

## Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre ([www.eclydre.fr](http://www.eclydre.fr)).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](https://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

<b>NOTICE DE LA REVUE</b>	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Bulletin officiel de l'exposition universelle de 1889
Titre	Bulletin officiel de l'exposition universelle de 1889
Périodicité	Édition hebdomadaire
Adresse	Paris : [Champ de Mars], [1886-1887]
Collation	3 vol. ; in-fol.
Nombre de volumes	3
Cote	CNAM-BIB Fol Xae 16 Res
Sujet(s)	Exposition universelle (1889 ; Paris)
Note	Édition hebdomadaire
Notice complète	<a href="https://www.sudoc.fr/036763225">https://www.sudoc.fr/036763225</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE16">https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE16</a>
<b>LISTE DES VOLUMES</b>	
	<a href="#">1. Première année n. 1, samedi 20 novembre 1886 - Deuxième année n. 59, 1887</a>
<b>VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	<a href="#">2. Deuxième année n. 60, samedi 7 janvier, 1888 - Troisième année n. 111, samedi 29 décembre 1888</a>
	<a href="#">3. Quatrième année n. 129, samedi 4 mai 1889 - n. 163, samedi 28 décembre 1889</a>

<b>NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ</b>	
Titre	Bulletin officiel de l'exposition universelle de 1889
Volume	<a href="#">2. Deuxième année n. 60, samedi 7 janvier, 1888 - Troisième année n. 111, samedi 29 décembre 1888</a>
Adresse	Paris : Champ de Mars, 1888
Collation	1 vol. (pagination multiple) ; 32 cm
Nombre de vues	526
Cote	Forney Per X 54
Sujet(s)	Exposition universelle (1889 ; Paris)
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	01/06/2010
Date de génération du PDF	07/02/2026
Recherche plein texte	Disponible
Notice complète	<a href="https://www.sudoc.fr/036763225">https://www.sudoc.fr/036763225</a>
Permalien	<a href="https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE16.2">https://cnum.cnam.fr/redir?FOLXAE16.2</a>



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.  
PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté.  
Bureaux de Comités départementaux.  
Liste des Présidents des Comités départementaux.  
Auditions musicales.  
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — L'Exposition de l'Histoire rétrospective du Travail.  
L'Égypte à l'Exposition.  
Chambre syndicale des Tissus.  
Chronique des Travaux.  
Participation de la France à l'Exposition de Melbourne.  
Rapport sur l'Exposition des Bières françaises.  
Revue financière.  
Annonces.

### Notre Dessin

Le dessin que nous publions aujourd'hui reproduit une des vingt piles en maçonnerie destinées à servir d'assises aux énormes fermes du Palais des Machines.

Nos lecteurs trouveront à la *Chronique des Travaux*, des détails complets sur ces fondations.

### PARTIE OFFICIELLE

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Sur la proposition du directeur du personnel et de l'enseignement technique,

Arrête :

En vue de la participation éventuelle de la France aux diverses expositions internationales qui doivent avoir lieu en 1888, il est institué, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, une commission préparatoire composée comme suit :

MM. Berger, ancien commissaire général à l'exposition de Melbourne (1880), vice-président.

Castagnary, directeur des beaux-arts au ministère de l'instruction publique.

MM. Charmes, directeur du secrétariat au ministère de l'instruction publique.

Clavery, directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères.

David Dautresme, chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie.

Ollendorff, directeur du personnel et de l'enseignement technique au ministère du commerce et de l'industrie.

Poirrier, président de la chambre de commerce de Paris.

Contre-amiral Le Timbre, chef d'état-major général du ministre de la marine et des colonies.

Secrétaires :

MM. Baumgart, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

Paul Delair, commissaire des expositions des Beaux-Arts.

Paulet (Georges), chef de bureau au ministère du commerce et de l'industrie.

Rouché (Jacques), sous-chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie.

Paris, le 29 décembre 1887.

LUCIEN DAUTRESME

### Bureaux de Comités départementaux

#### FINISTÈRE

##### Comité départemental

Président : M. E. DE LÉCLUSE, propriétaire à Kerfeunteun.

Secrétaire : M. ALEXANDRE, professeur d'agriculture.

##### Sous-Comité de Quimper

Président : M. BRIOT DE LA MALLERIE, maire de Penhars.

##### Sous-comité de Brest

Président : M. BENOIT, président du tribunal de commerce.

Secrétaire : M. GLAIZOT, fabricant de produits chimiques, à Landéda.

##### Sous-comité de Châteaulin

Président : M. FENIGAN, vice-président de la Société d'agriculture.

Vice-président : M. HERVIEU, maire de Quéménéven.

Secrétaire : M. CAURANT, ancien député, au Faou.

##### Sous-comité de Morlaix

Président : M. PUYO, président de la chambre de commerce.

Vice-président : M. LE CŒUR, maire de Saint-Thégonnec.

Secrétaire : M. PARIZE, directeur de la station agronomique.

##### Sous-comité de Quimperlé

Président : M. DE KERJÉGU, conseiller général à Scaer.

Secrétaire : M. SAVARY, maire de Quimperlé.

### Les Présidents des Comités Départementaux

**Ain.** — M. MERCIER, sénateur, président du conseil général, 11, cité de l'Alma, Paris.

**Aisne.** — M. FOUQUET, ancien député, fabricant de sucre à Sinceny (Aisne).

**Allier.** — M. BRUEL, sénateur, fabricant d'instruments agricoles à Moulins, 25, boulevard de Courcelles, Paris.

**Alpes (Basses).** — M. PROAL, docteur en médecine à Riez.

**Alpes (Hautes).** — M. EUZIÈRES, maire de la ville de Gap.

**Alpes-Maritimes.** — M. Eugène ABBO, président de la chambre de commerce de Nice (démisionnaire).

**Ardèche.** — M. FOUGEIROL, député, maire aux Ollières, 125, boulevard Saint-Germain, Paris.

**Ardennes.** — M. BOUTMY, conseiller général, maître de Forges à Messempré-Pure, près Cargignan.

**Ariège.** — M. GARRIGOU, docteur en médecine, chimiste, 38, rue Valade, à Toulouse.

**Aube.** — M. Emmanuel BUXTOFF, ingénieur-mécanicien à Troyes.

**Aude.** — M. DURAND, banquier, président du tribunal de commerce de Carcassonne.

**Aveyron.** — M. Louis LACOMBE, conseiller général, maire de Rodez.

**Belfort (Territoire de).** — M. Louis BOIGEOL, manufacturier à Giromagny.

**Bouches-du-Rhône.** — M. Cyprien FABRE, président de la chambre de commerce, au Palais de la Bourse, Marseille.

**Calvados.** — M. A. LAVALLEY, sénateur, président de la Société des ingénieurs civils, 51, rue du Rocher, Paris.

**Cantal.** — M. Amédée DELZONS, ancien député, à Aurillac.

**Charente.** — M. MARROT, ancien député, conseiller général à Angoulême.

**Charente-Inférieure.** — M. BELTRÉMEUX, président de l'Association des sciences nationales à La Rochelle.

**Cher.** — M. Henri BRISSON, député, 9, rue Mazagran, Paris.

**Corrèze.** — M. VACHER, député, 132, faubourg Saint-Denis, Paris.

**Corse.** — M. AUDE, trésorier-payeur général de la Corse à Ajaccio.

**Côtes-du-Nord.** — M. PRADAL, conseiller général, maire de Saint-Brieuc.

**Creuse.** — M. Frédéric SAUTON, architecte, membre du conseil municipal de Paris, 24, rue Soufflot.

**Dordogne.** — M. WALLON, agriculteur, conseiller général, maire de Lanouaille.

**Doubs.** — M. CHATEL, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Besançon.

**Drôme.** — M. COURTHIAL, négociant, président de la chambre de commerce à Valence.

**Eure.** — M. PAPON, député, 48, rue de Clichy, Paris.

**Eure-et-Loir.** — M. Emile LABICHE, sénateur, président du conseil général, 72, faubourg Saint-Honoré, Paris.

**Finistère.** — M. E. DE LÉCLUSE, propriétaire à Kerfeunteun.

**Gard.** — M. le général PERRIER, président du conseil général à Nîmes, 138, rue de Grenelle, Paris.

**Garonne (Haute).** — M. SIRVEN, maire de Toulouse, manufacturier, membre de la chambre de commerce.

**Gers.** — M. Albert GIGNAN, président du tribunal de commerce à Auch.

**Gironde.** — M. DANEY, maire de Bordeaux. à l'école professionnelle, 66, rue Saint-Sernin, Bordeaux.

**Ille-et-Vilaine.** — M. LECHARTIER, directeur de la station agronomique à Rennes.

**Indre.** — M. GUINON, directeur de la station agronomique à Châteauroux.

**Indre-et-Loire.** — M. GUINOT, sénateur, maire d'Ambroise, 24, rue de Milan, Paris.

**Isère.** — M. Constant VIALLET, fabricant de ciments, 2, rue de France à Grenoble.

**Jura.** — M. le général GRÉVY, sénateur, 99, quai d'Orsay, Paris.

**Landes.** — M. Adrien Lacroix, vice-président du conseil général à Mont-de-Marsan.

**Loir-et-Cher.** — M. DENIAN, député, 28, rue d'Auteuil, à Paris-Auteuil.

**Loire.** — M. Raymond, député, ingénieur à Montbrison, 4, rue de Naples, Paris.

**Loire (Haute).** — M. Auguste AYMARD, archivist honoraire, président du musée, Le Puy.

**Loire-Inférieure.** — M. Lechat, industriel, membre de la chambre de commerce, place Lauenay, à Nantes.

**Loiret.** — M. Adolphe COCHERY, député, ancien ministre, 38, avenue d'Iéna, Paris.

**Lot.** — M. RODELOSSE, architecte départemental à Cahors.

**Lot-et-Garonne.** — M. MAZÈRES, président de la chambre de commerce, cours Victor-Hugo, à Agen.

**Lozère.** — M. ROUSSEL, sénateur, président du conseil général, 61, rue des Mathurins, Paris.

**Maine-et-Loire.** — M. Richard MAX, filateur, vice-président de la chambre de commerce d'Angers.

**Manche.** — M. Emile LENOEL, sénateur, président du conseil général, 18, rue Corot, Paris.

**Marne.** — M. DAUPHINOT, sénateur, 3, rue de l'Isly, Paris.

**Marne (Haute).** — M. DANELLE-BERNARDIN, sénateur, 20, rue Laffitte, Paris.

**Mayenne.** — M. DENIS, sénateur, président de la Chambre consultative des Arts-et-Manufactures de la Mayenne, à Fontaines-Daniel, par St-Georges-Buttavent (Mayenne).

**Meurthe-et-Moselle.** — M. ROGÉ, maître de forges à Pont-à-Mousson.

**Meuse.** — M. P. VARIN-BERNIER, président du tribunal de commerce, à Bar-le-Duc.

**Morbihan.** — M. TROTTIER père, conseiller général, maire d'Hennebont.

**Nièvre.** — M. A. MASSÉ, sénateur, 29, avenue de l'Observatoire, Paris.

**Nord.** — M. Charles SEYDOUX, conseiller général, manufacturier au Cateau.

**Oise.** — M. CUVINOT, sénateur, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 13, rue de Téhéran, Paris.

**Orne.** — M. GÉVELOT, député, 10, rue de Clichy, Paris.

**Pas-de-Calais.** — M. CAMESCASSE, ancien préfet, 17, rue de Phalsbourg, Paris.

**Puy-de-Dôme.** — M. COTE-BLATIN, agriculteur, conseiller général, à Clermont-Ferrand.

**Pyrénées (Basses).** — M. PROSZYNSKI, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Pau.

**Pyrénées-Orientales.** — M. Jules de LAMER, ancien préfet, président du Syndicat agricole du département, à Perpignan.

**Rhône.** — M. SEVÈNE, président de la Chambre de commerce de Lyon.

**Saône (Haute).** — M. NOBLOT, sénateur, manufacturier, à Héricourt.

**Sarthe.** — M. LEBERT, président de la Chambre de commerce, ancien commerçant, Le Mans.

**Savoie.** — M. Charles FOREST, conseiller général, fabricant de papiers, à Chambéry.

**Savoie (Haute).** — M. Camille DGNANT, président de la Société florimontane, à Annecy.

**Seine-et-Marne.** — M. Charles PREVET, député, 48, rue des Petites-Ecuries, Paris.

**Seine-et-Oise.** — M. FÉRAY, sénateur, à Essonne (Seine-et-Oise).

**Seine-Inférieure.** — M. BESSELIÈVRE, conseiller général, manufacturier, à Maromme, près Rouen.

**Sèvres (Deux).** — M. de la Porte, député, président du conseil général, 67, rue de l'Université, Paris.

**Somme.** — M. LABBÉ, président de la Chambre de commerce d'Amiens.

**Tarn.** — M. MONESTÉ, président du tribunal de commerce, à Albi.

**Tarn-et-Garonne.** — M. BERGIS, conseiller général, maire de Montauban.

**Var.** — M. Félix ANGLÈS, conseiller général, à Draguignan.

**Vaucluse.** — M. Paul PONCET, maire d'Avignon.

**Vendée.** — M. MADELEINE, ingénieur des chemins de fer de l'État, à la Roche-sur-Yon.

**Vienne.** — M. HÉRAULT, conseiller-maitre à la cour des comptes, président du conseil général, à Poitiers.

**Vienne (Haute).** — M. TEISSERENC DE BORT, sénateur, 82, avenue Marceau, Paris.

**Vosges.** — M. MÉLINE, député, 20, rue de Vauquillard, Paris.

**Yonne.** — M. GUICHARD, sénateur, président du conseil général, 34, quai de Billy, Paris.

Les présidents des comités de l'Hérault et des Hautes-Pyrénées n'ont pas encore été élus. Quant à MM. Carnot et Sarrien, nommés présidents des comités de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, ils n'ont point encore été remplacés. La correspondance est adressée aux vice-présidents.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### AUDITIONS MUSICALES

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La commission impériale de l'exposition universelle de 1867 exprima le désir qu'une exposition de l'art musical fût instituée. En conséquence, un arrêté ministériel, en date du 18 août 1866, disposa que l'art de la musique serait représenté au triple point de vue de la composition, de l'exécution et de l'histoire. Cet arrêté institua tout d'abord un concours portant sur deux compositions musicales : une cantate, dite Cantate de l'Exposition, et un hymne, dit hymne de la paix.

Pour cette partie du programme, un comité spécial fut chargé de juger les œuvres présentées et de décerner des prix en argent.

Un autre comité reçut la mission d'organiser des concerts avec orchestre et chœurs, des festivals et concours orphéoniques, enfin des concours de fanfares, de musiques d'harmonies et de musiques militaires.

Il fut décidé, en outre, que les paroles de la cantate et de l'hymne feraient l'objet

d'un concours spécial, et que des prix seraient décernés aux auteurs couronnés. Pour l'hymne de la paix, le prix fut partagé entre M. François Coppée et M. Gustave Chouquet. M. Romain Cornut, fils, remporta le prix de la cantate. Son œuvre avait pour titre : *les Noces de Prométhée*.

Au point de vue musical, 102 compositions se disputèrent le prix de la cantate : ce fut M. Camille Saint-Saëns qui l'obtint.

Quant à l'hymne à la paix, 807 concurrents furent inscrits, mais aucun ne fut trouvé digne d'être récompensé.

L'exécution des festivals et concours orphéoniques amena à Paris un nombre considérable de sociétés françaises et étrangères. Le palais de l'Industrie, les serres, les différents pavillons du parc, au Champ de Mars, le théâtre international de l'exposition furent mis à la disposition de ces sociétés.

Les musiques d'harmonie, les fanfares, les musiques militaires, se réunirent dans les mêmes locaux. La Belgique, les Pays-Bas, la Bavière, le duché de Bade, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, la Russie, se firent représenter par leurs meilleures musiques militaires. Un concours européen eut lieu, le 21 juillet 1867, au palais de l'Industrie. Le premier prix fut partagé, *ex aequo*, entre l'Autriche, la Prusse et la France.

Il avait été décidé que les concerts historiques porteraient spécialement sur des œuvres françaises et étrangères du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Douze séances devaient être consacrées à ces exécutions, pour lesquelles le comité avait prévu une section vocale et une section instrumentale. Les propositions budgétaires émanant du comité ne furent pas accueillies par la commission impériale, qui demanda une réduction de dépense. Cette réduction n'ayant pas été jugée acceptable par le comité, les concerts historiques furent abandonnés.

Instruits par ces précédents, les organisateurs de l'Exposition de 1878 proposèrent la nomination d'une commission dite des « auditions musicales. » La commission nommée se divisa en six sous-commissions dont les fonctions furent ainsi définies :

1<sup>re</sup> sous-commission. — Administration, finances et aménagements.

2<sup>e</sup> sous-commission. — Rapports avec les commissaires étrangers et les sociétés libres françaises.

3<sup>e</sup> sous-commission. — Orgue.

4<sup>e</sup> sous-commission. — Musique de chambre.

5<sup>e</sup> sous-commission. — Orphéons.

6<sup>e</sup> sous-commission. — Musique pittoresque.

Un orchestre de 150 musiciens et un chœur de 200 exécutants furent organisés aux frais de l'administration, et placés sous la direction de M. Colonne, chef d'orchestre appointé.

L'orchestre donna dix grands concerts. Le nombre des places occupées fut en moyenne de 3,000 sur plus de 4,500 que comportait la salle du Trocadéro. La moyenne du produit par séance, fut de 5,000 fr.

Les concerts de musique de chambre

furent moins suivis. L'exécution en était confiée à trois sociétés de quatuors qui donnèrent 16 séances, dont le produit fut de 320 fr.; le nombre de places occupées étant de 226 en moyenne.

Les festivals, les concours de sociétés chorales, de musiques d'harmonie et de fanfares obtinrent un grand succès; le prix des entrées étant fixé à 1 fr. la moyenne des places occupées s'éleva à 3,463 et la moyenne du produit, par audition, fut de 3,000 fr. environ.

Les nations étrangères prirent une part sérieuse aux auditions musicales. L'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, l'Amérique, l'Italie, la Hollande, la Russie, la Suède et la Norvège s'y firent successivement représenter.

Il résulte des documents officiels que 108 séances diverses de musique furent données: 65 pour la France et 43 pour l'étranger.

Le crédit alloué était de 250,000 fr.

S'inspirant des précédents des expositions de 1867 et de 1878, ainsi que des leçons acquises, les organisateurs de l'Exposition de 1889 ont pensé qu'il convenait de faire de nouveau à l'art musical une part digne de son importance.

Tout en maintenant, en général, le principe des concours, qui est le principe fondamental des expositions de toutes espèces, il serait difficile d'en constituer pour les orchestres, qui verraient sans enthousiasme l'Exposition devenir pour eux l'occasion d'un classement.

Il y aurait donc lieu de répartir ainsi qu'il suit l'exposition musicale de 1889:

1<sup>o</sup> Concours pour les paroles et la musique d'une cantate avec chœurs, soli et orchestre;

2<sup>o</sup> Concours pour la musique d'une marche militaire;

3<sup>o</sup> Auditions d'orchestres;

4<sup>o</sup> Concours d'orphéons et de sociétés chorales;

5<sup>o</sup> Concours de fanfares et de musiques d'harmonie;

6<sup>o</sup> Concours de musiques militaires.

Des prix en argent seraient attribués aux deux premiers concours, et des médailles ou récompenses aux trois derniers.

Des indemnités seraient accordées aux orchestres admis à se faire entendre.

Une commission des auditions musicales serait constituée et subdivisée en comités de sections chargés d'organiser les auditions et les concours et de juger les concours. Cette commission pourrait, en outre, proposer les mesures à prendre et les programmes à suivre pour des concerts historiques et des séances d'orgue. Quant à la musique de chambre, l'insuccès des tentatives faites en 1878 semble devoir faire renoncer à des auditions de cette nature pour 1889.

L'article 5 du règlement général prévoit des auditions théâtrales en même temps que des auditions musicales. Les deux questions méritent d'être séparées et celle des auditions théâtrales a besoin d'être envisagée à part et traitée, s'il y a lieu, de façon que les résolutions prises ne créent pas une concurrence fâcheuse aux entreprises théâtrales ordinaires de Paris.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

### ENQUÊTE

## QUESTIONNAIRE

### Section VIII

**104. Personnel.** — Nombre annuel des adhérents depuis l'origine. — (Admissions. — Démissions. — Radiations. — Décès.)

Se recrutent-ils dans un seul établissement, — un seul quartier, — une seule commune, — une seule profession? — S'ils comprennent plusieurs métiers, donner leur répartition par catégories professionnelles. (Existe-t-il des membres honoraires recrutés parmi les propriétaires ou les patrons? — Quels sont leurs droits, — leurs charges?)

**105. Emploi des fonds.** — Ces fonds sont-ils placés en valeurs mobilières; — en prêts hypothécaires ou industriels? (Choix des valeurs mobilières. — Conditions des prêts. — Cautions. — Limite du montant des prêts. — Termes des échéances. — Garanties diverses. — Délais de remboursement aux exposants.)

Contrôle de la gestion des fonds. — Commission de surveillance.

Répartition des intérêts et bénéfices. (Droits des familles des sociétaires décédés.)

**106. Résultats financiers.** — Donner le tableau des opérations depuis l'origine. — Recettes. (Versements des déposants; — intérêt des capitaux; — amendes; — déchéances; — recettes diverses.) — Dépenses. (Frais d'administration, — en donner le détail; — intérêts aux déposants.) — Encaisse.

Dresser le bilan détaillé des opérations pour l'année 1887 et les prévisions budgétaires des prochains exercices.

**107. Particularités pour divers types spéciaux de Sociétés d'épargne.** — Sociétés ayant pour but l'achat en commun de valeurs à lots. (Type de la *Fourmi*.) — Leurs dates de fondation. — Leur durée. — Séries en cours. — Montant de la cotisation mensuelle. (La Société a-t-elle gagné un ou plusieurs lots? — Lesquels? — Estimation de la part (d'après le montant d'achat ou le cours des valeurs aux époques d'inventaire). — Est-il tenu compte dans cette estimation des cotisations en avance ou en retard?) — Rendement annuel des capitaux depuis l'origine. (Comment le calcule-t-on? — Éléments qui le composent. — Comprend-on dans le bénéfice seulement les produits du capital versé, ou y fait-on figurer, le cas échéant, la plus-value des valeurs aux époques d'inventaire?) — Nombre des comptes ouverts et des parts souscrites. — Dons et legs. — Subventions diverses.

Sociétés retenant le capital et n'admettant leurs membres au partage des intérêts qu'au bout d'un certain stage. (Type des *Prévoyants de l'Avenir*.) — Effectifs des diverses promotions. — Leurs chances respectives. — Calculs d'avenir sur la marche de l'accroissement illimité du capital et le taux des parts des sociétaires.

Sociétés tontinières. — Organisations et résultats.

Sociétés agricoles. (Type du *Schelswig-Holstein*.)

Société coopératives de construction. (*Building societies*; — *Land societies* [1].)

Sociétés diverses, ayant pour but et pour résultat le développement de l'épargne chez leurs adhérents.

### III. — INSTITUTIONS ÉMANANT DE L'INITIATIVE PATRONALE

**108. Systèmes divers d'encouragement à l'épargne.** — Versement des épargnes des ouvriers en compte courant dans la caisse du patron. — Limite des dépôts. — Placement des fonds restitués.

Taux de l'intérêt servi aux déposants. — Bonification supplémentaire d'intérêt ou primes pour les premiers versements.

Épargne sous forme de placement immobilier. — Avances pour l'achat d'un terrain; — la construction ou la libération d'une maison.

Placement de l'épargne ouvrière en parts d'intérêt ou actions de l'établissement industriel.

Constitution du patrimoine de l'ouvrier (par voie de capitalisation à intérêts composés, sur livret individuel; du produit de la participation aux bénéfices, des dividendes d'une société coopérative de production ou consommation, enfin des subventions patronales avec ou sans retenue sur le salaire).

Systèmes divers aboutissant par d'autres moyens à susciter l'épargne et à en développer le goût.

### Section IX

#### Associations coopératives de Consommation

##### I. — GÉNÉRALITÉS COMMUNES A TOUTES LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATION

**109. Origine et formation de la Société.** — Histoire et date de cette formation. (Avait-elle été précédée d'essais antérieurs? — les décrire; — causes et circonstances de leur succès.)

Motifs de la fondation de la Société. (Prix excessif des denrées; — leur mauvaise qualité. — Rigueur des débiteurs vis-à-vis des débiteurs arriérés.) — Quels ont été ses promoteurs et ses fondateurs? (Situation sociale; — mobiles.) — L'initiative a-t-elle émané de personnes isolées (ouvriers, bourgeois, patrons, personnes étrangères ou non à la localité) ou d'une collectivité? (Société de secours mutuels, chambre syndicale, syndicat professionnel, agricole ou autre.)

**110. — Objet et forme de la Société.** — Nature des opérations de la Société et des produits qu'elle vend. (Épicerie, boulangerie, restaurant, etc.) — Fabrique-t-elle ses produits partiellement ou totalement?

Ses opérations sont-elles limitées aux actionnaires ou s'étendent-elles d'une manière quelconque au public?

Forme légale de l'association. — Motifs qui l'ont fait adopter.

Analyse et justification des dispositions caractéristiques des statuts. — Comment et par qui ont-ils été préparés? — Ont-ils été faits devant notaire ou sous seing-privé? — Sont-ils basés sur la loi de 1867? — Ont-ils été dûment enregistrés? — Frais de formalité.

Charges fiscales supportées par la Société. (Patente. — Licence. — Droits de circulation. — Impôt de 3 p. 100 sur les valeurs mobilières. — Timbre sur les actions ou le livret. — Indiquer les bases de ces divers impôts, leur montant, les contestations auxquelles ils ont pu donner lieu, les détaxes obtenues, etc.)

(1) Pour les Sociétés coopératives de production, voir plus spécialement le questionnaire de la section II, et pour les sociétés coopératives de consommation, celui de la section IX.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Nous rappelons aux exposants que le dernier délai pour les demandes d'admission est fixé au 1<sup>er</sup> février, ces demandes doivent être adressées au ministère du commerce et de l'industrie, 101, rue de Grenelle, ou à la Direction générale de l'Exploitation, 16, avenue de la Bourdonnais, au Champ de Mars. L'exposant qui adresse une demande ne contracte aucun engagement, il ne se trouve lié que le jour où il s'est mis d'accord avec les comités d'installation.

Les exposants doivent envoyer leur demande sans retard, car les comités d'installation vont être bientôt nommés et fonctionneront certainement dans le courant du mois prochain.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, doit adresser ces jours-ci à M. le Président de la République, un rapport sur les travaux et le budget de l'Exposition.

Il a demandé à M. le Président de la République de faire une visite aux chantiers du Champ de Mars. M. Carnot a accueilli d'autant plus favorablement cette demande qu'il s'est toujours très vivement intéressé aux travaux et qu'il a visité déjà à plusieurs reprises les chantiers, avec M. Dautresme, lorsqu'il était député. On sait que M. Carnot était président de la section des transports et membre de la commission d'organisation de l'exposition de l'histoire rétrospective du travail, dont M. Jules Simon est le président.

La visite de M. le Président de la République aura lieu probablement dans une dizaine de jours. La presse sera convoquée, et on fera l'ascension du premier étage de la tour Eiffel, aménagé pour la circonstance.

## L'EXPOSITION

### de l'Histoire rétrospective du Travail

La commission supérieure chargée de l'organisation d'une histoire rétrospective du travail, a tenu vendredi dernier une importante séance, sous la présidence de M. Jules Simon. M. le Directeur général de l'Exploitation y assistait.

Les rapports des différentes sections ont été lus, et nous signalerons notamment les très remarquables rapports de MM. Pernolet, Bixio et Bapst.

On peut, d'ores et déjà, affirmer que l'exposition de cette histoire rétrospective du travail sera un très grand succès. Les hommes éminents qui se sont attachés à cette œuvre, ont jeté les bases d'un programme, dont la réalisation leur fera le plus grand honneur en même temps qu'elle excitera d'une façon puissante l'intérêt et la curiosité des visiteurs.

Il s'agissait, d'abord, de déterminer

d'une façon précise la méthode qui devait présider à l'organisation de cette exposition. Fallait-il exposer les produits ou les instruments producteurs, ou fallait-il les exposer les uns et les autres? En exposant les produits, on risquait de dépasser le cadre réglementaire; en exposant seulement l'instrument, on donnait à cette exhibition un caractère trop technique, et on n'atteignait peut-être pas le but qu'on s'était proposé et qui consistait à montrer d'une façon saisissable au public, les progrès du travail humain.

C'est ce que M. Jules Simon a expliqué en excellents termes; il a démontré que l'objectif poursuivi était plutôt une histoire du travail que des objets produits, une histoire des instruments, de leurs transformations et de leurs perfectionnements; qu'il conviendrait, dès lors, de montrer l'outil, et à côté de lui le produit de cet outil; mais qu'il faudrait tracer cette histoire dans ses grandes lignes et non dans ses nuances intermédiaires: qu'il faudrait procéder par bonds. Ce plan a été approuvé à l'unanimité.

Comme l'a ajouté avec infiniment de raison l'amiral Jurien de la Gravière, il s'agit moins d'instruire les savants que d'émerveiller les profanes, et nous avons en France des collections de toutes sortes avec lesquelles nous ne pourrions pas lutter; il faudra donc choisir les types les plus remarquables.

On pense bien que nous ne pouvons donner ici le vaste programme auquel la Commission s'est arrêtée, nous esquisserons seulement d'en présenter un aperçu. S'incomplet qu'il soit, on acquerra la conviction que cette section de l'histoire rétrospective du travail sera une des plus intéressantes de l'Exposition.

Ainsi nous y verrons le livre; le livre est le produit. Nous aurons à côté de lui, l'outil, c'est-à-dire les plus anciens modèles de presse à bras; nous aurons peut-être la presse à bras de Gutenberg, puis les différentes presses qui se sont succédées, et, à côté d'elles, les livres qu'elles ont produit. Nous aurons une histoire de la presse et les différentes transformations des journaux.

La peinture aura son histoire complète: nous verrons les époques antérieures à la peinture à l'huile, et l'époque de transition de la peinture à la détrempe et de la peinture à l'huile. Il y aura la sculpture sur bois, la sculpture sur pierre, les reproductions par le bronze et par les divers procédés de moulage.

Dans la section des arts et métiers figureront le bois, le fer, la pierre, les textiles, la transformation des débris animaux; pour expliquer l'outil, on mettra à côté le produit. C'est ainsi que nous aurons les premiers métiers, le métier de Philippe de Girard, le métier de Jacquart. Nous sommes heureux d'annoncer que la ville de Lyon, qui pourra fournir des éléments précieux à cette exposition, a promis son concours le plus empressé. On a l'intention de nous représenter un laboratoire de chimiste et un laboratoire d'alchimiste, et, si les ressources le permettent, on y placerait des ouvriers avec les costumes de

l'époque, avec les outils et les produits du temps.

La section de la traction sera des plus curieuses. On nous présentera la traction sur terre, sur eau et dans l'air. D'abord la traction par les moyens naturels, l'homme portant l'homme, puis les animaux portant l'homme, et la série des divers moyens de locomotion. Pour l'eau: l'ancienne galère, le navire à voile, le navire à vapeur, à roue et à hélice. Pour la terre: l'ancien coche, le légendaire coucou, les premiers omnibus qui firent leur apparition sous Louis XIV, les voitures, les traîneaux. Enfin, pour l'air: les ballons; on suspendra des ballons, on les verra dans toutes leurs transformations: le ballon sans nacelle, le ballon avec nacelle, le ballon dirigeable.

La section de l'art militaire nous réservera quelques surprises; nous y trouverons la construction des places fortes et des camps, une histoire des régiments, le régiment à son origine, avec ses armes et son costume, ses transformations successives, les variétés d'uniformes, ainsi que l'histoire des diverses manœuvres, les étendards de chaque régiment, avec la collection de leurs faits d'armes, et enfin une galerie des portraits des hommes de guerre qui ont modifié la tactique militaire.

Comme on peut le constater, c'est là un programme considérable, et la tâche de la commission est lourde. Les rapporteurs auxquels la commission a adjoint le président M. Jules Simon, auront des réunions spéciales pour coordonner cette exposition et éviter qu'il y ait des doubles emplois dans les différentes sections.

Nous devons souhaiter que cette entreprise, si intelligemment conçue, soit menée à bonne fin, car elle constituera un des plus grands attraits de l'Exposition.

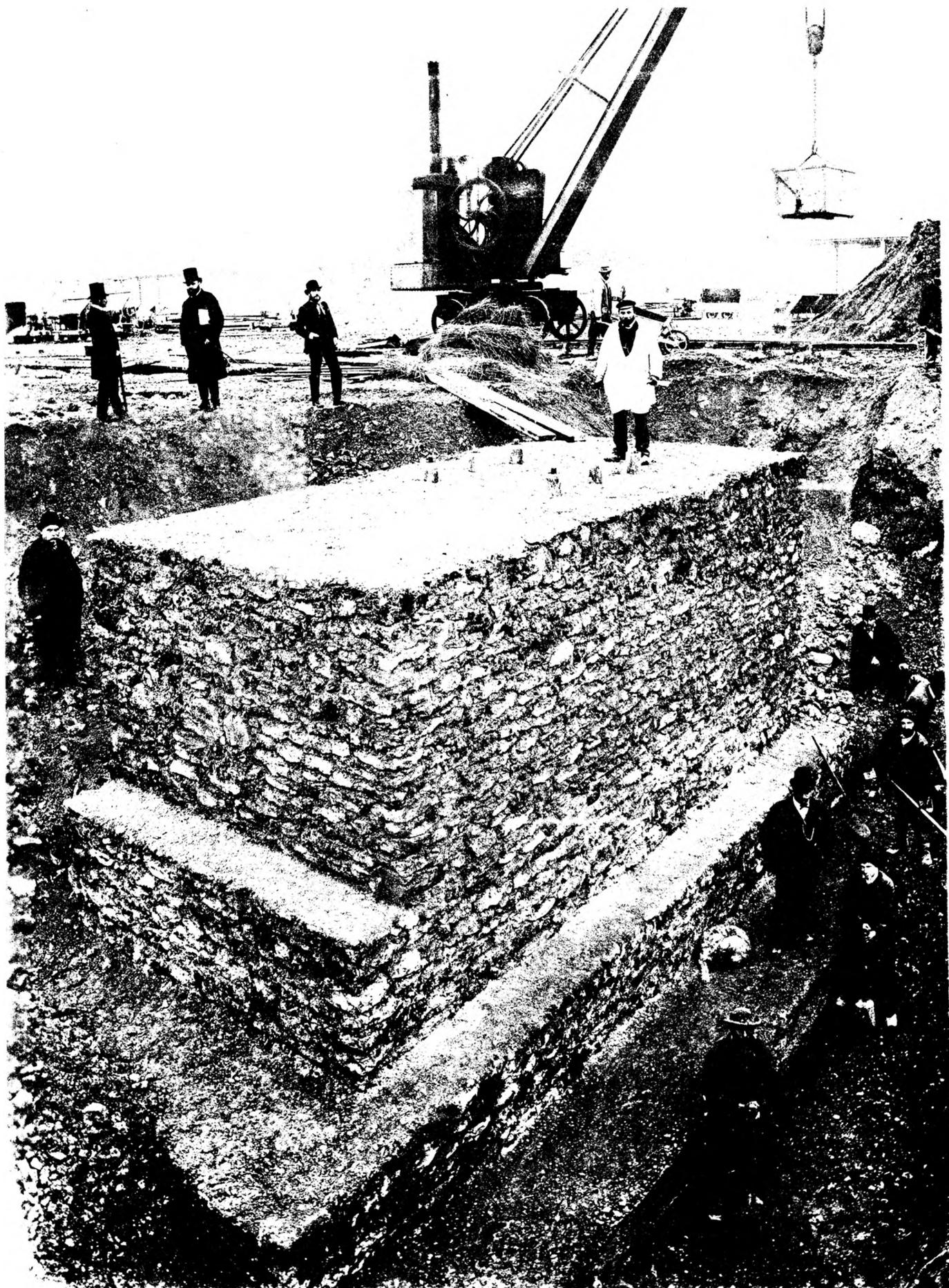
Malheureusement, nous craignons fort que les crédits qui lui sont attribués ne soient insuffisants. Nous désirons vivement que le ministre, la direction supérieure de l'Exposition, et la commission des quarante-trois, examinent attentivement cette situation. Il serait profondément regrettable que, faute du crédit nécessaire, cette exposition rétrospective qui est une véritable leçon de choses, se trouvât en partie sacrifiée. Nous savons bien que le ministre du commerce a des ressources très limitées, mais nous ne doutons pas qu'en faisant valoir aux Chambres l'intérêt qui s'attache à la réalisation d'une œuvre qui doit largement profiter à l'Exposition, il n'obtienne le supplément de crédit indispensable.

Si nos désirs se réalisaient, nous sommes certains que cette exposition dans l'Exposition, assurerait à elle seule le succès de la grande œuvre de 1889.

La Commission supérieure des Congrès et Conférences a été reçue par M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, qui a remercié tous les membres de leur zèle et de leur dévouement.

M. Gariel, rapporteur général, a donné lecture du projet de règlement général, élaboré par la Commission; après une courte discussion, et quelques légères modifications introduites, le Ministre a approuvé le règlement.





Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel*

Phototypie

Poirel, 37, rue de la Tour-d'Auvergne

PILE DE FONDATION  
PALAIS DES MACHINES



## L'ÉGYPTE A L'EXPOSITION

La participation de l'Égypte à l'Exposition de 1889 est formellement acquise. Le consul général de France au Caire vient de transmettre officiellement cette nouvelle. Le khédivé et Nubar-Pacha ont déclaré que la franchise de douanes à la sortie et à la rentrée serait accordée, ainsi qu'une réduction aussi forte que possible dans les tarifs de transports pour tous les produits égyptiens destinés à l'Exposition. En même temps, le commissaire général de l'Exposition, ministre du commerce et de l'industrie, a été informé qu'un comité égyptien venait d'être constitué de la manière suivante :

*Président d'honneur* : Son Excellence Ali Pacha Chérif, président de l'Assemblée des notables, président du conseil législatif.

M. Guillois, chevalier de la Légion d'honneur, consul de France au Caire; S. Exc. Ahmet Pacha Sioufi, chef de la corporation des marchands du Caire; M. Dombre, commerçant, premier député de la nation française au Caire; M. Guigon Bey, directeur de l'École khédivale des arts et métiers, membre rapporteur du jury de l'exposition cotonnière d'Égypte en 1885.

Les membres ci-dessus désignés forment le sous-comité du Caire.

M. Gréban, chevalier de la Légion d'honneur, directeur général des fouilles et des musées d'Égypte; S. Exc. Vidal Pacha, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'École khédivale de droit, secrétaire du comité Égyptien pour l'Exposition Universelle de Paris en 1867, *secrétaire*. M. Kleczkowski, chevalier de la Légion d'honneur, consul de France à Alexandrie; Naddoury Bey, chef de la corporation des marchands, à Alexandrie; S. Exc. Saddalah Bey Hallabo, commerçant; S. Exc. Daninas Pacha, chevalier de la Légion d'honneur, agent de la Daïra Sanieh à Alexandrie, délégué du gouvernement Égyptien aux expositions universelles de Vienne et de Philadelphie; M. Franger, chevalier de la Légion d'honneur, président de la chambre de commerce française d'Alexandrie; M. Dol, secrétaire de la chambre de commerce d'Alexandrie, secrétaire.

Les membres ci-dessus désignés forment le sous-comité d'Alexandrie.

M. Laporte, consul de France à Port-Saïd; M. Tillier, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant de vaisseau, chef du service du transit et de la navigation du canal de Suez; M. Rouyer, agent de la maison de commerce Worms, Josse et C<sup>e</sup>.

Les membres ci-dessus désignés forment le sous-comité de Port-Saïd.

Une dépêche de Madrid, du 4 janvier, annonce que des industriels et des commerçants se sont réunis hier au cercle de l'union commerciale à Madrid. Le but de la réunion était de connaître l'opinion des assistants sur la question de savoir si l'Espagne devait participer à l'Exposition Universelle de 1889.

Il est peu probable, a déclaré le président, que les gouvernements monarchiques adhèrent officiellement à l'Exposition. Il est donc nécessaire de constituer un comité composé de représentants du commerce, de l'industrie et des arts,

chargés de diriger les travaux de propagande et d'obtenir des secours en argent.

Le comité une fois constitué, a ajouté le président, il sera convenable de s'adresser d'abord au gouvernement, afin de solliciter des secours.

Tous les assistants ont reconnu l'utilité de participer à l'Exposition.

## Chambre syndicale des Tissus

Dans la dernière séance de la Chambre syndicale des Tissus et nouveautés, tenue à l'hôtel des chambres syndicales de la rue de Lancry, sous la présidence de M. Levallois, le vœu suivant, concernant l'Exposition de 1889, a été émis :

1<sup>o</sup> Que les membres des Comités d'installation et du Jury de récompenses soient nommés de droit : moitié par l'Administration supérieure, moitié par les exposants, représentés par les Chambres syndicales, et avec le concours des Chambres de commerce françaises à l'étranger, ainsi que des institutions syndicales qui ont pour but le développement du commerce d'exportation;

2<sup>o</sup> Que la seule forme de vente admise à l'Exposition universelle de 1889 soit la vente livrable après la clôture.

Les membres du bureau qui avaient été délégués par les Chambres auprès du directeur général de l'Exposition, rendent compte qu'ils ont été reçus par M. G. Berger avec son affabilité habituelle et qu'il s'est mis à la disposition de la Chambre syndicale des tissus pour l'aider au développement de ses produits à l'Exposition.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Le Palais des machines. — Les fondations. — Les piles. — Les pilotis. — Les fermes des galeries de l'agriculture.*

C'est le 21 décembre dernier qu'ont été achevées les maçonneries des grandes piles du Palais des machines. Le premier coup de pioche des fouilles avait été donné le 15 juillet. En six mois, ce travail considérable des fondations a été terminé. On a pu craindre un moment que les gelées ne vinssent interrompre les maçonneries, ce qui aurait pu retarder le levage des fermes; aujourd'hui, toute crainte a disparu. Les dernières fouilles viennent d'être remblayées, et cette partie du Champ de Mars, si bouleversée naguère, a repris sa physiologie primitive.

Lorsqu'on traverse ce chantier où viennent de s'installer les charpentiers qui vont dresser les échafaudages, rien n'indique à première vue l'importance considérable des travaux exécutés dans le sol; nous n'avons pas voulu les laisser disparaître sous les remblais sans en donner un spécimen. Notre photographie représente donc une des grandes piles ou culées en maçonnerie, destinées à recevoir les sabots en fonte d'où s'élanceront

les arcs en fer de 115 mètres de portée qui formeront l'ossature géante du Palais.

Cette ossature, se composant de vingt grandes fermes, exige quarante points d'appui, vingt du côté des galeries des Industries diverses, et vingt du côté de l'École Militaire.

\*\*\*

Les fondations du côté des galeries des Industries diverses n'ont présenté aucune difficulté sérieuse, sauf dans quelques fouilles où l'on a été obligé de faire sauter à la mine les restes des piliers de l'exposition de 1878. On trouvait la couche de sable d'alluvion à deux ou trois mètres de profondeur. Son épaisseur de trois à quatre mètres offrait toutes les garanties désirables de sécurité et de résistance.

Il n'en a pas été de même du côté de l'École militaire. Là, le terrain avait été profondément remué en 1878; on y avait exploité et enlevé la couche de sable naturel, et l'on se trouvait en présence d'un sol formé de remblais jusqu'à sept mètres de profondeur, reposant directement sur la glaise. Il devenait nécessaire de battre des pilotis et d'élever des maçonneries à larges empattements, de manière à répartir la pression sur la plus grande surface possible.

Chacune de ces piles, qui doit supporter une charge de 400,000 kilogrammes, a l'importance d'une pile de pont.

Chacune d'elle a exigé l'extraction de plus de mille mètres cubes de terre.

\*\*\*

Au fond de chaque fouille, on a battu vingt-huit pieux en sapin du Jura, disposés en quinconce. Ces pieux avaient des longueurs variant de neuf à quatorze mètres. Sur les têtes de ces pieux recepés tous à quatre-vingt centimètres au-dessus du fond de fouille, on a coulé un plateau de béton (de ciment de Portland), de 11 mètres 20 de long sur 6 mètres 50 de large, et de 1 mètre 80 d'épaisseur. On peut distinguer en bas de notre photographie, l'arête supérieure de ce plateau auprès des ouvriers qui pilonnent le remblai.

C'est sur cette assise, qui forme un véritable monolithe de 131 mètres cubes aussi dur que le roc, que s'élèvent, en se retraçant les uns sur les autres, les massifs de meulière hourdés en mortier de ciment de Portland. A son arrase supérieure, la maçonnerie a encore 3 mètres 50 de large sur sept mètres de long; on y distingue les têtes des boulons d'ancrage noyés dans la maçonnerie, qui viendront fixer le sabot en fonte des pieds des grandes fermes.

On voit, sur le bord de la fouille, la grue d'extraction à vapeur de M. Manoury. C'est avec cet engin que l'habile entrepreneur a pu effectuer aussi rapidement ses travaux. La grue se mouvait sur une voie de service longeant la ligne des grandes excavations. Des wagonnets enlevaient l'excédant des terres non réservées pour les remblais.

\*\*\*

Lorsque nous avons parlé récemment

du Palais des Industries diverses, nous avons donné les noms des agents placés sous la direction de M. Bouvard.

Nous ferons de même pour le Palais des Machines.

Pour l'exécution de ce colossal travail, M. Dutert, l'éminent architecte, a, à ses côtés : MM. Blavette, 1<sup>er</sup> inspecteur, et Deglane, 2<sup>e</sup> inspecteur; c'est M. Eugène Hénaud, 1<sup>er</sup> sous-inspecteur, qui est plus directement chargé du chantier. Il a sous ses ordres trois surveillants qui restent sur le chantier pendant tout le temps de présence des ouvriers. Ce sont MM. Grard, Vidron et Laviolette. Ces modestes collaborateurs, par leur activité et leur vigilance, n'ont pas été sans influence sur l'achèvement rapide des travaux.

Aujourd'hui, les fondations du Palais sont terminées. Il ne reste plus à exécuter que les petites maçonneries des escaliers et du vestibule qui doit relier le Palais des Machines aux Galeries des Industries diverses.

Dans quelques jours, les échafaudages vont se dresser, et bientôt les premières pièces métalliques de cette grande nef, qui sera l'une des grandes attractions de l'Exposition de 1889, vont s'élever dans l'espace.

\*\*\*

Les galeries destinées à l'Agriculture, s'élèvent le long du quai d'Orsay, avec une rapidité qui tient de l'enchantement, sous la direction de l'habile entrepreneur M. Kasel. Bien qu'ayant commencé ce travail, il y a un mois à peine, les ouvriers lèvent en ce moment les dernières fermes de la chaussée, qui va être entièrement couverte de l'avenue de La Bourdonnais au carrefour de l'Alma; les fermes suivent le coude que forme le quai, et ont, par suite, une forme curviligne; leur hauteur est d'environ 9 mètres et leur portée de 14 mètres; les assises sont en béton et, grâce à leur légèreté, peuvent être montées rapidement, tout en ayant la solidité voulue.

Du côté de la Seine, les galeries seront garnies de baies vitrées, très larges, dans toute leur longueur; quant au côté faisant face aux allées, il ne sera point clos, mais décoré seulement de draperies.

Le travail de voligeage et de vitrerie, suit immédiatement le montage des fermes. Dès que ces galeries seront terminées, M. Kasel entreprendra le levage des fermes de la contre-allée, qui ont une portée de 16 mètres et sont également destinées aux bâtiments de l'Agriculture.

#### PARTICIPATION DE LA FRANCE

A L'EXPOSITION DE MELBOURNE

La commission préparatoire en vue de la participation de la France aux diverses expositions internationales, qui doivent avoir lieu en 1888, s'est réunie le mercredi 4 janvier, au ministère du commerce et de l'industrie. La participation officielle de la France à l'exposition de Melbourne, a été décidée à l'unanimité. Un projet de règlement général va être préparé et publié dans le plus bref délai, car la dernière limite pour les envois est le 1<sup>er</sup> avril 1888.

L'opportunité de cette participation pour

nos artistes et nos industriels, n'échappera à personne: on n'a pas oublié de quelle importance a été pour le commerce français, l'Exposition de Melbourne de 1880, ni les succès obtenus par les œuvres d'art dont les 4/5<sup>e</sup> ont été achetées par les Australiens.

Aussi les ministres de l'instruction publique et des beaux-arts, des affaires étrangères, de la marine et des colonies, du commerce et de l'industrie vont-ils, dès leur rentrée, demander aux Chambres des crédits suffisants.

Toutes les facilités nécessaires seront données pour l'expédition, le transport et l'installation.

M. Castagnary va s'assurer le concours de nos plus grands peintres et sculpteurs. Il enverra d'ailleurs les dernières acquisitions de l'Etat, ainsi que les produits de nos manufactures nationales.

De son côté, le président de la chambre de commerce de Paris, s'est porté garant de l'ardeur et du dévouement des principaux industriels qui n'ont à attendre de cette participation que les résultats les plus favorables.

### RAPPORT

SUR

#### L'EXPOSITION DES BIÈRES FRANÇAISES

Le *Journal officiel* vient de publier le rapport de M. Ch. Prevet, député de Seine-et-Marne, sur l'Exposition de la brasserie française, rapport qu'il a adressé à M. le Ministre de l'agriculture. M. Prevet était vice-président du comité de patronage de cette exposition, et président du jury supérieur des récompenses; le travail intéressant que le *Journal officiel* vient de publier restera pour perpétuer le souvenir de cette manifestation d'une de nos grandes industries nationales. Il ressort des chiffres que ce rapport fournit que nous sommes tributaires de l'étranger pour plus de 300,000 hectolitres de bière par an. C'est un chiffre énorme, et le but de l'exposition de brasserie est de le faire diminuer en propageant nos bières nationales. Les machines exposées ont fourni des moyens pour arriver à dépasser en qualité les produits étrangers presque tous falsifiés, et il est à croire que, devant des besoins croissants, nos brasseries françaises vont, dès maintenant, prendre le haut du pavé et s'emparer de haute lutte de la consommation française.

Le rapport conclut en manifestant l'espoir de voir se développer en France le goût de la bière; c'est à désirer, car cette boisson est à la fois un aliment et un digestif, tandis que le vin n'est qu'un digestif. Les ouvriers qui consomment de la bière sont supérieurs en rendement kilogrammétrique à ceux qui boivent du vin. Ce n'est point dire que nos vins de France puissent subir une atteinte à cette comparaison, mais les boissons à bon marché, toniques et nutritives sont précieuses pour les classes laborieuses, et c'est à ce point de vue que s'est placé l'éminent rapporteur.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Voir aux Annonces  
Poêle mobile hydraulique VIVILLE.

## Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

### Revue Financière

L'année 1887 s'est achevée paisiblement, sans oscillations sur la cote et sans transactions sur le marché. Mais, si nous disposons ici d'un cadre moins étroit pour en faire le bilan au point de vue financier, nous verrions que rarement la Bourse ne fut plus agitée que dans le cours de l'année que nous venons de clore. La politique extérieure a sa large part dans les crises que nous avons traversées. Dans les premiers jours de 1887, nous avons eu à lutter contre cette violente campagne que la presse allemande a dirigée contre nous; avec l'affaire de Pagny-sur-Moselle comme avec l'incident de Raon-l'Étape, nous avons eu des craintes sérieuses pour le maintien de la paix.

Aussi la comparaison des cours cotés au 31 décembre 1886 avec ceux établis au 31 décembre 1887, n'est-elle pas en faveur de ces derniers. Notre 3 0/0 perpétuel était, à la fin de 1886, à 82 45; il restait, à la fin de 1887, à 80 92. D'une année à l'autre, l'amortissable a passé de 86 10 à 85 francs, et le 4 1/2 0/0 de 110 à 107 02. La dépréciation de ce dernier fonds a été plus sensible que celle de nos autres rentes, mais pour un motif particulier: on sait, en effet, que logiquement, le 4 1/2 0/0 doit se rapprocher, d'année en année, d'un cours de conversion peu éloigné du pair jusqu'à l'époque fixée pour sa transformation en 4 0/0 ou en 3 0/0.

Quant aux fonds étrangers, ils ont été, à peu d'exception près, plus maltraités encore que les nôtres. Cela ne doit pas surprendre. Quand un souffle belliqueux passe sur l'Europe, la spéculation envisage naturellement pour formuler ses appréciations, des éventualités auxquelles certaines nations sont beaucoup plus exposées que d'autres.

L'année 1888 débute dans de bonnes conditions. L'activité n'est pas encore brillante, mais la ferme tenue des cours permet de bien augurer pour l'avenir. La politique extérieure tend, en outre, à s'éclaircir.

X

Nos fonds d'Etat ont réalisé, dans cette première semaine, un certain progrès par comparaison avec le niveau de clôture de 1887. Nous relevons, en effet, à terme, le 3 0/0 à 81 40, l'amortissable à 84 52 ex-coupon de 75, et le 4 1/2 0/0 à 107 60.

On traite, au comptant, le 3 0/0 à 81 25, l'amortissable à 84 40 ex-coupon, et le 4 1/2 0/0 à 107 50.

La liquidation des rentes s'est effectuée de la façon la plus facile.

Les reports ont été assez modérés: on a pu proroger ses engagements, en payant de 9 à 11 centimes sur le 3 0/0, de 13 à 14 sur le 3 0/0 amortissable, et de 20 à 23 sur le 4 1/2 0/0.

Les rentes françaises ont été compensées: le 3 0/0 à 81 10, le 4 1/2 0/0 à 107 05.

En liquidation, au 1<sup>er</sup> décembre dernier, on avait compensé le 3 0/0 à 81 75 et le 4 1/2 0/0 à 106 90. Il en résulte que d'un mois à l'autre, reports non compris, mais en tenant compte du coupon détaché sur le 3 0/0 le 15 décembre, les acheteurs sont en bénéfice de 10 centimes sur le 3 0/0 et de 20 centimes sur le 4 1/2 0/0.

Les Consolidés anglais n'ont cessé de faire montre de bonnes tendances. Nous les laissons à 102 11/16.

L'Italien, faible à la fin de 1887, a repris en vue du coupon: il fait 96 45.

Le 4 0/0 Hongrois s'est avancé de 78 25 à 79 75.

L'Extérieure espagnole passe à 68.

Nous laissons l'Unifiée d'Égypte à 375 et le Turc à 14 10.

X

L'attitude s'est également améliorée sur la plupart des valeurs de crédit. La liquidation de fin de mois s'est effectuée sur ce marché, dans les mêmes conditions de facilité que sur nos Rentes. Les reports ont été fort bon marché; on n'a fait du déport que sur le Panama.

C'est à 4.175, que nous retrouvons l'action de la Banque de France.

La tenue du Crédit Foncier est toujours bonne. L'action s'échange à 1.410. Elle a été l'objet d'échanges sérieux pendant ces derniers huit jours.

Les achats du comptant ont conservé toute leur importance sur les obligations à lots de cette Société; beaucoup plus avantageuse que toutes les obligations à lots. La solidité de ces titres est comparable à celle de nos rentes elles-mêmes. Il est peu de portefeuilles qui ne leur aient réservé une bonne place.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les Communales de 1880 et sur les obligations Foncières de 1885 parmi les obligations à lots.

Parmi les obligations sans lots, nous ferons remarquer les Foncières de 1883, dont le type se rapproche beaucoup des obligations de nos Compagnies de chemins de fer et qui restent bien soutenues.

Signalons encore la fermeté des Bons de la Presse et la prime que réalisent les Bons à lots, objets de la récente émission dont nous avons annoncé le grand succès dans un bulletin précédent et dont on connaîtra sous peu l'avis de répartition.

Le Comptoir d'Escompte est bien tenu à 1.050.

Nous relevons le cours de 780, sur la Banque de Paris, de 457 50 sur la Banque Transatlantique.

La Banque d'Escompte se traite à 460.

On a porté la Banque Ottomane à 508 75.

Le Crédit Lyonnais est fermement tenu à 577.50.

Les chemins de fer sont l'objet d'un nombre restreint de transactions; les cours de leurs actions diffèrent peu de ceux que l'on cotait il y a huit jours. Le Nord est à 1.550; le Midi à 1.175; le Lyon à 1.248 75 et l'Orléans à 1.315.

La Compagnie Transatlantique est ferme à 535.

Les valeurs industrielles reprennent leur bonne allure. Le Panama cote 318 75 et le Suez s'échange à 2.103 75.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

PARIS A LONDRES

par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris):

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir

De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

Ces billets donnent droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe; Newhaven et Brighton.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARENONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.



FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS



HYGIÈNE Soins de la Bouche N'EMPLOYEZ QUE L'ÉLIXIR, POUDDRE et PÂTE DENTIFRICES

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde) Se trouve dans toutes bonnes Parf<sup>ms</sup>, Pharmacies, Drogueries.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris



LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie

A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

SPECIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS

Kiosques — Verandas — Marquises — Vitrines

Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale

Billancourt (Seine).

OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIES

SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles

TOURS de TOUS SYSTEMES

DESSINS et Fournitures pour Découpage

OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur

Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures

FRANCO CONTRE 65 CENTIMES

TIERSOT, 16, r. des Gracilliers, Paris.



HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

SUSPENSIOIR MILLERET élastique

sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur

BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.

MILLERET, LE GONIDEC, 8<sup>e</sup> 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Breveté s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>ve</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog. Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.

GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES

CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur

15, Rue de Buci, PARIS

SPECIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES

TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines

FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

LAMPES A GAZ INTENSIVES

Système WENHAM, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe WENHAM avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	15 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —



PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois Diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies

contagieuses par la facilité du nettoyage

impossible à obtenir avec le bois à cause

des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbris poste.

## PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Caution

**POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu**  
SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE  
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE  
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau  
Vendu avec toute garantie de bon fonctionn. Prix 65 fr.  
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions  
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur  
DIX DE MÉRITE. Les PAIX, NANTES, TOULOUSE 1887, 2 MÉDAILLES D'OR  
Envoi franco du prospectus détaillé.  
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier, PARIS



## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION

23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION**  
16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)

IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX  
DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite  
et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE

Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER le **ALCOOL DE MENTHE DE RICOLÉS**  
vrai Nom  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préserve contre les Épidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciées. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbeville. — Dép. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de **DE RICOLÉS**.

**PLUS DE FUMÉE** Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
tramways. 36, Rue Guersaint. (Ternes.)

## AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaubourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Installations Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, 8 fr.  
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS	
Un an.....	12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)	
Un an.....	20 fr. — Six mois..... 14 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne.....	1 fr. — Réclames, la ligne.....
Faits divers, la ligne.....	5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal



DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêtés.  
Adjudication des travaux de vitrage pour le Palais des Machines.  
Congrès et Conférences : Règlement général.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — La Commission de contrôle et de finances.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Visite du Président de la République aux chantiers de l'Exposition.  
A travers le Champ de Mars.  
Petite correspondance.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 9 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances M. Lanjalley (Amand-Louis-Ernest), directeur général de la comptabilité publique, représentant le ministère des finances, en remplacement de M. Chevrey-Rameau, décédé.

Le ministre du commerce et de l'industrie.

Vu les notifications reçues par le gouvernement français au sujet de l'exposition internationale de Melbourne (1888);

Vu les *Conditions générales*, le *Règlement*, et le *Système de classification générale* arrêtés par les commissaires exécutifs et communiqués, en traduction française, au ministère du commerce et de l'industrie;

Sur la proposition du directeur du personnel et de l'enseignement technique,

Arrête :

Art 1<sup>er</sup>. — Les agriculteurs, les industriels et les négociants commissionnaires français désirant participer à l'exposition internationale qui doit s'ouvrir à Melbourne, le 1<sup>er</sup> août 1888, pour être close le 31 janvier 1889, sont invités à adresser

leurs demandes d'admission au ministre du commerce et de l'industrie (Direction du personnel et de l'enseignement technique, bureau du personnel et du secrétariat, rue de Varennes, n° 80), dans le plus bref délai possible et au plus tard avant le 29 février 1888.

Ceux qui auraient déjà fait parvenir directement leurs demandes, soit aux commissaires exécutifs, à Melbourne, soit à l'agent général de la colonie de Victoria, à Londres, devront en adresser sans retard des *duplicata* au ministre du commerce et de l'industrie.

Art 2. — Toutes les demandes en original ou en *duplicata* doivent être écrites *très lisiblement* sur des formules spéciales, qui se trouvent déposées au ministère du commerce et de l'industrie, rue de Varenne, 80, et boulevard Saint-Germain, 244, et avenue de La Bourdonnais, 16, ainsi qu'aux endroits ci-après désignés :

Chambre de commerce de Paris ;  
Tribunal de commerce de Paris.

Seront également déposés aux endroits sus-indiqués, des exemplaires du présent règlement et du *Règlement australien*.

Art 3. — Un jury d'admission, nommé par arrêté ministériel, examinera toutes les demandes et statuera sur leur admission ou leur rejet.

Ce jury fonctionnera dès le 1<sup>er</sup> février 1888.

Art 4. — Le 29 février, la liste des demandes sera définitivement close.

Avant le 20 mars, les intéressés seront officiellement avisés des décisions prises à leur égard par le jury d'admission.

Art 5. — Les exposants admis recevront et rempliront sans retard un formulaire en vue de la rédaction de la partie française du catalogue général.

Ils recevront également les étiquettes, qu'ils devront apposer en double sur chaque colis expédié à destination de l'exposition.

Art 6. — L'emplacement sera fourni gratuitement aux exposants dans les bâtiments de l'exposition.

Les produits destinés à l'exposition seront admis en franchise de droits de douanes, mais resteront assujettis aux déclarations d'entrée.

Art 7. — Les exposants auront à leur charge tous les frais de transport, d'assurance, de réception, de déballage, d'installation, etc.

Ils bénéficieront des réductions de tarif consenties, à la demande du ministre du commerce et de l'industrie, par les compagnies des chemins de fer français et par la compagnie des messageries maritimes.

Art 8. — Tous les produits destinés à l'exposition devront être parvenus à Melbourne, dans l'enceinte de l'exposition, et à l'adresse du consul de France à Melbourne, commissaire général, *au plus tard le 12 juin 1888*.

Art 9. — Le commissaire général se concertera avec les commissaires exécutifs de l'exposition afin qu'une surveillance rigoureuse soit organisée contre le vol.

Le commissariat général ne sera, en aucune façon, responsable des pertes occasionnées par suite de vols ou d'incendies, ni de dégâts ou dommages quelconques.

Les exposants trouveront toutes facilités auprès du commissariat général pour assurer à leurs frais leurs marchandises.

Art 10. — Les exposants auront la faculté de confier à des représentants le soin d'installer, d'entretenir et de vendre leurs produits, mais ces représentants n'auront aucun caractère officiel.

Les exposants sont invités à faire connaître au ministre du commerce et de l'industrie, les noms et qualités des personnes qu'ils auraient choisies pour les représenter.

Art 11. — Les délégués ou agents du gouvernement français ne pourront, dans aucun cas et sous aucun prétexte, représenter des exposants.

Art 12. — Les objets exposés qui seront vendus ne pourront être livrés aux acheteurs qu'après la clôture de l'exposition.

Des autorisations spéciales pour la vente et la livraison des articles fabriqués à l'exposition pourront être accordées par les commissaires exécutifs.

Art 13. — La classification générale des produits, arrêtée par la commission australienne, comprend 83 classes réparties en 11 groupes, suivant la nomenclature annexée au présent règlement.

Art 14. — Un jury international sera chargé de juger les produits.

Les récompenses auront pour bases les rapports écrits adoptés par les jurés. Elles consisteront en médailles d'or, d'argent et de bronze et en certificats de mentions honorables.

Chaque exposant aura le droit de repro-

duire le rapport spécial qui le concernera.

Art. 15. — Les membres français du jury international des récompenses seront nommés par arrêté ministériel.

Aucun représentant d'exposant ne pourra faire partie de ce jury.

Art. 16. — Immédiatement après la fermeture de l'exposition, les exposants ou leurs représentants, dûment autorisés, retireront leurs produits. Ce retrait devra être terminé avant le 31 mars 1889.

Art. 17. — Toutes les communications relatives à l'exposition de Melbourne doivent être adressées au ministre du commerce et de l'industrie (Direction du personnel et de l'enseignement technique. — Bureau du personnel et du secrétariat, 80 rue de Varennes).

Paris, le 7 janvier 1888.

*Le ministre du commerce  
et de l'industrie,  
LUCIEN DAUTRESME.*

#### APPENDICE

#### Système de classification générale annexé au règlement australien.

##### GRUPE I.

##### *Œuvres d'art.*

- Classe 1. Tableaux à l'huile.  
— 2. Peintures diverses, dessins, etc.  
— 3. Sculpture et gravure.  
— 4. Dessins et modèles relatifs à l'architecture et à l'art de l'ingénieur.  
— 5. Gravure et lithographie.

##### GRUPE II

##### *Education et enseignement; appareils et procédés en usage dans les arts libéraux.*

- Classe 6. Education des enfants, instruction primaire, enseignement des adultes.  
— 7. Organisation et matériel de l'enseignement secondaire.  
— 8. Organisation, méthodes et instruments de l'enseignement supérieur.  
— 9. Imprimerie, livres.  
— 10. Papeterie, reliure, matériel de la peinture et du dessin.  
— 11. Application générale des arts du dessin et du modelage.  
— 12. Epreuves et appareils photographiques.  
— 13. Instruments de musique.  
— 14. Instruments de précision.  
— 15. Cartes; appareils de géographie et de cosmographie.

##### GRUPE III

##### *Ameublement et accessoires.*

- Classe 16. Ameublement.  
— 17. Ouvrages du tapissier et du décorateur.  
— 18. Tapis, tapisseries et autres tissus pour ameublement.  
— 19. Papiers peints.  
— 20. Coutellerie.  
— 21. Orfèvrerie.  
— 22. Bronzes et fontes d'art divers; métaux repoussés.  
— 23. Horloges et montres.  
— 24. Parfumerie.  
— 25. Ouvrages en cuir, articles de fan-taisie, vannerie.

##### GRUPE IV

##### *Verrerie, poterie, etc.*

- Classe 26. Cristaux, verres et vitraux.  
— 27. Poterie.

##### GRUPE V

##### *Tissus, habillement et accessoires.*

- Classe 28. Fils et tissus de coton.  
— 29. Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.  
— 30. Fils et tissus de laine peignée.  
— 31. Fils et tissus de laine cardée.  
— 32. Soies et tissus de soie.  
— 33. Châles.  
— 34. Dentelles, tulles, broderies, passementeries.  
— 35. Bonneterie, lingerie et accessoires de l'habillement.  
— 36. Vêtements pour les deux sexes.  
— 37. Joaillerie et pierres précieuses.  
— 38. Armes portatives, équipements de chasse.  
— 39. Appareils de voyage et objets de campement.  
— 40. Jouets.

##### GRUPE VI

##### *Produits bruts et manufacturés. Procédés.*

- Classe 41. Produits de la culture des forêts et des industries qui s'y rattachent.  
— 42. Produits de la chasse et de la pêche. Produits spontanés de la terre; machines et instruments pour les recueillir.  
— 43. Produits agricoles ne servant point à l'alimentation.  
— 44. Produits chimiques et pharmaceutiques.  
— 45. Procédés chimiques pour le blanchissage, la teinture, l'impression et l'habillement.  
— 46. Cuirs et peaux.

##### GRUPE VII

##### *Appareils et procédés en usage dans les industries mécaniques.*

- Classe 47. Instruments agricoles et procédés employés dans la culture des champs et forêts.  
— 48. Appareils et procédés employés pour les travaux de l'agriculture et pour la préparation des aliments.  
— 49. Instruments, modèles et plans relatifs à l'irrigation.  
— 50. Appareils employés en chimie, en pharmacie et en tannerie.  
— 51. Machines et appareils en général.  
— 52. Machines-outils.  
— 53. Appareils employés pour filer et fabriquer des cordes.  
— 54. Appareils et procédés de tissage.  
— 55. Appareils et procédés pour la couture et la confection des vêtements.  
— 56. Appareils et procédés employés dans la fabrication des objets de mobilier et d'habitation.  
— 57. Appareils et procédés en usage pour la fabrication et la teinture du papier et pour l'imprimerie.  
— 58. Machines, instruments et procédés en usage dans diverses industries.  
— 59. Voitures et charronnage.  
— 60. Harnais et sellerie.  
— 61. Matériel des chemins de fer.  
— 62. Appareils et procédés électriques, pneumatiques et autres.  
— 63. Appareils et procédés employés par les ingénieurs civils. — Travaux publics et architecture.  
— 64. Navigation et sauvetage.  
— 65. Objets et appareils militaires.

##### GRUPE VIII

##### *Produits alimentaires.*

- Classe 66. Céréales. Produits farineux et produits dérivés.

- Classe 67. Pain et pâtisserie.  
— 68. Substances grasses servant à la nourriture. Lait et œufs.  
— 69. Viande et poisson.  
— 70. Légumes et fruits.  
— 71. Condiments et stimulants. Sucre et confiserie.  
— 72. Boissons fermentées et distillées.

##### GRUPE IX.

##### *Salubrité, médecine, hygiène et assistance publique.*

- Classe 73. Appareils sanitaires, instruments de chirurgie, plans, modèles, etc.  
— 74. Appareils et procédés de chauffage et d'éclairage.

##### GRUPE X

##### *Agriculture et industries qui s'y rattachent.*

- Classe 75. Spécimens de bâtiments de ferme et de travaux agricoles.

##### GRUPE XI

##### *Horticulture*

- Classe 76. Serres et appareils horticoles.  
— 77. Fleurs et plantes d'ornementation.  
— 78. Légumes.  
— 79. Fruits et arbres fruitiers.  
— 80. Semences et plants d'arbres forestiers.  
— 81. Plantes de serres chaudes.

##### GRUPE XII

##### *Industrie minière, machines et produits.*

- Classe 82. Appareils et procédés.  
— 83. Produits.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

en un lot

DES TRAVAUX DE POSE D'ENTRETIEN ET DE DÉPOSE  
de Vitrerie en Verres Striés

pour la Couverture des Combles  
du Palais des Machines, au Champ de Mars.

1. Le lundi 30 janvier 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, en un lot, au rabais, sur les prix portés au détail estimatif et par soumissions cachetées, des travaux de vitrerie en verres striés pour la couverture des combles du Palais des Machines au Champ de Mars, lesquels sont évalués à 24,940 fr. 32 cent., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 2,500 francs.

2. Le détail estimatif et le cahier des charges sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions

imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance.

2° Un extrait de son casier judiciaire, ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription :

*Exposition universelle de 1889. — Travaux de vitrerie en verres striés pour la couverture des combles du Palais des Machines, au Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulle et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*) et porteront sur le prix du détail estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis par les intéressés au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure.

Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* des rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

8. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudica-

tion ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

9. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

10. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 4 janvier 1888.

Le Ministre du Commerce et de  
l'Industrie,  
Commissaire général,  
LUCIEN DAUTRESME.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné, entrepreneur de vitrerie, demeurant à , après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de vitrerie des combles, du 23 novembre 1886, ainsi que des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution de la couverture en verres striés de la grande nef et du grand vestibule du Palais des Machines au Champ de Mars,

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de vingt-deux mille douze francs soixante-quatre centimes, moyennant un rabais de (en toutes lettres) par cent francs sur les prix moyens indiqués aux clauses et conditions particulières.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le 1888. (Signature.)

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

A PARIS

## CONGRÈS & CONFÉRENCES

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

#### I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Les congrès et conférences, organisés sous la surveillance de la Commission supérieure pour avoir lieu pendant la durée de l'Exposition de 1889, sont placés sous le patronage du gouvernement français. Ce patronage ne peut, en aucune façon, engager l'administration, quant aux opinions émises ou aux résolutions formulées.

Les sujets religieux et politiques sont formellement interdits.

Art. 2. — Toutes les communications relatives aux congrès et conférences de l'Exposition de 1889 doivent être adressées à M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général (Direction générale de l'exploitation. Congrès et conférences).

Art. 3. — La surveillance générale des salles des congrès et conférences appartient à l'administration supérieure, à laquelle un certain nombre de places seront réservées sur sa demande.

Art. 4. — Les membres de la Commission supérieure, instituée par arrêté en date du 2 août 1887, auront leurs libres entrées à

tous les congrès et à toutes les conférences. Ils ne pourront prendre part aux délibérations d'un congrès qu'en qualité d'adhérents.

Art. 5. — La Commission supérieure assure et surveille la publication des résumés des conférences et des actes des congrès. Elle statue sur les réductions qu'il y aurait lieu de faire subir aux manuscrits qui lui sont remis, après avoir pris l'avis du comité compétent; le bureau du congrès, auquel se rattachent les manuscrits, sera entendu sur ces réductions.

Art. 6. — La Commission supérieure est chargée de rédiger les instructions destinées à assurer l'application du présent règlement.

Art. 7. — Tout incident non prévu par le présent règlement sera soumis à la Commission supérieure, qui statuera.

#### II. — CONGRÈS

Art. 8. — Des comités spéciaux seront saisis des demandes de congrès qui seront adressées à l'administration et auront à donner leur avis sur ces demandes, sur lesquelles la commission supérieure statuera, sauf approbation du ministre.

Ils auront, en outre, à dresser une nomenclature des congrès qu'il leur paraîtrait utile de provoquer; cette nomenclature sera soumise à l'approbation de M. le ministre du commerce et de l'industrie, après avis de la commission supérieure.

Art. 9. — Toute demande tendant à obtenir qu'un congrès fasse partie de la série des congrès de l'Exposition de 1889 devra indiquer son programme général et le but qu'il se propose d'atteindre.

Elle devra faire connaître le nom des promoteurs du congrès et spécifier si le congrès fait suite plus ou moins directement à des congrès antérieurs.

Art. 10. — Les congrès s'organiseront et s'administreront eux-mêmes, en se conformant aux conditions d'ordre général déterminées par le présent règlement. A cet effet, il sera institué pour chaque congrès une commission d'organisation qui aura la charge d'en préparer les travaux et qui le représentera auprès de l'administration.

Art. 11. — Les congrès qui sont la suite de congrès antérieurs pourront être autorisés à faire partie de la série des congrès de l'Exposition de 1889, en conservant intégralement l'organisation qu'ils possèdent (1).

Art. 12. — Les comités spéciaux sont autorisés, sous le contrôle de la commission supérieure, à se concerter sur les programmes avec les bureaux des congrès permanents qui, tout en se réunissant à Paris, en 1889, demeureraient indépendants de l'Exposition.

Art. 13. — Sauf les cas spécifiés à l'article 11, les commissions d'organisation seront nommées par M. le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition des comités spéciaux, après avis de la commission supérieure.

Dans le cas où une demande de congrès adressée par un groupe de personnes aurait été acceptée, il sera réservé dans la commission d'organisation une part au promoteur du congrès.

Art. 14. — Les commissions d'organisation auront à soumettre à bref délai à l'administration le programme des questions soumises aux délibérations des congrès. L'indication des sujets qui devront faire l'objet de rapports préparés à l'avance et le nom des rapporteurs qui auront été désignés. Elles auront à fournir l'indication du nombre présumé des séances, de l'époque proposée pour la tenue du congrès, et des locaux demandés pour les réunions.

(1) Des dispositions spéciales seront arrêtées, s'il y a lieu, en ce qui concerne les congrès permanents qui tiendraient une session à Paris, pendant la durée de l'Exposition, sans faire partie de la série des congrès de l'Exposition.

Il sera statué définitivement par la commission supérieure, sur le rapport du comité spécial compétent.

Art. 15. — Les congrès auront lieu dans des salles situées dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 16. — Les cartes de membre d'un congrès ne dispenseront pas d'acquiescer le droit d'entrée à l'Exposition.

Art. 17. — Les délégués étrangers pourront être accrédités par leurs gouvernements respectifs pour suivre les travaux des congrès.

Art. 18. — Les adhérents à un congrès et les délégués des administrations publiques françaises et des gouvernements étrangers pourront seuls présenter des travaux en séance et prendre part aux discussions et délibérations. Ils recevront une carte personnelle, qui leur sera délivrée par les soins de la commission d'organisation; ces cartes recevront l'estampille du commissariat général.

Il pourra être décidé pour chaque congrès que le public sera admis à assister à une ou plusieurs séances, qui devront être désignées à l'avance.

Art. 19. — Il sera publié, aux frais de l'administration, un recueil des procès-verbaux sommaires des séances des Congrès. Chaque commission d'organisation recevra, sur sa demande, des exemplaires des procès-verbaux relatifs au congrès qu'elle représente; le nombre qui pourra lui être attribué gratuitement sera, au plus, supérieur de cent au nombre des membres adhérents. Elle pourra d'ailleurs obtenir en plus autant d'exemplaires qu'il lui sera nécessaire, à un prix qui sera déterminé.

Art. 20. — La publication des procès-verbaux sommaires des congrès aura lieu sous la surveillance de la commission supérieure, à qui chaque commission d'organisation aura à remettre, dans un délai qui sera spécifié :

1° Les procès-verbaux sommaires des séances;

2° La liste des membres ayant pris part au congrès;

3° L'indication du nombre des exemplaires qui auront à être délivrés soit gratuitement, soit à titre onéreux.

Art. 21. — Il devra être remis à l'administration quinze exemplaires des comptes-rendus détaillés qui pourront être publiés pour chaque congrès.

### III. — CONFÉRENCES

Art. 22. — Toute personne qui désirera faire une ou plusieurs conférences devra joindre à l'appui de sa demande l'indication du sujet qu'elle se propose de traiter. Il sera statué par la commission supérieure sur le rapport du comité spécial compétent, sauf l'approbation de M. le ministre du commerce et de l'industrie.

Art. 23. — Les comités spéciaux auront à dresser la nomenclature des conférences qu'il y aurait lieu de faire en plus de celles qui seront demandées et acceptées; cette nomenclature sera soumise à l'approbation de M. le ministre du commerce et de l'industrie, après avis de la commission supérieure.

Art. 24. — Les comités spéciaux seront chargés de désigner les personnes qu'il y aura lieu d'inviter à traiter en conférences les sujets faisant partie de la nomenclature précédemment indiquée; ces désignations devront être approuvées dans la même forme.

Art. 25. — Les conférences seront publiques. Suivant leur nature et leur but, la perception d'un droit d'entrée pourra être autorisée.

Art. 26. — Aucune discussion ne pourra avoir lieu à la suite d'une conférence.

Art. 27. — Il sera publié, aux frais de l'administration et sous la surveillance de la commission supérieure, un recueil contenant les résumés sommaires des conférences faites

pendant la durée de l'Exposition de 1889. A cet effet, chaque auteur sera invité à remettre le manuscrit de ce résumé dans un délai déterminé.

Chaque conférencier recevra gratuitement cent exemplaires du résumé de sa conférence; il pourra en obtenir d'autres exemplaires à un prix qui sera déterminé, en faisant connaître à l'avance le nombre qui lui est nécessaire.

Le présent règlement, délibéré par la commission supérieure des congrès et conférences, dans ses séances du 25 novembre et du 30 décembre 1887.

Vu et présenté :  
*Le directeur général,*  
G. BERGER.

Vu et approuvé :  
Paris, le 30 décembre 1887.  
*Le ministre du commerce et de l'industrie,*  
commissaire général.  
LUCIEN DAUTRESME.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Commission de Contrôle et de Finances

La Commission de contrôle et de finances s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie.

Le rapport sur les travaux des berges de la Seine, devant le Champ de Mars, a été présenté par M. Waddington et adopté sans observation.

Sur le rapport de M. Prevet, le ministre du commerce est autorisé à passer, avec le syndicat des électriciens, un traité qui assure l'éclairage électrique du soir et laisse à cet éclairage le caractère d'une exposition collective.

Un crédit de 200,000 francs, pour l'exposition d'Economie sociale, est ouvert sur le rapport de M. Waddington.

Enfin, M. Berger entretient la Commission de la question du chemin de fer intérieur. M. Guichard pense qu'il serait juste de faire un nouveau concours, car les conditions du premier projet sont changées, et l'ancien n'a plus raison d'être préféré aux autres; néanmoins, la Commission décide que le Ministre sera autorisé à traiter avec M. Severac, qui représente aujourd'hui un véritable syndicat.

M. Prevet soumet à la commission un projet de construction de Palais des produits alimentaires, et le groupe demande que l'administration commence la construction de ce palais, dont le prix lui sera certainement remboursé, et au delà, par les exposants; la question est réservée jusqu'au moment où les sous-commissions en auront statué.

La séance est levée à midi.

Un certain nombre de commerçants et d'industriels, qui ont l'intention d'exposer, nous adressent une question à laquelle nous avons déjà répondu à plusieurs reprises. Ils nous demandent quel sera le prix des emplacements; nous avons dit et répété que les emplacements étaient entièrement gratuits, et afin qu'il n'y ait pas

d'équivoque, nous reproduisons l'article 16 du règlement général qui est ainsi conçu : « Les exposants français ou étrangers n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'Exposition; ils auront à supporter toutes les dépenses d'installation et de décoration dans les palais, parcs ou jardins. »

Comme on le voit, l'exposant n'a rien à payer pour la place qu'il occupe, il n'a à supporter que les frais d'installation de son exposition particulière et de sa juste part dans l'installation de sa classe.

Désirant même éviter à certains exposants des frais trop lourds qu'ils ne pourraient pas supporter, l'administration a pensé qu'il y avait lieu d'autoriser les expositions collectives; les commerçants et industriels, en se groupant, pourront ainsi, avec une dépense très minime, composer une exposition des plus intéressantes et attirer l'attention des visiteurs, ce qu'ils n'avaient pu faire jusqu'ici, à cause des frais plus élevés qu'occasionne une exposition particulière.

Du reste, bien que faisant partie d'une exposition collective, l'exposant verra ses produits examinés et récompensés, s'il y a lieu, par les différents jurys au même titre que si son exposition eut été isolée.

Lundi a eu lieu l'adjudication en un lot, à forfait, des travaux de construction d'un groupe de bâtiments en pans de bois hourdés et en charpente, à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de la presse et des postes et télégraphes.

La Société des ouvriers charpentiers de La Villette a été déclarée adjudicataire, moyennant un rabais de 7 fr. 50 0/0.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Monsieur le comte Adrien d'Oultremont, commissaire général de la Belgique à l'Exposition de 1878, commissaire général de l'Exposition de Bruxelles en 1888, est venu la semaine dernière à Paris. Le comte d'Oultremont qui, dès le mois d'octobre, a pris l'initiative de la formation d'un Comité national belge, pour l'Exposition de 1889, a été nommé président de ce comité provisoire. Pendant son séjour ici, il s'est entretenu longuement avec M. Georges Berger, Directeur général de l'Exploitation, et lui a donné l'assurance qu'il y avait un accord complet entre tous les industriels de la Belgique pour organiser la représentation de leurs produits dans les galeries du Champ de Mars.

M. le comte d'Oultremont, qui était accompagné de M. Gody, secrétaire général de l'Exposition de Bruxelles, a visité les travaux du Champ de Mars, et a examiné les plans de la Galerie des Machines, dont l'installation intéresse particulièrement les constructeurs belges.

Des renseignements particuliers reçus par la Direction générale de l'Exploitation, font connaître que le gouvernement japonais se fera représenter officiellement à l'Exposition de 1889.

X

Le gouvernement Hellénique vient de désigner les membres de la commission grecque pour l'Exposition de 1889.

A la réception du 1<sup>er</sup> janvier, le gouverneur général de Monaco a fait connaître à M. de la Marlière que la Principauté prendra part à l'Exposition.

X

La Chambre ottomane de Constantinople a résolu d'entrer en rapport avec les cinq autres Chambres de commerce de l'Empire, pour la participation des négociants et industriels de l'Empire à l'Exposition de 1889. Elle ferait un emprunt d'un million destiné à couvrir les frais généraux du Comité d'organisation.

Nous remercions nos confrères des nombreux emprunts qu'ils font, soit aux informations, soit aux articles du *Bulletin officiel*; ils ont reproduit notamment en entier notre très intéressant article sur l'organisation de l'Exposition de l'histoire rétrospective du travail. Nous les remercierions encore davantage s'ils voulaient bien citer l'origine de leurs emprunts.

## VISITE

### DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Aux Chantiers de l'Exposition

Monsieur le Président de la République a visité lundi les chantiers de l'Exposition de 1889. Il était accompagné de M. le général Brugère et de M. le colonel Fayet : il est arrivé à deux heures au pavillon de la Direction des Travaux, avenue de La Bourdonnais ; il a été reçu par M. Dautresme, ministre du Commerce et de l'Industrie, assisté de son chef de cabinet, M. David Dautresme, et du sous-chef de cabinet, M. Rouché, de M. Alphand, directeur général des Travaux, et de M. de Malleveou, secrétaire de la direction générale ; de M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation et de M. E. Thurneyssen, secrétaire de la direction générale ; de M. Grison, directeur général des Finances et de M. Savoye, secrétaire de la direction générale.

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie a reçu M. le Président de la République sous le péristyle du pavillon de la Direction générale des Travaux et lui a adressé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter messieurs les Directeurs de l'Exposition. Vous les connaissez déjà : M. Alphand dirige depuis longtemps les travaux de Paris, et il n'y a pas un coin de cette grande ville qui ne porte en quelque sorte sa griffe. Ce qui a fait permet d'attendre de lui des merveilles.

M. Berger a pris une part considérable et remarquée à l'organisation de toutes les expositions qui ont eu lieu depuis trente ans : l'expérience qu'il a acquise nous est un sûr garant de succès.

Quant à M. Grison, qui dirige nos services financiers, il est resté de longues années à la tête de la comptabilité du ministère du Commerce, et ce serait un impitoyable modérateur, si, tous ici, nous n'avions la volonté bien arrêtée de ne pas dépasser les crédits qui nous ont été alloués par les Chambres.

A côté de MM. les Directeurs et sous leurs ordres, nous avons, en première ligne, des ingénieurs : les uns sortent de l'École Polytechnique, et personne mieux que vous ne sait ce qu'ils valent ; les autres viennent de l'École Centrale et n'apportent, dans l'accomplissement de leur tâche, ni moins de dévouement, ni moins de science.

Au milieu de nous, enfin, nous comptons d'habiles sculpteurs et d'éminents architectes : parmi ces derniers, je n'en veux citer qu'un seul, mais dont le nom est illustre : je parle de M. Charles Garnier.

C'est parce que nous possédons de pareils collaborateurs que notre œuvre est arrivée à l'état d'avancement que vous allez constater ; c'est pourquoi aussi je ne crains pas d'affirmer, dès à présent, que l'Exposition de 1889 fera honneur à la France, à la République, et à votre présidence.

M. le Président de la République a répondu :

Monsieur le Ministre,

Je suis trop heureux de pouvoir m'associer aux éloges que vous avez adressés à vos collaborateurs dont j'ai apprécié les mérites depuis longtemps. Je suis certain à l'avance que nous réaliserons cette grande œuvre, qui sera digne de la France. L'Exposition a été ma première préoccupation lorsque j'ai été appelé à la Présidence de la République, et j'ai manifesté mes sentiments dans le Message que j'ai adressé aux Chambres.

M. le Président de la République est monté dans le pavillon de la Direction Générale des Travaux et M. Alphand lui a présenté son personnel : ses architectes, MM. Ch. Garnier, Dutert, Bouvard, Formigé ; ses ingénieurs, MM. Contamin, Charton, Pierron, ainsi que MM. Lion, Laforcade et Déliens. M. Alphand a soumis au Président les plans, dessins et travaux graphiques concernant l'Exposition et lui a offert une superbe collection de photographies.

M. le Président de la République s'est ensuite rendu sur les chantiers ; une tente avait été dressée, sous laquelle était groupé tout le personnel de la Direction des Travaux. M. Alphand a prononcé quelques paroles. Il a tenu à constater que ses collaborateurs s'étaient acquittés avec le plus grand zèle d'une mission difficile qui est aujourd'hui presque terminée, et il a déclaré que l'engagement qui avait été pris de terminer les travaux en temps utile serait tenu, qu'il répondait de cet engagement.

M. le Président de la République a répondu qu'il était très heureux d'apprendre que les engagements seraient tenus ; je m'en réjouis, a-t-il ajouté, comme Français et comme patriote.

Puis M. Alphand, en présentant ses collaborateurs, a dit un mot aimable sur chacun d'eux.

M. le Président de la République leur a serré la main, et le cortège s'est mis en

marche en traversant à pied les galeries des expositions diverses et en se rendant aux fondations du palais des machines. Après avoir parcouru la galerie des sections françaises, le cortège est arrivé à l'extrémité ouest de cette galerie où l'attendait un train, composé d'un wagon-salon et d'un wagon de 1<sup>re</sup> classe.

M. le Président de la République a été reçu par M. Blount, président du Conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest, M. Marin, directeur de la Compagnie, et M. Chardon, chef de l'exploitation. M. le Président prit place dans le wagon-salon avec M. le Ministre du Commerce et les directeurs généraux. Les chefs de service et les représentants de la presse sont montés dans le wagon de première.

Le train a parcouru les chantiers dans toute leur longueur, et est arrivé à l'entrée de la Tour Eiffel. M. le Président de la République a été reçu par M. Eiffel, qui lui a présenté ses ingénieurs, il lui a adressé ses vives félicitations. M. Eiffel a expliqué au Président la marche de ses travaux, et le cortège s'est dirigé vers le pilier n° 3, qui doit loger la machine des ascenseurs et dont on voit encore les massifs de maçonneries des fondations. M. Eiffel a donné les détails les plus complets sur les constructions, puis M. le Président de la République a traversé tous les chantiers de la tour, et s'est rendu au bâtiment de la Direction de l'Exploitation.

M. G. Berger, Directeur général de l'Exploitation, a prononcé les paroles suivantes :

Monsieur le Président,

Nous sommes honorés et heureux de vous revoir ici, où vous êtes venu, naguère, collaborer comme membre de nos comités aux préparatifs de la grande œuvre de 1889.

J'ai l'honneur de vous présenter mes chefs de service et mon personnel.

Cette grande maison de bois est devenue une sorte d'académie encyclopédique où s'étudient, par des discussions orales et une correspondance ininterrompue toutes les hautes questions techniques, scientifiques, industrielles, artistiques et sociales, qui intéressent le travail universel. On fait de tout, ici, sauf de la politique, et j'ose dire que c'est pour ce motif que nous arriverons à célébrer dignement et libéralement, c'est-à-dire, avec le concours de tous les Français et de beaucoup d'étrangers, réunis dans un même sentiment de concorde et d'amour du progrès, l'anniversaire de 1789.

Depuis quelques semaines, le succès de l'Exposition s'affirme de tous côtés et, à moins d'obstacles que nous ne voulons, ni ne pouvons prévoir, vous ouvrirez, en 1889, une exposition digne du monde civilisé, digne de la France et digne de la République, que vous représentez avec tant d'honneur.

M. le Président de la République a répondu par quelques paroles de félicitation et M. G. Berger lui a présenté ses collaborateurs : M. Monthiers, chef du service de la section française et M. Giroud, M. Marc Millas et M. de Lacretelle (service des sections étrangères), MM. Ossude et Dupuich, attachés principaux, M. Sédille (service des installations), M. Vigreux (service mécanique électrique) ; le Dr Moissard, chef du service médical ; puis il lui a montré les plans des installations.

M. le Président de la République s'est rendu ensuite dans un des bureaux de

L'Exploitation où M. Picard, président de section au Conseil d'Etat et président de la 4<sup>e</sup> section de l'Exposition rétrospective du travail, assisté de ses collègues, lui a adressé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

J'ai déjà eu l'honneur de vous présenter mes très respectueuses félicitations et celles de mes collègues, pour votre élévation à la première magistrature de la République. Cependant, puisque M. le Ministre du commerce et de l'Industrie et M. le Directeur général de l'Exploitation ont eu la bonne pensée de nous réunir, permettez-moi, M. le Président, de vous redire combien nous avons été heureux de l'élection du grand citoyen dont le nom glorieux, le caractère et les talents, nous assurent à l'intérieur la paix, l'union, la concorde, et à l'extérieur le respect de notre chère patrie.

Permettez-moi de vous dire encore, Monsieur le Président, que nous sommes tous ici profondément dévoués à l'œuvre de l'Exposition universelle de 1889, que notre modeste concours est absolument acquis à son succès, car, nous y voyons non-seulement la célébration de l'anniversaire mémorable dans les fastes de la liberté, mais aussi l'origine d'une ère nouvelle de travail et de prospérité, et un pas de plus dans la voie de la reconstitution et du rayonnement de la grandeur morale et matérielle de la France.

M. Picard et ses collègues avaient tenu à présenter leurs hommages à M. le Président de la République, car, on se rappelle que M. Carnot, avant son élection, était président de cette section.

M. le Président de la République a répondu :

Je vous remercie de vos témoignages de sympathie, je suis profondément touché de vos paroles et de votre démarche, et je ne doutais pas de vos sentiments dont je suis très reconnaissant.

M. le Président de la République a serré la main de M. Picard et de ses collègues, et la visite du Président était terminée.

## A travers le Champ de Mars

Les chantiers de l'Exposition sont, chaque semaine, visités par des personnages de toutes les nationalités, et par des hommes techniques qui s'intéressent vivement aux progrès de la tour de 300 mètres. Cette semaine, M. le Président de la République avait tenu à passer une sorte d'inspection de tous les travaux.

Nous avons rapporté plus haut les discours et les visites officielles, nous ne voulons parler ici que du côté pittoresque de la visite, et relever les menus faits qui appartiennent à la chronique.

Le quartier avait pris une physionomie plus animée, les habitant des maisons étaient à leurs fenêtres, et il y avait un certain nombre de curieux dans l'avenue de La Bourdonnais; quelques drapeaux avaient été hissés sur les constructions et les échafaudages, mais ce n'était pas une visite d'apparat. M. le Ministre n'avait convoqué personne et, à l'exception des représentants de la presse, les directeurs généraux et leur personnel étaient seuls venus offrir leurs hommages au chef de l'Etat.

M. le Président de la République était venu dans son landau avec le général Brugère et le colonel Fayet; il était vêtu d'une redingote et d'un pardessus noirs, et ne portait pas la rosette de la légion d'honneur. M. le Président de la République s'est toujours vivement in-

téressé aux travaux de l'Exposition. Quand il était député, il venait au Champ de Mars avec le ministre du commerce, et, comme il l'a rappelé lui-même, sa première pensée, en arrivant à la présidence, a été tournée vers l'Exposition, dont il a parlé en termes chaleureux dans son message aux Chambres.

Aussi, pouvait-on être assuré que cette nouvelle visite l'intéresserait plus vivement encore, en raison de l'état d'avancement des travaux. Il a parcouru toutes les galeries, se faisant expliquer par M. Alphand et par ses collaborateurs les dispositions des palais.

C'est surtout la galerie des machines qui a vivement éveillé sa curiosité; aussi, a-t-il fait une longue station auprès des fondations.

M. le Président de la République s'est ensuite rendu à l'extrémité ouest de la galerie des sections françaises, où l'attendait un train. Les chefs de service et les représentants de la presse s'entassent dans un compartiment; ils sont plus de vingt-cinq pour occuper une quinzaine de places.

Le train s'avance très lentement à travers toute la partie du Champ de Mars située du côté de l'Ecole Militaire, puis il arrive sur l'allée centrale qui traverse le Champ de Mars, là, quelques ouvriers poussent quelques cris pour demander « du travail », mais sans provocation, et ils saluent.

Le train se trouve alors sur un terre-plein assez élevé, et sur chacun de ses côtés, on aperçoit un petit précipice; des ouvriers travaillent en grand nombre et crient : « Vive la République ! » On aperçoit les jardins que prépare M. Laforcade, avec sa compétence bien connue. Des arbres magnifiques donneront de la fraîcheur au centre même de l'Exposition, des pentes gazonnées forment la bordure du Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. Le train s'arrête, les voyageurs descendent, et nous sommes à la tour de 300 mètres.

M. Eiffel est là, enveloppé de son paletot, avec un foulard blanc. M. le Président de la République lui tend la main, le félicite chaleureusement; un chemin en planches a été ménagé, on le suit pour arriver sur un petit pont, garni de deux balustrades en planches, qui a été jeté sur le pilier n° 3. On traverse ce pont et on se trouve sur une petite plate-forme d'où l'on peut embrasser les fondations qui n'ont pas été remblayées.

M. le Président de la République regarde en bas, en haut, admirant ces travaux gigantesques et écoutant avec une vive curiosité toute les explications que lui fournit M. Eiffel, avec la conviction d'un apôtre.

Il l'interrompt de temps à autre pour lui demander quelques renseignements, mais M. Eiffel poursuit, faisant revivre devant son interlocuteur les transformations successives de son chantier.

M. le Président de la République quitte le pilier n° 3 pour redescendre au centre des échafaudages. Il est très frappé par le travail aérien, et s'informe, avec intérêt, comment les ouvriers peuvent accomplir leur besogne sans éprouver de vertige. M. Eiffel démontre que ses ouvriers sont en aussi grande sécurité que s'ils étaient dans le chantier; ils se trouvent sur des plate-formes assez larges, bordées de rampes, et M. Eiffel se flatte de n'avoir eu, jusqu'à présent, aucun accident mortel à regretter. M. Carnot s'inquiète vivement de l'époque à laquelle serait terminée la tour. M. Eiffel répond que l'on atteindra les 300 mètres à la fin de cette année; il peut d'autant plus aisément l'affirmer, que toutes ses prévisions se sont réalisées. « Au 14 Juillet, a-t-il ajouté, en se tournant vers M. Alphand, je mettrai à votre disposition une plate-forme située à 150 mètres au-dessus de la Seine, on pourra y tirer un beau feu d'artifice avec fusées horizontales qui ressembleront à des étoiles filantes. »

M. Eiffel avait espéré que M. le Président

de la République monterait au sommet d'un pilier, où l'on avait aménagée une plate-forme pour prendre un lunch, mais le temps était gris, il devenait brumeux, le jour baissait, et M. le Président de la République a pensé qu'il ne pouvait prolonger cette visite. Il a quitté le chantier de M. Eiffel pour se rendre aux bâtiments de l'Exploitation, dont M. Georges Berger lui a fait les honneurs. M. le Président de la République n'a pas voulu oublier le service médical; il a rendu visite à un ouvrier blessé au pied, et il a quitté, à quatre heures un quart, le Champ de Mars, très satisfait de sa promenade et félicitant, avec cordialité, le personnel qui s'est dévoué, avec ardeur à une œuvre dont on peut annoncer, dès aujourd'hui, le succès.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page

Plumes métalliques Blanzay Pour et Co

### Petite correspondance

H. F. F., Paris. — Le comité pour l'Angleterre est en voie de formation, il sera constitué définitivement sous peu de jours. Les demandes doivent être adressées au Ministre du commerce, à Paris, ou aux différents consuls de France en Angleterre.

Une note dans la partie non officielle résout les questions posées sur les délais et conditions d'admission.

Aucune décision n'a encore paru officiellement pour la manutention à l'Exposition.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

Cette semaine a fait montre de moins d'activité que sa devancière. La Bourse est retombée dans une monotonie qui a entraîné, pendant un instant, nos Rentes à un niveau légèrement inférieur à celui auquel nous les laissons il y a huit jours.

Les causes qui ont conduit notre marché à cet état de langueur et, par suite, à plus de faiblesse dans les cours, sont nombreuses. C'est d'abord la débâcle, sur le marché libre, d'un spéculateur étranger fort engagé à la baisse sur les valeurs minières, et notamment sur le Rio-Tinto. Il en est résulté une augmentation de prudence de la part des intermédiaires, qui ont tenu leurs carnets un peu mieux fermés.

On a beaucoup parlé de la maladie de l'empereur Guillaume : à son âge, une indisposition peut toujours conduire au dénoûment fatal, et cette perspective modère l'élan d'un grand nombre de spéculateurs.

D'autre part, le Comptant est resté aussi calme que la spéculation, pendant ces derniers huit jours. Ce n'est que dans la seconde quinzaine de janvier que l'activité renaît sur le marché.

L'épargne ne peut procéder plus tôt, en effet, au rempli des nombreux coupons détachés au commencement de ce mois et des loyers qui vont échoir le 15.

Les marchés européens ont été fort calmes également. Londres a été le seul à faire montre de fermeté. Tous les autres souffrent d'une pénurie générale d'affaires, et les cotes qu'ils nous ont envoyées n'ont cessé d'être empreintes d'un calme désespérant, parfois même de lourdeur.

La liquidation s'est opérée au milieu du plus grand calme au Stock-Exchange; les reports ont varié de 3 1/2 à 4 0/0.

×

Voici comment se sont échangées nos Rentes, d'une semaine à l'autre :

Le 3 0/0 a varié de 81 40 à 81, à terme.

Sur le même marché, le 3 0/0 amortissable a passé de 84 52 à 84 20;

Et le 4 1/2 0/0, qui se négociait à 107 60, reste à 107 40.  
 Au comptant, nous avons relevé le 3 0/0 à 81;  
 L'Amortissable, à 84 25;  
 Et le 4 1/2 0/0 à 107 50.

Les primes, pour fin janvier, se sont échangées avec une moyenne de 42 dont 25, et de 27 dont 50. On a payé 62 centimes les primes, dont 50 pour fin février.

Les Consolidés anglais, que nous laissons à 102 11/16, ont vivement progressé à 103 15/16 au plus haut; ils sont ensuite revenus à 102 15/16.

L'Italien a passé de 96 45 à 94 30 (ex-coupon de 2 17).

L'Extérieure a également payé un coupon de 1 0/0 et reste à 66.

Le 4 0/0 hongrois, ex-coupon également, se traite à 77 50.

L'Egypte unifiée se négocie à 373 75.

Le Turc s'établit à 14 05.

Les Fonds russes sont plus soutenus.



Il n'y a pas grands changements à signaler dans la tenue de nos grands établissements de crédit.

La Banque de France s'est tenue de 4165 à 4130.

La tenue du Crédit Foncier est toujours satisfaisante. On négocie l'actiel, ex-coupon de 30 fr., à 1385.

La tenue des Obligations foncières, ex-communales, avec ou sans lots, est toujours fort bonne.

Les obligations à lots de 1879 sont surtout fort recherchées.

Ces obligations sont remboursables, on le sait, à 500 fr., comme les obligations 3 0/0 des grandes compagnies de chemins de fer, et, comme elles, elles produisent un intérêt annuel de 15 fr. Si elles coûtent plus cher, on en trouve la raison dans les nombreuses chances de lots qu'elles procurent.

Elles donnent lieu, en effet, tous les deux mois, à des tirages attribuant des lots de 1,000 à 100,000 fr. aux numéros désignés par le sort.

L'intérêt de 80 francs, c'est-à-dire de la somme qu'il faut payer en plus pour arbitrer une obligation à lots du Crédit foncier contre une obligation des chemins de fer représente, au taux maximum de 4 0/0, une somme de 3 fr. 20. Moyennant le sacrifice de cet intérêt, on participe annuellement à six tirages de lots, et la participation à un tirage se paye, par conséquent, 50 centimes environ seulement.

On peut donc dire du porteur d'obligations 3 0/0 à lots du Crédit foncier qu'il paye 50 centimes la chance de gagner un gros lot de 100,000 francs ou d'autres lots variant de 1,000 à 100,000 francs.

Dans ces conditions, on s'explique la grande faveur dont jouissent les obligations.

Les bons de la Presse se négocient sur les cours de 19 50 à 20 francs, excellente petite valeur, qui se rembourse de 31 à 50 francs si elle ne gagne pas un lot.

Quant au Bon à lots, il fait de 1 25 à 1 50 de prime. C'est encore une valeur très sûre et très séduisante, avec laquelle on gagne, à un moment donné, deux capitaux pour un, si l'on n'obtient pas un des nombreux lots de 1,000 à 100,000 fr. qui s'y trouvent attachés.

Le Comptoir d'escompte est fermement tenu à 1,065.

Nous relevons les cours de 577,50 en regard du Crédit lyonnais, de 756,25 sur la Banque de Paris et de 452,50 pour la Banque d'escompte.

La Banque ottomane reste à 508,75.

La Banque parisienne à 340.

Les Chemins de fer sont immobiles. Le Nord à 15 25, ex-coupon de 20 fr.; le Midi à 11 50, ex-coupon de 25 fr.; le Lyon à 12 45 et l'Orléans à 13 20.

La Banque transatlantique se cote au cours de 465, et la Compagnie transatlantique au cours de 525.

Parmi les valeurs industrielles, nous relevons, en dernier lieu, les cours de 322,50 sur le Panama et de 2071,25 sur le Suez.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**PARIS A LONDRES**  
 par Dieppe et Newhaven

**BILLETS A PRIX RÉDUITS**

Départs tous les jours (dimanches compris):

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir  
 De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

**Prix des Billets :**

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

**ENTREPRISE COLAS & HENRY**

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.

**PLUS DE SURPRISES NI DE VOLS**

Par l'application de l'Électricité

AUX USAGES DOMESTIQUES

Par l'emploi de la SONNERIE ÉLECTRIQUE, reliée à divers accessoires d'un prix modique, il devient impossible d'entrer dans une maison sans être signalé. TABLEAUX, INDICATEURS, TÉLÉPHONES, ACOUSTIQUES pour châteaux, fermes, etc.

Notre « SONNERIE-TYPE » est composée de manière à permettre diverses additions suivant les besoins du service. Prix, franco d'emballage, 16 francs. *Nouvel Allumeur à triple usage* donnant la lumière en entrant, possédant l'allumeur mobile et un commutateur donnant la lumière à volonté. Prix, franco d'emballage, 26 francs. — Adresser les lettres et mandats à M. ACHARD, Jeune, 32, boulevard Sébastopol, Paris — Arrêt de sûreté, nickelé (médaillé d'or 1886), prix 4 fr. 60, franco dans toute la France.

**AMER HOUBLON**

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

B. LAFOURCADE

15, Rue Saint-Quentin, Paris



**CLASSEUR "SHANNON"** Breveté s. g. d. g.

Seul Mode pratique de CLASSER et RELIER les LETTRES

INSTANTANÉMENT, par ordre alphabétique et par date.

On retire et replace chaque lettre sans déranger les autres. — ABSOLUMENT INDISPENSABLE dans chaque Bureau.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS

ALBERT BLOCH, 38, r. Entrepôt, PARIS. TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

**SUSPENSOIR MILLERET** élastique sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur **BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f. **MILLERET, LE GONIDEC, 8<sup>e</sup> 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS** ENVOI FRANCO

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. **VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>,** plaine Saint-Denis.



**FLANELLE VÉGÉTALE "PIN"**

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER 7, rue du Havre, PARIS

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog. Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie

A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines. FRET : 108, faubourg Saint-Denis

**AGENCES PRINCIPALES**

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

**Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours**

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

**Lignes des Antilles**

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

**Lignes de la Méditerranée**

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

FABRIQUES FRANÇAISES  
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence  
CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES  
(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS  
Kiosques — Vêrandas — Marquises — Vitrines  
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale  
Billancourt (Seine).

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

BRONZES & APPAREILS  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE**  
**DENTIFRICES**  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>ms</sup>, Pharmacies, Drogueries.

POÈLE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu  
SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE  
FAISANT JOINT HYDRAULIQUE  
Le seul se fermant hermétiquement par l'eau  
Vendu avec toute garantie de bon fonctionnement. Prix 65 fr.  
A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions  
Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur  
CROIX DE MÉRITE. 1<sup>er</sup> PRIX, NANTES, TOULOUSE 1887. 2 MÉDAILLES D'OR  
Envoi franco du prospectus détaillé.  
VIVILLE, 16, Aven. Parmentier. PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
65 centimes l'un, en timbres poste.

**Cassis-Rouvière**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbouville. — Dép. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÈS.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
—  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction  
Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION À L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, 8 fr.  
PARIS.—2.Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 5 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTE DESSIN.  
PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.  
Bureau de Comité départemental.  
Comités départementaux.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Sections étrangères à l'Exposition.  
Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Comité départemental du Rhône.  
L'Exposition de la Ville de Paris.  
Chronique des Travaux.  
L'Exposition de Melbourne.  
Les Théâtres.  
Réclames.  
Revue financière.  
Annonces.

### Notre Dessin

Les grands échafaudages, qui se trouvent au premier plan de notre dessin, ont été construits pour soutenir le plancher du premier étage, dont on distingue déjà quelques poutres métalliques. Ce plancher va relier, entre eux, les quatre piliers qui formeront ainsi une énorme pyramide tronquée, sur laquelle continuera à s'élever la tour.

Ce premier plancher est établi à une hauteur de 55 mètres.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 10 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé :

1° Vice-président de la commission d'organisation et de direction des congrès et conférences, M. Meissonier, membre de l'Académie des beaux-arts ;

2° Membre du comité de la section II (beaux-arts) des congrès et conférences, M. Puvion de Chavannes, membre du conseil supérieur des beaux-arts, en remplacement de M. Meissonier, nommé vice-

président de la commission d'organisation et de direction.

Par arrêté en date du 11 janvier 1887, le ministre du commerce et de l'industrie a appelé M. le contre-amiral Gervais, chef d'état-major général et directeur du cabinet du ministre de la marine et des colonies, à remplacer M. le contre-amiral Le Timbre dans la commission préparatoire instituée en vue de la participation de la France aux diverses expositions internationales qui doivent s'ouvrir en 1888.

Par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, en date du 12 janvier 1888, M. Ernest Meyer, auditeur au conseil d'Etat, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, a été nommé membre de la commission préparatoire instituée en vue de la participation de la France aux diverses expositions internationales qui doivent avoir lieu en 1888.

Par arrêté en date du 14 janvier 1888, M. Charles Prevet, député, est nommé commissaire général de la France à l'exposition de Barcelone.

### Bureaux de Comités départementaux

#### HÉRAULT

##### Comité départemental

Président : M. Gaston BAZILLE.  
Vice-présidents : MM. Charles LEENHARDT ; DE CROZALS ; HUGONNENQ ; Charles AZAÏS.  
Secrétaires : MM. Elie COUSIN ; MESSINE ; OLIVE ; GONTÈS ; GANNAT ; MOURGUES ; Gustave FRAISSE.  
Trésorier : M. Alphonse TISSIÉ, banquier à Montpellier.

##### Sous-Comité de Montpellier

Président : M. Gaston BAZILLE, sénateur.  
Vice-présidents : MM. Charles LEENHARDT ; DÉANDREIS, député ; Louis VIALLA.  
Secrétaires : MM. Elie COUSIN ; MESSINE ; OLIVE ; GONTÈS.  
Trésorier : M. TISSIÉ-SARRUS.

##### Sous-Comité de Béziers

Président : M. DE CROZALS.  
Vice-président : M. BOMPAIRE.  
Secrétaires : M. GANNAT,  
Trésorier : M. PRUNET.

##### Sous-Comité de Lodève

Président : M. HUGONNENQ.  
Vice-présidents : MM. PUECH et MAISTRE.  
Secrétaires : M. MOURGUES.  
Trésorier : M. OLIVIER.

### Sous-Comité de Saint-Pons

Président : M. RAZIMBAUD, député.  
Vice-président : M. Charles AZAÏS.  
Secrétaire : M. Gustave FRAISSE.  
Trésorier : M. Joseph BÉC.

### COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 30 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Ardennes :

#### 1° Sous-comité de l'arrondissement de Mézières.

MM. Dufossé, vérificateur des poids et mesures, à Charleville, secrétaire de la commission locale du travail des enfants et des filles mineures employées dans l'industrie. Rasquin, ingénieur à Charleville, chef des ateliers de la compagnie des chemins de fer de l'Est à Mohon.

#### 2° Sous-comité de l'arrondissement de Rocroi.

MM. Parent (Albéric) fils, à Givet, en remplacement de M. Parent, décédé. Monjon, directeur d'usine, à Fumay, en remplacement de M. Boucher, décédé.

#### 3° Sous-comité de l'arrondissement de Sedan.

MM. Gairal (Jules), docteur en médecine, à Carignan. Péronne, docteur en médecine, président de la société de secours mutuels de Sedan.

Par arrêté en date du 30 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Aveyron :

#### 1° Sous-comité de l'arrondissement d'Espalion.

M. Rives, inspecteur primaire, à Espalion, en remplacement de M. Bardin, démissionnaire.

#### 2° Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Affrique.

M. Baland, inspecteur primaire, à Saint-Affrique, en remplacement de M. Estienne, démissionnaire.

Par arrêté en date du 30 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Meurthe-et-Moselle :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Briey.

M. Colomb, inspecteur primaire, à Briey, en remplacement de M. Perrin, démissionnaire.

Par arrêté en date du 30 décembre 1887,

le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Savoie :

**Sous-comité de l'arrondissement d'Albertville.**

M. Roy, inspecteur primaire, à Albertville, en remplacement de M. Dodey, démissionnaire.

Par arrêté en date du 30 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Yonne :

**Sous-comité de l'arrondissement d'Auxerre.**

MM. Chailley (Joseph), publiciste, ancien secrétaire général du gouvernement du Tonkin. Cambuzat-Roy, négociant à Seignelay. Favinaire, directeur des enfants assistés de la Seine, à Ouanne. Moiset, ancien secrétaire général de l'Yonne.

Par arrêté en date du 31 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Gard :

**1° Sous-comité de l'arrondissement de Nîmes.**

MM. Boyve (de), à Nîmes. Fabre (Auguste) trésorier à la Solidarité, à Nîmes. Maurin (Georges), avocat, membre de l'Abeille et Solidarité, à Nîmes. Villard (Amédée), administrateur des hospices et du mont-de-piété, à Nîmes.

**2° Sous-comité de l'arrondissement du Vigan.**

M. Chante (Camille), ancien professeur, au Vigan.

Par arrêté en date du 31 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Gironde :

**Sous-comité de l'arrondissement de Bordeaux.**

MM. Faure, secrétaire de la chambre de commerce, à Bordeaux. Lescarret, économiste, à Bordeaux. Maurel, président de la société d'économie politique, à Bordeaux. Maurel (Emile), ancien président du tribunal de commerce, à Bordeaux.

Par arrêté en date du 31 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Loiret :

**Sous-comité de l'arrondissement d'Orléans.**

MM. Hubert (d'), membre du syndicat de l'ameublement, à Orléans. Ménager, président du syndicat des tailleurs du département du Loiret, à Orléans.

Par arrêté en date du 31 décembre 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Puy-de-Dôme :

**Sous-comité de l'arrondissement de Clermont-Ferrand.**

MM. Chizot, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Béchevel (de), ingénieur ordinaire des mines, à Clermont-Ferrand. Adrien Gaultier de Biauzat, ancien ingénieur du Creuzot.

Par arrêté en date du 9 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Oise

**Sous-comité de l'arrondissement de Beauvais**

M. Clément Savoye, inspecteur primaire à Beauvais, en remplacement de M. Mourié, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 9 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Hautes-Pyrénées :

**Sous-comité de l'arrondissement d'Argelès**

M. Galandy, inspecteur primaire à Argelès, en remplacement de Lacabe-Plasteig, démissionnaire

Dans l'arrêté du 11 novembre 1887, nommant des membres du comité départemental de la Marne, inséré dans le *Bulletin officiel* du 26 du même mois, page 3, colonne 3, il y a lieu de faire la rectification suivante :

Au lieu de :

M. Arthur de Bary, négociant en vins de Champagne, à Reims.

Lire :

M. Albert de Bary, négociant en vins de Champagne, à Reims (sous-comité de l'arrondissement de Reims.)

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Les Sections étrangères à l'Exposition

Le mouvement en faveur de l'Exposition se dessine de plus en plus à l'étranger. Tant qu'on a pensé que l'Exposition pourrait être ajournée, les gouvernements se sont tenus à l'écart, et les commerçants et les industriels n'ont pas institué de comités. Mais, lorsqu'on a acquis la certitude que la date ne serait pas reculée, les commerçants et les industriels étrangers n'ont plus hésité à se grouper, afin de préparer leur participation à l'Exposition de 1889.

Lorsque les gouvernements ont vu le mouvement, lorsqu'ils ont été convaincus que leurs nationaux attachaient un intérêt et un avantage à figurer dans notre grand concours international, ils ont promis leur appui officieux et se sont engagés à faciliter la tâche des comités; ils ont manifesté l'intention de donner des subventions, et nous avons même tout lieu de penser qu'ils interviendront peut-être d'une façon plus décisive à la dernière heure. Nous savons, en effet, que, dans certains pays, des personnages qui ont une situation officielle ont accepté ou sont sur le point d'accepter la présidence des comités. Nous pouvons, en tous cas, affirmer que des personnages importants secondent les efforts des commerçants et des industriels qui ont résolu d'exposer leurs produits en 1889, comme ils l'avaient fait en 1878.

Nous sommes heureux de constater qu'en Angleterre, un mouvement très significatif se produit : un comité central va se constituer et s'organiser d'une façon solide; on a tous les éléments du comité, et ceux qui se rappellent la magnifique

exposition qui eut lieu en 1878, apprendront avec satisfaction que celle de 1889 sera au moins aussi brillante et aussi considérable que sa devancière. Les demandes d'admission doivent, en attendant, être transmises, soit à la Direction de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, soit au consulat général français, à Londres.

De tous les points de l'Italie, arrivent les meilleures nouvelles au sujet de la participation à l'Exposition; les journaux italiens se sont montrés très favorables, et l'initiative individuelle s'est exercée de la façon la plus heureuse. Le vice-président de la Chambre italienne, M. Villa, préside le comité national; il est du reste venu dernièrement à Paris: il a visité les chantiers du Champ de Mars et a obtenu qu'un emplacement très considérable serait affecté à l'exposition italienne; des commissions sont déjà instituées: commissions de sciences sociales, commission des beaux-arts, commission des sociétés; les chambres de commerce ont donné leur adhésion et ont voté des crédits, et le Parlement paraît disposé à accorder les sommes nécessaires pour la représentation de leur pays à l'Exposition.

En Autriche, le mouvement s'était dessiné plus lentement; il s'accroît depuis une quinzaine de jours, et on peut être assuré que, de ce côté, un grand effort sera accompli. Nous connaissons sans doute prochainement les noms des personnages qui formeront le comité central; en Hongrie, grâce à l'activité de M. le comte Zichy, la participation des industriels sera très complète.

En Espagne, l'Exposition de 1889 est accueillie avec la plus grande faveur, et on peut affirmer que l'absence de participation officielle ne modifiera pas les résolutions des exposants, qui sont disposés à suivre l'exemple qu'ils ont donné en 1878. Le gouvernement s'est, du reste, engagé à donner à ses nationaux toutes les facilités nécessaires. Le Portugal a un comité qui fonctionne et qui nous fait présager que la représentation de ce pays sera notablement plus complète encore qu'en 1878.

En Belgique, M. d'Oultremont, l'ancien commissaire général de 1878, donne des preuves multipliées de son activité et de son dévouement. Il a organisé très solidement un comité dans lequel sont représentés les divers groupes qui doivent figurer à l'Exposition. La Hollande aura bientôt institué son comité central.

En Russie, il faudra attendre encore, avant d'avoir des indications bien nettes sur l'organisation qui semble devoir prévaloir; mais la participation des industriels et des commerçants n'est pas douteuse.

Les Etats-Unis viendront officiellement; toutes les petites Républiques américaines ont envoyé leur adhésion, le Japon a annoncé sa participation officielle, et il n'est pas douteux que la Chine suive cet exemple.

Bref, plus nous nous rapprochons de la date de l'ouverture de l'Exposition, plus l'empressement des étrangers se manifeste d'une façon sérieuse, et les renseignements particuliers que nous avons reçus des divers consulats de l'Europe nous

font pressentir que les sections étrangères seront brillamment représentées.

La commission de contrôle et de finances n'a pas tenu de séance hier vendredi : du reste, dans sa réunion de la semaine dernière, les résolutions les plus importantes avaient été prises ; nous signalerons notamment la décision votée à la suite du rapport très remarquable de M. Prevet, député, sur le syndicat des Electriciens.

La prochaine séance de la commission des 43 doit avoir lieu vendredi prochain.

## Exposition rétrospective du Travail

ET DES  
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

Jeudi a été tenue, à la Direction générale de l'Exploitation, sous la présidence de M. Jules Simon, une séance très intéressante de la commission supérieure de l'histoire rétrospective du travail.

M. Berger, directeur général de l'Exploitation, assistait à cette réunion, ainsi que M. Sédille, architecte chargé des installations intérieures, qui a soumis aux membres de la commission les plans du Palais des Arts libéraux, qui est destiné à cette exposition spéciale.

Le Palais sera divisé en quatre grandes cours avec pavillons d'angle. Il a été admis, en principe, que les objets de grande dimension exposés, devront en même temps concourir à la décoration du Palais. Ainsi sous le dôme central, quatre grands mats retiendront une immense montgolfière avec nacelle et accessoires, exposée comme moyen de transport.

Dans la cour consacrée aux instruments de précision, les quatre pavillons d'angle représenteront différents observatoires comme celui d'Alexandrie, chacun avec sa couleur locale.

L'exposition de l'habitation humaine, est pleine de promesses. En 1878, on s'était attaché à présenter aux visiteurs les spécimens les plus brillants de l'architecture, propre à chaque pays ; en 1889, on s'appliquera à montrer les grandes étapes de l'habitation, ses transformations depuis les premiers âges. Le visiteur en entrant dans la rue de l'Habitation, pénétrera d'abord dans une caverne, où il verra l'homme vêtu de peaux de bêtes, c'est l'habitation naturelle ; il passera ensuite devant une demeure lacustre, où seront réunis les instruments de travail et de combat de l'âge de pierre ; puis ce sera une troisième transformation, nous pénétrerons dans une de ces habitations, dont quelques spécimens se retrouvent encore en Bretagne, creusées

dans le roc ; déjà, l'homme commence, grâce à son industrie, à être habillé de vêtements tissés ; et successivement nous passerons à travers les différents âges, pour arriver au confortable moderne.

La partie du Palais consacrée aux inventions, ne sera pas moins intéressante. Le laboratoire d'un alchimiste à côté de celui du chimiste moderne, offrira une comparaison des plus attachantes, grâce à une mise en scène aussi exacte que pittoresque, avec ses mannequins revêtus des costumes de l'époque.

C'est ainsi que sera présentée l'histoire de l'imprimerie, depuis Gutenberg, que l'on verra auprès de la première machine, jusqu'à nos imprimeries perfectionnées.

Les rapporteurs ont décidé de se réunir mercredi 1<sup>er</sup> février, chez le président de la commission, M. Jules Simon.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Le colonel Vogeli Bodmer de Zurich a été nommé commissaire général Suisse, à l'Exposition de 1889.

\*\*\*

Une dépêche de Belgrade, annonce que le gouvernement de la Serbie, a fait notifier au cabinet français son intention de se faire représenter officiellement à l'Exposition de 1889.

\*\*\*

M. Cleveland a communiqué au Congrès l'invitation adressée par la France aux Etats-Unis, de prendre part à l'Exposition de 1889.

Le rapport adressé à ce sujet par M. Bayard au président, expose que les avantages que le commerce, l'industrie, les sciences et les arts des Etats-Unis ont retirés des précédentes Expositions parisiennes ont été si nombreux, si manifestes, qu'il convient certainement d'accepter la nouvelle invitation.

Le rapport fait connaître, en outre, que de tous les points de l'Union des demandes émanant de maisons qui représentent les intérêts les plus importants, sont adressées au ministère d'Etat.

Le rapport conclut en recommandant au président de solliciter du Congrès la nomination d'un commissaire et un crédit de 200,000 dollars.

M. Belmont, ministre des affaires étrangères, va demander l'exemption des droits de douane, en faveur des tableaux français qui seraient envoyés, par des Américains, à l'Exposition de 1889, pour être ensuite rapatriés aux Etats-Unis.

\*\*\*

Le mouvement d'opinion en faveur de la participation à l'Exposition, s'accroît de plus en plus en Italie.

Le *Secolo* dit, en effet, que plusieurs

banques et les Chambres de commerce de presque toutes les grandes villes, s'organisent pour envoyer à Paris les produits italiens et vont créer des caisses spéciales afin de donner aux industriels le transport gratuit des objets qu'ils enverront à l'Exposition.

Déjà les Comités de Rome et de Naples ont une réserve de 40,000 livres. Plus de 4,000 circulaires ont été envoyées dans les principaux centres de production pour engager les habitants à ouvrir des souscriptions dans le but de faciliter le concours de l'Italie à notre Exposition.

La lettre suivante a été adressée par le bureau de la classe 59 à chaque président de Comité départemental.

Nous tenions à signaler l'heureuse initiative prise par la classe 59.

Il nous semble, en effet, très profitable pour l'œuvre commune, que les différents comités créés en vue de l'Exposition, se mettent en relations entre eux.

Monsieur le Président,

Nous avons reçu de M. le Directeur de l'Exploitation de l'Exposition de 1889, communication de la circulaire n° 5 qui vous a été adressée le 30 septembre dernier.

Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de l'invitation contenue dans le dernier paragraphe de cette circulaire et nous nous empressons de nous mettre en correspondance avec le Comité départemental, à la tête duquel vous avez été appelé.

Nous croyons devoir attirer tout particulièrement votre attention sur la Classe 59, dont les produits, très variés, ont une sérieuse importance.

En effet, cette classe comprend les machines et les procédés usités dans divers travaux pour remplacer la main-d'œuvre qui augmente beaucoup le prix de revient des objets fabriqués.

Pour vous mettre mieux à même d'apprécier cette importance, nous vous adressons, ci-après, la nomenclature détaillée des produits appelés à figurer dans la Classe 59.

La date peu éloignée du 1<sup>er</sup> février 1888, fixée comme limite du dépôt des demandes d'admission, indique que Monsieur le Directeur de l'Exploitation a pensé devoir attirer d'une façon toute spéciale l'attention des Comités d'admission sur l'obligation de provoquer les adhésions des représentants des industries dont la participation peut paraître désirable.

Les demandes d'admission nous sont parvenues en grand nombre de la part des industriels de la région de Paris, mais nous sommes obligés de reconnaître que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'examiner des demandes venues de certains départements.

L'envoi urgent de ces demandes est commandé non seulement par les considérations que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, mais aussi par l'obligation, pour l'Administration supérieure, de procéder bientôt à la répartition des espaces à réserver à chaque exposition, suivant l'importance et la proportion des demandes faites, tant par les exposants français, que par les exposants étrangers. Les adhésions tardives entraînent fatalement, et malgré l'équité des comités,

des attributions d'emplacement d'une étendue insuffisante au gré des exposants qui peuvent se croire lésés dans leurs intérêts, alors que leur indifférence seule amène les difficultés de la dernière heure.

Nous n'avons pas besoin, Monsieur le Président, d'attirer votre attention sur la gratuité des emplacements attribués et sur l'importance des expositions collectives qui permettent, aux petits fabricants, de présenter honorablement les produits de leurs industries, alors que leurs efforts isolés ne donnent pas au groupement de leurs machines tout l'intérêt qu'il comporte.

Enfin, il est essentiel de ne pas perdre de vue que le travail des Comités d'installation est relié au travail préparatoire des Comités d'admission et que, dans cet ordre d'idées, comme le faisait ressortir M. le Directeur général, dans sa circulaire du 20 septembre dernier, le succès de l'Exposition de 1889 dépend du degré d'activité déployé par les membres des Comités départementaux, de concert avec les Comités d'admission.

Ce succès de la grande manifestation industrielle de 1889 est intimement lié à la grandeur de la France; les exposants ne peuvent rester indifférents à ce patriotique appel et leur empressement entraîne celui des étrangers.

Nous restons, M. le Président, à votre disposition pour vous donner tous les renseignements intéressant la Classe 59 et nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,  
A. BONNET.

Le Président,  
S. PÉRISSÉ.

## GROUPE VI

### CLASSE 59

Les produits de la classe 59, portés à la classification générale sous la dénomination : **Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux**, sont divisés en dix catégories, ainsi qu'il suit :

*Série 1.* — Presses monétaires et tous les appareils accessoires de la fabrication des monnaies et médailles.

Presses à estamper, à découper; balanciers; moutons; laminoirs gravés, unis, à gorges.

*Série 2.* — Machines servant à la fabrication des boutons, à la fabrication et à la pose des oilets et ferrets métalliques; machines et outillage servant à la fabrication des plumes métalliques; des porte-plumes et des porte-crayons.

*Série 3.* — Machines servant à la fabrication des aiguilles et des épingles, et à encarter les épingles, machines servant à fabriquer les épingles à cheveux, les clous et les pointes; machines à tisser le treillage métallique, les chainettes, les porte-clefs.

*Série 4.* — Machines pour confectionner les enveloppes de lettres, les cornets et sacs en papier, les boîtes en carton et en bois, les filtres plissés en papier et les abat-jour; machines servant à fabriquer les cols et manchettes en papier ou en celluloid; machines servant à la fabrication des crayons.

*Série 5.* — Machines à emballer; outils à plomber les marchandises; machines et outils pour boucher et déboucher, capsuler et rincer les bouteilles et flacons, etc.; outillage pour marquer les bouchons, les fûts et les boîtes; matériel de fabrication des boîtes à conserves.

*Série 6.* — Machines à confectionner les brosses, les cartes, les balais, les peignes, les montures d'éventails, les pince-linge, les

objets de vannerie, etc.; machines à décrotter et à cirer les chaussures.

*Série 7.* — Outillage et procédés de la fabrication des objets d'horlogerie, de bijouterie, d'orfèvrerie; outils de graveurs et outils de précision.

*Série 8.* — Machines et outils pour la reliure; machines à écrire, à sténographier; machines à voter.

*Série 9.* — Outillage et procédés de la fabrication des jouets, des objets de bimbelerie, de marqueterie, etc.; outillage pour la fabrication des instruments de musique et de leurs accessoires.

*Série 10.* — Machines et outillage servant à la fabrication des cartouches, des amorces, des capsules, des tubes pour étoupilles; des cigarettes, des briquets. Matériel, instruments et machines de la fabrication des tabacs.

## Comité départemental du Rhône

Le Comité départemental du Rhône vient de se diviser en sept sections chargées chacune de provoquer et de recueillir les demandes d'admission et de faciliter aux futurs exposants tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin et d'aider au développement des expositions collectives.

Nous rappelons que le bureau du Comité départemental est composé de :

MM. le Préfet du Rhône, le maire de Lyon et le Président du Conseil général du Rhône, présidents d'honneur. — M. le Président de la Chambre de commerce de Lyon, président. — MM. le Président de la Chambre de commerce de Tarare, Causse, président de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises et Bouffier, premier adjoint au maire de Lyon, vice-présidents. — MM. Marius Morand, secrétaire de la Chambre de commerce de Lyon et J. Testenoire, directeur de la Condition des soies.

### PREMIÈRE SECTION

#### Soies et Soieries.

Président : M. Bonnetain, fabricant, Président de la Chambre syndicale de la Fabrique lyonnaise. — Vice-président : M. Joseph Gillet, teinturier. — Secrétaire : M. Auguste Chabrières, commissionnaire.

### DEUXIÈME SECTION

#### Métallurgie, produits chimiques, industrie cotonnière, industries diverses, publicité.

Président : M. Fauché, fondeur en cuivre, président du tribunal de commerce. — Vice-présidents : MM. Ferrand, vice-président de la chambre syndicale des négociants en vins, spiritueux et liqueurs; Lyonnet, président du Syndicat industriel de la droguerie, Mallier, président de la chambre syndicale de la joaillerie et de la bijouterie. — Secrétaire : MM. Léger, président de la Société des sciences industrielles; Clavenad, ingénieur en chef de la ville.

### TROISIÈME SECTION

#### Agriculture.

Président : M. Crolas, docteur-médecin, professeur à la faculté de médecine. — Vice-président : M. Bender, président honoraire de la Société de viticulture du Rhône, à Villefranche. — Secrétaire : M. Lorenti, secrétaire de la Société d'agriculture, professeur à la Martinière.

### QUATRIÈME SECTION

#### Beaux-arts.

Président : M. Echernier, architecte. — Vice-président : M. Armand-Caillat, fabricant d'orfèvrerie. — Secrétaire : MM. Hedin, di-

recteur de l'École des beaux-arts; Terme, conservateur du musée.

### CINQUIÈME SECTION

#### Enseignement et Arts libéraux

Président : M. Charles, recteur de l'Académie. — Vice-président : M. Mangini, président de la Société d'enseignement professionnel du Rhône. — Secrétaire : M. Penot (St-Cyr), directeur de l'École de commerce.

### SIXIÈME SECTION

#### Histoire du Travail

Président : M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine, directeur du Museum. — Vice-président : M. Nolot, chef d'institution, vice-président du Conseil général. — Secrétaire : M. Romand, président de la Chambre syndicale des tisseurs.

### SEPTIÈME SECTION

#### Economie politique et sociale, assistance

Président : M. Aynard, président du conseil d'administration des musées. — Vice-président : M. Romain, tisseur, ancien président du conseil des prud'hommes. — Secrétaire : MM. Dumond, directeur de la caisse d'épargne de Lyon; Bleton, ancien président du comité des Secours mutuels.

## L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

### Le service de la Voie publique

Il est d'un grand intérêt de faire connaître au public le mécanisme d'un des services les plus importants de la ville de Paris, nous voulons parler du service de la voie publique. Cette partie de l'exposition spéciale de la Ville sera très complète. C'est M. Allard, le directeur de la voie publique, à l'Hôtel de Ville, qui est chargé de l'organiser.

Il compte exposer des plans, des photographies, des échantillons de matériaux, des spécimens d'outils employés, et enfin des modèles réduits.

Parmi ces modèles nous citerons la *machine balayeuse* à traction de cheval, système Blot; le modèle sera à l'échelle de 1/5<sup>e</sup>. Cette machine fonctionne par tous les temps; elle peut balayer une surface de 5,000 mètres à l'heure; elle remplace huit hommes. Le balai monté en bon piazzava dure de 120 à 140 heures. On exposera également d'autres machines balayeuses, celle du système Smith par exemple, qui, perfectionnée par Sohy, peut balayer une surface de 6,500 mètres à l'heure.

Le modèle du *tonneau d'arrosage* à traction de cheval (système Sohy), sera aussi à l'échelle de 1/5<sup>e</sup>.

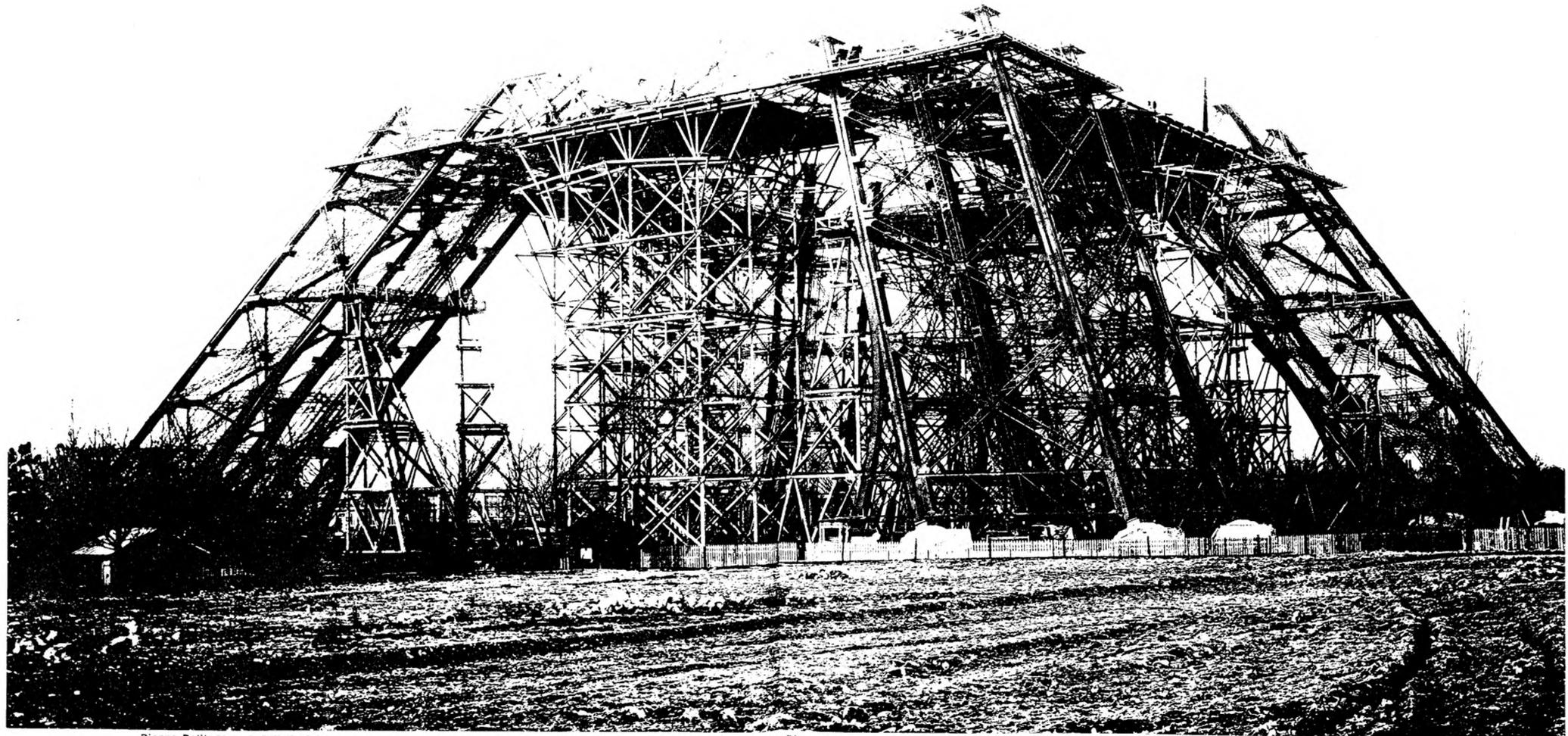
La même réduction sera appliquée au modèle du *tonneau compresseur hydraulique* (ou à charge intérieure d'eau), qui sert pour le cylindrage des chaussées d'empierrement.

Ce sera à l'échelle de 1/10<sup>e</sup> que sera construit le modèle du *cylindre compresseur à vapeur*, qui est employé également pour le cylindrage des chaussées d'empierrement.

Les appareils qui servent à monter et à déverser directement dans les tombereaux de nettoyage les détritres de toutes sortes



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel

Phototypie

Poirel, 37, rue de la Tour-d'Auvergne

LA TOUR EIFFEL A 55 MÈTRES

LES TRAVAUX DU PREMIER ÉTAGE



provenant des nettoyages et manipulations diverses exécutées dans les parties souterraines des Halles, tels que *grue pivotante, truc, wagonnet, benne et tombereau* seront exécutés en modèles réduits au 1/30.

Il y aura aussi un modèle d'un *tombereau avec monte-charge*, pour l'enlèvement des ordures ménagères, ainsi que des boîtes à ordures réglementaires.

On exécutera enfin un modèle d'un *tombereau-grue*. Cet instrument est employé pour l'enlèvement des récipients à sable et à détritons placés dans les bouches d'égout.

Sur les murs, on mettra en panoplie des collections d'outils et d'instruments en usage pour le service du nettoyage de la voie publique et des halles et marchés.

On exposera aussi des brouettes de nettoyage à une et à deux roues, ainsi que des appareils d'arrosage à la lance, et tous les outils et agrès d'arrosage.

Dans une vitrine, on mettra des échantillons des désinfectants en usage, ainsi que des acides, huiles et graisses, dont on se sert dans le service de la voie publique.

On montrera un modèle de *garde-corps mobile*, système inventé pour la préservation des ouvriers qui travaillent sur les toits.

On formera une collection des échantillons de pavés de toute nature employés à Paris, avec indications des coefficients d'usure de chacun d'eux. Les notes sur le pavage en bois, qui n'existait pas en 1878, présenteront un intérêt tout particulier.

Les matériaux d'empierrement : caillou, meulière cassée et porphyre de Voutré, seront également soumis au public, ainsi que des échantillons d'asphalte.

Des plans, des photographies, des renseignements statistiques, seront exposés au sujet des trottoirs, des chaussées, des contre-allées, du balayage, de l'enlèvement des boues et immondices, de l'enlèvement des neiges et glaces, de l'arrosage, etc.

Dans les renseignements statistiques, l'on verra que la longueur totale des voies publiques à Paris (vues, avenues, boulevards, etc.), est de 935,216 mètres, dont 730,794 plantés et 704,422 non plantés. La surface de ces mêmes voies est de 1,546 hectares, 51 ares.

Terminons en notant que le budget des dépenses relatives à la voie publique n'est pas moindre de 20 millions et demi; cependant, sur cette somme, près de deux millions sont remboursés à la Ville par les Compagnies de tramways, du Gaz, ou par des particuliers pour travaux à leur charge.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Les échafaudages du Palais des Machines. — Les bâtiments de l'agriculture. — Les jardins. — La tour Eiffel.*

Les travaux des échafaudages du Palais des Machines viennent d'être attaqués et

vont être poussés avec ardeur par leur habile entrepreneur M. Poirier.

Ces échafaudages intéressent vivement les hommes du métier, car jamais aucun échafaudage roulant n'a atteint ces dimensions gigantesques; leur hauteur, en effet, sera de cinquante mètres; ils rouleront sur des galets et auront vingt points d'appui.

Le bois qui entrera dans ces immenses charpentes dépassera neuf cents mètres cubes. M. Poirier avait déjà, à l'Exposition de 1878, élevé pour la construction de la salle des fêtes du Palais du Trocadéro, des échafaudages aussi considérables, mais, ils étaient fixes, et ce qui va donner un intérêt de nouveauté à ceux-ci, sera de les voir se déplacer sur leurs galets.

Le levage des premiers madriers a commencé hier vendredi; le travail sera terminé dans un mois et la Compagnie de Fives-Lille pourra de suite attaquer le montage de ses dix fermes, pour lequel elle emploiera un système entièrement nouveau, car les pannes et les chevonnages seront montés tout assemblés. Nous aurons à reparler de ces échafaudages dont nous comptons donner une vue à nos lecteurs, dès qu'ils seront terminés.

Les travaux de levage des fermes destinées aux bâtiments de l'agriculture marchent avec rapidité. Des galeries couvrent la chaussée de l'avenue de La Bourdonnais au carrefour de l'Alma, sauf sur l'emplacement réservé au Palais des Produits alimentaires; sur la contre-allée même, plusieurs fermes ont déjà été dressées. — Sur la partie du quai qui va du carrefour de l'Alma au pont des Invalides, les charpentiers terminent la pose des palissades que les peintres habillent, aussitôt, en vert; des chariots amènent, sans cesse, les énormes pièces de fer qui ont servi à l'Exposition du Cinquantenaire des chemins de fer, au bois de Vincennes, et les déposent entre les rangées d'arbres pour ne pas entraver la circulation, assez active dans cette partie des quais voisins du Gros-Caillou, aussi, attendra-t-on jusqu'au dernier moment, pour clore entièrement, et arrêter la ligne très fréquentée des tramways.

Ces constructions métalliques ne couvriront pas moins de 20,000 mètres superficiels; les travaux ont commencé le 10 décembre et devront être terminés le 30 avril.

La hauteur des fermes est de 7 mètres; leur portée, de 13 mètres 80 et 15 mètres 80; le poids total, de 650,000 kilogrammes.

Ces fermes sont à rampants, sans tirants; elles sont espacées de 5 mètres et seront au nombre de 250.

C'est la maison Kasel jeune qui a l'entreprise de ce travail considérable; elle est, en outre, chargée d'exécuter les huit façades principales ornementées, les six autres façades intermédiaires et les 250 entrées latérales, décorées de portières, lambrequins, etc.

Dans les jardins, on continue à amener, de la pépinière du Parc des Princes, des arbres et des arbustes.

Les racines sont de suite recouvertes d'un épais revêtement de feuilles sèches et de paille, en attendant le dégel, qui permettra de les planter à leur place définitive; on voit même déjà quelques arbustes verts, à feuillage d'hiver, qui vont être disposés en massifs.

Au Trocadéro, la partie de la chaussée qui fera partie de l'Exposition d'horticulture a été recouverte de terre végétale, et les gazons vont être disposés à leurs places définitives.

\*\*\*

A la tour Eiffel, le plancher inférieur du premier étage est entièrement mis en place, on va attaquer la pose de la deuxième ceinture de poutres qui aura, comme la première ceinture : sept mètres de hauteur.

Dans notre dernier article sur la situation des travaux de la Tour, il s'est glissé une erreur que nous tenons à rectifier : le cube des fondations à l'air comprimé s'élève à 4,500 mètres cubes et non à 3,000 mètres cubes, comme il a été dit.

Les ouvriers occupés au montage de la Tour dépassent en ce moment le nombre de 200, ils travaillent 8 heures par jour; dès le mois prochain, le travail durera 9 heures, pour aller jusqu'à 13 heures pendant les longues journées de l'été.

Chaque ouvrier reçoit le matin, à son entrée sur les chantiers, le numéro qui lui est attribué lors de son embauchage, il doit le rendre le soir à la sortie, pour faciliter le contrôle.

## L'EXPOSITION DE MELBOURNE

Une réunion de commerçants, dans laquelle devait être décidée la participation de l'industrie française à l'exposition de Melbourne, a eu lieu au ministère du commerce, sous la présidence de M. Dautresme.

Quatre-vingts personnes, environ, ont assisté à cette réunion.

Nous citerons notamment MM. Poirier, président de la chambre de commerce de Paris; Muzet, président de l'Union des chambres syndicales; Rodanet, président du syndicat des bijoutiers; Prevot, député de Seine-et-Marne; Lourdelet, président de la chambre des commissionnaires; Michaud, représentant de la maison Marinoni; Péan, président de la chambre syndicale des jouets; Sandoz, membre du syndicat des bijoutiers; Potin, etc.

Le ministre a remercié les assistants de leur empressement à répondre à sa convocation, et il leur a demandé leur avis sur la manière dont il convenait de préparer la participation du commerce français à l'exposition de Melbourne.

Un échange d'observations s'est alors engagé. L'opinion qui a paru dominer est que le gouvernement ne devait pas se borner à nommer un commissaire général, mais qu'il devait encore se constituer l'intermédiaire entre les participants français et l'exposition de Melbourne.

M. Dautresme a ensuite appelé l'attention

des assistants sur l'exposition de Barcelone qui doit avoir lieu en avril prochain et sur la prochaine exposition de Bruxelles.

## Les Théâtres

Mlle Bronville, premier accessit aux derniers concours, a fait, dans *Robert le Diable*, un début un peu prématuré, mais satisfaisant. Sa voix, fraîche et bien timbrée, porte, malgré son étendue restreinte, dans la vaste salle de l'Opéra.

Duc abordait le rôle de Robert, qu'il a vaillamment enlevé.

— Le 15, les deux Théâtre-Français célébraient l'anniversaire de la naissance de Molière.

A la Comédie, Dupont-Vernon et Mme Jeanne Samary ont dit un à-propos de M. Tiercelin : *le Rêve de Molière*.

Le spectacle de l'Odéon comprenait une petite pièce d'un des plus consciencieux artistes du théâtre, Albert Lambert. *La Collaboration*, met en scène Corneille et Molière achevant *Psyché*, auprès d'Armande Béjart, faisant la coquette avec le jeune Baron, pendant que le vieux Corneille soupire pour elle. D'après M. Albert Lambert, il semblerait que Molière ne souffrait pas de ses infortunes conjugales autant que le rapporte l'histoire.

— Réapparition, à l'Opéra-Comique, des *Dragons de Villars*, un succès populaire, et, aux Nouveautés, de *l'Amour mouillé*, toujours prêt à parer aux déconvenues, et toujours attractif.

— Quelle force étincelante de verve et d'esprit dans *le Réveillon* et que le Palais-Royal a bien fait de le rendre à la scène; ce chef-d'œuvre de bouffonnerie est, d'ailleurs, très plaisamment rendu!

A chaque reprise d'un ouvrage de MM. Meilhac et Ludovic Halévy, on déplore qu'une collaboration si heureuse ait été arrêtée trop tôt et l'on souhaite qu'elle soit seulement interrompue. M. Ludovic Halévy répondait peut-être à ces regrets, quand, parlant sur la tombe d'Auguste Maquet, d'une autre fameuse association, il disait : « Il n'est pas, hélas ! messieurs, de collaborations éternelles ».

— L'hypnotisme devait tenter les vau-devillistes. Les expériences du docteur Charcot sont toujours à la mode.

Bien scabreuse pourtant l'idée de MM. de Najac et Albert Millaud : on suggère à un mari de se faire... sganarelliser ! La morale reçoit bien des accrocs, mais elle est vengée à la fin, tout à la fin.

La Renaissance tient-elle un succès avec *l'Hypnotisé* ? D'aucuns disent oui, les autres disent non. Toujours est-il que le deuxième acte, très mouvementé, amuse, et que la pièce est jouée avec originalité, surtout par Maugé, très cocasse dans le rôle du savant Toutenpain de Gluten, professeur de zoologie au Jardin d'Acclimatation.

— A force de persévérance, M. Bo dinier, l'aimable secrétaire général de la Comédie-Française, voit son rêve réalisé : le Théâtre d'Application n'est plus un projet. Le Conservatoire ne donne pas, comme

il le devrait, des exercices périodiques, où les élèves des classes de déclamation puissent s'aguerrir ; la charmante petite salle de la rue St-Lazare, ingénieusement et confortablement aménagée, comble cette lacune. L'intéressante entreprise de M. Bodinier se trouve, du reste placée sous la direction artistique des quatre professeurs du Conservatoire : MM. Got, Delaunay, Maubant et Worms ; et les comédiens et tragédiens de l'avenir seront préparés aux représentations par M. Georges Guillemot, un excellent maître.

Le programme d'ouverture se composait du *Dépôt amoureux*, du *Mariage forcé*, de fragments des *Plaideurs* et d'*Horace*, et un jeune artiste a lu, aux acclamations de tout l'auditoire, un délicieux prologue en vers de M. Théodore de Banville : *les Ecoliers*.

— Le théâtre de Belleville s'offre le luxe d'une œuvre inédite. Titre : *Pour la Patrie*; auteur M. E. Morel.

Trop de récits, trop de tirades emphatiques, mais de nobles sentiments et une salutaire exaltation de l'amour du pays.

Le drame, très bien monté, est joué avec un excellent ensemble, et l'on ne se croirait pas à l'ex-banlieue.

— Nous ne parlerons pas de tentatives de décentralisation dramatique, qui ont eu lieu à Lille et à Bruxelles; nous n'avons pas le don d'ubiquité.

Emile ABRAHAM

## OUVRAGE INDISPENSABLE

Un ouvrage, qui répond à un besoin réel, paraît aujourd'hui, chez tous les libraires, par livraisons illustrées. Le **Dictionnaire universel d'Hygiène alimentaire et de Cuisine scientifique**, de JOSEPH FAVRE, formera deux volumes du format et de la grandeur de ceux du *Dictionnaire Larousse*.

Précédé d'une amusante préface de CHARLES MONSELET et d'une étude complète sur l'**Hygiène de l'estomac**, par le Dr E. MONIN, ce Dictionnaire, conçu d'après un plan essentiellement pratique et anecdotique, est appelé, croyons-nous, au plus vif succès de la librairie.

Le Dictionnaire comprend :

L'étymologie, l'histoire, l'analyse chimique de tous les aliments naturels et composés; leurs propriétés et leurs effets hygiéniques. — Les eaux minérales, la climatologie, les stations hivernales et maritimes. — Le régime approprié aux valétudinaires, aux convalescents, aux sexes et aux âges. — Conseils d'hygiène et de salubrité. — Applications pratiques de la science sanitaire et tous les renseignements utiles. — Les aliments aphrodisiaques, anaphrodisiaques et les remèdes spéciaux. — La cuisine végétarienne, assyrienne, romaine, grecque, française, italienne, espagnole, anglaise et germane. — La recette de tous les mets et entremets, confiserie, pâtisserie, glacerie et conserves. — La science gastronomique. — La biographie de tous les cuisiniers et producteurs illustres. — La terminologie culinaire avec la synonymie en quatre langues.

ABONNEMENT : 10 fr. tous les trois mois payables en six échéances, 60 fr.

ADMINISTRATION, DIRECTION, RÉDACTION : 50, rue Fabert (Esplanade des Invalides), à Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

## Revue Financière

La situation générale reste à peu près la même que la semaine précédente. Si la spéculation a été mieux impressionnée par la réponse du czar au rescrit du prince Dolgorouki, dans laquelle il exprime la ferme confiance que la nouvelle année sera une année de paix et de prospérité, et si elle a vu un autre gage du maintien de la paix dans les paroles adressées aux sociétés de la Croix-Rouge par l'empereur Guillaume, souhaitant que « le temps où ces sociétés ont d'importants devoirs à remplir reste encore longtemps éloigné », elle a eu du moins d'autres sujets de préoccupation. C'est l'incident de Florence, d'abord, dont le dénouement tardif ne pouvait manquer d'exercer sur notre marché une influence contraire à celle dont nous venons de parler; c'est ensuite la première impression de réserve et de méfiance produite à Vienne par la déclaration même du czar. On estime, en effet, à Vienne, que la détente dans la situation politique eût été plus certaine si M. de Giers avait reçu les mêmes paroles de l'empereur de Russie.

Cependant, on ne peut nier que les tendances ne soient meilleures depuis quelques jours, notamment sur notre marché. Il convient aussi de dire que le comptant est venu à son tour encourager par ses achats la spéculation haussière. C'est le commencement du rempli des loyers et des coupons échus dans la première quinzaine de ce mois. Nous souhaitons maintenant que cette fermeté persiste afin de ramener sur notre marché quelques transactions et l'ère des affaires si impatientement attendue.

X

Voici comment nous retrouvons nos Rentes au moment où nous écrivons ces lignes :

A terme, le 3 0/0 cote 80 97; l'Amortissable est à 84 40, et le 4 1/2 0/0 à 107 55.

Au comptant, le 3 0/0 est à 81; le 3 0/0 amortissable à 84 35 et le 4 1/2 0/0 à 107 50.

Le marché de Londres n'a cessé de faire bonne contenance pendant cette semaine. Les Consolidés anglais n'ont guère varié sur leur précédent niveau; nous les laissons à 102 13/16.

Quant à la rente italienne, elle a d'abord fléchi à 93 35 pour revenir ensuite à 94, puis encore à 93 55. Mais il est douteux que ce fonds se relève beaucoup. La progression des dépenses est considérable, en effet, en Italie. D'autre part, nous devons ajouter que la dépression a été telle ces derniers temps, que sauf le cas de complications graves, la Rente italienne ne peut sensiblement baisser maintenant.

Il y a peu d'entrain sur le marché de l'Extérieure espagnole, qui reste à 66 30; on a de nouveau parlé d'un impôt sur cette rente.

Les fonds Austro-Hongrois et les fonds Russes sont un peu mieux tenus. Le 4 0/0 autrichien se négocie à 88 50; le 4 0/0 hongrois s'échange à 77 55 et le 5 0/0 russe 1877, s'inscrit à 98 40.

Il n'y a que de faibles variations à signaler sur l'Égypte Unifiée qui se tient à 373 75.

Le Turc est sans changement à 14 05.

X

Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont pas donné lieu à des mouvements plus saillants que ceux que nous venons de relever pour les fonds étrangers.

On négocie, en dernier lieu, la Banque de France à 4010.

A 1378,75, le Crédit Foncier reste ferme.

L'hésitation qui se manifeste depuis plusieurs jours sur le marché des rentes a quelque peu déteint sur la tenue des grandes valeurs de placement. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier n'ont pas fait de nouveaux progrès; mais le temps d'arrêt que subit la hausse de ces valeurs n'en servira que mieux les intérêts de la clientèle qu'elles se sont acquises. Les achats sont encore, en effet, très avantageux aux cours actuels, notamment s'ils ont pour objet les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885.

Les obligations 1885 varient de 452 à 453 francs. Elles ont encore devant elles une marge de 47 à 48 francs avant d'atteindre le pair, et elles l'atteindront certainement.

L'obligation à lots du Crédit Foncier est un titre extrêmement séduisant. Les garanties qui l'entourent sont de premier ordre; l'intérêt fixe auquel elle donne droit est de plus de 3 0/0 au cours ac-

tuel. La participation aux chances de tirages à lots n'impose aux porteurs aucun sacrifice appréciable, puisque le revenu qu'ils tireraient de toute autre valeur de premier ordre différerait à peine de celui qu'ils obtiennent avec l'obligation foncière ou communale.

Les Bons de la Presse se négocient de 19 50 à 20 fr. C'est un prix d'achat avantageux et qu'on dépassera de beaucoup à la veille du tirage.

Quant aux Bons à lots, ils ont été l'objet d'une recherche très active.

Le succès de l'émission dont ils ont été l'objet a pris des proportions telles, que le Crédit Foncier s'est vu dans la nécessité d'admettre théoriquement le fractionnement des Bons pour établir son barème de répartition. Mais, en réalité, les souscripteurs n'auront pas l'inconvénient de ce fractionnement. Aux guichets où ils se présenteront, ils pourront immédiatement acheter ou vendre les fractions complémentaires.

Le Comptoir d'escompte se négocie avec fermeté à 1060. On dit que le dividende de 1887 sera fixé à 50 francs, soit une augmentation de 2 fr. sur celui des exercices précédents.

Le Crédit lyonnais est soutenu à 575.

La Banque de Paris est à 750, la Banque ottomane à 507,50, la Banque d'escompte à 451,25, et la Société générale à 452,50.

Les Chemins de fer se soutiennent; les recettes de la dernière semaine de 1887 sont meilleures que celles des semaines précédentes. Le Nord est à 1511,25, le Midi à 1150, le Lyon à 1245, et l'Orléans à 1322,50.

Les valeurs industrielles ont toujours une attitude calme. Nous relevons le Panama à 303,75 et le Suez à 2063,75.

La Compagnie transatlantique voit toujours ses cours très soutenus aux environs de 520; quant à la Banque transatlantique, ses actions ne varient pas; on cote le cours de 465.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE Exiger l'Portrait-Cauton

La Santé à tous

EAU PRINCESSE DE TABLE

Source du Major des Montagnes du Harz

Ne décomposant pas le Vin

SEIVE JEUNE & C<sup>IE</sup>

Seuls Concessionnaires

POUR LA FRANCE ET SES COLONIES

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, en date du 29 juin 1886; autorisée par arrêté ministériel du 14 septembre même année, et acceptée par les Académies étrangères.

Bureau : 5, rue des Gardes

Entrepôt général : 33, rue Stephenson, Paris



HYGIÈNE

Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
DENTIFRICES

DES  
RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parfums, Pharmacies, Drogueries.

## AMER HOUBLON

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

B. LAFOURCADE

15, Rue Saint-Quentin, Paris

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL

DES BREVETS D'INVENTION

1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22,  
de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



ALA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi <sup>fr</sup> du Catalogue.

SUSPENSIOIR MILLERET élastique

sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 3 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

HUILES

ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>o</sup>,  
plaine Saint-Denis.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES

CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur

15, Rue de Buci, PARIS

SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage  
allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris



FLANELLE VÉGÉTALE  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

OUTILLAGE D'AMATEURS

ET D'INDUSTRIES

SCIENCES MÉCANIQUES, plus de 50 modèles

TOURS de TOUS SYSTEMES

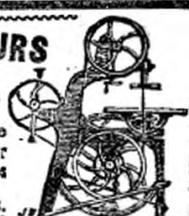
DESSINS et Fournitures pour Découpage

OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur

Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures

FRANCO CONTRE 65 CENTIMES

TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.



COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS

Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines

Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale

Billancourt (Seine).

LA  
LAL  
LAP  
LAT  
LE  
LEF  
LEM  
LEV

## RÉPERTOIRE

"STANDARD" BREVETÉ  
S. G. D. G.

pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
pour 600 à 20.000 noms

RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations

En Vente chez les principaux Papetiers

Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
 DÉPOTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
 Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu**  
 SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FENETURE  
 FAISANT JOINT HYDRAULIQUE  
 Le seul se fermant hermétiquement par l'eau  
 Vendu avec toute garantie de bon fonctionn'. Prix 65 fr.  
 A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions  
 Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur  
 Grand Prix de Mérite. Tours 1878, Bayreuth 1876, 2 médailles d'or  
 Envoi franco du prospectus détaillé.  
**VIVILLE, 16, Avenue Parmentier, PARIS**

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTEGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**A. GOELZER**  
 Membre du Jury des Récompenses  
 aux Expositions internationales  
**182, Rue Lafayette, 182**  
 PARIS

**BRONZES & APPAREILS**  
**D'ÉCLAIRAGE**  
**GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ**  
**PLOMBERIE ET CANALISATION**  
 POUR LE GAZ ET LES EAUX  
**INSTALLATION**  
**DE SALLES DE BAINS**  
**ET D'HYDROTHERAPIE**  
**LAVABOS**

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
 Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
**INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES**  
 Écuries tout en fer évitant les maladies  
 contagieuses par la facilité du nettoyage  
 impossible à obtenir avec le bois à cause  
 des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
 illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
 45 centimes l'un en timbres poste.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
 FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
 PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS  
**Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante**  
 CARACTÈRES DE TITRES  
 INITIALES  
 PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
 FANTAISIES DIVERSES  
 NOUVELLE SÉRIE D'ALZÉVIR  
 Envoi de Devis  
 et Spécimens  
 Prompte  
 exécution des  
 mémoires.  
 BLANCS DIVERS  
 INTERLIGES, GARNITURES, LINGES  
 FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
 MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
 MACHINES NEUVES ET D'OCCASION  
 CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDES HAUTEUR AMÉRICAINES PRÊTS À EXPÉDIER  
 Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
 les Commandes les plus importantes.  
 Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

**PLUS DE FUMÉE** Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
 sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
 tramways. **36, Rue Guersaint. (Ternes.)**

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**EXIGER le VRAI NOM ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**  
**27 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.** — Infaillible contre  
 les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Épidémies.  
 Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
 d'Herbeville. — Dép. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de **DE RICQLÈS.**

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**  
**E. COUTELIER**  
 TRAVAUX D'ART sur dessins  
 Lucarnes.  
 Gils de-Bœufs  
 Cheneaux  
 Faitages, Crêtes  
 Membrons.  
 Arêtriers, Epis  
 Clochetons.  
 Poinçons, Vases  
 Balustrades.  
 Marquises.  
 Vérandas  
 CROQUIS ET DEVIS sur demande  
 Flèches  
 pour Clochers.  
 Decorations  
 pour Eglises  
 Théâtres  
 Cafés  
 Concerts.  
 Kiosques  
 Jardins  
 Grilles  
 etc  
 PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)  
**52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)**

**Cassis-Rouvière**  
 Succursale à PARIS  
**7, rue Châteaudun**  
 MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
**20 Diplômes**  
 aux Expositions Universelles.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaubourg **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. **INSTALLATIONS COMPLÈTES**

**BLÉTRY FRÈRES** **BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
 (OFFICE FONDÉ EN 1866)  
 REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations,  
 Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
 PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 { Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, 8 fr.  
**PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS**

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE PRIME.  
NOTE DESSIN.  
PARTIE OFFICIELLE. — Rapport sur les Exonérations des frais d'exposition et les Délégations ouvrières.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — La Commission de Contrôle et de Finances.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Travaux de Jardinage au Champ de Mars.  
Comité départemental de l'Eure.  
L'Exposition de 1889 et l'Esplanade des Invalides.  
Le Pavillon de la République Argentine.  
La Conférence Scientia.  
Echos.  
Revue financière.  
Annonces.

### NOTRE PRIME

Nous serons en mesure de livrer, le 4 février, à nos abonnés, la prime que nous leur avons annoncée. C'est une superbe chromo-lithographie de la Tour Eiffel, éditée par M. Pacon, d'après une aquarelle que M. Eiffel a bien voulu nous confier. Nous n'avons pas, ici, à faire l'éloge de M. Pacon, qui est un de nos plus habiles éditeurs. Le soin qu'il a apporté à ce travail, le talent avec lequel il l'a exécuté, nous sont un sûr garant de l'accueil favorable qui lui sera réservé. Nos abonnés nous pardonneront d'autant plus ce retard que cette chromo-lithographie renferme seize couleurs avec la dorure; ce qui exige seize tirages différents.

### Notre Dessin

Notre dessin représente l'intérieur d'une galerie du Palais des Industries diverses à l'Exposition universelle de 1889; on a figuré, comme modèle des diverses classes de la section française, l'installation de la Classe 41 (Exploitation des Mines).

### PARTIE OFFICIELLE

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

#### Exonération des frais d'exposition

En faveur des exposants ouvriers, des petits producteurs, des inventeurs et artistes non commerçants et de certains exposants de la Classe VII.

#### DÉLÉGATIONS OUVRIÈRES

Paris, le 14 décembre 1888

A Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général

Monsieur le Ministre,

Le Rapport que j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, en ce qui concerne les exonérations de frais d'installation à accorder à certaines catégories d'exposants, a été soumis au Comité supérieur de revision des Comités d'admission, qui l'a approuvé dans sa séance du 10 décembre 1887.

Le Comité supérieur de revision a émis le vœu qu'un crédit de cent mille francs fût ouvert.

Agrérez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux attachement.

Le Directeur général de l'Exploitation,  
G. BERGER

#### RAPPORT

Adressé à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général

PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EXPLOITATION

Ainsi que j'ai l'honneur de vous en rendre compte journellement, les travaux des Comités, chargés d'examiner les demandes d'admission dans la section française de l'Exposition de 1889, fonctionnent d'une façon de plus en plus active.

Les présidents de ces Comités s'inquiètent de savoir s'il sera possible d'accorder l'exonération partielle ou totale des frais de transport et d'installation en faveur de certains exposants peu fortunés, mais dont les produits méritent de ne pas être exclus.

Cette question intéresse surtout les exposants de la classe ouvrière et les petits producteurs; elle mérite, à mon avis, d'être examinée conjointement avec celle dont la solution déterminerait dans quelle mesure et dans quelles conditions on facilitera le voyage à Paris et on accordera l'entrée gratuite à certaines personnes, auxquelles leurs moyens ne permettraient pas de venir faire, dans les galeries du Champ de Mars, des visites et des études utiles pour leur profession.

Exonération des frais d'Exposition en faveur des exposants ouvriers, des petits producteurs, des inventeurs et artistes non commerçants et de certains exposants de la Classe VI.

La question des expositions ouvrières paraît très simplifiée par le vote qu'a émis, dans sa séance du 8 juillet 1886, la Commission de Contrôle et de Finances; celle-ci a décidé, en principe, qu'aucune exposition ouvrière indépendante ne serait acceptée dans les enceintes de l'Exposition, mais elle a reconnu qu'il y avait lieu d'étudier les voies et moyens d'accorder des exonérations, comme cela avait été fait en 1878. Lors de l'exposition de cette dernière année, un premier crédit de 50,000 francs fut ouvert par arrêté ministériel, en date du 25 mars 1877, afin de payer les frais d'installation et de transport des objets présentés, soit par les ouvriers, soit par les petits producteurs admis dans les classes et recommandés pour être exonérés, après consultation des conseils de prud'hommes.

Deux autres crédits de 10,000 francs chacun furent successivement ouverts ensuite, l'un au profit des inventeurs et artistes non-commerçants, l'autre en faveur de certains exposants de la Classe VI (*Enseignement de l'enfant, Enseignement primaire, Enseignement des adultes*), tels que les instituteurs principalement.

Le tableau suivant indique le nombre des exposants de chaque classe qui ont bénéficié d'exonérations partielles ou totales :

Groupe II (classes 6 à 16). — 28 exposants, ouvriers ou petits producteurs, somme allouée: 4.830 fr. — 22 exposants, inventeurs artistes non commerçants; 6.161 fr.

*Groupe III* (classes 17 à 29). — 42 exposants, ouvriers, somme allouée : 17.384 fr. — 1 exposant, inventeur, somme allouée : 180 francs.

*Groupe IV* (classes 31 à 42). — 51 exposants, ouvriers, somme allouée : 17.819 fr. — 1 exposant, inventeur, somme allouée : 212 francs.

*Groupe V* (Classes 45 à 49). — 7 exposants, ouvriers, somme allouée : 1.763 francs.

*Groupe VI* (classes 50 à 60). — 98 exposants, ouvriers, somme allouée : 11.014 fr. — 6 exposants, inventeurs, somme allouée : 1.442 fr.

*Groupe VII* (classes 71 à 73). — 3 exposants, ouvriers, somme allouée : 800 fr.

Total : exposants : 293, somme allouée : 69.334 fr., crédit 70.000 fr.

Comme ce tableau le fait voir, la somme des exonérations accordées atteint le chiffre de 69.334 fr. 50, inférieur de 666 fr. 50 au montant des crédits ouverts (70.000 fr.).

Il est à supposer que les demandes d'exonération qui se produiront pour l'année 1889 seront relativement nombreuses et qu'une somme supérieure à 70.000 francs devra, par conséquent, être affectée, si vous êtes d'accord avec la Commission de Contrôle et de Finances pour décider qu'il y a lieu de préparer pour 1889 les mêmes avantages qu'en 1878 aux mêmes catégories d'exposants.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Monsieur le Ministre, que les Comités d'admission, lorsqu'ils procèdent à l'examen des demandes qui leur sont soumises, ne considèrent en aucune façon la situation ouvrière ou patronale du signataire; quand une décision aura été prise au sujet des exonérations à accorder, il sera bon d'en faire part, au moyen d'une circulaire spéciale, aux Préfets, ainsi qu'aux Présidents des Comités départementaux et des Comités d'admission. Cette circulaire établira les règles voulues pour le dépôt des requêtes en exonération et pour la vérification de la validité des motifs invoqués par les pétitionnaires.

Il peut se faire que la question d'une exposition ouvrière indépendante, dans un local séparé, soit de nouveau soulevée; je crois, en conséquence, qu'il est utile que je vous rappelle ce qui a été fait en 1878, sans que l'exposition de 1867 ait fourni un précédent à invoquer.

En 1878, le gouvernement n'accéda à la demande faite par les chambres syndicales ouvrières et les sociétés coopératives ouvrières d'ouvrir une exposition indépendante collective, qu'à la condition que cette exposition serait située en dehors de l'enceinte de l'exposition commune.

Le Conseil municipal de Paris vota alors la concession, gratuite pendant un an, d'un terrain d'une superficie de 2.000 mètres carrés, situé sur l'avenue de La Bourdonnais. C'est là que s'ouvrit, le 2 juin 1878, l'exposition ouvrière indépendante, à l'organisation et à l'exploitation de laquelle concoururent les ressources ci-après désignées :

Subvention du Conseil municipal de Paris.....	50.000 »»
Subvention du Conseil général de la Seine.....	20.000 »»
Subvention de l'Etat. (Loi du 24 juin 1878).....	30.000 »»
Souscriptions, allocations de quelques conseils municipaux de la banlieue de Paris et de la province.....	4.500 »»
Produit des entrées (1 fr. le vendredi et 0,25 cent. les autres jours).....	25.233 »»
Recettes diverses.....	1.200 »»
Total.....	<u>130.933 »»</u>

Les dépenses s'élevèrent à 129.260 francs, dont 90.500 francs pour les matériaux et la main-d'œuvre de la construction et pour le mobilier. Les bâtiments avec les accessoires furent revendus 14.500 francs. Le journal *La Lanterne* fit les frais des médailles de récompenses.

Une exposition ouvrière collective dissidente, dont les frais devaient être couverts par la location des vitrines et des emplacements, s'organisa simultanément au n° 13 du quai d'Orsay; elle avorta totalement.

#### Délégations ouvrières

Avant d'aborder la question du paiement des frais de voyage et des entrées gratuites à accorder aux ouvriers et aux personnes dont il pourra être utile de provoquer et de faciliter les visites, il est bon de rappeler ce qui a été fait, en France, à l'occasion des précédentes Expositions.

En l'année 1851, lors de la première Exposition Universelle Internationale de Londres, il fut, dès le principe, question d'envoyer des délégués ouvriers à cette Exposition. Les ouvriers, consultés à ce sujet, se divisèrent en deux camps, composés : l'un de ceux qui refusaient et l'autre de ceux qui acceptaient les subsides de l'Etat, pour faciliter les voyages, les visites et la rédaction des rapports des délégations; c'est ainsi qu'à côté de la délégation autorisée et dotée par l'Etat, M. Blanqui essaya de constituer une délégation libre, dont les adhérents ne purent toutefois dépasser le nombre de trente.

En 1855, à l'occasion de l'Exposition Universelle Internationale de Paris, la commission impériale organisa chaque semaine, et pour un séjour de deux journées, des trains d'Exposition avec réduction de 40 0/0 sur le prix des places, et avec entrée gratuite dans le Palais de l'Industrie. En outre, 10.000 cartes d'entrée, au prix réduit de 20 centimes, furent créées en faveur des ouvriers et de certaines classes de personnes peu aisées.

En 1862, la commission impériale française subvint aux frais de voyage, de séjour et de visite de 750 délégués ouvriers, qui allèrent visiter l'Exposition ouverte à Londres cette année-là. Ces délégués avaient été désignés par une commission spéciale ouvrière, par leurs patrons, par les préfetures et par certaines associations ou écoles industrielles.

En 1867, pendant la deuxième Exposition Universelle Internationale de Paris, une commission d'encouragement pour les études des ouvriers fut formée sous la présidence de M. Devinck, ancien président du tribunal de commerce de la Seine. Les ouvriers parisiens furent invités à nommer des délégués dans chaque profession. Ils en élurent 354, dans 114 professions. D'autre part, les gouvernements étrangers, les préfetures, les chambres françaises de commerce, les comices agricoles, différentes corporations et des particuliers, furent invités ou autorisés à proposer à la commission l'envoi de délégués ouvriers dont celle-ci se réserva d'apprécier les titres.

La commission obtint, des compagnies françaises et anglaises de chemins de fer, une réduction de prix de 50 0/0 au profit de tous les délégués ouvriers, voyageant seuls ou par groupes et munis d'un titre qui constatait leur qualité. De plus, les porteurs de ce titre eurent la faculté de se nourrir, au prix moyen de 1 fr. 50 par repas, dans le restaurant populaire du Champ de Mars, et de loger, à raison de 1 fr. 25 par nuit, dans des baraquements très convenablement aménagés, à l'angle des avenues Rapp et de La Bourdonnais.

67.000 personnes, dont 27.000 français ont profité de ces divers avantages, tous n'étant pas des délégués ouvriers, car il faut comprendre dans leur nombre les orphéonistes et les musiciens militaires qui vinrent prendre part aux concours internationaux du Palais de l'Industrie.

Chaque délégué ouvrier reçut une carte d'entrée gratuite, valable pour huit jours, et la plupart d'entre eux bénéficièrent, en outre, d'une indemnité individuelle de travail de 50 fr. Enfin, 400.000 billets gratuits, valables pour un jour, furent distribués aux ouvriers français et étrangers, sans que la somme correspondante au montant du prix de ces entrées ait jamais été remboursée à l'Administration de l'Exposition.

Pour suffire aux dépenses nécessaires, la commission d'encouragement pour les études des ouvriers eut à sa disposition une somme de 40.000 fr., allouée par la commission impériale et une autre somme de 140.000 fr., provenant d'une souscription publique ouverte entre les négociants et les industriels. L'empereur ajouta une autre somme de sa cassette particulière.

En 1873 (*Exposition Universelle Internationale de Vienne*), les corporations ouvrières françaises nommèrent 100 délégués; mais l'Assemblée nationale et le Conseil municipal de Paris refusèrent toute subvention. Une souscription fut alors ouverte par les journaux républicains, et on parvint à réunir 70.000 fr., qui payèrent les voyages des délégués et la publication de leurs rapports.

En 1876 (*Exposition Universelle Internationale de Philadelphie*), les corporations ouvrières françaises nommèrent 58 délégués et 35 suppléants; la Chambre des députés vota

100.000 fr. : mais cette somme ne fut pas acceptée par la commission ouvrière, parce que le Ministre leur en avait refusé la libre disposition en dehors du contrôle de l'Etat.

Il y eut alors scission : il se forma une délégation officielle, dont les frais furent payés sur le crédit alloué et, concurremment, une délégation libre qui dépensa 53.889 fr., provenant d'une allocation de 30.000 fr., accordée par le Conseil municipal de Paris, et d'une somme de 23.889 fr. recueillie par des souscriptions et au moyen des recettes de conférences faites par MM. Victor Hugo et Louis Blanc.

En 1878, lors de l'Exposition Universelle Internationale de Paris, une loi, en date du 17 mai 1878, autorisa le Ministre du Commerce et de l'Agriculture à accorder, sur le chapitre 30 de son budget ordinaire pour l'exercice de l'année courante, une somme double de celle qui proviendrait des fonds votés par les départements et les communes pour concourir, avec les subventions de l'Etat, à l'envoi de délégations ouvrières. Les ressources provenant des crédits votés par les départements et les communes s'élevèrent à la somme de 270.904 fr. 89 centimes. L'Etat concourut alors pour une somme de 500.000 francs. En ajoutant aux 770.904 fr. 89 centimes ainsi obtenus, une autre somme de 2.000.000 de francs, résultant de crédits de fonds de concours ouverts par décrets en date des 5 octobre, 17 octobre et 2 novembre 1878, et provenant de prélèvements faits sur le produit de la vente des billets émis pour la loterie nationale, l'administration de l'Exposition eut à sa disposition 2.770.904 fr. 89 centimes pour solder les frais de voyage et de séjour des délégations ouvrières et payer les entrées de celles-ci à l'Exposition.

Il ne fut dépensé que 2.741.892 fr. 37 centimes pour 21.334 délégués ouvriers, auxquels il convient d'ajouter 452 élèves et professeurs des écoles d'arts-et-métiers de Châlons, d'Angers, d'Aix et de l'école d'horlogerie de Cluses.

J'estime qu'il y a lieu de prévoir, pour l'année 1889, une somme de 3.500.000 fr. au moins, dans le but de subvenir aux voyages, au séjour et aux visites des délégations ouvrières françaises, en se souvenant qu'aux termes du contrat passé avec l'association de garantie, celle-ci aura le droit de faire ajouter aux recettes ordinaires le remboursement intégral des visites gratuites à l'Exposition, accordées sur les demandes de l'Etat et de l'Administration aux particuliers qui ne seront pas exposants ou qui n'appartiendront pas aux services du commissariat général et des directions générales.

#### Loterie nationale

Il sera utile, pour acquérir cette somme de 3.500.000 francs, de s'adresser, comme il a été fait en 1878, aux départements et aux communes, afin d'obtenir, de leur part, un appoint aussi considérable que possible;

le principal pourra être obtenu grâce à l'organisation d'une nouvelle loterie nationale. Il serait inscrit dans le règlement de cette loterie, dont les billets pourraient être mis en vente dès le jour de l'ouverture de l'Exposition, que les produits de cette vente seraient affectés : un quart pour solder la dépense des voyages, du séjour et des visites des délégations ouvrières; moitié pour l'acquisition de lots choisis exclusivement parmi les objets exposés, et un quart pour la constitution d'une réserve dont l'administration réglerait l'emploi avec la commission de Contrôle et de Finances, pour solder certaines dépenses extraordinaires, y compris les frais de la loterie.

En 1878, le produit de la vente des billets de la loterie nationale, qui n'avait été décidée que quelques semaines avant la clôture de l'Exposition, s'éleva, en chiffres ronds, à 12.000.000 de francs environ. Si la loterie de 1889 peut être décidée avant le 5 mai 1889 et si ses billets peuvent être mis en vente avant ou, au plus tard, à cette date, on est en droit de compter sur une recette capable de s'élever jusqu'à vingt millions de francs.

L'annonce préalable de cette loterie aurait, en outre, l'avantage de faire cesser les hésitations d'un certain nombre d'exposants qui reculent devant la dépense et qui veraient, dans l'acquisition probable de leurs objets d'exposition, la récupération d'une partie de leurs frais.

J'estime, Monsieur le Ministre, que le moment est venu de saisir la Commission de Contrôle et de Finances de la double question des exonérations de frais d'exposition à accorder et des mesures à prendre pour faciliter la visite de l'Exposition de 1889 aux délégations ouvrières. Si, tel est votre avis, le présent rapport pourrait être imprimé pour être distribué aux membres de la Commission.

G. BERGER.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Commission de Contrôle et de Finances

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Lucien Dautresme, Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Elle admet l'ouverture du crédit nécessaire à l'exonération des frais d'installation en faveur des exposants ouvriers.

Sur la question du palais des Produits alimentaires, M. Prévot explique qu'il s'agit d'une avance à faire par l'Administration, avance qui sera certainement remboursée par les exposants.

Après quelques observations présentées par M. Christophle, la Commission décide un crédit de 600.000 francs, dont 333.000 pour les travaux.

M. le Ministre soumet ensuite à la Commission une modification au cahier des charges du catalogue, demandée par les artistes. Cette modification est adoptée.

M. Ménard Dorian demande au Ministre quelques explications sur l'état d'avancement des travaux.

M. Dautresme répond qu'il remettra demain un rapport au Président de la République à ce sujet.

M. Alphand, de son côté, explique que les travaux de la Galerie des machines et du Palais des Beaux-Arts, dont M. Ménard Dorian s'était particulièrement inquiété, ne subiront aucun retard.

M. de Bouteiller donne connaissance d'une pétition adressée au Conseil municipal sur les conditions du travail sur les chantiers de l'Exposition; il demande qu'on veuille à l'application de la loi interdisant le marchandage, et qu'on limite à 10 0/0 maximum le nombre des ouvriers étrangers. M. Alphand répond que le nombre en est très restreint et n'atteint même pas le chiffre admis par M. de Bouteiller lui-même. Quant au marchandage, on le confond trop souvent avec les sous-traités, lesquels sont très utiles aux ouvriers qui n'ont pas les ressources des entrepreneurs.

Sur la proposition de MM. Clerc et Magnin, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Christophle demande à la commission de prendre une décision pour clore la souscription de la société de garantie et pour exiger le versement des 50 fr. par action.

La commission adopte les dates du 1<sup>er</sup> mars pour la clôture de la souscription, et du 1<sup>er</sup> avril pour le versement.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Monsieur Ramon Fernandez, ministre du Mexique à Paris, s'est rendu auprès du Directeur général de l'Exposition, afin de demander, au nom de son gouvernement, un emplacement de 3.000 mètres carrés, pour l'Exposition mexicaine.

Nous croyons savoir que la Direction de l'Exploitation ne pourra mettre à la disposition du Mexique qu'une étendue de terrain de 2.200 mètres, qui permettra cependant d'y élever un palais destiné à renfermer les nombreuses antiquités, ainsi que les produits naturels et de l'industrie que le Mexique compte envoyer à l'Exposition.

## LES TRAVAUX DE JARDINAGE

### Au Champ de Mars

Le premier travail de terrassement a été la suppression, dès le mois de décembre 1886, de la terrasse du Champ de Mars; les cent maronniers qui la garnissaient ont été enlevés au chariot et la terre végétale soigneusement mise en dépôt. Les superbes rhododendrons qui ornaient la plate-bande longeant la terrasse furent enlevés, ainsi que la terre de bruyère dans laquelle ils vivaient et transportés aux pépinières de la ville. Rien ne fut négligé pour que l'enlèvement des arbres et arbustes de choix susceptibles d'être employés et notamment des cèdres, se fit dans les meilleures conditions pour leur reprise et leur conservation. Un terrain de la Ville, situé sur l'avenue de Suffren, fut transformé en pépinière et employé comme dépôt pour plus de 50 arbres et 600 arbustes.

Les gazons et la terre végétale qui garnissaient l'emplacement occupé aujourd'hui par la tour Eiffel furent déplacés et mis en dépôt dans les parties latérales du parc. Les magnifiques magnolias, qui poussaient avec une

végétation inconnue dans les autres squares, et, par leur force et leur forme régulière, faisaient l'admiration de tous les promeneurs, furent enlevés et transplantés en bacs, sans qu'ils aient eu à en souffrir, et transportés sur un point du parc abrité des coups de vent. On les utilisera pour la décoration des plate-bandes de la partie française du Jardin central.

Dans le but d'avoir, au printemps de 1889, des gazons dans toute leur force, on a utilisé les terrains libres du fond du Parc des Princes et on y a installé une gazonnière, dont la superficie est d'environ 25,000 mètres.

L'Horticulture, qui, en 1878, avait été fort mal traitée, aura, en 1889, grâce à la sollicitude des Directions générales, l'avantage très grand de se trouver groupée sur un même point, au parc du Trocadéro, où se trouveront également l'Industrie se rattachant à l'Horticulture, les Forêts et les Travaux publics.

Il n'y a point à s'émouvoir des mutilations qu'aura à subir le parc du Trocadéro, elles seront beaucoup plus apparentes que réelles, car le parc conservera son tracé; une grande partie des massifs existants sera rigoureusement maintenue, et, dans les massifs à livrer aux exposants, les gros arbres seront tous conservés.

La superficie réclamée par les exposants atteindra 40,000 mètres carrés; les serres, châteaux, restaurants, seront répartis de façon à concourir à l'aspect pittoresque de tout l'ensemble.

Le jardin réservé, qui se trouve entre le Palais des Arts libéraux et le Palais des Beaux-Arts, en contre-bas de deux mètres, occupera une surface de près de cinq hectares.

Dès le 15 décembre, les jardiniers avaient terminé les travaux de terrassement pour la mise au point du fond de ferme et l'établissement des vallonnements.

Avant la fin de janvier, tous les gros arbres auront été mis en place; ce ne seront pas, comme en 1878, des arbres fatigués, des feuilles desséchées avant l'heure ou tombées prématurément. Les arbres de l'Exposition de 1889 auront eu deux hivers pour se remettre des fatigues occasionnées par les mutilations de leurs racines pendant l'enlèvement et la transplantation. Aussi, par la verdure et l'ombrage qu'ils donneront, aura-t-on atteint le but proposé.

Une belle végétation ne sera pas la seule surprise offerte aux visiteurs: sur tous les points du jardin, on rencontrera des arbres rares, mis généreusement à la disposition de l'Exposition par la municipalité de Paris. La ville possède, en effet, dans ses pépinières du Bois de Boulogne des spécimens uniques, qui plantés, il y a bien des années, en vue d'essais d'acclimatation ou de démonstrations sont devenus encombrants. Aussi l'Administration a-t-elle accepté ces arbres avec empressement.

Les arbres destinés au jardin de l'Exposition sont arrachés et transportés avec les plus grandes précautions; ils sont haubanés, afin de les protéger contre le vent, en attendant qu'ils aient pris de nouvelles racines.

Dans quelques jours, dès la plantation des gros arbres terminée, on procédera à la garniture des massifs; M. Laforcade a créé de longue main, dans les pépinières de la Ville, en vue de l'Exposition, un *arboretum* dont les richesses vont contribuer avantageusement à l'ornementation des jardins.

Ces plantations seront gracieuses et intéressantes, et les visiteurs rencontreront dans les jardins plus de 400 variétés d'arbres forestiers et d'ornement, et plus de 600 variétés d'arbustes à feuilles caduques et persistantes.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le jardin central est disposé en cuvette, à deux mètres en contre-bas du palais des Arts.

Au pied des balustrades limitant ces terrasses, s'étendront des plates-bandes plantées en

rhododendrons; de distance en distance, on intercalera des arbustes de choix, éminemment décoratifs.

Après une floraison éclatante, qui se prolongera pendant deux mois, on aura encore des feuillages remarquables et en parfaite harmonie avec le genre d'architecture devant lequel ils s'étendront.

M. Alphand, qui a su créer, avec l'art devant lequel chacun s'incline, les merveilles de nos squares, jardins et bois, s'est occupé tout particulièrement de cette partie du Champ de Mars, qui est pleine de promesses; il a trouvé, dans M. Laforcade, le jardinier en chef, un collaborateur qui est aussi un maître, et dont on sera heureux, en 1889, d'applaudir les succès.

## Comité départemental de l'Eure

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, s'est rendu, dimanche dernier, à Evreux, pour assister à une séance du comité départemental de l'Eure, où il a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En dehors des devoirs que m'imposent mes fonctions, je considère comme une bonne fortune toute occasion qui m'est offerte d'aller assister à la réunion d'un comité départemental, car j'ai ainsi le précieux avantage de me rapprocher de beaucoup de hautes personnalités provinciales qui honorent, soutiennent et encouragent le travail national dans toutes ses branches. Je suis particulièrement heureux d'être venu vous trouver, parce que j'ai pu accompagner, dans votre ville, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, qui est le premier arbitre des destinées de l'Exposition de 1889, à la conduite et au succès de laquelle j'ai voué tout ce que je peux posséder d'énergie, de patriotisme et d'amour-propre. Ma tâche est facile; avec un chef tel que M. Dautresme, je suis assuré que sa présence dans cette enceinte suffira pour décider la participation de tous les industriels et de tous les agriculteurs de votre beau département.

Vous habitez, messieurs, une région privilégiée au point de vue de sa productivité. Je serais très embarrassé pour dire tout ce que votre région produit, mais je serais plus embarrassé encore pour préciser ce qu'elle ne produit pas.

Vous êtes avant tout des agriculteurs. La foire de Bernay suffit pour attester l'importance de votre commerce de bestiaux et particulièrement de chevaux. Les céréales et les herbages du Vexin, de la plaine de Neubourg, des vallées de la Seine et de l'Eure, voire même la culture des chardons à foulon de la vallée d'Andelle, vos cidres qui n'ont pas l'égoïsme de faire oublier les vins un peu rares, mais très appréciés, de Bueil et d'Ezy, sont vos premiers titres de noblesse. Vous y joignez des mérites métallurgiques que chacun reconnaît; vous possédez des fonderies de fer, mais vous préférez à la métallurgie de ce métal celle du cuivre, représentée par des usines célèbres qui livrent annuellement plus de soixante-quinze mille tonnes de cuivre et de laiton. Une partie de ce dernier alliage est consommée par la fabrication des épingles dans les ateliers de Rugles, de Neaufles et de Vieille-Lyre. La

quincaillerie de Rugles, concurremment avec les articles métallurgiques de sellerie et de ferronnerie du canton de Breteuil viennent comme pour certifier que vous êtes des forgerons habiles et délicats, galants même jusqu'à confectionner le dé à coudre.

Mais cela ne suffit pas à votre activité productive: vous entretenez plus de 10,000 ouvriers qui font tourner, dans 80 usines, plus de 450,000 broches pour la filature du coton. Vous travaillez également le lin et les chanvres, dont le rouissage se fait dans la Charentonne. Et puis voilà la filature de la laine, qui emploie 92,000 broches, et la fabrication des rubans de fil et de coton qui trouve encore des bras pour s'implanter chez vous, comme si vos distilleries, vos papeteries, vos sucreries, vos tanneries, vos scieries mécaniques et vos ateliers de beissellerie mis au service de l'exploitation de 100,000 hectares des forêts locales, ne suffisaient pas pour absorber la main-d'œuvre de tout le département. J'allais oublier de citer la tabletterie d'Ezy, d'Ivry-la-Bataille, de Dangu, au sujet desquels je me suis permis d'écrire dernièrement à M. le Président de votre Comité départemental, et encore les instruments de musique de La Couture, des Andelys et d'Etré-pagny. Que sais-je encore!

Laissez-moi vous dire, Messieurs, qu'avec un tel bagage, vous suffiriez presque à peupler nos palais du Champ de Mars. Quand on est si riche que vous, il faut être prêtre, il faut venir exposer. Soyez tranquilles, d'ailleurs, vous serez prêteurs à gros intérêts très justifiés, car vos débouchés commerciaux ne peuvent que s'augmenter par l'extension donnée à l'appréciation possible des mérites de votre fabrication.

Nous vous préparons, d'ailleurs, des logis dignes de vos produits et de vous-mêmes; vous en jugerez si vous voulez me permettre de vous expliquer en peu de mots l'esprit de nos règlements et les dispositions de nos plans.

M. G. Berger, fréquemment interrompu dans son discours par des applaudissements prolongés a continué par une description de l'Exposition telle qu'elle sera; il en a détaillé les merveilles promises, conduisant ses auditeurs charmés, du gigantesque Palais des Machines au Palais des Industries diverses, du Palais des Beaux-Arts au Palais des Arts libéraux, leur faisant parcourir les jardins et visiter la Tour Eiffel, les menant du Trocadéro à l'esplanade des Invalides.

M. Berger a communiqué à tous son zèle et il a dû être satisfait de sa journée, car elle a été bonne pour l'Exposition.

## L'EXPOSITION DE 1889

ET

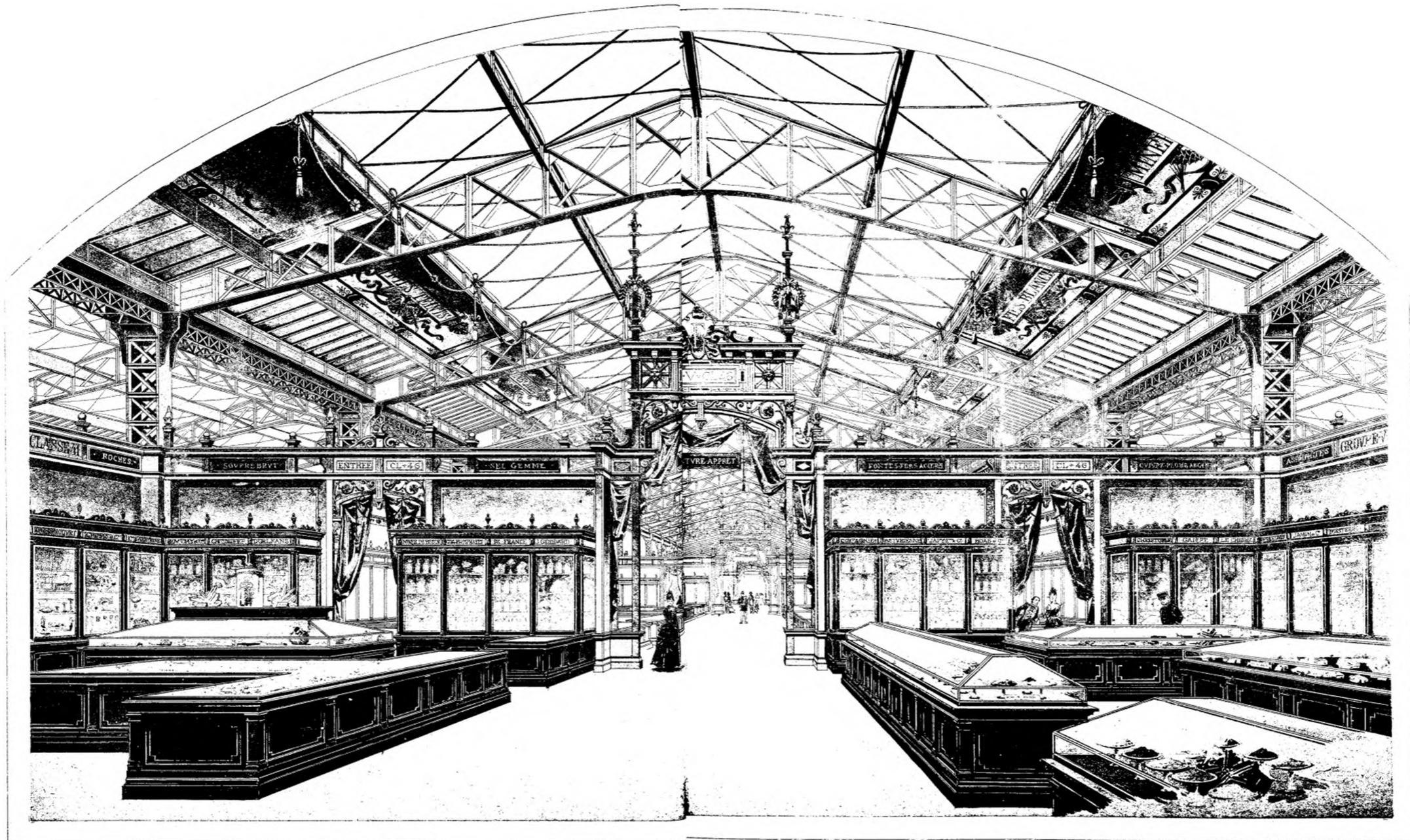
L'ESPLANADE DES INVALIDES

Le projet, aujourd'hui adopté du public, de faire de l'Esplanade des Invalides une annexe de l'Exposition installée au Champ de Mars, ne manquait pas d'une certaine hardiesse. On critiquait vivement au début, l'idée de scinder ainsi l'Exposition; on mettait en avant le peu de succès qu'a-



# EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION



Phototypie

Poirel, 37, rue de la Tour-d'Auvergne

## GALERIE DES INDUSTRIES DIVERSES

VUE PRISE DANS LA CLASSE 41 (Exploitation des Mines)

SUPPLÉMENT au Bulletin Officiel de l'Exposition  
du 28 Janvier 1888



vaient obtenues, jusqu'ici, les expositions partielles éloignées du centre comme celles de l'agriculture sur les quais, ou celles de la navigation sur les berges de la Seine.

En ce moment, au contraire, tout le monde s'accorde pour prédire à l'Exposition de l'Esplanade des Invalides un succès sans précédent: ce sera le pendant du Trocadéro en 1878, comme nouveauté et réussite.

Un de ses caractères les plus intéressants sera la variété, et si nos lecteurs veulent bien nous suivre, nous visiterons avec eux d'abord, devant l'Hôtel des Invalides, l'Exposition d'Economie sociale, qui occupera 6,400 mètres et dont l'installation sera digne de son objet, grâce au crédit de 200,000 francs que la commission de garantie vient de voter vendredi dernier, sur le rapport de M. Richard Waddington.

Le bâtiment consacré à l'Economie sociale comprendra une bibliothèque, une salle de jeux avec ses dépendances, une salle de conférences, de nombreuses galeries. Dans le jardin seront édifiées des maisons modèles, représentant les différents types des habitations ouvrières dans divers pays.

L'étranger ne reste pas indifférent devant les attraits et les promesses de cette exposition; on connaît déjà les excellentes dispositions de plusieurs nations, notamment de l'Italie, pour cette partie spéciale. Si nous descendons l'Esplanade, vers la Seine, nous traversons l'Exposition militaire, installée de la façon la plus pittoresque dans un camp retranché avec ses remparts gazonnés et son front de bandière; dans le bâtiment central, une exposition, sans précédente, de tous les uniformes de l'armée française, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, tous portés par des mannequins disposés par groupes, comme sur un champ de bataille. Puis c'est l'Exposition d'hygiène, c'est l'Exposition des ambulances militaires et civiles pour arriver à la fameuse Exposition des colonies françaises, qui sera encore au-dessus de ce que l'on nous promet.

Voici d'abord, au centre, le magnifique Palais des Colonies où seront réunies les différentes expositions partielles de chaque groupe colonial, étalant les richesses de ces magnifiques pays qui se nomment les Antilles, l'Indo-Chine, la Nouvelle-Calédonie, puis, aux alentours, un échantillon des habitations, de la végétation de ces pays, de leurs mœurs même, car on fera venir des indigènes, comme l'a tenté, à diverses reprises, le Jardin d'acclimatation, avec le plus grand succès.

Ainsi nous aurons un village sénégalais avec la Tour de Saldé et un blockhaus, des villages pahouin (Gabon), alfourou (Congo), tahitien, des cases canaques entourant la demeure d'un chef et formant village à côté de la maison d'un colon concessionnaire.

Pour l'Inde, ce sera une pagode hindoue et la merveilleuse pagode d'Angkor avec l'allée du Sphinx qui y mène; pour les Antilles, une maison créole à un étage avec sa véranda et ses comptoirs de dégustation; pour l'Indo-Chine, un palais

cochinchinois et un palais cambodgien; nous verrons également un théâtre annamite, un village tonkinois avec sa pagode, des tombeaux et des miradors; des lacs artificiels nous initieront à la navigation et à la pêche de ces contrées; non seulement les indigènes animeront tout ce coin exotique, mais nous aurons des tirailleurs et des spahis sénégalais, des tirailleurs annamites, de quoi satisfaire les plus difficiles comme couleur locale.

Deux grandes serres recevront les plantes américaines et africaines, qui seront les hôtes du Museum en attendant la date de mai 1889, et formeront une exposition florale sans précédente.

Puis ce seront les Palais de l'Algérie et de la Tunisie avec leur architecture mauresque et sous les quinconces, les annexes de l'Exposition d'agriculture; aussi n'édifions-nous pas téméraires en assurant que par sa situation moins excentrique que celle du Champ de Mars, par la variété des constructions et l'intérêt des expositions, l'Esplanade des Invalides remportera, en 1889, le plus vif succès.

## LE PAVILLON DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Un concours vient d'être ouvert par la République Argentine pour la construction de son pavillon à l'Exposition universelle.

L'emplacement de 1600 mètres est situé auprès de la tour Eiffel, du côté de Grenelle, au milieu des jardins. Les dépenses totales de construction ne devront pas dépasser 250,000 francs, et celles de décoration intérieure, 50,000 francs.

Il sera réservé pour imprévus une somme de 30,000 francs.

Le pavillon doit être construit à un étage, en fer, avec façade en briques et faïences, démontable.

Deux primes de 4,000 et de 1,500 francs seront décernées aux auteurs des projets classés premier et second.

Le concours sera clos le 15 avril, et le jugement rendu le 20 avril 1888.

Les programmes, cahier des charges et règlement du concours sont déposés au siège de la Commission Argentine, 85, rue Taftout.

Le concours, dont le programme a été remarquablement établi par la Commission Argentine et son éminent président, M. Cambacérès, attirera, certainement, nombre de nos meilleurs architectes et nous promet un palais digne du pays dont il recevra les produits.

## LA CONFÉRENCE SCIENTIA

Jeudi soir a eu lieu, à l'hôtel Continental, le onzième dîner de la Conférence Scientia.

Les secrétaires fondateurs de la Conférence Scientia sont: notre distingué confrère M. Max de Nansouty, rédacteur en chef du *Génie civil*; M. Charles Richet, rédacteur en chef de la *Revue scientifique*, et M. Gaston Tissandier, rédacteur en chef de la *Nature*.

Le but de la conférence est de réunir

les membres de la Presse scientifique et les amis des sciences dans des banquets confraternels auxquels sont conviés les savants qui ont accompli une œuvre mémorable ou fait une grande découverte. Rien de plus original que les statuts de cette conférence, fondée dans un esprit de science et de progrès dénué de toute autre préoccupation; on n'y paye pas de cotisation, on n'y fait point d'élections, et l'on n'y recherche d'autres suffrages que ceux mérités par quelque travail ayant fait honneur à notre pays. L'organisation, est, on le voit, d'une simplicité rare. Dès la fondation, l'Institut lui a accordé un appui très paternel et très chaleureux. « Vous vous êtes appelés *Scientia* disait feu Jamin, de l'Institut, dans une allocution spirituelle prononcée au banquet inaugural. Nous vous répondons *Amicitia*. » Ces deux mots sont devenus la devise de la conférence.

La *Scientia* a compté comme présidents, depuis son origine, une série de savants parmi les plus éminents de notre pays: Chevreul, Pasteur, F. de Lesseps, le général de Nansouty, de Brazza, l'amiral Jurien de la Gravière, etc.

Le banquet d'avant-hier était offert à M. G. Berger, directeur général de l'Exposition, qui avait accepté la présidence d'honneur; la réunion était présidée par M. Gariel, membre de l'Académie de médecine, qui, dans une allocution très applaudie, a souhaité la bienvenue à M. G. Berger et a rappelé la brillante carrière de l'éminent Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition de 1889. Sa direction est un sûr garant du succès de la grande entreprise à laquelle il consacre son expérience et son dévouement.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs le discours prononcé par M. Berger:

Messieurs,

S'il est vrai qu'une réunion comme celle de ce soir emprunte son charme à la qualité de ses membres, il n'est pas moins certain qu'elle doit un air de grandeur véritable au vocable magistral sous lequel s'abrite sa raison d'être.

Notre société s'appelle la « *Scientia* »; c'est en l'honneur de la Science, au nom de la Science, que nous nous assemblons et que nous convions nos amis!

Vous me trouverez peut-être présomptueux pour avoir accepté la présidence d'honneur de ce banquet, car je succède à des hommes qui ont occupé cette place avec une autorité que je ne me reconnais à aucun degré. Mais je suppose qu'en me désignant, on a voulu surtout honorer ma fonction; ma reconnaissance et mon émotion, s'il en est ainsi, ne peuvent être que plus vives, car je me déclare fier de ma mission, comme peut et doit l'être quiconque est désigné par la confiance du gouvernement et de ses concitoyens pour collaborer à une œuvre qui sera la glorification du travail universel, la célébration des vertus utiles de l'humanité et la consécration de l'impérissable vitalité du génie de la France.

Je suis sensible aux éloges que vient de m'adresser mon excellent et éminent ami, M. Gariel, avec une prodigalité que je lui reprocherais certainement, si je ne me flattais de discerner, dans l'exagération de son compliment, la mesure de l'affection et de l'estime dont il m'honore, et que je lui rends, qu'il me permette de le déclarer ici, avec effusion. C'est

en fréquentant des hommes tels que notre cher président de ce soir, que j'ai appris le peu que je sais en toutes choses. M. Garie, personne ne l'ignore, est profondément savant, mais sa modestie à le laisser paraître montre comment un homme d'esprit et de cœur peut arriver à rendre la science à la fois indulgente et aimable. M. Garie a bien voulu accepter de collaborer à mes côtés à l'Exposition de 1889; il s'est chargé de l'organisation difficile des congrès et des conférences; il lui faudra faire taire les bavardages inutiles et prétentieux, pour laisser entendre des voix vraiment autorisées dans l'exposé et la discussion des questions qui, moralement et pratiquement, intéressent toutes les branches de l'activité humaine. Sa tâche sera difficile; mais ses aptitudes encyclopédiques le serviront admirablement, et c'est à lui que nous devons le succès de l'une des parties les plus sérieusement élevées de l'œuvre que nous préparons.

Il est écrit en tête du Talmud qu'un ignorant ne saurait être pieux. A notre époque, où le culte des intérêts vitaux de l'être matériel occupe un rang égal à celui qui, par des dogmes différents, établit les rapports de l'être spirituel avec la puissance divine, il s'est fondé une sorte de religion universelle, qui est la religion du travail.

Cette religion, qu'il convient de prendre pour ce qu'elle est par la force des choses, sans déduire que les formes absolument matérialistes qu'il plait à quelques-uns de lui prêter, puissent porter atteinte au maintien de l'élévation des âmes, a fait de la connaissance de la science cette piété qu'a entendu recommander le code à la fois religieux et civil des hébreux. En dehors de toutes les croyances intimes, qui sont affaires respectables de conscience, les sociétés modernes ne peuvent se soustraire au culte du travail; et le secours que la science, à tous ses degrés et dans toutes ses branches, apporte au travail, pousse celui-ci à devenir de plus en plus et au moins autant que le principe établi de l'égalité civile, le grand agent de la radiation, de l'effacement des distinctions sociales devant le mérite de chacun.

Que voyons-nous, en effet, partout autour de nous? Le savant, de plus en plus soucieux de l'application utile de ce qu'il a établi théoriquement, se fait de moins en moins prier pour descendre des hauteurs spéculatives à la rencontre de celui dans lequel il a deviné son aide naturel, c'est-à-dire de l'homme de métier, qui monte de son côté vers la perfection professionnelle. Ce rapprochement de deux forces doublement productives l'une par l'autre a été, reste et restera le fondement du grand épanouissement contemporain de l'industrie: il établit la tangence d'aptitudes réputées autrefois presque incompatibles, d'où il résulte que l'esprit pratique et l'esprit scientifique se pénètrent mutuellement chaque jour davantage et se font des concessions ainsi que des emprunts profitables au progrès général. En même temps que le fabricant et le négociant ne sont désormais habiles à produire et à écouler les articles industriels qu'à condition de pouvoir raisonner la création technique de ceux-ci, l'ouvrier, contrairement à ce qu'on pouvait croire, arrive à connaître presque scientifiquement l'outil mécanique perfectionné qu'il manie. Cette communauté obligée de savoir entre le patron et l'artisan, rompt les obstacles qui ont nui pendant longtemps à la bonne harmonie de leurs relations, atténue entre eux la distance hiérarchique sans amoindrir le principe de l'autorité nécessaire au premier, et tout en permettant au second d'atteindre à la maîtrise, que la puissance du mérite peut assurer à un certain degré, autant que celle du capital. Le jour, prochain je l'espère, où le travailleur aura réellement conscience de ce qu'il est devenu et

ce qu'il peut être par la formule nouvelle du travail industriel, il s'armera de résignation, de patience et d'espoir, comme doit le faire tout homme libre devant l'inégalité originaire des situations, qui est une loi fatale et indestructible. Ce jour-là, la question ouvrière sera bien près d'être résolue et cela sera le triomphe de la science, le triomphe social de la science appliquée, que l'Exposition de 1889 va honorer surtout.

L'Exposition de 1889 sera la fête du travail, la fête de la science et des arts, la fête de toutes les intelligences.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer que les hésitations et les mauvais vouloirs s'effacent, décidément, devant la grandeur et l'indépendance avérée du but à atteindre. Les adhésions me parviennent abondamment et, à moins de circonstances calamiteuses, que je me refuse à prévoir, la réussite est certaine. Nous allons, le 5 mai 1889, inaugurer ici, je l'espère, une ère idéale de repos, de concorde, de paix universelle et de recueillement dans la contemplation de merveilles utiles apportées de toutes les parties du monde, dans l'oubli des passions stériles qui mettent au cœur des hommes la haine de peuples à peuples, de partis politiques à partis politiques, de citoyens à citoyens.

Je n'ai pas à vous expliquer longuement ici la nature et la philosophie de nos préparatifs pour 1889. Nous n'avons plus la prétention de révéler les forces productives du monde dans leurs applications variées; cette révélation est faite journellement par les actes courants de l'industrie et du commerce international. Ce que nous rêvons, en dehors de la réalisation d'un grand spectacle des yeux, c'est l'affirmation des résultats obtenus dans le perfectionnement des choses et des idées, par les efforts de cent ans, par la marche en avant d'un siècle qui a vu, à son aurore, la naissance de nos libertés civiles et l'émancipation du travail; nous voulons libéralement contraindre par l'évidence les plus rétrogrades à reconnaître que la force du progrès est irrésistible, qu'elle les entraîne malgré eux-mêmes et qu'en se complaisant dans les regrets d'un passé qui ne peut plus appartenir à personne, ils négligent de préparer leur part de jouissance d'un avenir qui saura, à travers crises et secousses sociales ou politiques, être encore bienfaisant pour tous, à condition que tous travaillent et produisent.

Tant qu'ils conserveront la force que donne la vigueur physique et, dans une bonne mesure, la liberté d'initiative, les directeurs généraux de l'Exposition de 1889 resteront courageusement à la hauteur de leur tâche, si dure et si pénible que celle-ci puisse être parfois. En ce qui me concerne, je continuerai jusqu'au bout, à accomplir ce que les sentiments de mon devoir et de ma responsabilité m'ordonne de faire; et je persisterai à demander au gouvernement d'abstraire de plus en plus l'Exposition des choses de la politique, de telle façon que les hommes de tous les pays, de toutes les conditions et de toutes les convictions puissent s'y rencontrer sans aucune des arrière-pensées que suggère l'esprit de parti, afin de rendre en commun le plus franc et le plus loyal des hommages à la puissance du travail universel servi par toutes les capacités.

Messieurs, je bois à la prospérité de notre Société la *Scientia*; je bois à l'Exposition de 1889 et je vous remercie de votre sympathique accueil.

Après le discours de M. Berger, qui a été accueilli par des applaudissements prolongés, plusieurs toasts ont été portés, par M. Janssen, qui a vanté l'utilité de la tour Eiffel, au point de vue scientifique, et par M. Eiffel, qui a remercié M. Janssen de son témoignage comme savant.

Parmi les convives, nous avons remarqué: MM. Frédéric Passy, Poirrier, président de la Chambre de commerce de Paris, Eiffel, Janssen, docteur Verneuil, Evrard, Bartholdi, Lalance, député d'Alsace-Lorraine, P. P. Dehérain, Dr Trélat, Venukoff, marquis de Nadaillac, prince Bibesco, Boulé, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Clémandot, E. Chabrier, E. Collin, Lisbonne, directeur des constructions navales, en retraite, Liébaud, Gustave Simon, H. Rémaury, Albert Tissandier, Lucien Marc, directeur de l'*Illustration*, Georges Petit, Dr P. Berger, Dr Le Dentu, L. Rousselet, Hugues Krafft, Demarçay, Gauthier-Villars, Hallopeau, Félix Régamey, Edouard Bourdon.

M. Eiffel a invité, à la fin de la réunion, les convives de la *Scientia* à venir visiter sa tour. Rendez-vous a été pris pour dimanche à 10 heures.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Voir à la dernière page  
Plumes métalliques Blanzly Pour et Co

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

#### Tarif de l'Abonnement:

Pour une ligne téléphonique 600 f. par an

— deux — 1,100 —

— trois ou plus — 500 — et par ligne

Durée minima de l'engagement: Deux ans

En dehors du prix de l'abonnement, l'abonné n'a aucun frais à supporter, l'installation de la ligne et de l'appareil étant entièrement à la charge de la Société.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Les tendances s'améliorent depuis la fin de la semaine dernière sur notre place. Ce changement d'aspect de notre Bourse a pour principale origine la meilleure tenue des marchés étrangers. Ceux-ci ne font pas montre, à vrai dire, d'une grande fermeté, mais ils redeviennent beaucoup plus calmes; ils paraissent s'être départis des inquiétudes que leur suggérait la politique générale de l'Europe. Ces nouvelles dispositions sont la meilleure preuve qu'une détente s'est vraiment produite dans la politique extérieure.

Sans témoigner d'une grande fermeté, les cours de nos Rentes et des valeurs les plus recherchées sont donc en velléité de reprise, et ce mouvement, pour se dessiner doucement, n'en sera probablement que plus solide.

Les haussiers, en procédant avec modération à la conquête d'un niveau plus élevé, ne laissent aucune arme aux mains de leurs adversaires, qui ne manqueraient pas, au contraire, si la hausse était trop rapide, de chercher à effondrer le marché à la moindre alerte.

C'est ainsi qu'ils ont été forcés de laisser passer

Le nouvel incident dont la frontière de l'Est a été le théâtre au début de cette semaine, sans pouvoir l'exploiter en leur faveur.

Le comptant, d'ailleurs, vient seconder les efforts de la spéculation. Depuis quelques jours, les ordres sont à la fois plus nombreux et plus importants sur ce marché, par suite des remplois des loyers et des coupons échus en janvier.

X

Le 3 0 0 ancien se négocie actuellement à 81 40 à terme, et à 81 45 au comptant.

Le 3 0 0 amortissable passe à 84 95 à terme, et à 85 au comptant.

Enfin le 4 1 2 0 0 se tient à 107 90 à terme; il fait 107 95 au comptant.

Une progression semblable a été signalée dans les cours de la plupart des fonds étrangers.

X

Le marché des valeurs de crédit a témoigné, comme le marché des Fonds d'Etat, de tendances meilleures. Nous y relevons la plupart des actions de nos grands établissements de crédit en léger progrès sur la semaine dernière.

Cependant la Banque de France reste à 4030.

Mais le Crédit Foncier jouit toujours d'une excellente tenue à 1385.

Les obligations du Crédit Foncier sont restées fermes également. Elles sont restées entre les mains de capitalistes qui s'intéressent peu, d'ailleurs, aux opérations de la Bourse, parce qu'ils n'ont en vue qu'un placement définitif.

L'obligation à lots, notamment, change rarement de mains. Le détenteur s'attache à son numéro et quand, pour une raison ou pour une autre, il est appelé à s'en dessaisir, il ne le fait qu'à regret; il appréhende de se voir privé d'un lot qui était peut-être à la veille de lui échouer.

C'est ce qui explique les cours très élevés de certaines obligations à lots créées de longue date: il en est qui dépassent de 20 fr., 25 fr., 30 fr., leur prix de remboursement et qu'on ne veut pas réaliser, malgré la certitude où l'on est de se voir privé d'une prime aussi forte si l'on est remboursé sans lots.

Lorsqu'elles auront vieilli à leur tour, les obligations à lots 1879, 1880 et 1885 du Crédit Foncier jouiront, elles aussi, d'un prix supérieur au pair. Aussi, tant qu'elles se tiendront au-dessous du pair, pourra-t-on en conseiller l'achat avec la certitude d'indiquer une opération fructueuse.

Les Bons de la Presse varient de 19 à 20 francs; si l'on attend d'être à la veille du tirage pour faire provision de cette valeur, on la payera plus cher.

Quant aux Bons à lots émis en décembre dernier, ils ont donné lieu à des transactions très animées sur des cours de 104 à 105 fr. Rappelons que le premier tirage aura lieu le 15 mars, avec un gros lot de 100,000 fr. et un nombre considérable d'autres lots variant de 1,000 à 40,000 fr. Les titres non primés sont remboursables à 200 fr.

Le Comptoir d'Escompte est soutenu à 1060.

Le Crédit Lyonnais est également fermé à 576 25.

La Banque de Paris, la Banque Ottomane et la Banque d'Escompte restent au même niveau.

Les Chemins de fer ne varient guère.

Le Panama, vivement attaqué par les vendeurs à découvert, qui ne craignent pas de faire courir les bruits les plus fantaisistes pour arriver à leurs fins, a d'abord fléchi à 276 25. Il a bientôt repris le cours de 300 fr.

La déconiture récente d'un vendeur allemand, qui n'a pu livrer les titres, a donné à réfléchir aux adversaires de M. de Lesseps.

Nous apprenons que le total des actions de Panama, déposées par les actionnaires pour l'assemblée, a atteint le chiffre énorme de 120,000 titres; mais la loi exigeant 150,000 actions, l'assemblée ne peut pas avoir lieu: elle est renvoyée au 1<sup>er</sup> mars et se tiendra alors quel que soit le nombre des actions représentées.

Ce concours des actionnaires autour de M. de Lesseps est vraiment remarquable.

Le Suez est fermé à 2083 75.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B.— La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

**AMER HOUBLON**

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

**B. LAFOURCADE**

15, Rue Saint-Quentin, Paris

**ENTREPRISE COLAS & HENRY**

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.

**PLUS DE SURPRISES  
NI DE VOLS**

Par l'application de l'Électricité

AUX USAGES DOMESTIQUES

Par l'emploi de la **SONNERIE ÉLECTRIQUE**, reliée à divers accessoires d'un prix modique, il devient impossible d'entrer dans une maison sans être signalé. TABLEAUX, INDICATEURS, TÉLÉPHONES, ACOUSTIQUES pour châteaux, fermes, etc.

Notre « **SONNERIE-TYPE** » est composée de manière à permettre diverses additions suivant les besoins du service. Prix, franco d'emballage, 16 francs. *Nouvel Allumoir à triple usage* donnant la lumière en entrant, possédant l'allumoir mobile et un commutateur donnant la lumière à volonté. Prix, franco d'emballage, 26 francs. — Adresser les lettres et mandats à M. ACHARD, Jeune, 32, boulevard Sébastopol, Paris — *Arrêt de sûreté, nickelé (médaillé d'or 1886), prix 4 fr. 60, franco dans toute la France.*



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
l'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
DENTIFRICES  
DES

**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Saint-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 4 fr. 05 le kilog, contre remboursement.



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie

A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. *Pendule Comtoise, Louis XV.* Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES**

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS

Kiosques — Verandas — Marquises — Vitrines

Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale

Billancourt (Seine).

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, Faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie*

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois*

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Ecuries tout en fer évitant les maladies

contagieuses par la facilité du nettoyage

impossible à obtenir avec le bois à cause

des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie

45 centimes l'un, en timbres poste.

## POELE MOBILE HYDRAULIQUE à feu continu

SÉCURITÉ ABSOLUE PAR SA FERMETURE

FAISANT JOINT HYDRAULIQUE

Le seul se fermant hermétiquement par l'eau

Vendu avec toute garantie de bon fonctionn'. Prix 65 fr.

A obtenu les premières récompenses à toutes les Expositions

Paris, Lyon, Beauvais, Cherbourg. Diplômes d'honneur

MOIN DE MÉRITE. 1000 FR. MARSEILLE 1857, 2 MÉDAILLES D'OR

Envoi franco du prospectus détaillé.

VIVILLE, 16, Aven. Parmentier, PARIS

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses

aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**SUSPENSOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, 3<sup>e</sup> 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

**CLASSEUR**  
"SHANNON" Breveté s. g. d. g.  
Seul Mode pratique  
de **CLASSER** et **RELIER** les **LETTRES**  
**INSTANTANÉMENT**, par ordre  
alphabétique et par date.  
On retire et replace chaque lettre sans  
déranger les autres. — **ABSOLUMENT**  
**INDISPENSABLE** dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
**ALBERT BLOCH**, 38, r. Entrepôt, PARIS  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaundun  
MÉDAILLES D'OR à AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**PLUS DE FUMÉE** Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
tramways. 36, Rue Guersaint. (Ternes.)

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
---	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbouville. — Dép.: PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÉS.

## A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

## BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations,

Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.

PUBLICATIONS : Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,

PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS	
Un an.....	12 fr. — Six mois..... 7 fr.
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)	
Un an.....	20 fr. — Six mois..... 11 fr.
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine	

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 5 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux



DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE PRIME.  
PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.  
Bureau de Comité départemental.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles de l'Exposition.  
Les installations intérieures.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Une ascension à la Tour Eiffel.  
La première expérience de physiologie à la Tour Eiffel.  
Théâtres.  
Échos.  
Réclames.  
Revue financière.  
Annonces.

### NOTRE PRIME

Nos abonnés recevront, en même temps que le numéro, la prime que nous avons annoncée. C'est une superbe chromo-lithographie de la tour Eiffel, éditée par M. Pacon, d'après une aquarelle que M. Eiffel a bien voulu nous confier. Nous n'avons pas, ici, à faire l'éloge de M. Pacon, qui est un de nos plus habiles éditeurs. Le soin qu'il a apporté à ce travail, le talent avec lequel il l'a exécuté, nous sont un sûr garant de l'accueil favorable qui lui sera réservé. Nos abonnés nous pardonneront d'autant plus ce retard que cette chromo-lithographie renferme seize couleurs avec la dorure; ce qui exige seize tirages différents.

Tout nouvel abonné aura droit à notre prime.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 26 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre-adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances, pour représenter le ministre de l'instruction publique, des

cultes et des beaux-arts, M. Castagnary, conseiller d'Etat, directeur des beaux-arts, en remplacement de M. A. Kaempfen, démissionnaire.

Par arrêté en date du 22 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités d'admission, pour la classe 6, M. Ollendorff (Gustave), directeur du personnel et de l'enseignement technique au ministère du commerce et de l'industrie.

Par arrêté en date du 26 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, section II (arts libéraux), M. Pillaut (Léon), conservateur du musée instrumental du Conservatoire national de musique, en remplacement de M. Réty, démissionnaire.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

#### Auditions musicales

Par un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, il est ouvert un concours pour les paroles d'un poème lyrique qui sera mis en musique pour être exécuté lors de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1889.

Le sujet proposé est le suivant : *Quatre-vingt-neuf*, chant séculaire pour chœurs, soli et orchestre.

La limite de cent vers devra, autant que possible, n'être pas dépassée par les concurrents.

Il sera décerné pour ce concours :

Un premier prix de 3,000 fr.;

Un second prix de 1,000 fr.

Le poème qui aura obtenu le premier prix sera seul proposé au concours de composition musicale.

Les Français seront seuls admis à concourir.

Les lauréats devront pouvoir justifier de la nationalité française.

Les ouvrages présentés ne seront reçus que jusqu'au 31 mars 1888.

Un seul exemplaire manuscrit devra être déposé ou adressé, franc de port, au secrétariat du Conservatoire national de musique et de déclamation, avant le terme prescrit, et porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance.

Les concurrents sont prévenus que l'administration ne rendra aucun des manuscrits qui lui auront été remis.

Le Ministre des travaux publics,  
Sur le rapport du Directeur des chemins de fer.

Vu les lois, ordonnances et décrets portant concession des chemins de fer, ensemble les cahiers des charges y annexés;

Vu les tarifs généraux et spéciaux actuellement en vigueur;

Vu les propositions des Compagnies concessionnaires,

Arrête :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le tarif ci-après sera appliqué, sur les chemins de fer d'intérêt général, au transport des produits de toute nature destinés à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1889.

#### § 1<sup>er</sup>. Transports sur les chemins de fer.

(a) *Produits de toute nature (animaux, objets d'art et valeurs exceptés)*. — Les produits de toute nature (animaux, objets d'art et valeurs exceptés), les voitures et le matériel roulant pouvant circuler sur les voies des chemins de fer français, à destination de l'Exposition universelle de 1889 à Paris, seront transportés par les Compagnies à moitié *pro* des tarifs généraux et spéciaux autres que ceux des expositions et concours ordinaires;

Le prix réduit ne devra, dans aucun cas, descendre au-dessous de la base de quatre centimes par tonne et par kilomètre; mais il est bien entendu que ce prix de quatre centimes ne sera pas appliqué d'office et que la perception aura lieu d'après les tarifs ordinaires (généraux ou spéciaux) toutes les fois que les taxes de ces tarifs seront plus avantageuses pour l'expéditeur.

Les conditions des tarifs généraux et spéciaux seront applicables aux transports à destination de l'Exposition universelle. Ces transports seront passibles des frais accessoires dont la perception est autorisée par l'Administration, ainsi que du droit ordinaire d'enregistrement et du prix du timbre dû au Trésor.

Il ne sera pas admis de voyageurs dans les voitures transportées aux conditions du présent tarif.

(b) *Animaux.* — Les animaux destinés à l'Exposition universelle seront transportés aux prix pleins des tarifs généraux à l'aller et ramenés gratuitement au point de départ. Le transport aura lieu, quant à la responsabilité, aux conditions des tarifs spéciaux.

Pour jouir de la gratuité au retour, les expéditeurs devront présenter :

1<sup>o</sup> Le récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller le tarif plein ;

2<sup>o</sup> Le bulletin d'admission, à l'Exposition, des animaux à réexpédier.

L'expéditeur aura toujours, d'ailleurs, la faculté de demander l'application de tous autres tarifs qui lui paraîtraient plus avantageux.

(c) *Objets d'art, valeurs et masses indivisibles.* — Le transport des objets d'art et valeurs et celui des masses indivisibles (autres que wagons, machines et tenders roulant sur la voie) pesant plus de 40,000 kilogrammes, ainsi que des objets dont les dimensions excèdent celles du matériel, seront effectués aux prix et conditions des tarifs ordinaires en vigueur sur chaque réseau.

Il en sera de même des locomotives, tenders et wagons ne pouvant circuler sur la voie des chemins de fer français.

### § 2. — Transports dans Paris.

Le transport dans Paris des objets destinés à l'Exposition universelle pourra être fait soit par les exposants ou leurs agents, soit par les Compagnies de chemins de fer.

Dans le premier cas, les colis seront adressés ou dirigés sur les gares des diverses lignes dans Paris et enlevés par les destinataires désignés par les exposants.

Dans le second cas, le transport sera fait par les Compagnies, aux prix et conditions suivants, qui comprendront les frais de chargement et de déchargement, avec emploi de la grue s'il y a lieu :

Les colis pesant isolément moins de 4,200 kilogrammes seront conduits par camions ;

Les colis pesant isolément 4,200 kilogrammes et au-dessus seront conduits par les chemins de fer de ceinture, rive droite et rive gauche de la Seine ;

Les parties d'un même tout, telles que les pièces d'une machine, lorsqu'elles pèseront les unes plus, les autres moins de 4,200 kilogr., seront réunies dans une même expédition et conduites à l'Exposition par les chemins de fer ;

Les wagons complets, en provenance de l'étranger et plombés en douane, pourront être amenés par les chemins de ceinture et seront remis sur les voies de l'Exposition aux destinataires ou à leurs délégués, lesquels auront à pourvoir au déchargement et à la distribution du contenu de ces wagons ;

Le prix du transport dans Paris, lorsqu'il aura été effectué par les Compagnies, sera de 40 francs par tonne ;

La perception aura lieu par fraction indivisible de 40 kilogrammes, avec un minimum de perception de 1 franc ;

Les colis transportés par camions seront déchargés sur les voies macadamisées de l'Exposition, aussi près que possible du local affecté à chaque exposant, qui en prendra livraison en ce point ; le surplus des déplacements auxquels les colis pourront être soumis demeurera à la charge des exposants ;

Lorsque l'emploi des grues sera nécessaire, le déchargement et la livraison auront lieu à la grue la plus rapprochée du lieu de la destination définitive du colis ;

Les wagons non plombés, amenés par les chemins de ceinture et l'embranchement du Champ de Mars, seront conduits par les voies spéciales de l'Exposition jusqu'au point le plus rapproché de leur destination, puis déchargés au moyen des grues roulantes dont l'administration de l'Exposition pourra disposer ; à défaut de grues roulantes dispo-

nibles, le déchargement sera fait à la grue fixe la plus voisine.

### § 3. Conditions d'application.

1<sup>o</sup> Pour jouir des tarifs indiqués ci-dessus, chaque exposant devra présenter à la gare de départ les pièces justificatives constatant l'admission de ses produits à l'Exposition universelle ;

2<sup>o</sup> Les Compagnies ne répondront pas des avaries de route provenant de défauts d'emballage ou de mauvais conditionnement des colis ;

3<sup>o</sup> Tous les transports auront lieu en port payé au départ, y compris, si la marchandise est adressée à l'Exposition, le prix du camionnage ; au retour, les transports auront lieu en port dû. Toutefois, en ce qui concerne les expéditions en provenance de l'Algérie et de la Tunisie, les Compagnies exploitant les réseaux de ces deux pays pourront, à leur gré, livrer ces expéditions en port dû ou en port payé aux entreprises maritimes chargées d'en continuer le transport et sans que, dans le cas de livraison en port dû, il en résulte pour elles aucune responsabilité pour les au-delà ;

4<sup>o</sup> Tous les envois à l'Exposition seront adressés au nom des exposants destinataires et seront reçus par ces derniers ou, à leur défaut, par les délégués qu'ils auront accrédités pour donner quittance au moment de la livraison.

Outre cette adresse, l'administration de l'Exposition fournira aux exposants expéditeurs d'autres étiquettes indiquant l'enceinte, la section et la classe auxquelles chaque envoi sera destiné. Des modèles de ces étiquettes, à coller en double sur chaque colis, seront remis aux différents Compagnies de chemins de fer.

5<sup>o</sup> Si le destinataire ou son agent n'est pas présent pour recevoir les colis à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, les Compagnies remporteront immédiatement lesdits colis, soit dans leurs gares, soit dans un magasin public ; elles percevront, pour cette opération, les frais ordinaires de camionnage et de magasinage.

6<sup>o</sup> Après la clôture de l'Exposition, la réexpédition de tous les objets exposés aura lieu aux conditions du présent tarif, pourvu, toutefois, que cette réexpédition soit effectuée dans un délai de six mois à partir du jour de la fermeture de l'Exposition. Il est bien entendu, d'ailleurs, que les exposants auront le droit de faire, par eux-mêmes ou par leurs agents, le transport dans Paris des objets exposés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié au Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général de l'Exposition, et aux Compagnies de chemins de fer.

Les préfets, les fonctionnaires et agents du contrôle sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Proposé :

Le directeur des chemins de fer,

J. LAX.

Paris, le 6 janvier 1888.

EMILE LOUBET.

Le ministre du commerce et de l'industrie,

Vu l'arrêté du 29 décembre 1887, constituant une commission préparatoire en vue de la participation de la France aux diverses expositions internationales qui doivent s'ouvrir en 1888 ;

Vu les arrêtés des 11 et 12 janvier 1888, complétant la commission susvisée ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1888, portant règlement général de l'Exposition de Melbourne :

Vu l'article 3 dudit arrêté, prévoyant l'institution d'un jury d'admission à Paris ;

Sur la proposition du directeur du personnel et de l'enseignement technique.

Arrête :

Art 1<sup>er</sup>. — Il est institué, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, une commission spéciale en vue de la participation de la France à l'Exposition internationale de Melbourne (1888). Cette commission se subdivise en huit sections.

Art. 2. — La première section est chargée de la centralisation et de l'examen de toutes les affaires relatives à l'exposition.

Elle est composée des membres de la commission préparatoire ci-dessus visée, sous la présidence de M. Georges Berger, ancien commissaire général à l'exposition de Melbourne (1880).

Art. 3. — La deuxième section remplira l'office de jury d'admission pour le groupe I (beaux-arts). Elle sera constituée par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 4. — Les six autres sections seront constituées par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie.

Elles rempliront l'office de jury d'admission pour les groupes et classes de la classification australienne ci-après désignés :

- Section III, 2<sup>e</sup> groupe et classe 73.
- IV, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> groupes et classe 74.
- V, 5<sup>e</sup> groupe.
- VI, 6<sup>e</sup> groupe.
- VII, 7<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> groupes.
- VIII, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> groupes.

Art. 5. — La première section connaîtra de toutes les difficultés et réclamations qui pourraient s'élever au sujet des décisions prises par les autres sections.

Paris, le 17 janvier 1888.

LUCIEN DAUTRESME.

## Bureau de Comité départemental

### HAUTES-PYRÉNÉES

#### Comité départemental

Président : M. MICHELIER, ingénieur en chef en retraite, à Tarbes.

Vice-président : M. VAUSSENAT, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, à Bagnères.

Secrétaire : M. DALLAS, conseiller d'arrondissement, à Séméac (près Tarbes).

Trésorier : M. DESPAUX, président du conseil d'administration de la Société des eaux thermales de Barèges et de Saint-Sauveur, à Tarbes.

#### Sous-comité de Tarbes.

Président : M. LUPAU, maire de Tarbes.

Vice-président : M. MICHELIER, ingénieur en chef en retraite, à Tarbes.

Secrétaire : M. LACUBE, négociant, à Tarbes.

#### Sous-comité de Bagnères

Président : M. DUMORET, président du tribunal civil de Bagnères.

Vice-président : M. VAUSSENAT, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, à Bagnères.

Secrétaire : M. DALLAS, conseiller d'arrondissement à Séméac (près Tarbes).

#### Sous-comité d'Argelès

Président : M. CÉNAC, conseiller général, maire d'Argelès-de-Bigorre.

*Vice-président* : M. le docteur DACDIRAC, à Bagnères.  
*Secrétaire* : M. GALANDY, inspecteur primaire à Argelès-de-Bigorre.

## PARTIE NON OFFICIELLE

M. G. Berger, Directeur général de l'Exploitation vient d'adresser la circulaire suivante à tous les Présidents de Comités d'admission et de Comités départementaux :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision prise par le Comité administratif, sous la présidence de Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 26 janvier courant, la date fixée comme dernier délai pour le dépôt des demandes d'admission, a été reportée du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 1888.

Les Comités d'installation commenceront à fonctionner dès le 15 mars 1888 au plus tard.

Malgré l'affluence des demandes concernant les groupes industriels, ce sursis a été accordé en raison du temps qui est nécessaire pour la rédaction et les signatures de celles qui se rapportent aux nombreuses expositions collectives en voie de formation.

J'ai l'honneur d'insister auprès de vous afin que, vous et vos honorables collègues, vous usiez de toute votre influence pour décider les retardataires à faire parvenir immédiatement leurs demandes. Il s'agit de faire bien savoir à nouveau que les seuls exposants admis à la date du 1<sup>er</sup> mars 1888, seront électeurs et éligibles pour la constitution des Comités d'installation, conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1887.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Directeur général,*  
 GEORGES BERGER.

Le Comité administratif, qui a tenu sa séance hebdomadaire sous la présidence de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, a pris une résolution qu'on ne saurait trop vivement approuver, il a reporté du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars la date fixée, comme dernier délai, pour le dépôt des demandes d'admission.

On doit d'autant plus se féliciter de cette décision conciliante que les demandes d'admission sont arrivées, dans ces dernières semaines, en très grand nombre, et que les emplacements réservés aux sections françaises se trouvent aujourd'hui entièrement remplis. On sera donc vraisemblablement forcé de restreindre la place réclamée par chaque exposant, ou tout au moins on devra opérer cette réduction pour certains exposants qui ont demandé des emplacements trop considérables, sans doute avec la pensée qu'on ne tiendrait compte que d'une partie de leurs exigences.

Il importe, en tout cas, que les ex-

posants soient bien convaincus que le dernier délai, pour les demandes d'admission, ne sera plus prorogé. Après le 1<sup>er</sup> mars, aucune demande ne sera plus accueillie; et si le comité administratif a cru devoir accorder un mois de plus, c'est qu'il a compris qu'en présence de l'innovation des expositions collectives, certains exposants, en l'absence d'indications suffisantes, se sont trouvés surpris par les nombreuses formalités à remplir.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Les demandes d'admission sont arrivées en nombre très considérable, à la Direction générale de l'Exploitation, pendant le mois de janvier; la moyenne a été de 250 par jour pendant la première quinzaine, et de 700 par jour pendant la seconde quinzaine. Les derniers chiffres qui nous sont communiqués pour les huit derniers jours de janvier sont les suivants : 600, 650, 800, 700, 750, 850, 700, 750. On ne doute pas que pendant le mois de février, ces chiffres seront atteints et peut-être dépassés; les retardataires forment toujours la majorité dans les expositions. Le nombre des exposants en 1889 sera plus considérable qu'en 1878. On peut en dire autant pour les sections étrangères.

En raison de la persistance avec laquelle on nous pose toujours la même question sur le prix des emplacements à l'Exposition, nous répétons que l'emplacement est donné gratuitement aux exposants.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie, a déposé mardi, sur le bureau de la Chambre, le rapport qu'il a adressé à M. le Président de la République sur les travaux et les dépenses de l'Exposition universelle de 1889. Ce rapport va être imprimé et distribué aux Chambres. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Il renferme un exposé très complet des travaux du Champ de Mars et de la Tour Eiffel, depuis leur origine jusqu'à la date d'aujourd'hui; il indique quelle sera l'organisation intérieure de l'Exposition, en même temps qu'il donne un aperçu des études des comités et des commissions; enfin, il contient un exposé très satisfaisant de la situation financière. Dans le budget de l'Exposition, on n'avait pas prévu les dépenses pour l'organisation et l'installation de l'exposition des ministères, M. le Ministre du commerce et de l'industrie s'est donc vu obligé de demander des crédits supplémentaires.

Nous recevons chaque jour des lettres dans lesquelles on nous demande si l'Expo-

sition aura lieu en 1889, ou si elle ne sera pas ajournée en 1890. Nous avons dit, et nous avons répété que la date avait été fixée par une loi votée par les Chambres, et nous sommes autorisés à déclarer d'une façon formelle que l'Exposition universelle s'ouvrira le 1<sup>er</sup> mai 1889. M. le Ministre du commerce et de l'industrie n'a jamais eu l'intention de proposer aux Chambres un ajournement, et la meilleure preuve c'est que les demandes d'admission ne seront plus reçues après le 1<sup>er</sup> mars et que les comités d'installation seront nommés et fonctionneront le mois prochain.

## LES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Le dessin publié dans le numéro du samedi 28 janvier, et qui rend d'une façon si frappante l'aspect que présenteront les galeries intérieures du Palais des sections industrielles, est la reproduction d'une perspective préparée par le service des installations.

Cette perspective a été faite pour que chaque exposant puisse se rendre compte, d'après la classe 41, prise pour point de vue, des dispositions générales du Palais.

D'accord avec M. le Directeur général de l'Exploitation, M. Paul Sédille, auquel est confiée la direction du service des installations, s'est arrêté à un parti tout à fait différent de celui adopté en 1878 et qui, à en juger par notre dessin, semble devoir donner de bien meilleurs résultats au point de vue de l'effet d'ensemble.

Frappés de ce qu'il y avait de peu logique à considérer, ainsi que l'ont fait les exposants jusqu'ici, le palais lui-même comme une construction indigne de la vue, comme un simple hangar dans lequel chacun s'enfermait et s'isolait de son mieux, ils ont voulu que le vaste palais conçu et exécuté par M. Bouvard, sous l'habile direction de M. Alphand, conservât tous ses grands aspects d'ensemble et fut complètement respecté par la décoration des exposants.

Les velums reportés sous les vitrages, avec un isolement toutefois pour permettre la ventilation, les cartouches en toile peinte placés entre les pannes portant en grandes lettres l'indication des objets exposés au-dessous d'eux, les cloisons de cinq mètres de hauteur qui séparent les classes et laissent librement pénétrer le jour et circuler l'air au-dessus d'elles, tout cela a été combiné de façon à respecter la construction en fer et à permettre à l'œil de fouiller de très loin les vastes espaces que recouvre le palais.

Cette disposition a amené M. Paul Sédille à marquer par de grands motifs de portes le passage d'une classe à l'autre. Ces entrées, en charpente très légères et très largement ouvertes, sans gêner en rien la circulation du public, viendront fort heureusement scander les longues perspectives des allées droites, et marquer d'une façon bien précise pour le visiteur, le passage d'une classe à l'autre.

Ils seront variés suivant leur place et suivant les groupes auxquels ils appartiendront, de façon à éviter toute monotonie d'aspect.

D'ailleurs, il va de soi que le motif que nous avons reproduit n'est qu'une sorte de

thème sur lequel seront exécutées toutes sortes de variations auxquelles on sera amené par la nature même des objets exposés dans chaque classe, ce qui permettra d'obtenir une grande variété dans un ensemble aussi complet que possible.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, vient d'être informé qu'un grand mouvement d'opinion se manifestait en Portugal, en faveur de l'Exposition de 1889.

Les associations scientifiques, industrielles et commerciales de ce pays ont constitué un comité qui, aidé du gouvernement portugais, va prendre la direction de l'entreprise. La chambre de commerce française de Portugal vient de demander qu'un emplacement au moins équivalent à celui de l'Exposition de 1878 soit réservé aux exposants portugais.

La commission d'initiative, qui s'était formée à La Haye pour consulter les industriels Néerlandais et connaître leurs dispositions à l'égard de l'Exposition de 1889, a reçu un grand nombre d'adhésions, parmi lesquelles on compte celles de plusieurs maisons des plus importantes. En présence de cette manifestation favorable, la Commission s'est constitué en comité définitif.

La première réunion a eu lieu le 3 février. La participation privée de l'industrie néerlandaise est donc assurée.

La société coloniale d'Amsterdam a promis son concours pour organiser une section des colonies néerlandaises.

D'autre part, la société du *Heerdboek* vient d'adopter, à l'unanimité, une proposition invitant son comité central à prendre les mesures nécessaires pour préparer une brillante exposition du bétail hollandais.

Monsieur Ernest Vlasto, ingénieur, commissaire général, délégué officiellement par le gouvernement hellénique, est entré en relations avec la Direction générale de l'Exploitation.

Le Comité égyptien vient de se constituer définitivement. Les membres des trois sous-comités du Caire, d'Alexandrie et de Port-Saïd se sont réunis le 17 janvier en assemblée plénière, chez S. E. Ali-Pacha-Cherif, président du Comité. S. E. Vidal-Pacha, directeur de l'Ecole khédiviale de droit, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire général, et le Comité s'est divisé en commissions spéciales qui ont aussitôt commencé leurs travaux.

La Direction générale de l'Exploitation a reçu communication officielle des différentes décisions prises par cette assemblée.

## Une Ascension à la Tour Eiffel

Dimanche dernier, nous nous sommes rendus aux chantiers de M. Eiffel, à dix heures.

M. Eiffel avait fort gracieusement invité les membres de la Conférence *Scientia*, pour leur donner des explications sur les travaux de sa tour et pour leur ménager la surprise d'une ascension au premier étage.

Les membres de la *Scientia* étaient venus en assez grand nombre. Il neigeait; mais les savants ne reculent devant aucun obstacle, et puis il y avait l'attrait de cette ascension, dirigée par M. Eiffel, à travers cette montagne de fer. J'ai vu là M. Janssen l'éminent membre de l'Institut, M. Chabrier, M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, M. Salles, le gendre de M. Eiffel et son collaborateur le plus actif, M. Gobert, un des habiles ingénieurs de la tour, le savant docteur Hénoque, qui a profité de la circonstance pour soustraire à deux ou trois visiteurs quelques gouttes de sang et faire des expériences physiologiques sur le sang, à la hauteur de 55 mètres.

\*\*\*

A dix heures, tout le monde était exact au rendez-vous. La tour, qui dressait dans la brume ses grandes masses de fer et de bois, a déjà la hauteur de plus de deux maisons et demie de six étages, et cependant elle n'est pas arrivée encore au cinquième de son élévation. Elle ressemblait, à cause de la neige dont elle était recouverte, à une gigantesque dentelle de guipure; l'effet était saisissant, et ceux qui avaient été disposés par avance à redouter la lourdeur architecturale des masses métalliques, ont dû être rassurés.

La neige cessa de tomber et le soleil parut, colorant de ses feux roses cette dentelle de neige.

\*\*\*

Il y avait, dans la caravane, de nombreux ingénieurs qui riaient de bon cœur de la plaisanterie de quelques oisifs qui avaient fait courir, ces jours-ci, le bruit que deux piliers s'étaient affaissés de deux centimètres.

Il faut n'avoir pas suivi le travail des fondations pour hasarder de pareilles hérésies. Les piliers reposent sur un sol très résistant, et je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils n'ont pas bougé et qu'ils ne bougeront pas.

On ne voit même pas la plus petite fissure au ciment, ce qui pourrait se produire dans les constructions les plus résistantes. C'est un chef-d'œuvre de solidité.

\*\*\*

M. Eiffel nous a fait pénétrer dans sa petite maison, et là, à l'aide de plans, de photographies et de dessins, il nous a exposé, avec sa lucidité et sa compétence remarquables, tous les travaux des fondations et du montage des pièces métalliques; actuellement, toutes les difficultés les plus sérieuses sont vaincues, et le pro-

blème d'une tour de 300 mètres se trouve entièrement résolu. Nous avons quitté la maison de M. Eiffel et nous avons traversé le chantier encombré de pièces de fer; on ne peut apprécier sa hauteur qu'en se plaçant au centre du chantier; quand on lève les yeux en l'air, on est stupéfait des dimensions prodigieuses de ces piliers; et on ne peut s'empêcher d'admirer les proportions gigantesques de ce chef-d'œuvre de la métallurgie moderne. Quoique ce fût un dimanche, on entendait les coups de marteau qui faisaient résonner les pièces métalliques, et on se dirigea vers l'escalier qui se trouve dans le pilier n° 2.

L'ascension commença; l'escalier est bien construit et garni de deux rampes, et je défie bien qu'on éprouve le moindre vertige en le montant. M. Georges Berger était accompagné de son fils, un tout jeune garçon qui a bravement fait l'ascension toute entière.

Les escaliers sont en diagonale, et rien n'est plus curieux que de voir toute la caravane s'engager à travers ce dédale de fer: de temps à autre, dans le pilier, on rencontre de petites plate-formes en bois ressemblant à de petits ateliers; des ouvriers travaillent; je devançai un peu les touristes pour juger de l'effet de la caravane; vus de haut, les voyageurs ressemblaient, dans ce fouillis de barres de fer entrecroisées, à des moucheron dans une vaste toile d'araignée.

\*\*\*

Enfin, nous avons gravi les 270 marches et nous sommes arrivés à 55 mètres, c'est-à-dire presque à la hauteur du premier étage de la tour; il paraît qu'il y aura 1,800 marches jusqu'au sommet et qu'il faudra trois quarts d'heure pour y monter à pied, en comptant un quart d'heure de repos. Mais les paresseux, les asthmatiques et les nerveux auront à leur disposition les ascenseurs dans lesquels ils arriveront rapidement au sommet.

\*\*\*

Sur la plate-forme de 55 mètres, le coup d'œil est superbe; je suis monté sur presque tous les monuments de Paris, jamais je n'ai vu un panorama plus merveilleux; c'est là qu'on peut avoir une idée de l'immensité de la capitale. Que sera-ce quand on pourra monter à 300 mètres et qu'on verra Paris tout entier et toute la campagne environnante; mais déjà à 55 mètres, c'est une vue féerique qui attirera tous les visiteurs de l'Exposition.

\*\*\*

Nous avons fait le tour de la plate-forme en fer sur un passage en planches, et nous sommes arrivés au pilier n° 4, par lequel nous sommes descendus. On s'est ensuite séparé, emportant de cette visite, le plus agréable souvenir, chacun se promettant de revenir déjeuner aux restaurants qui seront installés au premier étage, en face de ce magnifique Paris que la Tour Eiffel nous apprendra à aimer et admirer davantage.

## La première expérience de Physiologie

A LA TOUR EIFFEL.

Le but de l'expérience était de déterminer l'influence exercée sur l'activité des échanges entre le sang et les tissus par l'ascension des 270 marches de l'escalier, pour arriver à la hauteur de 55 mètres, qui représente à peu près celle du premier étage de la Tour.

Sans entrer dans des détails techniques, il n'en faut pas moins exposer en quelques mots les procédés employés dans cette expérience. Le docteur Hénoque est l'inventeur d'une méthode d'examen du sang, basée sur l'emploi du spectroscope, qui a donné déjà des résultats d'une grande importance en physiologie et en médecine; à l'aide d'un appareil très simple, l'hématoscope, il détermine la quantité d'oxyhémoglobine contenue dans le sang; en d'autres termes, il calcule, avec quelques gouttes de sang extraites d'une piqûre, la richesse du sang en oxyhémoglobine, substance qui, contenue dans les globules du sang, sert à transporter dans les tissus l'oxygène fourni par l'air. En effet, l'hémoglobine a cette propriété essentielle de fixer l'oxygène dans l'acte respiratoire, puis d'abandonner son oxygène aux éléments des tissus dans son passage dans les vaisseaux capillaires.

Ce phénomène d'oxydation intime des tissus s'appelle « réduction de l'oxyhémoglobine », ou bien transformation du sang artériel en sang veineux. Or, M. Hénoque est arrivé à pouvoir apprécier la durée de la réduction dans les tissus, c'est-à-dire à mesurer la rapidité avec laquelle se font les échanges entre le sang oxygéné et les éléments anatomiques. Sa méthode est basée sur ce fait, qu'en examinant l'ongle du pouce avec un petit spectroscope, on peut y suivre les transformations de l'oxyhémoglobine aussi facilement qu'on examinait la circulation du sang dans la patte de la grenouille.

Il est inutile d'insister sur l'importance qu'il y a à étudier ces phénomènes d'échanges dans les tissus, et de déterminer les conditions d'activité ou de rapidité variables de ces phénomènes de nutrition qui dépendent de la richesse du sang en oxyhémoglobine, et aussi de l'activité des éléments des tissus. C'est ce qu'a fait M. Hénoque dans les circonstances les plus diverses, et dernièrement, il exposait à l'Académie des Sciences les résultats obtenus sur 370 personnes en diverses conditions de santé ou de maladie.

Dimanche, l'occasion était propice pour observer l'action d'une ascension à 55 mètres, à peu près comme si l'on était monté trois fois à un quatrième étage.

En effet, le poids moyen de l'homme adulte étant de 70 kilogr., le travail musculaire produit pour s'élever à 55 mètres est de 3,850 kilogrammètres, et la durée de l'ascension étant de 6 minutes au plus, le travail produit en une seconde est de 16 kilogrammètres, c'est-à-dire le cinquième d'un cheval-vapeur.

Le travail moyen de l'homme est moitié moindre.

Il est probable qu'on ne produirait pas longtemps un travail aussi considérable. Quand il s'agira de monter aux autres étages de la Tour, il est vraisemblable qu'on fractionnera volontiers l'ascension et qu'on choisira plutôt l'ascenseur que les escaliers.

Pour le moment, l'on s'arrête aussi haut qu'on peut monter, et le savant docteur

Hénoque fait l'expérience suivante sur trois des touristes.

L'activité de la réduction avait été examinée avant la montée. Elle était, chez M. H., de 0,92; chez M. S., de 0,76, et chez M. G., de 0,95.

Sur la plate-forme, après l'ascension, l'activité avait augmenté. Elle était, chez M. H., égale à 1; elle s'élevait aussi chez M. S.; mais, chez M. G., elle avait plutôt diminué: elle était de 0,78.

Cette différence s'expliquait facilement: MM. H. et S. étaient montés fort tranquillement; mais M. G. avait été impressionné par un voisin qui éprouvait un peu de vertige, et, arrivé sur la plate-forme, il avait de l'essoufflement et les battements du cœur irréguliers.

En somme, l'expérience confirmait les résultats obtenus dans d'autres circonstances, à savoir: que l'activité de réduction est augmentée par le travail musculaire produit par l'ascension d'un escalier de même que par les autres efforts musculaires: marche précipitée, saut, escrime, etc. En d'autres termes, le travail musculaire est accompagné d'une activité plus grande dans l'échange de l'oxygène entre les tissus.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de parler de ce premier essai d'observations physiologiques fait sur la Tour Eiffel, parce qu'il nous promet des études analogues et des plus variées, qui seront rendues faciles par la possibilité de transporter les sujets d'observations rapidement à des hauteurs variables, et nous ne sommes pas indiscrets en annonçant que les physiologistes les plus éminents attendent avec un profond intérêt le moment où M. Eiffel mettra à leur disposition un observatoire à 300 mètres de hauteur.

## Concours Général Agricole

L'ouverture du concours agricole de Paris, a eu lieu cette année, le samedi 28 janvier; la clôture en est fixée au 8 février.

Une heureuse innovation, due à M. Meunault, inspecteur général de l'agriculture, chargé de sa direction, lui donne un nouvel attrait. C'est la création de leçons de choses, faites sur place, en présence des divers produits réunis, et pour lesquelles les hommes les plus compétents ont offert avec empressement leur concours.

Le mauvais temps a un peu contrarié les débuts de cette exposition, dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro.

## Les Théâtres

Le compositeur de valeur, auquel on doit *le Bravo* et *Fandango*, n'a pas réussi avec *la Dame de Monsoreau*. Il a été, comme le dit un de nos confrères, victime du poème.

L'attachante épopée d'Alexandre Dumas et Auguste Maquet avait inspiré un drame

de cape et d'épée fort attrayant, mais elle ne se prêtait pas à un libretto d'opéra. Découpé, haché, le sujet devient obscur, même incompréhensible, pour qui ne se souvient plus du roman.

Bien que Salvayre n'ait pas été servi par son collaborateur, peu exercé dans l'art de construire un drame lyrique (art dans lequel Scribe excellait), on ne doit pas condamner sans appel une œuvre dans laquelle, à une nouvelle audition, on pourra découvrir d'heureuses inspirations.

Si le tableau est manqué, le cadre est splendide et curieux.

De l'interprétation, convenable dans son ensemble, il faut mentionner particulièrement Jean de Rezske, qui s'est taillé un beau succès dans le rôle de Bussy, et qui a été plusieurs fois rappelé avec Delmas et M<sup>me</sup> Bosman.

— *Décoré* ne fait aucune allusion à des scandales récents. Une nomination dans la Légion d'honneur ne constitue qu'un épisode dans la comédie de M. Henri Meilhac. Victoire complète pour l'auteur et pour les Variétés; tout en satisfaisant les délicats, les raffinés, *Décoré* amusera la foule.

Une femme d'un esprit aventureux, mais d'une sincère honnêteté, insinue à son mari qu'elle appréhende de ne pas rester insensible à des hommages empressés et qu'il doit prendre garde. Le mari, en mari qu'il est, jette la brebis dans la gueule du loup.

Néanmoins, la dame traverse saine et sauve la situation périlleuse où la jettent, et l'audace de son persécuteur et l'aveuglement d'un époux, d'ailleurs occupé d'une comtesse, moins vertueuse celle-là!

C'est une étude originale, fouillée, pleine d'observations fines; une pièce bien charpentée, bien équilibrée, remplie de péripéties inattendues et de trouvailles.

M<sup>lle</sup> Réjane joue avec une mesure et un naturel parfaits. Baron et Dupuis mêlent de la façon la plus plaisante la fantaisie et la vérité.

— La Renaissance a, de nouveau, recours au répertoire inépuisable de Labiche.

La *Station Champbaudet*, créée au Palais-Royal en 1862, a reparu le lendemain de l'enterrement de celui que l'on considérait, à juste titre, comme le premier auteur comique de notre époque.

Tel est l'irrésistible entrain, telle est la bonne humeur communicative de Labiche, qu'on se divertit à la *Station Champbaudet*, bien qu'il y soit presque tout le temps question d'un monument funéraire et des soupirs d'une quinquagénaire passionnée.

L'imbroglie de Marc-Michel et Labiche est rendu assez bien pour qu'on ne songe

pas à évoquer le souvenir de l'interprétation primitive. Mlle Mathilde joue l'amoureuse surannée d'une façon amusante et parfois presque touchante.

— Succès aussi aux Bouffes-Parisiens. *Mam'zelle Crénom*, de MM. Jaime et Georges Duval, est moins une opérette qu'une pièce à ariettes. Tant mieux. L'opérette se démode et le vaudeville demeure éminemment français et surtout parisien. Les airs de M. Léon Vasseur, dépourvus de la moindre prétention, ne sont, du reste, ni désagréables, ni gênants.

La jeune personne aux allures plus que décidées qui répond au sobriquet de Mam'zelle Crénom et qui ne ferait pas du tout le bonheur d'une famille paisible, a, en Mme Grisier-Montbazou, une interprète d'une grâce toute piquante, et Mlle Gilberte, dans le rôle d'une demoiselle moins cascadeuse en apparence, mais plus sentimentale, met du talent au service de sa beauté.

La pièce, enlevée avec une verve endiablée, obtiendra la vogue de *Joséphine vendue par ses sœurs*.

Excusez du peu!

Emile ABRAHAM

Notre chronique théâtrale, en train d'enregistrer des succès, doit signaler celui du Musée Grévin, avec la reproduction du monument de l'amiral Courbet.

Le musée est bien transformé depuis son ouverture. Ce ne sont plus aujourd'hui les figures de cire de la foire, c'est de l'art, sans conteste. La loge où se trouve Mme Adam, accompagnée de MM. Ambroise Thomas, Pailleron et Claretie, est une œuvre des plus artistiques. Quant à M. Alphan d'Alphand causant avec MM. Mercier et Falguières, il est d'une ressemblance saisissante et fait grand honneur au jeune artiste russe que le musée s'est attaché et dont il va renouveler le succès.

## ÉCHOS

### Les Officiers à l'Exposition

Le Ministre de la guerre a décidé que les officiers fonctionnaires et employés de tous grades seront autorisés à présenter à l'Exposition universelle les produits de leur invention, de quelque nature qu'ils soient. Mais il se réserve le droit de s'opposer à la divulgation d'objets ou appareils dont le secret intéresserait la défense du pays.

Les demandes devront être adressées par la voie hiérarchique.

**MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs**  
(Voir aux annonces)

**Lessiveuse VIVILLE**  
(Voir aux annonces)

**Champagne Ch. Farre, Reims**

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;  
Une circulaire explicative;  
La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

### Tarif de l'Abonnement :

Pour une ligne téléphonique 600 f. par an  
— deux — 1,100 —  
— trois ou plus — 500 — et par ligne

Durée minima de l'engagement : Deux ans  
En dehors du prix de l'abonnement, l'abonné n'a aucun frais à supporter, l'installation de la ligne et de l'appareil étant entièrement à la charge de la Société.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

Notre marché a peu modifié son allure dans cet intervalle de huit jours. Les cours sont restés bien tenus en dépit de la rareté des transactions et de la lourdeur qui a régné sur les plus importantes places étrangères.

Il est à remarquer, en effet, que la spéculation, qui avait pris pour habitude de suivre les tendances qui prévalaient au dehors, n'a pas voulu, cette semaine, se faire l'écho des dispositions assez lourdes dont on fait preuve les Bourses de Berlin, de Vienne et de Rome. Cette attitude moins bonne des principaux marchés du Continent ne trouve plus son explication dans la situation politique extérieure; on ne peut dire encore que l'éventualité d'un conflit en Europe soit absolument écartée, mais il est incontestable, cependant, que l'opinion publique s'est considérablement rassurée. On croit généralement que l'Autriche n'a pas intérêt à poser des questions irritantes et, d'autre part, cette dernière puissance semble accorder maintenant plus de sincérité aux déclarations pacifiques qui émanent de la Russie.

Mais, on conçoit facilement, qu'après l'agitation des derniers jours de l'année 1887, les dispositions des places allemandes n'aient pu se modifier brusquement; elles passent par un état de transition tout naturel. Aussi, chez nous, a-t-on eu raison de s'inquiéter peu de la langueur dont elles ont encore témoigné ces derniers jours.

X

Les variations n'ont pas été bien intéressantes depuis la fin de la semaine dernière sur nos rentes. Nous relevons le 3 0/0 à 81 70, l'amortissable à 85 15, et le 4 1/2 0/0 à 106 82.

Ces cours s'entendent pour le marché à terme; ils présentent peu de différence avec ceux que l'on inscrit actuellement au comptant.

La liquidation de fin de mois vient de s'achever sans encombre. Les primes ont été répondues à des cours qui ont transformé en engagements fermes le plus grand nombre de ces échanges conditionnels. Les reports n'ont pas été établis à des taux excessifs: 5 cent. en moyenne sur le 3 0/0; 10 cent. sur le 4 1/2 0/0; le pair sur l'amortissable.

La même opération s'était achevée quelques jours auparavant avec la même facilité sur la place de Londres. Les Consolidés anglais ont peu varié: Nous les retrouvons à 102 3/4.

Sur l'Italien les variations ont été plus importantes. De 94 55 ce fonds a fléchi à 93 95 pour revenir à 94 35 et retourner à 93 77. Il est actuellement à 94 05.

L'Extérieure espagnole se soutient difficilement à 672 25.

Les fonds russes sont moins faibles, mais ils ne donnent pas encore lieu à un grand nombre de transactions.

Le 4 0/0 hongrois est faible à 77 50.

Le 4 0/0 autrichien reste à 87 50.

Le Turc n'est pas mal tenu à 14 15.

Enfin, nous relevons à 375 l'Égypte unifiée.

X

Les valeurs de crédit ont été fermes, exception faite pour la Banque de France qui a fléchi à 3,860.

Le Crédit foncier est toujours bien tenu à 1382 50. Bonne tenue également des obligations foncières communales. La faveur dont elles jouissent auprès des capitaux de l'épargne résulte bien moins de l'attrait des lots que de la solidité même de la valeur. C'est à tort que l'on s'imaginerait qu'il suffit d'émettre des obligations à lots pour capter les capitaux de placement, ceux-ci commenceront toujours par demander, avant de prendre une résolution, si le titre jouit d'indiscutables garanties. Le Crédit foncier n'a pas que des obligations à lots; il a notamment des obligations 3 0/0 du type adopté par les compagnies de chemins de fer.

Ces titres se négocient à 392; ils sont capitalisés à moins de 4 0/0.

D'autres compagnies ont des titres identiques qui se capitalisent à 9 et 10 0/0. Il y a là plus qu'une nuance.

Les cours de 485 ont été atteints par les emprunts 1879. La marge qui les sépare du pair n'est plus que de 15 francs. Elle disparaîtra tout à fait. Les acheteurs, aux cours actuels font donc encore une bonne opération.

Il y a un rapprochement à faire dans l'écart existant, pour les titres du Crédit foncier, entre le rendement de l'obligation à lots, et celui de l'obligation sans lots. L'obligation sans lots 1883 rapporte 15 francs; au cours de 382, elle rapporte donc 3 95 0/0.

L'obligation à lots 1880 cote 475; l'obligation à lots 1885 cote 455 et l'obligation à lots 1879 cote 485. La moyenne de ces cours est de 470 pour un titre rapportant 15 francs, soit un taux de capitalisation de 3 20 0/0. La différence du taux est de 0 fr. 75 0/0.

On peut en inférer qu'une Compagnie dont les obligations sans lots se capitalisent à 10 0/0, emprunterait à 9 25 0/0 avec lots, à supposer qu'elle ait maintenu son crédit au même niveau.

L'économie que procure l'obligation à lots n'est relativement sensible que pour les emprunteurs jouissant d'un crédit hors de pair.

Le Bon de la Presse est demandé à 20 fr.; il dépassera ce cours. Le Bon à lots a été l'objet d'une recherche active sur les cours de 107.

Le Comptoir d'escompte est ferme à 1,065.

La Banque de Paris s'est maintenue à un bon niveau toute la semaine et a fini à 747,50.

La Banque ottomane reste calme à 505.

La spéculation, qui s'occupait de cette valeur, a changé probablement d'objectif.

La Banque d'escompte s'est relevée à 458,75.

Le Crédit lyonnais est soutenu à 575.

La Société générale est invariable à 452,50.

Nous relevons le Panama à 290 et le Suez à 2075.

Les Chemins de fer sont sans variations appréciables.

La Compagnie Transatlantique est toujours ferme à 518, et nous retrouvons la Banque Transatlantique à 465.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## ENTREPRISE COLAS & HENRY

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**de PIN**  
Très recommandée par les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE**  
**DENTIFRICES**  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>um</sup>, Pharmacies, Drogueries.

**La Santé à tous**  
**EAU PRINCESSE DE TABLE**  
Source du Major des Montagnes du Harz  
Ne décomposant pas le Vin  
**SEIVE JEUNE & C<sup>IE</sup>**  
Seuls Concessionnaires  
POUR LA FRANCE ET SES COLONIES  
Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, en date du 29 juin 1886; autorisée par arrêté ministériel du 14 septembre même année, et acceptée par les Académies étrangères.  
Bureau : 5, rue des Gardes  
Entrepôt général : 33, rue Stephenson, Paris



**RÉPERTOIRE**  
**"STANDARD"** BREVETÉ  
S. G. D. G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
pour 600 à 20.000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
**Albert BLOCH, 38, rue Entrecôt, PARIS**  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

FABRIQUES FRANÇAISES  
**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
de Pont-Sainte-Maxence  
**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
Eu Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants  
PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABAYUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**  
PARIS  
229, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
ENGLISH SPOKEN  
N.B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage  
allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.



**OUTILLAGES D'AMATEURS**  
ET D'INDUSTRIES  
SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
**TOUS de TOUS SYSTÈMES**  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 800 gravures  
FRANCO CONTRE 03 CENTIMES  
**TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.**

**A. GOELZER**  
Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales  
**182, Rue Lafayette, 182**  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS**  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ  
PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX  
INSTALLATION  
**DE SALLES DE BAINS**  
ET D'HYDROTHERAPIE  
**LAVABOS**

**Albert CAHEN**  
Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille  
**OFFICE GÉNÉRAL**  
**DES BREVETS D'INVENTION**  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**AMER HOUBLON**  
Apéritif digestif, tonique, reconstituant  
Se boit pur avant et après le repas  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887  
**B. LAFOURCADE**  
15, Rue Saint-Quentin, Paris



**LAMPES A GAZ INTENSIVES**  
Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Nombres des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 00	19 — 5	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Castles  
**PLUS DE SURPRISES**  
**NI DE VOLS**  
Par l'application de l'Électricité  
AUX USAGES DOMESTIQUES

Par l'emploi de la **SONNERIE ÉLECTRIQUE**, reliée à divers accessoires d'un prix modique, il devient impossible d'entrer dans une maison sans être signalé. TABLEAUX, INDICATEURS, TÉLÉPHONES, ACOUSTIQUES pour châteaux, fermes, etc.  
Notre « **SONNERIE-TYPE** » est composée de manière à permettre diverses additions suivant les besoins du service. Prix, franco d'emballage, 16 francs. *Nouvel Album* à triple usage donnant la lumière en entrant, possédant l'allumoir mobile et un commutateur donnant la lumière à volonté. Prix, franco d'emballage, 26 francs. — Adresser les lettres et mandats à M. ACHARD, Jeune, 32, boulevard Sébastopol, Paris — Arrêt de sûreté, nickelé (médaille d'or 1886), prix 4 fr. 60, franco dans toute la France.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE**  
**TRANSATLANTIQUE**  
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis  
AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.  
**Ligne rapide de Paris-Havre à New-York**  
en 8 jours  
Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie*  
Départs du Havre et de New-York tous les samedis  
**Lignes des Antilles**  
*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois*  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.  
**Lignes de la Méditerranée**  
Paris à 48 heures d'Alger  
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.  
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.  
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits  
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.  
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DEPOTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**



Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système breveté, sans aucun appareil  
intérieur. Isolement complet du linge, sans  
contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE  
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS  
Envoi franco du Prospectus détaillé



**SUSPENSOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur  
BANDAGES invisibles. BAS pour varices & f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES

(Plusieurs médailles)  
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS  
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines  
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale  
Billancourt (Seine).

## ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION

23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>IE</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**ALAN RISON & C<sup>IE</sup> CONFIANCE**, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.



**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**EXIGER le vrai Nom** **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbouville. — DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÉS.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB

TRAVAUX D'ART sur dessins

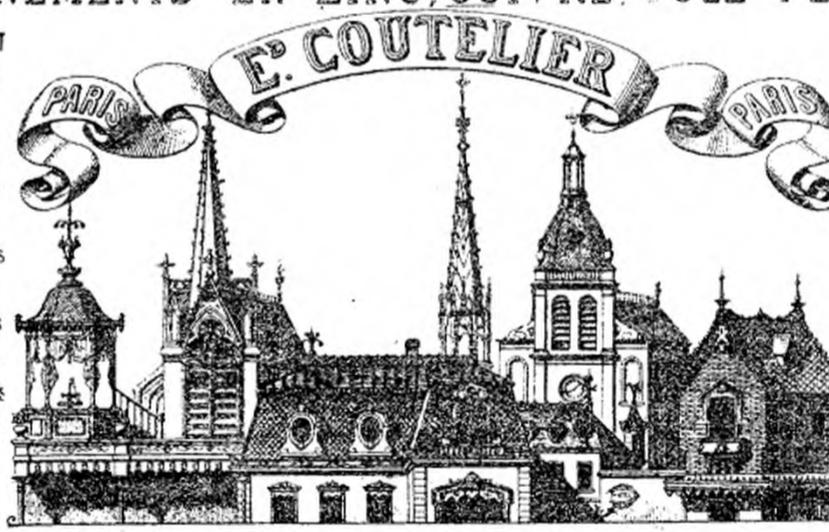
Lucarnes  
Eils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages Crêtes  
Membrons  
Arêtiers, Epis  
Clochetons.  
Poinçons, Vases  
Balustrades.  
Marquises.  
Vérandas

**E. COUTELIER**

CROQUIS ET DEVIS sur demande

Fleches  
pour Clochers.  
Decorations  
pour Eglises  
Theâtres  
Cafes  
Concerts.  
Kiosques  
Jardins  
Grilles.  
etc

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)  
52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)



## AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaunbourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

## BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)  
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne ..... 4 fr. — Réclames, la ligne ..... 5 fr.  
Faits divers, la ligne ..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal



DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêtés.  
Comités départementaux.  
Adjudication des parquets et lambourdes du Palais des Machines.  
Économie sociale : Questionnaire.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Commission de Contrôle et de Finances.  
La Transmission au Palais des Machines.  
L'Exposition de la Ville de Paris  
Un nouveau port sur la Seine.  
Chronique des Travaux.  
Echos.  
Réclames.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en date du 31 janvier 1888, le jury d'admission des ouvrages d'artistes français à l'exposition internationale de Melbourne 1888 est constitué ainsi qu'il suit :

*Président.*

M. le ministre.

*Vice-Président.*

M. le directeur des beaux-arts.

*Membres*

MM. Comte, directeur des bâtiments civils et des palais nationaux.  
Kaempfen, directeur des musées nationaux.  
Antonin Proust, député.  
Gaston Thomson, député.  
Delaunay, membre de l'Institut, peintre.  
Henner, peintre.  
Benjamin-Constant, peintre.  
Pointelin, peintre.  
Chapu, membre de l'Institut, sculpteur.  
Dalou, sculpteur.  
Bracquemond, graveur.  
Magne, architecte.  
Havard, inspecteur des beaux-arts.  
Dayot, inspecteur des beaux-arts.  
Paul Mantz, critique d'art.  
Geffroy, critique d'art.

MM. Baumgart, chef du bureau des expositions.

Roger-Marx, secrétaire de la direction des beaux-arts.

*Secrétaires*

M. Delair, commissaire des expositions des beaux-arts.

M. Giudicelli, commissaire des expositions des beaux-arts.

*Secrétaire-adjoint*

M. Dupré, fils.

### Règlement de l'Exposition internationale de Melbourne en 1888.

Art. 1<sup>er</sup>. — L'exposition française des beaux-arts comprendra les œuvres des genres suivants :

- 1<sup>o</sup> Peinture;
- 2<sup>o</sup> Dessins, aquarelles, pastels et miniatures;
- 3<sup>o</sup> Sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines;
- 4<sup>o</sup> Architecture, modèles et dessins;
- 5<sup>o</sup> Gravure et lithographie.

Chaque artiste ne pourra exposer que deux ouvrages du même genre.

Art. 2. — Sont exclus :

- Les copies;
- Les peintures, dessins ou gravures sans cadres;

Les sculptures en terre non cuite.

En raison des difficultés de transport, les tableaux dont les dimensions excéderaient 2<sup>m</sup>50, dans un sens ou dans l'autre, ainsi que les sculptures qui présenteraient trop de risques, et notamment les plâtres, ne pourront être acceptés.

Art. 3. — Les artistes qui désirent exposer devront adresser leurs demandes, avant le 20 février prochain, à M. le directeur des beaux-arts, au commissariat des expositions, palais des Champs-Élysées, porte n° 1.

Les demandes devront mentionner les nom, prénoms et adresse de l'artiste;

- Le sujet des ouvrages;
- Les dimensions (cadre compris);
- La valeur estimative des ouvrages, qu'ils soient à vendre ou non, cette valeur estimative devant servir de base aux assurances.

Si l'artiste a l'intention de vendre, il devra le déclarer et, dans ce cas, indiquer le prix en toutes lettres.

Art. 4. — Les ouvrages devront être déposés *franco* au palais des Champs-Élysées, porte IX, du 27 février au 3 mars, de dix heures à cinq heures.

Il en sera délivré récépissé.

Chaque ouvrage devra être muni d'un car-

tel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — L'admission des ouvrages sera prononcée par un jury nommé par l'administration.

Art. 6. — L'administration prend à sa charge les frais d'emballage, de transport et d'assurance.

Elle se chargera de l'encasement des produits de la vente, sauf déduction des frais de change et de la retenue qui pourra être faite par le comité melbournien de l'exposition.

Art. 7. — Les ouvrages non admis devront être retirés du 26 au 30 mars, contre présentation des récépissés.

Lors du retour des œuvres qui auront figuré à l'exposition, les artistes seront prévenus individuellement du lieu et du jour où elles seront rendues.

Paris, le 31 janvier 1888.

*Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,*

LÉOPOLD FAYE.

Par le ministre :

*Le conseiller d'Etat, directeur des beaux-arts,*

GASTAGNARY.

Par arrêté en date du 3 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membres de la commission spéciale de l'exposition de Melbourne :

MM.

Roume (Ernest), auditeur au conseil d'Etat (section III).

Dupont (E.), fabricant de broserie fine et tabletterie, président des comités d'admission à l'Exposition universelle de 1889 (section IV).

Hurard, député, membre des comités d'admission à l'Exposition universelle de 1889 (section VIII).

Charles Ledoux, juge suppléant au tribunal de commerce, rapporteur des comités d'admission à l'Exposition universelle de 1889 (section VIII).

Clermont (Hermann de), négociant en fourrures et poils de chapellerie, membre des comités d'admission à l'Exposition universelle de 1889 (section VIII).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu la loi du 6 juillet 1886, relative à l'Exposition universelle de 1889;

Vu le décret du 10 juillet 1886, relatif

à l'Exposition internationale des beaux-arts;

Vu le règlement général de l'Exposition universelle de 1889;

Vu l'arrêté du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, en date du 2 août 1886, instituant une commission spéciale en vue de la préparation de l'Exposition universelle des beaux-arts en 1889 (art contemporain et art rétrospectif);

La commission de préparation de l'exposition universelle des beaux-arts entendue,

Décède:

Art. 1<sup>er</sup>. — Le règlement de l'Exposition internationale des beaux-arts de Paris, en 1889, est approuvé.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, et le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 février 1888.

CARNOT

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'instruction publique,  
des cultes et des beaux-arts,*

LÉOPOLD FAYE.

*Le Ministre du Commerce et de  
l'Industrie,*

*Commissaire général,*

LUCIEN DAUTRESME.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### Groupe I. — Beaux-Arts.

#### RÈGLEMENT

Art. 1<sup>er</sup>. — L'Exposition internationale des beaux-arts s'ouvrira à Paris le 5 mai 1889 et sera close le 31 octobre de la même année; elle sera ouverte aux œuvres des artistes français et étrangers exécutées depuis le 1<sup>er</sup> mai 1878 et rentrant dans les cinq genres suivants :

- 1<sup>o</sup> Peinture;
- 2<sup>o</sup> Dessin, aquarelle, pastel, miniature, émaux, peintures céramiques;
- 3<sup>o</sup> Sculpture, gravure en médailles et sur pierres fines;
- 4<sup>o</sup> Architecture, modèles et décoration monumentale;
- 5<sup>o</sup> Gravure et lithographie;

Sont exclus :

- 1<sup>o</sup> Les copies, même celles qui reproduisent un ouvrage dans un genre différent de celui de l'original;
- 2<sup>o</sup> Les tableaux ou les dessins qui ne sont pas encadrés;
- 3<sup>o</sup> Les sculptures en terre non cuite;
- 4<sup>o</sup> Les gravures obtenues par des procédés industriels;

Art. 2. — L'Exposition internationale comprendra :

- 1<sup>o</sup> Une section française;
- 2<sup>o</sup> Autant de sections étrangères distinctes qu'il y aura de pays représentés par des commissariats généraux ou par des comités nationaux;
- 3<sup>o</sup> S'il y a lieu, une section internationale pour les artistes des pays étrangers non représentés, qui seront admis individuellement, conformément aux articles 12 et 13 du présent règlement.

#### Section française.

Art. 3. — Les artistes français devront déposer ou faire déposer au commissariat des expositions (palais des Champs-Élysées, porte I), du 15 mai au 1<sup>er</sup> juin 1888, une liste, signée par eux, des ouvrages qu'ils désirent exposer.

Cette liste contiendra la désignation des œuvres, leurs dimensions et l'indication des expositions où elles auront déjà figuré.

Chacun des genres désignés à l'article 1<sup>er</sup> fera l'objet d'une liste séparée.

Le nombre des ouvrages que peut exposer chaque artiste est limité à dix.

Art. 4. — Le jury d'admission, nommé conformément aux arrêtés du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date des 14 janvier, 30 mars et 2 novembre 1887, examinera, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet, les listes envoyées.

Il dressera, d'après ces listes, un état des ouvrages admis d'office.

Art. 5. — Les artistes dont les ouvrages auront été, en totalité ou en partie, admis d'office, sur le vu des listes, seront avisés par lettres avant le 15 juillet 1888.

Ils devront déposer les ouvrages ainsi admis, eux-mêmes ou par fondés de pouvoirs, au palais du Champ de Mars, du 15 au 20 mars 1889.

Le dépôt aura lieu franc de port et il en sera délivré récépissé.

Les ouvrages devront être accompagnés d'une notice définitive contenant le nom et prénoms de l'artiste, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention de ses récompenses aux expositions de Paris, enfin le sujet et la dimension de ses ouvrages et le nom du propriétaire.

Art. 6. — Les ouvrages qui n'auraient pas été admis d'office sur le vu des listes, ou ceux que les artistes présenteraient en surplus, seront déposés francs de port, du 5 au 20 janvier 1889, au palais des Champs-Élysées, porte I, pour y être examinés par le jury.

Ils devront être accompagnés d'une notice contenant les indications énoncées à l'article précédent.

Art. 7. — Les artistes dont les ouvrages seront admis conformément aux dispositions de l'article qui précède seront avisés immédiatement par les soins de la direction des beaux-arts.

Art. 8. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, est président, le directeur des beaux-arts vice-président des jurys réunis en assemblée générale; mais chacune des sections élit son bureau particulier.

La présence, dans chaque section, de la moitié au moins des jurés est nécessaire pour la validité des opérations.

L'admission sera prononcée à la majorité absolue des membres présents.

En cas de partage, l'admission est prononcée.

#### Sections étrangères.

Art. 9. — Par dérogation aux articles 16 et 40 du règlement général de l'Exposition de 1889, l'administration des beaux-arts prend à sa charge tous les frais d'installation, de décoration et de gardiennage de l'intérieur du palais consacré à l'Exposition des beaux-arts. Néanmoins tout arrangement spécial et en dehors de l'aménagement prévu restera à la charge des comités nationaux qui l'auraient demandé.

Les travaux d'installation et de décoration seront exécutés conjointement par l'architecte du palais des beaux-arts du Champ de Mars et par l'architecte du service des installations.

Art. 10. — Les commissariats généraux ou les comités nationaux institués dans chaque

pays sont invités à se faire représenter auprès du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, avant le 15 mars 1888, par un délégué muni de leurs pouvoirs.

Ce délégué sera chargé de traiter de toutes les questions intéressant ses nationaux, notamment de celles relatives à la répartition de l'espace et au mode d'installation de chaque section.

En conséquence, le ministre ne correspond pas directement avec les artistes des pays représentés, et les œuvres de ces artistes ne sont admises que par l'intermédiaire des commissariats généraux ou des comités nationaux chargés des mesures à prendre pour leur réception et leur réexpédition.

Art. 11. — Les délégués étrangers régulièrement accrédités entrent en relations directes avec le directeur des beaux-arts.

Ils doivent recourir à son intermédiaire pour les échanges de pays à pays.

#### Section internationale.

Art. 12. — Les artistes étrangers, dont le pays ne sera pas représenté par un commissariat général ou par un comité national, devront adresser leur demande au directeur des beaux-arts avant le 15 mai 1888.

Ils indiqueront le nombre des œuvres qu'ils désirent exposer, les sujets et les dimensions (cadre compris).

Art. 13. — Un jury spécial prononcera sur l'admission des œuvres des artistes étrangers non représentés par un commissariat général ou par un comité national.

La nomination de ce jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Les ouvrages destinés à l'examen de ce jury devront être remis, francs de port, au palais des Champs-Élysées, du 5 au 20 décembre 1888.

Ils devront être accompagnés d'une notice, remplie et signée par l'artiste, contenant les indications énoncées à l'article 5. Des formules de ces notices seront adressées par la direction des beaux-arts à ceux qui en feront la demande.

#### Dispositions communes aux diverses sections.

Art. 14. — L'emballage et le transport des œuvres sont à la charge des exposants.

Un règlement ultérieur fera connaître les modes d'expédition et de réception des ouvrages.

Art. 15. — Il sera dressé en langue française un catalogue méthodique et complet.

Deux lignes, ou trois lignes, si les deux premières ne suffisent pas, sont dues gratuitement, par exception et selon l'usage, à chaque exposant du groupe I (classes 1 à 5), pour l'indication de son nom et prénoms, de son lieu de naissance, des noms de ses maîtres et des récompenses qu'il a obtenues.

Une autre ligne, ou deux lignes, si la première ne suffit pas, lui sont dues, en moyenne, pour l'indication et la description sommaire de chacun des ouvrages qu'il expose.

Chaque nation aura le droit de faire à ses frais, mais dans sa propre langue seulement, un catalogue spécial des œuvres exposées dans sa section.

L'adjudicataire du catalogue général aura la faculté de publier, à part, un catalogue illustré des œuvres d'art comprises dans l'exposition internationale des œuvres des artistes vivants. Il ne pourra toutefois reproduire aucun ouvrage sans l'autorisation de l'artiste.

Art. 16. — Les artistes exposants auront droit à une carte d'entrée permanente et gratuite pour toute la durée de l'Exposition.

Cette carte d'entrée sera signée par l'intéressé et devra être exhibée à toute réquisition.

Art. 17. — Le directeur général de l'exploitation, aux termes de l'article 3 du décret du

28 juillet 1886, est chargé du service de police intérieure.

Par ses soins, une surveillance sera établie contre les détournements, et des mesures seront prises pour protéger contre toute perte et toute avarie les ouvrages exposés; mais il est expressément entendu que l'administration repousse toute responsabilité relativement aux faits de ce genre qui pourraient se produire.

Les artistes exposants seront libres d'assurer leurs ouvrages directement et à leurs frais, s'ils jugent à propos de le faire.

Art. 18. — L'Exposition étant constituée en entrepôt réel, les œuvres exposées sont affranchies des droits et visites de l'octroi de Paris ainsi que de la douane française.

Art. 19. — Aucune œuvre d'art ne peut être dessinée, copiée ou reproduite sous une forme quelconque sans une autorisation de l'exposant, visée par le directeur des beaux-arts.

Art. 20. — Il sera statué ultérieurement sur le nombre et la nature des récompenses, ainsi que sur la constitution du jury international qui sera chargé de les décerner.

Les artistes qui accepteront de faire partie de ce jury devront se considérer comme hors du concours.

Art. 21. — Aucune œuvre d'art ne pourra être retirée avant la clôture de l'Exposition, sans une autorisation spéciale signée à la fois par le directeur des beaux-arts et par le directeur général de l'exploitation.

Art. 22. — Les ouvrages exposés devront être retirés dans le courant du mois qui suivra la clôture.

Ils ne seront rendus que sur la présentation des récépissés.

Art. 23. — Les artistes français et étrangers, en acceptant la qualité d'exposant, déclarent, par cela même, adhérer aux dispositions édictées par le présent règlement.

Vu et approuvé :

*Le ministre de l'instruction publique,  
des cultes et des beaux-arts,*  
LÉOPOLD FAYE.

*Le ministre du commerce  
et de l'industrie,*  
L. DAUTRESME.

Dressé et présenté :  
*Le conseiller d'Etat,  
directeur des beaux-arts,*  
CASTAGNARY.

*Le directeur général  
de l'exploitation,*  
G. BERGER.

Le Président de la République française.

Vu le décret du 8 novembre 1884 :

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886, entre le ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, et le gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu spécialement l'article 7 de cette convention, portant :

« Il sera institué auprès du ministre du commerce et de l'industrie une commission de contrôle et de finances, composée de membres représentant l'Etat, la ville de Paris et l'association de garantie dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décrets du Président de la

République, insérés au *Journal Officiel*. Elle sera présidée par le ministre » ;

Vu la loi du 6 juillet 1886 et spécialement l'article 1<sup>er</sup> approuvant la convention susvisée ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889, et l'arrêté du 9 octobre, modifiant l'art. 6 dudit règlement ;

Vu le décret du 14 octobre 1886 ;

Sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie :

De l'avis du conseil des ministres :

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général : (pour représenter l'Etat), en remplacement de M. Félix Faure, nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, M. Edouard Millaud, sénateur.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le ministre du commerce  
et de l'industrie :*

LUCIEN DAUTRESME.

## COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 11 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Pyrénées-Orientales :

**1<sup>o</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Perpignan**

M. Delcros (Elie), avocat à Perpignan.

**2<sup>o</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Prades**

MM. Duflu (Georges), ingénieur des hauts fourneaux de Ria; Pelet, directeur de l'usine de Ria.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Calvados :

**Sous-comité de l'arrondissement de Caen**

MM. le vicomte de Saint-Pierre, sénateur. Edmond Henry, ancien député. Guerlin de Guer, chef de division à la préfecture.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Nord :

**1<sup>o</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Lille**

MM. Renouard (Alfred), vice-président de la société industrielle du Nord de la France à Lille. Schouteeten (R.), distillateur-liquoriste à Lille.

**2<sup>o</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Valenciennes**

M. Mariage (Jean-Baptiste), agriculteur, fabricant de sucre, maire de Thiant.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Savoie :

**Sous-comité de l'arrondissement de Moutiers**

M. Duraz (Victor), ancien juge de paix, à Bozel.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Loire :

**Sous-comité de l'arrondissement de Saint-Etienne**

MM. Cholat, administrateur délégué de la compagnie des forges et aciéries de Saint-Etienne, en remplacement de M. Barrouin, démissionnaire. Périer (Louis), président du syndicat des liquides de la Loire, à Saint-Etienne.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Saône-et-Loire :

**Sous-comité de l'arrondissement d'Autun**

M. Taragonet, négociant à Autun.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental d'Ille-et-Vilaine :

**Sous-comité de l'arrondissement de Rennes**

MM. Lenoir, directeur de l'école des beaux-arts, à Rennes, en remplacement de M. Jan, décédé. Paisant, inspecteur d'académie, à Rennes, en remplacement de M. Le Bastard, démissionnaire. Sirodot, doyen de la faculté des sciences, membre correspondant de l'Institut, président de la société d'agriculture, du commerce et de l'industrie pour le département d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Aubrée, démissionnaire.

Par arrêté en date du 13 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Saône :

**1<sup>o</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Vesoul**

MM. Allard, professeur d'agriculture; Cordier, directeur de l'école pratique d'agriculture de Saint-Remy; Jolyet, conservateur des forêts, à Vesoul; Trelut, médecin-vétérinaire départemental, président du comice agricole de Vesoul; Willemot, ancien président du comice agricole de Vesoul.

**2<sup>o</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Lure**

MM. Beaudoin, filateur à Saint-Sauveur; Bécots, maître de forges à Varigney, commune de Dampierre-lès-Confians; Despierrès, président du comice agricole de Luxeuil.

Par arrêté en date du 21 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Gard :

**1° Sous-comité de l'arrondissement de Nîmes**

M. Lugol (Ed.), président de la Société d'agriculture du Gard.

**2° Sous-comité de l'arrondissement d'Alais**

M. Cartayrade (Isidore), ancien instituteur public à Alais.

Par arrêté en date du 21 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Finistère :

**Sous-comité de l'arrondissement de Brest**

MM. Nicol (Théophile), juge-suppléant au tribunal de commerce, à Lesneven. Tanguy (Hervé), médecin vétérinaire à Landerneau, en remplacement de M. Stears, démissionnaire.

Par arrêté en date du 21 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental des Hautes-Pyrénées :

**Sous-comité de l'arrondissement de Tarbes**

MM. Poulmaire, inspecteur des forêts, faisant fonction de conservateur, en remplacement de M. Herpin, démissionnaire. Rivoire-Vicat, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en remplacement de M. Müller, démissionnaire.

Par arrêté en date du 24 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Yonne :

**1° Sous-comité de l'arrondissement d'Auxerre**

M. de Bogard, à Auxerre.

**2° Sous-comité de l'arrondissement d'Avallon**

MM. Bidault, fabricant de chaussures, à Avallon. Bouché, banquier, ancien conseiller d'arrondissement, à Avallon. Caristie, propriétaire à Avallon. Charlot, agriculteur, maire de Saint-Léger-Vauban. Danzin, propriétaire à Avallon. Haran (le docteur), à Vézelay. Rouzaud, propriétaire, maire de Mont-réal.

Par arrêté en date du 21 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a constitué comme suit le comité départemental d'Alger :

**1° Sous-comité de l'arrondissement d'Alger.**

MM. Mauguin, sénateur. Bourlier, député. Letellier, député. Alcay, négociant à Alger. Alphon-déry, conseiller général. Altairac aîné, industriel à Maison-Carrée. Battandier, professeur à l'école de médecine. Ben Siam, conseiller général, propriétaire à Alger. Bertrand, président de la société d'agriculture d'Alger. Bézard, propriétaire, maire de Chéragas. Bianconi, inspecteur d'académie. Billard, fabricant d'instruments agricoles à Alger. Bonaud (le), propriétaire à Oued-El-Alteug. Bouzom, vétérinaire à Alger. Borde, propriétaire-viticulteur à l'Arba. Brissonnet, négociant à Alger. Broussais père, propriétaire à Palestro. Casabianca, imprimeur à Alger. Castan, négociant à Alger. Chuffart, propriétaire à Oued-El-Alteug. Claude, secrétaire principal de la société d'agriculture. Combe, conservateur des forêts, à Alger. Cuvelier, vérificateur du service topographique. Decaillet, directeur de l'école d'agriculture de Rouïba. Dessollier, ancien député, minotier à Maison-Carrée. Desvallons, trésorier de la

société d'agriculture d'Alger. Dorez, bijoutier à Alger. Dubois, directeur de l'école nationale des beaux-arts. Ehremfort, négociant à Alger. Faizam, propriétaire à Koleah. Famin, photographe à Alger. Faure, négociant à Alger. Fourquet, sculpteur à Alger. Galland (de), professeur au lycée d'Alger, agriculteur. Garrey, propriétaire, maire de Maison-Carrée. Gérin, armurier à Alger. Gobel (Jacques), propriétaire à la Réghaïa. Grellet, propriétaire-viticulteur à Kouba. Gros, maire de Boufarik, propriétaire-distillateur. Josset, industriel à Alger. Jourdan, imprimeur à Alger. Kocher, directeur des tabacs. Lasserre, industriel à Alger. Lecq, professeur à la chaire d'agriculture. Magnier, propriétaire, maire de Castiglione. Mairot (Pierre), propriétaire à Oued-El-Alteug. Malglaive, propriétaire à Marengo. Mercier, pharmacien à Alger. Mermet, architecte, propriétaire-agriculteur. Mouloud ben Saïd, négociant à Alger. Narbonne, minotier à Hussein-Dey. Paoli, propriétaire à Bouhira. Pitolet, agent-voyer en chef. Portier, propriétaire à Guyotville. Pouyenne, ingénieur en chef des mines. Proviseur (le) du lycée. Président (le) du comice agricole des Aïrbs, à Aïn-Bessem. Président (le) du comice agricole de Boufarik. Président (le) du comice agricole de Sahel. Rivière, président du comice agricole d'Alger, directeur du jardin d'Essai. Sapor, maire d'Aumale. Tiné, négociant à Alger. Trottier, propriétaire à Hussein-Dey. Vinson, industriel à Alger. Warot, président de la chambre de commerce d'Alger.

**2° Sous-comité de l'arrondissement de Médéah**

MM. Amaury, propriétaire à Lodi. Boisset, fabricant de pâtes alimentaires, à Médéah. Couput, directeur de la bergerie nationale de Moudjebour. Daudet, maire de Médéah, propriétaire-viticulteur. Donnadiou, à Boghar. Fallet, conseiller général, propriétaire, à Médéah. Figarol, président du comice agricole de Médéah. Geaud, maire de Berrouaghia, viticulteur. Henri père, distillateur à Médéah. Laffargue, propriétaire, à Hassen-ben-Ali. Masclat, capitaine en retraite et cultivateur, à Lodi. Nicolas (Louis), propriétaire, à Médéah. Pabroy, propriétaire-viticulteur. Payrouse, adjoint de la section des Hassen-ben-Ali. Sost, propriétaire à Berrouaghia et à Médéah. Sylvestre, propriétaire à Damiette. Tambouveau, propriétaire, à Médéah.

**3° Sous-comité de l'arrondissement de Milianah**

MM. Alcay fils, propriétaire à Duperré. Anastaze, propriétaire-viticulteur à Hammam-Rhira. Bonnard, propriétaire-viticulteur à Bou-Medfa. Charlet, propriétaire, maire de Littré. Eynard, propriétaire et maire à Teniet-el-Haad. Gourgues, propriétaire à Hammam-Rhira. Hiard, agriculteur aux Braz. Jourdan, propriétaire à Affreville. Lepeant, propriétaire-viticulteur à Milianah. Liberloo, propriétaire à Lavarande. Payen, agriculteur et maire de Carnot. Pourrailly, maire de Milianah. Pujo, propriétaire à Lavarande. Simonin, propriétaire-agriculteur à Vesoul-Benian. Téton, propriétaire à Aïn-Sultan.

**4° Sous-comité de l'arrondissement d'Orléansville**

MM. Birgy, maire de Montenotte. Brossard, propriétaire aux Cinq-Palmiers. Casanova, propriétaire à Orléansville. El Hadj ben Yamina, conseiller général. Emmanuely, propriétaire à Tenès. Fougrouse, président du comice agricole d'Orléansville. Fournier, propriétaire, maire de Cavaignac. Fourrier, conseiller général, maire d'Orléansville. Gidel, propriétaire, maire de Charon. Jobert, propriétaire à Oued-Fodda. Koziell, conseiller général, ingénieur civil. Mariaccia, agent-voyer d'arrondissement. Mellan, administrateur de la commune mixte d'Aïn-Méran. Paignon, propriétaire, maire de Tenès. Robert, minotier à Orléansville. Si Mohamed ben Henni, cadi, conseiller général.

**5° Sous-comité de l'arrondissement de Tizi-Ouzou**

MM. Audouy, propriétaire-agriculteur à Isserville. Aillaud, chef d'usine à Tizi-Ouzou. Barthet aîné, négociant à Tizi-Ouzou. Baussart, propriétaire à Azazza. Bernard, propriétaire à Dellys. Boullu, propriétaire-agriculteur à Mekla. Bourguignon, chef d'exploitation forestière à Azefloum. Cayrol, propriétaire à Dellys. Chanal, maire de Dra-el-Mizan. Emerat, à Fort-National. Franceschi, armateur à Dellys. Guignard, à Tizi-Benif. Labatut, propriétaire à Dra-ben-Khedda. Lignières, propriétaire à Dra-el-Mizan. Lormand, propriétaire à Bordj-Menaïel. Obitz, propriétaire à Dra-ben-Khedda. Président (le) du comice agricole de Tizi-

Ouzou. Roux, propriétaire à Fort-National. Si Moula, propriétaire à Haut-Sébaou. Thérel, propriétaire à Bordj-Menaïel. Veyron, propriétaire à Fort-National.

Par arrêté en date du 24 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de Constantine :

**1° Sous-comité de l'arrondissement de Constantine**

MM. Thomson, député. Treille, député. Abadie (Gustave), président de la société d'agriculture de Constantine. Audibert (d'), concessionnaire forestier, à El-Milia. Bagnuil, professeur départemental d'agriculture, à Constantine; Ben Aïssa, adjoint indigène au conseil municipal, à Constantine; Ben Badis, assesseur au conseil général, à Constantine; Bonifay, président du tribunal de commerce, à Constantine; Brunache (Lucien), propriétaire, papeterie du Hamma; Buhot, négociant en tissus, à Constantine; Calinet, conservateur des forêts, à Constantine; Cambon, propriétaire, à Tébessa; Ceccaldi, propriétaire-viticulteur, à Constantine; Chalus (de), propriétaire, à Mila; Corps (colonel), propriétaire, conseiller général, à Aïn-Beïda; Dukers, négociant, à Constantine; Ferrier, vétérinaire, à Constantine; Friang, propriétaire-viticulteur, à Rouffach; Germon, président de la chambre de commerce de Constantine; Hinglais, docteur en médecine, à Constantine; Isaac (Emile), négociant, à Constantine; Jacob, ingénieur des mines, à Constantine; Joly de Bresillon, propriétaire, négociant, conseiller général, à Hamma; Lahiteau, président du conseil de prud'hommes, à Constantine; Larrey, propriétaire-négociant, à Saint-Donat; Mouline, commandant, chef des affaires indigènes à la division, à Constantine; Pelletreau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Constantine; Poulle, président de la société archéologique, à Constantine; Ripet, inspecteur d'académie, à Constantine; True père, négociant, conseiller municipal, à Constantine.

**2° Sous-comité de l'arrondissement de Batna**

MM. Arnaud (Marius), commerçant et agriculteur, à Batna; Beun, imprimeur, à Batna; Bonat (Constant), agriculteur, à Batna; Bounioul (Justin), commerçant, à Batna; Cazenave, conseiller général, maire de Biskra; Chapuis (Claude), agriculteur, industriel, à Batna; Chartier (François), agriculteur, à Batna; Chaulliac (Camille), agriculteur, à Batna; Combes, industriel, à Batna; Demole (Charles), agriculteur, à Batna; Dufourg, agriculteur, à Biskra; Dukers, négociant, à Batna; Dumoulin (Louis), agriculteur, à Batna; Duprat, maire de Lambèse; Flottard, docteur en médecine, à Batna; Jus, ingénieur des forages artésiens, à Batna; Lecourt, ingénieur des ponts et chaussées, à Batna; Pennato (Pierre), agriculteur, à Batna; Perreau (François), agriculteur, à Batna; Raffin, conseiller général, maire de Batna; Renaut, banquier, à Batna; Ribes (Jean-Marie), agriculteur, à Batna; Soldati, imprimeur, à Batna.

**3° Sous-comité de l'arrondissement de Bône**

MM. Ahmed ben Ozen Ahmed, propriétaire à Bône; Arnaud, propriétaire à Blandan (commune mixte de Zéizer); Barris, conseiller général, maire de La Calle; Beïss (Julien), ingénieur mécanicien à Bône; Bertagna (Jérôme), négociant, conseiller général à Bône; Beugin, propriétaire à l'Oued Besbès (Randon); Briet, propriétaire, maire de Morris, Zéizer; Bronde (Casimir), ancien président de la chambre et du tribunal de commerce de Bône; Bure, propriétaire-forestier à l'Ouïder (Bône); Carrot, propriétaire à Boudarouah (Duvivier); de Cerner, directeur de la Compagnie du Mokta-el-Hadid, à Bône; Chaix, propriétaire, conseiller municipal à Bône; Devriès (Théodore), transitaire à Bône; Dubourg, propriétaire, maire de Bône; Georges, mandataire de la Société Beson à l'Oued-El-Aneb (Aïn Mokra mixte); Gros, propriétaire à Penthève; Hügel, président du comice agricole de Bône; Lacombe (de), propriétaire-agriculteur à Bône; Laurent, propriétaire-viticulteur, maire de Randon; Lavagne, propriétaire, maire du Vivier; Legendre, président de la ligué de l'enseignement à Bône; Letellier, conseiller général, membre de la chambre de commerce de Bône; Lorquin, négociant à Bône; Loupiac (de),

mandataire de la Société anonyme des forêts de l'Edough Bugeaud; Magliulo, architecte, conseiller municipal à Bône; Mohamed ben Ramdan, propriétaire à Bône; Molière, fabricant de glace artificielle à Bône; Nayme, propriétaire à Mondovi; Papier, président de l'Académie d'Hippone à Bône; Perrin, négociant à Bône; Rousseau Bourgoïn, propriétaire-viticulteur à Bône; Sainte-Croix (de), viticulteur à Mondovi; Si Tahar bou Maïza, propriétaire à Bône; Sonis (de), propriétaire-viticulteur à Bône; Tezier, viticulteur à l'Oued-El-Aneb (Aïn-Mokra mixte); Toche, président de la chambre de commerce de Bône; Veil (Achille), courtier en marchandises à Bône.

#### 4<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Bougie

MM. Abye (Louis), propriétaire à l'Oued-Amizour. Beguin, mécanicien à Bougie. Bergé, comptable à Bougie. Boyer, négociant à Bougie. Bruyas, propriétaire à El-Kseur. Bucquet, propriétaire à Bougie. Carpentier (Edmond), industriel, propriétaire à Djidjelli. Cazaubon, industriel, propriétaire à Fenaïa. Chancel (Fernand), propriétaire à Duquesne. Charotte, propriétaire à El-Kseur. Chatillon, conducteur principal des ponts et chaussées, en retraite, à l'Oued-Marsa. Chautet, mécanicien à Bougie. Chauvot (Emile), négociant à Akbou. Chérif fils, propriétaire-industriel à Akbou mixte. Coing, serrurier à Bougie. Couret (Joseph), propriétaire-industriel à Sidi-Aïch. Dauphin fils, propriétaire à Fenaïa. Denizot (Marcel), propriétaire à Djidjelli. Dol (Emilien), industriel-propriétaire à Djidjelli. Dol (Justin), propriétaire-industriel à Strasbourg. Dolfus (Gustave), propriétaire à Djidjelli. Dubar, propriétaire à Bougie. Dumas, propriétaire à Akbou mixte. Ferrouillat (Prosper), industriel-propriétaire à l'Oued-Marsa. Franchi, officier en retraite à Bougie. Gireau, propriétaire à Bougie. Guillot (Marius), propriétaire à Djidjelli. Huet, propriétaire à El-Kseur. Jean (Félix), propriétaire à Djidjelli. Lambert, régisseur cultivateur à l'Oued-Marsa. Lochart, propriétaire à Tababort. Lorcet, carrossier à Bougie. Lucas, charpentier de marine à Bougie. Maffeo-Maffei, bottier à Bougie. Menochet, négociant à Bougie. More, propriétaire à Akbou mixte. Morineau (Jules), banquier propriétaire à Djidjelli. Muntada (Augustin), industriel à Djidjelli. Nozières, ferblantier à Bougie. Perpoli, greffier à Bougie. Petin, notaire à Bougie. Philip (Bruno), propriétaire-industriel à Sidi-Aïch. Pilippot, conducteur des ponts et chaussées à Bsburg. Picatier, cultivateur à Bougie. Plačtyočt, président du comice agricole de Bougie, à Fenaïa. Raybaud, menuisier à Bougie. Salom (Antoine), propriétaire-négociant à Akbou. Segade, industriel, fabricant de carreaux mosaïques, à Bougie. Senac-Pagès, vétérinaire à Bougie. Si Belkassam ben Sliman, adjoint indigène à Akbou mixte. Soum (Bazile), propriétaire-industriel à Akbou mixte. Si Chérif Ben Ali, propriétaire-industriel à Akbou Sidi-Aïch. Touroumaté, agriculteur à Bougie. Valleix, architecte à Bougie. Vassoille, propriétaire à El-Kseur. Volle (Pierre), propriétaire à Akbou. Vulmont (François), agronome, expert phylloxérique à l'Oued-Amizour.

#### 5<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Guelma

MM. Bailleul, agriculteur et viticulteur à Guelma; Barbier, conseiller général, agriculteur à La Sefia; Boujol, conseiller général, agriculteur à Héliopolis; Courtois (de), agriculteur à Petit; Combes, agriculteur à Héliopolis; Desfontaines, agriculteur et viticulteur, à Guelma; Devaux (céréal), à Guelma; Garros, horticulteur, à Guelma; Guiraud (A.), agriculteur et viticulteur à Guelma; Lambert, industriel à La Sefia; Lampronti, agriculteur à Héliopolis; Lavié, industriel à Héliopolis; Lesieur, agriculteur à La Sefia; Maudemain, agriculteur à Guelma; Mollet, agriculteur à l'Oued-Cherf mixte; Renier, pharmacien à Guelma; Rouyer, conseiller général, à Guelma; Salencourt (de), président du comice agricole de Souk-Ahras, à Héliopolis; Seguin, agriculteur à Petit.

#### 6<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Philippeville

MM. Blanchet, membre de la chambre de commerce de Philippeville; Bouyn (de), viticulteur à Philippeville; Bozard, chimiste à Philippeville; Bruno, président de la chambre de commerce de Philippeville; Catherineau (Julien), viticulteur à Philippeville; Cauro, fabricant de conserves alimentaires, maire de Stora; Chatelain, directeur de la société des lièges du Fendek, à Jemmapes; Chauvin, fabricant de conserves alimentaires, à Collo; Couput (industrie forestière), à Philippeville; Jacquier, propriétaire-viticulteur à El Ar-

rouchs; Landon di Longueville, propriétaire-viticulteur, à Philippeville; Leprêtre, directeur de la société des lièges de la petite Kabylie; Lesueur, conseiller général, entrepreneur des travaux du port et des carrières de marbre de Filfilo, à Philippeville; Mollet (industrie forestière), conseiller général et viticulteur, à Jemmapes; Perny, propriétaire-viticulteur, maire de Jemmapes; Ramonaxo (Martial), conseiller général, viticulteur à Saint-Charles; Ricoux, docteur en médecine, maire de Philippeville; Teissier, vice-président de la chambre de commerce de Philippeville; Tousseau, fabricant de lièges, à Philippeville.

#### 7<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Sétif

MM. Ahmed ben Cheick ben Salah, éleveur-agriculteur, adjoint indigène à Sétif; Bigonnet, conseiller général, propriétaire-agriculteur à Bordj-bou-Arréridj; Bourgeois, propriétaire, quincailler à Sétif; Chollet, propriétaire-agriculteur, adjoint au maire de Bouhira; Dardillac, maire de Bordj-bou-Arréridj; Dussaix (Ulderic), propriétaire-agriculteur à Mahouan (Sétif); Falk, propriétaire-agriculteur-éleveur à Sétif; Gagnage, élève de Grignon, propriétaire-agriculteur, vice-président du comice agricole de Sétif; Girardin, propriétaire minotier, à Aïn-Roua; Golay, propriétaire, maire de Bouhira; Kraft, avocat, conseiller général, à Sétif; Lagarde, maire de Sétif; Maisesibile, alfatier, négociant à Sétif; Martin, banquier et minotier, propriétaire, à Sétif; Mercier, propriétaire-agriculteur, maire de Saint-Arnaud; Mollon, conseiller général, propriétaire-agriculteur, à Saint-Arnaud; Morfaux, pharmacien, membre du comice agricole de Sétif; Niocel, propriétaire, minotier-agriculteur, éleveur, à Sétif; Puech, conseiller général, banquier, agriculteur et viticulteur, à Sétif; Rejany, propriétaire-agriculteur, à Aïn-Abessa; Saad ben Debech, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire-agriculteur, à Sétif; Schwartz, propriétaire-agriculteur, président du comice agricole de Sétif; Sliman ben Anco, lieutenant ds spahis en retraite, agriculteur à Sétif; Zermati (David), propriétaire-agriculteur.

Par arrêté en date du 26 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Orne :

#### Sous-comité de l'arrondissement d'Alençon.

M. Guillemard, chef du cabinet du préfet de l'Orne, en remplacement de M. Larobertie, démissionnaire.

Par arrêté en date du 28 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Saône-et-Lore :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Chalons

M. Landa (Louis), ancien imprimeur à Chalons.

Par arrêté en date du 30 janvier 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Meuse :

#### 1<sup>er</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Bar-le-Duc.

MM. Bonnefont, secrétaire de la caisse des incendiés, à Bar-le-Duc; Thiébaud, inspecteur des enfants assistés, à Bar-le-Duc.

#### 2<sup>e</sup> Sous-comité de l'arrondissement de Verdun

MM. Villard, docteur en médecine à Verdun; Elie, agent d'assurances, à Etain.

Par arrêté en date du 2 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Gironde :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Lesparre.

MM. Marcou, maire de Lesparre; Arnaud Leboeuf, banquier à Lesparre; Jamont, industriel, conseiller municipal à Lesparre; Coiffard, conseiller général, à Saint-Trelody.

Par arrêté en date du 2 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental d'Indre-et-Loire, pour faire partie de la commission d'économie sociale :

MM. François (Alexandre), vice-président du conseil des prud'hommes, à Tours. Garnier, président de la société des Prévoyants de l'Avenir, à Tours. Legrain, inspecteur principal de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, à Tours. Lemesle (Albert), conseiller général, à Langeais. Loiseleur, président du comice agricole de Chinon; à Bourgueil. Montgolfier (de), directeur de la papeterie de Balesmes. Oudin, fabricant de carton à Truys. Wassner, ingénieur en chef de traction à la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Par arrêté en date du 2 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Haute-Marne :

#### Sous-Comité de l'arrondissement de Vassy

M. Collin, adjoint au maire de Vassy.

Par arrêté en date du 2 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Maine-et-Loire :

#### Sous-comité de l'arrondissement d'Angers

M. Morain, professeur départemental d'agriculture, à Angers.

Par arrêté en date du 2 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Rhône :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Lyon

MM. Rognieux, adjoint au maire de Lyon; Quivogne, adjoint au maire de Lyon; Sabran, président du conseil d'administration des hospices de Lyon; Dumond, directeur de la caisse d'épargne de Lyon; Testenoire, directeur de la condition des soies; Cambefort (Jules), ancien administrateur des hospices, administrateur du chemin de fer de Lyon; Bleton, ancien président du comité général des sociétés de secours mutuels; Morand, secrétaire de la chambre de commerce; Léger, président de la société des sciences industrielles; Luigini, compositeur de musique; Champaillet (Alfred), fabricant de tulle; Schulz (Emile), ancien membre de la chambre de commerce, fabricant; Gautier (E.), passementier de la maison Mehier; Bocuze, tireur d'or, membre de la chambre de commerce; Cochet, fabricant d'ameublements; Laforest (Antoine), métallurgie; Giraud (Sébastien), industrie du bois; Thibaut (Jules), peausserie et bâtiments; Vauquelin, rédacteur en chef du *Radical du Rhône*.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

en un lot

DES PARQUETS ET LAMBOURDES DES GALERIES

ET DES TRIBUNES DU PREMIER ÉTAGE

DU PALAIS DES MACHINES

Au Champ de Mars

1. Le lundi 27 février 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise en un lot, des parquets et lambourdes des Galeries et des Tribunes du premier étage du Palais des machines, au Champ-de-Mars, lesquels travaux sont évalués à 86,386 fr. 73 cent., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 2,500 francs.

2. Le devis, la série de prix, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication, sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Parquets et lambourdes des Galeries et des Tribunes du premier étage du Palais des machines, au Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*), et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront

comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure on remettra au bureau d'adjudication et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 3 février 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*

*Commissaire général.*

LUCIEN DAUTRESME.

## MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné, entrepreneur de ..... demeurant à ..... après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, et des conditions particulières, ainsi que des dessins se rapportant directement à l'exécution des Parquets et Lambourdes du Palais des machines au Champ de Mars,

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de ..... moyennant un rabais de (en toutes lettres) ..... sur les prix moyens indiqués aux clauses et conditions particulières.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le .....

1888.

(Signature.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

ENQUÊTE

## QUESTIONNAIRE

## Section IX

**111. Capital.** — Constitution, composition et importance du fonds social. (Bases qui ont servi à le fixer.) — Capital fixe ; capital variable ; — capital actions.

Actions. (Forme ; nombre ; — valeur.) — Mode de libération (en bloc, — par acomptes successifs ; sur les dividendes). — Pénalités en cas de retard (amendes ; — déchéance). — Existe-t-il des parts de fondateurs, — des actions de jouissance ? — Le nombre des actions par actionnaire est-il limité ? (Taux et motif de la limitation.) — Nombre total des porteurs d'actions. — Nombre moyen d'actions par tête.

Mode de rémunération des actions. — Système de rémunération directe. (Paiement d'un intérêt fixe. — Lequel ? — Est-il prélevé sur le produit brut, à titre de frais généraux ? — Partage des bénéfices nets. — Dans quelle proportion ?) — Système de la rémunération indirecte. (L'action confère-t-elle simplement le droit d'être membre et client de la Société ? — Motifs de la préférence donnée à l'un ou l'autre de ces deux systèmes.)

Obligations. (Forme ; — nombre ; — valeur ; — mode et objet de l'émission. — Conditions de remboursement. — Intérêt. — Échéances et montant des coupons.) — Ont-elles été exclusivement réservées aux actionnaires ?

Emprunts en dehors des obligations. (Leur objet, leurs conditions et leur gage. — La Société a-t-elle contracté des hypothèques ? — Quelles en sont la nature et l'importance ?)

Capitaux en compte courant. — Dépôts. (La Société reçoit-elle, à ce titre, les capitaux de ses membres, — ceux du public ? — Dispositions prises pour provoquer ces dépôts, et par là, favoriser l'épargne.) — Taux de l'intérêt servi aux déposants. — Conditions et formalités de retrait. — Emploi de ces capitaux.

Augmentation du capital. (Mode prévu pour ces augmentations.)

Indiquer celles qui ont eu lieu, leur importance, leur date et leur objet.

**112. Nombre et situation des associés.** — Distingue-t-on les associés en plusieurs catégories ? (Membres fondateurs, honoraires, actifs, etc.) — Leurs obligations et leurs droits respectifs. — Outre le paiement de l'action, ont-ils à supporter un droit d'entrée ? — Lequel ? — Nombre des associés classés par catégorie et d'après leur situation sociale. (Appartiennent-ils à une seule profession ou à une condition déterminée ?)

Fournir ce nombre ainsi décomposé, année par année, depuis la fondation, en présentant, autant que possible, ce tableau sous la forme graphique.

Conditions d'admission. — Recrutement des nouveaux membres. — Moyens pris pour l'assurer. — Clauses et cas de radiation ou de déchéance. — (Leur application en fait.) — Droits et obligations des actionnaires.

**113. Gestion de la Société.** — Organisation des pouvoirs. — Conseil d'administra-

tion. (Sa composition.) — Bureau. — Gérant ou directeur. — Commission des comptes.

Mode de constitution de ces pouvoirs. — Nomination. — Attributions. — Rémunération ou gratuité. — Durée statutaire du mandat. — Son renouvellement. — Rééligibilité. (Indiquer la durée effective des fonctions des principaux organes de la Société et notamment du directeur ou du gérant.) — Conditions de révocation. (Ont-elles été appliquées?)

Présenter le tableau du personnel dirigeant avec la rémunération de chacun de ses membres.

Le personnel actif en sous-ordre est-il recruté parmi les associés ou en dehors d'eux? — Son concours est-il gratuit ou rémunéré? Dans ce dernier cas, sa rémunération est-elle fixe? — A-t-elle le caractère d'un intérêt? — d'une participation aux bénéfices; — d'une prime proportionnelle au chiffre d'affaires ou au montant des ventes? — Donner la formule de ces divers modes.)

Intervention individuelle des actionnaires dans la gestion. (Y prennent-ils part à tour de rôle, et comment? — Sont-ils tous successivement appelés à la contrôler?)

Assemblées générales des actionnaires. (Époques et conditions de convocation; — de validité des assemblées ordinaires, — extraordinaires. — Constitution, — pouvoirs, — délibérations et décisions de ces assemblées. — Part qu'elles prennent à la gestion de la Société.) — Publicité donnée aux actes sociaux.

**114. Opérations de la Société. — Achats.** — Provenance des achats. (Producteur direct. — Intermédiaires. — Lesquels? — Magasin de gros; — magasin central, — coopératif ou non. — Wholesale. — Existe-t-il dans la région une société coopérative d'achat en gros, dont les sociétés de détail soient les actionnaires et les clients? — Motifs de la préférence donnée à tel ou tel système.

Conditions et mode de paiement des achats. — Crédit. — Escompte. — Contrôle des achats au point de vue de la quantité, — de la qualité. — Organisation et fonctionnement de ce contrôle.

Existences en magasin. — Valeur en argent de ces approvisionnements. — Règle suivie pour en fixer l'importance. — Proportion par rapport au montant des ventes annuelles.

**115. Ventes.** — La Société vend-elle à tout venant, — aux seuls associés? — Nature spéciale de sa clientèle.

Montant des ventes, (Total; — moyenne par vente; — moyenne par client.)

Système des ventes (au prix coûtant; — au prix du cours pratiqué par les marchands de la localité, en gros; — en détail; — à un prix intermédiaire. — Lequel et sur quelles bases?) — Motifs et résultats du système adopté.

Condition des ventes (au comptant; — à terme. — Quel terme? — sur crédits spéciaux.) — Limites du crédit. — Lesquelles? — Le paiement s'opère-t-il en argent à chaque achat? — par des jetons achetés d'avance? — Inscrit-on les ventes sur un carnet réglé à époques fixes? — Le patron se charge-t-il d'en prélever le montant sur les salaires? — Motifs et résultats du système préféré.

Limite-t-on les quantités livrées par achat? (notamment pour le vin). — Taux et motifs de ces limitations.

Rendement de chaque nature de vente (par 100 francs de vente). — Quelles sont les marchandises les plus avantageuses à vendre?

Contrôle des ventes. — Inscriptions journalières des opérations de la Société (par marchandises; — par client. — Compte-matières). — Des opérations de chaque acheteur. (Carnet individuel. — Fiche emportée par le client ou jetée par lui après l'achat dans une boîte

fermant à clef.) — Moyens employés pour obtenir et vérifier la concordance entre les inscriptions de la Société et les comptes individuels.

**116. Installation de la Société.** — Décrire cette installation. — A quel titre est occupé le magasin? (Propriété. — Location. — Dans ce dernier cas, conditions du bail.)

Dépenses d'installation. — Matériel. — La Société amortit-elle ces frais? — Comment et à quel taux? Charge annuelle de l'installation et du magasin. — L'immeuble et le matériel sont-ils assurés contre l'incendie? — Quelle prime est payée à cet effet?

**117. Service des magasins.** — Conditions d'ouverture aux clients. — (Tous les jours et toute la journée; — ou seulement à certains jours et à certaines heures. — Lesquels?)

Les ventes sont-elles faites par un gérant salarié? (Rémunération fixe, ou proportionnelle aux ventes, aux bénéfices?) — Ont-elles lieu autrement? — Par qui et à quelles conditions?

Dispositions prises pour le contrôle de la caisse.

**118. Comptabilité. — Bilan.** — Durée et définition de l'exercice. — Quand et par qui l'inventaire est-il fait? Les actionnaires prennent-ils part à cet inventaire? — au contrôle de la caisse? Sous quelle forme?

Mode d'établissement du bilan annuel; — du compte des profits et pertes; — des bénéfices nets. — Détail des frais généraux.

Produire, pour le premier et le dernier exercice (1887), un exemplaire du bilan annuel, — du compte des profits et pertes, — de celui des frais généraux.

**119. Répartition des bénéfices nets. — Situation financière.** — Bases de cette répartition (au prorata des achats; — du capital; — du capital et des achats; — dans quelle proportion?) — La part de chaque associé lui est-elle payée en une ou plusieurs fois? simplement inscrite à son compte pour libérer graduellement ses actions, ou pour tous autres placements? — Lesquels?

Avant toute distribution aux ayants droit, affecte-t-on une part des bénéfices nets à certains emplois? (Réserve statutaire. — Réserves spéciales. — Amortissements. — Secours. — Retraites.)

Définir pour chacun de ces emplois le taux et la quotité de l'attribution.

Quel emploi la Société fait-elle des fonds libres dont elle dispose?

Produire, pour le plus grand nombre possible d'années et au moins pour le premier et le dernier exercice (1887), les documents statistiques les plus détaillés.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Commission de Contrôle et de Finances

La Commission de contrôle et de finances s'est réunie, hier matin, sous la présidence de M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

La Commission a examiné d'abord le projet de concession des cafés, restaurants, brasseries, etc.

On a prévu 90 emplacements de dimensions variant de 100 à 900 mètres carrés, dans les diverses parties du Champ de Mars et du Trocadéro.

Ces établissements seront, de préférence, situés près de la Tour Eiffel, il y aura également des cafés, restaurants,

brasseries, etc., à prix fixe, devant les Galeries des Industries diverses, et des restaurants populaires du côté de la Galerie des Machines. Les demandes devront être envoyées au Commissaire général de l'Exposition, ou à la Direction générale des Travaux.

Une Commission spéciale statuera sur les admissions, d'après les conditions que présenteront les demandeurs.

Des adjudications auront lieu pour chaque genre et type de ces établissements. Les mises à prix seront basées suivant la nature de l'établissement, et fixées à 4, 5, 6 et 7 centimes par mètre carré occupé et par mille visiteurs.

Les adjudicataires devront naturellement construire, à leurs frais, les établissements qui leur seront attribués.

La commission des 43, sur le rapport de M. Prévot, pour la sous-commission de l'Exploitation, et sur celui de M. Jacques, pour la sous-commission des Finances, a adopté le projet.

La question à l'ordre du jour concernait les water-closets du Trocadéro. Sur le rapport de MM. Prévot et Jacques, la Commission a décidé de réserver les adjudications de ces water-closets aux entrepreneurs qui ont à établir ceux du Champ de Mars.

Sur le rapport de MM. Prévot et Jacques, il a été décidé, d'accord avec la Chambre syndicale des photographes, qu'on demanderait à tout photographe désirant prendre des vues à l'Exposition, le paiement de 20 francs par séance de quatre heures et par appareil. Pour les photographes exposants, un abonnement pourra être accordé au prix de 300 francs par appareil. En dehors de ces redevances, les photographes et leurs aides auront à payer leur entrée.

Enfin, la Commission a adopté, sur le rapport de M. Prévot et Jacques, le projet d'installation de l'Histoire rétrospective du travail.

Cette installation se fera dans le Palais des Arts libéraux.

Le Ministre, Commissaire général, est autorisé à prélever 300,000 francs sur la réserve générale, pour faire face aux dépenses relatives à cette exposition.

La séance a été levée à midi un quart.

Le système des expositions collectives, que l'administration de l'Exposition de 1889, a chaudement recommandé et qui a déjà été adopté dans de nombreux départements ainsi que par les producteurs de la région de Paris, semble n'avoir pas été bien compris partout.

Il ne saurait s'agir d'expositions collectives anonymes, où la personnalité de chaque participant disparaîtrait et qui s'opposeraient à la reconnaissance des mérites individuels. Le système proposé a été conçu en vue de restreindre pour chacun les frais d'installation, et d'éviter les accaparements oiseux d'espaces par lesquels certains exposants tendent à faire croire à une impor-

tance correspondante à leur situation industrielle ou commerciale. Chaque exposant d'une collectivité de produits d'industries similaires est invité à présenter dans un espace aussi réduit que possible, un choix d'autant plus raisonné des meilleurs échantillons de sa production. Le jury appréciera ces échantillons qui seront surtout pour lui le point de départ d'une enquête sur la position, les antécédents, c'est-à-dire les états de service professionnels ou industriels de l'exposant; de telle façon que la récompense aille non plus à l'objet exposé, mais à la personne de l'exposant pour tous les mérites de sa carrière.

Tous les participants aux collectivités de cette première espèce seront inscrits individuellement au catalogue.

La section agricole pourra comporter des expositions collectives, anonymes ou uniminales, destinées à montrer, dans un ensemble, la production variée d'une région.

Les expositions uniminales de cette catégorie seront inscrites au nom d'une ville, d'un canton, d'une commune, d'un comité agricole ou d'une société d'agriculture. En tout cas, les participants de ces collectivités anonymes ou uniminales n'auront pas la faculté de se prévaloir individuellement de la récompense qui pourra être accordée à la collectivité.

## LA TRANSMISSION

DANS LE

### PALAIS DES MACHINES

M. Vigreux, chef du Service mécanique et électrique, a présenté au comité technique des machines un rapport sur l'installation de la transmission de mouvement principale dans le Palais des machines, qui a été adopté:

C'est un document remarquable qui fait honneur à la science et à la compétence de M. Vigreux et qui comptera au nombre des œuvres les plus fortement conçues dans les annales de notre prochaine Exposition.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, le publier en entier, en raison de son étendue. Nous en donnons quelques extraits.

Messieurs,

La partie médiane de la grande nef du Palais, qui est réservée aux machines en mouvement, est divisée, dans sa largeur, en quatre travées de 15<sup>m</sup>, séparées les unes des autres, dans le sens de leur longueur, par un chemin central de 8<sup>m</sup> et par des passages latéraux de 3<sup>m</sup>.

Chacune de ces travées est coupée par un chemin transversal et principal de 10 mètres de largeur, ménagé dans l'axe transversal du Palais.

La surface attribuée aux machines en mouvement est donc partagée en huit sections sensiblement égales en longueur et disposées

symétriquement, par rapport aux axes principaux du Palais.

Nous avons eu à rechercher quelle est, en projection horizontale, la meilleure position à adopter pour chacune des quatre lignes d'arbre de couche, et nous avons été conduit à les placer au milieu de la largeur de 15<sup>m</sup>, attribuée à chacune des sections.

De cette façon, il y aura de chaque côté, entre la transmission et la main courante qui limitera les bandes longitudinales, un emplacement de 7<sup>m</sup>50 de largeur.

D'ailleurs, un examen fait au moyen des gabarits d'un grand nombre de types de machines motrices, nous a démontré que l'installation de ces machines, par rapport à la transmission placée comme nous venons de l'indiquer, peut s'effectuer dans des conditions favorables à leur bon fonctionnement.

En raison de la hauteur du Palais, nous avons pensé que nous devions élever les arbres de transmission autant que cela ne nous entraînerait pas à dépasser pour les supports les limites des crédits accordés. La marche des courroies et l'aspect général de l'installation ne peuvent en être que plus satisfaisants. La cote de 4<sup>m</sup>50 est celle à laquelle nous nous sommes arrêtés.

Nous avons fixé à 120 le nombre de tours par minute des arbres de couche, cette vitesse représentant à peu près la moyenne de celles usitées dans l'industrie.

La distance à laquelle nous nous proposons de placer les paliers sera d'environ 4 mètres. Nous n'aurons de manchons d'accouplement que tous les deux paliers et chaque bout d'arbre aura environ 8 mètres, c'est-à-dire une longueur convenable pour le réemploi de ce matériel et pour son transport par chemin de fer. De plus, sur chaque tronçon d'arbre, on pourra, en trois endroits, placer les poulies motrices des machines des exposants contre les paliers, circonstance utile à prévoir pour celles de ces machines qui prendront beaucoup de force.

Nous n'avons aucune crainte en ce qui concerne l'écartement que nous proposons d'adopter entre les paliers; en effet, c'est celui qui existe dans les ateliers des anciens établissements Cail et C<sup>ie</sup>. Dans la grande usine de Raismes, nouvellement construite, les paliers des arbres de couche sont espacés de 4<sup>m</sup>50. Ces arbres de 0<sup>m</sup>080 de diamètre sont complètement garnis de poulies, dont bon nombre mettent en mouvement de puissants outils.

Dans ces deux exemples, les transmissions fonctionnent très bien et les arbres de couche ne fouettent pas.

Alors même qu'on réserverait, aux poulies qui recevront le mouvement des machines motrices, l'un des emplacements dont nous venons de parler, il ne nous paraîtrait pas prudent d'établir l'attaque d'une machine fournissant jusqu'à 150 chevaux entre deux supports espacés de 4 mètres. Nous avons, en conséquence, étudié, pour les points où doivent être montées les poulies menées par les machines motrices, des dispositions spéciales qui, suivant les types de supports adoptés, se composeront d'un groupe de quatre colonnes formant beffroi.

M. Vigreux entre ensuite dans des détails sur les diverses résistances: Résistance à la torsion, résistance à la flexion, et après avoir fait le calcul de ces résistances il ajoute:

Les deux lignes d'arbres situées d'un même côté de l'axe longitudinal du Palais se trouveront espacées de dix-huit mètres; cette distance est trop grande pour qu'on puisse songer à établir entre elles un entretoisement dans le sens transversal; ce sera donc uniquement sur la base des supports que nous

devrons trouver une assise suffisante pour en assurer la stabilité.

Dans le sens longitudinal, au contraire, il est facile de relier toutes les colonnes ou bâtis à leur extrémité supérieure, par une poutre dont la semelle inférieure ait une largeur suffisante pour assurer la résistance au renversement et pour établir la solidarité nécessaire entre les supports. Tous les supports ainsi réunis formeront un ensemble beaucoup plus stable que si on les laissait complètement indépendants les uns des autres. La résistance de cette poutre à la flexion dans un plan vertical sera assez grande pour pouvoir être utilisée. Il nous a donc paru avantageux d'étudier cette poutre, au double point de vue de la liaison des supports et de la circulation de ponts roulants s'appuyant sur les deux poutres, espacées de dix-huit mètres.

Ces appareils, qui, lors du montage des machines rendront les plus grands services, pourront constituer, une fois l'Exposition ouverte, un système de transport qui ne manquera pas d'intéresser les visiteurs, en leur permettant d'avoir sur la galerie un coup d'œil d'ensemble; cette combinaison offrira aux constructeurs d'appareils de levage l'occasion de présenter des machines qui, jusqu'à ce jour, n'ont pu figurer et fonctionner dans les expositions.

On aura accès sur ces ponts roulants au moyen d'ascenseurs qui seront ainsi utilisés et présentés en service par les constructeurs de ce genre d'appareils.

Si l'on demandait que les ponts roulants eussent la puissance nécessaire pour la manutention de pièces pesant notablement plus de dix tonnes, on aurait à donner à la poutre des dimensions bien supérieures à celles qui sont réellement nécessaires pour établir une liaison rigide entre les supports. Nous aurions, de ce fait, pour la construction de la poutre, une augmentation sensible de dépense, que ne compenserait pas le très petit avantage de faciliter la manutention de quelques colis exceptionnels.

En limitant à dix tonnes la puissance des ponts roulants, nous serons en mesure de répondre à presque tous les besoins qui se présenteront.

M. Vigreux expose ensuite les types des supports des arbres de couche: supports écartés de 4 mètres, supports espacés de 12 mètres, et il donne la préférence à l'adoption de supports espacés de 12 mètres. Il propose des groupes de deux colonnes fondues ensemble et réunies à leur base, vers le milieu de leur hauteur et à leurs extrémités supérieures, et il prévoit au point de contact de deux sections consécutives, l'installation de colonnes à double pilier, afin de parer au cas où un accident suspendrait la marche de la machine donnant le mouvement à l'une des sections des arbres de couche. On pourrait aussi monter des manchons d'attache permettant la réunion de l'arbre de couche de chacune des colonnes avec celui de la section voisine, dont la machine motrice aurait momentanément à fournir un supplément de puissance.

Nous regrettons de ne pouvoir publier que ces extraits, qui montrent suffisamment le soin et l'habileté qui ont présidé aux travaux dont M. Vigreux a été le directeur et l'inspirateur.

## L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

### Le Service de l'Assainissement et de l'utilisation des eaux d'égouts.

La discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre, et qui s'est terminée par l'approbation du projet présenté par le gouvernement, pour l'irrigation des eaux d'égouts dans une partie de la forêt de St-Germain, à Achères, appelle tout naturellement l'attention sur l'exposition de ce service. Nous sommes en mesure de donner à ce sujet quelques renseignements. Une somme de 40,000 francs sera affectée à cette partie de l'Exposition de la Ville de Paris, qui occupera une surface de 300 mètres carrés.

Un plan général, à l'échelle de 1/20.000<sup>e</sup>, montrera d'abord les principaux collecteurs, les dérivations, l'usine élévatoire de Clichy, les irrigations de Gennevilliers et l'extérieur des irrigations sur les terrains domaniaux d'Achères.

On sait que les égouts de Paris réunissent toutes leurs eaux dans trois collecteurs. Celui de la rive gauche et celui de la rive droite des quais envoient leurs eaux dans un trou commun qui débouche en Seine, à l'aval de Paris, à Clichy. Le troisième, qui recueille les eaux des quartiers hauts de Paris (rive droite), débouche à St-Denis. Les 300,000 mètres cubes d'eaux d'égout qui tombent ainsi par jour dans la Seine infectent ce fleuve; de là est né le projet qui consiste dans l'emploi de ces eaux à l'irrigation des cultures et dans leur traitement par l'infiltration dans un sol suffisamment perméable.

L'expérience a d'abord eu lieu dans la plaine de Gennevilliers.

Les ouvrages qui dépendent de ce service d'assainissement peuvent se diviser en trois parties : alimentation, distribution, évacuation ou drainage.

L'alimentation comprend les différents systèmes établis pour amener les eaux d'égout dans la plaine de Gennevilliers. Le principal consiste dans l'usine élévatoire établie à Clichy.

La distribution se fait au moyen de conduites établies dans la plaine de Gennevilliers.

Enfin, un système de drainage, établi également dans cette plaine, est destiné à faciliter l'abaissement de la nappe souterraine.

Des ouvrages semblables seront construits à Achères.

Après le plan dont nous avons parlé, on exposera un tableau donnant la distance des principales localités aux terrains domaniaux d'Achères et à la plaine de Gennevilliers; le plan des irrigations de la plaine de Gennevilliers et celui d'Achères; différentes vues (photographies et aquarelles) de l'usine élévatoire de Clichy et des machines qui la composent; les diagrammes de l'eau élevée de 1862 à 1877, de 1878 à 1889; un dessin type des pompes; le mode de construc-

tion des conduites; le diagramme des surfaces irriguées avec types de conduites; des tubes de démonstration pour l'épuration des eaux d'égout par le sol; un type de mode de culture (aquarelle); des vues perspectives de la plaine de Gennevilliers et des terrains d'Achères (aquarelles); des dessins de produits, betteraves, etc.; des échantillons d'eau d'égout et d'eau de la nappe; des collections de légumes et produits des irrigations à l'eau d'égout; le plan des écoulements divers exécutés ou projetés à Paris.

On montrera aussi, par des dessins, le système employé à l'Hôtel de Ville pour l'écoulement direct des matières à l'égout, système consistant principalement dans l'établissement de réservoirs de chasse.

Cette série de plans, de tableaux, de modèles, résumera ainsi la situation du service des irrigations de Gennevilliers et d'Achères. On y joindra un grand nombre de documents consistant en rapports des commissions d'études, rapports des ingénieurs, pièces des enquêtes, rapports au Conseil municipal et à la Chambre des députés, atlas des eaux d'égout, etc.

Tous ces objets seront exposés dans un des pavillons de la Ville de Paris, mais le service de l'assainissement exposera également dans les jardins deux types de maisons salubres et insalubres, semblables à celles qui ont été construites à l'Exposition d'hygiène de Londres, en 1884. Le public pourra ainsi se rendre compte des perfectionnements hygiéniques apportés dans la construction des habitations de Paris. Une somme de 20,000 francs, sur les 40,000 francs indiqués plus haut, sera réservée pour la construction de ces deux maisons.

Ajoutons que cette exposition sera organisée sous la direction de M. Alphand, par M. Durand-Claye, ingénieur en chef de l'assainissement.

### Un nouveau Port sur la Seine

AU DROIT DU CHAMP DE MARS

En 1867 et en 1878, on avait aménagé pour le service de l'Exposition un bas-port provisoire sur la rive gauche de la Seine, près du pont d'Iéna. Les installations faites dans ce but avaient été démolies lorsque ces deux Expositions prirent fin. Il fallait donc cette année établir de nouveau un bas-port provisoire.

D'un autre côté, la question de l'établissement d'un nouveau bas-port dans la traversée de Paris est depuis longtemps à l'ordre du jour; en effet, sur la rive droite de la Seine, entre le port St-Nicolas et le port de Passy, c'est-à-dire sur une longueur de 3.700 mètres, de même qu'en face sur la rive gauche, entre le port d'Orsay et celui de Grenelle, il n'existe aucun bas-port qui

puisse être utilisé par la marine fluviale et par le commerce.

Dans cette situation, la direction des travaux, d'accord avec le service de la navigation, a pensé qu'il y avait lieu de rendre définitive l'installation du bas-port nécessité par le service de l'Exposition.

Cette combinaison paraît d'autant plus s'imposer, que la surface utilisable des ports de tirage des Invalides, du Gros-Caillou, et de l'Île des Cygnes a été réduite de plus de 11.000 mètres carrés par suite du relèvement récent de la retenue du barrage de Suresnes.

Un projet a donc été dressé pour la construction d'un bas-port de 367<sup>m</sup>70 de longueur, sur la rive gauche de la Seine, au droit du Champ de Mars. La dépense est évaluée à 450.000 fr. et devra être partagée entre les trois intéressés : l'Etat, la Ville de Paris et le service de l'Exposition.

Déjà le Conseil municipal a voté, sur le rapport de M. Guichard, sa quote-part soit 150.000 fr. M. Alphand compte obtenir les 150.000 fr. de l'Etat, au ministère des travaux publics, et les 150.000 fr. de l'Exposition, au ministère du commerce. Les travaux pourront alors être mis à exécution et une importante amélioration sera réalisée dans les conditions de la navigabilité de la Seine.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Le Palais des machines. — Les échafaudages. — Les jardins. — Les galeries de l'Agriculture.*

Toujours grande activité sur les chantiers du Palais des Machines; les travaux ont été contrariés, ces jours derniers, par les intempéries: fortes gelées suivies de neige et de pluie, mais aujourd'hui une armée véritable de charpentiers dresse les énormes échafaudages, qui commencent à présenter un vif intérêt.

M. Poirier a été chargé par la Société de Fives-Lille de lever ces immenses échafauds dans la partie Est du Palais, qui se trouve vers l'avenue de La Bourdonnais.

La maison Cail, qui est l'adjudicataire de l'autre partie métallique du palais, se trouvant à l'Ouest, vers l'avenue de Suffren, a confié la construction de ses échafauds à un autre entrepreneur, qui doit employer un autre système; on appréciera à la pratique les deux moyens de levage de ces immenses fermes, et l'expérience promet d'être fort intéressante.

Le système de Fives-Lille, conçu par son ingénieur, M. Lantrae, et exécuté par M. Poirier, se compose de trois pylones; le plus élevé se trouvera dans la partie centrale de la ferme; il atteindra 55 mètres (la hauteur actuelle de la Tour Eiffel). De chaque côté, seront deux autres échafaudages, placés à 50 mètres de l'échafau-

dage central. Les parties métalliques seront donc montées à la fois au centre et sur les deux côtés. Quant aux énormes poutres qui relieront le faite aux bas-côtés, elles seront montées par deux fortes grues placées sur chaque échafaudage.

En ce moment, l'échafaudage central a déjà atteint la hauteur de 40 mètres; celui de gauche a dépassé 25 mètres, c'est-à-dire l'élévation des plus hautes maisons. Quant au troisième échafaudage, ses pièces sont toutes assemblées et gisent à terre, sur le point d'être dressées.

Ces échafaudages, sont, pendant leur construction, soutenus par des coins en bois qui seront remplacés par des galets, car l'originalité de ces gigantesques constructions, sera de les voir se déplacer sans efforts, dès qu'une ferme aura été mise en place.

\*\*\*

Pour la maison Cail, au contraire, l'échafaudage, au lieu de former trois pylônes, ne formera qu'un tout, comme l'ont été jusqu'à ce jour, les échafaudages destinés au levage des grandes fermes; son seul caractère spécial sera de se mouvoir aisément, malgré des proportions colossales.

Auprès des charpentiers, les maçons mettent la dernière main aux fondations de l'escalier central du Palais des machines.

\*\*\*

Dans les jardins, le travail continue normalement; plusieurs compresseurs circulent sur les chaussées et à travers les allées nouvellement empierrées, notamment sur les terrains qui encadrent les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, du côté du jardin central.

Les gros arbres sont entièrement mis à leur place définitive; les jardiniers s'occupent, en ce moment, de la transplantation des arbustes destinés aux massifs: elle se fait dans d'excellentes conditions.

\*\*\*

La couverture et le vitrerie des galeries de l'agriculture, sur le quai d'Orsay, entre le carrefour de l'Alma et l'avenue de La Bourdonnais, sont sur le point d'être terminés.

Les charpentiers ont clos avec une barrière provisoire la contre-allée qui va de l'Alma au boulevard de Latour-Maubourg, laissant encore libre la chaussée, sur laquelle la circulation est très active; les fermes commencent à être levées devant les bâtiments de l'Habillement militaire.

La Bibliothèque des professions industrielles, commerciales et agricoles de la librairie Hetzel vient de s'enrichir de deux ouvrages d'une extrême utilité: *Le Manuel de montage des appareils pour l'éclairage électrique*, par Gaisberg et Baye, et une édition entièrement nouvelle de *L'Ouvrier mécanicien*, en trois volumes, par J. A. Ortolan, mécanicien en chef de la flotte. Ces deux ouvrages contiennent les derniers progrès des sciences électrique et mécanique, et sont, par leur forme même, accessibles à toutes les personnes connaissant les quatre premières règles d'arithmétique (voir aux annonces.)

## ÉCHOS

### Exposition Internationale de Melbourne

Les diverses sections de la commission spéciale de l'Exposition internationale de Melbourne se sont réunies, ces jours derniers, au ministère du commerce et de l'industrie (80, rue de Varenne), pour examiner les demandes d'admission déjà parvenues au ministère et prendre des mesures en vue de provoquer des adhésions à l'Exposition.

Conformément aux dispositions d'un arrêté ministériel en date du 21 janvier 1888, chaque section, dans sa première séance, a procédé à l'élection de son président et de son secrétaire, à la majorité relative des membres présents.

Ont été élus :

*Section III.* — M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire national des arts et métiers, président; M. le docteur Martin, auditeur au comité consultatif d'hygiène de France, secrétaire.

*Section IV.* — M. Lemoine, président de la chambre syndicale de l'ameublement, président; M. Maës, membre de la chambre de commerce, président de la chambre syndicale des fabricants de cristaux et verreries, secrétaire.

*Section V.* — M. Muzet, président du syndicat général de l'Union des chambres syndicales, président; M. Bessand (Paul), manufacturier, secrétaire.

*Section VI.* — M. Dehaynin, membre de la chambre de commerce, président; M. Persoz, directeur de la condition des soies et laines à la chambre de commerce, secrétaire.

*Section VII.* — M. Michau, président du tribunal de commerce, président; M. Liébaut, président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, secrétaire.

*Section VIII.* — M. Hurard, député, président; M. Ledoux, juge suppléant au tribunal de commerce, secrétaire.

Les intéressés sont informés à nouveau que les demandes d'admission pour l'Exposition de Melbourne doivent être adressées sans retard au ministère du commerce et de l'industrie.

Pour tous renseignements, s'adresser au ministère (direction du personnel et de l'enseignement technique, bureau du personnel et du secrétariat, 80, rue de Varenne).

### Comité d'Hygiène publique de France

M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, vient de prendre une mesure relative à la publicité à donner aux travaux du comité d'hygiène publique de France, et dont le but est de donner satisfaction aux vœux du public et notamment du monde médical.

Les travaux du comité sont insérés dans un recueil qui est publié chaque année par l'administration; mais cette publication ne peut forcément avoir lieu qu'après un délai assez long.

M. le ministre a décidé qu'un compte-rendu sommaire des délibérations du comité serait, à l'avenir, communiqué aux journaux, qui pourront se le procurer chaque samedi au bureau de l'hygiène publique, boulevard Saint-Germain, 244, de quatre à cinq heures.

Voir à la dernière page

Plumes métalliques Blanzky Poure et Co

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

#### Tarif de l'Abonnement :

Pour une ligne téléphonique 600 f. par an

— deux — 1,100 —

— trois ou plus — 500 — et par ligne

Durée minima de l'engagement : Deux ans

En dehors du prix de l'abonnement, l'abonné n'a aucun frais à supporter, l'installation de la ligne et de l'appareil étant entièrement à la charge de la Société.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Notre marché, dont nous déplorions le calme dans les revues précédentes, a été l'objet, cette semaine, de quelques affaires, et, par voie de conséquence, de quelques variations dans les cours.

On connaît les événements auxquels nous sommes redevables de ce regain d'activité.

Au moment où les achats nécessités par la liquidation mensuelle avaient porté nos Rentes à un niveau légèrement plus élevé, la divulgation du traité d'alliance austro-allemand est venue jeter le trouble dans les rangs de la spéculation qui, sous le coup de cette double publication, a jugé à propos de se replier en bon ordre, mais sans se laisser aller à la moindre panique.

Mais le malaise a été de courte durée. Dès lundi soir, on connaissait, en Bourse, sinon le discours si impatiemment attendu du prince de Bismark, du moins son sens pacifique, et les cours ont pu s'inscrire à un niveau moins faible.

Le lendemain, la bonne impression produite par les paroles du ministre allemand sur tous les marchés européens se répercutait sur notre place.

Aujourd'hui, les dispositions continuent à être satisfaisantes sur tout le continent, et tout porte à croire qu'elles vont se maintenir, puisque la spéculation n'aura plus à porter son attention du côté de la politique extérieure.

×

Les Rentes françaises se traitent actuellement :

A terme, le 3 0/0 à 81 42;

L'Amortissable, à 85;

Le 4 1/2 0/0, à 106 62.

Au comptant, on inscrit le 3 0/0 à 81 45;

L'Amortissable, à 85 05;

Le 4 1/2 0/0, à 106 50.

Les Consolidés anglais sont venus, en dernier lieu, à 102 3/8, et sont restés sans mouvements saillants pendant toute la semaine.

La Rente hongroise a fait, au plus bas, 76 60 et s'est avancée ensuite à 77 50.

La Rente autrichienne reste à 87 50.

Les Fonds russes sont peu soutenus; le 5 0/0 1877 est à 97 60.

Le Turc est à 14 07.

L'Égypte unifiée se traite à 375.

L'Extérieure espagnole se négocie à 67 05.

×

Les valeurs de crédit sont fermes, après un moment d'hésitation, sur leur marché, semblable à celui qui a régné sur le marché de nos Rentes.

La Banque de France, sur la proposition de révision de son privilège, a vivement réagi.

Elle a fait, au plus bas, 3680, après 4040. Elle revient, en ce moment, à 3760, après 3825.

La tenue du Crédit Foncier est bonne à 1372 50. Au comptant, les obligations foncières et communales ont été l'objet de transactions animées. Un bon courant de demandes s'est surtout produit sur les obligations à lots. Les tirages se renouvellent tous les deux mois sur ces valeurs et les chances qu'ils procurent vont naturellement en augmentant chaque année, puisque les numéros restant dans la roue vont en décroissant, tandis que le nombre des numéros primés reste le même à chaque tirage et que les mêmes lots de même importance y sont attachés.

Les obligations des emprunts de 1879 se négocient dans les environs de 483 en attendant le pair qu'elles ne peuvent manquer d'atteindre.

A ce moment, elles ne rapporteront plus que 3 0/0, mais cela sera encore un intérêt très rémunérateur pour une obligation à lots, puisque les obligations similaires de la ville de Paris ne rapportent plus que de 2 1/2 à 2 3/4 0/0.

Les autres valeurs de premier ordre, rentes et obligations garanties des chemins de fer, rapportent aujourd'hui un intérêt de 3 70 0/0 environ. Un écart de 0 70 0/0 avec l'obligation à lots n'est pas exagéré. Cela représente pour une obligation de 500 francs une perte d'intérêts de 3 50 environ. Le droit de participer annuellement à six tirages de lots, comprenant des lots de 1,000 à 100,000 francs ne coûte pas davantage.

On remarque un large mouvement de transactions sur les Bons à lots qui se sont élevés à 115 francs, soit une prime de 15 0/0. Le public a dû apprécier promptement les mérites de cette petite valeur. La faveur qu'il lui accorde s'étendra certainement au Bon de la Presse, son aîné, pour lequel il y a aussi des combinaisons de tirages très séduisantes avec gros lots et fortes primes de remboursement. On le recherche de 20 à 25 francs; à l'approche du prochain tirage, on le paiera plus cher.

Le Comptoir d'Escompte se négocie avec moins de fermeté à 1040.

La Banque de Paris est à 742 50. La Banque d'Escompte fait 452 50. Le Crédit Lyonnais se soutient 572 50. La Société générale est immobile à 450.

Nous laissons le Nord à 1522 50; le Midi à 1152 50; le Lyon à 1253 75; l'Orléans se traite à 1335.

Les valeurs industrielles ont été peu mouvementées. Elles restent soutenues.

Le Panama cote 286 25.

Le Suez est à 5101 25.

Les cours de la Compagnie Transatlantique sont fermes à 520.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Rizler Portrait-Caution

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Glde, Lévallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 65 le  
kilog, contre remboursement.

**COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES**

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS

Kiosques — Vêrandas — Marquises — Vitrines

Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale

Billancourt (Seine).



**CLASSEUR**  
**"SHANNON"** Breveté s. g. d. g.  
Seul Mode pratique  
de CLASSER et RELIER les LETTRES  
INSTANTANÉMENT, par ordre  
alphabétique et par date.  
On retire et replace chaque lettre sans  
déranger les autres. — ABSOLUMENT  
INDISPENSABLE dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
**ALBERT BLOCH, 38, r. Entrepôt, PARIS**  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique

sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f.  
**MILLERET, LE GONIDEZ, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS** ENVOI FRANCO

**AMER HOUBLON**

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

**B. LAFOURCADE**

15, Rue Saint-Quentin, Paris

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses

aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**FABRIQUES FRANÇAISES**

**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**

de Pont-Sainte-Maxence

**CARRELAGES MOSAÏQUES**

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. *Pendule Comtoise,*  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage  
allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.



**HYGIÈNE**

Soins de la Bouche

N'EMPLOYEZ QUE

**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE**

**DENTIFRICES**

DES

**RR. PP. BÉNÉDICTINS**

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines

FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie*

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois*

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
 DÉPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
 Bruxelles — 86, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
 Nouveau système breveté, sans aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
 DIPLOMÉS D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE  
**VIVILLE, 16, av Parmentier, PARIS**  
 Envoi franco du Prospectus détaillé

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
 Brevetés en France et à l'Étranger  
 Trois diplômes d'honneur  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
 MARSHALLARDON D'ÉCURIES DE D'ÉVALUATION  
 Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Cautérisé 25 centimes l'un, en timbres poste.

**FLANELLE VÉGÉTALE de PIN**  
 Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
 7, rue du Havre, PARIS

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
 FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
 PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS  
 Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR	Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.	BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LIGNOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
--	---	---

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
 Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
 Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

**PLUS DE FUMÉE** Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**  
**EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
 47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies. Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. — DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÉS.

**Cassis-Rouvière**  
 DIJON Succursale à PARIS  
 7, rue Châteaudun  
 MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
 20 Diplômes aux Expositions Universelles.

**BIBLIOTHÈQUE des PROFESSIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES et AGRICOLES**

**L'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN**  
 H. de Graffigny  
 Guide pratique de la construction et du montage de tous les appareils électriques  
 1 vol. in-18 104 figures dans le texte. Broché, 2 fr.  
 4 fr. Un vol in-18 avec 109 figures — Cartonné, 4 50

**J. HETZEL et C<sup>ie</sup>**  
 Éditeurs — 18, rue Jacob — Paris

**ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**  
 MANUEL DE Montage des Appareils  
 Par S. baron von GAISBERG. — Traduit par CH. BAYE sur la seconde édition allemande.

**L'OUVRIER MÉCANICIEN**  
 J.-A. Ortolan  
 Guide pratique — Nouvelle édition  
 Montage élémentaire, 11 planches, 1 vol. Mécanique de l'Atelier, 26 pl. 1 vol. Montage et pratique de la machine à vapeur, 25 pl. 1 vol. in-18 104 figures dans le texte. Cartonné, 2 50  
 4 fr. Chaque vol. in-18 formant un tout complet. Cart., 4 50

Envoi franco du Catalogue de la Bibliothèque des Professions — Envoi franco de toute demande dépassant 15 fr. accompagn. de son montant.

**A. PIAT\*** SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION  
 FONDEUR-MÉCANICIEN  
 TRANSMISSIONS PAR CABLE  
 PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.  
 POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES  
 Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction  
 Brevetés s. g. d. g.  
 85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLÉTRY FRÈRES** BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
 Ingénieurs-Conseils  
 en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale  
 (OFFICE FONDÉ EN 1866)  
 REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
 PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du



DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Rapport au Président de la République.  
Règlement sur l'emploi de la photographie à l'Exposition.  
Arrêté.  
Adjudication des travaux de maçonneries pour les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les galeries Desaix et Rapp.  
Adjudication des cafés, restaurants, brasseries, buffets, etc., à établir dans l'enceinte de l'Exposition.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Le rapport de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.  
Les Redevances des restaurants et brasseries.  
L'Étranger à l'Exposition.  
L'Exposition Coloniale.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces.

## PARTIE OFFICIELLE

### RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 6 juillet 1886, qui est, en quelque sorte, la loi organique de l'Exposition universelle de 1889, j'ai l'honneur de vous présenter l'état des travaux, ainsi que le compte détaillé des dépenses autorisées et liquidées, au 31 décembre dernier.

En prenant possession du ministère du commerce et de l'industrie, le 31 mai dernier, mon premier soin avait été de demander au directeur général des finances la situation exacte de l'entreprise, c'est-à-dire le tableau comparatif des opérations engagées et des prévisions de dépenses correspondantes.

Depuis, à la fin de chaque mois, je me suis fait remettre un état semblable, comme c'est l'usage dans les grandes affaires industrielles, ce qui m'a permis de suivre pas à pas l'œuvre dont j'ai la responsabilité.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous

soumettre a pour base l'état qui m'a été adressé au 31 décembre dernier. Je me suis borné à y ajouter des renseignements généraux sur les divers services de l'Exposition.

Les résultats qui s'en dégagent sont des plus satisfaisants.

En ce qui touche les travaux, le degré d'avancement que vous avez pu constater lors de votre visite aux chantiers, prouve que l'Exposition sera prête et pourra s'ouvrir à la date fixée dès l'origine, c'est-à-dire le 5 mai 1889.

Quant à la situation financière, elle est de nature à dissiper toute espèce d'appréhension.

J'ai, à différentes reprises et très énergiquement, exprimé la volonté que, sous aucun prétexte, on ne dépassât les crédits qui nous ont été alloués par le Parlement; les explications qui vont suivre démontreront que ce programme a été fidèlement exécuté.

#### Plan général

L'Exposition universelle de 1889 comprend un ensemble de constructions, de parcs et de jardins répartis sur l'Esplanade des Invalides, le quai d'Orsay, le Champ de Mars et le Trocadéro.

Dans les diverses parties du parc établi sur l'Esplanade des Invalides doivent s'élever les palais des colonies, des expositions d'état et de l'économie sociale; le quai d'Orsay sera occupé, dans toute sa longueur, par les pavillons de l'exposition d'agriculture et le palais des produits alimentaires; au Trocadéro, seront installés les serres et les pavillons d'horticulture; enfin, le Champ de Mars sera couvert de jardins et de divers palais représentant une surface totale de 255,000 mètres carrés, c'est-à-dire 30,000 mètres environ en plus qu'en 1878.

A côté de la Tour Eiffel, et séparés par des jardins et la pièce d'eau centrale, les beaux-arts et les arts libéraux occuperont, à droite et à gauche du Champ de Mars, deux bâtiments symétriques.

A gauche de l'avenue Rapp, une galerie ordinaire recevra les sections industrielles.

Elle sera coupée en deux parties par une autre galerie conduisant au palais des machines.

Tel est l'ensemble des travaux pour lesquels le Parlement a ouvert au ministre du commerce et de l'industrie un crédit total de 43 millions.

Ce crédit a été réparti, sur l'avis de la commission consultative de contrôle et de finances, de la manière suivante :

Chapitre 1er. — Administration.....	3.350.000
Chapitre 2. — Travaux.....	29.650.000
Chapitre 3. — Exploitation....	5.000.000
Crédit spécial pour les travaux de l'Esplanade des Invalides, les appointements du quai d'Orsay et la reproduction des monuments historiques.....	2.000.000
Réserve.....	3.000.000
<b>Total général.....</b>	<b>43.000.000</b>

#### 1<sup>re</sup> PARTIE

##### Administration

*Dépenses engagées.* — Les dépenses de l'administration forment le chapitre 1<sup>er</sup> du budget de l'Exposition, et le crédit ouvert, qui concerne à la fois le personnel, le matériel et les impressions, s'élève à la somme de..... 3.350.000 »

Sur cette somme, on avait engagé, au 31 décembre 1887, un total de..... 688.536 39

Reste disponible..... 2.661.463 61

La situation est donc excellente, et, quoique au moment de l'Exposition le personnel de l'exploitation doive augmenter forcément dans des proportions notables, on peut légitimement compter sur un boni.

*Organisation administrative.* — L'administration de l'Exposition universelle de 1889 est divisée en trois directions générales : les travaux, l'exploitation, les finances.

Au-dessus de ces directions, et placé auprès du ministre, le commissariat général centralise tous les services.

Enfin, la commission consultative de contrôle et de finances, composée de 43 membres représentant l'Etat, la ville de Paris et l'association de garantie, donne son avis au ministre sur toutes les questions intéressant la gestion financière de l'Exposition. Cette grande commission, dont les membres ont montré une rare compétence et un dévouement auquel nous sommes heureux de rendre hommage, a résolu, dans vingt séances successives, toutes les questions vitales pour l'Exposition, en sauvegardant scrupuleusement les grands intérêts dont elle a la garde.

*Comités départementaux.* — L'article 11 du règlement général de l'Exposition instituait, dans chaque département, un comité départemental, divisé en sous-comités d'arrondissement, dont la mission consiste : à faire connaître dans le département les règlements concernant l'Exposition; à distribuer les formules de demandes d'admission; à provoquer les expositions des produits industriels, agricoles et horticoles du département; à orga-

niser, s'il y a lieu, le groupement collectif des produits similaires du département; à accréditer un délégué chargé de représenter chaque exposition collective et à préparer, par voie de souscription ou tout autre moyen, la création d'un fonds spécial destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition universelle à un certain nombre de contre-maitres, d'ouvriers et de cultivateurs du département.

Le commissariat général a terminé depuis longtemps déjà la constitution des comités départementaux.

Ces comités, présidés le plus souvent par des membres du Parlement, se sont mis rapidement à l'œuvre. Avec l'aide des autorités locales, ils ont recueilli les demandes d'admission et provoqué l'organisation des expositions collectives de produits similaires, qui, depuis 1878, ont obtenu de si grands succès dans les différentes expositions universelles.

**Comités d'admission.** — Les comités d'admission sont appelés, sous la haute direction d'un comité supérieur de révision, à statuer sur l'admission de toutes les demandes présentées, que les comités départementaux se bornent à recueillir.

Il est inutile de dire qu'ils mettent à l'accomplissement de leur mission un zèle, un dévouement au-dessus de tout éloge. Ces efforts patriotiques ont eu leur récompense. Un grand mouvement s'est produit en faveur de l'Exposition de 1889; près de 6,000 demandes d'admission individuelles sont déjà inscrites, et on peut chiffrer à 5,000 environ les demandes de participation émanant des collectivités de tous genres. Nous sommes, dès à présent, certains d'avoir plus d'exposants qu'en 1878, et cependant seize mois nous séparent encore de l'ouverture.

**Comité supérieur de révision.** — Du reste, on peut juger de la compétence de ces comités par le petit nombre de questions dont est saisi le comité supérieur de révision, chargé de connaître de toutes les contestations. On peut citer diverses modifications au règlement général que ce comité a proposées à mon approbation, sur les désirs exprimés par les classes intéressées et que j'ai ratifiées par décision du 23 juillet 1887.

**Comités d'installation.** — L'article 16 du règlement laisse à la charge des exposants toutes les dépenses d'installation et de décoration. Il ne les assujettit de ce chef à aucune règle et à aucune limite. L'utilité des comités d'installation, chargés de gérer l'ensemble des intérêts communs à chaque classe, s'est donc manifestée aussitôt que l'on est entré dans la période active de l'Exposition.

Une circulaire détaillée a été envoyée dernièrement aux comités d'admission, les invitant à établir aussitôt que possible les listes des exposants admis, en vue de la nomination et de l'élection des membres à prendre parmi les exposants. Il leur a été aussi recommandé d'indiquer avant le 1<sup>er</sup> février 1888, les noms des membres exposants, faisant partie des comités d'admission, qui doivent être présentés pour la formation de ces comités d'installation. Cette circulaire leur donne la faculté d'aviser aux moyens les plus pratiques pour l'organisation et la réglementation des élections à faire pour les exposants admis; ils devront, dans un délai très rapproché, me soumettre leurs propositions dans ce sens.

**Exonération des frais d'exposition en faveur des exposants ouvriers, des petits producteurs, etc.** — Mais si l'administration reste, d'une manière générale, étrangère aux frais d'installation, il est une situation à laquelle elle doit s'intéresser d'une façon toute particulière: c'est celle de certains exposants peu fortunés et dont les produits méritent de ne pas être exclus.

Je cherche, en ce moment, un moyen d'accorder l'exonération totale ou partielle des frais de transports et d'installation, aux exposants de la classe ouvrière, aux petits producteurs, aux inventeurs et artistes non commerçants et à certains exposants de la classe de l'enseignement.

La question mérite, à mon avis, d'être examinée conjointement avec celle dont la solution déterminerait dans quelle mesure et dans quelles conditions on facilitera le voyage à Paris et on accordera l'entrée gratuite à certaines personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de venir faire dans les galeries du Champ de Mars, des visites et des études utiles pour leur profession.

Vous voyez, d'après ce qui précède, monsieur le Président, quel rôle considérable avait à jouer l'administration et avec quelle activité elle s'est efforcée de mener à bien l'organisation de l'Exposition.

## II<sup>e</sup> PARTIE

### Travaux

Le chapitre des travaux est le plus important et le plus délicat, car c'est de lui qu'il faut craindre les mécomptes les plus sérieux.

Or, les travaux mis jusqu'ici en adjudication ont été adjugés à des sommes inférieures à celles qu'on avait prévues, et cette constatation rassurante, que vont mettre en lumière les explications qui suivent, justifie la gestion passée et fait heureusement présager de l'avenir.

#### Palais du Champ de Mars.

Sur les 29,650,000 francs réservés aux travaux, 20 millions étaient destinés aux divers palais à édifier au Champ de Mars et, dans sa séance du 22 janvier 1887, la commission de contrôle et de finances adopta, sur le rapport de M. Ménard-Dorian, la répartition suivante :

Palais des beaux-arts.....	6.295.725 »
Galerie des machines.....	6.496.228 25
Galerie des expositions diverses.....	5.900.179 »
Nivellement et égouts.....	780.000 »
Réserve pour dépenses imprévues.....	527.867 75
	20.000.000 »

La somme afférente à chacun de ces articles a été fixée d'après les évaluations des ingénieurs et des architectes, et ces évaluations elles-mêmes résultent des devis de détail portant sur les différentes parties des travaux : fondations, maçonneries, charpente, constructions métalliques, menuiserie, etc.

Nous allons montrer que jusqu'à présent le total des adjudications auxquelles on a procédé n'a pas atteint le total des évaluations correspondantes; de là un excédent qui augmente d'autant les crédits affectés aux opérations restant encore à effectuer, et permettra, par conséquent, de faire face aux mécomptes, s'il vient plus tard à s'en produire.

**Palais des beaux-arts et des arts libéraux.** — Nous avons dit que, pour les palais des beaux-arts et des arts libéraux, la commission de contrôle et de finances avait fixé la dépense à la somme totale de 6,295,725 fr.

On a mis d'abord en adjudication les travaux de terrassement et de maçonnerie des sous-sols des deux palais et des galeries Rapp et Desaix.

Pour ces travaux, les devis s'élevaient à la somme de..... 406.613 08 et l'adjudication a été faite au prix de..... 303.739 98

Rabais obtenu..... 102.873 10

Pour les charpentes en fer, la somme du

devis des travaux mis en adjudication s'élevait à..... 2.714.288 80 et les adjudications ont donné un total de..... 2.690.626 70

Rabais obtenu..... 15.662 10

Les travaux de maçonnerie sont aujourd'hui presque terminés, les charpentes seront entièrement levées dans le délai fixé, c'est-à-dire en juillet 1888, et les dômes, dont la commission de contrôle et de finances a autorisé la concession à forfait, seront terminés un mois plus tard.

Il restera alors à exécuter les travaux de moindre importance : menuiserie, couverture, peinture, etc. On les adjugera aussitôt que possible, et M. le directeur général de l'exploitation pourra prendre possession des deux palais au mois d'octobre prochain, pour y commencer les installations intérieures.

**Palais des machines.** — Le palais des machines doit mesurer 410 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur. Il sera couvert par des fermes métalliques ayant 115 mètres de portée et, au pourtour, une galerie de 17<sup>m</sup>50 de largeur, placée à une hauteur de 8 mètres, complétera les espaces nécessaires aux groupes de la mécanique.

Les premières adjudications ont porté sur les travaux de terrassement et de maçonnerie formant les fondations du sous-sol du palais.

Un crédit de 348,450 fr. 65 avait été attribué pour ces travaux; mais la nécessité d'asseoir les énormes assises des fermes sur un terrain fouillé et sans consistance, a dû faire battre les pieux, ce qui a entraîné un surcroît de dépenses de 106,078 fr. 81. Par suite, le devis d'adjudication s'est trouvé porté à..... 454.529 46

L'adjudication a été faite au prix de..... 440.439 05

Rabais obtenu..... 14.090 41

Les constructions métalliques entraînent dans le devis général pour le chiffre de 4,176,438 fr. 48, et, comme pour les terrassements et maçonneries, le devis primitif a dû être augmenté. Une entente s'est en effet produite entre les constructeurs pour imposer à l'administration des conditions onéreuses, et malgré la substitution du fer à l'acier, la dépense s'est accrue.

Le devis d'adjudication pour les constructions métalliques s'est donc trouvé porté à..... 4.694.674 48 et l'adjudication a été faite au prix de..... 4.673.209 76

Rabais obtenu..... 21.354 42

Les constructions métalliques de la galerie des machines constituent l'entreprise la plus importante de tous les travaux de l'Exposition.

Les fermes de 115 mètres, d'une hardiesse et d'une portée sans précédents, entraînent la mise en œuvre de plus de 7 millions de kilogrammes de fer; elles sont aujourd'hui en pleine voie d'exécution dans les ateliers Cail et Fives-Lille, et le levage pourra commencer dans six semaines. Aussi, grâce aux puissants moyens dont disposent les adjudicataires, l'œuvre pourra être menée à bonne fin pour le mois d'août prochain. En ce qui concerne les bas-côtés, on peut être assuré de la prompte exécution du travail, qui n'exigera pas moins de 3 millions de kilogrammes de fer.

Pour la coupole du vestibule d'entrée et les autres travaux dont le détail et les frais figurent au tableau annexé, des études définitives sont faites en ce moment; les dernières adjudications pourront avoir lieu au mois de mai, et les installations intérieures commenceront au mois de septembre.

**Galeries des expositions diverses.** — Les galeries des expositions diverses ont donné lieu à une ouverture de crédit total de 5,900,179 francs.

Les premières adjudications de maçonneries et terrassements ont été faites sur une mise à prix de..... 425.674 74 et les travaux ont été adjugés au prix de..... 282.648 03

Rabais obtenu.. 143.026 71

Pour les constructions métalliques, l'adjudication, sur une mise à prix de 3.014.790 » a été faite au prix de..... 2.845.160 99

Rabais obtenu.. 166.629 01

Ces travaux sont complètement terminés depuis le mois d'août. Il reste seulement à donner une dernière couche de peinture, la veille de l'ouverture de l'Exposition. Quant au grand dôme central, il sera achevé au mois d'août prochain.

Enfin les travaux accessoires, la couverture par exemple, sont déjà fort avancés.

Pour divers travaux de charpentes en bois, couverture, vitrerie, etc., les devis s'élevaient, au total, à la somme de..... 733.920 »

Les adjudications ont été faites au prix de..... 599.657 72

Rabais obtenu.. 134.262 28

La direction de l'exploitation pourra certainement, avant le terme fixé, prendre possession de l'immense surface de plus de 100,000 mètres carrés que couvrent les galeries des expositions diverses.

**Nivellement général et réseau d'égouts.** — Les travaux que comprend le nivellement général ont pour objet la construction d'un réseau d'égouts destiné à desservir les palais et les jardins de l'Exposition et l'exécution des terrassements généraux en dehors de ceux qui seront exécutés pour les services d'architecture.

Pour ces travaux, la mise à prix était de..... 780.000 » et l'adjudication a été faite au prix de..... 481.847 61

Rabais obtenu.. 298.152 39

Sur cette somme de 298,152 francs 39, il a été prélevé pour la modification du profil de l'avenue de La Bourdonnais..... 43.000 »

Il reste donc un boni de .. 255.152 39

Le réseau d'égouts est aujourd'hui terminé. Quant au nivellement, il sera fini au mois de mars prochain, sauf le déblai de la levée du chemin de fer dans le jardin bas, qui ne pourra être exécuté qu'en 1889.

En résumé, les diverses adjudications ont donné des rabais dont le total s'élève à :

Palais des beaux-arts..... 118.535 20

Galerie des machines..... 35.454 83

Galerie des expositions diverses..... 443.918 »

Verres striés..... 143 52

Nivellement général..... 298.152 39

Total..... 896.203 94

Mais comme nous avons constaté un supplément de dépenses de..... 642.860 97

Il reste en fin de compte un boni de..... 253.342 97

Ainsi se trouve justifiée l'affirmation que nous avons émise au début de ce rapide exposé.

Malgré cette situation si favorable, il serait imprudent d'affecter à de nouvelles dépenses les économies qui ne seront réelles qu'après l'achèvement des travaux.

#### Tour Eiffel.

Quoique la construction de la tour ne se fasse pas pour le compte de l'Exposition, mais bien sous la responsabilité et la surveillance de l'inventeur, nous ne saurions, dans ce rapport, la passer sous silence.

Lorsque ce projet fut présenté par M. Eiffel, la commission de contrôle et des finances,

à l'examen de laquelle il dut être renvoyé, pensa que, par la hardiesse de sa conception, il constituerait pour l'Exposition un élément d'attraction tout à fait exceptionnel.

Une convention fut passée entre le ministre représentant l'Etat, le préfet de la Seine agissant au nom de la ville de Paris et M. Eiffel.

Aux termes de cette convention, une subvention de 1,500,000 fr. est allouée à M. Eiffel, qui a en outre le droit d'exploiter la tour pendant la durée de l'Exposition et les vingt années qui suivront. Toutefois, après la clôture de l'Exposition, et dès la remise du parc du Champ de Mars, la propriété en reviendra à la ville de Paris, qui est déjà propriétaire du terrain où s'appuient les piliers.

Une commission spéciale devra recevoir la tour, avant que M. Eiffel puisse exploiter, mais cette réception ne diminuera en rien la responsabilité du constructeur.

#### Exposition d'Horticulture.

(Art. 2, chap. 2.)

Cette exposition, qui sera installée au Trocadéro, figure au devis général pour la somme totale de..... 300.000 »

Les travaux déjà autorisés s'élèvent à la somme de..... 64.191 94

Différence en moins.. 235.808 06

Cette différence comprend les dépenses restant à autoriser. Ces dépenses seront faites au courant de 1888, mais une partie des travaux devra être ajournée jusqu'aux derniers jours qui précéderont l'Exposition.

#### Exposition d'Agriculture.

(Art. 3, chap. 2.)

Pour cette exposition, les prévisions du budget sont de..... 600.000 » l'ensemble des dépenses autorisées s'élève à..... 402.986 »

Différence en moins.. 197.014 »

Cet excédent n'est pas disponible, car il reste à pourvoir aux charpentes et à la couverture de 2,500 mètres carrés environ, et à la décoration des façades de toutes les galeries.

#### Parcs et Jardins.

(Art. 4, chap. 2.)

On trouve au budget un crédit de 3 millions pour ces travaux. On a autorisé seulement 537,373 fr. 62 de dépenses. La différence entre le total du crédit et les dépenses autorisées servira pour les travaux de jardinage, dont une grande partie devra s'exécuter au dernier moment, sans compter les jardins de l'exposition coloniale et des expositions des ministères.

En attendant, les terrassiers ont commencé et poursuivent activement les mouvements de terre. Les chemins sont passés au rouleau, des arbres déjà grands accentuent le relief des massifs, et au printemps prochain, il y aura au Champ de Mars un véritable square rempli d'arbres et de verdure.

#### Bureaux, Postes de police et de pompiers.

##### Entrées.

(Art. 5, chap. 2.)

Le crédit primitif était de 345,000 fr., il a été porté à 458,911 fr. 51 par suite du prélèvement sur la réserve générale d'une somme de 113,911 fr. 51 pour le pavillon de la presse et des postes et télégraphes.

Sur ce crédit, le total des dépenses autorisées s'élève à la somme de 149,147 fr. 95, somme relativement très faible. Mais il convient de remarquer qu'il reste à adjuger les travaux relatifs aux pavillons de l'octroi, de la douane et des recettes.

Quant au pavillon de la presse et des postes et télégraphes, il sera terminé le 15 avril prochain.

#### Clôtures de l'Exposition.

(Art. 6, chap. 2.)

Sur les 450,000 fr. prévus au budget pour les clôtures, on a autorisé seulement la dépense de 60,344 fr. 12. Sur les disponibilités, on prendra les sommes nécessaires aux clôtures de l'esplanade des Invalides et des parties du quai d'Orsay retirées à la circulation, et à la décoration des entrées ménagées dans ces clôtures.

#### Viabilité de la tranchée de la rive gauche.

(Art. 7, chap. 2.)

On avait inscrit au budget pour ce travail une somme de 80,000 fr. L'adjudication a été faite au prix de 25,672 fr. C'est donc une économie réelle de 54,328 fr. réalisée sur cet article.

#### Passerelles au-dessus de la tranchée.

(Art. 8, chap. 2.)

Les projets sont à l'étude et l'administration a à sa disposition un crédit de 200,000 fr. qui lui paraît suffisant.

#### Eau et gaz en dehors des Palais.

(Art. 9, chap. 2.)

Un crédit de 600,000 fr. est ouvert pour ces travaux, et on a déjà autorisé une dépense de 162,000 fr. La disponibilité de 438,000 fr. est apparente, car il faut songer aux frais d'établissement des bouches d'arrosage et d'incendie dans le palais, dont le nombre reste encore indéterminé.

#### Voies ferrées

Sur le crédit de 350,000 fr., on a prélevé 224,410 fr. pour le réseau des voies qui part de la gare du Champ de Mars et dessert toutes les galeries.

L'économie de 125,590 fr. ne peut encore être considérée comme assurée, car il peut y avoir des prolongations de voies assez importantes à exécuter au dernier moment.

#### Water-closet

Le crédit de 175,000 fr. prévu pour cet objet reste absolument disponible, car une adjudication a assuré non seulement la construction des water-closet nécessaires à la période d'exploitation, mais ceux nécessaires à la période des travaux.

#### Remise en état des locaux occupés

Pour cet article, le crédit de 300,000 fr. ne trouvera d'emploi qu'à la fin de l'Exposition.

#### Imprévu et Tour Eiffel

Le crédit affecté à cet article était de..... 3.280.000 »

Les dépenses autorisées se sont élevées à la somme de.. 1.530.024 52

Reste disponible..... 1.749.975 48

#### Résumé

Le chapitre 2 du budget de l'Exposition s'élevait à..... 39.793.911 51

et les dépenses engagées sur ce chapitre montant à..... 16.889.461 90

Somme disponible. 12.904.449 61

### III<sup>e</sup> PARTIE

#### Exploitation

La direction générale de l'exploitation avait à jouer, dans l'organisation de l'Exposition, un rôle considérable.

Il lui fallait traiter toutes les questions de mécanique et d'électricité, préparer les installations intérieures, constituer les commissions chargées d'organiser les expositions spéciales; s'occuper, en un mot, de tous les détails de la future Exposition. Cette tâche si complexe est aujourd'hui presque achevée.

*Dépenses engagées.* — L'exploitation, qui forme le chapitre 3 du budget de l'Exposition, y figure pour une somme de 5 millions. Sur cette somme, on a autorisé seulement 97,149 fr. 21 de dépenses, et les prévisions primitives permettent d'espérer que le crédit sera largement suffisant pour couvrir les frais du service mécanique, des expositions diverses, des fêtes et du gardiennage.

*Service mécanique et électrique.* — Le service mécanique et électrique, aidé du concours du comité technique des machines et du comité technique d'électricité, a réglé la répartition des espaces et l'installation des transmissions et des ponts roulants dans les galeries des machines. Il a résolu, en outre, les problèmes relatifs à la fourniture de la force motrice et au service des eaux d'alimentation et de condensation.

*Service des installations.* — Tout le travail de détail et d'ensemble que le service des installations avait à exécuter est terminé. L'on est en mesure d'assigner à chaque classe l'espace qu'elle sera appelée à occuper, et à indiquer approximativement le quantum de dépenses que chaque exposant aura à supporter par mètre carré pour l'installation, la décoration, l'entretien et le gardiennage.

Le plan général adopté répartit les exposants français par groupes et par classes et les exposants étrangers par nationalités.

Dans le but de laisser apparentes les constructions métalliques, on a subdivisé les différentes classes au moyen de cloisons peu élevées, permettant à l'œil de suivre la perspective de toute une galerie, et percées de portes de communication d'une décoration variée. Des velums rampants seront établis directement sous les parties vitrées ménagées aux centres des fermes, tandis que les parties voisines formant plafonds seront décorées de cartouches et d'inscriptions. A la rencontre des différentes voies, de vastes salons d'honneur offriront aux classes environnantes l'occasion d'exposer leurs plus beaux produits.

Les exposants étrangers seront invités à suivre ces mêmes principes de décoration d'ensemble.

*Ouverture du soir.* — *Eclairage électrique.* — L'ouverture de l'Exposition, le soir, à l'éclairage électrique, a semblé nécessaire pour ne pas tromper l'attente et la curiosité du public. En dehors de l'attrait qu'il offre par lui-même, l'éclairage électrique facilite l'installation et l'exploitation d'établissements de consommation ou de plaisir, dans des conditions particulièrement séduisantes; il permettra en outre l'organisation de fêtes d'un grand éclat. Enfin, il est indispensable de donner aux constructeurs l'occasion de faire leur exposition des appareils nouveaux ou perfectionnés.

Il a été décidé que l'ensemble du parc du Champ-de-Mars, la nef des Machines et les grands vestibules seraient éclairés le soir.

Ce projet, pour être mis à exécution exigeait des dépenses considérables. Une combinaison, approuvée par la commission de contrôle et de finances, après avis favorable du conseil d'Etat, permet, au moyen d'un traité avec un syndicat d'électriciens ouvert à tous les exposants, d'arriver à un résultat pécuniaire beaucoup plus satisfaisant.

#### Expositions spéciales.

Diverses commissions spéciales ont été nommées pour l'organisation de l'exposition

d'économie sociale et de celle de l'histoire rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, pour l'organisation des congrès et conférences et des auditions musicales.

*Exposition d'économie sociale.* — La création de l'exposition d'économie sociale a été inspirée par le haut intérêt qui existe à montrer tout ce qui a été fait et tout ce qui peut encore être tenté pour l'amélioration du sort des travailleurs. Une enquête préalable sur les objets, les institutions et les œuvres ressortissant à cette exposition, servira à prononcer l'admission des exposants et à classer leurs mérites respectifs en vue des récompenses à accorder.

La commission d'organisation s'est occupée de la division des travaux entre les quinze comités d'admission constitués et de la publication d'une notice devant contenir, sous forme d'instructions et de questionnaires, tous les renseignements qu'il est utile d'obtenir des comités départementaux et des personnes qui s'intéressent au succès de cette œuvre.

*Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.* — L'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques a pour but de retracer à grands traits, au moyen de la production de documents et de monuments authentiques, les étapes du génie humain, et, prenant l'homme tel qu'il est sorti des mains de la nature, dans ses formes physiques des différentes races, de faire voir quelle route il a fait parcourir aux moyens et aux méthodes de son travail. La commission supérieure élabore un projet de règlement qu'elle me soumettra dans quelques jours.

*Congrès et conférences.* — L'organisation des congrès et conférences pendant l'Exposition est le moyen le plus efficace de mettre en rapport les savants, les artistes, les industriels de tous les pays, et de profiter de leur réunion à Paris pour établir entre eux des échanges de vues et de connaissances.

Les congrès et les conférences sont aussi destinés à éclairer ce que la simple exposition des produits pourrait avoir d'obscur pour le public. L'étude des machines par exemple, l'application de la vapeur, de l'électricité, constituent un fonds inépuisable de savantes et utiles conférences qui pourront être suivies de promenades dans les galeries, où les conférenciers montreront la mise en œuvre de leurs théories.

Une commission supérieure, qui a déjà élaboré un règlement très complet, sera chargée de prononcer l'admission des congrès et de statuer sur les difficultés qui pourraient s'élever sur le choix des conférenciers.

*Auditions musicales.* — L'exposition musicale a été ainsi répartie :

- 1<sup>o</sup> Concours pour les paroles et la musique d'une cantate avec chœurs, soli et orchestre;
- 2<sup>o</sup> Concours pour la musique d'une marche militaire;
- 3<sup>o</sup> Auditions d'orchestres;
- 4<sup>o</sup> Concours d'orphéons et de sociétés chorales;
- 5<sup>o</sup> Concours de fanfares et de musiques d'harmonie;
- 6<sup>o</sup> Concours de musiques militaires.

Une commission spéciale est chargée d'organiser les auditions, les concours, les concerts historiques, les séances d'orgue et de musique de chambre.

Je cherche, en outre, les moyens d'établir un concours pour un ouvrage en plusieurs tableaux, inspiré par le centenaire de 1789, qu'on exécuterait sur la scène de l'Opéra et dont il serait possible de détacher des fragments pour les faire entendre dans les cérémonies et dans les fêtes données lors de l'Exposition. Ce serait là pour les musiciens et les auteurs dramatiques, une occasion précieuse

de se produire qu'ils ne manqueraient pas de saisir avec empressement.

#### Participation des étrangers à l'Exposition.

Plusieurs gouvernements étrangers nous ont déjà informé de leur participation officielle à l'Exposition de 1889. En Grèce, en Suisse, en Norvège, en Serbie, des commissaires généraux ont été nommés et d'importants crédits ont été votés par les parlements. Le Japon, le royaume de Siam, le Maroc, le Transvaal, Zanzibar et Hawaï ont donné l'assurance que leurs envois ne le céderaient en rien aux précédents. Toutes les républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale s'occupent très activement de leur participation, dont le succès promet d'être brillant, si on en juge par l'emplacement considérable qu'elles demandent.

Les puissances qui ne veulent pas seconder de leur patronage officiel la participation de leurs nationaux, ont promis toutefois leur protection et leurs encouragements, et la plupart d'entre elles aident d'une manière efficace à la réunion de leurs exposants. Les comités nationaux, composés des notabilités commerciales et industrielles des divers pays, se sont organisés avec empressement.

Un comité consultatif d'industriels, représentant chaque groupe de la classification générale des produits à exposer, s'est constitué en Belgique, et a déjà envoyé à l'administration plusieurs centaines de demandes d'admission.

Depuis longtemps, un comité national, à la tête duquel se trouvent de nombreux sénateurs et députés, s'est formé à Rome pour l'Italie, et a reçu l'adhésion des principales chambres de commerce du royaume. Le président et le secrétaire général de ce comité sont venus à Paris, au mois de septembre dernier, pour s'entendre avec le commissariat général; ils m'ont assuré, dans leur visite au Champ-de-Mars, qu'ils allaient, dès leur retour, pousser encore plus activement l'accomplissement de la coopération italienne. J'apprends que dans ces derniers jours des sous-commissions spéciales viennent d'être créées pour les sciences sociales, les beaux-arts, les soieries et l'anthropologie criminelle.

En Espagne, le Cerele mercantile et la chambre de commerce de Madrid provoquent, avec le concours de toutes les chambres de commerce espagnoles; la formation d'un comité semblable à celui de l'Italie. Le gouvernement royal, de son côté, est prêt à faire parvenir des instructions pressantes aux gouvernements des provinces.

En Portugal, un comité, fort encouragé par le gouvernement, réunit les adhésions.

Plusieurs notabilités industrielles s'occupent de préparer une brillante exposition des produits des Pays-Bas; une commission d'initiative, composée de membres des principales sociétés industrielles, recueille les demandes.

Le gouvernement grand-ducal du Luxembourg a exprimé la volonté de seconder les efforts de l'initiative privée par une subvention, et a invité la chambre de commerce à provoquer la constitution d'un comité national.

En Turquie, une commission vient de se former, sur l'initiative de la chambre de commerce de Constantinople, pour l'exposition des produits ottomans.

En Egypte, S. A. le khédiva a bien voulu promettre une subvention et toutes les facilités de transport. La création d'un comité égyptien divisé en trois sous-comités pour le Caire, Alexandrie et Port-Saïd, permet d'espérer une exposition du plus grand intérêt.

Les industriels anglais ont pris part à toutes les récentes expositions, le plus souvent en l'absence d'un patronage officiel; il n'est donc pas douteux que le nombre des expo-

sants ne soit aussi considérable qu'aux expositions précédentes. Une commission d'organisation est sur le point d'être constituée, et de nombreuses demandes d'admission individuelles ont déjà été transmises par les consuls à l'administration. La Grande-Bretagne se montre d'ailleurs prête à faciliter le concours de ses colonies, dont l'opinion est généralement favorable à une participation à l'Exposition de 1889. En Australie, Victoria et la Nouvelle-Galles du Sud sont résolues à envoyer leurs produits, et il est question d'une entente entre les colonies australiennes pour la formation d'un syndicat les réunissant toutes. Le Canada participera très probablement d'une manière officielle, comme il l'a fait à Anvers et à Amsterdam, sans le patronage de la métropole. Dans le cas où le gouvernement viendrait à s'abstenir, la chambre de commerce de Montréal a décidé de prendre l'initiative de l'organisation du département canadien. Enfin un mouvement vient de se produire dans les Indes.

Les industriels russes s'occupent d'établir deux comités : l'un à Saint-Petersbourg, l'autre à Varsovie.

Les associations commerciales constituent de même un comité national en Autriche.

Une commission hongroise va fonctionner sous peu de jours. Quant aux artistes de Bohême, ils préparent une exposition des plus intéressantes.

Aucune réponse ne nous est encore parvenue ni du Danemark, ni de la Chine, quoique des demandes d'emplacement dans les palais ou de concessions dans les jardins aient été envoyées par des Chinois; ni de l'Allemagne, dont la participation pour les beaux-arts paraît très probable; ni du Brésil, ni de l'Equateur, dont nous espérons fermement le concours.

Les Etats-Unis n'ont pas non plus affirmé leur participation officielle, qui est cependant certaine. Un crédit considérable, sur le désir du président, vient d'être voté par le congrès. Un comité s'est constitué à New-York et entretient des relations avec les comités locaux de la Pensylvanie, du Delaware et de Chicago. Les visites nombreuses et les demandes de renseignements faites par les représentants des diverses industries permettent de compter sur une large participation de l'Amérique du Nord.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, il se produit à l'étranger un grand mouvement en faveur de l'Exposition de 1889. L'initiative privée se substitue aisément à l'action gouvernementale dans les pays où celle-ci fait défaut. Partout les principaux industriels et commerçants sont décidés à envoyer leurs plus beaux produits : la contagion de l'exemple entraînera les autres. On peut donc compter que la section étrangère de l'Exposition de 1889 offrira un ensemble complet, et présentera le plus grand attrait par sa variété et ses développements.

IV<sup>e</sup> PARTIE

Résumé général.

*Dépenses autorisées.* — La situation des dépenses autorisées par décision ministérielle, après avis de la commission de contrôle et de finances, se résume ainsi qu'il suit :

Crédit .....	43.000.000 »
Dépenses engagées :	
Chap. 1 <sup>er</sup> ...	688.536 39)
Chap. 2.....	16.889.461 90)
Chap. 3.....	97.149 21)
Excédent disponible au 31 décembre 1887.....	25.619.042 50

Le tableau annexé au présent rapport contient le développement détaillé de ces résultats, et il paraît superflu de les reproduire ici.

Les marchés ont été passés par adjudica-

tion ou de gré à gré lorsque les circonstances l'exigeaient.

Il y a eu 17 adjudications publiques. Le montant des travaux mis en adjudication est de 9.861.660 fr. 72.

Les travaux concédés de gré à gré s'élèvent à 6.144.328 fr. 52.

L'importance des marchés passés en location est de 1.287.424 fr. 63.

Les constructions métalliques sont partagées en 23 entreprises, les terrassements en forment 8 et les autres travaux 19.

*Dépenses liquidées.* — Les dépenses liquidées s'élèvent à 3.542.337 fr. 33, savoir :

Chap. 1 <sup>er</sup> . — Administration	688.436 39
Chap. 2. — Travaux.....	2.852.354 94
Chap. 3. — Exploitation....	1.316 »
Somme égale.....	3.542.337 33

Les dépenses liquidées sont ordonnancées par le ministre, commissaire général, et payées par le Trésor public. Les salaires des ouvriers employés aux travaux exécutés en régie sont payés au moyen d'une avance permanente, véritable fonds de roulement, faite par la caisse centrale du Trésor public au caissier de l'Exposition. Les salaires acquittés de cette manière s'élevaient au 31 décembre 1887, à 50.624 fr. 41. Les sommes avancées par le caissier central de l'Exposition sont ordonnancées à son nom à titre de remboursement d'avance.

*Service médical.* — Les dépenses du service médical sont prélevées sur le produit d'une retenue exercée, conformément aux dispositions de l'article 17, paragraphe 2, sur le montant des travaux exécutés et fournitures faites par les entrepreneurs.

Les dépenses faites pour le service médical s'élèvent, au 31 décembre 1887, à 40.739 59. Les recettes effectuées au 31 décembre ne s'élevant qu'à..... 25.928 59

Il ressort un excédent de dépenses de..... 14.811 »

La situation anormale que présente le compte du service médical provient de ce que les recettes, qui consistent dans une retenue de 1 p. 100 sur les travaux, ne peuvent être réalisées qu'au moment même du paiement des travaux exécutés. Elle prendra donc fin dès que l'importance des paiements augmentera, c'est-à-dire très prochainement.

Le service médical compte aujourd'hui un médecin en chef, trois médecins adjoints, un pharmacien et deux infirmiers.

Le nombre des malades et blessés a été, depuis l'ouverture des chantiers, relativement très restreint, et il n'y a eu que huit accidents graves. Trois ouvriers des chantiers sont morts, mais deux seulement des suites de leurs blessures; les chiffres sont très rassurants, si l'on songe qu'il y a, chaque jour, une moyenne de 526 ouvriers employés au Champ de Mars.

CONCLUSION

En limitant à 43 millions les dépenses de l'Exposition universelle de 1889, le Parlement imposait de grands devoirs au ministre, commissaire général; un crédit si restreint, pour une entreprise si considérable, sujette à des mécomptes et des imprévus, exigeait une recherche constante de stricte économie.

Les rapports mensuels du directeur général des finances me donnaient avec précision la situation budgétaire; bien que l'exactitude en fût pour moi absolument certaine, j'ai tenu à la faire confirmer par le témoignage d'un inspecteur des finances que, sur ma demande, M. le président du conseil, ministre des finances, a bien voulu déléguer.

Tout le monde apprécie la haute valeur des inspecteurs des finances, dont la commission du budget a refusé de réduire le nombre, « pour marquer tout le prix qu'elle attache au contrôle et aux travaux de ce corps d'élite ».

Or, voici dans quels termes s'exprime M. Machard, l'inspecteur désigné par M. le ministre des finances :

Le devis d'estimation primitif a été établi d'une manière très large, et il en est résulté un boni important pour les dépenses de terrassement; par contre, il y a eu, pour les constructions métalliques, un mécompte dont la cause nous a été indiquée par M. le Directeur général, et auquel il a été pourvu au moyen d'un transport de crédits d'un article à l'autre.

Lors de la rédaction du devis primitif, les architectes avaient prévu qu'il pourrait être nécessaire de modifier ainsi la répartition des sommes qui étaient mises à leur disposition. Dans les services de l'Etat, un tel transport entre les divers articles ou paragraphes d'un chapitre budgétaire serait d'ailleurs parfaitement correct, et l'on peut admettre qu'il en soit de même pour l'exécution du budget de l'Exposition. Ce budget a été en effet établi suivant les règles générales qui président à la rédaction du budget de l'Etat et a été divisé en chapitres qui ne comprennent que « des services corrélatifs ou de même nature », comme le prescrit l'article 56 du décret du 31 mai 1862. Il semble donc légitime d'accorder à ses ordonnateurs les mêmes latitudes qui sont données aux ordonnateurs des dépenses publiques.

Les prévisions du devis primitif n'ayant pas été dépassées dans leur ensemble, jusqu'à présent, pour cette importante partie de l'entreprise, tout permet d'espérer qu'il continuera à en être de même dans l'avenir; mais, pour éviter tout mécompte, il sera important de n'ajouter aucune dépense nouvelle à celles qui ont été prévues aux devis primitifs, et de respecter ainsi les limites du budget qui a été adopté dès l'origine.

Je n'ai rien à ajouter à cette appréciation. Vous me permettrez toutefois, monsieur le Président, de reporter à ceux à qui il est dû, le mérite des résultats que constate M. l'inspecteur des finances.

J'ai rappelé plus haut le concours précieux que nous a prêté, en toute circonstance, la commission de contrôle et de finances. Je ne saurais, sans injustice, passer sous silence l'empressement avec lequel, dans les divers comités qu'il a fallu instituer, ceux à qui nous nous sommes adressés ont répondu à notre appel. Quant à nos collaborateurs directs, depuis les directeurs éminents, dont vous connaissez la haute valeur, jusqu'aux plus modestes employés, chacun, dans sa sphère, a rempli sa tâche avec un zèle et un dévouement que je suis heureux de proclamer. Tous nous sommes animés du même sentiment patriotique; tous, nous voulons que l'Exposition de 1889 efface, par son éclat, les expositions précédentes, et, comme je l'ai dit, en vous recevant au Champ de Mars, fasse honneur à la France, à la République et à votre présidence.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
LUCIEN DAUTRESME.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

Direction générale des Finances

**BUDGET GÉNÉRAL**

SITUATION, au 31 décembre 1887, des Crédits ouverts et des Dépenses engagées

Tableau des dépenses engagées au 31 décembre 1887

NUMÉROS des chapitres	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS	DÉPENSES engagées	EXCÉDENTS des crédits sur les dépenses engagées	OBSERVATIONS
1	Administration.....	3,350,000 »	688,536 39	2,661,463 61	(1) Crédit primitif... 29,650,000 »
2	Travaux.....	(1) 29,793,911 51	16,889,461 90	12,904,449 61	Augmentations : Location litigieuse. 30,000 »
3	Exploitation.....	5,000,000 »	97,149 21	4,902,850 79	Pavill <sup>on</sup> de la presse 113,911 51
	Réserve spéciale pour les travaux de l'Esplanade des Invalides, les appointements du quai d'Orsay et la reproduction de constructions historiques.....	2,000,000 »	»	2,000,000 »	(2) Allocation primitive..... 3,000,000 »
	Réserve générale.....	(2) 2,856,088 49	»	2,856,088 49	A déduire : Sommes transportées au chapitre 2. 143,911 51
		43,000,000 »	17,675,147 50	25,324,852 50	29,793,911 51 2,856,088 49
				EXCÉDENT de dépenses	
	Service médical.....	25,928 59	40,739 59	14,811 »	Situation transitoire qui prendra fin dès que les paiements aux entrepreneurs atteindront un chiffre plus élevé.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**RÈGLEMENT**

Sur l'emploi de la photographie  
à l'Exposition universelle de 1889

Art. 1<sup>er</sup>. — La faculté de prendre des vues photographiques dans les enceintes de l'Exposition universelle de 1889 ne fait l'objet d'aucun monopole ou privilège exclusif.

Tout photographe admis sur sa demande à opérer dans les enceintes de l'Exposition, à des jours et à des heures déterminés par l'administration, devra être pourvu d'une autorisation signée par le directeur général de l'exploitation.

Pour ce qui concerne le groupe des beaux-arts (classes 1 à 5), les autorisations devront être signées à la fois par le directeur des beaux-arts et par le directeur général de l'exploitation.

Toute autorisation devra être exhibée par son titulaire, à toute réquisition.

Art. 2. — Les photographes autorisés, comme il est dit à l'article 1<sup>er</sup> du présent règlement, procéderont par séances. Chacune des séances donnera lieu, au profit de l'administration, à une redevance de 20 fr. par appareil employé. Cette redevance sera payée contre visa dans la caisse de l'Exposition.

Les séances auront une durée de quatre heures, soit de 8 h. du matin à midi, soit

de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi.

Toute autorisation ne sera valable que pour les jours et heures indiqués ; le directeur général de l'exploitation aura toutefois la faculté de renouveler sans nouvelle redevance à exiger les autorisations dont il n'aurait pu être fait usage au jour et heure assignés.

Art. 3. — Les demandes en autorisation adressées au directeur général de l'exploitation mentionneront :

1<sup>o</sup> Le nombre d'aides opérateurs que le demandeur compte employer ;

2<sup>o</sup> L'indication sommaire du matériel dont il doit faire usage ;

3<sup>o</sup> La déclaration formelle que le demandeur assume les responsabilités de toute nature que ses reproductions peuvent entraîner ;

4<sup>o</sup> L'engagement de se conformer aux règlements de police et d'ordre intérieur.

Art. 4. — Des cartes d'abonnement, du prix de 300 francs par employé, valables pour toute la durée de l'Exposition, aux heures fixées par l'article 2, pourront être accordées aux exposants photographes qui en feront la demande.

Art. 5. — Les aides opérateurs devront, comme les opérateurs eux-mêmes, acquitter le droit d'entrée fixé pour les visiteurs ordinaires, en dehors de la redevance payée lors de la remise de l'autorisation.

Art. 6. — Les opérateurs admis à photographier, ne devront dans aucun cas, introduire dans les enceintes de l'Exposi-

tion ni feu, ni substances inflammables ou explosibles.

Leurs préparations devront s'effectuer en dehors de ces enceintes.

Art. 7. — Toute reproduction d'objets exposés, de quelque nature que soient ces objets, est absolument subordonnée à l'autorisation des exposants ou de leurs ayants droit, contresignée par le directeur général de l'exploitation.

Art. 8. — Les photographes munis d'autorisations auront le droit de prendre des vues d'ensembles des palais, parcs ou galeries, à condition de remettre dix épreuves de chaque vue à l'administration.

Vu et présenté :  
Le Directeur général  
de l'Exploitation,  
G. BERGER

Paris, le 40 février 1888.

Vu et approuvé :  
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
LUCIEN DAUTRESME.

Par arrêté en date du 3 février 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, les membres des comités d'admission ci-après dénommés passent de la classe 67 (céréales, produits farineux avec leurs dérivés) à la classe 74 (spéci-

mens d'exploitations rurales et d'usines agricoles :

MM. Boitel, inspecteur général honoraire de l'enseignement agricole, Fagot, député des Ardennes, Schribaux, directeur de la station d'essais de graines de l'institut agronomique, Tétard (S.), agriculteur.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

en un lot

DES

### TRAVAUX DE MAÇONNERIES EN ÉLÉVATION

à exécuter pour les Palais des Beaux-Arts  
des Arts libéraux, les galeries  
Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars

1. Le lundi 27 février 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix du devis et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de Maçonneries en élévation à exécuter pour les Palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 667,947 fr. 95 cent., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 25,000 francs.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, dix jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication, écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance, et les numéros des lots qu'il désire soumissionner;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de Maçonneries en élévation pour les Palais*

*des Beaux-Arts, des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*), et porteront sur les prix du devis. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 3 février 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*  
*Commissaire général.*

LUCIEN DAUTRESME.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

DES

Cafés, Restaurants, Brasseries, Buffets, etc.

à établir

Dans l'enceinte de l'Exposition

1. Le 3 mai 1888, il sera procédé, dans le cabinet de M. le Directeur général des Tra-

vau, en séance de la Commission spéciale nommée à cet effet par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à l'adjudication, aux enchères, sur soumissions cachetées, des cafés, restaurants, brasseries, buffets, etc., à établir dans l'enceinte de l'Exposition de 1889.

2. Le cautionnement est fixé, pour chaque concurrent, au sixième de la redevance totale établie, comme il est dit aux cahiers des charges et annexes, d'après le nombre de visiteurs payants admis dans toutes les enceintes de l'Exposition et calculée sur 13,000,000 de visiteurs.

Il devra être déposé, sous peine de déchéance, dans les 48 heures qui suivront l'approbation de la soumission par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

3. Le plan indiquant les emplacements à concéder, ainsi que les cahiers des clauses et conditions générales, spéciales et particulières, sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

### DEMANDE D'ADMISSION

4. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit pas les conditions imposées par les cahiers des charges, leurs annexes et la présente affiche.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'Agence des travaux de l'Exposition, au Directeur général des travaux, président de la Commission chargée d'arrêter la liste des concurrents, trente jours au moins avant la date de l'adjudication :

1. Une demande d'admission écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance, la nature de l'établissement qu'il désire exploiter, la surface dont il aura besoin;

2<sup>o</sup> S'il est Français, un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date;

S'il est étranger, une pièce équivalente attestant qu'il n'a subi aucune condamnation;

3<sup>o</sup> Les certificats de capacité attestant non seulement les aptitudes du postulant à gérer habilement l'établissement dont il demande la concession, mais aussi ses facultés pécuniaires.

Le délai fixé pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

5. Ces demandes seront soumises à la Commission dont il a été question plus haut, qui aura le droit d'admettre ou de ne pas admettre pour un emplacement déterminé tel ou tel concurrent et arrêtera la liste des candidats admis à soumissionner. Ceux-ci seront invités par l'Administration à présenter leur soumission.

### ADJUDICATION

6. La veille du jour fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la présente affiche pour l'ouverture des soumissions, ces soumissions seront remises à la Direction générale des Travaux, Bureau technique (Adjudications), de dix heures à quatre heures. Elle seront décahétées, en présence des concurrents, en séance de la Commission spéciale, qui dressera procès-verbal des offres qu'elles contiendront.

7. Chaque soumission, conforme au modèle ci-après, sera rédigée sur papier timbré, placée sous pli cacheté portant le nom du soumissionnaire, avec la suscription :

*Exposition universelle de 1889. — Concessions des cafés, restaurants, brasseries, buffets, etc.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les offres seront basées : 1<sup>o</sup> sur le nombre de mille visiteurs payants admis dans toutes les enceintes de l'Exposition; 2<sup>o</sup> sur le nom-

bre de mètres carrés demandés. Elles seront énoncées en francs et décimes. Toute fraction de décime sera nulle et ne pourra compter pour la préférence à donner à l'un des concurrents.

8. La soumission sera accompagnée d'un engagement, sur papier timbré, de verser le cautionnement indiqué à l'article 2 de la présente affiche dans les conditions fixées par cet article.

9. Les surfaces mises à la disposition des étrangers, pour chaque nature d'établissements, seront au plus égales à celles réservées aux concessionnaires français. En conséquence, une fois la proportion au profit des étrangers atteinte, les soumissions non encore acceptées seront annulées, fussent-elles plus avantageuses pour l'Administration que celles des concurrents français.

10. La Commission aura le droit, pour utiliser tous les emplacements, d'augmenter ou de diminuer les demandes des concurrents, mais dans la limite seulement de un sixième en plus ou en moins.

11. Dans le cas où plusieurs soumissions contiendraient le plus fort prix offert, les signataires de ces soumissions seront invités à présenter, sous pli cacheté, une augmentation sur le montant de la redevance primitivement consentie.

Si aucune enchère n'est faite sur les redevances déjà souscrites, ou si la même majoration est faite, l'adjudicataire sera désigné, par la voie du sort, parmi lesdits concurrents.

12. Le minimum de redevance est fixé par l'annexe n° 1 au cahier des charges.

13. La Commission se réserve l'examen des soumissions, au point de vue des surfaces et des natures d'établissements. Il ne sera, en conséquence, statué par elle, sauf approbation du Ministre, qu'ultérieurement.

14. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

15. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par les adjudicataires, qui devront en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours à partir de la date de l'adjudication.

16. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

*Nota.* — Les concurrents sont informés que l'Exposition restera ouverte le soir.

*Le ministre du commerce  
et de l'industrie:  
Commissaire général  
L. DAUTRESME.*

#### Modèle de Demande d'admission

(Sur papier timbré)

Je soussigné (*nom, prénoms, domicile et profession*),  
demande l'autorisation  
d'établir un (1)

pour lequel j'aurais besoin d'une  
surface de mètres carrés.  
Le 1888.

(Signature).

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je soussigné (*nom, prénoms, domicile et profession*), après avoir pris connaissance du cahier des charges particulières aux concessionnaires de cafés, restaurants, buffets, etc., des charges spéciales aux concessionnaires admis à construire

(4) Indiquer la nature de l'établissement. S'il s'agit d'un restaurant, indiquer la catégorie, en se conformant aux indications qui résultent du tableau de ces établissements.

dans l'enceinte de l'Exposition de 1889, ainsi que des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition,

Me référant à ma demande en date du  
ayant pour objet d'obtenir l'autorisation  
d'établir un (1).

Sollicite de l'Administration de l'Exposition de 1889 un emplacement de mètres carrés sur la surface de mètres carrés marquée au plan général de la lettre; (2)

A défaut de l'emplacement désigné ci-dessus, déclare accepter un emplacement de sur la surface de marquée au plan général de la lettre; (3)

Accepte toutes les clauses et conditions des cahiers des charges susvisés;

M'oblige à verser pour le premier emplacement une redevance de par mille visiteurs payants admis dans les enceintes de l'Exposition, représentant une redevance de par mètre carré; pour le deuxième emplacement, une redevance de

Me soumet, en outre, à acquitter les droits de timbre, d'enregistrement et autres droits auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Le 1888. (Signature.)

(4) Indiquer la nature de l'établissement.  
(2) Si l'on veut être dans un angle, l'indiquer.  
(3) Indiquer, dans l'ordre de préférence, les établissements demandés.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### LE RAPPORT DE M. LE MINISTRE

Du Commerce et de l'Industrie

*Coup d'œil général sur l'Exposition. — Le budget général. — Quelques budgets particuliers. — Les expositions spéciales.*

Nous publions, dans la partie officielle, le rapport que M. le ministre du commerce et de l'industrie a adressé à M. le président de la République. C'est un exposé très clair et très lumineux de tous les travaux de l'Exposition et des dépenses qui ont été engagées, en même temps qu'une revue très intéressante des expositions spéciales et de la participation des étrangers.

Le rapport de M. Dautresme renferme un historique très complet des préparatifs de l'Exposition de 1889. C'est une véritable encyclopédie de tous les travaux : travaux des comités, travaux relatifs aux palais, aux parcs, aux jardins, et on peut trouver, dans ce document remarquable, la reproduction exacte de ce que sera la grande Exposition de 1889.

M. le Ministre du commerce et de l'industrie rassure tout d'abord ceux qui auraient pu concevoir des doutes sur la date de l'ouverture de l'Exposition; il déclare formellement qu'elle s'ouvrira à l'époque fixée, c'est-à-dire au 5 mai 1889.

L'Exposition occupera le Champ de Mars, le Trocadéro, le quai d'Orsay et l'Esplanade des Invalides.

Sur l'Esplanade des Invalides s'élèveront les magnifiques palais des colonies, les pa-

villons des divers ministères et les pavillons de l'économie sociale et de l'hygiène; sur le quai d'Orsay, se déroulera l'exposition d'agriculture avec le palais des produits alimentaires; au Trocadéro, on admirera les plus merveilleuses collections de fleurs; le Champ de Mars sera occupé par le palais des expositions diverses le palais des Beaux-arts et le palais des Arts libéraux séparés par des jardins qui seront dans leur plein épanouissement, et aux deux extrémités du Champ de Mars s'élèveront deux chefs-d'œuvre de la métallurgie moderne : le palais des machines et la tour de 300 mètres.

Pour réaliser ce programme considérable, le Parlement a ouvert un crédit de 43 millions. Il est juste de reconnaître que jusqu'à présent, les travaux mis en adjudication ont été adjugés à des sommes inférieures aux prévisions, et que, pour l'administration comme pour l'exploitation, les sommes engagées sont relativement minimes. Ainsi pour l'administration on a dépensé 688,536 fr.; pour l'exploitation, 97,149 fr.; pour les travaux, 16,889,461 francs. Les dépenses s'élèvent jusqu'à présent à 17,675,147 fr. et il y a un excédent de crédit sur les dépenses engagées qui s'élève à 25,324,852 fr.

Nous publions, dans la partie officielle, le budget général; il nous paraît intéressant de donner quelques chiffres de chaque budget particulier.

Pour les palais des Beaux-arts et des Arts libéraux, il a été prévu un crédit de 6,295,725 fr.; les dépenses engagées s'élèvent à 3,302,522 fr. 25; il y a donc un excédent de 2,993,202 fr. 75.

Pour le palais des machines, le crédit est de 6,496,228 fr. On a dépensé 5,516,477 fr. 61; l'excédent est de 979,750 fr. 39.

Les galeries des Expositions diverses sont inscrites pour 5,900,179 fr.; les dépenses engagées sont de 4,281,205 fr. 36, et l'excédent des crédits est de 1,618,973 fr. 64.

L'exposition d'Horticulture, au Trocadéro, doit coûter 300,000 fr. On a dépensé, jusqu'à présent, 64,191 fr. 94; il reste donc 235,808 fr. 06.

Pour les bâtiments de l'exposition d'Agriculture, au quai d'Orsay, on a prévu 600,000 fr. On a dépensé 402,986 fr.; l'excédent est de 197,014 fr.

Les Parcs et Jardins et les Pelouses sont inscrits pour 3,000,000 fr. On a dépensé 537,373 fr. 62; il y a donc un excédent de 2,462,626 fr. 38.

Il peut être intéressant de connaître les crédits qui ont été prévus pour diverses expositions spéciales. Nous les énumérons, tout en faisant observer qu'ils nous paraissent absolument insuffisants :

Exposition de l'Histoire rétrospective du travail, 154,800 fr.;

Expositions agricoles, 200,000 fr.;

Expositions horticoles, 127,310 fr. ;  
Auditions musicales, 275,000 fr. ;  
Congrès et conférences, 220,000 fr. ;  
Fêtes, 1,000,000 fr.

Nous croyons devoir reproduire les quantités d'acier, fer et fonte employées :

Pour le Palais des Beaux-Arts, 7 millions 515,854 kil. ;

Pour le Palais des Machines, 11 millions 469,321 kil. ;

Pour les Galeries des Expositions diverses, 8,839,000 kil.

M. le ministre du commerce et de l'industrie fait observer avec raison que le total des adjudications n'a pas atteint le total des évaluations correspondantes; qu'il y a, dès lors, un excédent qui permettra de faire face aux mécomptes ultérieurs. Il y a, d'après les indications que nous venons de donner, des excédents qui paraissent assez considérables, mais qui seront utilisés au dernier moment, notamment pour l'exposition d'Horticulture et pour les Parcs et Jardins.

M. Dautresme n'a pas cru devoir se borner à un exposé de la situation financière. Il a donné un plan général de l'Exposition et passé en revue les expositions les plus intéressantes : l'exposition d'Economie sociale, l'exposition rétrospective du Travail, qui sera une des plus grandes attractions, les Congrès et Conférences, les Auditions musicales, sans compter tous les pavillons particuliers, les palais éblouissants des Colonies et l'ouverture de l'Exposition, le soir, à la lumière électrique.

Sur la participation des étrangers à l'Exposition, M. le ministre du commerce et de l'industrie s'étend assez longuement. C'est un aperçu assez complet de tous les renseignements que nous avons publiés chaque semaine. On les lira avec intérêt.

Enfin M. le ministre annonce, avec une satisfaction que tout le monde partagera, l'augmentation du nombre des exposants sur 1878. Au moment où il publiait son rapport, il y avait 11,000 demandes d'admission, soit individuelles, soit collectives, et ce chiffre s'est accru depuis lors.

On peut donc considérer, d'ores et déjà, que l'Exposition de 1889 sera un grand succès.

On le doit au ministre zélé qui a présidé avec tant de sollicitude à cette organisation; à M. Alphand, qui a dirigé les travaux avec sa merveilleuse habileté; à M. Georges Berger, qui, avec sa grande activité, sa remarquable compétence, a provoqué un grand mouvement en France et à l'étranger; enfin, aux comités techniques, aux comités d'admission, qui ont été des collaborateurs actifs et désintéressés.

## LES REDEVANCES

DES

### Restaurants et Brasseries

La Commission de contrôle et de finances s'était occupé, dans sa dernière séance, de la fixation des redevances pour les restaurants et les brasseries; des renseignements inexacts ont été communiqués; nous croyons donc devoir rectifier les erreurs commises et en même temps donner des renseignements plus complets que ceux qui ont été publiés ?

Le prix de la redevance est calculé par mètre carré et par mille visiteurs payants. Nous ajoutons qu'il est dû un dixième en plus par les établissements ayant une situation d'angle.

Les emplacements réservés aux *restaurants de luxe* sont : la terrasse des Arts libéraux (côté jardin), la terrasse des Beaux-Arts (côté jardin), le parc du Champ de Mars. Ces différents emplacements mesurent 494, 374 et 300 mètres carrés; le minimum de redevance est, par mille visiteurs et par mètre carré, de 0<sup>o</sup>007.

Pour une seconde catégorie désignée sous le titre de *restaurants*, nous trouvons comme emplacements : la terrasse des Beaux-Arts (côté avenue de La Bourdonnais), mesurant 247 mètres carrés, avec un minimum de redevance de 0<sup>o</sup>005 par mille visiteurs et par mètre carré; le parc du Champ de Mars, mesurant 415 mètres carrés, avec un minimum de redevance de 0<sup>o</sup>007; le parc du Trocadéro, mesurant 540 mètres carrés, avec un minimum de redevance de 0<sup>o</sup>006; le quai d'Orsay, entre les ponts d'Iéna et de l'Alma, mesurant 380 mètres carrés, avec un minimum de redevance de 0<sup>o</sup>006.

Une troisième catégorie comprend les *restaurants à prix fixe* auxquels sont réservés le jardin de 30 mètres, de 450 mètres carrés, avec redevance de 0<sup>o</sup>004, une terrasse des Expositions diverses, de 278 mètres carrés avec redevance de 0<sup>o</sup>007 et également une terrasse des Expositions diverses de 337 mètres carrés, avec redevance de 0<sup>o</sup>007.

La quatrième catégorie, renfermant les *restaurants populaires*, a deux emplacements : la cour des Machines et le quai d'Orsay, près la gare du Champ de Mars, mesurant 900 et 756 mètres carrés, avec une redevance de 0<sup>o</sup>004.

Les *brasseries* pourront disposer des quatre emplacements des terrasses des Expositions diverses, mesurant 292, 292, 337, 169 mètres carrés, avec redevance de 0<sup>o</sup>007, des terrasses des Beaux-Arts et des Arts libéraux côté jardin, et de la terrasse des Beaux-Arts, côté avenue de la Bourdonnais, mesurant 494, 374 et 247 mètres carrés, avec redevance de 0<sup>o</sup>007, 0<sup>o</sup>007 et 0<sup>o</sup>005; du parc du Trocadéro, mesurant 590 mètres carrés, avec redevance de 0<sup>o</sup>006.

Pour les *glaciers-pâtisseries*, les emplacements sont : les terrasses des Galeries diverses, les terrasses des Beaux-Arts et des Arts libéraux, côté jardin, mesurant 117, 117, 120, 120 mètres carrés, avec redevance de 0<sup>o</sup>007.

Pour le change, les bureaux de tabac, les salons de lecture, les cabinets de toilette, les salons de coiffure, les emplacements se trouvent sur la terrasse des Beaux-Arts, côté la Bourdonnais. Le minimum de redevance, par mille visiteurs et par mètre carré, est de 0<sup>o</sup>005.

Chaque emplacement sera divisé en autant de parties, qu'il sera nécessaire, pour donner satisfaction aux demandes qui se produiront. Le minimum fixé n'est en quelque sorte qu'une mise à prix sur laquelle se fera l'adjudication.

Nos lecteurs trouveront dans la partie officielle, les modèles de demandes et de soumissions pour l'adjudication des divers emplacements, qui doit avoir lieu le 3 mai prochain.

M. Alphand, directeur général des Travaux de l'Exposition, a visité, mercredi dernier, accompagné de M. Contamin, ingénieur en chef et de M. Charton, ingénieur en chef adjoint, les ateliers de la Société de construction des Batignolles.

Dans la répartition des travaux du Palais des machines, cette société est chargée de l'exécution de cinq fermes.

Chacune de ces fermes, de 110 mètres de portée, s'élevant à une hauteur de 48 mètres, constitue, comme on le sait, un travail d'une importance exceptionnelle, car jamais, jusqu'ici, on n'a atteint, dans des charpentes métalliques de ce genre, des dimensions aussi considérables; et nous ne croyons pas trop nous avancer en disant que le Palais des machines, dont l'architecte est M. Dutert, produira, par la hardiesse et l'élégance de sa construction, un effet immense qui étonnera le monde des visiteurs de l'Exposition de 1889.

MM. Gouin, Fouquet et Godfernaux, administrateurs et ingénieur de la Société des Batignolles, ont montré en détail, à M. Alphand, tous les travaux déjà exécutés.

Une première ferme est presque complètement terminée, et toutes les autres sont en chantier.

La Compagnie de Fives-Lille et la Société des anciens établissements Cail ont commencé les échafaudages, et, d'ici peu de jours, ces constructeurs vont commencer le montage des fermes qu'ils exécutent eux-mêmes; ces fermes seront les premières à mettre en place.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

D'après les nouvelles publiées par le *Times*, sir James Fergusson, sur la demande de lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, vient d'adresser une circulaire à la Société des Arts, à la Société des Ingénieurs civils, à plusieurs autres associations de Londres et aux différentes chambres de commerce du Royaume-Uni. Dans cette circulaire il appelle leur atten-

tion sur l'Exposition de 1889 et les informe que, bien que le gouvernement ait cru devoir s'abstenir de participer officiellement à l'Exposition, l'administration des douanes accordera toutes les facilités désirables aux exposants, et que le Board of Trade fera les démarches nécessaires auprès des compagnies de chemins de fer, pour obtenir d'elles toutes mesures favorables.

Sir James Fergusson a joint à sa lettre circulaire la copie d'un memorandum que le Directeur général de l'Exploitation, M. Georges Berger, a remis à lord Lytton; il offre en outre de transmettre à l'ambassade d'Angleterre, à Paris, toutes les réponses qui lui seraient faites par les sociétés auxquelles il s'est adressé. Dans ce memorandum, M. Georges Berger exprime le désir que la Société des Arts, l'Association des Ingénieurs électriciens et les chambres de commerce soient invitées à former une commission anglaise qui se chargerait d'organiser la Section Britannique.

M. Georges Berger se rend le 19 février à Londres, où il restera le temps nécessaire pour constituer cette commission.

\*\*\*

Une importante réunion a eu lieu à Amsterdam, le 3 février; elle a été l'occasion de manifestations de sympathie pour la France. Ces sympathies ont trouvé particulièrement leur expression dans les paroles de M. Wertheim, membre de la première Chambre, et dans les résolutions qui, sur sa proposition, ont été votées à l'unanimité par l'assemblée. Elles assurent, de la façon la plus heureuse, la participation des Pays-Bas à l'Exposition universelle de 1889.

Il a été décidé qu'une société serait constituée pour rendre effective la participation des Pays-Bas à l'Exposition de 1889, représenter les exposants et subvenir aux frais nécessaires, par la formation d'un capital de garantie. Par le fait même de cette organisation, le nombre des adhérents s'augmentera; il renferme, dès aujourd'hui, les industriels les plus importants, nombre d'agriculteurs et d'artistes. Trente-sept maisons de commerce, les premières du royaume, sont inscrites, et on peut, dès à présent, prévoir tout l'intérêt que présentera la Section Néerlandaise à l'Exposition universelle de 1889.

Les travaux des chantiers du Champ de Mars ont subi, ces jours-ci, par suite des intempéries, un certain ralentissement. La neige, qui est tombée en flocons serrés, a forcé d'arrêter entièrement le travail de terrassement et de plantation dans les jardins.

### L'EXPOSITION COLONIALE

La sous-commission d'organisation de l'Exposition coloniale de 1889, s'est réunie au

siège du commissariat, 16, rue Boissy-d'Anglas, le mercredi, 15 février courant.

M. le Secrétaire a rendu compte des heureux résultats qu'a donnés l'adjudication des fondations du Palais central et de la construction de l'agence des travaux.

Les travaux seront commencés dès que l'Esplanade des Invalides sera livrée au commissariat.

M. Henrique a rendu compte ensuite des démarches faites en vue d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'exposition des plantes que les colonies enverront à Paris.

La Sous-Commission a étudié diverses questions se rapportant aux Expositions de la Guyane et du Sénégal, dont le plan général est maintenant arrêté. La participation de Madagascar a été ajournée.

## Les Théâtres

L'événement théâtral du moment — on pourrait même dire l'événement parisien — c'est la présence, à l'Eden, de Mme Judic et de Mlle Jeanne Granier dans la même pièce, confondues dans les mêmes bravos et les mêmes ovations.

Outre les deux divas, de natures si différentes et également célèbres, l'opérette est montée avec un faste tout à fait féerique et du meilleur goût. La *Fille de Madame Angot*, déjà douze fois centenaire peut-être, va parcourir une nouvelle carrière triomphale.

Elles sont ravissantes toutes les deux, Judic et Granier! La première, chanteuse d'un charme pénétrant, diseuse sans rivale dans l'art de garder une tenue réservée en débitant les choses les plus scabreuses; l'autre d'une grâce, d'une espièglerie, d'une malice, d'un entrain infernal! Et de l'esprit... jusqu'au bout des pieds. Car, dans la nouvelle *Fille de Madame Angot*, Granier danse! Elle danse un pas intercalé dans un divertissement assez insignifiant en son ensemble, mais dont elle est l'originalité et la gaieté.

— M. Charles Lecocq était moins heureux le lendemain, aux Nouveautés.

Non que la partition de la *Volière* ne contienne des numéros bien traités et entendus avec plaisir; mais la banalité du livret a entraîné une lourde chute. Ce livret, MM. Nuytter et Beaumont, qui comptent des succès à leur répertoire, auraient dû le laisser dans les cartons où, sans doute, il sommeillait lourdement depuis longtemps.

Plusieurs airs, fort agréablement chantés par Mlle Lardinois, ont été redemandés, et Lecocq, innocent de l'échec, reste toujours, et plus que jamais, le compositeur à succès, le musicien érudit auquel on doit le *Petit Duc*, la *Fille de Madame Angot*, etc., etc.

— Le Théâtre-Libre vient de se lancer dans la littérature dramatique russe, avec la traduction de la *Puissance des ténèbres*, du comte Léon Tolstoï.

L'action de ce drame naturaliste et humanitaire se déroule avec une inexpérience flagrante; mais les situations audacieuses intéressent et émeuvent, en dépit du malaise qu'elles occasionnent parfois.

Une étude psychologique de cette importance et de cette force, qui excite tour

à tour l'horreur et la pitié, réclamerait quelque développement. Nous ne pouvons ici que louer M. Antoine, lequel met, au service de ses goûts de lettré et de ses courageuses tentatives, une activité rare, un talent d'interprète et des aptitudes d'impressario exceptionnelles.

EMILE ABRAHAM.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

#### Tarif de l'Abonnement :

Pour une ligne téléphonique 600 f. par an

— deux — 1,100 —

— trois ou plus — 500 — et par ligne

Durée minima de l'engagement : Deux ans

En dehors du prix de l'abonnement, l'abonné n'a aucun frais à supporter, l'installation de la ligne et de l'appareil étant entièrement à la charge de la Société.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs

(Voir aux annonces)

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La Bourse a modifié son aspect dans un sens favorable. Les cours se sont, en effet, améliorés sur nos Rentes et sur les principales valeurs de crédit. Ce n'est pourtant pas à l'activité du marché que l'on est redevable de ce léger progrès de la cote, car, pendant les jours gras, les transactions ne sont jamais bien importantes. C'est plutôt à une modification dans la situation politique à l'extérieur que la Bourse doit d'avoir pu affecter une meilleure allure. Les préoccupations qui étaient naguère un puissant obstacle à la bonne tenue des grands marchés européens tendent à disparaître; on a confiance maintenant dans le maintien de la paix; les déclarations de la Russie à cet égard ont calmé l'opinion publique.

On est donc porté à croire que le mois de février pourra se terminer avec quelque profit pour les porteurs de titres. Déjà, la première liquidation de ce mois a donné des résultats satisfaisants au parti de la hausse. La plupart des valeurs sur lesquelles on fait un double règlement de compte mensuel ont été inscrites à la fin de cette première quinzaine en progrès sur les cours que l'on colait au début du mois. La réponse des primes s'est faite presque aux plus hauts cours, c'est-à-dire qu'elles ont toutes été levées. Quand aux reports, ils n'ont pas été exagérés, de sorte que les acheteurs qui ont voulu rester sur leur position ont pu le faire sans passer par des conditions onéreuses.

X

Nos Rentes donnant toujours le ton au reste du marché, il va sans dire que quand l'ensemble de la cote a réalisé un progrès, c'est sur elle qu'il est le plus appréciable.

Voici comment elles se négocient, à terme, aujourd'hui :

Le 30 0 passe à 81.72 50; l'Amortissable s'échange à 85.25, et le 4 1 2 0 0 reste à 106.70.

Les demandes ont subi un petit ralentissement sur le marché du comptant: non pas que l'épargne ait fait montre de la moindre hésitation, mais par la raison bien simple que les affaires sont calmes, chaque année, pendant la semaine que nous venons de traverser, ainsi que nous l'avons dit en débutant.

Les derniers cours du comptant sont les suivants :

3 0 0, 81.85; Amortissable, 85.25; 4 1 2 0 0, 106.70.

Les autres fonds d'Etat sont également mieux tenus que précédemment.

Les Consolidés anglais nous ont été envoyés à 102 9 16 après 102 7 16.

La Rente italienne, qui avait sensiblement fléchi a bénéficié d'une bonne avance en passant à 93 12 1 2.

Le 4 0 0 hongrois s'échange en progrès également à 77.40.

Les fonds russes sont mieux tenus. Le 5 0 0 1877 se tient à 97.15.

L'Extérieure espagnole se négocie, au moment où nous écrivons ces lignes à 67.50.

Nous retrouvons le Turc à 14.05.

La Rente 4 0 0 autrichienne se traite à 87.50.

Enfin, nous laissons l'Égypte unifiée à 378.75.

X

Le marché des valeurs de crédit a suivi de près l'exemple donné par celui des fonds d'Etat.

La Banque de France se traite à 3.815 à terme ou à 3.800 au comptant.

Le Crédit Foncier est soutenu à 1.375.

Les obligations à lots du Crédit Foncier ont opposé une grande fermeté aux quelques nouvelles défaillances que la Bourse a éprouvées au début de la semaine. Nous relevons les cours de 485 à 486 sur les obligations de 1879.

L'acheteur trouvera ces cours fort avantageux, s'il se rend compte de la valeur des chances de tirages. Aujourd'hui les obligations à lots de plusieurs villes étrangères sont constituées en 2 1/2 0/0 et se négocient au pair. L'obligation à lots du Crédit Foncier constituée en 3 0/0, se trouvant encore au-dessous du pair, on peut assurer que la marge à la hausse n'est pas encore épuisée pour cette valeur.

Sur la solidité du placement il n'y a et il ne peut y avoir de discussion. L'obligation du Crédit Foncier vaut la rente elle-même. Elle échappe à toute critique. La surabondance des garanties dont elle est entourée en fait une valeur de placement par excellence.

Les Bons à lots ont encore été l'objet d'une active recherche sur les cours de 112 à 113. C'est une valeur qui rencontrera toujours un grand nombre d'amateurs.

Les Bons de la Presse sont demandés à 20.50. Ils jouissent déjà d'un excellent classement.

Le Comptoir d'Escompte reste ferme au cours de 1045.

La Banque de Paris se négocie à 745.

Nous laissons la Banque Ottomane à 501.25.

La Banque d'Escompte s'échange à 452.50.

Le Crédit Lyonnais se soutient à 578.75.

La Société Générale reste à 452.50.

Sur les autres établissements, les mouvements ne méritent pas d'être signalés.

Les valeurs industrielles ont donné lieu à quelques variations pendant ces derniers jours. Le Suez, dont les recettes du transit sont toujours satisfaisantes, est à 2115. On négocie à 275 l'action de Panama.

Quant aux Chemins de fer, leurs actions sont à des prix fermes bien que ne donnant pas lieu à un courant fort actif d'échanges.

Nous relevons 1523 75 sur le Nord; 1258 75 sur le Lyon; 1153 75 sur le Midi; 1331 25 sur l'Orléans; 793 75 sur l'Est, et de 895 sur l'Ouest.

La Compagnie Transatlantique toujours ferme à 520 fr.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
**CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur**  
 15, Rue de Bucl, PARIS  
 SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
 TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**ENTREPRISE COLAS & HENRY**

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.

**PLUS DE SURPRISES NI DE VOLS**

Par l'application de l'Électricité

AUX USAGES DOMESTIQUES

Par l'emploi de la SONNERIE ÉLECTRIQUE, reliée à divers accessoires d'un prix modique, il devient impossible d'entrer dans une maison sans être signalé. TABLEAUX, INDICATEURS, TÉLÉPHONES, ACOUSTIQUES pour châteaux, fermes, etc.

Notre « SONNERIE-TYPE » est composée de manière à permettre diverses additions suivant les besoins du service. Prix, franco d'emballage, 16 francs. *Nouvel Allumoir* à triple usage donnant la lumière en entrant, possédant l'allumoir mobile et un commutateur donnant la lumière à volonté. Prix, franco d'emballage, 26 francs. — Adresser les lettres et mandats à M. ACHARD, Jeune, 32, boulevard Sébastopol, Paris — Arrêt de sûreté, nickelé (médaillon d'or 1886), prix 4 fr. 60, franco dans toute la France.

**Albert CAHEN**

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels, des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL

**DES BREVETS D'INVENTION**

1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

La Santé à tous

**EAU PRINCESSE DE TABLE**

Source du Major des Montagnes du Harz

Ne décomposant pas le Vin

**SEIVE JEUNE & C<sup>IE</sup>**

Seuls Concessionnaires

POUR LA FRANCE ET SES COLONIES

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, en date du 29 juin 1880; autorisée par arrêté ministériel du 14 septembre même année, et acceptée par les Académies étrangères.

Bureau : 5, rue des Gardes

Entrepôt général : 33, rue Stephenson, Paris

**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f.  
**MILLERET, LE GONIDEZ, Sr**, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

**AMER HOUBLON**

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

**B. LAFOURCADE**

15, Rue Saint-Quentin, Paris

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
 FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.



**A LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
 A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. *Pendule Comtoise*, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.



**HYGIÈNE Soins de la Bouche**  
 N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES**

**DES RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
 Se trouve dans toutes bonnes Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPOTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger l'Portrait-Caution

**COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES**  
(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS  
Kiosques - Vérandas - Marquises - Vitrites  
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale  
Billancourt (Seine).

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. - Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

**A. GOELZER**  
Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales  
182, Rue Lafayette, 182  
PARIS  
**BRONZES & APPAREILS**  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ  
PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX  
INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE  
LAVABOS

**OUTILLAGE D'AMATEURS**  
ET D'INDUSTRIES  
SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
**TOURS** de TOUS SYSTÈMES  
DESSINS et Pourtours pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
**TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.**



**LA RÉPERTOIRE**  
LAL "STANDARD" BREVETÉ  
LAP S. G. D. G.  
LAT pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
LE avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
LEF pour 600 à 20.000 noms  
LEN RECHERCHES FACILES et instantanées  
LEV Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
Albert BLOCH, 38, rue Entrecôte, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système breveté, sans aucun appareil  
intérieur. Isolement complet du linge, sans  
contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & CROIX DE MÉRITE  
VIVILLE, 16, av. Parmentier, PARIS  
Envoi franco du Prospectus détaillé



**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. - 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER - Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, - POINTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**de PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE, CHEMISIER**  
7, rue du Havre, PARIS



**Cassis-Rouvière**  
DIJON Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR à AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

EXIGER le **ALCCOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
vrai Nom  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. - Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Épidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. - Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Horbeville. - Dép. : PARIS, 41, r. Richer. - Exiger le nom de **DE RICQLÉS**.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS - 8, Rue Humboldt, 8 - PARIS  
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR	Envoi de Devis et Spécimens - Prompte exécution des mémoires.	BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
--	--	---

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINNE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
PARIS Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES** BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)  
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION - Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS. - 2, Boulevard de Strasbourg. 2. - PARIS

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 4 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### SOMMAIRE

**NOTRE DESSIN.**  
**PARTIE OFFICIELLE.** — Adjudication du Catalogue officiel : Cahier des charges. Arrêté.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Circulaire du Directeur général de l'Exploitation. Le Pavillon de la Presse. M. Berger à Londres. A l'Hôtel-de-Ville. Revue financière. Annonces.

### Notre Dessin

Nous publions aujourd'hui la perspective et le plan du Pavillon de la Presse avec ses annexes, dont nos lecteurs trouveront la description à l'article *Pavillon de la Presse*.

### PARTIE OFFICIELLE

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Direction Générale de l'Exploitation

### ADJUDICATION DU CATALOGUE GÉNÉRAL

#### Cahier des Charges

Article premier. — *Publication d'un catalogue en langue française.* — L'adjudication comprend le droit de publier, au lieu et place de l'Administration, dans les conditions où elle pourrait le publier elle-même, conformément à l'article 15 du règlement général de l'Exposition universelle de 1889, un catalogue officiel, méthodique et complet en langue française, des produits de toutes les nations, indiquant les places qu'ils occupent dans les palais, parcs, jardins, Trocadéro, quais ou esplanade, ainsi que les noms des exposants.

Art. 2. — *Les catalogues en langues étrangères sont exceptés de l'adjudication.* — Sont formellement exceptés de l'adjudication les catalogues rédigés en langue nationale, que les commissariats étrangers ou les exposants étrangers formés en syndicats nationaux auront le droit de faire imprimer et publier à leurs frais, risques et périls. L'Ad-

ministration de l'Exposition réglementera les ventes de ces catalogues dans les enceintes de l'Exposition et percevra une redevance sur le montant de ces ventes.

Art. 3. — *Division des volumes.* — Le catalogue de l'Exposition universelle de 1889 imprimé en langue française se composera essentiellement de huit volumes, divisés de la manière suivante :

1<sup>er</sup> volume. GROUPE I (Classes 1 à 5). — *Œuvres d'art.*

2<sup>e</sup> volume. GROUPE II (Classes 6 à 16). — *Éducation et enseignement. Matériel et procédés des arts libéraux.*

3<sup>e</sup> volume. GROUPE III (Classes 17 à 29). — *Mobilier et accessoires.*

4<sup>e</sup> volume. GROUPE IV (Classes 30 à 40). — *Tissus, vêtements et accessoires.*

5<sup>e</sup> volume. GROUPE V (Classes 41 à 47). — *Industries extractives. Produits bruts et ouvrés.*

6<sup>e</sup> volume. GROUPE VI (Classes 48 à 66 (1)). — *Outillages et procédés des industries mécaniques. Électricité.*

7<sup>e</sup> volume. GROUPE VII (Classes 67 à 73). — *Produits alimentaires.*

8<sup>e</sup> volume. GROUPE VIII (Classes 73 bis à 77). — *Agriculture, viticulture et pisciculture.* et GROUPE IX (Classes 78 à 83). — *Horticulture* (Exposition permanente).

*Catalogue des Expositions spéciales.* — Des volumes distincts, du même format que les précédents (voir l'article 5 du présent cahier des charges), pourront être consacrés aux Expositions spéciales organisées par l'Administration des Beaux-Arts, telles que : *Exposition rétrospective de l'art français, Monuments historiques, Manufactures nationales, etc.* ; à l'*Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques* ; à l'*Exposition d'économie sociale* ; aux *Concours temporaires d'animaux vivants* ; aux *Expositions temporaires du groupe VIII (Agriculture, Viticulture, Pisciculture)* et du groupe IX (*Horticulture*), etc.

Art. 4. — *Mode de classification.* — Chaque volume contiendra, après son titre particulier, la nomenclature des titres et numéros des neuf groupes et des quatre-vingt-cinq classes du système de classification générale, avec indication du numéro des volumes se rapportant à chacun de ces groupes.

Il contiendra ensuite, suivant le groupe de produits auquel il sera affecté :

1<sup>o</sup> *Pour la section française* : le catalogue des produits par ordre numérique de classes et par ordre alphabétique des noms des exposants ;

2<sup>o</sup> *Pour les sections étrangères* : le catalogue des produits par ordre alphabétique des noms des pays, et, pour chaque pays, par

(1) La classe 49 figurera au catalogue du groupe VIII, 8<sup>e</sup> volume.

ordre numérique de classes et par ordre alphabétique des noms des exposants.

Art. 5. — *Format du catalogue.* — *Choix des caractères typographiques.* — Les volumes formant le catalogue auront le format in-8<sup>o</sup> raisin. Ils seront imprimés : pour les noms d'exposants, en *égyptienne compacte du corps 9* ; pour les adresses, en *caractères italiques du corps 7* ; et pour la nomenclature des produits, en *caractères romains du corps 7*. Les titres courants seront du type choisi par le Directeur général de l'exploitation, qui arrêtera avec le concessionnaire un tableau des divers types d'impression.

Il en sera de même pour les numéros d'ordre, et pour les mots : *palais, jardins, Trocadéro, quais ou Esplanade*, qui doivent accompagner chaque inscription afin de faciliter les recherches en donnant les indications stipulées par l'article 15 du Règlement général visé par l'article 1<sup>er</sup> du présent cahier des charges.

La composition sera faite en caractères n'ayant jamais servi.

*Corrections typographiques.* — L'adjudicataire sera tenu de faire toutes les corrections jugées utiles par l'Administration.

*Tables générales.* — Des tables générales des noms des exposants, dressées par groupes et imprimées en *caractères romains du corps 7*, seront placées à la fin de chacun des volumes. Elles ne porteront d'autre indication que la pagination.

A ses risques et périls, l'adjudicataire est autorisé à publier une table générale des matières renfermées dans les huit volumes constituant le catalogue général.

*Errata.* — Des errata, dont l'étendue reste nécessairement indéterminée, seront, s'il y a lieu, publiés aux frais de l'adjudicataire.

*Titre des volumes.* — Les exemplaires mis en vente seront brochés ou cartonnés, et porteront, sur la couverture, un titre rédigé d'accord avec le Directeur général de l'exploitation.

Art. 6. — *Choix d'un papier d'origine française.* — L'ouvrage sera imprimé sur papier raisin de 12 kilogrammes la rame, non satiné. Il devra offrir des conditions suffisantes de blancheur et de solidité, et devra être accepté par le Directeur général de l'exploitation, sur échantillon fourni par l'adjudicataire.

Le papier devra être d'origine française. *L'imprimeur doit être Français.* — L'impression devra être exécutée en France, dans une imprimerie appartenant à un Français.

Art. 7. — *Fascicules de classes.* — L'adjudicataire aura le droit de publier des fascicules de classes. Tous ces volumes et fascicules pourront être vendus ensemble ou séparément.

Art. 8. — *Catalogue illustré du Groupe I.*

— L'adjudicataire du Catalogue général aura la faculté de publier à part un catalogue illustré des œuvres d'art (groupe I, classe 1 à 5) en langue française, après s'être entendu avec l'Administration sur la redevance que celle-ci prélèvera sur la vente de ce catalogue spécial.

Il ne pourra toutefois reproduire dans ce catalogue illustré aucun ouvrage sans l'autorisation écrite de l'auteur.

*Vente de photographies.* — La faculté de publier un catalogue illustré des œuvres d'art ne constitue pas, pour l'adjudicataire, le droit de s'opposer à la publication et à la vente de photographies et d'autres reproductions des œuvres d'art exposées, qui pourront être autorisées dans les enceintes de l'Exposition.

Art. 9. — *Lignes accordées aux exposants.* — Chaque exposant, en ce qui concerne son inscription au catalogue, aura droit gratuitement à deux lignes pleines, ou à trois lignes pleines, si les deux premières ne suffisent pas, pour l'inscription de son nom ou de sa raison sociale, de son adresse, de son numéro d'ordre d'exposant, et pour la dénomination des produits exposés par lui, avec indication de l'enceinte (palais, parcs, jardins, Trocadéro, quais ou esplanade) où ces produits seront placés. Le même exposant aura droit à une inscription, avec le même nombre de lignes, dans chaque classe où il aura été admis à exposer.

Conformément au paragraphe 5 de l'article suivant, exception est faite pour ce qui regarde le nombre de lignes gratuites, en faveur des exposants du groupe I (Beaux-Arts, classes 1 à 5).

*Expositions collectives.* — En ce qui concerne les expositions collectives, elles figureront au catalogue dans leurs classes respectives, avec un tableau indiquant les noms seuls de leurs participants. Ces noms, suivis de la nomenclature des produits exposés, ne prendront pas moins place à leur ordre alphabétique avec l'indication E. C. en lettres capitales.

Art. 10. — *Pages d'annonces sur papier de couleur.* — *Pages d'annonces sur la couverture des volumes.* — L'adjudicataire aura le droit :

1<sup>o</sup> De placer, à la fin de chaque volume ou fascicule du catalogue, des pages d'annonces sur papier de couleur; il aura à sa disposition la troisième et la quatrième page de la couverture; l'Administration se réserve la première et la deuxième page de cette couverture.

Le nombre de pages d'annonces de chaque volume ou fascicule ne pourra dépasser 200.

*Lignes supplémentaires.* — 2<sup>o</sup> D'inscrire, aux frais des exposants, et à la suite des lignes auxquelles chacun a droit réglementairement, un certain nombre de lignes supplémentaires, destinées à compléter la nomenclature des objets exposés et à relater, au besoin, sous la responsabilité de l'exposant inscrit, les récompenses obtenues par ce dernier dans les précédentes *Expositions universelles internationales*. Ces lignes ne pourront servir, sous aucun prétexte, à donner une appréciation des mérites artistiques, industriels ou commerciaux de l'exposant, ou de la qualité de ses produits. Ces lignes supplémentaires seront imprimées en caractères romain du corps 6 et ne pourront dépasser le nombre de cinq pour chaque exposant.

Dans le cas où il ne serait pas fait emploi, par la totalité des exposants, des cinq lignes supplémentaires auxquelles chacun a droit, les lignes non employées pourront être réparties entre les demandeurs, jusqu'à concurrence de dix lignes, y compris les cinq lignes réglementaires.

*Prix des lignes supplémentaires.* — Le

prix de chaque ligne supplémentaire est uniformément fixé à 10 francs.

*Lignes supplémentaires accordées aux administrations de l'Etat ou aux grandes villes de France.* — Des lignes supplémentaires, dont le nombre pourra s'élever jusqu'à dix, seront dues gratuitement pour chaque inscription d'une exposition d'une administration de l'Etat français ou d'une grande ville de France.

*Lignes supplémentaires accordées aux exposants du groupe I.* — Deux lignes ou trois lignes, si les deux premières ne suffisent pas, sont dues gratuitement, par exception et selon l'usage, à chaque exposant du groupe I (classes 1 à 5) pour l'indication de ses nom et prénoms, de son lieu de naissance, des noms de ses maîtres et des récompenses qu'il a obtenues.

Une autre ligne ou deux lignes, si la première ne suffit pas, lui sont dues en moyenne, pour l'indication et la description sommaire de chacun des ouvrages qu'il expose.

*Les annonces et insertions supplémentaires seront soumises au Directeur général.* — Le texte des annonces et celui des insertions supplémentaires seront soumis au Directeur général de l'exploitation, qui refusera ce qui lui paraîtra contraire aux convenances et aux prescriptions du présent cahier des charges.

Art. 11. — *Employés à fournir par l'adjudicataire.* — *Organisation de leur travail.* — Tous les renseignements nécessaires à la rédaction officielle du Catalogue général seront fournis par le Directeur général de l'exploitation à l'adjudicataire, qui, pour la bonne façon et la célérité du travail, placera, dans les bureaux de la Direction générale, au moins deux employés payés par lui.

Ces employés se conformeront, pour l'organisation de leur travail, aux indications de la Direction générale.

Art. 12. — *Remise des listes à l'adjudicataire.* — Les listes des exposants français et étrangers, dressées par groupes et par classes comme il a été dit à l'article 4, avec les adresses et les indications des objets exposés, seront remises à l'adjudicataire avec le visa du Directeur général et celui du Président du Comité d'admission de la classe.

*Bon à tirer.* — L'adjudicataire devra soumettre la dernière épreuve au visa du Directeur général de l'exploitation, qui y apposera la mention : *Bon à tirer.*

Art. 13. — *Remise des dernières listes le 15 mars 1889.* — L'adjudicataire devra prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires pour que l'impression du Catalogue ne puisse subir aucun retard.

De son côté, le Directeur général de l'exploitation remettra, avant le 15 mars 1889, les dernières listes manuscrites des exposants français et étrangers.

*Listes à fournir par les Comités d'admission.* — Dans ce but, il notifiera aux présidents des Comités d'admission qu'ils devront lui avoir fourni, à une époque à déterminer, les renseignements complets nécessaires pour la rédaction de ces listes manuscrites; il leur fera connaître également que, faute de se conformer à la date indiquée, l'inscription au Catalogue des exposants retardataires pourra ne pas avoir lieu.

*Liste des exposants retardataires.* — L'Administration n'aura aucune responsabilité à supporter de ce chef, tant de la part des exposants que de la part de l'adjudicataire, qui sera cependant laissé libre de s'entendre avec les exposants retardataires, tout en conservant l'obligation d'être prêt huit jours avant l'ouverture de l'Exposition, dans les conditions énoncées à l'article suivant.

Art. 14. — *Date de la livraison du Catalogue.* — *Pénalité en cas de retard.* — L'im-

pression du Catalogue général et le brochage d'au moins mille exemplaires de chaque volume prêts à être vendus devront être terminés au plus tard huit jours avant l'ouverture de l'Exposition. Faute de se conformer à cette obligation, l'adjudicataire sera passible d'une amende de quinze cents francs par jour de retard.

L'application de cette pénalité ne sera susceptible d'aucun recours.

Art. 15. — *Exemplaires à fournir gratuitement.* — L'adjudicataire devra fournir gratuitement, pour le service de l'Exposition, deux cents exemplaires brochés du Catalogue général complet, sans annonces, et vingt fascicules brochés de chaque classe, également sans annonces.

Ces fascicules, nécessaires aux opérations du Jury international des récompenses, devront être livrés dans les délais prévus à l'article 14; ils contiendront essentiellement les noms de tous les exposants français et étrangers de la classe.

Art. 16. — *Publicité intérieure.* — L'Administration se réserve le droit d'autoriser, en dehors du Catalogue général, toute publicité intérieure, telle que : affiches murales, stores et tableaux peints, kiosques à affiches, prospectus d'exposants, annonces insérées dans des publications admises à être vendues dans les enceintes de l'Exposition, etc.

*Catalogues étrangers.* — *Liste des exposants récompensés.* — Néanmoins, la vente ou la distribution gratuite de toute liste complète ou partielle des noms des exposants, tirée à part ou insérée dans une publication quelconque, périodique ou non périodique, traitant uniquement de l'Exposition, donnant la description de celle-ci, ou destinée à servir de guide aux visiteurs, sera formellement interdite dans l'intérieur des enceintes de l'Exposition. Il ne sera fait exception à cette interdiction que pour les catalogues étrangers publiés en langues nationales et pour la liste officielle des exposants récompensés.

*Plan officiel.* — L'Administration se réserve également le droit de faire publier et vendre un plan officiel de l'Exposition, mais ce plan n'indiquera pas d'une façon générale les noms des exposants; il pourra seulement relater les noms de ceux qui seront autorisés à exposer hors classes, dans des pavillons spéciaux.

*Reproduction du plan.* — L'adjudicataire du Catalogue sera libre de faire figurer une reproduction de ce plan en tête ou à la fin de chacun des volumes ou fascicules du catalogue.

Art. 17. — *Prix des volumes.* — Chaque volume du Catalogue général sera vendu à un prix qui sera réglé d'accord avec l'Administration, mais qui ne pourra pas dépasser la somme de trois francs, quelle que soit l'importance du volume.

*Prix des fascicules.* — Le prix de chaque fascicule ne pourra être supérieur à un franc.

Art. 18. — *Personnel chargé de la vente du Catalogue.* — *Emplacement des kiosques.* — La vente du Catalogue dans l'enceinte de l'Exposition sera faite au moyen d'un personnel agréé par l'Administration.

Les emplacements des kiosques et des tables de vente seront déterminés par le Directeur général de l'exploitation dans les enceintes de l'Exposition.

Art. 19. — *Suspension de la vente.* — *Pénalité encourue par l'adjudicataire.* — L'adjudicataire sera passible d'une amende de mille francs chaque fois qu'il aura été constaté que la vente du Catalogue aura été suspendue dans les enceintes de l'Exposition, faute d'approvisionnements suffisants.

L'application de cette pénalité ne sera susceptible d'aucun recours.

Art. 20. — *Adjudication du Catalogue.* — *Redevance à forfait.* — *Mode de paiement de cette redevance.* — L'adjudication du Catalogue général a lieu moyennant une redevance à forfait dont le montant sera fixé comme il est indiqué à l'article 21 ci-après. Cette redevance sera acquittée par l'adjudicataire en quatre échéances égales de trois mois en trois mois; le premier versement devra être effectué le 15 octobre 1888.

Art. 21. — *Mode d'adjudication.* — L'adjudication sera prononcée en séance publique, au profit du soumissionnaire qui aura offert pour l'impression et la publication du Catalogue, dans les conditions ci-dessus énoncées, la somme la plus forte, supérieure à une somme minima déterminée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général, et inscrite dans un pli cacheté.

Art. 22. — L'Administration se réserve le droit de n'admettre à l'adjudication que les demandeurs qui paraîtront offrir les garanties nécessaires à tous les points de vue.

*Déclaration et pièces à fournir par les concurrents.* — Pour être admis à concourir à l'adjudication, il faudra déposer à la Direction générale de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, une déclaration sur papier timbré, constatant qu'on a pris connaissance du cahier des charges et qu'on demande à participer à l'adjudication.

Cette déclaration devra être déposée avant le samedi 17 mars 1888 et elle sera accompagnée des pièces suivantes :

1<sup>o</sup> S'il s'agit d'une société, un exemplaire des statuts de celle-ci, certifié par la signature, dûment légalisée, du président de cette société, et une pièce de nature à justifier que les statuts de celle-ci ont été régulièrement établis, et que pour toutes les modifications qu'ils ont subies, les formalités prescrites par la loi de 1867 ont été remplies ;

2<sup>o</sup> Un certificat du greffe du Tribunal de commerce constatant que le demandeur ou la société n'ont jamais été mis en faillite.

3<sup>o</sup> Un extrait du casier judiciaire du demandeur, ayant moins d'une année de date ;

4<sup>o</sup> Un extrait du registre de l'état civil, ou une carte électorale, ou un certificat du maire de la commune attestant la qualité de Français ;

5<sup>o</sup> Un échantillon du papier proposé.

Art. 23. — *Cautionnement provisoire.* — Chaque concurrent à l'adjudication devra joindre à sa soumission un récépissé de versement à la Caisse des dépôts et consignations d'une somme de dix mille francs à titre de cautionnement provisoire.

Les cautionnements des non-adjudicataires seront rendus immédiatement après adjudication.

Le cautionnement provisoire de l'adjudicataire viendra en déduction du cautionnement définitif fixé à l'article suivant.

Art. 24. — *Cautionnement définitif.* — Un cautionnement de cinquante mille francs sera fait à la Caisse des dépôts et consignations, vingt-quatre heures après notification de l'approbation de l'adjudication par le Ministre.

Ce cautionnement sera en numéraire, en titre de rente, ou en valeur du Trésor, suivant les règles habituelles.

L'intérêt à 3 0/0 des sommes déposées en numéraire et le produit des coupons seront attribués au déposant.

Art. 25. — *Frais d'enregistrement et frais divers.* — L'adjudicataire aura à sa charge les frais d'enregistrement dans les délais imposés par la loi.

Il sera tenu de verser dans les huit jours et suivant état remis par le Directeur général des finances de l'Exposition le montant des frais de timbre, d'impression, d'affichage et

autres auxquels l'adjudication aura donné lieu.

Art. 26. — *Cession des droits de l'adjudicataire.* — L'adjudicataire ne pourra sans consentement exprès et écrit de l'Administration, et sous peine de déchéance, céder tout ou partie de son entreprise.

Art. 27. — *Décès de l'adjudicataire.* — En cas de décès de l'adjudicataire, la concession pourra être résiliée ou maintenue au gré de l'Administration.

*Cas de résiliation.* — En cas de faillite, l'Administration de l'Exposition sera libre soit de continuer le marché avec le syndicat, soit de faire une nouvelle adjudication.

Art. 28. — *Contestations.* — *Recours au Conseil d'Etat.* — Toutes les contestations relatives à l'exécution de la convention du Catalogue général seront jugées administrativement par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général, sauf recours au Conseil d'Etat.

Le présent cahier des charges délibéré par la Commission de contrôle et des finances.

Vu et présenté :

Paris, le 16 février 1888.

Le Directeur général de l'Exploitation,  
G. BERGER

Vu et approuvé :

Paris, le 16 février 1888.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
LUCIEN DAUTRESME.

Par arrêté en date du 10 février 1888, le ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des congrès et conférences :

#### SECTION I. — *Belles-lettres.*

M. Rivet (Gustave), député, précédemment membre de la section III (histoire et archéologie), en remplacement de M. Emile Augier, démissionnaire.

#### SECTION III. — *Histoire et Archéologie.*

M. Müntz (Eugène), conservateur du musée et de la bibliothèque de l'école des beaux-arts, en remplacement de M. Gustave Rivet, nommé membre de la section I (belles-lettres).

#### SECTION XIII. — *Agriculture.*

M. Grandeau, directeur de la station agromique de l'Est, doyen de la faculté des sciences de Nancy, en remplacement de M. Viette, démissionnaire.

### ERRATUM

Dans le *Règlement sur l'emploi de la Photographie à l'Exposition universelle de 1889*, inséré au *Bulletin Officiel* du 18 février 1888, n° 66, page 6, il y a lieu de faire la rectification suivante à l'article 4, même page, colonne 2 :

Au lieu de :

Art. 4. — Des cartes d'abonnement, du prix de 300 francs par employé, valables pour toute la durée de l'Exposition...

Lire :

Art. 4. — Des cartes d'abonnement, du prix de 300 francs par *appareil* employé, valables pour toute la durée de l'Exposition...

## PARTIE NON OFFICIELLE

### CIRCULAIRE

de M. le Directeur Général de l'Exploitation  
aux Présidents des Comités de l'Exposition

J'ai l'honneur de vous adresser une vue perspective des galeries intérieures de l'Exposition universelle (Palais des Sections industrielles), qui vous indiquera les dispositions générales qu'il y aura lieu d'adopter, suivant l'arrêté de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général, en date du 12 décembre 1887, pour la délimitation et la décoration des espaces accordés aux différentes classes des Groupes III, IV et V.

Ces dispositions ont été prises à la fois pour ménager les grandes vues perspectives des galeries d'Exposition, assurer leur ventilation, permettre aux visiteurs de se diriger aisément et faciliter leurs recherches, enfin pour établir la décoration générale des galeries dans des conditions certaines d'économie en l'uniformisant pour chacun des trois groupes.

C'est pourquoi les velums ont été reportés directement sous les châssis vitrés des combles, où ils formeront à la fois abri et réseau décoratif. Ils seront encadrés dans deux larges bandes de frises peintes et ornées de tableaux et cartouches dont les inscriptions correspondront directement aux produits exposés au-dessous.

Chacun des espaces attribués aux différentes classes sera entouré d'une cloison mitoyenne avec la classe voisine, de cinq mètres de hauteur, avec corniche supérieure ajourée.

Des portes principales, ou portiques à double face, de style et de décor variés pour chacun des trois groupes, ornements d'inscriptions indicatrices, serviront de passage d'une classe à l'autre et seront placées en travers des voies servant à la circulation générale.

Suivant les dispositions relatives des classes et suivant leurs besoins, d'autres portes seront ouvertes latéralement ou transversalement dans les cloisons mitoyennes pour mettre en communication les salles limitrophes.

L'Administration fera la pose générale des planchers, et les exposants en feront le remboursement au prix coûtant, conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement général, au prorata des surfaces occupées par les classes, en dehors des chemins de circulation générale.

Ce remboursement sera fait par l'entremise des Comités d'installation chargés de la répartition des dépenses et du recouvrement de celles-ci.

En résumé, j'estime que la dépense relative aux enceintes de chacune des classes et à la décoration générale, conformément aux plans de l'Administration, c'est-à-dire celle comprenant les velums, le décor des combles, les cloisons séparatives, les

portes grandes et petites et les planchers, représentera une somme d'environ 25 à 30 francs par mètre carré de la surface totale accordée à chaque classe.

On peut considérer la surface réellement utilisable comme atteignant ordinairement le tiers de la surface totale d'une classe. Il convient donc de tripler les chiffres ci-dessus pour apprécier avec quelque certitude la dépense qui pourra incomber à chaque exposant par chaque mètre carré sur le sol occupé par lui.

Mais cette estimation par mètre carré, sur sol, occupé par les exposants, ne saurait s'appliquer à tous les cas. Dans quelques classes, certains exposants pourront n'avoir besoin que de surfaces verticales sur parois. Dans ce cas, comme dans tous autres cas particuliers, il appartiendra toujours aux Comités d'installation de répartir le plus équitablement possible, entre tous les exposants de la même classe, les frais d'installation générale relatifs à celle-ci.

La dépense de 25 à 30 francs par chaque mètre superficiel sur sol doit aussi être considérée comme quelque peu variable d'une classe à l'autre, en raison de la différence des surfaces occupées par les classes, et, par suite, en raison du développement proportionnel des cloisons et du nombre variable des portes de grande ou de petite communication.

Il est bien entendu également que les classes qui jouiront du privilège d'avoir des salles en bordure, soit sur l'extérieur, soit sur les grands vestibules ou sur la grande galerie centrale de trente mètres, auront aussi le soin du décor de leurs portes d'accès et de leurs façades particulières sur l'extérieur ou sur ces grandes voies, cela suivant une ordonnance générale déterminée d'accord avec l'Administration.

Dans les enceintes de chaque classe, établies comme il est dit ci-dessus, les Comités d'installation auront toute liberté pour disposer leurs expositions spéciales, conformément à leurs besoins et à leurs goûts. Les vitrines et meubles indiqués sur le dessin perspectif n'y sont placés qu'à titre de simple renseignement. Les frais de vitrines, estrades, gradins, tables et autres meubles spéciaux varieront en raison des dimensions, du style et du luxe qu'il conviendra à chaque classe d'y apporter.

Toutefois, il sera nécessaire que le mobilier d'une même classe se présente avec une unité de style et une harmonie de décor qui, tout en assurant à l'exposition de celle-ci un caractère bien particulier, contribue au bon aspect général des galeries. Mais je ne saurais trop répéter que les frais d'installation seront d'autant moindres, que les Comités d'installation se trouveront plus vite en mesure de les adjoindre à un plus grand nombre d'entrepreneurs capables de les bien exécuter en se mettant à l'œuvre de suite.

J'ajouterai que si les voies de cinq mètres doivent être laissées libres dans leur longueur, pour assurer la circulation générale et maintenir les perspectives désirées, l'Administration se réserve d'autoriser le placement, sur leur parcours, de certains édicules, meubles et objets d'ex-

position, dont le caractère décoratif pourrait augmenter le bon aspect d'ensemble des galeries.

J'espère que les prix concernant l'installation et la décoration générales, que j'ai indiqués plus haut, pourront être applicables à l'installation des classes du groupe II (Arts libéraux) dans le palais spécial qui leur est affecté.

D'autre part, une circulaire spéciale vous indiquera les dispositions prévues pour l'installation des classes du Groupe VII (Produits alimentaires).

Les produits de l'Agriculture, groupe VIII, comporteront dans les galeries du quai d'Orsay, des prix d'installation généralement très minimes, évaluables tout compris, gradins, tables et décoration, à vingt-cinq ou trente francs par mètre linéaire pour ceux de ces produits qui ne nécessitent pas des meubles fermés, et en exceptant les machines.

Ces dernières ne subiront, pour leur mise en place, que la plus-value de dépenses résultant des fondations nécessaires ou de l'organisation de leur mise en mouvement.

Le règlement spécial de l'Horticulture, dont des exemplaires ont été expédiés aux intéressés, est de nature à éclairer complètement sur les prix auxquels peuvent s'attendre les exposants du Groupe IX pour leurs expositions permanentes et temporaires.

Enfin, en ce qui concerne les exposants des classes du Groupe VI (Machines), les dépenses seront différentes suivant la nature des appareils exposables à l'état inerte ou en mouvement. Les objets en vitrines ou en meubles spéciaux, qui seront généralement placés dans la galerie supérieure du Palais des machines, pourront entraîner des frais d'installation équivalents à ceux que je viens d'indiquer pour les exposants des classes des Groupes II, III, IV, V, en ce qui concerne les planchers, cloisons, portes, velums, etc.

Les frais de gardiennage sont laissés à la charge des exposants; ils seront répartis au prorata de l'espace occupé par chacun. Les appointements des gardiens sont ordinairement de 150 francs par mois, avec 100 ou 120 francs de costume uniforme une fois payé par homme. Je suppose que ces frais de gardiennage, avec le petit entretien courant, pourront s'élever en moyenne, pour toutes les classes, à 5 ou 7 francs par mètre carré occupé.

J'ai tenu à vous donner un aperçu sommaire des dépenses présumables de chaque classe, sans engagement absolu de ma part, et pour bien vous montrer que l'Administration a étudié des dispositions générales de nature à réduire pour chacun les frais généraux d'installation par rapport à ce que ces frais ont pu être en 1878.

Je termine en vous rappelant que les Comités d'admission ont, non seulement à juger la qualité professionnelle des exposants à admettre, mais aussi à apprécier leurs demandes d'emplacement. Les Comités d'installation se chargeront de la distribution des surfaces et de la répartition des places en tenant compte des avis donnés sur ce dernier point par les

Comités d'admission pour chaque exposant admis.

J'ai l'honneur de demander à chaque Comité d'admission de vouloir bien établir, pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, une première liste alphabétique des exposants admis à cette date, avec indication de l'espace attribuable à chacun d'eux.

Je serai également obligé à Messieurs les Présidents des Comités d'admission de faire déposer dans mes bureaux, autant que possible le surlendemain de chacune des séances, le registre de procès-verbaux mis à jour. Il est essentiel, en effet, que je puisse être constamment tenu au courant des travaux des divers comités.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser aux présidents des Comités, la circulaire que nous publions ci-dessus.

Ce document donne, à titre de simple indication, quelques renseignements concernant l'installation des exposants. Nous ne saurions trop le répéter, l'emplacement est livré gratuitement aux exposants, l'installation seule est à leur charge.

L'Administration a dressé des plans et des devis au point de vue de la décoration générale, mais on comprend, malgré les données qu'elle peut avoir, qu'il lui soit difficile d'établir un chiffre précis; elle peut seulement formuler des prévisions qui très vraisemblablement ne seront pas dépassées.

M. le Directeur général estime que la dépense relative aux enceintes de chacune des classes et de la décoration générale représentera une somme d'environ 25 à 30 francs par mètre carré de la surface totale accordée à chaque classe. Ce chiffre comprend les velums, les décors des combles, les cloisons séparatives, les portes grandes et petites et les planchers.

Mais M. le Directeur général établit ce prix sur la surface totale; or, cette surface ne pourra être utilisée par l'exposant, puisqu'il faudra ménager des voies servant à la circulation générale, une voie centrale et des voies latérales; dans ces conditions, la surface réellement utilisable atteindra le tiers de la surface totale; et comme chaque mètre carré est estimé de 25 à 30 fr., on voit que chaque mètre carré utilisable, coulera le triple, c'est-à-dire de 75 à 90 fr.

Pour les produits de l'agriculture, les prix d'installation générale seront très minimes, puisqu'on les évalue tout compris, gradins, tables et décoration, à 25 ou 30 fr. par mètre linéaire.

Quant aux machines, elles ne subiront pour leur mise en place, que la plus-value des dépenses résultant des fondations nécessaires, ou de l'organisation de leur mise en mouvement.

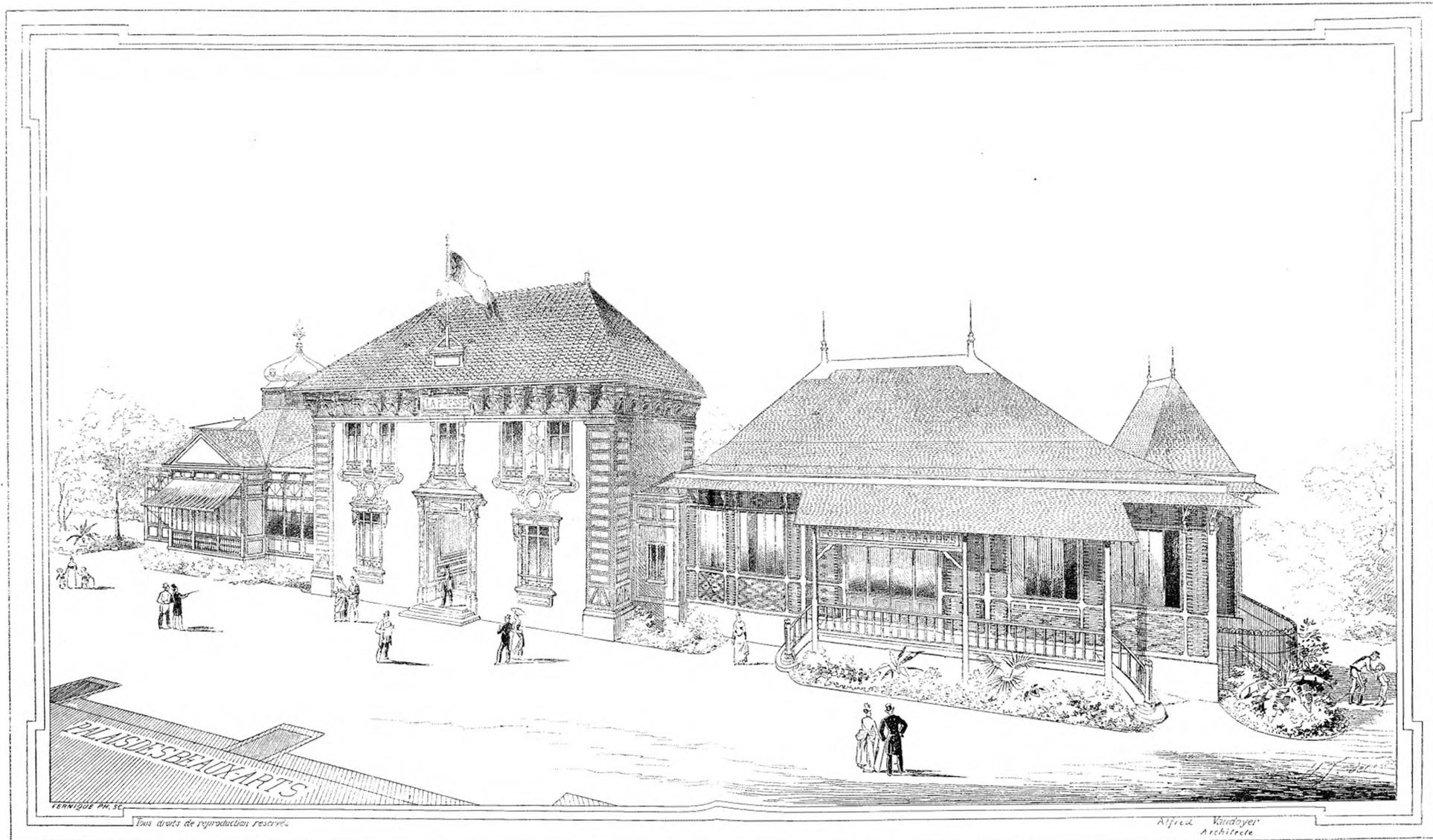
Les frais de gardiennage sont à la charge des exposants; mais ils sont insignifiants puisqu'ils sont répartis au prorata de l'espace occupé par chacun.

Comme on peut le constater, les dépenses qui incomberont aux exposants pour leur installation sont peu considérables.

La circulaire de M. Georges Berger dissipera toutes les incertitudes qu'on avait essayé de répandre dans l'esprit des exposants; elle indique très clairement les sacrifices nécessités par la décoration générale qui sont d'autant plus nécessaires qu'ils se trouvent répartis sur un grand nombre d'exposants.



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

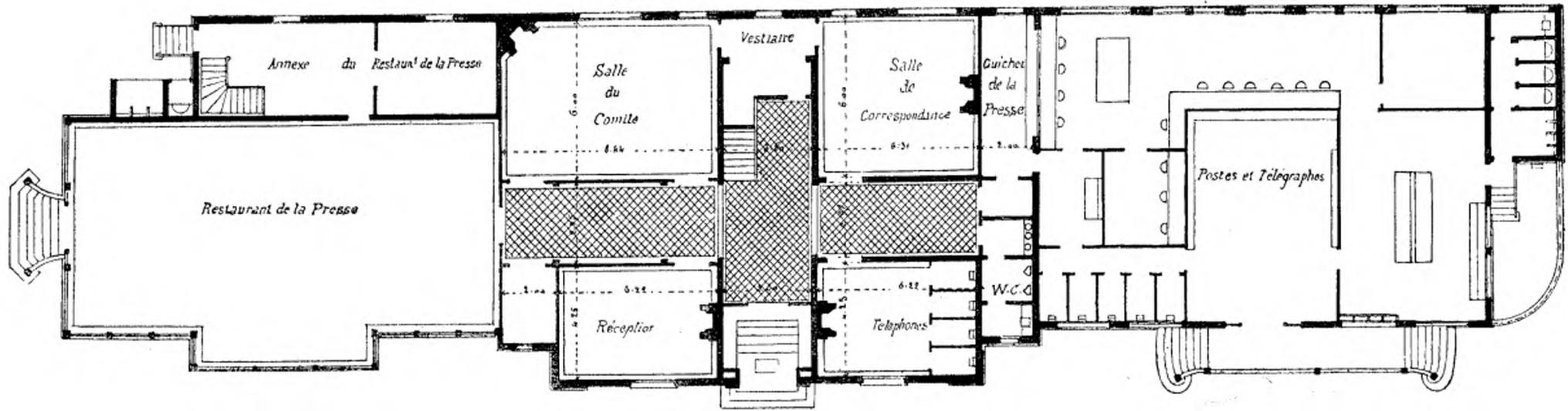


PAVILLON DE LA PRESSE ET SES ANNEXES

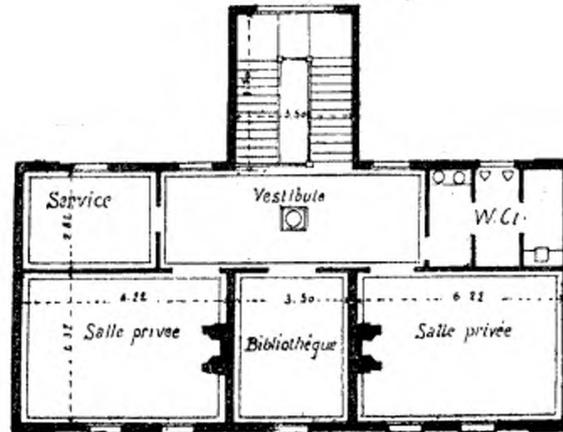
RESTAURANT — PAVILLON DE LA PRESSE — POSTES ET TÉLÉGRAPHES



Plan  
du  
Rez de Chaussée



Plan du 1<sup>er</sup> Etage



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PAVILLONS DE LA PRESSE → POSTES ET TELEGR<sup>ES</sup>

A Vaudoyer Architecte

## LE PAVILLON DE LA PRESSE

Un chantier nouveau est en activité, au Champ de Mars, depuis le 17 janvier 1888.

Les terrassiers ont déjà terminé leurs fouilles, et les rigoles creusées pour les fondations indiquent les dimensions de la surface occupée par le Pavillon de la Presse et ses annexes.

C'est, en effet, l'installation du Pavillon réservé spécialement à la Presse qui se prépare.

Les travaux d'édification ont été confiés à M. Alfred Vaudoyer, architecte, qui s'est déjà fait connaître à l'Exposition de 1878, en construisant, dans la rue des Nations, les façades des Etats de l'Amérique du Sud, celles du grand-duché de Luxembourg, des Républiques de Saint-Marin et d'Andorre, ainsi que celle de la principauté de Monaco.

Choisi par M. le Directeur général des Travaux et nommé par arrêté ministériel en date du 28 août 1887, M. Vaudoyer s'est aussitôt mis à l'œuvre, et après deux esquisses, remaniées selon les nécessités d'un programme discuté et arrêté par le Comité de la Presse, sous la présidence de M. Alphand, l'architecte a pu arrêter ses plans d'exécution, pour lesquels adjudication a été faite le 9 janvier dernier. Ils s'exécutent actuellement sous sa surveillance et celle de M. Heller, inspecteur des travaux.

La Société des ouvriers charpentiers de la Villette a été déclarée adjudicataire. Elle est représentée par M. Favaron, directeur, lequel s'est engagé à avoir terminé les travaux au 15 avril.

Il y aura bien encore, à cette époque, quelques plâtres à sécher et des peintures à terminer, mais l'activité apportée dès le début nous fait espérer que la Presse pourra prendre possession de son Pavillon dès le mois de mai, sans avoir à craindre... d'essuyer les plâtres. Encore faut-il, pour que ce but soit atteint, que l'hiver ne se prolonge pas.

Toutefois, ce Pavillon ne sera pas construit absolument en maçonnerie. Pour l'élever rapidement, l'architecte a pensé, avec raison, qu'il devait employer les pans de bois, et, pour l'effet décoratif, en accuser par parties la construction. On évitera ainsi la monotonie d'une façade blanche, et le mélange de terre cuite décorative, fabriquée sur les dessins de M. Vaudoyer par MM. Muller, contribuera, avec quelques peintures de tons relevés, à faire du Pavillon de la Presse, une construction d'aspect coloré et d'un caractère particulier.

Le voisinage du beau Palais des Beaux-Arts, élevé par M. Formigé, écrasera peut-être bien un peu le Pavillon, mais assurera à nos confrères et à leurs visiteurs la fréquentation d'une des plus belles situations du Champ de Mars.

En bordure sur l'avenue de La Bourdonnais, à proximité des bâtiments de la Direction générale de l'Exploitation, où la Presse trouve aujourd'hui une hospitalité des plus courtoises, le Pavillon de la Presse se composera en réalité de trois pavillons.

Celui du centre, le plus important, à deux étages, comprendra, à rez-de-chaussée, une salle de réception, une salle de comité, une salle de lecture et de correspondance, une salle de téléphones et des pièces de service; une salle de Pas-Perdus desservira toutes ces pièces et donnera accès aux deux pavillons adjacents.

Le premier étage, desservi par un large escalier, comprendra deux salles privées, la bibliothèque et des pièces de service.

Ce pavillon sera réuni, à même niveau au rez-de-chaussée, au second pavillon dit du Restaurant, spécial à la Presse. C'est une grande salle de 17 mètres de long sur 8<sup>m</sup>20 de large, qui, par des cloisons mobiles, pourra s'agrandir encore les jours de fête ou de réunions plus nombreuses auxquelles seraient conviés les représentants de la Presse étrangère et les invités de la Presse française. Pendant l'été, le pavillon pourra s'ouvrir, grâce à des châssis mobiles, et former ainsi une grande véranda.

Le restaurant, outre ses grandes dimensions, jouira de la possession, à l'usage particulier de la Presse, d'un jardin que M. le Directeur général des travaux doit orner de ses plus belles plantes. On peut être assuré à l'avance que l'habileté de M. Alphand fera sortir de terre un parc merveilleux.

Le Pavillon se rattachera à celui des postes et télégraphes, lequel assurera à la fois les services du public par une entrée sur une grande avenue, et ceux de la Presse par des guichets particuliers et six cabines téléphoniques.

Pour ce Pavillon, M. Vaudoyer a adopté l'emploi de briques de diverses couleurs, venant comme hourdis de pans de bois en pitchpin.

Les combles en ardoises feront un agréable contraste avec ceux en tuiles émaillées du Pavillon de la Presse, et les mouvements des toits de formes variées contribueront à donner un aspect pittoresque à l'ensemble de ces trois pavillons. La difficulté était de les établir à la suite les uns des autres sur une longueur de 55 mètres. Nous estimons que l'architecte a fort heureusement triomphé de cette difficulté en rompant la ligne de ces constructions par des ressauts ou avant-corps devant produire des effets de perspective et laissant dominer le Pavillon central.

Si, comme nous le pensons, l'ensemble de ces constructions peut recevoir une disposition extérieure de lampes électriques, ou tout au moins le Pavillon central, dans lequel l'architecte a réservé des places à cet effet, nous aurons alors, pour

l'Exposition du soir, un petit palais des *Mille et une Nuits*, mais aménagé selon toutes les meilleures conditions du confortable et des inventions modernes.

Nous comptons sur le talent de M. Vaudoyer, que nous avons tant de fois apprécié, pour réaliser toutes les belles promesses que ses plans font concevoir, et nous lui donnons rendez-vous pour l'inauguration, au mois de mai prochain.

## M. Georges Berger à Londres

Le banquet des Chambres de commerce syndiquées de Londres a eu lieu mercredi soir.

Sir Bernhard Samuelson, qui présidait, a porté un toast au succès de l'Exposition de Paris.

Bien que le gouvernement anglais ne participe pas officiellement à l'Exposition de 1889, celle-ci, estime-t-il, a toutes les sympathies du commerce anglais, et celui-ci devra organiser une manifestation de son commerce et de son industrie digne du pays.

Sir B. Samuelson parle ensuite de la longue amitié de la France et de la Grande-Bretagne; il croit pouvoir dire que l'Angleterre ne peut pas être prospère si la France ne l'est aussi.

La France est un des meilleurs clients de l'Angleterre, c'est donc un devoir de maintenir les rapports amicaux des deux pays.

M. Georges Berger, directeur de l'Exploitation, répond. Il dit que la France a réservé à l'Angleterre une place à l'Exposition digne d'elle et de ses produits. Il termine en priant les Chambres de commerce de prêter un appui cordial à cette grande manifestation industrielle.

## A l'Hôtel-de-Ville

La 1<sup>re</sup> sous-commission chargée de préparer l'Exposition de la Ville de Paris pour la partie concernant les Beaux-Arts, les Travaux historiques et l'Architecture, s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Alphand.

Cette sous-commission est composée de MM. Alphand, de Béthune, Bouvard, Cernesson, Humbert, Lopin, Mayer, Armand Renaud et Rouzé.

Il s'agissait de répartir les crédits votés par le Conseil municipal. Le service des Beaux-Arts a besoin d'une somme de 12,000 francs pour le transport des statues, pour la reproduction photographique des œuvres qu'on ne peut pas déplacer ou des peintures déjà marouflées. Le service des Travaux historiques demande un crédit de 5,000 francs, qui sera surtout absorbé par des reliures et des confections d'albums. Enfin, le service d'Architecture aura un crédit de 53,000 francs, qui est nécessaire pour la confection des modèles de la Sorbonne, de la nouvelle Ecole de médecine, de l'asile de Villejuif et de la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de Chaligny.

Les chefs de ces différents services ont été invités à préparer leur exposition sur les bases qui ont été adoptées par la sous-commission.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Voir à la dernière page  
Plumes métalliques Blanzly Pour et Co

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;  
Une circulaire explicative ;  
La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

La semaine, qui avait débuté dans de fort bonnes conditions tant au point de vue de la tenue des cours qu'à celui de la reprise des affaires, a fait preuve, en dernier lieu, de quelque lourdeur.

Sans la perspective des complications que l'on redoute, au cas du décès du Prince Impérial d'Allemagne, la Bourse ferait certainement montre de tendances très fermes, car l'argent est abondant, non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger; nous en avons eu la preuve il y a quelques jours, par l'abaissement simultané du taux de l'escompte à Londres et à Paris. Le moment serait donc favorable à une reprise.

×

Les rentes françaises sont restées en dernier lieu, à terme :

Le 3 0/0 à 81 87, l'amortissable à 85 60, et le 4 1/2 0/0 à 106 50.

Au comptant, on a coté le 3 0/0 à 82 fr., l'amortissable à 85 60, et le 4 1/2 0/0 à 106 40.

Les consolidés anglais sont venus à 102 7/16 en dernier lieu.

Le Turc est à 14 fr.

L'Égypte fait 377 81.

Le 4 0/0 hongrois se tient 776 16.

La Rente italienne se négocie à 93 55.

Nous relevons le 5 0/0 russe 1877 à 97 70.

L'Extérieure espagnole fait 66 95.

×

Les valeurs de crédit sont soutenues.

La Banque de France est à 3,820 fr.

Le Crédit Foncier est ferme à 1,370.

Nous avons à constater un bon courant de demandes sur les obligations.

L'obligation foncière 1879 s'est tenue sur les cours de 485 à 487. On marche droit au cours de 500 francs. Rappelons que pour les obligations 1879, 1880 et 1885, les tirages de lots ont lieu six fois par an. On participe à dix-huit tirages par an avec une obligation 1879, une obligation 1880 et une obligation 1885. A chaque tirage les lots varient de 1,000 francs à 100,000 francs.

Les obligations du Crédit Foncier sont de nature à satisfaire complètement les amateurs de lots, et elles ont ce mérite de leur donner satisfaction sans leur imposer de sacrifices, puisque la recherche du lot avec une obligation foncière ou communale n'empêche pas ceux qui s'y livrent de toucher l'intérêt de leur argent et d'être remboursés du montant de leur achat, accru d'une prime de remboursement.

Depuis le 10 février, les Bons à lots émis en décembre dernier sont admis à la cote officielle; ils donnent lieu à un large mouvement d'affaires. Il se sont élevés jusqu'à 128 francs et restent à 121 francs. Cette petite valeur est devenue très populaire.

On commence à s'occuper aussi d'une manière plus suivie des Bons de la Presse, que l'on demande à 20 francs, et que l'on payera beaucoup plus cher à l'approche du tirage.

Le Comptoir d'Escompte est soutenu à 453 75; la Banque de Paris à 740; la Banque ottomane à 500 31.

×

A partir du 24 février, l'Assurance financière met en émission publique une première série de Bons d'Épargne dont les avantages et les garanties reposent sur une combinaison particulièrement attrayante.

Émis à 250 francs, ces Bons sont remboursables à 1000 francs par des tirages annuels à partir du 1<sup>er</sup> avril 1888, et dans un délai maximum de 75 ans, et sont garantis par des obligations à lots du Crédit Foncier.

Ces obligations seront immatriculées, numéro par numéro, au profit exclusif des souscripteurs et porteurs de Bons et resteront leur propriété jusqu'à la sortie des Bons au tirage.

L'intérêt de ces obligations sera capitalisé par la Société, qui encaissera les coupons pour le compte des intéressés, et employé à l'achat de nouvelles obligations, qui seront immatriculées comme les précédentes. Le produit intégral des primes remboursées et des lots échus dans les conditions statutaires du Crédit Foncier, appartiendra aux porteurs de Bons, au profit desquels les dites obligations auront été immatriculées.

Ainsi les Bons seront remboursés au quadruple de leur prix, soit à 1,000 francs, et en outre, leurs porteurs jouiront des lots qui seront acquis aux obligations.

C'est une affaire que nous recommandons à nos lecteurs.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS



LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Révoils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi <sup>fr</sup> du Catalogue.

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B.— La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

SUSPENSIOIR MILLERET élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 3 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr. 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

## AMER HOUBLON

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

B. LAFOURCADE

15, Rue Saint-Quentin, Paris

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DEPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
L'ÉLIXIR, POUDE et PÂTE  
DENTIFRICES  
DES  
RR. PP. BÉNÉDICTINS  
de l'ABBAYE de SOULAG (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

## COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS  
Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines  
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale  
Billancourt (Seine).

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**CLASSEUR**  
"SHANNON" Breveté s. g. d. g.  
Seul Mode pratique de CLASSER et RELIER les LETTRES INSTANTANÉMENT, par ordre alphabétique et par date.  
On retire et replace chaque lettre sans déranger les autres. — ABSOLUMENT INDISPENSABLE dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
**ALBERT BLOCH**, 38, r. Entrepôt, PARIS  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

## L'OFFICE FRANÇAIS LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES EC.  
apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

## LA CONTINENTAL TRADING UNION à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et produits de 2.3-3/4, selon leur nature.

## ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>ie</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
XVIII F 16 av. Parmentier Paris

**FLANELLE VÉGÉTALE de PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
18, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

## PLUS DE FUMÉE

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies. Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. — Dép.: PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÉS.

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERs GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE PRIME.  
NOTRE DESSIN.  
PARTIE OFFICIELLE. — Adjudication du Catalogue général officiel.  
Arrêtés et circulaires.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — L'Angleterre à l'Exposition.  
Service Mécanique et Electrique.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Etranger à l'Exposition.  
L'Exposition de la Ville de Paris.  
Exposition de Melbourne.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces.

### NOTRE PRIME

Tout nouvel abonné au *Bulletin Officiel*, recevra comme prime, la chromolithographie, en seize couleurs, de la Tour de 300 mètres, éditée par M. Pacon, d'après une aquarelle de M. Eiffel.

### Notre Dessin

Notre dessin représente la Tour Eiffel à la hauteur de 60 mètres.

De face, dans le fond, on distingue un des piliers soutenu par ses trois pylones en charpente. Dans l'intervalle des piliers, les immenses échafaudages soutiennent le plancher métallique du premier étage. Vers la base, à travers cet entrelacement de poutres, on aperçoit les arbres et les kiosques du Champ de Mars, qui permettent de juger de l'élévation du premier étage; ce premier étage représentant environ le cinquième de la hauteur totale de la Tour.

## PARTIE OFFICIELLE

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

DU

## CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL

Le lundi 9 avril 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé en séance publique, dans le cabinet de M. le Directeur général de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, par la Commission spéciale nommée à cet effet par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général, à l'adjudication à forfait du Catalogue officiel méthodique et complet en langue française des produits de toutes les nations, indiquant les places qu'ils occupent dans les Palais, Parcs, Jardins, Trocadéro, Quais et Esplanade, ainsi que les noms des exposants.

I. Le cautionnement pour soumissionner est fixé à 10,000 francs. Le cautionnement définitif à verser, dans les vingt-quatre heures qui suivront l'approbation de l'adjudication par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général, est fixé à 50,000 francs.

II. Le cahier des charges est déposé à la Direction générale de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, où on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

III. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges.

Chacun des concurrents devra adresser, avant le samedi 17 mars, au Directeur général de l'Exploitation, président de la Commission désignée plus haut qui est chargée d'arrêter la liste des concurrents :

1° Une déclaration écrite sur papier timbré, indiquant ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance et faisant connaître qu'il a pris connaissance du cahier des charges et qu'il demande à participer à l'adjudication ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les autres pièces demandées par le cahier des charges.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les demandeurs pour être jointes à leur soumission.

IV. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet portant le nom du soumissionnaire sera renfermé avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement provisoire de 10,000 fr., sous une seconde enveloppe cachetée, portant pour suscription :

*Exposition universelle de 1889. — Publication et impression du catalogue général officiel.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

La somme offerte à titre de redevance sera énoncée en un nombre entier de francs sans centimes.

V. Le jour de l'adjudication, les paquets seront déposés par les intéressés à la Direction générale de l'Exploitation, de midi à une heure. Ils recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

VI. A une heure, on remettra à la Commission le pli cacheté contenant l'indication de la somme *minima* déterminée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie. Commissaire général, ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

La Commission, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

VII. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

VIII. Si aucune des sommes offertes n'atteint la somme *minima* fixée par le Ministre, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis de la Commission, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le montant de la somme *minima* fixée ne sera rendu public.

IX. Dans le cas où deux soumissionnaires proposeraient le même chiffre le plus haut, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement, et celui qui aura offert le *quantum* le plus élevé sera déclaré adjudicataire.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si après une seconde épreuve il y avait encore égalité, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

X. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

XI. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, d'affichage et autres seront supportés par l'adjudicataire, qui devra les acquitter dans les huit jours, ainsi qu'il est dit au cahier des charges.

XII. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 16 février 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*  
*Commissaire général.*

LUCIEN DAUTRESME.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je soussigné, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance du règlement général de l'Exposition universelle de 1889, des clauses et conditions générales imposées aux exposants et permissionnaires admis à construire dans l'enceinte de l'Exposition, du cahier des charges spéciales concernant la publication et l'impression du Catalogue officiel, méthodique et complet en langue française des produits de toutes les nations,

M'engage à publier et imprimer ledit Catalogue officiel et à verser, ainsi qu'il est indiqué en l'article 20 du cahier des charges, à titre de redevance à forfait, la somme de \_\_\_\_\_

Je me sou mets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le \_\_\_\_\_

1888.

(Signature.)

Par arrêté en date du 25 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membres de la commission spéciale de l'exposition de Melbourne :

MM. Révoil (Paul), chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies (1<sup>re</sup> section); Gand, luthier du Conservatoire et de l'Opéra (3<sup>e</sup> section); Amson (Georges), fabricant d'articles de Paris (4<sup>e</sup> section); Touzet (Henri), président de la chambre syndicale des fabricants et négociants de chaussures en gros (5<sup>e</sup> section); Germain-Thomas, juge au tribunal de commerce, président de la chambre syndicale de l'épicerie en gros (8<sup>e</sup> section).

Par arrêté en date du 27 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités des auditions musicales, 3<sup>e</sup> section (fanfares et musiques d'harmonie),

M. Antony Choudens, éditeur de musique, en remplacement de M. Choudens père, démissionnaire.

Par arrêté en date du 28 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie a nommé membre de la commission spéciale de l'Exposition de Melbourne (section III), M. Paul Ollendorff, libraire éditeur, membre des Comités d'admission à l'Exposition universelle de 1889.

M. le Ministre de l'agriculture vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Monsieur le préfet,

Le ministre de l'agriculture a décidé de présenter à l'Exposition de 1889, une comparaison de l'état de l'agriculture avant 1789 et à l'époque actuelle, et des charges pesant sur elle, avec toutes les variations entre ces deux époques.

Pour établir aussi exactement que possible la situation agricole avant 1789, les archives départementales ou municipales peuvent fournir d'utiles et précieux renseignements; il existe certainement dans ces archives des documents montrant les étapes successives parcourues depuis 1789 jusqu'en 1889.

Les sociétés locales, de leur côté, possèdent et peuvent recueillir par leurs membres des documents utiles à consulter, tels que baux, prix de fermage, superficies cultivées, cultures, rendements, jachères, terres incultes, bétail, effectif des animaux et valeur, consommation, population rurale, sa situation, son état, ses conditions d'existence, prix des denrées, tableaux, cartes, gravures, etc., permettant d'apprécier l'évolution de l'agriculture depuis 1789.

J'appelle toute votre attention, monsieur le préfet, sur l'intérêt qu'il y a à réunir et coordonner tous ces documents.

La statistique agricole de 1882, permettra d'établir à l'aide des renseignements que je vous prie de recueillir, une synthèse des faits agricoles accomplis de 1789 à 1889, et de comparer utilement la situation présente à celle qui existait avant la Révolution.

Je vous prie de vouloir bien me communiquer le plus tôt possible tous les documents et manuscrits permettant d'établir :

1<sup>o</sup> La situation agricole de la France avant 1789.

2<sup>o</sup> Les phases par lesquelles la production agricole est passée de 1789 à nos jours.

Je sais, monsieur le préfet qu'on ne fait jamais appel en vain aux bonnes volontés, et que les agriculteurs et les fonctionnaires de tout ordre seront heureux de faciliter votre tâche.

Je n'ai pas, d'ailleurs, besoin d'insister, monsieur le préfet, sur l'intérêt considérable qu'il y a à faire ressortir aux yeux de nos populations et des étrangers eux-mêmes, à l'occasion du Centenaire de 1789 et avant les élections générales, un tableau saisissant des grands progrès réalisés à la suite des réformes libérales de la Révolution française et dus aux institutions et aux efforts du gouvernement républicain.

Recevez, etc.

*Le ministre de l'agriculture,*  
F.-J. VIETTE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### L'ANGLETERRE A L'EXPOSITION

Négociations préliminaires. — M. G. Berger et l'ambassade anglaise. — Le memorandum. — Circulaire de sir James Fergusson. — Le Directeur de l'Exploitation à Londres. — Meeting et banquet. — Discours de M. Berger. — Le Lord-Maire président de la section anglaise. — Souscriptions. — Résolutions votées.

Depuis plusieurs mois, des négociations ont été entreprises avec l'Angleterre, dans le but d'assurer sa participation à l'Exposition.

On savait que les grands commerçants et les grands industriels anglais désiraient apporter leur concours; mais, en raison du refus du gouvernement de se faire représenter officiellement, il s'agissait de savoir sous quelle forme pourraient se grouper les exposants désireux de figurer dans la section anglaise.

M. Georges Berger ayant reçu, de la part des représentants les plus importants du commerce anglais, de nombreux témoignages de leurs dispositions favorables, et connaissant le désir du gouvernement de la Grande-Bretagne de faciliter à ses nationaux leur participation à l'Exposition, trouva, sur l'initiative et avec le concours amical de l'ambassade anglaise, un terrain destiné à grouper ces bonnes volontés.

L'ambassade d'Angleterre demanda donc à la direction de l'Exploitation de lui adresser un memorandum.

Dans ce document, M. G. Berger rappelle les promesses faites par le gouvernement, d'accorder des facilités aux anglais désireux d'exposer;

Il fournit des indications générales sur l'organisation de l'Exposition et sur les dépenses nécessitées par l'installation et le transport;

Il énumère les facilités que le gouvernement pourrait accorder aux exposants, comme de réduire le prix sur les transports, de favoriser le groupement de différentes sociétés: Société pour l'encouragement des arts, Société des Ingénieurs civils, Société des Ingénieurs télégraphistes, Union syndicale des Chambres de Commerce, de façon à constituer, comme le souhaite le gouvernement français, la Commission pour l'Exposition de 1889. Ce comité aurait la liberté d'action de la Commission de 1878, pour l'organisation de la section anglaise.

Lord Lytton fit parvenir ce memorandum à son gouvernement. Sir Jam Fergusson, tenant compte du désir manifesté par M. Berger adressa une circulaire aux différentes Sociétés et aux Chambres de Commerce du Royaume-Uni; il appela leur attention sur l'Exposition de 1889 et les informait que, malgré le désir du gouvernement de s'abstenir de toute participation officielle, l'administration des douanes donnerait toutes facilités aux exposants et que le *Board of Trade* ferait toutes les démarches nécessaires auprès des Compagnies de chemins de fer pour obtenir

d'elles des mesures favorables au transports des produits.

Le memorandum de M. Berger était joint à cette circulaire.

Les différentes Sociétés et plusieurs Chambres de Commerce, firent savoir qu'elles étaient disposées à examiner dans qu'elles conditions elles pourraient prêter leur concours à l'organisation du Comité chargé de la représentation de l'Angleterre.

On voit par cet historique que le terrain était préparé, que les bonnes dispositions de nos voisins étaient évidentes, aussi ne ménageant ni son temps ni ses forces, M. G. Berger se rendit-il à Londres le 19 février dernier; il entra en relation avec les Présidents des Sociétés, assista à divers meetings et au banquet de l'Association des Chambres de Commerce.

Ce banquet réunissait de nombreux membres du Parlement et sir Kennedy, le représentant du Foreign Office dans les négociations de commerce.

Sir Bernhard Samuelson, qui présidait, a souhaité la bienvenue à M. Berger; il a parlé de la longue amitié de la France et de la Grande Bretagne, qui fait que l'Angleterre ne peut être prospère si la France ne l'est aussi. Il a terminé en portant un toast au succès de l'Exposition.

M. Berger lui a répondu :

Je n'aurais pas dû prendre la parole ce soir devant vous, car j'aurais dû avoir l'amour propre de ne pas laisser soupçonner à quel point j'ignore votre langue si universelle, mais l'honorable président de l'Association des chambres de commerce du Royaume-Uni m'a provoqué en parlant de l'Exposition de Paris en 1889, au succès de laquelle un toast a été porté. Je ne saurais donc garder le silence, du moment qu'il s'agit de cette grande entreprise que la France dédie, sans aucune arrière-pensée politique, aux gloires du travail universel et à l'extension ainsi qu'à la consolidation des rapports commerciaux des peuples.

Le gouvernement français et les organisateurs de l'Exposition de 1889, considèrent avec le respect dû aux autorités d'une nation amie, les décisions du gouvernement de Sa Majesté Britannique. C'est dans ce sentiment que je suis venu à Londres me mettre, au nom de M. le ministre du commerce et de l'industrie, à la disposition du comité national anglais, qui pourra être formé dans le but de préparer et d'assurer par un mouvement d'initiative privée, la participation des artistes, des manufacturiers et des agriculteurs anglais, qui, en 1889, seront attirés vers le Champ de Mars par leur intérêt de négociants et, je l'espère, par leurs sympathies pour la France.

D'après ce que j'ai pu voir et entendre depuis mon arrivée à Londres, j'ai tout lieu de croire que les producteurs anglais pourront, avant peu de jours, se grouper autour d'un comité puissant, composé d'hommes dignes de toute confiance et représentant brillamment leurs intérêts divers, auprès du Commissaire général de Paris.

Je suis un vétéran des expositions, c'est vous dire que j'ai la prétention de connaître les égards dus à la personne et à la bourse des exposants; soyez donc assurés, messieurs, que j'ai déjà pris des mesures, afin que les dépenses personnelles de chacun soient aussi réduites que possible.

Permettez-moi de boire, dès ce soir, au succès certain de la section britannique à l'Exposition de 1889; je vous remercie, messieurs,

de votre aimable hospitalité: votre bon accueil me crée, vis-à-vis de vous et de vos amis, une obligation que le Directeur général de l'Exposition n'oubliera pas. J'ose vous donner rendez-vous au Champ de Mars le 5 mai 1889.

M. G. Berger eut une conversation avec le lord-maire, auquel il demanda son concours pour la présidence de la commission.

Le lord-maire, tout en témoignant de ses dispositions les plus bienveillantes, crut devoir se tenir sur une certaine réserve, en raison de l'absence de toute participation officielle; ces scrupules furent levés à la suite d'un entretien que M. Berger eut avec sir James Fergusson.

En effet, le secrétaire d'Etat fit savoir au lord-maire qu'il pouvait accepter la présidence du comité anglais qui allait être formé.

Le 29 février furent réunies à Mansion-House les notabilités du commerce et de l'industrie anglaises auxquelles se joignirent le chancelier et le consul de France.

Le lord-maire, tout en faisant part du dessin du gouvernement de ne pas participer officiellement à l'Exposition, témoigna sa satisfaction de la communication que lui avait faite lord Salisbury, qui l'autorisait à accepter la présidence du comité. Il a ajouté que les notabilités qui l'entouraient étaient un sûr garant de la façon dont l'Angleterre serait représentée en 1889, au grand concours auquel la France conviait les nations.

Des discours sympathiques furent alors prononcés par M. Bruce, président de la Société des Ingénieurs civils, et par sir Henry Roscol, à la suite desquels le comité ouvrit une souscription qui réunit de nombreuses et importantes adhésions, entre autres celle du lord-maire qui ne fut pas moindre de 500 livres sterling, de MM. Chubb and sons (500), M. Sheriff Davies (250), M. Hanksley (250), M. Aird (500), sir Daniel Cooper (250). La première souscription atteignit presque le chiffre de cent mille francs.

Avant de se séparer, la Commission vota les résolutions suivantes :

1<sup>o</sup> Qu'il est hautement désirable que les arts et les manufactures anglais soient convenablement représentés à l'Exposition de Paris et que la réunion présente se constitue en comité afin d'atteindre ce but.

2<sup>o</sup> Qu'un comité provisoire de cinq personnes, du lord-maire et de deux secrétaires, soit nommé avec la mission de soumettre à la prochaine réunion une liste de quinze membres devant former un comité exécutif.

3<sup>o</sup> Que le lord-maire prenne la présidence du comité exécutif.

4<sup>o</sup> Que le comité exécutif soit chargé de partager entre les exposants anglais la place qui sera accordée à l'Angleterre à l'Exposition, et de leur faire supporter toutes charges susceptibles de couvrir les frais d'organisation, de recevoir et de dépenser les fonds souscrits et de prendre en général telles décisions nécessaires aux intérêts des exposants.

5<sup>o</sup> Que le comité exécutif soit autorisé à rechercher des souscripteurs et à constituer un fonds de garantie auquel on ne touchera que dans le cas où les ressources normales seront insuffisantes.

La Commission a demandé l'espace qui pourrait être réservé aux exposants; mal-

gré tout le désir de la Direction de l'Exploitation, M. Berger n'a pu accorder que 13.000 mètres carrés.

On peut présager, par la composition du Comité et les sympathies du commerce anglais, du succès réservé à la section anglaise, qui sera au Champ de Mars une des plus complètes et des plus brillantes.

Tous ceux qui s'intéressent à l'Exposition sauront reconnaître la faveur avec laquelle la nation anglaise a accueilli notre invitation, les bonnes dispositions de son gouvernement et le zèle patriotique avec lequel M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, se dévoue à l'œuvre de l'Exposition.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### SERVICE MECANIQUE ET ELECTRIQUE

*Fourniture de la force motrice dans le Palais des Machines. — Ponts roulants pour le service de la manutention.*

A la suite du rapport présenté le 11 février dernier par le Chef du Service mécanique et électrique, au Comité technique des Machines et adopté par ce comité, M. le Directeur Général de l'Exploitation a envoyé les deux circulaires suivantes :

*Paris, 13 février 1888.*

J'ai l'honneur de vous informer que la disposition présentée par M. le Chef du Service Mécanique et Électrique, et adopté par le Comité technique des machines pour l'installation de la transmission de mouvement principale dans le Palais des Machines, prévoit l'application de ponts roulants.

Ces appareils seront susceptible d'une double destination :

Pendant les périodes d'installation et de démontage, ils pourront être utilisés au service de la manutention.

Pendant la durée de l'Exposition, ils pourront servir à transporter du centre à chacune des extrémités du Palais ou réciproquement, les visiteurs qui désireraient voir l'aspect de l'ensemble des machines exposées.

Les rails sur lesquels circuleront ces ponts roulants seront situés au-dessus des lignes d'arbre et seront fixés sur les poutres qui relieront les supports de la transmission.

La galerie des Machines se trouvera divisée suivant ses deux axes, en quatre sections desservies chacune par un pont roulant. Le nombre des constructeurs auxquels pourront être concédés ces exploitations ne sera donc pas supérieur à quatre.

L'accès aux ponts sera ménagé soit au moyen d'ascenseurs présentés par des constructeurs de ces appareils qui consentiraient à les faire fonctionner pour ce service, soit au moyen d'escaliers tournants montés aux frais du concessionnaire de la section à exploiter.

Les propriétaires des ponts roulants seront autorisés :

1<sup>o</sup> A s'entendre avec l'entrepreneur général de la manutention et avec les exposants du Palais des Machines, afin de percevoir une rétribution pour les transports qu'ils effectueront;

2<sup>o</sup> A faire payer une redevance par visiteur qui usera de ce système de transport.

De plus, il ne participeront aux dépenses d'installation de la classe dans laquelle ils se trouveront être exposants que pour la surface qu'ils occuperont sur le sol.

Comme compensations de ces avantages, ces constructeurs seront astreints :

1<sup>o</sup> A verser à l'administration de l'Exposition une redevance basée sur le nombre total des entrées payantes constatées journellement aux guichets de l'Exposition. L'administration de l'Exposition prévoit un nombre total d'entrées payantes de 13.000.000 fr. ;

2<sup>o</sup> A fournir et à monter sur les supports, les deux poutres sur lesquelles circuleront leurs ponts roulants, au prix maximum de 16 fr. les 100 kilog.

Les rails ne sont pas considérés comme faisant partie de la poutre. Ils seront et resteront la propriété des constructeurs.

Ces poutres devront être exécutées suivant un type uniforme dont les plans seront remis par la Direction générale de l'Exploitation.

Les treuils et mécanismes de translation des ponts roulants ne pourront fonctionner pendant la durée de l'Exposition, ni par la vapeur, ni au moyen de câbles, en raison des inconvénients que présenteraient ces deux systèmes de transmission de mouvement.

Dans le cas où vous auriez l'intention de concourir pour obtenir qu'une des quatre sections vous soit concédée, je vous prierais de m'en informer le plus tôt possible. Monsieur le chef du service mécanique et électrique pourra vous donner tous les renseignements qui vous seraient nécessaires pour faire vos propositions. Dès que votre projet serait arrêté, et au plus tard, le 20 mars prochain, vous voudriez bien me communiquer vos plans avec un mémoire descriptif et m'indiquer :

1<sup>o</sup> Quel rabais vous consentez sur le prix de base fixé pour la fourniture et la pose des poutres ;

2<sup>o</sup> Quelle redevance vous consentez à payer à l'administration de l'Exposition, sur chaque entrée payante, comme il est expliqué plus haut ;

3<sup>o</sup> Quel prix vous proposez de demander aux visiteurs qui voudront profiter de votre pont roulant.

Je soumettrai vos propositions au Comité technique des Machines qui sera chargé de statuer sur la répartition des quatre sections entre les différents concurrents qui se seront présentés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Directeur général,*  
G. BERGER.

*Paris, le 14 février 1888.*

J'ai l'honneur de vous informer que je soumettrai très prochainement au Comité technique des machines les offres qui m'ont été remises pour la fourniture des chaudières à vapeur, des machines et de la transmission de mouvement principale devant concourir à donner la force motrice dans le Palais des machines.

Il serait donc urgent, si vous désirez prendre part à cette fourniture, de me faire parvenir, le plus tôt possible, vos propositions et tous renseignements sur la chaudière, la machine ou les organes de transmission (paliers et manchons), que vous auriez l'intention de présenter.

Permettez-moi de vous rappeler que vous ne pouvez être accepté comme fournisseur que si vous êtes admis comme exposant.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Nous avons décrit toutes les promesses de l'exposition de l'histoire rétrospective du travail.

Dans la dernière séance de la commission de contrôle et de finances, un crédit de 560.000 francs a été voté pour la construction d'un certain nombre d'habitations formant une série historique depuis l'âge de pierre, les cités lacustres, les groites, etc., pour arriver aux plus belles constructions de la Renaissance, en passant par toutes les époques intermédiaires. On pourra donc ainsi suivre tous les progrès de l'architecture à travers les âges et dans les divers pays, car on présentera, en outre, des spécimens de l'art assyrien, égyptien, gréco-romain, moyen âge.

Toutes ces constructions, grandeur naturelle, seront entourées de jardins et situées sur la partie du quai qui s'étend devant la tour Eiffel.

L'intérieur de ces habitations sera garni et ordonné d'après l'époque qu'elles représenteront. L'administration pourra concéder l'exploitation de ces diverses constructions à des négociants dont le personnel devra être revêtu de costume en rapport avec l'époque.

M. Charles Garnier, architecte, est chargé de l'exécution de ce projet.

\*\*\*

La commission des quarante-trois a adopté sur le rapport de MM. Griotet et Christophle, le projet relatif à l'établissement des paratonnerres de l'Exposition. Un crédit de 11.500 fr. a été voté à cet effet.

\*\*\*

M. Lyonnais, député, président de la 3<sup>e</sup> section de l'exposition d'économie sociale, vient d'informer messieurs les présidents des syndicats patronaux et ouvriers du département de la Seine, que les demandes d'admission doivent être adressées dans le plus bref délai à la direction générale de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais.

La correspondance, les communications et demandes de renseignements sont reçues par M. Eugène Simon, secrétaire de section, 9, rue Croix-des-Petits-Champs, les lundis, mercredis et vendredis, de 2 à 5 heures.

\*\*\*

Dans sa dernière séance d'hier, le Comité de la Société des Gens de lettres a décidé qu'il ouvrirait, en 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle, un Congrès littéraire international analogue à celui qui a été présidé par Victor Hugo, en 1878.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. Auguste Duplan, docteur en droit, secrétaire de la légation helvétique à Paris, a été nommé, par le conseil fédéral, commissaire général adjoint pour l'Exposition universelle de 1889.

\*\*\*

La Chambre Norvégienne vient d'être saisie d'un projet de loi présenté par le gouvernement royal, et qui tend à mettre un crédit de 100.000 francs à la disposition du comité chargé d'organiser la participation de la Norvège.

\*\*\*

Le gouvernement Serbe vient d'annoncer au ministre de la République française à Belgrade, que la commission nationale pour l'Exposition universelle de 1889, avait commencé ses travaux sous la présidence de M. Goudovitch, ancien ministre des travaux publics, assisté de M. Gioko-Karabiberovitch, maire de Belgrade, comme vice-président.

Il a en même temps fait savoir à notre représentant, qu'il a désigné M. Gibert, consul général de Serbie à Paris, en qualité de délégué spécial, chargé de correspondre avec les autorités françaises, pour organiser la participation du royaume à l'Exposition universelle de 1889.

## L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

### Le Service des Promenades et Plantations

Tout le monde est d'accord pour constater que les promenades de Paris et les plantations qui existent sur ses avenues, ses boulevards, ses places, constituent un de ses principaux ornements. Une place importante — 60 mètres carrés de surface verticale et 20 mètres carrés de surface horizontale — sera donc réservée à l'exposition du service des promenades et plantations, auquel un crédit de 10,000 francs sera alloué.

En 1878, on a exposé des vues des cinq grandes promenades de Paris : le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, le parc des Buttes-Chaumont, le parc de Montsouris, le parc Monceau, ainsi que des dessins relatifs aux principaux squares : square de la Tour Saint-Jacques, square du Temple, square des Innocents, square Montholon, etc.

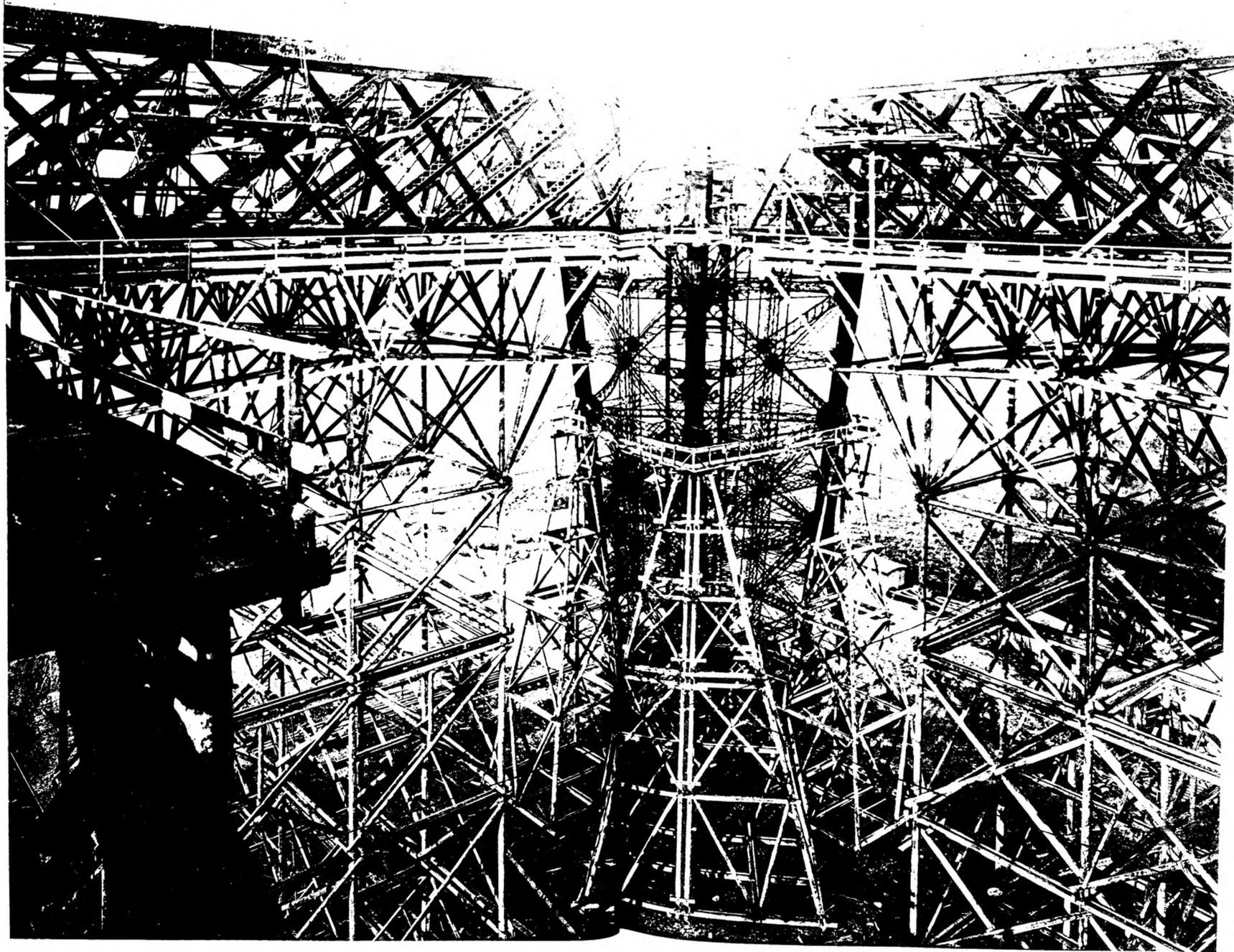
En 1889, on montrera des plans et vues perspectives des parcs du Champ de Mars et du Trocadéro (état actuel, ainsi que du futur square de Montmartre. Les deux premiers parcs sont connus. Donnons quelques renseignements sur le square de Montmartre, qui n'est encore qu'à l'état de projet.

Il est évident que peu d'emplacements se prêtent aussi bien à l'établissement d'une promenade que la partie de la Butte-Montmartre tournée du côté de Paris ; qui ne peut, par contre, à cause de sa déclivité, recevoir des voies de communication.

On ménagera avec soin, dans ce square, toutes les percées qui pourront donner aux promeneurs des vues sur Paris. Des chemins de piétons feront communiquer les deux côtés de la Butte en s'élevant douce-



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Phototypie

Aron frères, 30, rue Lebrun

LA TOUR EIFFEL A 60 MÈTRES  
VUE PRISE DU PREMIER ÉTAGE

SUPPLÉMENT au Bulletin Officiel de l'Exposition



ment de la place Saint-Pierre, à travers les pelouses et les massifs, jusqu'au sommet, qui est à 49 mètres. Ce nouveau jardin sera certainement un des plus pittoresques de la capitale.

À côté de ces plans et de ces vues qui seront, soit des dessins perspectives, soit des aquarelles, soit des fusains, il y aura des albums de photographies représentant la collection des divers appareils d'éclairage employés par le service des promenades et plantations.

D'autres photographies reproduiront les divers modèles adoptés pour les concessions sur la voie publique, tels que :

Kiosques, abris, trink-hall, bureau de marché, abri de marché, colonne et poteau-affiche, fontaines de la rue du Faubourg Saint-Martin.

Cabinets d'aisance, châteaux de nécessité, modèles divers d'urinoirs-colonnes, urinoirs à stalle en ardoise, urinoirs lumineux, etc., etc.

Le service des promenades et plantations est aussi chargé de l'entretien des cimetières. Deux nouveaux cimetières viennent d'être créés : l'un à Pantin, l'autre à Bagneux. On montrera des plans et des vues perspectives de ces nouveaux cimetières, dans lesquels d'importantes améliorations ont été réalisées, au point de vue de la disposition des avenues et de l'aménagement des carrés d'occupation.

Ces cimetières de Pantin et de Bagneux, au lieu d'offrir l'aspect d'une plaine nue et désolée, se présentent comme de véritables parcs, sillonnés de larges allées, bordés par des plantations dissimulant la vue des tombes.

Enfin, on exposera aussi des plans, coupes, élévation et vue perspective du monument crématoire qui vient d'être construit au Père-Lachaise.

Une loi sur la crémation facultative a été présentée; en attendant qu'elle soit votée, l'administration a été autorisée à procéder à des essais d'incinération avec des débris humains provenant des amphithéâtres de dissection.

À la suite d'études faites sur place en Italie et en Allemagne, des appareils crématoires existant, on a élevé l'édifice dont nous avons parlé plus haut. C'est le système Gorini, employé à Milan et à Rome, qui a été adopté avec quelques perfectionnements. L'appareil est alimenté par des fagots de bois, la température ne s'élève pas au-dessus de 600 degrés, et la combustion du corps faite sans dégagement d'aucune odeur est obtenue en deux heures, comme l'ont prouvé deux expériences faites il y a quelques temps. La dépense de chaque crémation s'élève environ à 15 ou 20 francs.

Pour compléter ces renseignements sur l'exposition du service des promenades et plantations, il faut ajouter que dans les principaux massifs des parcs et jardins du

Champ de Mars, les arbres et conifères proviendront des pépinières de la Ville.

M. Ch. Prevet, député, commissaire général français de l'Exposition de Barcelone, a obtenu que l'éclairage électrique de la salle d'auditions musicales du palais des Beaux-Arts soit confié à un exposant français, M. A. Goelzer, qui doit fournir un lustre de dimensions colossales supportant 312 lampes Edison.

## Les Théâtres

Tout l'ancien répertoire de M. Alexandre Dumas fils passera au Théâtre-Français. C'est aujourd'hui le tour de la *Princesse Georges*, qui souleva des polémiques si ardentes en 1871 et que le Vaudeville prit au Gymnase dix ans après.

On a assez froidement accueilli la réapparition de cette comédie, intéressante pourtant, menée de main de maître et pétillante d'esprit : une trop insuffisante interprétation, dans son ensemble, n'a pu dissimuler les défauts de cette pièce à thèse.

Mlle Brandès, hésitante aux premières scènes, s'est montrée remarquable aux situations qui exigent de la puissance et de la passion : on l'a beaucoup applaudie, et ce n'est pas un mince mérite pour la jeune artiste que d'avoir remporté ce succès, malgré le souvenir, présent à tous les esprits, de Desclée, admirable, complète dans sa création de la princesse Georges.

Nous nous la rappelons surtout, Desclée, à la fin du deuxième acte, quand, répondant au comte de Terremonde, qui écume de rage et de jalousie et réclame le nom de l'amant de sa femme, la princesse lance ce fameux et simple :

— Cherchez!

Ce « cherchez! » énigmatique, indéfinissable, nous l'entendons toujours.

— En attendant les œuvres inédites annoncées, la nouvelle direction de l'Opéra-Comique reconstitue son riche répertoire. Aux reprises déjà mentionnées, il faut ajouter celles de *Zampa*, le chef-d'œuvre d'Hérold, avec le baryton Soulacroix, habile chanteur et comédien adroit, et les *Amoureux de Catherine*, un acte tiré par M. Jules Barbier d'un conte alsacien d'Erekmann-Chatrion, et dont M. Henri Maréchal a composé la musique. Poème et partition ont été fort goûtés, comme à l'origine, il y a quelque dix ans.

— M. H. Raymond, dont nous annonçons tout à l'heure le brillant succès à la Renaissance, n'a pas été tout à fait aussi heureux avec les *Noces de Mademoiselle Gamache*, en collaboration avec M. Maurice Ordonneau.

Malgré plusieurs scènes d'une fantaisie humoristique, la pièce du Palais-Royal manque d'une franche gaieté dans son ensemble. Les deux derniers actes, cependant, valent mieux que le premier.

Mlle Lavigne met sa verve cavalière au service d'une certaine Mme Cléopâtre, qui porte le costume militaire, aime les braves et finit par renoncer à coiffer Sainte-Catherine en faveur d'un maître d'armes.

— La *Jeunesse des Mousquetaires*, dont la reprise a inspiré à M. Octave Mirbeau, écrivain de valeur, un éreintement à fond de train d'Alexandre Dumas, dont il traite les personnages de ridicules fantoches et de grossiers mannequins, obtiendra une nouvelle vogue à l'Ambigu. Le théâtre illusionniste n'a pas cessé de plaire.

— La Renaissance a décroché la timbale avec *Cocard et Bicoquet*, de MM. H. Raymond et Boucheron.

On aura beau dire qu'il y a de tout dans ces trois actes, les amateurs de farces et de quiproquos plaisants et piquants, d'une franche gaieté et d'un rire de bon aloi s'en donneront à cœur-joie à ce vaudeville exhalant.

Cocard, fabricant de pâtes d'Italie, et Bicoquet ne font qu'un. Cocard... Mais n'entreprenez pas d'indiquer l'intrigue, cela nous entraînerait trop loin.

Succès pour les auteurs, succès pour les artistes et, ce qui n'est point à dédaigner, succès pour le caissier du théâtre!

— M. Albert Carré, l'un des deux directeurs du Vaudeville, a transformé une vieille pièce de Benjamin Antier, *Les Beignets à la Cour*, en un charmant opéra-comique, où l'on voit le jeune roi Louis XV (rôle travesti, joué avec désinvolture par M<sup>lle</sup> Nixau) apprendre l'amour tout en confectionnant, avec une pensionnaire échappée d'un couvent, ces petits pâtés frits qui se laissent grignoter agréablement.

Sur ce livret rajeuni, feu Bernicat a composé une partition de bon goût, que M. André Messager a revue et dont il faut citer surtout le duo des Beignets, la chanson de la Chrysalide et une valse entraînante.

*Les premières armes de Louis XV* se donnent aux Menus-Plaisirs.

— A Cluny, *Les Mariés de Mongiron*, de M. Grenet-Dancourt.

La nouvelle bouffonnerie de l'auteur de *Trois Femmes pour un mari* deviendra-t-elle également plusieurs fois centenaire? C'est douteux, bien qu'elle contienne nombre de détails amusants et de cocaseries épicées. Il s'agit d'un époux qui vient de divorcer pour cause de belle-mère (naturellement) et qui cherche un mari pour son ex-femme. Mais, son ex-femme et lui ne peuvent vivre l'un sans l'autre; d'où... re-mariage!

EMILE ABRAHAM.

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Lessiveuse VIVILLE  
(Voir aux annonces)

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La Bourse est fermement tenue. Avec les derniers jours de cette semaine, les cours de nos rentes se sont vivement relevés. La liquidation mensuelle s'est opérée, par conséquent, à l'avantage des acheteurs.

Les dispositions du marché sont donc satisfaisantes et n'étaient la tenue toujours hésitante des places étrangères et la pénurie des transactions sur les valeurs de crédit, la hausse s'accroît davantage encore.

En attendant, les rentes françaises sont bien soutenues. Le 3 0/0 est à 82 40, l'amortissable cote 85 50, et le 4 1/2 0/0 s'échange à 106 55 sur le marché à terme.

Nous relevons, au comptant, le 3 0/0 à 82 40, l'amortissable à 85 50, le 3 0/0 nouveau à 82 15 et le 4 1/2 0/0 à 106 40.

Les Consolidés anglais sont venus, en dernier lieu, à 102 3/8, avec 1/16<sup>e</sup> de baisse sur la cote que nous relevions il y a huit jours.

Très mouvementé, l'Italien a passé de 93 55 à 93 15 après 93 85; il reste actuellement à 93 32.

Le Turc n'a pas varié à 14 fr.

L'Égypte a varié de 377 50 à 380.

Le 4 0/0 hongrois est à 77 10.

Le 5 0/0 russe 1877 est à 95 50.

La Compagnie Transatlantique toujours ferme à 520.

×

Les valeurs de crédit sont fermes mais n'ont pas suivi précisément la même marche rapide que nos rentes.

La Banque de France est à 3830. Le Crédit Foncier est ferme à 1371 25.

Le Foncier s'est traité de 1371 à 1375.

Les obligations à lots des emprunts 1879 se négocient sur les cours de 485 à 487. Celles des émissions plus récentes sont un peu au-dessous de ces prix, mais toutes marchent sûrement au pair de 500 fr. Le pair sera même dépassé, comme il l'est déjà depuis longtemps, par les obligations 3 0/0 de la Ville de Paris, pour lesquelles les tirages de lots se répètent moins fréquemment.

Rappelons que les tirages de lots ont lieu six fois par an pour les émissions des emprunts 1879, 1880 et 1885. Avec une obligation de 1879, une obligation de 1880 et une obligation de 1885, on participe chaque année à dix-huit tirages.

L'obligation du Crédit Foncier constitue une valeur de placement par excellence. On ne peut désigner à l'épargne un titre plus sûr.

Sans doute elle ne saurait convenir à ceux qui recherchent de gros intérêts; mais les gros intérêts ne s'obtiennent qu'au prix de gros risques et toute personne de conseil détournera toujours l'épargne des placements aléatoires pour l'inviter à se contenter, avec les valeurs de premier ordre, d'un intérêt modéré.

Au pair, l'obligation à lots du Crédit Foncier rapportera encore 3 0/0, c'est-à-dire plus que les fonds anglais et américains, autant que les fonds belges; le porteur, tout en encaissant paisiblement ses revenus, pourra toujours espérer d'être favorisé d'un lot de 100,000 fr. à l'un des nombreux tirages effectués en sa faveur.

Le Bon de la Presse est demandé à 20 50 et tend à s'élever. Nous ne serions pas surpris de le voir à 25 fr. à la veille du tirage.

Le Bon à lots se négocie sur les cours de 127 à 129. Le souscripteur a fait une excellente opération.

Le Comptoir d'Escompte se négocie à 1035.

Cet établissement prête son concours à l'émission du 8 mars courant, de 60,000 obligations 6 0/0 de 500 francs, rapportant 30 francs par an, payables semestriellement, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre et remboursables à 500 francs en 75 ans. Le produit de cette émission est destiné aux travaux d'achèvement du Canal de Corinthe et au paiement de charges résultant de l'article 46 des statuts.

Le prix d'émission est de 400 francs pour les obligations libérées à la répartition. En souscrivant à terme, le versement ressort à 461 20 à cause des intérêts courus à déduire; on verse alors 25 francs en souscrivant, 65 à la répartition, puis 97 30 le 1<sup>er</sup> avril 1888; 94 30 le 1<sup>er</sup> avril 1889; 91 30 le 1<sup>er</sup> octobre 1889 et 88 30 le 1<sup>er</sup> avril 1890. Mais à chaque terme, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper la totalité des versements à échoir.

Cette souscription, qui sera close le jour même de son ouverture, se fera aux guichets du Comptoir d'Escompte et dans ses agences en France et à l'étranger. Son succès est assuré et l'on peut déjà souscrire par correspondance.

×

Nous avons annoncé que l'Assurance financière procédait à l'émission publique d'une première série de Bons d'épargne de 250 fr., remboursables à 1,000 fr. par voie de tirage au sort, dans une période de 75 ans.

Le souscripteur recevra donc quatre capitaux pour un.

Le mécanisme de la combinaison employée pour permettre à l'Assurance financière d'aboutir à ce résultat est des plus simples. La Société emploiera le produit de la souscription à l'achat d'obligations à lots du Crédit Foncier.

Au fur et à mesure qu'elle encaissera les coupons des obligations ainsi achetées, elle en appliquera le montant à de nouveaux achats. Pour peu que l'on soit familiarisé avec les méthodes de reconstitution des capitaux, on comprendra parfaitement qu'il viendra un moment où la Société aura plus que quadruplé son avoir initial et qu'elle pourra par conséquent, rembourser les souscripteurs au quadruple, tout en réalisant elle-même un bénéfice rationnel et tout en échelonnant ses tirages de façon à favoriser une assez nombreuse catégorie de souscripteurs qui rentreront dans quatre fois leur mise bien avant l'époque où ils eussent atteints eux-mêmes le même résultat en capitalisant isolément les intérêts de leur placement.

L'Assurance financière a adopté, comme valeur de reconstitution, les obligations à lots du Crédit Foncier pour deux raisons. D'abord parce que ces titres sont surabondamment garantis; ensuite parce qu'ils participent à de nombreuses chances de lots.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES

par Dieppe et Newhaven

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**SUSPENSOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuissure, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, 8<sup>e</sup> 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**  
PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence  
CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérane

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
DENTIFRICES  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>um</sup>, Pharmacies, Drogueries.

## ENTREPRISE COLAS & HENRY

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.

## PLUS DE SURPRISES NI DE VOLS

Par l'application de l'Électricité

AUX USAGES DOMESTIQUES

Par l'emploi de la **SONNERIE ÉLECTRIQUE**, reliée à divers accessoires d'un prix modique, il devient impossible d'entrer dans une maison sans être signalé. TABLEAUX, INDICATEURS, TÉLÉPHONES, ACOUSTIQUES pour châteaux, fermes, etc.

Notre « **SONNERIE-TYPE** » est composée de manière à permettre diverses additions suivant les besoins du service. Prix, franco d'emballage, 16 francs. **Nouvel Allumeur** à triple usage donnant la lumière en entrant, possédant l'allumeur mobile et un commutateur donnant la lumière à volonté. Prix, franco d'emballage, 26 francs. — Adresser les lettres et mandats à M. ACHARD, Jeune, 32, boulevard Sébastopol, Paris — Arrêt de sûreté, nickelé (médaillon d'or 1886), prix 4 fr. 60, franco dans toute la France.

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL

**DES BREVETS D'INVENTION**  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

La Santé à tous

## EAU PRINCESSE DE TABLE

Source du Major des Montagnes du Harz

Ne décomposant pas le Vin

## SEIVE JEUNE & C<sup>ie</sup>

Seuls Concessionnaires

POUR LA FRANCE ET SES COLONIES

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, en date du 29 juin 1886; autorisée par arrêté ministériel du 14 septembre même année, et acceptée par les Académies étrangères.

Bureau : 5, rue des Gardes

Entrepôt général : 33, rue Stephenson, Paris

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**ALA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

### OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIES

SCIES-MÉCANIQUES, plus de 30 modèles

TOURS de TOUTS SYSTEMES

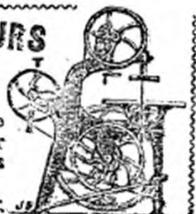
DESSINS et Dessinatures pour Découpage

OUTILS de TOUTES SORTES. Dipl. d'Honneur

LE TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures

FRANCO CONTRE 65 CENTIMES

TIERSOT, 16, r. des Gravilles, Paris.



**LA RÉPERTOIRE**  
"STANDARD" BREVETÉ S. G. D. G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
pour 600 à 20.000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

L  
M  
N  
O  
P  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

## AMER HOUBLON

Apéritif digestif, tonique, reconstituant  
Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

B. LAFOURCADE

15, Rue Saint-Quentin, Paris

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES

CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur

15, Rue de Buci, PARIS

SPECIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES

TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES

(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

SPECIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS

Kiosques — Vérandas — Marquises — Vitrines

Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale

Billancourt (Seine).

# Cassis-Rouvière

DIJON

Succursale à PARIS

7, rue Châteaudun

MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883

20 Diplômes

aux Expositions Universelles.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
—  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINCOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

EXIGER le vrai Nom **ALCOOL DE MENTHE DE**

47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre

les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.

Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours

d'Herbouville. — DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de **DE RICQLÉS.**

# RICQLÉS

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
place Saint-Denis.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## LAMPES A GAZ INTENSIVES

Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre  
généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à  
70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.



Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	430	14 — 80	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
**PARIS**

Représentation, Installations, Architecture  
PLANS & DEVIS

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**

Breveté s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Ode, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Économie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**de PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MENES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papeteriers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>e</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
**DIPLOMES D'HONNEUR**  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
VILLETTE 6, av. Parmentier Paris

**ARMENGAUD J<sup>NE</sup>** BREVETS D'INVENTION  
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**L'OFFICE FRANÇAIS**  
**LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES**

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES EC.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2-3-3, 4, selon leur nature.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AINÉ & C<sup>IE</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

29 Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

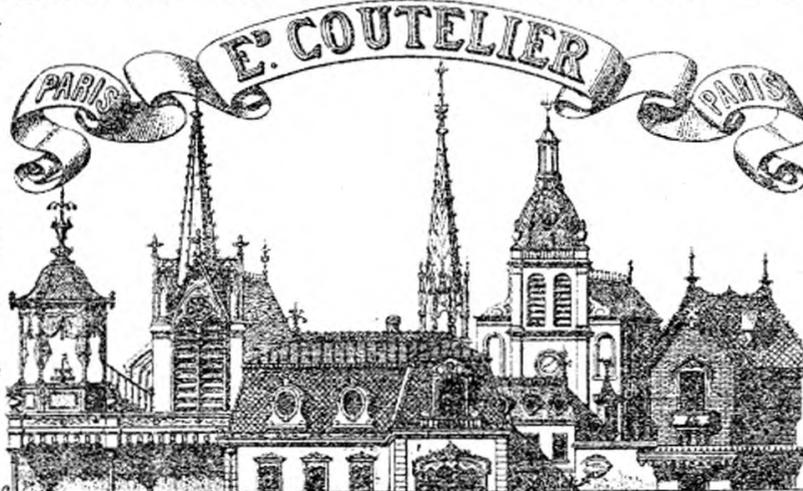
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

Lucarnes.  
Cils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages, Crêtes  
Membrons  
Arêtiers, Epis  
Clochetons.  
Poinçons, Vases  
Balustrades  
Marquises.  
Vérandas



CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

Fleches  
pour Clochers.  
Decorations  
pour Eglises  
Théâtres  
Cafés  
Concerts  
Kiosques  
Jardins  
Grilles  
etc

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)

52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beauregard **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
PARIS Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels. Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne.....



Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement équivaldra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

### SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.  
Comités départementaux.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — Circulaires de M. Berger, Directeur général de l'Exploitation.  
Les Comités d'installation.  
Les Adjudications.  
L'Histoire du Travail à l'Exposition.  
L'Exposition d'Economie sociale.  
L'Etranger à l'Exposition.  
Exposition de Bruxelles.  
Chronique des Travaux.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 29 février 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889. M. Chiris (Léon), sénateur, membre du comité d'admission de la classe 45 (Produits chimiques et pharmaceutiques), passe au comité d'admission de la classe 28 (Parfumerie).

Par arrêté en date du 29 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre de la section III (arts et métiers) de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, en remplacement de M. Raynaud, décédé, M. Clérac (H.), inspecteur ingénieur des postes et télégraphes.

### COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 2 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de Saône-et-Loire :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Mâcon

M. Poinet, architecte départemental.

Par arrêté en date du 4 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Aube :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Bar-sur-Aube

M. Berl (A.), fabricant de lits et meubles en fer à Clairvaux, commune de Ville-sous-la Ferté.

Par arrêté en date du 5 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres adjoints du comité départemental de la Vendée :

#### 1° Sous-comité de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon

MM. Bouvet, maire de Montaigne, président de la boucherie coopérative. Brun-Prélong, trésorier-payeur général de la Vendée. Guillemé, adjoint faisant fonction de maire de la Roche-sur-Yon.

#### 2° Sous-comité de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte

M. Baron-Latouche, juge au tribunal civil de Fontenay-le-Comte, membre du syndicat du marais de la Jeune Autise.

#### 3° Sous-comité de l'arrondissement des Sables-d'Olonne

M. Dodin, délégué cantonal à Challans.

Par arrêté en date du 5 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Haute-Garonne :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Toulouse

MM. Rivet, propriétaire, ancien professeur au conservatoire de Toulouse. Roschach, archiviste de la ville de Toulouse. Saint-Raymond, ancien critique d'art. Saunhac (de), délégué de l'Union artistique.

Par arrêté en date du 9 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Corse :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Bastia

M. Polidori (Laurent), négociant à La Porta.

Par arrêté en date du 9 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Vendée, pour faire partie de la commission d'économie sociale :

#### 1° Sous-comité de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte

M. Guinaudeau (Emile), vice-président du comice agricole de Fontenay-le-Comte, agriculteur à Moreilles.

#### 2° Sous-comité de l'arrondissement des Sables-d'Olonne

M. Boucher (Adam), propriétaire-éleveur à Bois-de-Céné.

Par arrêté en date du 9 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de l'Aisne :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Vervins

M. Bernardot, ingénieur civil, au familistère de Guise, en remplacement de M. Godin, décédé.

Par arrêté en date du 9 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de la Nièvre, pour faire partie de la Commission d'économie sociale :

#### 1° Sous-comité de l'arrondissement de Cosne

MM. Aton, maire de Neuvy-sur-Loire. Cordier, maire de Myennes.

#### 2° Sous-Comité de l'arrondissement de Château-Chinon.

M. Bazot (Firmin).

#### 3° Sous-comité de l'arrondissement de Clamecy

MM. Gilet (Elie), à Clamecy. Tiennault, à Marey

Par arrêté en date du 10 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition uni-

verselle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Vendée.

**Sous-comité de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte**

M. Baron (Edgard), propriétaire à Fontenay-le-Comte.

Par arrêté en date du 13 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres-adjoints du comité départemental de la Seine-Inférieure :

MM. Damez, conseiller municipal à Rouen. Robert, conseiller municipal à Rouen. Lespine, président de la Société la Prévoyance mutuelle, à Rouen. Crampon, président de la Société de secours mutuels l'Alliance, à Rouen. Lacoste, vice-président de la Société de secours la Prévoyance mutuelle. Moynet, directeur des hospices de Rouen. Docteur Gibert, fondateur du dispensaire des enfants malades du Havre. Bouchet, président de la caisse d'épargne.

Par arrêté en date du 13 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Haute-Vienne :

**Sous-comité de l'arrondissement de Limoges**

M. Blanchard, adjoint au maire de Séréilhac.

Par arrêté en date du 13 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental des Bouches-du-Rhône :

**Sous-comité de l'arrondissement de Marseille**

M. Marquisan, ingénieur, chef de l'exploitation des gaz et hauts-fourneaux de Marseille, en remplacement de M. Couture (Jules), démissionnaire.

Par arrêté en date du 13 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre-adjoint du comité départemental de la Charente :

**Sous-comité de l'arrondissement d'Angoulême**

M. Guinefolaud (Léonide), président du syndicat des négociants en vins et eaux-de-vie, à Angoulême.

Par arrêté en date du 13 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental de l'Orne :

**Sous-comité de l'arrondissement de Domfront**

MM. Bouvet (Paul), fabricant de clous à Beauchêne, en remplacement de M. Dubois, décédé. Delarchand, fabricant de serrurerie d'art, à Tinchebray, en remplacement de M. Levée, décédé.

Par arrêté en date du 16 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Savoie :

**Sous-comité de l'arrondissement de Chambéry**

M. Mottet, directeur des eaux de Marlioz,

Par arrêté en date du 17 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres adjoints du comité départemental du Lot :

**Sous-comité de l'arrondissement de Cahors**

MM. Calmon, sculpteur à Cahors; Combarieu, archiviste départemental, à Cahors. Deynard, ingénieur civil, à Cahors; Mouret, ingénieur des ponts et chaussées, à Périgueux; Trubert, industriel à Cahors.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**CIRCULAIRES**

DE

Directeur général de l'Exploitation

AUX

Présidents des Comités d'admission

Paris, le 2 mars 1888

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le nombre des demandes d'admission parvenues à la date du 1<sup>er</sup> mars, pour les Groupes II, III, IV, V et VI, est assez considérable pour qu'il ne soit pas nécessaire de prolonger officiellement une fois de plus le délai de dépôt.

Quoi qu'il en soit, et tout en laissant jusqu'à nouvel ordre arriver les demandes des Groupes VII (*Produits alimentaires*), VIII (*Agriculture, viticulture et pisciculture*) et IX (*Horticulture*), ainsi que celles du Groupe I, qui doivent être adressées à la Direction des Beaux-Arts, dans les conditions indiquées par le Règlement spécial de l'Exposition des Beaux-Arts, nous recevons encore les demandes des Groupes II, III, IV, V et VI; mais les Comités ont le droit de faire toutes leurs réserves en raison de l'envoi de ces dernières demandes après la date réglementaire, qui a été dûment notifiée par mes circulaires et par des insertions dans les journaux.

J'ai le devoir de vous faire savoir que les espaces demandés pour la France, à la date du 1<sup>er</sup> mars courant, dans les Groupes III, IV et V, s'élèvent à 64,850 mètres carrés, alors que les espaces couverts, réservés pour les produits de ces Groupes par les constructions des Galeries du Champ de Mars, sont de 64,959 mètres carrés, soit environ 24,780 mètres carrés utilisables.

En présence de ces chiffres, qui assurent le succès de la Section française de l'Exposition de 1889 et font honneur à l'activité de tous nos collaborateurs, j'ai le devoir d'insister auprès des Comités afin qu'ils revisent les demandes reçues ou à recevoir, de façon à opérer une sélection aussi judicieuse que sévère et qu'ils réduisent l'espace de chaque exposant admis dans une proportion conforme à nos disponibilités.

Je vous serai obligé de commencer, sans plus de retard, à dresser la liste des exposants admis, avec mention de l'espace demandé par chacun et de celui qu'il y aurait lieu d'accorder. C'est en étudiant ce tableau que nous pourrons arriver à arrêter des plans définitifs de répartition capables de donner satisfaction à chaque classe dans la mesure du possible.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur général

Monsieur le Président,

J'ai le devoir d'appeler votre attention sur l'importance imprévue des espaces demandés en totalité par les exposants français du Groupe VI (*Outils et procédés des industries mécaniques. — Électricité*), en exceptant les classes suivantes, qui trouveront place hors du Palais des Machines, savoir :

Classe 49. — Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières;

Classe 60. — Carrosserie et charonnage. — Bourrellerie et sellerie;

Classe 64. — Hygiène et assistance publique;

Classe 65. — Matériel de la navigation et du sauvetage;

Classe 66. — Matériel et procédés de l'art militaire.

Le Palais des Machines offre, à ses deux étages, une surface totale utilisable de 52,000 mètres carrés, sur lesquels nous avons jugé prudent de réserver :

1/3 pour les étrangers, soit.. 17,300m

2/3 pour la France, soit.... 34,700m

Les espaces demandés par les exposants français des classes appelées à prendre place dans le Palais des Machines s'élèvent actuellement à 54,000 mètres carrés et tout fait supposer que nous avons à attendre encore un nombre considérable de demandes dignes d'attention.

Il faut prévoir aussi que les pays étrangers, tels que l'Angleterre, les États-Unis, la Suisse et la Belgique principalement absorberont aisément tous les espaces réservés en dehors des compartiments français.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous efforcer de réduire autant que possible les surfaces demandées et de ne pas craindre de rejeter toute demande dont l'objet vous paraîtrait ne pas présenter tout le caractère sérieux qui doit être recherché dans une exposition des arts mécaniques.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général.

M. Georges Berger, dans les circulaires qu'il adresse aux présidents des Comités d'admission, donne une intéressante statistique : à la date du 1<sup>er</sup> mars, les espaces demandés dans les groupes III (*Mobilier et accessoires*), IV (*Vêtement*), V (*Industries extractives, produits bruts et ouvrés*) s'élevaient à 64,850 mètres carrés, alors que les espaces réservés pour ces groupes sont de 64,959 mètres carrés, et qu'il y a seulement 24,780 mètres carrés utilisables; c'est-à-dire que les demandes couvriraient un espace triple de celui dont on peut disposer, et peut-être quadruple, si on ajoute les demandes parvenues après la date réglementaire.

Le Palais des Machines offre, à ses deux étages, une surface totale utilisable de 52,000 mètres carrés, sur lesquels on a réservé 17,300 mètres pour les étrangers et 34,700 mètres pour la France. Les espaces demandés par les exposants français s'élèvent déjà à 54,000 mètres carrés, c'est-à-dire qu'ils dépassent la surface totale utilisable.

Il faut prévoir que ce chiffre sera encore augmenté, et on ne peut guère douter que l'Angleterre, les États-Unis, la Suisse et la

Belgique absorbent tous les espaces réservés aux étrangers.

## LES COMITÉS D'INSTALLATION

La liste des demandes d'admission est close; le rôle des comités d'admission va être terminé.

La tâche qui s'impose aujourd'hui est l'organisation des comités d'installation.

Il peut être utile de rappeler aux exposants comment l'arrêté ministériel, en date du 12 décembre 1887, fixe la composition de ces comités.

Le Comité d'installation de chaque classe des groupes II, III, IV, V, VI, VII, VIII, doit comprendre : 1<sup>o</sup> quatre membres exposants du comité d'admission, nommés par le ministre; ce nombre pourra être réduit à deux, pour certaines classes; 2<sup>o</sup> quatre membres pris parmi les exposants admis et élus par ces derniers; ces quatre membres peuvent être pris au sein du comité d'admission.

Le ministre du commerce et de l'industrie a déjà arrêté en partie les noms des membres qu'il doit nommer; les exposants vont être appelés à élire quatre membres.

Mais nous leur rappellerons qu'en vertu de l'art. 3 de l'arrêté ministériel, le bureau du comité d'admission devient le bureau du comité d'installation de la même classe.

On aura remarqué, sans doute, qu'il n'est question, plus haut, que des groupes II à VIII.

Pour le groupe IX, il y a, dans l'arrêté, un article spécial, l'article 4, qui est ainsi conçu : « Les comités d'admission des classes du groupe 9 feront fonction de comités d'installation pendant toute la durée des concours et des expositions temporaires d'horticulture. »

Nous appelons l'attention des exposants sur le rôle important des comités d'installation; les comités seront chargés de répartir entre les exposants admis les espaces attribués à chaque classe; de dresser les plans d'installation, qui devront être approuvés par l'administration; d'établir les devis des dépenses d'installation et de décoration des salles de classes et des frais de gardiennage et d'entretien; de faire la répartition de ces dépenses entre les exposants et d'accorder avec eux; de percevoir le montant de ces frais et de régler les mémoires des entrepreneurs.

La commission de l'Exposition de l'Histoire rétrospective du Travail s'est réunie mercredi dernier dans les bâtiments de la direction générale de l'exploitation, sous la présidence de M. Jules Simon.

On remarquait, parmi les membres pré-

sents MM. l'amiral Jurien de la Gravière, de Quatrefages, l'amiral Cloué, le général Gervais, l'amiral O'Neill, de Rozières.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, et M. P. Sédille, chef du service des installations intérieures, assistaient à la séance.

M. Sédille a montré aux membres de la commission les plans du palais de l'Exposition rétrospective du travail. Ces plans ont été adoptés, et M. Sédille a reçu les éloges les plus empressés des membres de la commission.

La commission a été appelée à délibérer sur un document qui lui a été adressé par MM. Mortillet, Duval, et des anthropologistes ne faisant pas partie de la section d'anthropologie. Les signataires de ce document demandaient qu'un pavillon spécial fût réservé à l'anthropologie avec un programme déterminé.

La commission a décidé qu'elle devait poursuivre la tâche qui lui avait été tracée et poursuivre l'organisation de la section d'anthropologie, se réservant d'examiner ultérieurement si, en dehors de l'exposition officielle, on pourrait faire des expositions particulières. M. Jules Simon a tenu à déclarer, d'ailleurs avec l'assentiment de tous les membres de la réunion, que la commission n'avait pas de doctrines particulières qu'elle ne se préoccupait pas des systèmes en matière d'anthropologie, qu'elle organisait simplement une exposition de faits.

Il a été décidé que les rapporteurs se concerteraient avec M. Georges Berger pour les installations des diverses sections et la rédaction des programmes définitifs.

## Les Adjudications

Les travaux de maçonnerie en élévation à exécuter pour le Palais des Beaux-Arts, des Arts libéraux, les galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars ont été adjugés par le Conseil de Préfecture à MM. Ménesson et Bargeat, moyennant un rabais de 4 fr. 60 0/0.

Les parquets et lambourdes des galeries et des tribunes du premier étage du Palais des Machines, au Champ de Mars, ont été adjugés à M. Antoine Collet, moyennant un rabais de 6 fr. 10 0/0.

## L'Histoire du Travail à l'Exposition

Nous avons parlé, dans un de nos précédents numéros, de l'exposition rétrospective du travail, nous avons montré qu'elle constituerait une des attractions les plus considérables de l'Exposition; nous sommes en mesure, aujourd'hui, de compléter les renseignements que nous avons déjà publiés.

La Commission supérieure a tenu de nombreuses réunions, sous la présidence de M. Jules Simon, et elle a arrêté un projet de programme très complet et très étudié.

Comme on le sait déjà, il y aura cinq sec-

tions : 1<sup>o</sup> L'anthropologie et l'ethnographie; 2<sup>o</sup> les arts libéraux; 3<sup>o</sup> les arts et métiers; 4<sup>o</sup> les moyens de transport; 5<sup>o</sup> les arts militaires.

Dans la section de l'anthropologie et de l'ethnographie, on exposerait des pièces d'embryogénie et d'anatomie comparée relatives à l'homme : des crânes et squelettes de races anciennes et de races actuelles; le matériel du travail et les spécimens représentant les diverses phases de la fabrication des instruments primitifs.

Dans la section des arts libéraux, on exposera tout ce qui se rapporte aux sciences, à l'imprimerie, à la pédagogie, à la musique, au théâtre.

On verra le cadran solaire, la reconstitution des observatoires chinois, indien, égyptien, de l'Observatoire de Paris, un laboratoire de chimiste et un laboratoire d'alchimiste, des manuscrits, des types de tablettes de papyrus, de parchemins, des types de livres et de journaux, l'atelier d'un imprimeur et la boutique d'un libraire au XVII<sup>e</sup> siècle; les types des objets et du mobilier employés pour l'enseignement selon le temps et selon le pays; la reconstitution des classes et des bibliothèques; des salles de théâtre, des collections de maquettes.

Dans la section des arts et métiers, la Commission a pensé que cette exposition spéciale devrait réunir les matières premières, successivement employées par l'art ou le métier considéré, le matériel et l'outillage employés aux différentes époques et arrangés de telle façon qu'on puisse saisir les transformations successives de l'art ou du métier considéré, les procédés employés, l'organisation des ateliers; enfin les produits livrés à la consommation par chacun des arts et métiers.

La Commission a reconnu que, pour donner une forme saisissable à cette organisation, il était utile de faire reconstituer, en grandeur naturelle, pour les arts et métiers les plus importants, un atelier de l'époque la plus brillante, avec les ouvriers représentés par des mannequins en costume du temps, l'outillage, les métiers, l'agencement général, l'ameublement et les décorations du temps.

La section des moyens de transport sera particulièrement intéressante; on nous montrera la voie égyptienne et la voie romaine, les ponts de bateaux, les ponts en pierres et les ponts en fer; le transport par l'homme seul à l'aide d'engins (bâtons, patins, échasses), le transport de l'homme par l'homme (les civières, les litières, les chaises à porteur, les palanquins); les voitures à bras, les voitures à voiles, les vinaigrettes; le transport à l'aide des animaux, chiens, chevaux, ânes, mulets, éléphants, chameaux, rennes, lamas; puis les carrosses, les cabriolets, les calèches, les diligences, etc.

Nous verrons le transport par la voie fluviale et maritime, les trains de bois flottés, les radeaux, bateaux à voile et à vapeur; on nous montrera aussi les vaisseaux dans l'antiquité : les vaisseaux du genre trirèmes, monoxyles, pentécontores, marine des Romains, des Carthaginois, des Grecs, jusqu'à l'ère chrétienne; les vaisseaux anciens au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle (carraques, nef, galions, caravelles), les navires à rames, moyen-âge et temps moderne (galères) les bateaux employés chez les peuples de l'Asie, de l'Afrique, en Amérique et en Océanie.

On nous montrera dans le transport par la

voie ferrée, des locomotives et des voitures de voyageurs. Enfin, dans la section des transports par l'air, l'on exposera des montgolfières, des aérostats avec leurs agrès, des nacelles.

La section des arts militaires sera particulièrement curieuse; on nous promet des objets historiques, des pièces ayant appartenu à des princes ou à des généraux célèbres, des armes historiques, des étendards et des drapeaux antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle, des modèles de l'attaque et de la défense des places, l'histoire du régiment par figuration, les tableaux représentant les faits d'armes du corps, l'histoire des uniformes et des drapeaux.

On peut voir par cet aperçu rapide et incomplet, que l'exposition de l'histoire du travail sera une des plus brillantes et une des plus originales de l'Exposition de 1889.

M. Georges Berger, en revenant de Londres, la semaine dernière, s'est arrêté à Boulogne, où il a prononcé un discours. En raison de son étendue, nous regrettons de ne pouvoir le publier; c'est un des plus complets que le Directeur général de l'Exploitation ait prononcés.

Ses auditeurs ont eu la bonne fortune d'avoir la primeur du récit de la mission qu'il a remplie en Angleterre et qui a été couronnée d'un succès si complet. Nous en avons donné un historique détaillé dans notre dernier numéro.

M. le Directeur général de l'Exploitation a donné des renseignements très intéressants sur l'organisation de l'Exposition, sur le système de classement qui a été adopté, sur les Palais des beaux-arts et des arts libéraux, la Tour Eiffel et la Galerie des Machines.

Les arcs de la grande galerie n'auront pas moins de 110 mètres de portée, élévation supérieure à celle de la colonne Vendôme; la force motrice sera de 2500 chevaux-vapeur, plus 3000 autres chevaux-vapeur, pour l'éclairage des galeries.

En vue de cet éclairage, un appel a été adressé aux électriciens. La lumière produite sera égale à celle de 150,000 becs Carcel, soit environ trois fois la puissance d'éclairage au gaz parisien.

Bien que l'espace couvert ne dépasse pas celui de 1878, on pourra recevoir un nombre beaucoup plus considérable d'exposants, par suite de l'adoption du système des collectivités.

M. Georges Berger explique qu'en 1867 et en 1878, le nombre des récompenses avait dû être forcément très limité, à cause du prix de revient des médailles. Cette fois, les récompenses consistant exclusivement en diplômes, on pourra se montrer plus large, et, par conséquent, plus juste.

L'orateur a donné quelques renseignements nouveaux sur l'Exposition de l'Histoire rétrospective du travail, qui comprendra les procédés de travail et la transformation de l'outillage.

Il faut citer parmi les reconstitutions les plus intéressantes, celle de l'intérieur d'un métier à tisser, en Egypte, sur les indications du célèbre émule des Champollion et des Mariette, M. Maspero. L'historique des moyens de transport comprendra: le travail à bras, la naviga-

tion, l'aérostation. On verra figurer, dans cette catégorie, les véhicules les plus primitifs, tels que coucous, diligences, mallepostes, sans oublier la célèbre litière de Charles-Quint, conservée à Madrid.

L'origine des chemins de fer sera indiquée par la présence d'une des plus vieilles locomotives, modèle Stephenson, qui se trouve à Nottingham.

M. Georges Berger a fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que si les progrès matériels doivent occuper une large place à l'Exposition le progrès des idées n'y sera pas oublié. Nous aurons les congrès et conférences, et la section de l'économie sociale. L'amélioration du sort du plus grand nombre est le principal objectif des promoteurs de cette section: la rémunération du travail, le fonctionnement des caisses d'épargne, le mécanisme des syndicats seront envisagés par des spécialistes, qui ne laisseront dans l'ombre aucun point de ces importantes questions. M. Berger, dans son éloquente péroraison, a fait appel à toutes les bonnes volontés.

Son discours a produit la meilleure impression.

## L'Exposition d'Economie Sociale

L'Exposition de 1889 se distinguera des précédentes par différentes conceptions qui font grand honneur à ses organisateurs. Elle ne sera pas seulement une nouvelle manifestation des travaux de l'art et de la science appliqués à l'industrie, elle aura encore un caractère philosophique, historique et social, qui ne se dégageait pas très nettement jusqu'ici de ce qu'on appelait les « tournois pacifiques ». Sans parler de l'Histoire rétrospective du travail, de la reconstitution de l'habitation humaine depuis les temps primitifs, et de tant d'autres sujets d'études et de curiosités que nous réserve l'Exposition, il est un coin du vaste plan élaboré par M. Berger et ses collaborateurs, dont on a peu parlé jusqu'ici et sur lequel nous allons dire quelques mots.

Les organisateurs de l'Exposition universelle ont pensé que cette solennité historique imposait l'étude des résultats obtenus, dans le monde du travail, par l'affranchissement que nous a légué la Révolution de 1789; ils ont voulu savoir ce que l'humanité a recueilli pendant ce voyage d'un siècle, et connaître ce qui a été fait — afin de mieux savoir ce qui reste à faire — pour les faibles et les souffrants, que nos pères, en créant un monde nouveau, avaient pour but de soutenir, d'aider, d'assister, et d'élever au niveau des anciennes classes privilégiées.

C'est de cette pensée qu'est né le *Groupe de l'Economie Sociale*.

Nous ne croyons pas que les hommes dévoués et compétents, qui composent les sections de ce groupe, veuillent faire autre chose que constater des faits; tenter davantage serait peine perdue. Il faut laisser de côté les déclamations vagues, les systèmes creux, pour n'envisager que les progrès réalisés et les améliorations qu'il ne faut point se lasser de tenter en faveur de la classe ouvrière.

Ce sera déjà un beau programme que celui qui consistera à montrer le travailleur dans tous les actes de sa vie — depuis l'enfance; — avec les institutions qui protègent et guident ses premiers pas, qui dirigent son instruction et son éducation, qui l'accompagnent à l'atelier, pourvoient à sa nourriture, à son logement salubre, lui viennent en aide dans

toutes les circonstances difficiles, l'assistent en cas de maladie ou d'accident, soutiennent et recueillent sa vieillesse, lui rendent les derniers devoirs, et cela sans lui imposer aucune gêne, aucune servitude, en respectant scrupuleusement sa liberté.

Il semble, à l'énoncé de ce programme, qu'il n'y a point là matière à exposition; c'est une erreur, et celle que la Direction générale prépare sera certainement l'une des sections les plus curieuses de l'Esplanade des Invalides, où l'Exposition d'Economie sociale doit être installée.

On va avoir là une sorte de communauté ouvrière où seront réunies toutes les institutions qui se rattachent à la vie du travailleur. Au centre, on élèvera un Cercle ouvrier qui sera — comme cela devrait être, si les ouvriers comprenaient mieux leurs intérêts — le complément des syndicats où l'on doit discuter les questions vitales; ça et là, des maisons de divers types montreront les efforts qui sont tentés pour rendre l'ouvrier propriétaire; ici, il y aura un restaurant populaire; là, un café de tempérance; plus loin, un dispensaire, et, dans une grande galerie, des tableaux et des graphiques frapperont les yeux et l'esprit du visiteur en lui montrant clairement les avantages de l'assurance, de la participation aux bénéfices, des sociétés de secours mutuels, etc.

Dans la salle du Cercle, des conférences, des causeries seront fréquemment faites sur des sujets d'économie sociale, et les sociétés chorales et instrumentales créées par l'initiative ouvrière ou patronale y donneront des concerts quotidiens. Dans cette même pensée de distraction, les sociétés de tir et de gymnastique, fondées dans un but de moralisation de ses membres, — le seul dont se préoccupe le groupe de l'Economie sociale — feront chaque jour des exercices, et l'on aura ainsi, par la musique et la gymnastique, des éléments qui feront de l'Exposition d'Economie sociale une des grandes attractions de l'Esplanade des Invalides.

C'est là un point important, car l'objectif du Groupe doit être d'attirer le plus grand nombre possible d'ouvriers à son Exposition spéciale, pour que ceux-ci apprécient mieux les études et les efforts de leurs véritables amis; que les patrons eux-mêmes s'instruisent, s'éclaircissent et voient ce que d'autres ont tenté en faveur de leur personnel, et qu'enfin les uns et les autres, mieux inspirés, reconnaissent que leur antagonisme est une erreur coupable, car s'il répond heureusement aux visées de certains égarés il est extrêmement nuisible aux grands intérêts du pays.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

On sait que, dès les premiers jours du mois de janvier dernier, M. le président Cleveland transmit au Congrès une proposition de M. Bayard, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, en faveur de la participation des Etats-Unis à l'Exposition universelle de 1889.

Le bill concluait à la nomination d'un commissaire général et au vote d'un crédit de 200,000 dollars. Il demandait, en outre, la réadmission, en franchise, des objets envoyés à l'Exposition.

M. Perry Belmont, président de la commission des affaires étrangères, fut chargé, au nom de cette Commission, de présenter au Congrès un rapport favorable à la participation officielle des Etats-Unis.

La Chambre des Représentants vient de voter les crédits demandés et d'assurer ainsi une brillante représentation des pro-

duits de l'industrie américaine à l'Exposition universelle de 1889.

Le Comité chargé d'organiser la participation de la Belgique a été composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Victor Lynel, d'Anvers.  
1<sup>er</sup> Vice-président (section de l'agriculture) : M. le comte de Ribeaucourt, sénateur.

2<sup>e</sup> Vice-président (section des beaux-arts) : M. Nlingenegen, député de Bruxelles, artiste peintre.

3<sup>e</sup> Vice-président (section de l'industrie) : M. de Mayer, industriel à Willebroeck.

Commissaire général : M. Carlier, député de Mons.

Secrétaire général : M. Gody, fonctionnaire supérieur des chemins de fer.

## Grand Concours international de Bruxelles

Une commission d'initiative privée s'est réunie pour veiller à l'organisation de la section française au grand Concours international des sciences et de l'industrie et à l'Exposition universelle internationale de 1888 à Bruxelles.

Cette commission s'est constituée comme suit :

*Président, commissaire général.*

M. A. Muzet, président du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie.

*Vice-présidents.*

MM.

Jarlaud, président honoraire des chambres viticoles de France, membre de la chambre de commerce.

Bertrand, président du conseil d'administration des chambres syndicales du bâtiment.

Rodanet, président de la chambre syndicale de l'horlogerie, membre de la chambre de commerce.

*Secrétaires.*

MM.

J. Cahen, secrétaire de la chambre syndicale des conserves alimentaires.

Chevrié, meubles d'art, rapporteur du jury de l'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs.

Chapel, secrétaire de la chambre syndicale des caoutchoucs.

*Membres.*

MM.

Jules Bon, membre de la société centrale des architectes.

Cusenier (E.), distillateur.

Decauville aîné, ingénieur, matériel de chemins de fer.

Ducher (H.), vêtements militaires.

Fontaine (H.), administrateur de la société Gramme.

Geneste (E.), ingénieur, constructeur d'appareils de chauffage et de ventilation.

Giraudon, président de la chambre syndicale de la maroquinerie.

Legrand (Victor), tissus, juge au tribunal de commerce.

Lemoine (Henri), président de la chambre syndicale de l'ameublement, membre de la chambre de commerce.

Leprince-Ringuet, meubles et bronzes d'art.

Liébaud, président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs, ingénieur.

Marguery, président du comité de l'alimentation parisienne.

Mascuraud (A.), vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie-imitation.

Patay (E.), ancien président de la chambre syndicale des fleurs et plumes.

Piel (A.), président de la chambre syndicale de la bijouterie-imitation, membre du conseil des prud'hommes.

MM.

Planchenault, sellerie, harnachement.

Ranvier, président de la chambre syndicale du bronze-imitation.

Ravasse, ingénieur-constructeur.

Thibouville, vice-président de la chambre syndicale des instruments de musique.

Thiébaud (Jules), bronzes d'art, juge suppléant au tribunal de commerce.

Touzet (H.), président de la chambre syndicale de la chaussure en gros.

Tresca (E.), tissus.

Viardot, meubles artistiques, membre du jury aux expositions internationales.

Vidal (Léon), président de la chambre syndicale de la photographie.

Way (A.-H.), président de la chambre syndicale des grains, graines, farines et huiles, membre de la chambre de commerce.

Martial-Bernard, président honoraire de la chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, membre de la chambre de commerce.

May (Henry), imprimeur-libraire éditeur (maison Quantin), juge au tribunal de commerce.

Mesureur (Jules), ancien président de l'association des anciens élèves des écoles nationales d'arts et métiers.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Le Palais des Machines. — Les Jardins. — Le Pavillon de la Presse. — La Tour Eiffel.*

Enfin, l'hiver semble vaincu. Depuis lundi un ciel plus élément a permis aux chantiers de reprendre toute leur activité sur chaque point de l'Exposition, aussi bien au Champ de Mars qu'au Trocadéro ou sur le quai d'Orsay. — Le temps perdu par suite des intempéries, sera vite regagné, d'autant plus que peu d'ateliers ont entièrement chômé, le travail avait été seulement ralenti.

\*\*\*

Les chantiers du Palais des Machines sont toujours pleins d'intérêt.

La maison Poirier termine les trois grands échafaudages roulants destinés au levage des fermes de la Société de Fives-Lille. — Nous avons décrit, dans une de nos précédentes chroniques, le système de construction de ces échafaudages, dont nous donnerons un dessin, en phototypie, dans un de nos plus prochains numéros. — Dès aujourd'hui, l'échafaudage central est terminé; le faite atteint une hauteur de 60 mètres: à 50 mètres s'étend une sorte de toiture inclinée, sur laquelle viendra reposer une des extrémités des poutres métalliques; l'autre extrémité reposera sur les échafaudages moins élevés qui se dressent de chaque côté, à 50 mètres. Ces échafaudages sont remarquables par leur légèreté et la simplicité de leur construction.

Déjà les premiers fers sont arrivés des usines de Fives-Lille, et, sous peu, on élèvera, à la hauteur de 50 mètres, ces énormes pièces métalliques qui, réunies bout à bout, auront l'énorme portée de 110 mètres.

Les échafaudages destinés à lever les fermes de la maison Cail commencent à dresser leurs énormes madriers, mais, de ce côté, le travail est un peu en retard sur ses voisins.

\*\*\*

Dans les jardins, la gelée a cédé la place à l'humidité. Une mer de boue, d'où émergent arbres et massifs semblables à des îlots, puis, comme digues, les chaussées empierrées, qui nous permettent de nous aventurer à travers les plantations, qui, dans quelques semaines, formeront un parc des plus attrayants.

De tous côtés, les jardiniers piquent les gazons, dament la terre autour des arbustes récemment transplantés, consolident les soutiens des jeunes arbres, enfin, donnent le dernier coup, de façon à ce que tout soit prêt pour la grande première du Printemps.

La plantation des arbustes à feuilles caduques, retardée par les froids, a été reprise activement; il est indispensable qu'elle soit terminée d'ici quinze jours, car, avec les temps doux, ces arbustes entreront de suite en végétation.

Dès maintenant, on réunit des collections provenant des pépinières de la Ville, des principaux horticulteurs de Paris et ses environs; enfin, quelques genres rares venus de province.

Une fois la plantation des arbustes à feuilles caduques terminée, on complètera la décoration des massifs avec les arbustes à feuilles persistantes conifères, etc., etc.

Les froids de 6 à 10 degrés n'ont pas arrêté la transplantation, au chariot, des gros arbres. Le terrain, durci par la gelée, rendait l'accès plus facile dans le Champ de Mars, et a permis d'accélérer cet important travail, au point qu'il sera terminé le 1<sup>er</sup> avril prochain.

On a repris également, au Trocadéro, les déplantations déjà en voie d'exécution lorsque sont intervenues les gelées; il s'agit, non seulement de déboiser les massifs du Trocadéro, en vue de l'Exposition horticole, mais encore d'utiliser au Champ de Mars plusieurs de ces végétaux et de transplanter, dans les pépinières de la Ville, où ils ne seront d'ailleurs que momentanément, les arbres qui ne seraient pas utilisés dans les jardins de l'Exposition.

De gros arbres, de la plus belle venue, viennent d'être amenés et plantés dans le jardin compris entre les ailes du Palais des Expositions diverses.

\*\*\*

Le Pavillon de la Presse vient de s'élever comme par enchantement. Déjà, l'annexe du restaurant, pour lequel on utilise le châlet construit pour l'Exposition du Travail, aux Champs-Élysées, est terminé. La toiture en ardoises et les grandes baies cintrées, dans le goût hollandais,

sont mises en place et produisent le meilleur effet.

L'ossature du pavillon central est terminée. Cet ensemble de constructions sera des plus élégants et fait grand honneur à son architecte, M. Vaudoyer.

\*\*\*

Les progrès de la Tour, pour n'être pas sensibles à l'œil, n'en sont pas moins fort importants. Toute la seconde ceinture de 7 mètres a été mise en place; le plancher de 14 mètres est donc terminé et la Tour va pouvoir s'élever sur cette nouvelle base.

M. Eiffel nous a promis que le 14 Juillet on serait arrivé au second étage, à 115 mètres; il tiendra parole, nous en sommes assurés.

De nombreux visiteurs se succèdent depuis plusieurs jours dans les chantiers pour visiter de très intéressants modèles des écluses que la maison Eiffel construit pour le canal de Panama.

## Les Théâtres

Deux ouvrages, créés jadis à l'Athénée, entrent au répertoire de l'Opéra-Comique. Ils ne sont pas indignes de cet honneur, surtout *Madame Turlupin*, deux actes accueillis aussi favorablement qu'il y a quelque quinze ans. La musique de M. Ernest Guiraud, fraîche, gracieuse et délicate se conforme aux situations variées du livret de MM. Cormon et Granvallet; plusieurs morceaux charmants ont été redemandés.

*Dimanche et Lundi*, de MM. Gillet et Deslandres, servira d'agréable lever de rideau et permettra de laisser un peu reposer l'éternel *Chalet*. Pièce assez primitive; musique sans prétention, claire et mélodique.

— Au Vaudeville, la série du divorce que l'on pensait épuisée, ne l'est point, et personne ne le regrettera: Duval divorce, moins par antipathie pour sa femme que par haine féroce contre les belles-mères en général et la sienne en particulier.

Il se remarie, Duval, et, bien entendu, il choisit une jeune fille dépourvue de maman.

Mais elle a un père, M<sup>me</sup> Duval, deuxième du nom, et ce père, jeune encore, s'avise, une fois sa fille établie, de retâter de l'hyménée.

Et qui épouse-t-il, ce beau-père encore vert? La première femme de son gendre.

Voici donc Duval affligé d'une re-belle-mère, quand il se flattait d'avoir payé son tribut à cette institution néfaste!

Et, par suite de combinaisons inénarrables, le voici entre son ancienne et horrible belle-mère et sa récente belle-mère... sa propre première femme!

Telle est, réduite à sa plus simple expression, la donnée des *Surprises du divorce*, qui obtient au Vaudeville le plus vif, le plus grand, le plus éclatant succès. On ne peut se faire une idée du parti que les auteurs, MM. Alexandre Bisson et A. Mars, en ont tiré: de la gaieté à profusion, de la franche et bonne et vraie gaieté; les si-

tuations les plus comiques, les plus abracadabrantes s'enchevêtrant, se superposant le plus simplement du monde et excitant un rire fou, à ce point qu'on assiste parfois à une pantomime, l'hilarité formidable du public couvrant la voix de l'acteur.

Il faut voir Jolly (Duval) et M<sup>me</sup> Grasset (la belle-mère n<sup>o</sup> 1). Il faut les voir!

— De la *Pucelle de Belleville*, les frères Cogniard s'inspirèrent pour *l'Agnès de Belleville*, représentée aux Folies-Dramatiques il y a pas mal de lustres. D'après ce vaudeville, un librettiste allemand confectionna une opérette dont le compositeur Millocker écrivit la musique et cette opérette, MM. Nutter et Beaumont l'ont traduite, adaptée pour ces mêmes Folies-Dramatiques et l'intitulent *la... Demoiselle de Belleville*.

Le célèbre romancier populaire compte encore des lecteurs, surtout parmi les habitués de la scène du boulevard Saint-Martin, contents de retrouver au théâtre les personnages qui les ont déjà divertis. Tout le monde, d'ailleurs, revoit sans déplaisir ces grisettes un peu vieillottes et entend de même ces gaudrioles d'autrefois.

Sans briller par une grande originalité, la partition plaît par sa facilité, par sa verve mélodique et par ses valse genre viennois, sautillantes et entraînant.

La... *Demoiselle de Belleville* est jouée par l'étonnante Mily-Meyer.

EMILE ABRAHAM.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## Champagne Ch. Farre, Reims

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Revue Financière

La Bourse ne s'est pas départie, pendant ces derniers huit jours, de la bonne fermeté dont elle a fait preuve d'une manière à peu près continue, depuis le commencement de cette nouvelle année. Les affaires, comme nous l'avons déjà dit bien des fois, n'ont pas encore un courant bien actif; la spéculation qui conduit le marché ne paraît pas vouloir entrer volontiers en scène, bien que rien ne soit à craindre à l'horizon qui puisse décevoir le parti haussier; cependant, nous sommes heu-

reux de pouvoir constater depuis quelques jours un léger regain d'animation.

Quelques affaires sont sur chantier, ce qui est de bon augure pour l'avenir de notre marché.

Le 3 0 0 est à 82,40, l'Amortissable cote 85,35, et le 4 1 2 0 0 se tient à 106,62.

Les Consolidés anglais se traitent à 102 1 16. Le 4 0 0 Hongrois se négocie à 77,35; l'Extérieure est à 67,15 et la Rente italienne passe à 93,20.

Le Turc est à 14,07.

La Banque de France est à 3790.

Le Crédit Foncier est toujours bien tenu à 1381,35.

Les obligations du Crédit Foncier, qu'elles soient à lots ou sans lots, sont très recherchées.

L'épargne, qui en apprécie justement les avantages et les garanties, les met volontiers en portefeuille.

X

Nous connaissons maintenant les conditions de l'émission du Panama du 14 mars. Emises à 460, les obligations nouvelles (3<sup>e</sup> série), seront remboursables à 1000 fr. et rapporteront 30 fr. par an.

Sur le produit de cette émission, un prélèvement proportionnel sera fait pour qu'un achat de Rentes françaises assure, garantisse le remboursement à 1000 francs de toutes les obligations. Le Parlement aura ainsi la démonstration pratique du système que l'on compte appliquer à l'émission des obligations à lots.

Ce service de garantie sera fait par les obligataires souscripteurs eux-mêmes, qui, constitués en Société civile spéciale, administreront, géreront et surveilleront leur bien.

Cet emprunt étant comme à valoir sur l'emprunt définitif des 600 millions et les souscripteurs actuels intervenant, d'une part pour assurer la marche rapide des travaux, d'autre part pour permettre au Parlement d'examiner avec tout le soin voulu la demande faite, il est juste que ces souscripteurs jouissent d'un privilège:

La Compagnie réservera donc à chaque souscripteur à l'émission actuelle des *Obligations nouvelles*, 3<sup>e</sup> série, et suivant les circonstances, dans le cas, bien entendu, où l'autorisation d'émettre des obligations à lots serait accordée, ou le droit de souscrire avec irréductibilité à un même nombre d'*Obligations à lots*, ou le droit d'échanger (aux conditions qui seront alors déterminées), les *Obligations nouvelles* de la 3<sup>e</sup> série qu'il aura souscrites, contre un même nombre d'*Obligations à lots*.

Grâce à cette émission partielle, on continuera avec la vigueur indispensable le creusement du Canal maritime de Panama, et le Parlement aura le temps d'examiner les conditions diverses de l'œuvre entreprise.

On sait que le cube du mois de février a atteint, à Panama, un million trois cent mille mètres cubes. Ce simple fait a très favorablement impressionné le monde des affaires. Il constate, en effet, que pendant que M. de Lesseps offre ici aux capitalistes des avantages nouveaux pour se procurer les fonds nécessaires à la marche rapide des travaux, les travailleurs, à Panama, déploient une activité extraordinaire.

Le succès de l'émission du 14 mars n'est plus douteux. Beaucoup de capitalistes qui s'étaient tenus jusque-là à l'écart, attendant l'occasion, jugent que l'exécution du Canal est maintenant certaine, et comme les *Obligations nouvelles* de la 3<sup>e</sup> série du 14 mars, émises à 460 francs ont toutes leur remboursement garanti par un dépôt de Rentes françaises, ainsi que nous venons de le dire, la légion des associés de M. de Lesseps va s'augmenter considérablement.

La Compagnie a déjà reçu des souscriptions par correspondance. C'était à prévoir.

Il est en effet incontestable que l'un des plus grands attraits de l'émission actuelle des obligations de Panama est le *privilège* qui sera réservé aux souscripteurs, lorsque M. de Lesseps aura obtenu l'autorisation d'émettre des obligations à lots: ou bien, et suivant les circonstances, a dit M. de Lesseps, les souscripteurs pourront échanger les obligations qu'ils auront souscrites le 14 mars contre des obligations à lots, ou bien, souscrire, avec irréductibilité, un même nombre d'*Obligations à lots*.

L'émission actuelle, tel qu'elle est, offre assez d'avantages en soi pour que son succès, maintenant bien indiqué, s'explique en dehors de cet attrait. Etre certain de doubler la somme souscrite, le capital apporté, et savoir qu'un dépôt de *Rentes françaises* garantit ce doublement de capital, est le point important, l'explication maîtresse du succès de l'émission, sans vouloir médire,

cependant, de l'intérêt de 6 0 0 attaché à ces obligations.

C'est une Société spéciale, formée des obligataires eux-mêmes, qui fera le prélèvement, recevra le dépôt et l'administrera. Les quatre premiers souscripteurs à cette émission formant le noyau de la Société de garantie, sont MM. de Mondésir, ancien ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, le général Allavène, le comte de Circourt, ancien conseiller d'Etat, et le colonel comte de Mouchon. La présidence a été offerte à M. Ferdinand de Lesseps, qui a souscrit le premier à l'émission nouvelle.

Concluons : Les vœux des chambres de commerce les plus intéressées à la mise en exploitation du Canal de Panama, le pétitionnement des actionnaires et obligataires de la Compagnie, le mouvement d'opinion publique, le mouvement national qui s'est manifesté à la suite des manœuvres coupables dirigées contre l'entreprise, posent une question qui ne peut pas rester en suspens, qui doit être résolue à bref délai :

La France achèvera-t-elle, à sa gloire et à son profit, le Canal de Panama, comme elle a achevé, à son profit et à sa gloire, le Canal de Suez ?

Le Parlement français de 1888 accordera-t-il aux actionnaires du Canal de Panama, dans des conditions identiques, l'aide que le Parlement français a accordée, en 1868, aux actionnaires du Canal de Suez ?

Un moment d'hésitation chez les Pouvoirs publics a suffi, en 1875, pour que la moitié de la propriété du Canal de Suez passât, pour cent millions de francs ! au Trésor britannique.

Les adversaires actuels de la Compagnie parviendront-ils à s'approprier, pour rien, le Canal de Panama tout entier ?

Cela n'est pas admissible.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**PARIS A LONDRES**  
par Dieppe et Newhaven

**BILLETS A PRIX RÉDUITS**

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir

De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir ;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

*Prix des Billets :*

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 34 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 3 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, 8<sup>e</sup> 49, Rue J. Rousseau, PARIS

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**  
PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUES FRANÇAISES

**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
de Pont-Sainte-Maxence  
**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

**COMPAGNIE DES MARQUISES MOBILES**  
(Plusieurs médailles)

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
SPÉCIALITÉ POUR LES EXPOSITIONS  
Kiosques — Vêrandas — Marquises — Vitrines  
Bureaux et Ateliers : 8, Place Nationale  
Billancourt (Seine).



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE**  
**DENTIFRICES**  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>um</sup>, Pharmacies, Drogueries.



**AMER HOUBLON**

Apéritif digestif, tonique, reconstituant  
Se boit pur avant et après le repas  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

**B. LAFOURCADE**  
15, Rue Saint-Quentin, Paris



ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Économie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS**  
**D'ÉCLAIRAGE**  
**GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ**

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
**DE SALLES DE BAINS**  
ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE**  
**TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,*  
*la Gascogne, la Normandie*

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

**Lignes des Antilles**

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

**Lignes de la Méditerranée**

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

### ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

### PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Caution



LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.



### LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite

EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPÉRA

Jemander Prospectus et condit.  
VILLIÉ 16, av. Parmentier Paris

### MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
CANIF MAGIQUE



Breveté  
S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

## L'OFFICE FRANÇAIS LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

### C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>

21, Great Saint Helens — LONDRES EC.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA

## CONTINENTAL TRADING UNION

à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2-3-4, selon leur nature.

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

EXIGER le **ALCOOL DE MENTHE DE**  
vrai Nom  
**47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR.** — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Épidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbouville. — Dép. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de **DE RICQLÈS.**

## RICQLÈS

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES

PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

### PLUS DE FUMÉE

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
tramways. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

## BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : } Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
} Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêtés.  
Bureau de Comité départemental.  
Comités départementaux.  
Adjudication des Portiques et Escaliers du Palais des Arts libéraux.  
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — Les Chantiers du Champ de Mars et de la Tour.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les États-Unis à l'Exposition.  
A l'Hôtel-de-Ville.  
L'Exposition de la Ville de Paris.  
Les Tramways tubulaires souterrains de Paris.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 3 mars 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre des comités d'admission, classe IX (Imprimerie et librairie), M. Alban Chaix, imprimeur-éditeur, en remplacement de M. A. Chaix père, démissionnaire.

Par arrêté en date du 7 mars 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

SECTION I. — *Anthropologie. Ethnographie*  
M. de Rosny, vice-président de la société d'ethnographie, en remplacement de M. Carnot, démissionnaire.  
M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, en remplacement de M. Charton, démissionnaire.

Par arrêté du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, il est ouvert un concours ayant pour objet la composition d'une « Marche solennelle », pour musique militaire :

Cette marche devra être instrumentée pour musique réglementaire d'infanterie,

constituée conformément à l'article 4 du décret du 26 mars 1860 (1), et pourra être exécutée pendant la durée de l'Exposition universelle.

Les partitions devront être accompagnées d'une réduction pour piano à deux ou à quatre mains.

La durée maximum de l'exécution ne devra pas dépasser dix minutes.

Il sera décerné :

Un premier prix de 3,000 fr. ;

Un second prix de 1,000 fr. ;

Deux mentions honorables de 300 fr. chacune pourront être accordées, s'il y a lieu, par le jury.

Les Français seuls seront admis à concourir.

Les lauréats devront pouvoir justifier de la nationalité française.

Les manuscrits devront être déposés ou adressés au secrétariat du Conservatoire de musique, 15, faubourg Poissonnière, avant le 31 octobre 1888, et porter une épigraphe ou devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître à l'avance.

Les concurrents sont prévenus que l'administration ne rendra aucun des manuscrits déposés.

Par arrêté en date du 10 mars 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. Friedel, membre de l'Académie des sciences, professeur à la faculté des sciences, conservateur des collections minéralogiques à l'école nationale supérieure des mines, membre des comités d'admission du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878, passe du comité d'admission de la classe 41 (produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie), au comité d'admission de la classe 45 (produits chimiques et pharmaceutiques).

(1) Petite flûte en *ré b.* ; grande flûte ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> hautbois en *ut* ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> petites clarinettes en *mi b.* ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> clarinettes en *si b.* ; saxophone, sop., alto, ténor et baryton ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trompettes en *mi b.* ou *fa* ; 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trombones ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pistons en *si b.* ; 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> bugles en *si b.* ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> altos en *mi b.* ; (3<sup>e</sup> ad libitum) ; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> barytons en *si b.* ; basses en *si b.* ; contrebasse en *mi b.* ; contrebasse en *si b.* ; batterie. (Bassons, cors et petit bugle ad libitum.)

Par décision du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1887, M. Louis Guillot, député de l'Isère, a été nommé membre de la commission consultative d'organisation de l'Exposition coloniale française de 1889, instituée par arrêté en date du 19 juillet 1887.

Par décision en date du 10 octobre 1887, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Paul Nicole, publiciste ; Paul Trouillet, éditeur de l'*Annuaire colonial* ; Peghoux, conseiller référendaire honoraire à la cour des comptes, ancien membre de la commission supérieure de l'Exposition permanente des colonies.

Par décision en date du 28 octobre 1887, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Paraf (Gustave), fabricant de tissus de coton, ancien membre du jury à l'Exposition d'Anvers ; Beleys (Albert).

Par décision en date du 9 novembre 1887, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Pector, président de la chambre syndicale du commerce d'exportation ; Roux, membre de la chambre syndicale du commerce d'exportation.

Par décision en date du 18 novembre 1887, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Massip, publiciste ; Ebrard Saint-Ange, ancien magistrat aux colonies ; Disnematin-Dorat, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite ; Chabrier, administrateur de la Compagnie transatlantique.

Par décision en date du 2 décembre 1887, a été nommé membre de ladite commission : M. Vincent Antony, publiciste.

Par décision en date du 16 février 1888, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Alexandre Fouchet, Villequiez.

Par décision en date du 28 février 1888, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Bouloche, chef-adjoint du cabinet de M. le sous-secrétaire d'Etat ; Cornu, professeur au Museum ; Etienne Tréfeu, publiciste ; H. Aron, adjoint au maire du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris ; Joseph Montet, publiciste.

Par décision en date du 2 mars 1888, ont été nommés membres de ladite commission : MM. Eugène Etienne, député,

ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies; Pierre Filippini, agent commercial de la Cochinchine; Achille Meiffre, négociant au Tonkin.

La commission consultative a nommé une sous-commission d'organisation, composée ainsi qu'il suit :

MM. Hébrard, sénateur de l'Inde, président; Isaac, sénateur de la Guadeloupe; Higginson, président de la société calédonienne des Nouvelles-Hébrides; le baron de Cambourg, vice-président de la société des études commerciales et maritimes; Rueff, administrateur des messageries fluviales de Cochinchine; J. Haussmann, chef de division à l'administration des colonies; Meyer, auditeur au conseil d'Etat; Hetzel, éditeur; Muzet, président de l'union des chambres syndicales; Duref, président de la chambre syndicale des industries diverses; Chaper, ingénieur civil.

L'administration des colonies est représentée, à la commission consultative et à la sous-commission d'organisation, par :

MM. Louis Henrique, commissaire spécial de l'Exposition coloniale de 1889; Paul Révoil, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux colonies, commissaire-adjoint; des Tournelles, ingénieur-civil, conservateur-adjoint à l'Exposition permanente des colonies, commissaire-adjoint; Deloncle, secrétaire de la commission; Colin, secrétaire-adjoint.

La commission d'initiative privée, constituée pour veiller à l'organisation de la section française au grand concours international des sciences et de l'industrie et à l'Exposition universelle internationale de Bruxelles, en 1888, a nommé président, commissaire général, M. A. Muzet, président du syndicat général de l'Union nationale du commerce et de l'industrie.

Le gouvernement français vient de notifier cette désignation au gouvernement belge par l'entremise de la légation de la République française à Bruxelles.

### Bureau de Comité départemental

## ALGERIE

### ORAN

#### Comité départemental

Président: M. GIRAUD, président de la Chambre de commerce, à Oran.

Vice-Présidents: MM. SAUREL, adjoint au maire d'Oran, à Oran; JARSAILLON, vice-président du Comice agricole, à Oran.

Secrétaire: M. BAILS, ingénieur des mines, à Oran.

Trésorier: M. DANIEL, mercier, à Oran.

Membres: MM. BASTIDE, président du comice agricole, à Sidi-bel-Abbès; BERNARD, entrepreneur, à Sidi-bel-Abbès; CAZALIS, agriculteur, conseiller général, à Relizane; PRTOU, conseiller général, à Mostaganem; SOLARI, maire de Saïda, à Saïda; PERÉS, maire de Mascara; TEDESCHI, maire de Tlemcen; CASTANIÉ, directeur des mines de Beni-Suf, à Tlemcen.

#### Sous-Comité de l'arrondissement d'Oran.

Président: M. COUSIN, chef de section à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à Oran.

Vice-Président: M. BRUNIE, ex-ingénieur de l'Ouest-Algérien, à Oran.

Membres: MM. CHAPE, professeur de dessin, à Oran; MEISTER, architecte, à Oran; ALI-MAHT-EDDIN, conseiller général, à Oran.

Secrétaire: M. BRÉMOND, vétérinaire départemental, à Oran.

#### Sous-Comité de l'arrondissement de Mascara

Président: M. PEREZ, agriculteur, maire de Mascara, à Mascara.

Trésorier: M. VARNIER, administrateur de la commune mixte de Mascara, à Mascara.

Secrétaire: M. SAINT-MARTIN, publiciste, à Mascara.

Membres: MM. SOLARI, viticulteur, maire de Saïda, à Saïda; CABASSOT, viticulteur-éleveur, à Mascara.

#### Sous-Comité de l'arrondissement de Mostaganem

Président: M. CAUQUIL, agriculteur, à Rivoli.

Secrétaire: M. COHEN SAMUEL, minotier, à Mostaganem.

#### Sous-Comité de l'arrondissement de Tlemcen

Président: M. TEDESCHI, maire de Tlemcen, à Tlemcen.

Secrétaire: HAVARD, viticulteur, à Tlemcen.

#### Sous-Comité de l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès

Président: M. BASTIDE, président du Comice agricole, à Sidi-bel-Abbès.

Vice-Président: M. PERRERET, maire de Sidi-bel-Abbès, à Sidi-bel-Abbès.

Secrétaire: FABRIES, docteur en médecine, à Sidi-bel-Abbès.

Membres: MM. BERNARD, entrepreneur de travaux publics, à Sidi-bel-Abbès; DECRIEN, propriétaire, à Sidi-bel-Abbès; EL-HAJD-EL-HABIB, caïd de l'Oued-Sefierim, à Têlagh; DAVOINE dit LAVENNE, industriel, à Sidi-bel-Abbès; NOUZILLE, agriculteur, à Sidi-bel-Abbès; PERRY, brasseur, à Sidi-bel-Abbès; MOHAMED-OULD-EL-ARBI, caïd des Oulad-Balagh, à Têlagh.

## COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Par arrêté en date du 18 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité départemental de la Haute-Marne :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Chaumont

M. Simon (Joseph), dit Jules, ancien président du tribunal de commerce de Chaumont, en remplacement de M. Thomachot, démissionnaire.

Par arrêté en date du 18 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre-adjoint du comité départemental de l'Orne :

#### Sous-comité de l'arrondissement d'Alençon

M. Duval, archiviste du département de l'Orne

Par arrêté en date du 18 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres-adjoints du comité départemental des Deux-Sèvres :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Niort

MM. Bouhault, inspecteur des enfants assistés, à Niort. Causeret, inspecteur d'académie, à Niort.

Par arrêté en date du 23 février 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Nord :

#### Sous-comité de l'arrondissement de Valenciennes

MM. Lebacqz, directeur d'une faïencerie à Saint-Amand; Vigreux, distillateur à Denain.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

en un lot, à forfait

DES

Travaux de construction, en location

DE

## PORTIQUES & ESCALIERS

en Charpente et grosse Menuiserie

à exécuter dans la nef du Palais des Arts libéraux, pour l'installation de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques.

1<sup>o</sup> Le lundi 16 avril 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général de l'Exploitation ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 120,000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de construction, en location, de portiques et escaliers en charpente et grosse menuiserie à exécuter dans la nef du Palais des Arts libéraux, pour l'installation de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques.

Le cautionnement est fixé à 6,000 francs.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale de l'Exploitation, dans les bâtiments du Champ de Mars, 16, avenue de La Bourdonnais, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, au Directeur général de l'Exploitation (16, avenue de La Bourdonnais), qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une déclaration, écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : Exposition universelle de 1889. — Travaux de construction, en location, de portiques et escaliers en charpente et grosse menuiserie, à exécuter dans la nef du Palais

des Arts libéraux, pour l'installation de l'Exposition rétrospective du Travail.

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime), et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 9 mars 1888.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général.

LUCIEN DAUTRESME.

## MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné (nom et prénoms), après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées à tous les entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, des plans, du devis descriptif et du cahier des charges spéciales concernant la construction à forfait et l'entretien, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1889, de bâtiments en charpente, destinés à installer, dans la nef du Palais des Arts Libéraux, l'exposition rétrospective du travail,

M'engage à exécuter, à forfait invariable, le travail dont il s'agit, évalué à la somme de moyennant un rabais de (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les

droits de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée, ainsi que la retenue de 1 0 0 pour le service médical.

Paris, le 1888.

(Signature, profession et adresse.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

### ENQUÊTE

## QUESTIONNAIRE

### Section IX

**119. Répartition des bénéfices nets.** — Situation financière. — (Suite) . . (Nombre des associés. — Capital versé. — Emprunts. — Chiffre des ventes. — Bénéfices bruts. — Frais généraux. — Bénéfices nets. — Total par tête. — Totaux par 100 francs d'achat. — Amortissements. — Réserves. — Allocations à diverses œuvres. — Part moyenne de bénéfice touchée par associé. — Proportion de ce dividende par rapport à la mise; — par rapport au montant des achats. — Montant moyen des dépôts par membre. — Intérêt servi à ces dépôts.)

Etablir, pour le premier et le dernier exercice (1887), un tableau comparé des prix d'achat et de vente de toutes les marchandises vendues par la Société. — (Donner ces prix année par année depuis l'origine pour les marchandises les plus importantes.)

**120. Faits notables de l'histoire de la Société.** — Indiquer les principaux faits de l'existence de la Société. — A-t-elle traversé des moments difficiles? — Quels ont été ses adversaires les plus dangereux? — Rôle et attitude des petits et des gros commerçants de la localité vis-à-vis de la Société? Motifs de l'opposition qu'elle a pu rencontrer? — Comment et avec quels concours en a-t-elle triomphé?

A-t-elle eu à soutenir des procès devant les tribunaux civils ou administratifs, soit avec quelques-uns de ses membres ou de ses fournisseurs, soit avec les compagnies de chemins de fer ou les administrations financières, à propos des transports, patentes, licences, droits de circulation, de débit, impôts divers, contraventions, etc.? — Circonstances, frais et résultats de ces procès. — Si la Société a pu conjurer sans procès les embarras avec lesquels elle a été aux prises, à quelles influences a-t-elle dû cette solution?

Quelle est aujourd'hui sa situation vis-à-vis de ses adversaires du début, du commerce local, des consommateurs non adhérents, des patrons, des autorités, des actionnaires eux-mêmes?

**121. Résultats matériels et moraux de l'institution.** — Fondation de la Société. (Bibliothèque; — conférences; — cours; — écoles; — caisse de secours; — de retraites, etc.)

Détails sur ces diverses fondations.

La Société a-t-elle des rapports avec d'autres institutions? (Sociétés de secours mutuels; — caisses de retraite; — banques populaires; — chambres syndicales, etc.) — Si elle est liée d'une façon plus ou moins directe à un établissement industriel qui ait subi des grèves, quelle a été l'action de la Société sur l'origine

de ces grèves, leur développement, leur cessation?

La Société fait-elle de la publicité: pour recruter des adhérents? — Laquelle? — pour propager l'idée coopérative? (Presse; — réunions; — conférences). — Prend-elle part aux congrès des sociétés coopératives? — Quels résultats en a-t-elle obtenus ou s'en promet-elle?

Est-elle affiliée à un groupement coopératif? (Fédérations françaises. — Union générale des sociétés coopératives allemandes, anglaises. — *Central cooperative board.*) — Organisation de ce groupement. — Ses ressources. — Ses attributions. — Son rôle. — Ses services.

Les membres s'intéressent-ils à la direction de la Société? — Comment apprécient-ils et appliquent-ils l'obligation du paiement comptant? Quel emploi donnent-ils au bénéfice net distribué en fin d'exercice?

Caisse de prêts aux sociétaires momentanément embarrassés. — Son organisation. (Est-elle distincte de la Société?) — Ses ressources. — Conditions des prêts. — Montant des opérations. (Prêts. — Remboursements. — Pertes.) — Résultats.

La Société a-t-elle favorisé l'épargne? — Reçoit-elle en dépôt les épargnes de ses membres? (Taux de l'intérêt servi à ces dépôts. — Leur limite.) — Si elle ne reçoit pas ces épargnes en dépôt, en facilite-t-elle le placement? Comment? — Importance moyenne des épargnes réalisées et déposées par an et par tête. — Quel est leur emploi le plus fréquent? (Les a-t-on appliquées à la construction des maisons appartenant aux actionnaires?)

Action exercée par la Société sur le cours des denrées dans la localité et sur les exigences des débiteurs.

Action exercée sur les membres eux-mêmes de la Société (en ce qui concerne: l'union entre eux; — l'intelligence plus exacte du rôle du capital et du principe d'association; — la régularité de l'existence; — les habitudes d'épargne; — l'abandon du cabaret; — l'amélioration de la situation matérielle et morale de la famille).

## II. — SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'ALIMENTATION RESTAURANTS COOPÉRATIFS

On répondra d'abord aux généralités du chapitre précédent, puis aux questions ci-après, qui visent les sociétés distribuant des aliments préparés.

### 122. Fonctionnement de la Société.

Nature des aliments. (Portions solides; — liquides. — Prix de vente par portion.) — Sont-ils consommés sur place; — emportés? (L'option est-elle laissée au client? — Sont-ils vendus au public ou réservés aux seuls associés?)

Mode de paiement (en espèces, — avec des jetons, — des cartes).

**123. Restaurants coopératifs.** — La Société a-t-elle un ou plusieurs restaurants?

Installation, organisation et service. (Frais de premier établissement, de matériel, de location.) — Personnel de surveillance et de service. — Ses appointements. (Les consommateurs se servent-ils eux-mêmes au guichet? — Mangent-ils assis ou debout?)

Confection des aliments. (A-t-elle lieu dans chaque restaurant ou dans une cuisine centrale pour tous les restaurants de la Société?) — Mode de préparation. (Bois, — houille, vapeur directe, — bain marie. — Type de fourneau. — Prix du charbon, — du gaz, — de l'eau?)

Système des achats et des approvisionnements. — La Société a-t-elle adhéré à l'union générale des Sociétés de consommation de

Paris et de Lyon? — Y fait-elle des achats? — Lesquels? Y trouve-t-elle avantage? — Organisation du contrôle des achats et des existences en magasins.

Nombre des personnes pouvant prendre leur repas en même temps. — Nombre des tables successives. — Durée moyenne et heures des repas. — Nombre des personnes traitées (par an, — maximum et moyenne par jour). — Recettes totales (par an, — par jour, par tête et par repas). — Nombre des portions vendues par an. — Prix moyen par portion. — Rationne-t-on le vin? — Sert-on des liqueurs? — du café?

Menu des repas correspondant à la dépense moyenne. — Comparaison entre cette dépense au restaurant coopératif et celle d'un repas analogue dans un restaurant ordinaire de la localité pour la même clientèle.

Outre les clients au cachet, a-t-on des pensionnaires à la journée, — au mois? — A quelles conditions? — Porte-t-on des repas au dehors? — à des agglomérations d'ouvriers? (Système de Grenoble et de Zurich).

**124. Résultats moraux et financiers de l'institution.** — Effets produits sur les prix des restaurants non coopératifs, — leur fréquentation; — les habitudes de sobriété et d'épargne des membres de la Société.

Dépenses. — Recettes. — Frais généraux. — Bénéfices nets. (Chiffres annuels depuis l'origine; — moyenne par jour.) — Affectation des bénéfices.

En quoi la Société se distingue-t-elle des sociétés purement philanthropiques? (telles que celles qui fondent des fourneaux économiques et autres institutions analogues?) — Est-elle soutenue par des personnes qui n'utilisent pas ses services? — Subventions de la commune — des particuliers. — Formes de ces subventions. (Loyer gratuit; — allocations annuelles; — service gratuit de la comptabilité ou du contrôle; — versements des membres honoraires, etc.)

Budget annuel de l'institution — Sa situation actuelle; — son avenir.

## PARTIE NON OFFICIELLE

La Commission de contrôle et de finances ne s'est pas réunie hier, vendredi 16 mars.

Nous rappelons que c'est aujourd'hui samedi qu'expire le délai pour le dépôt des demandes de soumission pour le Catalogue officiel de l'Exposition.

### LES CHANTIERS

du Champ de Mars et de la Tour

Les travaux ont repris avec une nouvelle activité.

Au Champ de Mars, près de l'École Militaire, les échafaudages construits par M. Poirier, pour le levage des fermes de la Galerie des Machines (Fives-Lille) sont entièrement terminés; les premières pièces métalliques sont déjà arrivées sur le terrain; le terrain étant défoncé par les pluies, leur transport est assez difficile. L'échafaudage destiné au montage des fermes de la maison Cail a été commencé il y a trois jours.

Le jardin central est à peu près achevé

sur la partie du Champ de Mars avoisinant le parc. Les échafaudages pour le levage des fermes du Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux sont depuis longtemps en place, et on attend les pièces métalliques.

Les bâtiments du Pavillon de la Presse sont très avancés.

Au Trocadéro, de nombreux jardiniers remuent les terres, qui seront prochainement livrées à l'horticulture.

Sur le quai d'Orsay, une rangée de fermes est achevée, depuis l'avenue de La Bourdonnais jusqu'à la rue Malar. La seconde rangée n'est terminée que jusqu'au pont de l'Alma. On sait que ces fermes sont destinées à recevoir les sections de l'agriculture.

La direction de l'exploitation va prendre possession de l'esplanade des Invalides ces jours-ci.

A la Tour de 300 mètres, règne toujours la plus grande activité; tous les efforts sont, en ce moment, consacrés au montage des poutres et planchers du premier étage, qui n'ont pas un poids inférieur à mille tonnes.

Le montage des seize arbalétriers et des treillis ne continuera qu'après la mise en place complète de ces planchers, qui sera terminée vers la fin du mois, moins les consoles des galeries extérieures du premier étage, qui seront seulement établies vers le mois de juin.

Dans une huitaine de jours, on commencera à couvrir ce plancher; il sera hourdi au moyen de briques creuses du système Perrière; en un mois, le travail sera terminé et donnera une immense plate-forme, laquelle servira de chantier pour le dépôt des fers de la partie supérieure.

Les fers seront montés sur cette plate-forme en deux points: à cet effet seront installées deux charpentes en bois en porte-à-faux et l'élevage se fera au moyen de treuils mus par deux locomobiles.

En même temps que se terminent les planchers du premier étage, on met en place la partie supérieure des escaliers qui avaient été réservée à cause des attaches qui les suspendent au plancher.

Dès le 20 mars, on pourra arriver à la plate-forme au moyen des escaliers définitifs.

La partie supérieure des arcs, dont la base est déjà amorcée, est en fabrication aux ateliers de Levallois.

Les grues de montages sont arrivées dans la partie courbe des chemins des ascenseurs, sur lesquels elles se déplacent comme nous l'avons décrit il y a quelques mois; il a été, par suite, nécessaire de se servir du mécanisme prévu, pour redresser les pivots à chaque mouvement de la grue; ce mécanisme a répondu parfaitement à l'attente des ingénieurs.

La Tour atteindra son deuxième étage vers le milieu du mois de juillet.

Chaque partie de ce gigantesque travail suit donc sa marche normale et prévue et fait le plus grand honneur à ses habiles constructeurs.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. Lucien Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, vient de recevoir, du ministère des affaires étrangères, communication d'une lettre adressée à M. le comte de Monthon, ministre de France à Athènes, par M. Dragonnis, ministre des affaires étrangères de Grèce, l'informant des dispositions suivantes, arrêtées par ordonnance royale:

La préparation et la direction de la participation de la Grèce à l'Exposition universelle de 1889 ont été confiées à la commission des expositions nationales olympiques du pays, composée de MM. Denis Stephanos, Phocion Negri, Pandia Rhalli et Aristomène Valetta, sous la présidence de M. Dragonnis. Les trois derniers membres de cette commission viennent d'être nommés délégués helléniques à l'Exposition de Paris, conjointement avec M. Germadius, chef de la section d'agriculture au ministère de l'intérieur, M. Emmanuel Dragonnis, chef de division au ministère des finances, M. N. Apostolis, professeur, et M. E. Vlasto, ingénieur.

Nous recevons les meilleures nouvelles de l'étranger, nous serons probablement en mesure de donner des détails intéressants à nos lecteurs, dans le prochain numéro. Presque partout, des commissions sont formées ou en voie de formation. On sait déjà que les commissions pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suède, la Suisse sont constituées; une commission sera constituée prochainement pour la Russie.

### Les Etats-Unis à l'Exposition

La chambre des représentants des Etats-Unis, constituée en comité d'ensemble, vient de discuter la résolution concernant la représentation des Etats-Unis à l'Exposition de Paris en 1889. M. Belmont, chargé par le comité des affaires étrangères de soutenir le bill devant la Chambre, a rappelé les souvenirs de la guerre de l'Indépendance qui unissent les deux nations, et il a ajouté que les Américains étaient tenus à plus de sympathie encore envers la France, à cause de la façon triomphante dont elle soutient, dans le temps présent, la lutte pour la liberté contre les aristocraties et les monarchies de l'Europe.

C'est spécialement à la France d'aujourd'hui, a dit en substance M. Belmont, que les Etats-Unis ont à cœur de rendre hommage.

Ceux à qui il est donné de jouir en paix de tous les bienfaits de notre gouvernement peuvent apprécier les immenses difficultés qui s'élèvent devant les hommes d'Etat français qui professent des opinions républicaines. Plus forte que la Sainte-Alliance du commencement de ce siècle; plus forte que la triple alliance de nos jours est la ligue des monarches et de la royauté en Europe, contre le républicanisme triomphant en France; et, cependant, la République française est sortie victorieuse des intrigues hostiles de l'intérieur et des attaques insidieuses du dehors. Le peuple des Etats-Unis a suivi les récents événements en France avec un respect et une admiration que l'invitation du gouvernement français lui fournit l'occasion d'exprimer.

Le centième anniversaire de l'année 1789 a été bien choisi pour l'ouverture d'une exposition universelle à Paris; c'est une date aussi significative pour les Etats-Unis que pour le peuple de France. S'il y a ce que l'on pourrait appeler une ligue réactionnaire en Europe, ne pourrait-il pas y avoir aussi une ligue progressive des républiques du monde? Si cette invitation du gouvernement français a été officiellement refusée par certains gouvernements, l'Exposition elle-même contiendra des objets exposés par tous les pays de l'Europe, et l'invitation a été officiellement acceptée avec la plus grande cordialité par la Suisse et par toutes les républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et elle est maintenant placée devant le congrès des Etats-Unis pour être l'objet d'une résolution aussi promptement que le permettent les règles de la Chambre.

M. Mac Creary, du Kentucky et M. Rayner, du Maryland, ont parlé dans le même sens avec une chaleur allant jusqu'à l'éloquence. M. Rayner a terminé ainsi son discours :

Tandis que les gouvernements impériaux de l'Europe refusent de concourir à la célébration, parce qu'ils craignent peut-être que quelque jour on ait à célébrer quelque fête semblable dans leurs propres domaines, en honneur de l'extirpation de la monarchie, il appartient aux Etats-Unis d'étendre une main généreuse à travers l'Océan et de crier d'une voix énergique à la République sœur : « Citoyens de France, nous vous envoyons nos félicitations. De même que vous avez jadis cimenté du sang de vos meilleurs et de vos plus braves enfants l'édifice de notre liberté, ainsi les plis de notre drapeau, mêlés aux trois couleurs de la France dans les rues de Paris, enseigneront au monde que le plus humble citoyen, placé sous leur protection, est, suivant la philosophie de nos institutions, l'égal du plus grand monarque assis sur le trône le plus puissant de la terre. »

Ces paroles ont été accueillies par de bruyants applaudissements. M. Hitt, de l'Illinois, et M. Adams, du même Etat, ont pareillement soutenu la proposition, mais ils ne pouvaient manquer comme représentants du grand marché de production des salaisons américaines, de verser un pleur sur l'exclusion de ces denrées du marché français. Ils l'ont fait tout deux, du reste, en termes modérés. M. Hitt a profité de l'occasion pour recommander l'adoption en temps et lieu d'un système de représailles. Mais M. Adams a exprimé une idée plus ingénieuse. Il a demandé à la Chambre, en adoptant la résolution Belmont, d'y introduire un amendement en vue d'inviter le commissaire de l'agriculture à préparer, pour être distribué gratuitement à Paris, pendant l'Exposition, un travail où seraient décrits les pro-

cedés employés pour l'élevage du porc aux Etats-Unis et ceux en usage pour sa conservation et son exportation, et où seraient aussi exposées les qualités sanitaires des viandes américaines, comparativement à celles des autres pays de production.

M. Hooker, du Mississipi, a dit qu'en temps voulu, il appuierait des mesures de représailles contre les pays qui repoussaient le porc américain, mais qu'il n'était pas d'avis de lever ce lièvre en ce moment où les Etats-Unis avaient à répondre à une invitation courtoise de la France.

En conséquence, il a combattu l'amendement de M. Adams, qui a été défendu, au contraire, par M. Cannon, de l'Illinois. En fin de compte, cet amendement, qui comporte ouverture d'un crédit de 25,000 dollars pour la mise en exécution de ses dispositions, a été adopté.

Puis le comité d'ensemble a adopté finalement la résolution Belmont, et a décidé qu'un rapport favorable sur cette résolution serait fait à la chambre des représentants.

## A l'Hôtel de Ville

Dans sa séance de mercredi dernier, le Conseil municipal a nommé M. Dumay, membre de la Commission spéciale relative à l'Exposition universelle de 1889. Cette commission, par suite, se trouve ainsi composée : M. Guichard, président; MM. Rouzé, Alphonse Humbert, vice-présidents; Lyon-Alemand, secrétaire; MM. Binder, de Bouteiller, Cernesson, Curé, Cusset, Dumay, Jacques, Arsène Lopin, Mayer, Rousselle, Paul Vignier.

## L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

### Le Service des Beaux-Arts.

La surface dont pourra disposer le service des Beaux-Arts à l'Exposition spéciale de la Ville de Paris sera de 300 mètres carrés. Un crédit de 20,000 francs a été prévu pour l'installation de cette partie de l'exposition municipale.

Les Beaux-Arts ont de tout temps contribué, dans une large mesure, à donner à la Ville de Paris sa physionomie spéciale. De leur côté, l'Administration et le Conseil municipal, n'ont jamais ménagé aux artistes leur sympathie et leur appui.

Chaque année, en effet, le Conseil vote 300,000 francs pour travaux de peinture, de sculpture, de gravure en médaille et taille-douce; 8,000 francs pour l'inventaire général des richesses artistiques existant dans les édifices municipaux; 15,000 fr. pour encouragement aux compositeurs d'œuvres symphoniques. Enfin, à diverses reprises, mais malheureusement sans succès, le Conseil a subventionné des théâtres de drame ou d'opéra populaires.

A ces différents crédits, il convient d'ajouter les sommes allouées pour les travaux d'art dans les édifices municipaux, tels que l'Hôtel de Ville, les mairies, etc. De son côté, le Conseil général de la Seine vote 25,000 francs pour les travaux de même nature à exécuter dans les édifices de la banlieue et 6,000 francs pour encouragement aux jeunes artistes sans fortune.

L'exposition municipale des Beaux-Arts, en 1889, comprendra les originaux des principales œuvres de sculpture commandées ou acquises depuis 1878. Ces statues, bustes ou groupes, se trouvent actuellement disséminés dans les parcs ou squares de la ville. Quant aux œuvres qui ne peuvent pas être déplacées, comme les monuments de la République, sur la place de la République et sur la place de la Nation, le monument allégorique de la défense de Paris, au rond-point de Courbevoie, elles seront représentées par des reproductions photographiques.

On exposera également des esquisses et des reproductions photographiques des peintures déjà marouflées et ne pouvant être déplacées, telles que toutes celles qui ornent la salle des fêtes ou les salles des mariages des nouvelles mairies, ainsi que le préau couvert de l'école de la rue Dombasle.

Toutes les toiles commandées et non encore placées, ou celles qui peuvent être déplacées sans inconvénient, seront exposées.

Comme gravures, on fera figurer les dernières gravures commandées par la Ville, notamment un *ex-voto* : Le prévôt des marchands, les échevins et les officiers du corps de Ville, implorant Sainte Geneviève pour la cessation de la famine (gravure en taille-douce); puis Boissy d'Anglas, président la Convention, le 1<sup>er</sup> prairial, An III (gravure à l'eau-forte).

Un cadre comprendra les dernières médailles frappées par la Ville de Paris : médaille commémorative de l'Eglise Saint-Joseph, médaille commémorative de l'Eglise Saint-Pierre de Montrouge, médaille de la Ville de Paris.

La listes des statues du nouvel Hôtel-de-Ville figurera aussi avec un album de spécimens photographiques. Il y a 116 statues de personnages célèbres nés à Paris; ces statues sont placées sur les quatre façades. Dans les cours intérieures, il y a des médaillons également consacrés à des célébrités parisiennes.

Dans la partie supérieure des façades, 30 statues figurent les principales villes de France, et un certain nombre symbolisent les diverses branches des lettres, des arts et des sciences.

Presque tous les statuaires éminents de la France ont été appelés à prendre part à cet immense travail dont la dépense s'élève à plus de 500,000 francs.

Seront déposés dans une bibliothèque, pour pouvoir être consultés, les programmes de tous les concours de peinture, de sculpture, de gravure et de décoration depuis 1879 jusqu'à 1889, ainsi que l'inventaire des œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris et au département de la Seine, qui forme pour les édifices, tant civils que religieux, déjà six ou sept volumes; dans cette bibliothèque figureront aussi les programmes des concours musicaux et les livrets des partitions couronnées de 1879 à 1889.

Nous n'avons pas voulu donner dans cette rapide notice les noms des artistes dont les objets d'art seront exposés; c'est là l'affaire du catalogue; nous n'avons voulu que montrer, dans un exposé sommaire, ce que sera l'exposition des Beaux-Arts de la Ville de Paris qui, au point de vue esthétique, sera certainement fort curieuse, car elle indiquera les tendances de l'art moderne dans la décoration et l'ornementation d'une grande cité.

## LES

### TRAMWAYS TUBULAIRES SOUTERRAINS DE PARIS

Le Conseil municipal de Paris vient d'être saisi, par le Préfet de la Seine, d'un projet de tramway tubulaire souterrain, dont le réseau se composerait de trois lignes; la première, qui pourrait être achevée dans le délai d'un an, desservirait l'Exposition de 1889, et c'est à ce point de vue que nous voulons dire quelques mots de ce projet. Comme il ne faut plus compter sur le métropolitain — du moins pour l'année prochaine — il est important de se préoccuper des moyens de transport qui pourraient être ajoutés à ceux qui existent actuellement dans la direction du Champ de Mars et du Trocadéro.

Le projet en question a été mûrement examiné par les ingénieurs du service municipal, qui lui ont donné leur approbation.

Il réaliserait les avantages suivants :

Passage fréquent des voitures, qui pourront se suivre à une minute d'intervalle, par conséquent le public n'attendra jamais; rapidité beaucoup plus grande que celle des omnibus (vingt kilomètres à l'heure); dégagement de la voie publique.

Le service se fera par voitures isolées, au moyen de la traction électrique, chaque voiture portant un moteur.

Le réseau se composerait de trois lignes partant toutes trois de la place de la Concorde et allant: la première au Bois de Boulogne, la seconde à la place de la Bastille (par les grands boulevards), et la troisième à la porte de Vincennes (par la rue de Rivoli).

La première ligne aurait une station place Victor Hugo, qui serait reliée à l'Exposition par un tramway funiculaire, faisant le service directement et sans arrêt.

Le réseau est souterrain, mais le tunnel qui le constitue n'est pas en maçonnerie. — C'est là surtout ce qui constitue l'originalité du projet — Il est formé d'un tube en fonte de 6 mètres de diamètre.

On pourrait attaquer la construction sur un grand nombre de points à la fois sans ouvrir la voie. Le public ne sera donc pas incommodé par les travaux de terrassement.

Les gares, le parcours du tube et les voitures seront éclairés à l'électricité, partant le confortable le plus absolu.

Le prix des places sera le même que celui des omnibus. Le matin, des billets seraient distribués à moitié prix, avec retour facultatif.

La ventilation serait assurée par les stations qui sont assez rapprochées et par des puits d'aération établis tous les 100 mètres environ, débouchant à l'extérieur par de petits kiosques ajourés.

En somme, le projet paraît bien conçu; il sera une curiosité pour les étrangers qui viendront nous visiter l'année prochaine, en même temps qu'il rendra grand service aux personnes qui désireraient se rendre rapidement et à bon marché à l'Exposition.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Voir à la dernière page  
Plumes métalliques Blanzv Pouré et Co

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La Bourse a depuis huit jours, un aspect de tous points satisfaisant. L'activité semble renaître et les cours se relèvent peu à peu. L'événement de la fin de la semaine dernière que l'on considérait, avant qu'il se produisit, comme pouvant amener sur notre marché un mouvement important dans le sens rétrograde, a passé inaperçu. La spéculation a fait preuve de bon sens en restant calme à la nouvelle de la mort de l'empereur d'Allemagne. D'ailleurs un événement comme celui qui nous occupe est toujours escompté longtemps à l'avance dans le monde financier: depuis des années en effet, on s'attendait à la mort du vieux Souverain. La Bourse a de suite pensé, et avec raison, que nulle complication ne devait résulter pour l'avenir de cette disparition, que la paix, tout porte à le croire, serait maintenue. On connaît maintenant

les intentions du nouvel empereur; son discours très pacifique a produit une fort bonne impression sur toutes les places du continent et, par voie de conséquence, sur la nôtre.

Ces bonnes dispositions du marché permettent d'escompter le retour des affaires.

Déjà nous venons d'en voir éclore; et d'autres sont annoncées. L'émission des obligations de Panama, dont nous ne connaissons pas les résultats exacts à l'heure où nous écrivons cette Revue, a été, nous en avons la conviction, un véritable succès pour M. de Lesseps.

×

Le 3 0/0 se négocie à 82 87; l'Amortissable cote 86; le 4 1/2 0/0 fait 106 77 à terme.

Nous relevons, au comptant, le 3 0/0 à 82 80; l'Amortissable à 86; le 4 1/2 0/0 à 106 67.

Les Consolidés anglais se négocient à 102.

La Rente italienne a réalisé quelques progrès dans cet intervalle de huit jours. Les acheteurs ont tenté un petit mouvement de hausse sur la possibilité de la reprise des négociations relatives au traité de commerce avec la France. Ce fonds s'est avancé à 94 30.

La Rente extérieure espagnole passe à 67 60.

Le 4 0/0 hongrois cote 77 50.

Le 4 0/0 autrichien fait 87 75.

Le 5 0/0 russe 1877 est à 97 50.

L'Égypte unifiée vaut 387 50.

Le Turc s'échange à 13 75, ex-coupon de 0 50.

×

Les valeurs de crédit sont soutenues. La Banque de France se traite à 3760.

Le Crédit Foncier s'avance à 1383 75.

Les obligations à lots des emprunts 1879 valent: les Foncières de 486 à 487, les Communales de 479 à 480, coupon du 1<sup>er</sup> mars détaché.

L'obligation non libérée de l'emprunt 1885 se tient sur les cours de 460. La période de libération touche à sa fin. Elle expire le 16 novembre. Les porteurs auront à faire, le 16 mai prochain, un versement net de 71 20, et le 16 novembre un versement net de 66 80.

L'obligation 1885 a été émise à 435 francs. Dans le cours de 460 fr. il entre donc une prime de 25 francs.

Pour acheter une obligation 1885 aux cours actuels, il faut payer les 290 fr. qui ont été déjà versés, plus la prime de 25 fr., soit 315 fr. en tout. Ainsi, en déboursant aujourd'hui 315 fr. et en remboursant 71 20 le 16 mai et 66 80 le 16 novembre, on aura à cette dernière date, une obligation entièrement libérée, dont les cours ne s'éloigneront guère de ceux des obligations 1879.

Ces obligations vaudront, pour le moins, 475 fr. après la libération, puisque les obligations similaires 1879 valent de 480 à 485.

En admettant le cours de 475 fr. seulement, il est facile de démontrer que l'acheteur aux cours actuels fera encore une excellente opération.

Ses trois versements, prix d'achat, avant-dernier versement de libération représenteront en tout une somme de 453 fr., soit une somme inférieure de 22 fr. à celle que représentera le cours après le 16 novembre. Cette plus-value équivaldra, d'ici-là, à plus de 8 0/0 d'intérêt.

Les Bons à lots se négocient sur les cours de 131 à 132 francs. C'est une petite valeur qui a justement séduit le public.

On demande les Bons de la Presse à 22 25. Une prime de 2 25 sur une valeur d'un type aussi faible est très importante: elle représente plus de 10 0/0. Le Bon de la Presse a donc, lui aussi, beaucoup monté et justifie ainsi nos prévisions.

Le Comptoir d'Escompte est à 1037 50.

La Banque de Paris cote 761 25;

La Banque d'Escompte reste à 457 50.

La Banque Ottomane se tient à 501 25.

Nous relevons le Nord à 1547 50; le Midi à 1160; le Lyon à 1265 et l'Orléans à 1345.

Le Suez est à 2125.

Le Panama fait 260.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence  
CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

## AMER HOUBLON

Apéritif digestif, tonique, reconstituant  
Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

**B. LAFOURCADE**

15, Rue Saint-Quentin, Paris

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cauton

LA  
LAL  
LAP  
LAT  
LE  
LEF  
LEM  
LEV

**RÉPERTOIRE**  
"STANDARD" BREVETÉ  
S. G. D. G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
pour 600 à 20.000 noms

RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations

En Vente chez les principaux Papetiers

Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Breveté s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 4 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 4 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

**ENTREPRISE COLAS & HENRY**  
Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique,  
Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapis-  
serie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec  
accessoires.

**Albert CAHEN**  
Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buoi, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

PLUS DE SURPRISES  
NI DE VOLS

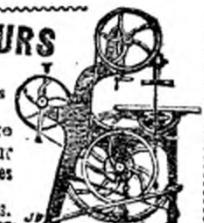
Par l'application de l'Électricité

AUX USAGES DOMESTIQUES

Par l'emploi de la SONNERIE ÉLECTRIQUE, reliée à di-  
vers accessoires d'un prix modique, il devient impossible d'en-  
trer dans une maison sans être signalé. TABLEAUX, INDICATEURS,  
TÉLÉPHONES, ACOUSTIQUES pour châteaux, fermes, etc.

Notre « SONNERIE-TYPE » est composée de manière à  
permettre diverses additions suivant les besoins du service.  
Prix, franco d'emballage, 16 francs. *Nouvel Allumoir*  
à triple usage donnant la lumière en entrant, possédant l'allu-  
moir mobile et un commutateur donnant la lumière à  
volonté. Prix, franco d'emballage, 26 francs. — Adresser  
les lettres et mandats à M. ACHARD, Jeune, 32, boulevard  
Sébastopol, Paris — Arrêt de sûreté, nickelé (médaille  
d'or 1886), prix 4 fr. 60, franco dans toute la France.

**OUTILLAGE D'AMATEURS**  
ET D'INDUSTRIES  
SCIES MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
TOURS de TOUS SYSTEMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.



La Santé à tous

## EAU PRINCESSE DE TABLE

Source du Major des Montagnes du Harz  
Ne décomposant pas le Vin

**SEIVE JEUNE & C<sup>IE</sup>**

Seuls Concessionnaires  
POUR LA FRANCE ET SES COLONIES

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, en date du 29 juin  
1886; autorisée par arrêté ministériel du 14 septembre même année,  
et acceptée par les Académies étrangères.

Bureau : 5, rue des Gardes  
Entrepôt général : 33, rue Stephenson, Paris

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS



**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>fr</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur  
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**  
PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B. — La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage  
allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES &amp; APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## L'OFFICE FRANÇAIS

LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

### C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>

21, Great Saint Helens — LONDRES EC.

apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

### LA CONTINENTAL TRADING UNION

à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et produits de 2, 3-3, 4, selon leur nature.

## CHAMPAGNE S<sup>T</sup>-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

### ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.



### HYGIÈNE

Soins de la Bouche

N'EMPLOYEZ QUE

L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

Se trouve dans toutes bonnes

Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

### APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

MÉDAILLE D'OR

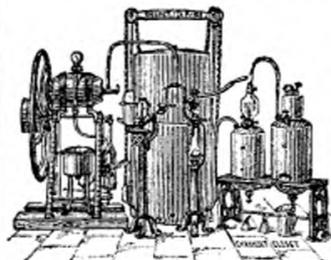
AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES

Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

## Cassis-Rouvière

DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR à AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

## GRANDE DISTILLERIE

### E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

29 Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

EXIGER le **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
vrai Nom  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. — DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÉS.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaunbourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Installations Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

### MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS



16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois Diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies

contagieuses par la facilité du nettoyage

impossible à obtenir avec le bois à cause

des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbris poste.

ALA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie

A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

### BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
CANIF MAGIQUE

Breveté S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

### LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demander Prospectus et condit.  
SIVILLE 16 av. Parmentier Paris

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêtés.  
Adjudication des travaux de charpente en bois et grosse menuiserie pour le Palais des Machines.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Circulaire de M. Georges Berger.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
La Belgique à l'Exposition.  
Exposition des Colonies françaises et pays de protectorat.  
A l'Hôtel de Ville.  
L'Exposition de la Ville de Paris.  
Une mine de houille à l'Esplanade des Invalides.  
Les Expositions prochaines.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 14 mars 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. Chotard, avocat, docteur en droit, ancien élève de l'école des sciences politiques, est admis à remplir les fonctions de secrétaire de la section IX (associations coopératives de consommation) de l'exposition d'économie sociale.

Par décisions du sous-secrétariat d'Etat aux colonies, en date des 13 et 17 mars 1888, ont été nommés membres de la commission consultative d'organisation de l'exposition coloniale de 1889 :

MM. Weill Wormser, directeur du syndicat industriel de Normandie et du Nord ; Charles Bing, négociant-importateur.

**Grand Concours international des sciences et de l'industrie et Exposition universelle internationale de Bruxelles en 1888.**

Une commission d'initiative privée s'est réunie pour veiller à l'organisation de la section coloniale française au grand concours international des sciences et de l'industrie et à l'exposition universelle internationale de 1888 à Bruxelles.

Cette commission s'est constituée comme suit :

**Président-commissaire :** M. Jules Rueff, armateur, membre de la commission d'organisation de l'exposition coloniale française de 1889.

**Membres :** MM. John Higginson, industriel, membre de la commission d'organisation de l'exposition coloniale française de 1889 ; Le-lubez, ingénieur-constructeur ; Paul Pelet, professeur de géographie, membre de la commission d'organisation de l'exposition coloniale française de 1889 ; Louis Blanchet, secrétaire.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

en un lot  
DES

### TRAVAUX DE CHARPENTE EN BOIS et grosse Menuiserie

à exécuter pour les combles du Palais des Machines, dans le Champ de Mars

1. Le lundi 9 avril 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Prétet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de charpente en bois et grosse menuiserie à exécuter pour les combles du Palais des Machines, dans le Champ de Mars ; lesquels travaux sont évalués à 184,941 fr. 88, somme à valoir pour imprévus comprise

Le cautionnement est fixé à 5,600 francs.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1° Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3° Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur l'avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de charpente en bois et grosse menuiserie, à exécuter pour les combles du Palais des Machines dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*), et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé,

l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 21 février 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*  
*Commissaire général.*

LUCIEN DAUTRESME.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de charpente en bois et de grosse menuiserie, en date du 21 février 1888, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement aux travaux de charpente et de grosse menuiserie pour les combles du Palais des Machines, au Champ-de-Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de cent soixante-neuf mille sept cent quarante francs quarante et un centimes, moyennant un rabais de (en toutes lettres) \_\_\_\_\_ sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature.)

### PARTIE NON OFFICIELLE

Le ministre du commerce a déposé sur le bureau de la Chambre une demande de crédits extraordinaires, s'élevant à 6,817,000 francs, en vue de la participation des divers départements ministériels à l'Exposition universelle de 1889.

Voici la répartition exacte, par ministère, de ces différents crédits :

**Instruction publique.** — Services généraux : installation dans le palais des Arts libéraux, 450,000 francs.

**Beaux-Arts.** — Enseignement des arts du dessin ; manufactures des Gobelins, de Beauvais et de Sèvres : installation dans le palais des Beaux-Arts ; exposition ré-

trospective du Centenaire ; construction à élever : dépense non prévue à l'origine, 1,500,000 francs.

**Travaux publics.** — Construction très intéressante à cause des progrès considérables de l'électricité en ces dernières années et du développement des grands travaux, 185,000 francs.

**Guerre.** — Exposition très intéressante des armes et costumes de tous les temps. Mise à la portée de tous d'un spécimen des dernières inventions, de façon à donner une idée des perfectionnements de notre outillage militaire ; construction à élever aux Invalides. — 1 million de francs.

**Marine.** — Spécimens de nos navires ; construction à élever sur la berge de la Seine. — 515,000 francs.

**Colonies et pays de protectorat.** — (sauf la Tunisie, qui fait son exposition avec ses seules ressources). — Palais, pagodes, miradors, maisons de tous les pays à élever sur l'esplanade des Invalides. — 900,000 francs.

**Intérieur.** — Services pénitentiaires ; exposition placée dans le Champ de Mars. Palais général. — 250,000 francs.

**Intérieur.** — (Service de l'Algérie). — Très intéressante reproduction de constructions algériennes à élever sur l'esplanade des Invalides. — 200,000 francs.

**Affaires étrangères** (protectorat de Madagascar). — Construction d'un pavillon spécial sur l'esplanade des Invalides. — 50,000 francs.

**Agriculture.** — Exposition du quai d'Orsay ; concours des animaux vivants ; baras ; forêts. — 1,185,000 francs.

**Commerce et industrie.** — Enseignement professionnel ; eaux minérales ; établissements thermaux ; hygiène ; statistique. — 335,000 francs.

**Justice.** — Sceaux et travaux de l'imprimerie nationale ; Légion d'honneur ; travaux pédagogiques des maisons d'éducation. — 47,000 francs.

**Finances.** — Manufactures (constructions à élever dans le parc du Champ de Mars) ; enregistrement (machines à produire du papier filigrané) ; statistique (tableaux à exposer) ; monnaies et médailles ; postes et télégraphes (installations diverses) ; contributions directes (documents divers et statistiques). — 200,000 francs.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, a adressé la circulaire suivante aux présidents des Comités :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les demandes d'admission, malgré l'expiration du délai réglementaire de leur dépôt, continuent à arriver. Parmi les demandes en retard et celles dont l'envoi est annoncé, beaucoup méritent d'être prises en considération pour le succès même de l'Exposition. Aussi les Comités d'admission ont-ils manifesté le désir que les listes des exposants admis ne fussent pas encore arrêtées et que l'élection des membres des Comités d'installation, à prendre parmi les exposants, pour l'admission desquels les Comités d'admission

se seront prononcés, fût remise à une époque ultérieure.

L'Administration ne pouvait refuser d'accueillir ce vœu exprimé dans l'intérêt de tous.

En conséquence, il va être procédé, dans quelques jours, à la nomination des membres des Comités d'installation pris parmi les membres exposants des Comités d'admission et dont le choix définitif appartient à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, conformément au paragraphe I de l'art. 3 de l'arrêté du 12 décembre 1887.

Un avis ultérieur fera connaître à partir de quelle date il sera procédé à l'élection du surplus des membres des Comités d'installation, conformément au paragraphe II de l'art. 3 de l'arrêté ministériel.

Chaque Comité d'admission, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire dans ma circulaire accompagnant l'envoi de l'arrêté du 12 décembre 1887, sera libre de choisir la méthode qui lui conviendra pour cette élection.

Je termine en insistant sur la nécessité de me fournir, à très bref délai, la liste des exposants pour l'admission desquels votre comité s'est prononcé, dressée conformément au dernier paragraphe de ma circulaire n° 12.

*La neige, qui couvre depuis les premiers jours de la semaine le Champ de Mars, a forcément ralenti le travail sur les divers chantiers de l'Exposition. Pierre Petit n'a pu prendre cette semaine de photographie pour le Bulletin Officiel. — Nos lecteurs excuseront ce retard, dont les intempéries sont seules coupables.*

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Les chambres syndicales de Paris offrent, ce soir, samedi, au Grand-Hôtel, un banquet au ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, aux directeurs généraux et aux chefs de service.

Une lettre vient d'être adressée à M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, pour mettre à sa disposition une somme de 100,000 francs destinée à l'œuvre qui, dans quelque genre que ce soit, sera reconnue, par un jury spécial, comme la plus intéressante au point de vue de l'humanité, parmi celles qui figureront à l'Exposition universelle de 1889.

Cette somme serait divisée en deux parts :

1° 50,000 francs à l'exposant titulaire de l'œuvre récompensée ;

2° 50,000 francs aux collaborateurs et ouvriers qui auront concouru à la préparation comme à l'exécution de ladite œuvre.

### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Une assemblée à laquelle assistaient plus de deux cents personnes, venues des

différentes parties du Royaume-Uni de la Grande Bretagne, a approuvé le choix du Comité exécutif, qui a pour président le Lord-Maire, et pour vice-président, lord Brassey. Ce Comité compte, dès à présent, 34 membres, dont plusieurs appartiennent au Parlement et aux grandes administrations anglaises. Il résulte, en outre, des informations reçues, que les souscriptions du fonds de garantie dépassent déjà 250,000 francs.

Signalons notamment celle de la Compagnie anglaise du chemin de fer de South-Eastern, qui a souscrit pour une somme de mille livres sterling (25,000 francs).

Le comité se dispose à ouvrir un bureau spécial dans la Cité pour y centraliser les opérations.

\*\*\*

M. le Ministre des affaires étrangères vient d'informer son collègue, M. le Ministre du commerce et de l'industrie, que le chancelier de l'ambassade de France à Saint-Petersbourg avait réussi à constituer un bureau central, composé de MM. Andreieff, économiste; Posnanski, vice-président de la Société d'encouragement du commerce; Vargonnine, grand industriel. Ce bureau a été élu par un groupe nombreux, pour servir d'intermédiaire entre M. le Ministre du commerce, commissaire général, et MM. les exposants russes.

M. le Ministre du commerce a répondu que ces messieurs seraient reconnus officiellement afin qu'ils puissent se mettre immédiatement à l'œuvre.

\*\*\*

M. G. Berger, directeur général de l'Exploitation, a reçu de l'empereur du Brésil, qui se trouve en ce moment à Cannes, une lettre autographe, dans laquelle S. M. Dom Pedro lui annonce, en termes très affectueux, que le cabinet de Rio-de-Janeiro a résolu de venir en aide à l'initiative des particuliers, en vue de l'Exposition de 1889.

Les présidents et secrétaires des chambres syndicales des négociants et du commerce d'exportation ont pris, avec les membres de leur compagnie qui font des affaires au Brésil, l'initiative d'une réunion ayant pour but de provoquer la participation du grand empire américain à l'Exposition universelle.

Les principaux membres de la colonie brésilienne, à Paris, ont apporté leur concours, et il a été décidé qu'un comité provisoire serait formé à Paris, en attendant la constitution d'un comité définitif.

M. d'Albuquerque, ancien ministre d'Etat, membre du Conseil privé et sénateur de l'empire du Brésil, dont les attaches de famille sont nombreuses en France, vient de partir pour Rio-de-Janeiro avec les instructions de son souverain.

Tout récemment, M. Prado, en relations très suivies avec le monde politique

français, a été appelé à prendre le portefeuille des affaires étrangères du Brésil. On compte sur son active intervention en faveur de l'Exposition.

\*\*\*

M. Ramon Fernandez, ministre du Mexique à Paris, vient de recevoir une dépêche de son gouvernement l'informant de la nomination d'un délégué pour l'Exposition universelle de 1889.

Ce délégué est M. Manuel Diaz Mimanga, sous-secrétaire au ministère des relations extérieures, résidant actuellement à Paris, en vertu d'un congé.

La nouvelle nomination a été communiquée au gouvernement français par l'intermédiaire du ministre du Mexique.

\*\*\*

Les dispositions prises par le Gouvernement péruvien pour sa participation à l'Exposition de 1889, viennent d'être officiellement communiquées au Commissariat général.

Une Commission spéciale a été organisée à Lima, par les soins de M. Denegri, ministre de l'intérieur, sous la présidence du général Canevaio, alcade de la municipalité de Lima.

MM. D. Maximilien, Minay, architecte, et Alexandre Garland, délégué du Gouvernement au Comité de l'Exposition minière, font partie de cette Commission.

M. Denegri, d'accord avec son collègue des relations extérieures, a fait appel aux notables industriels, ainsi qu'aux municipalités, dans la mesure de leurs ressources fiscales, pour que l'exposition péruvienne à Paris, soit aussi étendue que possible.

\*\*\*

Les nouvelles informations sur la participation de l'île Maurice, complètent de la manière la plus favorable les premiers renseignements.

Un Comité fonctionne à Port-Louis, sous la présidence de M. Albert Daruty de Grandpré.

A la délégation de l'île Maurice à Paris, ont été adjoints cinq nouveaux délégués.

\*\*\*

M. Pintas vient d'être élu président du Comité formé à Buda-Pesth, par un grand nombre d'industriels importants de la Hongrie, en vue d'assurer leur participation à l'Exposition.

\*\*\*

Le gouvernement du Paraguay a décidé de participer officiellement à l'Exposition.

Un Comité a été constitué dans ce but à l'Assomption.

M. Winsweiler, consul général du Paraguay à Bordeaux, a été nommé commissaire général.

Sont nommés commissaires-adjoints : MM. Ostendorp, consul général à Anvers et Cadiot, consul à Paris.

## La Belgique à l'Exposition

Nous avons, dernièrement, rendu compte de la séance de la Chambre des représentants de Belgique, dans laquelle le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, avait déclaré, sur une question d'un député, que le gouvernement belge, n'ayant pas reçu, de la République française, d'invitation officielle pour sa participation à l'Exposition de 1889, le ministère du roi n'avait pas eu à s'occuper de cette participation officielle.

Pour dissiper tout équivoque, M. Flourens, ministre des affaires étrangères, s'est empressé de faire remettre au prince de Chimay, l'invitation du gouvernement de la République française.

En transmettant l'invitation, M. Bourée, ministre de France à Bruxelles, demandait la réponse du gouvernement Royal, à la proposition qu'il lui soumettait, aussitôt que possible.

Le prince de Chimay, dans la séance de la Chambre du 16 mars, a donné lecture de l'invitation et de la réponse dans laquelle il déclare que le gouvernement belge n'avait pas pensé, qu'en présence de cette démarche, il y avait lieu de revenir sur les conditions dans lesquelles a été réglée, d'accord avec le gouvernement français, la participation de la Belgique à l'Exposition de 1889.

A la suite de l'adhésion de M. Flourens, aux propositions du ministre de Belgique à Paris, pour la participation des industriels belges à l'Exposition, toutes les mesures d'exécution nécessaires ont été prises et communication a été faite au gouvernement français, de l'élection des délégués des comités belges.

Voici la dépêche du prince de Chimay :

Bruxelles, le 10 mars.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 4 de ce mois, à l'effet d'obtenir la coopération officielle du gouvernement belge à l'Exposition officielle de 1889.

Au mois de novembre dernier, j'ai chargé le ministre de Belgique, à Paris, de faire connaître au président de la République les mesures que nous étions disposés à prendre pour faciliter la participation de nos industriels à l'Exposition de 1889. Le baron Beyens a fait part à M. le ministre des affaires étrangères de ces propositions, et S. E. M. Flourens a bien voulu y adhérer. Elle nous en a même remerciés, notamment par la lettre qu'elle écrivait à notre ministre, à Paris, sous la date du 12 novembre 1887.

Depuis, toutes les mesures d'exécution nécessaires ont été prises; des comités se sont constitués pour la représentation de nos diverses industries; et j'ai précisément à vous faire part de l'élection que leurs délégations ont faite en assemblée plénière, de M. Victor Lynen, comme président du comité exécutif; de M. le comte de Ribaucourt, sénateur, comme premier vice-président; de M. Slingeneyer, représentant, artiste-peintre, comme deuxième vice-président; de M. de Naeyer,

industriel à Willebroeck, comme troisième vice-président; de M. Carlier, représentant, comme commissaire général, et de M. Gody, comme secrétaire général.

De votre côté, vous avez bien voulu m'annoncer que des mesures analogues avaient été adoptées pour la participation de l'industrie française au grand concours de Bruxelles, et j'aurai l'honneur de vous en remercier par une lettre spéciale.

Dans ces conditions, il semble impossible de revenir sur des dispositions prises de commun accord. Votre Excellence n'ignore pas, d'ailleurs, que le gouvernement du roi a pour principe, dans les questions internationales de quelque importance, d'arrêter sa ligne de conduite d'après celle des puissances garantes de sa neutralité, et nous ne pourrions, en conséquence, nous faire représenter officiellement à l'Exposition de Paris que si tel était ainsi le mode adopté par la plupart des autres gouvernements.

J'estime donc, monsieur le ministre, qu'il est, à tous égards, préférable que les deux gouvernements s'en tiennent aux mesures déjà approuvées. Le gouvernement du roi prêtera, vous le savez, à nos industriels son appui moral, matériel et financier, et je ne doute pas qu'ils ne tiennent à honneur d'occuper à Paris une place plus brillante encore qu'aux expositions précédentes.

Veillez agréer, etc.

Signé : PRINCE DE CHIMAY.

\* \* \*

M. Carlier, député de la ville de Mons, et Commissaire général belge pour l'Exposition Universelle de 1889, s'est rendu au Champ de Mars, pour conférer avec M. G. Berger, directeur général de l'exploitation.

Il doit revenir à Paris la semaine prochaine, pour être présenté à M. Flourens, ministre des affaires étrangères et à M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général.

## Exposition des Colonies françaises

ET PAYS DE PROTECTORAT

La sous-commission d'organisation de l'Exposition coloniale française de 1889, s'est réunie au siège du commissariat, 46, rue Boissy-d'Anglas, le lundi 19 mars courant.

M. le baron d'Estournelles, représentant de M. le ministre des affaires étrangères, a exposé à la Commission les vues de M. Flourens, au sujet de l'Exposition de Madagascar.

M. Henricque a ensuite informé la Commission que l'Esplanade des Invalides ayant été livrée au service de l'Exposition, les travaux de fondation de l'Exposition coloniale ont été immédiatement commencés.

M. Gachet, délégué spécial du Conseil général de la Guyane, a fait connaître les mesures prises par la colonie, en vue de l'Exposition de 1889.

La Guyane enverra à Paris des échantillons des diverses espèces forestières indigènes : ces bois serviront à la construction d'une maison, dans laquelle seront exposés des meubles également faits avec des essences guyanaises.

L'administration pénitentiaire s'occupe, de son côté, d'exposer, dans les meilleures con-

ditions possibles, les produits de ses établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

## A l'Hôtel de Ville

La Commission de l'Exposition

M. le Préfet de la Seine vient d'introduire à la Commission de l'Exposition, un mémoire dans lequel il expose que M. le ministre du Commerce demande la jouissance d'un terrain communal d'une superficie de 2,392 mètres, situé à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue de la Bourdonnais.

Ce terrain serait nécessaire au service de la gare du chemin de fer des voyageurs de l'Exposition. Il servirait notamment au remisage du matériel, au garage des wagons de luxe, etc. Le préfet émet un avis favorable à la demande ministérielle.

## L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

Le Service du Plan de Paris.

Le Service du Plan de Paris a demandé, pour son exposition spéciale, une somme de 25,000 francs et une surface de 140 mètres.

Sur ce crédit de 25,000 francs, on emploiera la plus grande partie, environ 20,000 francs, à l'exécution de quatre grands dessins perspectifs représentant l'aspect comparatif de Paris en 1789 et en 1889, d'une partie centrale de Paris et d'une partie des faubourgs.

On exposera aussi le plan de Paris au 1/10,000<sup>e</sup>, avec l'indication des bois de Boulogne et de Vincennes.

Ce plan, commencé en 1857 et terminé en 1865, est constamment tenu à jour. Il a été dressé d'après la triangulation générale de Paris. Il est divisé par arrondissements et par quartiers tout à la fois.

Paris actuel a une superficie de 7,802 hectares, dont plus de 5,000 hectares bâtis et 1,700 hectares non bâtis. La superficie totale des rues, boulevards, avenues, etc., est de 1,532 hectares, celle des jardins, squares, etc., est de 182 hectares. On y compte 3,750 rues et boulevards, 29 ponts, dont 3 exclusivement réservés aux piétons.

Les voies plantées ont une longueur de 218,500 mètres, sur lesquelles on compte 86,600 arbres d'alignement. Les voies non plantées ont une longueur de 668,297 mètres. Dans ces voies la circulation varie par 24 heures entre 29,500 voitures (avenue de l'Opéra) et 217 (boulevard Lefebvre). La largeur minimum des rues de Paris est de 12 mètres, cependant il existe encore quelques voies ayant une largeur moindre, mais leur nombre va en diminuant tous les jours.

Il y a environ 84,000 maisons à Paris. Le premier travail d'ensemble sur la voirie parisienne fut fait à la fin du siècle dernier, par une commission dite des Ar-

tistes; à la suite du travail de cette commission, des percements importants furent opérés.

Mais après la création des grandes lignes de chemin de fer, la circulation prit une telle extension qu'il devint nécessaire de faire une nouvelle étude générale de la voirie parisienne.

Dès l'origine, le tracé des rues de Paris s'est composé d'un réseau de voies, les unes, parallèles à la Seine, les autres, perpendiculaires à cette direction; dans les percements nouveaux, on a, en outre, exécuté un certain nombre de voies diagonales présentant l'avantage de mettre en communication directe avec le centre de la ville les quartiers situés dans les régions nord-est et nord-ouest. Ces percements ont été faits dans le double but de faciliter la circulation et d'assainir les quartiers traversés. On a donné, en outre, une grande extension aux plantations, jardins, squares, etc., qui, en dehors de l'effet décoratif toujours admiré, sont d'une grande importance au point de vue hygiénique.

L'exposition de ce service comprendra aussi dix aquarelles de la zone voisine des fortifications dont la transformation est si rapide.

L'atlas du plan de Paris par arrondissement, comprenant le numérotage des maisons, sera également exposé, ainsi que la nomenclature des voies publiques et privées de Paris. Cet ouvrage, publié avec le concours du Comité des Inscriptions parisiennes, en ce qui concerne l'origine des noms des voies publiques, comprend l'énumération de toutes les rues de Paris, avec l'indication de la longueur, de la largeur, des dénominations anciennes et des différents documents relatifs à chacune d'elles.

## UNE MINE DE HOUILLE

A l'Esplanade des Invalides

Nous avons déjà décrit les mille promesses de l'Exposition aux Invalides : l'Economie sociale, les Colonies, la Marine.

Au milieu de tous ces attrait, il est un coin de l'Esplanade qui certes est destiné à piquer très vivement la curiosité des visiteurs : c'est la reproduction d'une houillère en miniature qui n'a encore été faite dans aucune exposition.

M. G. Berger vient de concéder à un groupe d'exploitants de mines du Nord tout un terrain destiné à recevoir en petit la reproduction d'une organisation minière.

La *Petite République Française* a obtenu des organisateurs des détails qui intéresseront nos lecteurs :

Un puits sera creusé, de 50 mètres de profondeur, muni de tous les appareils de descente, d'un chevalet et d'une machine

à vapeur de 50 chevaux. Du charbon sera placé au fond et on en opérera l'extraction. La mine sera éclairée, et une buvette y sera installée: enfin la reproduction en sera complète, le feu grisou en moins toutefois.

Comme dans les vraies mines, celle de l'Esplanade des Invalides aura son puits, ses ventilateurs, ses appels d'air et ses pompes destinées à épuiser les eaux que le forage si profond produira. On y descendra par une cage suspendue à un câble de chanvre tressé, enroulé autour d'un tambour mis en mouvement par un moteur. La cage est divisée en quatre compartiments superposés, dans chacun desquels vient se placer un wagonnet destiné à recevoir le charbon, pendant que dans la mine on travaille, ou des hommes, quand on descend pour travailler. Chaque wagonnet peut recevoir trois hommes. Ils y prennent place, accroupis, leur lampe de mineur entre les jambes. Un ouvrier du fond lance un signal.

Un cri, et la cage suspendue s'engouffre dans le sol. L'impression qu'on ressent en descendant est absolument nulle. Il n'y a ni trépidations, ni secousses, ni bruit. On voyage dans le noir, sans éprouver autre chose qu'une sensation d'humidité accrue par l'eau, qui, dégouttant du puits, tombe parfois en pluie rejaillissant jusqu'à l'intérieur de la cage.

La vitesse de descente est vertigineuse. Deux minutes suffisent à franchir un espace qui varie entre 300 et 1,200 mètres: toutefois, dans la réalité, les vieux mineurs ont de leurs puits une connaissance telle, qu'ils peuvent apprécier la distance qui les sépare d'un des étages de la fosse. Ces étages, appelés, en terme technique, *envoyages*, coupent les puits par distances inégales, déterminées seulement par les couches carbonifères.

Quand, se rendant au fond du puits, on passe devant l'un d'eux, les mineurs lancent un appel: « Ohé! les camarades? » Un bruit vague répond au cri, on entrevoit une lueur, celle de l'éclairage de la galerie principale, devant laquelle on passe, puis plus rien: c'est l'affaire d'un clin d'œil, le noir revient.

Nous voici au fond du puits, au dernier étage: la cage est arrêtée par un ouvrier, qui, sonnant du fond, prévient le machiniste du jour qu'il a à arrêter son moteur. Nous descendons: la galerie principale s'ouvre devant nous: elle s'appelle *grand accrochage*: non seulement on peut y marcher non courbé, mais encore des chevaux, dont les écuries sont là, et qui ont pour mission d'amener jusqu'au puits les rames de wagonnets, y circulent aisément. La plus grande propreté règne ici. Le sol est soigneusement balayé, et, au loin, s'étale, interminable et régulier, le boisage des galeries: ces voûtes en bois, formées de pieux superposés, qui maintiennent les masses de schiste,

au bout desquelles on arrive à la veine de charbon.

\*\*\*

Mais nous marchons. Le toit de la galerie va en s'abaissant. Les chevaux n'y arrivent déjà plus: ce sont des ouvriers maintenant qui mènent un par un jusqu'au grand accrochage les wagonnets destinés à former le train qu'un cheval trainera.

Bientôt c'est l'homme même qui doit marcher courbé. Etapes fatigantes, brisant l'échine de ceux qui n'y sont pas habitués... et le toit s'abaisse toujours... Nous sommes près de la veine à présent. Des ouvriers appelés herscheurs amènent à eux, au moyen d'un rateau, le charbon que les mineurs abattent dans les tailles de la veine. L'air est devenu rare, là, dans les vrais houillères, le ventilateur de la mine envoie difficilement dans ces parties reculées de l'exploitation l'oxygène frais du dehors. Il fait étouffant et l'ouvrier supporte cela, enfermé entre deux parois de pierre, écroutant avec peine au moyen de son *picot* le charbon qui lui tombe sur la tête — en pluie poussiéreuse et aveuglante. — C'est là, dans cette sorte d'étouffement, que le grisou ou l'inondation vient le surprendre, l'y étouffant sans défense, l'y noyant brusquement sans que son appel soit jamais entendu.

Le puits houiller de l'esplanade des Invalides ne donnera heureusement à ses visiteurs que l'idée la plus belle de l'extraction du charbon. On n'y comprendra ni les horreurs, ni les dangers de cette rude exploitation. Mais une heure passée sous le sol, sous la vie, loin du bruit et du monde, donnera peut-être à ceux qui l'y passeront une idée lointaine des souffrances de ceux qui y peinent jour et nuit pour le pain quotidien.

## Les Expositions prochaines

Dans quelques semaines, dès les premiers jours de mai, vont s'ouvrir les expositions industrielles départementales.

Les concours régionaux auront cette année un intérêt particulier, car ils vont servir d'entraînement aux agriculteurs, pour le grand tournoi de 1889.

Il nous faut signaler tout spécialement le concours général agricole de la Régence, à Tunis; il comprendra l'Algérie; aussi les producteurs et constructeurs français font-ils en ce moment les plus grands préparatifs.

Ce concours est organisé par M. Charles, inspecteur général des services agricoles, sous la haute direction de M. Massicault, ministre résident général, et aura lieu dans la seconde quinzaine d'avril.

A Melbourne (Australie), exposition internationale de l'industrie et des beaux-arts, pour laquelle la participation française est dirigée par les services du ministère du commerce.

A Barcelone, l'ouverture de l'Exposition aura lieu le 8 avril et l'inauguration officielle le 15 mai, en présence de S. M. la reine régente d'Espagne.

La section française qui couvrira plus de 10.000 mètres, comprendra environ 1.200 exposants.

Au grand concours international de Bruxelles, la France ne participera pas officiellement, mais les industriels français ont envoyé déjà de nombreuses adhésions.

En juillet, pour se prolonger jusqu'en novembre, s'ouvrira à Paris, au Palais de l'Industrie, l'Exposition de Sauvetage avec toutes les industries s'y rattachant. Le but de cette Exposition, les noms qui composent son comité de patronage, son programme et les adhésions qui lui arrivent de tous côtés, lui assurent un succès considérable et nous promettent pour cet automne l'Exposition la plus intéressante.

## Les Théâtres

A la Comédie-Française, Worms a pris possession, dans *Chamillac*, du rôle que M. Octave Feuillet semblait avoir conçu à son intention, et que Coquelin créa cependant.

Worms se montre comédien supérieur dans ce personnage de Chamillac, qui convient merveilleusement à son visage grave et à sa nature mélancolique.

— La cheville ouvrière de *Mademoiselle Dargens*, de M. Henri Amic, est un enfant dont on parle tout le temps et qu'on ne voit pas du tout.

Ce petit garçon, orphelin de père avant sa naissance, un jeune lieutenant de vaisseau le reconnaît et répare la faute d'un séducteur, en épousant la mère, qui l'aime et qu'il adore.

Sujet pénible qui rappelle bien des pièces: développements à la fois naïfs et vieillots. Pourtant le dialogue ne manque pas d'élégance et la scène finale impressionne.

Le même soir, l'Odéon reprenait *le Beau Léandre*, charmante fantaisie en vers de M. Théodore de Banville et de Siraudin.

— *Le Bossu*, de Paul Féval, arrangé (ou dérangé) par MM. Bocage, Liorat et Grisart, n'est pas précisément un opéra-comique, comme le prétend l'affiche de la Gaité. Cette adaptation de l'ancien drame de cape et d'épée tient de bien des genres et n'appartient à aucun. Quel que soit le

qualificatif qui lui serait le plus propre, c'est une macédoine dont les éléments hétérogènes se mêlent étrangement.

Lagardère, que Mélingue avait marqué de sa puissante originalité et de son irrésistible fantaisie, est maintenant un Lagardère d'opérette (Vauthier s'y démène avec sa fougue habituelle). Gonzague, qui ne chante pas, lui, est tenu par Lacroix, un comédien aux grandes allures. Le joyeux Berthelier est entré dans la peau du joyeux Cocardasse.

Les scènes dramatiques succèdent aux situations musicales; mais, si l'ensemble manque de cohésion et si l'intrigue ne gagne pas à être souvent ralentie par quelque air d'une partition d'ailleurs féconde en morceaux réussis, cette grande machine en quatre actes et neuf tableaux, très luxueusement montée, contient de multiples éléments de succès.

— *Le Puits qui parle* aurait pu être traité pour une scène plus vaste que celle des Nouveautés, car le sujet tient autant, et même plus de la féerie que de l'opérette.

La vérité habite un puits d'où elle sort pour protéger les amours contrariées d'un tendre couple et pour recevoir les confidences plus ou moins édifiantes de bien d'autres personnages.

Ce conte fantastique, qui ne fait pas palpiter les cœurs, mais qu'on ne suit pas sans charme, est encadré avec goût et agrément d'une musique de M. Audran, parfois spirituelle, presque toujours mélodique.

Principaux artistes: les deux Brasseur, pleins de fantaisie; Mlle Debriège, une vérité qu'on aime à entendre et, surtout, à contempler; Mlle Lardinois; Perrin, un échappé des cafés-concerts.

— *Jojo* c'est l'abréviation par à peu près de Joséphin.

Le docteur Joséphin Bichard accordait surtout ses soins aux petites dames. Le voici marié et ses beaux-parents le pressent à se former une autre clientèle. D'où péripéties aussi piquantes que compliquées.

La nouvelle et amusante pièce du théâtre Cluny a pour auteur M. Albert Carré, l'un des directeurs du Vaudeville.

— Deux nouvelles attractions au programme du Nouveau-Cirque:

*L'Ours Caviar*, un russe, (un ami, alors!) rivalise avec les écuyers et les clowns les plus agiles pour le saut des barres et dans l'art de crever les traditionnels cerceaux de papier.

La nouvelle pantomime nous fait assister à la *Noce de Chocolat*. Chocolat est le favori des habitués du Nouveau-Cirque, son Auguste, son clown à succès. Ce jeune nègre, ramassé sur les quais de Lisbonne par Tony Grice, est l'étoile de la nouvelle bouffonnerie nautique: ses mines ahur-

ries, son jeu très intelligent, ont contribué à l'interminable éclat de rire qui accompagne cette pantomime, la plus réussie que nous ayons encore vue dans l'élégante salle du Nouveau-Cirque. C'est un nouveau pacte avec le succès, et surtout pas de concurrence à craindre de la part de l'Hippodrome, qui a bien rouvert ses portes avec un programme intéressant, mais que notre printemps de Sibérie ne favorise certes pas.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Nous n'avons pas vu se produire des mouvements bien saillants sur notre marché, dans cet intervalle de huit jours. Les cours de nos Rentes, tout en se maintenant à un niveau ferme, sont sans progrès; il en est de même des cours des actions des grands établissements de crédit et de la plupart des fonds étrangers.

L'activité dont nous annonçons l'apparition dans notre précédente revue s'est également soutenue, mais elle ne s'est pas accentuée, comme on aurait pu le croire. La spéculation à la hausse, tout en ayant confiance en l'avenir, ne prend cependant pas des engagements bien sérieux encore. Mais il y a tout lieu de croire que le coupon que l'on vient de détacher sur le 3 0/0 perpétuel sera un prétexte, comme cela arrive le plus souvent, à un mouvement de reprise de ce fonds, de manière à lui faire regagner les trois quarts de point dont il se trouve allégé. Le reste de la cote profiterait alors de ce mouvement.

La politique est calme. Ce n'est pas de ce côté, dans tous les cas, que pourraient surgir des motifs de baisse. Les places étrangères sont, d'ailleurs, fermement tenues, quoique sans grande animation.

Bientôt, vont être présentées quelques nouvelles affaires, actuellement en préparation. La haute banque, qui a intérêt à les voir réussir, ne manquera pas de soutenir le marché.

×

Le 3 0/0 perpétuel est à 82 07 ex-coupon, soit, en en tenant compte, à 82 82.

L'Amortissable s'échange à 86.

On traite le 4 1/2 0/0 à 107 07.

Les prix du comptant diffèrent peu de ceux que nous venions d'indiquer pour le marché à terme. On relève le 3 0/0 à 82 05, l'Amortissable à 85 95, et le 4 0/0 à 107.

Les primes, pour la fin du mois et pour fin prochain, ont un courant peu actif.

Les Consolidés anglais sont plus lourds que lors de notre dernière revue. Ils passent à 101 7/8, au lieu de 102.

La Banque d'Angleterre a baissé dernièrement le taux de son escompte de 1 1/2 0/0 en le portant de 2 1/2 0/0 à 2 0/0.

La Rente italienne a réalisé une avance de 0.30, en passant de 94 30 à 94 60.

L'extérieure espagnole, qui cotait 67 60 il y a huit jours, passe à 68 10.

Le 4 0/0 hongrois reste à 77.

Le 4 0/0 autrichien est à 88 65.

Le Turc se tient à 13 72.

Mais l'Égypte unifiée a sensiblement progressé à 392 50.

×

Les valeurs de crédit sont fermes mais calmes.

La Banque de France, cependant, fait exception. Elle est toujours lourde à 3550.

Bonne fermeté du Crédit Foncier, à 1381 25.

Les obligations à lots des emprunts de 1879 ont donné lieu à un large mouvement de transactions; les communales aux environs de 480, et les foncières de 485 à 487. Les foncières 1885, non libérées, sont à 458.

Deux versements restent à effectuer sur cette valeur, l'un en mai, l'autre en novembre. Après leur complète libération, les obligations de 1885 verront peu à peu leurs cours se niveler avec ceux des obligations 1879.

En se portant sur ces valeurs, on ne s'expose pas à diminuer son capital, on est certain, au contraire de lui assurer une plus-value, car les cours de 500 francs ne tarderont pas à faire leur apparition.

Avec la plupart des autres valeurs à lots de notre marché, on se trouve dans une situation différente car on ne retrouve plus son prix d'achat au remboursement. On perd au remboursement 110 francs avec l'obligation de la Seine, 20 francs avec l'obligation 1855-60 de la Ville de Paris; 12 francs avec l'obligation 1869; 96 francs avec l'obligation Suez, etc. Il est préférable d'aller aux obligations qui n'ont pas atteint le pair.

Les Bons à lots se négocient de 117 à 120 fr. Entre les cours, avec chance au tirage du 15 et les cours ex-chances, il s'est produit une différence d'une dizaine de francs. C'est une indication qu'il est bon de retenir. Si cette différence doit se renouveler chaque fois, celui qui voudra se priver des chances de lots tirera un bon revenu de son titre.

Les Bons de la Presse se négocient sur les cours de 22 fr. à 22 fr. 25 avec de bonnes demandes.

Le Comptoir d'escompte est à 1032 50.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 580.

La Banque de Paris cote 757 50.

La Banque d'Escompte est ferme à 461 25.

Les chemins de fer sont également soutenus ainsi que les valeurs industrielles.

Bonne fermeté du Suez à 2135.

Le Panama passe à 280 en reprise de 20 fr. sur le cours coté il y a huit jours.

L'autorisation d'émettre des obligations à lots demandée par M. de Lesseps a fait hier un grand pas: on pouvait craindre que la commission d'initiative éternisât la question. Déjà les baissiers recommençaient leurs manœuvres habituelles. Le dépôt si rapide du rapport de M. Gomot conduisant à la prise en considération du projet de loi est d'un excellent augure.

La situation de la Compagnie, exposée dans le dernier rapport de M. de Lesseps, est maintenant si simple, si claire, que la grande commission n'aura en quelque sorte qu'à constater l'exactitude des faits énoncés pour conclure favorablement.

La Compagnie Transatlantique est ferme à 520.

La Banque Transatlantique reste aux environs de 470.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**PARIS A LONDRES**  
par Dieppe et Newhaven

**BILLETS A PRIX RÉDUITS**

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir  
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;  
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

*Prix des Billets :*

Billets simples, valables pendant sept jours : **42 fr. 50** en 1<sup>re</sup> cl. — **31 fr. 25** en 2<sup>e</sup> cl. — **22 fr. 50** en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : **71 fr. 25** en 1<sup>re</sup> cl. — **51 fr. 25** en 2<sup>e</sup> cl. — **40 fr.** en 3<sup>e</sup> cl.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**FABRIQUES FRANÇAISES**

**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
de Pont-Sainte-Maxence

**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATONS, ROBES A FAÇON

**J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>**

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B.— La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

**AMER HOUBLON**

Apéritif digestif, tonique, reconstituant  
Se boit pur avant et après le repas  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

**B. LAFOURCADE**

15, Rue Saint-Quentin, Paris

**Huile à brûler**  
ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Oide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

**PLOMBERIE ET CANALISATION**

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
**DE SALLES DE BAINS**  
ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**SUSPENSOR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **RAS** pour varices 5 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 13, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie*  
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles  
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée  
Paris à 48 heures d'Alger  
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
L'ÉLIXIR, POUDDRE et PÂTE  
DENTIFRICES  
DES  
RR. PP. BÉNÉDICTINS  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
---	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DEPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**CLASSEUR  
"SHANNON"** Breveté  
s. g. d. g.

Seul Mode pratique  
de **CLASSER** et **RELIER** les **LETTRÉS**  
**INSTANTANÉMENT**, par ordre  
alphabétique et par date.

On retire et replace chaque lettre sans  
déranger les autres — **ABSOLUMENT**  
**INDISPENSABLE** dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
**ALBERT BLOCH**, 38 r. Entrepôt, PARIS  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>re</sup> au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
**DIPLOMES D'HONNEUR**  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24. AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et conduit.  
VILLEIG sv. Permetteur Paris

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES**, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MISES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**

Breveté  
S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

## L'OFFICE FRANÇAIS LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2-3-4, selon leur nature.

DESSINS  
GRAVURES  
& Bois

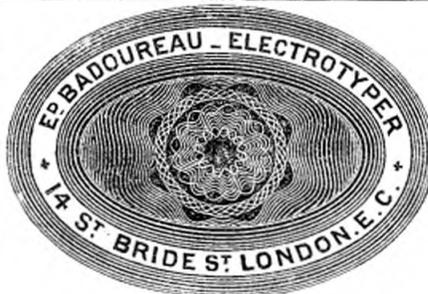
# E. BADOUREAU

CLICHÉS  
ET  
IMPRIMERIE

La maison se charge de  
toutes les **Illustrations**  
ayant rapport à l'Exposi-  
tion de Paris 1889.

BUREAUX

29, Poppins court, Fleet street  
LONDRES E. C.



Soins spéciaux pour tous  
Travaux d'Imprimerie et  
de **Clicherie** (cuivre et  
plomb).

MANUFACTURE

14, St-Bride street, Ludgate circus  
LONDRES E. C.

EXIGER le **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
vrai Nom  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.  
Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbouville. — DÉP.: PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de **DE RICQLÉS**.

# Cassis-Rouvière

DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**PLUS DE FUMÉE** Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
travains. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION  
TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction  
Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclamations à la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne.....



Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté.  
Comité départemental.  
Adjudication des travaux de couverture pour le Palais des Machines  
Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — L'Étranger à l'Exposition.  
La Tunisie à l'Exposition.  
Occupation d'un terrain communal pour l'installation de la gare des voyageurs à l'Exposition.  
Le Banquet du Grand-Hôtel.  
L'Exposition de la Ville de Paris.  
Les concours d'animaux vivants en 1889.  
Chronique des Travaux.  
L'Exposition de Barcelone.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,  
Vu la loi du 6 juillet 1886 ;  
Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886, réglant l'organisation des services de l'Exposition universelle de 1889 ;  
Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889, et le système de classification y annexé ;  
Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 1887, complétant le système de classification générale ;  
Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 1887, instituant les comités d'admission ;  
Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 1887, instituant pour chacune des classes des groupes II, III, IV, V, VI, VII, VIII, un comité d'installation ;  
Vu le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'article 3 de ce même arrêté du 12 décembre 1887 ;  
Vu l'article 4 de l'arrêté du 12 décembre 1887, visé ci-dessus, portant que les comités d'admission des classes du groupe IX feront fonctions de comités d'installation ;  
Sur la présentation des comités d'admission et sur la proposition du directeur général de l'exploitation.

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont nommés membres des comités d'installation des classes des groupes II à IX :

#### CLASSE 6

*Education de l'enfant. — Enseignement primaire. — Enseignement des adultes.*

MM. Dreyfus (Ferdinand), ancien député, membre du conseil supérieur de l'agriculture.  
Bonjean (Georges), président de la société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.  
Remoiville, député de Seine-et-Oise, président de la société pour l'instruction élémentaire.  
Trélat (Emile), architecte, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, directeur de l'école spéciale d'architecture, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 7

*Organisation et matériel de l'enseignement secondaire*

MM. Hardy (L.-Amédée), architecte du gouvernement.  
Dupré, inspecteur de l'Académie de Paris.  
Jourdan (Ed.), ingénieur civil, directeur de l'école des hautes études commerciales.  
Godard (A.), membre du conseil supérieur de l'instruction publique, directeur de l'école Monge, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 8

*Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur.*

MM. Boutmy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, directeur de l'école libre des sciences politiques, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.  
Dreyfus-Brissac (Edmond), rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'enseignement*.  
Rouché, professeur au conservatoire national des arts et métiers, examinateur à l'école polytechnique.  
Saint-Arroman (Raoul de), secrétaire de la commission des missions scientifiques et littéraires, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

#### CLASSE 9

*Imprimerie et Librairie.*

MM. Masson (Georges), libraire-éditeur d'ouvrages classiques et de médecine, ancien président du cercle de la librairie, membre de la chambre de commerce, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.  
Plon (Eugène), imprimeur-libraire, éditeur d'ouvrages de littérature, de droit, de voyages et de livres de luxe, ancien président du cercle de la librairie.  
Doniol, correspondant de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers en 1885.  
Ollendorff (Paul), libraire-éditeur d'ouvrages de littérature et de théâtre.

#### CLASSE 10

*Papeterie, reliure, matériel des arts de la peinture et du dessin.*

MM. Dumont, directeur des papeteries du Marais et de Sainte-Marie, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.  
Engel père, relieur, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.  
Hild, fabricant de cartes en feuilles.  
Vacquerel (Eugène), fabricant de cartons, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 11

*Application usuelle des arts du dessin et de la plastique.*

MM. Champenois, imprimeur lithographe, président de la chambre syndicale des imprimeurs lithographes de Paris.  
Corroyer (Edouard), inspecteur général des édifices diocésains.  
Lavastre (J.-B.), peintre décorateur du théâtre national de l'Opéra, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.  
Louvrier de Lajolais, directeur de l'école nationale des arts décoratifs, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 12

*Epreuves et appareils de photographie.*

MM. Guilleminot, fabricant de produits et appareils pour la photographie, ancien

vice-président de la chambre syndicale de la photographie.

Darlot, opticien, membre du conseil municipal de Paris, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris en 1878.

Fribourg (Arthur-Sylvain), chef de bataillon du génie hors cadres, employé à l'état-major général du ministère de la guerre (service géographique).

Balagny, photographe amateur

CLASSE 13

*Instruments de musique.*

MM. Cavaillé-Coll, facteur de grands orgues, président de la chambre syndicale des instruments de musique, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Thibouville-Lamy, fabricant d'instruments de musique, vice-président de la chambre syndicale des instruments de musique, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Lyon (Gustave), ancien élève de l'école polytechnique, directeur de la maison Pleyel, Wolf et Cie.

Couesnon, ancienne maison Gautrot aîné et Cie, fabricant d'instruments de musique.

CLASSE 14

*Médecine et chirurgie. — Médecine vétérinaire et comparée.*

MM. David (le Dr), directeur de l'école dentaire.

Collin, fabricant d'instruments de chirurgie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Mathieu (Raoul), fabricant d'instruments de chirurgie.

Wickham, adjoint au maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, président de la chambre syndicale des instruments et appareils de l'art médical.

CLASSE 15

*Instruments de précision.*

MM. Bardou fils, constructeur d'instruments d'optique.

Ducretet (Eugène), constructeur d'instruments de précision.

Nachet (Alfred), constructeur d'instruments d'optique, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Possien, membre de la société des lunetiers.

CLASSE 16

*Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — Topographie.*

MM. Germain (Adrien), ingénieur hydrographe de la marine, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Delagrave (Charles), libraire-éditeur d'ouvrages classiques, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Erhard, graveur.

CLASSE 17

*Meubles à bon marché et meubles de luxe.*

MM. Beurdeley (A.), fabricant de bronzes et objets d'art, ébénisterie et bois sculptés.

Damon (E.), ancien fabricant de meubles, membre des comités d'admission,

d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Dasson (Henry), fabricant de bronzes pour ameublement.

Pérol (Félix), fabricant de meubles, adjoint au maire du 12<sup>e</sup> arrondissement.

CLASSE 18

*Ouvrages du tapissier et du décorateur.*

MM. Benda (A.), fabricant de glaces et miroiterie, président honoraire de la chambre syndicale des miroitiers, arbitre-rapporteur près le tribunal de commerce.

Lameire (Charles), artiste peintre.

Parfonry, marbrier.

Verrebout (Auguste), fabricant de meubles d'églises.

CLASSE 19

*Cristaux, verreries et vitraux.*

MM. Oudinot (Eug.), peintre verrier, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Amsterdam en 1883.

Renard (Léon), député du Nord, administrateur de verreries, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris en 1878.

Landier, manufacturier, directeur des cristalleries de Sèvres et Clichy réunies.

CLASSE 20

*Céramique.*

MM. Gastellier, député de Seine-et-Marne, président de l'union céramique et chauffournière de France.

Boulenger (H.), fabricant de faïences, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Thierry (G.), négociant en porcelaines, président de la chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, membre de la commission permanente des valeurs de donane, membre du jury des récompenses aux Expositions d'Amsterdam en 1883 et d'Anvers en 1885.

Soyer (Paul), peintre, émailleur, vice-président de la chambre syndicale de la céramique.

CLASSE 21

*Tapis, tapisserie et autres tissus d'ameublement.*

MM. Defosse, de la maison Braquenié et Cie, fabricant de tapisseries pour ameublements.

Quénardel, fabricant de cuirs artistiques pour ameublements.

Légrand (Victor), fabricant de tissus imprimés pour ameublements, juge suppléant au tribunal de commerce.

Boyer, fabricant d'étoffes pour meubles.

CLASSE 22

*Papiers peints.*

MM. Desfossé père, fabricant de papiers peints, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Gillou fils, fabricant de papiers peints, président de la Société de protection des apprentis du papier peint.

Pacon (Victor), ancien fabricant de papiers peints, ancien président honoraire de la chambre syndicale des fabricants de papiers peints, membre du conseil des prud'hommes.

CLASSE 23

*Coutellerie.*

M. Marmuse, fabricant de coutellerie.

MM. Pérille, fabricant de coutellerie. Thinet, fabricant de coutellerie fine et ordinaire.

CLASSE 24

*Orfèvrerie.*

MM. Falize (Lucien), orfèvre-joaillier. Fray, fabricant d'orfèvrerie, membre des comités d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Mégemont, orfèvre.

Trioullier, fabricant d'orfèvrerie religieuse.

CLASSE 25

*Bronzes d'art, fontes d'art diverses, ferronnerie d'art, métaux repoussés.*

MM. A. Durenne, fabricant de fontes d'art, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Houdebine (Henri), fabricant de bronzes, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Ranvier (Jules), fabricant de zinc et bronzes d'art, président de la chambre syndicale du bronze-imitation (zinc d'art), membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Hottot (Louis), édition de sculpture d'art

CLASSE 26

*Horlogerie.*

MM. Drocourt (Alfred), fabricant d'horlogerie, trésorier de l'école d'horlogerie de Paris.

Fenon, constructeur de chronomètres, horloger de l'Observatoire de Paris.

Henri-Lepaute (Paul), fabricant d'horlogerie.

Leroy (Théodore), constructeur de chronomètres pour la marine de l'Etat.

CLASSE 27

*Appareils et procédés de chauffage. — Appareils et procédés d'éclairage non électrique.*

MM. Allez (Adrien), manufacturier fabricant de fourneaux et appareils de chauffage, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris en 1878.

Bayle (Paul).

Beudin (Gustave), ingénieur, directeur du service technique de la Compagnie générale des allumettes chimiques.

Lacarrière (Amédée), fabricant de bronzes et d'appareils d'éclairage.

CLASSE 28

*Parfumerie.*

MM. A. Raynaud, fabricant de parfumerie. Chiris (Léon), sénateur des Alpes-Maritimes.

Gallet père, de la maison Roger et Gallet, fabricant de parfumerie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Chouët (A.), de la maison du docteur Pierre, ancien juge au tribunal de commerce, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Amsterdam en 1883.

CLASSE 29

*Maroquinerie, tabletterie, vannerie et broserie.*

MM. Moreau-Vauthier (Augustin), statuaire et sculpteur sur ivoire, professeur à l'école nationale des arts décoratifs. Maréchal, de la maison Bine, Maréchal et Cie, fabricant de pipes.

MM. Pierrat (D.), fabricant de peignes, président de la chambre syndicale de la tableterie.

Pittet aîné, fabricant de brosses et pinces.

CLASSE 30

*Fils et tissus de coton.*

MM. Berger (Casimir), manufacturier, fabricant de fils et tissus de coton, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Cocquel (A.), fabricant de velours.

Ponnier, manufacturier en tissus de coton, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878 et du jury des récompenses aux Expositions d'Amsterdam en 1883 et d'Anvers en 1885.

Waddington (Evelyn), manufacturier.

CLASSE 31

*Fils et tissus de lin, de chanvre, etc.*

MM. Le Blan (Julien), filateur, membre du comité consultatif des arts et manufactures, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878 et à l'Exposition d'Anvers en 1885.

Faucher, président du comité limier du nord de la France.

Saint (Ch.), manufacturier, filateur et tisseur de sacs et toiles, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Carmichael (Robert), manufacturier, filateur et tisseur de sacs et toiles.

CLASSE 32

*Fils et tissus de laine peignée. — Fils et tissus de laine cardée.*

MM. Legrand (Léon), fabricant de tissus, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Montagnac (Lucien de), fabricant de draps.

Bréant (Eugène), fabricant de châles et tissus, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878 et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers en 1885.

Huot (Jules), de la maison David et Huot, filateur de lainages et cachemires, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

CLASSE 33

*Soies et tissus de soie.*

MM. Hamelin (E.), fabricant de soies teintes et écruées.

Raffard (Paul), négociant-commissionnaire, juge au tribunal de commerce, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers en 1885.

Sevène, président de la chambre de commerce de Lyon, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers en 1885.

Tessier du Cros, filateur et moulinier de soie.

CLASSE 34

*Dentelles, tulles, broderies et passementeries.*

MM. Lefébure (E.), fabricant de dentelles et blondes.

Darquer (Adolphe), fabricant de dentelles, vice-président de la chambre de commerce de Calais.

Blazy (L.-P.), fabricant de tapisseries et d'ouvrages à la main, président de la chambre syndicale des laines, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Langlois, fabricant de passementeries et de boutons.

CLASSE 35

*Articles de bonneterie et de lingerie. Objets accessoires du vêtement.*

MM. Boussard (F.), fabricant de gants, président honoraire de la chambre syndicale de la ganterie et des peaux pour gants, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Dehesdin (Emile), fabricant de lingerie, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Klotz (Eugène), fabricant de cravates, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878 et du jury des récompenses aux Expositions d'Amsterdam en 1883 et d'Anvers en 1885.

Parent, fabricant de boutons, président de la chambre syndicale de la passementerie.

CLASSE 36

*Habillement des deux sexes.*

MM. Touzet (Penri), fabricant de chaussures, président de la chambre syndicale des fabricants et négociants de chaussures en gros, membre du jury des récompenses aux Expositions d'Amsterdam en 1883 et d'Anvers en 1885.

Patay, fabricant de fleurs artificielles, président de la chambre syndicale des fleurs et plumes.

Worth (Gaston), fabricant de nouveautés confectionnées, président de la chambre syndicale de la couture et confection pour dames.

Ducher (Hippolyte), président de la chambre syndicale des tailleurs sur mesure.

CLASSE 37

*Joierie et bijouterie.*

MM. Boucheron (F.), joaillier, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Soufflot (Paul-Justin), bijoutier-joaillier, juge suppléant au tribunal de commerce.

Murat, bijoutier en doublé, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Mascraud (A.), fabricant de bijouterie, trésorier du syndicat général du congrès des chambres syndicales de France.

CLASSE 38

*Armes portatives. — Chasse.*

MM. Debertrand, de la maison Lochet et Debertrand, fabricant de colliers et articles de chasse.

Gastinne-Renette, arquetusier, président de la chambre syndicale de l'in-

dustrie et du commerce des armes, munitions et articles de chasse, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Maurouard, inspecteur général des poudres et salpêtres.

Riéger (Henri), arquetusier.

CLASSE 39

*Objets de voyage et de campement.*

MM. Guilloux (E.), fabricant de tentes et objets de campement.

Chenué, emballer de meubles et objets d'art, attaché aux musées nationaux.

CLASSE 40

*Bimbeloterie.*

MM. Julien, fabricant de tableterie et jeux en cartonage, président de la chambre syndicale de la bimbeloterie.

MM. Sevette, fabricant de tambours et jouets habillés.

Chapel, fabricant de jouets en caoutchouc, secrétaire de la chambre syndicale du caoutchouc.

Duhotoy, fabricant de jouets roulants et mécaniques, secrétaire de la chambre syndicale des fabricants de jouets.

CLASSE 41

*Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie.*

MM. Arbel (Lucien), maître de forges à Rivede-Gier, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Boas, fabricant d'ustensiles de ménage et de jardinage, vice-président de la chambre syndicale des ferblantiers-lampistes.

Laveissière (Emile), négociant en métaux, membre de la commission permanente des valeurs de douanes.

Mignon, ingénieur civil, membre de la chambre de commerce, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

CLASSE 42

*Produits des exploitations et des industries forestières.*

MM. Gallien-Valéry, tanneur, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Viguès (G.), fils, marchand de bois des îles, président de la chambre syndicale des bois d'ébénisterie.

CLASSE 43

*Produits de la chasse. — Produits, engins et instruments de la pêche et des cueillettes.*

MM. Moriceau (G.), fabricant d'ustensiles pour la pêche et la chasse.

Chapal (Léonard), négociant en pelletières.

Falco (A.), négociant en pierres fines, vice-président de la chambre syndicale des négociants en diamants, juge suppléant au tribunal de commerce.

Révillon (Théodore), négociant en fourrures, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

CLASSE 44

*Produits agricoles non alimentaires.*

M. Tellier, président de la société des agriculteurs du Nord.

## CLASSE 45

*Produits chimiques et pharmaceutiques*

- MM. Adrian, fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques.  
 Bonnard (de), de la maison Coignet et Ce, ingénieur civil.  
 Jourdin, chimiste, inspecteur des établissements insalubres.  
 Lorilleux (Charles), fabricant d'encre d'imprimerie et de couleurs

## CLASSE 46

*Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêt.*

- MM. David, de la maison David et Ce, teinturier et apprêteur.  
 Chappat (Ferdinand), teinturier sur étoffes.

## CLASSE 47

*Cuir et peaux.*

- MM. Clavé-Bertrand, tanneur, membre du jury des récompenses aux expositions d'Amsterdam en 1883 et d'Anvers en 1885.  
 Floquet père, fabricant de peaux teintées et maroquinées.  
 Denant, marchand de cuirs.  
 Combe (A.), fabricant de peaux de chevreau.

## CLASSE 48

*Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie.*

- MM. Ledoux (Ch.), ingénieur en chef au corps des mines, ingénieur-conseil de la compagnie des mines d'Anzin, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.  
 Lippmann (Edouard), ingénieur civil.  
 Paraf (Emile), directeur des mines de Pontgibaud.  
 Parran, ingénieur en chef au corps des mines, directeur de la compagnie des minerais de fer magnétique de Moktael-Hadid.

## CLASSE 49

*Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières.*

- MM. Albaret, constructeur de machines agricoles, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.  
 Chabrier (Ernest), ingénieur civil membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.  
 Decauville (Paul), ingénieur.  
 Gautreau (Ch.), constructeur de machines agricoles, vice-président de la chambre syndicale des instruments d'agriculture et d'horticulture.

## CLASSE 50

*Matériel et procédés des usines agricoles et des industries alimentaires.*

- MM. Boire (Emile), ingénieur civil, administrateur de la sucrerie de Bourdon.  
 Egrot (A.), ingénieur-constructeur.  
 Hignette, ingénieur-constructeur, membre des comités d'admission, et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.  
 Lainey, directeur de la société des moulins de Corbeil.

## CLASSE 51

*Matériel des arts chimiques, de la pharmacie et de la tannerie.*

- MM. Morane jeune, ingénieur-mécanicien,

ancien maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Capgrand-Mothes, président de la chambre syndicale des fabricants de produits pharmaceutiques de France.  
 Thibault (Paul), pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, secrétaire de la société de pharmacie de Paris.

Lutz (Georges), fabricant d'outils pour tanneurs et corroyeurs.

## CLASSE 52

*Machines et appareils de la mécanique générale.*

MM. Boulet (J.), ingénieur-mécanicien, vice-président de la chambre syndicale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.

Delaunay-Belleville (Louis), ingénieur constructeur, membre de la commission centrale des machines à vapeur.

Piat (A.), fondeur-mécanicien, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Richard (Gustave), ingénieur civil, directeur de la société des constructions mécaniques spéciales.

## CLASSE 53

*Machines-Outils.*

MM. Bariquand (Emile), ingénieur-constructeur, membre des comités d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878 et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers en 1885.

Elwell (Th.), ingénieur civil, constructeur-mécanicien.

Lenique, de la maison Jacométy et Lenique, ingénieur civil.

Denis Poulot, fabricant de produits pour le polissage et de meules artificielles.

## CLASSE 54

*Matériel et procédés de la filature et de la corderie.*

M. Bessonneau, fabricant de cordages, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers en 1885.

## CLASSE 55

*Matériel et procédés du tissage.*

MM. Bossuat, fabricant de tissus.  
 Guérin (Louis), de la maison Pinon et Guérin, fabricants de draps, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission à l'Exposition de Paris en 1878.

## CLASSE 56

*Matériel et procédés de la couture et de la confection des vêtements.*

M. Peujot (Benjamin), constructeur-mécanicien.

## CLASSE 57

*Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation.*

MM. Panhard, constructeur-mécanicien.  
 Simonet, entrepreneur de menuiserie.  
 Radot, fabricant de briques et tuiles.  
 Damon (Alfred), fabricant de meubles.

## CLASSE 58

*Matériel et procédés de la papeterie, des teintures et des impressions.*

MM. Darblay (P.), manufacturier, membre de la commission permanente des valeurs de douane.

MM. Debié, directeur d'un bureau d'études et d'installation de papeteries, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Michaud (Jules), de la maison Marinoni, ingénieur civil.

Ravasse (E.), ingénieur-mécanicien, constructeur de presses, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

## CLASSE 59

*Machines, instruments et procédés usités dans divers travaux.*

MM. Besançon, fabricant de limes et outils d'horlogerie, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Chauvel (Emile), lamineur de cuivre.

## CLASSE 60

*Carrosserie et charronnage. — Bourrellerie sellerie.*

MM. Binder (Henry), carrossier, membre du jury des récompenses à l'Exposition d'Amsterdam en 1883.

Lasne (Auguste), sellier-harnacheur, président de la société des selliers-harnacheurs, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Mauclère, directeur des ateliers de la compagnie générale des omnibus de Paris.

Thibout, fabricant d'articles de charronnage, président de la chambre syndicale du charronnage.

## CLASSE 61

*Matériel des chemins de fer.*

MM. Bandérali (D.) ingénieur civil, chef du service central du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer du Nord.

Henri, ingénieur en chef au corps des mines, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Morel-Thibault, constructeur de voitures et wagons, juge suppléant au tribunal de commerce.

Salomon (Louis), ingénieur civil, ingénieur en chef du matériel et de la traction à la compagnie des chemins de fer de l'Est.

## CLASSE 62

*Electricité.*

MM. Berthon, ingénieur, directeur de la société générale des téléphones.

Bouilhet (H.), ingénieur, directeur de la maison Christoffe, membre de la commission permanente des valeurs de douane, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Cance (Alexis), ingénieur-électricien.  
 Jarriat, constructeur d'appareils et de sonneries électriques, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de sonneries électriques et de paratonnerres.

## CLASSE 63

*Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture*

MM. Garnier (Hubert), ingénieur civil, juge suppléant au tribunal de commerce, entrepreneur de canalisation d'eau et de gaz.

Hermant père, architecte, censeur de

la société centrale des architectes français.

Lévy (Théodore), ingénieur en chef des ponts et chaussées, agent voyer en chef du département de la Seine.

Reymond (Francisque), ancien entrepreneur de travaux publics, sénateur de la Loire, membre du comité de l'exploitation technique des chemins de fer, président de la société des ingénieurs civils.

#### CLASSE 64

##### *Hygiène et assistance publique.*

MM. Dujardin-Beaumez (le docteur), membre de l'académie de médecine, médecin des hôpitaux.

Edme, chef du bureau de la police sanitaire et industrielle au ministère du commerce et de l'industrie.

Herscher (Charles), ingénieur-constructeur d'appareils sanitaires, vice-président de la société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.

Jérôme, fermier, exploitant d'eaux minérales, membre des comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 65

##### *Matériel de la navigation et du sauvetage.*

MM. Vésigné (Octave), administrateur de la compagnie des messageries maritimes.

Cabrol (de), administrateur-délégué de la société anonyme des ateliers et chantiers de la Loire.

Carié (Paul), ingénieur de la société anonyme des ateliers et chantiers de la Méditerranée.

Fleuret, ingénieur-architecte, président du cercle nautique de France.

#### CLASSE 66

##### *Matériel et procédés de l'art militaire.*

MM. Heilbronner (Alphonse), manufacturier, président de la chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires.

Simon, sous-intendant militaire de 1<sup>re</sup> classe, chef de la section technique des services administratifs.

Prère, chef d'escadron au 6<sup>e</sup> régiment de dragons.

Boulangier (Julien), capitaine du génie, attaché à la section technique du génie.

#### CLASSE 67

##### *Céréales, produits farineux avec leurs dérivés.*

MM. Groult (Camille), manufacturier, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris, en 1878.

Gibou (Edouard), président de la chambre syndicale des féculents de Paris.

Vilmorin (Henri), membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris, en 1878.

Truffaud, meunier.

#### CLASSE 68

##### *Produits de la boulangerie et de la pâtisserie.*

MM. Bobier (F.-D.), chef de service à la manutention militaire, officier d'administration principal au service des subsistances militaires.

Crétaine, ancien président de la chambre syndicale de la boulangerie, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Leneuf, ancien président de la chambre syndicale de la boulangerie.

Lépine, ouvrier boulanger, vice-président de la chambre syndicale et caisse fédérative de retraite des ouvriers et patrons boulangers.

#### CLASSE 69

##### *Corps gras alimentaires laitages et œufs.*

M. Roullier-Arnoult, aviculteur.

#### CLASSES 70 ET 71

##### *Viandes et poissons : légumes et fruits.*

MM. Cahen (J.), secrétaire du syndicat général des chambres syndicales.

Dumagnou (Julien), président de la chambre syndicale des conserves alimentaires.

Salomon, viticulteur.

Hédiard (Ferdinand), négociant en fruits, membre des sociétés nationales d'horticulture et d'acclimatation.

#### CLASSE 72

##### *Condiments et stimulants ; sucres et produits de la confiserie.*

MM. Guy (Louis), distillateur, président de la chambre syndicale des distillateurs.

Ménier (Gaston), fabricant de chocolat, président de la chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs.

Wehly, ouvrier confiseur.

Pelpe (Eugène), distillateur, président honoraire de la chambre syndicale des distillateurs, membre des comités d'admission, d'installation et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878 et du jury des récompenses à l'Exposition d'Anvers, en 1885.

#### CLASSE 73

##### *Boissons fermentées.*

MM. Dollfus (Charles), président de la compagnie viticole d'Amourah (province d'Alger).

Duval, distillateur, membre des comités d'installation à l'Exposition de Paris en 1878.

Cusenier (Elysée), distillateur.

Marquet de Vasselot, président du syndicat des distillateurs de betteraves, grains et mélasses.

#### CLASSE 73 bis

##### *Agronomie, statistique agricole.*

MM. Muntz (Achille), professeur et chef des travaux chimiques à l'Institut national agronomique, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris, en 1878.

Cheysson (E.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de la commission supérieure du phylloxera, professeur à l'école supérieure des mines et à l'école des sciences politiques, membre du conseil supérieur de statistique.

Guyot (Yves), député de la Seine.

Ronna, ingénieur agronome, membre du conseil supérieur de l'agriculture.

#### CLASSE 73 ter.

##### *Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement agricole.*

MM. Nocard, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

Philippart, directeur de l'école d'agriculture de Grignon.

Risler, membre de la société nationale d'agriculture, directeur de l'Institut national agronomique, membre du conseil supérieur de l'agriculture, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris, en 1878.

#### CLASSE 74

##### *Spécimens d'exploitations rurales et d'usines agricoles.*

MM. Tétard (S.), agriculteur.

Japy (Adolphe), constructeur-mécanicien, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 75

##### *Viticulture.*

M. Lalande, député de la Gironde.

#### CLASSE 76

##### *Insectes utiles et insectes nuisibles.*

MM. Balbiani, professeur au Collège de France, membre de la commission supérieure du phylloxera, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Menault (Ernest), inspecteur de l'agriculture.

#### CLASSE 77

##### *Poissons, crustacés et mollusques.*

M. Chabot-Karlen, membre associé de la société nationale d'agriculture.

#### CLASSE 78

##### *Serres et matériel de l'horticulture.*

MM. Bergmann (Ferdinand), membre de la société nationale d'horticulture de France, chef des cultures chez M. le baron Alph. de Rothschild, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

Izambert (Alexandre), constructeur de serres.

Joly (Charles), vice-président de la société nationale d'horticulture de France, membre des comités d'admission et du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 79

##### *Fleurs et plantes d'ornement*

MM. Carrière, directeur de la *Revue horticole*.

Cornu (Maxime), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la société nationale d'agriculture de France, membre de la commission supérieure du phylloxera.

Dybowski, maître de conférences à l'école nationale de Grignon.

Lévêque (Louis), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Margottin (Jules), horticulteur.

Sallier, doyen des jardiniers, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Thibault, horticulteur, ancien vice-président de la société des horticulteurs de Paris.

Verdier, vice-président de la société nationale d'horticulture de France.

#### CLASSE 80

##### *Plantes potagères.*

M. Joret, membre de la société nationale d'horticulture de France, membre du jury des récompenses à l'Exposition de Paris en 1878.

#### CLASSE 81

##### *Fruits et arbres fruitiers*

MM. Chevalier, pomologue, membre de la société d'horticulture de France.

Coulombier, ancien pépiniériste, membre de la société nationale d'horticulture de France.

Jamin, pépiniériste, ancien président de la société nationale d'horticulture de France.

Vitry (Victor), horticulteur, vice-président de la société nationale d'horticulture de France.

CLASSE 83

Plantes de serre.

M. Duchartre, membre de l'académie des sciences, membre de la société nationale d'agriculture et de la société nationale d'horticulture de France.

Paris, le 21 mars 1888.

LUCIEN DAUTRESME.

## Bureau de Comité départemental

### ALGER

#### Comité départemental

Président : M. BORELY LA SAPIE, conseiller général de la circonscription de Boufarik, propriétaire-agriculteur.

Vice-présidents : MM. ALPHANDÉRY, conseiller général de la circonscription d'Alger, banquier; WAROT, propriétaire, membre de la chambre de commerce.

Secrétaires : MM. BOUZOM, vétérinaire à Alger; DE GALLAND, professeur au lycée d'Alger. ALLAIAC, conseiller général de la circonscription de la Maison Carrée, industriel.

#### Sous-comité de Médéah

Président : M. SIMÉON PIGAROL, propriétaire à Médéah, président du comité agricole de Médéah.

Vice-président : M. DAUDET (Joseph), viticulteur, maire de Médéah.

Secrétaire : M. SYLVESTRE (Ferdinand), viticulteur, maire de Damiette.

Secrétaire-adjoint : M. PALLEROY (Prosper), propriétaire à Médéah.

Trésoriers : MM. RAYMOND et TAMBAREAU, pharmaciens à Médéah.

#### Sous-comité de Milianah

Président : M. POURAILLY, maire de Milianah.

Secrétaire : M. LEPESANT, adjoint au maire de Milianah.

Membres : MM. ALGAY fils, propriétaire à Duperré; JOURDAN, propriétaire à Affreville; ANASTAZE, propriétaire à Hammam-Dirab.

#### Sous-Comité d'Orléansville

Président : M. FOURRIER (Henri), avocat-défenseur, maire d'Orléansville, conseiller général, propriétaire.

Vice-président : M. SI-MOHAMMED-BEN-HENNI, cadi d'Orléansville, propriétaire, assesseur au Conseil général.

Secrétaire : M. CASANOVA (Joseph), propriétaire.

Secrétaire-adjoint : M. FOUGEROUSSE (Léon), épicier, propriétaire.

#### Sous-Comité de l'arrondissement de Tizi-Ouzou

Président : M. LABATTUT, ingénieur civil et propriétaire, domicilié à Tizi-Ouzou.

Vice-présidents : MM. CAYROL, propriétaire et maire de Dellys; LORMAND, propriétaire à Bordj-Ménouël.

Secrétaires : MM. ALLAND, propriétaire et industriel à Tizi-Ouzou; BAGSART, propriétaire suppléant du juge de paix, domicilié à Azazga.

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

en un lot

DES

### TRAVAUX DE COUVERTURE

PLOMBERIE ET ZINCAGE

à exécuter en location pour le Palais des Machines, dans le Champ de Mars

1. Le lundi 16 avril 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture

(Palais du Tribunal de Commerce), par le Prêtre de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de couverture, plomberie et zincage à exécuter en location pour le Palais des Machines, dans le Champ de Mars; lesquels travaux sont évalués à 178,986 fr. 46, somme à valoir pour imprévus comprise

Le cautionnement est fixé à 6,300 francs. 2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, dix jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : Exposition universelle de 1889. — Travaux de couverture, plomberie et zincage, à exécuter en location pour le Palais des Machines dans le Champ de Mars.

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime), et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le minimum du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé,

l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges,

Fait à Paris, le 21 mars 1888.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
LUCIEN DAUTRESME.

### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné, demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de couverture en date du 11 mai 1887, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à la couverture, à la plomberie et au zincage pour le Palais des Machines, au Champ-de-Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-cinq francs soixante-huit centimes, moyennant un rabais de (en toutes lettres), par cent francs sur les prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_

1888.

(Signature.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

### ENQUÊTE

## QUESTIONNAIRE

III. — BOULANGERIES COOPÉRATIVES

Répondre d'abord aux questions générales du chapitre I, puis aux questions particulières ci-après.

125. Fabrication du pain. — Outillage. — Système de four adopté. — Sa puissance de production. — Ses frais d'établissement et d'entretien. — Régularité et uniformité de sa température. — Comment le chauffe-t-on? (Bois, houille, coke.)

Système de panification à bras ; — au pétrin mécanique. (Dans ce dernier cas, appareil employé. — Rendement. — Dépenses. — Force motrice consommée. — Moteur.)

Matières premières. (Farine, levain, fleurage.) — Provenances. — Prix

Modes et conditions des achats. — Leur importance annuelle.

Main-d'œuvre. (Tableau du personnel avec ses salaires. — Accessoires du salaire.)

Production. (Par 24 heures, — par an.) — Rendement en pain par 100 kilogrammes de farine. — Fabrique-t-on plusieurs sortes de pain ? — Lesquelles ? (Pain de ménage : — de fantaisie. — Pain de 1 livre, 2 livres, 4 livres. — Pains longs. — Couronnes.)

Prix de revient du kilogramme de pain. (En donner le détail : matières premières ; — chauffage ; — main-d'œuvre ; — entretien de l'outillage ; — location de la boutique ; — livraisons ; — frais généraux et d'administration.)

**126. Vente.** — Clientèle de la boulangerie (Quelle est sa composition ? — Comprend-elle exclusivement les sociétaires ?)

Livraisons. (A la boutique ; — à domicile. — Porte-t-on le pain à bras ; — en voiture ?)

Vente. — A-t-elle lieu : au poids, à la pièce ? — Au comptant, à crédit ? (Dans le cas de crédit, les règlements ont-ils lieu par semaine, par quinzaine, par mois ? — Le crédit est-il limité ?) — Système d'inscription des pains livrés à crédit. (Faille doublé ; — carnets.) — Heures et jours de la vente.

Prix de vente. — Bases qui servent à le fixer. — Comparaison avec les prix analogues des autres boulangeries.

Nombre de kilogrammes de pain vendus. (Par an, par tête d'acheteur.)

**127. Résultats.** — Chiffre d'affaires. — Résultats financiers. — Bénéfices réalisés (par an, — par tête de consommateur.) — Emploi des bénéfices. — Dividendes. — Réserves. — Dotations d'institutions spéciales. — Lesquelles ?

Donner ces résultats année par année depuis l'origine.

Action exercée sur les prix des autres boulangeries ; — sur leur clientèle ; — sur l'épargne du ménage.

#### IV. — ÉCONOMATS

**128. Organisation.** — Origine et histoire de l'institution. — Ses phases diverses. — Qui l'a fondée et qui la fait vivre ? — Motifs et but de la fondation.

Direction. (Directeur : — Comité.) — Nomination ; — attributions ; — responsabilité. — Personnel d'administration et de service. — Ses appointements. — Les clients de l'économat participent-ils à sa gestion d'une manière quelconque ?

Son objet. — Nature de ses opérations. (Vente de denrées, de vêtements, de meubles, etc. — Restaurant.) — Sont-elles limitées au personnel de l'établissement fondateur ? — Comprennent-elles plusieurs divisions ? — Lesquelles ?

S'il y a un restaurant, répondre aux questions du chapitre II ci-dessus, (§§ 122 à 124).

**129. Installation et fonctionnement.** — Installation de l'économat. (Siège social, bureaux et magasins.) — Capital engagé dans les dépenses de premier établissement, — de matériel, — d'approvisionnement. — Constitution de ce capital. — Sa rémunération. (Intérêt.) — Amortissement ; — taux et durée.

Description des locaux. (Ateliers, magasins, dépôts.) — Frais de location. — Baux.

Charges fiscales annuelles. (Patentes ; droits de débit, de circulation, etc.)

Système des achats. — Source des approvisionnements. — Leur importance. — Leur gardiennage et leur contrôle. — Leur paiement.

Mode de vente. — Clientèle de l'économat. (Est-elle spéciale à un établissement, à une société, à une profession, à un quartier, à une localité ?) — La vente se fait-elle au comptant ; — à crédit ? (Termes du crédit. — Ses conditions. — sa limitation. — Retenue d'office sur les salaires, ou mensualités libres. — Dans ce dernier cas, montant des dettes et des pertes par crédit.) — Contrôle des ventes et des comptes individuels.

Facilités données aux clients pour les achats et les livraisons. (Transports gratuits ou à prix réduits ; — permis de circulation.)

Prix de vente. (Sont-ils fixés d'après le prix de revient ; — d'après les cours du commerce local de gros, de détail ? — Les clients touchent-ils immédiatement leur bénéfice sous forme d'amélioration de qualité et de baisse de prix, ou en fin d'exercice, sous forme de dividendes ?)

Les prix laissent-ils un bénéfice définitivement acquis à l'administration de l'économat ? — Sa proportion par rapport au capital engagé ; — au chiffre d'affaires. — Quel en est l'emploi ? (S'il alimente des institutions de prévoyance, les décrire. — En outre de ces dotations, reçoivent-elles les versements spontanés des ouvriers ?)

En cas de pertes, sont-elles accidentelles ou normales ? — Quelle en est la cause et le but ? — Qui les supporte en dernière analyse ?

**130. Résultats moraux et financiers.** — Statistique des opérations de l'économat.

Donner, pour chaque année depuis l'origine, le chiffre des ventes total, et le détail pour les principaux articles (en qualité et en argent), le nombre des clients, le montant mensuel des achats par tête et sa proportion au salaire moyen.

Budget. — Recettes et dépenses par chapitre. (Les frais de location, l'intérêt et l'amortissement du capital engagé figurent-ils dans les dépenses annuelles ?) — Résultat net. — Ressources propres de l'institution. — Sacrifices de l'établissement ou de l'association qui la subventionne ou la dirige.

Comparaison entre les prix de vente de l'économat et ceux des fournisseurs locaux. — Bénéfice annuel moyen qu'il procure à chaque famille de sa clientèle.

Donne-t-il lieu à des exagérations de consommations par de trop grandes facilités de crédit ; — à des récriminations lors de la paie à cause des retenues sur les salaires ? — Est-il populaire parmi ses clients ? — Contribue-t-il à leurs bons rapports avec le patron ? — A-t-il développé leurs habitudes d'épargne, — leur bien-être ?

Est-il en butte à l'opposition et aux manœuvres du commerce local ? — Lesquelles ? — A-t-il l'origine de grèves partielles ou générales ? (Les décrire. — Prétextes ; — motifs réels. — Détail de la grève ; — demandes des ouvriers ; — concessions des patrons ; — résultat final.)

En face de l'économat, existe-t-il des sociétés coopératives de consommation qui lui disputent sa clientèle ? (Histoire et motifs de leur fondation.) — Dans quelle proportion le personnel de l'établissement se partage-t-il entre ces deux institutions ? — Leur attitude réciproque. — Est-elle militante ou pacifique ? — L'économat se défend-il contre la concurrence des sociétés coopératives, ou s'apprête-t-il à leur céder la place quand elle seront en état de la prendre ? — Dans ce cas, quels seraient les motifs de cette transformation et les avantages qu'on s'en promet.

## PARTIE NON OFFICIELLE

La circulaire suivante a été adressée par M. le Directeur général de l'Exploitation aux présidents des comités d'admission des groupes II, III, IV et V.

Paris, le 27 mars 1888.

Monsieur le Président,

On me demande de la part de tous les comités d'admission, une révision et une réfection définitive des plans de répartition des espaces entre les différentes classes.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma circulaire n° 12, du 2 mars courant, je ne peux faire ce travail important et décisif, que lorsque chaque classe m'aura adressé la liste des exposants dont elle propose l'admission avec indication des espaces attribuables à chacun.

Je vous prie donc instamment de me faire parvenir cette liste avant le 1<sup>er</sup> avril 1888.

Agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

*Le directeur général,*  
G. BERGER.

La commission de contrôle des travaux de la Tour Eiffel s'est réunie mercredi au Champ de Mars. Après avoir entendu lecture du rapport fait par la direction générale des travaux sur la marche des diverses opérations qui ont amené la construction jusqu'au niveau du premier étage, la commission en a approuvé les conclusions tout élogieuses pour M. Eiffel et décidé de lui verser le premier acompte sur la somme de 1,500,000 francs qui lui est allouée par l'Etat.

La commission a ensuite pris connaissance des différents projets d'ascenseurs que M. Eiffel lui propose d'installer pour le service de l'exploitation, et nommé une sous-commission chargée de lui faire, à très bref délai, un rapport à ce sujet. Cette sous-commission se compose de MM. Collignon, inspecteur et professeur à l'École des ponts et chaussées ; Vigreux, ingénieur en chef du service mécanique et électrique de l'Exposition ; Philipps, Mascart, Becquerel, membres de l'Institut ; Contamin, ingénieur en chef des constructions métalliques à l'Exposition, et Molinos, ingénieur civil.

La séance s'est terminée par une visite des travaux et une excursion au premier étage qui a permis de voir de près la remarquable construction de l'ouvrage, et d'admirer le magnifique coup d'œil dont on jouit déjà à cette hauteur.

Nous avons reçu, de la part d'un certain nombre d'exposants, quelques réflexions fort judicieuses que nous nous permettons de soumettre à M. le Directeur général de l'Exploitation et aux membres des Comités d'admission.

On sait que la liste pour les demandes d'admission a été clôturée le 1<sup>er</sup> mars. C'était peut-être une date trop hâtive ; mais nous comprenons qu'il faut bien fixer un délai, et il est clair qu'il y a beaucoup

d'exposants qui n'ont aucune raison pour ajourner le dépôt de leur demande. En revanche, il y en a d'autres qui se sont trouvés embarrassés par cette fixation du délai et qui nous ont demandé si on pouvait le considérer comme délai de rigueur. Il y a notamment, dans cette catégorie, des constructeurs de machines.

Sans vouloir donner des détails plus précis et commettre des indiscretions, nous pouvons bien dire que des exposants n'ont pas encore déposé leurs demandes, parce qu'ils expérimenteront des machines nouvelles. Ils ne veulent figurer à l'Exposition que lorsque leurs expériences auront été décisives. Nous connaissons quelques-unes de ces machines, fort curieuses, fort intéressantes, qui constitueront un progrès considérable. La Direction de l'Exploitation les écartera-t-elle, sous prétexte que le dépôt de la demande aura été tardif? Nous voulons espérer qu'il n'en sera pas ainsi.

On nous a cependant signalé un fait sur lequel nous nous permettrons d'attirer l'attention de M. le Directeur général de l'Exploitation et des Comités d'admission. On nous cite le fait d'une demande d'admission pour une exposition collective : la demande contenait la liste des objets qui devaient être exposés, et il était bien entendu qu'à très bref délai la nomenclature des producteurs qui participaient à cette exposition devait être fournie; la production de cette liste a dû être ajournée momentanément, parce que les exposants veulent terminer certains essais.

On nous dit que la demande aurait été néanmoins écartée, alors qu'elle désignait les objets et les emplacements, conformément au règlement.

Nous espérons bien que ces décisions ne seront pas maintenues, sous peine d'enlever à l'Exposition une partie de son intérêt.

Il serait profondément regrettable que des inventions nouvelles fussent, pour ainsi dire, proscrites par une interprétation excessive du règlement. Nous admettons fort bien qu'on établisse une règle; mais il n'y a pas de règle qui ne souffre d'exception, et aux exposants qui se trouvent dans la situation que nous venons de signaler, nous pouvons leur dire que la rigueur des Comités ne saurait s'appliquer à leur cas particulier, et que si des Comités, par un entêtement inexplicable, persévéraient dans leur décision, ils pourraient avoir recours au Comité supérieur de révision.

La Commission supérieure de l'Exposition de l'histoire rétrospective du travail s'est réunie jeudi matin, sous la présidence de M. Jules Simon, dans les bâtiments de la direction générale de l'Exploitation.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, et M. P. Sédille, chef du service des installations intérieures, assistaient à la séance.

La commission a établi le budget de la façon suivante : pour la construction

110.000 fr. ; pour la décoration 44.800 fr., soit 154.800 fr.

Les frais de gardiennage, pour 10 gardiens s'élèveront à 13.000 fr.

Les 242.000 francs qui restent seront répartis de la façon suivante : l'exposition du travail étant divisée en cinq sections, il sera attribué 48.400 fr. pour chaque section, pour le mobilier, le transport et l'installation.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie, a reçu lundi la délégation du comité anglais, composée de : sir Bernardt Samuelson, membre du Parlement ; sir Francis Bell Dillon, agent général des colonies ; MM. Henry Wood, secrétaire de la Société des Arts ; Hart, esquire, et Aylmer, secrétaire de la Société des ingénieurs électriciens et télégraphistes de Londres.

Ces messieurs avaient vu le matin M. Georges Berger, avec lequel ils ont longuement conféré, et qui leur a montré sur le terrain les emplacements réservés à la section anglaise. Toutes les dispositions prises par M. Georges Berger ont été approuvées par la délégation anglaise.

On pousse activement à Hanoï les préparatifs pour l'Exposition universelle de 1889.

On prépare les devis d'un immense pavillon dans lequel seront exposés tous les objets qui constitueront l'exposition de l'Annam et du Tonkin. A côté de cette construction, un village annamite sera installé avec ses maisons en paillette, sur la terre ferme ou sur pilotis. Ce village sera peuplé par des familles d'artisans annamites qui donneront une idée des principaux corps de métiers.

## La Tunisie à l'Exposition

L'Exposition Tunisienne, qui sera la première à Paris depuis l'établissement du protectorat français aura une importance toute particulière et occupera un vaste emplacement sur l'Esplanade des Invalides, entre l'Algérie et les colonies françaises.

Dès le commencement de l'an dernier, le gouvernement Beylical organisait un comité d'initiative qui, sur la proposition du ministre résident, nommait M. Charles Sanson, commissaire général, délégué à Paris, pour l'Exposition de 1889. On ne pouvait faire un meilleur choix. M. Sanson a longtemps appartenu au grand commerce parisien et a laissé dans le monde des affaires les plus honorables souvenirs. Par ses relations, ses connaissances et son expérience, il était mieux que personne en mesure de surveiller les intérêts de la Tunisie. Un de nos confrères, M. Gallery des Granges, qui s'est occupé souvent dans la Presse, des questions coloniales et dont la compétence est indiscutable, lui a été adjoint.

A la fin de l'année 1887, le choix du jury

tunisien pour l'architecte chargé de la construction du palais, s'arrêtait sur M. H. Saladin, diplômé par le gouvernement français, qui, pendant ses différents voyages en Tunisie avait étudié d'une façon toute particulière les monuments de la Régence. Le haut personnel de l'Exposition, auquel M. Saladin a communiqué ses plans, s'est accordé à joindre ses éloges à ceux du gouvernement Beylical. Avec le palais Tunisien, tel qu'il a été compris par le jeune architecte, on peut dire que nous entrons dans le pays des merveilles, que nous sommes initiés à tout ce que l'art oriental a de plus chatoyant, de plus original, de plus enchanteur.

Les motifs de l'entrée principale sont empruntés au Bardo, au Dar-el-bey et à la mosquée de Sidi-ben-Arouz, à Tunis. Une cour carrée ou *patio*, entourée d'une colonnade, donne accès dans les salles d'exposition. A gauche, seront exposés les produits naturels du pays, à droite les produits de l'industrie. Au fond, les expositions des antiquités, des Arts et de l'Instruction publique.

A l'ombre de la coupole de la grande mosquée de Kérouan, toute une série de constructions pittoresques, rappelant les maisons si curieuses des oasis du Djérid, les boutiques et les souks voûtés de Tunis et des villes du Sahel. Là, se tiendront les artisans et marchands tunisiens, avec leur costumes harmonieux, fabriquant, exhibant les étoffes brodées, tapis, meubles, armes, bijoux, poteries, tous les échantillons de l'industrie indigène. Sous les arbres, des restaurants, des cafés et des concerts, avec la musique, les danses et les divertissements tunisiens.

Une petite école d'enfants arabes sera également l'une des curiosités de cette exposition. Elle achèvera d'initier le public aux progrès de la Régence depuis l'établissement du protectorat français. D'autres surprises attendront le visiteur. Ce qu'on peut dire, dès à présent, c'est que grâce au palais tunisien et à sa décoration féérique, l'orientalisme sera évoqué sur les bords de la Seine, avec toutes ses séductions et toutes ses splendeurs.

Au reste, dans un récent voyage à Tunis, M. Charles Sanson a reçu du bey la promesse formelle que son gouvernement ne négligerait rien pour donner à la section tunisienne le plus vif éclat et en assurer le complet succès.

### Occupation d'un terrain communal pour l'installation de la gare des voyageurs de l'Exposition.

Nous publions l'extrait suivant de la séance du Conseil municipal, d'après le *Bulletin municipal* :

**M. Dumay**, au nom de la Commission de l'Exposition. — Messieurs, par une dépêche, en date du 20 janvier 1888, M. le Ministre du commerce et de l'industrie nous a demandé de mettre à sa disposition un terrain dont la Ville est propriétaire, à l'angle de l'avenue de La Bourdonnais et du quai d'Orsay, afin d'y installer la gare du chemin de fer des voyageurs de l'Exposition.

Le terrain dont il s'agit a une superficie de 2,392 m. q. 97 c. q. et était destiné à être aliéné ; mais il est actuellement libre.

Le Conseil a déjà, par sa délibération du 24 novembre 1886, autorisé l'occupation par l'Etat d'un certain nombre de terrains qui se trouvaient dans les mêmes conditions.

La livraison au service de l'Exposition de

ce nouvel emplacement s'impose également, car il n'existe nulle part un terrain remplissant au même titre les conditions recherchées.

Le Conseil a trop à cœur le succès de l'Exposition pour ne point continuer à prêter son concours à toutes les mesures qui sont de nature à le faciliter.

J'ajoute que cette occupation, qui devrait respecter les servitudes de passage existantes et imposées d'ailleurs au profit de l'Etat propriétaire du Garde-Meuble, s'étendrait du mois d'avril prochain au mois de janvier 1890, époque à laquelle le terrain serait remis à la Ville dans l'état où il aurait été livré.

En conséquence, je vous propose d'adopter des conclusions conformes.

## LE BANQUET DU GRAND-HOTEL

Samedi a eu lieu au Grand-Hôtel, le banquet offert au ministre du commerce, aux directeurs généraux et aux chefs de service de l'Exposition de 1889, par un grand nombre de négociants et par quelques présidents de chambres syndicales. Plus de quatre cents convives avaient répondu à l'appel du comité d'organisation. Au nombre des invités figuraient M. Jacques, président du conseil général de la Seine; MM. Hovius et Prévot, députés; Berger et Grison, directeurs de l'Exposition; Nicole, Dautresme, Ollendorff, Marc Millas, etc.

Au dessert, M. Lourdelet, président de la chambre syndicale des négociants-commissionnaires, a exposé le but officiel de la réunion d'hier.

« Les comités d'admission de l'Exposition, a-t-il dit, ont terminé leurs travaux : les comités d'installation vont bientôt commencer à fonctionner. Il nous a paru bon, au moment où l'Exposition de 1889 entre ainsi dans une phase nouvelle, d'exprimer au ministre du commerce et à tous les chefs de service de l'Exposition la profonde gratitude et la reconnaissance des commerçants et des industriels. »

Après avoir rappelé les efforts des négociants français établis à l'étranger pour provoquer la constitution de comités d'exposants là où les gouvernements ne voulaient pas prendre l'initiative, M. Lourdelet a porté un toast au président de la République.

L'orateur a continué son allocution très applaudie, en invitant les industriels et les commerçants, à revendiquer hautement leur place et leur influence dans toutes les assemblées de la France démocratique.

M. Lourdelet a terminé en portant un toast au ministre du commerce et à ses collaborateurs.

M. Dautresme a répondu par le discours suivant, qui a soulevé de chaleureux applaudissements :

Je vous remercie, messieurs, du nouveau témoignage de sympathie que vous me donnez en m'offrant ce banquet. Nous collaborons à une œuvre commune. Cette œuvre se poursuit régulièrement, sans interruption, et vous pouvez être certain qu'elle réalisera toutes nos espérances. Sur tous les points compris dans le périmètre d'exposition, les travaux sont en pleine activité; à l'esplanade des Invalides, les barrières s'élèvent; au Champ de Mars, des jardins sortent de terre et, plus puissant que la nature même, M. Alphand

(que je regrette comme vous de ne pas voir ici) fait pousser des arbres de quinze à vingt ans. Les galeries des expositions diverses sont terminées, et on commence à monter les fermes de la grande galerie des machines. Les échataudages s'élèvent partout et forment une véritable forêt de charpente... Qu'il vienne un peu de soleil et les chantiers reprendront leur activité féconde.

Messieurs, un économiste célèbre, Bastiat, a dit que, dans les phénomènes économiques, il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. On peut en dire autant de l'Exposition. A côté du travail tangible, il y a le travail latent. C'est le travail des services de l'exploitation. Là, aussi, les résultats sont des plus satisfaisants.

Les comités d'admission ont effectué leur tâche avec zèle et abnégation; les comités d'installation sont à la veille de commencer leurs travaux. Tout a marché et marchera à notre entière satisfaction.

On a dit que l'Exposition ne réussirait pas! On a prétendu qu'il n'y aurait qu'un petit nombre d'exposants français. Il y en a déjà 20.000. Le chiffre de 1878 sera certainement dépassé.

On a ajouté, encore, que l'étranger ne viendrait pas. A part quelques rares exceptions, toutes les nations y seront représentées, officiellement ou officieusement.

Tout permet donc d'espérer, conclut M. Dautresme, que la grande manifestation de 1889 sera digne de la France et qu'elle aura le même éclat que les précédentes. Le visiteur y pourra voir réunis dans la même enceinte les peuples de tous les pays; il pourra étudier leurs mœurs et jusqu'à leur vie domestique. Plus heureux que le héros de Jules Verne, il pourra faire le tour du monde non en quatre-vingts jours, mais en quelques heures.

Buvons, messieurs, au succès de l'Exposition de 1889.

Après le ministre du commerce, M. G. Berger, avec sa verve habituelle, a porté un toast que tous les convives ont vivement applaudi.

## L'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS

### Les affaires municipales.

Un crédit de 9.000 francs est alloué pour l'Exposition du service des affaires municipales, qui occupera une surface verticale de 45 mètres carrés et une surface horizontale de 6<sup>m</sup>45. Ce sera, on le voit, une des parties les plus modestes de l'Exposition de la Ville, mais non une des moins intéressantes; il y a donc lieu de dire brièvement en quoi elle consistera.

Elle comprendra d'abord un grand nombre de tableaux graphiques relatifs aux consommations de Paris: pain, viandes, poissons, beurres, vins, etc; aux inhumations, à la répartition des convois, aux dons et legs, aux œuvres de bienfaisance.

Des châssis représentant les divers types de marchés. Sur des plans on indiquera l'emplacement des marchés alimentaires couverts et découverts, régis par la Ville ou concédés à des compagnies particulières, des marchés spéciaux (marché au fourrage, marché aux chevaux, marché aux chiens, marché aux oiseaux, marché au vieux linge, marchés aux fleurs, foire aux jambons, foire

au pain d'épice, etc.), puis les marchés particuliers, qui sont encore tolérés.

On dressera aussi les plans cadastraux de tous les cimetières parisiens, qui sont en ce moment au nombre de vingt-deux.

Enfin, l'exposition comprendra un grand nombre d'ouvrages de bibliothèques, de notices et de documents divers parmi lesquels nous citerons:

Recueil des formules employées dans les mairies de Paris pour la rédaction des actes de l'état civil.

Livret de famille délivré gratuitement aux époux au moment de la célébration du mariage.

Rapports présentés au nom de la Commission d'assainissement des cimetières, par M. le docteur O. du Mesnil.

Rapports présentés au nom de la même Commission sur les cimetières périphériques projetés par M. Ad. Carnot, ingénieur en chef des mines.

Cartes et plans à l'appui des rapports de M. Ad. Carnot.

Album contenant 28 planches en couleurs, dressées à l'aide de documents fournis par les services de l'approvisionnement des pompes funèbres et des cimetières.

Enfin, des notes sur l'administration des services et établissements municipaux.

LES

## CONCOURS D'ANIMAUX VIVANTS EN 1889

Comme en 1878, il y aura un grand concours d'animaux vivants en 1889. Au ministère du commerce, on se préoccupe de l'emplacement qui pourra être affecté à cette exposition.

Il ne faut pas songer, en effet, à l'Esplanade des Invalides, qui sera entièrement occupée par les expositions des colonies, de l'Algérie, de la Tunisie, du ministère de la guerre, du ministère de la marine, d'économie sociale et d'hygiène.

Le Palais de l'Industrie doit être réservé au Salon annuel des Beaux-Arts, qui aura, cette année, à cause de l'affluence des étrangers, une importance encore plus considérable que les autres années.

On pourra cependant utiliser les boxes de ce Palais et les voies adjacentes situées entre ce dernier et la Seine.

Le Jardin de Paris se trouvera ainsi enserré dans ces installations. C'est pourquoi M. le ministre du commerce a pensé qu'il serait avantageux d'utiliser ledit Jardin pour y installer des restaurants, des concerts et les petites expositions spéciales qui servent de complément au concours des animaux vivants.

Justement, la ville de Paris se trouve libre de tout engagement concernant ce Jardin. On devait dresser un cahier des charges pour mettre le bail en adjudication, à l'effet d'y installer des concerts ou

des bals; mais rien n'a été fait jusqu'à présent.

Aussi M. le ministre du commerce a-t-il demandé à M. le préfet de la Seine de louer à l'administration de l'Exposition, pour jusqu'à la fin de 1889, le Jardin de Paris. L'administration de l'Exposition pourrait le sous-louer pendant les périodes où elle ne l'utiliserait pas.

L'affaire a été examinée dans les bureaux de l'administration municipale et va être soumise, avec un avis favorable, au Conseil municipal.

Le prix de location serait de 9,000 francs par an, soit 18,000 francs pour les deux années. C'est à peu près la somme qu'a rapporté, à la Ville, la location de ce Jardin pendant ces dernières années.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Palais des Machines. — Les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux. — Le Pavillon de la Presse. — La Tour. L'Esplanade des Invalides.*

Ce n'est pas encore le printemps, mais ce n'est plus l'hiver. Le soleil a daigné se montrer, la neige fondre et la gelée céder la place à une température moins cruelle, malgré un vent violent; aussi, chacun, sur les chantiers du Champ de Mars, a-t-il repris avec courage la besogne. Il faut rattraper le temps perdu pour rester dans les délais; mais, dès maintenant, on peut bannir toute crainte de retard.

A peine amenés au pied du colossal échafaudage, les fers destinés aux fermes du Palais des Machines sont disposés de façon à être mis en place; un des montants est déjà debout.

Le levage de cette première ferme sera du plus grand intérêt et nous ne pouvons douter de sa réussite.

Le travail est beaucoup plus avancé sur le chantier de Fives-Lille que sur celui de la maison Cail, dont l'immense échafaudage est à peine attaqué.

Du côté des galeries des expositions diverses, les fouilles des fondations du Dôme, commencées il y a quelques semaines et arrêtées par le mauvais temps, ont été reprises avec ardeur; deux piles, sur les quatre principales, sont complètement achevées comme terrassement, béton et maçonnerie. Les terrassiers viennent d'attaquer la fouille de la troisième pile, qui offre des difficultés particulières, par suite d'un sol de mauvaise nature.

La canalisation souterraine, destinée à recueillir les eaux pluviales des galeries diverses, est entièrement terminée.

\*\*\*

Les fers des Palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux s'entassent aux pieds des énormes échafaudages construits pour le levage des fermes, qui va commencer incessamment.

Des échafaudages spéciaux viennent d'être élevés pour les dômes qui se trou-

vent au milieu des Palais et dont les travaux marchent concurremment avec ceux des nefs.

Ces Palais auront la silhouette du Palais de l'Industrie des Champs Elysées, avec un dôme central qui leur donnera un caractère spécial.

\*\*\*

Les travaux de maçonnerie et de couverture du Pavillon de la Presse sont terminés.

Les sculpteurs-ornemanistes et les artistes chargés de la décoration en staff sont à l'œuvre. L'ensemble du pavillon et de ses annexes est très réussi; il sera livré dans quelques semaines à la Presse.

\*\*\*

Dans les jardins, les plantations peuvent être considérées comme terminées; de nombreux travailleurs sont occupés à niveler, abaisser ou élever les allées, préparant la besogne aux locomobiles qui viennent, derrière eux, macadamiser ces chaussées.

On pose les marches en pierre des larges escaliers qui mèneront des terrasses au jardin central, en contre-bas. Des balustrades garniront le bord de ces terrasses, et le modèle qui vient d'être essayé sur place est fort décoratif.

\*\*\*

La Tour de 300 mètres a repris son vol. Stationnaire durant quelques semaines, pendant que les ouvriers établissaient les traverses destinées à soutenir le plancher du premier étage; elle s'élance maintenant vers le second étage, qu'elle atteindra dans deux mois.

Arrivés au deuxième étage, les quatre piliers se rejoindront et ne formeront plus qu'un seul faisceau jusqu'au sommet.

De nombreuses équipes s'occupent, à soixante mètres de hauteur, à établir le plancher sur lequel seront déposés les fers des arbalétriers et treillis, et où sera également dressée une cantine, qui permettra aux ouvriers de prendre leur repas de onze heures, en leur évitant fatigue et perte de temps.

\*\*\*

Les travaux de clôture de l'esplanade des Invalides ont commencé cette semaine; on pose les palissades qui doivent clore l'Exposition le long des rues Fabert et de Constantine; pour ne pas arrêter la circulation à travers l'esplanade par les rues de l'Université, de Grenelle et Saint-Dominique, de légères barrières ont été posées pour laisser le passage de ces voies libre, tout en isolant les chantiers qui se trouvent placés entre ces diverses voies. La circulation ne sera totalement interdite que l'hiver prochain.

*Plumes métalliques Blanzky Pouré et Co*

Voir à la dernière page

**Champagne Ch. Farre, Reims**

## Exposition de Barcelone

Le Comité français de l'Exposition de Barcelone a dû clore sa liste d'adhésions, faute de terrain.

Une grande part du succès doit revenir à M. Ch. Prévot, commissaire général, qui a su grouper autour de lui plus de douze cents exposants, l'élite de notre industrie nationale, de façon à assurer à la section française une exposition digne de la renommée de notre pays.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

Notre marché continue à faire bonne contenance mais il est dépourvu d'activité. Il est vrai que l'on ne pouvait s'attendre à voir les transactions prendre quelque essor pendant la semaine qui précède les fêtes de Pâques; bien des spéculations ont déjà déserté la corbeille d'autant plus facilement d'ailleurs que les engagements pris par eux dans le mois n'ayant que peu d'importance, la liquidation en sera aisée.

Malgré cette inactivité, les cours qui figurent à la cote sont supérieurs à ceux que nous relevions il y a huit jours, et il est permis de croire qu'après la liquidation, qui commencera sur notre marché quand paraîtront ces lignes, la reprise qui s'est dessinée sur nos rentes, au commencement de ce mois, s'accroîtra davantage. On parle d'affaires nouvelles et la haute banque n'aime pas les présenter au public tant que les dispositions de la place ne paraissent pas franchement favorables à un relèvement des cours. D'ailleurs, quel pourrait être le motif de baisse à moins d'un événement imprévu? Nous avons vu, pendant cette dernière quinzaine, les baissiers peser de tout leur poids sur les cours sans pouvoir arriver à un résultat.

X

Le 3 0/0 perpétuel s'échange à 82 22 1/2.

Nous relevons le 3 0/0 amortissable à 86 10.

Le 4 1/2 0/0 se tient à 107 10.

Au comptant, les mêmes rentes sont: le 3 0/0 à 82 25, l'amortissable à 86 15, et le 4 1/2 0/0 à 107.

Les Consolidés anglais restent à 101 3/4. La liquidation mensuelle vient de s'achever sans encombre sur ce marché.

Le 4 0/0 hongrois se traite à 77 25. On relève le 4 0/0 autrichien à 88 80.

Le Turc se négocie à 13 90.

L'Égypte unifiée est très ferme à 399 06.

La Rente extérieure cote 67 90.

La Rente italienne se traite à 94 65.

Enfin, les fonds russes sont immobiles.

X

Les valeurs restent au même niveau.

La Banque de France fait 3545.

Le Crédit foncier est toujours soutenu à 1382 50.

Les obligations foncières et communales ont conservé d'excellentes tendances. Les obligations foncières à lots 1879 ne sont plus séparées du pair que par une dizaine de francs. C'est une faible marge qui disparaîtra dans le courant de l'année. Les communales 1879 suivent le mouvement. Les foncières 1885 montent à 460. Ici, l'étape à franchir, avant d'atteindre le pair de 500 fr., est encore de 40 fr. Ce chiffre de 40 fr. indique le bénéfice minimum certain que pourront réaliser avant peu les acheteurs au cours actuel.

Ce n'est pas seulement aux chances de lots que les obligations du Crédit Foncier doivent la grande faveur dont elles jouissent auprès de l'épargne.

Le Crédit Foncier a aussi des obligations sans

lots, celles de l'emprunt 1883, par exemple, qui se négocient sur les cours de 383 et qui rapportent 15 fr. Ces dernières se trouvent capitalisées à moins de 400 bruts; les obligations à lots se trouvent capitalisées à plus de 300. L'écart entre le taux de capitalisation des unes et des autres est d'environ 1200.

L'obligation à lots procure une légère économie à l'emprunteur qui l'emploie; mais cette économie est beaucoup moins considérable qu'on ne se l'imagine: elle n'est que 1200 environ. Une société qui emprunterait à 8 ou 900 sans lots devra encore payer de 71,2 à 81,2 0,0 avec des lots.

Si le Crédit Foncier trouve si facilement des capitaux à un taux modique, c'est parce qu'il offre au prêteur des garanties de premier ordre. Le détenteur d'une obligation foncière ou communale est complètement à l'abri de toute vicissitude. Il jouit d'un revenu assuré, et c'est la sécurité exceptionnelle qu'il se procure qui a surtout du prix à ses yeux.

Le Bon à lots est à 128; il maintient fermement ses cours. Le Bon de la Presse reste demandé à 22 fr. C'est un titre qui sera de plus en plus recherché.

Le Comptoir d'Escompte est à 1033 75.

Le Crédit Lyonnais, ex-coupon, se négocie en bonne fermeté à 572 50.

La Banque d'Escompte est à 461 25.

La Banque ottomane est à 505.

X

Le 27 courant a eu lieu l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société des Immeubles de France.

Le rapport du Conseil d'administration, lu à cette réunion, a donné des renseignements très-satisfaisants sur la situation des affaires sociales.

Après la lecture de ce rapport, l'approbation des comptes a été votée.

Le président a annoncé à l'assemblée l'émission prochaine de 50 millions de francs en obligations qui seraient offertes au public dans le courant d'avril.

L'Assemblée a été très-favorablement impressionnée par cette communication à laquelle elle a donné son assentiment unanime.

Cet emprunt a pour but de permettre à la Société d'agrandir le cercle de ses opérations et par conséquent d'augmenter ses bénéfices annuels. Les obligations de la Société des Immeubles de France ne peuvent manquer d'être accueillies favorablement par l'épargne en raison des garanties très-sérieuses dont elles sont entourées.

Ce sont là des valeurs de tout repos puisqu'elles ont pour gage des immeubles dans Paris, le capital social et les réserves de la Compagnie.

Enfin, il paraît se confirmer que cette émission aura lieu sous le haut patronage du Crédit Foncier.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buoi, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.



**HYGIÈNE**  
**Soins de la Bouche**  
N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUFRE et PÂTE**  
**DENTIFRICES**  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Pharmacies, Drogueries.

## FABRIQUES FRANÇAISES

### PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

### CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérâme

## A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

Robes et Manteaux, Costumes d'Enfants

PATRONS, ROBES A FAÇON

## J. LABATUT, H. COCHERIL & C<sup>ie</sup>

PARIS

229, rue du Faubourg-Saint-Honoré

ENGLISH SPOKEN

N.-B.— La Maison se charge de faire des Costumes sur corsage allant, sans essayer. Envoi d'échantillons sur demande.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

## AMER HOUBLON

Apéritif digestif, tonique, reconstituant

Se boit pur avant et après le repas

GRAND DIPLOME D'HONNEUR à Boulogne-sur-Mer en 1887

B. LAFOURCADE

15, Rue Saint-Quentin, Paris

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES

PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILES CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



### LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système B<sup>re</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge. sans contact avec les surfaces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite

EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
VILLIÉ 46 av. Parmentier Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 65 le kilog, contre remboursement.

**LA RÉPERTOIRE "STANDARD" BREVETÉ S. G. D. G.**  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES avec ALPHABET SUBDIVISÉ pour 600 à 20.000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET par VILLE, par PROFESSION INDISPENSABLE dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
**Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS**  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

## PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger l'Portrait-Caution



**LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie**  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger

Trois Diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbres poste.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

## SUSPENSIOIR MILLERET élastique

sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur

**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f.

MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS



## FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

# Cassis-Rouvière

DIJON

Succursale à PARIS

7, rue Châteaudun

MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883

20 Diplômes

aux Expositions Universelles.

## L'OFFICE FRANÇAIS LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

## C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>

21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

## LA CONTINENTAL TRADING UNION à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et produits de 2/3-3/4, selon leur nature.

DESSINS GRAVURES & Bois

# E. BADOUREAU

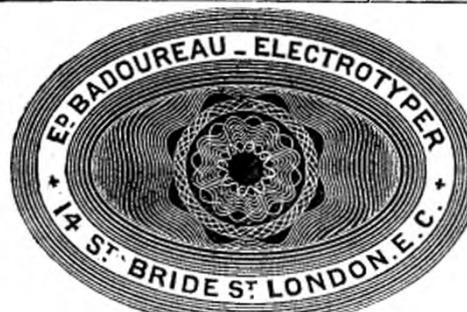
CLICHÉS ET IMPRIMERIE

La maison se charge de toutes les **Illustrations** ayant rapport à l'Exposition de Paris 1889.

BUREAUX

29, Poppins court, Fleet street

LONDRES E. C.



Soins spéciaux pour tous Travaux d'Imprimerie et de **Clicherie** (cuivre et plomb).

MANUFACTURE

14, St-Bride street, Ludgate circus

LONDRES E. C.

EXIGER le **ALCOOL DE MENTHE DE RICOLÉS**  
vrai Nom  
47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Épidémies. Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. — Dép. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICOLÉS.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.

Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité

{ Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.

PUBLICATIONS : { Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### SOMMAIRE

#### NOTRE DESSIN.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Décret portant nomination du ministre du commerce et de l'industrie.

Arrêté portant nomination d'un membre d'un comité d'installation.

Exposition rétrospective du Travail et des sciences anthropologiques: Règlement général.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — L'Étranger à l'Exposition.

Nouvelles de l'Exposition.

Les Sociétés de secours mutuels à l'Exposition.

Chronique des Travaux.

Les Théâtres.

Petite Correspondance.

Revue financière.

Annonces.

### Notre Dessin

Notre numéro d'aujourd'hui contient un dessin représentant les trois échafaudages destinés au levage des fermes du Palais des Machines.

Ces échafaudages roulants, d'une hauteur de 60 mètres, ont été construits par M. Poirier, pour le montage des charpentes métalliques de la Compagnie de Fives-Lille.

Nos lecteurs trouveront, dans notre chronique hebdomadaire, des détails sur les travaux en cours dans ce chantier.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Pierre Legrand, député, est nommé ministre du commerce et de l'industrie, en remplacement de M. Dautresme, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre de l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 avril 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République,  
Le président du conseil des ministres,  
ministre de l'intérieur,

C. FLOQUET.

Par arrêté en date du 21 mars 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'installation de la classe 73 *ter* (*Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement agricole*) :

M. Gauwin, maître des requêtes au Conseil d'Etat, professeur de droit administratif à l'Institut national agronomique.

### Exposition rétrospective du Travail

ET DES  
SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Article premier. — L'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques sera internationale. Son règlement général, arrêté par la Commission supérieure d'organisation, instituée par l'art. 3 de l'arrêté ministériel du 12 octobre 1887, et approuvé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, sera envoyé à tous les Comités départementaux de la France et à tous les Comités nationaux étrangers.

Art. 2. — Cette Exposition aura lieu dans la grande nef du Palais des Arts libéraux, au Champ de Mars.

L'Administration prend à sa charge la construction et la décoration des locaux nécessaires pour cette exposition.

L'Administration pourra également se charger de l'installation et du transport de certains objets prêtés.

Art. 3. — L'Administration prendra toutes les précautions utiles pour préserver les objets exposés contre le vol et les accidents de toute nature; mais elle ne pourra être rendue responsable en aucun cas.

Art. 4. — L'adjudicataire du Catalogue général de l'Exposition de 1889 sera invité, conformément à l'art. 3 du cahier des charges, à publier un catalogue spécial et descriptif de l'Exposition rétrospective du Travail et des sciences anthropologiques.

Art. 5. — Les objets qui composeront l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques seront répartis par Groupes distincts correspondants aux cinq Sections indiquées par l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 12 octobre 1887, à savoir :

Section I. — Sciences anthropologiques et ethnographiques.  
— II. — Arts libéraux.  
— III. — Arts et métiers.  
— IV. — Moyens de transport.  
— V. — Arts militaires.

Art. 6. — Chacun des Comités, nommés conformément à l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 12 octobre 1887, sera chargé de l'organisation de la Section pour laquelle il a été désigné, conjointement avec le Directeur général de l'Exploitation.

Art. 7. — L'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques, spécialement en ce qui concerne les Sections II, III et IV, comprendra les procédés du travail intellectuel aux différentes époques du monde; les appareils anciens de recherches scientifiques et de pratique industrielle, professionnelle ou usuelle; les appareils, engins et moyens de transport; les engins anciens de mécanique générale et les outils anciens de métiers, représentés à l'état d'originaux, de modèles restitués, de reproductions plastiques, dessinées ou photographiées, d'images fournies par l'épigraphie monumentale, la sigillographie, la numismatique, etc., etc.

Les matières premières et les produits fabriqués, artistiques ou industriels, ne pourront figurer qu'à l'état d'échantillons ou de types caractéristiques, à côté des appareils, engins et outils exposés ayant servi à la récolte, à l'extraction, à la préparation des matières premières et à l'exécution technique des produits fabriqués.

Art. 8. — L'Exposition rétrospective du Travail ne devra contenir généralement que les appareils, engins et outils qui ne sont plus en usage ou qui ne sont employés maintenant que sous une forme plus perfectionnée.

Art. 9. — Aucun objet exposé ne pourra être copié, dessiné ou reproduit, sous une forme quelconque, sans l'autorisation du propriétaire ou de l'exposant, visée par le Directeur général de l'Exploitation.

Art. 10. — Le programme général de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques est résumé ainsi qu'il suit :

#### SECTION I.

#### Anthropologie -- Ethnographie

I. Anthropologie. — Pièces d'anatomie comparée et d'embryogénie relatives à l'homme.

me. — Moulages de cerveaux. — Crânes et squelettes typiques et, à leur défaut, moulages.

Crânes préhistoriques, crânes trépanés et pathologiques préhistoriques.

Moulages de bustes et de masques typiques (vivants).

Instruments d'observation physique et physiologique. — Instruments de craniométrie et d'anthropométrie.

Cartes de répartition des races ou des caractères de races. Photographies de crânes et de types ethniques. Photographie composite.

**II. Ethnographie.** — Matériel de travail et spécimens représentant les diverses phases de la fabrication des instruments primitifs.

Taille, polissage, perforation, etc., des objets de pierre. — Travail des os, des bois de ruminants, etc. — Pièces se rapportant aux origines de la pratique des arts du dessin, etc. — Céramiques primitives.

Vues, plans ou modèles réduits d'habitations, de monuments funéraires des temps antiques, etc.

Coulage et martelage des métaux : cuivre, bronze, fer. — Spécimens de moules et d'objets en métal fondu ou martelé. — Cachettes de fondeur, etc.

Origines du verre, de l'émail, etc.

Termes de comparaison empruntés aux populations sauvages actuelles. — Moyens d'obtenir le feu, de fabriquer les objets en pierre, en os, en bois, en terre cuite, etc. — Métallurgie comparée.

**III. Archéologie.** — Objets relatifs à l'histoire du travail dans l'antiquité : Egypte, Assyrie, Phénicie, Grèce, Empire Romain (Gaule en particulier), Extrême-Orient, Nouveau-Monde.

Modèles réduits, plans, etc., de constructions caractéristiques. — Sculptures et peintures (originaux ou copies) reproduisant des professions manuelles. — Appareils scientifiques et matériel des arts industriels jusqu'au règne de Charlemagne. — Spécimens représentant les diverses phases de la fabrication. — Collections de produits fabriqués caractéristiques.

## SECTION II

### Arts libéraux.

**I. Sciences.** — *Astronomie.* — Instruments : zodiaques, cadrans solaires, gnomons, clepsydres, astrolabes, armillaires, sphères célestes, horloges, sphères, lunettes, quarts de cercle ; bibliographie astronomique.

Reconstitutions d'ensembles : Observatoires chinois, hindou, égyptien, d'Ulugh-beg, d'Uranienborg ; 1<sup>er</sup> observatoire de Paris ; 2<sup>me</sup> observatoire de Paris.

*Géodésie.* — Instruments et appareils des stations géodésiques.

*Météorologie.* — Instruments et appareils des stations météorologiques.

*Physique.* — Instruments.

*Chimie.* — Instruments.

Reconstitutions d'ensembles : Laboratoire d'alchimiste ; laboratoire de chimiste ; cabinet de physique.

*Chirurgie et physiologie.* — Instruments.

**II. Manuscrits, Imprimerie, Livres, Journaux.** — *Manuscrits.* — Outils employés : matières employées : types de tablettes, de papyrus, de parchemins, etc.

*Imprimerie.* — Caractères ; presses.

*Livres.* — Types de papiers ; outils de reliure ; types de livres (impressions, reliures et formats).

*Journaux et affiches.* — Types de journaux et d'affiches simples et à images ; presses spéciales pour les journaux.

Reconstitutions d'ensembles : Atelier d'un imprimeur et boutique d'un libraire au XVII<sup>e</sup> siècle.

**III. Pédagogie.** — Types des objets et du mobilier employés pour l'enseignement selon les temps et les pays.

Reconstitutions d'ensembles : Classes et bibliothèques.

**IV. Musique et théâtre.** — *Musique.* — Instruments de musique ; œuvres musicales, au point de vue bibliographique ; manuscrits : types de notations, partitions et parties d'orchestre.

*Théâtre.* — Salles de théâtre, vues et plans ; décors, dessins, machines, éclairage, costumes, masques ; affiches de théâtres, journaux de théâtres, programmes, billets de théâtre ; collections de maquettes.

**V. Arts du dessin.** — *Architecture.* — Documents graphiques ou modèles représentant les différents modes de construction. Reproductions caractéristiques d'art architectural selon les styles et les époques postérieures à Charlemagne.

*Peinture.* — Documents graphiques représentant des ateliers de peinture : types des différents modes de peinture : peinture antique ; mosaïque ; enluminure de manuscrits ; fresques ; peinture à l'huile, à la cire ; peinture artistique sur verre et sur métaux, etc.

*Sculpture.* — Documents graphiques représentant des ateliers ; types de sculpture artistique en pierre, marbre, marbre polychrome, bronze, autres métaux, bois, terre cuite, etc. ; emploi de la glaise, de la cire, du plâtre ; types de fonte artistique d'après la fonte au sable et la fonte à cire perdue.

*Médailles et pierres fines artistiques.* — Série d'outils spéciaux à divers procédés de frappe et de gravure ; types de produits obtenus avec ces outils.

*Gravure d'art.* — Série de planches et d'outils ; types de produits obtenus d'après les divers procédés.

*Lithographie et Chromo-lithographie d'art.* — Planches, outils, presses ; types de produits obtenus d'après les divers procédés.

## SECTION III

### Arts et Métiers.

**I. Arts et métiers ayant pour but le captage et l'utilisation des forces.** — *Forces naturelles directement utilisables.* — 1<sup>o</sup> Homme. Appareils dynamiques primitifs ; outils du travail à la main. — 2<sup>o</sup> Animaux. Engins de levage : manèges, roues à marche. — 3<sup>o</sup> Air. Voiles ; moulins à vent ; trompes ; soufflets ; pompes. — 4<sup>o</sup> Eau. Réservoirs de chasse ; balances d'eau ; roues hydrauliques diverses ; turbines, machines à colonne d'eau.

*Transformations diverses de l'énergie ; appareils utilisant directement ou indirectement l'une quelconque de ses formes.* — 1<sup>o</sup> Chaleur. Machines diverses : à feu, à air chaud, à vapeur. — 2<sup>o</sup> Lumière. Miroirs ; lentilles ; daguerréotypie ; photographie. — 3<sup>o</sup> Électricité. Piles ; machines électriques ; appareils généraux anciens d'électricité.

**II. Arts et métiers ayant pour but la recherche, la récolte et l'extraction de matières premières.** — *Recherches des matières premières.* — 1<sup>o</sup> Chasse et pêche. Matériel et outillage : pièges, appâts, armes de chasse : animaux auxiliaires ; procédés de chasse et de pêche fluviale ou maritime ; réserves, viviers, etc. — Pêche des éponges. — Pêche du corail.

*Extraction et préparation des matières minérales.* — 1<sup>o</sup> Recherche des matières minérales. Baguette magique, boussole, sondages. — 2<sup>o</sup> Extraction des produits minéraux et des matières minérales autres que les métaux. — Produits gazeux, solides et liquides, etc. — 3<sup>o</sup> Préparation des produits minéraux.

*Métaux.* — Matières minérales (sel, soufre,

pétrole). Produits chimiques. Minerais employés ; matériel, outillage, procédés.

*Récolte et préparation des matières naturelles non minérales.* — Procédés de la culture de la terre : horticulture, arboriculture, viticulture. Cueillette et récolte des produits de la terre ; exploitation des forêts ; Outillage des industries agricoles préparant des matières premières.

**III. Arts et métiers ayant pour but l'élaboration et la transformation des matières premières.** — *Matières alimentaires.* — Conservation des matières alimentaires ; laitages, viandes, poissons. Procédés de préparation des produits agricoles ; fabrication des matières alimentaires d'origine végétale et d'origine animale.

*Bois.* — 1<sup>o</sup> Bois de construction : a. Bois naturels. Matériel et outillage pour travail préparatoire du bois. b. Bois peints. Matières colorantes employées ; matériel et outillage. — 2<sup>o</sup> Bois d'ameublement. Bois naturels, bois préparés ; matériel, outillage, procédés pour menuiserie d'art, sculpture sur bois, ébénisterie, placage, tabletterie, vannerie ; fabrication des instruments de musique.

*Pierres naturelles et artificielles.* — 1<sup>o</sup> Pierres naturelles. Matériel, outillage, procédés pour sciage, taille et sculpture des pierres fines ; pierres d'ornements et de construction. — 2<sup>o</sup> Pierres artificielles : a. Pierres non cuites. Matériel, outillage, procédés pour la fabrication des bétons, enduits et ciments. — b. Pierres cuites. Matériel, outillage, procédés pour la fabrication des chaux et ciments ; — c. Pierres diversement préparées. Procédés pour durcissement, stucage, etc. — d. Pierres assemblées, mosaïques.

*Terres cuites, Céramique, Verrerie.* — 1<sup>o</sup> Terres cuites industrielles. Matériel, outillage, procédés pour la fabrication des briques, carreaux, tuiles, tuyaux. — 2<sup>o</sup> Céramiques, terres diverses, grès, faïences, porcelaines. Matériel, outillage pour fabriquer : briques, carreaux et tuiles décorées ou émaillées, poteries de toutes sortes, services de table et de toilette, pièces décoratives. — 3<sup>o</sup> Verrerie et cristallerie. Matériel et outillage pour fabriquer, décorer, tailler, graver : gobletterie, verroterie, verre filé, perles, imitations de pierres fines, glaces-miroirs, lustrerie, vitraux. — 4<sup>o</sup> Émaux et émaillerie. Matériel et outillage pour la fabrication des émaux, champlévés et cloisonnés ; laves émaillées ; fontes émaillées. — 5<sup>o</sup> Mosaïques en verre et émaux. Matériel et outillage pour la fabrication des mosaïques en verre et émaux.

*Métaux.* — 1<sup>o</sup> Elaboration préparatoire. Matériel et outillage pour dressage, apprêt, décapage, étirage, perçage, estampage. — 2<sup>o</sup> Elaboration finale. Matériel et outillage : a. Pour le travail des métaux fins : orfèvrerie de tous métaux, bijouterie vraie et d'imitation, joaillerie. b. Pour le travail des métaux courants : fonte de fer décorative ou industrielle, serrurerie d'art, armes de luxe, dinanderie, poterie d'étain, quincaillerie, ornements fondus ou imprimés pour la décoration des bâtiments, bronzes d'ameublement. Machines et outils pour la fabrication de l'horlogerie et des instruments de précision : horloges et montres. — 3<sup>o</sup> Arts et métiers annexes de l'élaboration des métaux. Moulage pour l'industrie : fonte sur nature, à cire perdue, à bon creux ; galvanoplastie ; décoration des métaux ; gravure, ciselure sur plan ou ciselure repoussée ; émaillage, damasquinage ; dorure, argenture, nickelage, étamage.

*Matières textiles.* — Laine, chanvre, soie, coton jute, ramie ; matériel et outillage pour peignage, décorticage, etc. ; filature, moulage, retordage, tissage, blanchisserie et apprêts ; teinturerie, imprimerie, cornerie.

*Papier.* — Matériel et outillage pour la fabrication des papiers bruts, papiers transfor-

més, papiers décorés, papiers imprimés, papiers peints.

**Dépeuilles animales.** — Matériel et outillage pour préparation et utilisation des peaux, fourrures, crins, cheveux, plumes, corne, baleine, os, ivoire, écaille, boyauderie.

**IV. Arts et métiers nécessaires à la vie individuelle ou en société.** — *Art de se vêtir.* — Matériel et outillage pour la fabrication de costumes : linge, vêtements, chaussures, ganterie, chapellerie; costumes civils, costumes militaires, costumes ecclésiastiques. Entretien du vêtement : blanchissage, dégraissage, repassage, cirage. Entretien et ornements de la personne : hygiène, toilette, coiffure, etc.

*Art de bâtir.* — Outillage et matériel. Terrassement, maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Habitations temporaires, portatives, permanentes.

*Art de se chauffer.* — Outillage et matériel, chauffage des habitations.

*Art de s'éclairer.* — Eclairage par appareils indépendants ou de distribution.

*Art de préparer les aliments.* — Appareils employés pour la cuisine : fourneaux, tournebroches, batterie de cuisine, etc.

*Intervention de l'art de l'ingénieur pour la satisfaction des besoins de l'homme vivant en société.* — Ventilation des ateliers, des habitations. Alimentation des villes. Réservoirs, aqueducs. Captage des résidus : canalisations, égouts. Hygiène. Postes, télégraphes.

#### SECTION IV

### Moyens de transport

**I. Transports par terre.** — *La voie.* — Tout ce qui peut représenter la transformation de la voie servant au transport, depuis le sentier naturel jusqu'à la route de terre perfectionnée, en comprenant, par conséquent, tous les systèmes de voies, ainsi que les ponts, viaducs, tunnels, etc., depuis l'origine du monde.

*Le transporteur.* — Tout ce qui représente le transport par l'homme, avec ou sans engins; le transport à bras, à dos d'homme et des animaux; le transport à l'aide des véhicules trainés par l'homme ou les animaux.

**II. Transports par voie fluviale et maritime.** — Moyens employés pour utiliser les cours d'eau au transport : canaux; ports maritimes. Eclairage et balisage des côtes. Véhicules employés sur les cours d'eau ou sur mer.

**III. Transport par voie de fer.** — La voie; signaux et appareils protecteurs. — Moteurs. — Matériel roulant. — Outillage, accessoire.

**IV. Transport par l'air.** — Aérostats; nacelles et agrès. — Procédés d'aérostation. — Instruments spéciaux.

#### SECTION V

### Arts Militaires.

**I. Généralités.** — Objets historiques; pièces ayant appartenu à des hommes de guerre ou à des personnages historiques; armes diverses, historiques, artistiques ou curieuses, antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle; étendards et drapeaux antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle; tableaux, portraits de grands hommes de guerre.

**II. Artillerie.** — Effets d'armement et d'équipement; reproduction par les tableaux, gravures et dessins, de costumes et de scènes se rapportant à l'arme; modèles réduits de machines de guerre, de bouches à feu et de voitures; modèles de ponts de bateaux et de chevaux; tableaux et portraits.

**III. Génie.** — Modèles de l'attaque et de la défense des places; plans en relief; modèles des travaux de sape et de mine; suite d'outils; tableaux et portraits; histoire par figuration de l'uniforme de l'arme.

**IV. Infanterie.** — Histoire du régiment par figuration; tableaux représentant les faits d'armes du corps; histoire des uniformes par régiment; histoire des drapeaux et enseignes; histoire des modèles d'armes portatives; histoire des effets d'armement et d'équipement; histoire des instruments de musique. — Escrime, école militaire.

**V. Cavalerie.** — Histoire des corps par figuration; tableaux des faits d'armes; équipement; harnachement; ferrures; armes; sabres; lances; cuirasses; histoire des étendards; carrousels, tournois, équitation; école de cavalerie. — Gendarmerie.

**VI. Services administratifs de santé et des poudres et salpêtres.** — Instruments pour la fabrication de la poudre; voitures et services d'intendance et de santé; suite d'uniformes des corps administratifs et de santé; chirurgie, portraits.

**VII. Etat-major.** — Portraits; suite d'uniformes d'officiers généraux et du service d'état-major; suite d'appareils de science militaire; castramétation; topographie, plans, cartes, travaux de stratégie et de tactique; bibliographie générale (la bibliographie se rapporte à chaque arme rentrera dans la section de l'arme qu'elle concerne).

Le présent règlement délibéré par la Commission supérieure d'organisation de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques le 29 mars 1888.

Vu et présenté :  
Le Directeur général  
de l'Exploitation,  
G. BERGER

Vu et approuvé :  
Paris, le 30 mars 1888.  
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
LUCIEN DAUTRESME.

## PARTIE NON OFFICIELLE

La Direction générale des travaux vient de faire afficher l'avis suivant :

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### AVIS

L'Administration de l'Exposition informe le public que la voie transversale du Champ de Mars allant de la rue Saint-Dominique à la rue Desaix sera supprimée à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain.

Un chemin pour piétons, parallèle à cette voie et reliant la rue Saint-Dominique à la rue Desaix, sera ouvert à la même époque, mais pendant le jour seulement, dans les premiers temps.

La chaussée du quai d'Orsay, reliant l'avenue de La Bourdonnais à l'avenue de Suffren sera, à la même date, livrée à la circulation.

M. David Dautresme, conserve auprès de M. Pierre Legrand, ministre du com-

merce et de l'industrie, les fonctions de chef du cabinet qu'il occupait sous M. Lucien Dautresme.

M. Rouché conserve également ses fonctions de sous-chef du cabinet.

La direction générale de l'exploitation de l'Exposition communique la note suivante :

Certaines agences de représentation d'exposants et d'entreprise de travaux d'exposition continuent à envoyer des circulaires par lesquelles elles se prétendent reconnues officiellement par l'administration.

L'une d'elles va jusqu'à imprimer dans ses prospectus qu'un décret a été rendu en sa faveur. Cela est faux. L'administration de l'Exposition de 1889 a toujours laissé les exposants absolument libres du choix de leurs représentants et de leurs entrepreneurs. Elle ne favorisera personne et s'honorera toujours de maintenir la liberté du travail et de la concurrence par tous les moyens à sa disposition.

Le *Bulletin Officiel de l'Exposition* ne s'occupe pas de politique, mais il est obligé d'enregistrer les changements successifs de ministères.

Depuis la résolution prise par les pouvoirs publics d'ouvrir une Exposition universelle internationale en 1889, il y a eu deux ministres du commerce : M. Edouard Lockroy et M. Lucien Dautresme, et nous devons rendre à tous deux cette justice, qu'ils ont consacré tous deux à cette grande œuvre un dévouement et une activité qui leur ont valu la reconnaissance des grands négociants et des grands industriels. Ils ont eu, d'ailleurs, le tact et la sagesse de laisser à la Direction générale une liberté et une initiative qui lui ont permis de montrer une continuité et une unité de vues dans la tâche qu'ils ont patriotiquement entreprise.

Il faut bien reconnaître, en effet, que malgré les modifications qui se sont produites dans le personnel gouvernemental, malgré les crises ou les incidents qui ont traversé la politique à l'intérieur et à l'extérieur, l'Exposition est une des œuvres qui ont conservé leur organisation solide et puissante, et qui ont traversé, sans être atteintes, toutes les épreuves et toutes les difficultés de l'heure présente; elle a ses cadres définitifs, avec ses comités d'admission, ses comités départementaux, ses comités techniques et, prochainement, avec ses comités d'installation; elle a à sa tête des directeurs éminents qui ont, dans les comités, comme collaborateurs, les hommes les plus illustres et les plus compétents de notre pays. Les exposants français sont plus nombreux qu'en 1878; à l'étranger, des comi-

tés nationaux se sont constitués partout; et le zèle et l'intelligence qu'ils déploient pour donner à la représentation de leur pays un grand éclat, nous font craindre que les espaces réservés aux sections étrangères soient insuffisants.

Le succès est dès aujourd'hui assuré, et c'est avec une patriotique satisfaction que nous le constatons.

M. Pierre Legrand, qui vient d'être nommé ministre du commerce, a déjà occupé ces fonctions, et il a laissé au ministère du commerce d'excellents souvenirs.

Nous nous félicitons, pour notre part, d'un choix qui nous permet d'affirmer que l'Exposition est placée entre bonnes mains. M. Pierre Legrand, qui est un esprit ouvert, un travailleur consciencieux, poursuivra, avec le dévouement qu'on lui connaît, l'œuvre de ses prédécesseurs.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. le Directeur général de l'Exploitation a reçu mercredi M. van der Vliet, président de la Commission des Pays-Bas, le colonel van Zuylen, vice-président, M. van Lier, consul général des Pays-Bas à Paris, M. Wunderly, délégués, et M. Zillezen, membre de la Commission. Ces messieurs, après avoir pris connaissance des plans de l'Exposition, ont visité sur le terrain les compartiments réservés à la section néerlandaise. Ils se sont montrés satisfaits des emplacements attribués aux Pays-Bas. Ils ont annoncé que l'exposition des colonies néerlandaises serait particulièrement brillante.

M. Georges Berger a mis à la disposition de la Commission, pour les produits coloniaux, les espaces nécessaires situés dans l'un des vestibules de 15 mètres des galeries des produits industriels divers. Le président de la Commission a, en outre, demandé un emplacement sur l'esplanade des Invalides, pour y installer deux villages des Indes néerlandaises. Cet emplacement lui a été accordé.

Hier, vendredi, la délégation a été reçue par M. Pierre Legrand, ministre du Commerce.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Différentes parties de l'Exposition universelle seront décorées de magnifiques tapisseries des Gobelins, auxquelles on travaille activement, et qui sont commencées depuis sept à huit ans; on jugera du temps qu'il faut pour achever des travaux de cette richesse, quand on saura qu'un ouvrier fait au maximum un mètre carré de tapisserie par an.

Parmi ces nombreuses pièces, nous citerons, comme devant attirer particulièrement l'attention des connaisseurs : *Les Lettres, les Sciences et les Arts* (Ehrman), 1<sup>o</sup> dans l'antiquité; 2<sup>o</sup> dans le moyen âge; 3<sup>o</sup> dans la Renaissance.

L'un de ces panneaux, de M. Mazerolles, la *Filleule des Fées*, mesure trente-six mètres carrés; comme les deux autres, il a été exécuté à la suite d'un concours qui a eu lieu en 1880 entre les artistes français.

Tous les trois sont destinés à la Bibliothèque nationale. Un autre panneau, le *Salon d'Apollon* (Galland), ainsi qu'une vingtaine d'autres pièces, sont destinées à l'Élysée.

Citons encore huit verdures des Gobelins, quatre fleurs de Beauvais, de nombreuses tentures, d'après Chardin, Jules Lefebvre, et quelques pièces en savonnerie qui iront décorer, après l'Exposition universelle, l'escalier d'honneur du Sénat.

La chambre de commerce de Paris vient d'adresser au ministre du commerce, commissaire général de l'Exposition universelle, une demande à l'effet de tenir, en 1889, un congrès industriel et commercial dans lequel seront traitées, au point de vue international, un certain nombre de questions intéressant le commerce et l'industrie.

La chambre de commerce s'est réservée en même temps d'assurer à ce congrès la participation des autres chambres de commerce et celle des groupes syndicaux parisiens.

## LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS à l'Exposition de 1889.

Le comité d'admission de la section V (Sociétés de secours mutuels) de l'Exposition d'économie sociale fait un appel pressant aux Sociétés de secours mutuels, aux Fédérations et aux Syndicats mutualistes qui se trouvent dans les conditions désirables pour prendre part à l'Exposition.

Le but poursuivi est de mettre en lumière les types les plus remarquables de la mutualité, tant parmi les Sociétés professionnelles que parmi les Sociétés locales, tant parmi les Sociétés approuvées ou déclarées d'utilité publique que parmi les Sociétés autorisées ou même en dehors des cadres ordinaires.

Il s'agit de présenter les monographies des Sociétés qui sont les plus dignes d'être étudiées, soit à cause de leur ancienneté, de leur importance et de leur prospérité, soit à cause de leurs progrès rapides, quelque modestes que soient leurs débuts, soit en raison des extensions et innovations introduites par elles dans le fonctionnement de la mutualité: admission des femmes et des enfants, combinaison de coassurance pour les maladies prolongées, soins de convalescence, secours

en cas de chômage, secours pour la vieillesse, secours en cas de décès, assurances diverses, rapports avec d'autres institutions de mutualité, d'épargne, de prévoyance ou de coopération, etc.

La participation des Sociétés à l'exposition d'économie sociale n'entraînera pour elles aucune contribution dans les frais de l'exposition. Des récompenses doivent être décernées aux exposants les plus méritants.

Les Sociétés et les Fédérations des Sociétés de secours mutuels désirant figurer à l'exposition d'économie sociale sont priées d'envoyer dès à présent leurs notices, statuts, règlements, comptes rendus, rapports statistiques, etc., à M. Paul Bucquet, président du comité de la section V, à Paris, 69, avenue d'Antin, qui fournira, s'il y a lieu, tous les documents et renseignements nécessaires.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Les visiteurs au Champ de Mars.  
Les échafaudages du Palais des Machines  
Le Palais des Beaux-Arts.*

Le Champ de Mars, avec les divers palais et la Tour Eiffel, devient chaque jour, et surtout le dimanche, le but de promenade préféré des Parisiens. Le beau soleil du lundi de Pâques avait fait affluer de ce côté tout ce que Paris comptait de promeneurs. Ils n'ont certes pas été déçus, car, pour ceux qui n'ont pas suivi les travaux de l'Exposition, c'est une vraie surprise que de voir les immenses échafaudages devant l'École Militaire, les mille galeries des expositions diverses, la partie centrale du Champ de Mars, si nue jadis, transformée magiquement en un parc séduisant, et enfin cette Tour, qui frappe si vivement l'imagination; dès maintenant, du reste, il n'est plus besoin de venir jusqu'à son pied pour la contempler, on l'aperçoit de la place de la Concorde, et, sous peu, il n'est pas un point de Paris et de la banlieue d'où l'on ne pourra suivre, au jour le jour, ses progrès.

\*\*\*

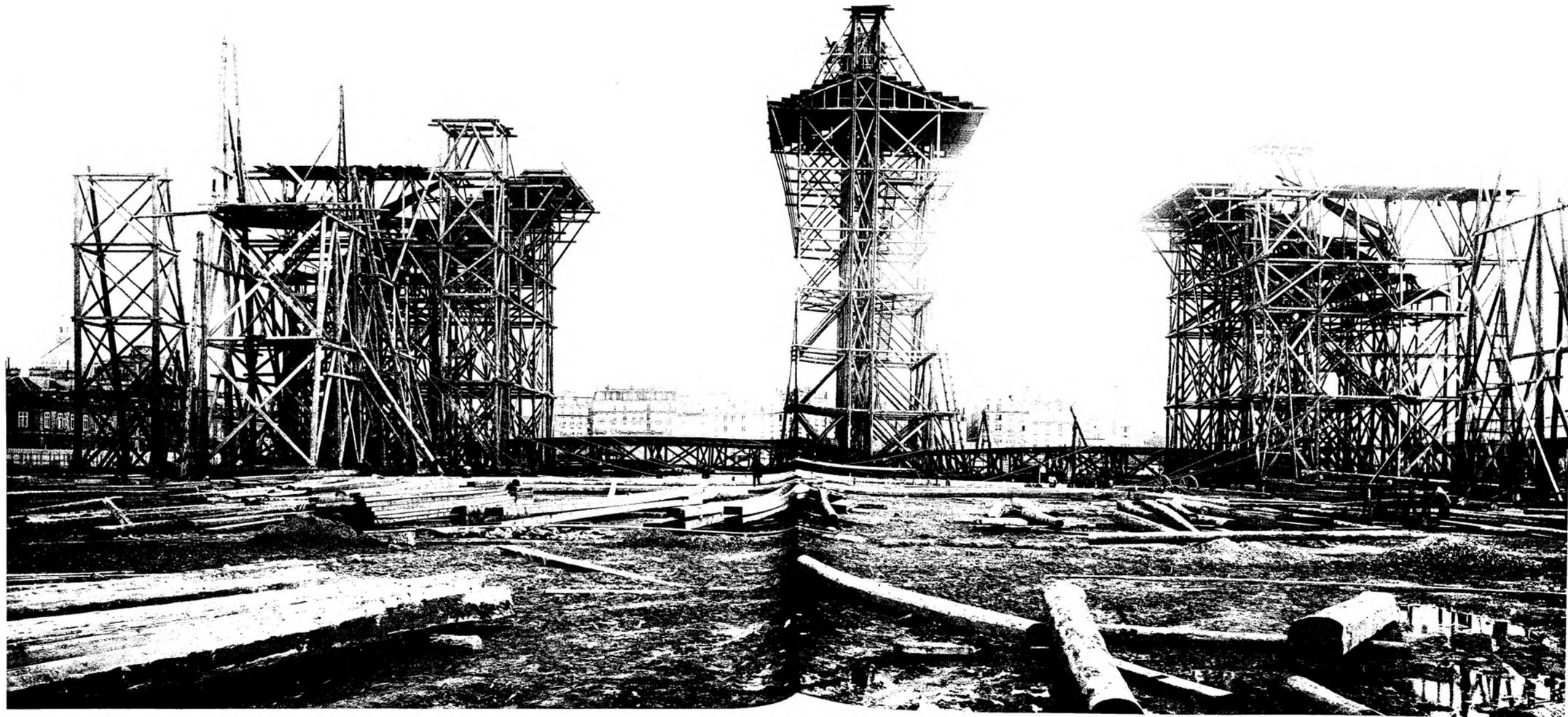
Le chantier du Palais des Machines est en pleine activité. De tous les côtés, on assemble et on rive entre elles les pièces détachées qui doivent composer les grandes fermes de 110 mètres. On sait que la construction des vingt grandes fermes a été répartie en deux lots: l'un, du côté de l'avenue de La Bourdonnais, est échu à la Compagnie de Fives-Lille; l'autre, du côté de l'avenue de Suffren, à la Compagnie Cail.

Les procédés employés par les deux sociétés pour lever les fermes sont complètement différents. La Compagnie de Fives-Lille mettra en place de grandes pièces métalliques assemblées à pied d'œuvre; la Compagnie Cail, au contraire, opérera par petits fragments assemblés à leur place définitive.

Le dessin, que nous offrons dans ce numéro, donnera l'idée à nos lecteurs de ce que sont les trois immenses écha-



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel.

Quinsac, 73, rue Claude-Bernard.

LES GRANDS ÉCHAFAUDAGES DU PALAIS DES MACHINES



faudages du Palais des Machines; le pylone central a plus de 60 mètres, c'est-à-dire à peu près la hauteur des tours de Notre-Dame. De chaque côté des échafaudages latéraux, se dressent déjà les amorces des fermes: entre les échafaudages, sur le sol, on distingue les énormes pièces métalliques qui seront élevées à 50 mètres et s'appuieront sur la toiture inclinée, en forme de grandes marches, et seront reliées aux tronçons verticaux. Ces pièces, qui paraissent colossales, couchées sur le sol, auront l'aspect le plus léger à 50 mètres de hauteur.

Dans une quinzaine de jours, la première ferme sera montée; les trois échafaudages se déplaceront alors sur des galets, car, malgré leurs dimensions considérables, ces énormes charpentes pourront rouler sans grands efforts, cédant ainsi la place à chaque ferme levée: ces fermes sont au nombre de dix pour Fives-Lille: les dix autres, du côté de Grenelle, sont l'œuvre de la maison Cail, qui emploiera, pour le montage, des échafaudages d'un seul tenant.

\*\*\*

Dans les galeries des expositions diverses, des ouvriers sont occupés à la pose des dés destinés à recevoir les colonnes des galeries annexes qui forment le pourtour du jardin central.

Les maçonneries des fondations des piles du dôme central sont poussées très activement. La fouille de la pile C a été attaquée le 31 mars; la mauvaise nature du terrain rencontré, pour la fondation de la pile D, nécessitera un battage de pieux.

Nous avons publié, dans une autre partie du journal, un avis qui prévient le public de l'interdiction aux voitures de la rue qui traversait le Champ de Mars — de l'avenue Rapp à l'avenue de Suffren. Un simple passage de trois à quatre mètres de largeur est réservé pour les piétons.

\*\*\*

Le levage de la première ferme du Palais des Beaux-Arts, aura lieu cette semaine, pendant que se termineront les échafaudages des dômes.

Les travaux du Pavillon de la Presse et de ses annexes sont menés très activement; aussi, l'architecte pourra-t-il livrer ces bâtiments, avant la fin d'avril, au Comité.

Toujours même activité dans les jardins du Trocadéro, sur les chantiers des galeries de l'agriculture, le long du quai d'Orsay, et sur l'Esplanade des Invalides, pour les travaux de clôture.

Le soleil revenu et le temps perdu par suite des intempéries, vont contraindre chacun à faire une besogne double: et nous allons voir l'œuvre de l'Exposition marcher, désormais, à grands pas.

## Les Théâtres

M<sup>me</sup> Sarah-Bernhardt, comédienne et tragédienne (voire même mime à l'occasion), et statuaire à ses heures, a été directrice de théâtre. Il vient de lui prendre

la fantaisie de devenir également auteur dramatique, et, en cette qualité, elle s'essaie à l'Odéon avec un petit drame intime, qu'elle interprétera dans ses pérégrinations.

Le sujet, pénible, avait déjà été traité plusieurs fois, mais avec des développements. L'acte de M<sup>me</sup> Sarah-Bernhardt est serré, concis: il contient une scène à sensation.

Paul Mounet remplit avec beaucoup de vigueur et de sobriété le rôle de l'époux, et M<sup>lle</sup> Raphaële Sizos a été, on le voit, stylée par la grande artiste, dont le nom a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

*L'Aveu* est accompagné des *Médecins*, créés aux Variétés, il y a quelque vingt-cinq ans, et réduits en trois actes. La comédie de feu Brisebarre et de M. Eugène Nus amuse. C'est beaucoup que de faire rire des médecins, après Molière.

— *La Grande Marnière*, que M. Georges Ohnet a tirée de son roman aux deux cents éditions, se donne à la Porte-Saint-Martin, après avoir été conçue primitivement en vue du Gymnase et destinée ensuite à la Gaité.

L'apparition de ce drame sert de prétexte à certains critiques pour repartir en guerre contre l'heureux auteur.

M. Ohnet n'est-il qu'un écrivain heureux? — Sans prétendre rompre une lance en sa faveur, m'est avis que la constance de sa vogue prouve sa valeur. Les succès de surprise sont éphémères.

On ne peut contester à M. Ohnet et le don de captiver les lecteurs et un véritable instinct théâtral.

Le drame de la Porte-Saint-Martin, d'abord un peu décousu pour ceux qui ne connaissent pas le livre, contient nombre de situations fortes, savamment traitées, et qui impressionnent, surtout la scène entre Carvajan et son fils, où Paulin-Ménier est admirable: l'interrogatoire et l'église avec son cimetière, sont des tableaux d'un puissant effet à tous égards.

De l'interprétation, d'un excellent ensemble, il faut mentionner spécialement à côté de Paulin-Ménier, parfait d'un bout à l'autre, Volny, Francès, Mévisto, remarqué au Théâtre-Libre, et qui donne au personnage de l'Idiot Le Roussot la saisissante physionomie d'une sorte de Quasimodo féroce: M<sup>lle</sup> Marsy, fort en beauté.

*La Grande Marnière* est un succès, un succès qui durera cent cinquante ou deux cents jours.

EMILE ABRAHAM.

## PETITE CORRESPONDANCE

M. G. R. — Les impressions de toute nature qui sont commandées à l'Imprimerie de l'Exposition, 16, avenue de la Bourdonnais, sont livrées dans un délai très court: indiquez exactement sur votre

bordereau si la commande doit être livrée à domicile ou si votre représentant se charge de la retirer après son exécution.

MM. S. L., à Roubaix. — Votre communication intéresse au plus haut point les exposants de votre industrie particulière, mais elle n'offre point un caractère d'utilité générale qui permette de la publier *in-extenso*. Nous nous bornerons à en faire des extraits en temps utile.

Le Bulletin Officiel informe ceux de ses abonnés de France et de l'Étranger qui ont formé des demandes d'admission à l'Exposition qu'il continuera à les renseigner sur toutes les questions susceptibles de les intéresser.

La réponse aux demandes de renseignements, — lesquelles devront être adressées au Bulletin par lettre, — sera insérée sous la rubrique: Petite Correspondance.

L'administration du Bulletin accueillera d'autre part avec plaisir et publiera dans les colonnes du journal toutes les communications qui lui seront envoyées, lorsqu'elles présenteront un caractère général propre à intéresser ses lecteurs et particulièrement les exposants.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Lessiveuse VIVILLE  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

La semaine qui précède, ainsi que celle qui suit Pâques, ne sont pas, généralement, très fertiles en transactions: elles l'ont été d'autant moins, cette année, que ces fêtes ont été troublées par le renversement d'un cabinet. La spéculation, qui avait escompté l'accalmie des vacances parlementaires pour pousser à un niveau plus élevé les cours de nos Rentes, a donc ralenti immédiatement son élan. Mais ces bonnes dispositions de notre place n'auront pas été dissipées pour longtemps. La spéculation va certainement reprendre la poursuite du

but qu'elle se proposait d'atteindre il y a peu de jours. Elle aura pour elle, dans cette campagne, la haute Banque, qui a, dit-on, de nombreuses affaires à présenter au public et qui, pour les voir réussir, a tout intérêt à maintenir le marché dans une bonne fermeté.

On doit d'ailleurs considérer comme de bonne augure la tenue du comptant. Ce marché se tient d'un niveau plus élevé que le terme. En effet, les demandes de l'épargne ont été très suivies sur nos Rentes, sur les obligations de chemins de fer et sur les obligations du Crédit Foncier.

Du dehors, nous n'entrevoions, pour le moment, aucun motif d'inquiétude. Le nouvel empereur d'Allemagne nous a été présenté comme trop pacifique pour que l'on ait à redouter sérieusement de sa part, quelque combinaison tendant à mettre en péril la paix de l'Europe; on est même autorisé à dire que la situation de l'Europe s'est bien améliorée depuis l'avènement de Frédéric III.

Quant aux places étrangères, elles restent fermes, mais calmes. Les congés de Pâques les ont également privées de toute activité.

X

La liquidation s'est opérée avec facilité sur nos Rentes, bien que la réponse des primes du mois se soit faite à des cours qui ont forcé leur abandon. Mais les reports ont été bon marché et, de la comparaison des cours de compensation du 1<sup>er</sup> mars et du 1<sup>er</sup> avril, il résulte que les acheteurs, en tenant compte, bien entendu, des coupons détachés, restent en bénéfice de 45 cent. sur le 3 0/0 et de 50 cent. sur le 4 1/2 0/0 et sur le 3 0/0 amortissable.

Nous relevons aujourd'hui le 3 0/0 à 82 fr. ; l'Amortissable à 85 17 et le 4 1/2 0/0 à 107 20.

Au comptant, on traite : le 3 0/0 à 82 05 ; l'Amortissable à 85 10 et le 4 1/2 0/0 à 107 20.

La Chambre syndicale des Agents de Change publie l'avis suivant :

Un versement de 30 fr. par 3 fr. de rente est appelé, du 1<sup>er</sup> au 30 avril prochain, sur la Rente française 3 0/0 1887, sous déduction du coupon de 75 centimes.

Lesdits versements et coupons seront détachés à la cote du 30 avril.

Afin de permettre la négociation de leurs titres aux personnes qui les libéreront, avant le 30 avril, du versement sus-énoncé de 30 fr., il sera ouvert, dès le 3 avril et jusqu'au 30, mais au comptant seulement, une rubrique spéciale pour les titres libérés des deux premiers versements, d'ensemble 48 fr., jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1888.

Il est bien entendu qu'en liquidation du 31 mars, toutes les livraisons ont dû être effectuées en titres libérés seulement du premier versement, soit de 18 francs.

Les consolidés anglais sont à 101 11/16<sup>e</sup>.

Le 4 0/0 hongrois passe à 78 francs.

L'italien s'avance à 95 35. Cependant la situation monétaire reste tendue en Italie. Le numéraire se fait de plus en plus rare et il en résulte des embarras sérieux pour le commerce.

L'Extérieure fait 69 35.

L'Egypte unifiée est ferme à 406 25.

Le turc cote 14 02

X

Les valeurs de crédit ont eu un marché peu mouvementé pendant cette dernière période hebdomadaire et leur liquidation mensuelle s'est effectuée aussi facilement que celle de nos Rentes.

La Banque de France se négocie à 3500.

La même fermeté règne toujours sur l'action du Crédit foncier de France qui se négocie de 1375 à 1380.

Les obligations foncières et communales ont conservé de bons cours. Les capitaux de placement savent apprécier le mérite de ces valeurs qui leur donnent la plus entière sécurité. La foncière 1879 est à 489, La foncière 1885 est à 464. La hausse de ces valeurs est conforme à nos prévisions : elle va continuer. Le Bon à lots vaut 129 à 130 fr. et le Bon de la Presse monte à 22 75. Tous ces cours mettent en bénéfice ceux qui ont suivi nos conseils.

Le Comptoir d'Escompte ne s'écarte guère de son précédent niveau à 1031 25.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 572 50.

La Banque de Paris se négocie à 756 25.

Nous relevons la Banque d'Escompte à 461 25.

La Banque ottomane se négocie à 503 75.

La Société générale fait 456 25.

Les Immeubles de France sont fermes à 445.

Les chemins de fer sont également soutenus, mais sans grands progrès.

Les valeurs industrielles se tiennent bien.

Le Panama est demandé à 271 25.

Le Suez se négocie à 2133 75. Les recettes du transit sont très satisfaisantes.

**L'Année Industrielle**, 2<sup>me</sup> ANNÉE (1888), PAR MAX DE NANSOUTY, Ingénieur, ancien élève de l'École Centrale.

L'Année Industrielle dont M. Max de Nansouty vient de publier le second volume, est, comme le précédent qui a été si bien accueilli par le Public, un recueil des faits techniques de l'année, présentés avec exactitude, simplicité et bonne humeur. Ce sont de petites chroniques de la Science et de l'Industrie écrites sous une forme succincte et que chacun peut lire avec plaisir et utilité.

Dans de courts chapitres, dont la variété est d'un réel attrait, on trouve successivement décrites les inventions nouvelles qui ont frappé par leur originalité, les applications les plus diverses de la Science à l'Industrie, au Commerce, aux besoins de l'existence actuelle journalière.

Toucher à des sujets si divers sans exiger du lecteur une instruction préalablement étendue paraît être un décourageant problème; M. de Nansouty l'a résolu, sans difficulté apparente, dans un excellent style qui a son cachet et son originalité et avec une absence totale de prétentions qui vaudra à son œuvre la sympathie réelle du public. En moins de 400 pages, près de 300 sujets variés sont traités d'une plume vive et alerte toujours à la recherche de la vérité et de la simplicité.

Il nous paraît certain que ce livre d'une allure aimable obtiendra tout le succès de son aîné et confirmera la faveur avec laquelle il a été accueilli.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**PARIS A LONDRES**  
par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir  
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;  
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**Albert CAHEN**

Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**ENTREPRISE E. COLAS**

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique, Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.



**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Caution



**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique

sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur

BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.

MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

ENVOI FRANCO

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses

aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence  
CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris



**HYGIÈNE**  
Soins de la Bouche  
N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE**  
**DENTIFRICES**  
DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
Se trouve dans toutes bonnes  
Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE**  
**TRANSATLANTIQUE**

**SIÈGE SOCIAL :** 6, rue Auber, Paris  
**BUREAUX SPÉCIAUX :** Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
**FRET :** 108, faubourg Saint-Denis  
**AGENCES PRINCIPALES**  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.  
**Ligne rapide de Paris-Havre à New-York**  
en 8 jours  
Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,*  
*la Gascogne, la Normandie*  
Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

**Lignes des Antilles**  
*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de*  
*Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois*  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.  
**Lignes de la Méditerranée**  
*Paris à 48 heures d'Alger*  
Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.  
Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.  
**Voyages circulaires dans la Méditerranée**  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.  
Adresser les demandes : 6, rue Auber, Paris.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
—  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDU HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS  
**Siège social :** BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS  
Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**  
Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille  
29 Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur  
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs  
à **ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)**

**LAMPES A GAZ INTENSIVES**  
Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcefs 18	3 Carcefs 4	42 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

**PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.**

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**

**E. COUTELIER**

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

Lucarnes  
Eils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages Crêtes  
Membrons  
Arêtiers Epis  
Clochetons  
Poinçons Vasés  
Balustrades  
Marquises  
Verandas

CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

Flèches  
pour Clochers  
Decorations  
pour Eglises  
Theatres  
Cafes  
Concerts  
Kiosques  
Jardins  
Grilles  
etc

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)  
**52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)**

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>re</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Séances Prospectives et conduit.  
VILLIÈRE 46, av. P. rement de Paris



## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.



## FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

## ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION

23, boulevard de Strasbourg, PARIS

EXIGER le **ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
vrai Nom  
**47 ANS DE SUCCÈS**, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre  
les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préservatif contre les Epidémies.  
**Eau de Toilette et Dentifrice** très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours  
d'Herbouville. — Dép. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de **DE RICQLÉS**.

## L'OFFICE FRANÇAIS LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

## C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>

21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA

## CONTINENTAL TRADING UNION à LONDRES

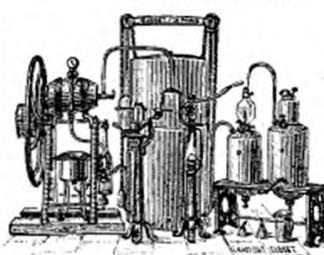
se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2-3-4, selon leur nature.

## Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES  
Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

## PLUS DE FUMÉE

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
trains. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

## A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIER GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Exposition d'Economie sociale : Questionnaire.  
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Tableau du personnel de la Direction générale des Travaux et de la Direction générale de l'Exploitation.  
Les Palais : le Palais des Expositions diverses.  
L'Exposition spéciale de la Ville de Paris : le Service des eaux.  
Chronique des Travaux.  
Les Théâtres.  
Petite Correspondance.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

#### Section X.

Associations coopératives de crédit.

I. — GÉNÉRALITÉS COMMUNES A TOUTES LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT.

**131. Origine, formation et histoire de la Société.** — Histoire et date de cette formation. (Essais antérieurs dans la localité. — Leurs résultats.)

Motifs de la fondation de la Société. (Haut prix de l'argent ; — difficulté du crédit.) — Quels ont été ses promoteurs et ses fondateurs ? (Situation sociale ; — mobiles.) — L'initiative a-t-elle émané de personnes isolées (ouvriers, bourgeois, patrons, personnes étrangères ou non à la localité), ou d'une collectivité. (Société de secours mutuels, association syndicale, etc.) ?

Principaux faits de l'existence de la Société. — A-t-elle traversé des moments difficiles ? — Comment a-t-elle surmonté ses embarras ?

**132. Objet et forme de la Société.** — Nature des opérations de la Société et de la clientèle qu'elle vise. (Société de crédit commercial, — industriel, — immobilier, — agricole. — Banque populaire. — Loan Society.)

Les opérations sont-elles limitées à ses seuls actionnaires, ou s'étendent-elles d'une manière quelconque au public ?

Forme légale de l'association (au regard de la loi de son pays). — Motifs qui l'ont fait adopter.

Analyse des dispositions caractéristiques des statuts. — Leurs motifs. — Leur modèle. — Comment et par qui ont-ils été préparés ? — Ont-ils été faits devant notaire ou sous seing privé ? — Ont-ils été dûment enregistrés ? — Frais de ces formalités.

Charges fiscales supportées par la Société. — (Donner le détail par impôt.)

**133. Capital.** — Constitution, composition et importance du fonds social. — (Bases qui ont servi à le fixer.) — Capital fixe ; — capital variable ; — capital actions.

Actions. — (Forme ; — nombre ; — valeur.) — Leur mode de libération (en bloc ; — par cotisations hebdomadaires, ou mensuelles). — Pénalité en cas de retard (amendes ; — déchéances.) — Existe-t-il des parts de fondateur, — des actions de jouissance ? — Le nombre des actions par actionnaire est-il limité ? (Taux et motifs de la limitation.) — Nombre total des porteurs d'actions. — Nombre moyen d'actions par tête. — Le fonds social est-il la copropriété des actionnaires ? (Banques Schulze-Delitzsch.) — Est-il perpétuel et inaliénable ? (Banques Raiffeisen.)

Les actionnaires sont-ils solidaires ? — Leur responsabilité est-elle illimitée ? — Si elle est limitée, comment est fixée cette limite ? — (Est-ce d'après la mise, — d'après une autre règle, — laquelle ?) — Motifs et résultats du système adopté.

Mode de rémunération des actions. (Partage des bénéfices. — Dans quelles proportions ?) — Les actionnaires ont-ils renoncé d'avance à tout bénéfice ?

Obligations. — (Forme ; — nombre ; — valeur ; — mode et objet de l'émission. — Conditions de remboursement. — Intérêts. — Échéance et montant des coupons.) — Ont-elles été exclusivement réservées aux actionnaires ?

Emprunts en dehors des obligations. — Ces emprunts ont-ils été contractés auprès d'une banque populaire ? — Leur objet. — Taux de l'intérêt et des accessoires. — Durée du crédit. — Conditions du remboursement. — Gages. (La Société a-t-elle contracté des hypothèques ? — Quelles en sont la nature et l'importance ?)

Capitaux en compte courant. — Dépôts. (La Société reçoit-elle à ce titre les capitaux de ses membres ; — ceux du public ? — Dispositions prises pour provoquer ces dépôts et par là favoriser l'épargne.) — Taux de l'in-

térêt servi aux déposants. — Conditions et formalités de retrait. — Moyenne de la durée et du montant des dépôts. — Emploi des capitaux en provenant.

Fonds de réserve. — Sa formation ; son importance ; — son emploi ; — sa destination. — Les démissionnaires ou les héritiers des membres décédés y ont-ils droit ? à qui appartiendrait-il en cas de dissolution de la Société ?

Augmentation du capital. (Mode prévu pour ces augmentations.)

Indiquer celles qui ont eu lieu, leur importance, leur date, leur objet.

En cas de dissolution, responsabilité et garantie des actionnaires.

**134. Nombre et situation des associés.** — Distingue-t-on les associés en plusieurs catégories ? (Membres fondateurs, honoraires, actifs, etc.) — Leurs obligations et leurs droits respectifs. — Outre le paiement de l'action, ont-ils à supporter un droit d'entrée ? — Lequel ? — Nombre des associés, dressé par catégorie et d'après leur situation sociale (Petits industriels, — artisans, — boutiquiers — ouvriers, — petits propriétaires, — paysans, — employés, — rentiers.)

Fournir ce nombre ainsi décomposé, année par année, depuis la fondation, en présentant autant que possible, ce tableau sous la forme graphique.

Conditions d'admission. — Recrutement des nouveaux membres. — Moyens pris pour l'assurer. — Clauses et cas de radiation ou de déchéance. — (Leur application en fait.) — Droits et obligations des actionnaires.

**135. Gestion de la Société.** — Organisation des pouvoirs. — Conseil d'administration. (Sa composition.) — Bureau. — Gérant ou directeur. — Commission des comptes. — Conseil de quartier.

Mode de nomination de ces pouvoirs. — Nomination. — Attributions. — Rémunération ou gratuité. — Durée statutaire du mandat. — Son renouvellement. — Rééligibilité. — (Indiquer la durée effective des fonctions des principaux organes de la Société, notamment du directeur et du gérant.) — Conditions de révocation. (Ont-elles été appliquées ?)

Présenter le tableau du personnel dirigeant avec la rémunération de chacun de ses membres.

Le personnel actif en sous-ordre est-il recruté parmi les associés ou en dehors d'eux ? — Son concours est-il gratuit ou rémunéré ? (sa rémunération est-elle fixée ! — A-t-elle le caractère d'un intérêt, — d'une participation aux bénéfices ; — d'une prime proportionnelle aux chiffres d'affaires, au montant des ventes ? — Donner la formule de ces divers modes.)

Intervention individuelle des actionnaires dans la gestion (Y prennent-ils part à tour de rôle, et comment ? — Sont-ils tous successivement appelés à la contrôler ?)

Assemblées générales des actionnaires. — (Époques et conditions de convocation, — de validité, des assemblées ordinaires, — extraordinaires. — Constitution. — Pouvoirs. — délibérations et décisions de ces assemblées. — Part qu'elles prennent à la gestion de la Société.) — Publicité donnée aux actes sociaux.

**136. Opérations de la Société.** — Nature de ces opérations. — Avances, — escomptes, — prêts.

Clientèle de la Société. (Est-elle uniquement formée d'associés? — Comprend-elle des personnes étrangères à la Société? — Se recrute-t-elle dans une seule profession? — dans plusieurs professions? — Lesquelles?)

Nature et conditions des prêts ou avances. — Instruction des demandes. — Conseil d'escompte ou de quartier. — Maximum des prêts. (Ce maximum est-il fixe? — Est-il proportionnel à la mise de l'associé, — à ses dépôts en compte courant, — à la confiance qu'il inspire, — à l'importance du fonds social, — à la destination du prêt? — Prêts de consommation ou de production.) — Minimum des prêts. — Montant moyen des prêts. — Garanties exigées du prêteur. (Cautions, — dépôt de valeurs, — hypothèques.) — Durée maximum du crédit. — Renouvellement des billets. — La Société a-t-elle des capitaux immobilisés dans des opérations à longue échéance? — Durée moyenne des prêts. — Poursuites dans le cas d'effets en souffrance. (Procédure et frais.)

Taux de l'intérêt ou de l'escompte, y compris les accessoires. — Comparaison de ce taux avec celui des emprunts de la Société, — avec celui du crédit que pouvaient se procurer les clients de la Société avant sa fondation ou en dehors d'elle.

Importance totale des prêts par an. — Son rapport au fonds social.

**137. Installation de la Société.** — Décrire cette installation. — La Société est-elle locataire ou propriétaire du local qu'elle occupe? — Conditions du bail. — Où se tiennent les réunions du conseil? — de l'assemblée générale?

Dépenses d'installation. — Matériel. — Frais annuels.

**138. Comptabilité.** — Bilan. — Durée et définition de l'exercice. — Quand et par qui l'inventaire est-il fait? — Les actionnaires prennent-ils part à cet inventaire? — au contrôle de la caisse? — sous quelle forme?

Organisation et fonctionnement du contrôle des opérations, — des écritures, — de la valeur des créances, — de la caisse.

Mode d'établissement du bilan annuel, du compte des profits et pertes, de celui des frais généraux.

Produire, pour le premier et le dernier exercice (1887), un exemplaire de ces divers comptes.

**139. Répartition des bénéfices nets.** — Bases de cette répartition. (La part revenant à chaque associé lui est-elle payée en une ou plusieurs fois? — Simplement inscrite à son compte, pour libérer graduellement ses actions, ou pour tous autres placements? — Lesquels?)

Avant toute distribution aux ayants droit, affecte-t-on une part des bénéfices nets à certains emplois? (Réserve statutaire. — Réserves spéciales. — Amortissements. — Secours, etc. Définir pour chacun de ces emplois le taux et la quotité de l'attribution.)

## PARTIE NON OFFICIELLE

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle, accompagné de M.

David Dautresme, son chef de cabinet, s'est rendu lundi dernier, à dix heures du matin, au Champ de Mars, dans le but de visiter les travaux de l'Exposition.

Reçu par les trois directeurs généraux : MM. Alphan, Georges Berger et Grison, le ministre s'est d'abord fait conduire sur les chantiers du Palais des Machines; puis il a traversé le Champ de Mars, s'intéressant vivement aux divers Palais en construction.

Arrivé au pied de la Tour de 300 mètres, M. Pierre Legrand n'a pas hésité à gravir les 60 mètres qui mènent au premier étage.

Après cette visite, le ministre a exprimé toute sa satisfaction à MM. les directeurs généraux ainsi qu'aux chefs de service.

Il s'est rendu ensuite avenue de Suffren, sur les chantiers de la reconstitution de la Bastille et de la rue Saint-Antoine.

Jeudi a eu lieu une réunion du Comité de Direction, mais il n'y a pas eu hier, vendredi, de séance de la Commission de Contrôle et de Finances.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Lundi, à une heure, devait avoir lieu au Tribunal de Commerce, par les soins du conseil de préfecture, l'adjudication en un lot, au rabais, de l'entreprise des travaux de charpente en bois et grosse menuiserie à exécuter pour les combles du Palais des Machines dans le Champ de Mars.

Ces travaux, évalués à 184.941 fr. 88 c., n'ont pu être adjugés, les deux entrepreneurs qui ont présenté des soumissions ayant demandé des surenchères, l'un de 26 0/0, l'autre de 29 0/0 sur les prix de la série.

Le Conseil des ministres, dans sa séance du 11 avril, s'est occupé des crédits demandés pour la participation des divers ministères à l'Exposition.

On sait que le précédent ministre avait déposé à la Chambre un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 7 millions. La commission du budget, par l'organe de son rapporteur, a trouvé ce crédit trop élevé et a émis l'avis qu'il devait être réduit.

Le ministre du commerce a, en conséquence, invité ses collègues à reviser les propositions de leurs prédécesseurs de manière à présenter de nouvelles demandes conformes au vœu de la commission du budget.

Il paraît difficile que les réductions proposées soient bien considérables. Le chiffre même du crédit demandé est trop peu élevé pour qu'il puisse subir une diminution sensible. Aussi paraît-il probable que satisfaction sera donnée à la commission du budget, mais dans des limites qui permettront au ministre d'organiser d'une façon convenable les expositions particulières auxquelles le crédit est destiné à faire face.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient de recevoir de M. le ministre des affaires étrangères les deux notes suivantes.

La première concerne la participation officielle du Paraguay à l'Exposition. En voici la teneur :

« Le Consul de France à L'Assomption vient d'envoyer le texte du décret qui détermine l'organisation de la participation officielle du Paraguay à l'Exposition de 1889.

« Une commission centrale est déjà constituée; elle s'occupe de grouper tous les objets présentés par les exposants du Paraguay, afin de les classer par catégories et faire une exposition préliminaire avant de les expédier à Paris.

« Les représentants du Paraguay à l'Exposition de 1889 sont : MM. Weissweiler, consul général en France; Charles Cadiot, consul à Paris; Henri Oostendorp, consul général en Belgique. »

La seconde a trait à la participation du Japon. Elle est ainsi conçue :

« La participation du Japon à l'Exposition universelle de 1889 sera très étendue, très variée et très brillante, d'après les dispositions prises à Tokio. Une commission de sept membres est constituée sous la présidence du comte Kourada, ministre japonais de l'agriculture et du commerce; le vicomte Tanaka, ministre du Japon à Paris et M. Okoski, consul du Japon à Lyon, font partie de cette commission officielle qui a commencé ses travaux.

« Les producteurs, industriels et commerçants du Japon qui doivent exposer ont, pour la plupart, fait parvenir leurs demandes d'admission au ministre Kourada.

« Le gouvernement japonais s'est engagé à prendre à sa charge le transport à Paris des objets destinés à l'Exposition de 1889.

« M. le vicomte Tanaka et M. Okoski sont en relations journalières avec M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation. »

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur donnant le tableau du personnel de la Direction générale des Travaux et de la Direction générale de l'Exploitation.

### Direction générale des Travaux

M. **Alphan**, Inspecteur général des ponts et chaussées, Directeur des Travaux de Paris, Directeur général des Travaux de l'Exposition universelle de 1889.

M. **GARNIER** (Charles), membre de l'Institut, architecte conseil.

### 1<sup>o</sup> SERVICES CENTRAUX

**Secrétariat de la Direction générale.**

MM. **DE MALLEVOUE**, secrétaire de la Direction générale, *chef de service*.

**SAILLARD**, sous-chef.

**Service technique.**

- MM. DÉLIONS, secrétaire du Service technique, *chef de service*.  
 ROSIER, chef du Bureau technique.  
 KIEFFER, chef de la comptabilité.  
 BENOIT, comptable régisseur.  
 VIOLET, inspecteur principal.  
 MONTEL, reviseur.

**2<sup>e</sup> SERVICES ACTIFS****Contrôle des Constructions métalliques.**

- MM. CONTAMIN, ingénieur en chef, *chef de service*.  
 CHARTON, ingénieur en chef, adjoint.  
 PIERRON, ingénieur.  
 ESCANDE, conducteur de travaux.

**SERVICES D'ARCHITECTURE****Palais des Expositions diverses.**

- MM. BOUVARD, architecte, *chef de service*.  
 GRAVIGNY (Ulysse), premier inspecteur.  
 BERGON, second inspecteur.  
 LESUEUR, vérificateur.

**Palais des Machines.**

- MM. DUTERT, architecte, *chef de service*.  
 BLAVETTE, premier inspecteur.  
 DEGLANE, second inspecteur.  
 PONSIN, vérificateur.

**Palais des Arts.**

- MM. FORMIGÉ, architecte, *chef de service*.  
 HENARD, premier inspecteur.  
 DEVIENNE, second inspecteur.  
 MORISSET, vérificateur.

**Service des Jardins**

- M. LAFORCADE, jardinier en chef, *chef de service*.

**Nivellement général et égouts**

- MM. LION, ingénieur, *chef de service*.  
 VILLEVERT, conducteur de travaux.

**Service médical**

- MM. le docteur MOIZARD, médecin en chef des chantiers de l'Exposition de 1889.  
 le docteur DANDJEU, médecin-adjoint.  
 le docteur HELME, médecin-adjoint.  
 le docteur POUPON, médecin-adjoint.  
 VEYRIÈRES, pharmacien.

**CONSEIL DES TRAVAUX**

Le Conseil des travaux examine et arrête tous les projets relatifs à l'exécution des travaux ; il détermine les moyens qu'il juge les plus convenables pour réaliser ses décisions.

Il se réunit, tous les jeudis, au pavillon Rapp, au Champ de Mars, et est composé de :

- MM. ALPHAND, directeur général des travaux, *président*.  
 GARNIER, architecte conseil.  
 CONTAMIN, ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques.  
 BOUVARD, architecte du Palais des Expositions diverses.  
 DUTERT, architecte du Palais des Machines.  
 FORMIGÉ, architecte du Palais des Arts.  
 CHARTON, ingénieur en chef, adjoint au

contrôle des constructions métalliques.

- DÉLIONS, secrétaire du service technique.  
 LAFORCADE, jardinier en chef.  
 LION, ingénieur.  
 DE MALLEVOUE, secrétaire de la Direction générale, *secrétaire*.

**Assistent aux séances du Conseil :**

- MM. PIERRON, ingénieur du contrôle des constructions métalliques.  
 ROSIER, chef du bureau technique.  
 MONTEL, reviseur.  
 SAILLARD, sous-chef du secrétariat de la Direction générale, *secrétaire-adjoint*.  
 Et toute autre personne qui y sera appelée par le Directeur général.

**Direction générale de l'Exploitation**

- M. **Georges Berger**, Directeur général.  
 M. E. THURNEYSSEN, secrétaire de la direction générale.

**Service du Cabinet.**

- MM. DUPTICH, attaché principal.  
 MELCHIOR, archiviste.

**Section Française.**

- MM. MONTHIERS, *chef de service*.  
 VINCENT, attaché principal.

**Service des Comités d'admission.**

- MM. GIROUD, chef adjoint de la section française.  
 OSSUDE, attaché principal.

**Service du Catalogue.**

- M. MA'NDRON, *chef de service*.

**Sections Étrangères.**

- MM. LACRETELLE (de), secrétaire.  
 MILLAS (Marc), secrétaire.

**Service mécanique et électrique.**

- MM. VIGREUX, *chef de service*.  
 COLLIGNON, inspecteur principal.  
 BOURDON, inspecteur.

**Installations.**

- MM. SÉDILLE, *chef de service*.  
 HERMANT, inspecteur.

**LES PALAIS****Le Palais des Expositions diverses**

Les lecteurs du *Bulletin Officiel* ont, sans doute, encore présent à la mémoire, le plan de l'Exposition, qui était joint à notre numéro du 5 février 1887.

Ce plan perspective, dressé sous la direction des architectes de l'Exposition, arrêté par la direction générale des travaux, et approuvé par le ministre du commerce et de l'industrie, — complétait le *plan général* joint à notre premier numéro. Au lieu de la sèche et aride indication de l'emplacement, pour ainsi dire géométrique, que doit occuper dans l'ensemble de l'Exposition, chacune de ses constructions partielles, — il en offrait la silhouette, l'élevation comparée, l'aspect architectural propre ; il facilitait au lecteur la compréhension

de la distribution raisonnée des bâtiments et des annexes, et plaçait sous ses yeux une sorte de croquis, à la fois rigoureusement exact et pittoresquement conçu, de la grande cité artistique, commerciale et industrielle, que présentera le Champ de Mars à la date du 1<sup>er</sup> mai 1889.

Au moment où les différents Palais sortent de terre : où leur charpente métallique se dresse dans les airs, formant comme le squelette de ces constructions dont les unes doivent demeurer affectées à des destinations diverses, en souvenir de la grande solennité à l'occasion de laquelle elles auront été élevées, et dont les autres sont, au contraire, appelées à disparaître après la clôture de l'Exposition, — il nous a paru que leur description anticipée offrirait un attrait particulier, en ce qu'elle familiariserait avec elles le public appelé à les parcourir, et lui en faciliterait la visite pour le jour de l'inauguration solennelle.

Le *Palais des Expositions diverses* forme le bâtiment de façade, proprement dit, de l'Exposition Universelle. Autour de lui se groupent les autres nefs, qui lui forment comme un encadrement.

En avant de ce Palais, et de chaque côté de ses extrémités latérales, s'étendent perpendiculairement les Palais des sections étrangères, en prolongement desquels viennent s'ajouter en outre, à gauche, celui des Beaux-Arts, à droite, celui des Arts libéraux. En arrière, et parallèlement, s'étend enfin le Palais des Machines.

Du seuil de l'Exposition, pris dans l'axe du Pont d'Iéna, le centre du dôme central du Palais des Expositions diverses s'encadrera donc dans l'arc de la Tour Eiffel, et apparaîtra au visiteur comme le point central de l'Exposition même.

Voyons donc quelles en sont les parties constitutives, la structure, les dispositions et le style.

L'architecte, de qui le projet a été choisi, est M. Bouvard. L'artiste, pour l'établissement de sa façade, s'est manifestement inspiré, et avec raison, de la façade du Palais de l'Exposition de 1878.

Elle offre, en effet, aux regards la restitution d'un dôme central élevé sur une arcade fortement surbaissée, flanqué de deux dômes de dimensions moindres, et à droite et à gauche duquel se développent deux galeries terminées chacune par un pavillon plus élevé ; chacun de ces pavillons sera lui-même constitué essentiellement par une galerie encadrée entre deux dômes. L'un de ces dômes formera le centre de la galerie latérale totale, l'autre en formera l'extrémité.

Du dôme central, s'enfoncera à l'intérieur, pour aller se souder au Palais des Machines, une galerie à droite et à gauche de laquelle, reproduisant les dispositions de la galerie de façade, s'étendront des galeries parallèles, affectées aux groupes divers, et aboutissant aux faces latérales du Champ de Mars.

Cette description, pour un peu touffue qu'elle paraîsse au premier abord, peut donner une idée générale de la masse du Palais, si l'on prend soin de se placer par la pensée dans l'axe central, face au dôme principal, le dos tourné au Trocadéro.

Sur la façade antérieure du Palais, règne un portique à jour, qui part du vestibule placé sous le dôme central ; sous ce portique,

prendront place les cafés, restaurants, boutiques pittoresques et attractions de toute nature.

Le dôme central paraît destiné à un vif succès de curiosité. Ses dimensions grandioses; la hardiesse et la grâce de son dessin; les matériaux qui doivent être employés à sa construction; la décoration sculpturale qu'il est appelé à recevoir, — tout concourra, sans aucun doute, à lui imprimer un cachet de beauté, de grandeur et de variété en harmonie, non seulement avec l'ensemble de l'Exposition, dont le palais qu'il couronne forme un élément capital, — mais aussi avec la nature même des industries diverses exposées dans les galeries auxquelles il donnera accès. En partie vitré en coupole, il aura une ossature de fer, rehaussée d'ornements en plomb, en zinc ou en cuivre, dont l'éclat tranchera sur la nuance sévère des ardoises métalliques employées aux parties non vitrées de la couverture.

L'arcade au-dessus de laquelle il se dressera sera coupée au tiers de sa hauteur par un balcon, d'où la vue s'étendra sur les jardins. A droite et à gauche de la baie formée par cette arcade, deux pylones gigantesques s'élèveront, supportant un fronton décoratif de l'effet le plus sévère et le plus pur, et où sera sculptée, soit une scène empruntée à l'histoire industrielle, commerciale et artistique du pays, soit une allégorie ayant trait à l'Exposition; au pied de ces pylones, deux groupes allégoriques, de taille colossale, compléteront l'impression artistique produite par l'ensemble de l'édifice.

Si nous passons au détail même de la construction extérieure, nous voyons que le portique à jour décrit plus haut sera constitué par une délicate colonnade métallique, soutenant une frise très fouillée, dissimulant l'extrémité des fermes et des toitures sous des motifs de décoration tirés de l'industrie dont les produits occuperont l'emplacement situé au-dessous. Les cafés, boutiques, restaurants, et installations multiples auxquels est, on le sait, réservée cette partie du palais des expositions diverses, compléteront l'aspect chatoyant du pourtour sous lequel circulera, sans discontinuité, la foule des promeneurs.

La description des galeries intérieures ne saurait offrir, pour le moment, un attrait de curiosité aussi incontestable. L'intérêt qui s'y rattache ressortira surtout de la nature des marchandises et produits exposés, de leur richesse, de leur variété, du goût déployé par les exposants dans l'arrangement et la décoration des emplacements mis à leur disposition par la direction de l'Exploitation.

L'empressement des industriels et des commerçants à répondre à l'invitation du Commissaire général est un sûr garant que, là aussi, les prévisions des organisateurs seront plutôt dépassées que simplement réalisées. Bornons-nous à mentionner les matériaux qui seront employés à la construction de ces galeries intérieures: ossature intérieure de fer, maçonneries légères de briques revêtues de céramique, terre cuite, mosaïque, staff et bois, avec toitures vitrées.

\* \* \*

Cette sommaire peinture du Palais des Expositions diverses est, nous l'espérons, suffisante pour montrer à nos lecteurs dans quelles conditions particulières d'élégance, de so-

lidité, de confortable et de beauté plastique sera édifié ce Palais, dont il était permis de craindre, étant donné sa destination légèrement vague et confuse, qu'il n'offrit un aspect un peu composite, sans homogénéité ni harmonie.

Le projet de M. Bouvard a victorieusement triomphé des difficultés inhérentes à l'œuvre même abordée par l'architecte, dissipé toutes les craintes et couronné toutes les espérances.

Dans les études que nous consacrerons ultérieurement, à partir de notre prochain numéro, aux autres palais qui s'édifient en ce moment sur le Champ de Mars, nous montrerons, par la description que nous en ferons, que le même succès attend chacun d'eux, et que, prise dans chacune de ses parties comme dans son ensemble, l'Exposition universelle de 1889 constitue une œuvre magistrale digne de ses devancières, digne du gouvernement de la République qui l'a entreprise, digne du monde convié par lui à la célébration de ces grandes assises du travail et du progrès contemporain.

## L'Exposition Spéciale de la Ville de Paris

### Le Service des Eaux

Nous avons fait connaître les grandes lignes de l'Exposition spéciale de la Ville de Paris.

Un crédit de 15,000 francs sera alloué pour l'exposition particulière du Service des Eaux, qui aura besoin d'une surface verticale de 120 mètres et d'une surface horizontale de 160 mètres.

Ce qui distingue le Service des Eaux de Paris de celui des autres capitales, c'est que le service domestique, d'une part, et les services public et industriel, d'autre part, sont alimentés en eaux d'origine différente, distribuées par deux canalisations indépendantes.

Les services public et industriel sont alimentés en eaux de rivières: eau d'Oureq dans les quartiers bas; eau de Seine dans la zone moyenne; eau de Marne dans les quartiers hauts du nord; enfin, sur les sommets (Belleville et Montmartre), eau de Marne également, mais relevée par des machines de relai.

Un plan indiquant les zones ainsi desservies figurera à l'Exposition.

L'eau d'Oureq distribuée par jour s'élève de 120,000 à 130,000 mètres. L'eau de Seine va jusqu'à 172,000 mètres; elle est fournie par sept usines à vapeur qui refoulent l'eau dans cinq réservoirs.

Des aquarelles et des photographies reproduiront les trois principales de ces usines: pompe à feu de Chaillot, pompe à feu du quai d'Austerlitz et usine hydraulique d'Ivry.

Les réservoirs sont voûtés. Des dessins et aquarelles du plus récent-réservoir de Villejuif seront exposés.

L'eau de Marne (63,000 mètres cubes par jour) est fournie par le grand établisse-

ment de Saint-Maur, qui comprend une usine hydraulique considérable et deux machines à vapeur de renfort.

Des aquarelles reproduiront des vues de cet établissement.

Le service domestique est alimenté en eau de source, savoir: dans les quatre cinquièmes de Paris (quartiers bas et moyens) par la dérivation des sources de la Vanne (110,000 mètres par jour); dans les quartiers hauts du nord, par la dérivation de la Dhuis. (20,000 mètres par jour); enfin, sur les sommets (Belleville et Montmartre), également en eau de la Dhuis, mais relevée par des machines de relai.

Un plan indiquant cette division du service figurera également à l'Exposition.

On sait que des travaux de captation de nouvelles sources (dans l'Eure et du côté de Provins), sont entrepris pour augmenter l'alimentation en eau de source de la capitale. Des renseignements seront donnés, avec plans et dessins à l'appui, au sujet de l'état d'avancement de ces travaux en 1889.

Un tableau synoptique fournira les principaux renseignements statistiques relatifs à toutes les usines et à tous les réservoirs actuellement en exploitation, tant dans le service public que dans le service privé.

On exposera également un spécimen de joint dilatable pour la réparation des fissures, résultant de retrait dans les réservoirs, des types de tuyaux de conduites et de robinets en usage à Paris.

Des tableaux graphiques indiqueront la canalisation des eaux depuis 1878, le mouvement des appareils hydrauliques du service public, le mouvement de la recette brute et de la pose des compteurs depuis leur origine.

Un tableau statistique donnera l'eau consommée à Paris de 1860 à 1889.

A l'île Louviers sont établis des ateliers de poinçonnage et d'essai, des compteurs d'eau. Une photographie représentera l'intérieur de ces ateliers.

Sur un album figurera le recueil des formules employées et du règlement appliqué pour le fonctionnement du service des compteurs. Dans les grandes villes, l'emploi du compteur paraît être le seul frein efficace contre le gaspillage, mais il donne lieu à une organisation administrative assez compliquée.

Des manomètres servent à observer la répartition des pressions dans la canalisation générale. La ville exposera des spécimens des manomètres en usage.

Seront également mis à la disposition des visiteurs un grand nombre de documents divers comprenant notamment: les ouvrages de M. Belgrand sur les eaux; le rapport général de M. Alphand sur le service; diverses notices sur des points spéciaux (conséquences de la distribution à robinet libre, accroissement des recettes avec le compteur, prix de revient de chaque nature d'eau, installation et usage du réseau manométrique), etc., etc.

Enfin, dans des bâches spéciales, seront exposés des spécimens des diverses natures d'eau en usage à Paris.

Cette exposition promet, on le voit, d'offrir, outre son utilité pratique, un réel attrait de curiosité.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les constructions ont leur *âge ingrat* : c'est là une inéluctable loi à laquelle obéit tout ce qui naît, pousse, grandit et arrive à son développement, soit pour s'y maintenir et durer, soit pour décroître et disparaître.

Cet « âge ingrat » des monuments s'étend du moment où, après être sortis de terre, ils ont offert aux regards leurs dispositions d'ensemble et comme leur ossature intérieure, — jusqu'à celui où, le gros œuvre achevé, ils sont livrés à l'armée des décorateurs et des ouvriers des arts accessoires, qui leur confèrent leur aspect définitif et les livrent enfin, achevés et complets, au jugement du public — et de la postérité.

La plupart des bâtiments qui doivent former l'ensemble de l'Exposition universelle traversent, en ce moment, cette période. Aussi la description de leur état actuel ne saurait-elle présenter le vif attrait de curiosité qui s'attachait à leurs débuts, non plus que le haut et puissant intérêt qui est réservé à leur consécration solennelle. Quoi qu'il en soit, l'activité croissante déployée sur le Champ de Mars, l'impulsion nouvelle donnée aux travaux par l'adoucissement de la température, l'approche de la date de l'inauguration, — dont nous ne sommes plus séparés que par une année à peine, — justifient suffisamment encore l'accomplissement de la promenade hebdomadaire que nous avons, jusqu'à ce jour, fait accomplir à nos lecteurs à travers les chantiers.

\*\*\*

L'achèvement du premier étage de la Tour Eiffel, que nous annoncions dans notre dernier numéro, permet aujourd'hui de constater plus facilement les rapides progrès de cette œuvre gigantesque, qui, à peine arrivée au quart des dimensions qu'elle doit atteindre, offre déjà un si étonnant coup d'œil. La masse énorme s'élève peu à peu, légère, transparente, laissant voir au travers du tissu délicat de ses colonnes, le panorama du Champ de Mars, à l'extrémité duquel les lignes sévères de l'Ecole Militaire s'encadrent dans son arc colossal. De la plate-forme du 1<sup>er</sup> étage s'élançant déjà les piliers de soutènement du 2<sup>me</sup> étage, au-dessus duquel les montants réunis ne formeront plus qu'un corps jusqu'au couronnement. Sur le plancher, une frêle construction en voliges, d'une dimension relativement considérable, mais qui, vue du pied de la tour, semble une minuscule guérite, a été construite. Elle est destinée à abriter une cantine, où les ouvriers prendront leur repas

de midi, épargnant ainsi la perte de temps qui résulte de l'ascension et de la descente.

\*\*\*

Sur tout le reste du Champ de Mars, et en dépit de la pluie qui est venue malencontreusement attrister les derniers jours de la semaine qui s'achève, se poursuivent les aménagements commencés et dont nous avons indiqué la situation, au cours de notre dernière chronique. Les fermes du Palais des machines, qui constitue l'une des tentatives les plus hardies et les plus heureuses qui aient encore été abordées par la construction métallurgique moderne, vont se dresser, soulevées dans l'espace par les puissants engins dont notre dernier dessin reproduisait le saisissant et gracieux profil. Celles des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, déjà érigées en plus grand nombre, offrent aujourd'hui un ensemble qui permet de se rendre un compte à peu près exact de ce que seront ces deux magnifiques monuments, auxquels l'Exposition est appelée à emprunter un de ses principaux attraits.

\*\*\*

Le Pavillon de la Presse, non plus que les autres parties constitutives de l'Exposition universelle, n'a point encore, on le comprend, le caractère spécial dont sera marquée la construction après son achèvement intégral. Tel qu'il est, cependant, il laisse constater, par l'élégance des trois parties qui le composent, par la disposition ingénieuse des différents services qui y ont été réunis, à quel point M. Vaudoyer, l'architecte, a tenu à fournir aux hôtes du Pavillon toutes les commodités pratiques et toutes les recherches du confort qui doivent se rencontrer dans une installation de cette nature particulière.

La presse du monde civilisé, dont les représentants assisteront à l'inauguration de notre grande solennité nationale, y recevra, de la presse française, une hospitalité digne à la fois du grand pays qui l'y aura conviée, et des écrivains étrangers qui auront répondu à son appel.

\*\*\*

Si nous franchissons la Seine pour parcourir les parties du parc du Trocadéro mises à la disposition des Eaux et Forêts et des organisateurs de l'Exposition d'horticulture, nous assistons à la mise en état des parties inférieures des pelouses, celles qui sont contigues au quai de Billy.

Il n'y a là encore qu'un simple amoncellement de terres, destinées à être ultérieurement transformées en plates-bandes et en massifs divers; mais la nature de cette exposition ne permet guère de procéder (au moins en ce qui concerne les plantes et fleurs, car les arbres et arbustes y seront prochainement apportés) aux travaux d'installation avant le début du printemps de 1889, c'est-à-dire quelques semaines avant l'ouverture de l'Exposition elle-même.

\*\*\*

L'aménagement des annexes de l'Exposition, en dehors des travaux du Champ de Mars, est poussé avec ardeur.

La longue galerie couverte qui, de l'esplanade des Invalides à l'angle de l'avenue de La Bourdonnais, est appelée à recevoir les expositions agricoles, est aujourd'hui complètement en place, et déroule, sur cette longue étendue de quai, la ligne sinueuse de ses élégantes arches métalliques.

Les autres travaux de l'esplanade des Invalides se bornent actuellement à la délimitation officielle des emplacements qui seront respectivement occupés par l'exposition d'Economie sociale, celle d'Hygiène et les installations particulières de l'Algérie et de la Tunisie.

Quant à l'organisation même de ces deux dernières expositions, elle est en ce moment l'objet des soins les plus pressés de la part des représentants du gouvernement dans notre grande colonie africaine et dans le protectorat. On peut être assuré que le rang que tiendront la Tunisie et l'Algérie dans la grande fête internationale de 1889 sera fait pour inspirer une légitime satisfaction à la mère patrie.

## Les Théâtres

*Dora*, une des pièces dans lesquelles M. Sardou a montré le plus de science théâtrale et qui contient des scènes de premier ordre, n'avait pas été représentée depuis sa création (au Vaudeville, en 1877), et cette œuvre est d'autant moins connue de la génération nouvelle qu'elle n'a pas été imprimée.

On se souvenait seulement qu'il s'agissait d'une jeune fille pauvre et pure, aux sentiments élevés, jetée dans un monde interlope et dont la mère, veuve d'un général espagnol, se trouvait mêlée à un espionnage diplomatique.

*Dora* aime un jeune officier de marine qui l'adore; cet amour excite la jalousie d'une certaine comtesse Zicka, qui voudrait faire passer *Dora* pour espionne aux yeux d'André de Maurillac.

D'où une complication machiavélique, comme M. Sardou excelle à les ourdir, et qu'il dénoue prestement après avoir tenu l'auditoire en haleine pendant toute la soirée.

*Dora* entre au répertoire du Gymnase, sans avoir une ride et magnifiquement interprétée. Marais est plein d'énergie, de passion et de naturel, sous le costume d'officier de marine, et M<sup>lle</sup> Malvau est une *Dora* chaste et pathétique. A côté de ces deux artistes, couverts d'applaudissements et plusieurs fois rappelés, Noblet, Paul Devaux, Romain, M<sup>mes</sup> Magnier, Grivot, Rosa Bruck et Dalmeira tiennent fort bien les autres principaux rôles.

Des soins minutieux et un goût parfait ont présidé à la mise en scène.

\*\*\*

L'idée de *Doit et Avoir* ne manque pas d'ingéniosité; mais elle est anti-scénique et aurait pu fournir tout au plus une piècelette. Délayée en trois actes pour le Palais-Royal, elle a fini par fatiguer le public, qu'elle avait cependant

conquis au début. M. Albin Valabrègue a échoué, malgré des détails originaux et nombre de mots spirituels.

Cette comédie, inspirée par l'ouvrage d'Azaïs : *Des Compensations dans les destinées humaines*, n'est pas mauvaise : elle est manquée. L'auteur de *l'Homme de Paille*, du *Bonheur conjugal* et de *Durand et Durand* prendra facilement une ou plusieurs revanches.

\*\*\*

Une température très peu printanière n'a pas empêché la foule d'accourir à la réouverture du Cirque d'Été.

A signaler, dans le programme varié et attrayant, les exercices aériens de M<sup>lle</sup> Bianca (ne pas confondre avec la comédienne du Théâtre-Français!) et les débuts de l'écuyère de haute école, M<sup>lle</sup> Dudley (ne pas confondre avec la tragédienne du Théâtre-Français!)

EMILE ABRAHAM.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### PETITE CORRESPONDANCE

M. J. L., à Saint-Etienne. — Réponse à votre première question : *Oui, l'Imprimerie de l'Exposition universelle* se charge de toutes commandes particulières, les exécute et les livre dans le plus bref délai. — Réponse à votre seconde question : Un article inséré dans le numéro d'aujourd'hui (Les Palais) vous donne tous les éclaircissements demandés.

M. Saint-L., à Tours. — *Oui*, la collection du *Bulletin Officiel* est en vente dans nos bureaux, en paquets, brochée ou reliée. Dans les deux derniers cas, les frais d'envoi, reliure ou de brochure sont à la charge de l'acheteur, en sus du prix d'achat. Dans le premier cas, les seuls frais supplémentaires sont constitués par l'envoi.

Un groupe d'industriels, à Lyon. — Il n'y a aucune connexité entre le *Bulletin Officiel de l'Exposition* et les autres publications spéciales.

Le *Bulletin Officiel* informe ceux de ses abonnés de France et de l'Étranger qui ont formé des demandes d'admission à l'Exposition qu'il continuera à les renseigner sur toutes les questions susceptibles de les intéresser.

La réponse aux demandes de renseignements, — lesquelles devront être adressées au *Bulletin* par lettre, — sera insérée sous la rubrique : *Petite Correspondance*.

L'administration du *Bulletin* accueillera d'autre part avec plaisir et publiera dans les colonnes du journal toutes les communications qui lui seront envoyées, lorsqu'elles présenteront un caractère général propre à intéresser ses lecteurs et particulièrement les exposants.

Plumes métalliques Blanzky Pouré et Co

Voir à la dernière page

Champagne Ch. Farre, Reims

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;

Une circulaire explicative ;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Revue Financière

La spéculation témoigne toujours d'une grande indifférence. Son abstention ne tient, pour ainsi dire, exclusivement qu'à la faiblesse dont n'ont cessé de faire preuve les principales places de l'Europe. On est fort lourd à Berlin, à Francfort et à Vienne. Au Stock-Exchange, la conversion des Consolidés anglais a pour effet immédiat la baisse de ce fonds.

Sans le malaise qui a subsisté sur les marchés étrangers, notre spéculation n'aurait probablement pas mieux demandé que de poursuivre le mouvement de hausse qui avait commencé à se dessiner vers le milieu du mois de mars sur nos Rentes. En effet, les capitaux sont toujours abondants ; la dernière liquidation nous en a fourni une nouvelle preuve. Quand les disponibilités sont si grandes, la baisse n'est guère possible ; aussi avons-nous la conviction que les cours de nos Rentes vont se relever et avec d'autant plus de facilité que de nombreuses affaires, nous l'avons déjà dit, sont annoncées. Aujourd'hui même, nous nous occupons, plus loin, de l'une d'elles.

X

Le 3 0 0 est à 81 37, l'Amortissable fait 84 50, et le 4 1 2 0 0 se négocie à 106 70 à terme.

Ces mêmes fonds s'inscrivent, au comptant : le 3 0 0 à 81 40, l'Amortissable à 84 50, et le 4 1 2 0 0 à 106 65.

Les Consolidés anglais passent à 101 5/16.

Le 4 0/0 hongrois revient à 78 30.

L'Extérieure espagnole fait 68 90 ex-coupon.

L'Italien, après s'être avancé à 96 15, revient à 95 65.

Les Fonds russes sont : le 4 1 2 0 0 1875 à 88 75, et le 5 0 0 1877 à 99 60.

Le Turc a fait preuve de fermeté à 14 55 pour retomber à 14 10.

L'Égypte unifiée est également soutenue à 408 75.

Les valeurs de crédit sont au même niveau que la semaine dernière :

Nous relevons la Banque de France à 3300.

Même bonne fermeté sur le Crédit Foncier, qui s'inscrit à 1365.

Les différentes obligations du Crédit Foncier ont conservé l'avance qu'elles avaient précédemment obtenue. Les disponibilités nouvelles provenant des coupons d'avril se placeront en partie sur ces valeurs, qui donnent une complète satisfaction aux capitalistes amis de leur repos.

Les obligations du Crédit Foncier sont à l'abri des crises de spéculation et autres. Leur grande stabilité les fera toujours rechercher par l'épargne prudente.

En achetant des obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885, on est certain de profiter, à bref délai, d'une plus-value de capital qui viendra s'ajouter au revenu que produisent ces valeurs. En effet, les cours n'ont pas encore atteint le pair et tout fait prévoir que la conquête du pair est prochaine.

Les Bons de la Presse sont demandés à 22 50. C'est une petite valeur qui commence à devenir rare sur le marché. On la payera plus cher encore à l'approche du tirage.

Le Bon à lots se négocie sur le cours de 129 à 130 francs. Il y a aussi de nombreux amateurs pour cette valeur, avec laquelle on double son capital si l'on n'obtient pas un lot.

Le Comptoir d'escompte est ferme à 1035. La Banque d'escompte est soutenue à 460. Le Crédit lyonnais est ferme à 570, c'est une partie du der-

nier coupon regagnée. La Banque de Paris est également soutenue à 750.

X

La Société des immeubles de France va procéder, le 18 avril, à une émission de 150,000 obligations. Nous avons quelques mots à dire de cette opération qui se présente sous de très favorables auspices.

La Société des immeubles est prospère : elle a toujours procédé avec sagesse et méthode ; tout en rémunérant convenablement son capital actions, elle a constitué d'importantes réserves. Le but qu'elle se propose en empruntant est d'agrandir son champ d'affaires.

Les capitaux sont à bas prix et les placements fonciers sont très rémunérateurs : il y a là une indication qui ne pouvait échapper à sa sagacité.

Les sommes qu'elle va se procurer seront exclusivement employées en prêts hypothécaires et en acquisitions d'immeubles. Elles seront donc immédiatement adossées à un gage matériel tangible et, comme surcroît de garantie, elles auront l'aval social (15 millions entièrement versés et plus de 3 millions de réserve).

On peut être certain d'avance que la Société ne fera que des placements judicieux : elle est administrée avec beaucoup de prudence. Elle a des attaches et des relations qui lui donnent un grand relief et qui lui ont toujours imposé une ligne de conduite absolument correcte.

Les fonds des souscripteurs seront donc à l'abri de tout risque : ils seront représentés par des obligations qui prendront immédiatement rang dans la catégorie des valeurs de premier ordre.

Le type de ces obligations est, d'ailleurs, admirablement choisi. Il reproduit celui des obligations de chemins de fer, avec cette différence que la prime de remboursement est beaucoup plus considérable. Toutes les obligations, en effet, seront remboursées à 1,000 fr., soit avec une prime de 612 fr. Le prix d'émission, 387 fr. 50, étant inférieur aux cours actuels des obligations de chemins de fer, il est certain que les amateurs de la nouvelle valeur seront très nombreux et que la souscription obtiendra le plus brillant succès.

Notons, en passant, que l'amortissement aura lieu d'après les méthodes régulières, ce qui arrive rarement, lorsque la prime de remboursement est très élevée. Les chances de remboursement à 1,000 fr. seront donc, dès le début, aussi nombreuses que le comportera le jeu normal des tables d'amortissement.

Aussi croyons-nous fermement à la réussite de cette émission.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS



ALA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie

A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES

CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur

15, Rue de Bucl, PARIS

SPECIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES

TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger l'Portrait-Cautio

SUSPENSOIR MILLERET élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur

BANDAGES invisibles. BAS pour varices S f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR

Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>ve</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

L'OFFICE FRANÇAIS

LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

C. W. ENGELHARD & C<sup>ie</sup>

21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA

CONTINENTAL TRADING UNION

à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2-3-4, selon leur nature.

DESSINS  
GRAVURES  
& Bois

E. BADOUREAU

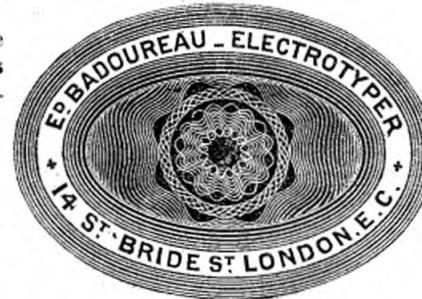
CLICHÉS  
ET  
IMPRIMERIE

La maison se charge de  
toutes les Illustrations  
ayant rapport à l'Exposi-  
tion de Paris 1889.

BUREAUX

29, Poppins court, Fleet street

LONDRES E. C.



Soins spéciaux pour tous  
Travaux d'Imprimerie et  
de Clicherie (cuivre et  
plomb).

MANUFACTURE

14, St-Bride street, Ludgate circus

LONDRES E. C.

A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

OL. MENTH. PIP. MITCHAM.

AND AT MITCHAM (SURREY)

Garantie pure

Guaranteed pure

OL. CARYOPH. ANG.

OL. CEDRI ANG.

OL. COPAÏBÆ ANG.

OL. CUBEBÆ ANG.

OL. CARDAMOM ANG.

Distillation anglaise

G. VOGT  
12 Laurence Pountney Lane,  
CANNON STREET  
LONDON, E.C.  
Telegrams "ALSACE," LONDON.

OL. SANTAL. FLAV. ANG.

OL. PATCHOULI ANG.

OL. MYRISTICÆ ANG.

OL. PIMENTÆ ANG.

OL. SASSAFRAS ANG.

English Drawn

AND AT MITCHAM (SURREY)

OL. LAVAND. MITCHAM.



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté portant nomination d'un membre d'un comité d'installation. Bureau du comité départemental de Constantine.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Commission de Contrôle et de Finances.

Le banquet de l'Union nationale des chambres syndicales.

Les Adjudications.

Au Palais des Machines.

Chronique des Travaux.

L'Exposition internationale de Barcelone.

L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.

Petite Correspondance.

Revue financière.

Annonces.

### Notre Dessin

Nous publions aujourd'hui la vue perspective des galeries du Palais des Arts libéraux, destinées à l'exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques.

Ces galeries recevront les dessins, reproductions, réductions et scènes caractéristiques dans lesquelles les organisateurs se proposent de faire revivre, par des reconstitutions d'ensemble, l'histoire du travail dans le passé. Quatre espaces découverts y ont été ménagés, pour recevoir les pièces de grandes dimensions, dont l'ensemble reconstituera l'histoire des créations du génie humain, depuis les engins les plus primitifs et les plus rudimentaires, jusqu'aux productions les plus récentes et les plus parfaites de la science moderne appliquée.

Un étage règne sur le pourtour intérieur de ces galeries. Cet étage formera une terrasse. Les objets que leur légèreté permettra de ne point placer sur le sol du rez-de-chaussée, mais dont les dimensions et la nature exigent un certain développement (instruments d'astronomie, reproductions d'observation de tous les temps et de tous les peuples, télégraphie aérienne, aérostation, etc.) y seront exposés.

Les visiteurs accéderont au premier étage par deux escaliers monumentaux placés près du dôme, et par huit ponts

qui relieront ces escaliers au balcon de cinq mètres, qui se développe sur le pourtour extérieur de la nef. Ces ponts présenteront l'avantage de permettre au public d'arriver aux salles du premier étage, à la fois par les grands escaliers ci-dessus décrits et par les escaliers mêmes du Palais, situés aux extrémités de la nef; ils faciliteront en outre la traversée du Palais en largeur sur quatre points différents.

Ainsi que nos lecteurs peuvent le constater, cette disposition intérieure offre un aspect à la fois majestueux et attrayant. Elle est due à M. Paul Sédille, l'éminent architecte-chef du service des installations; ce choix était un sûr garant que l'entreprise abordée par les organisateurs serait couronnée d'un plein succès, et constituerait une des attractions les plus goûtées de l'Exposition Universelle.

Le dessin-perspective, que l'on trouvera encarté dans le présent numéro, a été dressé par M. Bonnier, deuxième inspecteur du service des installations.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 14 avril 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre de la classe 82 des comités d'installation, M. Bénardeau, inspecteur des forêts, chef du 1<sup>er</sup> bureau du service central du ministère de l'Agriculture, en remplacement de M. Charlemagne, démissionnaire.

#### Bureau de Comité départemental

#### ALGÈRIE

#### CONSTANTINE

##### 1<sup>o</sup> Sous-comité de Constantine

Président : M. GERMON, président de la chambre de commerce, à Constantine.

Vice-présidents : MM. ABADIE, Gustave, président de la Société d'Agriculture, à Constantine; FRIANG, propriétaire-viticulteur, à Rouffach; BEX AÏSSA, adjoint indigène au conseil municipal, à Constantine.

Secrétaires : MM. JACOB, ingénieur des mines, à Constantine; BANGUIL, professeur départemental

d'Agriculture, à Constantine; FERRIER, vétérinaire à Constantine; DUKERS, négociant, à Constantine.

##### 2<sup>o</sup> Sous-comité de Guelma

Président : M. SEGUN, agriculteur, à Petit. Vice-président : M. BOURRIER, conseiller général, agriculteur, à La Sefia.

Secrétaires : MM. CAUBÈS, agriculteur, à Héliopolis; LESIEUR, agriculteur, à La Sefia; LAVIC, industriel, à Héliopolis; BAILLEUL, agriculteur et viticulteur, à Guelma; RÉNIER, pharmacien, à Guelma.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

Hier matin, vendredi, s'est réunie au Ministère du Commerce, la Commission de contrôle et de finances, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort, vice-président. M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, n'a pu assister à cette séance, étant obligé de prendre part au conseil des ministres qui avait lieu à la même heure.

M. Pierre Legrand avait adressé à M. Teisserenc de Bort une lettre, pour exprimer au président et aux membres de la commission tous ses regrets de ne pouvoir prendre part aux travaux de ses éminents collaborateurs de l'Exposition, comme il eût été si heureux de le faire, si les exigences gouvernementales ne l'avaient pas appelé loin d'eux.

La commission a examiné divers projets relatifs à l'établissement de passerelles et d'escaliers sur les quais, d'une annexe à la galerie des Machines et d'une annexe pour l'Agriculture.

D'autres projets, relatifs à l'adjudication des kiosques, à la manutention, enfin à la pose des conduites et fournitures du gaz.

Sur la demande de M. Ménard-Dorian, M. Alphand, directeur général, a donné des explications sur l'état des travaux, que le mauvais temps persistant a interrompus presque complètement, pendant près de deux mois.

Malgré cela, le succès de l'Exposition n'est nullement compromis; il suffira seulement d'augmenter le nombre des ouvriers sur les chantiers.

Après ces explications très nettes et très rassurantes de M. le Directeur général des travaux, la séance a été levée.

## LE BANQUET

DE

### l'Union nationale des Chambres syndicales

L'Union nationale des chambres syndicales, dont le siège est rue de Lancry, donnait samedi, au Grand-Hôtel, son banquet annuel. Trois cent cinquante convives assistaient à cette réunion, sous la présidence de M. Muzet, président du syndicat général.

A la table d'honneur, étaient placés : MM. Pierre Legrand, ministre du Commerce ; Yves Guyot, de Hérédia, Gastelier, députés ; Lozé, préfet de police ; Jacques, président du Conseil général ; Massicault, Résident général à Tunis ; Noblemaire, directeur de la Compagnie P.-L.-M. ; Payellie, chef du bureau des syndicats professionnels ; Georges Berger, directeur général de l'exploitation à l'Exposition universelle ; Grison, directeur général des Finances ; Marie, directeur du Commerce extérieur ; Nicolas, directeur du Commerce intérieur ; Ollendorff, directeur de l'enseignement technique ; David Dautresme, chef du cabinet du ministre du Commerce ; Rouché, sous-chef du cabinet du ministre du Commerce ; Révoil, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux colonies ; Bertrand, président des chambres du bâtiment ; Létrange, président du comité central ; Marguery, président du comité de l'alimentation parisienne ; Veyssier, président des chambres syndicales ouvrières ; Laurier, vice-président de la chambre de commerce anglaise ; Mozet, président honoraire des chambres du bâtiment ; Monthiers, directeur de la section française à l'Exposition de 1889 ; Thurneyssen, secrétaire général de l'Exploitation ; Martial Bernard, membre de la chambre de commerce de Paris ; Guillotin, président de section au tribunal de commerce ; Poupinel, Fiel, Ranvier, Hayem, Cousin, Jumelle, vice-présidents du syndicat général ; Laloue, Ducher, J. Cahen, Mascuraud, secrétaires du syndicat général.

Nous remarquons, en outre : MM. Jarlaud, Way, Lemoine, Maës, Rodanet, Ouvré, membres de la chambre de commerce de Paris ; May, Foucher, Dervillé, Grosclaude, Falco, Balliman, Germain-Thomas, Garnier, Houet, Morel, Thibaut, etc., juges au tribunal de commerce de la Seine.

Parmi les présidents de chambres syndicales : MM. J. Mesureur, Gignou, Léurgeon, Parent, Lombart, Giraudon, Farcy, Dumesnil, Pouget, Dodé, Fortier, Beaulieu, Davanne, Tasset, Blazy, Gilbert, Breton, Ricbourg, Fano, Tantet, Bresson, Soubrier, F. Blum, Pierrat, Touzet, Frélin, etc., etc.

M. Muzet, président, après avoir porté un toast au Président de la République, au Ministre du Commerce, au Parlement, à tous les invités et à la Presse, a, dans un discours substantiel, retracé le rôle des chambres syndicales, constaté les services qu'elles ont rendus dans leur indépendance de corps librement élus, les réformes qu'elles ont obtenues et l'union de tous les syndicats. Il a terminé en réclamant des pouvoirs publics l'union qui amènera la paix. Voici la fin de son discours, unanimement applaudi :

Nous, les hommes de travail, nous supplions les hommes politiques de s'unir dans une commune pensée de patriotisme, de s'élever au-dessus des discussions de parti ou de nuances, pour donner à cette France qui travaille, qui craint les aventures, la sécurité du lendemain, sans laquelle un grand pays ne peut vivre et progresser, sans laquelle les transactions s'arrêtent, la confiance se perd.

Et en buvant à la continuation de l'union de nos syndicats patronaux et ouvriers, je bois, Messieurs, à l'union de tous les patriotes, à l'union de tous les serviteurs de la Patrie, vraiment dignes de ce nom, pour la grandeur de la France, pour sa prospérité !

Après une courte allocution de M. Teiserenc de Bort, M. Jacques, président du conseil général, a dit que, pour lutter efficacement contre la concurrence étrangère, il fallait, en effet, que les facteurs du travail fussent solidaires et qu'il s'établît une entente cordiale entre les chambres syndicales patronales et les chambres syndicales ouvrières. Ce vœu a été reproduit, aux applaudissements de l'assistance, par M. Veyssier, délégué du groupe national des chambres syndicales ouvrières, et M. Veyssier a insisté sur ce point, que ses amis ne réclamaient aucun privilège et qu'ils ne demandaient que les réformes pouvant se concilier avec les intérêts des patrons et ceux des ouvriers.

M. G. Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition universelle de 1889, prend alors la parole en ces termes :

Messieurs,

Vous m'avez si souvent honoré de votre invitation aux banquets de l'alliance des Chambres syndicales, que je suis tenté de me considérer plutôt comme votre pensionnaire que comme votre convive (*on rit*), mais il est un titre auquel je tiens par-dessus tout, c'est au titre d'ami (*applaudissements*), et j'estime qu'il n'est rien qui puisse davantage faire naître et consolider l'amitié véritable mieux que la collaboration assidue, intime et dévouée qui nous unit pour organiser une œuvre telle que l'Exposition de 1889. (*Très bien ! très bien ! applaudissements.*)

Messieurs, il y a un an, à cette même place, j'avais l'honneur de vous dire que nos préparatifs étaient en bonne voie et que le succès de l'Exposition universelle se manifestait dans une majestueuse plénitude. Aujourd'hui, je viens vous affirmer hautement que ce succès est assuré, comme l'a déclaré votre honorable président, et ainsi que M. le ministre du commerce a pu s'en rendre compte (*vifs applaudissements*).

Oui, j'ose affirmer qu'en ce qui concerne les services de l'Exploitation, tout est prêt, c'est-à-dire que la grande famille des exposants

s'est ralliée et s'est même augmentée sous la bannière, où nous avons maintenu précieusement inscrits ces trois mots : Impartialité, progrès et travail (*nombreux applaudissements*).

L'exemple donné par la France a été suivi par l'étranger. Les correspondances que j'échange journellement avec les comités nationaux, formés avec ou sans l'appui des gouvernements, témoignent de plus en plus que nous ouvrirons, aux visiteurs de 1889, des sections étrangères brillamment garnies de produits et d'œuvres qui, par leurs qualités et leurs espèces, encore plus que par leur nombre, doivent, dès à présent, faire ouvrir les yeux aux champions de la France.

En vous annonçant que l'effectif des exposants étrangers sera, en 1889, relativement moins considérable que celui des exposants français, je ne veux pas dire que l'Exposition n'a pas rencontré de sympathies au-delà de nos frontières, mais il faut se rendre compte que, depuis le commencement de l'ère des grandes expositions internationales, le monde, guidé par une raison économique d'Etat, s'est retranché pas à pas dans un protectionnisme souvent obligé et toujours très raisonné, j'aime à le croire.

Nous autres Français, qui ouvrirons l'Exposition chez nous, nous montrerons, comme toujours, ce que nous savons produire si excellentement pour nous-mêmes et pour tenter l'alimentation de notre commerce d'exportation. Mais les étrangers seront forcément plus éclectiques ; ils feront un choix de façon à présenter surtout les produits qu'ils savent pouvoir affronter notre marché national sans trop de souci du taux de nos droits protecteurs et, eu égard à certaines conditions de production qu'ils considèrent encore, et légitimement, comme des privilèges dus à leurs climats, à leurs facilités de transports, à l'allure du génie national de chacun.

Nous pouvons compter, j'en ai la prétention, sur 30,000 exposants français ; nous en avions 25,000 en 1878 (*applaudissements*).

Ces chiffres ont leur éloquence ! Ils sont à l'appui de ce que je viens de vous dire ; mais d'autres chiffres sont encore bons à citer. En 1867, nous avons eu à enregistrer un nombre total de 50,000 exposants, dont 35,600 exposants étrangers et 14,400 français seulement.

En 1878, nous avons encore compté, en nombre rond, 50,000 exposants de toutes nationalités, mais il y avait parité entre les Français et les étrangers. En 1889, il faut encore s'attendre à 50,000 exposants, mais la proportion de 1867 sera renversée, c'est-à-dire que nous aurons 30,000 Français contre 15 à 20,000 étrangers.

Cette statistique indique évidemment une tendance, ou mieux une manifestation de préférences pour les expositions nationales, plutôt que pour les expositions internationales ; et il en sera ainsi tant que le monde économique ne sera pas revenu, je ne dirai pas à des idées absolues de libre-échange, mais à un protectionnisme plus mitigé (*très bien ! très bien ! et applaudissements*).

L'Exposition de 1889 reflètera donc infailliblement, par les quantités relatives des exposants, la situation des relations industrielles et commerciales des nations productives.

Dans les conversations du jour et dans les articles de journaux, on parle d'agitations intérieures, voire même de troubles politiques. Nous ignorons tout cela au Champ de Mars et nous ne voulons rien en connaître.

Vous ne l'ignorez pas, mes fonctions me mettent journellement en contact avec les représentants les plus éminents des arts, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de notre pays ; un grand nombre d'entre eux sont dans cette salle, et pas un ne me contredira quand j'affirmerai que, tous, nous n'avons qu'un souci, c'est que l'Exposition soit

prête à l'heure dite, ce dont je répons en ce qui me concerne, et qu'elle soit digne de la France (*vive approbation et applaudissements*).

D'après ce que je vois et ce que je sais, je puis déclarer que la France, ainsi que tous les autres pays, sont plus amoureux que jamais de la paix et du travail (*applaudissements*). Et c'est précisément au nom de ces deux grands facteurs de la richesse publique et du progrès que nous ouvrirons avec éclat l'Exposition de 1889 à l'heure dite, pour la plus grande gloire de notre patrie, pour celle du monde entier.

Messieurs, je bois à l'alliance des chambres syndicales et à son président (*très bien! très bien! et applaudissements*).

Après un toast de M. Létrange, M. Bertrand, président du conseil d'administration des chambres syndicales du bâtiment, a vivement protesté contre les prétentions du conseil municipal de Paris en matière de travaux municipaux.

Abaisser à neuf heures la durée de la journée de travail, contraindre les entrepreneurs à appliquer la série officielle des prix, ce sont là des mesures qui ne peuvent pas profiter aux classes laborieuses; et les théories socialistes servent surtout les intérêts électoraux de quelques personnalités. Cette attaque directe suscite des bravos nourris dans l'auditoire. Mais les conseillers municipaux présents au banquet font entendre de courtoises protestations. M. Bertrand continue son discours et termine en buvant à la *sagacité* des pouvoirs publics.

D'autres toasts sont portés par MM. Marguery et Massicault.

M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, se lève alors et, au milieu du plus profond silence, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Je commence par remercier votre président, M. Muzet, du toast qu'il a porté à M. le Président de la République. J'aurai l'honneur de lui en transmettre les termes et de lui dire quel accueil chaleureux ils ont reçu de votre part. Je suis convaincu, messieurs, qu'il en sera extrêmement reconnaissant. (*Très bien! très bien! et applaudissements*.)

Laissez-moi aussi vous remercier, pour moi-même, de votre sympathique réception.

J'ai eu l'occasion de me trouver souvent au milieu de vous, comme député ou comme simple citoyen, quand les électeurs avaient cru devoir me renvoyer dans mes foyers (*ou rit*), ou comme ministre. Eh! bien, c'est toujours avec un véritable plaisir que je me retrouve parmi les représentants les plus autorisés du commerce et de l'industrie (*applaudissements*).

J'ai accepté, avec empressement, votre invitation, messieurs, parce qu'il m'a paru d'une bonne politique que le Gouvernement de la République fût représenté ici.

En effet, messieurs, n'êtes-vous pas nos collaborateurs les plus actifs et les plus dévoués, pour l'étude et la solution des questions qui touchent au commerce et à l'industrie? Vous en êtes les éclairés prudents et avisés. Ce sont vos chambres syndicales qui ont préparé et élaboré, de concert avec nous, tous les projets de votre compétence qui ont été déposés sur le bureau du Parlement. C'est vous qui, les premiers, avez jeté dans le courant de l'opinion publique l'idée des musées nationaux,

qui nous rendent les plus grands services en province, et nous permettent d'exposer avec succès nos produits sur les marchés les plus lointains.

C'est encore vous qui avez préparé la création des chambres de commerce françaises à l'étranger. Et n'est-ce pas une pensée véritablement patriotique celle qui consiste à installer à l'étranger des représentants de notre commerce et de notre industrie pour propager, maintenir notre influence et faire connaître et aimer nos idées de progrès et de liberté. Nous, Gouvernement, nous n'avons eu qu'à suivre la voie que vous aviez tracée, en inscrivant dans nos budgets les crédits nécessaires à la réalisation de ces idées. L'initiative de ces créations utiles vous appartient; l'honneur tout entier vous en revient et vous pouvez justement en être fiers.

Tout à l'heure, M. le Résident général de Tunis nous a parlé des chambres de commerce françaises fondées à l'étranger. Ces chambres sont déjà au nombre de 30 environ, et c'est parmi elles que nous avons trouvé l'appui le plus sûr, le plus actif, quand il s'est agi de préparer l'Exposition universelle. Oui, messieurs, quand les organisateurs de cette exposition ont éprouvé un moment la crainte de ne pas voir arriver en grand nombre les exposants étrangers, ils ont fait appel aux chambres de commerce instituées à l'étranger; immédiatement, celles-ci se sont mises à l'œuvre; elles ont fait comprendre aux travailleurs au milieu desquels elles vivaient, que l'Exposition de 1889 n'était pas une fête purement politique, mais la fête de l'émancipation des peuples par le travail, un rendez-vous donné à tous ceux qui produisent dans la paix, et que cette grande date pouvait être fêtée, glorifiée par les citoyens du monde entier (*Assentiments unanimes et vifs applaudissements*.)

L'Exposition, je ne saurais trop le répéter, sera une admirable glorification du travail, non seulement du travail national, mais du travail universel, car si nous n'avons pas pu rallier autour de nous officiellement tous les gouvernements, nous aurons tous les peuples, et nous pourrons voir se tenir à Paris, en 1889, les véritables assises du monde entier. Ce résultat, que m'annonçait encore récemment M. le Directeur général de l'exploitation, sera dû, en grande partie, aux efforts des chambres de commerce instituées à l'étranger, et, de ce chef encore, le Gouvernement vous adresse ses remerciements (*Très bien! très bien! et applaudissements*.)

N'avez-vous pas aussi étudié, préparé, élaboré dans vos chambres syndicales les projets qui cherchent à faire passer dans la pratique les principales idées économiques et sociales arrivées à maturité. Votre honorable président a notamment rappelé les projets de loi sur les faillites, sur les sociétés, sur les prud'hommes et sur la représentation industrielle et commerciale. C'est vous qui êtes les véritables initiateurs de ces projets de loi. En ce qui concerne notamment le projet de loi sur les faillites, le Gouvernement est disposé à demander aux Chambres une prompte solution. La loi actuelle n'est plus en rapport avec nos mœurs. N'est-il pas épouvantable de voir qu'à notre époque, en 1888, un an avant le Centenaire de 1789, l'honnête homme, malheureux, dans l'impossibilité momentanée de faire face à ses engagements, soit traité comme le malhonnête homme, comme le filou, et condamné à des peines infamantes, de telle sorte qu'il perd à la fois l'argent et l'honneur (*Vifs applaudissements*.)

Ce projet de loi sur les faillites a fait l'objet d'un rapport. J'espère qu'il sera bientôt discuté et voté.

En ce qui touche le projet de loi sur les prud'hommes, votre honorable président vous a dit qu'il avait fallu trois ans pour l'amener

à discussion. Je le sais. Je suis l'un des auteurs de ce projet qui remonte à 1884. Depuis cette époque, il est sur le chantier. Crovez, Messieurs, à tous nos efforts, pour faire aboutir cette réforme. Déjà, vous le savez, le Parlement a détaché de ce projet la partie relative aux prud'hommes commerciaux et industriels, qui est, en ce moment devant le Sénat, et j'adjure avec vous l'honorable Teisserenc de Bort, sénateur, à qui vous avez fait tout à l'heure un si chaleureux accueil, de s'unir à moi pour que ce projet soit promptement voté. (*Très bien! très bien!*)

Faut-il vous rappeler que, actuellement, les chambres de commerce ne peuvent même pas communiquer entre elles, sans passer par l'intermédiaire du ministre du commerce. Elles ne peuvent pas se réunir pour étudier en commun les intérêts de leur région.

Il y a là une déperdition regrettable de temps et de force. Je dois reconnaître que ni mes prédécesseurs ni moi n'avons jamais tenu rigoureusement la main à l'exécution de cette loi que je ne voudrais pas trop vivement qualifier, mais que je puis bien appeler rétrograde tout au moins (*Vifs applaudissements*). Nous voulons donner dans une large mesure aux chambres de commerce, la liberté de s'entendre entre elles, de se renseigner mutuellement, persuadés que cette mesure libérale profitera aux intérêts du commerce et de l'industrie et permettra au gouvernement de recueillir des avis utiles. Oui, nous ferons tomber cette sorte de muraille de Chine opposée aux efforts, à l'activité des Chambres de commerce, et notamment, à cette Chambre de commerce de Paris, si laborieuse, si dévouée à vos intérêts et dont vous avez pu si souvent apprécier l'influence (*Très bien! très bien! applaudissements répétés*).

Il est digne d'un gouvernement républicain de prendre une pareille mesure; elle permettra de porter la discussion, et par suite, la lumière sur des points qui nous intéressent tous au plus haut degré (*Nouveaux applaudissements*).

Messieurs, je voudrais bien ne pas parler politique, pour rester dans mon rôle de ministre d'affaires chargé spécialement de l'examen et de la défense de nos intérêts commerciaux et industriels, mais je vous demande la permission de dépouiller, pour un instant, l'habit de ministre et de parler comme simple député.

Pourquoi ces retards dans le vote de tous ces projets de loi, pourquoi ces lenteurs dans la solution de ces questions vitales? Pourquoi, messieurs, parce que nous manquons de stabilité ministérielle (*Salve d'applaudissements*).

J'ai toujours été un partisan décidé, — et veuillez croire que c'est ma conscience qui parle en ce moment — de la stabilité ministérielle (*Oui, oui, très bien*).

Festime que quand on a un gouvernement franchement libéral, franchement républicain, le devoir de tous les bons citoyens est de se grouper autour de lui et de se joindre à lui pour faire face à l'ennemi, de quelque côté qu'il vienne. (*Applaudissements unanimes, mouvement prolongé*)

Oui, l'union entre la nation et son gouvernement est nécessaire, surtout quand ce gouvernement est composé de républicains et de patriotes (*Applaudissements*.) C'est ainsi que ce gouvernement aura toute sa force pour combattre utilement des gens animés on ne sait de quelles ambitions et qui voudraient nous lancer dans des aventures où périraient, à la fois, notre dignité et notre liberté (*Salves d'applaudissements, adhésion unanime*).

Pour arrêter le mal nous avons la force suffisante, il suffit que nous soyons unis.

Messieurs, vous donnez un exemple admirable de l'union tant désirée. Vous vous réunissez à Paris, dans vos chambres syndicales,

vous étudiez les questions qui vous intéressent et, quand vous avez pris une décision, vous vous groupez tous autour du drapeau, pour le soutenir et le défendre. Vous faites ainsi votre devoir, simplement, mais efficacement.

Aidez-nous à agir de même en politique. Vous possédez une grande puissance, vous représentez le commerce et l'industrie de Paris; eh! bien, que tous les républicains sans distinction, plus ou moins avancés, se serrent autour du drapeau de la République comme on doit se serrer autour du drapeau de la France.

Oui, messieurs — et c'est toujours le député qui parle — groupons-nous autour d'un gouvernement à la tête duquel est un homme dont vous avez pu depuis longtemps apprécier les sentiments de progrès et de liberté, l'honorable M. Floquet (*Vifs applaudissements*). Son gouvernement saura assurer l'ordre et la paix, sans lesquels vous le savez, il n'y a pour un pays aucune prospérité possible (*Nouveaux applaudissements*).

Messieurs, nous allons arriver à la grande date de 1889. On vous a dit que le succès de l'Exposition était certain, quant à moi, je vous affirme que nous aurons la plus belle exposition que le monde ait encore vue, mais à une condition, c'est, je le répète, que nous soyons tous unis, c'est que cette fête de la paix et du travail soit en même temps celle de la concorde entre tous les Français.

Je vous en supplie, plus de nuances, plus de récriminations, plus de divisions qui affaiblissent.

L'honorable président du conseil vous l'a dit : nous sommes pour la marche en avant dans la voie du progrès; nous sommes les adversaires du pletinement, qui deviendrait bientôt le recul, cela est vrai en affaires comme en politique. Continuez à marcher en avant, messieurs, et vous serez soutenus par le gouvernement. Comptez tout particulièrement sur le ministre du commerce, mais permettez-lui aussi de compter sur vous.

Je lève mon verre, messieurs, pour saluer tous les représentants du commerce et de l'industrie qui assistent à cette fête de famille, et je bois à l'union des Chambres syndicales de Paris. (*Très bien! applaudissements prolongés*).

Depuis la publication que nous avons faite dans notre dernier numéro d'une liste du personnel de la direction générale de l'exploitation, liste ne comprenant que les chefs de service, ou leurs adjoints immédiats, nous avons à enregistrer deux arrêtés nouveaux, faisant passer MM. Bonnier et Marcheguy, l'un au rang d'inspecteur, l'autre de sous-inspecteur du service des installations. Cette mesure se justifie par le développement que ce service est appelé à prendre, à bref délai, dans l'organisation de l'Exposition.

## Les Adjudications

Lundi, à une heure, il a été procédé, au palais du Tribunal de commerce, par les soins du Conseil de Préfecture, à l'adjudication, au rabais, de l'entreprise, en un lot, des travaux de couverture, plomberie et zincage, à exécuter en location pour le palais des machines dans le Champ de Mars.

Ces travaux, évalués à 178.986 fr. 46, ont été adjugés à M. Robin, moyennant un rabais de 12 fr. 70 c. 0/10.

X

Lundi également devait avoir lieu l'adjudi-

cation, au rabais, de l'entreprise, en un lot, des travaux de construction, en location, de portiques et escaliers en charpente et grosse menuiserie à exécuter dans la nef du palais des Arts libéraux, pour l'installation de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

L'adjudication n'a pu avoir lieu, les six entrepreneurs soumissionnaires ayant demandé une augmentation.

## Au Palais des Machines

### Levage de la première ferme métallique

Un des plus audacieux problèmes abordés jusqu'à ce jour par la métallurgie moderne est aujourd'hui résolu : la première ferme métallique du palais des machines a été levée vendredi, 20 avril, et mise en place en présence de tout le haut personnel des directions des travaux et de l'exploitation.

Il peut n'être point inutile, pour faire apprécier l'immense intérêt qui s'attachait à cette capitale opération, et l'importance que présente sa réussite — de rappeler brièvement la constitution générale de l'ossature du Palais des Machines, qui réserve aux visiteurs de l'Exposition universelle de si merveilleuses surprises.

On sait que cette ossature est formée essentiellement par une succession de vingt fermes. Chacune de ces fermes repose sur le sol, par le moyen de deux tourillons de fonte, espacés entre eux de 115 mètres, qui forment l'écartement ou portée. La jonction des deux moitiés de chaque ferme s'opère à 45 mètres au-dessus du sol, grâce à un autre tourillon, celui-là d'acier coulé.

Le calcul de résistance des fermes offrait un intérêt considérable; il a pu être mathématiquement établi à l'aide de ces tourillons, qui ne laissent aucune incertitude sur la position du point de passage des efforts : réaction sur les appuis, — et poussée au faitage.

Quant à l'espacement des fermes entre elles, il est de 21 m. 50, sauf pour la travée centrale, qui mesure 26 m. 40, et pour les deux travées extrêmes qui mesurent 25 m. 295. Elles sont réunies, à leur partie supérieure, par un système de pannes, lesquelles supportent la couverture au moyen de chevrons et de petites entretoises de vitrage et de chevronnage.

\*\*\*

Revenons à l'opération même du levage. Assemblés et rivés sur le sol, en face de leurs points d'appui et jusqu'à une hauteur approximative de 15 mètres les deux piliers de ferme, soulevés par des palans et des treuils à action combinée, ont pivoté autour de leur tourillon inférieur jusqu'au moment où ils ont reposé sur les coussinets de l'articulation. Ainsi dressés verticalement, les deux piliers étaient prêts à recevoir la ferme.

Chaque moitié de celle-ci avait été également assemblée et rivée sur le sol; voyons

comment ces moitiés ont pu être soulevées dans l'air et transportées au-dessus des points même de jonction par lesquels elles devaient se réunir aux piliers de soutien.

Les lecteurs du *Bulletin officiel* ont encore présent à la mémoire le dessin qui accompagnait notre numéro du 7 avril, et qui reproduisait l'ensemble des « échafaudages du Palais des Machines. » De ces échafaudages, au nombre de trois, les deux extrêmes avaient pour mission principale de dresser les piliers de ferme; le troisième, placé au centre, était surtout destiné à élever les deux moitiés de ferme et à les soutenir tandis que s'opérerait : 1° la jonction de leurs extrémités inférieures avec le faite des piliers déjà dressés; 2° la réunion des deux moitiés de la ferme elle-même au moyen du tourillon d'acier que nous avons décrit plus haut.

Nous supposons les piliers dressés sur leurs tourillons respectifs et maintenus verticalement par les deux échafaudages latéraux. Des treuils puissants, disposés sous chaque échafaudage, soulèvent les deux moitiés de ferme jusqu'à ce qu'elles atteignent les gradins ménagés au sommet de cet échafaudage, soit à plus de 45 mètres. Là, les engins qui les soutiennent, les font osciller autour du tourillon de faitage, préalablement amené à sa hauteur et à son emplacement définitifs, et les laissent descendre jusqu'à en effectuer la jonction avec l'extrémité supérieure de chaque pilier.

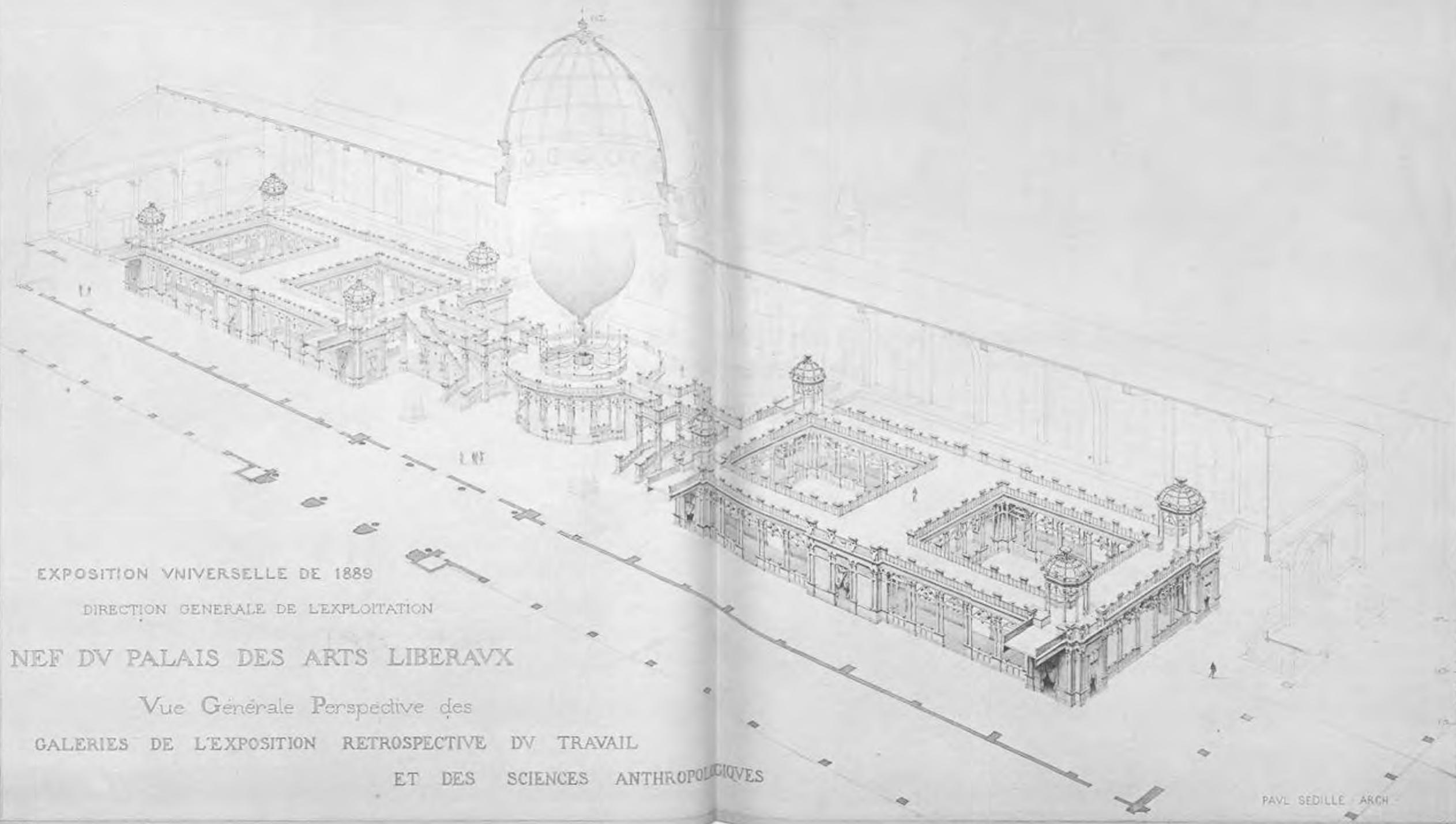
On comprend qu'une succession de manœuvres offrant une difficulté aussi grande, et exigeant une précision aussi absolue, n'ont pu s'effectuer en quelques heures. Cependant, les dispositions prises ont répondu à l'attente des ingénieurs et, après trois heures de travail, la jonction de la partie médiane de la ferme, pesant près de 80 tonnes, a été effectuée avec plein succès.

A ce moment, le coup-d'œil était superbe. L'œil, faisant abstraction de l'énorme masse de bois des échafaudages, ne voyait plus que l'arc rouge gigantesque de la ferme érigée, cet arc sous lequel la colonne Vendôme serait à l'aise, où se développeraient facilement les lignes majestueuses du dôme central de l'École militaire.

\*\*\*

L'opération que nous venons de décrire sommairement, a été effectuée par la Compagnie de Fives-Lille, chargée du levage de la moitié des fermes. L'échafaudage qui a servi à son accomplissement est l'œuvre de M. Poirier. La Compagnie des Anciens établissements Cail, qui a entrepris le levage de l'autre moitié, y procédera par des moyens différents, que nous aurons occasion de décrire en détail. Mentionnons seulement dès aujourd'hui qu'elle n'assemblera aucune partie de fermes sur le sol. Le rivage entier se fera sur l'échafaudage, quand





EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

NEF DU PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX

Vue Générale Perspective des  
GALERIES DE L'EXPOSITION RETROSPECTIVE DU TRAVAIL  
ET DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

PAUL SEDILLE ARCH.



les diverses pièces métalliques, préalablement levées, auront été à peu près mises en place.

\*\*\*

La date du 20 avril marquera dans l'histoire, non seulement de l'Exposition universelle, dont le Palais des Machines est appelé à former l'une des plus captivantes attractions, mais aussi dans celle de la métallurgie, dans celle de la construction moderne.

Jamais un essai aussi audacieux n'avait été tenté; jamais la possibilité de mener à bonne fin une entreprise aussi considérable n'avait été même entrevue.

Il appartenait à notre grande solennité internationale de provoquer, parmi les ingénieurs et les constructeurs contemporains, l'élan d'émulation nécessaire pour l'enfante-ment d'une œuvre aussi grandiose. Ce sera l'honneur de la France qu'elle ait été conçue et exécutée chez elle, qu'elle ait servi à rehausser l'éclat de cette fête de la paix et de l'industrie, à laquelle notre pays a convié le monde civilisé.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Sur le Champ de Mars, à environ deux mètres au delà du talus gazonné qui forme l'encadrement du jardin principal, soit sur l'emplacement même de la fontaine monumentale qui domine ce jardin (voir le plan annexé au *Bulletin officiel* du 20 novembre 1886), — se voit un bloc carré de ciment gris de vingt centimètres de côté, élevé au dessus du sol de quatre à cinq centimètres, et protégé contre les roues des chariots et les pieds des ouvriers par une grossière barrière de moellons sommairement réunis avec du plâtre.

Sur ce bloc, dans la surface lisse qu'y a faite le passage de la truelle, deux lignes minces, tracées par la lame d'un couteau, s'y coupent à angle droit, l'une suivant la direction de l'École militaire au Trocadéro, — l'autre étant perpendiculaire aux deux faces latérales du Champ de Mars.

La première de ces deux lignes détermine rigoureusement la médiane du vaste quadrilatère formé par l'École militaire, les deux avenues de la Bourdonnais et de Suffren, et la Seine. Prolongée géométriquement, elle irait, d'un côté, rejoindre le centre de la grille d'entrée du grand pavillon de l'École; de l'autre, elle irait, traversant le milieu précis de l'arc des piliers de la tour Eiffel, suivant l'axe du pont d'Iéna et de l'allée centrale du parc du Trocadéro, partager le dôme de la salle des concerts et passer entre les pieds de la statue de la Victoire qui le surmonte.

C'est de ce lieu, qui forme le point central de l'Exposition, que nous avons embrassé aujourd'hui, d'un coup d'œil général, l'ensemble des travaux en cours d'exécution sur le Champ de Mars.

\*\*\*

Il ne semble pas, si l'on excepte la ca-

pitale opération du levage de la première ferme métallique du Palais des Machines, que nous avons décrite plus haut, — il ne semble pas, disons-nous, que la semaine écoulée ait marqué un pas bien sensible dans la marche et l'accélération de ces travaux. Non que l'activité la plus grande n'ait été déployée comme précédemment par la direction et les entrepreneurs adjudicataires: mais la température, qui paraissait s'être définitivement améliorée, a subi des variations nouvelles, a présenté des alternatives inattendues de pluie et de froid, dont les chantiers ont naturellement ressenti le contre-coup. La «Chronique des Travaux» s'en ressentira à son tour, et n'aura point à enregistrer comme nous avons pu l'espérer tout d'abord d'appréciables progrès dans la construction ou l'aménagement des divers palais et pavillons.

\*\*\*

Cet état stationnaire se manifeste principalement sur le chantier de la Tour Eiffel. Il y est cependant plus apparent que réel. A la vérité, l'élévation de la Tour n'a point changé depuis dix jours, c'est-à-dire depuis que les quatre premiers cubes du deuxième étage ont été placés sur le plancher du premier. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit surtout là d'un travail de montage, d'ajustage et de mise en place, plutôt que d'une construction progressive et ininterrompue. Les charpentes constitutives des deuxièmes cubes sont actuellement sur le premier étage, où, grâce aux forges qui y ont été installées, elles subissent les opérations dernières qui précèdent le dressage définitif. Bientôt, et en moins de vingt-quatre heures, le niveau supérieur de la Tour s'élèvera tout à coup d'une dizaine de mètres, et l'effet général en sera considérablement modifié; il en sera de même pour les cubes suivants, jusqu'à l'achèvement du deuxième étage.

Au pied de la tour et dans le vaste espace laissé libre entre les deux palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les plantations d'arbres, de plantes et d'arbustes sont rapidement poussées. Il en est de même des plates-bandes et des massifs, aujourd'hui complètement délimités, et au milieu desquels serpentent les allées; celles-ci sont déjà garnies du sable et du gravier qui doivent en former le sol; les rouleaux écraseurs y circulent sans interruption, nivelant le terrain et lui donnant la consistance et la solidité nécessaires. Le tardif printemps de 1888 accomplit là son œuvre; les arbres se couvrent de bourgeons et de jeunes feuilles, tandis que les pelouses et les talus s'ornent d'un épais tapis d'herbe verte.

Grâce à ces sages mesures les jardins de l'Exposition n'offriront point cet aspect hâtif et artificiel que présentent habituellement ces installations, où essences, fleurs, plantes et gazons, soumis à un véritable surmenage, vivant d'une vie factice, sans être acclimatés dans le sol où on les a précipitamment plantés, s'étiolent promptement, attristant le regard de leurs tiges desséchées et de leurs feuilles mortes, trompant les calculs des architectes qui leur ont assigné un rôle déterminé dans l'en-

semble de l'ornementation et de la décoration des édifices.

\*\*\*

Il n'y a lieu de signaler presque aucun progrès dans la construction du Palais des Beaux-Arts et du Palais des Arts libéraux.

Pour le premier, les deux fermes métalliques, déjà érigées il y a huit jours, se dressent seules au milieu de l'échafaudage gigantesque qui a servi à les monter. Pour le second, l'échafaudage seul indique aux visiteurs que là doit s'élever un des plus importants monuments de la future exposition universelle.

Peut-être le retard regrettable apporté à cette double construction, et qui, nous le savons, a attiré l'attention des deux directions des travaux et de l'exploitation, demande-t-il à être promptement réparé. Il y a là un temps, sinon perdu, au moins, insuffisamment utilisé, et qu'il importe de regagner au plutôt, si l'on veut éviter de sérieux mécomptes.

\*\*\*

Les galeries des expositions diverses (sections étrangères), alignent depuis longtemps et perpendiculairement à la Seine, leurs toitures vitrées et les fines nervures grises de leur charpente de fer. Il en est de même du grand Palais des Expositions diverses (sections françaises).

La construction des dômes et portiques ne saurait tarder à être abordée; tout fait prévoir que de ce côté les délais stipulés ne seront point dépassés, ni même atteints.

\*\*\*

Le Pavillon de la Presse, dont le gros œuvre est aujourd'hui complètement achevé, est, depuis quelques jours, livré aux décorateurs. Cette élégante et originale construction tient toutes ses promesses.

On sait qu'elle est l'œuvre de M. Vaudoyer, architecte, qui s'est déjà fait connaître à l'Exposition de 1878, en construisant, dans la rue des Nations, la façade des Etats de l'Amérique du Sud, celle du Grand-Duché de Luxembourg, des Républiques de Saint-Marin et d'Andorre, ainsi que celles de la Principauté de Monaco.

Le Pavillon de la Presse est, on le sait, (voir le *Bulletin Officiel* du 25 février), formé par la réunion de trois pavillons: celui de la Presse proprement dit, celui du Restaurant et celui des Postes et Télégraphes.

Ces trois parties constitutives ont été fort habilement reliées entre elles, et leur aspect offre déjà l'ensemble le plus harmonieux à la fois et le plus varié.

\*\*\*

Nous disions plus haut que l'événement capital de la semaine, au point de vue des travaux exécutés, est constitué par le levage de la première ferme métallique du Palais des Beaux-Arts.

Cette opération, dont l'importance était considérable et qui constituait la solution d'un des plus magnifiques problèmes abordés par la métallurgie moderne, nous a déterminé à en faire l'objet d'un article spécial, et à lui consacrer une étude plus

étendue que celle que comporte l'état des chantiers, dans la « Chronique des Travaux. »

On l'a lue plus haut.

## Exposition internationale de Barcelone (Avril-Décembre 1888)

Sur la proposition de M. Charles Prévot, député, commissaire général de la République Française à l'exposition internationale de Barcelone, une décision ministérielle en date du 12 avril, vient de confier à M. Ch. Varey, directeur de la *Correspondance scientifique*, secrétaire des comités d'admission et d'installation du groupe VII à l'Exposition de 1889, une mission spéciale « à l'effet d'étudier le nouveau système de classification des produits mis en pratique par les organisateurs de l'Exposition de Barcelone et de le comparer avec les divers systèmes de classification précédemment adoptés. » Notre excellent confrère devra adresser à M. le ministre du commerce et de l'industrie un rapport sur le résultat de cette mission.

L'inauguration officielle de l'Exposition de Barcelone, par la reine d'Espagne et par la cour, aura lieu avec une grande solennité le 20 mai.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène qui s'ouvrira au palais de l'Industrie le 25 juillet, pour se terminer en novembre, sera la plus brillante de toutes celles qui auront eu lieu au palais des Champs-Élysées depuis ces dernières années.

Il nous a été donné de parcourir les listes d'adhésions, et nous pouvons assurer que ce sera la véritable répétition de l'Exposition de 1889, tant par le nombre des exposants que par les grandes industries qui y seront représentées.

M. Nicole, l'habile directeur du *Voltaire*, a su grouper un comité de patronage, dont la composition permet de juger combien cette œuvre a été chaleureusement accueillie; on y trouve, en effet, MM. Turquet, Berger, Prévot, Gustave Simon, Wallon, Boucher-Cadart, Hovius, Farcy, Doré, Bourne, Cacheux, Sandoz, Hussenot, de Beauvais, Delarue, etc.

Le programme de l'Exposition est original et varié. Tout en donnant satisfaction aux inventeurs, aux industriels et aux chercheurs, il sera plus particulièrement consacré au sauvetage sous toutes ses formes: sauvetage dans les eaux, dans les mines, dans les airs, sur la terre, ainsi qu'aux industries et aux sciences qui se rattachent à ce grand devoir social et humanitaire.

L'hygiène, navale et terrestre, sera représentée par de captivantes nouveautés; enfin toutes les branches de l'industrie sont

appelées à figurer dans un ensemble des plus attrayants.

Aussi, fabricants, ingénieurs, producteurs de toute sorte, apportent-ils à l'envie leur concours.

D'ailleurs, les organisateurs ont fait leurs preuves en matière d'exposition, l'Exposition du Sauvetage de 1888, sera aussi intéressante pour le public, que profitable pour ceux qui y prendront part.

## PETITE CORRESPONDANCE

M. L. T., à Besançon. — La composition du comité départemental du département du Nord a paru dans notre numéro du 23 avril 1887. Veuillez nous faire connaître l'arrondissement dont vous voulez connaître le sous-comité.

M. Achille B., à Lille. — Nous accueillerons avec plaisir votre communication, et lui donnerons l'hospitalité de nos colonnes, à la condition qu'elle présente un caractère de réel intérêt général, et quelle soit de nature à fournir d'utiles indications aux exposants.

MM. D. et C<sup>ie</sup>, à Beauvais. — La fondation du *Bulletin Officiel* remonte au 20 novembre 1886.

## Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

L'état de notre marché ne s'est pas sensiblement modifié d'une semaine à l'autre. Le monde des affaires témoigne toujours de la même indifférence, et les cours ne peuvent, par conséquent, s'améliorer bien vite.

Les places étrangères ne font pas bonne contenance: les transactions y sont nulles. C'est toujours leur attitude pleine d'hésitation qui entrave le mouvement à la hausse que les meneurs du marché avaient essayé de faire prévaloir dans les premiers jours du mois.

La liquidation du 15 avril a cependant prouvé, comme l'avait déjà prouvé la liquidation de fin mars, que les capitaux disponibles sont toujours nombreux. Les taux des reports ont été bon marché, en effet, sur les valeurs soumises au double règlement de compte mensuel.

Nous sommes à une époque du mois où un mouvement se dessine habituellement. Les vendeurs à découvert n'ayant pas réussi, en somme, à peser sur les cours autant qu'ils l'auraient voulu et semblant renoncer à continuer leurs efforts, il n'y aurait rien d'étonnant à voir les cours progresser d'ici la fin du mois, étant donné l'abondance des

capitaux à laquelle nous venons de faire allusion.

×

Au moment où nous écrivons ces lignes, les Rentes françaises s'échangent :

Le 3 0 0 à 81 20;

L'Amortissable, à 84 35;

Le 4 1 2 0 0, à 106 50.

Les primes pour la fin du mois se traitent avec des écarts peu tendus.

Pour fin mai, on négocie, dont 25 moyennant 0,90, et dont 50 contre 0,65 de différence sur le ferme.

Le comptant est calme. Nous y relevons :

Le 3 0 0 à 81 25.

L'Amortissable à 81 45.

Le 4 1 0 0 à 105 35.

Les Consolidés anglais, convertis en 2 3/4 0 0, se sont négociés, en dernier lieu, à 90 11, 16°.

Le 4 0 0 hongrois fait 78.

Le Turc est à 14 10.

L'Unifiée d'Égypte se traite à 406 25.

Les Fonds russes sont calmes.

Le 4 0 0 autrichien est à 87 40.

×

Les valeurs de crédit sont au même niveau.

La Banque de France est à 3435.

Le Crédit foncier est soutenu à 1350.

Les obligations foncières de l'emprunt 1879 ont atteint et dépassé le cours de 490. On se rapproche tous les jours des cours de 500 francs que nous avons annoncés et qui seront même dépassés, l'obligation à lots devenant très rare sur le marché, une fois qu'elle est classée.

Les foncières à lots 1885 se sont élevées à 468. Elles gagnent aussi tous les jours du terrain.

Les obligations 1883, dont le type reproduit celui des obligations des chemins de fer, se négocient sur les cours de 388 à 390.

Avec lots ou sans lots, les obligations du Crédit Foncier jouissent d'une faveur méritée. Elles restent en dehors des mouvements de la spéculation, et leur grande stabilité, qui résulte de garanties hors ligne, les désigne naturellement à tous les capitalistes qui ne veulent rien livrer au hasard.

Les Bons à lots se négocient sur les cours de 129 à 130 fr.

Les Bons de la Presse restent demandés à 22 50. Rappelons qu'ils ont émis à 20 fr., et que la prime actuelle représente déjà plus de 12 0/0. On a donc pu s'intéresser à cette petite valeur si séduisante, en trouvant, en dehors des chances de lots, plus que l'équivalent d'un gros intérêt, dans la plus-value à laquelle elle était appelée.

La même remarque s'applique aux Bons à lots, dont la plus-value est déjà de 29 0/0.

La Banque de Paris est à 741 25.

La Banque ottomane se négocie à 460.

Les Immeubles de France sont soutenus à 440.

Nous pouvons assurer que l'émission à laquelle vient de procéder cette société, a été l'objet d'un grand succès, bien que nous n'en connaissions pas encore les résultats définitifs.

Le Comptoir d'Escompte est bien tenu à 1035.

Le Crédit Lyonnais passe à 560.

La Société générale est immobile à 455.

La Banque Transatlantique reste ferme à 455.

Les chemins de fer sont fermes, mais sans progrès.

Nous relevons, en dernier lieu, le Panama à 270.

Le Suez reste à 2122 50.

Les recettes du transit du Canal de Suez sont toujours satisfaisantes.

La Compagnie transatlantique cote le cours de 525.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

 LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi <sup>no</sup> du Catalogue.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Rigor Pertrait-Castillon

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perrot (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours  
Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie*  
Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles  
*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 20 et de Marseille le 4 de chaque mois*  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée  
*Paris à 48 heures d'Alger*  
Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.  
Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. — Exiger le cachet de l'inventeur  
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr. 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

**ENTREPRISE E. COLAS**  
Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique,  
Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapis-  
serie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec  
accessoires.

**OUTILLAGE D'AMATEURS  
ET D'INDUSTRIELS**

SCIES-MÉCANIQUES, plus de 10 modèles  
TOURNS de TOUS SYSTÈMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.



**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**CLASSEUR  
"SHANNON"** Breveté  
s. g. d. g.

Seul Mode pratique  
de CLASSER et RELIER les LETTRES  
INSTANTANÉMENT, par ordre  
alphabétique et par date.

On retire et replace chaque lettre sans  
déranger les autres. — ABSOLUMENT  
INDISPENSABLE dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
ALBERT BLOCH, 38 r. Entrepôt, PARIS  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.



**Albert CAHEN**  
Ingenieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**A. GOELZER**  
Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ**

PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**L'OFFICE FRANÇAIS**  
LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES  
SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ  
Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES EC.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2/3-3/4, selon leur nature.

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AINÉ & C<sup>ie</sup>**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS  
Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS  
Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille  
29 Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur  
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs  
à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
 DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
 Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
 Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
 DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
 EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
 demandez Prospectus et conduit.  
 VILLEZ 16 av. Parmentier Paris



**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger  
 Trois diplômes d'honneur  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
 INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
 Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.



**HUILES ET GRAISSES**, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**HYGIÈNE**  
 Soins de la Bouche  
 N'EMPLOYEZ QUE  
**L'ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES**  
 DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
 de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
 Se trouve dans toutes bonnes Parf<sup>ies</sup>, Pharmacies, Drogueries.



**FLANELLE VÉGÉTALE de PIN**  
 Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE, CHÉMIER**  
 7, rue du Havre, PARIS



**Cassis-Rouvière**

**DIJON**  
 Succursale à PARIS  
 7, rue Châteaudun  
 MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
 20 Diplômes  
 aux Expositions Universelles.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
 FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
 PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES          PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS          FANTAISIES DIVERSES          NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens          Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS          INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS          FILETS CUIVRE ET MATIÈRE          MATÉRIEL D'IMPRIMERIE          MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
---	---	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
 Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
 Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**EXIGER le vrai Nom ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÉS**  
 47 ANS DE SUCCÈS, 41 Récompenses dont 18 MÉDAILLES D'OR. — Infaillible contre les Indigestions, Maux d'Estomac, de Nerfs, de Tête. Préserve contre les Epidémies.  
 Eau de Toilette et Dentifrice très appréciés. — Fabrique à LYON, 19, Cours d'Herbouville. — DÉP. : PARIS, 41, r. Richer. — Exiger le nom de DE RICQLÉS.

**APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES**  
 APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

<p>MÉDAILLE D'OR          AMSTERDAM          1883</p>	<p>DIPLOME D'HONNEUR          EXPOSITION          des          BIÈRES FRANÇAISES          Paris 1887</p>
---	--

Envoi franco du CATALOGUE

GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS



**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**PLUS DE FUMÉE**

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

**A. PIAT\***

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

**SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIER GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 { Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
 PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne.....

Les annonces sont reçues aux Bureaux de l'Exposition Universelle de 1889

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

**PARTIE OFFICIELLE.** — Décret portant ouverture d'un crédit de deux millions de francs applicable aux dépenses de l'Exposition universelle de 1889.  
*Service Mécanique et Électrique* : Concours pour l'établissement de machines élévatoires et la fourniture de l'eau nécessaire à la force motrice. — Cahier de charges.  
Bureau du comité départemental de Constantine.  
*Économie Sociale* : Questionnaire.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles de de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Ministères à l'Exposition.  
L'Exposition spéciale de la Ville de Paris.  
Chronique des Travaux.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la loi du 30 mars 1888, portant fixation du budget des dépenses du ministère du commerce et de l'industrie, pour l'exercice 1888;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Paris, en date du 31 mars 1886, allouant à l'Exposition universelle de 1889 une subvention de huit millions, payable en quatre termes égaux;

Vu la déclaration du versement n° 28,700, constatant le versement à la recette centrale de la Seine, en date du 23 novembre 1887, d'une somme de deux millions pour le terme échu de ladite subvention;

Vu l'article 5 de la loi du 6 juillet 1886, relative à l'Exposition universelle de 1889;

Vu l'article 13 de la loi de finances du 5 juin 1843;

Vu l'avis du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert, au ministre du commerce et de l'industrie, au titre de l'exercice 1888, sur le chapitre 40 : Part contributive de l'Etat dans les dépenses

de l'Exposition de 1889, un crédit de deux millions de francs (2.000.000 fr.) applicable aux dépenses de l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'article précédent au moyen des ressources résultant du versement effectué à la recette centrale de la Seine à titre de fonds de concours.

Art. 3. Le ministre du commerce et de l'industrie et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 18 avril 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce et de l'industrie,  
PIERRE LEGRAND.

Le ministre des finances,  
P. PEYTRAL.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Direction Générale de l'Exploitation

### SERVICE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

**CONCOURS pour l'établissement et le fonctionnement de deux groupes de machines élévatoires destinées à la fourniture de l'eau de Seine nécessaire au service de la force motrice pendant la durée de l'Exposition.**

Art. I. — Entre les constructeurs français qui voudront y prendre part et qui seront admis comme exposants, un concours est ouvert, pour l'établissement et le fonctionnement de deux groupes de machines élévatoires destinées à la fourniture de l'eau de Seine nécessaire au service de la force motrice pendant la durée de l'Exposition.

Art. II. — L'emplacement que pourront occuper ces machines, et les conditions auxquelles elles devront satisfaire sont indiqués dans le cahier de charges déposé dans les bureaux du Service mécanique et électrique de la direction générale de l'exploitation, avenue de la Bourdonnais, n° 16, où ce document pourra être consulté par les intéressés, tous les jours non fériés, de deux heures après-midi à cinq heures.

Art. III. — Avant le 10 mai prochain, les concurrents devront déposer, entre les mains du chef du Service mécanique et électrique de la direction générale de l'exploitation, un pli

cacheté à l'adresse de Monsieur le président du Comité technique des machines et renfermant les certificats de capacité constatant qu'ils ont fourni et installé des machines analogues pour un service public et qu'ils ont complètement rempli les engagements qu'ils avaient contractés.

Ces plis seront ouverts, dans une séance spéciale du Comité technique des machines, par le président de ce comité.

Art. IV. — Les concurrents feront élection de domicile attributif de juridiction à Paris, et devront fournir le 31 mai, au plus tard :

1° Les dessins cotés, indiquant en plan, coupes et élévation, les dispositions générales de leurs machines et de leurs fondations, celles des chaudières, et l'aspect architectural des bâtiments;

2° Les dessins cotés permettant de se rendre compte du fonctionnement des pompes élévatoires, et du système de clapets de ces pompes;

3° Un mémoire sommaire, justifiant les dimensions principales des chaudières, cheminées, machines, pompes et réservoir d'air des pompes;

4° Une soumission faite sur timbre et conforme au libellé suivant :

### CONCOURS

pour la fourniture de l'eau de Seine nécessaire au service de la force motrice.

« Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile réel et domicile électif) déclare accepter toutes les clauses et conditions imposées par le cahier de charges, dont j'ai pris connaissance, dressé pour la fourniture de l'eau de Seine nécessaire au service de la force motrice pendant la durée de l'Exposition.

« Je m'engage à ne faire payer à l'Administration que (la somme en toutes lettres) par mètre cube d'eau élevée dans le réservoir mentionné dans le dit cahier de charges. »

Art. V. — Toutes les pièces mentionnées dans l'article IV seront enfermées dans une première enveloppe cachetée, portant comme suscription :

Monsieur le Président  
du Comité technique des Machines.

Ce pli cacheté sera enfermé dans une seconde enveloppe cachetée et adressée à Monsieur le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889, avenue de la Bourdonnais, n° 16, à Paris.

L'enveloppe extérieure portera en tête la mention :

Concours pour la fourniture de l'eau nécessaire au service de la force motrice.

Le dépôt des pièces devra être effectué le 31 mai prochain, au plus tard, avant quatre heures du soir, au secrétariat de la Direction Générale de l'Exploitation.

Art. VI. — Dans une réunion à laquelle seront convoqués les concurrents, le Président du Comité technique des Machines, assisté du bureau de ce Comité, du Directeur général de l'Exploitation et du Chef du Service mécanique et électrique, proclamera les noms des concurrents dont le Comité technique des Machines aura prononcé l'admission dans la séance mentionnée en l'article III.

Les concurrents non admis pourront alors reprendre les plis cachetés qu'ils auront déposés conformément à l'article V.

Le Président du Comité procédera ensuite à l'ouverture d'un pli remis par le Directeur Général de l'Exploitation et contenant l'indication du prix maximum consenti par l'Administration de l'Exposition pour la fourniture de l'eau.

Enfin, le Président du dit Comité ouvrira les plis des concurrents admis et donnera publiquement connaissance du contenu des soumissions déposées par ces concurrents.

Art. VII. — Les projets remis par les concurrents admis seront ultérieurement examinés par le Comité technique des Machines, qui les classera par ordre de mérite, dans un rapport qui sera adressé le 15 juin, au plus tard, à Monsieur le Directeur Général de l'Exploitation.

Art. VIII. — L'auteur du projet classé en première ligne sera déclaré fournisseur.

Toutefois, l'Administration de l'Exposition se réserve de n'attribuer à ce fournisseur que l'un des deux groupes de machines et d'attribuer l'autre groupe à l'auteur du projet classé au deuxième rang, à la condition qu'il accepte le prix du mètre cube d'eau consenti par l'auteur du projet classé au premier rang.

Art. IX. — Un contrat de fourniture de l'eau sera passé entre Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie et le ou les fournisseurs qui seront désignés par la Direction Générale de l'Exploitation conformément à la procédure ci-dessus indiquée.

Les frais de timbre et d'enregistrement au droit fixe de trois francs seront supportés par le fournisseur.

Art. X. — Les résultats du Concours seront publiés dans le *Bulletin Officiel de l'Exposition*, au plus tard le 30 juin prochain.

Les projets déposés par les concurrents dont l'admission aura été proclamée conformément au paragraphe 1er de l'article VI, resteront la propriété de l'Administration de l'Exposition.

Dressé par le chef  
du Service Mécanique et Électrique,  
Paris, le 16 avril 1888.

Signé : L. VIGREUX.

Vu et approuvé :  
Paris, le 16 avril 1888.  
Le Directeur Général  
de l'Exploitation  
Signé : G. BERGER.

**CAHIER DE CHARGES pour la fourniture de l'eau de Seine nécessaire au service de la force motrice pendant la durée de l'Exposition Universelle de 1889.**

ARTICLE 1er. — Sur chacun des emplacements désignés par les lettres A et B du plan annexé au présent cahier des charges, il sera établi une machine ou un groupe de machines susceptibles d'élever, par seconde, un volume d'eau de deux cent vingt litres puisé, dans la Seine au point C du dit plan et versé dans un réservoir en tôle édifié au point D du même plan.

Le trop-plein du réservoir sera placé à la cote de 49 mètres.

Le niveau de l'eau dans la Seine, à l'étiage, est à la cote de 27 mètres, lorsque la retenue opérée par le barrage de Suresnes est complète, mais les machines devront être prévues et installées pour le cas où ce niveau descendrait à la cote de 25 mètres, par suite d'un abaissement momentané de la dite retenue.

ART. II. — Chacun des emplacements désignés par les lettres A et B a une longueur de 30 mètres sur une largeur de 14 mètres. Ces dimensions limitent expressément l'espace qui pourra être occupé par chaque installation (machines, chaudières, cheminée et approvisionnement de charbon.)

L'Administration de l'Exposition établira à ses frais : 1° la chambre de prise d'eau dans la Seine; 2° la crépine et le tuyau d'aspiration de 0m60 de diamètre intérieur terminé par une culotte en fonte, dont chacune des deux branches aura un diamètre intérieur de 0m50, et sur laquelle viendront se boulonner les deux conduites allant de ce tuyau aux deux groupes de machines; 3° une culotte en fonte de mêmes dimensions et sur laquelle viendront se boulonner les conduites de refoulement venant de chacun des deux groupes; 4° la conduite de refoulement de 0m600 de diamètre intérieur partant de la dite culotte pour aboutir au réservoir placé en D.

La fourniture et la pose des conduites, partant des deux culottes ci-dessus mentionnées et allant aux deux groupes A et B, sont à la charge du fournisseur de l'eau.

La conduite de refoulement aboutissant au réservoir D est indépendante de celle qui partira de ce réservoir pour distribuer l'eau élevée.

ART. III. — Les machines élévatoires et leurs accessoires seront installés sur le quai qui va être construit pour le nouveau port dont l'établissement a été décidé sur la rive gauche de la Seine, en face du Champ de Mars. Le plan joint au présent cahier de charges donne le profil transversal de ce quai.

Le sol des salles des machines devra être placé au moins à la cote 30 m. La hauteur des cheminées ne devra pas être inférieure à 35 mètres.

ART. IV. — Le fonctionnement normal des machines élévatoires, pour les besoins de l'Administration de l'Exposition sera réglé comme suit :

1° Les dimanches, jeudis et jours de fêtes légales, de dix heures du matin à midi, d'une heure après-midi à cinq heures et de huit heures du soir à onze heures.

2° Les autres jours, d'une heure de l'après-midi à cinq heures, et de huit heures du soir à onze heures.

La fourniture de l'eau devant être absolument assurée à chaque instant, chacun des deux groupes de machines A et B ne fonctionnera qu'un jour sur deux, mais les chaudières du groupe en repos seront maintenues sous pression pendant le jour de non-activité, afin de parer à un accident qui exigerait l'arrêt de l'autre groupe, quelque court que soit cet arrêt.

Ces précautions sont nécessitées par la faible capacité donnée au réservoir de distribution et l'impossibilité de faire servir ce réservoir autrement que comme régulateur de la pression.

L'Administration de l'Exposition se réserve, soit pour les opérations du jury des récompenses, soit pour tout autre motif, de modifier les périodes de travail normal indiquées au commencement du présent article et même d'en augmenter la durée effective, sauf, dans ces cas, à indemniser le fournisseur proportionnellement à l'augmentation de cette durée.

ART. V. — Les machines élévatoires et leurs accessoires, compris dans chacun des groupes A et B, seront considérés comme objets exposés; à ce titre, ils seront mentionnés dans le catalogue de l'Exposition et pourront être soumis à l'examen du jury des récompenses. En conséquence, la fourniture et l'installation de ces machines et accessoires seront faites dans les conditions prévues par le règlement général de l'Exposition, c'est-à-dire qu'il n'est alloué de ce chef aucune indemnité aux constructeurs.

ART. VI. — Les matériaux employés pour l'installation des machines, tels que ceux qui auront servi à la construction des bâtiments, massifs de machines, fourneaux de chaudières et cheminées resteront la propriété des constructeurs qui pourront, à la fin de l'Exposition, reprendre ces matériaux ou les abandonner s'ils le jugent préférable.

Dans le cas où ces matériaux seront repris par les fournisseurs, ceux-ci seront tenus de rétablir les lieux dans l'état où ils leur auront été livrés par l'Administration de l'Exposition.

L'Administration de l'Exposition ne fait entrer en ligne de compte, dans le prix à payer par elle pour la fourniture de l'eau, que la différence entre le prix de premier établissement et la valeur de reprise après emploi.

ART. VII. — L'eau nécessaire à l'alimentation des générateurs et des condenseurs des machines élévatoires ne pourra être prise sur le refoulement des pompes.

Chacun des groupes A et B sera pourvu par les soins et aux frais des fournisseurs, des robinets-vannes nécessaires pour l'isoler des conduites d'aspiration et de refoulement posées par l'Administration de l'Exposition. Ces robinets-vannes seront placés dans les salles des machines.

La salle des machines de chacun des groupes A et B sera pourvue, par les soins et aux frais des fournisseurs de l'eau, d'un appareil enregistreur automatiquement la position du niveau de l'eau dans le réservoir D; cet appareil sera relié à un indicateur électrique de niveau établi au dit réservoir dans les mêmes conditions que l'enregistreur.

Les clés des enregistreurs resteront en la possession du Service mécanique et électrique, qui aura la faculté d'en relever les indications toutes les fois qu'il le jugera convenable.

Chacune des machines élévatoires sera pourvue, par les soins et aux frais du constructeur, d'un compteur de tours, dont la clé restera entre les mains de l'inspecteur du Service mécanique et qui totalisera le nombre de révolutions accomplies dans une journée; chacun des assemblages existant sur les pièces qui établiront la liaison entre chaque machine et son compteur de tours sera scellé par une ficelle maintenue au moyen de deux cachets posés par l'inspecteur, sur les deux pièces assemblées. La rupture des scellés ne pourra être faite qu'en présence de l'inspecteur du Service

mécanique, qui relèvera, chaque matin, le nombre du compteur.

Art. VIII. — Les travaux d'édification des bâtiments destinés à recevoir les machines élévatoires et leurs accessoires seront exécutés conformément aux plans soumis par le fournisseur, à l'approbation de la Direction générale de l'Exploitation; ces travaux devront être commencés dans le délai de quinze jours, à partir de la date à laquelle l'administration de l'Exposition notifiera la libre disposition des emplacements A et B. La notification de cette libre disposition devra être faite par l'administration de l'Exposition, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1889. Les travaux ci-dessus mentionnés et l'installation complète des machines et de leurs accessoires devront être terminés au plus tard le 15 avril 1889.

Si cette date est dépassée, le constructeur pourra subir, pour chaque jour de retard, une amende ou retenue égale à l'allocation que l'administration de l'Exposition sera convenue de lui payer pour 2,500 mètres cubes d'eau élevés dans le réservoir.

Avant l'ouverture de l'Exposition, il sera procédé, par les soins de l'administration de l'Exposition et aux frais du constructeur, celui dûment appelé, aux essais permettant de constater que les machines, à leur vitesse normale, remplissent les conditions imposées. Il sera dressé un procès-verbal de ces essais et des résultats qu'ils auront fournis.

L'administration de l'Exposition se réserve de vérifier, pendant la durée de l'Exposition, et par tous les moyens qu'elle jugera convenables, si les machines satisfont aux conditions imposées, et, notamment, si elles élèvent bien la quantité d'eau convenue.

Art. IX. — D'après les heures de fonctionnement indiquées dans l'article 4, chacun des groupes de machines A et B, durant le laps de temps compris entre le 5 mai 1889 et le 31 octobre suivant, marchera normalement pendant 90 jours et devra élever, dans le réservoir, un volume total de cinq cents quarante mille mètres cubes, en nombre rond.

C'est sur ce total que sera basé le prix de la fourniture de l'eau élevée par chacun de ces deux groupes.

Toute fourniture supplémentaire, par rapport au volume normal ci-dessus indiqué, sera payée, par l'administration de l'Exposition, sur le taux convenu pour le prix du mètre cube d'eau de la fourniture normale ci-dessus spécifiée.

Il ne sera rien retenu au fournisseur, si le volume d'eau réellement élevé par les machines, pendant toute la durée réglementaire de l'Exposition, est inférieur au volume normal prévu, sans que le service de l'Exposition en ait souffert.

L'administration de l'Exposition se réserve le droit de prendre, pour le règlement des comptes, toutes les mesures et de faire tous les essais de nature à la renseigner aussi exactement que possible sur le volume d'eau réellement élevé par les machines.

L'administration de l'Exposition aura le droit de ne pas tenir compte, au fournisseur, de l'eau qui se déversera par le trop-plein du réservoir, au-delà d'un volume représentant le vingtième de celui que les machines auront élevé journellement, si le volume élevé dépasse le volume normal prévu.

Article X. — Le prix stipulé entre l'administration de l'Exposition et le fournisseur de l'eau, pour le volume normal indiqué dans le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article IX, sera payé au fournisseur par tiers, aux époques suivantes, savoir : le premier tiers, après les essais qui précéderont l'ouverture de l'Exposition, si ces essais ont donné des résultats satisfaisants; le second tiers, le 31 août 1889, et le dernier tiers, un mois après la fermeture de l'Exposition, et, au plus tard, le 30 novembre 1889, déduction faite de la somme que l'administration de l'Exposition pourrait avoir à retenir pour les causes stipulées dans le présent cahier de charges.

La somme que l'administration pourrait avoir à payer en plus pour les causes indiquées à l'article IX, sera payée un mois après la fermeture effective de l'Exposition, sur état dressé par le fournisseur et vérifié par le Service mécanique.

Article XI. — Le fournisseur se conformera aux instructions qui lui seront données pour les heures d'entrée et de sortie des voitures qui apporteront l'approvisionnement de combustible et enlèveront les cendres.

Article XII. — La durée de la fourniture de l'eau est celle de l'Exposition elle-même, c'est-à-dire du 5 mai 1889 au 31 octobre suivant.

L'administration de l'Exposition aura le droit de prolonger ou de diminuer cette durée, sans que l'augmentation ou la diminution puisse excéder cinquante jours.

Le prix payé au fournisseur en vue de la durée réglementaire sera augmenté ou diminué proportionnellement au nombre de jours ajoutés ou retranchés.

Article XIII. — Le fournisseur de l'eau devra se conformer à tous les règlements qui seront imposés aux exposants. Il sera responsable des accidents qui proviendraient du fait des machines élévatoires. Les contestations qui pourraient s'élever entre la direction générale de l'Exploitation et le fournisseur seront, préalablement à toute action judiciaire, examinées par trois personnes compétentes prises dans le comité technique des machines, nommé par arrêté ministériel en date du 17 octobre 1886. L'une de ces personnes sera désignée par M. le Directeur général de l'Exploitation, la deuxième par le fournisseur et la troisième par les deux premières.

Le fournisseur s'engage à ne pas ouvrir d'instance judiciaire, avant d'avoir pris l'avis du conseil de conciliation composé comme il vient d'être exposé.

Article XIV. — Des cartes d'entrée, gratuites et personnelles, seront délivrées au fournisseur, pour lui-même d'abord, et ensuite pour les agents qu'il désignera à la Direction générale de l'Exploitation, sans que le nombre total de ces cartes puisse dépasser quatre, non compris les cartes de service des ouvriers préposés à la conduite des machines élévatoires.

*Dressé par le chef du Service  
mécanique et électrique,*

Paris, le 16 avril 1888.

L. VIGREUX.

Vu et approuvé :

*Le Directeur général de l'Exploitation,*

G. BERGER.

## Bureau de Comité départemental

### ALGÈRE

#### CONSTANTINE

(Suite.)

##### 3<sup>e</sup> Sous-comité de Philippeville

*Président* : M. BLANCHET, membre de la chambre de commerce, à Philippeville.

*Vice-président* : M. TEISSIER, vice-président de la chambre de commerce, à Philippeville.

*Secrétaire* : M. CATHERINEAU (Julien), viticulteur, à Philippeville.

##### 4<sup>e</sup> Sous-comité de Sétif

*Président* : M. SCHWARTZ, propriétaire-agriculteur, président du comice agricole de Sétif, à Sétif.

*Vice-président* : M. GAGNAGE, propriétaire-agriculteur, vice-président du Comice agricole de Sétif, à Sétif.

*Secrétaires* : MM. ZERATI (David), propriétaire-agriculteur, à Sétif; MAIRESBILLE, alafier, négociant, à Sétif.

##### 5<sup>e</sup> Sous-comité de Bougie.

*Président* : M. DUBAR, propriétaire, à Bougie.

*Vice-président* : M. VULMONT François, agronome, expert phylloxérique, à Oued-Amizour.

*Secrétaire* : M. PHILIPPOT, conducteur des ponts et chaussées, à Bougie.

*Treasorier* : M. SEGAGE, fabricant de carreaux mosaïques, à Bougie.

*Assesseurs* : MM. BUCQUET, propriétaire, à Bougie; LAMBERT, régisseur-cultivateur, à Oued-Marsa; CARTON.

##### 6<sup>e</sup> Sous-comité de Batna

*Président* : M. ARMAND (Marius), commerçant et agriculteur, à Batna.

*Vice-présidents* : MM. CAZENAVE, conseiller général, maire de Biskra, à Biskra; JUS, ingénieur de forages artésiens, à Batna.

*Secrétaires* : MM. RENAULT, banquier, à Batna; BONNIOL (Justin), commerçant, à Batna.

##### 7<sup>e</sup> Sous-comité de Bône

*Président* : M. CHAIX, propriétaire, conseiller municipal, à Bône.

*Vice-Président* : MM. LETELLIER, conseiller général, membre de la chambre de commerce de Bône, à Bône; DE LACOMBE, propriétaire-agriculteur, à Bône.

*Assesseurs* : MM. HUGEL, président du comice agricole, à Bône; SI TAHARBOU MAIZA, propriétaire, à Bône; BEISS (Julien), ingénieur-mécanicien, à Bône; MAGLINO, architecte, conseiller municipal, à Bône; DE CERNER, directeur de la Compagnie Mokhta el-hadid, à Bône.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

(Suite)

### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

#### Section X.

140. Situation financière. — Produire, pour le plus grand nombre possible d'années et au moins pour le premier et le dernier exercice (1887), les documents statistiques les plus détaillés. (Nombre des associés. — Capital versé. — Emprunts. — Dépôts. — Chiffre des affaires. — Frais généraux. — Pertes. — Bénéfices nets totaux et par rapport au fonds social. — Amortissement. — Réserves. —

Allocations à diverses œuvres. — Part moyenne de bénéfice distribué : par associé, — par 100 francs versés sur les actions.)

**141. Rapports de la Société avec d'autres institutions.** — La société escompte-t-elle son papier à des banques populaires, ou accepte-t-elle leur papier? — Recourt-elle au crédit d'une banque centrale? — à quelles conditions? — Recoit-elle des subventions de l'Etat? — Lesquelles et sous quelles formes?

Est-elle affiliée à une agence centrale ou à un groupement coopératif? (Union générale des associations coopératives allemandes et anglaises. — *Central cooperative board*. — Organisation de ce groupement. — Ses ressources. — Ses attributions. — Son rôle. — Ses services.) — Lui envoie-t-elle ses comptes rendus? — Prend-elle part aux congrès des sociétés coopératives? — Quels résultats en a-t-elle obtenus ou s'en promet-elle?

A-t-elle des rapports avec une société de secours mutuels, — une association professionnelle, — une chambre syndicale? — Nature de ces rapports (communauté d'origine; — du personnel; — dotation). — Prête-t-elle son appui à des sociétés coopératives de production ou de consommation; — à des syndicats agricoles? — Dans quelle forme et à quelles conditions?

Fondations de la Société. (Bibliothèque; — conférences; — cours; — écoles; — cercle; — caisse de secours; — de retraite, etc.). Détails sur ces diverses fondations.

La Société fait-elle de la publicité pour recruter des adhérents? — Laquelle? — Pour propager l'idée coopérative? (Presse; — Réunions; — conférences.)

Sa situation vis-à-vis des autorités locales, — du public, — des capitalistes, — de ses adhérents. — Son avenir.

**142. Résultats matériels et moraux.** — Les membres s'intéressent-ils à la direction de la Société? — Quels emplois donnent-ils au bénéfice net distribué en fin d'exercice?

La Société a-t-elle favorisé le développement des affaires de ses clients? — soutenu la petite industrie et la petite culture? — permis à des ouvriers de s'établir? — à des artisans ou à des agriculteurs de se procurer des machines, un matériel perfectionné, d'avoir à meilleur compte leurs matières premières, de mieux vendre leurs produits, d'échapper aux exigences des banquiers et des fournisseurs?

Action exercée par la Société sur le cours des capitaux dans la localité, — sur ses membres eux-mêmes en ce qui concerne l'union entre eux, l'intelligence plus exacte du rôle du capital et du principe d'association; — les habitudes d'épargne; — la lutte contre la concurrence; — l'accès au patronat; — le succès professionnel; — l'amélioration de la situation matérielle et morale de la famille.

## II. — PARTICULARITÉS CONCERNANT CERTAINES INSTITUTIONS DE CRÉDIT COOPÉRATIF.

On répondra d'abord aux généralités du chapitre précédent, puis aux questions ci-après, qui visent spécialement certaines institutions déterminées.

**143. Caisses centrales.** — Nature, objet et organisation de l'institution. (Caisse centrale du travail. — Crédit au travail. — Caisse d'escompte des sociétés coopératives. — Union de crédit. — Banque centrale. — Legs Rampal, etc.)

Assistance prêtée aux sociétés coopératives de crédit, de production, ou de consommation. (Escompte de leur papier; — prêts directs; — avances; — cautionnement.) — Mode et condition de cette assistance. (Taux de l'intérêt avec les accessoires. — Durée et limite du crédit.) — Cercle de son action. —

(Sociétés de la localité; — du district; — du pays.)

Statistique des opérations de la caisse. — Sa situation financière. — Désignation et situation des sociétés qu'elle a assistées. — Services rendus par elle à l'essor des sociétés coopératives. — Son avenir.

**144. Sociétés d'un type particulier.** — Types des banques *Schulze-Delitzsch*, *Raffaelsen*, *Wollenborg*, *Vigano*, *P. Ludovif*, *Loan-Societies*, etc.)

Sociétés pour l'achat en commun des matières premières, — des machines industrielles, — des machines à coudre.

Syndicats agricoles pour l'achat en commun d'instruments, — d'engrais, — de semences.

Organisation de ces syndicats. — Leurs règlements. — Cercle de leur action (commune; — canton; — département). — Système de la responsabilité personnelle, ou de la solidarité collective pour les achats en commun. (Motifs du système. — Les résultats sur les conditions obtenues des fournisseurs.) — Importance des opérations du syndicat. — Services rendus à l'agriculture.

Sociétés de crédit agricole. — Leur organisation (sont-elles locales ou régionales?) — Conditions et durée des prêts. — Gages. — Taux d'intérêt avec les accessoires. — Garanties de crédit personnelles ou réelles (Cautions, — hypothèques.) — Effets de commerce souscrits par les agriculteurs. — Conditions de l'escompte de ces effets. — Résultats obtenus par ces sociétés pour leurs actionnaires; — pour leurs clients.

Société pour la vente en commun des produits fabriqués. (Ces produits sont-ils signés du producteur, ou anonyme? — Motifs du système.) — Organisation. (Magasins sociaux. — Comité des taxateurs. — Prélèvement sur le produit de la vente. — Bureau des commandes. — Dépôt des modèles. — Caves ou chaix coopératifs. — Bazar pour la vente des travaux des femmes du monde dans le besoin, etc.)

Monts-de-piété. — Taux, durée, et maximum des prêts. — Trafic des reconnaissances — Commissionnaires. — Agences. — Frais de renouvellement. — Vente des objets non réclamés. — Montant des opérations classées par ordre d'importance. — Résultats.

Donner pour chacun de ces types les détails qui les caractérisent; — la nature et l'emploi de ses ressources; — l'organisation des pouvoirs; — du contrôle; — ses rapports au dedans et au dehors (actionnaires, — clients, — institutions coopératives ou non, — autorités locales, — administrations publiques, etc.); — leurs résultats financiers et moraux.

**145. Prêts d'honneur.** — Histoire de cette institution. — De quelle initiative émane-t-elle? (Sociétés, — fondateurs. — Lesquels?)

Conditions de ces prêts. (Durée; — taux d'intérêt; — garanties par l'assurance voyage, etc.) — Choix de la clientèle. — Appréciation de ses garanties morales. — Est-elle professionnelle? (Prêts à des personnes adonnées aux professions libérales, savants, artistes, etc., à des artisans, à des ouvriers, sous la foi de la parole d'honneur, ou la caution de leur avenir.) — Sociétés amicales d'anciens élèves d'une même école; — prêts mutuels.

Caisses pour aider aux mariages. — Nature du concours qu'elles prêtent (mobillier, instruments, terres.) — Clientèle (ouvriers, — paysans.) — Garanties.

Organisation financière de l'institution. — Ressources. — Gestion. — Les fonctions d'administrateurs sont-elles gratuites?

Résultats matériels et moraux. — Importances des opérations. — Nombre des prêts; — leur montant : total, — moyen. — Situation sociale et profession des emprunteurs. — Durée moyenne de remboursement. —

Pertes pour prêts non remboursés (totales; — par 100 francs de capital prêté). — Services rendus. (Citer des exemples). — Avenir de l'institution.

**146. Intervention de l'Etat.** — Divers modes d'intervention de l'Etat (fiscale; — administrative; — financière.)

Intervention fiscale. — Impôts de différentes natures supportés par la Société. — Les énumérer et en chiffrer le montant. — Ont-ils donné lieu à des contestations, — à des procès? — Quelle en a été l'issue?

Intervention administrative. — L'Etat soumet-il la société coopérative de crédit à des formalités spéciales : à un contrôle, — à un enregistrement, — au dépôt d'un compte-rendu?

Intervention financière. — L'Etat accorde-t-il une subvention directe ou indirecte à la Société? — Laquelle et sous quelle forme, à quelles conditions? — (Banques *Raffaelsen*.) — Institutions de crédit central émanant de l'intervention de l'Etat. (Caisse d'escompte des sociétés coopératives.) — Avances de l'Etat aux associations ouvrières de production. — (Conditions des prêts, — délais de remboursement. — Statistique des opérations. — Nombre des sociétés assistées. — Leur situation. — Montant moyen du prêt. — Pertes pour avances non remboursées. — Services rendus.) Autres formes d'interventions financières. (Détaxes. — Dispense de cautionnement pour les sociétés coopérant aux travaux publics. — Abréviations des formalités de paiement, etc.)

## Section XI

### Habitations ouvrières

NOTA. — Un emplacement devant être réservé pour édifier dans le périmètre de l'Exposition des modèles d'habitations ouvrières, la section XI désirerait vivement que les différents types y fussent représentés. Il serait nécessaire que les sociétés ou les constructeurs, disposés à élever au Champ de Mars des maisons modèles, fissent connaître leur intention en indiquant la superficie et le temps dont ils auraient besoin pour l'entier achèvement de la maison-type.

Dans ces maisons de grandeur naturelle, on pourrait exposer, en s'entendant avec le constructeur, des objets appropriés à la clientèle ouvrière par leur qualité ainsi que par leur bas prix, et décorer les murs par des tableaux et des dessins représentant les progrès et les résultats de certaines institutions de prévoyance.

A défaut de la construction elle-même, les personnes ou les sociétés qui ont entrepris l'amélioration des habitations sont priées de s'inscrire pour l'envoi d'un modèle réduit ou tout au moins du plan détaillé des maisons. La section XI recommande ces trois formes, réunies ou séparées, en faisant remarquer qu'aucune description ne vaut les reproductions exactes par des modèles en relief ou des dessins.

### I. — NATURE ET ORIGINE DES EFFORTS ACCOMPLIS EN VUE D'AMÉLIORER L'HABITATION DES OUVRIERS

**147. Société constituée exclusivement par des ouvriers.** — Apportent-ils le capital? Mettent-ils en commun leur travail?

Statuts; combinaisons financières.

Types adoptés.

Nombre de maisons construites. — Nombre de maisons acquises ou en cours d'acquisition.

**148. Patron créant des habitations auprès du centre du travail.** — S'il conserve la propriété, donne-t-il l'habitation pendant la durée du travail; — la loue-t-il par baux verbaux? — Taux du loyer.

Cherche-t-il à rendre l'ouvrier propriétaire? — *Exposer les combinaisons adoptées.*

**149. Société se proposant pour but la création de logements salubres et économiques.** — Origine et développement de la Société. — Statuts; combinaisons financières (Fonds social. — Recours au crédit. — Hypothèques.)

Type de construction adopté.  
Localités choisies: centre ou environs de la ville.

Nombre de maisons construites.  
Système de location ou de vente.  
Nombre de logements loués; nombre de maisons vendues ou en cours de vente  
Résultats financiers: intérêts des capitaux.

**150. Entreprise particulière.**  
Principe de l'entreprise: amélioration de la situation des ouvriers; — pensée de placement ou spéculation.  
Combinaisons adoptées. — Résultats obtenus.

**151. Administration publique.** — État. — Commune. — Bureau de bienfaisance ou autre service public.

Mentionner ici le détail des combinaisons financières et de leurs résultats; les remises d'impôts, concessions diverses ou autres, avec leur quotité en chiffres absolus et proportionnels.

## II. — TYPES DE CONSTRUCTION ET LOYERS.

**152. Maisons isolées.** — Description: superficie de terrain; prix du terrain; jardin, cour, cave; nombre d'étages; superficie construite; voirie; salubrité; vidange.

Coût des constructions. (Total: par maison; — par mètre carré.)

**153. Maisons collectives.** — Description: nombre de pièces; cube d'air; water-closet spécial ou commun; voirie; salubrité; eaux; vidanges.

Coût des constructions: par mètre superficiel; — par logement.

**154. Taux des locations.** — Prix du loyer. — Charges accessoires.

Combinaison du loyer et de l'amortissement, en vue de l'acquisition des maisons isolées.

Taux du loyer par rapport au cours habituel des loyers de la ville pour les logements de même catégorie.

**155. Mode de paiement des loyers.** — Versement trimestriel. — Versement mensuel. — Versement hebdomadaire.

Retenue sur les salaires.  
Caisses d'épargne en vue d'assurer le paiement des loyers (Œuvre des loyers).

Retards du paiement: délais accordés: frais de poursuite; expulsions. — Statistique.

## III. — RÉSULTATS.

**156. Résultats matériels de l'amélioration des habitations.** — Influence exercée par les habitations économiques sur le prix des logements environnants.

Succès de l'entreprise: ses causes générales.

Echec: exposer avec précision ses causes et ses circonstances.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, a visité à plusieurs reprises les chantiers de l'Exposition; il s'est rendu à la Direction générale des travaux et à la direction générale de l'exploitation; il s'est fait présenter tout le personnel et il a examiné avec un vif intérêt tous les plans; il a félicité les directeurs généraux de leur zèle et de leur dévouement: il a insisté pour que certains travaux, qui avaient été retardés par suite des gelées, fussent poussés avec activité. M. le ministre du commerce se propose d'ailleurs de faire de fréquentes visites au Champ de Mars.

La Chambre a adopté, à l'unanimité de 315 votants, un projet de loi portant ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1888, d'un crédit de 9,431,295 fr. au chapitre 40 (part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889), et annulation d'un crédit de 8,525,000 fr. au budget de 1887.

### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

La chambre de Commerce Austro-Hongroise de Paris a présenté au directeur général de l'exploitation le Comité qui vient de se constituer pour favoriser la participation des industriels de l'Autriche-Hongrie à l'Exposition de 1889. M. L. Bürger, président L. Orasdi, président-adjoint, et L. Wedeles, vice-président, sont entrés en relations avec M. Georges Berger, et ont pris connaissance des espaces qui ont été réservés à la section Austro-Hongroise.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, vient d'être officiellement informé que le Comité égyptien a nommé M. Charles de Lesseps président de la section égyptienne, et le baron Delort de Gleon, délégué du comité à Paris.

M. Delort de Gleon viendra prochainement en France, pour présenter un projet dont il est l'auteur, en vue de l'installation de l'Exposition égyptienne.

Le chargé d'affaires de la République française au Guatemala vient de confirmer l'envoi d'instructions générales officielles à M. Medina, commissaire général du Guatemala à l'Exposition de 1889.

M. Reynaud ajoute que des instructions spéciales doivent être adressées à M. Medina, dès que la Chambre des députés aura voté un crédit de 50,000 piastres, que le gouvernement sollicite pour la représen-

tation du pays à l'Exposition de Paris en 1889.

×

M. le ministre des affaires étrangères a également donné avis à M. Pierre Legrand que les commissaires désignés pour la participation du Maroc à l'Exposition Universelle de 1889 sont: Sidi El Hadj Abd el Kerim Bridha et Sid El Harbi Abarodi; ces deux commissaires doivent arriver prochainement à Paris.

A ces deux commissaires du Maroc sont adjoints, avec le titre de commissaires, deux délégués français: M. Gabeau, interprète principal de l'armée au ministère de la guerre, et M. Eugène Deligny, architecte.

### Les Ministères à l'Exposition

Nous avons annoncé que le Gouvernement avait saisi la Chambre d'un projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1888, de divers crédits extraordinaires destinés à permettre aux ministères de participer à l'Exposition universelle de 1889.

Ce projet, renvoyé à la Commission du budget, comportait l'ouverture d'un crédit total atteignant 7.417.000 fr. Le rapport, rédigé par M. Félix Faure, député, réduit ces prévisions à 5.960.612 fr. 50. Les motifs allégués par le rapporteur à l'appui de cette réduction relativement considérable, sont d'ordres divers. Nous les ferons connaître successivement, au cours d'une rapide analyse du très intéressant rapport de M. Félix Faure, dans lequel l'honorable député de la Seine-Inférieure a fait entrer, avec l'indication du crédit primitif et de celui définitivement accordé par la Commission, la nature des dépenses auxquelles le crédit est appelé à faire face — ce qui forme une sorte de catalogue descriptif et anticipé de l'exposition particulière de nos divers départements ministériels.

#### Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Comme le département même dont elle relève, l'exposition du ministère comprendra deux parties distinctes: l'Instruction publique proprement dite et les beaux-arts.

Dans la première, le ministère retracera les progrès considérables qu'a réalisés la France depuis dix ans, les modifications profondes apportées depuis 1878 à tous les ordres d'enseignement — les résultats acquis (renouvellement des méthodes en usage dans les établissements consacrés aux hautes études, élargissement des programmes, créations de facultés, de laboratoires de zoologie marine, d'observatoires météorologiques; — création d'un grand nombre de lycées ou de collèges et d'établissements-types, extension considérable donnée à l'enseignement des jeunes filles; — transformation générale et complète de l'enseignement primaire). Il a, en outre, à faire une large place à d'autres entreprises se rapportant aux sciences et aux

lettres, et qui se sont poursuivies durant ces dix dernières années écoulées avec une égale ardeur (travaux des sociétés savantes, fouilles archéologiques, missions scientifiques, mise au jour de documents précieux, réunion des matériaux d'un musée rétrospectif de la science et d'une histoire de l'Université).

Une somme de 400.000 fr. permettra de faire les frais de ces installations diverses.

En voici la décomposition sommaire, pour une période de dix-huit mois, temps qu'il est permis d'assigner au maximum pour l'organisation et la liquidation de l'exposition :

1<sup>o</sup> *Personnel* (1 chef de service à 500 fr. par mois; 4 employés de 2.000 à 2.400 fr. par an; 1 gardien-chef et 12 garçons à 1.200 fr.): 59.000 fr.

2<sup>o</sup> *Matériel* (location pendant dix-huit mois d'un entrepôt destiné à centraliser toute l'exposition du ministère, 8.000 fr.; habillement des employés, 2.000 fr.; frais de bureau, 3.000 fr.; chauffage et éclairage, 1.000 fr.; impressions et catalogues, 11.000 fr.; reliure, 8.000 fr.; transports et voitures, 11.000 fr.; emballages, 5.000 fr.): 52.000 fr.

3<sup>o</sup> *Enseignement supérieur et enseignement secondaire* (reproduction des facultés nouvelles, des laboratoires de zoologie marine, de météorologie, de lycées-types de garçons et de filles, statistiques, cartes et plans): 60.000 fr.

4<sup>o</sup> *Enseignement primaire* (matériel scolaire, cartes murales, travaux des écoles normales supérieures et des écoles professionnelles, travaux des professeurs, le tout occupant 700 mètres de superficie): 70.000 fr.

5<sup>o</sup> *Direction du secrétariat* (résultats des principaux voyages d'exploration, découvertes tunisiennes, découvertes de M. Dieulafoy, de M. de Larzac, etc., moulages, reproduction du terrain des fouilles, des monuments les plus remarquables, cartes indiquant l'itinéraire des voyageurs, exposition ethnographique retraçant les usages, les instruments de travail, les costumes des provinces en 1789): 75.000 fr.

6<sup>o</sup> *Dépenses générales* (vitrines, planchers, peintures, calculées à raison de 50 fr. le mètre superficiel): 84.000 fr.

Les chiffres qui précèdent sont inférieurs de 50.000 francs aux prévisions du Gouvernement, lesquelles s'élevaient à 450.000 fr.: une réduction de 20.000 fr. a été opérée sur le § 3 (*Enseignement supérieur et enseignement secondaire*), et une de 30.000 fr. sur le § 4 (*Enseignement primaire*).

La seconde partie constitutive de l'exposition du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts concerne les beaux-arts.

C'est, comme le fait justement remarquer le rapporteur, c'est à l'administration des Beaux-Arts qu'il appartiendra de mettre en lumière le génie artistique de notre race, de faire l'effort nécessaire pour conserver à la France dans le grand concours qui va s'ouvrir, le rang auquel elle a droit, et ce rôle de puissance initiatrice

que, depuis cent ans, nul n'a songé à lui contester.

Le palais qui doit être affecté à l'exposition des artistes vivants, embrassant les principales œuvres de peinture, sculpture, gravure, architecture, exécutées depuis 1878, doit être digne de sa destination. Sa superficie est plus étendue que celle dont on disposait en 1878, mais elle sera cependant à peine suffisante. Pour la première fois, l'administration des Beaux-Arts a pris à sa charge l'aménagement et la décoration de la salle, dont les frais étaient autrefois supportés par chaque nation exposante.

En même temps que l'œuvre décennale de nos meilleurs artistes, il y avait nécessité d'exposer les travaux de nos élèves pendant le même laps de temps.

Les autres services du Département des Beaux-Arts fourniront comme par le passé les éléments d'expositions spéciales d'un intérêt divers. Les manufactures nationales : Sèvres, les Gobelins, Beauvais, apporteront au concours leurs travaux admirés du monde entier. La commission des monuments historiques, dont les archives augmentent chaque jour en richesse et en nombre, montrera l'architecture dans ses transformations successives aux trois grandes périodes romane, gothique et renaissance, et on suivra les modifications dans chacune des anciennes provinces françaises auxquelles correspondaient autant d'écoles d'art ayant leur génie propre. Ce sera l'histoire même de notre architecture nationale placée sous les yeux du public. Il n'est pas jusqu'au bureau des théâtres qui, comme il l'avait déjà fait avec tant de succès en 1878, n'ait à présenter, avec sa collection de maquettes renouvelées et complétées, une intéressante histoire de la décoration théâtrale.

Reste l'exposition rétrospective comprenant les œuvres de tout le siècle, depuis David jusqu'à Courbet, embrassant ainsi dans son ensemble les trois grandes époques de l'art moderne, école classique, école romantique et école naturaliste. C'est cette exposition du Centenaire qui doit donner à l'Exposition universelle de 1889 sa caractéristique suprême. Non seulement les esprits y sont préparés, mais il semble qu'elle ait été annoncée par toutes les tentatives antérieures. En 1878, on avait conçu l'idée d'emprunter aux musées de province les tableaux nécessaires à une sorte d'exposition des richesses d'art que possède la France. Le temps faisant défaut, on se limita à une collection de portraits anciens qui excita la plus vive curiosité. Les entreprises privées de ces derniers temps ne sont pas moins dignes d'attention. Chacun a encore présentes à l'esprit les expositions de *portraits et de dessins du siècle*, organisées à l'École des Beaux-Arts, ainsi que celle d'estampes du siècle qui a eu lieu dans la galerie Petit.

Le rapporteur fait remarquer que ces tentatives, bien qu'incomplètes, ont eu beaucoup de succès, et il rappelle à ce sujet celles similaires accomplies par les pays voisins (Belgique, Angleterre, etc.). Nous ne le suivrons pas dans ces développements, quelque indéniable intérêt qu'ils présentent; bornons-nous à cons-

tater avec lui que, sous ce rapport, la France est plus favorisée que toute autre nation contemporaine, que, depuis cent ans, elle est le grand foyer artistique du monde, et que mettre son art en lumière, le révéler à elle-même et aux autres, c'est servir les intérêts supérieurs de la patrie.

Pour remplir cette mission, l'administration des beaux-arts demandait un crédit de 1.500.000 fr. ainsi décomposé :

Exposition internationale des beaux-arts de 1838 à 1889 : 520.171 fr. 98; exposition rétrospective de l'art français de 1789 à 1878 : 571.626 fr. 02; enseignement des arts et du dessin : 100.000 fr.; manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et de la Mosaïque : 279.456 fr.; monuments historiques : 15.746 fr.; théâtres : 13.000 fr., ensemble 1.500.000 fr.

La Commission a opéré sur l'ensemble de ces prévisions une réduction totale de 341.000 fr., portant :

1<sup>o</sup> Sur la construction et l'aménagement d'une annexe au Palais des Beaux-Arts (296.038 fr. 54); elle estime que l'exposition rétrospective de l'art français, de 1789 à 1878, qui devait y être installée, peut trouver place dans le palais des Beaux-Arts.

2<sup>o</sup> Sur les dépenses prévues pour les travaux d'architecture afférents à l'installation des produits des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins, de la Mosaïque et de Beauvais (25.000 fr.)

3<sup>o</sup> Sur les frais d'aménagement de l'exposition du dessin (20.000 fr.)

Il paraît possible, malgré le chiffre relativement élevé de ces réductions, d'organiser, pour le département de l'Instruction publique et des beaux-arts, une exposition digne de la France.

#### Ministère des Travaux publics

Les prévisions du ministre des travaux publics atteignaient 185.000 fr.: ce chiffre a été respecté par la commission qui en propose l'adoption.

Un pavillon spécial recevra les installations des divers services dépendant du ministère (modèles, dessins des travaux les plus importants exécutés par les ingénieurs de l'Etat). Ce pavillon est projeté dans les conditions qui permettront de le rétablir ultérieurement sur les terrains du Trocadéro dépendant du ministère des Travaux publics où sont installés les dépôts et l'atelier d'expériences de l'École; en l'affectant, après l'exposition, à la conservation des modèles, qui viennent enrichir constamment les collections, on évitera les frais d'une construction générale.

Le détail de ce crédit de 185.000 fr. se décompose : 1<sup>o</sup> construction du pavillon : 160.000 fr.; 2<sup>o</sup> gardiennage et dépenses non prévues : 15.000 fr.; 3<sup>o</sup> mobilier et installation intérieure : 10.000 fr.

#### Ministère de la Guerre

Le ministère de la guerre se propose de participer à la grande manifestation de 1889 par une exposition fort complète qui comprendra outre, les produits se rapportant à l'art de la guerre, et qui seront

présentés par l'industrie privée, les parties de son matériel qu'il n'a pas d'intérêt à tenir cachées au point de vue de la défense du pays, et une exposition rétrospective et artistique se rapportant à l'histoire de l'art militaire.

Cette exposition sera d'une extrême importance. On en jugera par l'exposé sommaire des objets qu'elle groupera, et que nous réunissons dans la courte nomenclature suivante :

1<sup>o</sup> EXPOSITION MODERNE. — I. Service géographique. — II. Communications par réseaux télégraphique et téléphonique et par voie aérienne. — III. Bibliographie militaire. — IV. Cavalerie. — V. Artillerie. — VI. Génie. — VII. Services administratifs de l'armée. — VIII. Poudreries militaires. — IX. Service de santé.

Cette sèche énumération ne saurait comprendre le détail de l'EXPOSITION MODERNE. Il nous est impossible de ne point emprunter au rapport de M. Félix Faure, quelques renseignements qui montrent au public quels attraits leur réserve l'œuvre entreprise par le ministre de la guerre. C'est ainsi que le § II (*Communication par réseaux télégraphique et téléphonique, et par voie aérienne*) comprendra tout le matériel de la télégraphie militaire, l'aérostation et l'installation d'un colombier militaire; que le § VIII comprendra la série des effets d'habillement, de campement, les ordres de chevalerie français et étrangers, etc.; le § IX, un hôpital de campagne, etc.

2<sup>o</sup> EXPOSITION RÉTROSPECTIVE. — L'intérêt militaire et national offert par cette exposition se double d'un puissant intérêt artistique. En effet, par une lettre du 15 juin 1887, le ministre de la guerre a invité les collectionneurs à contribuer à l'organisation d'une collection historique et artistique, et joignant aux types exposés par le musée d'artillerie et les dépôts de l'Etat, ou aux œuvres d'art tirées des collections de la guerre et de la marine, quelques-unes des armes ou armures anciennes, les modèles de costumes et les tableaux, portraits, gravures, estampes, bustes, statues ou groupes militaires, présentant un caractère certain d'authenticité, dont ils seraient propriétaires.

Cette exposition comprendra :

I. Service géographique de l'armée (instruments de géodésie et cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'en 1818). — II. *Etat-major général* (Bibliographie militaire, série de documents inédits et de manuscrits anciens appartenant au département de la guerre, pièces militaires signées de rois de France, de ministres ou d'hommes de guerre illustres; lettres de cachet signées de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, etc., etc.). — III. *Infanterie* (notices historiques et objets ayant trait à l'histoire particulière de chaque corps de troupe). — IV. *Cavalerie et gendarmerie* (harnachement, ferrures, depuis le IV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours). — V. *Artillerie et train des équipages militaires*. — *Génie* (histoire de la fortification). — VI. *Service des poudres et des salpêtres*

(plan de poudreries anciennes, modèles d'anciens appareils de fabrication, etc.)

La superficie des terrains employés comprendra 14.300 mètres carrés sur l'Esplanade des Invalides. Quant aux dépenses, la Commission du budget les a ainsi établies :

1<sup>o</sup> Construction d'un bâtiment d'aspect décoratif présentant, avec un rez-de-chaussée et un étage, une surface couverte de 7.000 mètres carrés, et d'un pavillon d'entrée avec portes, bureaux, magasins, etc. : 350.000 fr. (le gouvernement demandait 500.000 fr.)

2<sup>o</sup> Installation intérieure de l'exposition moderne : 150.000 fr. (le gouvernement demandait 200.000 fr.)

3<sup>o</sup> Installation et organisation de l'exposition rétrospective : 200.000 fr.

4<sup>o</sup> Administration et fonctionnement de l'exposition totale : 50.000 fr.

5<sup>o</sup> Réserve pour frais imprévus : 50.000 fr.

L'ensemble de ces crédits partiels atteint donc 800.000 fr., au lieu de 1.000.000 fr., chiffre prévu tout d'abord par le ministre.

### Ministère de la Marine et des Colonies

L'Exposition particulière de ce département ministériel, pour diverses raisons que le rapporteur décrit tout au long, et dont la principale consiste dans la nécessité de placer sous les yeux du public le fruit des sacrifices annuellement consentis en faveur de la marine, s'imposait tout spécialement. Il ne saurait manquer de remporter un succès très vif; l'histoire du passé prouve en effet que les expositions de la marine militaire ont toujours été fort goûtées, même par les gens les plus étrangers aux choses de la marine.

Comme pour l'exposition du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les organisateurs se trouvent ici en présence de deux parties distinctes : *marines et colonies*.

Pour la première partie (*marine*), la Commission, réduisant les prévisions ministérielles de 170.387 fr. 50, propose l'adoption d'un crédit de 344.612 fr. 50. La réduction porte sur la construction d'un pavillon spécial, que le ministre demandait, et que le rapporteur ne croit pas nécessaire d'édifier.

Ce crédit se décompose en :

1<sup>o</sup> Exposition des uniformes de la marine : 1.900 fr. — 2<sup>o</sup> Confection de modèles : 200.000 fr. — Emballage, transport, personnel : 100.000 fr. — Vitrine pour la bibliographie maritime : 100 fr. — Service hydrographique : 13.000 fr.

La seconde partie partie de l'exposition (*service colonial*) présentera un attrait considérable. L'administration des colonies a fait les plus louables efforts pour que nos établissements coloniaux furent largement et brillamment représentés à l'Exposition. Un appel aux sentiments patriotiques des colonies a été entendu; des fonds de subvention ont été votés; ils n'atteindront pas moins de 200.000 fr. En même temps, l'Administration élaborait un avant-projet de la section coloniale française; dans les projets de cons-

truction à affecter à l'exposition des produits envoyés par les colonies, elle cherchait à reconstituer aussi fidèlement que possible la physionomie particulière de nos possessions ou, tout au moins, des plus importantes d'entre elles. Tout fait croire que cette tentative sera couronnée d'un plein succès. Le projet élaboré par l'Administration et la Commission d'organisation, embrasse une superficie de 25.000 mètres sur l'Esplanade des Invalides; il comprend un Palais Central et une série de pavillons spéciaux.

Nous ne pouvons nous dispenser de reproduire, d'après le rapport de l'honorable M. Félix Faure, la curieuse et intéressante nomenclature des groupes géographiques, entre lesquels seront répartis les pavillons spéciaux destinés à donner la physionomie des villages indigènes de nos différentes colonies :

1<sup>er</sup> Groupe : possessions de l'Océan Indien (Réunion, Mayotte, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Inde française), Pagode de Chandernagor et construction sakalave.

2<sup>e</sup> Groupe : possessions d'Amérique (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon), restaurant créole à un étage, avec verandah à la mode du pays, — modèle de pêcherie de morue, — maison de pêcheur, — maison en bois de couleur de la Guyane.

3<sup>e</sup> Groupe : possessions de l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Tahiti), maison de colon concessionnaire, commune à la Nouvelle-Calédonie et à la Guyane, et village canaque avec cases de chefs canaques.

4<sup>e</sup> Groupe : possessions de l'Afrique (Sénégal, Gabon, Congo), tour de Saldé avec cases sénégalaises formant village, — village pahouin, — village alfourou.

5<sup>e</sup> Groupe : possessions d'Indo-Chine (Cochinchine, Cambodge, Annam et Tonkin) palais annamite, pagode Khmer d'Ankor, affectés, l'un à l'exposition de la Cochinchine, l'autre au Cambodge; pagode du Tonkin.

En outre, et pour donner de la vie et du mouvement à cet ensemble colonial, le projet élaboré par le commissariat prévoit que les villages indigènes du Sénégal, du Gabon, de la Nouvelle-Calédonie, de Tahiti, seront habités par une centaine d'indigènes des deux sexes, et que le service de gardiennage pourra être assuré, en partie, par des détachements de troupes indigènes.

A quelle dépense donnera lieu l'exécution de ce plan ?

1<sup>o</sup> Construction du Palais central, qui sera utilisé, après l'Exposition de 1889, comme Palais de l'Exposition permanente, ou comme musée colonial et commercial : 200.000 fr. (Le gouvernement demandait 440.000 fr.)

2<sup>o</sup> Pavillons indigènes : 276.000 fr.

3<sup>o</sup> Décoration intérieure et extérieure : 50.000 fr.

4<sup>o</sup> Cartes coloniales : 10.000 fr. (Le gouvernement demandait 20.000 fr.)

5<sup>o</sup> Transports indigènes civils et militaires : 20.000 fr.

6<sup>o</sup> Leur entretien à Paris : 20.000 fr.

7° Transport des colis : 7,000 fr.  
8° Publications, catalogues, etc. : 20,000 francs.

9° Dépenses supplémentaires pour l'exposition des protectorats : 60,000 fr. (Le gouvernement demandait 100,000 fr.)

10° Dépenses imprévues : 40,000 fr.

11° Frais d'administration, de gardiennage, etc. : 75,000 fr. (Le gouvernement demandait 100,000 fr.)

De ce total (785,000 fr.), il convient de déduire 200,000 fr. fournis par les colonies à titre de fonds de concours.

Le montant du crédit afférent à l'Exposition du service colonial, proposé par la Commission, atteint en conséquence : 585,000 fr.

#### Ministère de l'Intérieur.

L'Exposition du ministère de l'intérieur comprend deux parties distinctes : l'Intérieur proprement dit, et l'Algérie.

Sur la première partie, la Commission a réduit de 90,000 fr. le crédit de 250,000 demandé par le gouvernement. Cette somme était destinée à la construction d'un pavillon spécial dont l'utilité ne lui a pas paru démontrée. Le reste du crédit est destiné à l'installation de l'exposition de la carte de France et du service vicinal : 40,000 fr.; à l'installation de l'exposition de l'Assistance publique : 50,000 fr.; à l'installation de l'exposition des établissements pénitentiaires : 70,000 fr.

Le crédit afférent à la deuxième partie (Algérie), a été maintenu dans son entier. Il monte à 300,000 fr.

#### Ministère des Affaires étrangères.

Le ministère demande 50,000 fr. pour l'organisation d'une exposition des produits de Madagascar; la Commission est d'avis que ce crédit doit être accordé.

#### Ministère de l'Agriculture.

Le crédit demandé par le Gouvernement pour l'organisation d'une exposition du ministère de l'Agriculture vise plusieurs catégories de dépenses :

1° EXPOSITION PERMANENTE DE L'AGRICULTURE, comprenant le résumé complet des faits agricoles accomplis depuis 1789 jusqu'à nos jours : 80,000 fr.

2° CONCOURS UNIVERSEL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS MALES ET FEMELLES DES ESPÈCES BOVINE, OVINE ET PORCINE, ET ANIMAUX DE BASSE-COUR : 710,000 fr.

3° EXPOSITION FORESTIÈRE : 200,000 fr.

4° CONCOURS D'ANIMAUX DE L'ESPÈCE CHEVALINE : 765,000 fr.

5° EXPOSITION DU SERVICE DE L'HYDRAULIQUE AGRICOLE : 10,000 fr.

L'ensemble de ces crédits forme un chiffre de 1,685,000 fr., — qui est celui même auquel se montaient les prévisions du gouvernement, et que la Commission a considéré comme justifié.

#### Ministère du Commerce et de l'Industrie.

De toutes les réductions opérées par la Commission du budget dans les deman-

des formées par les divers ministres, en vue de leurs expositions particulières, — celle que subit le ministre du commerce et de l'industrie est la plus importante. En effet, de 335,000 fr., — chiffre demandé, — le crédit tombe à 45,000 fr., par la suppression de 290,000 fr.

Avec les 45,000 fr. restants, le ministre aura à organiser une exposition de l'Enseignement professionnel (25,000); une exposition d'Eaux minérales et établissements thermaux (5,000 fr.); et une exposition de statistique commerciale générale de la France (15,000 fr.)

#### Ministère de la Justice

Le ministre de la justice se contente d'une somme de 47,000 fr., que la Commission du budget lui accorde d'ailleurs sans réduction.

Ce crédit se décompose de la façon suivante :

1° *Etat approximatif des frais de la participation de l'administration centrale du ministère de la justice* 2,000 fr.

2° *Détail des dépenses présumées pour l'exposition de la grande chancellerie de la Légion d'honneur* : 20,000 fr.

3° *Détail des dépenses prévues pour l'exposition de l'Imprimerie Nationale* : 25,000 fr.

#### Ministère des Finances

Le ministre des finances clôt cette longue nomenclature. Son exposition particulière nécessitera un crédit de 200,000 fr. que lui accorde, conformément à sa demande, la Commission du budget.

En voici le détail :

1° *Manufactures de l'Etat (tabacs)* : 45,000 fr.

2° *Direction générale de l'enregistrement et du timbre* : 12,000 fr.

3° *Statistique* : 11,000 fr.

4° *Monnaies et médailles* : 30,000 fr.

5° *Postes et télégraphes* : 100,000 fr.

6° *Contributions directes* : 2,000 fr.

×

Tels sont les résultats auxquels la commission du budget s'est trouvée conduite par l'étude des diverses parties du projet qui lui était soumis.

Les réductions opérées, bien qu'elles atteignent près d'un quart du chiffre total des prévisions, ne semblent point devoir diminuer l'éclat des expositions des départements ministériels. Elles portent principalement sur des constructions de bâtiments, dont la commission n'a point cru qu'il fut utile d'encombrer l'Exposition, alors que les sections françaises offrent à la plupart des objets exposés une hospitalité luxueuse et, en tout état de cause, largement suffisante. La Chambre s'y ralliera sans doute, et l'organisation de ces expositions, auxquelles il est, par l'analyse qui précède, permis de prédire le succès le plus vif et le plus flatteur, pourra être promptement entreprise.

## L'Exposition Spéciale de la Ville de Paris

### Canaux. — Puits artésiens. — Service vicinal

Pour continuer la série d'information que nous avons déjà donnée sur l'Exposition spéciale de la Ville de Paris, nous parlerons aujourd'hui de l'Exposition du service des canaux et des puits artésiens.

La Commission de l'Exposition municipale a fixé à 29,400 francs le crédit nécessaire à ce service, qui occuperait une surface verticale de 25 mètres et une surface horizontale de 30 mètres.

Donnons d'abord quelques renseignements généraux sur les canaux municipaux, qui sont au nombre de trois : Le canal de l'Oureq, le canal Saint-Martin et le canal Saint-Denis.

Le canal de l'Oureq a été conçu avec le double objet de fournir, à Paris, des eaux potables et de créer, en même temps, une voie navigable.

L'Oureq est une rivière de 87 kilomètres de long, qui a son origine dans le département de l'Aisne, près de la Fère-en-Tardenois, et qui se décharge dans la Marne, au-dessous de Lizy.

Comme ligne de navigation, le canal n'admet en principe que des bateaux spéciaux dits flûtes d'Oureq, de 3 mètres de largeur sur 28 mètres de longueur. Les transports n'existent guère qu'à la descente et se composent principalement de bois, de farines et de matériaux de construction. Le trafic s'élève en moyenne à 790,000 tonnes.

Le canal Saint-Denis est branché sur le canal de l'Oureq, à la gare circulaire de la Villette. De cet endroit à son embouchure en Seine, il a une longueur de 6,647 mètres. Le mouvement de la navigation, sur ce canal est très important; le tonnage s'élève à 970,000 tonnes et est produit par le transport à Paris des charbons de terre du Nord, du Pas-de-Calais, de la Belgique et de l'Angleterre, des matériaux de construction et des produits agricoles.

Ce canal vient, ainsi que les bassins de la Villette, d'être approfondi à 3 mètres 20 de tirant d'eau.

Le canal Saint-Martin mesure, de l'extrémité aval du bassin de la Villette jusqu'à son débouché en Seine une longueur de 4,553 mètres, dont 1,849 sous voûte. Le mouvement de ce canal est, par an, de 630,000 tonnes environ.

Des albums, renfermant la statistique générale des ouvrages d'art de ces canaux, seront mis à la disposition des visiteurs de l'Exposition, ainsi que tous les renseignements sur le trafic, les frais de traction, le tonnage, le mouvement de la navigation, etc.

La ville de Paris possède trois puits artésiens : ceux déjà anciens de Grenelle et de

Passy, et celui de la place Hébert qui vient d'être achevé tout récemment. La place Hébert est située au voisinage de la station de la Chapelle, sur le chemin de fer de Ceinture.

Le débit du puits de Grenelle, qui était d'abord assez considérable n'est plus que de 335 mètres cubes par 24 heures.

Le puits de Passy, entrepris pour alimenter les rivières du bois de Boulogne, qui consomment aujourd'hui près de 15,000 mètres cubes d'eau par 24 heures, en fournit à peine la moitié.

Commencée en 1866, l'exécution du puits artésien de la place Hébert, dont la dépense peut être évaluée approximativement à 2,500,000 francs, a été poursuivie pendant vingt-deux ans. Le forage a atteint la profondeur de 719 mètres 20 au-dessous du sol.

Un autre puits artésien sera construit à la Butte-aux-Cailles.

Des renseignements fort intéressants au point de vue de la construction des puits artésiens et au point de vue de la géologie, seront réunis pour être exposés.

Ajoutons, maintenant, quelques mots au sujet de l'Exposition du service vicinal, qui se composera principalement de plans en relief, de cartes murales et d'albums photographiques. Un crédit de 8,000 francs sera alloué pour ce service, qui n'occupera que 4 mètres de surface verticale et 5 mètres de surface horizontale.

Pour terminer tout ce qui a rapport à l'Exposition de la ville de Paris, nous n'avons plus maintenant à parler que des services de la police, de l'assistance publique et des aliénés. Ce sera l'objet de notre prochain article.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Nous n'avons à mentionner, pendant la semaine qui s'achève, aucune opération offrant un intérêt comparable à celui qui s'attachait justement au levage de la grande ferme de 115 mètres du Palais des machines. L'état des travaux, dans les chantiers du Champ de Mars, n'en est pas moins des plus satisfaisants; il est même facile de constater qu'une activité nouvelle y est actuellement déployée; tout fait espérer qu'elle ne se ralentira plus jusqu'à la date, d'ailleurs désormais prochaine, de l'inauguration solennelle.

\*\*\*

Une deuxième ferme métallique se dresse sur le chantier du Palais des machines. Nous ne décrirons pas la manœuvre grâce à laquelle cette érection a été effectuée; on l'a lue en détail dans notre dernier numéro. Elle a d'ailleurs, ainsi qu'il était permis de s'y attendre, présenté moins de difficultés et de tâtonnements que pour la première, et a pris un temps de beaucoup moindre.

Le travail du levage, devant s'accomplir

concurrentement par les deux entreprises de Fives-Lille et les anciens établissements Cail jusqu'à achèvement complet, sera promptement mené à bien.

\*\*\*

Des deux Palais des Beaux-arts et des Arts libéraux, le premier offre deux fermes métalliques entièrement assemblées et dressées: sur le chantier du second, les charpentes de fer, amenées à pied d'œuvre, sont encore à terre. En revanche, la maçonnerie qui doit séparer ces deux édifices des sections étrangères du Palais des expositions diverses, commencée il y a quelques jours à peine, est presque entièrement construite, au moment où nous écrivons ces lignes.

\*\*\*

Nous signalions samedi dernier l'activité déployée dans les jardins, et les transformations gracieuses qui s'y opèrent chaque jour au moyen de transplantations d'arbres et d'arbustes, d'installations de talus gazonnés, de garnitures de plates-bandes, etc. La semaine qui s'achève marque un nouveau, un sensible progrès dans l'aménagement de cette partie, si importante, de l'Exposition universelle. Cet aménagement sera bientôt chose faite: et c'est un parc complètement acclimaté, familiarisé avec son sol, qui sera livré au public, le jour de l'ouverture, en plein printemps de 1889.

\*\*\*

C'est avec un plaisir sans cesse renaissant que nous voyons le Pavillon de la Presse prendre chaque jour une tournure plus originale et plus coquette. L'œuvre de M. Vaudoyer offrirait des difficultés sans nombre, tant à raison de la disparité des parties constitutives qu'il s'agissait d'assembler entre elles, qu'à cause de l'espace restreint où il lui était commandé de les édifier; ces difficultés, il les a abordées hardiment et victorieusement résolues. L'opposition entre les tuiles rouges de la toiture du pavillon central et les ardoises des deux annexes est du plus heureux effet: la décoration de la corniche, où des consoles légères alternent avec de chatoyants panneaux céramiques, enlève à la maçonnerie le caractère un peu aride et sévère qu'elle affectait tout d'abord, et rien n'est plus gracieux que le triple perlon par lequel les hôtes du Pavillon de la Presse accèderont bientôt, tant aux salles de travail et de lecture, qu'au restaurant et aux services postaux et télégraphiques.

A voir l'activité qui est déployée sur ce chantier, on peut espérer que l'ornementation intérieure ne tardera point à être abordée. Nous la décrirons en détail.

\*\*\*

Nous avons annoncé que la longue et sinieuse galerie réservée sur le quai d'Orsay à l'exposition agricole était complètement en place. Le briquetage des entre-colonnes vient d'être entrepris; il sera suivi de l'exécution des travaux de vitrerie, qui ne demanderont guère un laps de temps plus étendu.

\*\*\*

La tour Eiffel, dont les travaux viennent de recevoir une impulsion extrêmement vigoureuse, ne tardera point sans doute à atteindre le niveau fort respectable de cent mètres, — hauteur qui ne formera, on le sait, que le tiers de l'élévation totale que doit présenter cette montagne de fer.

Le plancher du premier étage est presque achevé; il est formé de longues briques creuses assemblées et recouvertes de ciment. Sur ce plancher, la circulation des matériaux est assurée au moyen d'un petit chemin de fer circulaire dont les rails ont été fixés sommairement sur des poutres, disposées à même la charpente de fer. Il en résulte une économie appréciable de temps et de main-d'œuvre pour les ouvriers, à la portée de qui sont mis les matériaux, et qui n'ont point à les transporter péniblement d'un point à l'autre, d'un emplacement restreint, et bordé par deux abîmes.

Le projet d'installation, sur le premier étage, d'une cantine a été momentanément abandonné; la cabine de bois dont nous avons parlé abrite une puissante locomobile, laquelle actionne des treuils destinés à monter, sur le plancher du premier étage, les pièces colossales des montants et toute la charpente de fer.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Parmi les curiosités de l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène, qui sera ouverte l'été prochain, au Palais de l'Industrie, nous devons d'abord mentionner différentes embarcations à moteurs électriques, des bateaux de sauvetage des différents pays, des canots de plaisance, des chevaux mécaniques, enfin, des appareils de toute nature se rapportant au programme.

Signalons également comme étant appelée à un grand succès de curiosité: *la maison d'acier*, qui constituera un curieux modèle d'habitation hygiénique, confortable et à bon marché.

Avec cet immeuble mobile, le locataire jouira de deux superbes pièces de trente-cinq mètres. Pour 3,000 francs environ on peut se loger honorablement, on peut être propriétaire, et l'on a de plus l'avantage — comme le philosophe Bias ou comme un limaçon — de pouvoir emporter sa maison avec soi lorsque le site habituel a cessé de plaire.

Ajoutons une foule d'objets dépendant des industries courantes et qui seront exposés, soit à cause de leur utilité dans la vie domestique, ou bien encore au point de vue de la satisfaction donnée aux besoins si grands du confortable moderne et de l'hygiène, et l'on concevra l'intérêt considérable de l'exposition du Palais de l'Industrie en 1888.

## Les Théâtres

Quand, sous l'administration de M. Emile Perrin, les premiers artistes de la Comédie-Française accaparaient tous les rôles, on déplorait que les nouveaux fussent trop tenus en réserve. Sous le règne de M. Claretie, la jeune troupe donne : on l'écrase sous les souvenirs et les comparaisons. Ne pourrait-on faire jouer, à côté de vétérans, quelques conscripts qui s'aguerriraient sous l'œil des chefs ?

La reprise d'*Adrienne Lecouvreur* nous suggère ces réflexions-là. La pièce touchante et dramatique de Scribe et de M. Legouvé, jouée à l'origine par des maîtres tels que Samson et Régnier ; par la grande Rachel, par Got, dans un bout de rôle ; par Leroux et Maillard ; par M<sup>mes</sup> Allan-Despréaux, Denain et Favart, aurait eu besoin, pour être défendue contre l'irréparable outrage du temps, de talents plus exercés.

Heureusement, le personnage d'Adrienne est confié à M<sup>lle</sup> Bartet, qui ne possède pas, il est vrai, l'ampleur d'une Roxane et d'une Phèdre, et semble plutôt faite pour les douces Bérénice et Aricie, mais dont la voix est pénétrante, le jeu sobre et vrai, enfin qui émeut. De Féraudy donne au bon Michonnet, le régisseur épris de la tragédienne, une physionomie touchante. M<sup>lle</sup> Pierson est une princesse de Bouillon peut-être un peu bourgeoise, mais altière et cruelle, comme il convient.

\*\*\*

La pièce japonaise de M<sup>me</sup> Judith Gautier est japonaise par ses décors et ses costumes, par sa couleur et sa poésie locales ; par le sujet, l'intérêt et la passion, elle est de tous les pays : elle est humaine.

L'action se passe à Yeddo. Le riche Yamato abandonne sa femme légitime, qui meurt de douleur, et il la remplace par une courtisane, déjà installée dans son palais, et qui le fait assassiner pour le voler et vivre avec un amant.

Un fils était né du mariage de Yamato avec l'infortunée Omay ; un prince sans héritier l'adopte. Quelque vingt ans après, le jeune Japonais cherche le meurtrier de son père ; il trouve son père lui-même, qui a survécu à ses blessures ; puis, il épouse une jeune japonaise : la propre fille de Cœur de Rubis, la courtisane, la marchande de sourires, qui se tue pour assurer le bonheur de son enfant.

*La Marchande de sourires*, écrite dans un style imaginé plein de saveur, est mise en scène par M. Porel, directeur de l'Odéon, d'une façon merveilleusement artistique.

M<sup>me</sup> Tessandier (Cœur de Rubis) et Laroche, l'assassin par amour, méritent une mention spéciale.

\*\*\*

L'Ambigu, qui puise à pleines mains dans le répertoire d'Alexandre Dumas, donne *les Mohicans de Paris*.

Sans avoir tout l'éclat de *la Jeunesse des Mousquetaires*, ce drame populaire, de la famille des *Mystères de Paris*, où la mère peut conduire sa fille, est souvent écrit de verve et il intéresse.

M<sup>lle</sup> Félicie Mallet remporte un véritable succès dans le personnage d'un gavroche spirituel et bon enfant. Tous nos compliments à Brésil, le terre-neuve, qui remplit un rôle important.

\*\*\*

Une tireuse de cartes, qui répond au doux nom de Lodoïska, jette un sort au sergent Philidor, en prédisant à la tendre Chloé la mort prochaine de celui qu'elle aime.

Après des complications plaisantes, mais qui roulent sur des idées bien lugubres, le mariage s'accomplit, comme bien vous pensez.

Livret agréable de MM. Paul Ferrier et C. Clairville ; partition plus qu'agréable de M. Raoul Pugno et qui contient des pages mélodiques. Plusieurs morceaux obtiennent les honneurs d'un *bis* unanime et sincère.

M<sup>me</sup> Grisier-Montbazon, fine diseuse, joue Chloé, et la nécromancienne trouve en M<sup>lle</sup> Gilberte une très séduisante interprète.

En somme, succès pour les Bouffes-Parisiens avec *le Valet de cœur*.

\*\*\*

« Admirateur passionné du roman de M. Zola, j'étais navré de voir ce qu'une funeste manié d'adaptation avait fait. La leçon, au moins, sera-t-elle entendue ? Comprendra-t-on que le livre et le théâtre sont choses différentes, que ce qui est légitime là devient criminel ici ? Le livre prépare un cadre, explique tout : le théâtre, dans sa brutalité nécessaire, ne peut que résumer, sans atténuation ni réserve, les choses, choses grossies à son optique. Et quelle misérable besogne, que celle qui a consisté à jeter un os aux galeries supérieures, une fleur à l'orchestre, à escamoter les questions que le livre pose avec une magnifique sérénité. »

Tel est l'exorde d'une chronique consacrée à *Germinal*, dans le *Figaro*, par M. Henry Fouquier, qui, sous son nom ou sous ses pseudonymes, traite toutes les questions d'une plume si subtile, avec un sens si judicieux et un grand talent. — Cette reproduction nous dispense de toute appréciation.

Le drame de MM. Zola et William Busnach est une suite de tableaux décosus, remplis de déclamations, de révolte, de scènes brutales, de misère noire et d'angoisses. La direction du Châtelet l'a magnifiquement encadré, et il est joué dans la perfection. Superbe, M<sup>me</sup> Marie-Laurent et Laray dans la Maheude et Maheu. Très bien, Philippe Garnier, Brémont, Courtès et M<sup>lle</sup> Lainé.

\*\*\*

Malgré ses prodigalités quotidiennes d'esprit, au *Voltaire*, notre confrère Alfred Delilia trouve moyen d'en mettre de côté pour le théâtre. Sa parodie de *la Grande Marnière*, à Cluny, abonde en mots heureux et en saillies originales, en pointes finement aiguës.

Allez voir *la Petite Marnière*, que vous connaissiez ou non sa sœur aînée.

\*\*\*

La *Fin du Siècle* met en scène, au

Château-d'Eau, une personnalité politique et financière, assaillie de solliciteurs, promettant et vendant aux abonnés de la *Petite Cagnotte* faveurs, décorations, et se faisant payer d'avance pour ces tripotages indéliçats.

C'est assez transparent, n'est-ce pas ?

Cette satire, qui ne manque pas de sève au début et qui a des prétentions aristophanesques, justifiées par-ci, par-là, ne se soutient pas théâtralement.

EMILE ABRAHAM

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Plumes métalliques Blanzly Poure et Co

Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;

Une circulaire explicative ;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Le marché reste très-ferme, mais il y a toujours fort peu d'affaires. La reprise s'est produite cependant sur toute la ligne. Rentes françaises, fonds étrangers et valeurs diverses, toute la cote s'est relevée avec entrain sous l'influence des rachats précipités d'une spéculation, surprise à la baisse et qui voit s'évanouir toutes les raisons, bonnes ou mauvaises, qu'elle avait de croire à un succès.

L'approche de la liquidation mensuelle a été pour beaucoup dans ce changement de front. Les acheteurs, pour obtenir des règlements de compte plus favorables, ont pourchassé leurs adversaires qui, se voyant débordés, ont été contraints de racheter.

Un autre motif de hausse qui a sa valeur, est l'impression favorable produite par la décision de la Commission chargée de statuer sur la proposition d'autoriser la Compagnie de Panama à émettre des obligations à lots.

Quelques ventes se sont produites en dernier lieu sur notre place. Il est clair que la reprise a été un peu brusque et qu'elle aurait besoin d'être consolidée avant que l'on s'aventurât à la pousser plus loin. Mais ces réalisations n'ont pas un caractère inquiétant. Les dispositions demeurent très satisfaisantes.

X

Le 3 0 0 passé de 81.20 à 81.97, après avoir fait 82.15.

Le 3 0 0 amortissable a varié de 84.35 à 84.85.

Le 4 1 2 0 0, qui s'inscrivait à 106.50, a touché 107 fr. et reste à 106.80.

Les prix du comptant sont soutenus.

Les Consolidés anglais ont passé de 99 11 16<sup>e</sup> à 99 15 16<sup>e</sup> pour revenir en dernier lieu, à 99 11 16<sup>e</sup>.

Le 4 0 0 Hongrois s'est avancé de 78 à 78.50.

Le Turc, qui était à 14.20 il y a huit jours, se tient actuellement à 14.30.

L'Unifiée d'Égypte a repris de 406.25 à 411.25.

Le 4 0 0 Autrichien est à 87.70, en hausse de 70 centimes.

X

Les valeurs de Crédit sont fermes.  
La Banque de France se négocie à 4315.  
Le Crédit Foncier, que nous laissons il y a huit jours à 1350, se traite en bonne fermeté à 1360, après 1363 75.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ont conservé une excellente tenue. Elles sont en vue des cours de 500 francs qu'elles ne peuvent manquer d'atteindre. A 500 francs, elles ne rapporteront plus que 3 0 0 : mais ce sera encore un intérêt très rémunérateur pour une obligation à lots, puisque les obligations similaires de la ville de Paris ne rapportent plus que de 21 2 0 0 à 23 4 0 0.

L'intérêt que rapportent les autres valeurs de premier ordre, rentes et obligations garanties des chemins de fer, est aujourd'hui de 3.70 0 0 environ. Un écart de 0.70 0 0, avec l'obligation à lots, n'est pas exagéré. Cela représente, pour une obligation de 500 francs une perte d'intérêt de 3.50 environ : 3.50, voilà ce que coûte au porteur d'une obligation le droit de participer annuellement à six tirages de lots, comprenant des lots de 1.000 à 100.000 fr.

Les Bons de la Presse ont donné lieu à de nombreuses demandes : on les recherche de 22 francs à 22 fr. 25 : on les payera plus cher à l'approche du prochain tirage.

Quant aux Bons à lots, ils ont donné lieu à un large mouvement de transactions. Ils se sont élevés à 129 francs, soit une prime de 29 francs ou de 29 0 0. Le public a su apprécier promptement les mérites de cette petite valeur. La faveur qu'il lui accorde s'étendra certainement au Bon de la Presse, son aîné, pour lequel il y a aussi des combinaisons de tirages très séduisantes, avec gros lots et fortes primes de remboursement.

Le Comptoir d'escompte est ferme à 1037 50.  
La Banque d'escompte se négocie à 462 50.

Le Crédit lyonnais est ferme à 560.  
Les chemins de fer sont soutenus :

Le Nord à 1527 50 ; le Midi à 1155 ; le Lyon à 1275 et l'Orléans à 1300.

La Compagnie transatlantique a de nombreuses demandes à 507 50.

Le Panama a réalisé des progrès importants pendant les derniers huit jours sur la nouvelle du dépôt sur le bureau de la Chambre d'un rapport favorable au projet d'émission d'obligations à lots. Il s'est avancé de 270 à 345, après avoir fait 358 75.

Le Suez est soutenu à 2140.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 95 le  
kilog. contre remboursement.

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**L'OFFICE FRANÇAIS**

LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**

21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélamines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA

**CONTINENTAL TRADING UNION**

à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2/3-3/4, selon leur nature.

DESSINS  
GRAVURES  
& Bois

**E. BADOUREAU**

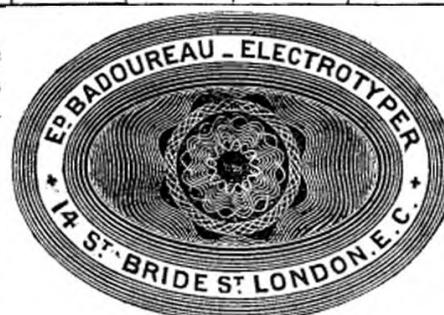
CLICHÉS  
ET  
IMPRIMERIE

La maison se charge de  
toutes les Illustrations  
ayant rapport à l'Exposi-  
tion de Paris 1889.

BUREAUX

29, Poppins court, Fleet street

LONDRES E. C.



Soins spéciaux pour tous  
Travaux d'Imprimerie et  
de Clicherie (cuivre et  
plomb).

MANUFACTURE

14, St-Bride street, Ludgate circus

LONDRES E. C.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres postés.



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**"PIN"**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue de Navre, PARIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER - Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, - PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>o</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
**DIPLOMES D'HONNEUR**  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE: 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
11 VILLE 46 av. Parmentier Paris

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
**CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur**  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. - VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**ALA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi n<sup>o</sup> du Catalogue.

**LA RÉPERTOIRE**  
**"STANDARD" BREVETÉ S. G. D. G.**  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
pour 600 à 20,000 noms  
**RECHERCHES FACILES et instantanées**  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
**INDISPENSABLE**  
dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
**Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS**  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2' 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 3 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, Sr, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution  
**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage **VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>**,  
plaine Saint-Denis.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS - 8, Rue Humboldt, 8 - PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**PHILIPPART FRÈRES**  
181, rue de la Pompe, 181  
PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
DES  
**ACCUMULATEURS**  
E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

**DIPLOMES D'HONNEUR**

Fisheries..... 1883  
Indes et Colonies..... 1886

**MÉDAILLES D'OR**

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS  
Londres..... 1885  
Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**  
181, rue de la Pompe, 181  
PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
DES

**LAMPES ÉLECTRIQUES**  
à incandescence

**DE CHANGY**

**LAMPES**  
DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

**CONSOMMATION**  
réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

**Cassis-Rouvière**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beanbourg **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. } COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION - Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : } Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
} Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.-2. Boulevard de Strasbourg, 2. - PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ETRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal



DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### SOMMAIRE

#### NOTRE DESSIN.

##### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté.

Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits admis à être exposés.

##### PARTIE NON OFFICIELLE :

Commission de Contrôle et de Finances.

Rapport de M. Contamin : État des travaux de la Tour Eiffel.

Nouvelles de l'Exposition.

L'Étranger à l'Exposition.

Sur la Tour Eiffel.

Chronique des Travaux.

Panorama et Dioramas de la Compagnie transatlantique.

Revue financière.

Annonces.

### Notre Dessin

#### Installations mécaniques dans le Palais des Machines.

Le dessin en perspective que nous publions dans ce numéro a pour but de donner une idée de ce que sera l'installation du Palais des Machines en mouvement.

Cette magnifique construction, au montage de laquelle on travaille en ce moment avec tant d'activité, s'exécute sous la direction de M. Dutert, architecte. La charpente en a été étudiée et calculée par l'éminent ingénieur, M. Contamin, chef du service du contrôle des constructions métalliques.

Nous ne reviendrons pas sur les proportions gigantesques de ce bâtiment, que nous avons décrit en détail dans de précédents numéros, et nous donnerons simplement quelques renseignements sur ses installations intérieures, que notre dessin montre en détail.

Dans le sens transversal, le Palais a été divisé en un certain nombre de travées, séparées par des chemins dont la direction est parallèle à l'axe longitudinal de la galerie.

Les quatre travées du milieu sont réservées aux machines en mouvement; elles auront une largeur de 15 mètres et elles seront pourvues, suivant leur axe, d'un arbre de

couche recevant la puissance des moteurs.

Les travées latérales, ainsi que celles du pourtour du rez-de-chaussée et de la galerie du premier étage, seront réservées à tous les produits des classes comprises dans le groupe VI, pour lesquelles il n'y a pas à prévoir l'emploi de force motrice.

Sur le dessin, nous avons représenté des machines dont la nature correspond à peu près à ce qui sera exposé dans chaque emplacement de la galerie, en sorte que son examen permet pour ainsi dire, à chacun de comprendre comment se présentera son exposition.

L'installation des arbres de transmission offre des dispositions particulières qu'il nous paraît intéressant de signaler.

Comme on le voit, un certain nombre de paliers sont placés sur des supports formés de deux colonnes en fonte, espacés de 11 m. 20. Les points d'appui intermédiaires de ces arbres sont obtenus au moyen de chaises pendantes, qui sont fixées à une poutre, qui relie tous les supports d'une même rangée. Il y a ainsi, parallèlement à l'axe des palais, quatre poutres, dont deux d'un même côté sont écartées de 18 m. Ces poutres présentent une grande rigidité et il a paru très avantageux d'utiliser leur résistance, en prévoyant l'installation de ponts roulants qui circuleront d'un bout à l'autre de la galerie, et rendront de grands services pendant la période de montage et de démontage pour les opérations de la manutention.

Une fois l'Exposition ouverte, les constructeurs qui les auront exposés pourront présenter leurs appareils en état de fonctionnement et promener, à 7 mètres du sol, les visiteurs qui désireront jouir du coup d'œil d'ensemble de cette magnifique réunion des produits des arts mécaniques.

Les machines motrices, qui seront au minimum de trente, attaqueront la transmission au centre d'un beffroi formé de quatre colonnes, dont l'aspect sera robuste et élégant. Ces ingénieuses dispositions, qui ont reçu l'approbation du Comité technique des machines ont été imaginées et proposées par M. Vigreux, chef du service mécanique et électrique, qui, en raison de sa haute compétence dans les travaux d'instal-

lation mécanique, a été si heureusement choisi pour diriger cette branche importante des services de la Direction générale de l'Exploitation.

M. Vigreux a comme collaborateurs, dans son service, M. Collignon, ancien ingénieur des usines Cail, qui remplit les fonctions d'inspecteur principal, et M. Ch. Bourdon, ingénieur répétiteur à l'École centrale, qui est attaché en qualité d'inspecteur.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté, en date du 28 avril 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, le comité d'installation de la classe 36, celui de la classe 60 et celui de la classe 61 comprendront six membres, au lieu de quatre, pris parmi les exposants admis de la classe et élus par ces derniers.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### RÈGLEMENT SPÉCIAL

RELATIF A L'EXPÉDITION, AU TRANSPORT, A LA RÉCEPTION ET A LA RÉEXPÉDITION DES PRODUITS ADMIS A ÊTRE EXPOSÉS.

#### EXPÉDITION ET RÉCEPTION

##### ARTICLE PREMIER

Chaque producteur français admis à exposer recevra, en temps utile, un certificat de son admission, portant un numéro d'ordre, et indiquant les dimensions de l'emplacement mis à sa disposition; il recevra, en même temps, les étiquettes imprimées nécessaires pour l'expédition, le transport et la manutention des colis contenant ses produits.

##### ART. 2.

Les exposants étrangers dont le pays ne sera représenté, ni par un commissaire général, ni par un Comité national, seront assimilés aux exposants français, en ce qui concerne l'article ci-dessus.

##### ART. 3.

Tous les envois à l'Exposition seront adressés au nom des exposants; ils seront

reçus par ces derniers, ou à leur défaut, par les délégués qu'ils auront accrédités pour donner quittance au moment de la livraison.

Les étiquettes fournies aux exposants expéditeurs, conformément aux articles I et II seront de deux espèces différentes :

1<sup>o</sup> des étiquettes tricolores servant d'adresse imprimée, que l'exposant remplira par l'inscription de son nom ;

2<sup>o</sup> des étiquettes imprimées sur papier de couleurs différentes, suivant le groupe auquel appartiendront les produits expédiés.

Ces dernières étiquettes porteront imprimés en caractères très-lisibles :

1<sup>o</sup> L'indication de l'enceinte ;

2<sup>o</sup> Le numéro du groupe ;

3<sup>o</sup> Le numéro de la classe.

Les couleurs conventionnelles adoptées sont les suivantes :

*Groupe II* (Education, Enseignement, Matériel des arts libéraux) : **Blanc**.

*Groupe III* (Mobilier et accessoires) : **Bleu**.

*Groupe IV* (Tissus, vêtements et accessoires) : **Jaune d'or**.

*Groupe V* (Industries extractives, produits bruts et ouvrés) : **Brun**.

*Groupe VI* (Outillage et procédés des industries mécaniques) : **Rouge**.

*Groupe VII* (Produits alimentaires) : **Violet**.

*Groupe VIII* (Agriculture, Viticulture et Pisciculture) : **Vert foncé**.

*Groupe IX* (Horticulture) : **Vert clair**.

L'exposant devra coller en double, et séparément, une étiquette de chacune des espèces ci-dessus désignées sur chacun de ses colis.

#### ART. 4.

Les colis d'origine française, ou provenant d'exposants étrangers dont le pays ne sera pas représenté par un commissaire général, ou par un comité national, renfermant des produits destinés à l'Exposition devront porter, en outre, comme marque distinctive, et tracée au pinceau, les lettres E. U., entourées d'un cercle.

Ils porteront aussi, tracé au pinceau, le numéro d'ordre inscrit sur le certificat d'admission.

La lettre de voiture, accompagnant le colis, répètera le numéro d'ordre inscrit sur celui-ci, avec le nom de l'exposant.

#### ART. 5.

Chaque exposant français ou étranger d'un pays qui ne sera représenté, ni par un Commissaire général, ni par un Comité national, devra, en expédiant son colis, déclarer si celui-ci doit être livré en gare d'arrivée à Paris, ou transporté pas les soins des Compagnies de chemins de fer, de la gare d'arrivée à l'Exposition, conformément aux dispositions de l'article 14 du présent règlement.

Il devra pourvoir, soit par lui-même, soit par son représentant à l'Exposition, à l'expédition, au transport et à la réception de ses colis, ainsi qu'à la reconnaissance de leur contenu.

#### ART. 6.

Les colis de provenance de pays étrangers représentés par des Commissaires généraux ou par des Comités nationaux, renfermant des produits destinés à l'Exposition, devront porter, comme marque distinctive, tracée au pinceau, les lettres : E. U., entourées d'un cercle.

Ils seront adressés, au Champ de Mars, au délégué de la nationalité dont relève l'exposant.

Les colis de provenance des pays représentés devront tous porter l'indication, bien lisible, de leur provenance, à savoir : *les cou-*

*leurs et emblèmes de leur pavillon national.*

MM. les Commissaires étrangers sont expressément invités à notifier, en temps utile, au Directeur général de l'Exploitation, les modèles des adresses et les signes de reconnaissance adoptés par chacun d'eux.

#### ART. 7.

Si l'Exposant, ou son représentant, n'est pas présent pour recevoir les colis à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, les dits colis seront immédiatement remportés pour être emmagasinés, soit dans les gares, soit dans un magasin public; les frais de transport et de magasinage seront à la charge du destinataire.

#### ART. 8.

L'Administration supérieure s'abstient de toute intervention entre les entrepreneurs des transports et les exposants. Elle se borne à signaler à ces derniers, comme pouvant leur être utile, l'Agence instituée pour la réception, la manutention et la réexpédition des produits par M. Decauville aîné (1), qui a fait approuver par l'Administration un tarif maximum pour les opérations ordinaires de la manutention des colis.

#### ART. 9.

Les espaces réservés en dehors des installations de produits étant strictement calculés pour les besoins de la circulation, il sera interdit d'y laisser stationner les colis ou les caisses vides. En conséquence, les colis devront être déballés au fur et à mesure de leur réception, et les caisses, aussitôt le déballage opéré, devront être emportées par les exposants ou leurs représentants.

Si les exposants négligent d'opérer, comme il vient d'être dit, le déballage des produits et l'enlèvement des caisses, il y sera pourvu par les soins de l'Administration, sans que celle-ci puisse, en aucune façon, encourir une responsabilité quelconque pour ces exécutions d'office.

#### ART. 10.

Ainsi qu'il résulte de l'article précédent, l'Administration n'a réservé aucun emplacement pour le magasinage et la conservation des caisses vides. Elles ne peuvent qu'inviter les exposants, qui ne seraient pas en mesure de pourvoir par eux-mêmes au magasinage et à la conservation de leurs caisses vides, à s'adresser à l'Agence instituée par M. Decauville aîné. (*Voir article 8.*)

#### ART. 11.

Il est expressément entendu que tous les frais d'emballage, de transport, de manutention, de déballage, d'installation et de réexpédition, restent à la charge des exposants.

#### ART. 12.

Les produits, tant français qu'étrangers, seront admis dans les enceintes de l'Exposition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889, jusque et y compris le 31 mars suivant. L'Administration se réserve le droit d'autoriser à devancer la première de ces dates, si l'état des travaux de construction le permet, ou si les conditions de transport des colis de provenance étrangère le rendent nécessaire.

La seconde de ces dates pourra de même être différée par disposition spéciale.

#### ART. 13.

Ainsi qu'il a été dit dans l'article 20 du règlement général, les enceintes de l'Exposition seront constituées en entrepôt réel de douane et d'octroi; les produits étrangers destinés à l'Exposition sont admis à ce titre par tous les bureaux ouverts au transit ordinaire ou international, sous les conditions indiquées au décret du 25 août 1886. (*à suivre*)

(1) Monsieur Decauville aîné, ingénieur-constructeur, à Petit-Bourg (Seine-et-Oise) — Bureaux à Paris : 7, rue Royale.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### COMMISSION DE CONTROLE ET DE FINANCES

La Commission des 43 s'est réunie hier matin, sous la présidence du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

M. Pierre Legrand a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission et a exprimé le désir de presser l'examen de divers projets.

Il a constaté que les travaux, par suite des rigueurs de l'hiver, avaient subi un ralentissement, mais que, sur les affirmations de M. Alphand, on pouvait être assuré qu'ils seraient terminés en temps utile.

La Commission a examiné et adopté le projet relatif à la construction d'un groupe de bâtiments pour la douane et la police, ainsi que la construction d'un théâtre, qui portera le nom de *Folies Parisiennes* et sera dirigé par M. Daubray, du théâtre du Palais-Royal.

La Commission a adopté le projet de réfection du sol de la Galerie des Machines et de ses abords, pour l'installation des machines et générateurs.

Le prix de un franc, a été fixé comme prix d'entrée, de midi à six heures.

Le matin et le soir, de 6 heures à 10 heures le prix sera de deux francs.

Le dimanche, le prix d'entrée du soir sera réduit à un franc.

La question des cartes d'abonnement a été réservée.

Il ne sera pas fait usage de tourniquets, les visiteurs devront se munir de tickets, dont la distribution sera organisée d'un façon spéciale.

Il a été admis qu'il ne serait pas accordé d'entrées gratuites, sauf pour les exposants, les fonctionnaires, la presse.

Un abonnement, au prix réduit de 26 fr., sera accordé aux membres des diverses commissions de l'Exposition.

La séance a été levée à midi.

## RAPPORT DE M. CONTAMIN

### État des Travaux de la Tour Eiffel

Voici les conclusions du rapport de M. Contamin, ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques, sur l'état des travaux de la Tour :

La Commission officielle a pu juger, le 3 mai dernier, au moment de sa visite aux travaux en cours pour établir les fondations de cette immense construction, combien, au point de vue des dispositions adoptées, de la qualité des matériaux employés, du fini du travail et de la direction générale de l'entreprise, on pouvait rendre hommage aux efforts développés par M. Eiffel pour établir un bon système de fondations.

Nous sommes heureux de pouvoir déclarer que les mêmes éloges peuvent être adressés à cet éminent ingénieur, pour la manière dont il a continué, depuis, à conduire ses travaux.

Les fouilles et travaux de maçonnerie, commencés dans les derniers jours du mois de janvier 1887, ont été terminés à la fin du mois de juin de la même année.

Cinq mois ont suffi pour renuer 48,000 mètres cubes de terre et pour construire 14,000 mètres cubes de maçonnerie.

Aujourd'hui la grosse maçonnerie supportant la Tour est construite, et il en est de même des travaux de fouille et de pose des grosses conduites en fonte noyées dans l'eau pour servir de conducteur à l'électricité atmosphérique, conformément aux conclusions du rapport de la Commission d'électricité, en date du 24 juin 1886.

La partie métallique actuellement construite diffère, par plusieurs points, des dispositions prévues au projet qui vous a été présenté.

M. Eiffel a tenu compte, tout d'abord, dans les études soumises pour exécution à la Direction des travaux, des modifications demandées dans votre rapport, en date du 12 juin 1886, puis il a modifié, en les améliorant, les dispositions projetées pour l'établissement des planchers et galeries du premier étage.

M. Eiffel a réuni les arbalétriers deux à deux, non-seulement dans la partie du second étage, mais aussi sur toute la hauteur du panneau situé au-dessus de cet étage; il a porté la section uniforme des membrures dans la partie du premier étage, de 188.800 millimètres par arbalétrier à 208.096 millimètres pour les panneaux 10 et 11, et 220.096 millimètres pour le panneau 12, sensiblement renforcé les assemblages des barres inclinées aux membrures, coupé les arbalétriers à la base normalement à leur axe moyen, et dégagé ces arbalétriers dans la hauteur du rez-chaussée de l'archivolte de la voûte.

M. Eiffel a fait plus : pour faciliter son montage et ne pas avoir à se préoccuper de tassements possibles dans les fondations, il a, de lui-même et sans y être invité, disposé l'appui des arbalétriers sur les culées de manière à pouvoir intercaler entre la base des membrures et le sabot, des vérins hydrauliques permettant à tout instant du montage et pendant la période d'exploitation, de remédier aux tassements qui pourraient se produire.

Il a porté, à cet effet, le poids prévu pour les appuis de 80,000 kilogr. à 133.337 kilogr.

Pour mieux assembler le plancher aux membrures et augmenter les propriétés résistantes de ce dernier aux efforts de compression considérables que les arbalétriers exercent sur lui, pendant et après la période de construction, il a remplacé les trois poutres verticales qui, dans le projet primitif, réunissaient les arbalétriers à la hauteur de ce plancher, par deux grandes poutres doubles superposées ayant leurs âmes dans les prolongements des faces des membrures. Cette disposition, qui ne peut être adoptée qu'à la condition d'avoir les faces supérieures de ces poutres dirigées suivant un plan horizontal, conduit à assembler les plates-bandes composant ces faces aux âmes inclinées des poutres par des cornières à face elles-mêmes inclinées et, par suite, d'un prix d'achat très sensiblement supérieur à celui des cornières droites, mais elle présente, par contre, le très grand avantage de placer les âmes de ces poutres dans le sens des efforts de compression auxquels elles ont à résister et à transmettre ces efforts aux arbalétriers suivant des pièces elles-mêmes dirigées dans le sens de ces efforts. Un contreventement extrêmement puissant entre ces poutres, étudié de manière à reculer le plus possible la limite produisant

la flexion latérale, assure enfin à cette partie de la construction une rigidité et une stabilité qu'étaient loin de présenter les dispositions soumises tout d'abord à la Commission.

Un dernier changement en a été apporté à la disposition du 1<sup>er</sup> étage : il a consisté à placer le plancher de la galerie des tribunes en encorbellement sur les pourtours de cet étage, à un niveau inférieur à celui des galeries, à supporter ces tribunes par des consoles ayant la hauteur des poutres supérieures, et à les réunir entre elles par un voile plein en tôle.

En résumé, les quatre piles sont arrivées aujourd'hui à la hauteur de 60 mètres, niveau du plancher des salles du 1<sup>er</sup> étage; elles sont entretoisées deux par deux, depuis la cote (46) jusqu'à celle de (60), par un système de quatre grandes poutres constituées chacune par deux flasques en poutre à treillis, affleurant les parties extérieure et intérieure de chaque arêtier, et réunies entre elles par des treillis et par des contreventements supérieurs et inférieurs qui se poursuivent dans l'intérieur des piles. Ces poutres supportent les fers à I réunis par les poteries creuses constituant le plancher du 1<sup>er</sup> étage, mais elles ne supportent encore ni la galerie, ni les tribunes en encorbellement.

Ces piles enfin sont garnies de leurs escaliers et soutiennent les ossatures métalliques des monte-charges, mais elles ne sont pas encore réunies par les grands arcs, qui ne sont qu'amorcés et dont la construction se poursuit dans les ateliers de M. Eiffel, à Levallois-Perret.

Dans le métré remis à la Commission, le poids des fers et fontes entrant dans la composition de la portion de la tour comprise entre les fondations et le premier étage, était ainsi composé, en y comprenant ce premier étage :

Planchers et charpentes du premier étage :	
Poutres, poutrelles, ceinture...	668,736 kilogr.
Garde-corps.....	41,920 —
Toiture.....	193,344 —
Faces vitrées.....	96,000 —
Ossature de la 4 <sup>e</sup> partie.....	1,313,000 —
Appuis.....	80,000 —
Amarrages.....	100,000 —
Ascenseurs-escaliers.....	219,800 —
Arcs décoratifs.....	850,000 —
Soit.....	3,562,800 kilogr.

Si de ce poids on retranche le garde-corps, la toiture, les faces vitrées, les consoles et les arcs décoratifs, on trouve, pour tonnage prévu des fers représentant la construction arrivée à l'état d'avancement qui existe aujourd'hui :

$$3,562,800 \text{ kil.} - 1,221,264 = 2,341,536 \text{ kil.}$$

Le poids des pièces amenées au Champ de Mars et mises en place à ce jour étant de 2,924,477 kilogr., on reconnaît que près de 600 tonnes de fers ont été employées par M. Eiffel à améliorer les dispositions tout d'abord prévues.

L'examen que vous allez faire des travaux vous permettra de constater les soins apportés à leur exécution; vous reconnaîtrez que la rivure est parfaite, que les coupes sont rigoureusement conformes aux tracés et que l'ajustage des pièces ne laisse rien à désirer.

Les essais faits sur les cornières et fers plats ont constaté, d'autre part, des résistances moyennes à la rupture de 37 kilogr. avec allongement de 8 0/0. Les cahiers des

charges des Compagnies se contentent en général de 34 kilogr. avec 6 0/0 d'allongement.

Il y a donc lieu d'allouer à M. Eiffel, l'indemnité de 500.000 francs, prévue à la Convention.

Le montage de la partie que nous avons examinée a présenté des difficultés considérables; elles ont été surmontées avec le plus grand succès; celles qu'il reste à vaincre le seront de même sans aucune difficulté.

M. Eiffel atteindra le deuxième étage le 1<sup>er</sup> juillet 1888.

Le reste sera donc terminé, bien certainement, vers la fin de l'année.

Pour copie conforme :

L'Ingénieur en chef du Contrôle  
des constructions métalliques,

Signé : V. CONTAMIN.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le concours ouvert pour les paroles du poème : *Quatre-vingt-neuf*, chant séculaire, pour chœurs, soli et orchestre, qui sera mis en musique pour être exécuté lors de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1889, ayant été clos le 31 mars 1888, le jury institué par l'arrêté ministériel du 17 octobre 1887, pour juger ce concours, s'est réuni au Conservatoire de Musique, sous la présidence de M. Théodore de Banville.

Cent soixante-et-onze poèmes avaient été déposés.

Le jury a décerné à l'unanimité des membres présents :

1<sup>o</sup> Le premier prix au poème inscrit sous le n<sup>o</sup> 84, et portant pour épigraphe : *Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?*

2<sup>o</sup> Le poème inscrit sous le n<sup>o</sup> 135 et portant pour épigraphe : *Une pensée dominait-tout...* (Michelet, *La Révolution*.)

L'auteur du poème inscrit sous le n<sup>o</sup> 84 est M. Louis-Gabriel-Charles Vicaire, né à Belfort, le 24 janvier 1848.

L'auteur du poème inscrit sous le n<sup>o</sup> 135 est M. Claude-Louis-Georges Couturier, né à Batignolles (Seine) le 2 août 1858.

En conséquence, et conformément au règlement du concours inséré au *Journal officiel* du 29 janvier dernier, une médaille de 3,000 francs est attribuée à M. Gabriel Vicaire, et une médaille de 1,000 francs est attribuée à M. Claude Couturier.

Le concours pour la composition de la musique du poème ayant obtenu le premier prix sera ultérieurement ouvert.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient de recevoir la liste, communiquée par le ministre de la République Française à La Haye, des membres du Comité agricole, chargé de la représentation des intérêts néerlandais à l'Exposition universelle.

Ce comité, composé des plus hautes notabilités du pays, au point de vue notamment de l'agriculture, a, pour président, M. F. Beretman, pour second président, M. W. J. Hoffman, pour secrétaire, M. P. F. L. Waldeck.

Déjà le Comité néerlandais a voulu témoigner des sympathies de la Hollande envers la France, et il a donné à ce témoignage la publicité de sa presse. A cette occasion, il constate que les Français comptent parmi les plus grands acheteurs de produits agricoles néerlandais. Il déclare ensuite qu'une large participation des agriculteurs à l'Exposition de 1889 sera non seulement l'accomplissement d'un devoir de courtoisie, mais encore une satisfaction donnée aux intérêts de la Hollande.

M. Francisco Medina, ministre de Nicaragua à Paris, vient d'informer M. Georges Berger, que M. G. Menier a été nommé premier commissaire de la République de Nicaragua à l'Exposition universelle de 1889.

## SUR LA TOUR EIFFEL

Les promeneurs parisiens qui ont fait des abords de la tour Eiffel le but de leur excursion du dimanche, constataient avec surprise, le 29 avril, que les madriers géants qui se dressent aux extrémités des montants des quatre piliers, portaient des drapeaux tricolores, claquant au vent et donnant au géant de fer un air de fête.

C'était fête en effet sur le plancher du premier étage. M. Eiffel y avait réuni tous ses collaborateurs, ingénieurs, contre-maîtres et ouvriers, pour les remercier du concours qu'ils apportent à son œuvre, et annoncer au personnel que la retenue de deux pour cent opérée sur le salaire, pour frais d'assurances contre les accidents et soins donnés aux malades, était supprimée désormais.

Cette suppression, qui constitue une véritable augmentation de salaire, a été — il est à peine besoin de le dire — accueillie avec les marques de la plus vive satisfaction.

Ce plancher aujourd'hui presque entièrement achevé, a été construit par M. Perrière aîné. Il est composé de larges tuiles creuses, ou *hourdis* creux, de 60 à 70 centimètres de longueur sur 20 à 25 centimètres de largeur. Ces *hourdis* sont enfermés entre des rails de fer qui les emboîtent et les maintiennent, et scellés en plâtre. Il en résulte une solidité extrême jointe à une très grande légèreté; cette double condition, était indispensable à remplir, si l'on songe à la charge considérable que le plancher aura à supporter après l'installation définitive des constructions que la plate-forme est appelée à recevoir.

\*\*\*

Le temps était magnifique; quelques invités de M. Eiffel, conviés par lui à un lunch, dont les honneurs étaient faits en

même temps par M. Salles, son gendre, et par M. l'ingénieur Nougny, en ont profité pour parcourir le panorama incomparable que Paris offre, contemplant de cette hauteur.

Cette vue de Paris est réellement merveilleuse. Lorsque l'œil s'y est quelque peu habitué, et qu'il franchit les limites relativement étroites du plancher de la tour le spectacle qui le frappe constitue, par sa grandeur, sa coloration et sa diversité, l'un des tableaux à la fois les plus imposants et les plus curieux qu'il soit donné au regard d'embrasser du haut d'un monument élevé par la main des hommes.

\*\*\*

Au pied de la Tour, si l'observateur tourne le dos au palais du Trocadéro, s'étend un espace vide. Des grouillements d'insectes à peine perceptibles: ce sont des équipes d'ouvriers. Ça et là, au milieu du rectangle, de larges places brunes bordées de vert tendre: ce sont les jardins et les parcs et leurs talus gazonnés. Sur les chantiers, où les échafaudages immenses que nous avons décrits à cette même place, semblent de simples paquets d'allumettes, les pièces monstrueuses des charpentes de fer ont l'air de bâtons de cire à cacheter, épars. A l'extrémité, les lignes froides et le dôme de l'Ecole Militaire se voient à travers les échafaudages du palais des machines, sur lesquels tranche un mince petit arc rouge, vu en raccourci. Cet arc minuscule, c'est la ferme de quarante-cinq mètres d'élévation, de cent quinze mètres d'écartement, que la Compagnie de Fives-Lille dressait il y a quinze jours, résolvant un des plus épineux problèmes qu'eût encore abordés la métallurgie moderne. Au milieu du Champ de Mars, une mer de vitres scintillant au soleil: le palais des expositions diverses; en retour, à gauche, le palais des Beaux-Arts représenté par deux fermes métalliques; — à droite, celui des Arts Libéraux représenté par... un échafaudage volumineux. Plus près enfin, à la base même de la Tour, si près que l'œil ne les peut voir qu'à travers les interstices du plancher de bois que remplacera bientôt le plancher de maçonnerie, deux mares minuscules, qui ne sont autre chose que les deux magnifiques bassins du parc, où une douzaine de cygnes mettent une imperceptible tache blanche.

Si l'observateur porte son regard au-delà du vaste quadrilatère où se construit cette véritable ville de fer et de glaces qui sera, dans une année, l'Exposition universelle, il voit, émergeant de maisons inégales et égayées de bouquets de verdure naissante, un dôme lourd, celui du Val-de-Grâce, dont la masse écrase les deux coupoules baroques de l'Observatoire.

En se tournant un peu vers le Nord, il rencontre, se hérissant de monuments, la montagne Sainte-Geneviève avec le Panthéon, le frêle clocher de Saint-Etienne-du-Mont, la jolie tour Clovis, gardienne du lycée Henri IV, le dôme de la Sorbonne; toujours plus loin vers le Nord, au sommet de sa triste tour carrée, le gracieux clocher roman de Saint-Germain-des-Prés qui se dresse sur ses arcades de plein cintre. Puis l'harmonieuse, la sublime Notre-Dame, dont la flèche domine

les monuments pressés dans la Cité: les constructions de l'Hôtel-Dieu, la préfecture de police, les fines découpures de la Sainte-Chapelle, la coupole quadrangulaire et les poivrières du Palais de Justice, l'amas de pierres de la Cour de Cassation, le gîte de Savoie du Tribunal de Commerce, l'éteignoir de l'Institut, le cube gris de la Monnaie. Et, se rapprochant de la Tour, le toit grec de la Chambre des députés, le palais du quai d'Orsay, la mondaine Sainte-Clotilde aux clochers ajourés, l'orfèvrerie criarde de l'Hôtel des Invalides et sa flèche hardie.

En poursuivant de droite à gauche son exploration circulaire, le regard s'arrête sur une statue toute dorée qui semble courir sur les toits; c'est le génie de la Bastille, voisin de la pesante église Saint-Paul. Une magnifique silhouette de palais au campanile audacieux — l'Hôtel-de-Ville de Paris. Puis la noire tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, les bâtisses massives des théâtres du Châtelet et de l'Opéra-Comique, les énormes toitures des Halles. Plus près, la succession des palais, le Louvre de Louis XIV, celui d'Henri II, celui de Napoléon III, ce qui reste des Tuileries, les terrasses, les cimes feuillues des arbres du jardin royal, la place de la Concorde, toute blanche, avec son inexplicable pierre pointue en son centre, les statues de ses huit villes, ses candélabres et ses balustrades, les quatre pontons surbaissés de la Marine et du Garde-Meuble. La Madeleine étale son toit plat derrière la large carapace de verre du Palais de l'Industrie; juste au dessus, l'Opéra, aux allures de temple; au-delà encore, deux choubersky jumelés: Saint-Vincent de Paul, — et des statues dans le ciel: la façade de la gare du Nord. Une montagne de maisons couronnée d'une forêt d'échafaudages: la butte Montmartre et le Sacré-Cœur.

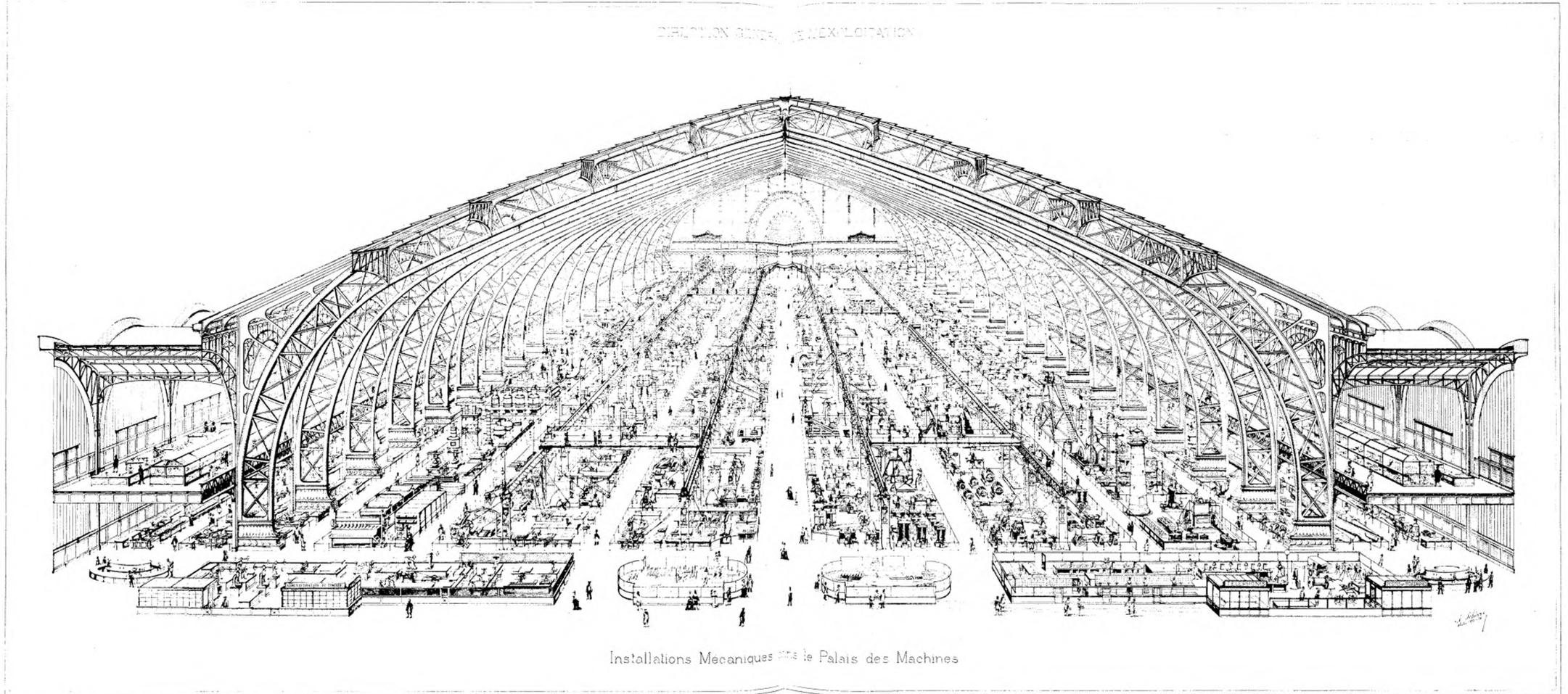
Plus de monuments, rien que l'Arc-de-Triomphe, surnaissant au-dessus d'un océan de maisons cosues à six étages, quartiers sans passé, sans histoire: les opulentes rues du réseau Marboeuf, les somptueuses avenues qui rayonnent autour du carrefour de l'Etoile. Cette fois, l'observateur, tournant le dos à son point de départ, fait face au Trocadéro, qui lui apparaît avec ses deux ailes incurvées, ses minarets géants, et son dôme léger, couronné d'une Victoire d'or. Par un singulier phénomène d'optique, le Trocadéro, vu de cette hauteur, et développant à loisir ses lignes pompeuses, semble plus grand que vu du sol: l'or, la mosaïque, les marbres polychromes, répandus à foison dans sa construction, étincellent au gai soleil, et le monument commémoratif de l'Exposition de 1878 prend une tournure de château d'Orient, de palais évoqué par un récit de la sultane Sheherazade.

Après le Trocadéro, tout le côté qui dévale vers la Seine a conservé son caractère de banlieue bourgeoise, enclavée dans la capitale; ce ne sont que coquettes maisons embellies de pelouses, de jardins, de terrasses, de riants hôtels clairs, aux volets verts, aux belvédères à vitrages bariolés.



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION



Installations Mécaniques du Palais des Machines

Phototypie Quinsac et Baquié, 73, rue Claude-Bernard.

Supplément au « Bulletin Officiel de l'Exposition » du 5 Mai 1888

VUE INTÉRIEURE DU PALAIS DES MACHINES





au loin, et se dressant au dessus, la for-  
 gesse du Mont-Valérien profile ses lignes  
 majestueuses. Puis, le viaduc du Point-  
 du-Jour coupe la Seine de ses arcades  
 blanches superposées, qui font valoir la  
 masse sombre des côteaux touffus de Ville  
 d'Avray, de Saint-Cloud, de Sèvres, de  
 Meudon, de Clamart; passé le fleuve, des  
 constructions au pied de la Tour, une con-  
 fusion de maisons basses et pauvres, de  
 vieux bâtiments d'usines, de cheminées  
 toriques, qui vomissent dans l'air des  
 nuages d'une épaisse fumée: c'est le re-  
 vers, au point de départ, au Champ de  
 Mars, sur lequel le regard s'arrête de nou-  
 veau après avoir parcouru tout l'horizon.

\*\*\*

La Tour atteint actuellement la hauteur  
 exacte de quatre-vingt mètres, soit quinze  
 mètres de plus que les tours de Notre-  
 Dame, et près de huit mètres de plus que  
 le Panthéon.

On sait que cette élévation forme à  
 peine le quart de l'élévation totale à la-  
 quelle arrivera le monument terminé.

Par la description du panorama que  
 nous avons esquissé plus haut, et où nous  
 nous sommes attachés à ne comprendre  
 que Paris même, abstraction faite des  
 régions qui l'environnent, — on peut se  
 former une idée du spectacle véritable-  
 ment féerique qu'il sera loisible aux ob-  
 servateurs de contempler, — d'abord du  
 haut du deuxième étage (125 m.), dont la  
 construction sera achevée pour le 14 juillet  
 prochain, et plus, tard, du haut de la lan-  
 terne même, qui se dressera dans les airs  
 à une hauteur double de celle à laquelle  
 est placé le sommet de la grande pyramide  
 d'Égypte!

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

La Tour de trois cents mètres, à laquelle  
 nous consacrons plus haut un article dé-  
 taillé, s'achemine rapidement vers la  
 plate-forme du deuxième étage, où M.  
 l'ingénieur Eiffel a donné, pour le 14  
 juillet, rendez-vous à ses hôtes du 29  
 avril.

La troisième série des *dés* constitutifs  
 des piles est actuellement en place; si l'on  
 songe aux facilités qu'offre pour le travail  
 le plancher du premier étage, qui forme  
 en réalité un second chantier d'ajustage,  
 — il est permis d'espérer que le deuxième  
 sera construit avant la date indiquée.

\*\*\*

Sur le Champ de Mars, les travaux  
 semblent avoir reçu une impulsion vi-  
 goureuse. Une année juste nous sépare  
 de l'ouverture, laquelle ne saurait être  
 reculée; il importe donc que les délais im-  
 posés ne subissent aucune prolongation, et  
 que l'Exposition soit prête pour le jour de  
 l'inauguration solennelle. Les inquiétudes  
 qu'avaient pu faire naître quelques len-  
 teurs, signalées à cette place même, sont

aujourd'hui calmées. Grâce à un solide  
 coup de collier, les constructions — que  
 le public s'étonne de ne point voir dresser  
 encore au moins leur ossature générale,  
 — sortent de terre et ne tarderont  
 point à regagner complètement le temps  
 perdu.

Concurremment avec les grandes fermes  
 de la nef centrale du Palais des Beaux-  
 Arts, les charpentes de la galerie exté-  
 rieure de cet édifice se montrent déjà sur  
 sur une certaine étendue, tant du côté  
 interne du Palais, que de celui de l'avenue  
 de La Bourdonnais. Cette partie de la cons-  
 truction est plus avancée sur le chantier  
 du Palais des Arts libéraux, dont la nef  
 centrale n'est d'ailleurs point encore com-  
 mencée. De l'un et de l'autre côté, le mur  
 de maçonnerie qui forme la séparation des  
 deux palais et des sections étrangères des  
 expositions diverses est activement  
 poussé. Il est à désirer que les édifices  
 qui doivent s'y appuyer soient prompte-  
 ment établis d'autre part.

\*\*\*

Le Palais des Machines est certaine-  
 ment appelé à former l'une des plus ma-  
 gnifiques attractions de l'Exposition  
 universelle. Nous ne parlons là que de  
 l'édifice achevé; mais sa construction  
 même n'aura point été sans offrir un cap-  
 tivité, un capital intérêt.

Nous décrivions, dans un de nos derniers  
 numéros, la manœuvre à laquelle avait  
 procédé la Compagnie de Fives-Lille pour  
 le levage des fermes, dont elle a entrepris  
 la construction et la mise en place. Les  
 anciens établissements Cail procèdent,  
 pour la moitié qui leur incombe, d'une  
 façon différente. L'échafaudage qu'ils ont  
 dressé n'affecte point, comme celui de  
 Fives-Lille, une forme incurvée rappelant  
 celle de la pièce métallique que l'échafau-  
 dage est destiné à soulever dans l'air; c'est  
 une terrasse élégante, longue de plus de  
 cent vingt mètres, large de six à sept,  
 d'une hauteur de plus de quarante. Sur  
 cette terrasse, garnie d'un garde-fou, et à  
 laquelle, au milieu de la forêt des ma-  
 driers et des mâts, les ouvriers accèdent  
 par des escaliers très praticables, se  
 dressent des tourelles de fer supportant  
 des *hunes*, où sont installés les engins de  
 soulèvement. Avec ses lignes harmo-  
 nieuses, ses proportions gigantesques,  
 la régularité mathématique qui a pré-  
 sidé à l'ajustement de ses pièces et les  
 roues sur lesquelles il se déplace, au tur et  
 à mesure des progrès de la construction,  
 cet échafaudage géant semble quelque  
 monstrueuse machine de guerre, et pré-  
 sente un coup d'œil vraiment grandiose.

\*\*\*

On sait que le Palais des Expositions  
 diverses est actuellement érigé, à l'excepti-  
 on du dôme central. Les fondations de  
 cette importante partie de l'édifice sont

terminées, et le montage de l'ossature  
 métallique de la coupole sera très proch-  
 aînement entrepris. Déjà, à la place qu'il  
 occupera, se voit un échafaudage, cons-  
 truit par M. Poirier, entrepreneur. Cet  
 engin n'aura pas une hauteur moindre  
 de soixante-deux mètres, et l'activité qui  
 est apportée à son assemblage est telle,  
 que l'on compte le voir complètement en  
 place, et prêt à fonctionner, avant la fin  
 du mois. Nous ne manquerons pas de  
 décrire les opérations qui seront effectuées  
 sur ce chantier, et qui ne peuvent  
 manquer d'offrir, si l'on songe aux dimen-  
 sions du vaisseau qu'il s'agit d'édifier,  
 un intérêt des plus vifs, tant au point de  
 vue spécial et technique de la construc-  
 tion métallurgique, qu'à celui plus gé-  
 néral du coup d'œil que doit offrir le  
 Palais des Expositions diverses, placé  
 comme on sait en façade de l'Exposition  
 elle-même.

\*\*\*

On ne saurait trouver mauvais que  
 nous suivions avec une sollicitude parti-  
 culière les progrès de la construction du  
 pavillon de la Presse.

Ces progrès sont tels qu'il est permis  
 de prévoir, non-seulement l'achèvement  
 de la construction du pavillon, mais celui  
 de son aménagement intérieur pour la fin  
 du mois de mai, et sa mise, après moins  
 de quinze jours de délai, à la disposition  
 des hôtes qu'il est appelé à recevoir.

Le pavillon du restaurant (aile droite)  
 est entièrement couvert, parqueté et vitré;  
 les boiseries extérieures sont vernies; il  
 ne reste qu'à disposer l'intérieur pour  
 l'installation du mobilier.

Il en est de même du pavillon des  
 Postes et Télégraphes (aile gauche), qui  
 est prêt à recevoir son installation spé-  
 ciale, et dont les travaux de planchéage,  
 de couverture et de plomberie, sont  
 presque complètement achevés.

Quant au pavillon central, au pavillon  
 de la Presse proprement dit, il ne reste à  
 y opérer que les travaux de peinture et  
 l'installation de l'ameublement. Sur la  
 façade antérieure, les encadrements sculp-  
 turaux des fenêtres et de la porte d'entrée  
 sont finis, ainsi que les trois cartouches  
 de mosaïque qui concourent à donner  
 à cette façade une allure si originale et  
 une coloration si chatoyante.

\*\*\*

Sur l'esplanade des Invalides, une  
 construction commence à s'élever, fort  
 simple d'ailleurs et rudimentaire: c'est le  
 pavillon de l'Exposition coloniale fran-  
 çaise, qui formera l'une des plus bril-  
 lantes annexes de l'Exposition.

Lessiveuse VIVILLE  
 (Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

## PANORAMA & DIORAMAS

REPRÉSENTANT LES PAQUEBOTS

de la

Compagnie Générale Transatlantique

Il vient de se former un syndicat de garantie pour la construction d'un panorama et d'un certain nombre de dioramas, à l'Exposition universelle de 1889, dans le but de reproduire, en grandeur naturelle, les principaux paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique.

Le panorama représentera *La Touraine*, nouveau paquebot en construction, qui aura une force de 11.000 chevaux, une longueur de 160 mètres et qui sera pourvu de deux hélices. Le spectateur se trouvera placé sur le pont du navire et au centre de la rade du Havre. Dans le panorama, la flotte de la Compagnie sera groupée autour de *La Touraine*.

Les dioramas, au nombre de onze, représenterons :

- 1° Le chantier de Penhoët-Saint-Nazaire au moment du lancement d'un paquebot;
- 2° La machine de ce paquebot, montée dans l'atelier d'ajustage de ce chantier;
- 3° La tente de la Compagnie au Havre au moment de l'embarquement des passagers pour New-York;
- 4° Le grand escalier et le salon de conversation de *La Champagne*;
- 5° La salle à manger de *La Champagne* au moment du repas;
- 6° Le fumoir de *La Champagne*.
- 7° Un compartiment d'émigrants à la fin du repas;
- 8° Une vue des chaufferies de *La Champagne*;
- 9° L'arrivée de *La Champagne* à New-York;
- 10° L'arrivée d'un paquebot transatlantique à Marseille.
- 11° L'arrivée d'un paquebot transatlantique à Alger.

La Compagnie Transatlantique qui doit retirer de cette Exposition des avantages exceptionnels pour sa publicité, s'est entendue avec le Syndicat de garantie afin de lui prêter un concours financier et technique. Elle se charge de la construction, de l'exploitation pendant trois années, et du transport gratuit du panorama et des dioramas en Angleterre et aux Etats-Unis, après la fermeture de l'Exposition de 1889.

Elle a réservé à ses actionnaires la faculté de participer, par préférence, au syndicat de garantie pour un nombre de parts égal au nombre de leurs actions.

Chaque part, représentant 1/80.000<sup>e</sup> du coût total, qui doit s'élever à 400.000 fr., sert à garantir, éventuellement et au maximum, une somme de 5 francs et donne droit, après remboursement de toutes les avances, à 1/80.000<sup>e</sup> des bénéfices provenant du droit d'entrée, et à la même proportion dans la propriété du panorama et des dioramas transatlantiques.

La Compagnie mettra à la disposition de ses obligataires et de ses clients les parts qui n'auraient pas été souscrites en vertu du droit de priorité accordé à ses actionnaires.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

**CHAMPAGNE**  
**RUINART PÈRE & FILS, Reims**

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

- Un modèle de contrat d'abonnement;
- Une circulaire explicative;
- La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Revue Financière

Les dispositions du marché ont été très fermes pendant toute la semaine et la liquidation s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes: au dernier moment, les vendeurs, se voyant débordés, n'ayant plus l'espoir de retrouver leurs cours, ont été forcés de lâcher pied, et c'est le rachat de ce découvert qui a le plus contribué à la reprise des cours.

Les esprits n'ont d'ailleurs pas été préoccupés par la même agitation, qui, pendant la période hebdomadaire qui avait précédé les manifestations dont le président de la République a été l'objet dans son voyage ont beaucoup impressionné le public de la Bourse.

D'autre part, à l'extérieur, l'empereur d'Allemagne résiste, avec une force de vitalité à laquelle on ne s'attendait pas, au mal qui le consume; les places allemandes sont donc mieux tenues et, par voie de conséquence, les autres marchés du continent sont empreints d'une grande fermeté.

On peut donc s'attendre à voir les cours de nos Rentes et des principales valeurs s'améliorer encore.

X

Le 3 0/0 est à 82 17 à terme; le 3 0/0 amortissable passe à 85 27 et le 4 1/2 0/0 se traite à 105 72.

Sur le marché du comptant, on relève le 3 0/0 à 82 20, le 3 0/0 amortissable à 85 30 et le 4 1/2 0/0 à 105 60.

Les primes pour la fin du mois s'échangent: dont 25, moyennant 27 cent., et dont 50 moyennant 17 centimes.

Les Consolidés anglais ont peu varié. Ils se sont tenus de 99 13/16 à 99 7/8.

Le 4 0/0 Hongrois se négocie à 78 80.

L'Extérieure espagnole s'échange à 68 12.

L'Italien passe à 96 40.

Le Turc est à 14 20.

L'Égypte unifiée reste à 415.

Le 4 0/0 Autrichien est à 87 80.

Le 5 0/0 Russe 1877 fait 99 60 et le 4 1/2 0/0 1875 se tient à 87.

X

Les valeurs de crédit sont soutenues.

La Banque de France se négocie à 3420.

Les mouvements des principaux chapitres du bilan de la Banque de France font ressortir une certaine amélioration dans les affaires.

Le Crédit Foncier est soutenu à 1400.

Les capitaux continuent à se porter sur les obligations à lots du Crédit Foncier des emprunts 1879, 1880, 1885. Ils peuvent, en s'employant en obligations de ce type, faire à leur choix un placement de longue haleine ou un placement temporaire, en vue d'une plus-value à réaliser dans un avenir prochain.

Les obligations récemment émises par la Société des Immeubles de France sont également faites pour tenter l'épargne.

Emises à 387 fr. 50, elles sont remboursables à 1,000 fr. et produisent un revenu de 15 fr. Les obligations similaires de la Banque hypothécaire, également remboursables à 1,000 fr., se traitent sur le cours de 495 fr.

Ce cours n'est certainement pas exagéré; mais on voit tout de suite l'avantage qu'il y a à acheter les obligations des Immeubles, qui se rapprochent peu à peu de ce dernier cours.

A l'Assemblée générale des actionnaires du Crédit Foncier, M. Albert Christophle a pris la parole pour expliquer que les bénéfices acquis auraient permis de fixer à 65 fr. le chiffre du dividende; mais le Conseil d'administration a pensé qu'il était plus sage de n'autoriser qu'un accroissement de revenu de deux francs seulement. Cette excessive prudence a été motivée d'abord par les difficultés que traverse en ce moment la production agricole et vinicole du pays, et ensuite et surtout par l'éventualité de l'augmentation du capital du Crédit Foncier de France, rendue nécessaire par suite du chiffre des obligations foncières et communales en circulation.

Cette nouvelle officielle de l'importante opération prévue depuis deux ans déjà a produit une excellente impression sur les actionnaires, qui ont chaleureusement applaudi M. Albert Christophle, en votant par acclamation et à l'unanimité toutes les propositions à l'ordre du jour.

Le Comptoir d'Escompte est soutenu à 1035. La Banque de Paris fait 752 50 et la Banque Ottomane 513 75.

Les Chemins de fer sont soutenus.

Le Panama est à 322 50.

Le Suez reste à 214.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**OUTILLAGE D'AMATEURS**  
ET D'INDUSTRIES  
SCIENCES MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
TOUS de TOUS SYSTEMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
TIERSOT, 16, r. des Orfèvres, Paris.



**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>e</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
BANDAGES invisibles. BAS pour varices 8 f.  
MILLERET, LE GONDEC, Sr. 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérâme

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog., contre remboursement.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>o</sup>, plaine Saint-Denis.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE Balzer Perfeite-Cantons

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**ALA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**Albert CAHEN**

Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**ENTREPRISE E. COLAS**

Rue de Grenelle, 208, Paris

Se charge des Travaux de Montage métallique,  
Charpente, Menuiserie, Maçonnerie, Tapisserie, et tout ce qui concerne le Bâtiment avec accessoires.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs  
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie  
Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles  
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 23 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée  
Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**L'OFFICE FRANÇAIS**  
LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui  
leur seraient faites soit fermes ou pour compte  
en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Hui-  
les d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences  
pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes  
opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et pro-  
duits de 2/3-3/4, selon leur nature.

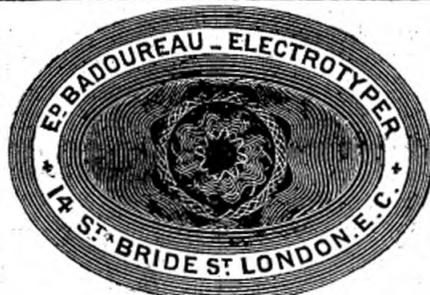
DESSINS  
GRAVURES  
& Bois

**E. BADOUREAU**

CLICHÉS  
ET  
IMPRIMERIE

La maison se charge de  
toutes les **Illustrations**  
ayant rapport à l'Exposi-  
tion de Paris 1889.

BUREAUX  
29, Poppins court, Fleet street  
LONDRES E. C.



Soins spéciaux pour tous  
Travaux d'Imprimerie et  
de **Clicherie** (cuivre et  
plomb).

MANUFACTURE  
14, St-Bride street, Ludgate circus  
LONDRES E. C.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

29 Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs  
à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX. REIMS**  
DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24. AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
11, RUE DE LA HARPE, PARIS



**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**„PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE, CHEMISIER**  
7, rue de Navre, PARIS

**CLASSEUR**  
**„SHANNON”** Breveté s. g. d. g.  
Seul Mode pratique de CLASSER et RELIER les LETTRES INSTANTANÉMENT, par ordre alphabétique et par date.  
On retire et remplace chaque lettre sans déranger les autres. — ABSOLUMENT INDISPENSABLE dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
**ALBERT BLOCH, 38, r. Entrepôt, PARIS**  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.



**ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION**  
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**OL. MENTH. PIP. MITCHAM.**

Garantie pure

AND AT MITCHAM (SURREY)

Guaranteed pure

OL. CARYOPH. ANG.

OL. CEDRI ANG.

OL. COPAIBÆ ANG.

OL. CUBEBÆ ANG.

OL. CARDAMOM ANG.

Distillation anglaise

**G. YOGT**

12 Laurence Pountney Lane,

CANNON STREET

LONDON, E.C.

Telegrams "ALSACE," LONDON.

AND AT MITCHAM (SURREY)

OL. SANTAL. FLAV. ANG.

OL. PATCHOULI ANG.

OL. MYRISTICÆ ANG.

OL. PIMENTÆ ANG.

OL. SASSAFRAS ANG.

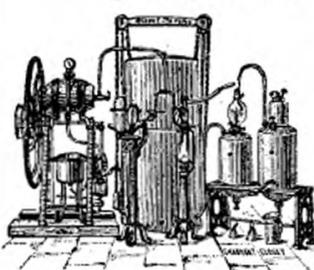
English Drawn

**OL. LAVAND. MITCHAM.**

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



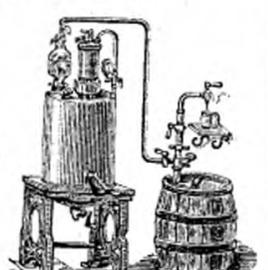
MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES  
Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

**Cassis-Rouvière**

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**PLUS DE FUMÉE**

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives tramways. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

**A. PIAT\***

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

**SPECIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.

Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne.....

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du



DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE : Lois.

Décret et arrêtés.

Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits admis à être exposés (Suite.)

Adjudication des Kiosques lumineux et Chalets. Adjudication de la Vitrerie des surfaces verticales des Palais du Champ de Mars.

Exposition Coloniale : Circulaire aux gouverneurs des colonies et pays de protectorat. Avis aux artistes.

Bureau du comité départemental de Constantine. Exposition d'Epinal.

#### PARTIE NON OFFICIELLE : Commission de

Contrôle et de Finances.

Nouvelles de l'Exposition.

L'Étranger à l'Exposition.

Chronique des Travaux.

L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.

Les Théâtres.

Revue financière.

Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

**LOI portant ouverture au ministre du commerce et de l'industrie, sur le budget de l'exercice 1888, d'un crédit de 9,131,295 francs 39 au chapitre 40 : « Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889 » et annulation d'un crédit de 8,525,000 fr. sur le budget de l'exercice 1887.**

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Sur les crédits ouverts au ministre du commerce et de l'industrie par la loi du 6 avril 1887, au titre du budget ordinaire de l'exercice 1887, par imputation sur le prêt de la Banque de France autorisé par la loi du 13 juin 1878, une somme de huit millions cinq cent vingt-cinq mille francs (8,525,000 fr.) est et demeure annulée au chapitre 41 : « Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889 », sauf report au budget ordinaire de l'exercice 1888.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre du commerce et de l'industrie, au titre du

budget ordinaire de l'exercice 1888, un crédit de neuf millions cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-quinze francs trente-neuf centimes (9,131,295 fr. 39), applicable au chapitre 40 : « Part contributive de l'Etat dans les dépenses de l'Exposition de 1889. »

Art. 3. — Il sera pourvu au crédit ci-dessus :

1° Au moyen du report, à l'exercice 1888, de huit millions cinq cent vingt-cinq mille francs (8,525,000 fr.) non employés, en 1887, sur les ressources transportées à cet exercice par la loi du 6 avril 1887 et affectées par la loi du 6 juillet 1886 aux dépenses de l'Exposition de 1889, par imputation sur le prêt de la Banque de France.

2° Au moyen des ressources de même nature, pour une somme de six cent six mille deux cent quatre-vingt-quinze francs trente-neuf centimes (606,295 fr. 39) non employée à la clôture de l'exercice 1886.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 mai 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Pierre LEGRAND.

Le Ministre des Finances,

P. PEYTRAL.

**LOI portant ouverture, sur l'exercice 1888, de crédits extraordinaires s'élevant ensemble à 230,000 fr., en vue de la participation de la France aux expositions internationales de 1888.**

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert aux ministres du commerce et de l'industrie, des affaires étrangères, de l'instruction publique et des beaux-arts, sur l'exercice 1888, au titre du budget ordinaire, des crédits extraordinaires montant ensemble à la somme de 230,000 fr. pour la participation de la France aux expositions internationales de 1888.

Ces crédits demeurent répartis par ministère et par chapitre, ainsi qu'il suit :

Ministère du commerce et de l'industrie. — Chap. 44.

— Expositions internationales de 1888..... 50.000 fr.

Ministère des affaires étrangères. — Chap. 18.

— Expositions internationales de 1888..... 20.000 »

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

— 1<sup>re</sup> section. — Service de l'instruction publique. — Chap. 64. — Expositions internationales de 1888..... 60.000 »

— 2<sup>e</sup> section. — Service des beaux-arts. — Chap. 47.

— Expositions internationales de 1888..... 100.000 »

Total égal..... 230.000 fr.

Art. 2. — Il sera pourvu aux crédits extraordinaires ci-dessus au moyen de ressources générales du budget ordinaire de l'exercice 1888.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 mai 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République,

Le ministre du commerce et de l'industrie,

PIERRE LEGRAND.

Le ministre des affaires étrangères,

RENÉ GOBLET.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

E. LOCKROY.

Le ministre des finances,

P. PEYTRAL.

Le Président de la République française,

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1844 :  
Sur le rapport du président du conseil, ministre des finances,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est admise à circuler en franchise, sous bande ou sous pli fermé, la correspondance relative à l'Exposition universelle des beaux-arts de 1889, à

Paris, expédiée par M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts et adressée aux fonctionnaires et personnes ci-après désignées :

Administrateurs des manufactures nationales.

Ambassadeurs de France à l'étranger.

Chargés d'affaires.

Commissaires délégués des commissions étrangères.

Commissaires généraux des commissions étrangères.

Consuls généraux et consuls de France à l'étranger.

Députés.

Directeurs des beaux-arts.

Directeurs des bâtiments civils.

Directeurs des musées nationaux.

Directeur général de l'exploitation de l'Exposition.

Entrepreneurs de l'Exposition.

Exposants.

Maires.

Membres du grand conseil de l'Exposition.

Membres des comités départementaux.

Membres des comités et commissions nommés par le ministre.

Membres du jury d'admission.

Membres du jury international des récompenses.

Ministres plénipotentiaires de France à l'étranger.

Préfets.

Présidents des commissions étrangères.

Présidents des sociétés des beaux-arts.

Secrétaires du jury d'admission.

Secrétaires des comités départementaux.

Secrétaire du grand conseil de l'Exposition.

Secrétaire du jury international.

Secrétaires des comités et commissions nommés par le ministre.

Sénateurs.

Sous-préfets.

Vice-consuls et agents consulaires de France à l'étranger.

Vice-présidents des commissions et comités nommés par le ministre.

Art. 2. — Le président du conseil, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 31 mars 1888.

CARNOT.

Par le président de la République :

*Le président du conseil,*  
*ministre des finances,*

P. TIRARD.

Par arrêté en date du 3 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Cirier-Pavard, brasseur à Saint-Germain-en-Laye, membre du comité d'admission de la classe 73 (*boissons fermentées*), en remplacement de M. Albert Pavard, décédé.

Par arrêté en date du 4 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé M. Ravarin Fleury, auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire de la section 11 de l'Exposition d'économie sociale, en remplacement de M. des Rotours, démissionnaire.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### RÈGLEMENT SPÉCIAL

RELATIF A L'EXPÉDITION, AU TRANSPORT, A LA RÉCEPTION ET A LA RÉEXPÉDITION DES PRODUITS ADMIS A ÊTRE EXPOSÉS.

(Suite.)

#### TRANSPORTS

ART. 11.

Les transports sur les chemins de fer et les transports dans Paris auront lieu conformément aux dispositions suivantes de l'arrêté pris en date du 6 janvier 1888, par M. le Ministre des Travaux Publics.

#### 1<sup>er</sup> Transports sur les Chemins de fers

(a.) PRODUITS DE TOUTE NATURE

(Animaux, objets d'art et valeurs exceptés)

« Les produits de toute nature (animaux, objets d'art et valeurs exceptés) les voitures et le matériel roulant pouvant circuler sur les voies des chemins de fer français, à destination de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, seront transportés par les Compagnies à moitié prix des tarifs généraux et spéciaux autres que ceux des expositions et concours ordinaires.

« Le prix réduit ne devra, dans aucun cas, descendre au-dessous de la base de quatre centimes par tonne et par kilomètre; mais il est bien entendu que ce prix de quatre centimes ne sera pas appliqué d'office et que la perception aura lieu d'après les tarifs ordinaires (généraux ou spéciaux), toutes les fois que les taxes de ces tarifs seront plus avantageux pour l'expéditeur.

« Les conditions des tarifs généraux et spéciaux seront applicables aux transports à destination de l'Exposition Universelle. Ces transports seront passibles des frais accessoires dont la perception est autorisée par l'Administration ainsi que du droit ordinaire d'enregistrement et du prix du timbre dû au Trésor.

« Il ne sera pas admis de voyageurs dans les voitures transportées aux conditions du présent tarif.

(b) ANIMAUX

« Les animaux destinés à l'Exposition universelle seront transportés aux prix pleins des tarifs généraux à l'aller, et ramenés gratuitement au point de départ.

« Le transport aura lieu, quant à la responsabilité, aux conditions des tarifs spéciaux.

« Pour jouir de la gratuité au retour, les expéditeurs devront présenter :

« 1<sup>o</sup> Le récépissé constatant qu'ils ont payé à l'aller le tarif plein;

« 2<sup>o</sup> Le bulletin d'admission à l'Exposition, des animaux à réexpédier.

« L'expéditeur aura toujours, d'ailleurs, la faculté de demander l'application de

« tous autres tarifs qui lui paraîtraient plus avantageux.

(c) OBJETS D'ART, VALEURS ET MASSES INDIVISIBLES

« Le transport des objets d'art et valeurs et celui des masses indivisibles (autres que wagons, machines et tenders roulants sur la voie), pesant plus de 10.000 kilogrammes, et ainsi que des objets dont la dimension excèdent celles du matériel, seront effectués aux prix et conditions des tarifs ordinaires en vigueur sur chaque réseau.

« Il en sera de même des locomotives, tenders et wagons ne pouvant circuler sur la voie des chemins de fer français.

#### § 2. Transports dans Paris.

« Le transport dans Paris des objets destinés à l'Exposition universelle pourra être fait, soit par les exposants ou leurs agents, soit par les Compagnies de chemins de fer.

« Dans le premier cas, les colis seront adressés ou dirigés sur les gares des diverses lignes dans Paris et enlevés par les destinataires désignés par les exposants.

« Dans le second cas, le transport sera fait par les Compagnies, aux prix et conditions suivants, qui comprendront les frais de chargement et de déchargement, avec emploi de la grue, s'il y a lieu.

« Les colis pesant isolément moins de 1.200 kilogrammes seront conduits par camions.

« Les colis pesant isolément 1.200 kilogrammes et au-dessus, seront conduits par les chemins de fer de ceinture, rive droite et rive gauche de la Seine.

« Les parties d'un même tout, telles que les pièces d'une machine, lorsqu'elles pèseront les unes plus, les autres moins de 1.200 kilogrammes seront réunies dans une même expédition et conduites à l'Exposition par les chemins de fer.

« Les wagons complets en provenance de l'étranger et plombés en douane pourront être amenés par les chemins de ceinture, et seront remis sur les voies de l'Exposition aux destinataires ou à leurs délégués, lesquels auront à pourvoir au déchargement et à la distribution du contenu de ces wagons.

« Le prix du transport dans Paris, lorsqu'il aura été effectué par les Compagnies, sera de 10 francs par tonne.

« La perception aura lieu par fraction indivisible de 10 kilogrammes, avec un minimum de perception de un franc.

« Les colis transportés par camions seront déchargés sur les voies macadamisées de l'Exposition, aussi près que possible du local affecté à chaque exposant, qui en prendra livraison en ce point; le surplus des déplacements auxquels les colis pourront être soumis demeurera à la charge des exposants.

« Lorsque l'emploi des grues sera nécessaire, le déchargement et la livraison auront lieu à la grue la plus rapprochée du lieu de la destination définitive du colis.

« Les wagons non plombés, amenés par les chemins de ceinture et l'embranchement du Champ de Mars, seront conduits par les voies spéciales de l'Exposition jusqu'au point le plus rapproché de leur destination, puis déchargés au moyen des grues roulantes dont l'Administration de l'Exposition pourra disposer; à défaut de grues roulantes disponibles, le déchargement sera fait à la grue fixe la plus voisine.

#### § 3. Conditions d'application.

« Pour jouir des tarifs indiqués ci-dessus, chaque exposant devra présenter à la gare

du départ, les pièces justificatives constatant l'admission de ses produits à l'Exposition universelle (1).

Les Compagnies ne répondront pas des avaries de route provenant de défaut d'emballage ou de mauvais conditionnement des colis.

« Tous les transports auront lieu en port payé au départ, y compris, si la marchandise est adressée à l'Exposition, le prix du camionnage; au retour, les transports auront lieu en port dû. Toutefois, en ce qui concerne les expéditions en provenance de l'Algérie et de la Tunisie, les Compagnies, exploitant les réseaux de ces deux pays, pourront, à leur gré, livrer ces expéditions en port dû ou en port payé, aux entreprises maritimes chargées d'en continuer le transport, et sans que, dans le cas de livraison en port dû, il en résulte pour elles aucune responsabilité pour les au-delà... »

« Après la clôture de l'Exposition, la réexpédition de tous les objets exposés aura lieu aux conditions du présent Tarif, pourvu, toutefois, que cette réexpédition soit effectuée dans un délai de six mois, à partir du jour de la fermeture de l'Exposition. »

« Il est bien entendu, d'ailleurs, que les exposants auront le droit de faire, par eux-mêmes ou par leurs agents, le transport, à Paris, des objets exposés. »

## TRANSPORTS MARITIMES

### ART. 15.

En ce qui concerne les transports maritimes, la Compagnie générale transatlantique accorde une réduction de 50 0/0 sur le taux commercial de ses transports, aux envois français et étrangers destinés à l'Exposition universelle de 1889. En outre, les produits expédiés par les associations coopératives françaises bénéficieront d'un rabais supplémentaire de 10 0/0.

La Compagnie des Messageries maritimes accorde les mêmes réductions, sur le taux commercial de ses transports, aux envois destinés à l'Exposition universelle de 1889, qui proviendront des colonies françaises. En ce qui concerne les envois provenant des ports étrangers desservis par ses paquebots de cette compagnie, ils ne jouiront, à l'aller et au retour, que d'une réduction de 30 0/0.

Les exposants auront à présenter, au départ, pour jouir de ces réductions de tarifs : les Français, leurs certificats d'admission ; les étrangers, la pièce qui en tiendra lieu.

## RÉEXPÉDITIONS

### ART. 16

Aussitôt après la clôture de l'Exposition, les exposants devront procéder à l'enlèvement de leurs produits et installations. Cette opération devra être terminée avant le 15 décembre 1889.

Passé ce terme, les produits et les colis qui n'auraient pas été retirés par les exposants ou leurs agents, seront enlevés d'office et consignés dans un magasin public, aux frais et risques des exposants.

Les objets qui, au 30 juin 1890, n'auraient pas été retirés de ces magasins, seront vendus publiquement, et le produit net de la vente sera versé dans les caisses de l'Assistance publique.

Vu et présenté :

Le Directeur général de l'Exploitation,  
Signé : G. BERGER.

Vu et approuvé :

Paris, le 21 avril 1888

Le ministre du commerce et de l'industrie,  
Commissaire général,

Signé : PIERRE LEGRAND.

## DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

# ADJUDICATION

en un lot

DE LA CONCESSION

## DES KIOSQUES LUMINEUX ET CHALETs

Pour la vente des Journaux,

Jouets d'enfants, etc.,

dans l'enceinte de l'Exposition

1. Le lundi 28 mai 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, aux enchères, sur soumissions cachetées, de la concession des kiosques lumineux et chalets pour la vente des journaux, jouets d'enfants, etc., dans l'enceinte de l'Exposition.

Le cautionnement est fixé à 5,000 francs.

Les frais d'adjudication devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours à dater de l'adjudication.

2. Le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux de l'Exposition, au Directeur général des Travaux qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission sera conforme au modèle ci-après; elle sera rédigée sur papier timbré, placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : Exposition universelle de 1889. — Construction, installation et exploitation des kiosques lumineux et chalets pour la vente de journaux, jouets d'enfants, etc., dans l'enceinte de l'Exposition.

Les soumissions qui ne seraient pas exac-

tement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

tement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les offres seront énoncées en francs et décimes. Toute fraction de décime sera nulle et ne pourra compter pour la préférence à donner à l'un des concurrents.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront déposés sur le bureau en séance du Conseil de Préfecture, depuis midi jusqu'à une heure : passé ce délai, il n'en sera plus reçu. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on déposera sur le bureau et sous enveloppe cachetée, le minimum de redevance moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée définitivement; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

7. Si aucun des prix offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le minimum fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

8. En aucun cas, le minimum fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

10. Dans le cas où plusieurs soumissions contiendraient le plus fort prix offert, les signataires de ces soumissions seront admis à présenter, séance tenante, et sous pli cacheté, une augmentation sur le montant de la redevance primitivement consentie.

Si aucune enchère n'est faite sur les redevances déjà souscrites, ou si la même majoration est faite, l'adjudicataire sera désigné par la voie du sort, parmi lesdits concurrents.

11. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

12. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

13. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges,

Fait à Paris, le 23 avril 1888.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,

PIERRE LEGRAND.

## MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné, (noms, qualité, demeure) après avoir pris connaissance du cahier des clauses et conditions imposées au concessionnaire de l'exploitation des kiosques lumineux et chalets pour la vente de journaux, jouets d'enfants, etc., dans l'enceinte de l'Exposition, ainsi que du plan se rapportant directement à cette entreprise.

M'engage à exécuter les clauses et conditions dudit cahier des charges et en outre à payer une redevance de par mille visiteurs entrés dans l'enceinte de l'Exposition pendant la période d'exploitation de ladite Exposition.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le

1888.

(Signature.)

(1) Ces pièces justificatives consistent pour les exposants français et étrangers, visés par les articles 1 et 2 du présent

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

**ADJUDICATION**

en trois lots

DE LA

Fourniture, en location, pose, nettoyage, entretien et dépose

DE LA

**VITRERIE DES SURFACES VERTICALES**

DES

PALAIS DU CHAMP DE MARS

1. Le lundi 28 mai 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de préfecture, (Palais du Tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, en un lot, au rabais, sur les prix portés au détail estimatif et par soumissions cachetées, des travaux de vitrerie des surfaces verticales des Palais du Champ de Mars, lesquels sont évalués à 88,985 fr. 33, somme à valoir pour imprévus comprise.

L'cautionnement est fixé à.....

500 fr. pour le 1 <sup>er</sup> lot.
1.000 fr. pour le 2 <sup>e</sup> lot.
2.500 fr. pour le 3 <sup>e</sup> lot.

2. Le détail estimatif et le cahier des charges sont déposés à la direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'agence des travaux du Champ de Mars, au directeur des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une déclaration écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée, portant comme suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de vitrerie des surfaces verticales des palais du Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*) et porteront sur les prix du détail estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis par les intéressés au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure.

Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* des rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite, on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

8. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

9. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le ministre du commerce et de l'industrie.

10. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans le délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 2 mai 1888.

*Le ministre du commerce et de l'industrie,*  
Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND

**MODÈLE DE SOUMISSION***(sur papier timbré)*

Je, soussigné, entrepreneur de vitrerie, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, ainsi que des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution de la vitrerie des surfaces verticales des Palais du Champ de Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, formant le *n*<sup>o</sup> lot, évalués à la somme de \_\_\_\_\_, moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (*en toutes lettres*) par cent francs sur les prix indiqués aux clauses et conditions particulières.

Je me sou mets, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_

1888.

*(Signature.)*

**CIRCULAIRE**

A Monsieur le Gouverneur général de l'Indo-Chine, à Messieurs les Gouverneurs des Colonies, au sujet de la classification et de l'expédition des Produits destinés à l'Exposition coloniale de 1889.

Paris, 28 avril 1888.

Monsieur le Gouverneur,

L'expérience des dernières Expositions, auxquelles nos Etablissements coloniaux ont

participé, a mis en lumière certains vices d'organisation, auxquels il m'a paru nécessaire et facile de porter remède, en adoptant une méthode uniforme de groupement, de classement, d'étiquetage des produits qui seront expédiés à Paris, pour figurer dans la Section des Colonies françaises et Pays de protectorat, à l'Exposition universelle de 1889.

La présente Circulaire a pour objet de faire connaître aux Comités locaux de l'Exposition, institués dans votre gouvernement, les règles auxquelles ils sont invités à se conformer strictement, afin d'éviter, d'une part, l'encombrement des produits à leur arrivée à Paris ; d'autre part, les erreurs, omissions ou doubles emplois dans la confection du Catalogue spécial de la Section des Colonies françaises et Pays de protectorat.

**CLASSEMENT DES PRODUITS.** — Aux termes de l'arrêté ministériel du 26 août 1886, les objets exposés doivent être répartis en dix groupes.

Pour permettre aux Comités coloniaux de procéder à un premier classement des produits divers expédiés des Colonies, je vous adresse un exemplaire du Règlement précité.

Les Comités devront, de concert avec les exposants, répartir les produits dans les classes correspondantes du Règlement, d'après la nature des objets envoyés.

**ETIQUETAGE DES OBJETS.** — Cette première opération de classement effectuée, il conviendra de placer sur chaque objet expédié une double étiquette (formule n<sup>o</sup> 3) indiquant :

1<sup>o</sup> *Le nom de la colonie ;*

2<sup>o</sup> *Le nom de l'exposant ;*

3<sup>o</sup> *La désignation sommaire du produit ;*

4<sup>o</sup> *Le numéro de la nomenclature dont il sera parlé plus loin.*

Ce double étiquetage n'est pas une précaution vaine. Il arrive fréquemment que l'étiquette unique est détériorée, soit par l'humidité, soit par le frottement des produits voisins ; si la première est indéchiffable pour une cause quelconque, il y a chance que la seconde, apposée sur une autre face de l'objet expédié, arrive en bon état.

L'étiquetage définitif sera fait à Paris par les soins du Commissariat.

**NOMENCLATURE DES OBJETS CONTENUS DANS LE MÊME COLIS.** — Pour éviter, autant que possible, l'encombrement qui ne peut manquer de se produire par suite de l'arrivée en masse des colis à l'Exposition, il importe de procéder, avant le départ, à une sorte de classification dans les colis, se rapprochant le plus possible de la classification générale ; c'est-à-dire qu'il sera nécessaire d'enfermer dans les mêmes colis les produits similaires, autant qu'on le pourra.

En outre, il y aura lieu de dresser en double expédition la nomenclature exacte des objets contenus dans chaque caisse d'envoi. Je vous adresse un nombre suffisant des formules n<sup>o</sup> 1, que vous aurez à faire remplir par le Comité de l'Exposition. Une expédition sera enfermée dans la caisse ; la deuxième sera adressée par le courrier.

J'insiste sur cette prescription, à laquelle j'attache une grande importance : ce n'est qu'en l'observant ponctuellement, qu'il sera possible d'éviter des mécomptes dans le classement définitif et dans l'établissement du Catalogue des produits exposés.

**INSCRIPTIONS EXTÉRIEURES SUR LES COLIS.** — Chaque colis expédié devra porter extérieurement les indications suivantes, faites à l'encre noire et en gros caractères :

1<sup>o</sup> *Adresse : Commissariat de l'Exposition coloniale. — Esplanade des Invalides.*

2<sup>o</sup> *Envoi de la Colonie de . . . . .*

3<sup>o</sup> *Numéro de la nomenclature des objets contenus dans chaque colis.*

En outre, il conviendra d'apposer sur les parois du colis deux étiquettes tricolores du modèle ci-joint (formule n° 4).

**FICHES INDIVIDUELLES.** — Les Comités auront à inviter les exposants à consigner eux-mêmes sur une fiche (formule n° 2) toutes les indications de nature à renseigner à la fois les visiteurs de l'Exposition et le Jury des récompenses. Ces indications porteront notamment sur l'usage auquel sont affectés, par les indigènes qui les emploient, certains objets de fabrication coloniale. S'il s'agit d'objets qui ne soient pas d'un emploi journalier, il est utile de connaître dans quelles circonstances particulières ils sont mis en usage et quelle signification symbolique ils peuvent avoir. S'il s'agit, au contraire, d'objets d'un usage courant, ayant ou pouvant avoir des similaires dans la Métropole, il sera intéressant de savoir par quels procédés de fabrication mécanique ou manuelle ils sont obtenus par l'industrie indigène. Ce renseignement peut éclairer le Jury des récompenses sur la valeur industrielle du produit : tel objet travaillé à la main, même s'il est moins fini, a plus de valeur qu'un objet de même nature obtenu mécaniquement, à ne considérer que les difficultés vaincues, et le Jury aura évidemment, dans ce cas, à tenir compte, dans l'attribution des récompenses, de cet élément particulier d'appréciation.

D'autre part, au point de vue de l'industrie métropolitaine, il y a intérêt à ce que les fabricants français sachent dans quelle mesure ils pourraient entreprendre économiquement la production des objets de vente courante; d'où l'utilité de spécifier très clairement le prix de vente de ces objets dans chaque colonie.

Il y aura également utilité à indiquer sur la fiche individuelle de chaque exposant la destination ultérieure que celui-ci entend donner aux produits envoyés par lui à l'Exposition coloniale; il est le meilleur et le seul juge de l'intérêt qu'il peut avoir, soit à abandonner les objets exposés à l'Exposition permanente ou à un des musées commerciaux créés dans quelques villes industrielles de la France, soit à se les faire retourner, soit, enfin, à les faire vendre; dans ce dernier cas, il convient de faire spécifier par qui et à quel prix doit être effectuée cette vente.

Les divers renseignements consignés sur la fiche individuelle seront reproduits, en totalité ou en partie, sur un catalogue détaillé, qui sera mis à la disposition des visiteurs de l'Exposition et servira de guide au Jury pour motiver ses décisions en complète connaissance de cause. J'ajoute que, grâce à ce mode de procéder, il suffira d'inscrire sur les étiquettes de chaque objet exposé les indications indispensables, sans les surcharger de descriptions difficiles à formuler en termes concis et d'une lecture pénible pour le visiteur, qui viendra chercher dans notre Exposition des renseignements précis sur les produits de l'industrie coloniale.

**EMBALLAGE.** — Les opérations d'emballage et de mise en caisse de certains objets ont une grande importance; en se conformant aux indications qui suivent, les Comités serviront de la façon la plus utile les intérêts des exposants.

#### **Verrerie, objets en porcelaine et en terre cuite.**

Il conviendra d'envelopper ces objets de paille; les grosses pièces devront même être soigneusement entourées de paille cordée. La balle de riz, qui est souvent employée, ne donne que de mauvais résultats; au cours du voyage, par suite du ballonnement, elle cesse d'adhérer aux objets qu'elle enveloppe insuffisamment: des chocs finissent par se produire, et nombre d'objets sont détériorés. L'emploi de ce mode d'emballage devra donc être évité.

#### **Vases contenant des matières susceptibles de fermentation.**

Il importe de ne pas emballer dans la même caisse les vases contenant des matières liquides ou pâteuses et les produits qui pourraient être détériorés par ces matières si les vases étaient brisés par suite de chocs. Pour cette même raison, il sera utile d'expédier par colis séparés les objets fragiles (verrerie, porcelaine ou terre cuite, etc.) et les objets lourds, pour diminuer autant que possible les chances de détérioration des produits envoyés.

#### **Pièces métalliques**

Il est essentiel de graisser au préalable les pièces métalliques et de les envelopper de chiffons légèrement enduits de corps gras; à cette seule condition, les objets dont il s'agit seront préservés de la rouille et arriveront à Paris en bon état.

#### **Précautions contre l'humidité.**

Certains produits, tels que le sucre, le chocolat, les fruits, etc., peuvent s'altérer par l'humidité; il sera facile d'éviter cet inconvénient possible, en les isolant des parois de la caisse qui les contient par des couches épaisses de paille, et en les préservant de tout contact entre eux par des enveloppes de papier. Faute de ces précautions élémentaires, les produits seront en grande partie avariés à leur arrivée, et il sera difficile de les faire apprécier à leur juste valeur par le Jury des récompenses.

#### **Minerais.**

Les minerais, expédiés de la Nouvelle-Calédonie, notamment lors des dernières Expositions, s'étaient effrités en route et avaient mauvaise apparence; plusieurs échantillons ne portaient aucune marque indiquant leur provenance, leur richesse; d'où des confusions fâcheuses qu'il eût été facile d'éviter et qu'il sera utile de prévenir à l'avenir, en apportant plus de soin dans la préparation des envois.

#### **Spécimens du règne animal : animaux empaillés, peaux préparées.**

Il serait très intéressant de faire figurer à l'Exposition universelle de 1889, soit quelques spécimens d'animaux curieux, soit simplement des échantillons variés des peaux choisies. Mais, dans ce dernier cas, il conviendra de n'envoyer que des peaux ayant subi une préparation suffisante. En 1885, les envois de cette nature faits par les Colonies n'ont pu être utilisés. Il suffira, sans doute, d'appeler l'attention des Comités sur cet inconvénient pour l'éviter en 1889.

**MODE D'EXPÉDITION.** — Par sa circulaire du 20 mai 1887, M. le Ministre de la Marine et des Colonies vous a fait connaître par quels moyens pourrait s'effectuer le transport des colis destinés à l'Exposition coloniale de 1889. Je crois utile de vous rappeler sommairement les dispositions de cette circulaire.

Le transport s'effectuera, soit par des bâtiments de l'Etat et des navires affrétés, soit par la voie des paquebots.

#### **1° Transport par bâtiments de l'Etat et navires affrétés.**

Les colis à destination de l'Exposition pourront être embarqués à bord des transports ou navires affrétés, à la condition qu'ils pourront être maniés sans difficulté, et que ceux d'un même expéditeur n'atteindront pas en totalité cinq tonneaux de poids ou cinq mètres cubes d'encombrement.

Il demeure bien entendu que ces envois seront effectués aux risques et périls des exposants, et que, dans aucun cas, la Marine ne pourra être considérée comme responsable d'un retard, d'une détérioration, d'une perte, etc.

Les colis ne pourront être embarqués que s'il reste à bord une place suffisante pour les

recevoir; ils ne devront contenir aucune matière inflammable ou de nature à présenter des inconvénients pour la santé du personnel du navire.

Sur les bâtiments de l'Etat, c'est aux commandants seuls qu'il appartiendra d'apprécier si les colis peuvent être reçus à leur bord. Sur les navires affrétés, cette autorisation sera donnée par le délégué de la Marine, qui devra préalablement consulter le médecin-major du bord pour savoir si les matières contenues dans les colis ne sont pas insalubres.

#### **2° Transport par la voie des paquebots.**

Sur la demande du Département, les Messageries maritimes et la Compagnie générale transatlantique accordent aux colis destinés à l'Exposition de 1889 une réduction de 50 p. 100. En outre, les envois des associations coopératives françaises, ayant leur siège dans nos possessions d'outre-mer, profiteront, sur les bâtiments de la première de ces Compagnies, d'un rabais supplémentaire de 10 p. 100.

Les frais de manutention et de camionnage, ainsi que le transport par chemin de fer, du port de débarquement à l'Esplanade des Invalides, resteront à la charge du service de l'Exposition.

Mais il y a lieu de remarquer que les Compagnies de chemins de fer accordent la gratuité du transport de retour pour les colis provenant de l'Exposition jusqu'au port d'embarquement, et que des traités seront passés avec des entrepreneurs de roulage pour assurer, dans les conditions les plus favorables, la manutention et le camionnage des colis.

**DATE DES ENVOIS.** — Les diverses constructions de la Section des Colonies françaises et Pays de protectorat seront achevées au mois de janvier 1889; c'est donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889 que pourront être reçus les colis envoyés par les Colonies.

Vous aurez à régler l'expédition de ces colis, soit par les transports de l'Etat, soit par la voie des paquebots.

En ce qui concerne les transports de l'Etat, il ne m'est pas possible de vous faire connaître d'une façon précise les dates auxquelles ils toucheront dans les diverses colonies. Je ne puis, à cet égard, que vous donner les indications générales qui m'ont été fournies par la Direction des mouvements de la flotte.

**Colonies de l'Indo-Chine.** — *Obock.* — Chaque mois, un transport ou navire affrété effectue du Tonkin et de la Cochinchine un voyage de retour en France. Les bâtiments dont il s'agit, toucheront à Obock en rentrant à Toulon, une première fois au commencement de novembre, une seconde fois dans les premiers jours de janvier 1889.

**Colonies de l'Océan Indien.** — *Obock.* — Il est possible qu'il y ait en juin ou juillet 1888 un départ pour l'Océan Indien, s'il est nécessité par l'importance des envois à faire, tant en personnel qu'en matériel; il est possible aussi qu'il soit ajourné de quelques mois. Il y aura lieu, si les circonstances le permettent, de profiter du retour de ce bâtiment qui, quelle que soit l'époque du départ, touchera à Obock en rentrant en France.

**Colonies du Sénégal et du Gabon.** — Il est probable que le transport l'Arrière quittera Libreville (Gabon) en juin prochain, pour rentrer en France, et que, dans le cours du quatrième trimestre, il effectuera un second voyage de retour du Gabon à Brest, en touchant au Sénégal.

**Colonies des Antilles et de la Guyane.** — En raison de l'état sanitaire incertain de ces diverses colonies, il n'est pas possible d'indiquer, dès à présent, l'époque à laquelle le transport l'Orne pourra être expédié aux Antilles. Toutefois, il est à prévoir qu'en raison des nécessités du service pénitentiaire, le bâ-

timent affrété la *Ville-de-Saint-Nazaire* effectuera au moins un voyage avant la fin de l'année 1888. Si cette éventualité se réalise, il y aura lieu d'utiliser ce bâtiment pour transporter le matériel destiné à l'Exposition.

*Colonies de l'Océan Pacifique.* — Il n'y a pas à compter, quant à présent, sur le voyage d'un bâtiment de l'Etat dans l'Océan Pacifique avant la fin de l'année 1888. En admettant même un départ au mois d'août ou de septembre, le retour ne pourrait pas s'effectuer en temps utile.

Les colonies de la Nouvelle-Calédonie et de Tahiti auront, en conséquence, à assurer leurs envois, l'une par les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes, l'autre par l'avisotransport de la station, avec transbordement à Nouméa sur les paquebots des Messageries.

Il est entendu, d'une façon générale, que toutes les fois qu'il y aura impossibilité à faire les expéditions par les transports ou navires affrétés assez à temps pour que l'arrivée en France ait lieu dans le mois de janvier 1889, les envois s'effectueront par les paquebots, aux conditions qui ont été rappelées plus haut.

Je vous serai obligé, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien porter à la connaissance des différents comités et sous-comités la présente instruction, dont je vous prie, en outre, de m'accuser réception par le plus prochain courrier.

Recevez, Monsieur le Gouverneur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies et par délégation,

*Le Commissaire de l'Exposition coloniale de 1889.*

*Signé : LOUIS HENRIQUE.*

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

#### BEAUX-ARTS

L'administration rappelle aux *artistes français* que ceux d'entre eux qui sont dans l'intention de prendre part à l'Exposition universelle de 1889, doivent déposer ou faire déposer au commissariat des expositions, palais des Champs-Élysées, porte I, du 15 mai au 1er juin, la liste signée par eux des ouvrages qu'ils désirent exposer. Chacun des cinq genres désignés au règlement devra faire l'objet d'une liste séparée.

Le jury d'admission examinera, du 1er juin au 1er juillet, les listes envoyées. Il dressera d'après ces listes un état des ouvrages admis d'office. Les artistes seront avisés avant le 15 juillet.

Les ouvrages qui n'auraient pas été admis d'office sur le vu des listes, ou ceux que les artistes présenteraient en surplus, devront être déposés, du 5 au 20 janvier 1889, au palais des Champs-Élysées, porte I, pour y être examinés par le jury.

Les ouvrages admis d'office seront déposés au palais du Champ de Mars, du 15 au 20 mars 1889.

*Artistes étrangers.* — Les artistes dont le pays ne sera pas représenté par un commissariat général ou un comité national, devront adresser leurs demandes à M. le directeur des Beaux-Arts, au commissariat des expositions, palais des Champs-Élysées, porte I, avant le 15 mai 1888. Un jury spécial prononcera sur l'admission de leurs œuvres. Les

ouvrages que ce jury désirera examiner *de visu* devront être remis *franco* au palais des Champs-Élysées, du 5 au 20 décembre 1888, accompagnés d'une notice remplie et signée par l'artiste.

### Bureau de Comité départemental

#### ALGÉRIE

#### CONSTANTINE

*Président :* M. PELLETREAU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Constantine.

*Vice-présidents :* MM. TEISSIER (Henri), vice-président de la Chambre de commerce de Philippeville; BARNIER, conseiller général, agriculteur, à La Sefia.

*Secrétaires :* MM. JACOB, ingénieur des mines, à Constantine; ROUSSELOT, propriétaire à Constantine.

### Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Une exposition des produits de l'industrie aura lieu à Epinal (Vosges), du 9 juin au 14 juillet prochain.

Les personnes qui désireraient prendre part à cette exposition pourront se procurer des exemplaires du règlement et des formules d'admission au ministère du commerce et de l'industrie (Direction du commerce intérieur, bureau de l'industrie), 80, rue de Varenne.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### COMMISSION DE CONTROLE ET DE FINANCES

La Commission de contrôle et de finances s'est réunie hier matin au Ministère du Commerce et de l'Industrie, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre, commissaire général de l'Exposition de 1889.

Elle a adopté le projet de construction, sur l'Esplanade des Invalides, d'un bâtiment spécialement destiné à l'Exposition d'hygiène, de l'Assistance publique et des Services d'hygiène. Cette exposition comprendra tout ce qui constitue les services publics et les progrès nouveaux.

La Commission a décidé que des cartes d'abonnement personnelles, valables pendant la durée de l'exposition, seraient délivrées au prix de 100 francs.

S'occupant ensuite du service des entrées gratuites accordées à la Presse, elle a fixé à 1500 le nombre des cartes à délivrer aux journaux français et étrangers.

La séance a été levée à midi.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser le deux circulaires suivantes aux Présidents des Comités départementaux et d'installation.

Monsieur le Président,

J'adresse aux présidents des Comités d'admission et d'installation, toutes les instructions concernant la marche à suivre pour la mise en adjudication et la mise en œuvre aussi immédiate que possible des travaux d'installation de chaque classe.

C'est vous dire que nous allons entrer dans la période vraiment active des préparatifs de l'Exposition de 1889.

C'est vous dire aussi que les emplacements sont tous attribués et qu'en dehors des groupes VII (*Produits alimentaires*) VIII (*Agriculture, Viticulture et Pisciculture*) et IX (*Horticulture*), nous ne pourrions plus admettre qu'exceptionnellement les demandes qui parviendront encore.

Une fois les plans et devis des travaux d'installation de chaque classe dressés et approuvés, c'est-à-dire à partir du 15 juin, je notifierai officiellement aux exposants leur admission, et les Comités d'installation feront part à chacun de l'emplacement accordé avec indication des frais à supporter.

Je vous serai obligé d'user de tous les moyens de publicité à votre disposition pour informer de cette marche de nos opérations administratives, les intéressés qui commencent à s'alarmer de n'avoir pas encore reçu de réponses à leurs demandes d'admission. Pour l'Exposition de 1878, ces réponses n'avaient été expédiées qu'à la fin de 1877.

Il est inutile de vous répéter que je veillerai à ce que les dépenses laissées réglementairement à la charge des exposants soient aussi réduites que possible.

Je vais m'occuper en même temps de préparer les éléments de la rédaction du catalogue général, dont l'adjudicataire est M. L. Danel, imprimeur à Lille. Chaque exposant recevra en même temps que la notification de son admission, les fiches à remplir nécessaires pour son inscription au catalogue.

En attendant, je vous serai obligé de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible les listes nominatives exactes des participants aux expositions collectives de votre département qui ne devront pas rester uninominales.

Les travaux de construction s'achèvent avec une rapidité suffisante pour donner l'assurance que l'Exposition de 1889 sera prête au jour fixé, si vous voulez bien continuer à nous prêter votre concours le plus actif chaque fois que je me permettrai de le solliciter.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus des exemplaires du *Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits admis à être exposés.*

Agréez, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Directeur général,*

G. BERGER.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un plan sur lequel se trouve indiqué l'emplacement attribué à votre classe.

Cet emplacement a été déterminé, quant à son étendue, en tenant compte de nos disponibilités, du nombre des demandes parvenues et admises qu'il m'a été donné de connaître et proportionnellement à la surface utilisée par la même classe en 1878.

Il m'est impossible de changer dorénavant les grandes lignes du plan de répartition, qui a été arrêté en se rapportant autant que possible aux désirs aussi bien qu'aux besoins de chaque Comité. Il sera seulement loisible aux Comités de deux classes limitrophes de s'entendre entre eux et avec les services compétents de ma Direction générale, pour modifier, dans une certaine mesure, les limites de ces classes, s'il y a lieu.

La remise des plans implique la prompt nomination des membres des Comités d'installation à faire élire, pour chaque classe, par les exposants admis, conformément à l'arrêté ministériel du 12 décembre 1887. Dans le cas où l'état de vos listes laisserait encore douteuse l'adhésion de quelques-uns des exposants inscrits, vous pourriez solliciter les suffrages de ceux-ci en les informant seulement qu'ils sont *proposés* pour l'admission.

Je vous prie, lorsque votre Comité d'installation sera complété — et dès maintenant, si l'unanimité de ses membres actuels peut-être acquise — de vouloir bien procéder au choix de l'architecte ou de l'ingénieur que vous désirez voir agréé par l'administration pour se charger de dresser les plans et les devis de l'installation de votre classe. Il serait bon que ces plans et devis, arrêtés d'accord avec ma Direction générale, fussent terminés avant le 15 juin prochain, de façon que nous puissions, dès cette époque, notifier aux exposants leur admission, proposer à leur acceptation les emplacements qui leur auront été attribués, et indiquer le montant des frais d'installation, d'entretien et de gardiennage que chacun devra s'engager à supporter. Il sera essentiel que je sois aidé dans l'envoi des pièces nécessaires par MM. les secrétaires des Comités d'installation. J'ose compter sur leur active collaboration.

A chaque pli sera joint une fiche à remplir pour l'inscription au catalogue.

Avant même que nous ne fassions ces envois, il y aura lieu, pour chaque comité d'installation, de faire choix ou de se munir par la voie de l'adjudication d'un entrepreneur ou d'entrepreneurs pour l'exécution des travaux de la classe.

Les architectes ou ingénieurs de classes devront se tenir en rapports constants avec M. le Chef du service de la Section française et avec M. l'architecte, Chef du service des Installations, spécialement chargé de fournir toutes les indications nécessaires, afin que chacun se conforme aux règles et dispositions générales adoptées par l'administration. C'est avec ces deux chefs de service que seront débat-

tues les questions de mitoyenneté des salles des classes.

Il y aura lieu de se rappeler, lors de l'établissement des devis, que le plancher est à la charge des exposants, en dehors des chemins de la circulation générale où il est fourni par l'Administration (Art. 16 du *Règlement Général*). Pour la commodité de tous, la Direction générale des Travaux fera la pose totale des planchers, qui, en tenant compte de la relation qui existe entre la surface des salles d'exposition et celle des chemins de la circulation générale, sera remboursée à l'Administration à raison de 4 fr. le mètre carré, dans la proportion des deux tiers de la surface accordée à chaque classe.

C'est à partir de la réception de la présente circulaire, que nos travaux vont prendre une activité nouvelle. Nous allons entrer dans la période décisive de nos opérations, et chacun de nous doit être prêt à faire tous ses efforts pour assurer effectivement les résultats heureux que votre collaboration a su si bien préparer depuis plus d'une année. L'état d'avancement des travaux de construction nous permettra de commencer ceux de l'installation dans le courant du mois d'août, aussitôt après que les engagements des exposants auront été recueillis. Il faut qu'il en soit ainsi, et cela est possible si chacun fait preuve de bonne volonté.

Il ne faut pas laisser sonner l'heure des vacances et des déplacements de la belle saison, avant que le travail ne soit commencé sur le terrain; c'est ainsi que nous obtiendrons des entrepreneurs des prix raisonnables; et que nous serons assurés d'être prêts à l'heure voulue en dépit de tout imprévu.

Je reste à la disposition des Présidents des Comités et des exposants, car je ne saurais mieux payer ma dette de reconnaissance envers les uns et les autres pour le précieux concours et la confiance dont ils m'ont honoré jusqu'à ce jour, qu'en me dévouant plus que jamais à leurs intérêts personnels et à ceux qu'ils représentent.

Je profite de l'occasion de la présente lettre pour revenir sur la question des exonérations dont vous a entretenu ma communication du 16 avril 1888. J'ai appris que certains Comités seraient disposés à réserver gratuitement aux ouvriers admis ou à certains petits inventeurs et producteurs, des places dans l'installation générale de la classe; j'ai hâte de vous informer que l'Administration sera reconnaissante envers ceux qui voudront et pourront prendre une mesure aussi libérale.

Je joins à la présente un exemplaire du *Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la réexpédition des produits admis à être exposés*.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Général,

G. BERGER.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La nomination des membres des comités d'installation se poursuit avec activité.

Nos lecteurs savent, comme nous l'avons déjà mentionné, que chaque comité est composé du bureau du comité d'admission, de membres nommés par l'administration, enfin de membres nommés à l'élection par les exposants, sur la proposition du comité d'admission.

Les exposants de la classe 61 (*matériel des chemins de fer*) vont être appelés, cette semaine, à nommer les six membres devant faire partie de cette dernière catégorie.

Nous apprenons avec plaisir que les membres du comité ont présenté aux suffrages des exposants, M. Kowalski, ingénieur chef du chemin de fer Bône-Guelma, ancien ingénieur au chemin de fer du Nord. Nous ne doutons pas du succès de M. Kowalski, que sa haute expérience recommande tout particulièrement.

De nombreux exposants ont été surpris de n'avoir pas encore reçu de réponse aux demandes d'admission qu'ils ont adressées pour l'Exposition de 1889.

M. Georges Berger, directeur général, ne pourra notifier les admissions qu'après que les Comités d'installation auront dressé et fait approuver les plans de répartition des espaces attribués aux divers exposants admis dans chaque classe, ainsi que les devis des dépenses que chacun devra s'engager à supporter pour occuper sa place. Les notifications d'admission seront envoyées dans le courant du mois de juillet prochain, de telle sorte que les travaux d'installation pourront commencer en août.

Pour l'exposition de 1878, les exposants n'avaient reçu notification de leurs admissions qu'en décembre 1877.

Il n'y a donc pour les exposants aucune inquiétude à concevoir, car il n'y a point eu de retard.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

On sait qu'un concours avait été ouvert par la Bolivie pour la construction de son pavillon à l'Exposition de 1889.

Treize projets ont été présentés et exposés dans une des salles de la légation bolivienne, rue de Berry. Cinq ou six nous ont paru remarquables.

Le comité chargé de décerner les prix s'est réuni le 5 mai. Voici le résultat de ses décisions :

1<sup>er</sup> prix, M. Fouquiau; 2<sup>e</sup> prix, M. Brien; 1<sup>re</sup> mention, M. Portal; 2<sup>e</sup> mention, M. Goustiavo.

C'est donc M. Fouquiau qui est chargé de la construction du pavillon, dont le devis s'élève à 80.000 fr. Son projet, d'un style très original, a vraiment belle allure, et le public ratifiera certainement le choix du jury.

Les dépêches reçues de Rome par M. Georges Berger, directeur général de l'Ex-

ploitation, annoncent que le Comité national pour l'Exposition de 1889 a décidé, dans des termes très sympathiques pour la France, de continuer ses travaux.

Le Comité Austro-Hongrois, qui s'est constitué à Paris pour organiser la Section de l'Empire d'Autriche-Hongrie à l'Exposition de 1889, a désigné, pour la section des Beaux-Arts, M. de Munkacsy, comme président, et MM. V. Brozik et Sedelmeyer, comme vice-présidents.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros les débuts des travaux que nécessitera, sur l'esplanade des Invalides, l'installation de l'Exposition coloniale; nous avons, d'autre part, analysé le rapport de M. Félix Faure, portant ouverture au ministre du commerce, d'un crédit destiné aux expositions des ministères. Il nous a paru intéressant pour nos lecteurs de donner les grandes lignes de cette exposition coloniale, agrandie par le ministère de la Marine, et qui paraît devoir renfermer plusieurs éléments du plus vif intérêt, tant au point de vue purement pittoresque, qu'à celui, plus pratique et utilitaire, des relations de la mère patrie avec ses possessions coloniales et les pays lointains où elles sont situées.

Ce plan, conçu par M. l'ingénieur des Tournelles, a été exécuté par M. l'architecte Sauvestre et adopté, avec certaines modifications, par la commission d'organisation, sur le rapport de M. Isaac, sénateur.

L'exposition coloniale s'étendra sur toute la partie de l'esplanade à droite, en allant des Invalides à la Seine. Un tiers de cet espace, du côté du fleuve, sera occupé par l'Algérie et la Tunisie, groupes distincts, à part de l'exposition coloniale. Celle-ci se composera de cinq groupes, comprenant nos possessions de l'Océan indien, d'Amérique, de l'Océanie, d'Afrique (Sénégal, Congo et Gabon), de l'Indo-Chine.

Le palais principal, ayant façade sur l'avenue et figurant, par ses ornements, l'ensemble de l'exposition coloniale, occupera le centre; une pelouse, avec bassins, sphinx, etc., décorera l'abord du palais, qui sera encadré, à distance, sur la même ligne, à droite et à gauche, par une pagode hindoue et par la pagode d'Ankor.

Le palais contiendra les collections de l'Etat, les expositions de travaux publics, les envois des écoles coloniales, des établissements pénitentiaires, et des documents géographiques et statistiques très variés et très complets, dans dix-huit fascicules composant ensemble cinq volumes, d'un format portatif. Ces notices contiendront surtout des renseignements pratiques propres à éclairer les personnes qui seraient disposées à entamer des relations commerciales avec les colonies.

Après la pagode hindoue, à gauche, se dressera le restaurant, sous la forme et

l'aspect d'une maison créole des Antilles, à un étage, avec véranda. Il sera entouré d'eau et de verdure, et une partie du bâtiment sera affectée à la vente des denrées coloniales.

Derrière, on apercevra les cases canaques de la Nouvelle-Calédonie et celles des indigènes de Tahiti, dans le groupe des possessions océaniques. Tout près de là s'élèvera la tour de Saldé, au-dessus du groupe de l'Afrique. La tour de Saldé rappelle les exploits de nos soldats au Sénégal. Elle rappellera la part qu'ils ont prise à l'œuvre de colonisation. Autour d'elles seront répandues les huttes de deux villages, le village palmin, du Gabon, et le village alfourou, du Congo.

Enfin, à droite et à l'alignement du palais central, les palais cochinchinois et cambodgiens figureront les splendeurs de l'Indo-Chine.

Des bassins, des pelouses et des jardins sépareront ces divers groupes et mettront une distance normale entre les figurations de contrées et de civilisation artificiellement rapprochées. Des indigènes canaques, sénégalais, tahitiens, dont le transport et le séjour font l'objet d'un chapitre du crédit, habiteront ces huttes et ces cases; le service d'ordre de l'exposition sera en partie confié à des détachements de troupes indigènes de nos différentes possessions: tirailleurs sénégalais, cipayes de l'Inde, tirailleurs annamites, matas de Cochinchine, tirailleurs sakalaves, placés sous le commandement de leurs officiers et sous-officiers indigènes.

Il y aura, outre les échantillons du commerce et de l'industrie, une exposition des produits agricoles et une serre contenant les plus rares spécimens de la flore exotique.

\*\*\*

La tour Eiffel s'avance à grands pas, — il serait plus juste de dire à grands coups d'aile, — vers le deuxième étage. Nous avons signalé l'extrême activité avec laquelle, depuis l'achèvement du premier, sont poussés les travaux. Une opération, d'une capitale importance, a eu lieu ces jours derniers au pied même des colonnes. Il a été procédé au calage définitif de leur seize pieds.

Au moyen de vérins hydrauliques, mus par un seul homme, on a soulevé chaque pied dans son sabot et on a placé, entre la partie supérieure du sabot et le collier du pied, un certain nombre de barres d'acier d'un centimètre d'épaisseur; le nombre de ces cales a varié sous chaque pied, et tandis que tel en a 6 ou 8, tel autre n'en a que 3 ou 4.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la très intéressante Exposition de Sauvetage, qui doit être ouverte au Palais de l'Industrie, au mois de juillet prochain. M. Turquet, président d'honneur et M. Nicole, président de la Commission supé-

rieure, avaient convié, lundi, dans un dîner au Grand-Hôtel, les membres de la Commission.

Le soir, une grande réunion de tous les futurs exposants s'est tenue dans la salle des fêtes; elle était présidée par M. E. Turquet, assisté de M. P. Nicole, président de la commission supérieure et de M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1889. Sur l'estrade, nous avons remarqué MM. E. Farcy, député; A. Thomas, architecte du Palais de l'Industrie; D<sup>r</sup> Huquet; Campredon; L. Bourne, directeur du Travail; A. Richard, secrétaire de la rédaction du *Voltaire*; Goelzer, secrétaire du commissaire général français de Barcelone; Gustave Sandoz, président du syndicat du Palais-Royal; Gustave Simon; D<sup>r</sup> de Beauvais, médecin en chef de Mazas; Prat, vice-président de la Chambre des commerçants exportateurs; les ingénieurs Grangier, Pol Lefèvre, Chemin, Pichot; Delarue, vice-président de la Société française de sauvetage; Roquancourt, secrétaire général.

L'assistance était très nombreuse et les organisateurs de la réunion ont pu se féliciter de l'empressement avec lequel on avait répondu à leur appel.

M. Emond Turquet a ouvert la séance par une allocution toute vibrante de patriotisme qui a été accueillie par les applaudissements unanimes. Il a remercié ses auditeurs, au nom de la Société française de sauvetage, du concours qu'ils avaient bien voulu prêter à l'œuvre; il les a remerciés au nom de ceux qui souffrent: « Vous allez faire connaître, a-t-il ajouté, ce que notre grand pays est capable de faire au point de vue du dévouement, de l'abnégation et de la fraternité. Nous avons le désir de prouver à l'Europe, en 1889, que nous sommes toujours le premier peuple à nous sacrifier et que nous savons lutter contre les dangers et les affronter, non pas seulement sur les champs de batailles, mais dans les ambulances, dans les incendies, dans les inondations, partout où il y a un être humain à arracher au péril ou à ravir à la mort. »

M. Roquancourt, secrétaire général de l'Exposition, a lu ensuite un rapport très intéressant dans lequel il a exposé les origines de cette Exposition, indiqué les hauts patronages qu'elle avait groupés.

Il a très bien dit que cette exposition suggérera des inventions nouvelles et qu'elle sera une préface instructive et pratique de l'Exposition de 1889. Il a montré que le sauvetage serait largement représenté sous toutes ses formes, que des expériences pourraient être faites à des jours déterminés, qui permettraient aux inventeurs de faire apprécier leurs produits, et que des congrès seraient organisés, dans lesquels on traiterait les moyens de prévenir les accidents et de secourir les victimes.

Une des grandes attractions de l'Exposi-

tion sera la présence d'un bassin central, qui servira à des expériences de sauvetage. On y verra un carrousel naval et la canonnière Farcy.

Au premier étage du palais, il y aura un jardin un grand diorama représentant une scène poignante de sauvetage commandée à M. Ludovic Durand. des expériences d'éclairage au gaz et à l'électricité, des auditions téléphoniques, des concerts quotidiens.

M. le secrétaire général nous a énuméré toutes les merveilles de la prochaine Exposition dans un langage sobre et clair, et a recueilli l'adhésion unanime des exposants.

M. Georges Berger s'est alors levé pour prendre la parole et a été salué par une salve d'applaudissements. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier ce discours familier et éloquent, rempli de traits spirituels et de considérations élevées; l'orateur a obtenu un vif succès et a été interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements chaleureux de l'auditoire.

M. Georges Berger a débuté par une remarque fort juste : il a exprimé le regret que des expositions nationales et internationales n'aient pas été échelonnées de façon à servir de préparation aux grandes expositions qui, en devenant plus rares, gagneraient en autorité utile. Aussi a-t-il été toujours un des partisans les plus convaincus des expositions semblables à celle qu'on prépare au Palais de l'Industrie ; il a accepté avec reconnaissance la vice-présidence qu'on lui a fait l'honneur de lui offrir.

L'orateur, dans un beau mouvement oratoire, a donné à l'Exposition de sauvetage son véritable caractère : « Le sauvetage, a-t-il dit, évoque, dans mon esprit, la dominante nécessaire de deux sentiments, je dirais presque de deux vertus, sans lesquels il y a impossibilité, pour tout citoyen, de se sauvegarder et de concourir au salut de son semblable : ces deux sentiments sont la prudence et le courage ; la prudence, par la conservation de toutes les forces physiques, dans l'intérêt de la conservation de la patrie, le courage, qui est l'expression sublime de cet état de fraternité, sans lequel l'état social ne peut subsister et risque de tomber dans l'égoïsme. » Il a développé cette idée, que nous ne faisons qu'indiquer, en montrant que, dans ce pays, le prestige de toutes les sociétés de sauvetage est le prestige le plus respecté et le plus populaire.

L'orateur a insisté sur un des côtés pratiques de cette Exposition, qui englobe à la fois le sauvetage et l'hygiène. L'hygiène, cette grande comptable de nos santés et de nos existences, qui nous défend d'abuser de notre travail manuel et de notre travail intellectuel ; et il a montré que le sauve-

tage et l'hygiène étaient intimement unis, car, si par le sauvetage nous pouvons enlever, à l'aide de nos engins perfectionnés, des milliers d'existences aux terribles représailles du feu, de l'eau, de l'air, nous pouvons, par les soins, par une hygiène bien comprise, par des exercices gymnastiques appropriés, faire de nos fils des soldats accomplis pour la défense de la patrie. M. Georges Berger a fait une déclaration qui a été bruyamment applaudie, lorsqu'il a dit « Vous me permettrez d'envisager la prochaine Exposition avec un certain sentiment d'égoïsme, comme la préface de l'Exposition universelle de 1889, et j'irai trouver vos exposants. »

Le directeur général a ensuite indiqué, dans ses grandes lignes, l'organisation de la future Exposition universelle ; l'ordre disséminé a été substitué à l'ordre compact ; au lieu d'un seul palais, il y aura un groupe de bâtiments ; et il a examiné les heureuses innovations qui ont été introduites et qu'on doit, il nous permettra de le dire, à son intelligente initiative : l'Exposition de l'Histoire rétrospective du Travail, les Congrès et Conférences ; il a exprimé le désir qu'un des plus importants congrès de l'Exposition fût consacré au sauvetage et à l'hygiène.

M. Georges Berger a terminé, par une éloquente péroraison, en annonçant que le succès de l'Exposition de 1889 était assuré, non seulement de la part des Français, mais de la part des étrangers : « l'Exposition française sera digne de la France. » Les peuples ne se sont pas faits prier pour venir à nous, et l'Exposition ne sera plus l'exposition des gouvernements, mais l'exposition des nations.

Cette brillante allocution, dont nous ne pouvons donner qu'une idée bien imparfaite, a été accueillie par des applaudissements prolongés.

M. Nicole a terminé la série des discours. C'est lui qui est le directeur autorisé de cette exposition de sauvetage, et il pouvait parler de l'œuvre, à laquelle il consacre un zèle et un dévouement persévérants, avec une autorité incontestée.

Son improvisation, pleine d'élégance et de fine bonhomie, d'aperçus ingénieux et de considérations éloquentes, a été couverte d'applaudissements : « Je tiens, a-t-il dit, à remercier tous les hommes qui ont bien voulu assurer le succès de l'Exposition prochaine ; j'ai à exprimer tout particulièrement ma gratitude à la Société française de sauvetage pour la bonne amitié avec laquelle elle a voulu mettre entre mes mains le gouvernail, et j'ai à remercier surtout son éminent président, M. Edmond Turquet. Nous pouvons à présent compter sur un succès. J'ai à remercier également l'éminent M. Berger, des paroles qu'il a bien voulu nous adresser ; M. Berger n'est pas seulement l'organi-

« sateur du Centenaire, il en est aussi « l'apôtre. »

M. Nicole a exposé le but de l'exposition : « Le sauvetage, a-t-il dit, est moderne « comme la philanthropie ; nous ne voulons « pas seulement montrer les appareils, « nous voulons les expliquer et délibérer « sur eux : voilà pourquoi nous avons ins- « titué un congrès. Ce congrès aura deux « sessions : une session, cette année, qui « sera délibérative ; une session en 1889 « qui sera explorative. Une délégation « visitera les bords de la mer, les mon- « tagnes, les mines, et nous verrons si les « appareils répondent aux besoins et aux « nécessités. Enfin, nous y joindrons des « expériences sur deux bassins : un grand « pour les expériences à eau profonde, et « un autre pour les expériences de sur- « face. »

L'orateur est entré ensuite dans des développements fort intéressants sur la représentation des industries françaises dans les expositions, et il a terminé par un chaleureux appel aux exposants. Puis l'assemblée a désigné les délégués qui devront s'entendre avec les membres de la commission supérieure, pour la nomination de la commission du jury.

## Les Théâtres

M. Lalo, un jeune de soixante ans, vient de remporter à l'Opéra-Comique, avec *le Roi d'Ys*, depuis longtemps attendu, un éclatant succès, qui aura un grand retentissement.

On connaissait, pour l'avoir entendue et applaudie dans les concerts, l'ouverture grandiose de cette œuvre remarquable, pleine de fraîcheur et de poésie, savante et mélodique, qui sera appréciée par les dilettanti et charmera tout le monde.

M. Edouard Blau a imaginé d'après une naïve légende bretonne, un drame lyrique dont les péripéties ne se succèdent pas toujours sans de légers heurts, mais prêtent aux situations musicales et à des contrastes qui ont favorisé l'inspiration du compositeur.

D'après cette fable, Ys, ancienne ville de l'Armorique, dans la baie de Douarnenez fut submergée par les flots, en 444. Après une nuit d'orgie, la fille du roi Grallon, un des guerriers venus de la Grande-Bretagne pour désoler les côtes du pays de Cornouailles, aurait livré à son amant la clé de l'écluse qui protégeait la ville contre les assauts de l'Océan. Le roi n'aurait eu que le temps de fuir à bride abattue, tenant sa fille en croupe ; mais, les flots, plus rapides que le coursier, auraient bientôt atteint Grallon, auquel une voix mystérieuse et terrible, celle de Saint-Corentin, aurait conseillé, pour son salut, de se débarrasser du démon qu'il

trainait avec lui. La princesse, se faisant justice, se serait précipitée dans la mer furieuse et, soudain, la tempête aurait été apaisée.

La pièce, montée d'une façon luxueuse et artistique, a d'excellents interprètes : il nous faut complimenter chaudement Talazac et Cobalet M<sup>lle</sup> Deschamps, un superbe mezzo-soprano, et Mlle Simonnet, qui rend avec bien du charme le personnage d'une héroïque et douce fiancée.

L'orchestre, sous la direction de M. Daubé, et les chœurs font merveille.

Le nom de l'éminent symphoniste a été acclamé par l'auditoire.

×

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ».

Pourtant, Malivan ne croit pas inventer, en colportant dans tout Courbevoie que M<sup>me</sup> Plantadour voit d'un œil tendre le jeune architecte de son mari. Il ignore que, loin de s'aimer, Edgard et Juliette s'exècrent.

Ce faux bruit prend de la consistance ; il en prend tant et tant, que Juliette et Edgard finissent par se demander s'ils n'éprouveraient pas quelque plaisir à donner raison aux cancanes.

Rassurez-vous. La morale triomphe : Juliette reste irréprochable et Edgard épouse une nièce des Plantadour.

*On le dit*, pièce un peu Gymnase pour le Palais-Royal, ne manque ni de situation, ni de mots. Dailly joue avec sa rondeur habituelle le très confiant Plantadour, et Milher donne une plaisante allure à un pharmacien épris d'une froide norvégienne, M<sup>lle</sup> Lavigne... froide ! Ne pas se fier à l'eau dormante.

×

Ce n'est vraiment pas drôle pour un avoué d'avoir un principal clerc qui joue la comédie dans les salons et s'y prépare dans son cabinet. Ainsi, Jules, préoccupé de son rôle et de ses effets déclamatoires, confond un certain Dubois, qui plaide en divorce, avec un autre Dubois, qui veut se réconcilier avec sa femme, et il se trompe de dossiers. Par suite de la gaffe qu'il commet, voici Paul Dubois sur le point de divorcer au lieu d'être réconcilié, et Pierre Dubois, menacé de reprendre l'épouse qu'il ne peut voir en peinture.

Après force méprises et complications, les deux couples sont remis dans la situation respective qu'ils désiraient. Mais, ô cœur humain ! désunis à jamais, les divorcés se regrettent.

Beaucoup d'esprit dans la pièce que M. Fabrice Carré vient de donner à la Renaissance, mais pas assez d'entrain et d'imprévu.

Signalons Maugé et Raymond, très fins dans les deux Dubois.

EMILE ABRAHAM.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Plumes métalliques Blanzzy Poure et C<sup>o</sup>

Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;

Une circulaire explicative ;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

La Bourse a présenté un aspect favorable cette semaine ; d'excellentes dispositions n'ont cessé de régner.

Ce n'est pas à dire que notre marché soit absolument sorti de cette inertie que nous avons eu à constater pendant tous ces derniers mois. L'activité n'est pas encore bien grande ; les cours s'améliorent sans que les transactions soient devenues beaucoup plus importantes.

Ce manque d'entrain sur notre marché a pour principale cause l'hésitation dont font encore preuve la plupart des marchés étrangers. A Londres, les affaires sont toujours calmes ; la cote des Consolidés anglais est restée mal tenue pendant ces derniers huit jours.

Les places allemandes sont de nouveau empreintes de quelques faiblesses ; dans tous les cas, elles ne font preuve d'aucune activité. L'état de la santé de l'empereur d'Allemagne, qui reviendrait, d'après les dernières dépêches, plus inquiétant, n'est pas pour les ranimer.

Mais, malgré cette pénurie de transactions, la fermeté des cours n'en persiste pas moins. La reprise qui s'est produite au début de la semaine a bien donné prétexte à quelques réalisations, mais elles se sont heurtées à des contre parties suffisantes qui ont facilement pu empêcher le niveau de la cote de se modifier.

\*\*\*

Les Rentes françaises se négocient actuellement aux cours suivants, sur le marché à terme :

Le 3 0/0 à 82 57, après 82 60 ; le 3 0/0 amortissable s'échange à 85 40 ; le 4 1/2 0/0 se traite à 105 82.

Au comptant, le 3 0/0 reste à 82 60, l'amortissable à 85 45, et le 4 1/2 0/0 à 105 80.

Les Consolidés anglais sont à 99 1/4, en nouvelle perte sur le dernier cours que nous en avons donné.

Le 5 0/0 italien est fermement tenu à 96 82 1/2.

Le 4 0/0 hongrois se traite à 79 25.

La Rente extérieure espagnole cote 68 90.

Le Turc est à 14 40.  
L'Egypte unifiée fait 405 (ex-coupon de 10 fr.).  
Les fonds russes sont calmes. Le 5 0/0 1877 est à 100 05.

\*\*\*

Les valeurs de crédit ont conservé une bonne allure pendant toute la semaine.

La Banque de France est à 35 45.

Le Crédit Foncier est très soutenu à 1420.

La hausse qui s'est produite sur ce titre a pour cause l'augmentation du dividende qui est de 62 fr., au lieu de 60 fr. l'année dernière, et aussi l'annonce de l'élévation du capital social.

Il ne faudrait pas pourtant s'exagérer les conséquences de ce dernier fait. L'augmentation du capital social sera probablement de faible importance, et les nouvelles actions seront souscrites en vertu de l'article 3 des statuts, par les anciens actionnaires qui auront un droit de préférence. La prime à verser en sus du capital nominal sera fixée par le conseil d'administration, d'après le montant des réserves et la valeur des actions en circulation.

Les obligations du Crédit Foncier maintiennent leurs cours précédents.

On remarque des transactions animées sur les obligations remboursables à 1.000 francs de la Banque hypothécaire.

Parmi les obligations de ce type, les plus avantageuses sont celles de la Société des Immeubles émises à 387 50 et productives d'un intérêt annuel de 15 fr.

Ces titres reproduisent le type des obligations de la Banque hypothécaire, depuis longtemps cotées 495 fr. environ : même revenu, même taux de remboursement, mêmes garanties immobilières de premier ordre.

Il est donc hors de doute que l'écart de plus de 100 fr. existant entre ces deux titres ne tardera pas à disparaître au grand profit des porteurs d'obligations de la Société des Immeubles de France.

Le Comptoir d'escompte est fermement tenu à 1035.

La Banque de Paris passe à 760.

La Banque d'escompte est à 466 25.

Le Crédit Lyonnais est soutenu à 585.

La Banque parisienne et la Société Générale sont immobiles.

Le Panama est fermement tenu à 345.

Le Suez se traite à 2176 25.

Les recettes du transit du Canal de Suez sont toujours satisfaisantes.

Les chemins de fer sont soutenus.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES par Dieppe et Newhaven

### BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir

De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir ;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
"PIN"  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**LA RÉPERTOIRE**  
"STANDARD" BREVETÉ S.G.D.G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES avec ALPHABET SUBDIVISÉ pour 600 à 20.000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées Adresses classées par ALPHABET par VILLE, par PROFESSION INDISPENSABLE dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papeteriers  
**Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS**  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

L N P R T V X Z  
M O S U W Y

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889**  
**L. STE COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Castles

**ALA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi f<sup>o</sup> du Catalogue.

**FABRIQUES FRANÇAISES**  
**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
de Pont-Sainte-Maxence  
**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
En Grès Córane  
**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**  
Breveté s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 75 1/2 kilog. contre remboursement.

**Cassis-Rouvière**  
**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**  
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis  
AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.  
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours  
Par les paquebots neufs  
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie  
Départs du Havre et de New-York tous les samedis  
Lignes des Antilles  
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.  
Lignes de la Méditerranée  
Paris à 48 heures d'Alger  
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.  
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.  
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits  
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.  
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**  
TRAVAUX D'ART sur dessins  
Lucarnes.  
Fils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages, Crêtes  
Membrons  
Arêtiers, Epis  
Clochetons.  
Poinçons, Vases  
Balustrades  
Marquises  
Vérandas  
**E. COUTELIER**  
CROQUIS ET DEVIS sur demande  
Fleches pour Clochers.  
Decorations pour Eglises  
Theatres  
Cafes  
Concerts  
Kiosques  
Jardins  
Grilles  
etc  
PLAQUES METALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)  
52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS  
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante  
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR  
Envoi de Devis et Spécimens  
Prompte exécution des mémoires.  
BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION  
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAIN PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**

DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Contée-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>le</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24 AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et échant. CIVILLE 16 r. Parnassier Paris

**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTEGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**A. GOELZER**  
Membre du Jury des Récompenses aux Expositions internationales  
**182, Rue Lafayette, 182**  
PARIS  
**BRONZES & APPAREILS D'ÉCLAIRAGE**  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ  
PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX  
INSTALLATION  
**DE SALLES DE BAINS**  
ET D'HYDROTHERAPIE  
**LAVABOS**

**L'OFFICE FRANÇAIS**  
LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ  
Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>ie</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et produits de 2/3-3/4, selon leur nature.



**LAMPES A GAZ INTENSIVES**

Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	430	14 — 60	19 — 3	55 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
DES  
**ACCUMULATEURS**  
E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

DIPLOMES D'HONNEUR  
Fisheries..... 1883  
Indes et Colonies..... 1886  
MÉDAILLES D'OR  
EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS  
Londres..... 1885  
Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
DES  
**LAMPES ÉLECTRIQUES**  
à incandescence

**DE CHANGY**

LAMPES  
DE TOUT VOLTAGE  
ET DE TOUTE INTENSITÉ

CONSOMMATION  
réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaubourg **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. **INSTALLATIONS COMPLÈTES**

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscript on du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

## SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE NON OFFICIELLE :

Les expositions des Ministères devant la Chambre.  
Arrêté.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Le Mexique à l'Exposition.  
L'Exposition des Ministères.  
Auditions musicales de 1889 : Poème couronné.  
L'Exposition spéciale de la Ville de Paris.  
Chronique des Travaux.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces.

## Notre Dessin

Nous avons, dans un de nos précédents numéros, reproduit les échafaudages gigantesques au moyen desquels la compagnie de Fives-Lille s'appropriait à opérer le levage et la mise en place des grandes fermes du Palais des Machines.

Le dessin que nous publions aujourd'hui montre deux de ces fermes montées et jointes entre elles par les pièces de charpente complémentaires.

Malgré la légèreté et l'élégance de la construction, il est facile de se rendre compte de l'énorme dimension de chacune des pièces qui entrent dans la composition de ces fermes et de leurs piliers, — par la juxtaposition des hommes et des chevaux qui figurent dans le dessin, et qui ont été photographiés en même temps que la charpente.

On n'a pas oublié, d'ailleurs, que ces fermes, qui mesurent quarante-cinq mètres d'élévation et cent dix mètres de portée, sont, dans l'ordre de la construction métallique, la tentative la plus audacieuse et la plus heureuse qui ait encore été abordée.

## PARTIE NON OFFICIELLE

La Chambre des députés, dans sa séance du jeudi 17 mai, a discuté le projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires en vue de la participation des divers départements ministériels à l'Exposition universelle de 1889.

La discussion générale a été ouverte par M. Fernand Faure, qui combat longuement et énergiquement le projet de loi. Tout en se défendant qu'on puisse le soupçonner de vouloir empêcher la participation des différents ministères à l'Exposition, participation utile et même nécessaire, l'honorable député soutient que les sommes nécessaires doivent être prélevées sur les crédits ouverts en 1886, sur la somme totale de 43 millions affectée par la Chambre à l'Exposition.

La parole est ensuite donnée à M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, qui fait la déclaration suivante :

Messieurs, l'honorable M. Fernand Faure qui descend de cette tribune, a commencé par ces mots : « Le projet de loi qui vous est soumis est un piège tendu à votre bonne foi par je ne sais quelle bureaucratie ! »

Permettez-moi de vous dire que je ne vois pas où est le piège, puisque le projet de loi vous est soumis tout entier. Il a été préalablement soumis à la commission du budget; nous venons l'appuyer de notre parole, vous soumettre toutes les pièces du débat et vous demander de voter les crédits que vous croyez nécessaires. Il n'y a pas de piège puisque vous êtes les maîtres d'accepter ou de refuser.

Quant à la bureaucratie, je n'en connais pas d'autre que les trois directeurs par lesquels j'ai l'honneur d'être assisté : ces trois hommes, qui occupent dans les arts et dans l'industrie une situation éminente, sont : MM. Alphand, Berger et Grison.

J'ai aussi l'honneur de m'appuyer sur une grande commission de 43 membres, représentant l'élite du commerce, des arts et de l'industrie française.

Plusieurs parmi vous siègent dans cette commission et savent que jamais une seule décision n'a été prise, ni une dépense engagée sans qu'elle ait été appelée à émettre son avis.

Vous voyez, messieurs, qu'il ne saurait y avoir de piège et qu'il ne peut pas être question de bureaucratie (Très bien! très bien!)

Le projet de loi dont il s'agit, après avoir été étudié par les trois directeurs généraux, a été déposé par M. Dautresme, mon prédé-

cesseur, et j'entends le défendre devant vous aujourd'hui.

Il s'agit simplement de savoir si vous voulez que les ministères prennent part à l'Exposition universelle : car si vous ne votez pas les crédits que nous vous demandons, aucun ministère ne pourra exposer. (Très bien! très bien! à gauche. — Dénégations à droite.)

J'avoue que je m'attendais bien à des interruptions de ce côté de la Chambre (la droite). Les membres de cette Assemblée qui n'ont pas voulu de l'Exposition de 1889 ne voteront évidemment pas ces crédits, puisqu'ils en ont repoussé le principe. Leur opposition est logique et ne saurait en rien me surprendre. Aussi je m'adresse en ce moment à la majorité de la Chambre qui a voté l'Exposition et qui en désire le succès (Très bien! très bien!).

Or, je répète, messieurs, si vous ne votez ces crédits, les ministères — et je vais le prouver — ne pourront pas avoir leur exposition spéciale.

Je vous prie d'écouter les développements dans lesquels je vais entrer; j'essayerai d'être aussi bref que possible.

D'abord, je n'admets pas que l'on mette le Gouvernement en opposition avec lui-même. Je vous affirme que cette demande de crédits, qui a été préparée par nos prédécesseurs... (Bruit sur divers bancs).

Messieurs, soyez convaincus qu'après avoir trouvé, en prenant possession de nos portefeuilles, le projet préparé par nos prédécesseurs, nous ne venons pas le soutenir devant vous sans l'avoir discuté, sans en avoir conféré en conseil des ministres et sans avoir pris à cet égard une décision ferme. Ce projet a été étudié, adopté par le conseil, et aujourd'hui, c'est le Gouvernement tout entier qui, par ma voix, vient défendre les crédits demandés.

On a cherché à montrer qu'il existait une confusion : on s'est reporté à certaines pièces législatives anciennes, au projet de loi et au rapport de M. Jules Roche sur le budget primitif de l'Exposition; on a puisé dans ces pièces parlementaires des arguments qu'on retourne contre nous aujourd'hui.

On nous dit : Je vais vous prouver qu'au moment où l'on a demandé le crédit de 43 millions, toutes les dépenses étaient prévues et on s'interdisait de jamais demander un centime de plus.

Vous pourrez soutenir cette thèse pour les constructions spéciales que nous demandons pour divers ministères; nous vous répondrons; nous vous prouverons qu'il peut y avoir des exceptions et qu'il s'agit précisément d'une exception.

Sur ce point particulier, nous pouvons admettre une discussion. Mais il n'est pas possible de tenir le même langage en ce qui concerne les frais d'installation.

Comment! vous déclarez, monsieur Fer-

mand Faure, que vous entendez réserver à chaque ministère le droit d'exposer et vous soutenez qu'il doit puiser l'exercice de ce droit dans le crédit de 43 millions, parce que, selon vous, il a été entendu que cette somme de 43 millions ne serait jamais dépassée.

Je vais vous prouver immédiatement le contraire, pièces en main.

Un budget a été dressé après le vote de la loi du 6 juillet 1886 qui ouvrait le crédit de 43 millions. Le Gouvernement et la commission des 43 ont procédé à l'établissement de ce budget, où figurent les recettes probables et les dépenses certaines.

**M. Fernand Faure.** Ce budget, arrêté par la commission des 43, ne s'impose pas à la Chambre.

**M. le ministre.** C'est évident ! rien ne s'impose à la Chambre. Quand nous lui soumettons une dépense quelconque, elle est souverainement juge des pièces qui lui sont soumises. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Quoi qu'il en soit, ce budget porte 43 millions de dépenses, et il ne dit rien ni des constructions spéciales pour certains ministères, ni des frais d'installation. Pourquoi ce silence ? En voici la raison :

Le commissariat général de l'Exposition doit fournir le logement aux exposants ; il doit les clore et les couvrir.

Quant à l'exposant, aussitôt qu'on lui a accordé dans sa classe le nombre de mètres carrés nécessaire, il procède à son installation pose son plancher, ses tapisseries, ses vitrines, et tout cela à ses frais.

Cette obligation pour l'exposant de payer ses frais d'installation résulte du règlement même de l'exposition, qui est une pièce légale, obligatoire entre les exposants et l'État. Voici, en effet, ce que dit l'article 16 qui fait la loi des parties :

« Les exposants français ou étrangers n'ont à payer aucun loyer pour la place qu'ils occupent à l'Exposition.

« Ils auront à supporter toutes les dépenses d'installation et de décoration dans les palais, les parcs ou les jardins. Ces dépenses comprendront essentiellement la fourniture et la pose des planchers et les velums ou plafonds dans les palais, ainsi que les terrassements spéciaux et les plantations spéciales dans les parcs ou les jardins, aux abords et dans le périmètre des constructions particulières autorisées par le ministre, commissaire général.

« Le plancher est fourni en bon état de solidité et d'usage dans tous les chemins intérieurs de la circulation générale. »

« Done, messieurs, vous le voyez, l'État ne donne à l'exposant que le local dans lequel ce dernier logera et installera ses produits, à ses frais. L'exposant doit même les garder, car les frais de gardiennage sont aussi à sa charge.

Dans ces conditions, si vous voulez que moi, ministre, j'expose les produits de mon ministère, où puis-je trouver les fonds nécessaires pour couvrir les frais de mon installation, si vous ne me les fournissez pas ?

Je voudrais exposer les produits de l'école centrale, des écoles d'arts et métiers, des écoles professionnelles qui relèvent de mon ministère. Comment voulez-vous que je solde les frais d'installation de cette exposition ?

**M. Fernand Faure.** Nous verrons cela en 1889.

**M. le ministre.** Ah, permettez ? Vous imaginez-vous qu'on prépare une exposition en six semaines ? (Très bien ! très bien !)

Nous avons des machines à faire construire, des plans, des cartes, des graphiques de toute espèce à préparer. Pensez-vous que nous puissions procéder à ces travaux la veille même de l'Exposition ? Je ne sais vraiment pas comment vous imaginez qu'une exposition

puisse se créer ! Quant à moi, je vous le répète, j'estime que si vous ne votez pas immédiatement les crédits, nous ne pourrions rien exposer. (Interruptions.)

Je ne crois vraiment pas être agressif envers personne. Je soutiens une thèse que je ne croyais pas avoir à défendre et je m'adresse à des gens qui ont l'expérience des expositions.

Le monde entier prépare ses produits pour 1889, et pour nous permettre d'exposer nos travaux, de faire figurer nos écoles au rang qu'elles doivent occuper, vous ne voudriez pas nous fournir les fonds nécessaires ? Déclarez que l'exposition des ministères vous semble inutile, dites que vous n'en voulez pas et je descends de la tribune.

**M. Fernand Faure.** Je ne dis pas cela, mais je pense au budget.

**M. le ministre.** M. le ministre des finances vous répondra à cet égard. Soyez convaincu qu'il a étudié les moyens de faire face à cette dépense, et il n'est pas dans mon rôle de vous renseigner à ce sujet. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Messieurs, je suis heureux de le dire, les prévisions de 1886 sont dépassées depuis longtemps.

Les exposants sont venus en si grand nombre que tous les espaces sont occupés et qu'il n'existe plus de place pour l'installation des expositions des ministères.

C'est un résultat dont nous devons nous féliciter, j'imagine ? (Applaudissements.)

Quand le budget a été préparé, on estimait qu'un emplacement de 255,000 mètres serait amplement suffisant pour recevoir les exposants du monde entier ; actuellement, tout est pris, tout est loué, et nous ne pouvons reprendre aux exposants français et étrangers la place que nous leur avons donnée.

**M. Fernand Faure.** A qui la faute ?

**M. le ministre.** S'il y a eu faute, vous allez la trancher par un vote, puisque vous êtes les maîtres, mais voyons avant tout l'intérêt de la France (Applaudissements).

Aujourd'hui, il n'y a plus de place, et avant notre entrée aux affaires, mon prédécesseur, l'honorable M. Dautresme, avait déjà reconnu et constaté qu'il n'y avait plus moyen de faire entrer les expositions des ministères dans les locaux réservés. Il a fait alors ce que j'aurais fait à sa place : il a estimé que ces expositions étaient absolument nécessaires et il a préparé un projet de crédit.

Dans ce projet, des crédits assez considérables sont demandés pour la guerre et la marine. (Bruit à droite.)

Laissez-moi vous faire connaître ma pensée en deux mots.

Je crois, et le Gouvernement croit avec moi, qu'après les sacrifices demandés au pays pour tous les services, pour l'enseignement, la marine, la guerre, il est bon de montrer l'usage qui a été fait de l'argent des contribuables. Il faut que tous les grands services, si largement dotés, montrent au public les progrès réalisés : il faut qu'on voie, à l'Exposition de 1889, ce qu'on n'a jamais vu aux expositions précédentes ; ainsi l'instruction publique a pris depuis dix ans des développements tels que, pour la loger, il faudra des centaines de mètres.

Et les beaux-arts, avec leur exposition rétrospective à laquelle M. Lockroy porte un si vif intérêt, croyez-vous qu'il ne faudra pas de l'argent et de l'espace pour leur donner une installation digne de la renommée de notre pays ?

Si je parviens à convaincre mes honorables contradicteurs, je n'aurai pas à me plaindre des interruptions ; je les prie seulement d'entendre mes explications. (Très bien !)

Le Gouvernement a estimé qu'il était abso-

lument nécessaire, pour des raisons de haute politique et pour prouver aussi que nous usons bien de l'argent des contribuables, d'exposer les produits et les travaux de nos écoles et de nos grands établissements publics.

Quant aux constructions, permettez-moi de vous le faire observer, en citant quelques chiffres, nous sommes entrés dans la voie que l'honorable préopinant indiquait tout à l'heure.

La première demande s'élevait à 7,419,000 francs. Il y avait dans ce crédit pour 3 millions de constructions et pour 4 millions d'installations et dépenses diverses. Eh bien ! nous avons réduit à 1,559,000 fr. les dépenses affectées aux constructions, c'est-à-dire de près de moitié.

Là où nous avons trouvé que nos expositions pouvaient rentrer dans les classes ordinaires, nous n'avons pas hésité à le faire, et, pour ma part, j'ai fait rentrer dans les classes ordinaires tous les services du ministère du commerce. Nous avons obtenu ainsi une réduction de 1,500,000 fr. ; cela en valait la peine.

Mais nous n'avons pu loger chez nous ni le ministère de la guerre, ni le ministère de la marine, ni celui des beaux-arts, et nous avons dû demander des crédits pour faire ces expositions.

Vous reprochez encore au Gouvernement de ne pas avoir déposé le projet de loi plus tôt, en même temps que le projet de budget.

Il est facile de vous répondre, car la demande a été déposée dès qu'on a reconnu l'impossibilité de loger les ministères.

Dans le cabinet précédent, il y avait un financier très scrupuleux, très respectueux de la loi, l'honorable M. Tirard. En vous soumettant le projet de loi relatif au crédit qu'il a demandé pour l'Exposition, il n'a certainement pas tendu à la Chambre un piège, pas plus qu'aujourd'hui nous ne lui en tendons un nous-mêmes.

Nous croyons qu'il est nécessaire de faire une exposition brillante. Si la Chambre refuse de voter ces crédits, les ministères resteront chez eux, mais je crois que les recettes mêmes de l'Exposition pourront s'en ressentir. (Marques d'assentiment.)

En tout cas, vous auriez porté au bon renom français, à notre industrie et à notre commerce, un coup dont ils auraient de la peine à se relever, car personne ne comprendra que les ministères ne soient pas représentés dans une exposition où tout citoyen doit avoir sa place.

Messieurs, pour le succès de l'Exposition de 1889, accordez-nous les crédits que nous vous demandons ! (Applaudissements à gauche.)

Après le discours très applaudi du ministre du commerce, M. le comte de Lanjuinais combat la proposition puis, après quelques observations de M. Félix Faure, rapporteur, M. le président consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles. A la suite d'une demande de scrutin public, la Chambre adopte, par 342 voix contre 175, et passe à la discussion des articles.

Les différents crédits sont successivement adoptés.

M. le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet ; le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants.....	498
Majorité absolue.....	250
Pour l'adoption.....	335
Contre.....	163

La Chambre des députés a adopté.

Par décision de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, en date du 8 mai courant, M. Ch. Coulon, négociant importateur, a été nommé membre de la Commission consultative de l'Exposition coloniale de 1889.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le 17 mai, vers cinq heures du soir, une des grandes fermes de 110 mètres, formant l'ossature métallique du palais des machines s'est inclinée de 20 centimètres, dans le sens de la longueur du Palais.

Des mesures furent aussitôt prises pour que cette ferme n'entraînât pas dans son mouvement les autres fermes, auxquelles elle est déjà reliée.

Tous les ouvriers occupés au montage sont descendus, par mesure de prudence, et tout se borne à une petite perte de temps, heureusement sans accident de personne.

On ne doit ni s'inquiéter, ni même s'étonner de pareils accidents; il n'est pas un constructeur qui n'en ait vu se produire de semblables dans les constructions métalliques, et on devait s'y attendre pour le Palais des Machines, en raison même de ses proportions gigantesques.

Le lord-maire de Londres, commissaire-général pour l'Angleterre à l'Exposition de 1889, vient d'arriver à Paris.

M. Berger, directeur général de l'exploitation de l'Exposition, donne dimanche, en l'honneur du lord-maire un grand dîner auquel est invité M. Legrand, ministre du commerce et de l'industrie.

Le bruit a couru d'une prétendue grève des ouvriers occupés sur les chantiers de la Tour Eiffel. Il n'offre aucun fondement, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, en constatant que les travaux de la tour de 300 mètres sont poussés avec une croissante activité.

La commission des congrès et conférences de l'agriculture pour l'Exposition universelle s'est réunie au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Méline.

Sur la proposition de M. Foucher de Careil, elle a décidé l'organisation d'un congrès international sur la crise agricole. Ce congrès s'occupera de « l'état présent de l'agriculture dans les différents pays », de « degré d'intensité de la crise », de « ses causes » et des « remèdes » qu'il convient de lui apporter.

La commission a désigné comme membres organisateurs de cet important congrès : MM. Foucher de Careil, Tisserand, de la Grosse, de Dampierre, Teissonnière, Rissler, Duchartre, Passy, Lecouteux, Beaudrillard, Jules Bernard, Samié.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Le Président des Etats-Unis vient d'approuver le bill voté par les deux Chambres, disant que les Etats-Unis acceptent l'invitation qui lui a été adressée par le gouvernement français de se faire représenter à l'Exposition universelle de 1889.

M. le colonel Diaz, ministre de l'Uruguay, a présenté mardi dernier à M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, MM. les membres de la commission nommés pour représenter, sous sa présidence, la République orientale à l'Exposition universelle de 1889.

La commission est ainsi composée :

MM. le colonel Diaz, ministre, *président*; Alejandro Herosa, *secrétaire général*; Domingo Grané, Americo Carassale, Guillermo Rodriguez Larreta, Carlos F. Becu, Arsenio Lhermitte, Jules Welmer, Benedict Gallet de Kulture.

## Le Mexique à l'Exposition

Nous lisons dans *El Reproduction de Mexico*, du 15 avril dernier : *Concours littéraire et musical. — Exposition universelle de Paris. — Commission du district fédéral. — Mexico.*

Le Comité, chargé d'organiser la participation du District fédéral à la prochaine Exposition internationale de Paris, convoque les littérateurs et les compositeurs de musique à un concours qui aura lieu dans cette ville au mois de mai prochain et sur les bases suivantes :

1<sup>o</sup> Les compositions se remettront sous pli cacheté, adressé au Comité et revêtu d'un signe spécial. Elles seront reçues jusqu'au 12 mai prochain.

2<sup>o</sup> Les poésies présentées devront célébrer quelque fait grandiose de l'histoire de France.

3<sup>o</sup> Toute faculté est laissée à l'auteur pour le genre de la composition musicale.

4<sup>o</sup> Une Commission composée de personnes compétentes formera le jury des compositions musicales présentées; un jury spécial appréciera les œuvres poétiques.

5<sup>o</sup> Un prix de 200 pesos en or (1000 francs) accompagné d'un diplôme honorifique sera remis par le Comité et le Jury à l'auteur de la poésie qui aura été classée en première ligne.

6<sup>o</sup> Un prix égal sera remis à l'auteur de la composition musicale qui aura obtenu le meilleur classement.

7<sup>o</sup> Le concours sera public. Il aura lieu au théâtre National dans la soirée du 19 mai prochain. On lira toutes les poésies qui auront été présentées au concours et l'on exécutera tous les morceaux de musique que l'on jugera convenable.

8<sup>o</sup> Les compositions poétiques et musicales récompensées seront présentées par le District fédéral comme faisant partie de l'Exposition mexicaine et leurs auteurs conservant leurs droits de propriété pour le cas où elles ob-

tiendraient un pareil honneur à l'Exposition.

Mexico, avril 1888.

Ramon Rodriguez Rivera,

Président.

Ignacio Bejarano,

Secrétaire.

On appréciera hautement en France la délicatesse et la courtoisie du Comité mexicain. Il a voulu donner, en prenant cette initiative une preuve nouvelle de la sympathie qui unit les deux peuples.

Déjà, le gouvernement de Mexico, en nommant en qualité de commissaire général du Mexique le très distingué M. Manuel Diaz Mimiaga, qui a été pendant longtemps premier secrétaire à Paris, où il laissa de nombreux amis, avait marqué sa volonté de faire représenter le Mexique à l'Exposition par un ami de la France, aussi apprécié que l'est le savant docteur Ramon Fernandez, son ministre à Paris.

## Les Expositions des Ministères

Nos lecteurs ont lu dans la partie officielle le compte rendu de la séance de la Chambre sur les crédits demandés aux Chambres pour couvrir les frais de la participation des différents ministères à l'Exposition universelle de 1889.

Le ministère précédent avait demandé pour cet objet un crédit de 7,417,000 fr.; la commission du budget a réduit ce crédit à 5,960,612 fr. Le ministère actuel a décidé d'accepter les réductions effectuées par la commission du budget.

Dès aujourd'hui nous pouvons indiquer l'emploi détaillé de ces crédits. Voici tout d'abord comment la dépense se répartit entre les divers ministères :

Instruction publique.....	400.000 fr.
Beaux-arts.....	1.159.000
Travaux publics.....	485.000
Guerre.....	800.000
Marine.....	344.612
Colonies.....	585.000
Intérieur.....	160.000
Algérie.....	300.000
Affaires étrangères.....	50.000
Agriculture.....	1.685.000
Commerce.....	45.000
Justice.....	47.000
Finances.....	200.000

Voici maintenant quel est le principal objet de l'exposition de ces divers ministères :

**Instruction publique.** — Ce ministère aura à retracer les progrès considérables qu'a réalisés la France depuis dix ans. Il occupera une superficie de 1,850 mètres, alors qu'en 1878, il n'occupait que 650 mètres.

L'exposition comprendra :

Pour l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire : la reproduction des facultés nouvelles, des laboratoires de zoologie marine, de météorologie, des lycées types de filles et de garçons.

Pour l'enseignement primaire, des spécimens de matériel scolaire, des statistiques, cartes murales, des travaux des écoles normales supérieures et professionnelles.

Pour les missions : les résultats des principaux voyages d'exploration, notamment les découvertes de MM. Dieulafoy et de Sarzée.

Enfin, une exposition ethnographique retraçant les usages des instruments de travail et les costumes des provinces avant 1789.

**Beaux-Arts.** — Ce service comprendra :

L'exposition internationale des beaux-arts, de 1878 à 1889 ;

L'exposition rétrospective de l'art français, de 1789 à 1878 ;

L'exposition de l'enseignement des arts et du dessin ; celle des manufactures nationales de Sèvres, Beauvais et des Gobelins, celle des monuments historiques et enfin celle des théâtres subventionnés.

**Travaux publics.** — Le ministère aura un pavillon spécial où figureront les modèles ou dessins des travaux les plus importants exécutés par les ingénieurs de l'Etat.

**Guerre.** — Ce ministère organisera deux expositions :

1<sup>o</sup> Celle comprenant les parties de son matériel qu'il n'a pas intérêt à tenir cachées au point de vue de la défense du pays ;

2<sup>o</sup> Une exposition rétrospective et artistique se rapportant à l'histoire de l'art militaire.

Dans la première figureront le service géographique de l'armée ; le service de communication télégraphique, téléphonique, d'aérostation et de pigeons voyageurs ; les modèles d'harnachement en usage dans la cavalerie ; la fabrication des armes portatives pour l'artillerie ; le matériel du génie, etc.

Dans la seconde, figureront les originaux, modèles ou reproductions, empruntés aux collections de l'Etat ou prêtés par les particuliers des armes ou armures anciennes, et de costumes, de tableaux, portraits, gravures, estampes, bustes et statues ou groupes militaires.

**Marine.** — Ce ministère exposera des modèles de navires récents et des spécimens des uniformes des équipages de la flotte et des troupes de la marine.

**Colonies.** — L'administration des colonies disposera au milieu de l'esplanade des Invalides — affecté en totalité aux colonies — d'un pavillon de 2,000 mètres de superficie destiné à recevoir les collections de l'Etat, les envois des écoles coloniales, des établissements pénitentiaires, etc.

Des pavillons spéciaux reproduiront les constructions les plus caractéristiques de nos diverses colonies.

**Intérieur.** — Le ministère de l'intérieur organisera l'exposition de la carte de France et du service vicinal ; des services de l'assistance publique, avec plans en relief, et des établissements pénitentiaires.

**Affaires étrangères.** — Ce ministère organisera l'exposition des produits de Madagascar, le protectorat de cette île ne dépendant pas de l'administration des colonies.

**Agriculture.** — Ce ministère présentera : Une exposition permanente de l'agriculture ; Un concours universel d'animaux reproducteurs ;

Une exposition forestière ;

Un concours de chevaux ;

Une exposition hydraulique agricole.

**Commerce et Industrie.** — Ce ministère consacra son exposition à l'enseignement

professionnel, aux services sanitaires et aux établissements thermaux.

**Justice.** — Le ministère de la Justice exposera des statistiques en ce qui le concerne directement et, pour la grande chancellerie de la Légion d'honneur qui dépend de lui, exposera les modèles d'anciennes décorations françaises et des diplômes correspondants et une exhibition des travaux des élèves des écoles de la Légion d'honneur.

**Ministère des finances.** — Ce ministère organisera l'exposition des manufactures de l'Etat, notamment des tabacs et des papiers timbrés, du service de la statistique, des médailles et monnaies et enfin des postes et télégraphes.

## AUDITIONS MUSICALES DE 1889

### Le Poème couronné

Le jury constitué, sous la présidence de Théodore de Banville, par le ministre du commerce et de l'industrie, pour le choix à faire parmi les pièces de vers présentées au concours du « chant séculaire » destiné à être mis en musique, a décerné la première médaille à M. Gabriel Vicaire, l'auteur du poème que nous avons le plaisir de donner à nos lecteurs :

### QUATRE-VINGT-NEUF

#### Chant séculaire

##### CHOEUR DES PEUPLES

Dans la forêt du vieux monde,  
Marchant, peinant sans repos,  
Priant sans qu'on nous réponde,  
Nous allons, mornes troupeaux.

Du même pas implacable  
L'heure vient, l'heure s'enfuit :  
Le même poids nous accable  
C'est toujours la sombre nuit.

Interroge encor l'espace,  
Guetteur, du haut de la tour,  
Que te dit le vent qui passe ?  
Quand donc paraîtra le jour ?

##### LE GUETTEUR

Les ailes de la nuit couvrent le monde immense,  
Seuls, de leur vol épais éveillant le silence,  
Les noirs esprits planent sur moi !

##### LA HAINE

Peuples, tremblez ! J'ai pour apôtres,  
La mort et l'effroi,  
Sans même savoir pourquoi,  
Ruez-vous les uns sur les autres.

##### L'IGNORANCE

Peuples, reconnaissez ma loi :  
J'ai soufflé sur vos yeux et scellé votre bouche.

##### LA TYRANNIE

Mords ton frein, esclave farouche,  
Sous mes pieds orgueilleux je te sens désarmé.

##### LE DÉSPOIR

Au tombeau, pour toujours, Lazare est enfermé.

##### CHOEUR DES PEUPLES

J'interroge l'étendue :  
Partout la nuit sans amour !  
O sentinelle perdue,  
Vois-tu poindre enfin le jour ?

##### LE GUETTEUR

Frères, debout : levez la tête,  
Voyez, voyez, le Ciel blanchit :  
Le coq a chanté, l'air fraîchit,  
Entendez-vous ces cris de fête ?

C'est le jour, c'est le jour, Nous sommes délivrés,  
Chaînes, tombez ; croulez, prisons. L'aube est venue,  
Mes yeux mouillés de pleurs l'ont reconnue,  
Hauts les cœurs, haut le front, peuples régénérés :  
Voyez sourire dans la nue  
Cette vierge aux cheveux dorés.

##### LA FRANCE

##### (Stances)

O vous tous qui pleurez, je suis la douce France,  
J'ai, de son lourd sommeil, éveillé le destin,  
Je romps l'antique loi, j'apporte l'espérance :  
A mon front respandit l'étoile du Matin.

De la nuit du passé, comme la fraîche aurore,  
Dans l'azur glorieux je m'envole en riant,  
Levez vous et chantez, vous qui dormez encore :  
Voyez l'ombre s'enfuir et flamber l'Orient.

J'ai, comme le printemps, les mains pleines de roses,  
Je dis, comme l'Amour, le mot qui rajouit,  
Ouvrez-vous, tristes cœurs, à la beauté des choses :  
Oiseaux battus du vent, faites un nouveau nid.

J'ai vaincu la discorde et j'ai tué la haine,  
Laboureurs, dans la paix creusez votre sillon  
Peuples, embrassez-vous, j'ai brisé votre chaîne,  
Envolez-vous, esprits, comme le papillon.

Lazare, lève-toi, lève-toi, Les ténèbres  
Tressaillent d'épouvante aux lieux du flambeau,  
Déchire d'un seul coup tes vêtements funèbres :  
Soulevo, libre et fier, la pierre du tombeau.

Je suis le clair soleil qui dissipe le rêve,  
L'aube de délivrance et le jour enchanté,  
Regarde en plein azur l'avenir qui se lève,  
Marche dans la justice et dans la vérité.

##### LE PAYSAN

O jour de fête et d'allégresse,  
Doux présage qui m'a souri !  
Au vent léger qui me caresse,  
Mon petit champ a refleuri

Allez, mes grands boufs, Plus d'entrave,  
Notre misère va finir,  
Le paysan n'est plus esclave,  
Il sème en chantant l'avenir.

##### LE SOLDAT

O mère patrie, féconde,  
Combien tes fils t'aimeront mieux,  
Toi qui brises les fers du monde,  
Avec un éclair de tes yeux !

Veux-tu mon sang, veux-tu ma vie ?  
A l'ennemi faut-il courir ?  
Mon sort sera digne d'envie  
Si tu me regardes mourir.

##### LA FRANCE

Depuis l'heure sublime où l'immortelle aurore  
Illumina le genre humain,  
Un siècle a fait sa tâche et je reviens encore,  
Peuples : vous prendre par la main.

##### CHOEUR DES FRANÇAIS

Peuples, nous vous tendons la main.

##### LA FRANCE

Ma voix, comme jadis, domine la tempête,  
Parmi l'azur, l'or et les fleurs,  
Les nations gaiement agitent, sur ma tête,  
Leurs drapeaux aux mille couleurs.

##### CHOEUR DES FRANÇAIS

Marions gaiement nos couleurs.

##### LA FRANCE

Jouvie à tous les vaillants l'arène pacifique,  
Assez de larmes : plus de sang ?  
Frères, bâtissez-nous un monde magnifique  
Dans l'avenir resplendissant.

##### CHOEUR DES FRANÇAIS

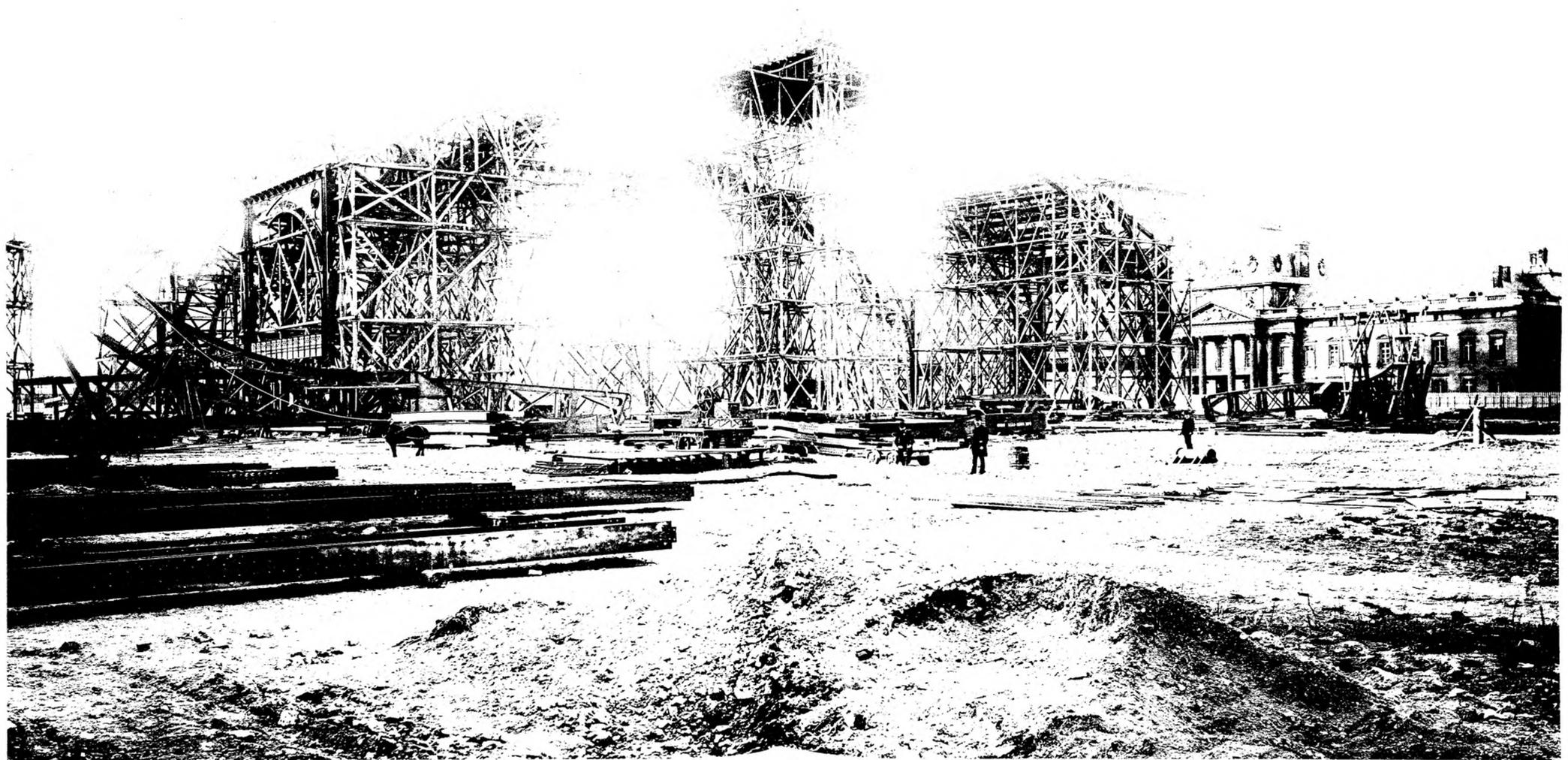
Salut, monde resplendissant !

##### CHOEUR GÉNÉRAL

Douce France, ô libératrice,  
Que ton nom soit partout chanté,  
Qu'à jamais ta beauté fleurisse  
Au soleil de la Liberté !



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Phototypie Quinsac et Baquié, 73, rue Claude-Bernard.

Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel

La première Ferme du Palais des Machines



## L'Exposition Spéciale de la Ville de Paris

Nous avons dit, dans notre dernier article sur l'Exposition spéciale de la Ville de Paris, que pour terminer la rapide revue que nous avons entreprise des projets à l'étude pour la participation des différents services de la Préfecture de la Seine à cette exposition, il ne nous restait plus qu'à parler du service des aliénés et de celui de l'orphelinat départemental, ce que nous allons faire aujourd'hui.

C'est le docteur Bourneville qui a été chargé de préparer le programme d'exposition du service des aliénés. On ne pouvait s'adresser à quelqu'un de plus compétent. Un crédit de 4.000 francs et une superficie de 20 mètres carrés environ sont concédés par le Conseil municipal pour cette exposition.

« Les grandes expositions, dit le docteur Bourneville, dans son rapport préparatoire, et dans le cas particulier celle de 1889, plus encore que les précédentes, ont surtout pour but de permettre de constater les progrès réalisés. » C'est pourquoi le savant docteur regrette qu'on n'ait pas créé depuis longtemps à l'asile clinique, comme il l'avait demandé, un musée comprenant tout ce qui, depuis un siècle, a servi dans les asiles d'aliénés ou les quartiers d'hospices, les plans détaillés de ces quartiers, des cellules, des cachots, des spécimens de leurs chaînes, de leurs verrous, etc. Si ce musée existait, on aurait eu, en effet, sous la main tous les éléments indispensables pour faire une comparaison utile entre le passé si horrible et si barbare et le présent, qui fait incontestablement honneur à l'esprit moderne.

M. Bourneville pense qu'à défaut de ce musée, il conviendrait de faire un certain nombre de dessins pouvant donner une idée des différentes situations de l'aliéné: 1° pendant la période antérieure à Pinel; 2° pendant la période inaugurée par Pinel et s'étendant jusqu'à Conolly; 3° pendant la période actuelle.

En outre, pour cette dernière période, on exposerait les objets à l'usage des malades dans les asiles: baignoire, cellule, lit, costumes, brodequins, appareils d'hygiène, sondes, assortiment d'outils de travail, etc. On rencontrerait aussi les objets fabriqués dans les asiles et par les malades. Ces objets consistent principalement en tapis, fleurs artificielles, costumes, serrurerie, ébénisterie, etc.

En second lieu, on exposerait le plan général des asiles Sainte-Anne, Vaucluse et Ville-Evrard et les plans détaillés de l'asile de Villejuif, ainsi que les plans du second asile projeté à Ville-Evrard, des photographies des ateliers, etc.

L'exposition comprendrait enfin un recueil de documents relatifs à l'école départementale d'infirmiers et d'infirmières de l'asile clinique, tous les documents administratifs

sur les asiles de la Seine, et enfin les travaux scientifiques sur les maladies nerveuses dus aux médecins des asiles.

Il est probable, en outre, qu'on compléterait cette exposition par une reproduction du tableau de Tony Robert-Fleury, qui se trouve à la Salpêtrière et qui représente Pinel brisant les fers qui tenaient les aliénés attachés.

Disons maintenant quelques mots de l'orphelinat que le département de la Seine, grâce à un généreux donateur, M. Prevost, possède à Cempuis, dans l'Oise. Cet orphelinat est certainement une des créations les plus intéressantes du Conseil général de la Seine. Il reçoit les orphelins et les orphelines; il y a en ce moment cent garçons et cinquante filles qui sont élevés ensemble. Ce mélange des sexes n'a paru présenter, jusqu'à présent, aucun inconvénient sérieux, grâce à la vigilance du directeur. A cet orphelinat, la classe est partout, à l'atelier comme aux champs, et en instruisant les enfants on les arme en même temps contre les difficultés de l'existence. Ce sont les enfants qui fabriquent eux-mêmes leurs vêtements, leurs chaussures, qui plantent les légumes, qui récoltent les fruits. En un mot, on cherche à faire d'eux des citoyens utiles et honnêtes.

On exposera les plans de l'établissement, les cahiers et les spécimens des travaux manuels des élèves, et le public pourra ainsi se rendre compte des résultats remarquables obtenus par ce nouveau système d'éducation.

Dans un prochain article, nous traiterons des projets à l'étude pour l'exposition des services ressortissant de la Préfecture de police (prisons, hygiène, salubrité, secours publics, etc.), et de l'Assistance publique (hôpitaux, hospices, enfants assistés et moralement abandonnés).

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Une activité considérable règne sur le Champ de Mars, où, depuis huit jours, les divers entrepreneurs ont doublé le nombre de leurs ouvriers.

Aussi avons-nous à signaler des progrès appréciables dans la construction des palais, de la Tour. — ainsi que dans l'aménagement des autres installations et des bâtiments accessoires.

Au Palais des machines, trois fermes sont aujourd'hui dressées et reliées entre elles par les charpentes complémentaires: la pose des piliers s'effectue, surtout du côté des chantiers de Fives-Lille, avec une rapidité qui permet de croire que ce nombre sera doublé à la fin de la semaine prochaine.

En même temps que les travaux de la nef se poursuivent, l'échafaudage destiné au montage du vestibule est actuellement mis en place: celui des travées du palais auquel doit se souder ce vestibule étant achevé, le montage sera promptement effectué.

\*\*\*

Le Palais des Beaux-Arts avait été poussé avec une grande activité et la première travée achevée, lorsqu'un accident, dont l'origine demeure assez mystérieuse, est venu arrêter pour un temps les progrès de la construction et nécessiter des mesures de réfection qui ne pourront s'accomplir qu'aux dépens de la marche générale des travaux.

Mardi soir, à six heures un quart, cette travée a subi un déplacement d'ensemble de quelques mètres, suivant sa ligne de faîtage en s'avancant vers le dôme.

Dans ce mouvement général, les quatre piliers d'angle ont subi une torsion sensible depuis leur pied, qui n'a presque pas bougé, jusqu'à leur sommet; les cornières, assemblant les pannes sur les fermes, ont été forcées, ainsi que celles assemblant les chevrons sur les pannes; cependant, ces efforts de torsion sur les piliers et de déformation sur les cornières n'ont pas été au delà de la limite d'élasticité du fer, et tout se bornera à des remplacements de rivets et de boulons.

Les échafaudages et les galeries latérales qui étaient presque terminées, ont du reste, arrêté le mouvement qui s'est produit.

Comme nous le disions plus haut, toute, les mesures sont prises pour qu'il soit remédié très promptement à cet accident, dont les causes assez inexplicables sont en ce moment l'objet d'une enquête judiciaire.

\*\*\*

De l'autre côté du Champ de Mars, le palais des Arts libéraux, dont la construction est abordée d'une façon toute différente, est à cette heure fort avancé.

En même temps que les fermes de la nef principale se dressent à l'extrémité-nord, les galeries extérieures se montent à l'extrémité-sud, et les piliers du dôme central sont en place. Là encore, les mécomptes, que l'on avait pu craindre un moment, seront évités, et le temps perdu, regagné dans une large mesure.

\*\*\*

Les travaux de la tour de trois cents mètres ne se traduisent point au regard par une augmentation sensible de l'élévation totale du monument qui, depuis huit jours, est demeurée la même. Ils n'en sont pas moins poursuivis avec une ardeur extrême.

De petits escaliers en spirale ont été montés au premier étage, d'où ils ont pris place dans les montants qui doivent le relier au deuxième. D'autre part, la partie inférieure du pourtour extérieur de la plate-forme du premier étage reçoit les pièces constitutives des quatre grands arcs de cercle qui donneront aux quatre faces du monument un caractère à la fois si gracieux et si grandiose.

\*\*\*

Les plantations s'exécutent sans discontinuité, transformant la partie centrale du Champ de Mars en un jardin français du plus imposant à la fois et du plus riant

aspect. D'immenses magnolias ont été plantés; les plates-bandes gazonnées sont achevées; les beaux marronniers transplantés sont en pleine floraison: il en est de même de tous les massifs, qui offrent déjà, malgré la sécheresse relative dont souffrent les plantations depuis environ quinze jours, une grande vitalité et une santé florissante.

## Les Théâtres

*Le Flibustier* ne se recommande pas par la science théâtrale, M. Richepin semble même affecter de dédaigner les conventions scéniques.

Mais si la trame de ce roman maritime est légère et candide, quel beau et grandiose langage. Quels vers francs, solides et souvent élevés! Et, comme les personnages de cette touchante histoire expriment noblement de nobles sentiments!

Janik va chaque jour sur la jetée pour savoir si l'on signale enfin le bateau qu'elle attend depuis dix ans et qui doit lui ramener Pierre son fiancé!

Un matelot paraît sur le seuil de la maison du vieux marin Legoëz.

— Pierre, mon Pierre! s'écrie le vieillard.

Comment lui annoncer que ce marin, c'est Jacquemin, compagnon de Pierre, mort sans doute, ce dernier?

Jacquemin passe donc pour Pierre aux yeux de Legoëz.

Mais Pierre vit. Quand il revient, sa place est prise par Jacquemin dans le cœur de Janik. Le brave garçon met la main de son ami dans celle de sa fiancée puis il quitte le pays.

Voilà tout. Et, cependant, la pièce compte trois actes.

Oui, c'est la forme surtout qu'il faut louer dans cette œuvre nouvelle du chantre de la Mer, du poète des *Blasphèmes* et de la *Chanson des Gueux*.

Au succès, au grand succès de M. Jean Richepin, il faut associer celui de ses excellents interprètes: Worms, Laroche, Mmes Barretta et Pauline Granger, et surtout Got, la perfection même dans le grand-père Legoëz, mélange de rudesse et de bonhomie; Got, tour-à-tour tragique et gai, toujours vrai.

*Le Baiser* complétait cette belle soirée littéraire; nous en avons parlé à son apparition au Théâtre-Libre et nous prédisions, avec tous, qu'il ne tarderait pas à entrer au répertoire de la Comédie-Française.

Coquelin cadet et Mlle Reichenberg jouent très bien ce bijou poétique, délicieusement ciselé, et où M. Théodore de Banville joue en maître avec les rimes.

Deux reprises à signaler:

Aux Variétés, celle de la *Princesse de Trébizonde*, créée aux Bouffes-Parisiens, en 1869; paroles de MM. Nuitter et Tréfeu, musique endiablée d'Offenbach. L'originale, l'espiègle, la gamine Mily-Meyer joue le rôle rempli jadis par Mme Céline Chaumont.

Aux Folies-Dramatiques, *Coro*, qui fit il y a quelque dix ans l'ouverture du théâtre des Nouveautés. Les auteurs de

cette drôlatique histoire d'un perroquet: Clairville, Grangé et Delacour sont morts tous les trois.

EMILE ABRAHAM.

## Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe: 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La tenue du marché est restée très satisfaisante pendant toute la semaine que nous venons de traverser. L'activité a cependant laissé encore un peu à désirer, malgré la liquidation de quinzaine qui s'est effectuée sur notre place; mais les cours se sont bien améliorés.

Cette liquidation de quinzaine n'affectait pas d'ailleurs un bien grand intérêt; elle n'a provoqué que peu d'attention de la part de spéculation, elle n'a pas du tout troublé le calme qui règne à la Bourse depuis longtemps déjà.

Cette fermeté de la cote est due, nous l'avons déjà dit, à l'abondance des capitaux disponibles et à la bonne allure dont témoignent les principales places étrangères. Les reports établis cette semaine sur les valeurs de crédit sont bon marché ce qui est encore un indice de cette abondance de l'argent. Quant aux marchés étrangers, ils ont envoyé des cotes satisfaisantes pendant tous ces jours-ci. Il n'y a guère que le Stock-Exchange qui reste un peu faible.

On comprend donc que, sur les tendances qui se sont manifestées généralement au dehors notre Bourse ait continué le mouvement de reprise inauguré pendant la période hebdomadaire précédente.

Les réalisations que nous signalions dans une de nos dernières revues n'ont pas eu de suite; en tous cas, elles ont déblayé le terrain; les vendeurs à découvert se sont rachetés, ce qui a permis à des acheteurs nouveaux de prendre position avec plus de confiance.

X

Le 3 0 se négocie à 82 60, l'Amortissable reste à 85 40 et le 4 1 2 0 0 à 105 70.

Au comptant, nous retrouvons: le 3 0 0 à 82 60, le 3 0 0 amortissable à 85 30 et le 4 1 2 0 0 à 105 65.

Les Consolidés anglais ont peu varié. Ils restent à 99 1 1/2.

Le 4 0 0 hongrois est à 78 50.

L'Extérieure espagnole passe à 69 35.

Le Turc fait 14 35.  
L'Égypte Unifiée se négocie à 405.

X

Les valeurs de crédit ont conservé une bonne allure.

La Banque de France s'est échangée en dernier lieu à 3480.

Le Crédit foncier est toujours très ferme à 1417 50 et 1420.

Il ne s'est produit que de faibles mouvements sur les obligations du Crédit foncier. Celles des emprunts 1879 se maintiennent aux environs de 480, l'obligation 1885 est à 466.

Les obligations de la Banque hypothécaire, remboursables à 1,000 fr., ont supporté quelques offres, par suite du courant d'arbitrages qui s'est établi en faveur d'un titre similaire, récemment émis à 100 fr. au-dessous de leur cours: mais elles ont bien résisté.

Les obligations du Crédit foncier constituent une valeur par excellence et l'on ne peut signaler à l'épargne un placement plus sûr. Aucune crise ne les peut atteindre. Il est peu de portefeuilles qui n'aient point fait une place aux obligations foncières et communales à lots.

Les chances de lots n'en constituent pas le principal attrait: mais quand ces chances viennent s'ajouter à un revenu assuré, quand, pour se le procurer, on n'a aucun sacrifice à faire à son capital, on peut légitimement les rechercher.

Avec les obligations à lots du Crédit foncier, on touche l'intérêt de son argent à un taux normal et l'on est encore assuré d'une prime de remboursement si l'on ne gagne pas un lot aux tirages.

Le Bon à lots se maintient fermement à 129.

Le Bon de la Presse est demandé à 21 75.

Le Comptoir d'escompte est bien tenu à 1035.

La Banque de Paris est à 757 50.

La Banque ottomane se négocie à 518 75 et 581 25.

Le Crédit lyonnais fait 580.

La Banque d'escompte s'échange à 466 25.

Les valeurs industrielles sont bien tenues.

À la cote d'hier, les obligations de la Compagnie transatlantique avaient de nombreuses demandes à 505.

Le Suez est à 2168 75.

Les recettes du transit du canal de Suez continuent à être satisfaisantes.

Le Panama est très fermement tenu à 357 50.

Les Chemins de fer sont également soutenus.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

# CLASSEUR

## "SHANNON" Breveté s. g. d. g.

**Seul Mode pratique**  
de CLASSER et RELIER les LETTRES  
INSTANTANÉMENT, par ordre  
alphabétique et par date.

On retire et replace chaque lettre sans  
déranger les autres. — ABSOLUMENT  
INDISPENSABLE dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS

**ALBERT BLOCH, 38, r. Entrepôt, PARIS**  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Cauton

ALA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions Internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

## A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels, des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIES**  
SCIES-MÉCANIQUES, plus de 30 modèles  
**TOURS** de TOUS SYSTÈMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.



ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Glde, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 4 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 4 fr. 05 le kilog. contre remboursement.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

L'OFFICE FRANÇAIS  
LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

C. W. ENGELHARD & C<sup>ie</sup>  
21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
CONTINENTAL TRADING UNION  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et produits de 2/3-3/4, selon leur nature.

DESSINS  
GRAVURES  
& Bois

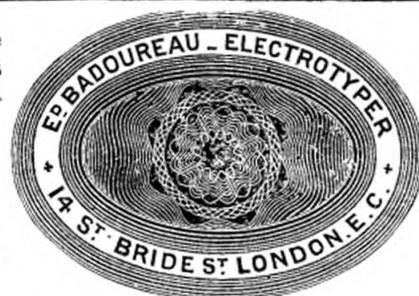
# E. BADOUREAU

CLICHÉS  
ET  
IMPRIMERIE

La maison se charge de toutes les **Illustrations** ayant rapport à l'Exposition de Paris 1889.

BUREAUX

29, Poppins court, Fleet street  
LONDRES E. C.



Soins spéciaux pour tous Travaux d'Imprimerie et de Clicherie (cuivre et plomb).

MANUFACTURE

14, St-Bride street, Ludgate circus  
LONDRES E. C.

## GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

29 Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX. REIMS**  
 DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
 Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin  
 PARIS

Représentation, Installations  
 ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**"PIN"**  
 Très recommandée pour les Chasseurs et  
 les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
 7, rue du Havre, PARIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTEGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
 Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
 cun appareil intérieur, iso-  
 lement complet du linge,  
 sans contact avec les sur-  
 faces chauffées.  
 DIPLOMES D'HONNEUR  
 & Croix de Mérite  
 EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
 Demandez Prospectus et coudit.  
 51, RUE DE LA GASTONNE, PARIS

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
 INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
 contagieuses par la facilité du nettoyage  
 impossible à obtenir avec le bois à cause  
 des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
 illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
 45 centimes l'un, en timbres poste.

**Cassis-Rouvière**

**DIJON**  
 Succursale à PARIS  
 7, rue Châteaudun  
 MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
 20 Diplômes  
 aux Expositions Universelles.

**PLUS DE FUMÉE**

Le Fumivore Orvis, perfectionné s'applique  
 sur toutes les chaudières à vapeur. Locomotives  
 tramways. 36, Rue Guersant. (Ternes.)

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
 INITIALES  
 PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
 FANTAISIES DIVERSES  
 NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
 et Spécimens

Prompte  
 exécution des  
 mémoires.

BLANCS DIVERS  
 INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
 FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
 MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
 MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
 les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES À TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

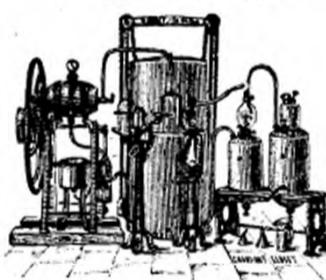
à l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>m</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM

1883

Envoi franco

du

CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION

des

BIÈRES FRANÇAISES

Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

**A. PIAT**\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION À L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
 Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 { Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
 PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.  
Cahier des charges de l'adjudication du Chemin de fer-tramway.  
Adjudication du Chemin de fer-tramway.  
Adjudication d'un groupe de bâtiments en charpente pour les services de la Douane et de la Police.  
Adjudication de travaux de maçonnerie en élévation à exécuter aux galeries des Expositions diverses.  
*Economie Sociale* : Questionnaire.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Palais : le Palais des Beaux-Arts.  
Chronique des Travaux.  
Bibliographie.  
L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.  
Revue financière.  
Annonces.

### PARTIE OFFICIELLE

Par décision du sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, en date du 8 mai 1888, M. Ch. Coulon, négociant importateur, a été nommé membre de la commission consultative de l'exposition coloniale de 1889.

Par arrêté en date du 19 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général à l'Exposition universelle de 1889, a nommé dans la section IV (Apprentissage) des comités d'admission à l'exposition d'économie sociale, en remplacement de M. A. Chaix père, démissionnaire :

*Vice-président* : M. Lucas (Charles) ;  
*Membre* : M. Chaix (Alban).

Par arrêté, en date du 19 mai 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. Maurice Jametel, chargé du cours de chinois à l'école supérieure des langues orientales, a été nommé membre de la section VII (sciences géographiques) des congrès et conférences,

en remplacement de M. le général Perrier, décédé.

Par arrêté, en date du 19 mai 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. le commandant Priou, membre de la section technique de l'artillerie et du comité d'admission de la classe 66, a été nommé membre du comité d'installation de cette classe, en remplacement de M. le commandant Prère, appelé à un emploi de son grade au 6<sup>e</sup> régiment de dragons.

#### Ministère du Commerce et de l'Industrie.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Par décision du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, les comités d'admission des classes : 6 (Education de l'enfant, enseignement primaire, enseignement des adultes), 7 (Organisation et matériel de l'enseignement secondaire) et 8 (Organisation, méthodes et matériel de l'enseignement supérieur), ont été autorisés à déléguer chacun trois membres qui, conjointement avec les présidents des comités de ces classes et le directeur général de l'exploitation, s'occuperont spécialement de l'organisation et de l'installation de l'exposition de l'enseignement technique dans le grand vestibule du palais des arts libéraux.

Ce comité, qui a déjà commencé ses travaux, est composé de :

MM. Ollendorff (Gustave), directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce et de l'industrie.  
Noël (Charles), président de l'école commerciale de l'avenue Trudaine, trésorier de la chambre de commerce, membre du comité d'admission de la classe 6.  
Suzanne, fabricant de matériel scolaire, membre du comité d'admission de la classe 6.  
Jacquemart (Paul), ingénieur civil, inspecteur général des écoles d'arts et métiers et de l'enseignement technique, rapporteur du comité d'admission de la classe 7.  
Cahen (Albert), vice-président de la société des anciens élèves des écoles d'arts et métiers, membre du comité d'admission de la classe 7.  
Jourdan (Ed.), ingénieur civil, directeur de l'école des hautes études commerciales, membre du comité d'admission de la classe 7.

MM. Cauvet, directeur de l'école centrale des arts et manufactures, vice-président du comité d'admission de la classe 8.

Rouché (Eugène), professeur au Conservatoire national des arts et métiers, examinateur à l'école polytechnique, membre du comité d'admission de la classe 8.

Angot (Alfred), météorologiste, titulaire au bureau central météorologique, rapporteur du comité d'admission de la classe 8.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Direction Générale des Travaux

### CHEMIN DE FER-TRAMWAY

DES VISITEURS DE L'EXPOSITION

#### CAHIER DES CHARGES

ADJUDICATION restreinte en un seul lot de la construction et de l'exploitation d'une ligne de chemin de fer-tramway destinée à la circulation des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition.

#### CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'entreprise.* — L'entreprise a pour objets : la construction et l'exploitation, pendant la durée de l'Exposition de 1889, d'une ligne de chemin de fer-tramway, destinée à la circulation des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition, et ce, aux conditions fixées par le présent cahier des charges.

ART. 2. — *Cautionnement.* — Tout concurrent à l'adjudication restreinte devra, en déposant sa soumission :

1<sup>o</sup> Justifier, par des certificats ou autres pièces valables, qu'il possède les capacités techniques et financières nécessaires à la construction et à l'exploitation du chemin de fer ;

2<sup>o</sup> Justifier du dépôt préalable à la caisse des dépôts et consignations d'un cautionnement provisoire de cent mille francs.

Les cautionnements provisoires seront rendus aux non-adjudicataires aussitôt après l'adjudication.

Le cautionnement sera fait en rentes sur l'Etat ou en espèces. Dans le premier cas, le titulaire en touchera les arrérages ;

dans le second, les intérêts à 3 0/0 à partir du soixante et unième jour.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et sur le vu d'un certificat délivré par M. le Directeur général des travaux, le cautionnement sera rendu par parties à l'adjudicataire, savoir :

25,000 francs quand la moitié des travaux de construction sera exécutée ;

25,000 francs quand les travaux de construction seront complètement terminés ;

25,000 francs quand le matériel roulant sera livré sur la ligne.

Les 25,000 francs restant serviront à la garantie de l'exploitation et à l'exécution des clauses qu'il y aura encore à remplir. Ils seront rendus après l'Exposition, sur le vu d'un certificat de M. le ministre du commerce et de l'industrie, constatant que le concessionnaire est libre de tout engagement vis-à-vis de l'Administration.

## CHAPITRE II

### Construction

ART. 3. — *Tracé.* — Le tracé de la ligne sera conforme aux indications du plan et du profil en long (pièces ci-annexées).

La ligne partira du quai d'Orsay et de la rue de Constantine, sur l'Esplanade des Invalides, qu'elle traversera à niveau dans sa largeur. Elle suivra ensuite le quai d'Orsay sur la contre-allée, entre les deux rangées d'arbres voisines des maisons, et franchira, en passage à niveau, le boulevard de Latour-Maubourg. Elle continuera à niveau le long du quai d'Orsay, entre les mêmes rangées d'arbres jusqu'à 90 mètres de l'axe du pont de l'Alma, où elle entrera en tranchée pendant 80 mètres, passera ensuite en tunnel pendant 20 mètres, et regagnera par une tranchée de 77<sup>m</sup>,90 le niveau du sol ; continuera le long du quai d'Orsay entre les mêmes rangées d'arbres et toujours à niveau jusqu'à l'avenue de La Bourdonnais, qu'elle franchira en passage à niveau et où elle se raccordera avec la voie qui aboutit à la gare de dépôt. Elle empruntera la chaussée du parc du Champ de Mars, qu'elle suivra à niveau devant la propriété Alasser, en se tenant en cet endroit à 4 mètres de la bordure du trottoir du quai, et rentrera à niveau dans l'enceinte réservée en se rapprochant de la bordure du trottoir de gauche, pénétrera ensuite en tranchée à 123 mètres de l'axe du pont d'Iéna pendant 103 mètres, puis en tunnel, pendant 40 mètres, sortira en tranchée pendant 130 mètres, continuera ensuite à niveau jusqu'à l'avenue de Suffren, où elle arrivera par une courbe en pente de 43 mètres de rayon ; suivra la chaussée de l'avenue en passage à niveau pendant 95 mètres, empruntera ensuite le trottoir agrandi de 3 mètres jusqu'à l'avenue de la Motte-Piquet en franchissant en passage à niveau la porte Desaix d'abord, la porte située devant la façade ouest de la galerie des machines ensuite, et se terminera à l'angle des avenues de Suffren et de Lamotte-Piquet, où sera placée la gare terminus.

ART. 4. — *Voie.* — Dans tout son parcours, la ligne ferrée sera à double voie, pour que les trains puissent circuler

dans les deux sens, de 1 mètre de largeur au plus, de 60 centimètres au moins, l'entre-voie aura 1<sup>m</sup>,60 au plus de largeur.

Les conditions d'établissement de la voie proprement dite (ballast, traverses, rails) sont laissées au choix de l'entrepreneur, mais celui-ci devra faire agréer ses projets par le Directeur général des travaux de l'Exposition.

*Courbes.* — Les courbes n'auront pas un rayon inférieur à 40 mètres pour les parties en palier, et à 50 mètres pour les parties en rampe, excepté pourtant devant la gare du Champ-de-Mars où le rayon sera de 43 mètres. Les pentes n'exéderont pas 0<sup>m</sup>,025 par mètre.

*Passages à niveau.* — Partout où la voie pourra être traversée par des voitures, les rails devront être établis au niveau du sol, comme ceux des tramways : l'intervalle entre les rails et une zone de 0<sup>m</sup>,32 de largeur de chaque côté des rails extrêmes, devra être pavé ; dans les parties traversées seulement par des piétons, les rails seront aussi au niveau du sol avec contre-rails, mais sans pavage ; enfin, dans la portion de la ligne passant avenue de Suffren devant les terrains Laubière et « Old England », les rails seront établis sur la chaussée même dans les conditions fixées ci-après.

*Clôtures.* — Le chemin sera clos, dans la partie de l'Exposition située sur le quai d'Orsay, d'un côté par la clôture de l'Exposition, et de l'autre côté par une clôture basse posée par le concessionnaire.

Le modèle de cette clôture sera soumis au Directeur général des travaux, qui se réserve le droit de la faire remplacer en tout ou partie par des clôtures fournies par les exposants. En outre, les passages à niveau du boulevard de Latour-Maubourg et de l'avenue de Labourdonnais seront munis de barrières disposées de façon à enclore la voie ferrée au passage des trains.

*Tranchées.* — Le talus des tranchées sera vertical ; les terres seront retenues par des palplanches enfoncées de 1 mètre dans le sol, maintenues elles-mêmes par des madriers horizontaux fixés à des pieux verticaux enfoncés de 1<sup>m</sup>,50 dans le sol, et distants de 1<sup>m</sup> les uns des autres. Une barrière à claire-voie, dont le modèle devra être agréé par le Directeur général des Travaux sera placée au sommet et autour de la tranchée.

*Tunnels.* — Le projet de construction de tunnel de la place de l'Alma et du débouché du pont d'Iéna devra être soumis par le concessionnaire à l'approbation du Directeur général des travaux.

Le concessionnaire devra d'ailleurs soutenir à ses frais la conduite d'eau de 0<sup>m</sup>,50 qui traverse la tranchée du pont d'Iéna.

*Modifications aux voies publiques.* — Le carrefour au droit du pont de l'Alma sera transformé par le concessionnaire conformément aux indications du plan et des profils spéciaux joints aux projets. Le concessionnaire devra, par conséquent, déposer et reposer les bordures suivant les indications de ces dessins, reconstruire la chaussée, les trottoirs et les caniveaux pavés sur toute la surface comprise entre

ces bordures, le pont de l'Alma et les avenues Rapp et Bosquet. Il aura également à supprimer le refuge et son candélabre, à déplacer les rails du tramway de l'Etoile à la gare Montparnasse, et en outre à s'entendre avec la Compagnie générale des Omnibus, pour la dépose et la repose des rails qui appartiennent à ladite compagnie sur ce carrefour.

Au point où la tranchée traverse l'égout collecteur, le dessus des poutres supportant la voie sera placé à 1<sup>m</sup>,99 en contre-haut de la banquette de cet égout et les pieds-droits de cet ouvrage, sur lesquels les poutres seront assises, seront renforcés de manière à résister aux passages des trains.

Devant les terrains Laubière et « Old England » la bordure du trottoir sera reculée jusqu'à 0<sup>m</sup>,50 des arbres, la chaussée prolongée jusqu'à cette bordure et la voie établie à niveau sur la chaussée de manière que la voie la plus rapprochée du trottoir en soit encore à 3 mètres ; le tout, d'ailleurs, conformément aux prescriptions de M. le Directeur général des travaux.

Pour que la portion de la ligne qui longera l'avenue de Suffren dans l'enceinte de l'Exposition puisse être exécutée à double voie, il y aura lieu de reculer la clôture actuelle de l'Exposition et la bordure du trottoir vers la chaussée de cette avenue ; le reculement de cette clôture et le remplissage de l'intervalle de la nouvelle bordure à l'ancien talus par du ballast, ainsi que l'enlèvement des arbres et des candélabres, s'il est nécessaire, au point de rentrée de la ligne sur le trottoir actuel, seront faits par les soins et aux frais du concessionnaire, qui se conformera d'ailleurs aux prescriptions de M. le Directeur général des travaux.

*Ecoulement des eaux.* — L'écoulement des eaux des caniveaux des chaussées dépendant du service de la voie publique de la ville de Paris sera assuré, suivant le cas, par des dalots, des buses ou des caniveaux couverts.

L'écoulement des eaux de la tranchée du pont de l'Alma sera assuré par une conduite en poterie de 0<sup>m</sup>,30 de diamètre, débouchant dans la cunette du collecteur et ayant sa partie supérieure au niveau du dessus de la banquette.

L'écoulement des eaux de la tranchée du pont d'Iéna se fera à l'aide d'une conduite en poterie de 0<sup>m</sup>,30 débouchant dans l'égout type n° 13 du parc du Champ-de-Mars, entre les pieds 1 et 4 de la tour Eiffel.

ART. 5. — *Gares et halles.* — La gare terminus de l'Exposition des Invalides devra être éloignée d'au moins 10 mètres de la clôture de l'enceinte de l'Exposition sur la rue de Constantine. Elle comprendra des bâtiments, hangars, édifiés conformément aux plans annexés et aux coupes et élévations qui seront présentées par le concessionnaire et approuvées par le Directeur général des travaux.

Dans la gare, il y aura trois voies : une d'arrivée, une de départ, et une troisième de garage.

Des trottoirs de 2<sup>m</sup>50 de largeur, sur la

longueur de la gare, seront ménagés de chaque côté de la ligne.

Enfin l'espace affecté à la gare sera clos par des barrières mobiles, que l'on ouvrira seulement aux passages des trains.

Deux haltes seront établies : l'une entre les rues Malar et Jean-Nicot, l'autre derrière le palais des produits alimentaires. Deux trottoirs de 53 mètres de longueur à la halte des galeries de l'agriculture, de 80 mètres à la halte du palais des produits alimentaires et de 1<sup>m</sup> 50 de largeur, seront établis pour former des quais d'arrivée et de départ. Des pavillons pourront être construits, s'il est nécessaire, pour la distribution des billets, aux points qui seront fixés par le Directeur général des travaux.

Une gare intermédiaire sera établie entre le pont d'Iéna et l'avenue de Suffren.

Dans ces gares, il n'y aura pas de voie de garage : on y construira des quais d'embarquement et de débarquement de 57 mètres sur 2<sup>m</sup> 50 et des abris pour les voyageurs.

La seconde gare terminus sera éditée à l'angle des avenues de Suffren et de la Motte-Piquet, suivant les indications portées aux plans, et sur le modèle de la gare de l'Esplanade des Invalides.

Les gares et les haltes seront établies en palier. Elles devront être tenues en parfait état, de manière à avoir en tout temps un cachet d'élégance, en rapport avec le milieu dans lequel elles se trouveront.

L'Administration de l'Exposition mettra à la disposition du concessionnaire, pour y faire le dépôt de son matériel, le terrain appartenant à la Ville de Paris, à l'angle du quai d'Orsay et de l'avenue de La Bourdonnais. Le dépôt sera raccordé avec la voie ferrée par une courbe dont la convexité sera tournée vers le Champ-de-Mars.

ART. 6. — *Dépenses générales de construction.* — La fourniture, la pose, l'entretien des voies ferrées, les travaux de terrassements et de maçonnerie, les ponts à établir au dessus des tranchées, la construction des gares et des haltes, des clôtures, la transformation des voies publiques traversées et notamment le surélévement du sol devant le pont de l'Alma, le passage dans l'égout, la consolidation et la modification de tous les égouts et branchements d'égouts, le déplacement des conduites d'eau et de gaz, des candélabres (après entente avec les ingénieurs du Service municipal), les dépenses à faire pour assurer sur tout le parcours du chemin de fer le facile écoulement des eaux, en un mot toutes les dépenses principales et accessoires qu'entraînera l'établissement de la ligne sont à la charge de l'adjudicataire.

ART. 7. — *Provenance des matériaux.* — Tous les matériaux employés seront de provenance française.

ART. 8. — *Eau, éclairage, gardiennage.* — Les frais d'eau, d'éclairage, de gardiennage de jour et de nuit, de clôtures provisoires pendant l'exécution des travaux et des clôtures définitives placées à

la traversée des voies publiques, sont à la charge du concessionnaire.

ART. 9. — *Conditions d'exécution. Délais.* — Les travaux seront commencés dès que l'ordre de service en aura été donné à l'entrepreneur concessionnaire et sur les points indiqués. Ils seront continués sans interruption, de manière que la partie de la ligne comprise entre la rue de Constantine et l'avenue de Suffren, soit terminée au plus tard le 30 octobre 1888, et le reste du réseau le 15 avril 1889.

ART. 10. — *Retards sur les délais.* — Tout retard sur ces délais qui ne pourra être justifié par des circonstances admises par le Directeur général des travaux, et constatées par lui dans les conditions du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition, donnera lieu au paiement d'une indemnité de 100 francs par jour de retard.

Ce chiffre que l'entrepreneur déclare accepter, est établi et fixé comme compensation du préjudice causé à l'Administration.

L'indemnité sera acquise à l'Administration par le seul fait du retard et sans qu'il soit besoin de mise en demeure ou autre formalité préalable.

ART. 11. — *Sujétions.* — Le concessionnaire prendra ses mesures pour préserver de tout dommage les constructions et plantations voisines de ses chantiers, et sera tenu de réparer tous dommages causés par son fait et celui de ses agents.

Il devra s'être rendu compte des sujétions qu'entraînera pour lui l'exécution sur des chantiers communs, d'entreprises différentes de la sienne, prendre ses mesures pour n'en entraver aucune, sans pouvoir prétendre pour ce fait à aucune indemnité.

Aucun arbre ne pourra être abattu, aucun élagage ne pourra être pratiqué sans l'autorisation écrite de M. le Directeur général des travaux.

ART. 12. — *Réception provisoire.* — Au fur et à mesure qu'un tronçon sera terminé, les Directions générales des travaux et de l'exploitation pourront procéder à la réception et utiliser ce tronçon dans les conditions indiquées par l'article 25 ci-après.

### CHAPITRE III.

#### Exploitation

ART. 13. — *Mise en exploitation.* — La mise en exploitation devra pouvoir être faite à l'ouverture de l'Exposition; elle ne commencera qu'après la réception dont il est question ci-dessus, article 12.

ART. 14. — *Matériel d'exploitation.* — Le concessionnaire soumettra à l'Administration de l'Exposition les types de machines, de traction et de voitures qu'il aura l'intention de faire circuler sur la voie ferrée. Les machines employées à la traction ne devront pas produire de fumée.

Il y aura constamment en état de fonctionnement 15 machines et 100 wagons.

Tout le matériel sera construit exclusivement en France, et destiné à être exposé.

ART. 15. — *Trains, leur composition, leur nombre, leur vitesse.* — Les trains auront au plus 50 mètres de longueur; ils devront partir des gares terminus de dix minutes en dix minutes, de façon qu'il y ait six départs dans les deux sens par heure. Le premier départ des stations aura lieu à neuf heures le matin, le dernier à minuit. Le nombre des trains par heure sera augmenté si l'Administration le demande et conformément aux ordres de service.

La durée du service sera augmentée, et la marche des trains continuée jusqu'à l'heure indiquée par l'Administration, chaque fois qu'il y aura fête du soir à l'Exposition.

Tous les trains seront pourvus d'un frein permettant l'arrêt instantané.

Dans toutes les parties du réseau ci-après désignées, la vitesse des trains ne devra pas dépasser 4 kilomètres à l'heure et chaque train sera précédé d'un pilote :

1<sup>o</sup> De la gare de l'Esplanade jusqu'au boulevard de Latour-Maubourg inclusivement ;

2<sup>o</sup> Dans la traversée de l'avenue de La Bourdonnais ;

3<sup>o</sup> Sur l'avenue de Suffren, dans toute la partie extérieure à l'enceinte ;

4<sup>o</sup> Au passage de la porte Desaix ;

5<sup>o</sup> Au passage de la porte située devant le pignon Ouest de la galerie des machines.

Sur aucun point, la vitesse ne devra dépasser 10 kilomètres à l'heure.

L'horaire des trains sera réglé de telle sorte qu'ils se croisent à la traversée de l'avenue de La Bourdonnais.

Toutefois, l'Administration se réserve d'apporter dans la pratique, à cette clause, les adoucissements qui lui seront proposés par le concessionnaire, si elle les juge acceptables et sans que la responsabilité du concessionnaire, dont il sera question plus loin, soit diminuée du fait des autorisations qui lui seraient données à ce sujet.

ART. 16. — *Gardiennage des passages.* — Le gardiennage des passages par lesquels la voie ferrée pénétrera dans les enceintes de l'Exposition, après chaque traversée de la voie publique, sera fait par l'Administration de l'Exposition, mais aux frais du concessionnaire.

D'ailleurs, toutes les dépenses d'exploitation, sans exception, lui incombent.

Les deux passages à niveau du boulevard La Tour-Maubourg et de l'avenue de La Bourdonnais auront un gardien spécial pendant toute la durée de la marche des trains. Ils seront ouverts la nuit pendant l'interruption du service des trains et la voie ferrée sera fermée.

ART. 17. — *Interruption d'exploitation.* — Le concessionnaire ne pourra sous aucun prétexte interrompre même momentanément son exploitation.

Si malgré cette interdiction formelle, il y avait interruption, l'Administration, après simple constatation, comme en cas de déchéance, prendrait de suite les mesures nécessaires pour assurer aux frais du concessionnaire la marche des trains dans les conditions fixées.

ART. 18. — *Taux. Redevance.* — Le concessionnaire est autorisé à percevoir

un prix uniforme de 0 fr. 25 par voyageur, quelle que soit la distance parcourue sur le réseau.

Sur la recette de chaque voyageur, il versera un quantum p. 100 qui sera fixé par l'adjudication et devra être supérieur au minimum arrêté d'avance par le Ministre, et déposé sous pli cacheté à la séance d'adjudication: le versement de ce quantum sera opéré le lendemain matin, entre les mains des agents du Trésor attachés à la Direction générale des finances.

ART. 19. — *Détachement de billets aux voyageurs.* — La recette du transport des visiteurs sera faite par le concessionnaire ou ses agents, contre remise aux voyageurs de billets détachés de carnets à souches qui seront fournis par l'Administration de l'Exposition au prix de revient.

Les souches de ces billets serviront au contrôle de l'Administration, et tout billet que le concessionnaire ne pourra représenter non détaché de la souche, sera considéré comme ayant été délivré.

Il est interdit au concessionnaire de percevoir le prix d'une place, sans délivrer de billet et faire usage de billets autres que ceux fournis par l'Administration de l'Exposition.

Toute infraction à l'une quelconque des clauses stipulées au présent article rendra l'adjudicataire passible d'une amende de 100 francs au profit de l'Administration de l'Exposition. Après quatre infractions successives, la concession pourra être retirée par simple notification faite par le Directeur général de l'exploitation, et si le retrait est prononcé, le cautionnement sera attribué à titre d'indemnité à l'Administration.

Cette clause est de rigueur.

ART. 20. — *Remise de billets aux gares.* — A chaque gare, un agent de l'Administration de l'Exposition, dont le traitement sera payé par le concessionnaire, retirera les billets des voyageurs qui descendront du train.

Les trains ne pourront prendre, ni laisser de voyageurs ailleurs que dans l'enceinte de l'Exposition, aux gares et haltes prévues dans le présent contrat.

Toute infraction à cette clause rendra le concessionnaire passible d'une amende au profit de l'Administration.

Cette clause est de rigueur.

ART. 21. — *Billets gratuits.* — *Cartes de service.* — Les agents de l'Administration, porteurs d'une carte de service spéciale avec photographie, seront transportés gratuitement. Le nombre de cartes ainsi délivrées ne dépassera pas 50, valables pendant toute la durée de l'Exposition.

Le concessionnaire, étant en même temps exposant, aura droit, ainsi que ses agents, à une carte d'entrée permanente et gratuite dans l'enceinte de l'Exposition pendant toute sa durée, ainsi qu'à la circulation gratuite sur la ligne qui fait l'objet du présent cahier des charges.

ART. 22. — *Publicité.* — En dehors des avantages stipulés par l'article 18 ci-dessus, l'adjudicataire pourra disposer de la publicité dans l'intérieur des gares et haltes et dans l'intérieur des wagons,

mais il ne pourra faire poser sur ses clôtures d'autres affiches que celles relatives au service des trains.

#### CHAPITRE IV.

##### Remise en état des lieux

ART. 23. — *Démolition.* — Dès que le service des voies ferrées sera devenu inutile et qu'il en aura reçu l'ordre, et au plus tard dans un délai de trois mois après l'achèvement des opérations de manutention, le concessionnaire devra procéder à la démolition des constructions de la voie, des clôtures, et à l'enlèvement des matériaux ainsi que du matériel.

ART. 24. — *Remise en état des lieux.* — Il devra, en outre, pendant le même délai, remettre tous les lieux dans l'état où ils lui auront été livrés, aussi bien pour ce qui concerne les passages en tunnel que pour les passages à niveau; toute modification des chaussées, trottoirs, contre-allées, égouts, etc., devra avoir disparu à la date ainsi fixée, le tout sous peine d'une amende de 100 francs par jour de retard dans les conditions déterminées par l'article 9 ci-dessus. L'état des lieux sera constaté par un double des plans, profils et cahiers des charges annexés au projet ci-joint, lequel double sera remis à M. le Directeur de la voie publique et des promenades avant tout commencement d'exécution.

#### CHAPITRE V.

##### Conditions spéciales

ART. 25. — *Construction d'une voie par l'entrepreneur général de la manutention.* — L'entrepreneur général de la manutention de l'Exposition pourra poser, dans l'entre-voie de la partie comprise entre la rue de Constantine et l'avenue de Suffren, une voie ferrée lui permettant de relier la gare de la Compagnie de l'Ouest et le quai de Grenelle à l'Esplanade des Invalides. Cet entrepreneur n'aura aucune redevance à payer au concessionnaire pour l'occupation de l'entre-voie.

Cette occupation ne pourra avoir lieu toutefois avant le 30 octobre 1888 et se terminera dix jours avant l'Exposition. Après l'Exposition, le service de la manutention aura de même la jouissance de l'entre-voie pendant les quatre mois qui suivront la clôture de l'Exposition.

La pose et l'achèvement de la voie spéciale de l'entrepreneur général de la manutention seront faits par lui-même et à ses frais; l'enlèvement définitif de cette voie sera effectué dans la quinzaine qui suivra l'expiration du délai de jouissance stipulé ci-dessus en sa faveur.

Pendant qu'il jouira de l'entre-voie des concessionnaires, l'entrepreneur général de la manutention en devra le maintien en parfait état, et il paiera les frais de gardiennage des passages par lesquels la ligne ferrée pénétrera dans l'enceinte de l'Exposition.

ART. 26. — *Concurrence.* — Pendant la durée de l'Exposition, le concessionnaire aura seul le droit d'exploiter la ligne ferrée

qui fait l'objet des présentes stipulations pour la circulation des visiteurs. L'Administration de l'Exposition se réserve toutefois le droit de concéder des lignes ferrées spéciales à l'Exposition des Invalides, au Trocadéro et dans les parties couvertes du Champ de Mars.

Il est en outre expressément spécifié que les fauteuils roulants, voitures à chèvres, etc., même ayant un parcours parallèle à celui fixé à l'article 3 des présentes stipulations, ne seront jamais considérés comme faisant concurrence à l'entrepreneur actuel.

Enfin, le jury des récompenses aura le droit de se servir de la voie ferrée pour faire des expériences comparatives sur les divers modes de traction qui seront exposés et qui seraient susceptibles d'être essayés sur cette ligne.

Il est entendu toutefois que ces expériences ne pourront entraver l'exploitation du concessionnaire pendant les heures d'ouverture de l'Exposition.

ART. 27. — *Responsabilité.* — Le concessionnaire est correctionnellement et civilement responsable de tout accident ou dommage de quelque nature qu'il soit, qui se produirait au cours des travaux ou de l'exploitation; il est par suite substitué à cet égard à l'Administration de l'Exposition qu'il garantit contre tout risque et toutes conséquences de ces accidents ou dommages.

Il aura donc à prendre, sous le contrôle de l'Administration de l'Exposition, toutes les mesures nécessaires pour la sécurité complète de son exploitation.

ART. 28. — *Interdiction de céder.* — Le concessionnaire s'interdit de céder tout ou partie de sa concession, sans une autorisation écrite de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, les directeurs généraux entendus.

Cette clause ne fait pas obstacle aux traités particuliers que pourra faire le concessionnaire avec des tiers pour la traction et la location du matériel nécessaire à l'exploitation.

ART. 29. — *Approbation des Préfets de la Seine et de Police.* — L'Administration s'engage à apporter toutes les autorisations indispensables à l'exécution du tracé actuel.

Le concessionnaire devra faire toute diligence pour obtenir l'approbation des modifications qu'il proposera et qui seront adoptées par le Directeur général des travaux.

ART. 30. — *Publicité.* — Tous les frais d'affichage et d'impression auxquels a donné lieu le concours du mois de juillet 1887, pour le chemin de fer des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition, tous les droits de timbre, d'enregistrement et autres de quelque nature qu'ils soient, auxquels la présente concession donnera lieu, sont à la charge du concessionnaire.

ART. 31. — *Contestations.* — Les contestations qui pourraient s'élever entre l'Administration de l'Exposition et le concessionnaire seront jugées administrativement par le Ministre du commerce et de l'industrie, sauf recours au Conseil d'Etat.

Elles seront préalablement examinées par trois personnes compétentes prises en dehors de l'Administration, dans la Commission qui a suivi le concours ouvert en juillet 1887 pour le chemin de fer des visiteurs dans l'Exposition. L'une de ces personnes sera désignée par l'Administration, la seconde par le concessionnaire, et la troisième par les deux premières.

L'avis de ce tribunal de conciliation, constitué comme il vient d'être dit, sera notifié au concessionnaire dans le délai d'un mois à partir du jour où ce tribunal aura été saisi du litige.

ART. 32. — *Clauses et conditions générales. Règlements généraux.* — En dehors des conditions qui précèdent, et pour tout ce à quoi il n'est pas expressément dérogé, l'adjudicataire sera soumis aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition, et à tous les règlements de police et d'administration faits ou à faire.

Paris, le 6 avril 1888.

Dressé par le Directeur général des travaux,

Signé : ALPHAND.

Approuvé par le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général,

Paris, le 10 mai 1888.

Signé : Pierre LEGRAND.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

EN UN LOT

de l'Entreprise, de la Construction et de l'Exploitation du

### CHEMIN DE FER-TRAMWAY

des visiteurs de l'Exposition

1. Le vendredi 8 juin 1888, à neuf heures du matin, il sera procédé, au ministère du commerce et de l'industrie, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 101, en séance du Comité administratif de l'Exposition, à l'adjudication, aux enchères, sur soumissions cachetées, de l'entreprise de la construction et de l'exploitation du chemin de fer-tramway des visiteurs de l'Exposition.

Le cautionnement est fixé à 100.000 francs.

Les frais d'adjudication devront être versés, sous peine de déchéance, dans un délai de trois jours à dater de l'adjudication.

2. Le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'agence des travaux du Champ de Mars, au Directeur général des travaux

de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire, ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat du dépôt de cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Construction et exploitation du chemin de fer-tramway des visiteurs de l'Exposition.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les offres seront énoncées en francs et décimes par cent francs. Toute fraction de décime sera nulle et ne pourra compter pour la préférence donnée à l'un des concurrents.

Elles porteront sur le *quantum* attribué à l'Administration dans le prix perçu pour le transport des visiteurs.

5. La veille du jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau technique de la Direction des Travaux, de deux heures à cinq heures. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. En séance du Comité, le jour de l'adjudication et en présence des concurrents, on déposera sur le bureau, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* de redevance moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée définitivement; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des prix offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

8. En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

10. Dans le cas où le prix le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les prix de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si aucune enchère n'est faite sur les redevances déjà souscrites, ou si la même majoration est faite, l'adjudicataire sera désigné, par la voie du sort, parmi lesdits concurrents.

11. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

12. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

13. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 10 mai 1888.

Le ministre du commerce  
et de l'industrie,  
Commissaire général  
PIERRE LEGRAND.

### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je soussigné, entrepreneur de \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889 et des conditions particulières, ainsi que des dessins se rapportant directement à l'entreprise de la construction et de l'exploitation du chemin de fer-Tramway des visiteurs de l'Exposition.

M'engage à exécuter les clauses et conditions desdits cahiers des charges et en outre, à payer une redevance de \_\_\_\_\_ par cent francs sur le prix perçu pour le transport des visiteurs pendant la période d'exploitation de ladite Exposition.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature.)

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

en un lot, à forfait

des Travaux de Construction, en Location

D'UN

### GROUPE DE BÂTIMENTS EN CHARPENTE

à exécuter au Champ de Mars

pour l'installation des services de la Douane et de la Police.

1. Le lundi 11 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 28.000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de construction, en location, d'un groupe de bâtiments en charpente à exécuter au Champ de Mars pour l'installation des services de la Police et de la Douane.

Le cautionnement est fixé à 3,000 francs.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars au Directeur général des Travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de construction, en location, d'un groupe de bâtiments en charpente à exécuter au Champ-de-Mars pour l'installation des services de la Douane et de la Police.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication et sous enveloppe cachetée, le *minimum* de rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait

été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges,

Fait à Paris, le 4 mai 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*  
*Commissaire général,*

PIERRE LEGRAND.

### MODÈLE DE SOUMISSION

(Sur papier timbré)

Je soussigné, entrepreneur de ..... demeurant à ....., après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales concernant la construction, à forfait, par voie d'entreprise générale, d'un groupe de bâtiments en charpente pour l'installation des services de la Douane et de la Police au Champ-de-Mars,

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de vingt-huit mille francs, moyennant un rabais de ..... (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Paris, le

1888.

(Signature).

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

## ADJUDICATION

en un lot  
DES

**TRAVAUX DE MAÇONNERIES EN ÉLÉVATION**  
*à exécuter pour les galeries  
des Expositions diverses dans le Champ  
de Mars.*

1. Le lundi 4 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de préfecture, (Palais du Tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix du devis et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de maçonneries en élévation à exécuter pour les galeries des expositions diverses dans le Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 505,350 francs, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 20,000 francs.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des travaux du Champ de Mars, au directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, dix jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication écrite sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance, et les numéros des lots qu'il désire soumissionner ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée, portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de maçonneries en élévation pour les galeries des expositions diverses dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix du devis. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite, on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après

approbation par le ministre du commerce et de l'industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 5 mai 1888.

*Le ministre du commerce et de l'industrie,*  
Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND

### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je, soussigné, entrepreneur, demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de maçonneries ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des maçonneries en élévation des Galeries des expositions diverses dans le Champ de Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de \_\_\_\_\_ moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) sur les prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_

1888.  
(Signature.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

#### Section XI.

(Suite)

**157. Résultats moraux.** — Recrutement des locataires. — Répugnance ou attrait de l'ouvrier pour les nouveaux logements. (Énoncer les préjugés et par quels moyens ils ont été combattus.)

Attachement à la demeure de la famille. — Fixité plus grande des ouvriers. — Tempérance. — Épargne.

Tenue de l'immeuble : surveillance ; syndicat des locataires.

Maisons acquises par l'occupant. — Abus possibles : sous-location ; encombrement ; hypothèque ; expropriation ; installation de débits de vins ou de maisons suspectes. — Clauses restrictives du bail ou de l'acte de vente. — Conséquences des mutations de propriété.

Faire connaître les personnes qui s'occupent des habitations ouvrières et qui pourraient être consultées utilement.

#### Section XII

*Cercles d'ouvriers. — Récréations et jeux.*

**158. Définition du cercle ou de la société.** — Nom. — Origine. — Histoire. — Initiative et ressources ayant coopéré à la fondation. — (Subvention de fondateurs ou fondatrices. — Souscription des membres

adhérents. — Annexes à des associations professionnelles, ou à des sociétés coopératives.)

Objet et caractère dominant de l'institution. (Réunions, — distractions, — sport, — instruction, — exercices.)

Siège de l'institution. — Sa situation dans la ville, les faubourgs ou la campagne. — Description du local. — Est-il occupé à titre de propriété ou de location? — Prix de l'immeuble ou montant du loyer.

**159. Personnel.** — Diverses catégories du personnel, (Membres honoraires ; — membres actifs et participants.)

Effectif de ces diverses catégories par année depuis l'origine.

Composition du personnel. — Les membres font-ils partie d'un même établissement industriel et commercial. — d'une même profession? — Sont-ils de même condition sociale (ouvriers ou employés) ou de conditions diverses (rentiers, fabricants, commerçants, employés, ouvriers)? — Sont-ils d'un même sexe ou d'un même état civil (jeunes filles, femmes)?

Age d'admission. (Établit-on pour l'admission une distinction entre les jeunes gens de 15 à 20 ans et les hommes de 20 ans et plus, — entre les jeunes filles et les femmes, si la société admet des personnes du sexe féminin?)

**160. Administration.** — Organisation administrative du cercle. (Conseil d'administration. — Comité directeur. — Gérance. — Nominations et attributions. — Durée des pouvoirs.)

Statuts et règlements.

**161. Organisation financière.** — Budget du cercle. Recettes. (Cotisation des membres, taux par catégorie. — Subventions. — Intérêt des capitaux. — Divers.) Dépenses par chapitres. — Excédent ou déficit.

Bilans comparatifs depuis l'origine. (Ou au moins pour la première et la dernière année (1887), et deux années intermédiaires.)

Gestion financière. — Placement de fonds.

**162. Consommations et jeux.** — Le cercle a-t-il une cantine, — un café, — un restaurant, — un simple buffet? — Taux de ses consommations par rapport aux prix du dehors. — Peut-on y coucher temporairement?

Toutes les consommations sont-elles permises? (Salles de rafraîchissements ; — Cafés de tempérance.)

Nomenclature des jeux permis et des jeux installés. — Le cercle exige-t-il une rétribution pour ces jeux? — Laquelle?

Les divers âges disposent-ils de salles de jeux spéciales?

Les jeux d'argent et les paris sont-ils autorisés? — Jusqu'à quelle limite? — En cas d'interdiction, peut-on jouer la consommation?

Le cercle se charge-t-il lui-même du service des consommations et des jeux ; — l'affermé-t-il à un gérant entrepreneur? — Montant et emploi des bénéfices de ce service.

**163. Admission accidentelle des familles de sociétaires et du public.** — Les membres de la famille des sociétaires et même le public sont-ils admis dans le cercle à certaines occasions? (Le dimanche, — les jours de représentations théâtrales, de concerts, de conférences, etc.) — A quelles conditions?

**164. Cercles et associations diverses d'étude et d'instruction mutuelle.** — Caractère du cercle. (Social, politique, religieux, commercial, littéraire, scientifique, artistique.)

Règlement pour les discussions politiques ou religieuses. (Sont-elles défendues, — permises, — tolérées?)

Si le cercle possède une bibliothèque, indiquer la provenance de ses livres ; — les ressources qui l'alimentent (dons, achats, échan-

ges) : le nombre de ses volumes décomposé par catégories d'ouvrages. — Service de la bibliothèque. — Heures d'ouverture. — Formalités pour les prêts. — Statistique des lecteurs sur place, des volumes empruntés (avec le détail par catégories).

Mêmes questions pour des collections, si le cercle en a installé. — Définir exactement leur caractère et leur objet.

Si le cercle a institué des cours ou des conférences, en donner le programme et les résultats. — Les professeurs et les conférenciers sont-ils rétribués ou non? — Sont-ils pris parmi les sociétaires ou en dehors d'eux? — Fréquentation. — Les auditeurs payent-ils une cotisation? — Laquelle? — Subissent-ils des examens? — Reçoivent-ils des prix ou des diplômes?

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Plusieurs de nos abonnés nous demandent où en est actuellement la formation des Comités d'installation.

Nous nous empressons de leur faire savoir que plus de la moitié de ces Comités sont déjà constitués ; ils se composent des membres nommés par l'administration dont nous avons donné la liste, et des membres nommés à l'élection par les exposants sur la proposition du Comité d'admission. Les bureaux des Comités d'admission font partie de droit des Comités d'installation.

Ces élections ont pris un certain temps, mais elles sont terminées. Les bulletins seront dépouillés dans quelques jours, dans une réunion spéciale des Classes convoquées à cet effet. Dans quinze jours au plus tard, il est permis de croire que tous les Comités d'installation seront entièrement formés et en état de fonctionner.

Ajoutons que trois classes ont déjà complètement arrêté leurs plans d'installation, et pourraient installer leurs produits.

Comme on le voit par les renseignements qui précèdent, le travail de formation des Comités dont il s'agit, est en bonne voie, et les retards que nos correspondants paraissent craindre de voir se produire seront heureusement évités.

La Commission supérieure des congrès et conférences de l'Exposition universelle de 1889 et les divers comités qui en dépendent ont commencé leurs travaux définitifs. Afin de permettre d'arriver le plus promptement possible à la désignation des Congrès qui auront lieu pendant la durée de l'Exposition, il est nécessaire que les Comités soient mis en possession des documents qui se rattachent à ces congrès.

Les demandes de congrès qui pourraient être faites doivent être adressées sans retard à M. le Ministre du Commerce, commissaire général de l'Exposition (Direction de l'Exploitation), 16, avenue de Labourdonnais.

Le Conseil supérieur des Haras, réuni sous la présidence du ministre de l'Agriculture, a arrêté, en principe, les classifications à adopter pour l'Exposition universelle.

Cette partie de notre prochaine Exposition promet d'être de tous points remarquable.

Une importante séance de la commission des auditions musicales pour l'Exposition de

1889 a eu lieu au Conservatoire, sous la présidence de M. Ambroise Thomas. Il s'agissait de l'organisation des concerts d'orchestre dans la salle du Trocadéro. M. Berger assistait à cette réunion.

Après une discussion assez longue, où de nombreuses idées ont été émises, on s'est décidé à nommer une sous-commission de quatre membres, qui sera adjointe au bureau pour élaborer un projet d'organisation, devant être ensuite soumis à l'approbation de la commission tout entière.

Ont été élus : MM. Victorin Joncières, Emile Réty, Lecomte et Benjamin Godard.

Ces quatre membres doivent se réunir lundi aux membres du bureau : MM. Ambroise Thomas, président; Léo Delibes, vice-président et André Wormser, secrétaire.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Sa Seigneurie M. de Keyser, lord-maire de Londres, président du Comité britannique pour l'Exposition de 1889, est arrivé à Paris vendredi soir 18 mai, et il en est reparti le mercredi 23 mai au soir.

La première visite du lord-maire a été pour M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général. Il s'est ensuite rendu au Champ de Mars auprès de M. Georges Berger et a assisté à une réunion plénière des commissaires étrangers présents à Paris.

Le lord-maire a bien voulu montrer ainsi qu'il s'est rendu uniquement à Paris, pour les affaires de l'Exposition de 1889, qu'il a prises très à cœur, comme chacun le sait; il compte d'ailleurs s'occuper, chaque jour, avec M. Georges Berger, pendant son séjour dans la capitale.

Le lord-maire et le comité exécutif de Londres ont déployé une activité qui porte déjà ses fruits. Les demandes des exposants anglais se font, chaque jour, plus nombreuses et plus importantes dans tous les groupes de produits. Le lord-maire, en assistant, au Champ de Mars, à la réunion des commissaires étrangers, s'est rendu compte des heureux résultats obtenus dans les autres pays; peut-être l'exemple donné, dès le principe, par le Comité britannique, qui a montré toute la puissance de l'initiative privée quand il s'agit de défendre l'intérêt national et de donner une preuve de sympathie à une nation amie, a-t-il été d'un puissant effet sur quelques pays qui hésitaient.

M. Pierre Legrand, Ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé de la récente organisation à Prague, d'un comité national pour la participation de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie à l'Exposition universelle. — Ce comité va se mettre en relation avec le comité général austro-hongrois, constitué à Paris, qui a été officiellement désigné pour servir d'in-

termédiaire entre les exposants de ce pays et M. le Commissaire général de l'Exposition de 1889.

Le Gouvernement Siamois a accepté officiellement l'invitation qui lui a été adressée de prendre part à l'Exposition de 1889.

M. Gréhou a été nommé Commissaire à Paris du Gouvernement Siamois pour l'Exposition universelle.

M. Aurélio Denegri vient de faire savoir à la direction de l'Exposition que le gouvernement Péruvien a décidé de limiter son intervention à faciliter aux exposants l'envoi des produits nationaux.

À la nouvelle de cette décision, la colonie péruvienne résidant à Paris a constitué immédiatement un comité et a mis à la disposition du gouvernement toutes les sommes nécessaires pour que le Pérou figure avec honneur au Champ-de-Mars en 1889. Si nos renseignements sont exacts, plus de cinq cent mille francs auraient été souscrits dès cette première séance.

## LES PALAIS

### Le Palais des Beaux-Arts

Parmi les objections que souleva naguère, le projet d'érection de la tour Eiffel, la principale — nous allions dire la seule sérieuse — fut la suivante :

« Quoi, disaient les adversaires du projet, vous ne craignez point, en dressant sur le seuil même de votre exposition ce colossal géant de fer, d'écraser toutes les constructions avoisinantes? Ne voyez-vous pas que les palais du Champ de Mars, rampant aux pieds de cette tour énorme, sembleront, quels qu'en soient les dimensions et le style, de misérables jouets, d'imperceptibles cahutes sur lesquels le regard ne s'arrêtera que pour en railler l'exiguïté et en critiquer les proportions microscopiques? Elevez votre Tour, soit; mais renoncez à l'espoir d'attirer le public sur le Champ de Mars; puisqu'aussi bien on la verra de tout Paris, et qu'elle monopolisera, qu'elle accaparera tout l'intérêt qui devait s'attacher à l'ensemble des constructions répandues dans l'enceinte de l'Exposition universelle. »

Il est incontestable que la tâche était rendue malaisée aux architectes chargés de construire les palais destinés à servir de fond au tableau, alors que le premier plan en était occupé par ce colossal personnage principal.

Il ne pouvait être question de lutter, sur le terrain du *vaste* avec cet amoncellement de fer.

D'autre part, les édifices d'un caractère simplement gracieux et délicat, sans développement ni grandeur étaient fatalement condamnés à passer inaperçus, et à justifier les prévisions pessimistes des ennemis de la Tour.

Le problème n'en fut pas moins abordé délibérément, et victorieusement résolu. Voici comment :

La Tour Eiffel, avec son arc immense, formait le porche de l'Exposition universelle, considérée de face : on encadra dans cette baie la vue perspective, un jardin anglais aux lignes opulentes, aux massifs épais et verdoyants, dominés par une fontaine monumentale, au-dessus de laquelle se dresse un dôme imposant, celui des expositions diverses. À droite et à gauche, deux palais, dont la façade regardait l'intérieur du Champ de Mars, s'érigèrent le long des deux avenues de La Bourdonnais et de Suffren, offrant aux regards la masse chatoyante et variée de leur nef, les fines nervures de leurs galeries extérieures, les courbes majestueuses de leurs dômes étincelants.

L'ensemble des constructions prit ainsi, dans la pensée des constructeurs, une ligne harmonieuse et hardie à la fois, qui fit reposer le regard, étonné par la masse de la Tour, et le disposait à s'arrêter complaisamment sur des tableaux plus familiers et plus riants.

\*\*\*

Dans la série de nos articles consacrés aux palais, et que l'abondance des documents officiels nous a contraint d'interrompre depuis plusieurs numéros, nous sommes arrivé au palais des Beaux-Arts, qui forme l'une des parties constitutives de l'ensemble décrit plus haut, — et auquel le palais des Arts Libéraux, conçu sur le même plan et placé de l'autre côté de la ligne médiane du Champ de Mars, est appelé à servir de pendant.

Ces deux palais sont l'œuvre de M. Formigé, l'un des maîtres de la jeune école française, et à qui sa part de collaboration à l'Exposition universelle est destinée à rapporter l'honneur le plus durable et le plus incontesté.

L'entrée du palais des Beaux-Arts s'accuse par deux porches donnant sur le jardin anglais, et dans la construction desquels l'artiste a recherché, dans le choix des matériaux, l'opposition raisonnée des briques jouant entre elles, par l'emploi de la terre cuite et de points d'or semés avec discrétion, — un effet de coloration chaude et gaie.

Le Palais, on le sait, est en fer, — et l'architecture métallique ne donne pas de « masses ». L'architecte a paré à cet inconvénient en construisant en maçonnerie, et les dormants des porches, et les pavillons d'angles, et les pignons qui relient le palais à la galerie Rapp, — galerie dont nous parlerons tout à l'heure. Le Palais devra à cet emploi de la maçonnerie un aspect durable et définitif, qui permettra de le conserver après l'Exposition, et de lui assigner une affectation périodique ou permanente.

L'édifice ne pouvait manquer de rappeler, tant par sa destination particulière que par ses dimensions et sa distribution intérieure, le Palais de l'Industrie.

Il s'en distingue cependant par divers points essentiels. Une superficie considérable, qu'on n'évalue pas moins de *cinq mille mètres*, est employée en escaliers au Palais de l'Industrie; et cette profusion d'escaliers, grâce à leur emplacement défectueux, est insuffisante, le public ne se servant jamais de certains d'entre eux et ignorant l'existence même de certains autres. Aussi a-t-il paru nécessaire aux organisateurs des expositions qui se sont depuis plusieurs années succédé aux Champs-Élysées, d'en faire construire un supplémentaire, en bois, qui descend de la galerie intérieure du premier étage et donne accès dans le jardin.

Au Palais des Beaux-Arts, cette faute n'a point été commise. Tout l'emplacement utile a été réservé aux exposants et le nombre des escaliers, ramené au minimum nécessaire, ira à quatre, qui sont situés dans le hall central sous le dôme même, et à quatre autres de moindres dimensions, situés deux par deux à chaque extrémité du palais.

Autre progrès réalisé sur le Palais de l'Industrie. Dans ce dernier, la largeur des galeries du premier étage est telle, que la partie correspondante du rez-de-chaussée, mal éclairée par des baies étroites s'ouvrant à l'extérieur, est plongée dans l'obscurité, et forme une sorte de vaste cave utilisable seulement pour le logement des chevaux et des voitures du Concours hippique, ou le remisage des morceaux de sculpture refusés par le jury et abandonnés par leurs auteurs. Cette galerie du premier étage, au Palais des Beaux-Arts, sera resserrée au contraire: et quant à la partie correspondante du rez-de-chaussée, fermée à l'intérieur, elle s'ouvrira sur le dehors, formant, avec le concours de la galerie extérieure, un vaste promenoir, tout égayé de boutiques, de restaurants et de cafés, et où le public trouvera, à son gré, un abri contre la pluie ou contre les rayons du soleil.

\*\*\*

On conçoit qu'il nous est impossible de faire connaître par le détail, la façon dont se répartiront dans le Palais les catégories d'œuvres d'art, le classement qui sera adopté, la délimitation, le cloisonnement des salles, etc. Toutes ces opérations n'auront lieu qu'à la veille même de l'ouverture. Un seul point est doré et déjà arrêté: la sculpture sera disposée dans la galerie Rapp, appelée par sa situation exceptionnelle, à servir d'entrée principale à l'Exposition universelle.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

*Au Champ de Mars. — La Tour de 300 mètres; le deuxième étage. — Le Palais des Arts libéraux. — La soudure avec les sections étrangères. — Les galeries des expositions diverses. — Le Palais des Machines; le dôme du vestibule; les fermes. — Le Dôme central. — Le pavillon de la Ville de Paris. — Le Palais des Beaux-Arts. — Le Pavillon de la Presse. — Les jardins et les allées. — De l'eau!*

Les appréhensions qu'avaient pu faire naître dans l'esprit du public les retards subis sur certains chantiers de l'Exposition universelle, sont aujourd'hui pleinement dissipées sans doute. L'activité nouvelle, que nous signalions il y a huit jours, ne s'est point démentie, et les travaux, poussés avec vigueur, ne sauraient manquer cette fois d'être achevés aux dates stipulées dans les cahiers des charges imposés aux entrepreneurs. Tous ceux qui s'intéressent à la grande solennité artistique et industrielle de 1889, se réjouiront de l'impulsion sérieuse qui a été donnée à ces travaux par l'administration, impulsion qui ne permet plus de redouter pour la date de l'inauguration officielle des mécomptes qui avaient paru presque impossibles à conjurer.

\*\*\*

Le deuxième étage de la Tour de trois cents mètres se dresse peu à peu dans les airs. La hauteur déjà considérable à laquelle atteint le monument rend peu appréciables, pour ceux qui y assistent du sol du Champ de Mars, les progrès accomplis chaque jour. Ils n'en sont pas moins sensibles.

Les montants du quatrième dé sont actuellement en place: au moment où paraîtront ces lignes, les traverses de consolidation qui les joignent entre eux, diagonalement et horizontalement, auront été rivées, — et le petit escalier spirale intérieur monté.

Quelque familiarisé que soit le visiteur avec le monument: quelque connaissance exacte que lui aient donné du colosse les innombrables reproductions qui en ont été faites, — son œil ne s'habitue point encore à l'aspect que prend cette masse de fer ajouré, d'une solidité si grande et d'une légèreté si gracieuse tout à la fois. Or, la Tour n'arrive qu'au tiers à peine de son élévation définitive. C'est dire, non seulement le succès de curiosité et de surprise qui lui est réservé, mais aussi à quel point l'Exposition de 1889 aura le droit de s'enorgueillir de renfermer cette œuvre gigantesque, l'une des plus merveilleuses qu'ait créées la main des hommes.

\*\*\*

Le Palais des Arts libéraux continue à se dresser en trois tronçons, qui se rapprochent les uns des autres et ne tarderont point à se rejoindre.

Au nord (du côté de l'École Militaire), deux fermes de la nef centrale sont posées et reliées entre elles par leurs charpentes accessoires: au centre, les quatre piliers du dôme sont dressés, et la corniche mise en place: au sud, enfin, c'est-

à-dire à l'extrémité la plus rapprochée de la Seine, les galeries extérieures seules sont érigées.

De ces dernières, celle qui regarde l'avenue de Suffren est presque entièrement dressée: l'autre, celle qui regarde l'intérieur du Champ de Mars, est moins avancée.

L'ensemble du Palais n'en est pas moins, au point de vue de la situation actuelle des travaux, dans un état fort satisfaisant.

\*\*\*

Le mur auquel doivent venir se relier les sections étrangères, et qui forme un des côtés de la grande galerie qui traversera l'Exposition par son milieu, et parallèlement à la Seine, est complètement achevé. Ces sections s'y appuient désormais.

Sur le chantier des Expositions diverses, dont les travaux ont été, comme on sait, exécutés avec une rapidité si remarquable, l'entreprise met la dernière main aux travaux de couverture et de vitrerie des nefs extrêmes, du côté de l'avenue de Suffren, — en même temps qu'elle construit, du côté de l'avenue de La Bourdonnais, la dernière nef de cette aile qui doit se souder aux sections étrangères.

Tout fait prévoir qu'avant un mois, les galeries des Expositions diverses, tant françaises qu'étrangères, seront, quant aux gros-œuvres, à la peinture, à la couverture et à la vitrerie, complètement achevées, — et qu'il n'y aura pas lieu d'y revenir dans la *Chronique des Travaux*, avant qu'elles soient livrées aux installations pour lesquelles elles sont destinées.

\*\*\*

Quatre fermes de cent quinze mètres sont actuellement dressées sur le chantier du Palais des Machines.

Les piliers de la cinquième sont déjà debout, sur le chantier des anciens établissements Cail.

L'accident qui s'était produit la semaine dernière et dont nous avons entretenu nos lecteurs, est complètement réparé. Il n'a eu aucune influence sur l'ensemble de la construction et n'a nécessité le remplacement d'aucune des pièces constitutives de la ferme elle-même. Ajoutons, d'autre part, que des mesures ont été prises pour en éviter le retour.

Nous n'avons rien à signaler sur le chantier de la construction du dôme du vestibule central. Les assises de pierres sont découvertes et attendent les piliers: l'échafaudage spécial est dressé au centre de l'emplacement réservé au dôme; les pièces métalliques qui le formeront sont disposées sur le sol, où elles forment un amas considérable: mais aucune d'elles n'est encore mise en place.

Ce retard apparent n'a rien que de fort explicable. Ce vestibule, devant se relier à la travée centrale du Palais, sera entrepris aussitôt que cette travée elle-même sera complètement achevée, c'est-à-dire dans quelques jours.

Il en est de même du dôme central, qui doit s'élever au milieu de l'espace délimité par les galeries des expositions di-

verses, et dont l'échafaudage seul est construit à l'heure présente.

\*\*\*

A l'intérieur du fer à cheval formé par les expositions diverses d'une part, et de l'autre par les sections étrangères qui s'y appuient de chaque côté. — deux pavillons légers, rectangulaires, s'élèvent parallèlement à l'axe général de l'Exposition.

Ces deux pavillons sont appelés à recevoir l'Exposition de la Ville de Paris: chacun d'eux comprend quatre travées, et se développe sur une longueur d'environ 100 mètres, sur une largeur approximative de 20.

\*\*\*

Au Palais des Beaux-Arts, l'accident survenu dans la construction, et par suite duquel les arbalétriers de quatre fermes se sont infléchis à la suite d'une négligence dans l'installation de l'échafaudage, a forcément arrêté la marche des travaux.

Cet accident est, aujourd'hui, tout à fait réparé. Les charpentes métalliques, qui s'étaient infléchies par suite de l'élasticité du fer, ont pu, en vertu de cette même élasticité, être ramenées à leur position normale; quelques ferrures rompues ont été remplacées, mais l'ossature générale de l'édifice n'a été altérée en aucune façon, et n'a point dû être remaniée.

\*\*\*

Nous avons mentionné l'achèvement presque complet du Pavillon de la Presse: quelques travaux accessoires, exécutés durant la semaine qui vient de s'écouler (perons, rampes extérieures, vitrages, serrurerie, peinture) ont été exécutés. Il ne reste plus, dans l'élégante et confortable construction due à M. Vaudoyer, qu'à opérer les installations de mobilier et de tentures; après quoi, le Pavillon de la Presse sera en état de recevoir des hôtes, et d'être solennellement inauguré.

\*\*\*

Les jardins, de caractères si différents, qui occupent le centre du Champ de Mars, sont l'objet des soins les plus constants et les plus attentifs. Des toiles tendues sur chassis, véritables ombrelles, abritent celles des plantes, récemment apportées, auxquelles pourrait nuire l'ardeur du soleil: une armée d'arroseurs fait tomber sur les massifs, sur les pelouses et les plates-bandes, une pluie bienfaisante, par laquelle on cherche à combattre les effets de la regrettable sécheresse à laquelle nous sommes en proie depuis quelques semaines. Tout abondantes que soient ces irrigations, elles ne sauraient longtemps tenir lieu de quelques bonnes averses, après lesquelles soupirent arbres, arbustes, fleurs et brins d'herbe, tant sur la rive gauche que sur la rive droite de la Seine, où sont fort avancés, déjà, les travaux préparatoires de l'Exposition d'horticulture.

## BIBLIOGRAPHIE

Sous le titre de *la France actuelle*, M. Ramon Fernandez, sénateur, ministre des Etats-Unis Mexicains auprès du Gouvernement Français, vient de faire paraître un ouvrage d'économie politique et de statistique sur la France actuelle, qui offre le plus vif intérêt.

L'œuvre est présentée aux lecteurs par M. Jules Simon, qui le fait en ces termes:

*Le nouvel ouvrage de M. Ramon Fernandez est un tableau très complet de notre situation, une véritable description de la France par les chiffres — qui a réussi, par la précision du style et la bonne ordonnance des matières, à rendre un livre statistique attrayant.*

*L'auteur a étudié successivement l'agriculture, l'industrie, les instruments de crédit, les voies de communication, les éléments constitutifs de la population, le budget, l'instruction publique, la guerre et la marine de guerre. Il n'a pas épuisé tous les sujets parce qu'il faudrait pour cela une encyclopédie; mais il a pris dans chaque sujet ce qu'il est le plus important de connaître.*

*Ce livre est un abrégé bien fait, qui donne de la France une idée juste et qu'on aimera à consulter quand on voudra se rendre compte de notre action sur les affaires européennes.*

Nous ne pouvions faire de plus bel éloge de l'œuvre de M. Ramon Fernandez, le ministre du Mexique, que de citer les lignes de l'éminent académicien. Nous savions que le ministre du Mexique était l'ami de la France, nous pouvions croire que c'était par affinité de race, par sympathie naturelle; mais, nous pouvons aujourd'hui être fiers de cette amitié, puisqu'elle est basée sur une connaissance parfaite de notre pays, et pour un étranger, ce n'est point un mince honneur que d'apprendre à des Français la situation vraie de la France.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène.

L'intéressante exposition de Sauvetage et d'Hygiène, que nous avons annoncée et qui s'ouvrira en juillet prochain, au Palais de l'Industrie, voit augmenter chaque jour, la liste déjà si nombreuse de ses exposants.

En dehors de son caractère humanitaire, elle présentera une exhibition des plus curieuses des sciences et des industries qui se rattachent au sauvetage, à l'hygiène et à la gymnastique.

Pendant le cours de l'exposition, aura lieu un congrès de sauvetage.

Ce congrès, d'un genre tout spécial, sera divisé en deux parties. La première, qui serait délibérative, aurait lieu en 1888, au cours de l'exposition de sauvetage. La seconde, qui comprendrait des expériences et des excursions sur le territoire de la France, au bord de la mer et des grands fleuves, dans les mines, sur les montagnes, etc., aurait lieu en 1889.

On pense que ce congrès intéressera vivement le public aussi bien que les spécialistes.

Tous les renseignements complémentaires sont donnés aux intéressés dans les bureaux que la *Société française de Sauvetage* a ouverts pour son exposition, 28, boulevard des Italiens.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Plumes métalliques Blanzey Poure et Co  
Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;  
Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe: 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES

par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris):

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir  
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;  
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

## Revue Financière

Les dispositions sont excellentes sur notre marché. Les cours sont bien tenus principalement sur nos Rentes qui, bénéficient d'une manière presque exclusive des quelques échanges qui se font sur notre place. Les autres valeurs de la cote ne sont, en effet, l'objet que d'un nombre fort insignifiant de transactions. La spéculation manque toujours d'entrain. Il est vrai que nous approchons de l'époque où les affaires vont être fort restreintes, où le monde de la Bourse va partir en villégiature. Ce n'est donc pas le moment de prendre de nouvelles positions.

Malgré ce peu d'animation sur notre place, il est certain que les cours que nous relevons plus loin festeront bien tenus; il est même à prévoir que leur niveau s'élèvera encore d'ici la liquidation de fin de mois. Rien, en effet, n'apparaît à l'horizon qui puisse troubler, avant cette opération, le calme qui règne en ce moment sur toutes les places de l'Europe.

En somme, la Bourse a conservé la même physionomie que pendant les semaines précédentes.

X

Le 3 0 0 se tient à 82 80 à terme et 82 75 au comptant.

Le 3 0 0 amortissable est à 85 70 à terme et à 85 75 au comptant.

Quand au 4 1 2 0 0, il reste à 105 62 à terme et à 105 50 au comptant.

Les Consolidés anglais ont fait preuve de grande faiblesse pendant toute la semaine. Ils restent, en dernier lieu, à 98 13 16.

Le 4 0 0 Hongrois se négocie à 78 60.

L'Extérieure espagnole se négocie à 69 80.

L'Italien reste à 97 80.  
Le Turc s'échange à 14 30.  
L'Egypte unifiée passe à 402 50.

\* \*

Les valeurs de crédit sont soutenues :  
La Banque de France est à 3480.  
Bonne fermeté du Crédit Foncier, qui passe à 1436 25.

Cette semaine, il ne s'est produit, sur les obligations foncières et communales, que des modifications de cours peu importantes ; mais il est à prévoir qu'une bonne partie des capitaux versés en trop pour la souscription aux obligations de la Ville de Paris viendra se placer sur ces valeurs. Les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885, qui participent chaque année à six tirages, sont plus attrayantes encore que celles de la Ville de Paris, pour lesquelles il n'existe que quatre tirages par an.

La question des garanties est ici hors de cause. Tout le monde sait qu'il n'existe pas d'obligations plus sûres que celles du Crédit Foncier ; on n'a donc à envisager que les avantages matériels, quand on compare ces valeurs aux autres obligations à lots. Or, pour les obligations foncières et communales, la supériorité réside dans la fréquence des tirages et dans la marge qui existe encore entre les cours et les prix de remboursement.

Les obligations de la Banque hypothécaire remboursables à 1,000 fr. sont un peu plus faibles, par suite de la concurrence que leur font aujourd'hui les obligations du même type de la Société des Immeubles. Ces dernières, demandées à 387 50 semblent appelées à voir leur cours se rapprocher de ceux des obligations de la Banque hypothécaire, et comme l'écart entre les unes et les autres est encore de plus de 100 fr., on s'explique que la clientèle de celles qui coûtent le plus soit allée grossir, dans une certaine mesure, celle des obligations qui coûtent le moins.

Les Bons à lots, qui ont eu un tirage dernièrement, ont été demandés avec beaucoup de suite sur les cours de 128 et 130 fr.

Le Bon de la Presse se négocie sur les cours de 21 50 à 21 75. Il commence à devenir rare sur le marché.

Le Comptoir d'Escompte a fait preuve de fermeté à 1038 75.

La Banque de Paris s'est négociée à 758 75.

La Banque Ottomane reste à 520.

Les chemins de fer sont soutenus.

Les valeurs industrielles sont très fermes ; le Panama s'avance à 373 75 ; toute l'attention se porte sur cette valeur, appelée à des cours meilleurs avec le vote du Sénat.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**GELLÉE FRÈRES, Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris.** — Spécialité d'Étalages pour expositions. Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**RÉPERTOIRE "STANDARD"** BREVETÉ S. G. D. G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES avec ALPHABET SUBDIVISÉ pour 600 à 20,000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées Adresses classées par ALPHABET par VILLE, par PROFESSION INDISPENSABLE dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papeteriers  
**Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS**  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

FABRIQUES FRANÇAISES

**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
de Pont-Sainte-Maxence

**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Glde, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**L'OFFICE FRANÇAIS**  
LONDRES — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES

SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ

Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**

21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.

apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.

Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES

se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.

Avances immédiates sur marchandises et produits de 2 3-3 4, selon leur nature.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>IE</sup>, plaine Saint-Denis.

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

**DE SALLES DE BAINS**

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX. REIMS**  
 DEPOTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
 Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**MILINAIRE FRERES, CONSTRUCTEURS**  
 16, r. de la Goutte-d'Or. PARIS  
 Brevetés en France et à l'Etranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
 INSTALLATIONS D'ECURIES ET D'ETABLES  
 Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbres poste.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
 51, rue de la Chaussée d'Antin  
**PARIS**  
 Représentation, Installations  
 ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES METALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTEGE-POINTE ET PORTE-MINKS EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**FLANELLE VEGETALE**  
**de PIN**  
 Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
 7, rue du Havre, PARIS

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
 Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
**DIPLOMES D'HONNEUR**  
 & Croix de Mérite  
 EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPERA  
 Demandez Prospectus et condit.  
 11, VILLE 16 av. Parmentier Paris

**GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES**  
**CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur**  
 15, Rue de Buci, PARIS  
 SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
 TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**ALA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie**  
 A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**Cassis-Rouvière**  
**DIJON**  
 Succursale à PARIS  
 7, rue Châteaudun  
 MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
 20 Diplômes  
 aux Expositions Universelles.

**PHILIPPART FRÈRES**  
 181, rue de la Pompe, 181  
**PARIS - PASSY**  
 PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
 DES  
**ACCUMULATEURS**  
**E. P. S.**  
**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**  
 DIPLOMES D'HONNEUR  
 Fisheries..... 1883  
 Indes et Colonies..... 1886  
**MÉDAILLES D'OR**  
 EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS  
 Londres..... 1885  
 Paris..... 1887  
 Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**  
 181, rue de la Pompe, 181  
**PARIS-PASSY**  
 PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
 DES  
**LAMPES ÉLECTRIQUES**  
 à incandescence  
**DE CHANGY**  
**LAMPES**  
**DE TOUT VOLTAGE**  
 ET DE TOUTE INTENSITÉ  
**CONSOMMATION**  
 réduite à 2 1/2 watts  
 PAR BOUGIE

Délicieux apéritif Algérien **Supérieur à tous les Bitters connus** Tonique Hygiénique  
**AMER** PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS **PICON**  
 Croix de la Légion d'Honneur  
 à l'Exposition universelle de Paris 1878.  
 Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
 FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
 PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS  
 Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR	Envoi de Devis et Spécimens Prompte exécution des mémoires.	BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
---	---	---

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
 Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
 Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beanbourg **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
 PARIS Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**  
 Ingénieurs-Conseils  
 en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Etranger  
 (OFFICE FONDÉ EN 1866)  
 REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
 Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
 PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 Manuel formulaire des Ingénieur (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
 PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg. 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### NOTRE PRIME

Tout nouvel abonné au *Bulletin Officiel*, recevra comme prime, la chromolithographie, en seize couleurs, de la Tour de 300 mètres, éditée par M. Pacon, d'après une aquarelle de M. Eiffel.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.  
Service mécanique et électrique (Palais des Machines). Cahier des charges et Adjudication en quatre lots des supports des paliers des arbres de couche.  
Économie Sociale : Questionnaire.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Circulaire du Directeur général de l'Exploitation. Les Colonies françaises à l'Exposition. L'Incident Tisza. La Presse républicaine départementale à l'Exposition. Revue financière. Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Nos lecteurs trouveront, encartée dans notre numéro d'aujourd'hui, une intéressante phototypie représentant la *Tour Eiffel à 100 mètres* (exactement 102 m. 70), soit à l'élévation quelle atteint aujourd'hui.

La netteté du tirage, la beauté du point de vue, et la vigueur avec laquelle se détache la tour de trois cents mètres sur le paysage environnant, font de ce dessin l'un des plus curieux et l'un des mieux réussis de l'intéressante collection que forme actuellement l'ensemble des phototypies publiées par le *Bulletin officiel de l'Exposition de 1889*.

### PARTIE OFFICIELLE

Par décision du 22 mai 1888, M. le sous-secrétaire d'Etat aux Colonies a nommé membre de la Commission consultative de l'Exposition coloniale de 1889, M. Georges Messner, négociant exportateur.

Par arrêté en date du 24 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre de la section XIII (agriculture) des comités des congrès et conférences, M. Foucher de Careil, sénateur, en remplacement de M. Mangon (Hervé), décédé.

Par arrêté en date du 24 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'installation :

CLASSE 32. — *Fils et tissus de laine peignée.*  
— *Fils et tissus de laine cardée.*

M. Hussenot (Hubert), fabricant de châles et de nouveautés, membre du comité d'admission, en remplacement de M. Huot (Jules), fils de l'ancien et cachemires, nommé rapporteur.

C... et procédés de la...  
e la...  
M. Kœchlin (Nicolas), fabricant de la société alsacienne de machines et mécaniques, conseiller général du Doubs.

CLASSE 55. — *Matériel et procédés de tissage.*

M. Reyrel, manufacturier, fabricant de grenadines, lainages et nouveautés, membre du comité d'admission, en remplacement de M. Guérin (de la maison Pinon et Guérin, fabricants de draps), nommé vice-président.

Par arrêté en date du 26 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'installation :

CLASSE 39. — *Objets de voyage et de campement*

M. Camus, président de la Chambre syndicale des transports, membre des comités d'admission.

M. Dupuy, président de la chambre syndicale des emballeurs, membre des comités d'admission.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

SERVICE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE

PALAIS DES MACHINES

ADJUDICATION en quatre lots des supports destinés à recevoir les paliers des arbres de couche de la transmission de mouvement principale.

Conditions particulières de la fourniture et de la pose des supports.

ARTICLE PREMIER. — *Objet de l'adjudication.* — La partie de la nef du Palais des Machines où seront installés les arbres de couche de la transmission de mouvement principale, est divisée en quatre sections, par deux larges passages ménagés suivant les deux axes principaux de ce Palais. Dans chacune de ces sections, il sera établi deux lignes parallèles d'arbres de couche. Chacune de ces lignes d'arbres sera montée dans l'axe longitudinal d'une bande de 15 mètres de largeur (Voir le plan).

Les paliers de ces arbres de couche seront fixés sur des supports en fonte qui font l'objet de la présente adjudication et dont le nombre total se répartit conformément au résumé suivant :

Supports courants à double colonne, pour un seul palier : 1<sup>er</sup> lot, 20; 2<sup>me</sup> lot, 18; 3<sup>me</sup> lot, 18; 4<sup>me</sup> lot, 18. — Total, 74.

Supports de beffrois ou points d'attaque, à double colonne, pour un seul palier : 1<sup>er</sup> lot, 16; 2<sup>me</sup> lot, 16; 3<sup>me</sup> lot, 12; 4<sup>me</sup> lot, 12. — Total, 56.

Supports courants, à double colonne, pour deux paliers : 1<sup>er</sup> lot, 4; 2<sup>me</sup> lot, 6; 3<sup>me</sup> lot, 4; 4<sup>me</sup> lot, 4. — Total, 18.

Supports isolés (colonne elliptique) pour un seul palier : 3<sup>me</sup> lot, 16. — Total, 16.  
Formant un total général de 164 supports.

Ces supports, ainsi que les boulons qui doivent les fixer sur leurs massifs de fondations, seront adjugés en quatre lots séparés, conformément au tableau qui précède.

L'Administration de l'Exposition se réserve le droit de ne pas adjuger plus de deux lots au même soumissionnaire.

ART. 2. — *Nature des travaux.* — Les travaux à exécuter en quatre lots compren-

ment, pour chaque lot : la fourniture des supports et boulons, leur transport, les droits d'octroi, l'aménage à pied d'œuvre, le montage, le réglage et le fixage, sans plus-value d'aucune sorte et sous quelque prétexte que ce soit; ils comprennent aussi l'application de trois couches de peinture sur toutes les surfaces extérieures et sur toutes les surfaces intérieures vues des supports; la peinture sera appliquée comme suit : la première couche au minimum de fer sera mise dans les ateliers du constructeur, après examen et réception provisoire des pièces par le contrôleur du Service Mécanique et Électrique, qui apposera sur chacune d'elles une marque distinctive et un numéro d'ordre; ces marque et numéro ne pourront être recouverts qu'avec l'autorisation du chef du Service Mécanique et Électrique; la seconde couche de peinture sera donnée sur place, immédiatement après le montage, et la troisième couche à la date qui sera ultérieurement fixée par le Chef du Service Mécanique et Électrique.

Le ton des deux dernières couches de peinture sera gris de fer et conforme à un type qui sera remis au constructeur par le Chef du Service Mécanique et Électrique.

ART. 3. — *Dessins d'exécution. Tolérance sur les dimensions.* — Chaque type de support en fonte sera exécuté conformément au plan dressé par le Chef du Service Mécanique et Électrique et approuvé par le Directeur Général de l'Exploitation.

Une tolérance d'un millième en plus ou en moins est accordée : 1<sup>o</sup> pour la hauteur mesurée depuis la face inférieure de la base jusqu'au dessus de l'entablement des supports à double colonne; 2<sup>o</sup> pour la hauteur mesurée depuis la face inférieure de la base jusqu'au dessus de la tablette destinée à recevoir le palier de l'arbre de couche, aussi bien pour les supports à double colonne que pour les supports isolés.

Une tolérance d'un vingtième en plus ou en moins est accordée pour l'épaisseur des fûts des colonnes; cette tolérance s'applique à l'épaisseur mesurée en un point quelconque d'une section droite quelconque. La vérification de l'épaisseur des fûts sera faite par le Contrôleur du Service Mécanique et Électrique, au moyen de quatre trous de jauge de 0<sup>m</sup>004 de diamètre qu'il fera percer aux points qu'il jugera convenable; ces trous seront ensuite bouchés par le fournisseur, par des goujons taraudés ayant la même longueur que ces trous et affleurés extérieurement.

Les entablements des supports à double colonne de chacun des quatre lots sont destinés à recevoir une poutre en fer qui les reliera et qui n'est pas comprise dans la présente adjudication. Les trous pour le passage des boulons fixant cette poutre sur l'entablement pourront être réservés à la fonte ou percés au foret; il en sera de même de ceux destinés au passage des boulons servant à fixer sur sa fondation, le socle des supports à double colonne et des supports

isolés et de ceux servant au passage des boulons de fixation des paliers; mais, quel que soit le procédé employé, la position de chacun des trous devra correspondre exactement à celle donnée par le gabarit de vérification. Il ne sera admis qu'une tolérance de deux millimètres en plus ou en moins pour les positions des centres des trous du socle et de l'entablement et d'un millimètre pour ceux des tablettes destinés à recevoir les paliers.

Les supports, dont les dimensions seraient en dehors des tolérances mentionnées dans le présent article, pourront être refusés par le chef du Service Mécanique et Électrique.

ART. 4. — *Poids des différents types de supports et boulons. Tolérance sur leur poids.* — Par suite de l'avant-métré effectué par le Service mécanique et électrique, et dont communication sera donnée aux concurrents, sur leur demande, le poids de chacun des types de supports est fixé comme suit :

Support courant à double colonne, pour un seul palier.....	3,200 kilog.
Support de beffroi, à double colonne, pour un seul palier.....	3,400
Support à double colonne pour deux paliers.....	3,670
Support isolé (colonne elliptique) pour un seul palier.....	1,650

Sur ces poids et pour chaque support, il ne sera admis qu'une tolérance de cinq pour cent en plus ou en moins. Tout support dont le poids n'atteindra pas la limite inférieure indiquée pourra être refusé par le chef du Service Mécanique et Électrique; tout support dont le poids dépassera la limite supérieure indiquée, ne sera compté que pour le poids admis comme le plus élevé.

La même tolérance et les mêmes conditions d'acceptation ou de rejet s'appliquent aux boulons de fondation des supports, dont le poids normal, résultant des dimensions indiquées sur les plans, est ainsi fixé :

Boulon de fondation, avec écrou, rondelle, plaque et clavette pour support à double colonne.....	27 <sup>4</sup>
Boulon à scellement avec écrou et rondelle pour support à double colonne.....	13 50
Boulon de fondation avec écrou, rondelle, plaque et clavette pour support isolé.....	27

La constatation des poids des supports sera faite par le contrôleur du Service Mécanique et Électrique dans les ateliers des adjudicataires; celle du poids des boulons de fondation aura lieu à leur arrivée au Champ de Mars.

ART. 5. — *Mode d'exécution. Qualité des matériaux.* — Chaque support sera coulé en une seule pièce et en fonte de deuxième fusion. La fonte sera exempte de gerçures, gravelures, soufflures, gouttes froides et autres défauts susceptibles d'altérer sa résistance et la netteté de forme des pièces.

Dans la confection des moules, les adjudicataires prendront les précautions nécessaires pour que les tablettes destinées à recevoir les poutres et les paliers aient leur face supérieure bien unie et bien plane.

Les supports ne subiront aucun travail d'ajustage après la coulée, mais ils seront très proprement ébarbés de façon à faire disparaître les coutures ou joints des châssis.

Le fournisseur est autorisé à inscrire sur chaque support la raison sociale de son établissement; cette inscription ne pourra être placée que sur la face verticale de la traverse inférieure du croisillon dans les supports à double colonne et sur la traverse médiane des supports isolés.

La hauteur des lettres ne devra pas dépasser 0<sup>m</sup>040; d'ailleurs un spécimen de l'inscription sera soumis à l'approbation du Directeur général de l'Exploitation.

Les boulons servant à fixer les supports sur leurs massifs de fondation seront en fer rond, susceptibles de ne rompre que sous une traction de quarante (40) kilogrammes par millimètre carré de section, avec un allongement de huit pour cent.

ART. 6. — *Modifications en cours d'exécution.* — L'Administration de l'Exposition se réserve le droit d'apporter, en cours d'exécution des travaux, toutes modifications qu'elle jugerait utiles, sans qu'il soit rien changé aux clauses et conditions du présent cahier de charges. Si ces modifications occasionnent un supplément de dépenses, il en sera tenu compte aux adjudicataires, à la condition expresse que l'importance des indemnités à leur allouer ait été fixée d'un commun accord avant l'exécution de ces modifications. Toute réclamation qui se produirait en dehors de cette condition ne serait pas admise.

ART. 7. — *Vérification et réception provisoire des travaux.* — La vérification et la réception provisoire seront faites dans les ateliers des adjudicataires, par le Contrôleur du Service Mécanique et Électrique.

À cet effet, les adjudicataires feront, à leurs frais, les jauges et gabarits de vérification, qui seront eux-mêmes vérifiés par ledit contrôleur, avant leur emploi.

Il sera dressé, par le contrôleur et pour les pièces satisfaisant aux conditions imposées, un procès-verbal de réception provisoire, qui ne pourra s'appliquer, pour l'un quelconque des quatre lots, à une fourniture inférieure à dix supports.

ART. 8. — *Précautions à prendre pendant le montage.* — L'Administration de l'Exposition fera établir, elle-même et à ses frais, les massifs en maçonnerie destinés à recevoir les supports et leurs boulons de fondation. Les faces supérieures des massifs seront recouvertes d'une chappe en mortier de ciment nivelée et dégauchie avec les outils de maçon. Les boulons de fondation des supports seront mis en place pendant la construction des massifs, avant le remplissage des fouilles, par les ouvriers des adjudicataires.

Les supports étant montés, parfaitement nivelés et dégauchis au moyen de cales par les adjudicataires, ceux-ci les fixeront définitivement en coulant du ciment sous les

semelles des socles, autour des goujons de centrage et des boulons de fondation.

Pendant le cours du montage, les adjudicataires devront prendre, à leurs frais, les précautions nécessaires pour préserver de tous dommages les constructions existantes et les ouvrages de diverses natures qui s'exécuteront avant les leurs ou concurremment avec eux. Ils seront responsables des avaries qu'ils causeraient à ces constructions et ouvrages.

ART. 9. — *Amenée des fournitures à pied-d'œuvre.* — Pour l'aménage de leurs fournitures à pied d'œuvre, les adjudicataires pourront utiliser les voies ferrées établies par l'Administration de l'Exposition, dans l'enceinte du Champ de Mars et raccordées avec la gare de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, en s'entendant à cet égard avec ladite Compagnie.

Aucune réclamation de ce chef ne pourra, d'ailleurs, être adressée par eux à l'Administration de l'Exposition.

ART. 10. — *Délais d'exécution et de montage. Pénalités en cas de retard.* — Les boulons de fondation des supports devront être prêts à être mis en place à partir du 15 juillet prochain.

Le montage des supports devra commencer au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre prochain, et, au plus tard, le 15 du même mois; il devra être terminé complètement le 31 octobre suivant.

En cas de retard par rapport au délai fixé pour l'achèvement complet du montage, et pour quelque cause que ce soit, sauf le cas de force majeure régulièrement constaté, les adjudicataires en retard subiront une retenue de cinq pour cent sur le montant total de leur entreprise, pour chaque semaine de retard. Les adjudicataires déclarent accepter cette pénalité comme représentant le préjudice causé à l'Administration de l'Exposition.

Dans le cas où l'un des adjudicataires serait entravé dans l'exécution de ses travaux par quelque circonstance ne provenant pas de son fait, il devra le faire constater par le chef du Service Mécanique et Électrique, et les délais stipulés seront prolongés, s'il y a lieu, en raison du temps perdu, mais il ne lui sera dû aucune indemnité. Toute réclamation tardive sera considérée comme nulle et non avenue.

ART. 11. — *Réception définitive. Correction des imperfections du montage.* — La réception définitive des travaux et fournitures des adjudicataires sera prononcée, s'il y a lieu, dans le mois qui suivra le montage des arbres de transmission et des poutres reliant les lignes de supports à double colonne.

Dans le cas où des défauts de montage des supports fournis par les adjudicataires leur seraient signalés par le chef du Service

Mécanique et Électrique, au cours du montage des transmissions et des poutres, ces défauts devront être immédiatement corrigés par les adjudicataires et à leurs frais.

Dans le cas où les adjudicataires se refuseraient à corriger ces défauts, l'Administration en ferait opérer la correction en régie, et le montant des frais résultant de cette correction serait déduit du montant de la fourniture de l'adjudicataire qui y aurait donné lieu.

ART. 12. — *Obligation particulière des adjudicataires du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> lot.* — L'adjudicataire du premier lot aura à déduire du montant de ses fournitures une somme de sept cents francs, pour la valeur du modèle de fonderie, pour support courant à double colonne et à un seul palier que la Direction générale de l'Exploitation a fait exécuter à Paris, où ce modèle sera mis à la disposition dudit adjudicataire, dont il restera la propriété.

L'adjudicataire du troisième lot aura à déduire du montant de ses fournitures une somme de cinq cents francs, pour la valeur du modèle de fonderie pour support isolé (colonne elliptique) à un seul palier, que la Direction générale de l'Exploitation a fait exécuter à Paris, où ce modèle sera mis à la disposition dudit adjudicataire, dont il restera la propriété.

ART. 13. — *Clauses et conditions générales.* — Outre les conditions particulières stipulées dans le présent cahier de charges, les adjudicataires se conformeront aux clauses et conditions générales des travaux exécutés pour le compte de l'Administration de l'Exposition et approuvés par Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à la date du 25 août 1886, étant entendu que l'intervention du Directeur général des Travaux et des architectes ou ingénieurs sous ses ordres est remplacée par celle du Directeur général de l'Exploitation et du Chef du service mécanique et électrique.

Les adjudicataires sont prévenus que la retenue d'un pour cent qui sera opérée sur les décomptes de leurs fournitures, pour le Service médical de l'Exposition, en vertu de l'article 17 des dites clauses et conditions générales, laisse entière leur responsabilité en cas d'accident de personne dans la manœuvre et le montage des pièces qui font l'objet de leurs fournitures.

ART. 14. — *Mode de paiement.* — Dans les propositions de paiement à établir par la Direction générale de l'Exploitation, en faveur des adjudicataires, et conformément aux clauses et conditions générales visées dans l'article 13, les à-comptes seront limités aux quatre dixièmes ( $\frac{4}{10}$ ) de la valeur des travaux exécutés et reçus provisoirement dans les ateliers des adjudicataires.

Quatre dixièmes seront payés immédiatement après l'achèvement du montage, sous déduction des retenues que l'Administration

de l'Exposition aurait à opérer en vertu de l'article 10 du présent cahier des charges.

Les deux dixièmes restants seront payés à la fin du mois pendant lequel aura été prononcée la réception définitive des travaux et fournitures.

Les paiements effectués avant la réception définitive n'auront pour effet, dans aucun cas, de diminuer la responsabilité des adjudicataires, qui restera pleine et entière jusqu'à la réception définitive.

ART. 15. — *Prix de base de l'adjudication.* — Les prix servant de base à l'adjudication pour fourniture, transport, mise en place, etc., tel que cela est défini dans le présent cahier des charges, sont les suivants :

Supports à double colonne de toute catégorie	25 fr.
Les cent kilogrammes nets :	
Supports isolés (colonnes elliptiques), . . . . .	26 fr.
Les cent kilogrammes nets :	
Boulons de fondation ou à scellement, avec écrous, rondelles, plaques et clavettes, . . . . .	40 fr.
Les cent kilogrammes nets.	

C'est sur ces prix de base que les soumissionnaires auront à établir le rabais de leur soumission.

ART. 16. — *Cautionnement.* — En déposant sa soumission, chaque soumissionnaire devra justifier qu'il a versé à la Caisse des dépôts et consignations du département de la Seine un cautionnement de deux mille francs pour chacun des lots compris dans sa soumission.

Le cautionnement provisoire versé par les soumissionnaires déclarés adjudicataires leur servira de cautionnement définitif pour la garantie de l'exécution des clauses et conditions du présent cahier des charges.

Les cautionnements provisoires versés par les soumissionnaires non déclarés adjudicataires leur seront restitués dans la huitaine qui suivra l'adjudication.

Les adjudicataires qui auront fourni leur cautionnement en espèces en toucheront l'intérêt à trois pour cent l'an, à partir du soixante et unième jour de la date du versement; si leur cautionnement est fait en titres de rentes sur l'État, ils en toucheront les arrérages.

Les cautionnements fournis par les adjudicataires leur seront rendus lorsque la réception définitive de leurs travaux et fournitures aura été prononcée.

ART. 17. — *Frais d'adjudication.* — Les adjudicataires rembourseront à l'Administration de l'Exposition les frais d'affichage et d'impression nécessités par la mise en adjudication de leurs travaux et fournitures, ainsi que les frais de timbre et d'enregistrement au droit fixe de trois francs.

Les frais d'affichage et d'impression seront répartis entre les adjudicataires au prorata de l'importance des lots qui leur seront échus, sans tenir compte des rabais qu'ils auront consentis.

Le remboursement stipulé dans le présent article sera effectué en espèces entre les mains

du Directeur général des Finances de l'Exposition.

Dressé par le Chef du Service Mécanique et Electrique.  
Paris, le 7 mai 1888.

**L. Vigreux.**

Vu et présenté :  
Paris, le 7 mai 1888.

*Le Directeur Général de l'Exploitation,*  
**G. Berger.**

Vu et approuvé :  
Paris, le 15 mai 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*  
**Pierre Legrand.**

### Modèle de Soumission

Je soussigné, fondeur en fer, demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition Universelle de 1889, du cahier des conditions particulières à la fourniture des supports pour l'établissement de la transmission de mouvement principale dans le Palais des Machines, au Champ de Mars, m'engage à exécuter la fourniture dont il s'agit formant le (en toutes lettres) lot évalué à la somme de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) sur les prix moyens indiqués au détail estimatif.

Je me sou mets, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.  
(Signature)

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## ADJUDICATION

en quatre lots  
DES

## SUPPORTS

POUR L'ÉTABLISSEMENT

De la Transmission principale de Mouvement  
dans le Palais des Machines  
au Champ de Mars.

1. Le lundi 11 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de préfecture, au Tribunal de commerce de la Seine, par le Préfet ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de préfecture et du Directeur général de l'Exploitation ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix du devis estimatif et par soumissions cachetées, de la fourniture, en quatre lots, des supports pour l'établissement de la transmission de mouvement principale, dans le Palais des Machines, laquelle fourniture est évaluée, pour l'ensemble des quatre lots, à 145,467 fr. 10, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 2,000 fr. pour chaque lot.

2. Les devis, cahier des charges et plans sont déposés à la direction générale de l'Exploitation (Service mécanique et électrique), 16, avenue de la Bourdonnais, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de deux heures à cinq heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition et approuvées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à la date du 25 août 1886.

Chacun des concurrents devra adresser au directeur général de l'Exploitation, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, dix jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître son nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance.

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des clauses et conditions générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4<sup>o</sup> Les concurrents seront admis à présenter des soumissions pour plusieurs lots et ils devront présenter autant de demandes séparées qu'ils voudront soumissionner de lots.

5. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée, portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Fourniture des supports pour l'établissement de la transmission de mouvement principale dans le Palais des Machines. e lot.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*) et porteront sur les prix du devis estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

6. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

7. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite, on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

8. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

9. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

10. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre lesdits soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

11. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le ministre du commerce et de l'industrie.

12. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistre-

ment seront supportés par l'adjudicataire, conformément à l'article 17 du cahier des conditions particulières à la présente adjudication, et devront être déposés par lui dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

13. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 15 mai 1888.

*Le ministre du commerce et de l'industrie,*  
*Commissaire général,*  
**PIERRE LEGRAND**

### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je, soussigné, fondeur en fer, demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des conditions particulières à la fourniture des supports pour l'établissement de la transmission de mouvement principale dans le Palais des Machines, au Champ de Mars.

M'engage à exécuter la fourniture dont il s'agit, formant le (en toutes lettres) lot, évalué à la somme de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres), moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) sur les prix indiqués au devis estimatif.

Je me sou mets, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.  
(Signature.)

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

#### Section XII

(Suite)

**165. Sociétés de musique, de sport ou autres, créées soit par les cercles ouvriers, soit par l'initiative ouvrière ou patronale.**

Sociétés de musique instrumentale ou vocale. — Orphéons. — Méthode suivie (chiffre ou portée).

Sociétés de sport (canotage, — courses, — vélocipèdes, — gymnastique, — escrime, — tir, — exercices militaires, etc.)

Récompenses obtenues dans les divers concours. (Préciser les circonstances et les dates).

Indiquer si les sociétés comprennent tous les membres du cercle qui les a fondées, ou constituent en dehors de lui des sociétés annexes, avec organisation et ressources distinctes.

#### 166. Musées cantonaux.

Organisation. — Initiative et ressources ayant coopéré à leur création. — Administration, budget. — Composition du musée. (Modèles d'habitations rurales démontables, de machines agricoles ou autres; — spécimens d'animaux; collections de produits artificiels ou non, locaux ou coloniaux; — objets artistiques; — échantillons des industries locales; — cartes).

#### 167. Particularités diverses.

Indiquer les particularités qui n'auraient pas trouvé place dans les questions précédentes.

## Section XIII

## HYGIÈNE SOCIALE.

NOTA. — La section XIII de l'Exposition d'Économie sociale est destinée à grouper comme en un tableau d'ensemble les mesures prises par l'État, les intéressés, ou les patrons, en faveur de l'hygiène sociale des classes ouvrières et rurales; mais elle laisse en dehors de son cadre les œuvres d'assistances proprement dites.

L'action de l'État, qui joue presque partout un grand rôle en cette matière, prend sa source dans des lois et des règlements, se traduit en pratique par une surveillance administrative accompagnée d'une sanction pénale, et se mesure par un ensemble de résultats statistiques. On ne peut songer à demander à chacun des déposants d'une même contrée, pour laquelle cette législation est uniforme, de reproduire tous ces documents et ces résultats. C'est là une étude qui dépasse évidemment la portée du questionnaire individuel et doit, pour chaque pays ou district soumis à une législation spéciale, incomber à la Commission chargée de centraliser les réponses des déposants de ce pays ou de ce district.

On a été ainsi conduit à subdiviser le questionnaire de la section XIII en deux questionnaires distincts: l'un, *régional*, qui comprend les mesures prises par l'État et les pouvoirs publics; l'autre, *individuel*, qui s'applique aux mesures émanant de l'initiative privée.

## A. — QUESTIONNAIRE RÉGIONAL (4).

## I. — HYGIÈNE GÉNÉRALE.

**168. Hygiène et protection du premier âge.** — Législation relative à la protection des enfants du premier âge. (*Analyser ses dispositions principales.*) — Jusqu'à quel âge est-elle applicable? — Comprend-elle tous les enfants en nourrice, — en sevrage, — en garde? — A-t-elle action sur l'enfant conservé dans sa famille?

Rôle attribué au médecin par cette législation. — Ses pouvoirs vis-à-vis de l'industrie nourricière. — Surveillance du mode d'élevage. — Efforts pour la suppression de l'alimentation au biberon. — Résultats obtenus. — Récompenses accordées aux médecins, — aux nourrices, — aux gardeuses.

Intervention des pouvoirs locaux. — Influence et efficacité de cette législation. — Est-elle partout appliquée et obéie? — Organisation du service de surveillance. — Sa dotation et ses dépenses. — (Détail de ses ressources suivant leur provenance. — Budget.) — Sanction en cas d'infraction aux règlements.

Statistique spéciale à ce service. — Ses moyens d'action. — Ses constatations. (Fiches individuelles, registres, etc.) — Ses méthodes de calcul (2). — Leurs garanties d'exactitude. — Résultats statistiques pour les dix derni-

(1) On entend ici par région un pays tout entier, ou celles de ses subdivisions qui comportent un régime distinct pour la législation ou la réglementation concernant l'hygiène sociale.

(2) La mortalité des enfants, pendant la première semaine de leur âge, étant quinze à vingt fois plus forte que dans la dernière semaine de l'année de leur naissance, il importe de constater avec précision l'âge de leur entrée dans le service et celui de leur sortie par retrait ou décès, sous peine de fausser les comparaisons et les résultats.

res années. (Mortalité infantile. — Causes de décès.)

**169. Hygiène de l'alimentation.** — Falsification des matières alimentaires. — Législation. — Surveillance. — Pouvoirs de l'État et des municipalités. — Sanctions pénales.

Institutions pour la constatation des falsifications soit aux frontières terrestres et maritimes, soit dans les localités. (Laboratoires, — expertise, etc.) — Modes d'inspection. — Statistiques des poursuites et de leurs résultats.

**170. Alcoolisme.** — Statistique de l'alcoolisme et de ses ravages. — Nombre de cabarets. — Consommation des alcools: totale, — par tête. — Dépenses de cette consommation. — Nombre des suicides, — des cas d'aliénation mentale, etc., dus à l'alcoolisme. (Donner ces statistiques en remontant aussi haut que possible, et au moins pour les dix dernières années.)

Production des alcools. (Eaux-de-vie de vins, de mares, — de cidres ou poirés, — de fruits, — de grains, — de pommes de terre, — de maïs, — de riz, — de betteraves, — de mélasses, etc. — Recherches sur leur puissance toxique.) — Importation. — Consommation classée par provenance et par nature.

Législation et réglementation:

a). Fabrication de l'alcool. — Bouilleurs et distillateurs de profession — Bouilleurs de cru. — Exercice.

b). Vente en gros; — en détail. — Régime des cabarets. — Leur nombre est-il illimité? — Laissé à l'appréciation des autorités locales? — Fixé d'après la population? — L'ouverture du cabaret exige-t-elle une autorisation préalable? — Une simple déclaration? — Police des cabarets. (Analyser les principales dispositions des règlements.) — Est-elle efficace?

c). Ivresse. — L'ivresse sur la voie publique est-elle réprimée par la loi? — Statistique des poursuites, au moins depuis dix ans.

d). Régime fiscal. (Droits de licence, — de dénaturation, — de circulation, — de consommation, — d'entrée, — de détail, — d'octroi, — de remplacement, — de fabrication, — de douane, — droits sur les manquants, — taxe unique, — *draachbacks*.) — Statistique des produits de ces divers droits en totalité et par hectolitre d'alcool pur depuis dix ans. — Système du monopole. (Production, — achat, — vente en gros ou en détail.) — Ses résultats.

Mesures prises par l'État ou les pouvoirs locaux contre l'alcoolisme. (Aggravation des taxes: — limitation des cabarets; — réglementation sévère: — contrôle de la pureté des boissons. — Monopole de la vente entre les mains de la municipalité ou d'une société de bien public. — Système de Gothenbourg, etc.) — Résultats obtenus.

**171. Hygiène de l'habitation.** — Législation sur les logements insalubres. — Ses dispositions principales. — Son application effective. — Réclamations qu'elle suscite. — Que deviennent les locataires des immeubles condamnés?

Commissions d'hygiène. — Commissions des logements insalubres. — Leur rôle et leurs pouvoirs. — Action des pouvoirs locaux.

Critérium de l'insalubrité. (Mortalité au-dessus d'un certain taux; — épidémies: — plaintes, etc.)

Règlements pour les constructions neuves. (Hauteur des maisons; — dimension des cours et courtes; — surface couverte et non; — water-closets; — distribution d'eau oblique, etc.)

## II. — HYGIÈNE PROFESSIONNELLE

**172. Protection de l'enfant.** — Législation relative au travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie. — Etablissements auxquels s'applique la loi.

Mode d'inspection — Nature et nombre des établissements visités par an. — Commissions locales. — Leur rôle et leurs services.

Dispositions principales de la loi. — Age d'admission des enfants. — Durée du travail quotidien, — hebdomadaire. — Travail de nuit. — Travail du dimanche et jours fériés. — Travail au *demi-temps*. — Travaux souterrains. — Professions ambulantes.

Etablissements dans lesquels l'emploi des enfants est interdit.

Instruction primaire. — Connaissances exigées. — Temps réservé à l'école. — Contrôle. — Protection légale des apprentis. — Règlements sur le contrat d'apprentissage.

Statistique des résultats obtenus pour l'application des lois et règlements visés au cours de ce paragraphe.

**173. Protection de l'ouvrière.** — Législation protégeant les femmes employées dans l'industrie. — Ses dispositions principales. (Durée du travail quotidien, — hebdomadaire. — Travail du dimanche et jours fériés. — Travaux souterrains.)

Protection spéciale pour les femmes en couches (Interdiction du travail pendant un certain temps après l'accouchement. — Secours.

## PARTIE NON OFFICIELLE

La commission supérieure des congrès et conférences de l'Exposition Universelle s'est réunie jeudi matin, sous la présidence de M. Mézières. Elle a décidé, sur la proposition de M. Gariel, secrétaire général, que les comités d'organisation de chaque congrès ne comprendraient pas plus de trente membres.

Elle a approuvé la création proposée par la section de quatre congrès internationaux: 1<sup>o</sup> agriculture, 2<sup>o</sup> horticulture, 3<sup>o</sup> architecture, 4<sup>o</sup> science géographique.

Sur la demande de M. Gomot, la commission prie le ministre de nommer d'urgence les membres du congrès international d'agriculture qui désire commencer de suite ses travaux.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, a adressé aux présidents des Comités d'admission et d'installation du Groupe VI la circulaire suivante:

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint quatre exemplaires du plan n<sup>o</sup> 61 R, sur lequel se trouve indiqué l'emplacement attribué à la Classe n<sup>o</sup> (1).

Cet emplacement a été déterminé, quant à son étendue, en tenant compte de nos disponibilités, du nombre de demandes parvenues et admises qu'il m'a été donné de connaître et proportionnellement à la surface utilisée par la même classe en 1878.

(1) Il s'agit des 14 classes du Groupe VI, qui trouveront place dans le Palais des Machines.

Il m'est impossible de changer, dorénavant, les grandes lignes du plan de répartition, qui a été arrêté en se reportant, autant que possible, aux désirs aussi bien qu'aux besoins de chaque Comité. Il sera seulement loisible aux Comités de deux classes limitrophes de s'entendre entre eux et avec le Service mécanique et électrique de ma Direction générale, pour modifier, dans une certaine mesure, les limites de ces classes, s'il y a lieu.

Je vous prie de vouloir bien procéder au choix de l'ingénieur que vous désirerez voir agréé par l'Administration pour le charger de dresser les plans et les devis de l'installation de votre classe. Il serait de bon que ces plans et devis, arrêtés d'accord avec ma Direction générale, fussent terminés avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, de façon que nous puissions, dès cette époque, notifier aux exposants leur admission, proposer à leur acceptation les emplacements qui leur auront été attribués et indiquer le montant des frais d'installation, d'entretien et de gardiennage que chacun devra s'engager à supporter. Il sera essentiel que je sois aidé, dans l'envoi des pièces nécessaires, par MM. les secrétaires des Comités d'installation. J'ose compter sur leur active collaboration.

A chaque pli, sera jointe une fiche à remplir pour l'inscription au Catalogue.

Avant même que nous ne fassions ces envois, il y aura lieu, pour chaque Comité d'installation, de faire choix ou de se munir, par la voie de l'adjudication, d'un ou de plusieurs entrepreneurs pour l'exécution des travaux de la classe.

Les ingénieurs de Classes devront se tenir en rapports constants avec M. le Chef du Service Mécanique et électrique, chargé de fournir toutes les indications nécessaires, afin que chacun se conforme aux règles et dispositions générales adoptées par l'Administration. C'est avec lui que seront débattues les questions de mitoyenneté des Classes.

Comme vous le savez, la Commission consultative de Contrôle et de Finances et l'Administration ont décidé que l'Exposition sera ouverte le soir et que le Palais des Machines, éclairé à la lumière électrique, sera ouvert aux visiteurs. L'éclairage de ce Palais et de la cour de la force motrice exige qu'un emplacement d'environ 7 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur soit réservé dans chacune des classes qui occuperont la nef de ce Palais, pour l'installation des machines dynamo-électriques; ces machines auront leur moteur spécial et ne prendront pas leur puissance sur la transmission de mouvement principale.

Les classes dans lesquelles se trouvent placés les beffrois d'attaque des arbres de couche auront aussi à réserver les emplacements nécessaires pour les machines motrices; la forme et les dimensions de ces emplacements vous seront très prochainement indiquées.

Il y aura lieu de rappeler, lors de l'établissement des devis des frais d'installation, que les planchers et les vélums sont à la charge des exposants, au prorata de l'espace occupé par chacun d'eux. En ce

qui concerne le plancher, l'Administration le fournira dans les chemins de la circulation générale (Article 16 du *Règlement Général*). La Direction Générale des Travaux se chargera, en conséquence et à ses frais, de la garniture de sol du rez-de-chaussée du Palais des Machines dans tous les chemins indiqués sur le plan général d'installation.

À l'étage placé au pourtour de ce palais, la Direction Générale des Travaux, pour la commodité de tous, fera la pose totale des planchers qui, en tenant compte de la relation qui existe entre la surface attribuée aux classes placées à cet étage et celle des chemins de la circulation générale, sera remboursée à l'Administration de l'Exposition, à raison de quatre francs par mètre carré de la surface attribuée à ces différentes classes.

C'est à partir de la réception de la présente circulaire que nos travaux vont prendre une activité nouvelle. Nous allons entrer dans la période décisive de nos opérations et chacun de nous doit être prêt à faire tous ses efforts pour assurer effectivement les résultats heureux que votre collaboration a su si bien préparer depuis plus d'une année. L'état d'avancement des travaux de construction nous permettra de commencer ceux de l'installation dans le courant du mois d'août, aussitôt après que les engagements des exposants auront été recueillis. Il faut qu'il en soit ainsi et cela est possible, si chacun fait preuve de bonne volonté.

Il ne faut pas laisser sonner l'heure des vacances et des déplacements de la belle saison, avant que le travail ne soit commencé sur le terrain; c'est ainsi que nous obtiendrons des entrepreneurs des prix raisonnables et que nous serons assurés d'être prêts à l'heure voulue en dépit de tout imprévu.

Je reste à la disposition des Présidents des Comités et des exposants, car je ne saurais mieux payer ma dette de reconnaissance envers les uns et les autres pour le précieux concours et la confiance dont ils m'ont honoré jusqu'à ce jour, qu'en me dévouant plus que jamais à leurs intérêts personnels et à ceux qu'ils représentent.

Je profite de l'occasion de la présente lettre pour revenir sur la question des exonérations, dont vous a entretenu ma communication du 16 avril 1888. J'ai appris que certains comités seraient disposés à réserver gratuitement aux ouvriers admis ou à certains petits producteurs ou inventeurs, des places dans l'installation générale de la classe; j'ai hâte de vous informer que l'Administration sera reconnaissante envers ceux qui voudront et pourront prendre une mesure aussi libérale.

Je joins à la présente un exemplaire du *Règlement spécial relatif à l'expédition, au transport, à la réception et à la ré-expédition des produits admis à être exposés*.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Général.

## LES COLONIES FRANÇAISES à l'Exposition

La colonie de Tahiti prépare l'envoi de deux cases indigènes de 12 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, qui doivent figurer dans la Section des Colonies françaises à l'Exposition universelle de 1889.

Ces cases arriveront à Paris démontées. Leur toiture, en feuilles de cocotier ou de pandanes, sera fabriquée et mise en place par des ouvriers indigènes spéciaux, envoyés à cet effet par les soins de l'administration locale.

\*\*\*

Parmi les nombreux envois de la Guyane destinés à prendre place dans la section des Colonies, se trouvera un curieux exemple de monstruosité botanique.

Il s'agit d'un palmiste double, ou plutôt bifide, arrivé au terme de sa croissance et mesurant près de 30 mètres de hauteur. On se propose de l'expédier en entier, avec ses deux choux qu'il faudra reproduire artificiellement, car ces choux seront secs à leur arrivée en France.

Si les difficultés de transport de ce phénomène peuvent être surmontées, il constituera certainement une des curiosités les plus remarquées dans la section coloniale.

\*\*\*

L'administration locale de la Nouvelle-Calédonie fait les plus louables efforts pour donner à son exposition tout le relief nécessaire. Les produits que notre colonie doit envoyer à Paris, pour 1889, sont déjà réunis et classés.

Ils se recommandent au commerce et à l'industrie par leur richesse et leur variété.

Une exhibition préparatoire de ces produits aura lieu, à Nouméa, le 24 septembre prochain, à l'occasion des fêtes de l'anniversaire de prise de possession.

Aussitôt après sa clôture, les colis seront dirigés sur la métropole.

## L'Incident Tisza

Un incident, dont le parlement hongrois a été le théâtre, et le ministre-président, M. Tisza, le héros, provoque en ce moment une émotion considérable dans les cercles politiques et industriels, et en général dans tous les milieux où l'on suit avec intérêt les phases successives traversées depuis deux ans par l'organisation de l'Exposition universelle de 1889.

Voici les faits :

Une interpellation ayant été adressée, le 16 mai, au gouvernement hongrois par un



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Phototypie Quinsac et Baquier 73, rue Claude-Bernard

Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel

La Tour Eiffel à 100 mètres



député, M. Helfy, sur les conditions dans lesquelles s'opérerait la participation de l'Autro-Hongrie à l'Exposition de 1889, M. Tisza répondit à cette interpellation par un long discours, contenant les passages suivants, manifestement inspirés par les sentiments les moins bienveillants envers la France :

Les industriels sont libres de paraître à l'Exposition s'ils le veulent et d'y prendre part; mais j'ai déjà dit qu'ils ne pouvaient compter en aucune circonstance sur une aide matérielle du gouvernement, et un des motifs de mon discours a été le fait qu'une circulaire avait été publiée qui ne reproduisait pas textuellement mes paroles — je ne dis pas qu'on l'ait fait exprès — et qui aurait pu tromper les industriels de telle façon qu'ils auraient peut-être cru pouvoir compter sur des secours matériels. Or, le gouvernement ne peut pas, à mon avis, admettre que les industriels se fassent les illusions sur ce point et que, sur de fausses espérances, quelques-uns d'entre eux s'en aillent parader à Paris... ce que je ne disais pas alors, je le dis aujourd'hui : tous les industriels demeurent libres d'exposer, mais à celui qui me demandera conseil, je lui conseillerai de ne pas exposer.

Là ne devaient point se borner les articulations hostiles de M. Tisza; le ministre président ne craignit point d'insinuer que dans leurs personnes et dans leurs propriétés, les citoyens hongrois, pourraient, s'ils s'aventuraient à l'Exposition Universelle, courir des dangers sérieux, contre lesquels seraient impuissants à les protéger le gouvernement français lui-même.

Vous savez que là-bas les esprits sont souvent agités et si, contre le vœu du gouvernement et de toute la nation, il arrivait que le bien de nos citoyens éprouvât quelque dommage, ou si une insulte quelconque atteignait le drapeau national que les exposants auraient pu arborer... (M. Pazmandu : « Cela est impossible ! ») On dit que cela est impossible : c'est donc que M. le député doit pouvoir nous donner plus de garanties que ne le ferait, aujourd'hui, je crois, le gouvernement français lui-même; même un gouvernement fort et un Etat où règne un ordre réglé, ne peut garantir qu'aucun excès ne sera commis. Chacun peut juger si de pareils événements ne peuvent pas plus facilement encore survenir là-bas.

Un éloge dithyrambique de M. de Bismarck, que le ministre-président proclama le plus grand des hommes d'état européens vivants, — formait la conclusion de ce discours.

Une attaque aussi virulente contre la France, lancée au sein de la Chambre hongroise où notre pays compte tant et de si profondes sympathies, ne pouvait manquer d'être relevée avec vigueur. De nombreuses et énergiques protestations interrompirent plusieurs reprises l'improvisation du ministre-président. Une importante fraction du parlement se réunit, et rédigea une déclaration solennelle par laquelle elle répudiait un tel langage, et blâmait ouvertement les insinuations des ministres, et les démarches accomplies par son collègue au département du commerce auprès des négociants et industriels hongrois, dans le but de les détourner de participer à l'Exposition de 1889.

Depuis lors, la Presse austro-hongroise officieuse s'est efforcée d'atténuer l'effet produit par les paroles du ministre, et de leur donner le caractère de l'expression d'une simple opinion personnelle : une cer-

taine inquiétude ne s'en est pas moins emparée des industriels et commerçants hongrois, dont un certain nombre a annoncé l'intention de ne point prendre part à l'Exposition, bien qu'ils eussent formé le projet d'y faire figurer leurs produits et constitué à cet effet des commissions et des comités spéciaux.

Quels étaient au moment du discours de M. Tisza, les rapports existant entre les sujets de l'Autriche-Hongrie et la direction de l'Exposition universelle? C'est ce qu'il n'est pas inutile de faire connaître. La Cour de Vienne et l'ambassade d'Autriche-Hongrie avaient officieusement donné leur adhésion au Comité austro-hongrois, constitué un Comité pour servir d'intermédiaire entre les industriels de l'empire et l'administration, — et ce comité avait été mis en rapport avec M. Pierre Legrand, ministre du Commerce, commissaire général de l'Exposition. Depuis, des comités hongrois et tchèques s'étaient organisés et avaient demandé à entrer en relations avec le gouvernement. On leur avait répondu que le comité, ayant l'agrément du cabinet de Vienne, s'était déjà entendu avec l'administration de l'Exposition, et que celle-ci avait mis à sa disposition les places dont elle disposait pour les exposants de l'empire.

Les paroles de M. Tisza sont, on le voit, inexplicables, venant après le patronage officiel prêté par l'empire à la participation austro-hongroise.

Il était évident que le gouvernement français s'empresserait de demander des explications au cabinet autrichien. Notre ambassadeur s'est mis en rapport avec M. le comte Kalnoky et a obtenu des déclarations qui mettent fin à l'incident.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le langage tenu par M. Goblet, ministre des affaires étrangères, dans la séance de jeudi à la Chambre :

Depuis cette déclaration, M. le comte Kalnoky s'est mis en rapport avec M. Tisza, et je suis informé qu'il a communiqué à notre ambassadeur une lettre par laquelle M. Tisza déclare qu'il ne pouvait que s'associer aux sentiments exprimés par M. le comte Kalnoky, que ses paroles ne contenaient aucune intention hostile vis-à-vis de la France, et qu'aucun Hongrois ne pouvait songer à dire ou à faire quelque chose de blessant pour notre pays.

Dès la première entrevue, M. le comte Kalnoky a exprimé à notre ambassadeur tout son regret de l'émotion causée en France par un incident fâcheux et imprévu.

Il a déclaré que, quant à lui, qui avait seul qualité pour diriger les affaires étrangères de l'empire, il pouvait assurer que son gouvernement n'avait aucune intention d'offenser la France, qui était une nation amie, et il a insisté sur son espérance que les excellentes relations des deux pays continueraient à exister.

Le remarquable discours de M. Goblet a produit la meilleure impression, et nous avons le droit de penser que M. Tisza tiendra à faire oublier les paroles qu'il a prononcées dans le feu de l'improvisation.

## La Presse Républicaine Départementale A L'EXPOSITION

Les représentants de la Presse républicaine départementale venus à Paris pour leur assemblée générale annuelle, ont profité de la circonstance pour visiter, lundi dernier, les travaux de l'Exposition. MM. Alphand et Georges Berger, directeurs généraux, et M. Eiffel avaient bien voulu être les guides de nos confrères dans cette excursion.

Il y avait des directeurs de journaux appartenant à toutes les régions et des journaux les plus autorisés et les plus répandus.

Ils ont été reçus à 9 heures du matin à la Direction des Travaux par M. Alphand, directeur général, assisté de MM. Contamin, Formigé, Dutert, Bouvard, Délions, Jules Charton, Pierron, M. de Mallevoue, retenu par un deuil cruel, n'avait pu se joindre à ses collègues.

M. Alphand a développé dans son cabinet tous les plans des palais et des galeries, et donné des explications très complètes sur la construction et la disposition des palais; avec sa grande science, sa compétence remarquable, il a vivement intéressé ses auditeurs qu'il a conduits ensuite dans les chantiers.

A partir de ce moment, la surprise a été sans cesse croissante; les visiteurs ne soupçonnaient pas que l'Exposition, dont on parlait cependant depuis si longtemps, eût acquis, au point de vue des constructions, une extension si considérable. M. Alphand nous a fait d'abord parcourir les galeries des expositions diverses, puis la galerie des machines, dont la hardiesse et l'élégance ont provoqué l'admiration de tous les assistants; on s'est dirigé ensuite par le jardin central tout rempli d'arbres magnifiques, de gazons verdoyants et de fleurs en plein épanouissement, au Palais des Arts libéraux; et on a traversé ensuite le jardin pour se diriger du côté du Palais des Beaux-Arts.

M. Alphand, devant chaque palais, indiquait à ses auditeurs sa disposition et son ordonnance; puis on s'est rendu au Pavillon de la Presse, qui a été visité dans tous ses détails. Les représentants de la Presse républicaine départementale ont approuvé entièrement son organisation, qui donnera une entière satisfaction à toutes les nécessités et à tous les besoins. M. Alphand a eu la délicate attention d'entourer le Pavillon de beaux arbres et d'un petit jardin qui donneront de la gaieté et de la fraîcheur; la visite s'est terminée au quai d'Orsay, à la section d'agriculture.

M. Léon Brière, président du syndicat de la Presse républicaine a, au nom de ses confrères, exprimé à M. Alphand toute sa gratitude pour l'accueil si bienveillant et si cordial qu'il leur avait fait; il a assuré le directeur général des travaux qu'ils emporteraient de leur visite un souvenir durable.

Les représentants de la Presse se sont rendus ensuite dans les bâtiments de la Direction générale de l'Exploitation, où ils ont été reçus par M. Georges Berger,

assisté de MM. Thurneyssen, Monthiers, Sédille, Dupuich, Ossude et Vincent.

M. Georges Berger a expliqué l'organisation complète de l'Exposition au point de vue des installations intérieures: il a fait une description détaillée de la décoration des palais, en même temps qu'il a donné une indication générale sur toutes les expositions françaises et étrangères: c'était un véritable régal pour nos confrères d'entendre cette parole claire, d'assister au défilé de toutes les merveilles dont M. Georges Berger est un des plus éminents initiateurs.

M. Léon Brière a été l'interprète de tous les assistants, en remerciant chaleureusement le directeur général d'avoir montré à nos confrères que l'Exposition qu'on préparait dépasserait en éclat toutes ses devancières.

Les représentants de la Presse républicaine départementale se sont ensuite rendus dans les chantiers de la Tour, où ils ont été reçus par M. Eiffel et par M. Salles. M. Eiffel, avec son aménité charmante et sa modestie toute empreinte de cordialité, a donné à ses visiteurs un historique très attachant des fondations, du montage des pièces métallurgiques et du mécanisme des ascenseurs.

Cette petite conférence, remplie de détails techniques que M. Eiffel a su mettre à la portée des profanes, a soulevé l'admiration de tous les visiteurs, émerveillés des efforts qui ont dû être accomplis pour résoudre un des problèmes les plus complexes et les plus délicats de la métallurgie. M. Eiffel a reçu les compliments les plus chaleureux et les plus enthousiastes, puis il a conduit ses visiteurs au pied de l'escalier de la Tour, dont les 345 marches ont été gravies avec autant d'entrain par les jeunes et par les vieux. Un de nos confrères, âgé de 82 ans, n'était pas parmi les moins alertes.

On arrive enfin au premier étage de la tour. Nous avons décrit, dans un de nos derniers numéros, le splendide panorama qui se déroule sous les yeux du spectateur placé sur ce vaste observatoire: nous n'y reviendrons point. Cette fois, le temps est légèrement brumeux, des nuages s'amoncellent à l'horizon, et tout fait craindre qu'une pluie malencontreuse ne vienne assombrir le tableau incomparable qui s'offre aux visiteurs. Mais le ciel même semble faire avec le maître du lieu et le syndicat de la Presse assaut de courtoisie: il s'éclaircit tout à coup, permettant aux hôtes de M. Eiffel d'admirer le spectacle de Paris et des campagnes environnantes qui sont couchés à leurs pieds, en même temps que les détails de la construction elle-même, et les quatre piliers géants qui se dressent au-dessus de leur tête à une hauteur presque égale à celle qui sépare la plate-forme du sol.

Sur la face nord, c'est-à-dire sur le côté de la plate-forme qui regarde l'esplanade des Invalides, une légère construction en bois a été érigée; des faisceaux de drapeaux en ornent le fronton et les angles; à l'une de ses extrémités, une cuisine improvisée est installée, où une équipe de cuisiniers, sous la direction de plusieurs maîtres

d'hôtel, met la dernière main aux apprêts du déjeuner. Rien de pittoresque et d'imprévu comme ce campement à cinquante-six mètres au-dessus du Champ de Mars, comme la gravité imperturbable du personnel de la maison Chevet, accomplissant son office au milieu des nuages, de l'air dont il préparerait, au rez-de-chaussée de quelque hôtel de l'avenue Montaigne ou de la rue de l'Université, un banal diner de noces. Dans la salle même, le coup d'œil est plus curieux encore. Une table étincelante, où les cristaux et l'argenterie alternent avec d'opulentes corbeilles de fleurs, est disposée en fer à cheval, et occupe le centre; devant la place réservée à chaque convive, est placée une superbe vue-album de la Tour, sortant des ateliers de Pierre Petit. Au dos de cette merveille photographique, le menu, dont voici la composition:

Hors-d'œuvre  
Saumon sauce verte  
Toumelos à la Provençale  
Poulardes du Mans  
Mousses de foies gras  
Salade vénitienne  
Glace Eiffel  
Gâteau breton  
Fraises, cerises, amandes  
Petits fours, gauffrettes, fritons  
Vins des caves de la tour Eiffel

Les murs disparaissent sous une collection de grandes photographies de la tour, prise aux différentes phases de sa construction, de vues du Champ de Mars, et entre lesquelles éclate la note gaie des gerbes de drapeaux tricolores....

L'heure du déjeuner a sonné. Les membres de la Presse républicaine départementale pénètrent dans la salle, précédés de MM. Eiffel, G. Berger, directeur général de l'exploitation; Salles, ingénieur-adjoint des travaux de la tour; Thurneyssen, secrétaire général de l'exploitation; Ossude et Dupuich, attachés à la direction.

M. Eiffel préside, ayant à sa droite M. Brière, président du syndicat; M. G. Berger est placé à sa gauche; les autres places d'honneur sont occupées par MM. Gounouilhou et Laffineur, vice-présidents, et Gustave Simon, trésorier du syndicat. Les autres convives se placent au hasard, fraternellement confondus.

Mis en appétit par leur promenade matinale comme aussi par l'air vif qui règne à cette altitude, les invités du syndicat font honneur au déjeuner, tandis que la pluie, qui semble avoir attendu, pour se déchaîner, que la bande des excursionnistes se soit mise à l'abri, fait rage sur les vitres de la frêle salle du banquet. Tout à coup, au milieu du bourdonnement joyeux des conversations particulières, le président réclame le silence: M. Brière est debout, son verre à la main, et s'adressant à M. Eiffel, prononce la spirituelle allocution suivante, qu'interrompent à plusieurs reprises les rires approbatifs et les applaudissements chaleureux de l'assistance:

Mes chers confrères,

Je remercie en votre nom, M. Eiffel de la charmante hospitalité qu'il nous donne: per-

sonne de nous ne pouvait s'attendre à la trouver en pareil lieu aussi complète, aussi confortable.

Je remercie MM. les Directeurs généraux de l'Exposition du cordial accueil qu'ils nous ont fait, et des renseignements précieux qu'ils nous ont donnés avec tant de bonne grâce.

Avant connu déjà à l'œuvre MM. Alphan et Berger, nous rappelant ce qu'ils avaient réalisés en 1878, nous étions tous convaincus à l'avance de l'immense succès de l'Exposition de 1889.

Ce que nous avons vu aujourd'hui, ce que nous avons entendu aurait fait disparaître jusqu'au dernier doute, s'il en fut resté dans notre esprit. Nous avons été émerveillés et nous saurons communiquer notre enthousiasme aux populations au milieu desquelles nous vivons.

Jadis, dit-on, la construction de la tour de Babel, eut comme unique résultat la confusion des langues. Dans quelques mois, sur cette tour Eiffel, qui fait parler d'elle jusqu'aux antipodes, toutes les langues du monde se confondront à nouveau, mais pour célébrer le triomphe de la France qui travaille, le génie de ses enfants, les merveilles de l'industrie moderne.

Au succès de l'Exposition de 1889, à tous ceux qui l'auront aussi admirablement préparé!

Je n'ai garde d'oublier l'ami si dévoué et si modeste à qui nous devons cette fête exceptionnelle. Gustave Simon est, pour notre association, un organisateur comme on n'en voit plus: il veut toujours être à la peine et jamais à l'honneur.

Aussi je demande à MM. Eiffel et Berger d'unir son nom au leur dans le toast de remerciements que je porte.

A la santé de MM. Berger et Eiffel, à la santé de notre camarade et ami Gustave Simon!

M. Eiffel se lève à son tour. L'éminent ingénieur commence par s'excuser de son inexpérience en matière oratoire, et par solliciter une indulgence dont n'ont nul besoin sa parole simple et substantielle, son débit correct et clair; mais ce ne sont point là les seules qualités qu'il y ait lieu de relever dans le discours familier qu'il prononce en réponse au toast de M. Brière. Les auditeurs y puisent d'utiles et curieuses données sur les multiples services que la tour est appelée à rendre à la science moderne et à la défense nationale, sur le prestige que cette œuvre colossale jette au dehors sur notre pays.

Énumérant les affections multiples qui pourront être données à la tour, M. Eiffel insiste particulièrement sur les suivantes:

1° Utilité scientifique: possibilité de mesurer des pressions de 400 atmosphères, ce qui n'a pu être encore obtenu avec aucun instrument; création d'un observatoire exceptionnel, situé à une hauteur considérable au-dessus de la buée flottante dont Paris est enveloppé, au-dessus même des nuages qui s'étendent sur la ville par les temps couverts;

2° Utilité au point de vue de la défense nationale: érection d'un poste incomparable de télégraphie optique, pouvant être mis directement en rapport avec Rouen d'une part, de l'autre avec les points stratégiques situés sur la chaîne qui sépare les bassins du Rhône et de la Loire.

Passant ensuite aux considérations

d'ordre purement industriel, M. Eiffel se demande si la construction de la tour n'a pas constitué pour l'industrie métallurgique, en ce moment si rigoureusement éprouvée, une véritable bonne fortune; si, au seuil de l'Exposition (car la tour ne se conçoit pas ailleurs, et il n'a jamais admis la possibilité de l'ériger sur la butte Montmartre ou sur le mont Valérien comme on le lui a suggéré) ce colosse de fer ne forme pas un portique imposant, décoratif, digne de l'Exposition Universelle. Mais que sert-il de s'arrêter plus longtemps à réfuter des objections auxquelles les plus sévères critiques ont depuis longtemps renoncé? Nul aujourd'hui ne conteste plus le caractère de haute utilité pratique et d'originalité suprême du monument. La conviction s'est faite dans les esprits, les dernières hésitations se sont évanouies et chacun attend désormais avec confiance l'achèvement de cette œuvre, appelée à frapper d'un étonnement si profond la foule des visiteurs qui affluera à Paris durant l'Exposition Universelle de 1889.

« Si nous abordons, continue M. Eiffel, le point de vue du prestige que l'exécution de la Tour ne peut manquer de conférer à la France. — Les résultats sont plus concluants encore. Des voyageurs dignes de foi et qui ont parcouru récemment l'Asie centrale, ont vu avec surprise, fixée aux murs des cases, dans des villages qui n'entretiennent que des relations fort rares et insignifiantes avec les comptoirs européens ou avec les grands centres indigènes... des vues de la Tour Eiffel! »

En terminant, M. Eiffel porte la santé de la Presse républicaine départementale, dont le concours désintéressé, concours sur lequel il compte encore pour l'avenir, lui a été si précieux et si largement prêté; il boit en outre à M. Berger, dont la haute valeur et la compétence éclairée assurent à la grande solennité de 1889 une réussite si heureuse, un succès si éclatant.

Lorsque les applaudissements dont est saluée cette péroraison, et que les auditeurs charmés ont fait entendre à plusieurs reprises durant le discours prononcé par l'éminent ingénieur, ont pris fin, M. Berger se lève, et au milieu de l'attention sympathique qui accueille invariablement la parole du distingué organisateur de nos grandes expositions universelles, — prononce le discours suivant :

Il faut avouer que, malgré ses amertumes et ses déboires, la vie réserve à l'homme d'action des bonnes fortunes bien extraordinaires; c'est ainsi que, moi qui vous parle, je ne m'attendais pas à celle de déjeuner un jour à 60 mètres au-dessus du sol, en compagnie de tant d'éminents et sympathiques représentants de la Presse, en face de ce magnifique panorama de Paris, dont les 15 siècles d'existence et de gloire nous contemplent de bas en haut, comme les 40 siècles de l'Égypte contemplaient de haut en bas les armées de Bonaparte.

A qui devons-nous cette aérienne salle à manger qu'on a en la coquetterie de construire en bois au milieu de tout ce fer? Nous la devons à l'hospitalité de M. Eiffel, dont le nom est dans toutes les bouches, dont le renom sera impérissable, parce que ce cons-

tructeur, illustre et hardi entre tous, aura été l'auteur de la merveille industrielle des temps modernes.

A notre époque de scepticisme et d'illogisme, où tous s'éprennent de tant de petites inutilités, n'a-t-on pas été reprocher à M. Eiffel de prostituer la science à la réalisation de la plus colossale des inutilités!

Est-il donc inutile de témoigner que la puissance de l'homme est infinie, qu'elle défie toutes les difficultés des choses et de la nature? Est-il donc inutile, alors que nous prétendons orgueilleusement, après avoir épuisé le connu, de nous lancer vers l'inconnu, si fertile souvent en révélations profitables?

Mon cher M. Eiffel, j'ai été et je m'en honore, parmi les premiers défenseurs de votre tour. Laissez-moi vous dire, d'après ce que j'entends de toutes parts, d'après ce que je sais à force de voir tous les hommes avec lesquels mes fonctions me mettent en relations constantes, laissez-moi vous dire que votre cause est gagnée! Je vous atteste devant ces messieurs qui ont accepté l'honorante mission de renseigner, d'instruire, d'éclairer le public, que votre tour de 300 mètres qui devait, au dire de quelques-uns, être attristante pour l'art, impose le recueillement; on sent en elle une grandiose manifestation de la beauté dans la force et le gigantesque. A mesure que votre pylone de fer s'élève vers le ciel, les critiques s'affaissent vers le sol.

Vous me permettez, messieurs, de joindre la santé de M. Eiffel à celle que je porte au nom de mon éminent collègue, M. Alphand, et au mien, à la presse républicaine départementale, au président de son Comité, M. Brière, à son secrétaire, mon excellent ami M. Gustave Simon.

Force est à M. Gustave Simon, si gracieusement pris à partie, de prendre la parole et de remercier M. Berger de l'hommage flatteur qu'il vient de rendre à son concours et à son zèle. Notre directeur le fait en ces termes, au milieu de marques fréquentes d'adhésion qui marquent à quel point les sentiments dont il se fait l'interprète sont partagés par l'assistance.

Je remercie notre président, M. Brière, et MM. Eiffel et Berger des paroles trop flatteuses qu'ils ont cru devoir m'adresser, et que ne mérite point le modeste concours que je suis heureux d'apporter au syndicat de la Presse républicaine départementale.

Je demande à porter la santé de ces deux derniers, et à me faire l'interprète des sentiments unanimes de haute estime et de sincère admiration que professe la Presse pour M. Berger, dont le talent et l'expérience assurent à la France et à la République une Exposition digne d'elles, de M. Eiffel, dont l'œuvre grandiose marquera parmi les plus vastes conceptions de la science moderne.

Au toast du journaliste, que M. Eiffel me permette de joindre celui de l'ami, — d'un ami dont l'affection date des fondations de la Tour, — de cette Tour qui a aujourd'hui cent mètres (*applaudissements*).

A ce moment, une phototypie, d'une exécution irréprochable, représentant la tour de trois cents mètres en son état actuel, est offerte à chaque convive. Cette phototypie, prise sur un cliché de Pierre Petit, qui assiste au banquet, provoque de la part de M. Lafineur, vice-président du Syndicat de la presse républicaine départementale, un toast humoristique au célèbre opérateur.

La pluie a cessé. Les convives se réparent de nouveau sur la plate-forme :

Pierre Petit, dont l'objectif est dressé à l'un des angles, photographie les groupes épars; encore un souvenir que conserveront de cette charmante réunion ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister. La descente s'opère ensuite: les membres de la presse républicaine départementale prennent congé de M. Eiffel, dont l'hospitalité a été si cordiale et si gracieuse, et du haut personnel de la Direction de l'Exploitation qui s'est mise à leur disposition, pour cette visite au Champ-de-Mars, avec tant de courtoisie et de bonne grâce.



La réunion du 28 mai n'aura point été uniquement l'occasion d'une excursion intéressante pour les publicistes qui y ont pris part: elle aura sur l'avenir de l'Exposition universelle la plus salutaire, la plus capitale influence. Grâce aux cent voix des journaux représentés, les populations de nos départements connaîtront la situation actuelle des travaux, les progrès accomplis, l'état satisfaisant de chacune des parties constitutives de la grande solennité artistique et industrielle de 1889.

Au moment où, obéissant à on ne sait quel inqualifiable mobile, certaines personnalités politiques étrangères s'efforcent de jeter sur la France et sur l'Exposition qu'elle prépare, le plus odieux et le plus inexplicable discrédit, — il est bon que la France sache à quel point ces critiques et ces attaques sont injustifiées et mensongères, et qu'elle encourage à persévérer dans leurs efforts les hommes d'élite qui ont assuré la tâche de mener à bien cette magnifique entreprise.

La presse départementale républicaine, qui a vu ces hommes à l'œuvre, dira au pays qu'il a le devoir de leur continuer sa confiance.

Le personnel de la Direction générale de l'Exploitation vient d'être cruellement éprouvé par la perte de M. Jules Borne, chef de bureau, décédé le mercredi 30 mai, dans des circonstances particulièrement douloureuses.

M. Jules Borne accomplissait, à Chartres, en qualité de capitaine adjudant-major, au 30<sup>e</sup> régiment, une période d'appel de l'armée territoriale; une chute de cheval, dont les suites ont été mortelles, a mis fin à la carrière de ce fonctionnaire affable et assidu, de cet officier distingué, qui ne laissera que des regrets unanimes parmi ceux qui l'ont connu.

Nous croyons nous faire leur interprète en adressant à sa famille, tant en leur nom qu'au nôtre, l'expression des sentiments de profonde condoléance que nous cause cette mort prématurée.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST  
**PARIS A LONDRES**  
par Dieppe et Newhaven  
**BILLETS A PRIX RÉDUITS**

Départs tous les jours (dimanches compris):

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir.  
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;  
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Lessiveuse VIVILLE  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;

Une circulaire explicative ;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La liquidation de fin de mois a motivé un regain d'activité sur notre marché. Les tendances sont d'ailleurs restées bonnes, si ce n'est dans la première séance de la semaine où quelques réalisations se sont naturellement produites à la suite des vifs progrès réalisés en si peu de temps sur la plupart des valeurs de la cote. Cette opération de fin de mois nous a appris encore une fois que l'argent est très abondant.

Les places étrangères sont calmes. Les avis financiers, qui nous sont adressés de l'extérieur, ne sont pas importants : ils n'indiquent aucune tendance bien précise des principaux marchés du continent.

A Londres, la liquidation s'est achevée facilement. Les reports ont été faits aux environs de 3 0/0 pour les fonds internationaux, et de 3 1/2 0/0 pour les autres valeurs. Sur cette place, les disponibilités sont également considérables.

Si la spéculation, absorbée par la lutte entre les deux camps au moment de la liquidation mensuelle, n'a pas fait montre du début à la clôture de cette semaine d'un égal entrain, le marché du comptant a été, au contraire, tout le temps à la tête du mouvement, parce là même que l'épargne n'a pas cessé un seul instant ses achats. Cette confiance de l'épargne est d'un excellent augure pour l'avenir de notre marché.

×

Voici comment nous retrouvons nos rentes sur le marché à terme, au moment où nous écrivons :

Le 3 0/0 se négocie à 82 70 ; l'Amortissable fait 85 70 et le 4 1/2 0/0 se traite à 105 70.

Au comptant, le 3 0/0 se tient à 82 75 ; l'Amortissable se négocie à 85 65 et le 4 1/2 0/0 se traite à 105 85.

Les primes pour la fin de juin ont encore un courant peu important.

Les Consolidés anglais sont venus en dernier lieu à 99 2 1/2, en perte de 1 1/2 sur le cours de la semaine dernière.

Le 4 0/0 hongrois se négocie à 78 13 1/2.  
Le 5 0/0 Italien est à 97 87.  
Le Turc fait 14 15.  
L'Égypte unifiée se négocie à 401 25.  
La Rente extérieure espagnole se négocie à 69 70.  
Le 4 0/0 autrichien reste à 87 85.  
Le 4 1/2 0/0 Russe 1875 fait 87 50 et le 5 0/0 1887 se tient à 101 20.

×

Les valeurs de crédit ont fait bonne contenance pendant cette dernière période hebdomadaire. La Banque de France se négocie avec fermeté à 3620 après 3480.

Le Crédit foncier a réalisé de sensibles progrès d'un samedi à l'autre.

Il s'est avancé à 1467 50. C'est une forte hausse depuis qu'il a été fait allusion à une augmentation prochaine du capital.

Cette hausse est, selon nous, exagérée. La spéculation se méprend bien certainement sur la portée de la mesure qui va être prise.

Il ne serait fait qu'un usage partiel, pour l'augmentation projetée, de l'autorisation relative à cette opération. Nous avons déjà prévenu nos lecteurs contre les entraînements d'une spéculation qui fait reposer ses calculs sur des bases erronées.

Les obligations ont une bonne tenue. On a la certitude, en se plaçant sur les obligations à lots des emprunts de 1879, 1880 et 1885, de profiter d'une plus-value, dont le chiffre minimum est indiqué par l'écart qui existe encore entre les cours actuels et le pair.

Les obligations foncières 1883, sans lots, se sont élevées à 388.

L'obligation de la Banque hypothécaire est à 493 75.

L'effet des réalisations effectuées par l'arbitrage qui envisage l'avenir des obligations similaires de la Société des Immeubles, est jusqu'à ce jour, peu sensible.

Les bons à lots se traitent sur les cours de 129 à 130 fr. avec un bon courant d'affaires.

On demande le Bon de la Presse à 21 75.

Le Comptoir d'Escompte est soutenu. Il fait 1040.

La Banque de Paris s'échange à 758 75 et 760.

La Banque d'Escompte s'échange à 468 75 fr.

La Banque Ottomane est à 51 fr.

Les actions de la Compagnie générale Transatlantique ont un marché très actif, en hausse à 511 fr.

Les chemins de fer continuent à faire bonne contenance.

Nous avons relevé, en dernier lieu, le Nord à 1562 50, le Midi à 1175, l'Orléans à 1321 25, et le Lyon à 1252 fr. 70.

Les chemins étrangers sont également soutenus.

Les valeurs industrielles ont fait bonne contenance.

Le Panama se négocie avec bonne fermeté à 378 75.

Le Suez se tient ferme à 2167 50.

Les recettes du transit du Canal de Suez sont satisfaisantes.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.



## LAMPES A GAZ INTENSIVES

Système WENHAM, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe WENHAM avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	445	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

## ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>ve</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 95 le kilog, contre remboursement.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

## A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

**H. NICOLON** à Firminy. Echelas en acier fondu, brev. s. g. d. g. Sur demande, envoi franco, tarif illustré

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue Barbette, 11 bis. Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions. Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc.

**CLASSEUR "SHANNON"** Brevet s. g. d. g. Seul Mode pratique de **CLASSER** et **RELIER** les **LETTRES INSTANTANÉMENT**, par ordre alphabétique et par date. On retire et replace chaque lettre sans déranger les autres — **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** dans chaque Bureau. EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS **ALBERT BLOCH**, 38 r. Entrepôt, PARIS. TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

**ALBERT CAHEN** Ingénieur Conseil Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889 Ex-professeur à l'École des Arts industriels, des Mines de Lille OFFICE GÉNÉRAL DES BREVETS D'INVENTION 1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE** SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines FRET : 108, faubourg Saint-Denis AGENCES PRINCIPALES au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc. Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours Par les paquebots neufs La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie Départs du Havre et de New-York tous les samedis Lignes des Antilles De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haiti, Cuba et le Mexique. Lignes de la Méditerranée Paris à 48 heures d'Alger Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans. Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli. Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés. Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIES** SCIENS-MÉCANIQUES, plus de 10 modèles TOUS de TOUS SYSTEMES DESSINS et Fournitures pour Découpage Outils de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur Le TARIF-ALBUM 100 pages et planches gravées FRANCO CONTRE 65 CENTIMES **TIERSOT, 11, r. des Gravillors, Paris.**

**ALA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure) 3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris. Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE, PLOMB** TRAVAUX D'ART sur dessins CROQUIS ET DEVIS sur demande

**E. COUTELIER** PARIS

Lucarnes, Cils de Bœufs, Cheneaux, Faitages Crêtes, Membrons, Arêtières, Epis, Clochetons, Poinçons, Vasés, Balustrades, Marquises, Verandas, Fleches pour Clochers, Decorations pour Eglises, Théâtres, Cafés, Concerts, Kiosques, Jardins, Grilles, etc.

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.) 52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**L'OFFICE FRANÇAIS LONDRES** — 22, London Street, Fitzroy square — LONDRES SE CHARGE DES ABONNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ Pour le BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION DE 1889

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>** 21, Great Saint Helens — LONDRES E.C. apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc. Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA **CONTINENTAL TRADING UNION** à LONDRES se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières. Avances immédiates sur marchandises et produits de 2, 3, 3/4, selon leur nature.

**OL. MENTH. PIP. MITCHAM.** AND AT MITCHAM (SURREY) *Garantie pure* *Guaranteed pure*

**G. YOGT** 12 Laurence Pountney Lane, CANNON STREET LONDON, E.C. Telegrams "ALSACE" LONDON. *Distillation anglaise* *English Drawn*

OL. CARYOPH. ANG. OL. CEDRI ANG. OL. COPAIBÆ ANG. OL. CUBEBÆ ANG. OL. CARDAMOM ANG. OL. SANTAL. FLAV. ANG. OL. PATCHOULI ANG. OL. MYRISTICÆ ANG. OL. PIMENTÆ ANG. OL. SASSAFRAS ANG.

**OL. LAVAND. MITCHAM.** AND AT MITCHAM (SURREY)

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**



Breveté  
S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.

## LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système B<sup>W</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE-24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et coadit.  
VILLEJEU 46, av. Parmentier Paris



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger l'Portrait-Cauton



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

## ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION

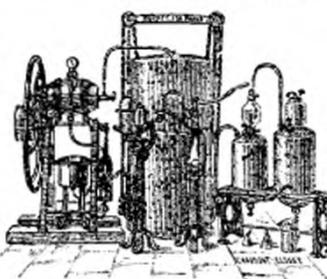
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco

du  
CATALOGUE



DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION

des

BIÈRES FRANÇAISES

Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>n</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labels en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur. Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté.  
Adjudication des parquets et lambourdes des Galeries des Expositions diverses.  
Économie Sociale : Questionnaire.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

La Commission de Contrôle et de Finances.  
Nouvelles de l'Exposition.  
Exposition coloniale de 1889 : la Nouvelle-Calédonie.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Palais : le Palais des Arts libéraux.  
Chronique des Travaux.  
L'Exposition spéciale de la Ville de Paris.  
L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.  
Les Théâtres.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 24 mai 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre de la commission d'organisation des auditions musicales, section II (orphéons et sociétés chorales), M. J.-B. Arban, professeur au Conservatoire national de musique, en remplacement de M. Th. Semet, décédé.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

Direction générale des Travaux

### ADJUDICATION

EN UN LOT

De la Fourniture en location, Pose, Entretien pendant toute la durée de l'Exposition, et Dépose ensuite

### DES PARQUETS ET LAMBOURDES

Devant former le sol des Galeries des Expositions diverses

DANS LE CHAMP DE MARS

1. Le lundi 18 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture

(Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des parquets et lambourdes devant former le sol des galeries des expositions diverses au Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 305,100 fr., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 8,000 francs.

2. Le devis, la série de prix, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des travaux du Champ de Mars au Directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Parquets et lambourdes devant former le sol des galeries des Expositions diverses au Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets

seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication et sous enveloppe cachetée, le *minimum* de rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges,

Fait à Paris, le 23 mai 1888.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je, soussigné, entrepreneur de demeurant à après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, et des conditions

particulières, ainsi que des dessins se rapportant directement à l'exécution des parquets et lambrourdes du Palais des expositions diverses au Champ-de-Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de \_\_\_\_\_ moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres), sur les prix indiqués aux clauses et conditions particulières.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature.)

## EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

#### Section XIII

(Suite)

Législation sur la recherche de la paternité. — sur la séduction. — (Est-elle assimilée à un délit? — La peine est-elle aggravée si le séducteur a autorité sur la fille séduite? — Régime des enfants abandonnés. (Tour.)

Mesures générales prises par la loi pour assurer la protection et l'hygiène de l'ouvrier dans l'atelier. — Leur efficacité.

**174. Protection de l'ouvrier** — Législation en faveur de la santé et de la sécurité des ouvriers.

Durée légale du travail quotidien. — Durée effective.

Précautions contre les accidents de fabrication (1). — Précautions contre les émanations insalubres, — contre l'emploi des matières dangereuses, — contre le grison. — Responsabilité en cas d'accidents. — Obligation de la preuve. — Influence de ces précautions. — Statistiques et documents à l'appui.

Assurances légales contre les accidents, — contre les maladies (2).

**175. Hygiène de l'atelier et du métier.** — Législation relative à la salubrité et à la sécurité des ateliers. — Modes d'intervention des pouvoirs publics à cet effet. — Sanctions pénales.

Nomenclature des logements insalubres, dangereux et incommodes. — Conséquences du classement dans telle ou telle catégorie au point de vue des prescriptions imposées à l'industriel.

Mortalité ancienne et actuelle des ouvriers dans les industries dangereuses (par suite d'accidents, — de maladies professionnelles). L'action des règlements et de la surveillance administrative a-t-elle atténué cette mortalité? — Dans quelle mesure?

#### B. — QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

MESURES PRISES PAR L'INITIATIVE PRIVÉE POUR L'HYGIÈNE ET LA PROTECTION DE L'OUVRIER

**176. Hygiène et protection de l'enfant.** — Efforts faits par le déposant (individus, chambre syndicale, société industrielle, etc.), en faveur des enfants du premier âge et des enfants employés dans l'industrie.

Crèches; — salles de garde; — sociétés de charité maternelle. — Concours prêtés à l'administration pour l'application de la loi sur les enfants du premier âge.

Sociétés de protection des apprentis. — Organisation de l'apprentissage dans l'atelier ou

autrement (1). — Soins pour l'instruction et la moralité de l'apprenti.

**177. Hygiène et protection de l'ouvrière.** — Mesures prises par le déposant en faveur de ses ouvrières ou des femmes de ses ouvriers.

Secours aux femmes en couches.

Préférence donnée aux jeunes filles et aux veuves, pour laisser la femme mariée au foyer.

Aménagement du travail industriel, de manière à laisser à la femme mariée le temps de vaquer à ses devoirs de ménagère.

Tenue et décence des ateliers où l'on emploie le travail féminin. (Escaliers et sorties séparés. — Surveillance exercée par la femme du patron.)

Prime à la bonne tenue du ménage. — Ecoles ménagères (2).

**178. Hygiène et protection de l'ouvrier.** — Mesures prises par le déposant en faveur de l'hygiène de son personnel. — Amélioration des habitations ouvrières (3). — De l'alimentation et du vêtement (Economats; — cantines; — restaurants populaires (4); — réfectoires pour les ouvriers du dehors). Chauffage gratuit. — Bains, lavoirs et piscines (en utilisant la chaleur ordinairement perdue de l'eau de condensation des machines à vapeur).

Atribution de jardins et de petits champs à cultiver par l'ouvrier.

Assainissement de l'atelier. — Ventilation. — Installations hygiéniques. — Mesures de protection contre les accidents, — contre l'incendie. — Sociétés pour la surveillance des machines à vapeur. — Substitution de procédés inoffensifs à des procédés dangereux et insalubres. (Soufflage mécanique du verre; — blanc de zinc; — absorption des vapeurs nitreuses, etc.) — Diminution de la mortalité.

Règlements spéciaux d'atelier. — Leurs avantages. — Difficultés auxquelles a pu donner lieu leur application.

Statistique à l'appui des résultats obtenus.

**179. Alcoolisme.** — Efforts dirigés par le déposant contre l'alcoolisme. — Leur succès.

Sociétés de tempérance. — Installations qui en dépendent. (Salles de rafraîchissement. — Cafés de tempérance.) — Système de l'abstinence graduelle, absolue (*Teetotaler*). — Moyens de propagande. — Nombre d'adhérents. — Résultats obtenus.

Asiles pour les alcooliques (*Trinkerazylen*). — Régime: — prix de la pension. — Budget; — fréquentation; — résultats.

Lutte contre l'influence du cabaret: par l'amélioration de la maison ouvrière; — par l'annexion du jardin à culture; — par les facilités données à l'épargne; — par le choix des jours de paye; — par la constitution du patrimoine.

Produire les statistiques et les documents relatifs à ces efforts contre l'alcoolisme et à leur efficacité.

(2) Voir la section IV. — *Apprentissage*.

(1) Voir la section IV.

(2) Voir la section XI.

(3) Voir la section IX.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du

commerce et de l'industrie, commissaire général. La commission a approuvé diverses concessions accordées, notamment à la Société des Aquarellistes français: à celle des Pastellistes: au Panorama-Exposition de la Compagnie générale transatlantique et au Panorama « Tout Paris » de M. Castellani: à l'exposition du Globe terrestre au millionième, présenté par la Société centrale du Travail professionnel; aux balances et distributeurs automatiques, etc., etc.

Le Commissariat général du Guatemala a été autorisé à établir un percolateur pour la dégustation des cafés et cacao indigènes.

A été également admis comme concessionnaire M. Lallemant, qui édifiera et exploitera un établissement de jeux enfantins, de musique, de chant et de distractions variées pour le public, sous le nom de *Palais des Enfants*.

La Commission a admis en principe la vente courante, avec redevances, de certains objets fabriqués sur place par des exposants de l'Orient et de l'Extrême-Orient, ou importés de ces contrées, à condition que ces objets aient un caractère national authentique et soient soumis aux droits d'octroi.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Lundi, à une heure, a eu lieu au tribunal de commerce, par les soins du conseil de préfecture, l'adjudication en un lot des travaux de maçonneries en élévation à exécuter pour les galeries des expositions diverses dans le Champ de Mars.

Ces travaux, évalués à 505.350 fr., ont été adjugés à M. Manoury, entrepreneur, avec un rabais de 12 fr. pour 100 fr.

M. Eiffel vient de voir confirmer en appel le procès qu'il avait déjà emporté en première instance.

La première chambre a confirmé la décision du tribunal, rejetant les conclusions de M<sup>mes</sup> la princesse de Poix et Aubertot, qui soutenaient que l'érection de la tour portait atteinte aux droits qui leur avaient été concédés par le contrat de location passé avec la Ville, pour certains terrains du Champ de Mars.

Mercredi a eu lieu, au siège de l'*Union des femmes de France*, rue de la Chaussée-d'Antin, une séance qui offrait un intérêt tout particulier. Il s'agissait, en effet, de décider de la façon dont l'Union des Femmes de France serait représentée à l'Exposition universelle. L'Union sera-t-elle installée, avec ses appareils de pansage et de campement, comme on l'a dit récemment, sous des tentes, ou bien l'Etat mettra-t-il à la disposition de cette œuvre si patriotique et si intéressante, un pavillon spécial? Il résulterait des rapports fournis dans la séance d'hier, que l'Etat serait disposé à aider les dames patronesses, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, et que, par conséquent, un pavillon spécial serait établi pour leur exposition.

(4) Voir la section VII. — *Assurances contre les accidents et sur la vie*. — Paragraphe 85.

(2) Lois allemandes du 15 juin 1883. — 6 juillet 1884.

## EXPOSITION COLONIALE DE 1889

## Nouvelle-Calédonie.

La circulaire suivante a été adressée aux colons de la Nouvelle-Calédonie, au sujet de l'Exposition coloniale de 1889 :

Nouméa, le 19 avril 1888.

Monsieur,

Le chef de la colonie m'a fait l'honneur de me charger de la centralisation, à Nouméa, de tous les produits que les habitants du pays désireraient envoyer à l'Exposition internationale de 1889. Cette Exposition offre une occasion précieuse de faire connaître notre jeune colonie, et de démontrer que, malgré les crises successives qu'elle a traversées dans ces dernières années, la colonisation libre a conservé toute sa vitalité.

Le gouvernement de la Métropole, par ses envois récents d'immigrants et l'ouverture de crédits spéciaux destinés à favoriser l'installation de ses nouveaux colons, indique clairement que son intention est de donner une nouvelle impulsion au développement de vos intérêts. Il conviendrait donc de mettre à profit cette marque de sollicitude du Département de la Marine et des Colonies pour la colonisation libre, en attirant son attention et celle de nos compatriotes de la Métropole par une expédition, aussi complète que possible, des produits obtenus jusqu'à ce jour.

Dans une exposition comme celle qui se prépare, rien n'est à dédaigner, en fait d'envoi; elle doit être un tableau parlant de notre état de progrès et représenter fidèlement les productions naturelles du pays.

Les produits agricoles et ceux de l'industrie, les minerais, les bois, les choses curieuses et particulières à la Nouvelle-Calédonie, en un mot, tout ce qui peut intéresser les gens qui ne connaissent pas notre île, est bon à exposer.

La Nouvelle-Calédonie possède particulièrement du maïs, des haricots de toute espèce, des pois, du café, de la vanille, du tabac en feuilles et manufacturé, des cocos, des fibres de cocos, du coprah, du miel, de la cire, du sel, des alcools, des essences, des féculs, des résines diverses, des bois propres à l'ébénisterie et à la charpente, du charbon de terre, des coquillages nacrés, des écailles de tortue, de la biche de mer, des poissons et des viandes salées ou en conserve, etc.: toutes ces choses peuvent figurer avec avantage dans la grande Exposition de 1889.

Les envois que vous voudrez bien faire seront reçus et transportés aux frais de l'administration jusqu'à Nouméa, et de là en France, à la seule condition d'en faire la demande à la Direction de l'Intérieur avant le 1<sup>er</sup> août prochain. Les objets à

envoyer à Paris devront, conformément à l'avis inséré au *Journal Officiel* du 14 avril courant, être rendus au chef-lieu avant le 1<sup>er</sup> septembre courant; ils seront classés et catalogués par les soins du Comité nommé à cet effet, dans une exposition préparatoire qui aura lieu à Nouméa, à l'occasion des fêtes du 24 septembre.

J'espère, Monsieur, que vous apprécierez toute l'importance qu'il y a pour l'élément libre à ne pas rester indifférent à l'Exposition internationale de la mère-patrie, et que vous voudrez bien y faire figurer tous les produits dont vous disposez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Signé: G. GALLET,

*Membre du Comité central d'Exposition, chargé de la centralisation des produits.*

Vu:

Le Gouverneur,

*Président du Comité central d'Exposition:*

Signé: NOUET.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

M. le sénateur Diego Velho Cavalcanti d'Albuquerque a, par dépêche télégraphique, prié le comité franco-brésilien de dresser les plans, dessins et devis pour la construction du pavillon de la section brésilienne au Champ de Mars.

Le bureau du comité s'est immédiatement réuni en s'adjoignant les membres de la commission qui avait été primitivement chargée de faire un rapport sur la dépense approximative que nécessiterait la participation du Brésil à l'Exposition.

Dans cette séance, il a été nommé une commission de construction. Cette commission est composée de:

MM. Eduardo Prado, président; baron d'Albuquerque, baron d'Estrella, Ed. Ferreira Cardoso, Ad. Klingelhoefer, conseiller R. de Souza Dantao, Teixeira, Amédée Prince, membres.

Ce dernier remplissant les fonctions de secrétaire.

Il a été décidé qu'un concours serait ouvert, et que des primes seraient accordées aux trois meilleurs projets qui seraient présentés.

Le jury d'examen sera composé des membres du bureau du comité, des membres de la commission de construction et de toutes personnes compétentes qu'il décidera de s'adjoindre.

\*\*\*

Nous avons déjà annoncé que les industriels espagnols avaient l'intention de participer à l'Exposition. Dans le monde politique, un mouvement assez considérable s'était produit en faveur d'une participation officielle.

Une interpellation fut adressée à la séance du Sénat du 2 juin à M. Moret, ministre

des affaires étrangères, qui déclara que le gouvernement n'ayant pas de crédit inscrit au budget, le Gouvernement ne pourrait se faire représenter officiellement, mais qu'il était décidé à favoriser par tous les moyens possibles la participation des industriels espagnols.

Afin de combler cette lacune, le général Lopez Dominguez et sept députés ont déposé une proposition à la Chambre des députés tendant à accorder au gouvernement un million de francs sur le budget des travaux publics.

Le dépôt de cette proposition répondait donc aux objections formulées par M. le Ministre des affaires étrangères.

Les journaux ministériels, tout en témoignant leur sympathie pour la France, constatent que la situation du Trésor ne permet pas cette ouverture de crédit et est le seul obstacle à la participation officielle de l'Espagne.

\*\*\*

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient de recevoir la confirmation officielle que le Storthing vient de voter, sur la proposition du Gouvernement, la subvention de 100.000 couronnes (140.000 francs) pour le comité chargé d'organiser la participation de la Norvège à l'Exposition de 1889.

\*\*\*

Le gouvernement de Costa-Rica, qui avait depuis longtemps décidé de participer à l'Exposition universelle de 1889, vient de nommer un commissaire général qui, assisté d'un comité de cinq membres, doit réunir et répartir en différentes classes les produits destinés à figurer à l'Exposition de 1889.

\*\*\*

Les industriels finlandais, constitués en syndicat pour organiser leur participation à l'Exposition de 1889, étaient en instance pour faire reconnaître M. Hjalmar Londen, ingénieur civil, en qualité de représentant de leurs intérêts.

A la suite de la demande faite auprès de notre représentant à Saint-Petersbourg d'appuyer leur requête, l'ambassadeur de la République française avait écrit au ministre secrétaire d'Etat de Finlande afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'objections de la part du gouvernement russe, et aujourd'hui, sur sa demande, le ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général, a agréé M. Londen comme représentant de la section finlandaise à l'Exposition de 1889.

\*\*\*

Des dépêches reçues de Sofia annoncent que la Bulgarie a l'intention de se faire représenter à l'Exposition: elle demanderait cependant à ne pas figurer dans la section turque, mais à placer ses produits dans un pavillon spécial.

Il se forme actuellement un comité spécial qui sera chargé de concentrer tous les produits des exposants bulgares à Sofia, d'où ils seront expédiés directement à Paris.

## LES PALAIS

### Le Palais des Arts libéraux.

Nous avons consacré au Palais des Beaux-Arts une étude détaillée. Le Palais des Arts libéraux, étant le *jumeau* du Palais des Beaux-Arts, et comme sa reproduction même, ne nécessite point une description aussi minutieuse. Le terrain occupé, la structure extérieure, la charpente métallique, sont les mêmes; seule, l'affectation diffère. — et la distribution intérieure.

Nous croyons cependant, à raison de l'importance de l'exposition que doit recevoir le Palais des Arts libéraux, de le faire entrer dans notre série des *Palais*, et de familiariser le lecteur avec l'économie intérieure de cet édifice, appelé à former l'une des attractions principales de la grande solennité artistique et industrielle de 1889.

Nous publions dans notre numéro du 21 avril dernier, une vue générale perspective du Palais des Arts libéraux, galerie de l'Exposition rétrospective du Travail, donnée par l'éminent architecte, M. Paul Sédille. Ces galeries recevront les dernières reproductions, réductions et scènes caractéristiques dans lesquelles les organisateurs se proposent de faire revivre l'histoire du travail dans le passé. Le magnifique croquis que nous avons publié permettait de constater que quatre espaces découverts y ont été ménagés pour recevoir les pièces de dimensions considérables, dont l'ensemble reconstituera l'histoire des créations du génie humain, depuis les productions les plus récentes et les plus parfaites de la science moderne appliquée, jusqu'aux engins les plus primitifs et les plus rudimentaires de la naissante industrie des hommes.

On sait qu'un étage régnera sur le pourtour intérieur de ces galeries, — et que cet étage formera une terrasse. Il recevra les objets que leur légèreté permettra de ne point déposer sur le sol du rez-de-chaussée, mais que leurs dimensions et leur nature obligeront à un certain développement (instruments d'astronomie, télégraphie aérienne, aérostation, reproduction d'observations de tous les temps et de tous les pays, etc.).

De même qu'au Palais des Beaux-Arts,

l'accès au premier étage est à la fois sobre et commode : deux escaliers monumentaux, placés près du dôme, y accèdent, ainsi que huit ponts reliant les escaliers au balcon, se développant sur le parcours extérieur de la nef.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les piliers de la Tour de trois cents mètres sont prêts à recevoir la plate-forme du deuxième étage. Les quatre dés qui doivent séparer cette plate-forme de celle du premier sont aujourd'hui entièrement montés et assemblés, — et l'achèvement de la deuxième partie constitutive du monument n'est plus qu'une affaire de semaines, le jour n'est pas éloigné où l'on verra s'élançer dans l'air le troisième et dernier étage, auquel sa forme amincie et l'élévation considérable à laquelle il atteindra sont appelées à donner une physionomie si hardie, pour ne point dire un aspect si féérique.

Un philosophe grec, devant qui un rhéteur niait le mouvement, se contenta de marcher, pour toute réfutation. La France, que des ennemis ou plutôt des envieux accusent de ne rêver que guerre et troubles, démontre la fausseté de ces insinuations intéressées en se consacrant avec une ardeur que rien ne ralentit à l'œuvre de paix et de concorde qu'elle a entreprise depuis tant d'années, et à laquelle l'Exposition universelle est destinée à servir de couronnement.

Il suffit pour s'en convaincre de parcourir le Champ de Mars, où, sous les rayons d'un soleil de feu, une armée d'ingénieurs, d'architectes et d'ouvriers élève cette merveilleuse ville de fer, de verre et de verdure, que le monde civilisé parcourra dans tous les sens avant une année, et où s'entasseront, pour être livrés à l'admiration des hommes, les produits du génie humain, nous entendons du génie qui pense, travaille et crée, — non de celui qui bouleverse, qui détruit et qui tue.

Notre promenade hebdomadaire à travers les chantiers, promenade dont l'abondance des matières ne nous a pas permis de rendre compte dans notre numéro de dimanche dernier, nous en a fourni une preuve nouvelle.

Bien qu'à première vue, l'état des travaux ne semble point marquer un progrès autrement sensible sur la semaine précédente, un œil exercé, familiarisé avec les constructions de l'Exposition universelle, n'a point de peine à constater l'avancement des édifices divers, l'activité qui est déployée dans leur montage et leur aménagement, et la volonté manifeste de réparer les légères pertes de temps provoquées sur certains points par des circonstances impossibles à prévoir ou à conjurer.

Nous avons dit que les fermes du Palais des Beaux-Arts avaient été redressées et l'ossature générale de la construction replacée dans son assiette normale. Deux des piliers d'angle du dôme sont dressés et assemblés; d'autre part, la charpente métallique des galeries extérieures s'élève concurremment avec les fermes et consolide la construction générale.

Au Palais des Arts-Libéraux, les travaux sont plus avancés encore; on sait que, sur ce chantier, la construction a été attaquée sur trois points: à l'extrémité nord (côté de l'Ecole Militaire), les fermes; au centre, le dôme; à l'extrémité sud (côté de la Seine), les galeries extérieures.

Des trois côtés, les travaux sont poussés de la façon la plus satisfaisante: de part et d'autre, il s'en faut d'une ou deux travées que les ailes rejoignent le dôme, et tout fait prévoir que, dans quinze jours au maximum, le Palais profilera ses lignes principales, sans vide ni lacune entre ses diverses parties constitutives.

La ville de Paris avait édifié, en 1878, un pavillon d'un caractère architectural assez original et imposant à la vérité, mais d'une distribution intérieure peu pratique; cette construction massive se voit aux Champs-Élysées, où elle sert de temps en temps à l'installation d'expositions diverses. Les deux pavillons, qui donneront, en 1889, l'hospitalité à l'Exposition municipale sont loin de présenter cet aspect monumental et définitif; mais ils permettront de disposer plus commodément, d'une manière plus appropriée au but à remplir, les collections et les objets qu'ils sont appelés à recevoir.

Ils sont aujourd'hui entièrement montés et couverts; la vitrerie en sera achevée dans quelques jours.

La température torride, dont nous souffrons depuis une semaine et que des oranges clairsemés ne parviennent point à rafraîchir, — oblige le service des jardins à prendre des mesures de préservation importantes envers les arbres, arbustes, plates-bandes, massifs de gazons déjà créés, et que le soleil brûlerait bientôt, s'il n'y était mis bon ordre.

Grâce aux précautions prises, toute cette verdure traversera sans encombre la saison chaude; et, lorsqu'une année aura passé sur elle, l'été de 1889 pourra être aussi chaud et tropical qu'il lui plaira; il trouvera une végétation acclimatée, fortifiée et susceptible de résistance.

D'importants et intéressants travaux viennent d'être commencés sur le quai de la Seine, situé en contre-bas du Champ de Mars.

Des dragages y sont opérés, des pilotis enfoncés, en même temps que le sol du quai lui-même s'exhausse au moyen de terre rapportée. Nous décrirons dans un de nos prochains numéros le but et la marche des travaux, ainsi que le port qui

sera creusé à cette place, et qui est destiné au service particulier de l'Exposition.

## L'Exposition Spéciale de la Ville de Paris

### Les Services de la Préfecture de Police

Nous avons passé successivement en revue, dans ces notes sur les projets de la Ville de Paris pour son exposition spéciale, tous les services dépendant de la préfecture de la Seine; nous abordons aujourd'hui les services de la Préfecture de Police.

Les besoins de ces services se décomposent ainsi: 1<sup>re</sup> division, surface verticale, 19<sup>m</sup>90; surface horizontale, 2<sup>m</sup>86; 2<sup>me</sup> division: surface verticale, 26 mètres carrés, en face horizontale, 47 mètres carrés, plus 1<sup>m</sup>50 de vitrine. Au total, 46<sup>m</sup>96 de surface horizontale et 43<sup>m</sup>90 de surface verticale. Comme crédit, une somme de 25.000 francs serait allouée.

Dans l'exposition de la 1<sup>re</sup> division, on ne fera guère figurer que des tableaux ou des photographies concernant les différents services, — les prisons, — les aliénés, — la protection des enfants du premier âge, — l'anthropométrie.

Le service des prisons exposera 38 photographies, représentant les différentes installations intérieures d'une prison: les cellules, les préaux, etc.

Le service des aliénés donnera une statistique de l'infirmerie centrale.

Le service de la protection des enfants du premier âge donnera la statistique des enfants secourus.

Quant à la 2<sup>me</sup> division (hygiène, salubrité, secours publics), elle fera figurer à l'Exposition ses appareils microscopiques en usage dans l'inspection de la boucherie, les tableaux et appareils concernant l'inspection et la vérification des poids et mesures, les appareils de sauvetage.

Cette Exposition comprendra aussi les différents rapports présentés devant le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis 1878 jusqu'à 1889; les travaux des Commissions d'hygiène, les rapports sur les mesures à prendre en cas de maladie épidémique (choléra, fièvre typhoïde, variole), et sur les mesures à prendre pour empêcher et prévenir la propagation de la rage, les rapports de la Commission départementale supérieure du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie, etc.

On exposera également des tentes-abris du service des secours publics, un brancard à bras et un brancard à roues, système Mathven, des voitures servant au transport des malades atteints de maladies contagieuses; des tableaux obtenus indiquant, par arrondissement, l'emploi qui a été fait des brancards de secours, et des tableaux indiquant les causes des transports; des ta-

bleaux indiquant l'organisation du service médical de nuit, suivis de la statistique du nombre des visites des médecins et sages-femmes pendant la période de 1878 à 1889.

Enfin, on installera un poste de secours modèle, mais en dehors de l'enceinte de l'Exposition spéciale de la ville de Paris.

Pour compléter ces indications, donnons quelques renseignements sur le fonctionnement du service peu connu de l'anthropométrie, dont nous avons parlé plus haut.

L'anthropométrie est fondée sur la certitude, acquise par l'expérience, que certaines dimensions sont constantes chez l'homme adulte. Dès lors, en relevant ces dimensions, on se crée des moyens de classement qui permettent de se retrouver facilement, au moyen de subdivisions multipliées dans la série des 60.000 photographies conservées à la Préfecture de Police.

L'exposition du service de l'anthropométrie ne pourra consister que dans le mobilier de la mensuration et dans de petits modèles représentant la pose du patient et de l'agent chargé de prendre les mesures.

C'est tout ce que l'on peut représenter aux yeux. Le système est abstrait; et, pour mieux le faire comprendre, on ne pourra que renvoyer les personnes qui voudraient en avoir une connaissance plus complète dans la salle du Dépôt, où il est appliqué.

Les services des sapeurs-pompiers et du Laboratoire municipal de chimie dépendent aussi de la Préfecture de Police, mais nous en avons déjà parlé, nous n'y reviendrons pas.

Dans un prochain article, nous donnerons quelques renseignements sur l'exposition si intéressante de l'Assistance publique.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'Exposition de Sauvage et d'Hygiène qui doit avoir lieu le mois prochain au Palais de l'Industrie. La commission technique de l'Exposition s'est réunie tout récemment et a étudié la question de l'éclairage.

Son impression première serait que le Palais ne fût pas éclairé quotidiennement; cette mesure a pour but d'éviter des frais inutiles aux exposants. Le Palais ne serait ouvert le soir que certains jours spéciaux. Quant à l'éclairage, il serait fait, tant avec des appareils électriques qu'avec des lampes intensives au gaz.

Ces expériences serviraient à faire apprécier les avantages et les inconvénients du gaz et de l'électricité, ainsi qu'à montrer les applications de l'électricité et du gaz au point de vue de l'hygiène et du sauvetage terrestre, fluvial et maritime.

Nous rappelons que les demandes d'admission sont déjà très nombreuses, et que les emplacements disponibles deviennent de moins en moins nombreux.

Il y a urgence pour les intéressés à se hâter de s'entendre avec l'administration, 28, boulevard des Italiens.

## Les Théâtres

Grande activité à l'Opéra-Comique:

*L'Épreuve villageoise*, de Grétry, a été remise à la scène, et les amateurs ont savouré cette délicieuse musique, accompagnée seulement des instruments en bois et en cordes; pas un seul cuivre assourdissant!

Le même soir, M<sup>me</sup> Isaac abordait le rôle de Marie, de la *Fille du Régiment*, fantaisie d'artiste qui veut ajouter un succès à son répertoire. On a redemandé à M<sup>me</sup> Isaac l'air « Il faut partir », et le « Salut à la France » lui a valu une ovation enthousiaste.

Une partition en un acte, de M. Bemberg, élève de M. Massenet, a été favorablement accueillie. Le jeune compositeur s'est laissé parfois entraîner à faire trop grand, et l'on constate une certaine disproportion entre la musique et le livret, simple paysannerie. On a bissé une jolie mélodie chantée avec beaucoup de charme par M<sup>lle</sup> Pierron, et un « Suzon! Suzon! l'amour vous convie » a enlevé tous les suffrages. Le livret du *Baiser de Suzon* est de M. Pierre Barbier.

Excellente reprise de *l'Ombre*, de Flotow, dont les principaux morceaux étaient dans toutes les mémoires et qu'on a entendus avec le plaisir que procure le souvenir d'anciens amis, surtout l'air de « Cocotte, qui trotte », et les couplets « Une femme douce et gentille », véritables triomphes pour Fugère.

\*\*\*

La *Mission de Jeanne d'Arc* ne date pas d'hier. Ecrite pour la grande Rachel, elle fut jadis lue à la Comédie-Française et reçue... à corrections!!

Si, après tant d'années d'attente, cette pièce en vers souvent beaux et toujours honorables; si cette pièce, dépourvue d'action et qui tient des « mystères » d'un autre âge, sort du carton où elle sommeillait, pour apparaître à l'Ambigu, c'est grâce au zèle pieux d'exécuteurs testamentaires.

L'œuvre historique, trop scrupuleusement historique de feu M. Dallièrre, commence au départ de Domrémy et finit au sacre de Charles VII, à la cathédrale de Reims.

Elle est jouée, comme elle est écrite, avec conviction.

\*\*\*

L'Alhambra, à Bruxelles, eut, cet hiver, la première des *Dragons de la Reine*, dont le vrai titre eut mieux été la *Jeunesse de Sedaine*.

MM. Beauvallet et Pierre Decourcelle auraient dû s'inspirer des qualités scéniques et de la clarté de leur héros, auteur de *Rose et Colas* et de *Richard-Cœur-de-Lion*; de la *Gageure imprévue* et du *Philosophe sans le savoir*. Pourtant, leur opéra-comique ne manque pas d'entrain ni de situations.

M. L. de Wentzel, lancé par *P'tit Bleu*, un succès de Paulus, a écrit une partition vulgaire, mais endiablée, toute pleine de très agréables réminiscences.

M<sup>me</sup> Simon-Girard joue Sedaine avec beaucoup d'entrain et de finesse. La toute gracieuse M<sup>lle</sup> Gélabert et le toujours amusant Berthelmer méritent aussi des éloges.

C'est à la Gaité que se donne le *Dragon de la Reine*.

\*\*\*

Cluny, aussi heureux avec ses résurrections qu'avec ses nouveautés, reprend *les Cinq francs d'un Bourgeois de Paris*, où un négociant en soieries continue, après fortune faite, à ne vouloir contribuer que pour son écot de cent sous aux parties de plaisir des dimanches et jours fériés.

Mais une fois, en l'absence de sa femme et de sa fille, Duhamel se laisse mener dans un restaurant *chic*, où les additions s'élèvent haut, puis au bal de l'Opéra, ensuite chez une demoiselle aimable, noce complète; coût: 25,000 francs.

Il jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Cette pochade fut créée aux Folies-Dramatiques, au temps où florissait le vaudeville.

Quelques jours auparavant, le théâtre Cluny avait donné la première d'un acte: *Un jour de Crise*, qui a obtenu le plus vif succès. Cette jolie pièce, déjà très applaudie en province, a valu à son auteur, M. J.-N. Gung'l, la réception d'une pièce en trois actes pour l'hiver.

\*\*\*

Dans le nouveau ballet de l'Eden-Théâtre, *Rolla* (rien d'Alfred de Musset), un Michel-Ange bien étonnant a mis en joyeuse humeur le public de la première représentation, sans toutefois en compromettre le succès.

*Rolla* est un très beau spectacle, aux décors magnifiques, aux costumes variés, pittoresques, brillants, aux pas parfaitement réglés.

La musique tapageuse de M. Angeli est entraînante, et, parmi les principales ballerines, il faut citer M<sup>lles</sup> Coppini et Legnani. Un danseur d'une agilité surprenante, M. Vincetti, a été très applaudi.

Cette pantomime, ce ballet, ce divertissement (choisissez) est emprunté à une légende italienne, dont Charles Lafont tira un drame représenté à la Comédie-Française et intitulé: *Le Chef-d'œuvre inconnu*.  
ÉMILE ABRAHAM.

P.-S. — Le Nouveau-Cirque, après une campagne d'hiver des plus brillantes, fait sa clôture demain; il rouvrira ses portes dès le mois de septembre à son public élégant, qui ne lui fera pas défaut l'hiver prochain, en attendant que tous les visiteurs de Paris, durant l'Exposition, viennent applaudir le spectacle le plus attrayant, dans la plus jolie des salles.

Comme chaque année, pendant la grande semaine du Grand-Prix, l'Hippodrome vient de donner la première de sa nouvelle pantomime. *Skobeleff* a été accueilli par des applaudissements unanimes, car, tout en remuant, chez les spectateurs, la fibre patriotique, il forme un spectacle nouveau et attachant.

Des chanteurs slaves, des danseurs bohémiens, des patineurs et des évolutions militaires remplissent, tour à tour, les trois tableaux, et quand les masses chorales entonnent, à la fin, l'hymne national russe, avec accompagnements du carillon et même du canon, les bravos éclatent, enthousiastes.

Grand succès, bien mérité.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;  
Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe: 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

La tenue des principales valeurs de la cote est toujours bonne. La fermeté de la semaine dernière ne se dément donc pas. La principale cause de cette fermeté ne réside pas dans l'abondance des transactions: le marché est, au contraire, toujours inanimé, il y a pénurie d'affaires: mais on la trouve facilement dans les dispositions excellentes qui n'ont cessé de régner sur les marchés étrangers depuis notre dernière revue. Les places

allemandes ont vivement progressé: le Stock-Exchange à Londres a fait très bonne contenance.

Les fonds russes ont été plus soutenus que pendant les semaines précédentes.

Pour ce qui concerne spécialement notre rente 3 0 0, nous devons dire qu'elle a été l'objet de plus d'activité que les autres rentes françaises. Cela se comprend: sur cette Rente, on va détacher le 15 courant un coupon trimestriel de 75 centimes. C'est un attrait puissant pour nombre de rentiers qui font la chasse au coupon. D'autre part, la spéculation elle-même ne manque jamais d'espérer la plus-value que produit la perspective de ce détachement.

En somme, semaine satisfaisante. La bonne allure du comptant permet de croire que les dispositions de notre place ne feront que s'améliorer encore.

X

Sur le marché à terme des Rentes françaises, nous avons relevé les cours suivants:

3 0 0 83.25; Amortissable 86.12; 4 1 2 0 106.02.

Les derniers prix cotés au comptant sont ceux de 83.30 sur le 3 0, 86.10 sur l'Amortissable et 105.90 sur le 4 1 2 0 0.

Les primes pour la fin du mois et pour fin prochain se négocient avec des écarts peu tendus. On paie, en moyenne 30 et 20 centimes, dont 25 et dont 50 pour fin juin, et 75 centimes dont 50 pour fin juillet.

Les Consolidés anglais sont venus, en dernier lieu, à 98 15 16.

Le 4 0 0 Hongrois se négocie à 80.60.

L'Extérieure espagnole se maintient à 71.10.

Le 4 0 0 Autrichien est à 88.50.

Le 5 0 0 Italien s'est avancé à 98.67.

Le Turc est à 14.32.

L'Égypte Unifiée reste à 407.50.

X

Les valeurs du Crédit ont conservé une très bonne allure. Les cours auxquels elles restent sont fermes.

La Banque de France est à 3590 au comptant et à 3605 à terme.

Le Crédit Foncier est toujours ferme à 1470.

Les obligations à lots des emprunts 1879 varient de 481 à 482. L'obligation 1885 fait de 459 à 460. Ces cours sont encore de bons prix d'achat, car on ne saurait trop répéter qu'ils doivent logiquement se niveler avec ceux des obligations à lots 3 0 0 de la Ville de Paris, qui atteignent ou dépassent le pair.

Les obligations 1869 et 1871 de la Ville de Paris, productives d'un intérêt de 12 francs et remboursables à 400 francs, varient de 400 à 410 francs et ne représentent que les quatre cinquièmes d'une obligation du Crédit Foncier remboursable à 500 francs et produisant 15 francs. Le cours de 500 francs pour ces derniers serait donc juste l'équivalent des cours de 400 francs pour les obligations de la Ville.

Les obligations 1879, 1880 et 1885 du Crédit foncier participent chaque année à six tirages avec gros lots de 100,000 francs, et, comme elles constituent des valeurs de premier ordre, aussi recommandables que la Rente elle-même, c'est certainement donner au public un bon conseil que de l'engager à en mettre un certain nombre en portefeuille.

Il ne sacrifie, en effet, aux nombreuses chances de lots qu'il se procure, qu'une fraction fort minime, tout à fait insensible, de l'intérêt que lui donneraient les autres valeurs garanties au même degré. Autre chose est de participer à des chances de lots sans endommager son capital et son revenu, et d'acquiescer ces mêmes chances au prix de sa ruine.

Bien que les obligations de la Société des Immeubles aient un bon courant d'affaires sur les cours de 385,25, leur voisinage n'a pas affecté, jusqu'à ce jour, les obligations similaires de la Banque hypothécaire, cotées 495 francs.

La Banque d'escompte se traite à 467,50.

La Banque de Paris fait 767,50.

Le Comptoir d'escompte se négocie à 1097,50.

Nous relevons le Crédit Lyonnais à 590.

La Société générale reste à 455.

Les Chemins de fer sont fermes, ainsi que les valeurs industrielles.

Le Panama se négocie dans les environs de 400 fr. Le Sénat a émis un vote favorable à l'autorisation demandée par M. de Lesseps d'émettre des obligations à lots. La Bourse attend avec impatience que la date de l'émission soit fixée. Le Suez est ferme à 2177,50

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**PARIS A LONDRES**  
par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :  
De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir.  
De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir ;  
De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.  
Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**LA RÉPERTOIRE**  
LAL LAP LAT LE LEF LEM LEV  
"STANDARD" BREVETÉ S.G.D.G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ pour 600 à 20,000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papeteriers  
Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 30 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 95 le  
kilog. contre remboursement.

**C. W. ENGELHARD & C<sup>IE</sup>**  
21, Great Saint Helens — LONDRES E.C.  
apporteront toute leur attention aux offres qui leur seraient faites soit fermes ou pour compte en : Papiers, Colles-fortes, Gélatines, Huiles d'olive, Barytes, Kaolin, etc.  
Ils accepteraient également bonnes agences pour l'Angleterre et ses Colonies.

LA  
**CONTINENTAL TRADING UNION**  
à LONDRES  
se met à la disposition des exposants pour toutes opérations commerciales et financières.  
Avances immédiates sur marchandises et produits de 2 3-3 4, selon leur nature.

**ALA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**GELLÉE FRÈRES,** Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions. Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc.

**A. GOELZER**  
Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales  
182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS**  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX  
INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE  
LAVABOS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>IE</sup>, plaine Saint-Denis.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE Exiger Portrait-Cautèle

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**  
SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis  
AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.  
Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours  
Par les paquebots neufs  
La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie  
Départs du Havre et de New-York tous les samedis  
Lignes des Antilles  
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.  
Lignes de la Méditerranée  
Paris à 48 heures d'Alger  
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.  
Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.  
Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits  
Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.  
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**  
GRANDE DISTILLERIE  
**E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>IE</sup>**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS  
Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS  
Vente au Détail : 9, rue Auber  
**LIQUEURS SUPÉRIEURES**  
Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille  
Médailles : Paris, Philadelphia, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur  
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs  
à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbres poste.

FABRIQUES FRANÇAISES

**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
de Pont-Sainte-Maxence  
**CARRELAGES MOSAÏQUES**  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin  
**PARIS**

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS



**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTEGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**



Chez tous les principaux papetiers

**Cassis-Rouvière**  
**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAIN PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

L'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>m</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

**ACCUMULATEURS**

E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883  
Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885  
Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

**LAMPES ÉLECTRIQUES**

à incandescence

**DE CHANGY**

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

**CONSOMMATION**

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
PARIS Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
En an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 2 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### NOTRE DESSIN.

#### PARTIE OFFICIELLE :

Décret.  
Arrêtés.  
Adjudication des travaux de terrassement et de maçonnerie du Pavillon de l'Exposition d'Hygiène.  
Adjudication des travaux de charpente, menuiserie, couverture, planchers, quincaillerie et vitrerie du Pavillon de l'Exposition d'Hygiène.  
Adjudication des travaux de peinture du Pavillon de l'Exposition d'Hygiène.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Circulaire de M. Berger.  
Nouvelles de l'Exposition.  
Exposition rétrospective du Travail.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les canalisations d'eau à l'Exposition universelle.  
Chronique des Travaux.  
L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Nous avons rendu compte, dans un de nos derniers numéros, d'une réunion à laquelle avaient assisté, dans une salle de banquet construite au premier étage de la Tour de 300 mètres, les représentants de la Presse républicaine départementale.

Notre dessin d'aujourd'hui représente M. Eiffel et le groupe des membres de la corporation, photographiés par Pierre Petit, à l'issue du banquet, sur la plate-forme même de la Tour.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française.

Vu le décret du 8 novembre 1884 :

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886, entre le ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat, le préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, et le gouverneur du Cré-

dit foncier de France, agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu spécialement l'article 7 de cette convention, portant : « Il sera institué auprès du ministre du commerce et de l'industrie une commission de contrôle et de finances composée de membres représentant l'Etat, la ville de Paris et l'association de garantie, dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décrets du Président de la République, insérés au *Journal officiel*. Elle sera présidée par le ministre » ;

Vu la loi du 6 juillet 1886, et spécialement l'article 1<sup>er</sup>, approuvant la convention susvisée ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889, et l'arrêté du 9 octobre, modifiant l'article 6 dudit règlement ;

Vu le décret du 4 juin 1887 ;

Sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie :

De l'avis du conseil des ministres,

Décrète :

Article premier. — Est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter l'Etat, en remplacement de M. Edouard Lockroy, nommé ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Tirard, sénateur, ancien ministre des finances, ancien membre de cette commission.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce  
et de l'industrie,

PIERRE LEGRAND.

Par arrêté en date du 8 juin 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du

comité d'organisation du congrès international d'agriculture :

MM. Méline, président de la Chambre des députés.  
Gomot, ancien ministre de l'agriculture.  
Dehérain, membre de l'Institut, professeur au Muséum.  
Bazille (Gaston), ancien sénateur.  
Chapon, publiciste.  
Chauveau, membre de l'Institut.  
Develle, ancien ministre de l'agriculture.  
Girard (Aimé), professeur au Conservatoire des arts et métiers.  
Risler, directeur de l'Institut agronomique.  
Tisserand, directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture.  
Grandeau, doyen de la faculté des sciences de Nancy.  
Foucher de Careil, sénateur.  
Duchartre, membre de l'Institut.  
Lecouteux, membre de la Société nationale d'agriculture.  
Passy (Louis), député, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture.  
Dampierre (de), président de la Société des agriculteurs de France.  
Bénard (Jules), agriculteur.  
Gorsse (de la), secrétaire de la Société d'encouragement à l'agriculture.  
Teisonnière, agriculteur.  
Baudrillart, membre de l'Institut.  
Sagnier, directeur du *Journal de l'Agriculture*.  
Cazauvielh, député, président du groupe viticole à la Chambre.  
Nouette-Delorme, membre de la Société nationale d'agriculture.  
Albaret, constructeur de machines agricoles.  
Fougeirol, député, sériciculteur.  
Balbiani, professeur au Collège de France.  
Lalande, député.  
Mornay (de), président de la Société hippique.  
Porion, distillateur (Nord).  
Telliez (Bené), président honoraire de la Société des agriculteurs du Nord.

Par arrêté en date du 9 juin 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a décidé que le comité d'installation de la classe 37 comprendrait cinq membres, au lieu de quatre, pris parmi les exposants admis de la classe et élus par ces derniers.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

**ADJUDICATION**en un lot  
DES TRAVAUX**DE TERRASSEMENTS ET DE MAÇONNERIE**

à exécuter, à forfait,

pour les Pavillons destinés à l'Exposition  
d'Hygiène, à l'Esplanade des Invalides.

1. Le lundi 25 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement dans une des salles du Conseil de préfecture (palais du Tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du conseil de préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais sur le prix de 16,500 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les pavillons destinés à l'exposition d'hygiène.

Le cautionnement est fixé à 700 fr.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'agence des travaux du Champ de Mars, au Directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître son nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance :

Un extrait de son casier judiciaire, ayant moins d'une année de date ;

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat du dépôt de cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les pavillons destinés à l'exposition d'hygiène.*

Les soumissions qui ne seraient pas

exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du conseil de préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure on remettra au bureau d'adjudication et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire sera désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1888.

Le ministre du commerce  
et de l'industrie.

Commissaire général.

PIERRE LEGRAND.

**MODÈLE DE SOUMISSION**

(Sur papier timbré)

Je soussigné, entrepreneur de \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux

entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales aux travaux de terrassements et de maçonnerie, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des terrassements et des maçonneries pour les pavillons de l'exposition d'hygiène, à l'esplanade des Invalides.

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de seize mille cinq cent francs, moyennant un rabais de ..... (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Paris, le

1888.

(Signature).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

Direction générale des Travaux

**ADJUDICATION**

EN UN LOT, A FORFAIT,

Des travaux de Charpente,  
Menuiserie, Couverture, Planchers,  
Quincaillerie et Vitrerie,à exécuter, en location, pour les pavillons destinés à l'Exposition  
d'Hygiène, à l'Esplanade des Invalides.

1. Le lundi 25 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 78,500 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de charpente, menuiserie, couverture, planchers, quincaillerie et vitrerie, à exécuter, en location, pour les pavillons destinés à l'exposition d'hygiène à l'Esplanade des Invalides.

Le cautionnement est fixé à 3,000 francs.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des travaux du Champ de Mars, au Directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître son nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont

il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de charpente, menuiserie, couverture, planchers, quincaillerie et vitrerie des pavillons destinés à l'exposition de l'hygiène, à l'Esplanade des Invalides.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication et sous enveloppe cachetée, le *minimum* de rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges,

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1888.

*Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*  
*Commissaire général,*  
PIERRE LEGRAND.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré)

Je, soussigné,  
entrepreneur de  
demeurant à  
après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales concernant les travaux de charpente, menuiserie, couverture, plancher, quincaillerie et vitrerie, à exécuter, en location, à

forfait, pour les Pavillons destinés à l'Exposition d'Hygiène, à l'Esplanade des Invalides.

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de soixante-dix-huit mille cinq cents francs, moyennant un rabais de (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le 1888.

(Signature)

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

EN UN LOT

### DES TRAVAUX DE PEINTURE

à exécuter, à forfait,  
pour les pavillons destinés à  
l'Exposition d'Hygiène,  
à l'Esplanade des Invalides

1. Le lundi 25 juin 1888, à une heure de l'après midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 15,000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de peinture à exécuter à forfait, pour les Pavillons destinés à l'Exposition d'Hygiène.

Le cautionnement est fixé à 600 francs.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser, à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance;

Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date;

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les

pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de peinture pour les pavillons destinés à l'Exposition d'Hygiène.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1888.

*Le Ministre du Commerce*  
*et de l'Industrie,*  
*Commissaire général,*  
PIERRE LEGRAND.

### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je soussigné, entrepreneur de \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889 ainsi que des dessins et des conditions particulières, se rapportant directement à l'exécution de la peinture pour les Pavillons de l'Exposition d'Hygiène à l'Esplanade des Invalides.

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de quinze mille francs, moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_

1888.

(Signature.)

### PARTIE NON OFFICIELLE

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, vient d'adresser la circulaire suivante aux secrétaires des Comités d'admission et d'installation :

M. le Président du Comité d'admission et d'installation de la Classe dont vous êtes secrétaire, a dû vous donner communication de ma circulaire.

Quoi qu'il en soit et comme j'ai pris la liberté de viser directement MM. les Secrétaires des Comités dans cette circulaire, j'ai l'honneur de vous en remettre un exemplaire.

Permettez-moi de vous considérer, ainsi que votre fonction m'en fait d'ailleurs un devoir, comme le véritable agent exécutif du Comité pour les opérations qui restent à accomplir d'accord avec l'Administration et que ma circulaire relate.

Dans notre dernière réunion, je me suis attaché à définir les services que l'Administration attend actuellement de vous. J'ai cherché à indiquer comment vous pourriez parvenir, en appliquant les décisions du Comité avec l'aide de l'architecte ou de l'ingénieur désigné pour les travaux de votre classe, à me mettre en mesure d'envoyer, dans le courant du mois de juillet ou avant le 15 août au plus tard, les notifications que les exposants attendent de leur admission.

Il est essentiel que je puisse, dans le même envoi, faire parvenir aux exposants l'indication fournie par les Comités : 1<sup>o</sup> de l'étendue et de la localisation de l'emplacement attribué à chacun ; 2<sup>o</sup> des frais totaux que chacun aura à supporter pour l'occupation de cet emplacement. Je vous demande donc de vouloir bien préparer les formules nécessaires pour la transmission de ces dernières indications, ainsi que les formules des acceptations que les exposants auront à signer en retour.

Il s'agit donc, pour les Comités d'installation, de se mettre *immédiatement* à l'œuvre pour l'établissement des plans et devis, en correspondant, par l'intermédiaire de MM. les Secrétaires, avec les exposants qu'il sera nécessaire de consulter. Vous saurez obtenir de ces derniers, à bref délai, les renseignements qui

vous seront utiles, en insistant sur l'intérêt qu'il y a à ne perdre aucun instant.

Laissez-moi vous dire que notre responsabilité commune est engagée à ce que les travaux d'installation soient commencés fin d'août ; j'ose donc compter sur votre concours plus incessant que jamais, et je n'ai pas besoin de vous dire que nous nous tenons tous à votre entière disposition, comme cela convient entre collaborateurs animés du même désir d'assurer le succès complet de l'œuvre entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Lundi, à une heure, il devait être procédé, au palais du tribunal de commerce, par les soins du conseil de préfecture, à l'adjudication, en quatre lots, des supports pour l'établissement de la transmission principale du mouvement dans le palais des machines au Champ de Mars.

Les travaux étaient évalués à 445.467 fr. 40 c. Aucun rabais n'ayant été offert par les soumissionnaires, ces travaux n'ont pu être adjugés.

Il n'a pu également, faute de rabais, être procédé à l'adjudication des travaux de vitrerie en verres striés pour la couverture des combles du palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, ainsi que des galeries Rapp et Desaix.

A la même séance, ont été adjugés à M. Pombla, entrepreneur, moyennant un rabais de 22 0/0, les travaux de construction en location d'un groupe de bâtiments en charpente pour l'installation des services de la douane et de la police.

Un marché vient d'être passé entre M. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition de 1889, agissant au nom de l'Etat, et M. Camus, directeur de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, agissant au nom de cette compagnie, par lequel la Compagnie parisienne s'engage à faire pour le compte de l'Administration de l'Exposition, à ses frais, risques et périls : les travaux de canalisation et de branchements dans l'enceinte de l'Exposition comprenant le Champ de Mars, le Trocadéro, les quais d'Orsay et de Billy et le pont d'Iéna, ainsi que la tranchée du quai d'Orsay et l'esplanade des Invalides, tels qu'ils sont sommairement indiqués sur le plan annexé au présent traité ;

Les travaux d'installation des appareils d'éclairage ;

Tous les travaux de branchements qui seront demandés soit par l'Administration, soit par les particuliers ;

La fourniture du gaz, le service et l'entretien des appareils d'éclairage pendant le temps nécessaire aux besoins de l'Exposition ;

La dépose et l'enlèvement des conduites qui sont destinées à disparaître à la fin de l'Exposition, ainsi que tous les déplacements de conduites et d'appareils nécessités par les remaniements du sol, pendant la durée de l'entreprise ;

Tous les travaux nécessités par les appareils appartenant à la ville de Paris, qui existaient dans l'enceinte de l'Exposition avant les travaux de celle-ci, et dont le nombre sera relevé contradictoirement, que ces appareils soient maintenus en place ou qu'ils soient transportés dans un autre endroit de l'enceinte réservée, seront exécutés aux conditions adoptées par la ville de Paris.

Ces appareils continueront à faire partie de l'éclairage municipal, et le gaz sera payé à raison de 15 centimes pour eux.

La pose des conduites devra être achevée, au plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 1889, et la pose des appareils, au plus tard le 15 mars.

En cas de retard, la Compagnie consent à subir une retenue de cent francs par jour de retard.

Le cautionnement est fixé à la somme de six mille francs.

Les sections XIV et XV de la commission d'organisation des congrès et conférences à l'Exposition de 1889 se sont réunis hier à la chambre de commerce, sous la présidence de M. Gustave Roy.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Poirrier, Bessand, Hayem, Amédée Marteau, de Laussedat, Louis Donzel, il a été décidé que le congrès commercial, qui aura lieu, à la demande des chambres de commerce, pendant l'Exposition, se divisera en trois sections ou plutôt se composera de trois congrès : le premier, relatif au régime économique ; le deuxième, à la législation internationale comparée ; le troisième, à l'enseignement technique.

Sont nommés membres de la commission d'organisation.

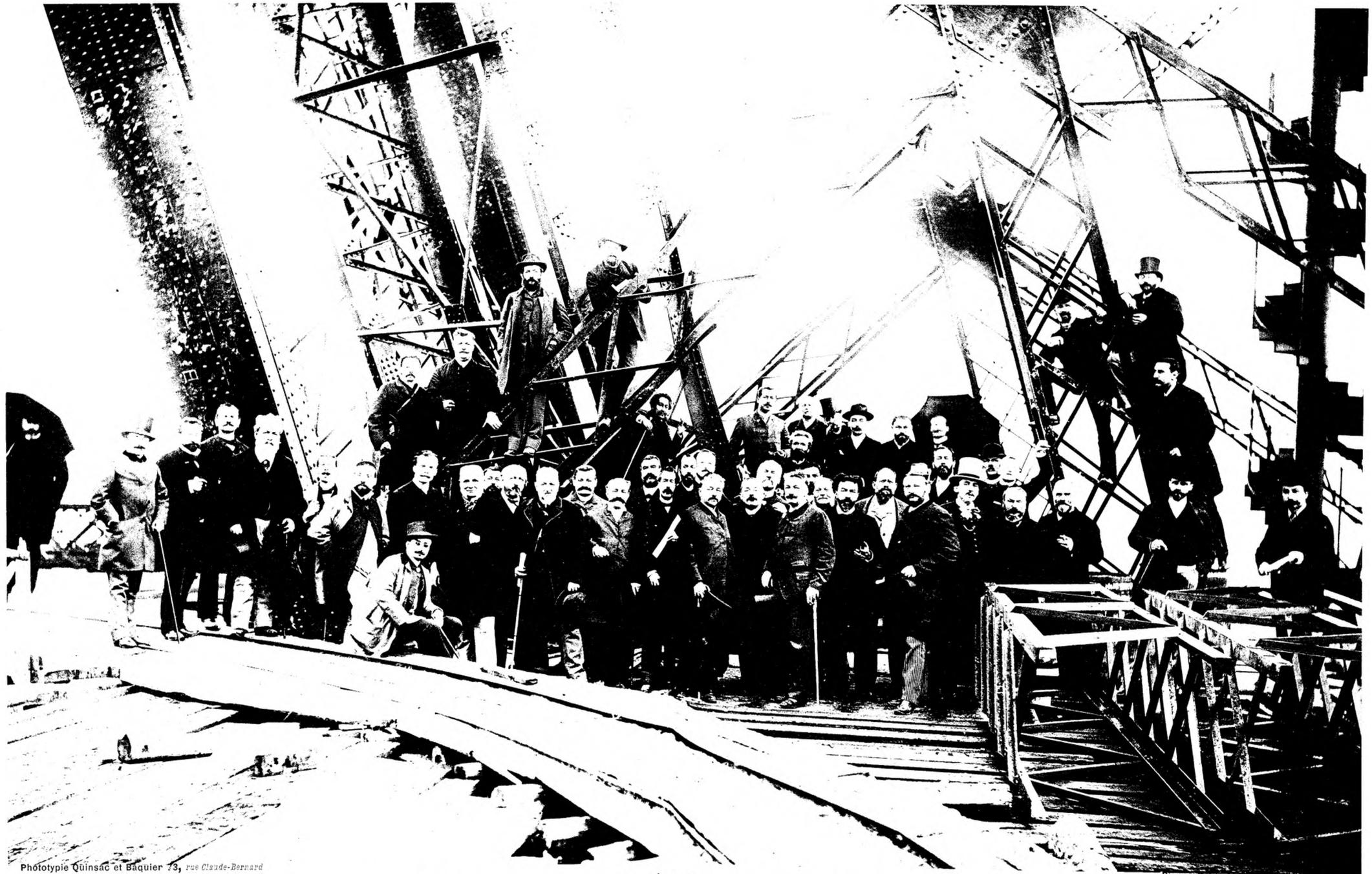
1<sup>o</sup> Pour le régime économique : MM. Poirrier, président de la chambre de commerce de Paris ; le colonel de Bange, Masson, Natalis Rondot, Lévassier, Noblemaire, Hiélaud, Mignon ; les présidents des chambres de commerce de Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, le Havre.

2<sup>o</sup> Pour la législation commerciale comparée : MM. Bessand, Martial Bernard, Chesson, Louis Donzel, avocat ; Letrange, Michau, président du tribunal de commerce de la Seine ; Piault ; les présidents des tribunaux de commerce de Rouen et de Lille.

3<sup>o</sup> Pour l'enseignement technique : MM. Grellet, Hayem, de Laussedat, Amédée Marteau ; Gustave Roy, ancien président de la chambre de commerce ; Siegfried, député.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de réfuter les insinuations injurieuses ou désobligeantes lancées contre l'Exposition, et dans un but facile à pénétrer, par les ennemis, les envieux et les détracteurs de la France. Bien qu'elles fussent parfois de nature à causer à la grande solennité de 1889 un grave préjudice, c'était pour nous une satisfaction de constater qu'elles émanaient presque toutes d'une source étrangère, — et que, devant la nécessité de concourir au succès de l'entreprise commune, tous les Français sentaient le besoin d'une union fraternelle et d'une solidarité patriotique.





Phototypie Quinsac et Baquier 73, rue Claude-Bernard

Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel

La Presse Républicaine Départementale  
AU PREMIER ÉTAGE DE LA TOUR EIFFEL



Il n'en est malheureusement plus de même aujourd'hui, et nous avons le regret de rencontrer dans certaines feuilles françaises des inexactitudes involontaires ou préméditées, qui, si elles n'étaient immédiatement rectifiées, refroidiraient à la longue le zèle enthousiaste que l'industrie française a, dès le début, si clairement manifesté envers l'Exposition universelle.

C'est ainsi que le bruit a été récemment répandu que les exposants auraient à supporter des frais généraux d'installation qui, en dehors du prix des vitrines elles-mêmes, pourraient atteindre 200 et 300 fr. par mètre carré occupé.

Ce bruit, s'il était confirmé, ou si on s'abstenait de le démentir, serait, on le comprend, de nature à faire hésiter plusieurs exposants, hors d'état de s'imposer, outre leurs frais de toute nature, une dépense supplémentaire aussi considérable.

Aussi nous hâtons-nous de rassurer ceux des exposants qui seraient tentés d'ajouter foi à ce racontar malveillant ou absurde. L'administration a pris des dispositions d'ensemble qui, bien loin de faire redouter aux exposants d'aussi onéreuses charges de première installation, leur permettront de s'installer à moins de frais qu'en 1878. — *c'est-à-dire à raison de 60 à 80 fr. le mètre carré.*

Il va sans dire que dans ce prix, ne sont point compris les frais de décoration extraordinaire que certains exposants, syndiqués par classe, annoncent déjà l'intention de faire exécuter. — et qu'il ne s'agit que de l'installation même dont se charge l'administration.

Par la comparaison de ce chiffre avec celui dont parlaient les journaux auxquels nous faisons plus haut allusion, on voit ce qu'il y a lieu de retenir de l'allégation dont ils ont cru, dans un but qui nous échappe, devoir se faire les interprètes.

## EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU TRAVAIL

et des Sciences Anthropologiques

### SECTION IV

#### Moyens de Transport

L'Exposition universelle de Paris en 1889, comprendra une exposition internationale rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

L'une des sections de cette exposition rétrospective, sera spécialement affectée aux moyens de transport, et se divisera elle-même en quatre sections consacrées aux transports par terre, aux transports fluviaux ou maritimes, aux transports par voie ferrée, et aux transports par l'air.

Le Comité d'organisation qui a été institué conformément à l'arrêté de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, en date du 12 octobre 1887, fait appel à toutes les administrations, communes, sociétés et personnes, étrangères ou françaises, qui voudront bien prêter

leur concours à cette grande manifestation des progrès de la science.

Il tient, en conséquence, à leur disposition, un exemplaire du règlement général, et le programme spécial à la section des transports, et les prie de vouloir bien lui faire connaître quels sont les objets, modèles, dessins, photographies, livres, bustes, portraits, qu'ils auraient l'intention d'exposer, en lui indiquant approximativement l'espace nécessaire.

L'Administration de l'Exposition prendrait à sa charge les dépenses d'installation, et de gardiennage dans les conditions prévues par le règlement. Le Comité s'efforcera, de son côté, de réduire autant que possible les frais de transport qui incomberaient aux exposants.

(Prière de vouloir bien envoyer les réponses, sous le couvert de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, ou de M. le Directeur général de l'Exploitation de l'Exposition — Section IV de l'Exposition rétrospective — *Moyens de transport.*)

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Le général William Franklin vient d'être nommé commissaire général des Etats-Unis à l'Exposition universelle de 1889.

Les représentants des exposants russes à l'Exposition universelle de 1889, dans leur dernière assemblée générale, tenue à Saint-Petersbourg, ont désigné M. Adolphe Schloss comme commissaire délégué près la Direction générale de l'Exploitation.

Le bureau des exposants russes, dont le siège est à Saint-Petersbourg, se trouve définitivement composé de MM. Andreeff, Vargounine et Poznanski. Ce bureau, qui a été reconnu officiellement par M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, est le seul intermédiaire agréé entre les exposants russes et l'administration de l'Exposition.

Il n'est fait d'exception que pour le grand-duché de Finlande, dont les industriels se sont syndiqués pour faire une exposition spéciale de leurs produits.

Dernièrement a eu lieu au grand conseil neuchâtelois une discussion au sujet de la participation de l'horlogerie suisse à l'Exposition universelle de 1889. Les trois rameaux de cette industrie ont décidé de se présenter à Paris en un seul faisceau.

M. Ruppert, secrétaire général du gouvernement du grand-duché de Luxembourg, vient d'être délégué pour représenter le gouvernement grand-ducal auprès des exposants luxembourgeois.

M. Tony Dutreux, ancien commissaire général à l'Exposition de 1878, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions à l'Exposition de 1889.

Le consul de France à Pretoria vient d'informer le gouvernement que l'Assem-

blée législative de la république Sud-Africaine a voté une somme de 75,000 francs, pour subvenir aux frais de la participation de cet état à l'Exposition de 1889. Une commission officielle s'occupe de réunir une collection des produits les plus intéressants de ce pays.

## LES CANALISATIONS D'EAU

à l'Exposition universelle

Il nous a paru qu'une description du réseau des conduites d'eau destinées à alimenter l'Exposition, l'indication de leur emplacement et de leur diamètre, l'énumération des eaux diverses qu'elles sont appelées à transporter dans toutes les parties du Champ de Mars, — complèteraient utilement les études que nous consacrons chaque semaine aux constructions diverses qui s'y s'élèvent, et présenteraient pour le lecteur un peu de cet intérêt qui s'attache à toute l'organisation du sous-sol parisien, qu'il s'agisse du réseau des eaux industrielles ou de consommation, de la télégraphie pneumatique ou télégraphique, — et des égouts.

\*\*\*

Trois canalisations distinctes sont pratiquées sous la surface du Champ de Mars :

Eau de Seine (à haute et basse pression) ;  
Eau de la Vanne (eau de source) ;  
Eau de l'Ourcq.

Parcourons d'abord la canalisation de l'eau de Seine, destinée au service de secours contre l'incendie, à l'alimentation des lacs et des fontaines monumentales, — à l'alimentation des machines exposées dans leur galerie spéciale.

Plusieurs prises ont été ménagées. La première (du diamètre de 0<sup>m</sup>50) se greffe sur la conduite du quai d'Orsay, à peu près devant le centre de la Tour Eiffel ; la conduite branchée entre à ce point sur le Champ de Mars, passe sous la Tour, et s'arrête après l'avoir dépassée. Elle est destinée surtout à servir de conduite de renfort, au cas improbable où, plusieurs incendies éclatant simultanément, les autres conduites seraient jugées insuffisantes.

Une autre conduite (celle-là de 0<sup>m</sup>60 de diamètre) a été branchée sur la conduite du boulevard de Grenelle, à l'angle de ce boulevard et de l'avenue de La Motte-Piquet. Elle pénètre dans le Champ de Mars à l'angle nord droit, longe intérieurement la palissade donnant sur l'avenue de Suffren, puis la façade antérieure du Palais des machines, pour se terminer à hauteur de l'avant-dernière travée. Là est soudée sur elle une autre conduite (de 0<sup>m</sup>30) qui décrit le trajet suivant : sections diverses, façade intérieure du pavillon gauche de la ville de Paris, façade intérieure du Palais des Beaux-Arts, façade postérieure de la Tour Eiffel, façade intérieure du Palais des arts libéraux, sections diverses ; raccordement à la conduite-mère qui court sur la façade antérieure du Palais des machines.

Une troisième conduite, enfin, est destinée tout particulièrement à l'alimentation des générateurs du Palais des machines. Elle puise directement l'eau dans la Seine, à hauteur de

l'avenue de Suffren, au moyen d'une machine et d'un réservoir d'aménagement. Puis cette eau est refoulée le long de l'avenue jusqu'à la hauteur du Palais des Machines, où elle pénètre perpendiculairement pour y être utilisée. Une conduite parallèle, destinée aux eaux de condensation, les refoule ensuite dans la Seine.

Ajoutons que c'est à cette dernière conduite que seront reliés souterrainement tous les paratonnerres.

\*\*\*

L'eau de la Vanne (eau de source), est affectée exclusivement à la consommation, aux restaurants, aux cafés, aux fontaines Wallace, etc.

Voici le plan de sa canalisation :

Partant de la conduite de l'avenue de La Bourdonnais, cette conduite (0<sup>m</sup>40) pénètre dans le Champ de Mars, à hauteur de la façade du Palais des Machines, traverse les Sections diverses et parcourt exactement ensuite le trajet que nous avons décrit pour la canalisation intérieure de l'eau de Seine (Pavillon de la Ville de Paris, façades intérieures des palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux, etc.); elle revient enfin à son point de départ par une conduite transversale, parallèle à la façade antérieure du Palais des Machines.

\*\*\*

Reste le service de l'arrosage, qui est assuré par une canalisation d'eau de l'Ouercq.

La conduite, branchée avenue de La Bourdonnais, à l'angle du quai d'Orsay, longe la façade antérieure du Champ de Mars, pénètre à angle droit sous la Tour Eiffel, dans l'axe même de l'Exposition, et, après un trajet qui la conduit jusqu'à la façade des Expositions diverses, tourne à angle droit pour aller aboutir à la conduite de l'avenue de Suffren.

Toute cette conduite est d'un diamètre de 0<sup>m</sup>20 sur une partie de son parcours, de 0<sup>m</sup>25 sur l'autre. Quant aux petites conduites accessoires, auxquelles elle donne naissance et qui aboutissent à des bouches d'arrosage, situées à proximité des pelouses et des massifs, elles ont un diamètre de 0<sup>m</sup>15, de 0<sup>m</sup>10 et de 0<sup>m</sup>06.

\*\*\*

Les diverses canalisations dont l'énumération précède sont, les unes achevées, les autres encore à l'état de projet non encore exécuté; — l'état des autres travaux et l'encombrement des chantiers n'ayant pas permis jusqu'à ce jour d'opérer les fouilles nécessaires. Cette rapide description permettra cependant au public de se rendre compte du soin attentif avec lequel tous les besoins, en eaux potable, industrielle et d'arrosage ont été prévus et seront desservis.

Ajoutons qu'actuellement, l'eau de l'Ouercq, la seule dont il soit nécessaire de faire usage, est consommée, sur le Champ de Mars, à raison de 200 mètres cubes par jour; que le nombre des bouches d'incendie, après l'installation définitive, ne sera pas inférieur à 15, et celui des bouches d'arrosage à 150.

Quant au nombre des prises particulières d'eau de la Vanne, on a attendu pour le déterminer exactement que le chiffre des cafés, restaurants, etc., dont la concession a été sollicitée, fût définitivement arrêté.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Sur les chantiers, même état stationnaire apparent — mais même ardeur et même activité dans l'exécution des travaux.

Au sommet des quatre piliers de la tour de 300 mètres, quatre grues gigantesques fonctionnent depuis plusieurs jours et s'appêtent à opérer l'adduction et l'assemblage des charpentes métalliques constitutives de la plate-forme du deuxième étage. Il paraît certain qu'à la fin de la semaine qui s'ouvre, les quatre piliers du monument seront réunis par le plancher, d'où s'élancera ensuite la troisième et dernière section de la tour, section qui ne mesurera pas moins de cent quatre vingt-dix mètres, soit à peu de chose près une élévation double de la hauteur actuelle.

\*\*\*

La construction du Palais des Beaux-Arts se poursuit sans relâche et le retard provenant de la dislocation des fermes, est, ainsi que nous l'avons dit déjà, à peu près regagné aujourd'hui. Il n'en est point tout à fait de même sur le chantier du Palais des Arts Libéraux, qui avait pris tout d'abord l'avance, mais où nous ne croyons pouvoir signaler aucun progrès sensible accompli depuis notre dernière chronique.

Aussi bien, nous croyons savoir que des mesures énergiques vont être prises par l'Administration supérieure en vue de parer aux conséquences fâcheuses qu'un ralentissement plus prolongé entraînerait pour l'ensemble de l'Exposition universelle.

\*\*\*

Le montage des fermes du Palais des Machines, leur couverture, la garniture de leurs travées s'accomplissent au contraire avec toute la régularité désirable.

A mesure que la nef s'étend, que ses dimensions augmentent, — ses points d'appui sur le sol se multiplient, son assiette générale s'affermie et sa solidité s'accroît. Il n'y a donc plus lieu de craindre qu'un incident de la nature de celui qui provoqua récemment une si vive émotion, et dont les effets furent d'ailleurs si promptement réparés, se produise de nouveau. Le Palais des Machines ne sera point seulement l'une des merveilles de l'Exposition universelle par la hardiesse de sa conception, ses dimensions colossales et la majestueuse harmonie de son aspect. Il aura aussi cet honneur de n'avoir jamais inspiré à l'Administration supérieure la moindre inquiétude, tant au point de vue de la date fixée pour son achèvement qu'à celui des conditions qu'il est appelé à remplir à l'égard des produits qui y seront exposés.

\*\*\*

Les longues galeries construites le long du quai d'Orsay et qui sont, comme nous l'avons dit, destinées à recevoir l'exposition de l'Agriculture, sont complètement

achevées, couvertes, vitrées et cloisonnées.

Les échafaudages se dressent actuellement à leurs extrémités; ils sont destinés à permettre de commencer les travaux des vestibules et des portiques.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène.

Le Président de la République a reçu mardi matin les membres de la Commission de l'exposition de sauvetage et d'hygiène qui lui ont été présentés par M. Nicole, leur président, et MM. Hovius, député, et Boucher-Cadart, président de chambre à la Cour d'appel de Paris.

M. Carnot, répondant à l'allocution de M. Nicole, lui a adressé quelques paroles très encourageantes et a promis de visiter l'exposition, qui doit s'ouvrir le 25 juillet prochain au Palais de l'Industrie.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzay Poure et Co  
Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

L'aspect du marché ne s'est pas modifié depuis huit jours: les transactions, sans être bien actives, conservent un courant satisfaisant, si on tient compte de l'accalmie habituelle à cette époque de l'année sur notre marché.

On a pu surtout remarquer quelques demandes importantes au comptant, sur notre 3 0 0 ancien, que la perspective du coupon a fait rechercher par les spéculateurs qui ont l'habitude de se livrer

au jeu connu sous le nom de chasse au coupon. Nous avons vu nos rentes se négocier, vers le milieu de la semaine, en légère réaction sur la clôture de la semaine précédente par suite des dispositions moins bonnes, qui ont prévalu sur les marchés étrangers.

En dernier lieu, nous avons relevé le 3 0 0 à 82.97; l'Amortissable à 85.90; et le 4 1 2 0 0 à 105.65.

Les Consolidés anglais sont venus, à 99 3 16.

Le 4 0 0 Hongrois reste à 80.25.

Le 5 0 0 Italien fait 98.05.

L'Égypte se négocie à 402.50.

Le Turc est à 14.10.

L'Extérieure espagnole se traite à 70.75.

X

Les valeurs sont généralement bien tenues, le Crédit foncier en première ligne à 1450.

Il y a un bon courant de demandes sur les différentes obligations à lots du crédit Foncier de France parcequ'elles ne sont pas de simples billets de loterie. Avec ces titres, on a un revenu certain; on en touche et on en touchera toujours les intérêts à un taux qui est celui des premières valeurs de placement. Le lot ne vient que par surcroît.

Les obligations sans lots ont également une tenue très ferme. On demande à 393 francs celles de l'emprunt 1883 auxquelles l'obligation des chemins de fer a servi de modèle.

Le Bon de la Presse est ferme à 21 fr. et le Bon à lots est recherché à 178 fr.

Le Comptoir d'escompte est à 1045.

La Banque de Paris fait 765.

La Banque ottomane se négocie à 516.25.

La Banque d'escompte se traite à 465.

Les chemins de fer sont généralement bien tenus.

X

C'est le 26 juin qu'a lieu l'émission des obligations à lots du Panama. Déjà, les directeurs des grands établissements de crédit, réunis sous la présidence de M. Ferdinand de Lesseps, viennent d'en arrêter les conditions très ingénieuses et également avantageuses aux souscripteurs et à la compagnie du Canal.

Les lots sont magnifiques: un tirage tous les deux mois, pendant 25 ans, avec plusieurs lots de 500,000 fr. et de 250,000 fr. alternant, 6 lots de 100,000 fr. et une quantité de lots de 20,000, 10,000 fr., etc. en tout 396 lots par an, soit un lot par jour.

Après 25 ans, même alternance des lots de 500,000, 250,000, 100,000 francs, etc., tous les trois mois, soit encore 244 lots par an.

Avec un revenu fixe de plus de 4 pour cent par an et une prime de remboursement pour toutes les obligations qui ne seraient pas favorisées par le sort.

Mais ce qui caractérise cette émission, et lui assure un succès extraordinaire, c'est que dès maintenant et jusqu'à la fin complète de l'opération, tous les remboursements avec prime et tous les lots sont garantis, aux termes même de la loi votée et promulguée au *Journal Officiel*, par « un dépôt de Rentes françaises ou de titres garantis par le « Gouvernement français », dépôt géré par une Société civile, spéciale, indépendante. Le capital apporté par les souscripteurs ne pourra donc jamais courir aucun risque.

On se souvient que M. de Lesseps avait promis aux souscripteurs de la dernière émission de Panama de leur accorder, lors de l'émission des obligations à lots, ou bien un privilège d'irréductibilité, ou bien un droit d'échange, titre pour titre. Plus généreux qu'il ne l'avait promis, M. de Lesseps ne choisit pas lui-même la combinaison: il en laisse le choix aux souscripteurs eux-mêmes. En conséquence, les souscripteurs de la dernière émission peuvent dès maintenant, par correspondance, ou bien demander, avec un *privilège d'irréductibilité*, un nombre d'obligations à lots égal au nombre d'obligations de la dernière émission qu'ils avaient souscrites, ou bien échanger simplement les titres de la 3<sup>ème</sup> série contre des obligations à lots, en se servant de la soule pour souscrire une nouvelle obligation à lots.

Le privilège d'irréductibilité nous paraît le meilleur, car il arrivera très probablement que l'émission des obligations à lots sera couverte par des unités, et ceux qui auraient fait seulement un échange risqueraient, en ce cas, de ne pas avoir les deux obligations à lots qu'ils auraient demandées.

Cet emprunt étant destiné à l'achèvement du Canal de Panama, la souscription sera une manifestation nationale comme jadis, dans des circon-

tances identiques, la souscription aux obligations à lots du Canal de Suez.

Il ne fallait pas que les bénéfices du Canal de Panama échappassent à la France. Tous les avantages et les garanties offerts aux souscripteurs par M. Ferdinand de Lesseps répondent largement à ce vœu.

Le prix d'émission est de 360 francs. Un versement de souscription de 20 francs seulement, et de 40 francs à la répartition, le reste payable par versements successifs échelonnés sur dix-huit mois. Tous les Français pourront donc souscrire, trouvant à leur souscription honneur et profit.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## PARIS A LONDRES

par Dieppe et Newhaven

## BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris):

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir.

De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison, où l'on puisse essayer sans commander.



**CLASSEUR**  
"SHANNON" Breveté s. g. d. g.  
Seul Mode pratique  
de CLASSER et RELIER les LETTRES  
INSTANTANÉMENT, par ordre  
alphabétique et par date.  
On retire et replace chaque lettre sans  
déranger les autres. — ABSOLUMENT  
INDISPENSABLE dans chaque Bureau.  
EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX PAPETIERS  
**ALBERT BLOCH**, 38, r. Entrepôt, PARIS  
TÉLÉPHONE. — Catalog. illustré franco.

**H. MICOLON** à Firminy. Echalas en  
acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

## ALBERT CAHEN

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de LilleOFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION

1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
pap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES &amp; APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL: 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX: Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET: 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la NormandieDéparts du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque moisPour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haiti, Cuba et le Mexique.Lignes de la Méditerranée  
Paris à 48 heures d'AlgerService quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.Départs de Marseille: Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduitsEnvoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes: 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE S<sup>T</sup>-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

### MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, l'ARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES



Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup> au-  
cun appareil intérieur, iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
11, RUE DE LA HARPE, PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
PARIS  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**ALA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi <sup>no</sup> du Catalogue.

**OUTILLAGE D'AMATEURS**  
ET D'INDUSTRIELS  
SCIENCES MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
TOURS de TOUTS SYSTEMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 200 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
**TIERSOT, 16, r. des Gravilliers, Paris.**

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
---	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

<p>MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM 1883</p>	<p>DIPLOME D'HONNEUR EXPOSITION des BIÈRES FRANÇAISES Paris 1887</p>
---	--

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Adjudication de l'entreprise des travaux de construction, en location, des Pavillons d'entrée à établir aux diverses portes de l'Exposition.  
Adjudication des travaux de Charpente en bois et de grosse Menuiserie des combles et des Parquets à exécuter, en location, pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les Galeries Rappet Desaix, dans le Champ de Mars.  
Adjudication de travaux de Terrassement, de Charpente et de Maçonnerie.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Commission de Contrôle et de Finances.  
Exposition rétrospective du Travail.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Chronique des Travaux.  
À l'Hôtel de Ville.  
La Tour Eiffel.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

EN UN LOT

de l'Entreprise des travaux de construction, en location, des

### PAVILLONS D'ENTRÉE

à établir aux diverses portes de l'Exposition

1. Le lundi 25 juin 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de préfecture, (Palais du Tribunal de Commerce) par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de préfecture et du Directeur général des travaux, ou de son délégué, à l'adjudication, en un lot, au rabais, sur les prix portés au détail estimatif, et par soumissions cachetées, des travaux de construction, en location, des pavillons d'entrée à

établir aux diverses portes de l'Exposition, lesquels travaux sont évalués à 115,360 francs, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 3,000 francs.

2. Le détail estimatif et le cahier des charges sont déposés à la Direction générale des travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication, s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des travaux du Champ de Mars, au Directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître son nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance.

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée, portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de construction, en location, des pavillons d'entrée à établir aux diverses portes de l'Exposition.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix du détail estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de préfecture, au Tribunal de commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'ad-

judication pourra être prononcée; ensuite, on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

8. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

9. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le ministre du commerce et de l'industrie.

10. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1888.

Le ministre du commerce et de l'industrie,  
Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré)

Je, soussigné,  
entrepreneur de charpente, demeurant à  
M'engage, si l'Administration accepte ma soumission, à exécuter, en location, pour son compte, à mes risques et périls, moyennant un rabais de (en toutes lettres) par cent francs sur les prix du projet, les Pavillons d'entrée du Champ de Mars, tels qu'ils sont définis par les différentes pièces du projet dont je déclare avoir pris parfaite connaissance et en me conformant à toutes les conditions qui y sont indiquées.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le

1888.

(Signature.)

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.

Direction générale des Travaux

## ADJUDICATION

EN UN LOT

DES TRAVAUX DE CHARPENTE EN BOIS  
ET DE GROSSE MENUISERIE

des Combles et des Parquets

à exécuter, en location, pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars

1. Le lundi 2 juillet 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de charpente en bois et grosse menuiserie des combles et des parquets des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, des Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ-de-Mars; lesquels travaux sont évalués à 182,199 fr. 06, somme à valoir pour imprévu comprise.

Le cautionnement est fixé à 15,000 francs.

2. Le devis, la série, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des travaux du Champ de Mars, au Directeur général des travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de charpente en bois et grosse menuiserie des combles et des parquets des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, des Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur le prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au

décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication et sous enveloppe cachetée, le *minimum* de rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucunes rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 8 juin 1888.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.

## MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré)

Je, soussigné, entrepreneur de charpente demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de charpente en bois et de grosse menuiserie, en date du 21 février 1888, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement aux travaux de charpente et de grosse menuiserie à exécuter, en location, pour les combles et les parquets des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, des Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) sur les prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature)

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

## ADJUDICATION

en un lot

DES

TRAVAUX DE TERRASSEMENTS, DE CHARPENTE  
ET DE MAÇONNERIE

A EXÉCUTER POUR :

1<sup>o</sup> La construction des galeries souterraines destinées à recevoir les tuyaux de conduite d'eau et de vapeur nécessaires au service de la force motrice, dans le Palais des machines ;

2<sup>o</sup> La construction des massifs de fondation devant recevoir les supports de la transmission de mouvement principale dans ledit Palais.

1. Le lundi 2 juillet 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général de l'Exploitation ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumission cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de terrassements, de charpente et de maçonnerie à exécuter pour la construction des galeries souterraines destinées à recevoir les tuyaux de conduite d'eau et de vapeur nécessaires au service de la force motrice et la construction des massifs de fondation devant recevoir les supports de la transmission de mouvement principale dans le Palais des machines au Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 136,883 fr. 37, somme à valoir pour imprévu comprise.

Le cautionnement est fixé à 7,000 francs.

2. Les devis, cahier des charges et plans sont déposés à la Direction générale de l'Exploitation (Service Mécanique et Electrique), 16, avenue de La Bourdonnais, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de deux heures à cinq heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication, s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition et approuvées par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 25 août 1886.

Chacun des concurrents devra adresser au Directeur général de l'Exploitation, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

1<sup>o</sup> Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître les nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

2<sup>o</sup> Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

3<sup>o</sup> Les pièces demandées par le cahier des clauses et conditions générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de terrassements, de charpente et de ma-*

onnerie pour la construction des galeries souterraines destinées à recevoir les tuyaux de conduite d'eau et de vapeur nécessaires au service de la force motrice dans le Palais des machines, et la construction des massifs de fondation devant recevoir les supports de la transmission de mouvement principale dans ledit Palais.

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (sans fraction de décime) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au dixième plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre les soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, conformément à l'article 13 du chapitre 1<sup>er</sup> du cahier des clauses et conditions particulières à la présente adjudication, et devront être déposés par lui dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 6 juin 1888.

Le Ministre du Commerce  
et de l'Industrie,  
Commissaire général.  
PIERRE LEGRAND.

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré).

Je soussigné, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des clauses et conditions particulières ainsi que des dessins se

rapportant directement aux travaux de terrassements, charpente et maçonnerie à exécuter pour la construction des galeries souterraines destinées à recevoir les tuyaux de conduite d'eau et de vapeur nécessaires au service de la force motrice et pour la construction des massifs de fondation devant recevoir les supports de la transmission de mouvement principale dans le Palais des machines, m'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de \_\_\_\_\_ moyennant un rabais de (en toutes lettres) \_\_\_\_\_ sur les prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_

1888. (Signature.)

## PARTIE NON OFFICIELLE

Dans sa séance du 19 juin, le Sénat a adopté, par 185 voix contre 53, les crédits en vue de la participation des divers ministères à l'Exposition universelle.

### COMMISSION DE CONTROLE ET DE FINANCES

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général. La Commission a examiné de nouveau et approuvé les détails du projet de l'histoire de l'habitation de M. Charles Garnier. On se rappelle que ce projet consiste en diverses reproductions des habitations humaines, depuis la grotte et les constructions les plus primitives jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, à travers tous les âges et tous les pays.

M. Alphand, directeur général, a donné quelques détails sur l'état d'avancement des travaux.

Toutes les adjudications pourront être terminées dans quelques jours et ont été faites dans des conditions satisfaisantes.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié une note relative aux installations générales des exposants dans les palais des sections industrielles, pour les groupes III, IV et V, et dans le palais des arts libéraux, pour le groupe II.

Nous nous attachions à réfuter certaines assertions mensongères au sujet des dépenses que ces installations nécessitent aux exposants et nous avons annoncé qu'elles ne dépasseraient pas environ 60 francs du mètre carré occupé par les exposants.

Mais nous avons omis d'insister sur ce point, que, à part le parquet, qui devra être remboursé à l'Administration dans la proportion des deux tiers de la surface totale occupée, toutes ces installations, sans exception, seront exécutées par les comités de classes. Ils devront se conformer aux indications qui leur seront données par la Direction générale de l'Exploitation, mais ils en confieront l'exécution à tels entrepreneurs qu'il leur conviendra et la feront surveiller par leurs architectes.

Il n'est pas inutile d'insister ici sur l'économie très sensible que présente le nouveau système adopté cette année par rapport à ce qu'ont coûté les installations générales aux exposants en 1878.

A la dernière exposition, chaque classe était complètement enfermée par des cloisons de toute hauteur, surmontées de plafonds et de corniches nécessitant, pour les supporter, des charpentes en bois sous la charpente en fer du palais. Toute cette construction supplémentaire cachée aux yeux, et inutile à l'effet général, se trouvera supprimée en 1889.

Au lieu de monter à toute hauteur, les cloisons s'arrêteront à 5<sup>m</sup> du sol, ce qui supprime toutes les parties élevées non employées pour la plupart du temps, qu'il fallait décorer à grands frais de frises peintes et de toiles.

La suppression des faux plafonds entraîne la disparition des charpentes qui les soutenaient, et la décoration des parties hautes se trouve ainsi réduite à quelques cartouches en toiles peintes entre les fermes, et à de légers velums pour les vitrages, s'accrochant facilement après les pannes en fer.

Comme on le voit, toutes les précautions possibles ont été prises pour réduire à leur plus simple expression tous les travaux que nécessitent le lotissement du palais, la séparation des classes entre elles et la décoration des parties supérieures. De plus, les classes restant maîtresses d'exécuter ces travaux à leur guise, sont encore à même, par une sage concurrence, d'obtenir de forts rabais des entrepreneurs qu'elles appelleront, rabais qui diminueront, nous en avons l'assurance, dans une forte proportion, le montant de la dépense.

## EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU TRAVAIL

La Circulaire suivante vient d'être adressée aux exposants par M. Jules Simon, président de la Commission supérieure de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques :

L'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques, qui est projetée pour 1889, a pour but d'initier le

public à l'histoire des procédés du travail manuel et du travail mécanique qui, à travers les siècles, ont abouti à l'outillage industriel moderne des arts et métiers.

Cette exposition a surtout un caractère historique et technique; elle est loin d'exclure les objets d'art; car, à plusieurs époques, les outils, ceux surtout qui servaient aux arts libéraux, ont été de véritables bijoux, soit par l'élégance de la forme, soit par la richesse des matériaux ou par la grâce des détails. On trouve des chefs-d'œuvre sur une carte géographique, sur le manche d'un ciseau, sur le canon d'un fusil. Nos ancêtres n'avaient pas la même passion que nous pour la rapidité et le bon marché. L'industrie y perdait; les arts en profitaient. Notre exposition, en présentant ces chefs-d'œuvre, ne peut que gagner en éclat et en agrément.

Les musées d'Etat, les collections municipales, les magasins de nos grandes usines renferment un nombre considérable d'appareils complets ou d'organes d'appareils intéressants, dont la remise en état serait peu coûteuse et qui seraient les éléments fondamentaux de l'Exposition qui se prépare. L'exposition, à son tour, en appelant l'attention des érudits et des artistes, peut provoquer d'utiles découvertes, et mettre au jour des merveilles oubliées.

A côté de l'outil, à côté de la machine, pourront être exposés des objets d'aspect décoratif, à la fabrication desquels ces outils et ces machines auront concouru, pourvu toutefois que ces objets aient une valeur d'art ou une importance historique.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés, au zèle et à l'activité des membres des Comités départementaux, qui nous ont déjà prêté un concours si intelligent et si désintéressé, afin que chacun fasse part de ses idées, de ses recherches, de ce qu'il sait et connaît, dans le cadre des programmes très étendus et très étudiés qui ont été rédigés pour chaque section et qui vont être répandus partout, en France aussi bien qu'à l'étranger.

L'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques n'admettra pas seulement des objets authentiques et réels. Elle fera accueil aux reproductions dont certains musées industriels possèdent des collections; elle recevra aussi les images et tous les documents graphiques qui seront de nature à donner l'idée de l'outillage des diverses professions, des ateliers et des usines. La Commission supérieure de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques, les Comités de sections et le Directeur général de l'Exploitation, assisté de ses chefs de service, ont pris toutes les mesures nécessaires afin que les objets prêtés soient mis en valeur dans des ensembles pittoresques, sous une forme attrayante et dans des locaux bien aménagés pour leur destination.

Chaque fois qu'il s'est agi d'organiser des expositions rétrospectives d'art ancien, les amateurs et les collectionneurs ont largement et généreusement contribué

par leurs prêts à en assurer l'intérêt historique et l'éclat artistique.

Nous avons le ferme espoir que les savants, les industriels, les amateurs et collectionneurs ne seront pas moins empressés et bien disposés à nous venir en aide. Il s'agit d'une idée nouvelle et féconde qui, si elle est habilement mise en œuvre, peut être le principal attrait de l'Exposition universelle de 1889, et l'origine d'une science historique à peine ébauchée jusqu'ici.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Président de la Commission supérieure de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques,*

**Jules SIMON,**

Sénateur, Membre de l'Académie française.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Autriche-Hongrie.

Le Comité général austro-hongrois, qui s'est constitué à Paris, sous la présidence de M. Louis Bürger, a été reconnu comme le seul intermédiaire entre l'administration de l'Exposition et les exposants de l'Autriche et de la Hongrie.

C'est à ce comité, qui a reçu toutes les informations relatives à la participation des pays étrangers, que la Direction générale de l'Exploitation transmet les demandes qui lui parviennent directement. Le comité général austro-hongrois a son siège à Paris, 14, rue Lafayette.

### Suède et Norvège.

Nous avons précédemment donné la composition de la Commission norvégienne de l'Exposition de 1889, qui s'est constituée à Christiania. La Commission de Paris vient d'être nommée. Elle est présidée par M. le docteur O.-J. Broch, ancien ministre de la marine et des postes de Norvège, directeur du bureau international des poids et mesures. M. F. Bortzmann remplira les fonctions de commissaire général, et M. J. Fougner celles de commissaire adjoint.

Nous rappelons que le Storthing a voté une subvention de 100,000 couronnes, somme relativement importante pour la Norvège. Cette décision est due surtout à l'intervention du président des Chambres norvégiennes, qui a prononcé à cette occasion des paroles de vive sympathie pour la France.

### Portugal.

Le gouvernement portugais a confirmé au gouvernement français l'assurance que tous les produits envoyés à l'Exposition pourront rentrer sur le territoire portugais sans payer de droits, moyennant certaines formalités. Une question avait été posée à ce sujet, au gouvernement portugais, par des commerçants, qui se rappelaient certaines difficultés survenues lors des expositions antérieures.

### Hollande.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que le comité constitué à La Haye, pour l'Exposition de 1889, a décidé d'envoyer une circulaire aux sociétés agricoles dans l'intérêt de la participation de la Hollande à l'Exposition universelle.

### Grand-Duché de Luxembourg.

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg vient de compléter son commissariat général à l'Exposition universelle de 1889 par la nomination de M. Charles Bivort, en qualité de commissaire-adjoint.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

La construction des différents palais et édifices dont l'ensemble est appelé à constituer l'Exposition Universelle entre dans une phase nouvelle et éminemment intéressante.

Nous voulons parler de la jonction entre eux des bâtiments destinés à être reliés, et qui, tout en restant distincts tant par leur caractère architectural que par leur situation et leur affectation définitive doivent former les parties d'un tout harmonique et permettre au visiteur de parcourir à couvert toutes les galeries de l'Exposition Universelle.

C'est ainsi que le Palais des Beaux-Arts commence à jeter ses points d'attache vers la grande muraille qui termine le Palais des Expositions diverses à hauteur de la future porte Rapp, entrée qui sera vraisemblablement, ainsi qu'il est arrivé pour les expositions précédentes, la plus utilisée par le public de toutes celles qui donneront accès sur le Champ de Mars.

Les pylones métalliques du palais se dressent déjà en face de la maçonnerie, et à leurs pieds, le sol est couvert de charpentes de fer, de socles, de fûts, de chapiteaux et de cintres qui font bien augurer de l'aspect à la fois élégant et sévère que présentera de ce côté l'œuvre de M. Formigé.

Le montage du dôme continue, d'autre part, sans qu'il y ait lieu, toutefois, de signaler un progrès bien sensible, accompli depuis huit jours. A l'extrémité sud du Palais, c'est-à-dire du côté de la Seine, on installe les pièces de bois de l'échafaudage destiné à la construction de la nef. De la sorte, et avant qu'il se soit écoulé une semaine, la construction du Palais des Beaux-Arts sera poussée sur trois points, les deux extrémités des nefs et le dôme central.

Le bilan actuel du Palais, outre les quatre piliers d'angle du dôme et les traverses qui les relient, se chiffre de la façon suivante : 3 fermes de la nef centrale, 9 travées de la galerie extérieure (7 du côté de l'avenue de La Bourdonnais, et 2 du côté du jardin central).

On voit qu'il n'y a plus de temps à perdre.

\*\*

Le Palais des expositions diverses offre

un état d'avancement des travaux tout à fait satisfaisant.

On sait que le Palais, qui est essentiellement constitué par une agglomération rectangulaire de nefs parallèles à la Seine, et par deux ailes en retour sur les deux côtés, — recevra intérieurement une galerie couverte et à claire-voie qui, de chaque côté, va rejoindre le dôme central. Cette galerie, presque tout-à-fait indépendante du Palais, dont elle sera séparée par un mur de briques percé en son milieu d'une large baie, est entièrement construite du côté de l'avenue de La Bourdonnais; du côté de l'avenue de Suffren, la maçonnerie est moins avancée; mais la galerie elle-même est entièrement en place, composée de quatorze élégantes colonnettes de fer, que surmonte une corniche assez gracieuse; elle sera vitrée dans quelques jours. Quant à la partie de cette galerie qui court sur la façade même, de chaque côté du dôme, elle est posée du côté Suffren — et seulement à pied-d'œuvre du côté La Bourdonnais.

Le dôme central s'élève, au moyen d'un échafaudage d'une simplicité et d'une ingéniosité extrêmes, et qui a été construit par M. Poirrier.

Cet échafaudage, qui affecte la forme générale d'un tonneau, est surmonté à sa partie supérieure d'une terrasse circulaire sur laquelle court une puissante grue, mue d'en bas par un treuil. Les 6 pièces de fer, soulevées du sol, s'ajustent entre elles autour de l'échafaudage, qui se trouvera entièrement recouvert lorsque le dôme sera édifié, et qu'on n'aura plus que la peine de démonter commodément pièce à pièce.

Ne quittons point le palais des Expositions diverses sans signaler que les dernières nefs qui le terminent du côté du Palais des Machines seront très prochainement édifiées à leur tour. Les parties constitutives sont déjà sur le terrain, en face des emplacements respectifs qu'elles doivent occuper. Quant à la galerie extérieure qui longera les avenues de la Bourdonnais et de Suffren, la charpente en est déjà debout, n'attendant plus que les travaux complémentaires de couverture et de vitrerie.

\*\*\*

Au Palais des Machines, le nombre des fermes érigées s'élève actuellement à huit entièrement assemblées, jointes, avec leurs travées garnies de leurs arceaux, avec leurs toitures prêtes à recevoir les vitres.

Sur la partie du chantier réservée aux ateliers Cail, une paire de piliers sont déjà debout, recevant pièce à pièce la ferme qui doit les surmonter; on sait que le procédé de montage diffère entièrement sur les deux chantiers: sur l'un, celui de l'atelier Cail, le montage a lieu pièce à pièce, en l'air, jusqu'à la jonction définitive des deux moitiés de la ferme totale, — sur l'autre, celui de Fives-Lille, les montants sont assemblés à terre puis dressés d'une pièce; ils reçoivent ensuite chacun une moitié de ferme, complètement assemblée aussi à terre, et soulevée après son achèvement.

En se reportant au plan général publié dans notre premier numéro, le lecteur se

souviendrait qu'une galerie couverte court le long du contour extérieur du Palais des Machines, se reliant au dôme d'entrée, au milieu de la façade antérieure. Du côté de l'avenue de La Bourdonnais, deux travées de cette galerie se voient déjà, appuyées aux piliers du dôme.

Du dôme lui-même, rien à signaler que la mise en place de ses quatre piliers énormes, aujourd'hui complètement dressés.

\*\*\*

De même qu'au Palais des Beaux-Arts, les matériaux destinés à la construction de la galerie qui se développe en arrière du Palais des Arts-Libéraux, face à la porte Suffren, sont à pied-d'œuvre. Il convient de faire remarquer que la charpente métallique de cette partie postérieure du Palais présente un état d'avancement plus marqué que dans l'édifice correspondant, c'est-à-dire qu'au Palais des Beaux-Arts.

Il n'en est malheureusement pas de même sur le reste du chantier, où il ne paraît pas que, depuis un mois, le moindre progrès un peu sensible ait été accompli. Le Palais des Arts Libéraux avait pris l'avance, et la construction, poussée de trois côtés à la fois, paraissait devoir être promptement menée à bien. Cette espérance ne s'est malheureusement point réalisée, et à l'activité du début, a succédé une quasi-immobilité, à laquelle il importe qu'il soit mis un terme dans le plus bref délai possible.

\*\*\*

Le regard s'arrête en revanche avec la plus vive satisfaction sur la tour Eiffel, dont les progrès sont sensibles après chaque journée, on pourrait presque dire après chaque heure écoulée.

Le deuxième étage est actuellement atteint; les quatre piliers sont reliés entre eux par une double rangée de traverses, et la semaine qui commence ne s'écoulera point sans que le plancher soit, sinon entièrement posé, au moins partiellement mis en place.

Des quatre échafaudages de soutènement qui se dressaient chacun sous un arc de la tour, l'un, celui qui regarde la Seine, est démonté; les autres vont l'être successivement. Le regard pourra alors, du Trocadéro, embrasser le superbe coup d'œil qu'offriront les jardins, le palais des expositions diverses et celui des machines, vus dans cet encadrement géant.

En même temps que le travail de construction, proprement dite, se poursuivent les travaux accessoires de peinture, d'ajustement et d'ornementation. Moins appréciables pour le public, qui s'est habitué à voir dans la hauteur de la tour son principal, pour ne point dire son unique élément d'intérêt, ces travaux n'en sont pas moins importants et urgents, en ce qu'ils assurent le complet achèvement du monument longtemps avant le délai imparti à M. Eiffel par l'administration supérieure.

\*\*\*

Les jardins du Champ de Mars sont dans la meilleure voie, grâce aux soins atten-

tifs, incessants dont ils sont l'objet de la part du personnel spécial délégué à leur confection et à leur entretien. Ils formeront, par leur diversité et par leur richesse, un des attraits de l'Exposition. Le nom de l'éminent directeur des travaux, nom depuis longtemps attaché aux merveilles de nos promenades parisiennes, était un sûr garant que cette partie de la grande fête de 1889 serait digne de tout le reste.

La partie des plantations du Trocadéro réservée aux eaux et forêts et aux expositions particulières du ministère de l'agriculture, est loin de présenter un coup d'œil aussi gracieux et chatoyant: la plupart des pelouses, laissées incultes, forment une collection innombrable de plantes parasites et d'herbes folles. Aussi bien n'y a-t-il aucune inquiétude à concevoir de ce côté. En quelques jours, la physionomie de cette intéressante fraction de l'Exposition pourra être modifiée, — et le jardin du Trocadéro mis en état de lutter avantageusement de beauté et de fraîcheur avec son frère cadet du Champ de Mars.

\*\*\*

Nous avons consacré à l'exposition coloniale de l'Esplanade des Invalides un paragraphe détaillé dans une de nos dernières chroniques des travaux. Il nous paraît superflu d'y insister d'avantage aujourd'hui; signalons simplement que les constructions légères qui doivent s'y élever sont commencées et qu'une activité de bon augure règne sur cette partie des chantiers.

Nous décrirons plus à loisir, au cours d'une de nos prochaines promenades à travers l'Exposition universelle, cette curieuse exposition partielle à laquelle est réservé le succès le plus vif, — et le plus flatteur à la fois pour notre amour-propre national.

## A l'Hôtel-de-Ville

La 3<sup>e</sup> sous-commission (*Enseignement, Bibliothèques, Statistique municipale*) de l'Exposition spéciale de la Ville de Paris s'est réunie cette semaine à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Jacques.

Elle a entendu le sous-directeur de l'Enseignement, qui a fait connaître les dispositions prises par son service, d'accord avec M. Bouvard, architecte du Pavillon de la Ville de Paris.

Sur l'emplacement (680 mètres) affecté à la direction de l'Enseignement, que divise un passage de 5 mètres environ, se trouvera, à gauche de l'entrée, une salle qui sera transformée en classe d'école maternelle.

À l'entrée même, dans le vestibule, seront placées une bibliothèque scolaire et une bibliothèque municipale.

À droite, se trouveront les cantines scolaires et une cuisine où sera exposé le matériel affecté à l'enseignement des travaux du ménage.

À la suite de ces salles, un vaste empla-

cement de 8<sup>m</sup>80 de large sur 20 mètres de long sera transformé en préau couvert, où seront exposés les appareils de gymnastique et le mobilier spécial aux préaux, tel que bancs, tables de déjeuner (car le préau sert également de réfectoire), etc.

Quant à l'exposition de gymnastique, elle comprendra non seulement les appareils actuellement en usage, mais aussi les appareils dits système Pichery, qui viennent d'être mis à l'essai dans quelques arrondissements.

Viendront ensuite un atelier de travail manuel et une classe de l'école primaire.

L'exposition de dessin sera comprise dans une vaste salle qui renfermera la salle de dessin ordinaire avec hémicycle et mobilier spécial et une salle de modelage.

Plus loin se trouveront deux salles, dont l'une sera réservée aux écoles primaires supérieures, et l'autre à l'école de physique et de chimie et à l'école Diderot.

L'exposition des écoles professionnelles consistera en un salon dont toutes les parties, cheminées, meubles, vitrines, objets exposés auront été exécutés par les élèves.

La cheminée sera exécutée par l'école de la rue St-Elisabeth; l'école Diderot fournira les lantiers et les vitrines; l'école Boule se chargera des bois des fauteuils, des tables et des consoles, et les écoles professionnelles de filles exécuteront les garnitures, tapisseries, rideaux, baldaquins, ainsi que les costumes, fleurs, plumes qui prendront place dans les vitrines.

En résumé, la Direction de l'enseignement, comme on le peut voir par l'exposé qui précède, s'est efforcée de placer sous les yeux du public ses différents services, en observant une gradation non pas au point de vue de leur importance pédagogique, les uns et les autres présentant sous ce rapport un égal intérêt, mais au point de vue pour ainsi dire de l'aspect et du brillant.

Ce projet a paru heureusement préparé à la sous-commission qui lui a donné son approbation.

## La Tour Eiffel et la rotation de la Terre

Le *Journal du Ciel* adresse à M. Eiffel, la note suivante de M. Minary, de Besançon dont les beaux travaux sur la théorie des marées sont appréciés de tous les savants :

Le sommet de la tour Eiffel, dit M. Minary dans cette note, situé à 300 mètres au-dessus du sol, va faire en un jour, par suite de la rotation de la Terre, une circonférence de 300 mètres de rayon, c'est-à-dire 1,884 mètres 96 de plus que son pied. Une rotation de la terre durant 23 h. 56 m. ou 1,436 minutes ou 86,160 secondes solaires, il en résulte que le sommet de la tour fait par seconde 1,884 m. 96 : 86,160 ou 0<sup>m</sup>02187, ou près de 22 millimètres de plus que son pied. Or, une balle

de plomb, pour tomber librement du sommet de la tour, devant mettre un nombre de secondes égal à la racine carrée du double de la hauteur divisé par l'intensité de la pesanteur, soit la racine carrée de 600 : 9,8088, mettra 7 secondes 8, et dans cet intervalle, le sommet de la tour fera 0<sup>m</sup>2187×7,8 ou 0<sup>m</sup>17 de plus que son pied du côté de l'est.

Il en résulte que si le plancher de chaque étage de la tour est percé de trois trous à 25 centimètres de distance sur des lignes ayant la direction nord-sud, et situées verticalement les unes au-dessous des autres, en faisant passer, par les trous extrêmes deux fils à plomb (fils d'acier de un millimètre de diamètre), descendant jusqu'au sol, les extrémités inférieures de ces fils dessineront, sur une large et solide plaque de fonte placée au-dessous, la direction du méridien sur une longueur de 50 centimètres.

Les trous du milieu, allongés de plus en plus du côté de l'est, donneront passage à une balle de plomb de minute en minute et on pourra constater chaque fois la déviation de 17 centimètres vers l'Est due à la rotation de la terre par le point où la balle viendra frapper la plaque de fonte à l'Est des deux fils à plomb.

M. Minary ajoute qu'en recevant la balle de plomb dans un vase de forme convenable, les amateurs auront encore l'avantage de pouvoir constater la transformation du mouvement en chaleur, sans se brûler toutefois, car l'échauffement de cette balle, quoique bien sensible ne dépassera pas 22 degrés.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

L'allure du marché a été très brillante cette semaine. La spéculation a témoigné d'un grand entrain sur toutes les places du continent. La bonne fermeté des Fonds étrangers a encouragé le monde des affaires à s'engager sans hésitation. Le comptant n'a pas tardé à suivre l'exemple donné par le terme.

Le coupon, à peine détaché sur le 3 0/0 ancien, est déjà regagné. Ceux qui ont fait la chasse au coupon pendant la quinzaine précédente ont pu l'encaisser intégralement.

Il ne faudrait pas cependant, dans ce moment de morte-saison, où les transactions sont réduites à leur plus simple expression par l'absence des gros spéculateurs, il ne faudrait pas pousser trop brusquement les cours à un niveau trop élevé. Les meneurs du marché n'étant pas là pour confirmer l'avance acquise par des achats sérieux, un tassement sur les prix actuels, ne serait pas une mauvaise chose, avant d'aller plus loin.

×

Le 3 0/0 est actuellement à 83 10. Le 3 0/0 amortissable passe à 86 55, et le 4 1/2 0/0 s'est avancé à 106 10.

Au comptant, le 3 0/0 est à 83 fr., l'amortissable cote 86 25 et le 4 1/2 0/0 se négocie à 106 fr.

Les consolidés anglais sont venus en dernière cote à 99 3/16.

Le 4 0/0 hongrois s'échange à 82 25;

La Rente italienne passe à 99 15.

L'Extérieure espagnole s'est avancée à 72 75.

Le Turc fait 14 30.

L'Égypte unifiée est aussi en nouveau progrès à 408 75.

Les fonds russes sont soutenus :

Le 4 1/2 0/0 1877 est à 101 95, et le 5 0/0 1875 cote 88 fr.

La Banque de France se négocie à 3565.

Le Crédit Foncier est toujours bien tenu à 1465.

Les obligations foncières et communales ont une tenue irréprochable, L'Épargne les recherche toujours très activement; elle les met en portefeuille avec la certitude d'une prochaine plus-value. Elle en connaît les garanties et les avantages.

×

Les conditions annoncées de l'émission des Obligations à lots de Panama, qui sera close le 26 juin, était à peine ouverte que le succès se dessinait déjà aux Compagnies de Suez et de Panama, aux guichets des grands établissements de crédit, et chez les correspondants de province, qui prêtent tous leur concours actif à l'œuvre nationale de Ferdinand de Lesseps.

La préférence accordée, jusqu'à concurrence de la moitié de l'émission, à tous les porteurs de titres de Suez et de Panama, a produit un mouvement extraordinaire. D'autant que les coupons de ces deux Compagnies, échus et à échoir en juillet, sont recus en paiement à la souscription.

D'un autre côté, tout le monde voulant doter sa famille de ces obligations, dont le capital est absolument garanti par de la Rente française, qui rapportent 15 francs, ne coûteront que 349 fr. 50, payables par versements échelonnés sur 18 mois, et donnant la chance de gagner tous les deux mois pendant 25 ans, tous les trois mois ensuite, des lots de 500.000 francs, de 250.000 francs, 100.000 francs, etc., le succès dépasse déjà les impressions premières les plus optimistes.

Ce succès, maintenant certain, a commencé à agiter le monde de la Bourse, et la spéculation paraît se disposer à intervenir, ce qui ferait que la souscription serait couverte plusieurs fois. En effet, ce raisonnement est juste : les obligations à lots de Suez, qui ne jouissent d'aucune garantie spéciale, émises à 300 francs, valent maintenant 598 francs, soit une prime de 298 francs! Les obligations à lots de Panama, émises aujourd'hui à 349 fr. 50 et garanties par de la Rente française déposée, ne tarderont pas à faire au moins la même prime, car aucun de ceux qui vont souscrire ne cédera jamais un titre, d'abord garanti, et qui de deux mois en deux mois peut lui donner une fortune. Et comme le nombre des amateurs de ce titre exceptionnel, des obligations à lots de Panama, ne peut qu'augmenter au fur et à mesure des tirages de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., etc., et qu'on n'en trouvera pas sur le marché, la prime

peut atteindre de grandes proportions. Des syndicats de spéculateurs commencent donc à se former qui vont, grâce à la modicité des premiers versements, s'assurer un fort nombre de ces obligations qu'ils vendront bientôt au prix qu'ils voudront. Dans ces conditions on ne peut pas dire combien de fois l'émission sera couverte, et les souscripteurs sérieux qui veulent souscrire, s'assurer et garder de ces obligations à lots, feront bien de prendre tout de suite leurs précautions.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog., contre remboursement.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérane

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

**LA RÉPERTOIRE**  
LAL "STANDARD" BREVETÉ S. G. D. G.  
LAP pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
LAT avec ALPHABET SUBDIVISÉ pour 600 à 20,000 noms  
LE RECHERCHES FACILES et instantanées  
LEF Adresses classées par ALPHABET  
LEM par VILLE, par PROFESSION  
LEV INDISPENSABLE dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
Albert BLOCH, 38, rue Entrepôt, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses

aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**Cassis-Rouvière**

DIJON

Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTES ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois Diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
cun appareil intérieur, iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24 AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et échant.  
VILLIÈRE 16 av. Fernand Paris



**GELLÉE FRÈRES,** Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
crap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution



## FLANELLE VÉGÉTALE "PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS



**LA MAISON DE CONFIANCE,** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envol 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

### PHILIPPART FRÈRES

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

### FAURE-SELLON-VOLCKMAR

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries ..... 1883  
Indes et Colonies ..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres ..... 1885  
Paris ..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

### PHILIPPART FRÈRES

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

LAMPES ÉLECTRIQUES

à incandescence

### DE CHANGY

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

CONSOMMATION

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg **PARIS** MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. ) Installations COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION,** Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

Adjudication en un lot des travaux de couverture, plomberie et zincage à exécuter, en location pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.

Economie sociale : Questionnaire.

PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.

L'Étranger à l'Exposition.

Les Palais : Le Palais Tunisien.

L'Exposition de la ville de Paris : les Services de l'Assistance publique.

Chronique des Travaux.

Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.

Revue financière.

Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Nous publions aujourd'hui une vue photographique du Palais des Machines, dans l'état actuel des travaux.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 23 juin 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'installation, classe 62 (*Électricité*) :

M. L. Mors, constructeur de sonneries et appareils électriques, membre du comité d'admission de la classe 62, en remplacement de M. Jarlant, décédé.

Par arrêté en date du 24 juin 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

SECTION V. — *Arts militaires.*

M. G. Jeanson, chef du bureau de la corres-

pondance générale au cabinet du ministre de la guerre, rapporteur de la classe 66 des comités d'installation, en remplacement de M. le commandant Prère, appelé à un emploi de son grade au 6<sup>e</sup> régiment de dragons, à Evreux.

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

EN UN LOT

DES TRAVAUX

DE

### COUVERTURE, PLOMBERIE ET ZINCAGE

à exécuter, en location, pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.

1. Le lundi 9 juillet 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série, et par soumission cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de couverture, plomberie et zincage à exécuter en location pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 176,469 francs 78, somme à valoir pour imprévus et frais d'agence compris.

Le cautionnement est fixé à 10,000 fr.

2. Le devis, la série, les cahiers des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ-de-Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition qui est chargé d'arrêter la

liste des concurrents, dix jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé, avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de couverture, plomberie et zincage à exécuter en location pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ-de-Mars.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*) et porteront sur les prix de la série. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée ; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à

l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 15 juin 1888.

*Le Ministre du Commerce  
et de l'Industrie,  
Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.*

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(Sur papier timbré)

Je soussigné, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, en date du 25 août 1886, du cahier des charges spéciales aux travaux de couverture, en date du 11 mai 1887, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à la couverture, à la plomberie et au zincage pour les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, les Galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante-quatre francs, moyennant un rabais de ..... (en toutes lettres) par cent francs sur les prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature).

#### EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

#### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

(Suite)

#### Section XIV

INSTITUTIONS DIVERSES CRÉÉES PAR LES CHEFS D'EXPLOITATION EN FAVEUR DE LEUR PERSONNEL.

*Nota.* — Tandis que les diverses sections de l'exposition d'Économie sociale sont consacrées à une catégorie déterminée d'institutions de prévoyance, telles que les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites, etc., quelque soit d'ailleurs l'initiative dont ces institutions émanent, la section XIV est destinée à grouper, comme en un tableau d'ensemble, pour chaque entreprise industrielle, commerciale ou agricole, les institutions que les chefs de cette exploitation ont créées en faveur de leur personnel.

Ces institutions patronales, qui appartiennent à la section XIV, seront en même temps, aux termes de l'article 5 de l'arrêté d'organisation du 9 juin 1887, « indiquées au catalogue des diverses sections auxquelles, par leur nature, elles peuvent se rattacher ». Elles figureront donc à la fois à l'état de dissémination individuelle dans leurs sections respectives et à l'état de groupement dans la section XIV. En somme, cette section est un cadre où les chefs d'exploitations pourront grouper leurs efforts en vue « d'améliorer la situation matérielle et morale de leurs coopérateurs, et de mieux établir la solidarité entre les facteurs de la production ».

Pour mettre la Commission en mesure d'apprécier ces efforts, il ne suffirait pas de lui en présenter la description même détaillée. En effet, si bien conçues qu'elles puissent être, les institutions patronales ont encore besoin pour réussir d'être exactement adaptées au milieu et prudemment appliquées. Aussi, avant de décrire les institutions établies en faveur de leur personnel, les patrons auxquels s'adresse la section XIV, devront-ils définir au préalable le milieu et les généralités de leur exploitation. Viendront ensuite ces institutions elles-mêmes, avec leurs détails statistiques, techniques et financiers; enfin, leurs effets dans les différentes directions où il sera possible d'en rechercher et d'en mesurer l'influence.

#### I. — GÉNÉRALITÉS SUR L'EXPLOITATION

**180. Nature de l'exploitation.** — Son histoire. — Ses procédés généraux. — Sa forme légale. — Son organisation financière. — Constitution et importance de son capital. — Résultats des derniers exercices (1). (Chiffre d'affaires. — Dividendes, etc.)

(1) Il est bien entendu que chacun ne répondra à ces diverses questions que dans la mesure où il croira pouvoir le faire sans inconvénient. Pour les sociétés anonymes qui vivent sous le

**181. Consistance de l'exploitation.** — Son organisation technique. — Ses principales divisions. — Le nombre moyen des ouvriers, employés et apprentis qu'elle occupe (classés par sexe, par âge et par nationalité); leur origine, leur recrutement. — L'organisation des salaires. — Leur importance. — Leur mode de fixation: à la journée, à la tâche, aux pièces. — Leur taux par catégorie, avec ses fluctuations. — Proportion du montant total des salaires au chiffre des opérations.

#### II. — INSTITUTIONS PATRONALES.

**182. Institutions pour l'amélioration des salaires.** — Primes et gratifications de toutes sortes. (D'après le rendement du travail, sa qualité, les économies réalisées, l'ancienneté des services.) — Sont-elles données en espèces, en nature, ou réservées comme épargne au compte de l'ouvrier?

Part d'intérêt. — Participation aux bénéfices. (Formules et résultats.)

**183. Institutions d'enseignement scolaire et professionnel.** — Asiles et écoles entretenues ou subventionnées par le patron. — Organisation. — Programme. — Effectif scolaire.

Apprentissage. — École d'apprentis. — Enseignement professionnel donné dans l'usine. — Ateliers d'apprentissage.

Enseignement des adultes. — Cours du soir. — Conférences. — Bibliothèques. — Salles de lecture. — Fréquentation.

**184. Institutions pour aider la famille dans son état normal de travail et de santé.** — Logements à prix réduits, — ou gratuits, — avec jardins ou dépendances rurales. — Combinaisons adoptées pour faciliter l'accès à la propriété de la maison.

Location ou vente à bon marché par les patrons de terrains pour cultiver ou pour construire. — Avances faites spécialement dans ce but.

Chauffage gratuit. — Droit d'affonage ou de ramassage de bois mort; — de pâturage; — autres droits d'usage concédés aux ouvriers agricoles.

Economats pour la vente de denrées alimentaires, de vêtements et d'objets mobiliers. — Cantines et réfectoires. — Fourneaux économiques.

Subventions aux sociétés coopératives de consommation.

Caisses d'épargne particulières à l'exploitation. — Taux de l'intérêt. — Taux progressifs pour amorcer les premières épargnes.

Avances gratuites aux ouvriers. — Prêts d'honneur.

Bains et lavoirs. — Installations hygiéniques des ateliers.

Précautions contre les accidents; — contre l'incendie.

**185. Institutions pour aider la famille au moment de ses crises.** — (Maladies; — accidents; — chômages; — vieillesse; — décès (2).)

Caisses de secours: avec ou sans retenue sur les salaires; — avec ou sans intervention de l'État. (Mécanisme et taux des indemnités.)

Sociétés de secours mutuels. — Quotité des subventions du patron. — Taux des cotisations et des indemnités.

Assurances contre l'incendie, les maladies, les accidents et sur la vie. (Subventions. — retenues. — mode de fixation et taux des pensions, — secours.)

régime de la publicité, ce questionnaire n'a rien d'embarrassant. Quant aux exploitations privées, leurs chefs choisiront celles des données extérieures qui peuvent servir de *critérium* et de mesure à l'importance de leur entreprise, qu'il s'agisse de tôles, tonnes de rails, mètres de tissus.

(2) Il sera bon de joindre les statuts de ces diverses institutions, avec la législation qui les régit, si la loi intervient dans leur mécanisme par l'obligation, la surveillance ou les subventions, comme à l'étranger. On devra également fournir, avec la statistique du personnel, le tableau des résultats financiers et celui des prévisions à longue échéance.

Caisses de prévoyance et de retraite. — Ressources qui les alimentent. — Constitution d'un patrimoine ou d'une pension. — Condition de réversibilité sur les veuves et les orphelins.

Efforts et sacrifices faits en vue d'éviter le chômage.

Etablissements hospitaliers fondés et entretenus ou subventionnés par le patron. (Hospitiaux, hospices, infirmeries, dispensaires, etc.) — Lits à sa charge.

Etablissements du même genre spécialement affectés aux ouvriers agricoles. (Hospices ruraux, stations hospitalières, orphelinats agricoles, etc.)

Secours à domicile pour les malades, les blessés, les infirmes.

Travaux légers réservés aux vieillards.

**186. Institutions en faveur des femmes et des enfants.** — Secours aux femmes en couches. — Crèches.

Ecoles ménagères pour apprendre aux petites filles la tenue du ménage.

Ouvroirs pour les jeunes filles. — Constitution d'un pécule. — Orphelinats pour les jeunes filles sans famille. — Dots aux jeunes ouvrières.

Efforts faits pour laisser la mère et l'épouse au foyer (par l'exercice de petites industries domestiques étrangères à l'usine, ou par l'exécution à domicile de travaux donnés par le patron. — Avances pour l'achat de machines à coudre. — Réserve, au profit des jeunes filles et des veuves, des travaux féminins exécutés dans l'atelier. — Heures de repos pour laisser la mère vaquer aux devoirs du ménage entre deux séances de travail.) — Primes pour la bonne tenue du ménage. — Précautions prises en faveur de la moralité des ouvrières. — Séparation des sexes. — Sorties séparées.

**187. Institutions destinées à la récréation des ouvriers.** — Orphéons. — Gymnastique. — Sociétés de tir. — Cercles.

**188. Institutions particulières.** — On placera sous ce titre les institutions qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

### III. — RÉSULTATS DES INSTITUTIONS PATRONALES

**189. Importance des sacrifices exigés par le jeu des institutions patronales.** — Chiffre total. — Proportion par rapport au montant des salaires. — au chiffre des opérations. — aux dividendes.

**190. Mœurs et habitudes de la population.** — Proportion des naissances illégitimes. — Fécondité des familles.

Situation matérielle et morale de la famille ouvrière et de la population locale. — Epargnes. — Montant des dépôts. — Acquisitions foncières et placements en valeurs mobilières. — Tempérance. — (Consommation de l'alcool par tête. — Budget de l'alcoolisme local.) — Stabilité du personnel. — (Durée des services. — Générations successives d'ouvriers dans la même exploitation — Chômages. — Mortes saisons. — Leur périodicité.

**191. Relations entre le capital et le travail.** — Mesures prises pour prévenir ou trancher les difficultés relatives à la fixation des salaires ou à l'organisation du travail. — Rapports personnels des ouvriers et du patron. — Faits particuliers d'attachement et d'union.

#### Section XV

GRANDE ET PETITE INDUSTRIE. — GRANDE ET PETITE CULTURE

*Nota.* — Parmi les questions importantes qu'embrasse le programme de la section

XV, il en est un certain nombre qui relèvent de la statistique générale, et pour lesquelles la Commission d'organisation ne demandera pas de relevé spécial, s'en tenant aux documents déjà recueillis et publiés de divers côtés. L'enquête entreprise à l'occasion de l'exposition d'Economie sociale ne saurait en effet avoir la prétention de suppléer et de refaire ces grandes opérations statistiques; mais elle doit les utiliser et les « illustrer » par quelques études locales sur des types bien choisis.

Pour la section XV, ces types se partagent en trois catégories distinctes: la commune, l'atelier, la famille. C'est dans la commune seule que l'on peut suivre les mouvements d'émigration et d'immigration, la répartition de la grande et de la petite culture; c'est l'atelier, l'exploitation, qui permettent d'étudier les faits relatifs à l'organisation du travail industriel ou agricole; enfin, c'est à la famille ouvrière qu'il faut s'adresser pour établir le budget de ses ressources et de ses dépenses.

Dans chaque catégorie, on ne fera remplir le questionnaire que pour un petit nombre de types caractéristiques.

Le choix de ces types est délicat autant qu'essentiel au succès de l'enquête. Le type doit correspondre aux conditions moyennes de la situation ou du phénomène qu'on doit étudier. Ainsi l'on choisira, dans un département à émigration étrangère comme les Basses-Pyrénées, ou à émigration intérieure comme la Creuse, les deux ou trois communes où ces courants sont le plus répandus et le plus accusés; pour la famille ouvrière, on choisira les types qui représentent le mieux la moyenne des familles ou des individus vivant dans le même milieu et dans une situation analogue.

Outre cette première condition, le choix des types sera influencé par celui du correspondant auquel sera confié le soin de les décrire. Entre plusieurs communes équivalentes au point de vue de la qualité scientifique des types, le comité départemental donnera la préférence à celles où la municipalité lui offrira le plus de garanties pour la compétence et la valeur technique des observations à produire.

Le questionnaire de la section XV se divise en trois parties, suivant qu'il s'agit d'interroger la commune, l'atelier ou la famille.

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Tous les maires d'arrondissement et de canton de toute la France seront invités cette année à assister, le 14 juillet, à la revue et à un grand banquet, qui aura lieu au Champ de Mars dans une des travées de la future Exposition.

Outre les maires des 2.900 chefs-lieux de canton, tous les députés, sénateurs et les membres du Conseil municipal de Paris seront invités.

A l'issue du Conseil de cabinet, où cette décision a été prise, M. Floquet, accompagné du ministre du commerce, commissaire général

de l'Exposition Universelle, s'est rendu à l'Élysée demander l'agrément du Président de la République et le prier de présider le banquet.

Le Président de la République a accepté l'invitation.

Le président du Conseil et le ministre du Commerce se sont ensuite rendus au Champ de Mars où ils ont, avec le concours de MM. Alphand et Berger, examiné les dispositions à prendre.

×

Lundi, à une heure, il a été procédé, au tribunal de commerce, par les soins du conseil de préfecture, à une série d'adjudications relatives à l'Exposition universelle, chacune d'elles comprenant un lot.

Les travaux de charpente, menuiserie, couverture, planchers, quincaillerie et vitrerie, à exécuter, en location, pour les pavillons destinés à l'Exposition d'hygiène, à l'Esplanade des Invalides, évalués à 78,500 fr., ont été adjugés à M. Pombla, entrepreneur, moyennant un rabais de 1 fr. 60 0/0.

Les travaux de terrassement et de maçonnerie à exécuter à forfait, pour les mêmes pavillons, évalués à 16,500 fr., ont été adjugés à M. Auguste Marc, entrepreneur, moyennant un rabais de 0,40 c. 0/0.

Les travaux de peinture à exécuter à forfait pour les mêmes pavillons, évalués à 45,000 fr. n'ont pas été adjugés, l'adjudication ayant été ajournée sur la demande de l'Administration.

Enfin, l'entreprise des travaux de construction en location, des pavillons d'entrée à établir aux diverses portes de l'Exposition, travaux évalués à 415,360 fr., a été adjugée à MM. Lecœur et Co, moyennant un rabais de 19 fr. 60 0/0.

×

La commission d'organisation du Congrès international d'agriculture a tenu lundi sa première réunion et a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi constitué:

Président: M. Méline, président de la Chambre;

Vice-présidents: MM. Gomot, ancien ministre, président du groupe agricole de la Chambre des députés; Davelle, ancien ministre; de Dampierre, président de la Société des agriculteurs de France; Foucher de Careil, sénateur, président de la Société d'encouragement à l'agriculture; Duchartre, président de la Société nationale d'agriculture.

Secrétaire général: M. Dehérain, de l'Institut, professeur à Grignon.

Secrétaires: M. Louis Passy, député, secrétaire de la Société nationale; de Teissonnière, secrétaire de la Société des agriculteurs de France; de Lagorsse, secrétaire de la Société d'encouragement; Sagnier, directeur du *Journal de l'agriculture*; Bénard, agriculteur.

L'assemblée a été d'avis qu'il y avait lieu de fixer à bref délai les différents congrès internationaux relatifs à l'agriculture.

Elle a élu une commission directrice de cinq membres, chargée de préparer cet important travail et de se mettre en rapport avec les différentes sociétés d'Europe et d'Amérique; elle a nommé à cet effet MM. Gomot, Tisserand, Dehérain, Sagnier, Bénard.

### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

#### Italie

La commission exécutive du comité national qui s'est formée l'année dernière, à

Rome, pour organiser le concours des Italiens à l'Exposition universelle de 1889, vient de publier dans les journaux l'appel suivant :

Le comité national a décidé de continuer son œuvre.

On ne saurait nier que les peuples puissent leur vie dans une émulation honnête et féconde.

Au Champ de Mars, où sont convoqués les arts et les industries de toutes les nations, on a réservé une place à l'Italie, et celle-ci ne peut laisser cette place déserte, elle ne peut abandonner sa bannière. Elle doit se présenter au concours dans toute sa vigueur et de manière à prouver qu'elle est non seulement ressuscitée à la vie politique d'un grand Etat, mais qu'elle aussi revenue à son ancienne grandeur industrielle et artistique.

Nous invitons donc nos producteurs et nos artistes, qui aiment leur pays, à ne pas hésiter, à renoncer à une abstention que l'on pourrait considérer comme de la pusillanimité et à secourir notre œuvre. Celle-ci n'a d'autre but que de resserrer les liens qui existent entre les deux peuples auxquels l'avenir réserve encore de nobles couronnes et de fraternelles coopérations.

Les chambres de commerce, les institutions académiques, tous les comités et associations qui ont été prodigues en promesses de concours, sont priées de reprendre l'œuvre patriotique, qui recevra de notre part une impulsion d'autant plus vive qu'elle est réclamée par l'urgence de l'affaire et par les intérêts du pays.

#### Autriche-Hongrie

M. Berger, directeur général de l'exploitation, a présenté hier à M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, la délégation du comité austro-hongrois, composée de M. Burger, président; M. Orasdi, président-adjoint et M. Wedeles, vice-président.

Le comité poursuit ardemment son œuvre patriotique; les nombreuses adhésions déjà reçues des exposants, ainsi que celles qui lui ont été annoncées, assurent, dès maintenant, la complète réussite de l'Exposition austro-hongroise.

#### Espagne.

Samedi, la Chambre des députés, après une courte discussion, a rejeté, par 123 voix contre 121, un amendement demandant la participation officielle de l'Espagne à l'Exposition universelle de Paris; elle a approuvé ensuite, sans scrutin, un autre amendement qui ouvre un crédit de 500,000 francs pour permettre aux chambres de commerce d'aider les industriels espagnols qui désirent prendre part à l'Exposition.

Tous les orateurs, y compris le marquis de Pidal, conservateur, ont exprimé nettement et en termes chaleureux leurs sentiments d'amitié à l'égard de la France.

Le gouvernement avait demandé le retrait du premier amendement (participation officielle à l'Exposition), en déclarant que, si on le votait, il verrait là un vote de censure contre sa conduite, laquelle tend à maintenir des relations les plus cordiales avec la France.

Le ministre de l'intérieur a ajouté que la décision du gouvernement n'avait provoqué aucun mécontentement en France, où elle était connue depuis le mois de décembre

dernier. Or, à la même époque, l'Espagne a reçu des preuves de considération de sa voisine, elle en a reçu de nouvelles récemment par l'envoi de l'escadre française à Barcelone.

Avant de procéder au scrutin, le président de la Chambre a fait constater que la Chambre était unanime dans ses sentiments d'amitié pour la France.

#### Pays-Bas

Notre représentant à La Haye vient d'informer M. Goblet et M. Pierre Legrand de la constitution d'une section coloniale de la commission néerlandaise pour l'exposition prochaine.

Cette section se compose de MM. Van den Bouche, ancien membre du conseil des Indes, président; Enschede, Holle, Hymans de Lanje, Schroder, Winer, de Sypesteyn, ancien gouverneur de la Guyane hollandaise; Zevery et Zillesen, secrétaire.

La commission a choisi M. Bischoffsheim, ancien membre de la Chambre des députés, comme son délégué à Paris.

Cette constitution d'une section coloniale, après la formation du bureau général et des sections industrielle, artistique et agricole, complète très heureusement l'organisation destinée à assurer la participation des Pays-Bas à notre Exposition universelle.

#### États-Unis.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être officiellement informé que le général Francklin et M. Fuck ont été désignés comme commissaires des États-Unis à l'Exposition de 1889. Ces noms accueillis, il y a quelques jours, par le président des États-Unis, ont été confirmés le 21 courant par le Sénat.

#### République de San-Salvador.

Le gouvernement de la République de San-Salvador vient d'informer le Commissariat général de l'Exposition de 1889 qu'il a désigné M. le consul général, comme commissaire à l'Exposition de 1889, et M. Siméon Lazard, banquier, comme commissaire-adjoint.

## LES PALAIS

### Le Palais Tunisien

En 1882, une mission archéologique était envoyée en Tunisie dans le but d'explorer le centre de la partie sud-ouest de la Régence, région presque inconnue, et qui, d'ailleurs, n'avait guère été étudiée qu'à un point de vue un peu exclusif, celui de l'épigraphie.

Cette mission comprenait un jeune savant, M. René Cagnat, docteur ès-lettres, ultérieurement chargé de plusieurs missions dans la

Régence, — et un architecte déjà signalé à l'attention publique par diverses œuvres d'une haute valeur, M. Henri Saladin.

Les deux explorateurs employèrent six mois (1882-1883), à accomplir leur tournée; voyageant à cheval et campant sous la tente, ils purent voir en détail tout le pays parcouru et compléter, au moyen d'une foule d'observations, de croquis et d'indications recueillis avec soin, les travaux déjà fort curieux et importants publiés sur la région par leurs prédécesseurs, les V. Guérin, les Bruce, les Trémaux, les Pfayfer, etc.

Nul, mieux que M. Saladin, n'était donc à même d'établir un projet de palais destiné à l'Exposition tunisienne, de donner à cet édifice un caractère à la fois authentique et attrayant, de grouper en un ensemble d'un style exact et d'une disposition pratique, les produits de la nouvelle colonie française, et les multiples éléments d'intérêt qu'elle offre, aux différents points de vue de l'agriculture, de l'industrie, de l'archéologie et des beaux-arts.

M. Saladin n'a point trompé l'espoir des organisateurs de notre grande solennité internationale de 1889. L'œuvre qu'il a conçue, dont il a dressé les plans et réglé l'aménagement intérieur, et que nous verrons prochainement s'élever sur l'Esplanade des Invalides, est appelée à constituer une des attractions les plus puissantes de l'Exposition Universelle.

Nous avons cru devoir lui consacrer une étude spéciale dans notre série des Palais.

\*\*\*

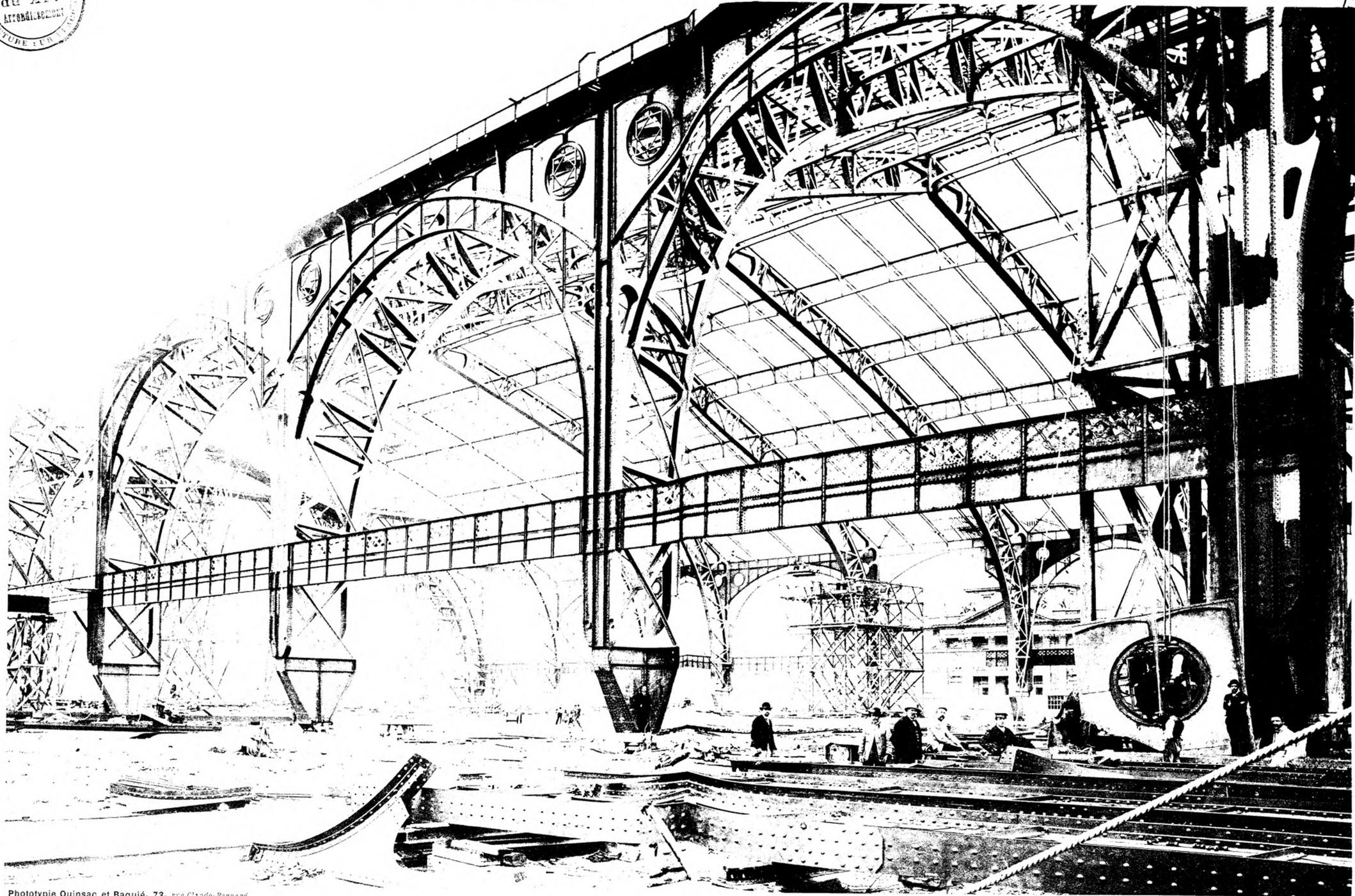
La façade du palais s'étend le long de l'avenue des Invalides; elle est constituée au centre par un portique inspiré de l'entrée du palais beylical du Bardo, à gauche par un pavillon à toit pyramidal quadrangulaire reproduisant le tombeau de Sidi-Ben-Arouz, à Tunis; à droite, par un bâtiment à terrasse reproduisant le Souk-el-Bey, de la même ville.

Le visiteur accède par un large perron de sept à huit marches au portique, constitué par trois larges et hautes arcades. Ces arcades à jour forment en quelque sorte le vestibule d'une large cour intérieure à laquelle l'artiste a donné l'aspect du *patio* des palais arabes de Tunis.

Autour de ce *patio*, règne une longue galerie ou cloître, du même caractère que les arcades du portique; au centre, un jet d'eau s'élance d'un bassin creusé au ras du sol, revêtu d'un pavage en marbre de couleur, semblable à celui de la Zaouïa de Sidi-bid-el-Gahriani, à Kérrouan; quant aux faïences décorant les portiques du cloître, elles sont également empruntées à un célèbre monument de Kérrouan, la mosquée de Si-Saheb.

Lorsque le visiteur a pénétré dans cette cour intérieure, deux bâtiments s'étendent devant lui, à droite et à gauche, fermés sur le dehors, ouverts sur l'intérieur du *patio*. L'un, celui de droite, est destiné à recevoir l'exposition des produits industriels de la Régence; l'autre, celui de gauche, est réservé aux produits agricoles. Une quatrième aile complète le parallélogramme décrit autour de la cour intérieure: elle est appelée à abriter l'exposition de l'Art arabe, du service des antiquités et beaux-arts, et de l'instruction publique. (Une petite école tunisienne donnera à cette partie du palais une rare originalité.)





Phototypie Quinsac et Baqué, 73, rue Claude-Bernard

Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel

## Les Travaux du Palais des Machines



Là, seront disposés, dans un ordre et une méthode tels qu'on peut les attendre d'un explorateur chargé de classer les matériaux qu'il a recueillis, — des reproductions uniques des mosaïques du cimetière chrétien de Samta, des plans en relief de Carthage et des temples de Sbeitla, des antiquités romaines et puniques, trouvées dans les fouilles exécutées sur le territoire de la Régence, etc. Une exposition du service des antiquités et des arts, dont M. de la Blanchère est depuis près de cinq ans le directeur, — complétera heureusement cette partie du monument.

Nous supposons que le visiteur, après avoir parcouru ces diverses exhibitions et galeries, occupe le centre de la galerie parallèle à celle où donne accès le portique d'entrée.

Il sort alors du palais par une porte centrale, percée dans l'axe de celle par laquelle il a pénétré. Cette porte débouche sous une coupole monumentale, reproduction de celle qui surmonte le Mihrab de la grande mosquée de Kérouan (Sidi Okba); le visiteur descend alors dans une cour garnie d'arbres, de boutiques en plein air; à sa droite, s'élève une maison en briques crues, reproduction des curieuses constructions du Djérid (oasis du désert tunisien), avec leurs façades ornées de dessins géométriques formés de briques. A sa gauche, s'étend le Souk ou bazar tunisien, avec ses galeries voûtées et ses colonnes pittoresquement peintes aux couleurs du prophète: rouge et vert. Çà et là, sous les arbres et dans le Souk, travaillent des artisans indigènes, sous les yeux du public: damasquineurs, orfèvres, potiers, brodeurs, armuriers, etc. Dans des boutiques, des marchands vendent des produits coloniaux; plus loin, des cafés, des restaurants et des concerts tunisiens offrent aux promeneurs l'abri de leurs coquettes installations.

Quittant cette réduction de l'industrie capitale tunisienne, le promeneur revient sur l'Esplanade en passant par les Souks. Il parcourt alors l'exposition forestière tunisienne, qui offre aux regards les richesses de toute nature qu'offrent à l'industrie les riches forêts du nord de la Régence.

\*\*\*

Ce court aperçu des richesses artistiques et industrielles auxquelles est réservée l'hospitalité du palais tunisien ne donne qu'une faible idée de ce que sera cette exposition des produits de la Régence, à laquelle l'élégante construction destinée à l'abriter prêtera un attrait si puissant et si nouveau.

Il faudrait voir — et ce plaisir ne pourra être goûté qu'à l'ouverture par les visiteurs — les reconstitutions minutieusement exécutées des détails les plus insignifiants en apparence de l'architecture indigène, des monuments connus dont l'auteur s'est inspiré, de tout ce qui, en un mot, donnera à une entreprise de ce genre une véritable saveur locale, en fera une œuvre artistique, au lieu des pâles et insipides copies placées chaque jour sous nos yeux. A ce titre, le palais tunisien constitue un monument sans rival, digne à la fois et du grand pays qu'il représente à l'Exposition, et de la France, qui se devait à elle-même de ménager avec un soin scrupuleux à sa colonie nouvelle, une part légitime, c'est-à-dire une part importante, dans la gloire et dans les profits, tant matériels

que moraux, que l'Exposition est appelée à lui faire recueillir.

\*\*\*

M. Saladin a plutôt dépassé que rempli la lourde tâche qui lui avait été confiée. C'est le plus bel éloge qui puisse lui être décerné. Son projet, alors même qu'il ne serait point astreint aux conditions intérieures stipulées par le Commissariat général, resterait encore une œuvre d'art incomparablement belle et instructive: il répond admirablement par surcroît à l'affectation que l'édifice est appelé à recevoir.

Avions-nous tort de dire en commençant cet article, que personne mieux que M. Henri Saladin n'était apte à exécuter la pensée des organisateurs de l'Exposition tunisienne?

## L'Exposition Spéciale de la Ville de Paris

### Les Services de l'Assistance Publique

Pour terminer l'exposé des projets à l'étude concernant l'Exposition de la Ville de Paris, il ne nous reste plus à parler que de l'exposition spéciale de l'administration de l'Assistance Publique.

La commission du Conseil municipal a réservé, dans l'un des pavillons de la Ville de Paris, un espace de 100 mètres carrés pour cette exposition, et un crédit de 20.000 francs a été alloué.

On sait que l'administration générale de l'Assistance Publique, à Paris, comprend :

1<sup>o</sup> L'administration des hôpitaux et hospices civils, maisons de retraite, etc. ;

2<sup>o</sup> Les secours aux indigents (en argent ou en nature), et le traitement médical des indigents à domicile, avec délivrance gratuite des médicaments ;

3<sup>o</sup> Le service des Enfants assistés du département de la Seine.

A la tête de ces services, est placé un Directeur responsable, assisté d'un Conseil de surveillance.

Le budget dont dispose l'Assistance Publique, pour face à ses besoins multiples, s'élève à environ 35 millions.

Plus de 100.000 malades sont traités annuellement dans les hôpitaux. Le nombre des vieillards ou des incurables reçus dans les hospices gratuits s'élève à 10.000. Enfin, les maisons de retraite reçoivent 5.000 personnes.

Une commission, composée de médecins et de chirurgiens des hôpitaux et des fonctionnaires de l'Assistance Publique, s'est réunie pour s'occuper de l'Exposition des différents services que nous venons d'énumérer.

Elle a décidé que l'on exposerait les lits, sommiers et tout le mobilier actuellement en usage dans les hôpitaux: à côté de chacun de ces objets, seraient placés des spécimens des objets qu'ils ont remplacés. On aurait ainsi un aperçu des améliorations apportées dans les services des hôpitaux de la Ville de Paris.

On exposerait également les plans des

divers hôpitaux de Paris, dans leur état actuel et dans l'état ancien: d'autres plans indiqueraient, comme pour le mobilier, les améliorations projetées.

On montrerait aussi les instruments de chirurgie en usage actuellement et ceux anciennement employés.

Quant à l'exposition du service des enfants assistés, elle comprendrait le matériel en usage dans ce service et l'habillement (layette, vêtue, trousseau, etc.).

Pour compléter cette exposition, on mettrait à la disposition du public, qui pourra les consulter, un grand nombre de documents relatifs aux services hospitaliers, à leur organisation, à leur fonctionnement, etc.

Ajoutons que quels qu'intéressants que soient les services, on ne pouvait leur consacrer une vaste exposition, car on aurait pu, en montrant trop d'objets et de lits d'hôpital, assombrir l'aspect général de l'exposition parisienne qui, comme nos lecteurs ont pu le voir par les rapides notes que nous avons publiées à ce sujet, sera certainement une des parties les curieuses de l'Exposition de 1889.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Nous signalions, il y a huit jours, l'activité de bon augure qui règne en ce moment sur les chantiers du Champ de Mars et de l'esplanade des Invalides. Force nous est de nous répéter aujourd'hui, et de rendre de nouveau un légitime hommage au zèle déployé à la fois par l'administration supérieure, par les titulaires des diverses entreprises, et par la brave armée des ouvriers, qui, sous leur direction et leur contrôle, couvrent de palais et de monuments le vaste espace où se dressera en 1889 cet ensemble de merveilles qui s'appellera l'Exposition Universelle.

Au Palais des Machines, onze fermes sont debout, dont sept sur le chantier de la compagnie de Fives-Lille et quatre sur le chantier Cail. Du côté de l'avenue de la Bourdonnais, la galerie extérieure se construit rapidement: elle est moins avancée du côté de l'avenue de Suffren. Les travaux du dôme sont dans un état satisfaisant: le grand arc central, qui formera le porche du palais est en place. Et, en avant de ce dôme, dans la partie qui s'étend jusqu'au dôme central des Expositions diverses, un échafaudage puissant est installé, qui servira prochainement au dressage des piliers de la galerie centrale qui traversera ces expositions, suivant leur axe même.

\*\*\*

Aux Expositions diverses, l'état des constructions est à ce point avancé que le progrès des dernières constructions est peu sensible à l'œil.

Le dôme s'élève dans les conditions de rapidité et de précision qu'avait fait pré-

voir l'ingénieur échafaudage construit dans ce but par M. Poirier, sur les indications et les plans de MM. Moisant, Laurent, Savey et C<sup>ie</sup>, constructeurs du dôme. Les huit montants latéraux atteignent une hauteur approximative de quinze à dix-huit mètres; sur les deux faces latérales du dôme, deux grands arcs sont en place sur leurs piliers: on sait qu'ils doivent se souder à la galerie extérieure qui courra le long de la masse du palais des Expositions diverses, sur toute la façade interne du palais.

Quant à cette galerie elle-même, presqu'entièrement achevée du côté de l'avenue de Suffren, elle est encore incomplètement établie du côté de l'avenue de La Bourdonnais.

\* \* \*

Nous sommes heureux de constater l'activité inaccoutumée qui règne depuis plusieurs jours sur le chantier du Palais des Beaux-Arts.

Toutes les parties constitutives de cet important édifice sont poussées à la fois, avec une visible ardeur; du côté où le palais n'avait point encore été attaqué, c'est-à-dire du côté de la Seine, deux travées de la galerie extérieure sont debout. Quant au dôme et aux fermes de la grande nef, ils s'assemblent dans des conditions excellentes, qui ont dissipé, cette fois, toutes les inquiétudes. Nous regrettons de n'avoir pas à faire une semblable constatation quant au palais des Arts Libéraux.

\* \* \*

Les travaux de la grande fontaine monumentale qui doit être construite à l'extrémité nord du jardin central, seront prochainement commencés. Un grand baraquement est élevé en ce moment en face de l'emplacement que doit occuper la fontaine. Il servira d'atelier au personnel de dessinateurs et de mouleurs attachés à l'œuvre de M. Coufan.

\* \* \*

A l'heure où paraîtront ces lignes, le plancher du deuxième étage de la tour de 300 mètres commencera à être posé. C'est dire assez avec quel entrain, quoi qu'en disent les détracteurs de l'œuvre de M. Eiffel, sont menés les travaux de cette colossale entreprise.

En même temps qu'au sommet se déploie une activité prodigieuse, les autres parties du monument sont l'objet de travaux ininterrompus. C'est ainsi que les panneaux des grands arcs se posent sur les quatre faces, que les échafaudages de soutènement sont successivement démontés, que des fouilles sont exécutées aux quatre piliers pour dégager la maçonnerie, etc.

\* \* \*

Les promeneurs assistent depuis plusieurs semaines avec un visible intérêt aux travaux exécutés sur le bord de la Seine (rive gauche), de chaque côté des assises du pont d'Iéna. Des pieux sont battus, une jetée construite, des dragages opérés, en même temps que le niveau du quai est exhaussé, grâce à un remblai dont les matériaux sont constitués par la

terre et les pierres dont est débarrassé le fond du fleuve.

Ces travaux sont effectués dans plusieurs buts. A gauche du pont (en faisant face au Champ de Mars), ils sont destinés à l'établissement d'un bas-port, depuis longtemps réclamé par la navigation, et que la Ville avec l'Exposition construisent à frais communs. Ce bas-port a un caractère définitif et sera conservé après l'Exposition close. De l'autre côté du pont, ils sont destinés à faciliter l'installation de l'exposition nautique et le panorama de la Compagnie transatlantique.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène.

L'administration de l'Exposition de Sauvetage, d'Hygiène et des industries qui s'y rattachent (annexe française des principaux articles d'exportation) vient d'adresser la lettre ci-jointe à toutes les personnes qui peuvent s'intéresser à cette exposition.

Monsieur,

L'Exposition de 1888 sera à la fois spéciale et générale.

Par son côté spécial, elle vulgarisera une foule de procédés et d'appareils propres à porter secours à tout être humain en danger; elle suggérera des inventions nouvelles; elle provoquera la concentration de tous les fabricants, de tous les spécialistes, de tous les chercheurs qui constituent le monde si vivant du *Sauvetage* et de l'*Hygiène*, en vue de l'Exposition de 1889; à ce point de vue, elle sera donc la préface modeste, mais certainement instructive et pratique du grand centenaire français.

Par son côté général, l'Exposition de 1888 permettra au public de continuer cette enquête féconde qui a lieu chaque année aux expositions du Palais de l'Industrie, sur une foule d'objets de consommation courante et de luxe; elle contribuera au développement du bon goût, et, partant, de la bonne fabrication; elle favorisera les affaires; elle sera une éclaircie au milieu de la stagnation trop prolongée des transactions.

Nous vous convions donc avec confiance à cette exposition, qui ne saurait manquer d'être, pour vous, intéressante et profitable.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de la Commission,  
PAUL NICOLE

A cette lettre est annexé le programme suivant :

### PREMIÈRE SECTION

Sauvetage, Hygiène, Gymnastique.

GRUPE I. — *Sauvetage maritime et fluvial*. — *Sauvetage* en chemins de fer et en voitures. Classes I à 12.

GRUPE II. — Assistance aux inondés,

asphyxiés, incendiés. — Blessés de terre et de mer. Classes 13 à 19.

GRUPE III. — *Hygiène*: Vêtements. — Instruments et armes de défense. Classes 20 à 29.

GRUPE IV. — *Hygiène* de l'habitation et de l'agglomération humaine. Classes 30 à 46.

GRUPE V. — Alimentation hygiénique. Classes 47 à 56.

GRUPE VI. — *Hygiène* de l'enfance. Classes 57 à 64.

GRUPE VII. — L'École et l'Internat. Classes 65 à 69.

GRUPE VIII. — *Hygiène* militaire. Classes 70 à 73.

GRUPE IX. — Application des sciences à l'*Hygiène* et au *Sauvetage*. Classes 74 à 80.

GRUPE X. — *Gymnastique*. — Appareils divers. Classes 81 à 83.

### DEUXIÈME SECTION

(Section d'Exportation)

Annexe française des principaux articles d'exportation.

GRUPE XI. — Arts libéraux.

GRUPE XII. — Mobilier et accessoires.

GRUPE XIII. — Vêtements et accessoires.

GRUPE XIV. — Industries extractives.

GRUPE XV. — Outillage industriel.

GRUPE XVI. — Imprimés et manuscrits, expériences, concours, questionnaire.

### TROISIÈME SECTION

Annexe artistique.

GRUPE XVII. — Peintures, statues, portraits, dessins se rapportant, autant que possible, au programme de l'Exposition.

### QUATRIÈME SECTION

Vaste Bassin

au milieu de la nef du Palais de l'Industrie, pour les expériences sur une grande échelle.

N.-B. — Les personnes qui désireraient avoir le programme détaillé, sont priées d'en faire la demande à l'Administration de l'Exposition de 1888, boulevard des Italiens, 28.

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 11, rue Caumartin, Paris.

**Champagne Ch. Farre, Reims**

Plumes métalliques Blanzly Poure et Co  
Voir à la dernière page

**CHAMPAGNE  
RUINART PÈRE & FILS, Reims**

*Revue Financière*

La première séance de cette semaine a été marquée par une bonne fermeté et par un regain d'activité; mais, dès le second jour, des dispositions défavorables ont prévalu non seulement sur notre marché, mais aussi sur la plupart des places du continent. La hausse s'était trop rapidement accentuée pour qu'une réaction ne suivit pas. Comme ce sont les fonds étrangers qui ont réalisé le plus grand progrès, ce sont eux également qui ont donné le signal de la réaction. Le mot réaction est peut-être exagéré dans la circonstance: c'est un recul naturel, prévu par ceux à qui les choses de la Bourse sont familières.

La situation est satisfaisante aussi bien au dehors qu'au dedans: par conséquent, ce léger retour en arrière ne peut inquiéter personne, il n'aura pas une longue durée. La liquidation de fin de mois, à laquelle on procède en ce moment, en a été un peu la cause. Il s'était formé, dans le courant de juin, un noyau important d'acheteurs de primes que les faibles écarts avaient tentés; une fois en bénéfices, ceux-ci ont dû revendre ferme. On a donc beaucoup vendu parce qu'on avait beaucoup acheté, et les vendeurs à découvert, profitant de la circonstance, ont pesé sur les cours, en joignant leurs offres aux réalisations des premiers.

Mais, en définitive, on ne peut pas dire que l'attitude de notre marché soit mauvaise; quand les comptes de fin de mois vont être réglés et que de nouveaux acheteurs pourront prendre position, son allure sera encore de tous points satisfaisante.



Sur nos Rentes, nous relevons, au moment où nous écrivons, les cours suivants:

3 % 82 57 1/2.  
Amortissable 86 07.  
4 1/2 % 106 02.

Les échanges en primes pour fin juillet n'ont encore qu'un courant insignifiant. Avant d'acheter à prime, on songe à liquider les portions prises en juin.

Au comptant, on cote:  
Le 3 % 82 35.  
L'Amortissable à 85 90.  
Le 4 1/2 % à 106.

Sur les Consolidés anglais, on retrouve le cours de 99 9/16.

La Rente italienne a payé aussi son tribut à la baisse. Elle revient à 98 70 après 99 15.

La Rente hongroise se négocie à 83 25.  
On traite le 4 % Autrichien à 90 50.  
L'Extérieure espagnole est traitée à 72 70.  
Les fonds russes sont moins mouvementés. Le 5 % 1877 se tient à 102 15.  
Le Turc fait 14 85.  
L'Égypte est à 413 75.



Quant aux valeurs de crédit, elles ont peu varié.

Nous retrouvons le cours de 3480, en regard de l'action de la Banque de France.

Le Crédit Foncier est soutenu à 1445.  
Bonne tenue des obligations 1878, 1880 et 1885, qui participent chaque année à six tirages de lots, produisant un intérêt annuel de 15 fr. et se remboursent à 500 fr.

Une rente de 15 fr. en 3 % aux environs de 83 se cote aujourd'hui 415 fr. Les Obligations ci-dessus se négocient: celles des emprunts 1879, aux cours de 400 à 485; celles de l'emprunt 1880, à 472, et celles de l'emprunt 1885, à 467. Ainsi, les plus chères ne coûtent encore que 70 fr. de plus que la coupure de 15 fr. de rente en 3 %. En se portant sur ces valeurs, on se prive donc de l'intérêt d'un capital de 70 fr., soit 2 80 au taux fort de 4 %. C'est un maigre sacrifice, qui se trouve plus que compensé par les chances de lots qu'il procure six fois par an.

La solidité des obligations du Crédit Foncier ne

le cède en rien à celles de nos Rentes. Ce sont des valeurs de premier ordre que la loi assimile, pour les emplois de fonds dotaux et les placements des incapables, à nos fonds nationaux.

On sait que le conseil d'administration du Crédit Foncier a décidé, pour se conformer aux articles 4 et 5 des statuts, l'émission de 31,000 actions nouvelles, le capital social devant toujours être le vingtième du capital des obligations en circulation.

Les nouvelles actions seront délivrées au prix de 500 fr., elles seront immatriculées comme les anciennes et participeront au même dividende. Les statuts accordant un droit de préférence aux actionnaires, tout titulaire d'actions qui voudra souscrire, devra déposer ou adresser directement au siège de la Société ses titres d'actions anciennes, et joindre à cet envoi, les fonds et un bulletin de souscription signé par lui.

Les actions anciennes déposées, seront frappées d'une estampille constatant que le droit de souscription a été exercé.

Les souscriptions seront reçues du 1<sup>er</sup> au 31 juillet. Une circulaire sera adressée aujourd'hui même aux actionnaires pour leur donner tous les renseignements nécessaires.

Le Comptoir d'escompte est à 1045.  
Le Crédit Lyonnais fait 570.  
La Société générale est à 455.

La souscription aux obligations à lots du Canal de Panama a été close mardi soir et elle a donné d'excellents résultats.

On dépouille en ce moment les dépêches qui continuent à arriver d'Europe et d'Amérique, mais on ne connaîtra pas avant demain les chiffres définitifs.

Dès que les résultats exacts seront connus, la Compagnie s'empressera, selon son habitude, de les communiquer au public.

Les chemins de fer sont soutenus.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARIGNI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi <sup>fr</sup> du Catalogue.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889**

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille: Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

1889

**CHEMINS DE FER DE L'OUEST**

32 lignes

**BAINS DE MER**

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits valables du Vendredi au Lundi

De PARIS aux Gares suivantes :	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	De PARIS aux Gares suivantes :	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
DIEPPE (Oriel, Puys, Pourville, Berneval)	50 <sup>fr</sup>	22 <sup>fr</sup>	VALOGNES (Saint-Vaast de la Hougue, Quinéville)	50 <sup>fr</sup>	38 <sup>fr</sup>
LE TRÉPORT	55	25 60	GERBOURG	55	42
CANY (Venettes, les Petites-Dalles)			GRANVILLE (St-Pair, Donville)	50	38
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (Veules)			St-MALO-St-SERVAN (PARAMÉ-Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac)	66	50
LE HAVRE (Sainte-Adresse, Bruneval)	55	24	LAMBALLE (Erquy-Val-André, la Gare-de-St-Cast, Piéneuf)		
FECAMP, LES IPS (Yport, Etretat)			SAINT-BRIEUC (Portrieux, St-Quay)	68	51
TROUVILLE-DEAUVILLE, VILLERS-SUR-MER, HONFLEUR, CAEN			LANNION (Perros-Guirec)	79	59
CABOURG, (le Home-Varaville)			MORLAIX (St-Jean-du-Doigt)	81	61
DIVES, BEUZEVAL (Houlgate)	57	27	ROSCOFF (Ile-de-Batz)	85	64
LUC, Lion-s-Mer, LANGRUNE			St-NAZAIRE	66	50
SAINT-AUBIN, BERNIERES			Eaux Thermales		
COURSEULLES (Ver-s-Mer)	58	28	BAGNOLES de l'Orne, par Briouze	43	34
EYDEUX (Arromanches, Asnelles), etc.	40	30	FORGES-LES-EAUX (Selue-Inférieure)	21 45	16 05
COUTANCES (Agon, Containv', Régnevie)	37	44			
ISIGNY (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont)	44	35			

Départ du Vendredi au Dimanche — Toutefois, ces Billets sont valables le Jeudi par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le Dimanche et Lundi seulement. — Les billets pour St-Malo, Lamballe, St-Briac, Lannion, Morlaix, Roscoff et St-Nazaire sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne; en conséquence, la vente et l'achat des coupons de retour sont interdits.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
prap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

### ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>ve</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris

La plus importante fabrique du monde

PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES

PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES

CANIF MAGIQUE

Breveté S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

## PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Caution



FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

L'Exposition universelle de Paris 1878.

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>o</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

# PICON

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

## BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.  
Economie sociale : Questionnaire.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles.  
L'Etranger à l'Exposition.  
Le Mexique à l'Exposition.  
La Presse parisienne sur la Tour de 300 mètres.  
Chronique des Travaux.  
Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,

Vu les décrets des 8 novembre 1884 et 28 juillet 1886;

Vu l'arrêté du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889;

Vu l'arrêté du 12 octobre 1887, instituant à Paris, pendant la durée de l'Exposition universelle, une exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, et nommant les membres des sections qui la composent;

Vu les propositions du directeur général de l'exploitation;

Sur le rapport du chef du cabinet et du commissariat général.

Arrête :

*Article unique.* — Il pourra être nommé dans chaque section de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, des membres adjoints, dont le nombre ne pourra excéder la moitié des membres titulaires.

Paris, le 26 juin 1888.

PIERRE LEGRAND.

Par arrêté en date du 28 juin 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres adjoints du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

#### SECTION I. — Anthropologie, Ethnographie.

MM. Potier, attaché à la conservation des antiquités orientales et de la céramique antique, professeur suppléant à l'école du Louvre.

Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres.

#### SECTION II. — Arts libéraux.

MM. Grimaux, professeur de chimie à l'école polytechnique.

Delezinier, mécanicien.

#### SECTION III. — Arts et métiers.

MM. Cherville (le marquis de), publiciste.

Plessis, ingénieur mécanicien.

Lœbnitz, céramiste.

Sabatier, chef des travaux à l'institut agronomique.

Lindet, docteur ès-sciences, chef de laboratoire du cours de chimie industrielle au Conservatoire des arts et métiers.

Bourdon (Edouard), ingénieur-constructeur.

Par arrêté, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres de la Commission chargée d'organiser l'Exposition théâtrale à l'Exposition universelle de 1889 :

MM. Ed. Lockroy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, président.

Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts, vice-président.

Ch. Garnier, membre de l'Institut.

Lenepveu, membre de l'Institut.

Heuzey, membre de l'Institut.

Claretie, membre de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française.

Petit de Julleville, professeur à la faculté des lettres de Paris.

Auguste Vitu, critique dramatique.

Philippe Gille, auteur dramatique.

Des Chapelles, chef du bureau des théâtres, à la direction des beaux-arts.

Ritt, directeur de l'Académie nationale de musique.

Nuitter, archiviste de l'Opéra, secrétaire-rapporteur.

Monval, archiviste de la Comédie-Française, secrétaire-adjoint.

Rubé, peintre décorateur.

Lavastre, peintre décorateur.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

#### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

(Suite)

#### Section XV

##### A. — Questionnaire de la commune

##### I. — GÉNÉRALITÉS SUR LA GRANDE ET PETITE INDUSTRIE

##### 192. Concentration de l'industrie.

Pour une commune donnée, produire les faits et documents permettant de constater la concentration d'une ou de plusieurs industries dans de grands établissements.

Quelles sont, dans la commune dont il s'agit, les causes principales de cette concentration ? (Au nombre de ces causes, indiquer, s'il y a lieu, la présence de la matière première dans le voisinage, de la force motrice, chute d'eau ou charbon de terre, les autres conditions favorables du sol ou du climat, les débouchés par voie d'eau ou de terre, la proximité du marché de vente, l'abondance de la main-d'œuvre, etc.)

Depuis quelle époque cette concentration est-elle notable, et quel en a été le progrès ?

Cette industrie a-t-elle subi des crises ? — Les décrire. — Quelle influence ont-elle exercée sur le nombre des ouvriers employés dans l'industrie ?

Quelle influence la concentration a-t-elle exercée : sur la durée des heures de travail ; — la capacité professionnelle des ouvriers ; — leur bien-être ; — leur moralité ; — leurs habitudes d'épargne ou de tempérance ; — la vie de famille ; — la natalité et la mortalité ?

193. Petite industrie. — Quelles sont, dans la commune, les petites industries qui, depuis le commencement du siècle, ou au moins depuis 1850, ont disparu ; — notablement diminué ; — surgi ?

A quelle cause attribuer la décadence ou la formation de ces petites industries ? — Cette formation est-elle due à des initiatives officielles ou collectives ? — Lesquelles ?

Quelle influence cette décadence ou cette formation ont-elles exercée : sur le salaire en général ; — la richesse du pays ; — le bien-être de l'ouvrier ; — sa moralité ; — le nombre des habitants ; le travail agricole ?

Dans le cas de décadence, les ouvriers sont-ils restés dans le pays ? — Ont-ils embrassé une autre profession industrielle ou sont-ils devenus ouvriers agricoles ?

Faire connaître les principales industries exercées par les femmes dans la localité : — le gain que procurent ces industries ; — les avantages et les inconvénients qu'elles peuvent avoir, au double point de vue de la production et de la famille ouvrière (1).

Les enfants de moins de treize ans vont-ils régulièrement à l'école pendant toute l'année scolaire ? — Comment les apprentis se comportent-ils et comment sont-ils traités dans la petite industrie ?

## II. — DE LA GRANDE ET DE LA PETITE CULTURE.

**194. Situation générale de la propriété et de la culture dans la commune.** — Indiquer pour la commune la proportion du sol :

Cultivé par le propriétaire (en distinguant : (a) l'exploitation par ses bras seuls et ceux de sa famille ; — (b) l'exploitation par un régisseur ou maître-valet, avec le concours d'ouvriers agricoles, bordiers, etc.) ;

Amodié à des tiers (en distinguant : (c) le fermage ; — (d) le métayage).

Combien la commune compte-t-elle de propriétaires ? — Sur ce nombre, combien y résident effectivement ? (répartir ces chiffres entre les quatre catégories a, b, c, d, de la question précédente.)

**195. Division du sol.** — Quelle est l'étendue et la consistance du domaine suffisant pour occuper et nourrir une famille de paysans ? — Combien existe-t-il dans la commune de domaines de ce genre ?

Quelles sont, dans la commune, les limites de contenance qu'il convient d'adopter pour distinguer la petite, la moyenne et la grande culture ? — Étendues correspondantes de ces trois divisions.

Le sol est-il morcelé en petites exploitations : — en petites parcelles ? — Sont-elles contiguës ou disséminées ? — Conséquences du morcellement. — En cas d'inconvénients reconnus, a-t-on cherché à y remédier par des remembrements facultatifs, par des associations particulières (pour certaines industries agricoles, comme la laiterie, la fabrication des fromages, fruitières, — pour l'achat en commun des engrais, machines, semences, etc.) ?

Entraves à la liberté de la culture provenant de la loi ou de la coutume. (Ban des vendanges, clauses particulières des baux, *Kulturzwang* allemand.)

**196. Mobilité de la propriété.** — Indiquer (si on pour toutes les propriétés de la commune, au moins pour quelques-unes d'entre elles) les mutations effectuées au cours de ce siècle ; — en analyser les causes en distinguant celles qui tiennent aux décès, aux aliénations volontaires ou aux ventes par autorité de justice.

**197. Intervention de la loi dans la distribution, la disposition ou la transmission du sol.** — Ses effets dans la commune au point de vue de la stabilité de la propriété : — de la situation des familles ; — des progrès de l'agriculture.

Régimes particuliers aux pays étrangers. — Remembrement obligatoire en Allemagne (*Zusammenlegung der Grundstücke*). — Régimes spéciaux de transmission pour les petits domaines (*Bauernhof, Hofrolle*).

Insaisissabilité ou inaliénabilité pour une portion du domaine du paysan. (*Homestead exemption* aux États-Unis, au Canada, en Australie, etc.).

**198. Particularités coutumières dans la constitution de la propriété ou de son exploitation.** — (Bail à comptant : — droit de marché : — domaine congéable : — marché de terre : — emphytéose : — colonie perpétuelle de la campagne romaine, etc.)

Domaine féodal : propriété assujettie. (*Reutgüter* en Allemagne ; *Tenant right* en Irlande.)

Partages périodiques. (*Mir* russe ; *Dessa* de Java ; *Communités* de l'Inde, etc.)

**198. Histoire agricole de la commune.**

— Quels sont les changements survenus depuis 1789 dans l'étendue des propriétés rurales : — dans la division du sol entre les exploitations, les parcelles ; — dans les modes d'exploitation (a, b, c, d du § 194) ? — Causes de ces changements. — Leurs résultats sur les progrès de l'agriculture et le bien-être des cultivateurs.

Prix moyen de location et d'achat de l'hectare de terre de diverses natures depuis 1789. (En particulier : au commencement du siècle ; — en 1850 ; — en 1875 ; — en 1887. — Autant que possible, donner ces prix pour une même propriété à diverses époques.)

**200. Condition du personnel de la grande culture.**

Degré d'avancement de ce personnel au point de vue de l'instruction agricole. (Est-il ouvert aux méthodes perfectionnées ? — Sinon, causes de sa résistance ou de sa lenteur à les appliquer : défaut de lumière ; — de capital ; — enclaves, — morcellement, — mauvaise rédaction des baux.)

Mode d'existence. (Logement, nourriture, vêtement, récréations, épargnes. — Améliorations de ce régime à diverses époques depuis un siècle : — ont-elles gardé ou dépassé la juste mesure au point de vue de la situation de l'agriculture et de l'agriculteur ?

Stabilité de l'exploitation. (Les terres restent-elles longtemps entre les mains du même exploitant ? — Citer les fermes qui se sont transmises de père en fils dans la même famille de fermiers ou de métayers.)

**201. Condition du personnel de la moyenne culture.** — La majorité se compose-t-elle de propriétaires faisant valoir ou de fermiers ?

Influence comparée du faire valoir et de fermage sur les habitudes et la capacité professionnelle de ceux qui les mettent en pratique.

Les moyens cultivateurs sont-ils suffisamment pourvus : 1<sup>o</sup> d'instruction, — 2<sup>o</sup> de capitaux ? — Montrent-ils une initiative proportionnée à leurs ressources ? — Quels progrès se sont opérés dans leur condition ? — Sont-ils économes, rangés, etc. ? — Comment supportent-ils les temps de crise ?

**202. Condition du personnel de la petite culture.** — Quelle est l'influence de la petite culture sur l'intelligence, le travail, l'économie, la situation de ceux qui s'y adonnent ?

Leur instruction agricole a-t-elle fait quel-que progrès ?

Tiennent-ils compte des perfectionnements opérés dans la culture ?

Quelle est leur condition relativement au logement, au vêtement, à la nourriture, aux habitudes de propreté et d'hygiène ?

Moralité et tempérance du petit cultivateur : — de l'ouvrier rural qui ne possède aucune propriété.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Un banquet sera offert, le 11 juillet, aux maires des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, dans les galeries des Expositions diverses, au Champ de Mars, (partie située le long de l'avenue de La Bourdonnais, derrière le pavillon Rapp). Cet em-

placement a été choisi, tant à raison de son étendue considérable que, parce que les travaux de couverture et de vitrerie de ces galeries étant achevés, il n'y aura lieu à aucun aménagement spécial. Quant aux parois de la salle du banquet, elles seront formées de tapisseries du Garde-Meuble ; l'ornementation de la salle aura lieu au moyen de fleurs empruntées aux serres municipales.

Outre les maires, assisteront au banquet : M. le Président de la République, accompagné de toute sa maison civile et militaire ;

MM. les ministres et sous-secrétaires d'Etat ;

MM. les sénateurs ;

MM. les députés ;

Le Conseil municipal de Paris ;

Le vice-président et les présidents de sections du Conseil d'Etat ;

Le préfet de la Seine ;

Le préfet de Police ;

Les premiers présidents de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et de la Cour d'appel de Paris ; les procureurs généraux près des Cours.

Le procureur de la République près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de la Seine et le président de ce tribunal ;

Le président du Tribunal de commerce de la Seine et de la Chambre de commerce de Paris ;

Le gouverneur de Paris et le général commandant la place ;

Les chefs d'état-major généraux du ministère de la guerre et de la marine ;

Les généraux qui auront été pourvus d'un commandement à la revue ;

Les directeurs généraux et le personnel supérieur des trois directions de l'Exposition.

Le banquet devra avoir lieu à 7 heures ; une promenade aura lieu sur les chantiers, de 6 à 7 heures, sous la conduite de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

La direction des travaux déploie une grande activité pour l'organisation de ce banquet du 14 juillet et prépare avec une attention et un soin consciencieux les mille détails d'un repas aussi colossal.

M. Alphonse préside lui-même aux préparatifs de toutes sortes qu'entraîne un banquet destiné à réunir près de quatre mille convives.

C'est ce chiffre qui sert actuellement de base et d'évaluation, bien que les adhésions des maires des cantons et des chefs-lieux ne soient pas toutes parvenues à la préfecture de la Seine.

Il est accordé jusqu'à dimanche aux invités pour faire connaître leur réponse. Passé ce délai, la direction des travaux ne pourra plus accueillir d'adhésions, et la liste des invitations se trouvera rigoureusement close.

Cette date, ainsi fixée, a été jugée indispensable en raison des dispositions à adopter pour l'organisation matérielle du banquet.

Le registre des invitations fermé, des plans seront aussitôt établis par un architecte expérimenté. Ces plans, une fois approuvés, seront livrés à l'impression.

Pour ce qui concerne la préparation du repas, plusieurs grands restaurateurs se sont mis sur les rangs. Le système de l'adjudication a été préféré à la commande directe.

L'administration avait déjà formé le projet de diviser la commande, de la répartir entre plusieurs fournisseurs. Ce système aurait été

(1) Ces réponses seront précisées par le bail et de la famille ouvrière (voir ci-après, §§ 218 à 222.)

à la fois moins coûteux et aurait eu pour autre mérite de faire profiter un plus grand nombre de commerçants.

Mais il a été définitivement écarté, parce que l'unité aurait fait défaut dans l'organisation et que de grandes lacunes auraient pu se produire.

La question des préséances, des places à table a été examinée et discutée par le comité d'organisation. Il a été décidé que la table d'honneur, présidée par M. Carnot, réunirait les personnages officiels suivants : les ministres, le gouverneur militaire, les commandants de corps d'armée, les préfets de police et de la Seine, les directeurs de l'Exposition, les présidents de la cour de cassation, du conseil d'Etat, de la cour des comptes, etc.

C'est à M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, que sera confiée la mission d'attribuer aux invités de la table du président de la République les places auxquelles leurs qualités et leurs titres leur donnent droit.

Quant aux autres invités, ils se placeront suivant des règles déterminées, par département et province.

Les sénateurs, les députés et les maires s'assoieront chacun à la table de leur département.

La presse aura sa table personnelle, placée non loin de la table de la ville de Paris, c'est-à-dire du conseil municipal.

Le vestiaire sera organisé sur le modèle du vestiaire des bals de l'Hôtel-de-Ville.

Enfin, dans la soirée un feu d'artifice sera allumé sur le deuxième étage de la Tour de 300 mètres : mais, afin d'écartier tout danger, ce feu d'artifice ne comportera ni grandes pièces mobiles, ni fusées, ni projectiles d'aucune sorte ; il consistera essentiellement en feux de Bengale, illumination de la Tour, projections lumineuses, etc.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Russie.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que le bureau central, constitué à Saint-Petersbourg pour la participation des industriels russes à l'Exposition de 1889, n'est pas parvenu à une entente avec les administrateurs des compagnies allemandes, pour obtenir une réduction de tarif pour les envois des exposants, mais des démarches ont été faites à Vienne dans ce même but et ont abouti, de sorte que, malgré la longueur du trajet à effectuer, on a obtenu, pour le transport des envois, par l'Autriche et la Suisse, des conditions de transport moins onéreuses et une économie de temps, par cette dernière voie, de vingt-quatre heures sur le trajet de Berlin.

### États-Unis.

Malgré les lenteurs apportées dans les votes du Congrès et du Sénat des États-Unis de l'Amérique du Nord, la participation officielle de ce pays à l'Exposition de 1889 sera aussi importante que brillante.

En attendant l'arrivée à Paris du gé-

ral William B. Franklin, commissaire général et de Somerville P. Tuck, commissaire adjoint, M. le colonel A. Bailly-Blanchard, aide-de-camp du gouverneur de la Louisiane et secrétaire du commissariat général des États-Unis, est en relations journalières avec M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation.

Les bureaux de la section des États-Unis d'Amérique sont établis à New-York et à Paris, 59, rue de Galilée, au siège même de la légation.

### Italie

A Milan, on s'occupe activement d'assurer la participation de l'Italie à l'Exposition universelle de Paris. La chambre de commerce va envoyer des circulaires à tous les industriels.

Le *Secolo* invite les Italiens à prendre part à l'Exposition pour montrer les progrès réalisés par l'Italie non seulement dans les arts, mais aussi dans les industries des produits mécaniques, textiles et agricoles.

Le *Secolo* conseille de constituer dans toutes les villes des comités spéciaux ; il dit que l'Italie nouvelle doit être représentée à l'Exposition de Paris, pour montrer au monde qu'elle est digne d'occuper une place honorable dans la civilisation.

### Pays-Bas

La commission néerlandaise à l'Exposition de 1889, est définitivement constituée et composée des membres suivants :

Mr. Van der Vliet, président et commissaire général pour les Pays-Bas ;  
G. E. V. L. Van Zuylen, vice-président ;  
Th. Stuart, 1<sup>er</sup> secrétaire ;  
B. J. A. Sterck, 2<sup>e</sup> secrétaire ;  
Gérard A. Heineken, 1<sup>er</sup> trésorier ;  
W. J. M. Westerwoudt, 2<sup>e</sup> trésorier ;  
H. A. Van Beuningen ;  
J. F. R. S. Van den Bossche, président de la section coloniale ;  
H. F. Bultman, président de la section de l'agriculture ;  
A. J. Enschedé ;  
J. C. Greive jeune, représentant de la section des beaux-arts ;  
J. W. Hofman ;  
Emile Koechlin ;  
J. H. Krelage, président de la section de l'horticulture ;  
Dr D. de Loos, président de la section de l'enseignement ;  
J. M. Van der Made, président de la section de l'industrie ;  
C. N. J. Moltzer, J. Ezn ;  
C. B. Posthumus Meyjes ;  
J. W. F. Scheffer, jeune ;  
A. C. Wertheim, président de la sub-commission des finances ;  
H. Zillesen.

### Membres délégués à Paris :

R. Bischofsheim ; J. J. Boas ; W. Cordewener ; Dr. E. H. M. Thijssen ; Ch. Viehoff-Ed. Wunderly ; Willy Martens, représentant de la commission des beaux-arts ; E. J. Niermans, représentant de la section de l'architecture.

La délégation parisienne des Pays Bas, composée de MM. R.-L. Bischofsheim, W.-J.-E. Cordewener, E. Wunderly, J.-J. Boas, Ch.-J. Viehoff, Dr Thijssen, a tenu mercredi une importante séance, dans le cabinet de M. Georges Berger, pour régler différentes questions relatives à l'organisation de la section néerlandaise.

### Norvège.

Un comité vient de se former à Paris pour la participation de la Norvège à l'Exposition de 1889. M. le professeur Ojbroch a été nommé président de ce comité ; M. Fazmann commissaire général, et MM. Johan et Fougner commissaires-adjoints.

### Mexique.

Le gouvernement mexicain a informé le Commissariat général qu'il a envoyé à tous les États de la fédération une circulaire pour les inviter à participer à l'Exposition de 1889. Un grand nombre de réponses sont déjà parvenues, qui manifestent l'intention de se faire représenter dignement à Paris. Ces réponses sont insérées au *Diario Oficial* et les municipalités s'occupent d'assurer la représentation de chaque district à l'Exposition de Paris de 1889.

### République du Sud-Africain.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé, par le consul de France à Prétoria, que la Chambre législative a voté la somme de 75,000 fr. pour assurer la participation de la République du Sud-Africain à l'Exposition de 1889. Une commission locale a été constituée pour hâter les préparatifs et réunir les objets destinés à être envoyés à Paris.

## LE MEXIQUE

à l'Exposition Universelle de 1889

On sait que la République mexicaine prend officiellement part à l'Exposition de 1889. Le Mexique a résolu de ne rien épargner pour être bien représenté en toutes les branches de son commerce intérieur, de ses industries et surtout en ses futurs produits d'exportation.

M. Antonio Penafiel, le très savant directeur du Bureau de Statistique, a été chargé de la partie archéologique de l'édifice réservé à l'Exposition et qui sera un chef-d'œuvre d'architecture purement mexicaine ou aztèque.

M. Penafiel a adressé à M. le ministre des travaux publics un rapport sur l'édifice réservé à l'exposition mexicaine à l'Exposition de Paris de 1889, dont nous détachons les paragraphes suivants :

L'édifice mesure 70 mètres de longueur sur 9 de largeur ; il a 14 mètres 50 de hauteur

jusqu'aux créneaux. Il se compose d'un salon central de 40 mètres de longueur sur 24 de largeur, et sur les petits côtés duquel s'appuient deux pavillons de même forme, de 23 mètres 80 sur 12 mètres 40.

Un escalier à double rampe, placé au centre du grand salon, donne accès aux galeries supérieures. Par cette disposition, nous avons voulu satisfaire aux besoins qu'exige un édifice de cette nature, destiné à contenir des collections d'objets d'art et de produits naturels et industriels. On peut le considérer comme un musée formé de grandes salles, où l'on peut embrasser d'un même point l'ensemble des objets contenus dans l'édifice. Pour cela, il doit avoir une grande étendue de muraille, pouvant faciliter le placement des objets à exposer, et être éclairé d'une manière uniforme, sans qu'il se produise d'ombres, ni de reflets capables de nuire à la vue de ces objets. Nous obtenons ce dernier point par la lumière perpendiculaire, qui pénétrera par les vitrages.

L'édifice sera construit en fer dans sa plus grande partie, attendu qu'on veut le démonter ensuite et le transporter à Mexico, où le Gouvernement pourra l'utiliser, s'il le juge convenable, en y établissant un musée archéologique.

\*\*\*

La forme de l'édifice a été empruntée à celle des anciens *teocallis* aztèques, et l'ornementation que nous avons employée, d'origine purement mexicaine, a été prise des dessins de l'ouvrage « *Monumentos del arte mexicano antiguo* » exécutés par MM. Domingo Carral, José N. Roviroza et Julio Penafiel.

De très intéressantes données nous ont été fournies, en ce qui concerne la forme de l'édifice, par l'étude du monument de Xochicalco, monument que je considère, en égard à ses signes chronographiques, comme la plus belle page de l'ancienne civilisation régionale mexicaine du peuple tlalhuica.

Comme les temples ont été, à une époque reculée, le véritable résumé de l'art antique, c'est d'eux qu'on devait tirer les modèles, non seulement pour se représenter l'ancienne religion, mais aussi l'ancienne histoire nationale, deux sujets qui ont fourni en tous temps l'image photographique des peuples.

Nous pouvons assurer que, dans le projet que nous avons l'honneur de vous soumettre, il n'existe aucun ornement, symbole ou figure allégorique qui n'ait été tiré authentiquement de l'archéologie mexicaine, et cela dans le seul but de faire revivre la civilisation nationale dans toute sa pureté.

Nous n'avons pas voulu dépasser les limites de l'archéologie mexicaine; celle plus riche et plus abondante d'Uxmal et de Palenque, aurait pu fournir de meilleurs matériaux; mais si aujourd'hui Yucatan et Chiapas figurent sur la carte du Mexique, il n'en fut pas ainsi de leur civilisation primitive, qui s'étendait depuis Tabasco, Chiapas et Yucatan jusqu'aux confins de l'Amérique centrale, et peut-être sans avoir eu de contact avec les races d'origine aztèque.

\*\*\*

L'édifice se compose d'une partie centrale et de deux pavillons latéraux; la partie du milieu, compendium du culte mexicain, résume la religion du Soleil et du Feu: un grand soubassement porte à sa partie inférieure les signes de ce culte, et à sa partie supérieure les « braseros » symboliques de ses fêtes périodiques.

Une succession de gradins, caractère principal des anciens temples, conduisent au portique où se trouvent deux cariatides, dont la forme a été empruntée à une étude archéologique faite récemment à Tula de Hi-

dalgo, dans le but de trouver un support ou colonne pouvant s'appliquer à l'architecture mexicaine.

Le portique a pour couronnement le symbole du Soleil, *Tonatiuh* présidant à la création de *Cipactli*, représentant la force fertilisante de la terre qui alimente le genre humain.

Afin de les faire cadrer avec le but de l'Exposition internationale, nous avons placé des groupes mythologiques dans les pavillons situés à droite et à gauche de l'édifice. Dans le premier, la déesse *Centeotl*, protectrice de l'agriculture, ayant à sa droite *Tlaloc*, dieu des pluies, et à sa gauche *Chalchihuitlicue*, déesse de l'eau: trois divinités qui, suivant les anciennes croyances aztèques, donnaient la vie à l'humanité et la fertilité aux champs.

Dans le pavillon gauche, et symétriquement, seront représentés *Xochiquetzal*, divinité des arts, *Camaxtli*, dieu de la chasse, et *Yacatecuhli*, dieu du commerce.

On a placé sur les portes les signes de la date commémorative de la réforme du calendrier, qui se relie aux fêtes du Feu.

Enfin, pour personnifier avec ses événements fondamentaux, l'ancienne histoire mexicaine, on a placé deux groupes. Dans l'un, le roi *Izoaltl*, véritable fondateur de la nationalité et de la monarchie, l'habile conquérant, le sage politique qui tira sa tribu de l'esclavage pour la rendre forte et puissante; à ses côtés, ses contemporains, *Nezahualcoyotl*, le roi poète, et *Totequihuatzin*, représentant la triple alliance de Mexico, Texcoco et Tacuba, qui eut une si grande influence sur les conquêtes des rois mexicains.

L'autre groupe représente la fin aussi héroïque que tragique de la monarchie aztèque: *Cacama*, *Cuittlahuac* et *Cuauhtemoc*. Le premier, le roi de Texcoco, vaillant martyr de la défense de Mexico; le second, le héros populaire de la Noche Triste, le vainqueur de Cortès, dans sa retraite à Popotla, et enfin, la plus grande figure antique de l'héroïsme national, Cuauhtemoc, le dernier empereur de Mexico.

\*\*\*

Nous pouvons dire, en terminant, que la partie centrale de l'édifice représente les idées capitales de la religion; les pavillons extrêmes, l'agriculture et les arts, éléments principaux du progrès; et les figures intermédiaires, le commencement et la fin de l'ancienne civilisation mexicaine.

Si la commission a rempli sa tâche, si elle est parvenue à restaurer dans le projet qu'elle présente, les reliques les plus importantes de l'art ancien mexicain, elle aura rempli un devoir de véritable patriotisme.

## LA PRESSE PARISIENNE

sur la Tour de 300 mètres

La presse parisienne a voulu suivre l'exemple que lui avait donné, il y a tantôt un mois, la presse républicaine départementale, dans une fête dont rendit compte le *Bulletin Officiel*.

Un déjeuner réunissait, mercredi, ses représentants dans la salle aérienne construite sur la plate-forme du premier étage; la gaieté n'y a pas été moindre, non plus que l'étonnement et l'admiration provoqués chez les convives par l'œuvre gigantesque entreprise et si activement conduite par M. Eiffel.

Le rendez-vous était fixé au Pavillon de la Presse, au Champ de Mars. A onze heures, étaient réunis plus de cent représentants de journaux de Paris, devant l'élégant pavillon construit par M. Vaudoyer pour la presse parisienne à l'Exposition de 1889.

Nous décrirons prochainement ce petit hôtel si coquet, avec ses décorations de faïences, et si bien aménagé pour la commodité de notre travail d'informations. Mentionnons toutefois dans l'antichambre deux superbes panneaux de faïences: deux femmes développant des banderolles, sur lesquelles sont inscrites les devises: *Unquem time*, et, de l'autre côté: *Quo non hac duce?*

A côté de ce pavillon et de plain-pied, un restaurant au toit surmonté de dômes orientaux, où les journalistes seuls et leurs invités seront admis. Devant, un jardin, où des platanes étendent déjà leurs branches feuillues et qu'un rideau de hautes plantes isolera des regards profanes. On voit que la presse parisienne ne saurait trop remercier M. Alphonse de sa bienveillante sollicitude.

Conduits par M. Eiffel, les invités, fort nombreux, se dirigent vers la tour. Notons parmi les présents: MM. Alphonse, directeur des travaux de la ville de Paris; Berger, directeur général de l'Exploitation; Adrien Hébrard, sénateur, directeur du *Temps*, président du syndicat de la Presse; Camille Dreyfus, député, directeur de la *Nation*; Gaston Carle, conseiller municipal, directeur de la *Pair*; J. Reinach, de la *République française*; Alphonse Humbert, conseiller municipal; Charles Laurent, directeur du *Paris*; Eugène Mayer, directeur de la *Lanterne*; Francisque Sarcey, du *Temps*, de la *République française*, etc.; Lucien Victor-Meunier, du *Rappel*; Edmond Lepelletier, du *Mot d'Ordre*; Paul Foucher, du *Siècle*; F. Bourgeat, *id.*; Robert Heynne, du *Charivari*; Henry Maret, du *Radical*; Tinayre, du *Monde illustré*; Bally, de la *Liberté*; Serpeille, du *Petit Journal*; Henry Simond et Michel Hirsch, du *Radical*; Mercier, du *Messenger de Paris*; Revel, du *Petit Moniteur*; Capelle, du *Gaulois*; Blaysen, de la *République française*; Hippeau, de la *Vie sportive*; Vayssié de Varajin, de l'*Agence Havas*; Bertol-Graivil, de l'*Estafette*; Jules Lermina, du *Mot d'Ordre*; Moreau, de la *Défense*; Rouy, du *Siècle*; Roger Berment, de la *Justice*; Robert, de la *Correspondance nationale*; Dunal, de l'*Autorité*; Clair-Guyot, de l'*Illustration*; Paul Lordon, de l'*Écho de Paris*; Jaubert, du journal *Les Sciences*; Pollier, du *Petit Parisien*; Lafabrie, de l'*Univers*; Robert Point, du *Cri du Peuple*; Havard, du *Monde*; Albiot, de la *Petite République*; Blavet, du *Figaro*; G. Simon, du *Bulletin Officiel de l'Exposition*, etc., etc.

Nous avons décrit le merveilleux panorama qu'offre Paris, contemplé de cette

hauteur — et l'aspect presque fantastique du géant de fer, contemplé de son intérieur même, du milieu de ses charpentes puissantes, de ses nervures légères et inextricables; nous passerons donc rapidement sur cette partie de la fête, pour aborder le déjeuner et les toasts qui l'ont suivi.

Voici d'abord le menu, signé Chevet :

Traite à la gelée sauce verte  
Tournedos à la béarnaise  
Homard à l'américaine  
Chaudfroid de poulardes  
Ortolans sur canapés  
Mousse de foies gras  
Salade vénitienne  
Mazarines à la Montmorency  
Gelée Victoria

Au dessert, M. Eiffel porte un toast, très finement tourné, à la presse française. Il rappelle que les grandes constructions métalliques, — dont l'usage se répand de plus en plus sur toute la surface du globe, — sont une des branches où la supériorité de l'industrie française est le plus incontestée, et prie les journalistes de ne pas trop critiquer la Tour avant de pouvoir la juger, c'est-à-dire avant qu'elle soit achevée.

Ce toast est applaudi chaleureusement.

M. Hébrard se lève ensuite, et répond à M. Eiffel par un petit discours excellent dit et pensé. Il serait bien difficile d'analyser ce joli morceau oratoire; qu'il suffise de savoir que, très habilement et très « littérairement », M. Hébrard a fait un rapprochement entre la puissance de la Presse et la puissance de l'industrie; qu'il a montré que l'une savait se rendre utile à l'autre, que la poésie même n'était pas étrangère aux œuvres industrielles, la Tour Eiffel en est la preuve. Ensuite, M. Hébrard a rappelé que, le jour où nous nous réunissons, le 4 juillet, était l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance américaine, et, qu'en Amérique, on regarde comme solidaires ces trois éléments : l'école, l'industrie et la Presse.

Enfin, le président termine en faisant observer que la force de l'édifice sur lequel les convives se trouvent est due à l'union d'une grande quantité de petits morceaux de fer : c'est donc l'union des esprits que nous devons chercher à réaliser, pour augmenter la force de la France.

Après ce discours, fréquemment interrompu par de vifs applaudissements et longuement acclamé après sa conclusion, M. Hébrard cède la parole à M. Berger, directeur général de l'Exploitation.

M. Berger, après avoir fait spirituellement remarquer que les bureaux de sa direction, au Champ de Mars, sont situés entre la Tour Eiffel et le Pavillon de la Presse, exprime le désir de n'avoir pas plus à redouter d'être écrasé par l'une que par l'autre. Il termine en buvant à la santé de M. Eiffel et de M. Hébrard.

Le repas terminé, le café est servi sur la terrasse, après que les journalistes se sont partagé, comme souvenirs, les roses des corbeilles qui ornaient la table.

Pendant qu'ils respirent à pleins pou-

mons l'air pur de la plate-forme, un photographe vient braquer son appareil sur le groupe des assistants.

La Presse parisienne conservera un souvenir fort cordial de la réunion du 3 juillet, qui complète si heureusement celle du 28 mai dernier.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Les quatre mille convives du banquet qui sera, le 14 juillet, offert aux maires des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton sous les nefs du palais des Expositions diverses, auront tout loisir de constater l'état des travaux du Champ de Mars, et de dissiper les bruits erronés ou malveillants que répandent les ennemis de la France sur le compte de la grande solennité internationale de 1889.

Partout se manifestent une recrudescence d'activité, une vigueur nouvelle; il semble que les travailleurs de l'Exposition, depuis le haut personnel administratif jusqu'au plus humble des ouvriers, aient à cœur de coopérer avec un redoublement d'entrain à l'œuvre commune, et d'apporter au pays, dont on sait la sollicitude pour la tâche qu'ils ont entreprise, le concours de leur plus entière bonne volonté.

Notre tournée hebdomadaire à travers les chantiers nous en eût convaincu une fois de plus, si, vivant au milieu même de l'Exposition, nous n'assistions depuis tantôt deux années à son développement croissant; à son embellissement, à ses progrès, comme nous assisterons dans dix mois à son succès et à son éclatante consécration.

\*\*\*

On a lu plus haut le récit d'une réunion qui a eu lieu le mercredi 3 juillet sur la plate-forme du 1<sup>er</sup> étage de la tour de 300 mètres. Les convives étaient cette fois les membres de la presse parisienne, à qui leurs confrères de la presse républicaine départementale avaient récemment montré le chemin.

Le deuxième étage est aujourd'hui achevé, et avant qu'il s'écoule une semaine, les premiers des du troisième se dresseront à leur tour. En même temps que se poursuit *par en haut* l'achèvement de la tour, les travaux accessoires s'exécutent avec méthode et rapidité. Déjà les grands échafaudages de la voute ont été enlevés, laissant le regard embrasser librement le Champ de Mars entre les piliers immenses.

L'ornementation des quatre arceaux se continue, tandis que sur tout le pourtour du premier étage, prend place la charpente de fer qui soutiendra la galerie extérieure.

On voit que l'éminent ingénieur qui est en train de réaliser le rêve d'une Babel moderne, tient, après avoir vaincu toutes les objections, désarmé toutes les hostilités, à ne point prêter le flanc à la critique, fût-ce par un retard de quelques jours apporté à l'achèvement de son œuvre colossale. Il est, en effet, certain dès aujourd'hui que la *tour Eiffel* (pour

lui restituer le nom sous lequel elle est déjà, et restera éternellement populaire) va être achevée longtemps avant le jour fixé par les stipulations du contrat intervenu entre son auteur et l'administration supérieure.

\*\*\*

Douze fermes du Palais des Machines sont debout à l'heure actuelle, complètement pourvues de leurs ferrures accessoires, prêtes à recevoir leur vitrine et leur couverture. Si l'on songe que le palais n'en comprend que vingt, il est facile de se rendre compte de l'activité intelligente avec laquelle sont poussés les travaux, et du soin apporté par les entreprises à ne point dépasser les délais qui leur sont impartis.

Le dôme d'entrée n'a point fait depuis huit jours de progrès sensible; il est juste d'ajouter que ses pièces constitutives sont de dimensions et de poids considérables, et qu'elles sont par là même peu nombreuses; cette circonstance explique le retard apparent apporté dans la construction et que quelques semaines suffiront à rattraper.

\*\*\*

Au Palais des Expositions diverses, nous signalerons surtout les travaux d'aménagement exécutés dans l'aile en retour qui s'étend du côté de l'avenue de la Bourdonnais, et dont les parois ont été plâtrées, le sol, provisoirement garni d'un plancher de bois, le cintre couvert d'une couche de peinture à l'huile d'un ton gris-perle. On sait que c'est là que sera donné, le 14 juillet, le banquet offert par les autorités publiques et la ville de Paris aux maires des plus importantes communes de France.

\*\*\*

Le Palais des Beaux-Arts, sous une impulsion des plus vigoureuses, marche plus rapidement qu'il n'avait fait encore. Du côté de la Seine, sept travées de la galerie extérieure, garnies de leurs bas-côtés sont érigées devant le Pavillon de la Presse; à l'autre extrémité, du côté de l'École militaire, neuf autres travées sont en place. D'autre part, les travaux du dôme se poursuivent, ainsi que l'aménagement et l'achèvement des grandes fermes.

\*\*\*

Au Palais des Arts libéraux, les travaux du dôme sont plus avancés; mais le reste de la construction ne participe point, — nous avons eu souvent l'occasion de le dire, — à cette activité, localisée malheureusement sur le centre du chantier.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène.

L'administration de l'Exposition de Sauvetage, d'Hygiène et des industries qui s'y rattachent (annexe française des principaux articles d'exportation) vient d'adresser la lettre

ci-jointe à toutes les personnes qui peuvent s'intéresser à cette exposition.

Monsieur,

L'Exposition de 1888 sera à la fois spéciale et générale.

Par son côté spécial, elle vulgarisera une foule de procédés et d'appareils propres à porter secours à tout être humain en danger: elle suggérera des inventions nouvelles: elle provoquera la concentration de tous les fabricants, de tous les spécialistes, de tous les chercheurs qui constituent le monde si vivant du *Sauvetage* et de l'*Hygiène*, en vue de l'Exposition de 1889: à ce point de vue, elle sera donc la préface modeste, mais certainement instructive et pratique du grand centenaire français.

Par son côté général, l'Exposition de 1888 permettra au public de continuer cette enquête féconde qui a lieu chaque année aux expositions du Palais de l'Industrie, sur une foule d'objets de consommation courante et de luxe: elle contribuera au développement du bon goût, et, partant, de la bonne fabrication: elle favorisera les affaires: elle sera une éclaircie au milieu de la stagnation trop prolongée des transactions.

Nous vous convions donc avec confiance à cette exposition, qui ne saurait manquer d'être, pour vous, intéressante et profitable.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de la Commission,  
PAUL NICOLE \*

A cette lettre est annexé le programme suivant:

#### PREMIÈRE SECTION

##### Sauvetage, Hygiène, Gymnastique.

GRUPE I. — *Sauvetage maritime et fluvial*. — *Sauvetage* en chemins de fer et en voitures. Classes 1 à 12.

GRUPE II. — Assistance aux inondés, asphyxiés, incendiés. — Blessés de terre et de mer. Classes 13 à 19.

GRUPE III. — *Hygiène*: Vêtements. — Instruments et armes de défense. Classes 20 à 29.

GRUPE IV. — Hygiène de l'habitation et de l'agglomération humaines. Classes 30 à 46.

GRUPE V. — Alimentation hygiénique. Classes 47 à 56.

GRUPE VI. — Hygiène de l'enfance. Classes 57 à 64.

GRUPE VII. — L'École et l'Internat. Classes 65 à 69.

GRUPE VIII. — Hygiène militaire. Classes 70 à 73.

GRUPE IX. — Application des sciences à l'*Hygiène* et au *Sauvetage*. Classes 74 à 80.

GRUPE X. — *Gymnastique*. — Appareils divers. Classes 81 à 83.

#### DEUXIÈME SECTION

(Section d'Exportation)

Annexe française des principaux articles d'exportation.

GRUPE XI. — Arts libéraux.

GRUPE XII. — Mobilier et accessoires.

GRUPE XIII. — Vêtements et accessoires.

GRUPE XIV. — Industries extractives.

GRUPE XV. — Outillage industriel.

GRUPE XVI. — Imprimés et manuscrits, expériences, concours, questionnaire.

#### TROISIÈME SECTION

Annexe artistique.

GRUPE XVII. — Peintures, statues, portraits, dessins se rapportant, autant que possible, au programme de l'Exposition.

#### QUATRIÈME SECTION

Vaste Bassin

au milieu de la nef du Palais de l'Industrie, pour les expériences sur une grande échelle.

N.-B. — Les personnes qui désireraient avoir le programme détaillé, sont priées d'en faire la demande à l'Administration de l'Exposition de 1888, boulevard des Italiens, 28.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Lessiveuse VIVILLE

(Voir aux annonces)

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs

(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe: 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Il y a eu un moment d'hésitation, au début de la semaine, sur notre marché: les ventes des acheteurs dans les bas prix, qui ont voulu mettre à l'abri les bénéfices acquis, ont entraîné un léger mouvement de recul qui a bientôt fait place à des tendances fermes que justifient d'ailleurs amplement les excellentes dispositions qui règnent sur les plus importantes places du continent.

Les conditions dans lesquelles s'est effectuée la liquidation mensuelle, conditions qui sont excel-

lentes, ont puissamment contribué à la reprise de l'ensemble de la cote.

×

Nous laissons, au moment où nous écrivons, le 3 0 0 à 83.32 1/2, l'amortissable à 86.65, et le 4 1 2 0 0 à 106.70.

An comptant, on cote 83.25 sur le 3 0 0; 86.10 sur l'amortissable, et 106.50 sur le 4 1 2 0 0.

Les Consolidés anglais sont arrivés aujourd'hui à 99 11 1/2.

Le 4 0 0 Hongrois fait 85.90.

Le 5 0 0 Italien s'échange à 99 3/4.

L'Égypte unifiée se négocie à 417 50.

Le Turc se tient à 15 1/2.

L'Extérieure espagnole s'inscrit à 74 3/4.

×

La Banque de France est à 8530.

Bonne tenue du Crédit Foncier à 1475.

Les obligations du Crédit Foncier sont restées en dehors des derniers mouvements de spéculation.

C'est le comptant qui en règle les cours et le comptant n'obéit pas aux petits calculs de ceux qui visent le bénéfice à provenir des différences. Il n'envisage que la solidité du titre et son rendement.

Les Foncières à lots 1879 se négocient sur les cours de 480 à 482. Les Communales de 1880 cotent 471. Les Foncières 1885 varient de 466 à 467.

Le public qui met ses valeurs en portefeuille a principalement en vue un placement: il ne considère les chances des lots que comme un avantage tout à fait secondaire.

Le sacrifice qu'il fait pour les lots, qui cependant sont très importants, est très minime. On peut s'en rendre compte en comparant les cours de 480 avec ceux de 590 cotés actuellement en regard des foncières 1883, qui rapportent, elles aussi, 15 francs et sont remboursables, de même, à 500 francs, mais ne participent à aucun tirage de lots.

L'écart entre les unes et les autres est de moins de 100 francs. On se prive donc de moins de 4 fr. d'intérêts en donnant la préférence à l'obligation à lots.

Les obligations de 1879, 1880 et 1885 atteindront certainement les cours de 500 fr., dans un temps prochain.

Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la cote des obligations à lots 3 0 0 de la Ville de Paris. La solidité du placement est la même de part et d'autre.

Le Bon à lots se traite sur les cours de 126. Rappelons qu'il participe à six tirages par an. Le Bon de la Presse se traite sur les cours de 18 50. On possède avec cette valeur, à peu de frais, des chances de lots relativement importantes.

Nous relevons à 1,042 50 le Comptoir d'Es-

compte.

La Banque de Paris s'échange à 780.

La Banque ottomane passe à 526.

La Banque d'escompte se tient à 467 50.

La Banque transatlantique est ferme à 445, et la

Compagnie transatlantique à 540.

On relève le Crédit lyonnais à 580.

La Société générale ne varie guère à 455.

Le Crédit mobilier s'établit à 327 50 et 500.

C'est sous le patronage de cette Société que se

fait, le 7 juillet, l'émission des obligations du Chemin de fer de Porto-Rico.

×

Cette émission s'annonce sous de bons auspices. Les titres à émettre font déjà 3 fr. de prime en bourse.

La Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico a été constituée, à Madrid, le 17 mai 1888, au capital de 16 millions de francs.

Par décret en date du 8 juin 1888, elle a été reconnue concessionnaire d'un réseau de 546 kilomètres, divisé en cinq lignes, savoir:

San Juan de Porto-Rico à Mayaguez, par Arecibo et Aguadilla..... 185 kil.

Mayaguez à Ponce, par Saint-Ger-

man..... 90 —

Río-Piedras à Humacao, par Fajardo..... 96 —

Ponce à Humacao, par Arroyo..... 125 —

Caguas à Humacao, par Juncos..... 50 —

(Ces lignes se divisent en 9 sections).

La concession a été adjugée, pour une période de 99 ans, au prix de 49,640,000 fr., sur lesquels le gouvernement espagnol garantit un intérêt annuel de 8 %, soit 7,273 fr. par kilomètre.

La Société va construire d'abord les deux lignes de:

San Juan à Mayaguez..... 185 kil.

Mayaguez à Ponce..... 90 —

Ensemble..... 275 kil.

pour l'exécution desquels un traité à forfait a été passé, dans les termes du cahier des charges, avec la Société d'Entreprises et de Constructions des Colonies espagnoles.

Pour faire face aux dépenses de cette construction, la Société émet, le 7 juillet prochain, 101,750 obligations 3% remboursables à 500 fr., en 99 ans, qui courront du 1er juillet prochain. Ces obligations rapporteront 15 fr., payables par moitié, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année en France et en Espagne.

Les obligataires ne pourront avoir à supporter plus de 0,50 par obligation et par an pour impôts et droits fiscaux. Le surplus sera payé par la Compagnie. En France, les coupons seront donc de 7,25 net, comme ceux des obligations Saragosse.

Au fur et à mesure de la mise en exploitation des sections, les obligations recevront une première hypothèque sur la totalité des lignes de San-Juan à Ponce. Par conséquent, elles auront le droit absolu de main-mise sur les lignes et sur leurs revenus nets.

Le prix d'émission est fixé à 280 fr., payables en six versements échelonnés du 7 juillet 1888 au 1er juillet 1890. Dans ces conditions, le placement ressort à 5 1/4 %, sans compter la prime d'amortissement.

C'est assurément un revenu important, eu égard à ce double avantage : 1° que, seule des Compagnies espagnoles, la Société de Porto-Rico jouit d'une garantie d'Etat; 2° que la moyenne de rendement des autres compagnies de chemins de fer de la péninsule ne dépasse pas 4 1/2 %.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 20 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, Paris.

**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Châsses. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**H. MICOLON** à Firminy. Echalas en  
acier fondu, brev. s. z. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Pertrait-Caution

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**Albert CAHEN**  
Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

**OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION**  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**LA RÉPERTOIRE**  
"STANDARD" BREVETÉ  
S. G. D. G.  
pour GRAND-LIVRE et pour ADRESSES  
avec ALPHABET SUBDIVISÉ  
pour 600 à 20,000 noms  
RECHERCHES FACILES et instantanées  
Adresses classées par ALPHABET  
par VILLE, par PROFESSION  
INDISPENSABLE  
dans les Bureaux et Administrations  
En Vente chez les principaux Papetiers  
Albert BLOCH, 38, rue Entrecôt, PARIS  
Téléphone. CATALOGUE ILLUSTRÉ FRANCO

**A. GOELZER**  
Membre du Jury des Reconpenses  
aux Expositions internationales  
**182, Rue Lafayette, 182**  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ**

**PLOMBERIE ET CANALISATION**  
POUR LE GAZ ET LES EAUX

**INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE**

**LAVABOS**

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteauneuf  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

CHARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZEVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GRANTURES, LINGOTS  
FILLETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CHARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse Télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun appareil intérieur, isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et coudit.  
15111816 av. Parmentier Paris



**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINE EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions. Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
10, r. de la Coquette-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbres poste.



FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**« PIN »**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Navre, PARIS



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>te</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**ARMENGAUD J<sup>ne</sup> BREVETS D'INVENTION**  
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**

TRAVAUX D'ART sur dessins

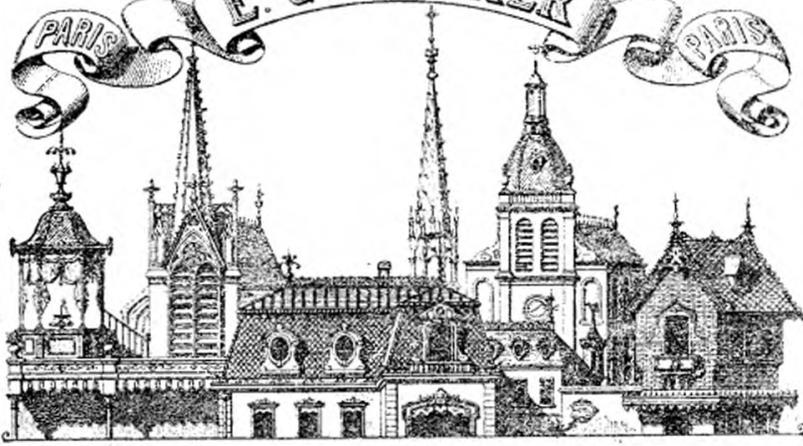
Lucarnes  
Eils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages Crêtes  
Membrons  
Arêtiers, Epis  
Clochetons  
Poinçons, Vasés  
Balustrades  
Marquises  
Vérandas

**E. COUTELIER**

CROQUIS ET DEVIS sur demande

Flèches pour Clochers  
Decorations pour Eglises  
Théâtres  
Cafés  
Concerts  
Kiosques  
Jardins  
Grilles  
etc

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)  
52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)



Délicieux apéritif Algérien

**AMER**

Supérieur à tous les Bitters connus  
PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878.

Tonique Hygiénique

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

MÉDAILLE D'OR  
AMSTERDAM 1883  
Envoi franco du CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR  
EXPOSITION des BIÈRES FRANÇAISES Paris 1887

GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS



**LAMPES A GAZ INTENSIVES**  
Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carrels 18	3 Carrels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	250	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Subscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition, PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### AVIS AUX ABONNÉS

DU

Bulletin Officiel de l'Exposition universelle de 1889

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement équivaldra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles.

L'Étranger à l'Exposition.

Promenade des maires à travers les chantiers de l'Exposition.

Le Banquet du 14 juillet.

Les plaisirs de l'Exposition universelle.

Chronique des Travaux.

L'Exposition coloniale française.

Revue financière.

Annonces et Réclames.

Aujourd'hui, 14 juillet 1888, un banquet est offert par le Gouvernement, sur le Champ de Mars, aux maires des chefs-lieux de préfecture, d'arrondissement et de canton de la République.

A l'occasion de cette solennité, le *Bulletin Officiel*, outre ses parties officielle et non officielle :

1° Une description de la visite qui doit être accomplie par les maires à travers les chantiers;

2° Une description de la salle du banquet et de ses annexes;

3° Un article consacré aux plaisirs que réserve aux visiteurs l'Exposition universelle.

4° Une magnifique vue photographique représentant la *Tour Eiffel de 120 mètres*.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 10 juillet 1886;

Vu le décret du 23 juin 1888,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Antonin Proust, député, est nommé commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889.

Il sera chargé, de concert avec le directeur des beaux-arts, de tout ce qui regarde l'organisation intérieure de ces expositions.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

E. LOCKROY.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 10 juillet 1888, M. Georges Heq, chef du secrétariat des services des beaux-arts, des bâtiments civils et palais nationaux au cabinet du ministre, est chargé de remplir les fonctions de commissaire spécial adjoint des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Lundi a eu lieu, au palais du tribunal de commerce, par les soins du conseil de préfecture, l'adjudication, en un lot, des travaux de couverture, plomberie et zincage à exécuter, en location, pour le palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, les galeries Rapp et Desaix, dans le Champ de Mars.

Les travaux évalués à 176,469 fr. 78 ont été adjugés à M. Monduit fils, entrepreneur, moyennant un rabais de 3 fr. 40 0/0.

Les projets d'architecture pour le Palais de l'Exposition brésilienne sont exposés depuis le 7 juillet dans la galerie de M. Durand-Ruel, 41, rue Le Peletier.

Le jury, qui s'est réuni hier, à cinq heures, a désigné les projets devant être primés : 1<sup>er</sup> prix, M. Louis Dauvergne, architecte-expert de la préfecture de la Seine; — 2<sup>e</sup> prix, M. Lequeur; — 3<sup>e</sup> prix, M. Esquié.

#### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Italie

M. Villa, vice-président de la Chambre italienne, vient d'arriver à Paris. Il vient installer la section parisienne du comité national italien pour l'Exposition de 1889. La section du comité de Paris a tenu une réunion ce matin: elle est présidée par M. le comte de Camondo, avant MM. Magagna, président de la chambre de commerce; Cavaglione, Vivante et Pasini, comme vice-présidents. Le général Turr et M. le commandeur Galante sont vice-présidents honoraires.

M. Gentili di Giuseppe, qui était déjà secrétaire général du comité à Rome, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions auprès du comité de Paris.

Maroc.

M. le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, a reçu la visite de Sidi-Abd-el-Kerim Bircha et de Sil-Arbi-Araboubi, envoyés de Sa Majesté l'empereur du Maroc, accompagnés de M. Ga-

beau, commissaire délégué du Maroc, qui lui ont été présentés par M. G. Berger, directeur général de l'Exploitation.

#### Russie

Le bureau des représentants des exposants russes dont le siège est à Saint-Petersbourg, 6, Grande-Rue-des-Ecuries, prie les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur l'organisation de la section, de s'adresser à son délégué, M. Adolphe Schloss, 53, boulevard de Strasbourg.

## LA PROMENADE DES MAIRES

A TRAVERS

### LES CHANTIERS DE L'EXPOSITION

La visite des chantiers de l'Exposition devait, tout naturellement, former un des éléments essentiels de la fête offerte aux maires des grandes communes de France, sur le Champ de Mars.

Il importait en effet que les magistrats populaires, placés par le suffrage universel à la tête des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, emportassent dans leurs communes et y répandissent cette conviction, que l'Exposition, quoi qu'en disent les envieux et les sceptiques, est aujourd'hui en excellente voie, que les travaux y sont poussés, non seulement avec la plus grande activité et le zèle le plus intelligent, — mais avec un ordre parfait, une méthode sûre, qui en garantissent la réussite et qui feront, de cette solennité internationale, une consécration éclatante du travail et du génie français.

Ce résultat ne saurait manquer d'être obtenu, à la suite de l'excursion que les convives du 14 juillet seront appelés à accomplir sur les chantiers du Champ de Mars. Quant à cette excursion même, voici quel itinéraire lui a été tracé.

Les visiteurs pénétreront sur le Champ de Mars par le pavillon Rapp. Au seuil de ce pavillon et au-dessus du portail central, a été construit un abri de charpente, que recouvriront des tentures et des faisceaux de drapeaux. Après avoir traversé le pavillon, les invités se trouveront dans un vaste salon d'attente, précédant la salle du banquet, et pratiqué comme cette salle dans les galeries des Expositions diverses. C'est là que M. le Président de la République, entouré des ministres et de toute sa maison civile et militaire, leur souhaitera la bienvenue au retour de leur excursion.

Sortis du salon d'attente par une porte ménagée à l'angle gauche nord de la salle du banquet, les visiteurs traverseront le palais des Expositions diverses, en suivant l'extrémité des nefs. Arrivés à l'emplacement réservé au jardin d'isolement, ils pénétreront sous la galerie des machines.

La promenade se prolongera alors jusqu'au centre même de cette galerie, au milieu de la travée centrale qui fait face au pavillon principal de l'Ecole militaire. Là,

tournant à droite, les excursionnistes, longeant la galerie de trente mètres qui conduit au dôme central, arriveront à ce dôme, soit au seuil du jardin haut.

L'emplacement qu'ils occuperont alors leur permettra d'embrasser d'un coup d'œil le Palais des Arts libéraux, le Palais des Beaux-Arts et la Tour Eiffel, — soit toutes les constructions du Champ de Mars situées du côté de la Seine.

C'est là que prendra fin la visite proprement dite; suivant la crête du talus parallèlement à la Seine, et se dirigeant de la porte Desaix à la porte Rapp, les excursionnistes feront leur entrée dans la salle du banquet par une haute porte ménagée sur sa face sud et s'ouvrant sur la rue transversale.

\*\*\*

Chemin faisant, les convives du banquet du 14 Juillet auront, au cours de cette visite rapide, vu le palais des Expositions diverses, actuellement si avancé et dont les galeries légères couvrent une surface si considérable de la superficie totale de l'Exposition universelle.

L'habileté avec laquelle l'éminent architecte, M. Bouvard, a su donner à ces constructions, de destination un peu banale, un caractère si personnel et original, — les aura certainement frappés.

Au Palais des Machines, où quatorze fermes sont dressées sur vingt que comporte l'édifice total, ils auront constaté le rare bonheur avec lequel a été réalisée cette tentative sans précédent, de fermes de cent quinze mètres d'écartement s'élevant au-dessus du sol à quarante-cinq mètres de hauteur, tentative qui fait tant d'honneur à la hardiesse et au talent de l'architecte, M. Dutert. Le vestibule des machines, le dôme des Expositions diverses, œuvres de M. Bouvard, bien que relativement peu avancés, leur auront permis de se former une idée très complète de l'aspect que présentera l'ensemble de ces vastes constructions, lorsqu'elles seront définitivement et harmoniquement reliées entre elles. De la crête du talus du jardin, — ils auront pu embrasser d'un coup d'œil les deux palais des Arts libéraux et des Beaux-Arts, dont M. Formigé est l'heureux inspirateur et créateur, et dont les travaux ont pris depuis une semaine une tournure si rassurante. Les deux jardins, si différents de dessin et de caractère, et qui, sous la direction intelligente de MM. Lafortade et Lion, ont pris déjà tant de vitalité et de vigueur; les talus qui les séparent, les massifs qui les oruent, etc., se seront montrés à eux sous un aspect des plus frais et des plus gais; enfin le géant de fer dont l'arc colossal s'ouvre aujourd'hui, complètement débarrassé des échafaudages qui l'obstruaient, — la tour Eiffel, qui atteint à l'heure présente une altitude de plus de cent vingt mètres, aura complété cette impression d'ensemble, et montré aux maires des grandes communes de France,

que le pays peut être fier à l'avance de la pacifique fête qu'il s'appête à donner au monde civilisé.

\*\*\*

Ajoutons qu'afin de guider la promenade des visiteurs à travers des chantiers tout hérissés de matériaux, et en partie défoncés par les pluies diuviennes qui ont marqué la première moitié du mois de juillet, un chemin de cinq mètres de largeur a été pratiqué le long de l'itinéraire que nous venons de décrire; que ce chemin, soigneusement nivelé et passé au rouleau, sera sablé et offrira une surface parfaitement plane et régulière.

Ne quittons point le Champ de Mars sans signaler les aménagements complémentaires qui, sous la haute direction de l'éminent directeur des travaux, M. Alphand, ont été effectués à l'occasion de cette fête sans précédent.

Quarante-huit candélabres à gaz, à feux simples ou intensifs, ont été disposés sur divers points du Champ de Mars; un service d'éclairage puissant, au moyen d'ifs à cent lumières, a été installé tant sur le parcours que doit suivre le cortège du président de la République, qu'aux abords de la gare improvisée, le long du pavillon ouest de la ville de Paris, où, à partir de 10 heures 10, quatre trains viendront prendre les invités désireux de rentrer promptement dans le centre de Paris. Deux mille chaises seront placées sur l'avenue sablée qui, longeant ce pavillon, s'étend de la rue transversale jusqu'au dôme des Expositions diverses, chaises qui sont, renforcées de celles de la salle du banquet, destinées à permettre aux convives d'assister commodément aux illuminations du Trocadéro et au feu d'artifice de la tour Eiffel.

Une mesure s'imposait en outre, que rendait indispensable la nécessité d'assurer, en présence d'une affluence aussi considérable de visiteurs, le plus rigoureux ordre intérieur. A partir de six heures, le quai d'Orsay sera interdit à la circulation publique entre les avenues de La Bourdonnais et de Suffren; d'autre part, et de l'autre côté de la Seine, le pont d'Iéna sera interdit au public à partir de la même heure. Cette double mesure, jointe à celle prise depuis quelques jours, et en vertu de laquelle les porteurs de cartes permanentes de circulation sur les chantiers n'en pourront jouir durant toute la journée du 14, garantit sur le Champ de Mars l'ordre le plus parfait, et l'exécution pleine et entière du programme élaboré.

\*\*\*

Nous n'aurions point payé le légitime tribut d'éloges qui revient au haut personnel de l'Exposition, si nous ne rendions justice au zèle et à l'intelligence déployés dans la lourde tâche qui leur incombe, par MM. de Mallevoe, l'un des ingénieurs collaborateurs de M. Alphand dans l'orga-

nisation du banquet; Contamin, ingénieur en chef du contrôle des constructions métalliques; Déliens, Jules Charton et Pierron.

## Le Banquet du 14 Juillet

AU CHAMP DE MARS

A l'heure où paraîtront ces lignes, les maires de la plupart des grandes communes de France prendront place au banquet qui leur est offert au Champ de Mars, dans l'un des plus curieux et des plus magnifiques emplacements qui ait été mis encore à la disposition des organisateurs d'une solennité patriotique.

On sait l'origine de la réunion et les raisons dont s'est inspiré le gouvernement de la République, en réunissant, en une fête du caractère le plus original et le plus imposant, les premiers magistrats municipaux des plus importantes cités françaises. Montrer à la France, dans la personne de ses représentants communaux, l'état actuel des travaux de l'Exposition Universelle; dissiper les doutes et les inquiétudes; rassurer les esprits sur la réussite de notre grande entreprise nationale et mettre le pays à même de juger les progrès réalisés et les travaux accomplis — telle a été l'intention des hommes en ce moment placés à la tête des affaires de la France, en dehors de toute préoccupation secondaire de politique et de popularité. Le but poursuivi ne saurait manquer d'être atteint. Au cours de la visite effectuée par les maires de la France à travers le Champ-de-Mars, visite dont on a lu plus haut l'itinéraire détaillé, ils auront constaté avec quelle ardeur est conduite cette vaste tâche, et quel accueil lui est certainement réservé par nos voisins et nos rivaux. Nous n'y reviendrons point ici; aussi bien la description du banquet, de la salle où il a lieu, des merveilles de goût et d'habileté qui y ont été déployées, mérite-t-elle une place à part.

\*\*\*

Dans l'aile en retour du Palais des Expositions diverses, face à la direction des Travaux, un vaste quadrilatère a été déterminé, partie par des murs de briques recouvertes de plâtre, partie par des cloisons légères destinées à supporter des tapisseries et des tentures.

Ce quadrilatère comprend trois salles.

L'une, étroite, immédiatement contiguë à la façade de la Direction des Travaux forme un vestiaire; l'autre, qui lui fait suite et s'étend parallèlement, comprend une partie vide, formant salon d'attente, et une autre occupée par les tables du banquet; la troisième enfin, parallèle aux deux autres, est réservée aux cuisines.

Du vestiaire, la description ne saurait être longue, ni compliquée. Des plantes et des fleurs, empruntées aux serres de la Ville, en constituent l'ornementation principale, se détachant sur des parois recouvertes de tentures d'un rouge sombre, que relève une draperie de velours grenat aux franges d'or.

Soulevons une de ces tentures et jetons un coup d'œil sur la salle de réception et de banquet.

Le spectacle est merveilleux; en avant, un

large espace vide, au milieu duquel se dresse un socle de fonte bronzée, supportant une colonne, au-dessus de laquelle se dresse le buste de la République, de Jacques France. Tout l'ensemble du monument émerge d'un massif de fleurs et de plantes vertes.

Sur les murs, brillant au milieu du fond des tentures, se détachent les incomparables tapisseries du Garde-Meuble, l'une des richesses artistiques de la France. Ces tapisseries sont au nombre de 32. En voici les titres:

*Le Sacrifice d'Iphigénie, la Colère d'Achille, Enée et Didon, la Chasse au cerf à Fontainebleau, l'Opéra au Palais des Tuileries, l'Opéra au Louvre, le Château de Marmont, Scipion brûlant et forçant le camp des Numides, la Prise de Carthage par Scipion, la Bataille de Scipion et d'Asdrubal, la Bataille de Zama, Scipion visité par les ambassadeurs de Carthage, Diane implorant Jupiter, Mercure au milieu des Nymphes, le Taureau de Mars dompté, le Parnasse, l'École d'Athènes, Vénus et l'Amour, Bacchus, la Distribution des couronnes, l'Exécution militaire, la Ville embrasée, Constantin sur le champ de bataille, le Camp de Constantin, le Partage du butin, le Banquet, le Passage du pont de Môle, la Paix, Un cirque avec la statue d'Hercule, l'Évolution militaire, la Toilette de Flore, l'Amour couronné.*

Au-dessus d'elles, et faisant valoir leur fraîcheur et leur coloration tour à tour délicate et vigoureuse, — une large draperie de velours aux crêpe d'or, court tout autour de la salle, formant transition entre ces cloisons chatoyantes et les sèches nervures gris-fer du plafond vitré.

Les tables présentent un coup d'œil superbe, avec leurs cristaux étincelant sur le linge éblouissant des nappes, leur argenterie scintillante, leurs hautes pyramides de fruits et leurs innombrables corbeilles de fleurs.

À gauche, parallèlement à la Seine, s'étend la table, au centre de laquelle est placé M. le président de la République; en avant de cette table et sur quatre rangs, cinquante-six tables se développent perpendiculairement.

Il ne saurait entrer dans le cadre étroit de cette description sommaire d'énumérer les notabilités nombreuses qui, outre les maires des grandes villes de France, ont accepté l'invitation du président de la République. Le parlement, l'armée, la magistrature, le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, etc., sont ici largement représentés; nous nous bornerons à mentionner les noms des convives groupés autour du chef de l'État:

À droite, MM. Le Royer, président du Sénat; Floquet, ministre de l'Intérieur, président du Conseil; Goblet, ministre des affaires étrangères; de Freycinet, ministre de la guerre; Magnin, vice-président du Sénat; Lockroy, ministre de l'Instruction publique; Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie. À gauche, MM. Méline, président de la Chambre des députés; Ferrouillat, garde des sceaux; Peytral, ministre des finances; amiral Krantz, ministre de la marine; Anatole de la Forge, vice-président de la Chambre; Deluns-Montaud, ministre des travaux publics; Viette, ministre de l'agriculture, etc.

\*\*\*

Le menu, œuvre de la maison Potel et Chabot, est ainsi composé:

Potage Saint-Germain  
Hors-d'œuvre  
Truite à la gelée, sauce française  
Filet de bœuf parisienne  
Galantine de poulets truffés  
Dindonneaux nouveaux rôtis  
Pâtés froids  
Salade  
Petits pois à la fermière  
Bombe glacée  
Gâteaux variés. — Baba au rhum  
Dessert  
Vins  
Madère vieux — Médoc  
Graves — Beaune — Champagne frappé  
Café — Liqueurs

Pendant le repas, la musique de la Garde républicaine, sous la direction de son chef, M. Wettge, et cachée dans un massif du salon d'attente, fera entendre les morceaux suivants:

### La Marseillaise.

<i>La Muette de Portici</i> .....	Auber.
<i>Schiller-Mersch</i> .....	Meyerbeer.
<i>Le Corsaire</i> .....	Bidegain.
<i>Le Domino noir</i> .....	Auber.
<i>Mysoza</i> .....	Wettge.
<i>Marche indienne</i> .....	Sellenick.
<i>Bouquet de fraises</i> .....	Fischer.

### Le Chant du départ.

Ces exécutions alterneront avec des chœurs chantés par la société chorale les *Enfants de Lutèce*.

Au dessert, M. le président de la République prononcera un discours.

La fête qui suivra le banquet empruntera au lieu où elle sera donnée, à ses éléments constitutifs et à l'assistance à qui elle sera offerte, un indéniable caractère de grandeur.

\*\*\*

Le banquet terminé et la salle évacuée, les convives se rendront sur l'emplacement ménagé entre l'axe du jardin haut et le pavillon de droite de la Ville de Paris. Là, seront disposées des chaises en quantité suffisante pour permettre à tous les invités d'assister commodément au feu d'artifice tiré sur la Tour de trois cents mètres.

On sait que, préoccupée d'éloigner des constructions du Champ de Mars tout danger d'incendie, la Direction des Travaux a décidé que ce feu d'artifice ne comporterait ni fusées, ni bouquet, ni aucune pièce susceptible de projeter sur les chantiers ou les bâtiments avoisinants des matières enflammées. Cette partie de la fête n'en sera pas moins fort réussie; on parle de merveilles de pyrotechnie, réalisées par la Direction des Travaux, à qui revient, comme pour tout le reste de la cérémonie, l'honneur de cette organisation spéciale.

Les illuminations du Trocadéro, dont la structure se prête si bien à une ornementation de cette nature, s'encadreront, en outre, de la façon la plus heureuse sous la voûte de la Tour de trois cents mètres, et s'offriront aux regards des assistants dans toute leur beauté et dans tout leur éclat.

\*\*\*

Tout fait prévoir que la fête prendra fin vers 10 heures. Mais là ne se borne point la sollicitude de l'administration supérieure.

Prévoyant, avec raison, les difficultés qu'offriront, pour le retour, l'immense concours de population rassemblé dans les environs du Champ de Mars, et l'impossibilité presque absolue de recourir aux modes habituels de locomotion, — elle a obtenu que quatre trains, échelonnés sur une durée d'une

heure, pénétreraient, de la gare de l'Exposition sur le terrain même du Champ de Mars, le long de l'aile droite des Expositions diverses. Ces trains, mis à la disposition des invités, iront s'embrancher au Point du Jour avec le chemin de fer de ceinture, — d'où ils transporteront les convois à la gare Saint-Lazare.

Pendant que ces trains emporteront les invités, les voitures du Président de la République, qui, durant le banquet, auront stationné le long du pavillon gauche de la Ville de Paris, sortiront du Champ de Mars par une porte ménagée à l'extrémité de l'avenue de Suffren.

Ainsi que nous le disions plus haut, les résultats de cette cordiale réunion, au point de vue exclusif du succès de l'Exposition universelle, ne sauraient manquer de répondre aux vœux des organisateurs.

Mais ce n'est pas le seul avantage que le gouvernement et le pays sont appelés à en retirer; grouper dans un banquet solennel les élus du pays et des communes, les membres du gouvernement et les fonctionnaires de l'ordre administratif judiciaire, comme aussi les chefs de l'armée, — est une inspiration heureuse et féconde; les effets s'en feront certainement sentir pour le bien général et l'harmonie des pouvoirs publics. A ce titre, la solennité du 14 Juillet 1888 méritait d'être chaudement appuyée par la presse et l'opinion. Ni l'une ni l'autre ne lui ont ménagé leurs encouragements et leur adhésion.

L'avenir démontrera qu'elles ont agi sagement, au mieux des intérêts de l'Exposition Universelle, de la République et de la France.

## Les Plaisirs à l'Exposition Universelle

L'Exposition universelle n'eût rempli qu'une partie de sa mission, si elle s'était bornée à placer sous les yeux de ses visiteurs, accourus de toutes les parties du monde civilisé, les progrès accomplis dans l'industrie moderne, ses applications innombrables, et comme le bilan des connaissances industrielles du globe à la date du 1<sup>er</sup> mai 1889. Elle avait aussi le devoir d'offrir à ses hôtes, durant leur séjour dans la capitale française, un ensemble de distractions et de plaisirs propres à détendre leur esprit, et à faire une agréable diversion à l'inévitable aridité que comporte une solennité de ce genre. Elle avait enfin, il faut le dire, à se mettre en état de supporter la concurrence que ne saurait manquer de lui faire une grande ville réservant pour cette année 1889 toutes les séductions de ses théâtres, de ses concerts et des mille attractions dont fourmille la vie parisienne.

Il est, dès aujourd'hui, permis d'affirmer que cette partie de la tâche des organisateurs de l'Exposition universelle sera victorieusement remplie. Les étrangers qui afflueront à l'Exposition universelle, les Français qui voudront se donner la joie de contempler cette fête à la fois patriotique et internationale, les Parisiens soucieux, à juste titre, du renom artistique de la grande cité qu'ils habitent, sont assurés de goûter à l'Exposition des plaisirs nombreux, variés, et d'y rencontrer, avec toutes les recherches du confort,

devenu une condition inéluctable de l'existence moderne, tout ce qui permet de parcourir, sans lassitude et sans ennui, une exposition aussi vaste et complexe que le sera celle de 1889.



Les vues phototypiques, les plans, croquis et perspectives des édifices principaux de l'Exposition, publiés par nos soins pour les lecteurs du *Bulletin Officiel*; la popularisation de ces édifices par la gravure et la lithographie, ont suffisamment fait connaître au public à quel point leurs caractères généraux diffèrent, au point de vue de la disposition et de l'aspect, des constructions antérieures de 1867 et de 1878. Nous ne reviendrons point sur leur description. Si nous les mentionnons au cours de cette rapide nomenclature des attractions de l'Exposition universelle, c'est parce que leur emplacement et leur ordonnance générale ont été précisément déterminés par le désir de placer, au centre de l'espace occupé, les éléments purement spéciaux et techniques de l'Exposition universelle, pour lui former une sorte de ceinture de constructions pittoresques, réjouissantes de forme et de couleur, ne rappelant en rien les baraquements qui attristèrent naguère les précédentes Expositions.

Méthodiquement répartis sur les parties hautes de l'enceinte, les cafés et les restaurants, installés dans des locaux d'une allure élégante et neuve, développeront des terrasses, d'où les consommateurs, servis par un personnel de nationalités diverses, porteur de costumes exotiques, embrasseront d'un coup d'œil la vue des jardins, des pelouses et massifs, et reposeront sur les fleurs et les cascades leurs regards fatigués à la longue de s'attacher sur des objets manufacturés, sur des machines ou des outils, — ou sur des matières premières.

Le soir, ces établissements resplendiront de feux électriques et projeteront autour d'eux, jusque sur les façades des palais avoisinants, des flots d'une lumière étincelante.

Des terrasses du Palais des Beaux-Arts et du Palais des Arts libéraux, les promeneurs contempleront un décor littéralement féérique. Les cascades et les jets d'eau offriront à leurs yeux des combinaisons multiples de couleur et de lumière, obtenues au moyen de procédés nouveaux que la direction des travaux étudie actuellement. Du sommet de la tour Eiffel et des restaurants du premier étage, des projections lumineuses baigneront de clarté les constructions riches et pittoresques de l'Orient et des républiques américaines. Le Paris des soirées d'été, tout piqué de ses millions de points lumineux: la reproduction de la rue du Caire, la silhouette de la Tour de Nesle reconstituée, les façades chatoyantes des palais chinois, japonais et marocains, formeront un des décors les plus éblouissants et les plus prodigieux qu'il ait été donné encore à l'homme de composer avec l'aide des ressources de l'art et de la nature.

La Direction générale de l'Exploitation a tenu, en outre, à réserver aux amateurs

de spectacle couvert d'autres éléments d'intérêt et de plaisir.

Deux théâtres ont été concédés, qui ne tarderont pas à s'élever sur leurs emplacements respectifs: le théâtre des *Fantaisies Parisiennes*, confié à un de nos artistes les plus goûtés du public, M. Dau-bray, qui fera défiler sous les yeux des spectateurs toute la série des comiques parisiens, et le *Palais des Enfants*.

Les lecteurs du *Bulletin Officiel* n'ont point oublié les articles qu'un de nos collaborateurs consacra naguère à cette question de l'érection au Champ de Mars d'un palais destiné aux enfants, et où devaient être réunies toutes les attractions susceptibles de charmer un jeune auditoire, de grouper dans une construction élégante, aménagée en vue de cette exploitation spéciale, tous les plaisirs dont sont particulièrement friands les fillettes et les garçons.

Cette idée devait porter ses fruits: une concession a été accordée pour l'installation et l'ouverture d'un *Palais des Enfants*, — qui ne sera pas l'une des moindres attractions de l'Exposition universelle.

Nous y reviendrons plus à loisir, en une étude spéciale: une description sommaire du *Palais des Enfants*, de son fonctionnement et des spectacles qui y seront offerts, n'en doit pas moins trouver place dans un article consacré aux « plaisirs de l'Exposition universelle ».

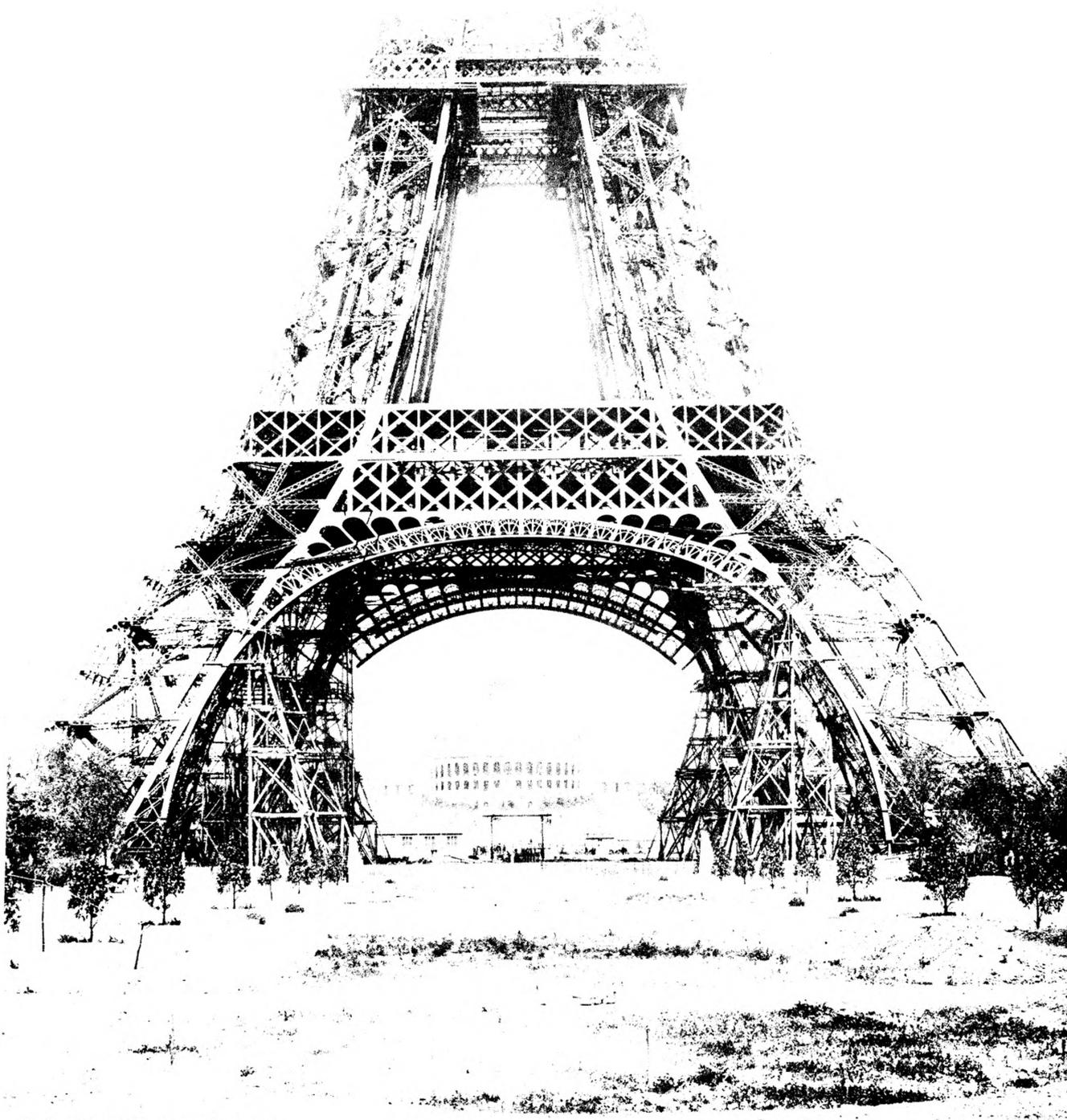
Le palais, dont le projet a été dressé par un des architectes les plus distingués de notre moderne école française, couvrira une superficie totale de plus de deux mille mètres.

La façade, dont nous publierons prochainement une reproduction phototypique, constituera à elle seule un spectacle amusant et instructif, grâce à ses reconstitutions de l'art du jout et à ses modèles de poupées et de « bonshommes » de toute époque et de toute origine. A l'intérieur, sur une vaste scène, complètement machinée, seront données des représentations, où équilibristes, gymnastes, illusionnistes se succéderont, alternant avec des exhibitions d'ombres françaises, de pantomimes, de tableaux vivants aux sujets empruntés à la littérature enfantine. Dans la salle, le long d'un promenoir spacieux, seront accumulés les jeux les plus attrayants et les plus divers, des expositions d'objets d'instruction ou de divertissements propres à l'enfance, des établissements d'alimentation, de rafraîchissement, des dioramas, etc. Le soir, le programme, plus corsé, comprendra, outre les éléments que nous venons de mentionner, des étoiles du théâtre et du chant, des ballets, des excentricités exotiques, etc.

Sur le quai d'Orsay, le long de la façade antérieure de l'Exposition, la *rue de l'habitation*, construite par M. Charles Garnier et où l'éminent architecte de l'Opéra reconstituera tout l'histoire du logis humain, depuis la tanière des premiers hommes jusqu'aux plus élégantes et aux plus somptueuses constructions contemporaines, — les visiteurs trouveront une succession de distractions, savamment



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Phototypie Quinsac et Baquié, 73, rue Claude-Bernard.

Pierre Petit, Phot. du Bulletin Officiel

La Tour Eiffel à 120 mètres



restituées d'après les époques correspondantes, et installées dans les habitations mêmes.

L'administration a eu l'excellente inspiration de placer au centre du long développement des galeries de l'Exposition agricole qui longe le quai d'Orsay, un palais qui renfermera tous les spécimens des produits d'alimentation et contiendra de nombreux comptoirs de dégustation.

Nous avons fait connaître en détail l'ensemble des constructions coloniales qui s'élèveront sur l'Esplanade des Invalides, et qui donneront à la vaste place un aspect si animé et si varié. Ici, l'Exposition tunisienne avec ses *souks*, ses marchands aux costumes éclatants, ses cafés, ses restaurants et ses concerts, d'un caractère si original et coloré; là, un village sénégalais au-dessus duquel se dressera la tour de Saldé et un blockhaus; là, des villages Pahouin (Gabon), Alfourou (Congo), Tahitien, des cases canaques entourant la case d'un chef et formant village à côté de la maison d'un colon concessionnaire. L'Inde y sera représentée par une pagode hindoue et par celle d'Angkor, avec l'allée du Sphinx; les Antilles, par une maison créole à un étage avec sa véranda et ses comptoirs de dégustation; l'Indo-Chine, par un palais cochinchinois et un palais cambodgien.

On y verra aussi un théâtre annamite; un village tonkinois, avec une pagode, des tombeaux et des *miradors*; des lacs artificiels initieront les visiteurs à la navigation et à la pêche de ces contrées. Et au milieu de ces installations exotiques, se verront des uniformes de tirailleurs algériens, tonkinois ou sénégalais, des cipayes et des spahis.

On sait qu'un soin extrême a été apporté à l'organisation des auditions musicales: toutes les ressources nécessaires seront assurées pour que les orchestres, orphéons, fanfares, harmonies diverses, civils et militaires, se fassent entendre en nombre suffisant sur différents points du Champ de Mars; de plus, des retraites aux flambeaux, des marches en musique parcourront quotidiennement les avenues et les jardins.

Deux vastes panoramas seront construits, l'un sur l'Esplanade des Invalides, l'autre devant la façade de l'Exposition, sur la Seine même.

Le premier, dû au pinceau de M. Castellani, un des maîtres et des créateurs du genre, représentera *Tout Paris*, et transportera le visiteur sur le grand refuge quadrangulaire de la place de l'Opéra. Autour de lui, c'est-à-dire sur les trottoirs et la chaussée du boulevard des Capucines, de l'avenue de l'Opéra, de la rue du Quatre-Septembre et de la rue de la Paix, seront figurées toutes les personnalités parisiennes de la politique, des lettres, des arts et des affaires, habilement groupées et confondues.

Le second, d'un ordre plus spécial, mais non moins original et divertissant, est appelé à un égal succès; il représentera un des grands paquebots de la Compagnie transatlantique, la *Champagne*, l'avant et l'arrière étant figurés en trompe-l'œil,

et la vue panoramique reproduisant la rade du Havre.

Qui se serait douté que le Palais des Machines lui-même fournirait sa part dans le contingent des distractions offertes *durant la soirée* aux visiteurs de l'Exposition universelle?

Rien n'est plus vrai; grâce aux mesures prises par M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, la vie et le mouvement mécaniques seront assurés dans le vaste vaisseau. Un pont roulant, établi au-dessus des supports des arbres de couche, parcourra le palais dans toute sa longueur, transportant avec une vitesse de 0<sup>m</sup>50 par seconde, les visiteurs, qui passeront de la sorte en revue tous les appareils exposés et mis en activité, à une hauteur de huit mètres au-dessus du sol.

\*\*\*

Au cours de cette rapide excursion à travers les plaisirs réservés au public par l'habile directeur général de l'Exploitation, nous avons dû négliger bien des éléments secondaires, pour ne nous attacher qu'à la description des attractions principales, appelées à remporter auprès des visiteurs le succès le plus certain et le plus vif.

Elle permettra cependant au lecteur de se rendre compte de la sollicitude qui a été déployée par l'administration supérieure, en vue de faire de l'Exposition universelle, outre une imposante solennité artistique et industrielle, un ensemble de réjouissances et de plaisirs propres à en graver durablement le souvenir dans la mémoire des visiteurs innombrables à qui il aura été donné de la contempler.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Il était facile de prévoir que la visite des maires des grandes villes de France, annoncée pour le 14 juillet, donnerait aux travaux une impulsion nouvelle. Nous avons constaté, en effet, au cours de notre pérégrination hebdomadaire à travers les chantiers, que l'activité n'était point localisée aux Expositions diverses, où aura lieu le banquet dont on a lu plus haut l'ordonnance et la description, — mais que que d'appréciables progrès avaient été accomplis dans la construction de presque tous les édifices qui couvrent le Champ de Mars, comme dans l'aménagement des autres emplacements réservés aux expositions annexes et aux services accessoires.

Ces progrès nous ont surtout paru sensibles sur les chantiers des Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, où les travaux (nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le signaler), étaient restés si longtemps stationnaires.

Au Palais des Beaux-Arts, à l'extrémité sud, c'est-à-dire la plus rapprochée de la Seine et du côté de l'avenue de la Bourdonnais, neuf piliers sont debouts garnis de leurs bas-côtés intérieurs; à l'extrémité nord, et toujours sur la face qui regarde l'avenue de La Bourdonnais, le nombre des piliers érigés s'élève à huit.

Sur la face interne du Palais, c'est-à-dire du côté du Champ de Mars, sept piliers sont en place, à l'extrémité nord; il n'y en a pas encore de placés à l'extrémité sud.

Le nombre des fermes de la grande nef déjà placées est de quatre; enfin, les travaux du dôme sont dans un état d'avancement satisfaisant.

Ajoutons que la partie du Palais qui touche à l'entrée de la porte Rapp est complètement assemblée et mise en place.

Au Palais des Arts libéraux, où l'on sait que les travaux ont été attaqués sur plusieurs points à la fois, l'état de l'avancement de l'entreprise n'est pas moins rassurant. Une bonne moitié de la charpente métallique est déjà sur pied, et au sommet du dôme se profilent déjà les nervures rouges de la coupole.

\*\*\*

La chronique des travaux du Palais des Expositions diverses se confond forcément quelque peu avec celle des travaux d'installation et d'aménagement de la salle du banquet. Les galeries de ce palais sont d'ailleurs, depuis longtemps, dans une situation qui ne permet guère que de constater et de louer, sans réserves, la promptitude apportée à leur construction.

Aussi, n'y insisterons nous point autrement. Notons simplement au passage le curieux coup d'œil qu'offre le vaste espace qui s'étend entre le dôme et le vestibule du Palais des Machines. Les pièces de fer de la grande galerie qui doit recouvrir cet espace sont couchées à terre, tout contre leurs futurs points d'attache, dans l'ordre même qu'elles doivent occuper. Au milieu, et dans l'axe même de la galerie, se construit un puissant échafaudage roulant destiné à les soulever bientôt. Le jour n'est point éloigné où nous aurons à décrire l'opération, et à noter la jonction définitive des deux moitiés du Palais des Expositions diverses.

Ne quittons point cette partie du Champ de Mars sans mentionner la rapidité avec laquelle sont conduits les travaux du dôme, grâce à l'ingénieux et habile appareil que nous avons décrit dans un de nos derniers numéros.

\*\*\*

Treize fermes du Palais des Machines dressent dans les airs leur arc immense, — et sont complètement assemblées entre elles, garnies des châssis qui doivent recevoir le vitrage, pourvues sur toute leur façade antérieure des galeries qui doivent remplir l'office de bas-côtés.

La partie qui doit relier le Palais à son vestibule monumental nous a paru également dans une situation satisfaisante; quant au vestibule lui-même, il ne semble point qu'il soit poussé avec une activité égale.

\*\*\*

Du haut en bas de la tour de trois cents mètres, une véritable fourmilère humaine s'agite et travaille sans relâche.

Tandis qu'au sommet, les quatre grues gigantesques avec lesquelles les Parisiens

sont depuis si longtemps familiarisés, soulèvent des parties monstrueuses de charpente, des wagons de tuiles, des escaliers de vingt-cinq marches en une seule pièce. — le premier étage reçoit la ceinture de consoles énormes qui doivent soutenir la galerie extérieure : les quatre arceaux de la route se complètent et s'ornementent.

Mais l'activité du chantier ne se borne point aux travaux de la tour proprement dits ; le sol sur lequel elle est construite est lui-même remanié profondément. Des nivellements y sont opérés, qui doivent donner aux assises de maçonnerie la saillie prévue, et *horizontaliser* la base du colossal monument de fer. Nul doute qu'avant peu le revêtement de ces assises ne soit abordé, et que la tour, tout en continuant son ascension vers le ciel, ne se termine en même temps du côté où elle touche à la terre.

\*\*\*

Nous avons constaté, dans un de nos derniers numéros, la rapidité avec laquelle avaient été édifiées les longues nefs du quai d'Orsay, destinées aux expositions agricoles. La dernière main a été apportée à ces constructions légères : briquetage des parois, couverture et vitrage des toitures, etc.

L'entreprise fait exécuter, en ce moment, à chacune des extrémités des galeries, des portiques monumentaux d'une allure à la fois fort élégante et sévère.

\*\*\*

L'Esplanade des Invalides, où doit, ainsi que nous l'avons dit, trouver place une grande partie de l'Exposition coloniale, se couvre de constructions du caractère le plus varié et le plus imprévu ; ces constructions sont celles du palais tunisien et de ses annexes, auxquels nous avons récemment consacré un article spécial.

Les bâtiments commencés ne présentent point encore, on le comprend, l'aspect définitif ; leur description n'offrirait donc qu'un intérêt des plus médiocres. Nous nous réservons d'y revenir lorsque la savante et originale conception de M. Saladin aura pris une tournure plus accentuée.

\*\*\*

Cette pérégrination à travers les chantiers, qui recevront prochainement la visite d'hôtes si nombreux et si disposés à les parcourir avec un véritable intérêt, montre aussi quel plaisir patriotique est réservé, samedi prochain, aux représentants des grandes communes de France. N'abandonnons point toutefois l'Exposition sans signaler encore l'entrain avec lequel sont conduits les travaux du bas-pont, qui transforment en ce moment tout le quai d'Orsay, entre les avenues de La Bourdonnais et de Suffren, et donnent tant d'animation et de physionomie au rivage de la Seine.

## Exposition coloniale française

La sous-commission d'organisation de l'exposition coloniale française de 1889

s'est réunie vendredi dernier au siège du commissariat, 16, rue Boissy-d'Anglas.

M. Henrique, commissaire, a rendu compte de l'adjudication des travaux de construction du palais central des colonies sur l'Esplanade des Invalides, qui a eu lieu le 30 juin.

MM. Mourichon et Lemoüe, entrepreneurs, ont été déclarés adjudicataires, moyennant un rabais de 25 60 0/10 sur la série de la Ville de Paris, 1882. Dix concurrents avaient pris part à l'adjudication.

Les travaux que le commissariat avait dû interrompre jusqu'au vote des crédits par les Chambres ont été repris le 4 juillet et sont poussés avec vigueur.

M. Henrique a en outre informé la commission que les serres coloniales et le Jardin d'hiver, en construction dans la rue de l'Université, seraient achevés vers le 20 juillet.

La Commission a pris ensuite connaissance des instructions envoyées aux colonies.

La séance a été levée après le vote d'une proposition tendant à charger le commissariat de rendre compte à la commission consultative des travaux de la sous-commission.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;

Une circulaire explicative ;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

Plumes métalliques Blazy Poure et Co

Voir à la dernière page

CINQ FRANCS PAR AN

## LE BULLETIN MUNICIPAL

ORGANE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Journal hebdomadaire paraissant le dimanche

On s'abonne : 44, rue d'Amsterdam, 44, à Paris

DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

Les bonnes dispositions que nous relevions dans nos précédentes revues financières ne se sont nullement démenties pendant cette dernière période hebdomadaire. Les cours ont fait preuve d'une tenue très satisfaisante, en dépit de l'absence à peu près complète de transactions.

Cette attitude, excellente, eu égard à la mort-saison dans laquelle nous entrons, n'a pas été exclusive à notre marché. Sur toutes les autres places du continent des tendances fermes n'ont cessé de régner tandis que les affaires se sont trouvées réduites à leur plus simple expression.

La Bourse a fait bon accueil à la nouvelle commission du budget. Son président, en déclarant qu'elle n'avait pas de rôle politique à jouer, mais qu'elle devait surtout venir en aide au Gouvernement dans la recherche des économies à réaliser, a prononcé des paroles qui ont produit une excellente impression sur le monde des affaires.

Les tendances sont donc bien nettement accusées dans le sens, de la hausse sur tous les marchés européens et comme on ne prévoit pas d'événements capables de déjouer les desseins de ceux qui ont pris en main la direction du mouvement, il y a tout lieu de croire que la prochaine liquidation sera encore une fois favorable aux acheteurs.

×

Sur notre place, les fonds d'Etat, sont fermement tenus.

Nos rentes se négocient à terme : le 3 0/0 à 83 40, l'amortissable à 86 10 et le 4 1/2 0/0 à 106 70.

Elles restent au comptant : le 3 0/0 à 83 27, l'amortissable à 85 90 et le 4 1/2 0/0 à 106 60.

Les échanges de primes n'ont pas un courant bien animé malgré le faible écart avec lequel on les traite.

Les Consolidés anglais sont assez bien tenus à 99 9/10.

Le 4 0/0 hongrois fait 82 75.

Le 5 0/0 italien s'échange à 97.

L'Extérieure espagnole se tient ferme à 73 50.

Le Turc fait 14 95.

L'Égypte unifiée se traite à 42 75.

Le Hongrois, l'Italien et l'Extérieure se négocient ex-coupon depuis le 6 courant.

×

Les valeurs de crédit ont une bonne tenue ; mais il faut également tenir compte sur la plupart d'entre elles du coupon ou du dividende qui vient d'être détaché.

Sur la Banque de France, nous relevons le cours de 3555.

Le Crédit Foncier, qui se négocie ex-dividende de 32 fr. est coté 1350 à terme et 1420 au comptant. La différence des prix sur les deux marchés provient de l'estampillage des actions pour la souscription aux actions nouvelles.

Les différentes obligations du Crédit foncier ont un marché très suivi. Nous n'avons eu que de faibles variations de cours à relever sur les obligations à lots de 1879, 1880 et 1885.

Ces valeurs ont encore une petite étape à franchir avant d'atteindre le pair ; elles la franchiront certainement, car l'impulsion leur est donnée par le capital de placement.

Lorsque les chances de lots se combinent avec un revenu certain, de très peu inférieur au revenu normal, les valeurs qui en jouissent ont nécessairement une nombreuse clientèle, celle-ci ne faisant que de très faibles sacrifices pour participer aux tirages. On envisage d'abord le revenu ; le lot n'est que l'accessoire.

Itappelons que les obligations du Crédit foncier sont assimilées, par la loi, à nos propres rentes, pour servir de remploi aux fonds dotaux, aux fonds des communes, des mineurs et des incapables. On ne peut désigner de garanties plus solides que celles qui sont attachées à ces valeurs.

Les Bons de la Presse varient de 18 50 à 19. Les clients de cette valeur se divisent en deux catégories, ceux qui achètent pour revendre à l'approche d'un tirage, ceux qui achètent à la veille d'un tirage pour revendre après. Les cours de 19 francs seront remplacés par un de 22 à 23 francs lorsque l'époque du tirage sera venue. C'est 3 ou 4 francs

que l'acheteur aura gagné avec 19 fr.: il aura fait un placement à 20 0/0.  
Les chemins de fer sont fermés.  
Les Bons à lots se négocient sur les cours de 127 à 128; ils sont l'objet de demandes suivies.

Les Dépôts et comptes courants sont stationnaires à 600.  
La Banque ottomane est fermée à 530 ex-coupon.  
La Banque d'escompte vaut 467 50.  
Le Crédit lyonnais est à 581 25.

L'émission des obligations de la Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico qui a eu lieu samedi dernier, 7 juillet, a été couverte plusieurs fois: 17,000 souscripteurs ont demandé 500,000 titres.

**HABILLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS MILITAIRES**

**A. GIROULT**

**FOURNISSEUR DES SAPEURS-POMPIERS DE PARIS**

Des villes de Lille, Rouen, Alençon, Boulogne-sur-Mer, Belfort, Bône, Calais, Constantine, Carcassonne, Cognac, Douai, Grenoble, Gap, Laval, Le Mans, Metz, Périgueux, St-Lô, St-Denis, Sablé, Segré, Tulle, Vichy, etc., etc.

**16, rue Coquillière et rue Jean-Jacques-Rousseau, 50, PARIS**

**MAISON SPÉCIALE**

POUR

**FOURNITURES GÉNÉRALES POUR SAPEURS-POMPIERS**

HABILLEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE GRANDE ET PETITE TENCHE

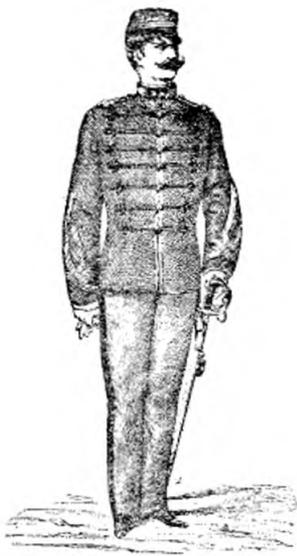
**DRAPEAUX, BANNIÈRES, ÉCHARPES DE MAIRES ET ADJOINTS**

**TENUES COMPLÈTES D'OFFICIERS**

DE L'ARMÉE ACTIVE, RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE DES CATALOGUES & RENSEIGNEMENTS

*La Maison se charge des Fournitures de POMPES A INCENDIES et accessoires.*



**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue Barbette, 11 bis Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Breveté s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Économie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog. contre remboursement.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARRONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Régler Portrait-Caution

GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES  
**CH. BUQUET-P. KAEPPELIN**, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**FLANVILLE VÉGÉTALE**  
**de PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue de Havre, PARIS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, place Saint-Denis.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

**à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)**

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, l'ARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Ecuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Ecuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.



**LESSIVEUSE FRANÇAISE**

Nouveau système B<sup>1</sup>, aucun appareil intérieur, isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et conditions.  
11, RUE DE LA PAIX, PARIS



**BLANZY, POURÉ & CIE**

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
CANIF MAGIQUE

Breveté S. G. D. G.

Chez tous les principaux papeteriers

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris



**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi f<sup>o</sup> du Catalogue.

**Cassis-Rouvière**

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

**FAURE-SELON-VOLOKMAR**

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883  
Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885  
Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181  
PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

LAMPES ÉLECTRIQUES

à incandescence

**DE CHANGY**

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

CONSOMMATION

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**PICON**

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**A. PIAT\***

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

**SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIER GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaubourg **PARIS MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ETRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Décret et Arrêtés.  
Adjudication des travaux de construction des bâtiments de l'exposition d'économie sociale.  
Adjudication des travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour les bâtiments de l'exposition militaire de 1889, à l'Esplanade des Invalides.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Le Banquet du 14 juillet.  
À l'Hôtel-de-Ville.  
Exposition de sauvetage.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

#### RAPPORT

à M. le Président de la République.

Monsieur le Président.

La période de préparation de l'Exposition universelle de 1889 est très avancée en ce qui touche les beaux-arts, et les jurys chargés d'examiner les œuvres présentées vont terminer leur tâche. Le moment approche donc où l'administration des beaux-arts devra se préoccuper d'aménager le palais que le ministère du commerce élève pour elle au Champ de Mars. Le décret du 10 juillet 1886, en chargeant mon département d'organiser l'exposition internationale des beaux-arts, lui confie naturellement le soin de procéder à l'aménagement du local destiné à cette exposition, d'autant plus que, seule, l'administration des beaux-arts peut mener à bien un travail qui exige la connaissance familière des œuvres et de leur placement, comme aussi l'emploi de tout son personnel. C'est bien dans ce sens, du reste, que le Parlement a ouvert à mon ministère, par la loi du 23 juin 1888, des crédits extraordinaires en vue de sa participation à l'Exposition universelle. D'un autre côté, une des idées les plus heureuses qu'ait adoptées le directeur des beaux-arts récemment décédé, M. Castagnary, celle d'une exposition rétrospective de l'art français de 1789 à 1878, va provoquer des

recherches nombreuses et donner lieu à des négociations délicates. Elle rencontrera certainement des difficultés, mais la volonté de la mener à bien doit être d'autant plus ferme que la tâche est plus malaisée. Le successeur de M. Castagnary se propose de mettre au service de cette œuvre toute son activité et tout son dévouement ; mais, désireux de ne laisser en souffrance aucun partie d'un service qui, en temps ordinaire, est déjà des plus chargés, M. Gustave Larroumet demande lui-même un concours qui lui permette, sans négliger ses autres devoirs, d'assurer le succès des diverses expositions des beaux-arts.

J'ai obtenu ce concours de l'un de mes collègues du Parlement, que tout désigne pour la tâche à laquelle je viens vous proposer de l'associer : ancien ministre des arts, collaborateur assidu de l'administration des beaux-arts dans les plus importantes et les plus laborieuses commissions de ce service, M. Antonin Proust a accepté, avec le titre de commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889, le soin d'organiser ces expositions, de concert avec le directeur des beaux-arts.

Si vous approuvez cette désignation, je vous prie de revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Ed. LOCKROY.

Le Président de la République française.

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Vu le décret du 10 juillet 1886 :

Vu le décret du 23 juin 1888.

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Antonin Proust, député, est nommé commissaire spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1889.

Il sera chargé, de concert avec le directeur des beaux-arts, de tout ce qui regarde l'organisation intérieure de ces expositions.

Art. 2. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juillet 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts,

E. LOCKROY.

Par arrêté, en date du 10 juillet 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. Laurenceau, secrétaire général de la préfecture de la Seine, a été nommé membre-adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter la préfecture de la Seine, en remplacement de M. Bouffet, nommé directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

Par arrêté, en date du 16 janvier 1888, du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, M. le colonel Derrecagaix, directeur du service géographique de l'armée, a été nommé membre des comités d'admission et d'installation de la classe 16 (cartes et appareils de géographie et de cosmographie, topographie, modèles, plans et dessins du génie civil et des travaux publics), en remplacement de M. le général Perrier, décédé.

Par arrêté, en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des architectes :

MM.

Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition de 1889, directeur des travaux de Paris, associé libre de la société centrale des architectes.

Bailly, membre de l'Institut, président de la société centrale et de la caisse de défense mutuelle des architectes, président de la section des beaux-arts du comité des congrès de l'Exposition de 1889.

Barboux, sénateur, président d'honneur du congrès international des architectes de 1878, membre de la section des beaux-arts du comité des congrès de l'Exposition de 1878.

Bartolomieux, architecte, membre du conseil de la société centrale et trésorier de la caisse de défense mutuelle des architectes.

Boeswilwald (Emile), inspecteur général des monuments historiques, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Cernesson, architecte, député de la Côte-d'Or, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Chapier (Charles), architecte du Gouvernement, inspecteur de l'enseignement du dessin.

Comte (Jules), directeur des bâtiments civils palais nationaux, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Daly (Césari), directeur de la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*.

Daumet, membre de l'Institut, censeur de la société centrale des architectes, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Gariel, membre de l'académie de médecine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rapporteur général du comité des congrès de l'Exposition de 1889.

Garnier (Charles), membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils, vice-président des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Gonse (Louis), rédacteur en chef de la *Gazette des beaux-arts*, secrétaire de la section des beaux-arts, du comité des congrès de l'Exposition de 1889.

Guillaume (Eugène), membre de l'Institut, président d'honneur du congrès international des architectes de 1878, vice-président de la section des beaux-arts du comité des congrès de l'Exposition de 1889.

Hermant (Achille), architecte du département de la Seine, censeur de la société centrale et vice-président de la caisse de défense mutuelle des architectes, vice-président du congrès international des architectes de 1878, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

de Joly (Edmond), architecte de la Chambre des députés, censeur de la société centrale des architectes, vice-président du congrès international des architectes de 1878.

Kaempfen, directeur des musées nationaux, associé libre de la société centrale des architectes, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Larroumet, délégué dans les fonctions de directeur des beaux-arts, maître des conférences à la faculté des lettres de Paris.

Lucas (Charles), architecte, membre du conseil de la société centrale et secrétaire de la caisse de défense mutuelle, secrétaire du congrès international des architectes de 1878, vice-président de la section d'apprentissage de l'exposition d'économie sociale de 1889.

Monnier (Eugène), architecte, commissaire voyer de la ville de Paris, secrétaire principal de la société centrale des architectes.

Müntz (Eugène), conservateur du musée et de la bibliothèque de l'école des beaux-arts, membre du comité des congrès de l'Exposition de 1889.

Normand (Alfred), inspecteur général des édifices pénitentiaires, vice-président de la société centrale des architectes, membre des comités d'admission de l'Exposition de 1889.

Rolland, architecte, membre du conseil de la société centrale et membre honoraire de la société de défense mutuelle des architectes.

Sédille (Paul), architecte de l'Exposition de 1889, vice-président de la société centrale des architectes.

Tolain, sénateur, président de la section d'apprentissage de l'exposition d'économie sociale de 1889.

Wallon (Paul), architecte du Gouvernement, membre du conseil de la société centrale des architectes.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de dermatologie et de syphiligraphie :

MM. les docteurs :  
 Besnier, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis.  
 Feulard, chef de clinique des maladies cutanées et syphilitiques.  
 Fournier, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis.  
 Hallopeau, agrégé de la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis.  
 Quinquand, agrégé de la Faculté de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis.  
 Tenneson, médecin de l'hôpital Saint-Louis.  
 Vidal, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Saint-Louis.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des électriciens :

MM.  
 D'Assouval, membre de l'Académie de médecine, professeur suppléant au Collège de France.  
 Berger (Georges), directeur général de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1889, ancien président de la Société internationale des électriciens.  
 Boudet de Paris (docteur), membre du comité de la Société internationale des électriciens.  
 Bouilhet, ingénieur manufacturier.  
 Bourdin, ingénieur.  
 Carpentier, ingénieur constructeur, vice-président de la Société internationale des électriciens.  
 Cornu (A.), membre de l'Institut, professeur à l'École polytechnique.  
 Delahaye (Th.), ingénieur publiciste.  
 Fontaine, ingénieur administrateur de la Société des machines magnéto-électriques Gramme.  
 Gariel, professeur à la Faculté de médecine, vice-président de la Société internationale des électriciens.  
 Hillairet, ingénieur constructeur.  
 Hospitalier, professeur à l'École municipale de physique et de chimie.  
 Joubert, secrétaire général de la Société de physique.  
 Lemonnier, ingénieur constructeur, président de la Société internationale des électriciens.  
 Lippmann, membre de l'Institut.  
 Mascart, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Napoli, ingénieur, chef du laboratoire des essais aux chemins de fer de l'Est.  
 De Nerville, ingénieur des télégraphes, chef du laboratoire central d'électricité.  
 Pellat, maître de conférences à la Faculté des sciences.  
 Picou, ingénieur.  
 Postel-Vinay, ingénieur constructeur, président de la chambre syndicale des industries électriques.  
 Potier, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École polytechnique.  
 Raymond, directeur de l'École supérieure des télégraphes.  
 Renard (commandant), directeur des ateliers du ministère de la guerre à Meudon.  
 Sartiaux (E.), ingénieur chef du service télégraphique aux chemins de fer du Nord.  
 Sebert (colonel), vice-président de la Société internationale des électriciens.  
 Seligmann-Lui, ingénieur des télégraphes, secrétaire général de la Société internationale des électriciens.  
 Touanne (de la), ingénieur des télégraphes.  
 Violle, maître de conférences à l'École normale.  
 Vivarez, ingénieur, secrétaire de la Chambre syndicale des industries électriques.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de l'enseignement secondaire et supérieur :

MM.  
 Audiffred, député.  
 Beaussire, membre de l'Institut.  
 Berthelot, membre de l'Institut, sénateur, président de la société de l'enseignement supérieur.  
 Bossert, inspecteur général des langues vivantes.  
 Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'école libre des sciences politiques.  
 Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Bufnoir, professeur à la Faculté de droit.  
 Combes.  
 Compayré, député.  
 Croiset, professeur à la Faculté des lettres, président de la Société de l'enseignement secondaire.  
 Darboux, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences.  
 Dreyfus-Brisac, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'enseignement*.  
 Gauffrès, conseiller municipal.  
 Girard, proviseur du lycée Condorcet.  
 Godart, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, directeur de l'école Monge.  
 Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.  
 Lapparent.  
 Lavisse, professeur à la faculté des lettres.  
 Le Fort (Léon), membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.  
 Liard, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique.  
 Manuel, inspecteur général de l'enseignement secondaire.  
 Morel, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique.  
 Mercadier, directeur des études à l'école polytechnique.  
 Merlet, professeur de rhétorique.  
 Perrier, professeur au Museum.  
 Perrot (G.), membre de l'Institut, directeur de l'école normale.  
 Pigeoncau, professeur suppléant à la faculté des lettres.  
 Sée (Camille), conseiller d'Etat.  
 Simon (Jules), membre de l'Institut, sénateur.  
 Ventéjoul.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de l'enseignement technique commercial et industriel :

MM.  
 Buhau, secrétaire général de la société philomatique de Bordeaux.  
 Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique.  
 Calvé (Jules), président de la société philomatique de Bordeaux.  
 Cauvet, directeur de l'école centrale des arts et manufactures.  
 Chabrier, administrateur de la compagnie générale transatlantique.  
 Compayré, député.  
 Darlot, conseiller municipal.

Ducos (Paul), ingénieur des arts et manufactures, membre de la commission d'organisation du précédent congrès.

Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.

Grelley, directeur de l'école supérieure de commerce.

Hayem (Julien), industriel.

de Hérédia, député.

Jacquart, inspecteur général de l'enseignement technique.

Jourdan, directeur de l'école des hautes études commerciales.

Langonet, directeur de l'école des arts et métiers de Châlons.

Laussedat, directeur du conservatoire des arts et métiers.

Manès, directeur de l'école supérieure de commerce et d'industrie de Bordeaux.

Mesureur, député.

Ollendorff, directeur de l'enseignement technique au ministère du commerce et de l'industrie.

Ory, directeur de l'école des mineurs de Saint-Etienne.

Pasquier, chef du bureau de l'enseignement technique au ministère du commerce et de l'industrie.

Piault, président du conseil d'administration de l'école supérieure de commerce.

Poirrier, président de la chambre de commerce.

Rodanet, industriel.

Roy, ancien président de la chambre de commerce.

Saignat (Léo), ancien président de la société philomatique de Bordeaux.

Salicis, inspecteur général de l'instruction publique.

Siegfried (Jacques), membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.

Tolain, sénateur.

Turnet, industriel.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international d'hydrologie et de climatologie :

MM.

Caulet (docteur), ancien président de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Danjoy (docteur), président de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Fines (docteur), directeur de l'observatoire des Pyrénées-Orientales.

Japhet (docteur), vice-président de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Lemoine (Georges), ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de la société météorologique de France.

Loudet (docteur), secrétaire général de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Piche, président de la commission météorologique des Basses-Pyrénées.

Poincarré, inspecteur général des ponts et chaussées et de l'hydraulique agricole, vice-président de la société météorologique de France.

de Ranse (docteur), correspondant de l'Académie de médecine, membre de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Renou, directeur de l'observatoire météorologique du parc de Saint-Maur, vice-président de la société météorologique de France.

Schlemmer (docteur), secrétaire de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Tillot (docteur), correspondant de l'Académie de médecine, ancien président de la société d'hydrologie médicale de Paris.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international d'hygiène :

MM.

Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

Bourneville (docteur), député.

Bronardel (Paul), membre de l'Académie de médecine, doyen de la faculté de médecine.

Chautemps (docteur), conseiller municipal.

Champeau, membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires.

Colin (Léon), membre de l'Académie de médecine, président de la société de médecine publique.

Cornil, membre de l'Académie de médecine, sénateur, professeur à la faculté de médecine.

Dubrisay (docteur), membre du comité consultatif d'hygiène.

Dujardin-Beaumetz, membre de l'Académie de médecine, membre du conseil d'hygiène de la Seine.

Gariel, membre de l'Académie de médecine, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Gavarret, membre de l'Académie de médecine, membre du comité consultatif d'hygiène.

Grancher, professeur à la faculté de médecine, membre du comité consultatif d'hygiène.

Jacquot, inspecteur général des mines en retraite, membre du comité consultatif d'hygiène.

Levrault (docteur), conseiller municipal.

Martin (A.-J.), auditeur au comité consultatif d'hygiène, secrétaire général adjoint de la société de médecine publique.

Mayer, conseiller municipal.

Monod (Ch.), directeur de l'assistance publique au ministère de l'intérieur.

Napias (docteur), auditeur au comité consultatif d'hygiène, secrétaire général de la société de médecine publique.

Nicolas, directeur du commerce intérieur au ministère du commerce et de l'industrie.

Peyron, directeur général de l'assistance publique.

Pouchet (Gabriel), agrégé de la faculté de médecine, auditeur au comité consultatif d'hygiène.

Proust, membre de l'Académie de médecine, inspecteur général des services militaires.

Siegfried, député.

Strauss, conseiller municipal.

Rochard, membre de l'Académie de médecine, ancien directeur du service de santé de la marine.

Trélat (E.), architecte, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Trélat (E.), membre de l'Académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.

Thévenot, trésorier de la société de médecine publique.

Vallin, directeur du service de santé au gouvernement militaire de Lyon.

Vaudremer, architecte, membre de l'Institut.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

en un lot, à forfait, des travaux de construction

DES

### Bâtiments de l'Économie sociale

COMPRENANT :

- 1° L'exécution d'un Cercle ouvrier
- 2° L'exécution, en location, d'une Galerie d'exposition sur l'Esplanade des Invalides.

1. Le lundi 30 juillet 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 65.000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de construction des bâtiments de l'Économie sociale, comprenant : 1° l'exécution d'un Cercle ouvrier ; 2° l'exécution, en location, d'une galerie d'exposition sur l'Esplanade des Invalides.

Le cautionnement est fixé à 3.000 francs.

2. Le devis, le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, huit jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance :

Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date ;

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de construction des bâtiments de l'Économie sociale comprenant : 1° l'exécution d'un Cercle ouvrier ; 2° l'exécution, en location, d'une Galerie d'exposition sur l'Esplanade des Invalides.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de décime*) et porteront sur le prix à forfait. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Dans le cas où une seule soumission serait déposée, l'Administration se réserve le droit de ne pas prononcer l'adjudication.

8. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas, le *minimum* fixé ne sera rendu public.

9. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

10. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

11. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date de l'adjudication.

12. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 25 juin 1888.

*Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,*

PIERRE LEGRAND

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je, soussigné, entrepreneur de demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales concernant la construction, à forfait, par voie d'entreprise générale, de deux bâtiments ressortant de l'Économie sociale et destinés, l'un à un Cercle d'ouvriers édifié en toute propriété, et l'autre à une Galerie d'exposition édifiée, en location, sur l'Esplanade des Invalides. M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de soixante-cinq mille francs, moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais d'affichage, de timbre et d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature)

## MINISTÈRE DE LA GUERRE

### EXPOSITION MILITAIRE DE 1889

Construction de Bâtimens pour l'Exposition Militaire à l'Esplanade des Invalides

## ADJUDICATION

EN UN LOT

*Des travaux de terrassements et maçonneries, à exécuter à forfait pour les bâtimens de l'Exposition militaire de 1889, à l'Esplanade des Invalides.*

1. — Le public est prévenu que le jeudi, 2 août 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'hôtel de l'Intendance militaire, rue Saint-Dominique, n° 18, par M. le Préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de M. le général Gervais, président de la Commission de l'Exposition militaire, M. Simon, sous-intendant militaire, M. Boulanger, capitaine du génie, et de M. Walvein, architecte, chargé des travaux, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de cent sept mille cinq cents francs, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise en un lot, à forfait, des travaux de terrassements et de maçonneries à exécuter pour les constructions destinées à l'Exposition militaire.

Le cautionnement définitif est fixé à quatre mille francs, et le cautionnement provisoire à deux mille francs.

II. — Le devis, le cahier des charges, les plans, coupes et élévations, sont déposés dans la salle des adjudications de l'hôtel de l'Intendance militaire, 18, rue Saint-Dominique, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à cinq heures.

III. — Toute personne désirant prendre part à l'adjudication devra adresser à M. le général, président de la commission de l'Exposition militaire, au ministère de la guerre, avant le 22 juillet, au soir :

1° Une demande d'admission à l'adjudication, sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms et domicile;

2° Une pièce constatant sa qualité de Français;

3° Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date;

4° Un certificat du greffier du tribunal de commerce, constatant qu'il n'a jamais été déclaré en faillite, ou qu'il a du moins obtenu sa réhabilitation. Ce certificat doit avoir moins de six mois de date;

5° Un état indiquant les entreprises pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul, soit en société;

6° Sa patente d'entrepreneur de travaux publics;

7° Un certificat de capacité délivré par les hommes de l'art, dans les trois années qui ont précédé l'adjudication;

8° La déclaration écrite de la personne s'engageant avec l'entrepreneur pour l'exécution du service à entreprendre. — Cette déclaration doit être accompagnée des pièces

mentionnées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus;

IV. — Chaque candidat admis par la commission de l'adjudication à prendre part au concours, devra préparer, pour le jour de l'adjudication, deux plis cachetés et numérotés portant son nom sur l'enveloppe et qu'il devra déposer personnellement à la séance ou faire déposer par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration dûment légalisée et enregistrée.

Le pli n° 1 contiendra :

1° La lettre d'admission qui lui sera adressée par M. le général Gervais, président de la commission militaire de l'Exposition;

2° Le récépissé du versement du cautionnement provisoire. — La production de ce récépissé est de rigueur et il ne peut y être suppléé par aucune remise de valeurs sur le bureau;

3° Le cas échéant, les pouvoirs du mandataire.

Le pli n° 2 renfermera seulement la soumission du modèle ci-dessous, laquelle doit être faite sur papier timbré;

Le rabais portant sur le prix à forfait sera exprimé par unité ou 1/10<sup>e</sup> d'unité pour 100, sans ratures ni surcharges non approuvées.

Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée

Le frais d'enregistrement et de timbre auxquels donne lieu le marché seront à la charge de l'adjudicataire.

A Paris, le 13 juillet 1888.

*Le Général de brigade,*  
président de la commission de l'Exposition militaire de 1889,

A. GERVAIS.

#### MODÈLE DE DEMANDE D'ADMISSION

(Sur papier timbré)

Je soussigné (nom, prénoms, qualité et domicile), déclare être dans l'intention de soumissionner les travaux de terrassements et de maçonnerie à exécuter pour la construction des bâtimens affectés à l'Exposition militaire de 1889.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 1888.

(Signature).

#### MODÈLE DE SOUMISSION

(Sur papier timbré)

Je soussigné (nom, prénoms, qualité), entrepreneur de \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_ après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition militaire de 1889, du cahier des charges spéciales des travaux de terrassements et de maçonnerie, ainsi que des dessins et des conditions particulières se rapportant directement à l'exécution des terrassements et des maçonneries pour les bâtimens de l'Exposition militaire à l'Esplanade des Invalides :

M'engage à exécuter à forfait invariable les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de CENT SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS, moyennant un rabais de \_\_\_\_\_ (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les frais de timbre, d'enregistrement, à droit fixe ou autres, auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Paris, le \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-huit.

(Signature)

## PARTIE NON OFFICIELLE

### COMMISSION DE CONTROLE ET DE FINANCES

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie hier matin, vendredi, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889.

La Commission a examiné divers projets, notamment celui relatif à l'installation et au fonctionnement de deux ponts roulants dans le haut de la Galerie des Machines; ces ponts roulants permettront au public de voir à huit mètres au-dessus des machines. Le public sera astreint à une redevance qui n'excédera pas 50 centimes.

La commission a adopté le projet de construction d'un bâtiment pour l'exposition de la marine civile; en outre, elle a décidé d'autoriser le concessionnaire du Catalogue officiel, M. Danel, à éditer le catalogue illustré des beaux-arts, moyennant une redevance supplémentaire.

La séance a été levée à onze heures un quart.

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La commission chargée d'organiser pour l'Exposition de 1889, l'exposition rétrospective du travail en ce qui concerne les instruments de musique, recherche activement les documents qui peuvent concourir à montrer les transformations de la facture instrumentale depuis ses origines jusqu'à nos jours, au moyen des instruments eux-mêmes ou par la représentation de leurs organes les plus caractéristiques.

Tous les renseignements intéressants cette exposition et relatifs à la facture du clavecin, du piano, des instruments à vent de toute sorte, etc., qu'on voudra bien communiquer à la commission sont recueillis par M. Léon Pillaut, conservateur du musée instrumental au Conservatoire national de musique, qui est chargé de cette mission.

×

Les chambres de commerce des ports maritimes sont invitées par le directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1889 à se concerter en vue d'une exposition commune et spéciale de leurs installations et des objets de leur trafic.

Une surface de 500 mètres est mise à leur disposition, si elles veulent y édifier un pavillon à leurs frais.

×

Le ministre du commerce a saisi le conseil des ministres de la demande formée par les syndicats ouvriers à l'effet d'être autorisés à organiser une exposition ouvrière spéciale dans l'Exposition universelle de 1889.

La question n'a pas encore reçu de solution et fera l'objet d'un nouvel examen du conseil, dans une prochaine séance.

×

Une réunion des architectes et ingénieurs de classes vient d'avoir lieu dans les bureaux de l'Exposition.

Des explications échangées avec M. le directeur de l'exploitation, il résulte que les frais laissés à la charge des exposants seront sérieusement réduits, par rapport à ceux de 1878. Les travaux d'aménagements intérieurs vont être entamés dans toutes les galeries pour être terminés le 1<sup>er</sup> janvier 1889, époque à laquelle commenceront les opérations de la manutention et de l'arrivée des produits.

Les exposants industriels, avec lesquels les comités sont en correspondance suivie au sujet de la répartition des espaces et des dépenses, auront reçu notification officielle de leur admission avant la fin d'août.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Angleterre.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, quitte Paris ce matin, samedi, pour se rendre à Londres, où il doit assister le soir même, à Mansion House, à un grand banquet qui doit réunir tous les exposants anglais, sous la présidence du lord-maire.

M. G. Berger doit prononcer un discours, dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro.

### Espagne

La chambre de commerce espagnole établie à Paris vient d'envoyer au ministre des affaires étrangères d'Espagne, par l'intermédiaire de M. Léon y Castillo, ambassadeur, une proposition concernant l'Exposition universelle.

Le bureau de la chambre de commerce propose une liste de personnalités notables de la colonie espagnole qui pourraient se constituer extra-officiellement en comité de direction pour encourager la participation privée. Cela éviterait la nomination d'une délégation espagnole.

### Brésil

Une dépêche adressée de Rio, par le vicomte de Cavalcanti d'Albuquerque, annonce que le Sénat de l'Empire a voté le crédit de 750.000 francs, déjà adopté par la Chambre des députés, pour assurer la participation du Brésil à l'Exposition de 1889.

### Mexique

Le 14 juillet a eu lieu à Mexico, au palais municipal, le concours musical et littéraire des œuvres à envoyer à l'Exposition universelle de 1889.

Il a été présenté 40 compositions musicales et 20 poésies.

## LE BANQUET DU 14 JUILLET

La soirée du 14 Juillet à l'Exposition a tenu toutes ses promesses.

L'aspect de la salle du banquet était féérique: les tentures rouges, les crépines d'or, les drapeaux en faisceaux, les oriflammes suspendues au plafond chatoyaient de tous côtés: les tapisseries des Gobelins faisaient l'admiration de tous les assistants.

Le dîner, très bien et très rapidement servi, était excellent.

Un seul discours a été prononcé: c'est celui de M. Carnot, président de la République. Voici ce discours, qui a été fréquemment interrompu par de vigoureux applaudissements.

Messieurs,

Le gouvernement de la République vous a conviés à venir célébrer la fête du 14 juillet par une manifestation de concorde et d'union. (*Applaudissements.*)

Entouré des membres du Parlement, des représentants de la ville de Paris, des chefs de la magistrature, de l'armée et des grandes administrations publiques, il a voulu souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus du suffrage universel, à ceux que le vote indépendant des conseils municipaux vient de placer à la tête des principales communes de France. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous avez, messieurs, avec empressement, répondu à notre appel et, de tous nos départements, vous êtes venus apporter ici une éclatante affirmation de l'unité nationale, de la solidarité des villes et des campagnes, du dévouement de tous à la patrie commune et à la République. (*Vifs applaudissements.*)

Au nom du gouvernement, je vous remercie avec l'émotion qu'un pareil spectacle inspire à tout cœur patriote.

La fête qui nous réunit, messieurs, couronne deux belles journées, qui laisseront dans vos mémoires un ineffaçable souvenir.

Hier, vous aviez sous les yeux ce spectacle touchant et grandiose de la glorification d'un grand citoyen, qui n'a pas désespéré de son pays accablé par la fortune. (*Applaudissements prolongés.*) L'acclamation populaire vous a rappelé cet immense élan qui emportait naguère, aux funérailles de Gambetta, la France entière, personnifiant, dans le puissant tribun, la défense du sol et de l'honneur national. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, messieurs, vos coeurs français ont battu d'une patriotique émotion, à l'aspect de notre armée si forte, si disciplinée, si confiante dans des chefs dignes d'elle, animée des seuls sentiments de l'honneur et du devoir. (*Nouveaux applaudissements.*) Vous avez ressenti tout ce que cette fleur de notre jeunesse, pénétrée de sa haute mission, doit inspirer de confiance et de sécurité à un pays qui veut résolument, au dedans, le calme et le respect de la loi, au dehors, la paix et l'estime du monde. (*Applaudissements répétés.*)

Ce soir, enfin, vous venez de parcourir un merveilleux chantier où s'élève, comme par enchantement, les constructions élégantes et hardies, qui doivent, dans quelques mois, abriter l'Exposition universelle.

Ces vastes travées, que nous inaugurons aujourd'hui par une fête de la solidarité nationale, cette tour gigantesque qui semble croître à vue d'œil sous l'effort de la science de nos ingénieurs, tout se prépare pour le rendez-vous que la France a donné à l'art et à l'industrie de l'univers. (*Applaudissements.*)

Tout sera prêt à l'heure dite, et sur ce théâtre immense, que vous avez pu embrasser du regard, s'ouvriront, l'année prochaine, ces grandes assises du travail qui commandent la concorde entre les citoyens et les bons rapports entre les peuples. (*Applaudissements*).

Vous emporterez, messieurs, des souvenirs reconfortants de votre visite à la généreuse cité républicaine qui vous réservait un accueil fraternel. (*Applaudissements*).

Vous avez trouvé en elle ce foyer toujours actif de la civilisation répandant au loin sa vivifiante lumière. Vous avez vu cette partie du goût fertile en toutes les productions du génie, chaque jour plus belle, chaque jour plus animée, et mettant à profit le calme et la paix dont elle n'a cessé de jouir sous l'égide de la République. (*Applaudissements répétés*).

Vous direz à vos concitoyens que vous avez rencontré ici des cœurs battant à l'unisson des vôtres, ayant vos aspirations et vos espérances; des fils de la Révolution française résolus à défendre l'héritage des libertés léguées par nos pères; de fermes républicains qui demandent le progrès au développement régulier des institutions de la France, qui savent garder le plus parfait sang-froid en face des agitations des partis, au dehors ou au dedans de nos frontières, et ne se laissent pas plus séduire par de fallacieuses promesses qu'émouvoir par de bruyantes entreprises. (*Applaudissements chaleureux et prolongés*).

Vous emporterez de votre visite, messieurs, le sentiment profond que les destinées de la France sont indissolublement liées à celles de la République et qu'un siècle après la Révolution un gouvernement ne peut avoir d'autre assise que la volonté nationale. (*Nouveaux applaudissements prolongés*).

Ici même, sur ce Champ de Mars, aujourd'hui transformé en un champ de travail, la France entière, il y a quatre-vingt-dix-huit ans, s'est trouvée un jour réunie comme dans une fraternelle étreinte pour proclamer la solidarité nationale.

Les mêmes sentiments vous animent, messieurs, et, en appelant ici les représentants que nos communes ont honoré de leur confiance et de leurs libres suffrages, c'est à ces sentiments que le gouvernement faisait appel. (*Applaudissements unanimes*).

Rien ne saurait plus que leur éclatante manifestation réjouir des Français et fortifier la patrie.

A la fraternité française !

Après le dîner, les invités ont quitté la salle du banquet pour assister au spectacle merveilleux, unique, d'un feu d'artifice sur la tour Eiffel, qui a soulevé l'enthousiasme de tous les spectateurs.

Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette fête, dont la description complète a été donnée dans le dernier numéro du *Bulletin officiel*, dont une édition spéciale a été offerte en souvenir à tous les maires qui assistaient au banquet.

La soirée a donc été bonne pour l'Exposition, car tous ces représentants des communes de France iront porter dans leurs provinces cette parole : que l'Exposition de 1889 sera merveilleuse et prête à l'heure dite.

La fête a donc été en tous points réussie, grâce à l'organisation parfaite, jusque dans ses moindres détails, de M. Alphand — qui s'est surpassé, et qui nous promet, pour l'an prochain, des surprises nouvelles; rien ne doit plus nous étonner.

Grâce à M. de Mallevoue, l'organisation

générale a marché à souhait, et l'habile architecte, M. Bouvard, avait su donner à la salle du banquet sa belle installation artistique.

M. Alphand et ses dévoués collaborateurs n'ont donc point ménagé leur peine, mais ils ont été largement récompensés par la réussite de cette belle fête, qui fait l'honneur le plus grand à ses éminents organisateurs.

### A l'Hôtel-de-Ville

Deux vides s'étaient produits dans la Commission du Conseil municipal chargée de s'occuper des affaires relatives à l'Exposition de 1889, par suite de l'annulation de l'élection de M. Curé et de la démission de M. Cernesson, élu député.

MM. Joffrin et Muzet ont été nommés, au scrutin, membres de cette commission en remplacement de MM. Curé et Cernesson.

M. Georges Berry a fait renvoyer à cette même commission de l'Exposition une proposition relative à l'éclairage des Champs-Élysées.

Il a fait remarquer qu'à part les avenues qui avoisinent les concierges des Ambassadeurs, de l'Alcazar et de l'Horloge, une obscurité complète règne, dans la plus grande partie de cette promenade, si goûtée l'été des parisiens.

Si cet état des Champs-Élysées est déplorable maintenant, combien ne sera-t-il pas regrettable, s'il se prolonge pendant l'Exposition de 1889, à une époque où Paris, dit la Ville-Lumière, ne doit pas perdre sa réputation.

C'est pourquoi M. Berry pense qu'il y a lieu de se préoccuper dès à présent de l'éclairage des Champs-Élysées pendant l'Exposition.

L'Administration et la Commission municipale de l'Exposition doivent s'entendre pour présenter à bref délai un projet dans ce sens au Conseil municipal.

De son côté, M. Lavy a saisi le Conseil d'une pétition de quatre-vingt-seize chambres syndicales parisiennes, associations ouvrières et groupes corporatifs qui demandent une subvention de 500.000 fr. pour organiser une exposition ouvrière en 1889.

Une somme de 10.000 fr. serait mise immédiatement à la disposition du Comité de propagande de cette œuvre. Les pétitionnaires font valoir quels sont les avantages précieux à retirer de cette exposition particulière : stimulant pour les écoles professionnelles municipales et syndicales, comparaison internationale entre travailleurs, réaction contre tendances funestes de la trop grande division dans le travail, création de méthodes d'instruction professionnelle tant au point de vue artistique que commercial, etc.

Le Conseil aura à peser ces avantages et à examiner si les finances de la Ville lui permettent de faire droit à la demande des Chambres syndicales ouvrières.

## EXPOSITION DE SAUVETAGE

Mercredi prochain 25 juillet, s'ouvre au Palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées, l'Exposition de Sauvetage.

M. Paul Nicole, président de l'Exposition, vient de recevoir de M. le colonel Lichtenstein la lettre suivante :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le président de la République doit rentrer de son voyage le 23 au soir.

Son intention est de témoigner de l'intérêt qu'il porte à l'Exposition de Sauvetage en assistant lui-même, si les circonstances le lui permettent, à l'inauguration du 25 juillet.

Veuillez agréer, etc.

\*\*\*

L'Exposition de Sauvetage s'annonce comme un très gros succès. Ce sera, en effet, un attrait tout nouveau pour les visiteurs du Palais de l'Industrie que la transformation de la vaste nef en un immense bassin sur lequel évolueront chaloupes de guerre, bateaux de plaisance, canots à vapeur, pyroscaphes, gondoles, périssoires et surtout la canonnière Farey qui vient de revenir de Lyon à Paris, en franchissant plus de cent écluses; la canonnière a été construite par souscription privée et offerte à l'État; elle entendra toute montée par la porte d'honneur du Palais, sur un chariot construit spécialement.

L'Exposition, en dehors des mille attractions que présenteront les vitrines et expositions particulières, attirera certainement de nombreux visiteurs par la reproduction d'un *Drame en mer*, par ses postes de sauvetage, avec chaloupe et personnel, tels que la *Société centrale de sauvetage des Naufragés* en a établi sur tout le littoral de la France.

Une partie des recettes est, du reste, affectée aux œuvres si intéressantes de sauvetage, et la charité, jointe aux attraits sans nombre de l'Exposition, lui assurent un immense succès.

**CHAMPAGNE  
RUINART PÈRE & FILS, Reims**

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

**Champagne Ch. Farre, Reims**MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)**Revue Financière**

Le marché continue à être bien tenu, mais il devient beaucoup moins intéressant à mesure que nous entrons dans la période des vacances. Les spéculateurs qui ont l'habitude de le diriger commencent à boucler leurs valises et s'apprêtent à prendre un repos mérité. Le marché va donc rester abandonné aux spéculateurs de second ordre, dont les opérations n'ont pas grande importance.

Ce calme habituel à cette époque de l'année ne sera pas une mauvaise chose pour notre place, que les Bourses étrangères semblaient encourager, depuis quelque temps à plus de calme. Chez ces dernières, comme chez nous, la reprise avait été trop vive pour qu'un entassement devenu obligatoire ne se produisît pas, et il ne faut pas chercher ailleurs la cause de cet état d'inaction qui règne maintenant sur le reste du continent. Il n'y a, en effet, aucun événement à escompter dans le domaine de la politique extérieure qui puisse exercer une influence fâcheuse aussi bien à Vienne, à Berlin, à Francfort qu'à Rome et qu'à Londres.

Les meneurs du mouvement de hausse ont donc compris qu'après s'être inspirés des bonnes dispositions des marchés étrangers, ils devaient également prendre exemple sur leur attitude plus modeste, une fois la hausse bien acquise.

La note est donc bien la même sur toutes les places du continent. Partout la tenue des prix est satisfaisante, mais les affaires sont réduites à leur plus simple expression.

X

Au moment où nous écrivons cette revue de la semaine, voici comment se traitent nos rentes :

A terme, le 3 0/0 est à 83.45, l'amortissable à 86, et le 4 1/2 0/0 à 106.77.

Au comptant, le 3 0/0 se tient à 83.30, l'amortissable à 85.90, et le 4 1/2 0/0 à 106.67.

Il y a peu d'entrain sur les primes pour fin courant et pour fin prochain.

Les Consolidés anglais, peu mouvementés, sont revenus à 99 13/16.

Le 4 0/0 hongrois se négocie à 82.18.

Le 5 0/0 italien revient à 96.55.

L'Extérieure espagnole reste à 72.35.

Le 4 0/0 autrichien est coté 91.40.

Nous laissons le Turc à 14.75.

Nous relevons l'Égypte unifiée à 4.25.

Les fonds russes sont assez calmes.

X

La Banque de France est ferme à 3665.

Il en est de même du Crédit Foncier, qui se négocie à 1332 50 à terme et à 1410 fr. au comptant.

Il ne s'est produit que de faibles mouvements sur les obligations à lots du Crédit Foncier. Nous retrouvons aux environs de 480 les obligations des emprunts de 1879. L'obligation 1880 est à 478; l'obligation 1885 se tient sur les cours de 466. Toutes ces valeurs jouissent d'un excellent classement. Elles ont pris place dans tous les portefeuilles méthodiquement et sagement composés, parce qu'elles appartiennent, avant tout, à la grande famille des valeurs de placement.

L'attrait des lots se combine, ici, avec un intérêt fixe, qui est encore plus élevé que celui que l'on obtient actuellement des fonds belges, anglais, norvégiens, américains. Il n'est que peu inférieur à celui que procure la rente nationale et les obligations des chemins de fer.

La marge à franchir avant d'atteindre le pair étant encore de 20 fr. pour les obligations 1879, de 27 fr. pour les obligations 1880, et de 35 fr. pour les obligations 1885, cela représenterait, à supposer même que le pair ne soit atteint que dans trois ou quatre ans, un gain assez élevé à ajouter annuellement au bénéfice des coupons.

Les obligations 1879 ont obtenu, dans l'espace de trois ou quatre ans, une plus-value de 25 à 30 francs; on est donc autorisé à supposer qu'en moins de temps, elles gagneront encore une vingtaine de francs. A 500 fr., elles seront encore plus avantageuses que des obligations à lots de la ville de Paris, qui dépassent le pair.

Les Bons à lots se négocient sur les cours de 124 fr.; c'est une petite valeur qui jouit d'un excellent classement.

On demande à 19 fr. les Bons de la Presse. Ils sont à la portée des petites bourses et conviennent bien à ceux qui, tout en voulant se ménager des changes de lots, hésitent à y sacrifier la plus petite parcelle du produit de leurs placements.

Le Comptoir d'Escompte ne s'est pas départi de sa bonne fermeté habituelle. Il reste à 1650.

La Banque d'Escompte est bien soutenue à 465, mais sans variations.

Nous retrouvons la Banque de Paris à 752 50.

La Banque Parisienne, toujours sans affaires s'échange à 373 75.

La Banque Ottomane se traite à 536 25.

La Société Générale se traite sans variation à 453 75.

Les valeurs de la Compagnie Générale Transatlantique ont un excellent courant d'affaires; les obligations se négociaient hier en hausse à 527 50.

Les Chemins de fer sont l'objet de peu de transactions, mais ils restent fermes.

X

Le Panama est soutenu.

M. Ferdinand de Lesseps vient de proroger jusqu'au 31 juillet le délai pendant lequel les souscripteurs aux obligations à lots de Panama pourront se libérer entièrement, ce qui leur assure le coupon de 7 50 à échoir en décembre.

Par un accord intervenu entre M. de Lesseps et M. Christophle, sanctionné par les conseils des deux Sociétés, le dépôt des rentes françaises ou titres garantis par le gouvernement français sera fait par la Société civile au Crédit Foncier de France.

X

Nous sommes en mesure d'annoncer une nouvelle affaire pour le 26 courant. Il s'agit d'une émission de 49,600 obligations argentines 6 % du gouvernement de Mendoza.

Les conditions de souscription sont encourageantes.

Le prix d'émission est de 470 fr.; il ressort net à 467 50.

Ces titres donneront un revenu de 30 fr. par an; ils seront remboursables en 33 ans.

C'est un placement qui ressort à 6,38 % sans compter la prime d'amortissement.

C'est la Société Générale et le Crédit Industriel qui patronent cette affaire. C'est là la meilleure garantie que l'on puisse donner aux capitalistes qui voudront participer à cette affaire, et nous les engageons vivement à ne pas la laisser passer sans y prendre part.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance; la souscription publique sera ouverte le 26 juillet et close le soir même.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARIGNON

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**PARIS A LONDRES**

par Dieppe et Newhaven

BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir.

De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue

Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions. Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**A. GOELZER**Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales**182, Rue Lafayette, 182**

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

**DE SALLES DE BAINS**

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS****HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

**Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours**

Par les paquebots neufs

*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie*

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

**Lignes des Antilles***De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 20 et de Marseille le 4 de chaque mois*

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

**Lignes de la Méditerranée**

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

**Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits**

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX. REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.



### FLANELLE VÉGÉTALE de PIN

Très recommandés pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. STE COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES** — Porte-Plumes  
PROTÈGE-POINTES ET PORTE-PLUMES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**

Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>re</sup> au-  
cun appareil intérieur, iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
en face des prospectus et condit.  
VILLE 18 av. Préfontaine Paris

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
65 centimes l'un en timbres posts.

**H. MICOLON** à Firminy. Echalas en  
acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

## PLUME HUMBOLDT

de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cautions

### ECLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Glde, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 65 le  
kilog. contre remboursement.



**LA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Révèils,  
Gardes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérane

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

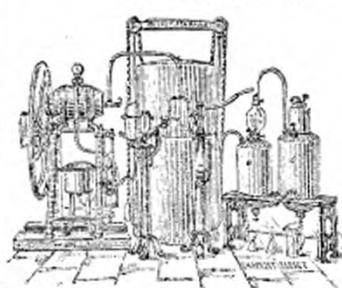
Rue de la Chapelle, 35, Paris

## Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des

BIÈRES FRANÇAISES

Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES À TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION À L'EXPOSITION — Dessins Industriels, Études techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Électricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS



# BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

## SOMMAIRE

### NOTRE PLAN.

Le lotissement général au Palais du Champ de Mars.

### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles.

L'Étranger à l'Exposition.

Le Banquet de l'Exposition à Londres.

Chronique des Travaux.

L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.

Les Théâtres.

Revue financière.

Annonces et Réclames.

## NOTRE PLAN

### LE LOTISSEMENT GÉNÉRAL au Palais du Champ de Mars

Le *Bulletin officiel* publie dans le présent numéro un plan qui montre la position de toutes les classes françaises et de toutes les sections des nations étrangères au Palais du Champ de Mars.

La bande grisée, que l'on voit à la partie supérieure du plan, représente une moitié de la grande galerie des Machines.

Le milieu de la Galerie des Machines est relié au pavillon du grand dôme, par une vaste galerie de trente mètres de large, figurée par une succession de carrés blancs, ou seront groupées des pièces de grande dimension.

Cette galerie de trente mètres partage la partie supérieure de notre plan en deux parties égales, qui seront entièrement occupées par l'industrie française. Chacune de ces parties forme un carré subdivisé en sept travées, coupées verticalement par deux galeries de circulation de 5 et 7 mètres de large. Dans les points de rencontre de ces galeries de circulation avec les axes des travées, se trouveront, alternés, des salons octogonaux et carrés.

Comme on peut le voir sur ce plan, aucune classe ne s'enchevêtrera avec une classe voisine et ne sera coupée par des colonnes d'appui. C'est là une réelle amélioration sur les aménagements des précédentes expositions.

Le long du carré de droite, se trouvent les expositions du Japon, d'Égypte et de Roumanie.

Les deux ailes qui figurent au bas du plan sont entièrement réservées aux expositions des nations étrangères. C'est ainsi que l'on voit, à gauche, la Grande-Bretagne, les colonies anglaises, la Belgique et les Pays-Bas.

Dans l'aile droite, sont logés l'Italie, la Suisse, les États-Unis, l'Espagne, le Portugal, la Serbie, le Luxembourg, la Norvège, la Grèce, le royaume de Siam et une partie du Japon.

Sous chacune des désignations de classes et de nationalités, notre plan donne les surfaces respectives qui leur sont assignées.

Enfin, sous le grand dôme du milieu, on placera les manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais.

## PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international d'horticulture :

MM.

Bergman (Ernest), secrétaire de la société nationale d'horticulture de France, secrétaire des congrès horticoles de Paris en 1885-86-87 et 88.

Bleu (A.), horticulteur, secrétaire général de société nationale d'horticulture.

Duchartre (P.), membre de l'Institut, secrétaire-rédacteur de la société nationale d'horticulture.

Dybowski (J.), maître de conférences à l'école de Grignon, membre de la société nationale d'horticulture.

Forgeot (E.), marchand grainier, membre de la société nationale d'horticulture.

Hardy, directeur de l'école nationale d'horticulture de Versailles, vice-président de la société nationale d'horticulture, président des congrès horticoles de Paris en 1886, 1887 et 1888.

Huard, trésorier de la société nationale d'horticulture.

Leroy (Louis-Anatole), horticulteur pépiniériste, membre de la société nationale d'horticulture.

Truffant (Albert), horticulteur, membre de la société nationale d'horticulture.

Verdier (Charles), horticulteur, président de l'Union commerciale des horticulteurs et marchands grainiers, membre de la société nationale d'horticulture.

Vilmorin (Henry de), marchand grainier, vice-président de la société nationale d'horticulture.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments :

MM.

Angé de Lassus, publiciste.

Bailly, architecte, membre de l'Institut.

Boeswillvald, inspecteur des monuments historiques.

Champeaux (de), conservateur de la Bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs.

Corroyer, inspecteur général des édifices diocésains.

Courajod, conservateur-adjoint au musée du Louvre.

Courcelle-Seneuil (de), de l'Institut.

Darcel, directeur du musée de Cluny.

Daumet, architecte, membre de l'Institut.

Garnier (Charles), architecte, membre de l'Institut.

Gonse, membre du conseil supérieur des beaux-arts.

Guillon (Adolphe), peintre.

Lasteyrie (de), professeur à l'école des chartes.

Laurière, archéologue.

Lenoir (Albert), membre de l'Institut, président de la société des amis des monuments parisiens.

Lucas (Charles), architecte de la ville de Paris.

Magne (Lucien), architecte du Gouvernement.

Mareuse, secrétaire de la commission des inscriptions parisiennes.

Mario Proth, publiciste.

Marsy (de), président de la société française d'archéologie.

Ménorval (de), conseiller municipal.

Montaignon (de), professeur à l'école des chartes.  
 Müntz, conservateur des collections de l'école des beaux-arts.  
 Normand (Charles), architecte diplômé, secrétaire général de la société des amis des monuments parisiens.  
 Palustre (Léon), archéologue.  
 Rhoné (Arthur), correspondant de l'Institut égyptien et du comité de conservation des monuments du Caire.  
 Sédille (Paul), architecte du Gouvernement, vice-président de la société des amis des monuments parisiens.  
 Tranchant, conseiller d'Etat.  
 Vitu, publiciste, vice-président de la société des amis des monuments parisiens.  
 Yriarte, inspecteur des beaux-arts.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de photographie :

MM.

Bordy.  
 Bordet.  
 Becquerel (E.-D.), membre de l'Institut, professeur au museum d'histoire naturelle et au Conservatoire des arts et métiers.  
 Chardon (Alfred).  
 Cornu (Alfred) membre de l'Institut, professeur à l'école polytechnique.  
 Davanne, vice-président de la société de photographie.  
 Gobert, expert à la Banque de France.  
 Gauthier-Villars, éditeur, ancien élève de l'école polytechnique.  
 Guilleminot.  
 Hainque de Saint-Senoeh.  
 Henry (Paul).  
 Henry (Prosper).  
 Jaussen, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon.  
 Lévy, ex-président de la chambre syndicale des photographes.  
 Marey, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Martin (Adolphe).  
 Pélissier, membre de l'Institut, président de la société française de photographie.  
 Perrot de Chaumeux, avocat.  
 Pector.  
 Roger, chef du service photographique de la commission d'artillerie.  
 Sebert, colonel, directeur du laboratoire central de l'artillerie de marine.  
 Vidal (Léon), président de la chambre syndicale des photographes.  
 Villechollès (de).  
 Wolff, membre de l'Institut.

Par arrêté en date du 15 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de physiologie :

MM.

Arloing, professeur à la faculté de médecine de Lyon.  
 Arsonval (d'), membre de l'Académie de médecine, professeur suppléant au Collège de France.  
 Balbiani, professeur au Collège de France.  
 Beaunis, professeur à la faculté de médecine de Nancy.  
 Berthelot, membre de l'Institut, sénateur, professeur au collège de France.

Bouehard, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine, vice-président de la société de biologie.  
 Brown-Séguard, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la société de biologie.  
 Charrin, secrétaire de la société de biologie.  
 Chauveau, membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires, vice-président de la société de biologie.  
 Cornil, membre de l'Académie de médecine, sénateur, professeur à la faculté de médecine.  
 Dastre, professeur à la faculté des sciences.  
 Duclaux, professeur à la faculté des sciences et à l'Institut agronomique.  
 Dumontpallier, médecin des hôpitaux, secrétaire général de la société de biologie.  
 Dupuy, secrétaire de la société de biologie.  
 Duval, (Mathias), membre de l'Académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.  
 François-Franck, membre de l'Académie de médecine, professeur suppléant au Collège de France.  
 Gley, secrétaire de la société de biologie.  
 Grimaux, agrégé de la faculté de médecine, professeur à l'école polytechnique.  
 Guignard.  
 Jollyet, professeur à la faculté de médecine de Bordeaux.  
 Lépine, professeur à la faculté de médecine de Lyon.  
 Marey, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Ollier, correspondant de l'Institut, professeur à la faculté de médecine de Lyon.  
 Pasteur, membre de l'Institut.  
 Ranvier, membre de l'Académie de médecine, professeur au Collège de France.  
 Regnard.  
 Recluser, secrétaire de la société de biologie.  
 Richet (Charles), professeur à la faculté de médecine.  
 Rouget (Charles) professeur au museum d'histoire naturelle.  
 Strauss, professeur à la faculté de médecine.

Par arrêté, en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des sciences géographiques :

MM.

De Bizemont (le comte), capitaine de frégate en retraite.  
 Gauthiot, secrétaire général de la société de géographie commerciale de Paris.  
 Maunoir, secrétaire général de la société de géographie.

Par arrêté, en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de thérapeutique :

MM.

Bardet (docteur), secrétaire de la société de thérapeutique.  
 Blondel, secrétaire de la société de thérapeutique.  
 Boymond, pharmacien, membre de la société de thérapeutique.  
 Buequooy (docteur), membre de la société de médecine, médecin des hôpitaux.  
 Crépey (docteur), membre de la société de thérapeutique.  
 Delpech, pharmacien, membre de la société de thérapeutique.

Dujardin-Beaumez (docteur), membre de l'Académie de médecine.  
 Férrol (docteur), membre de l'Académie de médecine, médecin des hôpitaux.  
 Fernet (docteur), agrégé de la faculté de médecine, médecin des hôpitaux.  
 Guéneau de Mussy (docteur), membre de l'Académie de médecine.  
 Labbé (docteur), secrétaire de la société de thérapeutique.  
 Mayet, pharmacien, membre de la société de thérapeutique.  
 Moutard-Martin (docteur), membre de l'Académie de médecine, médecin des hôpitaux.  
 Paul (Constantin) (docteur), membre de l'Académie de médecine, secrétaire général de la société de thérapeutique.  
 Petit, pharmacien, membre de la société de thérapeutique.  
 Vidal (docteur), membre de l'Académie de médecine, médecin des hôpitaux.  
 Vigier, pharmacien, membre de la société de thérapeutique.

Par arrêté en date du 16 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de zoologie :

MM.

Balbani, professeur au Collège de France.  
 Barrois (Giles), directeur du laboratoire de Villefranche.  
 Blanchard (Emile), membre de l'Institut.  
 Blanchard (Raphaël), agrégé de la faculté de médecine, secrétaire général de la société zoologique.  
 Certes, inspecteur général des finances.  
 Chaper, ancien élève de l'école polytechnique.  
 Chatin (Joannès), membre de l'Académie de médecine, agrégé de l'école de pharmacie.  
 Cotteau, correspondant de l'Institut.  
 Delage.  
 Deniker.  
 Filhol, maître de conférences à la faculté des sciences.  
 Fischer (P.).  
 Giard, maître de conférences à l'école normale.  
 Guerne (de).  
 Jullien, président de la société zoologique.  
 Künckel d'Herculaïs, aide-naturaliste au museum d'histoire naturelle.  
 Lecaze-Duthiers (de), membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences.  
 Lortet, doyen de la faculté de médecine de Lyon.  
 Marion, professeur à la faculté des sciences de Marseille.  
 Méguin.  
 Milne-Edwards, membre de l'Institut, professeur au museum d'histoire naturelle.  
 Oustalet, aide-naturaliste au museum d'histoire naturelle.  
 Perrier (E.), professeur au museum d'histoire naturelle.  
 Pouchet (Georges), professeur au museum d'histoire naturelle.  
 Quatrefoies (de), membre de l'Institut, professeur au museum d'histoire naturelle.  
 Ranvier, membre de l'Académie de médecine, professeur au Collège de France.  
 Sabatier, professeur à la faculté des sciences de Montpellier.  
 Schlumberger, président de la société géologique de France.  
 Simon (Eugène).  
 Vailliant (Léon), professeur au museum d'histoire naturelle.

Par arrêté en date du 21 juillet 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international du commerce et de l'industrie :

MM.

Bernard (Martial), membre de la chambre de commerce de Paris.  
Bessand, ancien président du tribunal de commerce.  
Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien directeur du Creuzot.  
Donzel, avocat à la cour d'appel.  
Grelley, directeur de l'école supérieure du commerce.  
Hayen (J.), industriel.  
Héland, membre de la chambre de commerce.  
Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers.  
Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut.  
Lérange, industriel, président du comité central des chambres syndicales.  
Lévasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.  
Marteau, publiciste.  
Masson, libraire-éditeur, membre de la chambre de commerce.  
Michau, président du tribunal de commerce.  
Mignon, industriel, constructeur-mécanicien.  
Muzet, président de l'Union nationale des chambres syndicales de Paris.  
Noblemaire, directeur de la compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.  
Piault, président du conseil d'administration de l'école supérieure de commerce.  
Poirrier, président de la chambre de commerce.  
Prevet, député.  
Rondot (Nathalis), membre de la commission pour la fixation des valeurs en douanes.  
Roy, ancien président de la chambre de commerce.  
Scheurer-Kestner, sénateur.  
Siegfried (Jacques), membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.  
Le président du tribunal de commerce de Lille.  
Le président de la chambre de commerce de Bordeaux.  
Le président de la chambre de commerce du Havre.  
Le président de la chambre de commerce de Lyon.  
Le président de la chambre de commerce de Marseille.  
Le président de la chambre de commerce de Rouen.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Par arrêté de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en date du 19 juillet dernier MM. Gaillot et Gallotti, entrepreneurs de travaux publics, rue Nouvelle n° 3, à Paris, ont été déclarés adjudicataires de la concession du chemin de fer-tramway destiné au transport des visiteurs de l'Exposition universelle de 1889.

Tout le matériel à employer devant être destiné à être exposé, nous croyons savoir que les constructeurs trouveront près des concessionnaires toutes les facilités possibles pour l'essai pratique de leur matériel qui, en fonctionnant sur ce tramway, serait ainsi exposé gratuitement de la façon la plus efficace pour en faire apprécier les avantages.

\*\*\*

Tafel-bey, frère du bey de Tunis, accompagné de son gendre, le général Ali-Zaccaria

et du général de division Valensi, premier interprète, a visité lundi les chantiers de l'Exposition universelle.

M. Charles Janson, délégué du gouvernement tunisien, a présenté les visiteurs à M. Alphand, directeur général des travaux qui les a conduits sur les chantiers, leur fournissant toutes les explications que comportent les gigantesques travaux qui sont exécutés au Champ de Mars.

Tafel-bey a exprimé à M. Alphand toute son admiration pour l'œuvre grandiose qui se prépare si activement, et lui a promis de transmettre à son frère l'impression inoubliable qu'il rapportera de sa visite. Il lui a dit que ce qu'il venait de voir était de nature à grandir encore le prestige de la France en Tunisie et à resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux pays.

Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sections de musique à l'Exposition universelle de 1889 se sont réunies au Conservatoire en vue de préparer, d'un commun accord, un concours international de musiques municipales au mois de juillet de l'année prochaine.

Les musiques d'harmonie de premier ordre, en France et à l'étranger, prendront seules part à ce concours restreint, qui ne comprendra guère qu'une douzaine de sociétés, et pour lequel quatre prix seront décernés : l'un de 5,000 francs, le second de 3,000, le troisième de 2,000 et le quatrième de 1,000, plus une médaille d'or pour chacune des sociétés.

Le jury délibérera au scrutin secret, les prix ne pouvant être adjugés qu'à la majorité absolue des voix.

\*\*\*

Les bureaux du commissariat spécial des expositions des beaux-arts à l'Exposition universelle et internationale de 1889 sont installés à dater du 19 juillet, au Palais de l'Industrie (porte n° 1).

Toutes les demandes de renseignements au sujet de :

1<sup>o</sup> L'exposition rétrospective des œuvres d'art du siècle ;

2<sup>o</sup> L'exposition décennale des œuvres d'art de 1878 à 1889 (France et étranger) ;

3<sup>o</sup> L'exposition des monuments historiques et des édifices diocésains ;

4<sup>o</sup> L'exposition des manufactures nationales ;

5<sup>o</sup> L'exposition de l'enseignement du dessin ;

doivent être adressées au commissaire spécial, porte n° 1, Palais de l'Industrie.

Quant à la correspondance officielle, elle devra, suivant l'usage, être adressée directement au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, par les soins duquel elle sera transmise au commissariat spécial.

\*\*\*

La Société de l'Histoire de la Révolution française, dont le président d'honneur est M. Carnot, a obtenu de M. le ministre de l'instruction publique, la salle des États du Louvre pour y organiser son exposition. Cette salle sera divisée en trois sections correspondant, la première à la Constituante, la seconde à la Législative et à la Convention, et la troisième au Directoire.

Dans chacune de ces sections seront exposés, selon l'ordre chronologique, les tableaux, portraits, estampes, documents,

manuscrits, journaux, affiches, monnaies, médailles, faïences et meubles de l'époque révolutionnaire. La Société de l'Histoire de la Révolution fait, dans ce but, appel à tous les amateurs et collectionneurs qui voudraient contribuer à cette exposition, qui s'ouvrira probablement en mars 1889.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Italie

Le comité national pour le concours des Italiens à l'Exposition universelle de Paris en 1889 (section de Paris), a adressé aux Italiens l'appel suivant :

Appelés à l'honneur de former la section parisienne du comité national pour la participation des Italiens à l'Exposition de 1889, nous avons accepté la mission de préparer la section italienne au Champ de Mars.

Nous avons accepté sans hésitation, dans la certitude de coopérer à une entreprise noble, à une œuvre patriotique.

Nous montrons dignes du nom que nous portons, donner un témoignage de sympathie au pays dont nous sommes les hôtes, voilà les deux buts qui nous animent au travail.

Les millions d'étrangers qui viendront de tous pays et qui ont entendu retentir le nom glorieux de l'Italie doivent voir flotter notre drapeau au congrès pacifique des nations civilisées.

Nous devons leur prouver que nous sommes revenus non seulement à la grandeur politique, mais encore que, désormais, dans les industries et dans les arts, nous occupons dignement notre place.

Nous pouvons apprécier, mieux que tout autre, les bénéfices qui résulteront de notre présence à l'Exposition de Paris, car nous vivons dans ce pays, qui a toujours accueilli avec bienveillance les exilés italiens.

Les amitiés se basent sur la connaissance et l'estime réciproques ; notre œuvre servira à nous révéler tels que nous sommes et contribuera à resserrer les sympathies qui sont dans le cœur de tous.

En 1889, le Champ de Mars sera le grand marché universel qu'aucun rempart ne pourra restreindre. Que nos industriels le sachent ! Et que nos artistes n'oublient pas que Paris a toujours fêté l'art italien.

Aux uns et aux autres, nous répétons l'invitation chaleureuse du comité central de Rome.

Nous comptons sur la coopération de toutes les bonnes volontés et sur le concours promis par le gouvernement à l'initiative privée, qui désire rendre un service au pays et aux causes désormais inséparables de la paix et de la liberté.

Paris, 18 juillet 1888.

Pour le Comité :

Le président, Camondo ; les vice-présidents, Cavaglione, Magagna, Pasini, Vivante ; les vice-présidents honoraires, Galante, Turr ; le président de la commission de la presse, Caponi ; le secrétaire général, Gentili.

### Espagne.

Le Conseil des ministres espagnol a chargé les ministres de l'intérieur, des travaux publics et des affaires étrangères de déterminer le mode d'emploi des crédits votés par les Chambres pour l'Exposition de Paris.

**Portugal**

Le ministre des affaires étrangères vient d'informer le ministre de commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, que le gouvernement portugais a autorisé la réimportation en franchise, pendant un délai de neuf mois, de tous les produits qui auront été envoyés à l'Exposition.

Cette mesure témoigne des bonnes dispositions du gouvernement portugais à l'égard de ceux de ses nationaux qui voudront prendre part de l'Exposition de 1889.

**Brsil**

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889 vient d'être informé que les chambres brésiliennes avaient voté la somme de 750.000 francs pour la commission d'initiative, constituée en vue de la participation du Brésil à l'Exposition de 1889.

**Canada**

D'autre part le Ministre vient de recevoir une communication au sujet de la participation des Canadiens à l'Exposition. Un comité s'est formé à Québec; il demande qu'on assure une place importante au Canada.

**Colonie du Cap**

Un télégramme du Consul de France au Cap vient d'informer le Commissariat général de l'Exposition que la participation des industriels du pays était considérée comme assurée. Le Gouvernement de la Colonie va proposer aux chambres un crédit pour venir en aide aux exposants.

## LE BANQUET DE L'EXPOSITION A LONDRES

Samedi, 21 juillet, a eu lieu, à Londres, à Mansion-House, le grand banquet offert par le lord-maire aux membres du Comité anglais de l'Exposition universelle de 1889.

M. G. Berger, directeur général de l'Exploitation, accompagné de M. Thurneyssen, secrétaire de la Direction, avait quitté Paris le matin même; il a été reçu, à son arrivée à la gare de Londres, par le consul de France.

Le banquet réunissait, le soir, dans la salle des fêtes de Mansion-House, les membres de la section anglaise, l'ambassadeur et le consul général de France, sous la présidence du lord-maire, dans son costume officiel, escorté de ses sherifs et de ses massiers.

S. H. le lord-maire avait à sa droite M. Waddington, ambassadeur de France, et à sa gauche M. G. Berger, directeur général.

A la table d'honneur, étaient assis Sir Lyon Playfair, Sir E. Roscoe, Sir Lowthian Bell, Sir Daniel Cooper, le prince Iskandar Ali de Moorshedabad, le maire de Birmingham, M. Blanchard des Farges, consul général de France, M. Thurneyssen, M. E. Hart, M. Carbutt, président de la Société des Ingénieurs, M. Christie, de l'Observatoire royal, M. A. Sala, les représentants de la Presse, etc.

La grande salle du Palais de la Cité, avec

sa décoration merveilleuse, ses tables recouvertes de surtouts inestimables, sa vaisselle somptueuse, offrait un coup d'œil féerique.

Le menu était digne du cadre :

**Potages.**

Tortue et Tortue claire.

**Poissons.**

Cotelettes de Crabe.

Filets de Soles à la Fantaisie.

Blanchaille.

**Entrées.**

Bonnes Bouches à la Française.

Zéphirs de Volaille à la Périgord.

Melon au naturel.

**Relevés.**

Selle de Mouton.

Hanche de Venaison.

Jambon braisé au vin de Madère.

**Rots.**

Pintades piquées.

Canetons.

Salade romaine.

**Entremets.**

Chaudfroid à la Moline.

Bavaroise aux pêches.

Compotes aux fruits.

Gelée au Caracaço.

Meringues à la crème.

**Relevés.**

Boube à la Nesselrode.

Durant tout le repas, l'excellente musique de la Garde royale à pied a fait entendre divers morceaux, parmi lesquels des fantaisies d'Auber et de Planquette.

Au moment des toasts, le LORD-MAIRE a, le premier, bu à la Reine, au Prince et à la Princesse de Galles, aux membres de la famille royale, puis il a porté la santé de l'ambassadeur de France.

M. WADDINGTON a remercié le lord-maire et les convives en son nom et au nom de la République française qu'il représentait et à laquelle était adressé cet hommage. Il a déclaré, aux applaudissements de tous, que si l'Angleterre et la France avaient aujourd'hui encore quelque rivalité, ce ne pourrait être que dans le monde des arts, de la science et du commerce.

Le but de cette réunion proclamait bien haut que c'était une assemblée de paix, et un gage de la tranquillité de l'Europe ne serait pas troublée.

« Les peuples, du reste, ne veulent pas la guerre; il y a un siècle, il y a même cinquante ans, les hommes d'état pouvaient, à leur gré, amener des conflagrations, mais aujourd'hui, il leur faut la sanction de l'opinion publique.

« Du reste, le service militaire pour tous les citoyens, introduit depuis quelques années dans presque toutes les constitutions des Etats européens est une garantie de paix; ceci peut paraître un paradoxe, il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui toutes les mères ont des fils sous les drapeaux, et que la guerre aura ainsi contre elle cette partie de la nation.

« La science elle-même, avec les progrès réalisés durant ces 15 ou 20 dernières années, est aussi une garantie de paix, car ce n'est plus à la légère que l'on exposera la moitié des forces vives d'un pays aux épouvantables effets des engins destructeurs nouvellement découverts.

« C'est donc bien à tort que l'on ferait à la France le reproche de vouloir troubler le repos de l'Europe, quand on la voit, depuis deux ans, préparer pacifiquement sa grande œuvre de l'Exposition.

« Du reste, on peut déclarer hautement que l'immense majorité du peuple français désire la paix. »

Après ces paroles, chaleureusement applaudies, le LORD-MAIRE dit qu'en portant le succès de l'Exposition de Paris en 1889, il envisage cette manifestation comme un gage de paix et pour ainsi dire « le bilan » des progrès accomplis dans les arts et l'industrie des diverses nations, depuis l'imposante Exposition de 1878.

L'Angleterre montrera que son industrie nationale est digne de prendre part à cette grande exposition et le succès de la section anglaise est dès aujourd'hui assuré. Dureste, tous les membres du comité n'ont jamais mis en doute ce succès et ils déploient pour l'assurer le plus grand zèle.

Le LORD-MAIRE a terminé en portant un toast à M. Georges Berger, directeur général, qui doit être heureux de voir que son appel aux exposants avait été entendu.

M. G. BERGER a répondu qu'il tenait tout d'abord à remercier le lord-maire pour les paroles flatteuses qui venaient de lui être adressées; que si l'Exposition était un succès comme on voulait bien le pronostiquer, il serait largement payé de ses peines.

L'enthousiasme avec lequel l'idée de l'Exposition avait été accueillie en Angleterre et spécialement par les membres présents, aura pour effet d'assurer un succès qui profitera non seulement à la France, mais encore aux arts, au commerce et à l'industrie du monde entier.

M. G. BERGER espère que ce sera un lien de plus entre les deux nations; il remercie encore le lord-maire, ainsi que tous les membres de la commission.

Sir LYON PLAYFAIR propose ensuite un toast à la Commission exécutive de la section anglaise de l'Exposition de 1889.

Il rappelle les progrès amenés par les expositions anglaises de 1851 et 1862, et les expositions françaises de 1867 et 1878, ainsi que le développement des relations commerciales entre les deux pays.

A elles deux, la France et l'Angleterre ont réalisé plus de progrès que toutes les autres nations réunies, aussi bien en littérature que dans les arts ou la science.

Quant à lui personnellement, il manifeste sa plus vive sympathie pour la France et souhaite que les relations entre les deux pays demeurent toujours aussi amicales.

Sir Henry ROSCOE prend ensuite la parole, puis M. CARBUTT, président de la Société des ingénieurs, porte un toast aux arts, à la littérature, à la science. Après quelques paroles de M. H.-M. CHRISTIE, M. SALA, dans un discours interrompu à diverses reprises par les applaudissements, déclare qu'il n'a jamais pris la plume que pour défendre la cause de la paix, rôle parfois dangereux, qui lui a valu le reproche de sentimental; il accepte d'ailleurs cette épithète, car il a vu de ses yeux les horreurs de la guerre, et de ce jour s'est promis d'être toujours l'avocat de la paix.

Il n'y a plus entre la France et l'Angleterre de mesquine jalousie. Si aujourd'hui encore quelque infime organe de la presse en France essaye de raviver une ancienne rivalité entre les deux nations, le bon sens du public anglais en fait vite justice.

Ces expositions internationales ont pour heureux effet de rapprocher les peuples; par elles, les Anglais et les Français ont emprunté les uns aux autres leurs coutumes et leurs usages, et ont ainsi écarté bien des chances de prendre les armes.







Le banquet, commencé à 7 heures 1/2, était terminé à 11 heures 1/4.

Bien que l'heure fût tardive, le lord-maire a prié M. G. Berger de vouloir bien l'accompagner dans son cabinet, avec M. Thurneyssen, M. Wood, secrétaire de la section anglaise, et M. Almeyr, secrétaire du comité de Paris, afin de pouvoir discuter quelques questions relatives à l'Exposition.

M. G. Berger, rappelé à Paris, a été obligé de quitter Londres le lendemain matin.

MM. Wood et Almeyr ont accompagné M. le Directeur général jusqu'à Folkestone, afin de pouvoir terminer certaines questions laissées en suspens dans la réunion de la veille.

Cette réunion parfaitement réussie dans tous ses détails, a montré le zèle déployé par le comité de la section anglaise, qui sera largement payé de ses efforts par le succès qui lui est réservé au Champ de Mars.

## CHRONIQUE DES TRAVAUX

Ainsi que nous le faisons remarquer dans une de nos dernières chroniques hebdomadaires, les progrès des travaux sur les divers chantiers de l'Exposition universelle, pour incontestables qu'ils soient, n'en sont pas moins presque insensibles à constater.

Les divers édifices des palais ont pris une telle tournure définitive ; leur structure, leur ossature sont si près d'être complètement achevées ; leur masse a pris des proportions tellement considérables, que le visiteur a peine à distinguer, à huit jours d'intervalle, le contingent de labeur apporté par la semaine écoulée dans la marche générale des travaux effectués.

Un œil exercé n'est point toutefois sans noter à quel point l'activité déployée depuis deux ans sur les chantiers devient, sur certains d'entre eux et plus on approche de la date de l'inauguration solennelle, plus fiévreuse et plus féconde à la fois. La Tour de trois cents mètres, les Palais des Machines, des Expositions diverses et des Arts libéraux, les constructions accessoires de l'Esplanade des Invalides, du quai d'Orsay et du Trocadéro se complètent, se coordonnent, formant un tout harmonique et ce magnifique ensemble qui constituera l'Exposition de 1889, la plus majestueuse et la plus belle de celles qui ont été élevées depuis trente ans par le génie des hommes.

Nous avons suivi, pour ainsi dire au jour le jour, les travaux du Palais des Machines, et noté les progrès de la construction de ce vaisseau unique, destiné à tenir une place si considérable dans les annales de l'architecture métallique.

Le moment n'est pas éloigné où l'œuvre de M. Dutert sera accomplie, où les deux fermes extrêmes de cette immense galerie seront debout, couvrant d'une toiture de fer et de verre, un emplacement plus étendu que la plupart des places publiques de beaucoup de capitales européennes. Le nombre de celles actuellement érigées atteint aujourd'hui quinze. Du côté du Champ de Mars, le développement presque intégral des bas-côtés est achevé ; du côté du chantier de la compagnie de Fivess-

Lille, ces bas-côtés sont surmontés de leurs pourtours cintrés, frontons dont l'effet est déjà des plus heureux, en ce qu'ils coupent d'une façon fort gracieuse et décorative la longue ligne droite formée par la corniche de cette galerie accessoire. Sur le même chantier, ont commencé les travaux de vitrage, dont l'exécution à 44 mètres au-dessus du sol, au milieu d'un léger tissu de châssis à peine visibles à cette hauteur, offre un spectacle fort curieux.

\*\*\*

Nous citions tout à l'heure les progrès qu'il y a lieu de remarquer dans les travaux de la Tour Eiffel. Ils sont, en effet, multiples et considérables. Outre que le monument, après avoir dépassé le deuxième étage, s'élève rapidement, menaçant le ciel de la pointe de ses seize piliers, l'ornementation du colosse, son aménagement intérieur, la construction de la galerie extérieure du premier étage, la pose du balcon, des colonnes qui en rompent la monotonie, des consoles qui le supportent et du revêtement de tôle destiné à recevoir les applications de céramique polychrome, — sont méthodiquement, mais promptement conduits. Les quatre arcs géants s'achèvent ; le sol environnant se déblaise, se nivelle, s'égalise autour des quatre pieds de maçonnerie ; et les échafaudages, véritables forêts de bois, au-dessus desquelles la forêt de fer pousse ses branches à une hauteur de plus de quatre-vingts mètres, — tombent peu à peu, ouvrant d'immenses baies, découvrant aux regards des perspectives impenses et inattendues...

Cette Tour Eiffel n'aura point attendu le jour, d'ailleurs prochain, désormais, de son achèvement, pour constituer une des plus attachantes, une des plus étonnantes merveilles de l'industrie moderne.

Le dôme, avec ses pièces monstrueuses, monte visiblement, poussant des points d'attache et de ramification vers le vestibule du palais au nord, à l'est et à l'ouest, vers les expositions diverses, au sud, vers le dôme de ces mêmes expositions.

\*\*\*

Depuis longtemps, nous avons eu l'occasion de rendre un hommage mérité à la promptitude avec laquelle ont été exécutées les nefs des expositions diverses : il nous reste peu à dire aujourd'hui sur cette partie des expositions, où s'accomplissent quelques travaux complémentaires de maçonnerie, de peinture, de vitrerie et de soudure entre eux des bâtiments divers.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène

L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène a été inaugurée par M. le Président de la République, accompagné de M. Charles Floquet, président du Conseil.

M. Carnot est arrivé à quatre heures précises au Palais de l'Industrie et a été reçu par M. Nicole, président de la Com-

mission de l'Exposition : M. Turquet, président de la *Société française de sauvetage* ; Prévot, député, vice-président de la commission, et les autres membres de la commission. M. le Président de la République et M. le Président du Conseil ont été accueillis à leur entrée dans le palais par les cris de vive Carnot ! vive Floquet ! puis l'excellent orchestre de Wittmann a exécuté la *Marseillaise*.

M. le Président de la République a visité d'abord la grande nef, où se trouve le bassin qui sera une des plus grandes attractions de l'exposition. Ce bassin, qui mesure 130 mètres de long sur 30 mètres de large, avec 1<sup>m</sup>50 de profondeur était sillonné d'embarcations. On a commencé un simulacre de sauvetage maritime. Le canot de mer de la Société centrale des naufragés était amarré au milieu du bassin, toutes voiles dehors :

Un homme s'est jeté à l'eau ; on a procédé à son sauvetage, on l'a hissé dans le canot.

Après cette expérience, le président de la République a visité toutes les parties de l'Exposition, les appareils de sauvetage, le diorama colossal, le chef-d'œuvre de Ludovic Durand, qui représente une mer en furie ; la curieuse reconstitution d'un laboratoire de droguiste au dix-septième siècle. A la suite de cette visite, un banquet réunissait la commission supérieure de l'Exposition et les principaux exposants. M. Nicole a porté la santé du président de la République, et M. Turquet a remercié tous les collaborateurs de l'Exposition.

## Les Théâtres

Depuis notre dernier article, en date du 9 juin, quelques pièces nouvelles, dites « pièces d'été », ont fait leur apparition, à la faveur d'un temps parfois hivernal. Ces tentatives n'ont guère été couronnées de succès, à l'exception du *Baiser d'Yvonne*, au théâtre Déjazet, et de *Coquin de Printemps!* vaudeville de MM. Jaime et Georges Duval, qui tiendra l'affiche des Folies-Dramatiques jusqu'à la fin de la saison, et, vraisemblablement, empiètera sur l'automne.

Il s'agit tout bonnement des frasques de l'avoué Landurin, sérieux pendant huit à neuf mois de l'année, mais qui, à l'apparition des lilas... quand l'atmosphère tiède et embaumée... Bref, la sève qui régénère aussi bien le règne animal que le règne végétal, tourmente notre officier ministériel, et Landurin s'emballa, entraînant à sa suite et son maître-clerc, et son beau-père, bonhomme moins éteint que ne le croit la trop confiante M<sup>me</sup> Montcornet.

Colombey, de l'Odéon, Gobin, Alexan-

dre. Mmes Irma Aubry et quelques jeunes étoiles... d'été, enlèvent avec une verve réjouissante ces quatre actes, très réussis, pleins de situations amusantes, de détails et de mots plaisants.

\* \* \*

Pourquoi donc *Une Famille au temps de Luther*, cette somnolente tragédie de Casimir Delavigne, a-t-elle reparu? Parce que Mounet-Sully désirait, dit-on, rejouer Paolo, qu'il avait interprété, d'ailleurs, avec un grand talent, aux matinées du trop classique Ballande.

Un autre rôle qu'il remplit aussi avec un rare talent, avec plus que du talent même, c'est celui d'*Edipe-Roi*, du chef-d'œuvre de Sophocle, littéralement, mais poétiquement traduit par Jules Lacroix. Ce rôle est peut-être celui où Mounet-Sully, pourtant admirable dans Hamlet, se montre le plus complet. Sa passion, ses élans, ses terreurs, sa mimique même, impressionnent profondément. C'est tout à fait magistral, et l'on ne croit pas que les Lekain et les Talma eussent pu concevoir et rendre mieux cette personnification du malheureux roi de Thèbes.

Mme Lloyd, qui avait déjà abordé l'emploi des mères tragiques quelques jours avant, dans l'interminable acte de Casimir Delavigne, a, dans le rôle de Jocaste, la reine incestueuse, des attitudes sculpturales. Maubant dans l'aveugle Tisérius; Laroche, Silvain, Dupont-Vernon, et Mlles Hadamard et du Minil, dans les deux jeunes filles thébaines, d'un pur sentiment antique, complètent un ensemble tout à l'honneur de la Comédie-Française.

\* \* \*

Dans les *Environs de Paris*, de MM. Blondeau et Montréal, revus et corrigés et très augmentés pour la vaste scène du Châtelet (ils furent créés à l'Ambigu, en 1877), nous assistons à la course inénarrable d'une noce, course qui commence à Montmartre, se continue à Montmorency (avec promenades à ânes, comme bien vous pensez), se poursuit à Robinson et à Suresnes, se prolonge à Argenteuil, puis à Bondy et se termine aux Batirolles.

Paul de Kock n'eut pas désavoué cette odyssée bourgeoise, où l'on rit, où l'on chante, où l'on danse, où l'on se courtise, où l'on se cornarise, si nous pouvons nous exprimer ainsi, et où surtout l'on s'amuse sur la scène aussi bien, que dans la salle, car Chameroi, Cooper, Albert Lévy, Mmes Lantelmé, Miroir, Riva et bien d'autres, s'en donnent à cœur joie.

\* \* \*

Les *Chevaliers du Brouillard*, tirés du roman anglais *Jack Scheppard*, dont nos voisins d'outre-Manche ne se lassent pas depuis trente ans, n'ont certainement pas échappé à l'œuvre du temps; mais, malgré leurs quelques rides, ils constituent toujours une pièce intéressante et... amusante: le drame de MM. d'Ennery et Bourget est un drame amusant. La direction de la Porte-Saint-Martin l'a monté avec les soins qu'elle apporte toujours à

la mise en scène et à l'interprétation: un des attraits de cette pièce est Mlle Tessandier, dans Jack Scheppard, créé d'une façon inoubliable par Mme Marie Laurent. Mlle Tessandier s'y taille à son tour un grand succès, en le rendant avec ses qualités personnelles, originales, en lui donnant un cachet particulier, captivant. Elle soulève surtout les applaudissements à la grande scène d'ivresse et on l'acclame aussi à l'ascension du pont de Londres.

EMILE ABRAHAM.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzzy Poure et Co

Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe: 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La physionomie de la Bourse reste sensiblement la même, et, en l'absence de toute nouvelle à sensation, il ne saurait en être autrement. Le marché est ferme, tout en se tenant calme: c'est tout ce que peut comporter la situation. Les transactions font absolument défaut, ainsi que nous l'avons déjà dit, et ne pourront reprendre quelque activité qu'avec le retour des villégiatures.

Donc, il y a de fortes probabilités pour que le mois s'écoule dans des conditions aussi satisfaisantes que celles qui ont prévalu jusqu'ici. Il pourra bien y avoir quelques alternatives contradictoires, mais elles ne pourront avoir un caractère assez nettement défini pour influencer d'une manière quelconque la Bourse.

X

Les Rentes sont fermement tenues.  
Le 3 0 0 est à 83 72, l'Amortissable à 86 20 et le 4 1 2 0 0 à 106 97.

Les mêmes font au comptant:  
Le 3 0 0, 83 70, l'Amortissable, 86 25, et le 4 1 2 106 45.

Les Consolidés anglais se sont échangés en dernier lieu à 99 7 16<sup>c</sup>, en moins bonne fermeté.

Le Crédit foncier est soutenu à  
Les Obligations foncières et communales sont fermes.

L'épargne les recherche volontiers, parce qu'elle en connaît et en apprécie les avantages et les garanties.

L'aspect du marché des Communales permet de prévoir sur ces titres un vif mouvement de progression, déterminé par l'approche des tirages de 5 août. Nous notons les cours actuels: Communale 1879, 482, Communale 1880, 470. Nous aurons prochainement à constater des plus-values intéressantes.

Le Crédit foncier de France émettra, le mardi, 7 août, 150,000 bons à lots, payables 100 francs, dont 20 fr. seulement en souscrivant, et remboursables au minimum à 200 francs.

Cette émission a été autorisée par décret du ministre président du conseil et du ministre des finances, en date du 18 juillet, pour venir en aide aux populations algériennes, cruellement éprouvées par l'invasion des sauterelles.

Cette opération est appelée, comme toutes celles qui se font sous le patronage du Crédit foncier, à un succès colossal. D'ailleurs, les capitaux disponibles sont, en ce moment, très abondants, et, quand ils sont sollicités par une maison telle que celle que nous venons de nommer, personne ne peut douter qu'ils ne répondent avec un grand empressement à l'appel qui leur est fait.

La Banque de Paris est à 761 25; la Banque d'escompte se négocie à 468 75; la Banque ottomane fait 523 75.

Le Crédit lyonnais est à 585 75.

Le Comptoir d'escompte est toujours soutenu à 1060.

Les Chemins de fer sont fermes également.

Le Nord est à 1546 25.

Le Midi vaut 1153 75.

Le Lyon s'établit à 1262 50.

L'Orléans reste à 1332 50.

Rien à dire sur les Chemins étrangers, qui sont au même niveau.

Le Suez est à 2166 25.

Les recettes du transit du Canal de Suez sont satisfaisantes.

Le Panama est en bonne reprise à 295.

L'effet déplorable des manœuvres employées contre le succès de l'émission des Obligations à lots de Panama disparaît peu à peu. Ceux qui s'étaient laissés prendre aux fausses dépêches reviennent à ce titre, et chaque jour ces obligations à lots sont demandées avec plus d'activité, les nouveaux souscripteurs voulant participer au tirage du 16 août, qui comprend un lot de 500,000 francs, un lot de 100,000 francs, etc. Les achats en obligations libérées effectués avant le 31 juillet bénéficieront du coupon de 7 fr. 50 à échoir en décembre.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

L. STE COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

GELLÉE FRÈRES, Gainiers, rue Barquette, 11 bis Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions Internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

## PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

## INSTALLATION DE SALLES DE BAINS ET D'HYDROTHERAPIE

## LAVABOS



## PLANELLE VÉGÉTALE à PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE, CHÉMIER  
7, rue du Havre, PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cautions

FABRIQUES FRANÇAISES  
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES  
En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

CHARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
—  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse Télégraphique : Warnery Frères, Paris.

# GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

CHATEAUX DE LA MER DE L'ORIENT

## EXCURSIONS

### CÔTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE

Billets Circulaires, VALABLES PENDANT TROIS MOIS (1)

	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE		1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE
1 <sup>er</sup> ITINÉRAIRE	60 <sup>fr.</sup>	45 <sup>fr.</sup>	6 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	100 <sup>fr.</sup>	80 <sup>fr.</sup>
Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — St-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.			Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Breux. — Paris.		
2 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	60 <sup>fr.</sup>	45 <sup>fr.</sup>	7 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	120 <sup>fr.</sup>	100 <sup>fr.</sup>
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville-Beauville. — Caen. — Paris.			Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.		
3 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	80 <sup>fr.</sup>	65 <sup>fr.</sup>	8 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	120 <sup>fr.</sup>	100 <sup>fr.</sup>
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.			Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.		
4 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	90 <sup>fr.</sup>	70 <sup>fr.</sup>	9 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	130 <sup>fr.</sup>	110 <sup>fr.</sup>
Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.			Paris. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.		
5 <sup>o</sup> ITINÉRAIRE	100 <sup>fr.</sup>	80 <sup>fr.</sup>			
Paris. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.					

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les itinéraires.  
Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.  
(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 %, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périé.

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, place Saint-Denis.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FREY : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Breveté s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Glde, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
10, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitent les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>ve</sup>, au-  
cun appareil intérieur, iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
au Salon des Prospectes et Couverts,  
11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871, 2873, 2875, 2877, 2879, 2881, 2883, 2885, 2887, 2889, 2891, 2893, 2895, 2897, 2899, 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913, 2915, 2917, 2919, 2921, 2923, 2925, 2927, 2929, 2931, 2933, 2935, 2937, 2939, 2941, 2943, 2945, 2947, 2949, 2951, 2953, 2955, 2957, 2959, 2961, 2963, 2965, 2967, 2969, 2971, 2973, 2975, 2977, 2979, 2981, 2983, 2985, 2987, 2989, 2991, 2993, 2995, 2997, 2999, 3001, 3003, 3005, 3007, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3021, 3023, 3025, 3027, 3029, 3031, 3033, 3035, 3037, 3039, 3041, 3043, 3045, 3047, 3049, 3051, 3053, 3055, 3057, 3059, 3061, 3063, 3065, 3067, 3069, 3071, 3073, 3075, 3077, 3079, 3081, 3083, 3085, 3087, 3089, 3091, 3093, 3095, 3097, 3099, 3101, 3103, 3105, 3107, 3109, 3111, 3113, 3115, 3117, 3119, 3121, 3123, 3125, 3127, 3129, 3131, 3133, 3135, 3137, 3139, 3141, 3143, 3145, 3147, 3149, 3151, 3153, 3155, 3157, 3159, 3161, 3163, 3165, 3167, 3169, 3171, 3173, 3175, 3177, 3179, 3181, 3183, 3185, 3187, 3189, 3191, 3193, 3195, 3197, 3199, 3201, 3203, 3205, 3207, 3209, 3211, 3213, 3215, 3217, 3219, 3221, 3223, 3225, 3227, 3229, 3231, 3233, 3235, 3237, 3239, 3241, 3243, 3245, 3247, 3249, 3251, 3253, 3255, 3257, 3259, 3261, 3263, 3265, 3267, 3269, 3271, 3273, 3275, 3277, 3279, 3281, 3283, 3285, 3287, 3289, 3291, 3293, 3295, 3297, 3299, 3301, 3303, 3305, 3307, 3309, 3311, 3313, 3315, 3317, 3319, 3321, 3323, 3325, 3327, 3329, 3331, 3333, 3335, 3337, 3339, 3341, 3343, 3345, 3347, 3349, 3351, 3353, 3355, 3357, 3359, 3361, 3363, 3365, 3367, 3369, 3371, 3373, 3375, 3377, 3379, 3381, 3383, 3385, 3387, 3389, 3391, 3393, 3395, 3397, 3399, 3401, 3403, 3405, 3407, 3409, 3411, 3413, 3415, 3417, 3419, 3421, 3423, 3425, 3427, 3429, 3431, 3433, 3435, 3437, 3439, 3441, 3443, 3445, 3447, 3449, 3451, 3453, 3455, 3457, 3459, 3461, 3463, 3465, 3467, 3469, 3471, 3473, 3475, 3477, 3479, 3481, 3483, 3485, 3487, 3489, 3491, 3493, 3495, 3497, 3499, 3501, 3503, 3505, 3507, 3509, 3511, 3513, 3515, 3517, 3519, 3521, 3523, 3525, 3527, 3529, 3531, 3533, 3535, 3537, 3539, 3541, 3543, 3545, 3547, 3549, 3551, 3553, 3555, 3557, 3559, 3561, 3563, 3565, 3567, 3569, 3571, 3573, 3575, 3577, 3579, 3581, 3583, 3585, 3587, 3589, 3591, 3593, 3595, 3597, 3599, 3601, 3603, 3605, 3607, 3609, 3611, 3613, 3615, 3617, 3619, 3621, 3623, 3625, 3627, 3629, 3631, 3633, 3635, 3637, 3639, 3641, 3643, 3645, 3647, 3649, 3651, 3653, 3655, 3657, 3659, 3661, 3663, 3665, 3667, 3669, 3671, 3673, 3675, 3677, 3679, 3681, 3683, 3685, 3687, 3689, 3691, 3693, 3695, 3697, 3699, 3701, 3703, 3705, 3707, 3709, 3711, 3713, 3715, 3717, 3719, 3721, 3723, 3725, 3727, 3729, 3731, 3733, 3735, 3737, 3739, 3741, 3743, 3745, 3747, 3749, 3751, 3753, 3755, 3757, 3759, 3761, 3763, 3765, 3767, 3769, 3771, 3773, 3775, 3777, 3779, 3781, 3783, 3785, 3787, 3789, 3791, 3793, 3795, 3797, 3799, 3801, 3803, 3805, 3807, 3809, 3811, 3813, 3815, 3817, 3819, 3821, 3823, 3825, 3827, 3829, 3831, 3833, 3835, 3837, 3839, 3841, 3843, 3845, 3847, 3849, 3851, 3853, 3855, 3857, 3859, 3861, 3863, 3865, 3867, 3869, 3871, 3873, 3875, 3877, 3879, 3881, 3883, 3885, 3887, 3889, 3891, 3893, 3895, 3897, 3899, 3901, 3903, 3905, 3907, 3909, 3911, 3913, 3915, 3917, 3919, 3921, 3923, 3925, 3927, 3929, 3931, 3933, 3935, 3937, 3939, 3941, 3943, 3945, 3947, 3949, 3951, 3953, 3955, 3957, 3959, 3961, 3963, 3965, 3967, 3969, 3971, 3973, 3975, 3977, 3979, 3981, 3983, 3985, 3987, 3989, 3991, 3993, 3995, 3997, 3999, 4001, 4003, 4005, 4007, 4009, 4011, 4013, 4015, 4017, 4019, 4021, 4023, 4025, 4027, 4029, 4031, 4



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.  
Economie sociale: Questionnaire.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Adjudications.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
L'Exposition de Sauvetage, Dartimon.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française,

Vu les articles 4 et 34 de la loi du 17 décembre 1814 ;

Vu l'article 4 de la loi du 5 juillet 1836 ;  
Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie, et d'après l'avis conforme du ministre des finances.

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les salles du Palais de l'Industrie, à Paris, affectées à l'Exposition de sauvetage et d'hygiène, sont constituées en entrepôt réel des douanes.

Art. 2. — Les objets étrangers destinés à l'Exposition de sauvetage et d'hygiène seront expédiés directement sur les locaux affectés à l'exposition, sous le régime du transit international ou du transit ordinaire, par tous les bureaux ouverts à ces transits.

Les expéditions auront lieu sans visite à la frontière.

Art. 3. — Le ministre du commerce et de l'industrie et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 25 juillet 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :  
Le ministre du commerce et de l'industrie,  
PIERRE LEGRAND.

Le ministre des finances,  
P. PEYTRAL.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

#### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

(Suite)

#### Section XV

**233. Condition du métayer** (dans le pays où ce régime d'amodiation est en usage). — Quelle est la valeur des métayers comme instruction et capacité? — Se sont-ils montrés susceptibles de contribuer au perfectionnement de la culture?

Part du cheptel qu'ils apportent dans l'exploitation.

Part qu'ils ont dans la répartition des fruits. Quel est leur moralité en général? — Quelle est leur stabilité?

Leur mode d'existence. — Ses modifications depuis un siècle.

Tendent-ils à rester dans le métayage ou à en sortir. — Pourquoi?

#### 204. Condition de l'ouvrier agricole.

En quoi et dans quelle mesure s'est améliorée la condition : 1<sup>o</sup> des domestiques de ferme; — 2<sup>o</sup> des ouvriers vivant chez eux? (Quantité et qualité de l'alimentation. — Vêtement. — Habitudes générales. — Y a-t-il eu progrès dans le logement? — Prix de location du logement qu'ils louent. — Beaucoup sont-ils propriétaires de leur maison; — d'un champ qu'ils exploitent?)

Modes divers d'engagement des ouvriers agricoles : à l'année, — à la journée, — à la tâche.

Fait-on appel aux ouvriers du dehors pour les moissons ou les vendanges? — Leur origine. — Leurs habitudes.

Taux des gages et des salaires : selon les saisons et la nature des travaux, à la journée ou à la tâche, pour hommes, femmes et enfants. (Distinguer le cas où les ouvriers sont nourris et logés.)

Mode de paiement pour les grands travaux tels que moisson, vendange, etc. — En nature? — En argent? (Analyser ces divers modes.)

Proportion dans laquelle ces gages ou salaires ont augmentés depuis le commencement du siècle.

Degré d'instruction. — Énergie dans le travail. — Épargne. — Habitudes de tempérance ou d'intempérance.

Quelle est la part des économies? — Vont-elles aux achats de terre ou aux placements mobiliers?

L'emploi des machines agricoles (faucheuses, moissonneuses, etc.) tend-il à se propager

dans la commune? — Quelle est son influence sur le prix de la main-d'œuvre?

Assistance pour les pauvres. — Secours médicaux. — Hospice rural.

#### 205. Alliance du travail agricole et du travail industriel.

Le paysan est-il en même temps ouvrier attaché à quelque manufacture? (Indiquer les détails de cette organisation, la répartition de son temps, la combinaison adoptée pour ses repas, etc.) — Ce travail industriel est-il permanent ou passager? (Rend-il la liberté au paysan à certaines époques, par exemple au moment des récoltes?)

Outre le travail agricole, le petit cultivateur ou l'ouvrier rural exerce-t-il quelque industrie domestique? (Vannerie, tissage, fabrication de jouets, sabots, gants, dentelles). — Rôle réservé dans ces industries aux divers membres de la famille. — Sont-elles toujours en activité? — Chôment-elles d'une façon régulière ou accidentelles? — Dans quelle proportion ces travaux complémentaires augmentent-ils les ressources du ménage? — Leur influence sur l'assiette et la sécurité de la famille.

#### III. — ÉMIGRATION ET IMMIGRATION.

**206. Émigration des campagnes dans les villes et à l'étranger.** — Combien y a-t-il eu, en 1886 et en 1887, d'émigrants qui aient quitté la commune? — L'émigration est-elle depuis longtemps dans les habitudes de la population? — Si elle a augmentée, cause de cette augmentation? — Où se rendent de préférence les émigrants? (Si c'est dans une commune de France, laquelle? — Si c'est à l'étranger, dans quel pays? — Y sont-ils attendus, patronés par des compagnies? — Distinguer autant que possible le sexe, l'âge, l'état-civil, la profession des émigrants.)

Les émigrants emportent-ils un capital ou des outils? — Envoyent-ils, pendant qu'ils sont émigrés, de l'argent à leur famille? — Reviennent-ils au pays et y apportent-ils un pécule?

Existe-t-il des agences d'émigration et comment fonctionnent-elles?

Quelles sont les conditions de transport des compagnies maritimes?

L'Administration exerce-t-elle une surveillance sur l'émigration?

**207. Immigration dans les villes et dans les fabriques.** — Quelle était la population de la commune en 1801, 1846, en 1886?

Depuis combien de temps l'immigration est-elle devenue notable? — Quelle est depuis vingt ans (ou depuis une période plus éloignée) la moyenne annuelle de l'excédent des naissances sur les décès (s'il y en a un), avec le nombre moyen annuel des immigrants?

À quelles causes attribuer l'immigration? — Ses sources principales.

Faire connaître, autant que possible et

d'une manière générale, l'âge, le sexe, l'état civil des immigrants dans la commune.

Les immigrants se fixent-ils dans la commune ou retournent-ils au pays natal? — Y reviennent-ils les mains vidées ou après fortune faite? — Se marient-ils dans la commune ou au dehors? — Professions. — Salaires. — Condition matérielle. — Épargnes. — Moralité.

Rapatriement au village des émigrants échoués dans les villes. (Secours de route. — Stations hospitalières formant étape.) — Institutions, établissements publics ou particuliers pour les immigrants?

Agences de renseignements ou de protection dans les pays étrangers où se rendent d'ordinaire les émigrants français.

#### B. — Questionnaire de l'Atelier.

NOTA. — Le patron ou chef d'atelier auquel sera adressé ce questionnaire est invité à répondre d'abord à celles des questions qui le concernent dans les paragraphes précédents, puis à celles des paragraphes ci-après 208 et 209, ou 210 à 214, suivant qu'il appartient à la grande ou à la petite industrie.

#### I. — GRANDE INDUSTRIE.

**208. Généralités sur l'Atelier.** — Définition sur l'industrie: — son histoire; — ses phases diverses. — Organisation de l'Atelier.

**209. Personnel de l'Atelier.** — Origine des ouvriers. — Fluctuation de l'effectif. — Mortes-saisons. — Chômages.

Les familles ouvrières pratiquent-elles des industries domestiques? — Allient-elles les travaux agricoles aux travaux industriels?

Situation générale du personnel. — Ses rapports avec le patron.

#### II. — PETITE INDUSTRIE.

**210. — Généralités sur l'Atelier.** — Définition de l'Atelier. (Le chef de l'Atelier est-il entrepreneur d'industrie pour son compte; — travaille-t-il pour le compte d'autres entrepreneurs à titre de façonnier ou d'ouvrier en chambre?)

Dans le cas où il est façonnier, quels sont ses rapports avec les entrepreneurs? (Fournitures des matières premières; — outillage; — bases du règlement de la main-d'œuvre.)

**211. Personnel de l'Atelier.** — Ce personnel est-il formé exclusivement du chef de l'Atelier et de sa famille? — Comprend-il en outre des auxiliaires, — des apprentis? — Leur situation. (Nature de leurs travaux, leurs rapports avec la famille; — sont-ils logés et nourris? — Taux de leurs salaires.)

**212. Organisation de l'Atelier.** — Genre de travail effectué. — Rapports avec les fournisseurs des matières premières et les acheteurs de produits. — Débouchés.

Outillage. (Métiers, tours, etc.) — Mise en mouvement des outils. (Se fait-elle à la main ou par moteur? — Dans ce dernier cas indiquer la nature de la force motrice, ses conditions de service, ses frais d'installation, sa dépense par heure, par jour.) — Résultats de l'emploi de la force motrice et des outils au point de vue de l'hygiène, — de la main-d'œuvre, — du salaire, — de la lutte contre la concurrence.

L'Atelier est-il en voie de déclin ou de prospérité? — Quels sont ses côtés faibles ou ses chances favorables vis-à-vis de la grande industrie.

**213. Mortes-saisons. — Chômages.** — L'Atelier chôme-t-il d'une façon périodique ou irrégulière? — Causes des chômages; — leur époque et leur durée; — leur gravité. — Moyens employés pour y faire face par les ouvriers, chefs de métiers et leurs ouvriers auxiliaires.

**214. Travaux agricoles et domestiques.** — L'artisan et l'ouvrier en chambre font-ils de la culture, en même temps qu'ils exercent leur industrie? — Lors des récoltes quittent-ils l'Atelier pour les travaux agricoles?

La femme exerce-t-elle à la maison une industrie particulière distincte de celle de son mari? — Laquelle? — Produit de ces travaux. — Leurs conséquences sur la situation de la famille. — Laisent-ils à la femme un temps suffisant pour vaquer aux soins du ménage (1)?

#### C. — Questionnaire de la famille.

NOTA. Il convient de bien choisir les types de familles ou des individus pour lesquelles ce questionnaire devra être rempli. Ce choix doit être fait sans parti pris, sans idée préconçue, mais uniquement inspiré par le désir de connaître la situation générale dont le type est destiné à représenter la moyenne.

On choisira de préférence une famille ou un individu originaire de la localité, y résidant depuis longtemps, y possédant de fortes attaches et dès lors bien imprégné de son esprit et de ses traditions. Le type réunira des conditions moyennes, c'est-à-dire qu'il ne se détachera des familles voisines par aucun caractère saillant et exceptionnel ni en bien ni en mal. On préférera le plus souvent un ménage complet avec enfants, mais sans exclure systématiquement le célibataire, qui, surtout pour certaines agglomérations, mérite une étude à part (2).

Toutes les réponses doivent de même se rapporter à une année moyenne, tant au point de vue de la situation générale du milieu qu'au point de vue spécial de la famille interrogée.

Les familles ouvrières ayant peu l'habitude de tenir exactement leurs comptes de doit et avoir, et se trouvant ainsi difficilement en mesure de suffire à remplir elles-mêmes le questionnaire qui les concerne, il faudra en général confier ce soin au correspondant du comité (maire, instituteur, patron, propriétaire), qui aura déjà des rapports intimes avec le chef et les membres de la famille, jouira de leur confiance et écrira leurs réponses sous leur dictée en les coordonnant (3).

#### II. — GÉNÉRALITÉS SUR LA FAMILLE OUVRIÈRE.

**215. Définition de la famille.** — Sa composition. — Age de ses divers membres. — Sa résidence. — Son histoire. — Industrie qu'elle exerce ou dont elle dépend.

**216. Moyens d'existence.** — Travail principal de chacun de ses membres. — Travaux accessoires. (Indiquer si, tout en exerçant une industrie productive de salaire, la femme nourrit ses enfants, fait sa cuisine, tient son mé-

nage et blanchit; si elle s'occupe exclusivement de ces travaux domestiques ou si elle est exclusivement ouvrière.)

Propriétés foncières et mobilières. — Subventions et allocations diverses.

**217. Mode d'existence.** — Habitation; — alimentation (4); — vêtements; — amusements.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Dans son numéro du 28 juillet, le *Bulletin Officiel* a rendu compte de la réunion des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> sections de musique à l'Exposition, qui avait eu lieu au Conservatoire, en vue de préparer le concours international de musiques municipales.

Les vingt-quatre membres de la 3<sup>e</sup> section (président, M. Reyer; vice-président, M. Altès; secrétaire, M. Vincent d'Indy, et rapporteur, M. Besson) et les vingt-quatre membres de la 4<sup>e</sup> section (président, M. le général Gervais, en remplacement de M. Saint-Saëns, démissionnaire; M. Jonas, vice-président, et M. Oscar Comettant, secrétaire-rapporteur) feront de droit partie du jury, auxquels seront adjoints diverses notabilités françaises et étrangères, et qui délibérera au scrutin secret; les prix ne pouvant être adjugés qu'à la majorité absolue des voix.

Un nouveau bureau a dû être nommé pour ce concours spécial; ont été nommés: M. Jonas, président; M. Altès, vice-président; MM. Oscar Comettant et Louis Besson, secrétaires-rapporteurs.

MM. Luc Olivier Merson et Sédille, architecte, viennent d'être chargés par le nouveau directeur des beaux-arts, M. Larroumet, de l'ornementation et de la décoration de la porte qui donnera accès dans la section des manufactures nationales des Gobelins, de Sèvres et de Beauvais à l'Exposition universelle.

Cette porte sera exécutée en mosaïque. M. Gerspach, directeur des Gobelins et de l'École de mosaïque, s'est entendu avec MM. Merson et Sédille, en vue de l'adoption du projet définitif.

Ce projet, très sobre, comporte deux personnages, sur chacun des côtés, symbolisant l'art de la tapisserie et l'art de la mosaïque.

La commission chargée de se prononcer sur les divers systèmes d'ascenseurs proposés pour l'Exposition universelle de 1889 s'est réunie au Champ de Mars, sous la présidence de M. Mascart, membre de l'Institut.

Elle a examiné un ascenseur hydraulique qui doit être établi du premier au troisième étage de la tour Eiffel.

Cet ascenseur est du même système que celui qui fonctionne au Trocadéro, mais il est complété par un frein de nouveau modèle qui présente toutes les garanties pour la sécurité du public.

(1) Renvoyer aux §§ 218 et 219 la réponse précise et chiffrée, à ces questions.

(2) Le questionnaire a été préparé en vue d'un ménage; mais on en sera quitte pour négliger celles des questions qui ne sont pas applicables aux célibataires.

(3) On pourra consulter avec profit, à ce sujet, les travaux classiques de MM. Duceptiaux (*Budgets économiques des classes ouvrières*); Le Play (*Les Ouvriers européens*); Dr Engel (*Der Preis der Arbeit*); Villermé (*État physique et moral des ouvriers*); Louis Reybaud (*La laine, le coton et la soie*); les rapports annuels du Bureau des statistiques du travail, du Massachusetts, etc.

(4) Pour l'ouvrier célibataire qui n'est pas nourri chez son patron, on devra faire connaître s'il prépare lui-même sa nourriture et prend ses repas chez lui, à l'Atelier ou ailleurs, ou s'il est nourri dans une famille, un restaurant, une auberge, une pension économique. — De même pour son habitation, il conviendra de dire s'il loge dans sa famille, en garni, s'il est dans ses meubles, ou s'il est admis comme pensionnaire dans un ménage ouvrier. — Avantages ou inconvénients de ces divers modes.

Le ministère de la marine s'occupe activement de l'organisation de son exposition particulière en vue de 1889, sous la direction du capitaine de vaisseau Thierry. M. Vegos, ingénieur, a été chargé du service de la construction du pavillon et annexes qui seront établis à l'esplanade des Invalides, sur le terrain compris entre le quai et la rue de l'Université, du côté de la rue Fabert. Cette exposition, très intéressante, comprendra le matériel de combat en usage depuis 1878, les engins et les appareils de manœuvre utilisés par la marine de l'Etat, des plans photographiques et réductions miniatures de nos différents navires de guerre, les instruments de précision en usage dans la marine française, etc.

C'est par erreur que divers journaux ont annoncé des représentations de M. Daubray, l'excellent comique, au théâtre des Folies-Parisiennes, à l'Exposition de 1889.

M. Daubray est intéressé aux Folies-Parisiennes, mais il est lié au théâtre du Palais-Royal par un traité qui lui interdit de paraître sur aucune autre scène.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Italie

La chambre de commerce de Milan vient de voter 5,000 francs pour marquer son adhésion à l'Exposition universelle de Paris. Elle engage, en outre, les industriels et les artistes milanais à y prendre part.

### Serbie

Tous les objets destinés à être envoyés à l'Exposition universelle de Paris seront, avant leur expédition, exposés dans un pavillon spécial à Belgrade.

La section de commerce du comité d'exposition distribuera à ce propos des prix aux exposants.

### Japon

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé, par le gouvernement japonais, que M. Yanagiya, secrétaire au département de l'agriculture et du commerce, venait d'être adjoint à MM. Tanakachi et Okoski, comme délégué à l'Exposition de 1889.

M. Yanagiya est spécialement chargé de l'organisation de la section japonaise, et arrivera à Paris vers la fin de l'année.

### Australie

Une dépêche de Melbourne annonce que le cabinet vient de prendre la résolution de demander dix mille livres à la Chambre pour subventionner les négociants et industriels qui prendront part à l'Exposition de Paris.

## LES ADJUDICATIONS

Le lundi 13 août 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles du Conseil de préfecture (Palais du tribunal de commerce), par le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux

membres du Conseil de préfecture et du directeur général des travaux ou de son délégué, à deux adjudications :

1<sup>o</sup> Adjudication, au rabais, sur le prix de 122,000 francs et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de construction des bâtiments destinés à l'exposition de la Classe 65 (matériel de la navigation et du sauvetage), à exécuter en location, au quai d'Orsay, près du pont d'Iéna.

Le cautionnement est fixé à 6,000 francs.

2<sup>o</sup> Adjudication, au rabais, sur le prix de 9,000 francs, et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de peinture à exécuter, à forfait, pour les pavillons destinés à l'Exposition d'hygiène.

Le cautionnement est fixé à 600 francs.

Le lundi 13 août 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue St-Dominique, 18, par M. le préfet de la Seine ou son délégué, assisté de M. le général Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire : M. Simon, sous-intendant militaire ; M. Boulanger, capitaine du génie, et M. Walwein, architecte, chargé des travaux, à l'adjudication au rabais sur le prix de 88,800 fr., et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de charpente en bois à exécuter pour les constructions destinées à l'Exposition militaire de 1889, sur l'Esplanade des Invalides.

Le cautionnement définitif est fixé à 4,000 fr. et le cautionnement provisoire à 2,000 fr.

Le jeudi, 23 août 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 18, par M. le préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de M. le général Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire, M. Simon, sous-intendant militaire, M. Boulanger, capitaine du génie et M. Walwein, architecte, chargé des travaux, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 17,600 francs, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de couverture et plomberie à exécuter pour les constructions destinées à l'Exposition militaire de 1889, sur l'esplanade des Invalides.

Le cautionnement définitif est fixé à 700 francs et le cautionnement provisoire à 350 francs.

Lundi, à une heure, il devait être procédé, au Tribunal de commerce, par les soins du Conseil de préfecture, à l'adjudication, en un lot, à forfait, des travaux de construction des bâtiments de l'Economie sociale, à l'Exposition universelle, comprenant : 1<sup>o</sup> l'exécution d'un cercle ouvrier ; 2<sup>o</sup> l'exécution, en location, d'une galerie d'Exposition, sur l'esplanade des Invalides.

Ces travaux, évalués à 65,000 francs, n'ont pu être adjugés, aucun rabais n'ayant été offert par les soumissionnaires.

## AU CHAMP DE MARS

### Causerie

Je viens de passer six mois hors de France. A mon retour à Paris, le directeur du *Bulletin Officiel* a bien voulu m'annoncer que je reprendrai la *Chronique des Travaux*, dont j'avais été chargé dès les débuts du journal.

Aussitôt, je me suis rendu au Champ de Mars. Que de merveilles ! Ce que j'ai vu tient du prodige !

Allez ! Allez ! Messieurs les esthéticiens de profession, Messieurs les artistes endurcis et Messieurs les bourgeois à pose artistique, criez, clabaudiez contre notre « âge de fer » ! Vos clabauderies et vos cris s'émousseront contre le fer de ces gigantesques constructions, comme se sont émoussées les dents du serpent de la fable contre l'acier de la légendaire lime.

Est-ce qu'un seul de ceux qui s'agitent et se démènent ainsi se rend seulement compte des problèmes de construction résolus durant l'édification de la Tour de trois cents mètres et de la Galerie des machines ?

Se rendent-ils compte un seul instant, ces ennemis irréfutés, de l'admirable précision, de la merveilleuse entente entre l'ingénieur et l'ouvrier, entre le cerveau et le bras, qui fait qu'il n'y a pour ainsi dire pas eu un trou de rivet à retoucher sur place, alors que ces trous avaient été préparés dans les ateliers, très loin du Champ de Mars ?

Se rendent-ils compte de ce fait que la Galerie des machines, avec son espace vide, sans supports ni piliers, donne une section verticale large de 115 mètres, haute de 45, dans laquelle pourrait se jouer une section semblable du Palais de l'Industrie ?

Se rendent-ils compte de ce fait que ce qui s'édifie en fer en moins d'une année ne pourrait s'édifier en pierre en trois ou quatre ans ; et de ce que la rapidité d'édification des constructions en fer est conforme aux exigences du temps de vie rapide ou nous vivons ?

Et ne seraient-ils pas les premiers à crier à l'éternisation, si l'on mettait dix ans à construire ce que l'on bâtit en dix-huit mois ?

\*\*\*

Pour moi. — j'éprouve le besoin de le répéter. — j'ai été émerveillé en revenant au Champ de Mars, après avoir passé six mois en Afrique. J'ai vu là bas combien la nature fait grand. Mais, en revenant ici, je n'ai pas été fâché non plus de voir que l'homme, mon semblable, peut aussi faire grand. En pénétrant sous la prodigieuse nef de la Galerie des machines, j'ai éprouvé une sensation de grandeur, un besoin d'admiration absolument semblables à ceux que j'éprouve devant les grands spectacles de la nature : et j'ai pris ma petite part d'orgueil humain, absolument comme chaque électeur du suffrage universel prend sa part de souveraineté.

\*\*\*

Il est dit que tout ce qui tend à s'élever doit être en butte à l'envie, à la convoitise et à la malignité: il est fatal que la Tour Eiffel, qui veut s'élever à des hauteurs inconnues jusqu'à ce jour dans l'ordre des constructions, doive récolter sa large part de malices, de convoitises et d'envies.

Les artistes lui font un procès de forme. Ils touchent au seul défaut de la cuirasse. Assurément, le profil général de la Tour de trois cents mètres n'est guère admissible pour ceux dont l'esprit est noyé dans les préoccupations de l'esthétique de la forme. Et puis, jusqu'à présent, tout le monde a été dans l'obligation de juger sur des dessins ou des rendus, dont aucun n'a pu donner, si juste et si bien fait qu'il fût, l'impression de puissance colossale et de grandeur de la réalité.

Pour moi, qui suis de ceux qui ont les lunettes de l'esthétique devant les yeux, j'avoue que les premiers dessins, ceux même si beaux et si exacts qui ont été publiés par le *Bulletin Officiel*, ne m'ont pas séduit.

Mais je dois convenir, d'autre part, que, me trouvant, après une longue absence, sur le pont d'Iéna en face de l'énorme Tour, l'artiste s'est effacé devant l'homme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et que je suis tombé dans une profonde admiration devant cette merveilleuse expression du génie du temps où je vis. Car, notez bien que, qui que vous soyez, vous avouerez que ce qui se passe pendant que vous êtes en transit sur cette planète, vous touche mille fois plus que ce qui a été avant vous, ou qui pourra se produire lorsque vous serez dans un monde que les euphémistes ont qualifié de « meilleur ».

\*\*\*

Avec les artistes et ceux qui posent pour l'art, il y a les poètes. Ceux-ci s'acharnent avec une fureur non moins grande contre la Tour de trois cents mètres. Ça, c'est de la pure jalousie de métier. La Tour, elle aussi, a la prétention de vivre dans les nuages... et cela (pardonnez l'expression), cela embête les poètes qui, jusqu'ici, avaient prétendu au monopole.

Ce que je puis certifier à messieurs les poètes, c'est qu'étant en fer, la Tour de 300 mètres ne saurait être mangée par les vers... fussent-ils de M. François Coppée.

\*\*\*

Dans ma prochaine causerie, j'essaierai de jeter un coup d'œil d'ensemble, synoptique, sur les travaux de l'Exposition, pour montrer l'état dans lequel seront tous les travaux au moment où ladite causerie prendra sa place dans les colonnes du *Bulletin Officiel*.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

Par M. Ernest MAINDRON

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un travail d'ensemble sur le *Champ de Mars*, de 1751 à 1889.

L'auteur de ce travail, M. Ernest Maindron, attaché à l'Institut de France, a eu la pensée de présenter sous la forme d'un tableau bref et concis, tous les événements qui se sont succédés au milieu de cette plaine qui tient une si grande place dans l'histoire de Paris.

Jusqu'ici, jamais semblable étude n'avait été faite. Tous les documents qui la constituent sont disséminés dans différentes publications souvent inconnues, dans tous les cas difficiles à consulter: nous avons donc la certitude de faire œuvre utile, en offrant aux lecteurs du *Bulletin Officiel de l'Exposition*, ces recherches consciencieuses. Nous serions heureux qu'ils prissent à leur lecture, l'intérêt que nous y avons trouvé nous-mêmes.

Afin de ne point retarder l'impression de son travail, M. Ernest Maindron s'est assuré l'active collaboration de M. Camille Viré.

Il y a vingt-cinq années, pour tout Parisien qui avait le respect de lui-même, le Champ de Mars et l'École militaire étaient au bout du monde.

Par quel singulier phénomène d'aberration Passy et le bois de Boulogne, plus éloignés en réalité, semblaient-ils être au centre du Paris remuant, agissant et plein de vie, de ce Paris pour lequel tous, tant que nous sommes, nous avons une sorte de culte, nul ne le savait, mais il était d'opinion courante que le Champ de Mars était un feu perdu; tout citadin désireux d'y conduire quelque provincial infatigable, ne pouvait entreprendre ce voyage sans jeter, sur les tours de sa chère cathédrale, un regard d'attendrissement.

De nos jours, le Champ de Mars s'est rapproché, la jonction s'est faite. Depuis l'Exposition universelle de 1867, les Parisiens, jusque-là cantonnés au centre de la ville, se sont familiarisés avec son éloignement. Il leur est apparu alors comme un Sahara toujours lointain, mais digne, cependant, de leur bienveillante et filiale attention.

Cette surface immense où le monde entier s'était donné rendez-vous; cette plaine dénudée, où s'exerçaient, au milieu d'un calme absolu, nos chers fantassins et nos brillants cavaliers, inspira un certain respect fait de souvenirs et d'espérances. Là, en effet, s'étaient accomplis bien des événements qui avaient eu dans l'histoire de la civilisation un retentissement tel, que l'existence du Champ de Mars était désormais indissolublement liée à celle du pays. Il était juste de se le rappeler, on se le rappela et on ne l'oubliera plus.

L'École militaire et le Champ de Mars sont de création relativement récente. L'École a été fondée par un édit royal du mois de janvier 1751, enregistré le 22 du même mois; en l'instituant, Louis XV la destinait à cinq cents jeunes hommes pauvres qui devaient y être élevés et recevoir l'instruction nécessaire aux officiers. Elle

était appelée à recueillir, en outre, un nombre indéterminé de pensionnaires nationaux ou étrangers qui, en échange des connaissances spéciales qui leur étaient largement distribuées, devaient verser à l'Etat une somme annuelle de 2,000 livres: ces derniers n'étaient admis qu'à la condition d'être de religion catholique et de faire preuve de quatre quartiers de noblesse. On voit que nous avons fait du chemin depuis cette époque.

Au début, l'École militaire était pauvre: elle n'avait comme ressources financières que le produit d'une loterie établie à son intention, et ne bénéficiait que des revenus de l'abbaye de St-Jean-de-Laon, que le pape Clément XIII consentit à lui abandonner.

Entreprise sous la direction du savant architecte Jacques-Ange GABRIEL, à qui Paris doit, entre autres merveilles, la place de la Concorde, la construction de l'École militaire dura plus de quinze années et ne fut achevée que vers 1768. Deux ans plus tard, l'organisation de l'École ayant déjà pris un corps, les terrains lui faisant face étaient encore en partie occupés par des maraîchers, dont le voisinage immédiat de la Seine rendait la situation enviable. C'est alors seulement que l'Etat songea à s'emparer définitivement de tous ces terrains, qui devinrent ainsi une dépendance directe de l'École militaire et furent convertis en un splendide champ de manœuvres réservé aux exercices des élèves.

Sa longueur fut alors de 450 toises et sa largeur de 220; au milieu de cette enceinte, trente mille hommes armés pouvaient aisément se mouvoir.

Limité, non seulement par quatre rangées d'arbres formant promenades dans le sens de sa longueur, mais encore par des fossés larges de onze mètres, ce vaste espace, appelé à de hautes et retentissantes destinées, reçut le nom de *Champ de Mars* qui lui appartient encore aujourd'hui et qu'il a plusieurs fois justifié. Sa physionomie toute militaire n'était pas sans valeur artistique: borné au sud par la belle façade architecturale de Gabriel, à l'est et à l'ouest par des champs cultivés, au nord par les hauteurs du Trocadéro et de Passy, le Champ de Mars avait cinq entrées, ornées chacune de deux constructions de pierre, en forme de guérites et fermées par des grilles de fer donnant accès aux élèves de l'École militaire qui, seuls, avaient le droit d'y pénétrer sous la conduite de leurs chefs.

Deux de ces entrées étaient situées près de l'École; deux autres communiquaient avec Paris et avec Grenelle; la cinquième s'ouvrait sur la Seine. Celle-ci disparut la

première lors de la construction du Pont des Invalides (depuis Pont d'Iéna) en 1806; les autres, bien connues des Parisiens, résistèrent plus longtemps et ne furent supprimées qu'en 1856.

Sans crainte de se tromper, on peut dire que là se sont formés pour une bonne part, au siècle dernier, nos soldats les plus illustres. On peut ajouter, quelle que soit la distance qui les sépare, quelle que soit la grandeur des idées qui les divise, — le patriotisme n'ayant heureusement pas d'opinion — que ces soldats ont transmis intacts à nos armées républicaines, le sentiment de l'abnégation et du devoir qui les ont rendues invincibles. Ces armées-là, nous ont légué une lourde et honorable tâche; nous tenterons de l'accomplir, quels que soient les douloureux sacrifices qu'elle nous imposera.

Voici, aujourd'hui, le Champ de Mars livré à de nouveaux combattants; les luttes du passé sont momentanément oubliées. Il s'agit, maintenant, de montrer, sur ce terrain même, que, si nous avons été trop souvent divisés au point de vue politique, nous n'avons pas faibli intellectuellement, et que nous sommes restés les artistes, les savants et les industriels que nous étions autrefois.

L'Exposition Universelle de 1889 sera la démonstration de cette vérité, et, quand ce sera fait, nous poursuivrons notre route, sûrs d'apporter encore à l'édifice humain plus d'une pierre qui en assurera la solidité et en montrera la magistrale grandeur.

(A suivre.)

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et d'Hygiène

*La mer intérieure. — Le « Tour de mer ». — Paris, port de mer. — Concours de natation pour dames. — La mer salée. — Un port sans cloche et un jardin en chambre. — La scène du sauvetage.*

Qui diable nous parlera désormais de la fameuse et hypothétique mer intérieure en Tunisie?

Mais nous l'avons ici, à Paris, la mer intérieure: sur le parcours de l'omnibus « Hôtel de Ville — Porte Maillot ». Et plus intérieure, assurément, que celle que pourraient former les Chots de Tozner, si la fantaisie leur prenait de prier la Méditerranée de passer chez eux...; plus intérieure qu'aucune mer au monde, puisque celle dont je parle est dans l'intérieur du Palais de l'Industrie, lequel est dans l'intérieur des Champs-Élysées, situés dans l'intérieur de Paris, ville de l'intérieur de la France, loin de tout océan. On n'est pas plus « intérieur » que cela.

Et c'est bien une mer, puisque j'y ai vu des navires, des phares, des bouées, des naufrages, des sauvetages, et tout ce qu'une mer qui se respecte peut offrir au public.

Seulement, comme il pleut affreusement chaque jour et que le classique « Tour du lac » est on ne peut plus désagréable en cet été de disgrâce de 1888, on a judicieusement pensé qu'il convenait de lui substituer un « Tour de mer », à sec, sous le cristal protecteur de la grande nef du Palais de l'Industrie.

\*\*\*

Paris-port de mer est aussi bien distancé que la mer intérieure, puisque nous voici en possession d'une rade de pioche, où évoluent des navires, des embarcations de toute nature et de toute provenance, depuis la pirogue jusqu'à la canonnière.

A ce propos, je dois noter un fait qui a dû émouvoir le monde maritime. La canonnière l'Arcy, changeant du tout au tout ses habitudes et renversant l'ordre normal des facteurs, est sortie de la Seine, montée sur le quai, et passée sur le pont de l'Alma, et finalement entrée par une porte dans le Palais de l'Industrie, où elle se trouve présentement. Jamais, je pense, on n'avait vu un navire de guerre en semblable posture.

\*\*\*

L'intérieur du Palais de l'Industrie est transformé en port d'agrément, d'où sont bannies les tempêtes, les rafales et tous les désagréments qui, en ce malencontreux été, rendent les plages inhabitables.

Dans ce port, on verra s'effectuer tous les sauvetages imaginables; les inventions les plus étranges s'y montreront à côté des plus utiles. On y verra des joutes, des régates, des courses de toute sorte, en canot, en périssoire, en voïe, en gondole et peut-être même en pirogue. Si j'avais un conseil à donner aux ingénieurs, organisateurs de l'Exposition de Sauvetage, je leur soufflerais d'organiser des concours de natation pour dames. Ces jours-là, il y aurait du monde aux... galeries du Palais.

Et puis, pourquoi n'avoir pas assujéti des haubans pour monter à ces galeries? Il m'a paru désobligeant, tant j'étais imprégné des choses de la mer, de monter au premier étage par les marches d'un vulgaire escalier.

Enfin, et c'est là une dernière observation, pourquoi le Comité n'achèterait-il pas quelques centaines de kilogrammes de ce sel à bon marché que l'on répand sur le pavé de Paris les jours de neige? Fondu dans l'eau de notre mer intérieure, ce sel compléterait l'illusion. On pourrait voir, toucher et goûter.

\*\*\*

Le jardin se trouve au premier étage: comme pour justifier le nom de Babylone moderne que ces archi-corrompus de Berlinoïsses donnent à notre cher Paris, à seule fin de détourner l'attention publique des pourritures de leur capitale.

Un port sous cloche et un jardin en chambre, n'est-ce pas original au dernier point? Ce jardin en chambre, et suspendu comme celui de l'antique Babylone, est un bijou.

Au premier, également, est figurée une scène de sauvetage sur la jetée du Havre.

Elle est de M. Ludovic Durand, un maître sculpteur qui s'est fait une spécialité des figurations panoramiques, et qui excelle dans l'art de rendre les mises en scène palpitantes de vie et de vérité. Tout Paris voudra voir cette scène émouvante.

\*\*\*

J'ai fait l'article que l'on vient de lire en guise d'entrée en matière. N'ayant à y rendre compte d'aucune des expositions particulières du Sauvetage et de l'Hygiène, j'ai pu lâcher bride à un peu de fantaisie. Mais vous verrez, par la suite, si je suis un monsieur grave et sérieux, lorsqu'on me met aux prises avec des comptes rendus sérieux, dans lesquels l'intérêt des industriels et des commerçants est en jeu.

DARTIMON.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzky Pouré et Co

Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris:

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Taxe: 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Lessiveuse Viville  
(Voir aux annonces)

### Revue Financière

Les variations que nous avons à signaler, d'une semaine à l'autre, sur l'ensemble de la cote, sont peu importantes. L'aspect de notre marché ne s'est donc encore une fois pas modifié, et cela pour des raisons que nous avons déjà données plusieurs fois.

Les échanges sont, en ce moment, beaucoup trop réduits pour que les oscillations, dans les cours, aient quelque ampleur. Il nous faut attendre maintenant le retour des spéculateurs en villégiature, pour assister à des mouvements de quelque importance.

Car la politique chôme à son tour, et il n'y a rien, par conséquent, à attendre des événements; il n'y a pas de nouvelles à sensation à exploiter, et il est probable qu'il n'y en aura pas de sitôt, à moins d'incidents imprévus et que nous ne souhaitons pas, parce qu'ils sont, en général, plutôt défavorables que favorables.

Les places étrangères ont une physionomie qui ressemble, en tous points, à celle de notre marché. Les cours y sont bien tenus, mais ils ne progressent pas. Les avis financiers qui nous parviennent des principales Bourses du continent n'ont aucune signification.

X

La liquidation vient de s'effectuer dans de bonnes conditions sur notre marché. Toutes les primes à échéance de fin juillet ont été levées; les reports n'ont pas été exagérés.

En dernier lieu, voici comment on a négocié nos Rentes :

A terme :  
3 0 0, 83 70.  
Amortissable, 86 20.  
4 1 2 0 0, 105 37, ex-coupon.  
Au comptant :  
3 0 0, 83 72 1/2.  
Amortissable, 86 25.  
4 1 2 0 0, 105 45 (ex-coupon).  
Les fonds étrangers se sont traités :  
L'Italien, à 96 55,  
Le 4 0 0 hongrois, à 83 10.  
L'Égypte unifiée, à 424 06.  
Le Turc, à 14 70.  
L'Extérieure espagnole, à 72 50.  
Les Consolidés anglais restent à 99 5 8/16.  
La Banque de France est à 3630.

Quant au Crédit foncier, nous en faisons ci-dessous le sujet d'un paragraphe spécial, à cause de l'émission du 7 août.

La Banque de Paris est ferme à 776 25.  
Bonne tenue du Crédit lyonnais à 583 75.  
Le Comptoir d'escompte est soutenu à 1058 75.  
La Société générale est à 455.  
La Banque d'escompte vaut 472 50.  
Le Panama est ferme à 291 25.  
Il en est de même du Suez, à 2188 75.  
Les Chemins de fer sont soutenus.  
La Compagnie transatlantique est ferme à 327 50.  
La Banque transatlantique cote le cours de 445.

X

Le Crédit foncier est à 1325.  
Nous avons annoncé déjà que le Crédit foncier allait procéder à l'émission de 150,000 Bons à lots, en vertu d'un arrêté ministériel pris à la suite de la constatation des ravages exercés par les sauterelles en Algérie. Cette opération permettra de remettre sans retard aux victimes du désastre un secours de 5 millions. Sur les 15 millions que le Crédit foncier va réunir, il sera prélevé, en effet, 5 millions au profit de nos malheureux colons, qui viennent d'essuyer un dommage évalué à plus de 30 millions. Le surplus, employé par le Crédit foncier en prêts hypothécaires et communaux, servira à constituer un fonds de remboursement avec primes et lots.

Les bons qui vont être émis sont de 100 fr. Ils seront remboursés, dans une période de 75 ans,

avec des lots variant de 1,000 fr. à 100,000 fr.; ceux qui n'auront pas été favorisés d'un lot seront remboursés à 200 fr., soit au double de leur valeur d'émission.

Le prix d'émission est payable: 20 fr. en souscrivant; 30 fr. à la répartition et 50 fr. du 10 au 20 octobre 1888; les souscripteurs auront la faculté de se libérer par anticipation à partir de la répartition.

Les lots de 1,000 à 100,000 seront au nombre de 828, pour un capital de 10,272,000 fr., dépassant les deux tiers du capital versé par les souscripteurs. Les remboursements à 200 fr. emploieront, d'autre part, un capital de 29,834,400 fr. atteignant plus de deux fois et demie le capital d'émission. Des avantages considérables sont donc offerts aux souscripteurs qui retrouveront, sous forme de lots et de primes de remboursement, plus de 40 millions pour 15 millions versés, tout en offrant un don de 5 millions aux intéressantes victimes algériennes.

Pour peu que l'on soit initié au mécanisme de la reconstitution des capitaux par le jeu des intérêts composés et à la méthode des opérations à long terme pratiquées par le Crédit foncier, on comprendra que cette Société puisse offrir de semblables avantages sans sortir de la voie statutaire.

Les 10 millions qu'elle retiendra pour les faire valoir, sur les 15 millions qui lui seront versés, seront exclusivement employés, sous déduction des frais matériels de l'opération, en prêts hypothécaires et communaux. Les garanties attachées au Bon algérien seront donc les mêmes que celles des obligations foncières et communales, c'est-à-dire qu'elles seront de premier ordre et légitimeront une confiance absolue dans la ponctualité avec laquelle seront tenus les engagements pris.

Le succès d'une telle opération est assuré à l'avance.

X

Une autre émission aura lieu le 10 courant.  
A cette date, la Banque de Paris et des Pays-Bas



**ALA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. CORBASSIÈRE, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

FABRIQUES FRANÇAISES  
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence  
CARRELAGES MOSAIQUES  
En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

met en souscription publique 112,000 obligations hypothécaires de 500 fr. de la Compagnie française des Chemins de fer Argentins.

Ce placement se présente dans les conditions les plus favorables.

L'obligation, remboursable à 500 fr. par tirages annuels, en 55 ans, à partir du 1<sup>er</sup> août 1891, et rapportant 25 fr., payables par semestre en février et août, est émise à 452 50, jouissance du 1<sup>er</sup> août. L'obligation libérée à la répartition ne coûtera que 450 fr. En tenant compte de la prime d'amortissement, le placement brut ressort à 5.75 0 0.

Ce taux de capitalisation est des plus favorables; car, sur le marché de Londres, les emprunts des principales Compagnies de chemins de fer de la République Argentine se capitalisent entre 4 et 4 1/2 0 0.

Ainsi, les obligations 5 0 0 de la Compagnie Buenos-Ayres et Pacifique valent de 109 à 110 0 0.

Les obligations 5 0 0 de la Compagnie du Nord de Buenos-Ayres valent de 116 à 118 0 0.

Les obligations 5 0 0 de la Compagnie Buenos Ayres et Rosario valent de 125 à 128 0 0.

Les obligations 5 0 0 de la Grande Compagnie du Sud de Buenos-Ayres valent de 130 à 133 0 0.

Le succès de cette opération est également assuré.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

**CÔTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE**

Billets Circulaires, VALABLES PENDANT UN MOIS (1)

	1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE		1 <sup>re</sup> CLASSE	2 <sup>e</sup> CLASSE
1 <sup>er</sup> ITINÉRAIRE	60 fr.	45 fr.	6 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	100 fr.	80 fr.
Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — St-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.			Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Dreux. — Paris.		
2 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	60 fr.	45 fr.	7 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	120 fr.	100 fr.
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.			Paris. — Rouen. — Dieppe. — St-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Chartres. — Paris.		
3 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	80 fr.	65 fr.	8 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	120 fr.	100 fr.
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.			Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.		
4 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	90 fr.	70 fr.	9 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	130 fr.	110 fr.
Paris. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.			Paris. — Caen. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — St-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.		
5 <sup>e</sup> ITINÉRAIRE	100 fr.	80 fr.			
Paris. — Cherbourg. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-St-Michel. — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.					

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les itinéraires.  
Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux Bureaux de Ville de la Compagnie.  
(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 %, si la prolongation est demandée, aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainers, rue Barbettes, 11 bis  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.



**FLANELLE VÉGÉTALE DE PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
P. LOTTE, CHEMISIER, 7, rue du Havre, PARIS

# IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

16, Avenue de la Bourdonnais (Champ de Mars)

IMPRIMERIE SPÉCIALEMENT ORGANISÉE POUR LES TRAVAUX  
DES GRANDES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Typographie, Autographie, Lithographie, Gravure sur pierre et en taille-douce

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEUR — ILLUSTRATIONS

JOURNAUX ET PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Têtes de Lettres — Factures — Mandats — Circulaires — Cartes de Visite  
et de Commerce — Brochures — Prix-Courants — Etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS ET EXÉCUTION RAPIDE

Conditions particulières pour les abonnés du BULLETIN OFFICIEL (Téléphone)

# COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 23 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillés.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



# LAMPES A GAZ INTENSIVES

Système WENHAM, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe WENHAM avec les becs papillon ou les becs à verre  
généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à  
70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

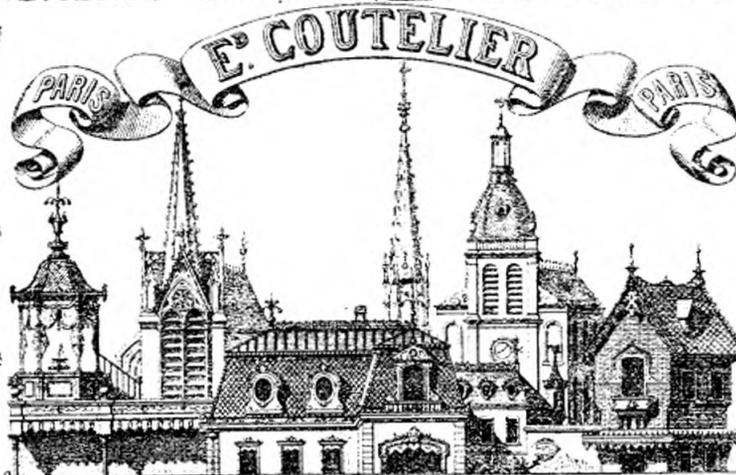
Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	113	2 Carcels 48	3 Carcels 4	12 mètres.
1	176	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

# ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

Lucarnes  
Éils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages Crêtes  
Membrons  
Arêtriers Epis  
Clochetons  
Poinçons Vasés  
Balustrades  
Marquises  
Vérandas



CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

Flèches  
pour Clochers  
Decorations  
pour Eglises  
Theâtres  
Cafés  
Concerts  
Kiosques  
Jardins  
Grilles  
etc.

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (breveté S.G.D.G.)

52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger l'Portrait-Caution

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**H. MICOLON** à Firminy. Echalas en  
acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

**Albert CAHEN**  
Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

**OFFICE GÉNÉRAL**  
**DES BREVETS D'INVENTION**  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINIS EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**



Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
10, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, au  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.

**DIPLOMES D'HONNEUR**  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et échant.  
11, RUE FAUB. PARMENTIER PARIS



**ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION**  
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**Cassis-Rouvière**

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

Délicieux apéritif Algérien **Supérieur à tous les Bitters connus** Tonique Hygiénique

**AMER** PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS **PICON**

Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878.

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AINÉ & C<sup>ie</sup>**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS  
Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS  
Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**  
Usines : Paris, Charenton, Braxelles, Mulhouse, Marseille  
Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur  
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs  
à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21, RUE DE ROME PARIS  
USINE À ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMÉRÉS COIGNET  
CARRELÉS STRIÉS ET DITS MOSAIQUES B<sup>tes</sup>  
**MOSAIQUES COIGNET** SGDC  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

**BLÉTRY FRÈRES**  
Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)  
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ETRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et les pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Commission de Contrôle et de Finances.  
Liste des Architectes et des Ingénieurs désignés par les Comités pour l'installation des classes. L'Étranger à l'Exposition.  
Les Adjudications.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
L'Exposition militaire de 1889. *Gaugl.*  
Le Champ de Mars (1751-1889). *E. Maindron.*  
L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

La commission de contrôle et de finances s'est réunie hier matin, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Elle a adopté un projet relatif à la décoration des galeries de l'agriculture, sur le quai d'Orsay, entre le pont de l'Alma et l'Esplanade des Invalides; un projet relatif à une porte d'entrée monumentale à édifier sur le quai d'Orsay, près du ministère des affaires étrangères; un projet relatif à l'établissement de velums et de jardins, sur l'Esplanade des Invalides.

La commission s'est ensuite occupée des dépenses qu'occasionneront les diplômes à donner comme récompense aux exposants. Le modèle de ce diplôme sera mis au concours; M. le commissaire général nommera incessamment une commission chargée de régler les conditions et de juger ce concours.

La commission a approuvé un projet de concession à MM. Damon et C<sup>e</sup>, concernant les véhicules, fauteuils roulants, voitures de promenade et de malades, qui seront mis à la disposition des visiteurs de l'Exposition.

## LISTE

DES

### ARCHITECTES & DES INGÉNIEURS

désignés par les Comités pour l'installation des Classes.

Choix.

#### Groupe II.

6. Trélat (G.), 9, rue du Val-de-Grâce.
7. Hardy, 32, rue du Bac.
8. Lambert (M.), 8, rue du Havre.
9. Rossigneux, 23, quai d'Anjou.
10. Pucey, 76, rue de Monceau.
11. Lorain, 24, rue d'Enghien.
12. Lorain, 24, rue d'Enghien.
13. Deslignières, 13, rue Demours.
14. Petit, 14, boulevard St-Germain.
15. Chabat, 172, boulevard Montparnasse.
16. Coquerel, 38, rue de Sévigné.

#### Groupe III.

17. Hermant, architecte, 40, rue Legendre.
18. Hermant, architecte, 10, rue Legendre.
19. Roussi, 49, boulevard Voltaire.
20. Deslignières, 13, rue Demours.
21. Courtois-Suffit, 82, rue d'Hauteville.
22. Crépinet, 49, rue Auber.
23. Gautier, 5, rue Cambon.
24. Lorain, 24, rue d'Enghien.
25. Guerinot, 20, avenue de Messine.
26. Abel Chancel, 75, rue Blanche.
27. Blazy, 45, rue de Sèvres.
28. Jourdain (Frantz), 14, rue de Clichy.
29. Courtois-Suffit, 82, rue d'Hauteville.

#### Groupe IV.

30. Jourdain (Frantz), 14, rue de Clichy.
31. Vionnois (Félix), 98, faub. Poissonnière.
32. Courtois-Suffit, 82, rue d'Hauteville.
33. Pascalon, 14, rue du Garet, Lyon.
34. Lorain, 24, rue d'Enghien.
35. Ulmann, 33, rue de Trévise.
36. Bertrand (E.), 22, rue Legendre.
37. Rouyre, 31, rue Tocqueville.
38. Couvreur, 58, faubourg Poissonnière.
39. Gontier (A.), 43, rue St-Jacques.
40. Lefol, 2, rue de la Bastille.

#### Groupe V.

41. Escande (P.), 6, avenue du Tréport.
42. Strauss, 39, rue Condorcet.
43. Chardon (Eug.), ingénieur, 14, rue de Trévise.
44. Déchard (P.), 122, rue de Rennes.
45. Déchard (P.), 122, rue de Rennes.
46. Chardon (Eug.), ingénieur, 14, rue de Trévise.
47. Pray, 119, boulevard St-Germain.

Classes

#### Groupe VI.

48. Parent (G.), 23, rue du Château-d'Eau.
49. Debains (Alfred), 14, rue St-Pétersbourg.
50. Berthot, ing., 77, rue de la Voie-Verte.
51. Berthot, ing., 77, rue de la Voie-Verte.
52. Moreau (Aug.), ing., 38, r. de Châteaudun.
53. Béliard (G.), ing., 18, rue Choron.
54. Saladin, ing., 78, boulevard Arago.
55. Saladin, ing., 78, boulevard Arago.
56. Berthot, ing., 77, rue de la Voie-Verte.
57. Béliard (G.), ing., 18, rue Choron.
58. Picard (H.-J.), 74, rue de Rome.
59. Béliard (G.), ing., 18, rue Choron.
60. Desplechin, 14, rue de St-Pétersbourg.
61. Poulet, ing., 12, rue de Tournon.
62. Dieudonné, ing., 95, rue Perronnet, Levallois-Perret.
63. Dezermans, 9, rue Bourdaloue.
64. Trélat (G.), 9, rue du Val-de-Grâce.
65. Vergos, ing., au Ministère de la Marine.
66. Walwein, 53, rue Blanche.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

#### Angleterre

Le lord-maire a reçu de M. Pierre Legrand une lettre dans laquelle le ministre du commerce et de l'industrie dit que M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, lui a rendu compte de sa récente visite à Londres.

La section anglaise à l'Exposition sera des plus importantes, aussi bien par le nombre des exposants que par la valeur des objets exposés.

La participation des exposants anglais est maintenant définitivement assurée, et il faut constater que cet heureux résultat est dû surtout à l'initiative du lord-maire, que M. Pierre Legrand remercie au nom du gouvernement de la République française et en son propre nom.

Le ministre charge, en outre, M. de Keyser de transmettre ses remerciements aux membres du comité exécutif pour leur coopération active à l'œuvre de l'Exposition, et ajoute que tous les efforts seront faits pour procurer aux exposants anglais toutes les facilités qu'ils peuvent désirer.

#### Portugal

Il ressort d'une note officielle publiée par plusieurs journaux de Lisbonne que si

le gouvernement du Portugal ne participe pas officiellement à l'Exposition de Paris pour des considérations d'ordre financier et d'ordre politique, ce gouvernement ne refusera pas de prêter son concours à l'initiative privée, du moment où elle se présentera dans les conditions voulues pour représenter dignement le pays.

#### Danemark

Une réunion, à laquelle assistaient quelques centaines d'industriels de Copenhague, a eu lieu le 5 dans cette ville. On s'y est occupé des questions relatives à la participation du Danemark à l'Exposition universelle de 1889. M. Ph. Schon, président de la réunion, a exposé que le Danemark ne prendrait pas officiellement part à l'Exposition, mais que le gouvernement procurerait aux industriels danois toutes les facilités désirables. L'orateur a exprimé ensuite l'opinion que l'industrie danoise devait s'efforcer de répondre le mieux possible à l'invitation de la France.

M. C. Jacobsen a déclaré qu'il n'y avait pas de temps à perdre, si l'on voulait se préparer convenablement.

La réunion a ensuite émis un vote par lequel elle s'est prononcée à une très grande majorité pour la participation du Danemark à l'Exposition de 1889.

M. Jacobsen, reprenant la parole, a exprimé l'opinion que le Danemark devait organiser à Paris, non pas une exposition considérable, mais une *exposition de choix*, comme celle de la section française à l'Exposition de Copenhague.

Cette opinion a été appuyée par M. Bing, qui a dit que le Danemark devait prouver à Paris, par une bonne exposition, qu'il était un petit peuple plein de vitalité.

M. Nielsen a déclaré ensuite que l'on devait établir une sorte de censure et n'admettre que les objets dignes de figurer à l'Exposition universelle.

M. Schon a exposé incidemment que les exposants danois avaient vendu, à la dernière exposition de Paris, pour 216.000 couronnes (environ 298.000 francs) de marchandises, et que cette somme représentait le tiers de la valeur des objets exposés. Il a terminé en exhortant de nouveau les industriels danois à faire leurs efforts pour obtenir le plus grand succès possible à l'Exposition universelle de 1889.

#### Roumanie

Un comité national, en vue de la participation de la Roumanie à l'Exposition de 1889, vient d'être formé à Bucharest.

Ce comité, formé sous la présidence du prince Georges Bibesco, comprend plusieurs anciens présidents du conseil des ministres; il a adressé un appel aux Roumains pour les engager à prendre part à l'Exposition de Paris.

#### États-Unis

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que le général William B. Franklin, commissaire général des États-Unis à l'Exposition Universelle et M. Sommerville P. Tuck, commissaire-adjoint, viennent d'installer les bureaux du comité à New-York, 35, Wall street. Le secrétaire d'Etat a donné avis de cette nouvelle aux gouverneurs des États et territoires de l'Union américaine. Des instructions ont été envoyées par lui aux différents départements ministériels.

#### Chili

Le jugement du concours ouvert pour la construction du Pavillon du Chili, dans le Parc de l'Exposition, vient d'être rendu.

Le jury était composé de la commission chilienne, présidée par M. le ministre du Chili, assisté de M. A. Hardy, architecte, et de M. H. Jéquier, ingénieur consultant de la légation du Chili.

Le jury a scrupuleusement examiné les devis. Le projet Baudet, Donon et C<sup>o</sup> a été mis hors concours pour devis dépassant les prévisions. Les quatre autres projets ont été classés dans l'ordre suivant :

N<sup>o</sup> 1. MM. Moisant, Laurent, Savey et C<sup>o</sup>; architecte, M. H. Picq.

N<sup>o</sup> 2. M. Michelin; architecte, M. Michelin.

N<sup>o</sup> 3. MM. Charpentier et Brousse; architecte, M. Barberot.

N<sup>o</sup> 4. MM. Moreau frères; architecte, M. Geyler.

L'exécution est confiée aux auteurs du n<sup>o</sup> 1. Le n<sup>o</sup> 2 reçoit une prime de 2.000 francs. Le n<sup>o</sup> 3 a une prime de 1.000 francs.

## LES ADJUDICATIONS

### Exposition militaire.

Le vendredi 31 août 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue St-Dominique, 18, par M. le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de M. le général Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire, M. Simon, sous-intendant militaire, M. Boulanger, capitaine du génie et M. Walwein, architecte, chargé des travaux, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de 10.000 francs, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de serrurerie et quincaillerie à exécuter pour les constructions destinées à l'Exposition militaire.

Le cautionnement définitif est fixé à 500 francs, et le cautionnement provisoire à 250 francs.

Le devis, le cahier des charges, les plans, coupes et élévations, ainsi que tous les renseignements, sont déposés dans la salle des adjudications de l'Hôtel de l'In-

tendance militaire, 18, rue St-Dominique, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à cinq heures.

### Exposition forestière.

Le mardi 21 août, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à la Direction des Forêts, 76, rue de Varenne, à Paris, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, et sur la mise à prix de 110.000 francs, des travaux ci-après :

Construction à forfait et en location, d'un pavillon entièrement en bois (grumes et ouvrés), destiné à l'Exposition spéciale de l'Administration des Forêts, sur l'emplacement réservé à cet effet dans les jardins du Trocadéro.

Les démarches nécessaires seront faites auprès de M. le ministre, commissaire général de l'Exposition, pour que l'entrepreneur de ce pavillon soit considéré comme exposant dans la Classe 42.

En raison de la nature spéciale de la construction, ne pourront prendre part à l'adjudication que les entrepreneurs de charpente ou de menuiserie, qui présenteront un certificat de capacité délivré par un agent forestier, chef de service, un ingénieur des ponts et chaussées, un officier supérieur du génie ou un architecte.

Ce certificat devra être déposé à la Direction des Forêts avant le 16 août.

On peut prendre connaissance des pièces du projet :

1<sup>o</sup> A la Direction des Forêts, 76, rue de Varenne, tous les jours de 4 h. à 5 h.;

2<sup>o</sup> Chez M. de Gayffier, conservateur des forêts à Melun, chargé de la direction des travaux;

3<sup>o</sup> Chez M. Lucien Leblanc, architecte, 69, rue de Dunkerque, à Paris, les mardi et vendredi, de 9 à 11 heures du matin.

Le montant de la mise à prix a été fixé à 110.000 francs; le montant des frais est de 380 francs.

### Brésil.

Le 14 août prochain, aura lieu au siège du Comité franco-brésilien (36, rue Lafayette), à 4 heures, en présence du bureau du Comité et de l'architecte, chargé de la direction des travaux, l'adjudication de :

- 1<sup>o</sup> La terrasse;
- 2<sup>o</sup> La charpente en fer et pans de fer;
- 3<sup>o</sup> La maçonnerie et la plâtrerie;
- 4<sup>o</sup> La charpente en bois;
- 5<sup>o</sup> La couverture et la plomberie;
- 6<sup>o</sup> La menuiserie;
- 7<sup>o</sup> La grosse serrurerie;
- 8<sup>o</sup> La quincaillerie;
- 9<sup>o</sup> Les dallages.

Ces derniers travaux composent exclusivement l'œuvre du Pavillon Brésilien et de ses annexes, destinés à l'Exposition de l'Empire du Brésil, ainsi que d'une serre et d'une galerie de communication.

Les travaux seront exécutés pour une somme fixe et à forfait, dont le quantum sera déterminé par l'entrepreneur lui-même.

Le cautionnement est fixé à la somme de dix mille francs.

Les travaux devront être commencés, au Champ de Mars, le 17 août 1888, pour être terminés le 31 décembre.

Le cahier des charges, le devis descriptif des travaux et tous renseignements sont fournis aux intéressés au siège du Comité franco-brésilien, 36, rue Lafayette.

## AU CHAMP DE MARS

Des œuvres colossales, dans lesquelles des problèmes d'exécution nouveaux se posent aux ingénieurs, comme il est arrivé pour le Palais des Machines et pour la Tour de trois cents mètres, débute par des tâtonnements inévitables. Mais, dès le début, et c'est là la merveille des deux formidables entreprises qui encadrent l'Exposition du Champ de Mars, on a eu raison des petites imperfections des systèmes et l'exécution s'est poursuivie : depuis lors dans des conditions normales.

Le Palais des Machines est une entreprise remarquable, étonnante, qui remplira d'admiration le visiteur. Pour moi, je suis resté béant sous cette nef prodigieuse. Et mon admiration a été jusqu'à son comble, lorsque, les plans à la main, je me suis rendu compte de la puissance et de la simplicité des procédés qui ont permis la mise en place de cette immense ossature de fer, de 115 mètres de large sur 420 mètres de long, avec une rapidité et une précision merveilleuses.

L'espace recouvert est de près de 5 hectares (47.300 mètres), et l'on pourrait facilement y faire manœuvrer de l'infanterie ou de la cavalerie. De plus, le faite s'élève à 45 mètres au-dessus du sol, c'est-à-dire deux fois la hauteur d'une belle maison de Paris. Et tout cela sans l'ombre d'une colonne dans cet immense cube de vide.

La belle nef de l'Hippodrome, qui fit dans son temps l'admiration des populations, n'est plus qu'une modeste tabatière, à côté du Palais des Machines.

\*\*\*

Il a déjà été dit dans le *Bulletin Officiel* que l'édification de cette ossature gigantesque avait été confiée à deux sociétés de construction, chacune d'elles ayant une moitié à faire, les deux moitiés étant séparées l'une de l'autre par l'axe du Champ de Mars.

Chacune de ces moitiés comprend dix fermes. La Compagnie de Fives-Lille et la Société des anciens établissements Cail, chargées de ces travaux, ayant été libres de leurs modes d'action, chacune a procédé à l'érection d'une façon toute différente. D'ici à la fin du mois, les vingt fermes seront debout. Les deux adjudicataires sont partis du même point, c'est-à-dire de l'axe du Champ de Mars, s'éloignant, la compagnie de Fives-Lille vers l'avenue de La Bourdonnais, et la Société Cail vers l'avenue de Suffren.

La Compagnie de Fives-Lille arrive la première au terme de sa course, c'est-à-dire à l'élévation de sa dixième ferme, qui forme pignon. C'est donc d'elle que je m'occuperai aujourd'hui.

Le système employé par cette compagnie a été imaginé par M. Lantrac, ingénieur ; et le montage a été conduit par le chef du travail, M. Balme. Ce système apparaît d'une grande simplicité et présente ce double avantage, de ne départir chaque ferme qu'en quatre tronçons à élever et de placer par terre la presque

totalité des rivets. De façon que ces quatre tronçons, — deux piédroits et deux arbalétriers, — étant à leurs places définitives, on n'a eu à river en l'air que les parties peu importantes des raccorde-ments.

Pour élever ces pièces monstres, dont le poids atteint et dépasse 40.000 kilogrammes, l'ingénieur de Fives-Lille a établi trois échafaudages. Un pylône central et deux échafaudages latéraux.

\*\*\*

Voyons d'abord comment s'élèvent les piédroits. Ces masses colossales sont assemblées et rivées sur le sol, et se montent couchées, avec une légère inclinaison, sur une esplanade établie à cet effet, en dehors de la surface à couvrir et dans l'axe des fermes.

Il s'agit de les redresser : sans doute de les redresser sur une large base ?

Erreur ! Ils vont se poser sur une base minuscule : si bien que tout l'édifice va ressembler à ces œuvres de patience qui consistent à monter tout un jeu de dominos sur une seule de ses pièces.

La partie inférieure de ces immenses arbalétriers s'amincit brusquement, pour s'ajuster au coussinet d'articulation, qui s'appuie sur une rotule placée sur la pile de fondation.

Le piédroit bascule d'abord sur un axe auxiliaire, jusqu'à ce que l'arrête arrondie du coussinet vienne porter sur l'angle formé par la rotule et le sabot. La partie inférieure, en pointe, du piédroit étant ripée en face de la rotule et étant en contact avec elle, le levage commence. Il s'agit de donner au piédroit la position verticale, de façon à ce que son articulation supérieure vienne rencontrer l'arbalétrier auquel il doit être rivé ultérieurement.

La traction du levage s'opère au moyen d'un câble en chanvre à trois brins, et de poulies montées, dont les unes sont fixées sur l'échafaudage latéral, l'autre reliée au pied à l'aide d'un palonnier et de bielles en fer, oscillant sur un pivot d'acier.

Le poids du piédroit à mettre debout sur la rotule est de 48 tonnes. Mais, tout naturellement, l'effort à faire diminue à mesure qu'il se rapproche de la verticale. La traction s'exerce dans l'axe de la rotation. Le câble a 75 millimètres de diamètre et a été essayé à 40 tonnes. Le moment critique est le début du levage. Mais, une fois en route vers la verticale, le succès est assuré. Or voilà le hic ? comme le piédroit possède une pièce supérieure qui s'ouvre comme un bec à la rencontre de l'arbalétrier, son centre de gravité n'est plus dans son infime base, et il faut le retenir vers l'extérieur pendant l'opération, au moyen de deux haubans, que l'on laisse mollir et qui servent à le retenir lorsque le centre de gravité a dépassé la verticale.

Il a fallu environ trois heures pour le levage, toujours simultané, des deux pieds d'une même ferme, et cette opération n'a présenté aucun incident anormal.

\*\*\*

Le plan de chacune des rotules, qu'enchaînent les extrémités inférieures du piédroit subitement amincies en pointe, n'occupe qu'environ un tiers de mètre carré ; si bien que les 40 rotules, sur lesquelles repose l'ensemble de cette gigantesque et prodigieuse ossature de fer, n'occupent pas, en plan par terre, vingt mètres carrés. C'est de la pure féerie !

Dans le prochain numéro du *Bulletin Officiel*, je décrirai le levage des deux arbalétriers qui viennent s'ajuster aux piédroits et qui se rejoignent entre eux, pour former le faite de la ferme, sur lequel règne un vaste chemin de service.

\*\*\*

Le Palais des Arts Libéraux (côté Suffren) va grand train. La charpente de son dôme est achevée, et nous la verrons recouverte dans quelques jours.

Le Palais des Beaux-Arts est moins avancé que son frère d'en face, mais il n'y a aucun péril en la demeure.

\*\*\*

La Tour Eiffel poursuit sa marche ascendante. Elle en est à sa seconde plate-forme, au-delà de laquelle, les tronçons étant de 10 à 11 mètres, l'élévation sera extrêmement rapide. Si bien que l'on atteindra la plate-forme supérieure (celle d'où partira le clocheton), c'est-à-dire la hauteur de 270 mètres environ, avant la fin de 1888.

Sur les six millions de kilogrammes de fer qui formeront la prodigieuse Tour, près de cinq millions sont employés au point où l'on en est. C'est vous dire que ce qui reste à élever est peu de chose, en somme.

Les peintres, accrochés comme des cirons dans les inextricables entretoises de cette masse énorme, sont en train de poser la seconde couche de minium, la première ayant été posée sur les pièces avant leur sortie des ateliers.

Les maçons et les terrassiers préparent les chambres qui, dans les fondations des piles, doivent recevoir les machines des ascenseurs. La pile n° 3 est aménagée pour loger les puissants moteurs qui devront élever l'eau nécessaire pour la fonction desdits ascenseurs.

Point de cheminées visibles pour ces machines à vapeur aux environs de la Tour. La fumée est conduite sous terre vers une jolie tourelle en pierre, dont on voit les créneaux au-dessus des massifs verts du jardin, du côté Suffren. Cette tourelle n'est autre chose que la cheminée d'appel, d'où s'échappera la fumée des machines à vapeur placées à deux cents mètres de là, sous la pile n° 3.

Je m'arrête ici, car j'aurais encore plusieurs colonnes à dévider du bout de ma plume, si j'entrais dans les détails des opérations qui se poursuivent sur la Tour de trois cents mètres. Ce sera pour la prochaine fois.

C. L.

# L'Exposition militaire

DE 1889

Le principe d'une exposition militaire, lorsqu'il fut agité par les organisateurs de l'Exposition universelle de 1889, rencontra, on s'en souvient, une opposition assez vive.

Des objections nombreuses furent soulevées, tirées de considérations, les unes relatives à la défense nationale, dont il semblait qu'une exposition de ce genre dût divulguer les secrets et compromettre le fonctionnement, les autres propres à l'Exposition elle-même, dont on craignait, par une exhibition d'armes et d'engins de guerre, d'altérer le caractère essentiellement économique, pacifique, artistique et industriel.

L'opposition a désarmé, les objections ont été successivement et victorieusement refutées. L'Exposition militaire, à l'organisation de laquelle a été apporté le soin le plus scrupuleux, le souci le plus attentif ne saurait alarmer aucune susceptibilité : elle formera l'une des attractions les plus curieuses de la grande solennité de 1889, un des ensembles les plus attachants et les plus réussis parmi ceux que l'Exposition universelle est appelée à réunir et à grouper.

Nous publions aujourd'hui la reproduction du pavillon, à la fois grandiose et artistique, qui doit en abriter une partie. Le moment nous a paru bien choisi pour donner de l'Exposition elle-même une description anticipée : il va sans dire que le cadre restreint dont nous disposons ne nous permet point d'en faire connaître toutes les beautés et toutes les richesses. Nous nous bornerons à en donner les grandes lignes, à en esquisser, pour ainsi dire le programme et le catalogue raisonné.

\*\*\*

L'Exposition militaire, nous l'avons dit, sera formée de deux parties : l'une comprenant l'exposition *moderne*, — et qui formera la classe 66 : l'autre, affectée à l'exposition *rétrospective*, et qui sera englobée dans la section 5 (Art militaire) de l'Exposition rétrospective du travail.

C'est à la première partie (art militaire moderne) qu'est destiné le pavillon, dont notre numéro d'aujourd'hui reproduit la façade, pavillon qui s'élève sur l'Esplanade des Invalides.

Les exposants, qui y feront figurer leurs envois, sont : 1<sup>o</sup> le ministre de la guerre ; 2<sup>o</sup> le ministre de la marine ; 3<sup>o</sup> les industries diverses, dont l'art de la guerre est tribu-

taire, au multiple point de vue des métaux, des bois, des textiles, des outils, engins, objets et ustensiles de toute sorte. Les applications de la science moderne (chimie, électricité, etc.), se rattachant à la guerre y figureront également, sous la réserve des précautions qu'impose la défense, et sans qu'il puisse résulter de cette exposition aucun inconvénient pour la sécurité du pays et son outillage militaire.

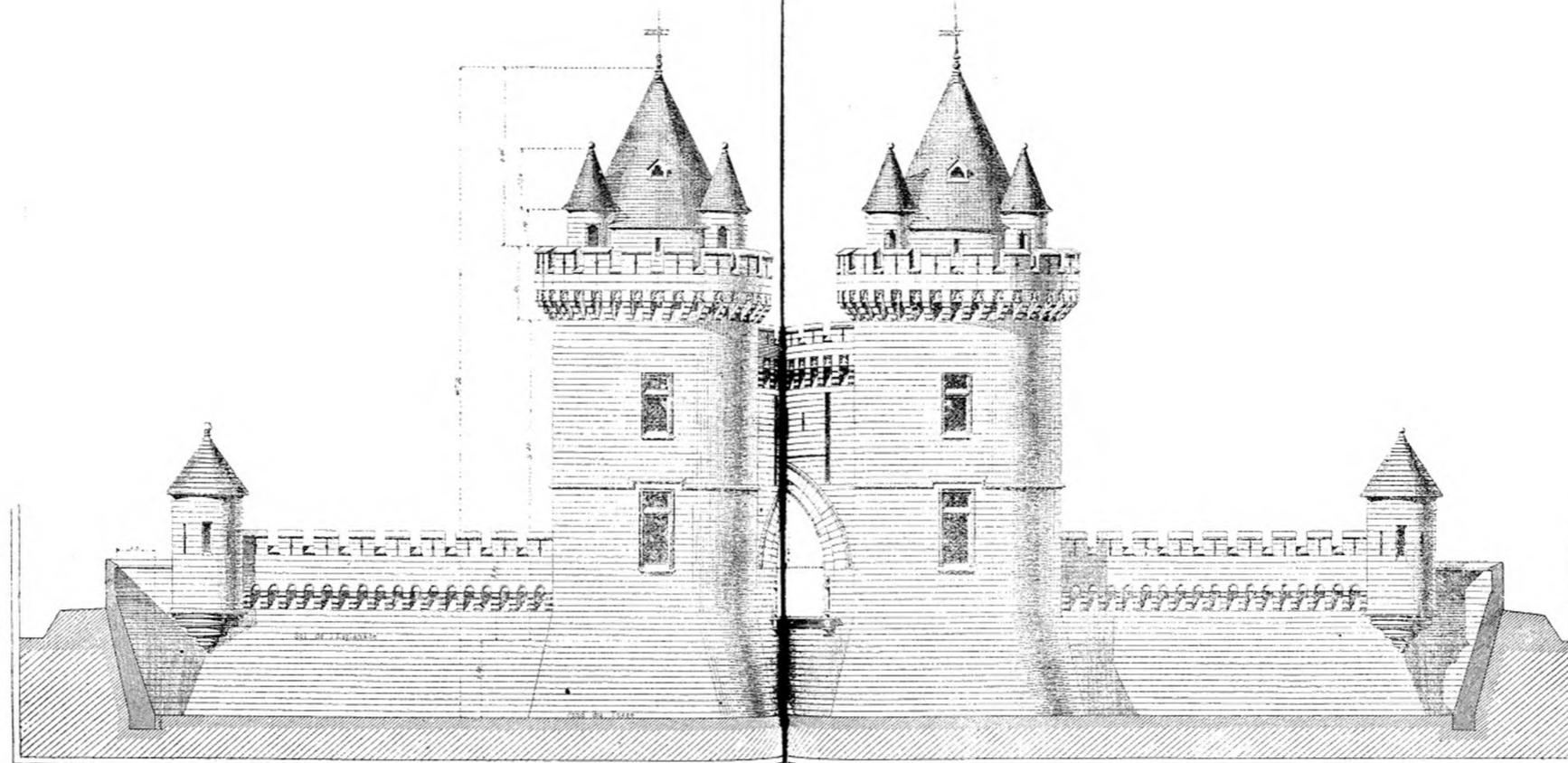
Mais quelque intérêt qui se puisse attacher à cette partie de l'Exposition, laquelle se bornera, en quelque sorte, à grouper harmoniquement et méthodiquement ce qui est placé couramment sous nos yeux : — la se-

conde partie (Exposition rétrospective de notre histoire militaire) est incontestablement appelée à succès beaucoup plus vif, beaucoup plus général.

Dans notre pays, d'esprit si militaire, dont les fastes constituent une épopée si riche et si féconde en illustres faits d'armes, tout ce qui peut rappeler les époques glorieuses auxquelles l'histoire de la France est liée de façon si indissoluble, est appelé à exciter une curiosité passionnée. A la reconstitution de notre histoire militaire, des progrès parcourus par notre armée, par l'uniforme de nos soldats, par l'art de la fortification, etc., ne peut man-

MINISTÈRE DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



FAÇADE DE L'EXPOSITION MILITAIRE

(Esplanade des Invalides)

être considérée comme le plus divertissant, le plus instructif des spectacles. C'est à cette tâche que la commission a appliqué tous ses soins, tous ses efforts : reproduction de tous les objets qui ont été de tout temps en usage dans notre armée : armes de guerre, armes de hast (lances, épées, arcs, arbalètes, fusils, mousquetons, carabines, pistolets, revolvers, etc.) Histoire des bouches à feu en modèles réduits (canons, bombardes, mortiers, coulevrines, obusiers, etc.) Représentation, en modèles des arts accessoires (armurerie, sellerie, bourrellerie, harnachement, etc.) Cette vaste restauration de notre histoire

militaire ne doit point se borner à ses côtés purement matériels. Outre une collection considérable d'imprimés reproduits en de magnifiques aquarelles, l'exposition comprendra tout ce qui est propre à faire revivre la France militaire dans l'âme des spectateurs : historique particulier des régiments, tableaux célébrant les faits d'armes les plus illustres accomplis par nos corps de troupes, tableaux d'honneurs des corps, etc.

\*\*\*

étroites d'un article de journal. En effet, nous sommes forcé de mentionner à la hâte, sans y insister autrement, plusieurs parties essentielles de cette magnifique entreprise. Nous voulons parler des collections particulières, auxquelles la commission a fait un appel qui a été accueilli avec le plus louable empressement. Citons notamment un collectionneur américain, M. Ritz, dont le contingent volontaire se chiffre par une incomparable collection de cinq cents épées authentiques et de toutes époques !

*Ab uno disce omnes !*

\*\*\*

Notre dessin représente la façade de la porte d'entrée de l'Exposition, construite dans le goût de l'architecture militaire du moyen-âge ; il y a une distance de 44 mètres d'une des tourelles extrêmes à l'autre.

Quant au Palais de l'Exposition militaire lui-même, il n'a pas moins de 150 mètres de longueur ; il se compose d'un rez-de-chaussée à larges baies avec une entrée monumentale au centre, décorée et surmontée de groupes et faisceaux, avec tous les attributs de l'art militaire.

L'ensemble très sobre et très artistique de cette construction, fait le plus grand honneur à l'architecte du gouvernement, M. Walwein, qui en a conçu le plan.

La commission militaire chargée de l'Exposition s'est, du reste, occupée toujours très activement de sa tâche : présidée, au début, par le général Jung, elle a aujourd'hui à sa tête le général Gervais, auquel reviendra une bonne part du succès : n'ayons garde d'oublier l'actif et habile secrétaire de la commission, M. G. Chabbert.

\*\*\*

Cette courte analyse donne une idée sinon complète, au moins approximative de ce que sera cette fraction du grand tout qui va être bientôt offert à l'admiration du monde civilisé.

Les nations, conviées par la France à cette solennité fraternelle, ne sauraient prendre ombrage de cet hommage rendu par la patrie à ce qui fit si longtemps sa gloire et son orgueil. Elles n'y verront qu'un souvenir pieux accordé à un passé éclatant et honorable entre tous, et la preuve aussi que la France, qui s'est volontairement et généreusement absorbée depuis dix-huit ans dans les travaux de la paix, n'a point abdiqué toutefois son rang et sa légitime prépondérance dans le concert des peuples militaires.

J.-N. GUNG'LE.

# LE CHAMP DE MARS

1751-1889

## II

La première revue passée  
au Champ de Mars.

Aussitôt que les maraîchers, propriétaires ou locataires des terrains du Champ de Mars, furent repoussés et que les travaux de terrassement furent quelque peu avancés, Louis XV voulut inaugurer le Champ inachevé par une revue officielle à laquelle prirent part les régiments des Gardes françaises, les régiments des Gardes suisses et les élèves de l'École militaire.

Cette revue, à laquelle assistait Madame de Pompadour, alors en possession d'une influence presque souveraine, n'eut pas de caractère particulier, cependant un incident, digne d'être rapporté, la signala.

Le Directeur des bâtiments du roi, contrôleur général des finances Philibert Orry, ayant eu la malheureuse chance de déplaire à la favorite, avait été brutalement dépossédé de ses emplois; la fatalité avait voulu qu'à la même époque le neveu de ce contrôleur, Robert Orry, jeune officier distingué, fût, à la suite d'un échec subi par notre armée, en Allemagne, rappelé précipitamment à Paris et détenu à l'École militaire, sous l'effroyable accusation de trahison.

Enveloppant l'oncle et le neveu dans sa haine, Madame de Pompadour suivait cette affaire avec passion.

Le jour de la revue, le roi s'intéressant au jeune et malheureux accusé, voulut le voir et l'interroger lui-même. Après cet interrogatoire, M<sup>me</sup> de Pompadour obtint qu'il fût renvoyé devant une commission militaire. C'était une condamnation à mort.

Au moment où Louis XV donnait à ce sujet les ordres nécessaires, un exprès porteur d'un rapport du colonel Chevert, chef direct de Robert Orry, paraissait au Champ de Mars.

Lecture faite de ce document, il résultait du rapport du colonel que le jeune officier, injustement et calomnieusement accusé, s'était, au contraire, admirablement comporté devant l'ennemi et que nos troupes, un instant enveloppées, à la suite d'une erreur commise par le maréchal de Maillebois, avaient été dégagées et sauvées par Orry, grâce à une charge de cavalerie brillamment conduite.

Pleinement éclairé par le rapport de Chevert, Louis XV, résistant aux désirs de Madame de Pompadour, conféra à Robert Orry, au Champ de Mars même et en pré-

sence des troupes en armes, le grade de lieutenant.

Nous ne connaissons pas exactement la date de cette revue, mais Madame de Pompadour étant morte en 1764, nous trouvons dans le récit qui précède, la preuve que les travaux du Champ de Mars ont été commencés plus tôt qu'on ne le suppose généralement.

La première expérience aérostatique  
faite au Champ de Mars  
le 27 août 1783

On sait que le 5 juin 1783, les créateurs de l'aéronautique, Joseph Montgolfier, né le 26 août 1740, et Etienne Montgolfier, né le 6 janvier 1745, tentaient, à Annonay, en présence des Etats particuliers du Vivarais, leur première expérience publique.

Leur aérostat, encore bien imparfait, était en toile doublée de papier et soutenu par un réseau de cordes faibles fixées à la toile. Sa forme était presque sphérique. Sa circonférence était de 140 pieds (35 mètres environ), sa hauteur de 35 pieds (11 mètres environ); un châssis de bois le tenait fixé au sol. Il cubait 22000 pieds (7145 mètres environ). Avec le châssis, l'aérostat pesait 500 livres.

Le gonflement de ce globe se fit à l'air chaud, en brûlant sous l'orifice, de la paille et des branchages. Quand ce fut terminé, huit hommes suffirent à le retenir à terre, jusqu'au moment où, à un signal donné, ils l'abandonnèrent à lui-même.

A la stupéfaction profonde, puis aux acclamations des spectateurs, la machine, comme on disait alors, s'éleva rapidement jusqu'à une hauteur qu'on a pu évaluer à 1000 toises (1949 mètres environ). Le vent, à peine sensible, la porta à 1200 toises (2338 mètres environ) de son point de départ; là, elle atterrit doucement et sans briser les ceps de vignes ni les échelas sur lesquels elle reposait.

L'expérience avait duré dix minutes.

(A suivre)

Ernest Maindron.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Le succès prôné à l'Exposition se réalise largement.

Chaque vendredi, le festival attire le monde le plus élégant qui applaudit l'orchestre, les chœurs et les soli, conduits brillamment par M. Wittmann.

Le dimanche, la foule s'enthousiasme pour les courses nautiques, et dimanche dernier, les guichets ont enregistré plus de 15.000 entrées.

La canonnière Farcy, qui est restée à la porte Est du Palais, excite toujours la curiosité du public.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro, sur les attractions de chaque jour et sur celles que prépare l'habile administration de l'Exposition de Sauvetage.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement :

Une circulaire explicative :

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen.

Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

La semaine qui s'achève a eu plus d'un point de ressemblance avec sa devancière. Ferme au début, le marché a fait preuve de moins d'entrain par la suite, et cependant le niveau de la cote n'a pour ainsi dire pas varié. D'ailleurs, à cette époque du mois, au lendemain des règlements de comptes des mois précédents, la spéculation prend généralement haleine; elle laisse s'écouler quelques jours avant de reprendre de nouveaux engagements. C'est cette absence d'échanges, habituelle au début d'un mois, que nous avons constatée; il est, par conséquent, bien naturel que la cote ne se soit pas modifiée pour cela; elle aurait pu fléchir, si la spéculation avait témoigné de quelque hésitation, tandis qu'elle s'est bien maintenue, du moment que cette spéculation ne faisait qu'un simple temps d'arrêt.

Les nouvelles à sensation faisant complètement défaut, nous ne tarderons pas à voir les prix actuels s'améliorer encore. L'argent disponible est abondant; nous en avons vu la preuve dans l'empressement avec lequel l'épargne a répondu aux appels qui viennent de lui être faits. Mais ces émissions n'ont enlevé qu'une faible partie de ces disponibilités; les emplois à faire sont considérables et contribueront, pour la plus large part, à la reprise des cours.

\*\*\*

Les Rentes françaises se négocient comme suit sur nos deux marchés :

A terme, nous voyons inscrire le 3 0/0 à 83 62, l'Amortissable à 86 25 et le 4 1/2 0/0 à 105 50.

Au comptant, on traite le 3 0/0 à 83 55, l'Amortissable à 86 25 et le 4 1/2 0/0 à 105 50.

Les échanges de primes pour la fin du mois et pour fin prochain ont un marché peu animé. Cependant, les écarts avec lesquels on les négocie sont toujours peu tendus. On paie, par exemple, 0.30 et 0.15 dont 15 et dont 25 50 pour prix courant.

Les Consolidés anglais sont restés fort calmes pendant ces huit derniers jours. Nous les relevons à 99 50.

La Rente italienne est, depuis quelques jours, un peu délaissée. Nous la laissons à 96 15.

Sur la Rente espagnole, nous relevons le cours de 72 80.

Le marché est calme.

Le 4 0/0 hongrois se négocie à 83 35.

Nous laissons le 4 0/0 autrichien à 92 50.

Peu de mouvement sur les Fonds russes. Nous retrouvons le 5 0/0 1877 à 104 85.

L'Egypte unifiée se négocie à 125.

On traite le Turc à 44 50.

Les valeurs de crédit ont peu modifié leur allure dans cet intervalle de huit jours.

Nous retrouvons le cours de 3715 en regard de l'action de la Banque de France.

Le Crédit foncier est bien tenu à 1318 25. Toutes les actions se négocient avec estampillage depuis le 1er août. Les porteurs ont largement usé de leur droit de souscription au capital nouveau.

La souscription aux Bous à lots a été couverte plus de vingt fois. Pour quinze millions que le Crédit foncier demandait, il lui a été offert près d'un milliard. Le nombre des souscripteurs a dépassé 125,000, malgré les mesures prises pour le limiter.

Après l'attribution d'un titre par souscripteur, la répartition se fera vraisemblablement sur la base de 3 bous attribués pour 1000 bous souscrits.

Ce succès est un éclatant témoignage de confiance que le public vient de donner, une fois de plus, à l'administration de notre grand établissement financier.

Les obligations à lots du Crédit foncier des emprunts 1879, 1880 et 1883 ont été l'objet de nombreuses demandes et leurs cours sont aujourd'hui nettement orientés vers le pair. L'obligation foncière 1879 est demandée à 124, la Communale 1879 à 122.

Ces valeurs justifient, à tous égards, les demandes constantes dont elles sont l'objet.

On voit surtout la garantie hors ligne du placement, l'absence de tout risque de dépréciation. La spéculation reste étrangère à ces valeurs. On la grande stabilité des cours. Avoir en portefeuille un titre que l'on pourra toujours recourir pour le moins au pair, d'achat, c'est être dans la situation d'un titulaire de compte-courant : on l'argent déposé en compte courant ne produit que de 1/2 à 1 0/0. L'obligation du Crédit foncier

produit plus de 3 0/0 au cours actuels et procure de nombreuses chances de lots.

Le Bon à lots se maintient solidement aux cours de 121 francs.

On a de bonnes nouvelles de l'émission des obligations de la Compagnie française des Chemins de fer argentins, dont les résultats seront également fort satisfaisants.

Nous relevons la Banque d'Espagne à 479 35, La Banque Ottomane, à 322 58, La Banque parisienne reste à 395.

Le Crédit brésilien est ferme à 295, Les Chemins de fer sont calmes : ils restent au même niveau.

Les valeurs industrielles ont peu varié, Le Panama est à 782 50.

Nous relevons le Suez à 2220.

Les recettes du transit du Canal de Suez sont très satisfaisantes; elles accusent une augmentation sur les produits de l'année dernière.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

15, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARIXONI

Correspondants de la Fonderie Wagnery Frères.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérane

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE, Exiger Portrait-Caution

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue Barbette, 11 bis Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**LA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chron. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi f<sup>o</sup> du Catalogue.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, Faubourg Saint-Henri

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 23 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**Cassis-Rouvière**

DIJON

Succursale à PARIS

7, rue Châteaudun

MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883

20 Diplômes

aux Expositions Universelles.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181

PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries ..... 1883

Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres ..... 1885

Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

LAMPES ÉLECTRIQUES

à incandescence

**DE CHANGY**

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

CONSOMMATION

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

**RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIONALES**  
**Léonce VÉZIAN**

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de Kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches soufrees, soufre composé au sulfate de cuivre contre le Mildew.

M. V. et H. de la Compagnie, Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

## GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES

CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur

15, Rue de Buoi, PARIS

SPECIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

## ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Breveté s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perrot (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0

sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.

Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 65 le kilog, contre remboursement.

## APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUERET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

MÉDAILLE D'OR

DIPLOME D'HONNEUR

AMSTERDAM

EXPOSITION

1883

des

Envoi franco

BIÈRES FRANÇAISES

du

Paris 1887

GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, S. Br. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

## WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES

INITIALES

PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS

FANTAISIES DIVERSES

NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS

INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS

FILETS CUIVRE ET MATIÈRE

MATÉRIEL D'IMPRIMERIE

MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

L'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>re</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et conditions  
11, RUE DE LA PAIX, PARIS



**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIERES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
MOSAIQUES COIGNET  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

B<sup>TES</sup>  
S.G.D.G.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

# A. PIAT

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIER GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

# BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Consells

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

## BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.

Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.  
Economie sociale : Questionnaire.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Les Adjudications.  
Nouvelles de l'Exposition.  
Exposition des Colonies.  
L'Étranger à l'Exposition.  
L'Exposition belge en 1889.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
A l'Exposition de Sauvetage.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Vu l'article 5 du décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, et l'annexe n° 1 contenant le système de classification générale de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 1887 ;

Vu les délibérations de la commission supérieure d'organisation ;

Sur la proposition du directeur général de l'exploitation, et vu son rapport en date du 4 août 1888 ;

Arrête :

Art 1<sup>er</sup>. — Une seizième section est créée dans l'exposition d'économie sociale.

Art. 2. — La seizième section prendra pour titre : « Intervention économique des pouvoirs publics », et comprendra les objets dont l'énumération sommaire est indiquée ci-dessous :

Œuvres, institutions et établissements d'Etat ayant pour objet l'amélioration physique, intellectuelle et morale des individus.  
Intervention des pouvoirs publics dans le contrat d'échanges et dans le contrat de travail.  
Réglementation de la durée et du mode de travail par l'Etat ou par les municipalités.  
Fixation d'un salaire minimum pour les ouvriers, série de prix pour les travaux des villes.

Tarifification du prix de certaines marchandises, taxe du pain, taxe de la viande, minoteries, boulangeries et boucheries municipales, laiteries municipales, restaurants populaires et bazars municipaux, pharmacies municipales, bains publics.

Magasins municipaux pour les matières premières et pour les outils des associations ouvrières.

Travaux publics considérés comme annexes de l'assistance publique.

Entreprises municipales pour le transport en commun des voyageurs, pour l'éclairage des villes par le gaz ou l'électricité.

Construction et exploitation par l'Etat des chemins de fer et des canaux.

Bureaux de placement avec ou sans monopole, bourses du travail.

Banques de crédit nationales ou municipales, pour les ouvriers ou les associations ouvrières.

Avances ou subventions consenties par les villes ou par l'Etat aux sociétés coopératives ou corporatives de production.

Responsabilité des patrons en cas d'accidents, assurances facultatives ou obligatoires contre ces accidents.

Constructions d'habitations économiques faites par les municipalités ou avec leur intervention.

Influence des lois qui règlent la transmission de la propriété, loi dite *homestead* pour la protection du foyer domestique.

Hygiène publique officielle, laboratoires municipaux, régime fiscal ou légal des boissons dans ses rapports avec la liberté du travail.

Intervention des pouvoirs publics dans les conflits entre les patrons et les ouvriers, subventions accordées aux grévistes dans les villes.

Intervention des pouvoirs publics pour favoriser ou restreindre l'émigration ou l'immigration, taxe de séjour prélevée sur les ouvriers étrangers, naturalisation.

Concurrence commerciale faite aux marchands sédentaires par les marchands des quatre-saisons et les marchands torains.

Paris, le 9 août 1888.

PIERRE LEGRAND.

Par arrêté, en date du 10 août 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, a nommé membres du comité d'admission de la section XVI (*Intervention économique des pouvoirs publics*) de l'exposition d'économie sociale :

MM. Donnat (Léon), membre du conseil municipal de Paris, président.

Yves Guyot, député de la Seine, vice-président.

MM. Burdeau (A.), député.

Faure (Fernand), député.

Saint-Martin, membre du Conseil municipal de Paris.

Beurdeley (Paul), maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, membres.

Deloncle (François), consul, secrétaire.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Vu la loi du 6 juillet 1886 ;

Vu les articles 3 et 5 du décret du 28 juillet 1886 ;

Sur la proposition du directeur général de l'exploitation,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Un concours est ouvert pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1889, à Paris.

Art. 2. — Sont nommés membres du jury chargé de rédiger le programme de ce concours et de juger les œuvres présentées, sous la présidence du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

*Vice-présidents* : MM. Alphand, directeur général des travaux ; Berger, directeur général de l'exploitation ;

*Membres* : MM. Chaplain, graveur, membre de l'Institut ; Daumet, architecte, membre de l'Institut ; David Dautresme, chef du cabinet du ministre du commerce et de l'industrie et du commissaire général ; le vicomte H. Delaborde, conservateur honoraire de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut ; Delaunay, membre de l'Institut ; Duplessis, conservateur de la Bibliothèque nationale ; Galland, peintre ; Charles Garnier, architecte, membre de l'Institut ; Guillaume, sculpteur, membre de l'Institut ; Larroumet, directeur des beaux-arts ; Proust (Antonin), député, commissaire général des beaux-arts ; Roty, graveur, membre de l'Institut ; Sédille, architecte du gouvernement, vice-président de la société centrale des architectes ;

*Secrétaires* : MM. Jacques Rouché, sous-chef du commissariat général ; Thurneyssen (E.), secrétaire de la direction générale de l'exploitation.

Art. 3. — Un prix unique de dix mille francs (10.000 fr.) sera accordé à l'auteur du dessin du diplôme de récompense classé au premier rang.

Paris, le 11 août 1888.

PIERRE LEGRAND.

Par arrêté en date du 11 août 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques (Section III. — *Arts et métiers*), M. Servois, garde général des archives nationales, en remplacement de M. Doniol, démissionnaire.

Par arrêté du ministre du commerce, commissaire général de l'Exposition, M. Gilbert Breton, membre du Comité d'admission de la classe 35, est nommé membre du Comité d'installation de la même classe (*articles de bonneterie et de lingerie, objets accessoires du vêtement*), en remplacement de M. Boussard, décédé.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

### EXPOSITION D'ÉCONOMIE SOCIALE

#### ENQUÊTE. — QUESTIONNAIRE

(Suite et Fin)

#### Section XV

##### II. — BUDGET DE LA FAMILLE (1).

OUVRIER CÉLIBATAIRE OU FAMILLE D'OUVRIER.

##### 218. Recettes en argent.

a. Salaires quotidiens et annuels pour le travail principal du mari, — de la femme, — des enfants (2). Indiquer l'organisation de ces salaires : à la journée ou à la tâche, et le nombre de jours de travail par an.)

b. Gains accessoires. Ventes des produits obtenus par l'élevage des animaux, volailles, abeilles, vers à soie, etc.; — par la culture d'un jardin potager, d'un champ, etc.; — par des travaux ou services éventuels.)

c. Allocations pécuniaires. (Secours émanant soit de la charité publique ou privée, soit de libéralités patronales, soit d'institutions de prévoyance.)

d. Revenus des propriétés foncières ou mobilières. (Maisons, champs, animaux domestiques. — Rentes sur l'État, obligations, etc.)

Recette totale en argent par an provenant des quatre sources ci-dessus indiquées.

##### 219. Recettes en nature.

Pour les recettes comprises dans ce paragraphe, on procédera par évaluations approchées, en estimant au cours du marché les objets consommés directement par la famille.

a. Salaires en nature. (Nourriture, — habitation, — fournitures ou denrées (3).)

b. Gains accessoires. (Produits consommés en nature dans le ménage et obtenus par l'élevage des animaux, — par des travaux ou des services éventuels.)

(1) C'est surtout le chef de famille qui connaît le budget des recettes, et la ménagère, celui des dépenses.

(2) On indiquera, si c'est possible, les changements survenus depuis une vingtaine d'années, soit dans le salaire quotidien à la journée et dans le nombre de journées à l'année, soit dans le nombre d'heures de travail, dans le prix de façon de l'ouvrage et dans la quantité d'ouvrage fait par l'ouvrier dans la journée.

(3) Par exemple, le blé que reçoivent certains moissonneurs, les denrées prises à un économat et dont le montant est retenu sur les salaires.

c. Subventions en nature. (Chauffage, éclairage, médicaments, droits de pâturage, d'affouage, de glanage, de ramassage de bois mort, — communaux, etc.)

d. Revenus des propriétés foncières. (Loyer de la maison possédée et habitée par la famille. — Produits consommés en nature dans le ménage et fournis par le jardin potager, le champ, que possède la famille.)

Évaluation de la recette totale en nature par an, provenant des quatre sources ci-dessus indiquées.

Total des recettes annuelles en argent et en nature.

##### 220. Dépenses en argent (1).

a. Nourriture. (Si la famille se nourrit dans un établissement quelconque, faire connaître sa dépense journalière. — Si la mère de famille fait la cuisine, indiquer la dépense moyenne par an, avec la décomposition entre les principaux objets de consommation suivants : — pain ; — lait, beurre et huile ; — poisson ; — viande, laquelle ? — légumes et fruits ; — autres aliments ; — boissons, lesquelles ?)

Dépenses accessoires. (Café, cabaret, etc.)

b. Logement. (Taux du loyer par semaine, par trimestre, par année. — Si l'ouvrier est propriétaire de sa maison, on n'inscrira ici que les dépenses provenant de l'impôt et de l'entretien de l'immeuble.)

Mobilier. — Chauffage et éclairage.

c. Vêtements : pour le mari ; — la femme ; — les enfants. (On évaluera cette dépense en divisant le prix d'achat de chaque vêtement par le nombre d'années qui en représente la durée. — On indiquera si la femme confec-tionne elle-même une partie des vêtements de la famille.)

d. Menus plaisirs et dépenses diverses. (Récréations : — écoles ; — culte ; — impôts ; service de santé, etc.)

e. Dépenses d'épargne et de prévoyance. (Placements à la caisse de retraite ; — cotisations à une société de secours mutuels. — Faire savoir si la femme et les enfants sont membres de la société de secours mutuels.)

Dépenses totales en argent par an.

221. Épargnes et dettes. — Placements à la caisse d'épargne, — à d'autres institutions d'épargne. — Achat de terres, d'une maison ; de valeurs. — Lesquelles ? — Dettes.

222. Situation de la famille. — Observations générales sur la situation morale et matérielle de la famille, son état de gêne ou d'aisance, — ses perspectives d'avenir. — Que sont devenus les enfants adultes ? — A quoi destine-t-on les jeunes enfants ? — Les enfants exercent-ils la profession de leurs parents ? — Restent-ils dans le pays ou vont-ils chercher fortune au dehors ?

## PARTIE NON OFFICIELLE

### LES ADJUDICATIONS

#### Exposition militaire.

Le vendredi 31 août 1888, à trois heures de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue Saint-Dominique, 18, par M. le Préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de M. le général Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire, M. Simon, sous-intendant militaire, M. Boulanger, capitaine du

(2) On n'a pas jugé nécessaire de consacrer un paragraphe spécial aux dépenses en nature, dont tous les éléments sont déjà chiffrés au paragraphe précédent.

génie et M. Walwein, architecte, chargé des travaux, à l'adjudication au rabais sur le prix de vingt-quatre mille deux cent cinquante francs et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de peinture et vitrerie à exécuter pour les constructions destinées à l'Exposition militaire.

Le cautionnement définitif est fixé à mille francs et le cautionnement provisoire à cinq cents francs.

Le devis, le cahier des charges, les plans, coupes et élévations, et tous renseignements sont déposés dans la salle des adjudications de l'Hôtel de l'Intendance militaire, 18, rue St-Dominique, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à cinq heures.

Le vendredi 31 août 1888, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles de l'Hôtel de l'Intendance militaire, rue St-Dominique, 18, par M. le Préfet de la Seine, ou son délégué, assisté de M. le général Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire, M. Simon, sous-intendant militaire, M. Boulanger, capitaine du génie et M. Walwein, architecte, chargé des travaux, à l'adjudication, au rabais sur le prix de vingt mille neuf cents francs, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, à forfait, des travaux de menuiserie à exécuter pour les constructions destinées à l'Exposition militaire.

Le cautionnement définitif est fixé à mille francs, et le cautionnement provisoire à cinq cents francs.

Le devis, le cahier des charges, les plans, coupes et élévations, et tous renseignements, sont déposés dans la salle des adjudications de l'Hôtel de l'Intendance militaire, 18, rue St-Dominique, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à cinq heures.

Hier a eu lieu, au tribunal de commerce, par les soins du conseil de préfecture, l'adjudication en un lot, à forfait, des travaux de construction des bâtiments destinés à l'Exposition de la classe 65, à exécuter, en location, au quai d'Orsay, près du pont d'Iéna.

La mise à prix était de 122,000 francs et le cautionnement fixé à 6,000 francs. Les travaux ont été adjugés à M. Albert Pomblan, avec un rabais de 4 fr. 20 0/10.

A la même séance a eu lieu l'adjudication en un lot des travaux de peinture à exécuter, à forfait, pour les pavillons destinés à l'Exposition d'hygiène, à l'Esplanade des Invalides.

La mise à prix était de 9,000 francs et le cautionnement fixé à 600 francs. Les travaux ont été adjugés à M. J.-B. Ganguet, moyennant un rabais de 25 0/10.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. le ministre de l'intérieur vient d'instituer une commission chargée, sous l'autorité de M. le directeur de l'Assistance publique en France, de préparer l'organisation de l'expo-

sition des services de l'Assistance publique relevant du ministère de l'intérieur.

Cette commission a pour président M. Henri Lefort, inspecteur général; pour secrétaire, M. le docteur Arnaud. Elle comprend les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance, M<sup>me</sup> Landrin, inspectrice générale des services de l'enfance, et M. Arthur Good, ingénieur des arts et manufactures, auteur de travaux sur les aveugles.

Les travaux de construction du théâtre des Folies-Parisiennes à l'Exposition universelle, travaux que dirige M. Louis Masson, ingénieur civil, et MM. Avrial et Co, entrepreneurs, sont menés avec la plus grande activité.

Ajoutons que MM. Daubray et Scipion sont de retour de Londres, où ils ont fait différents engagements qui nous promettent pour l'Exposition de l'an prochain des numéros tout à fait imprévus et d'une extrême originalité.

Mercredi 15 août, à midi, ont eu lieu les obsèques de M. Goubet, agent réceptonnaire au service du contrôle des constructions métalliques, décédé en son domicile, avenue de La Bourdonnais, 49.

Ses collègues et amis de la Direction Générale des travaux assistaient à la cérémonie et ont suivi le convoi jusqu'au cimetière de Bagneux.

M. le Directeur général s'était fait représenter par M. Saillard, sous-chef du secrétariat, qui a adressé à la famille du défunt, au nom de M. Alphand, ses vifs regrets de la perte très sensible que vient de faire le personnel des travaux de l'Exposition.

Le *Bulletin officiel* était représenté aux obsèques de M. Goubet par M. Depasse, dessinateur.

## EXPOSITION DES COLONIES

L'exposition de nos colonies et des pays de protectorat, qui doit avoir lieu en 1889 à l'Esplanade des Invalides, sera, nous l'avons déjà dit, une des parties les plus réussies de l'Exposition Universelle, elle est destinée à attirer la foule des visiteurs, et sera d'un grand profit pour les Français d'outre-mer.

Dans un de nos prochains numéros nous donnerons un dessin représentant les Palais Tunisiens, dont les minarets et les dômes attireront déjà les curieux sur le quai d'Orsay.

Depuis quelques jours, l'Esplanade des Invalides est transformée en un vaste chantier.

Plusieurs constructions sont déjà debout. Une d'entre elles pique vivement la curiosité des passants; c'est une vaste serre, vrai palais de cristal qui s'élève en travers de la rue de Lille, à l'entrée de l'Esplanade.

Cette serre est destinée à l'exposition des colonies et des pays soumis au protectorat, exposition dont les bâtiments seront complétés par le pavillon, long de soixante mètres, actuellement en voie de construction au milieu de l'îlot limité par la rue de Lille et la rue Saint-Dominique.

Des renseignements reçus ces jours derniers de Saïgon nous apprennent que les comités d'organisation institués dans les divers pays de l'Indo-Chine se préparent

avec une grande activité; aussi la section de l'Indo-Chine promet-elle d'être fort brillante.

Un bâtiment d'une superficie de sept mille cent trente mètres renfermera les nombreux et curieux produits du pays.

Un village annamite occupera dans la section un espace de seize cents mètres et sera habité par 25 tirailleurs annamites, 36 militaires et 26 civils, soit un personnel de quatre-vingt-sept indigènes.

MM. Moquin-Tandon et de Fonvielle, délégués de l'Indo-Chine, sont déjà à Paris. Ils ont pour mission de concourir à l'installation des produits de cette colonie, sous l'autorité immédiate du sous-secrétaire d'Etat et la direction de M. L. Henrique, commissaire spécial de l'exposition coloniale de 1889.

L'arrivée de l'architecte des bâtiments annamites et tonkinois est annoncée pour le mois d'octobre. Il apportera avec lui les charpentes, les moulures, les sculptures, ainsi que toutes les parties de ces diverses constructions.



Les dernières nouvelles parvenues de la Nouvelle-Calédonie nous apprennent également que le comité d'organisation de la colonie s'occupe activement de toutes les questions relatives à la préparation de son exposition en 1889.

On sait qu'un village canaque, comprenant plusieurs cases, sera construit dans la section des colonies françaises sur l'esplanade des Invalides. Des indigènes, choisis à la fois parmi les plus civilisés et parmi les plus sauvages encore, seront envoyés de Nouméa dès le mois d'avril de façon à arriver en France au commencement de la bonne saison. Ce groupe comprendra des femmes et des enfants, ce qui permettra aux métropolitains de prendre une idée exacte d'une famille néo-calédonienne.

Au centre du village, sera placée une case de chef et deux cases ordinaires qui seront montées par les indigènes eux-mêmes. Ceux-ci apporteront, en outre, de la peau de niaouli avec laquelle ils construiront d'autres habitations plus simples.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Espagne.

Les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et des travaux publics se sont réunis pour discuter la question de la participation de l'Espagne à l'Exposition de Paris, en 1889.

Ils proposeront au conseil des ministres, d'accord avec les chambres de commerce de Madrid, de Paris et de plusieurs villes d'Espagne, de laisser la première prendre à sa charge les dépenses de cette participation, en disposant à son gré de la subvention de 300,000 francs qui lui a été allouée.

Parmi toutes les puissances qui se sont refusées à prendre part officiellement à l'Exposition, l'Espagne est jusqu'à présent la seule qui ait trouvé un moyen aussi correct qu'habile de sauver la question politique, tout en témoignant de sa bonne amitié envers la France. C'est toujours grâce à son tact et à son intelligence que la Reine-Régente arrive à trouver des solutions aux choses les plus difficiles.

### Suisse.

Le nombre des exposants suisses qui se sont inscrits pour l'Exposition universelle de Paris était, au 15 juin, de 901 avec 1,026 numéros. La répartition des exposants entre les diverses classes est la suivante :

Œuvres d'art, 134 exposants; Education et enseignement, 114; Mobilier et accessoires, 229; Tissus, vêtements et accessoires, 100; Industries extractives, produits bruts et ouvrés, peaux, cuirs, etc., 71; Industries mécaniques, 136; Produits alimentaires, 186; Agriculture, etc., 21; Horticulture, 5; Bétail, 30. Total : 1,026 exposants, occupant 4,490 mètres carrés de plancher et 2,350 mètres carrés de paroi.

D'après les cantons, les exposants se répartissent ainsi :

Zurich, 130 exposants; Neuchâtel, 126; Berne, 122; Genève, 117; Vaud, 93; Saint-Gall, 60; Argovie et Fribourg, 26; Bâle-ville, 24; Lucerne, 23; Grisons, 17; Schwytz et Thurgovie, 14; Schaffhouse et Valais, 13; Tessin, 11; Glaris, 8; Unterwald-le-Bas, 7; Soleure, 6; Bâle-Campagne, 5; Uri, Appenzell et Zoug, 3; Obwald, 1; Etranger, 36.

### Roumanie

Le Comité national de l'exposition roumaine dans notre grande Exposition universelle de 1889 vient d'être définitivement formé à Bucarest et a élu son président le prince Georges Bibesco, qui sera, en même temps, son commissaire général à Paris.

Nous relevons, parmi les membres du comité national, les noms des personnages les plus considérables du pays. Nous citerons notamment M. Démiter Bratiano et M. Protopopescu-Pake, maire de Bucarest.

Il nous paraît tout indiqué que le gouvernement roumain tiendra à honneur de soutenir ses nationaux dans cette œuvre patriotique et qu'il n'hésitera pas à lui allouer une subvention pour qu'il ait sa part brillante dans ce grand tournoi pacifique de la lutte pour le progrès.

### République Argentine.

Le directeur du musée de la salle de commerce, M. Carlos Lix Klett, rédacteur de plusieurs journaux, vient d'être nommé directeur de la section des produits argentins à l'Exposition universelle de Paris.

### Colonie du Cap

Une interpellation avait été adressée récemment au premier ministre de la colonie du Cap par un député, membre de la chambre de commerce, au sujet de la participation de ce pays à l'Exposition de 1889.

D'après les déclarations de sir Gordon Sprigg à la Chambre des députés, le gouvernement colonial assurera toutes les

facilités désirables aux négociants et aux industriels qui auront l'intention d'exposer.

Le gouvernement colonial est même disposé à inscrire sur les dépenses budgétaires, avec l'approbation du Parlement, un crédit destiné à aider les exposants dont la situation pécuniaire justifierait cet appui.

De son côté, l'agent général de la colonie à Londres, sir C. Will, est disposé à seconder les exposants par tous les moyens en son pouvoir.

D'autre part, le président de la chambre de commerce du Cap a entretenu cette chambre de l'utilité que présenterait la formation d'un comité qui enverrait un délégué à Paris.

Ces ouvertures ont été accueillies favorablement.

## L'EXPOSITION BELGE

EN 1889

### Organisation

La commission belge est composée des délégués des associations scientifiques, industrielles et commerciales du pays, ainsi que des participants habituels aux expositions internationales; elle se divise en 12 groupes et en 83 classes.

Chaque classe élit son bureau. — Les présidents de classes composent la COMMISSION ORGANISATRICE et élisent, à leur tour, les bureaux de groupes. — Les présidents de groupes composent le COMITÉ EXÉCUTIF. Celui-ci s'est définitivement constitué comme suit :

#### Comité exécutif

**Président :** M. Victor Lynen, consul du Chili, ancien président du comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers, président du 10<sup>e</sup> groupe (Commerce et industrie en général), à Anvers.

**Premier vice-président :** — Agriculture. M. le comte de Ribaucourt, sénateur, à Perck, président du 8<sup>e</sup> groupe (Agriculture).

**Deuxième vice-président :** — Œuvres d'art. M. E. Slingeneyer, membre de la Chambre des représentants, artiste peintre, à Bruxelles, président du 1<sup>er</sup> groupe (Œuvres d'art).

**Troisième vice-président :** — Industrie. M. L. de Naeyer, industriel, à Willebroeck, président du 2<sup>e</sup> groupe (Enseignement et Arts libéraux).

**Commissaire général :** M. Jules Carlier, membre de la Chambre des représentants, président du 11<sup>e</sup> groupe (Congrès et conférences. — Economie sociale. — Exposition rétrospective du travail), à Mons.

**Secrétaire général :** M. J. Gody, ancien secrétaire général du gouvernement à l'Exposition universelle d'Anvers, à Bruxelles.

**Membres :** M. G. de Savoye, ingénieur et industriel, à Bruxelles, président du 3<sup>e</sup> groupe (Mobilier et accessoires); — M. Emile Eloy, industriel, à Bruxelles, président du 4<sup>e</sup> groupe (Tissus, vêtements et accessoires); — M. G. Sabatier, membre de la Chambre des représentants, à Charleroi, président du 5<sup>e</sup> groupe (Industries extractives, produits bruts et ouvrés); — M. L. Guinotte, ingénieur, administrateur-directeur général des charbonnages de Bascoup et de Mariemont, à Morlanwelz, président du 6<sup>e</sup> groupe (Outillages et procédés des industries mécaniques. Electricité); — M. O. Systemans, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles, président du 7<sup>e</sup> groupe (Produits alimentaires); — M. J. Linden, vice-président de la société royale de

Flore et de la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique, à Bruxelles, président du 9<sup>e</sup> groupe (Horticulture); M. Goemaere, rédacteur en chef du *Précurseur*, à Anvers, président de l'Association des journalistes belges, président du 12<sup>e</sup> groupe (Presse).

#### Commissariat général

**Secrétaires du Commissaire général :** M. Auguste Missoten, secrétaire de la légation honoraire, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Bruxelles; — M. Raymond Janssen, ingénieur civil, à Bruxelles; — M. Paul de Puydt, ingénieur civil, à Paris.

**Conseil du Commissariat général :** M. Sam Wiener, conseiller provincial du Brabant, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

**Secrétaire-adjoint au Secrétaire général :** M. Ferdinand Beclard, secrétaire de la direction du Musée Royal d'histoire naturelle, à Bruxelles.

**Attaché :** M. Jules de Baecker, attaché au ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics, à Bruxelles.

#### Services divers

**Architecte chef de service de la section belge :** M. Emile Janlet, architecte, à Bruxelles.

**Ingénieur chef de service de la section belge :** M. Carez Ernest, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, à Bruxelles.

**Ingénieur adjoint de la section belge :** M. Félix Tassoën, ingénieur civil, à Paris.

**Directeur du service du transport et de la manutention des produits :** M. Hamaide, chef de division au ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, à Bruxelles.

#### Bureaux des comités de groupes

**1<sup>er</sup> GROUPE (œuvres d'art).** — **Président :** M. E. Slingeneyer, membre de la Chambre des représentants, artiste peintre, à Bruxelles. — **Vice-présidents :** MM. N... Schadde, architecte, à Anvers; Lambert de Rothschild, banquier, à Bruxelles. — **Secrétaire :** M. G. de Savoye, ingénieur et industriel, à Bruxelles.

**2<sup>e</sup> GROUPE. — (Education et enseignement. — Matériel et procédés des arts libéraux).** — **Président :** M. L. de Naeyer, industriel, à Willebroeck. — **Vice-présidents :** MM. Braun, inspecteur des écoles normales primaires, à Bruxelles; Eug. Rombaut, inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel, à Bruxelles. — **Secrétaires :** MM. Joseph Tasson, peintre-décorateur, à Bruxelles; Paul Weissenbruch, imprimeur du Roi, à Bruxelles.

**3<sup>e</sup> GROUPE. — (Mobilier et accessoires).** — **Président :** M. G. de Savoye, ingénieur et industriel, à Bruxelles. — **Vice-présidents :** MM. Wynand Janssens, architecte, à Bruxelles; Mignot-Delstanche, industriel, vice-président de l'Union syndicale, à Bruxelles. — **Secrétaires :** MM. Georges du Bosch, homme de lettres, rédacteur en chef de la *Chronique des Travaux Publics*, à Boitsfort; Herry de Cocqueau, à Bruxelles.

**4<sup>e</sup> GROUPE. — (Tissus, vêtements et accessoires).** — **Président :** M. Emile Eloy, industriel, à Bruxelles. — **Vice-présidents :** MM. Edouard Jonniaux, ancien industriel, à Bruxelles; Ch. Mullendarf, industriel, président d'honneur de la Chambre de commerce, à Verviers. — **Secrétaires :** MM. Julien Davignon, à Bruxelles; Jean Vin, industriel, à Bruxelles.

**5<sup>e</sup> GROUPE. — (Industries extractives, produits bruts et ouvrés).** — **Président :** M. G. Sabatier, membre de la Chambre des représentants, à Montceau-lez-Charleroi. — **Vice-présidents :** MM. Eug. Verbœckhoven, industriel, vice-président de l'Union syndicale

de Bruxelles; Henri Berge, ancien membre de la Chambre des représentants, professeur à l'Université de Bruxelles. — **Secrétaires :** MM. A. Noblet, ingénieur, directeur de la *Revue Universelle des Mines*, secrétaire permanent du comité général de l'Industrie charbonnière belge, à Liège; André Dumont, professeur à l'Université de Louvain, à Anvers.

**6<sup>e</sup> GROUPE. — (Outillage et procédés des industries électriques. — Electricité).** — **Président :** M. Lucien Guinotte, ingénieur, administrateur-directeur général des charbonnages de Mariemont et de Bascoup, à Morlanwelz. — **Vice-présidents :** MM. V. Gillieaux, membre de la Chambre des représentants, industriel, président de l'association des maîtres de forges de Charleroi, à Charleroi; A. Belpaire, administrateur des chemins de fer de l'Etat, à Bruxelles; Alb. Snœck, industriel, à Ensival-lez-Verviers.

**Secrétaires :** MM. A. Habets, ingénieur, professeur à l'Université de Liège; A. de Graux, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, à Malines.

**7<sup>e</sup> GROUPE. — (Produits alimentaires).** — **Président :** M. Oscar Systemans, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles. — **Vice-présidents :** MM. Verduyts-Bracq, membre de la Chambre des représentants, industriel, à Gand; Edm. Bodart, ingénieur, président du syndicat des sept marques, président de la Chambre de commerce libre de l'arrondissement de Louvain, à Louvain. — **Secrétaires :** MM. A. de Bœck, brasseur, à Bruxelles; J.-N. Vaude Velde, distillateur, à Gand.

**8<sup>e</sup> GROUPE. — (Agriculture, viticulture et pisciculture).** — **Président :** M. le comte de Ribaucourt, sénateur, à Perck. — **Vice-présidents :** MM. de Prêt de Roose de Calesberg, sénateur, à Anvers; le comte Fr. Van der Straten-Ponthoz, président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, membre du Conseil supérieur d'agriculture, à Bruxelles. — **Secrétaires :** MM. E. Tykork, ingénieur, directeur du Syndicat agricole, à Perck; Ch. de Creeft, ingénieur agricole, à Woluwe-St-Lambert.

**9<sup>e</sup> GROUPE. — (Horticulture).** — **Président :** M. J. Linden, vice-président de la Société royale de Flore et de la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique, à Bruxelles.

**Vice-présidents :** MM. H. Doucet, conseiller communal, à Bruxelles; L.-G. Gillekens, directeur de l'Ecole d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde. — **Secrétaire :** M. L. Lubben, directeur des cultures au Jardin botanique de l'Etat, secrétaire de la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique, à Bruxelles.

**10<sup>e</sup> GROUPE. — (Commerce et industrie en général).** — **Président :** M. Victor Lynen, consul du Chili, ancien président du Comité exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers, à Anvers. — **Vice-présidents :** MM. Antoine Dansaert, ancien membre de la Chambre des représentants, président de l'Union syndicale, à Bruxelles; J. Van Nieuwenhuysse, ancien président de la fédération des associations commerciales et industrielles de la Belgique, à Bruges. — **Secrétaires :** MM. Alf. Geelhand, conseiller provincial, à Anvers; Emile Martiny, avocat, conseiller communal, à Bruxelles; Perrignon du Fresnoy, négociant, à Anvers.

**11<sup>e</sup> GROUPE. — (Congrès et conférences. — Economie sociale).** — (*Exposition rétrospective du travail*). — **Président :** M. Jules Carlier, membre de la Chambre des représentants, à Mons. — **Secrétaires :** MM. J. Jacobs, ingénieur, à Bruxelles; Georges Schönfeld, avocat, à Bruxelles.

**12<sup>e</sup> GROUPE. — (Presse).** — **Président :** M. Goemaere, rédacteur en chef du *Précurseur*, à Anvers, président de l'Association des journalistes belges. — **Vice-présidents :** MM. N...

de Laveleye, rédacteur en chef du *Moniteur des Intérêts Matériels*, à Bruxelles. — *Secrétaires*: MM. V. Hallaux, rédacteur en chef de la *Chronique*, à Bruxelles; G. Lemaire, rédacteur à l'*Etoile belge*, à Bruxelles.

## AU CHAMP DE MARS

*Les fermes de 115 mètres. — Le levage des arbalétriers. — Le poids d'une ferme avec ses accessoires de travée. — La durée du montage. — A la Tour de 300 mètres. — La Pile-Eiffel. — C'est bien une pile. — La Tour décore la Pile. — Réflexions philosophiques. — On peut s'aimer d'un amour tendre... même sur la Tour de 300 mètres.*

J'ai entrepris de décrire ici le montage des grandes fermes du Palais des Machines. J'ai commencé par le système Fives-Lille, appliqué à la moitié du Palais, du côté La Bourdonnais. J'ai décrit le montage des piédroits; aujourd'hui, je parlerai du levage des arbalétriers.

Voici donc les piédroits levés et calés sur l'échafaudage. Les grues roulantes lèvent les pièces de fer, membrures et treillis qui raccorderont les piédroits aux arbalétriers.

Les deux piédroits de chaque ferme ont été montés symétriquement et simultanément. Simultanément aussi, cela se comprend, ses deux arbalétriers seront élevés, afin que toutes les pièces de la ferme soient en présence au moment du raccordement.

Les deux arbalétriers sont sur le sol, exactement à la place où ils doivent être élevés selon la verticale. Le poids de chacun d'eux est de 38 tonnes. Chacun d'eux est soutenu par deux poulies et six brins de câble. Or, chaque câble pouvant porter 40 tonnes, il y a sécurité complète dans le levage.

Dès le point de départ on donne à l'arbalétrier une position inclinée, pas tout à fait parallèle à celle qu'il occupera au faite de l'édifice. Il est levé dans cette position jusqu'à l'arrivée de son extrémité supérieure à la hauteur du point d'articulation où les deux arbalétriers d'une même ferme se rejoignent. On arrête alors le treuil qui est dans la verticale du faite, et l'on continue le levage de l'extrémité inférieure, jusqu'à ce que l'arbalétrier ait pris sa position définitive.

Cette position obtenue avec contact parfait, on boulonne le collier qui réunit les coussinets supérieurs à la ferme, pendant qu'à l'extrémité inférieure on broche et on boulonne les points de jonction entre l'arbalétrier et le piédroit. Après quoi les riveurs achèvent le raccordement.

Le levage des arbalétriers a exigé en moyenne cinq heures. Les équipes nécessaires pour une demi-ferme (un piédroit et un arbalétrier) sont: 2 équipes de 16 hommes aux grands treuils; une équipe de 5 hommes au treuil d'en haut au moment du contact supérieur; 8 charpentiers et monteurs pour la jonction, soit 40 hommes — soit, pour une ferme entière, 80 hommes.



Les fermes consécutives sont reliées

entre elles par des pannes, au nombre de 5 pour chaque demi-ferme, c'est-à-dire pour chaque versant de cette toiture monstre. Ces pannes soutiennent trois cours de chevrons en fer, qui, à leur tour, soutiennent de petites pannes, mieux nommées: fers à vitrage. Ces fermes, ces pannes et ces chevrons forment le squelette du Palais des Machines.

La partie basse de la toiture, voisine du chéneau, est recouverte en zinc; la partie supérieure est vitrée, sauf cependant les cinquièmes pannes dont l'ensemble forme le faîtage et supporte le chemin de service de la couverture.

Le poids d'une ferme courante est de 196 tonnes. Les fermes de tête ou du pignon pèsent 240 tonnes. Le poids d'une travée de pannes, chevrons et fers à vitrage, est de 124 tonnes; le poids des pièces accessoires, sablière, arcade et chéneau, est de 46 tonnes par ferme. Il en résulte que, suivant le système adopté par la Compagnie de Fives-Lille, le poids total des dix fermes dont l'exécution lui a été confiée est d'environ 3.700 tonnes.

Le nombre de rivures pour chaque ferme courante est de 32.000, non compris les rivets des pannes. Soit, pour les dix fermes de Fives-Lille, 320.000 rivets, dont 196.000 exécutés dans les ateliers, 103.000 sur le sol du chantier, et seulement 21.000 sur les échafaudages.

Une moyenne de 250 ouvriers a été employée chaque jour sur le chantier de Fives-Lille.



La première ferme de ce chantier a été levée le 20 avril 1888.

Le montage de la première ferme complète, avec la travée de remplissage correspondante, a pris 23 jours; celui de la seconde ferme n'a pris que 16 jours, celui de la troisième ferme 12 jours; puis, l'expérience aidant, les tâtonnements ayant cessé et les imperfections du début ayant été corrigées, on est arrivé à monter les fermes suivantes en dix jours et même un peu moins.

De tels efforts et de tels résultats méritent les plus grands éloges et font grand honneur à la direction, à l'ingénieur, au chef des travaux et au personnel de la Compagnie de Fives-Lille.



Vous avez sans doute cru à quelque coquille d'impression; lorsque, dans le sommaire qui précède cet article, vous avez lu la « Pile-Eiffel » ?

Eh bien non. Vous aviez bien lu; c'est bien Pile-Eiffel que j'ai voulu mettre; et c'est bien une pile que M. Eiffel a entendu construire.

Je sais bien que le colosse du Champ de Mars est apparu aux populations sous le vocable de Tour; et je ne saurais trop approuver M. Eiffel de l'avoir baptisé ainsi. Ce faisant, il a agi en homme qui connaît son humanité. Pile-Eiffel? Cela ne dirait rien au gros public, cela ne provoquerait aucune sensation chez les masses. Mais Tour-Eiffel! c'est tout d'abord la perspective de pouvoir monter.... « si haut qu'on peut monter! » comme la Dame de la chanson populaire. Il y a là

quelque chose qui attire, qui flatte le public. M. Eiffel a donc bien fait en baptisant ainsi le géant métallique.

Mais ce n'en est pas moins une pile, au fond de l'âme du vaillant ingénieur. Combien de fois, dans les deux mondes, un tracé de chemin de fer ne s'est-il pas heurté à ces ravins profonds, fentes gigantesques produites par la séparation d'une montagne en deux? Alors il fallait, bon gré mal gré, faire de grands détours, coûteux pour le constructeur, coûteux pour le public pour lequel cela allongeait la sauce du prix kilométrique.

Avec une pile placée au fond de la crevasse on eût pu la franchir en jetant un tablier par dessus; mais la crevasse était profonde de 200 mètres et personne n'aurait osé songer à construire une pile de 200 mètres. J'oserai même dire que, il y a cinq ans seulement, il ne se serait trouvé dans aucun pays d'Europe une administration des ponts et chaussées pour contre-signer un aussi audacieux projet.

M. Eiffel s'est dit que l'on pouvait faire une pile pareille et, plus encore, que l'on pouvait aller jusqu'à 300 mètres. L'Exposition de 1889 arrivant, il voulait exposer sa pile de 300 mètres. Où pouvait-il le faire? Sinon au cœur même de l'Exposition, où un chacun viendra exposer ce qu'il a inventé, combiné ou produit. C'est pour cela que, nonobstant maintes critiques, la pile de 300 mètres est à sa place normale sur le terrain du Champ de Mars. Comme Tour, il eût été mieux peut-être de bénéficier d'une altitude quelconque, pour atteindre, avec les mêmes 300 mètres, un point plus élevé dans l'espace. Comme pile, il a été convenable de placer l'objet exposé dans l'Exposition et de le placer dans les conditions de construction que l'on rencontre d'ordinaire en ce genre de travaux.

Sur le terrain du Champ de Mars, non-seulement l'ingénieur aura démontré que sa pile peut atteindre une hauteur de 300 mètres; mais il aura aussi démontré que l'on peut construire une pile de 300 mètres sur des fondations établies dans un sol difficile, analogue à celui que l'on rencontre au fond des vallées, au bord des rivières, sous le niveau des basses-eaux, etc., etc. Est-ce que tout cela eût été démontré si l'on avait bâti une Tour de 300 mètres sur un sol rocheux et solide, sur les hauteurs de Courbevoie, par exemple?

Et voyez le résultat. Depuis que la question technique est résolue, depuis que l'on voit des fondations inébranlables et inébranlées porter cinq millions de kilogrammes de fer et capables d'en porter encore bien d'autres, ce qui eût été de la témérité, sinon de la déraison, il y a cinq ou six ans, est entré dans l'ordre des conceptions normales.

En France, nos ingénieurs songent maintenant à élever des piles de 180 et 200 mètres au fond de ravins réputés infranchissables au moyen de ponts en fer. Les ingénieurs américains ont adopté en plein la solution résultant de la construction de M. Eiffel au Champ de Mars.



Le nom de M. Eiffel rayonnera du som-

met d'une Tour gigantesque; alors qu'en dehors du monde technique, personne ne songera probablement à glorifier l'ingénieur qui a opéré une véritable révolution dans la possibilité de tracer des voies ferrées suivant la ligne la plus directe!

N'est-ce pas là le tour de toutes choses en ce bas-monde?

Cela me rappelle qu'un délicieux tableau de Feyen-Perrin est resté invendu pendant des années, sous la poussière d'un marchand de tableaux, d'où un fin connaisseur, M. Hetzel, l'a tiré. Pourquoi? parce que ce tableau ravissant représentait une scène mythologique dans un ravissant paysage, et que les tableaux signés Feyen n'étaient de vente que lorsqu'ils représentaient des *Cancalaises*.

C'est ainsi que la Tour Eiffel sera dans toutes les bouches, et que le service rendu sera dans peu de mémoires. L'ingénieur aura jeté en l'air son ingénieuse combinaison... elle est retombée Tour au lieu de tomber Pile.

*Sic itur ad astra!*



Pile ou Tour, Tour ou Pile, la nature reprend toujours ses droits. L'herbe pousse partout... où on la laisse pousser; la végétation envahit tout, désagrège tout, fait tout revivre (voyez aux ruines du Palais d'Orsay); et l'amour s'implante où il peut.

Qui l'eût cru? à la Tour Eiffel elle-même!

Oui, je l'ai vu, de mes yeux vu.

J'ai vu deux pigeons, sans doute envoyés en reconnaissance pour savoir ce que pouvait être ce monument colossal, plus haut que ceux qu'habitent les bizets, leurs frères; ce monument coupant le ciel en deux?

Je les ai vus se becquetant et roucoulant sur une des entretoises, entre la première et la seconde plate-forme.

Ce qui prouve, une fois pour toutes, que l'on peut s'aimer d'un amour tendre... même sur la Tour Eiffel.

Qu'en pense le poète Coppée?

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1781-1889

### III

C'est Faujas de Saint-Fond qui nous fournit en partie les indications qui précèdent, mais M. Gaston Tissandier, dans sa splendide *Histoire des Ballons*, reproduit l'article publié le 26 juin par le *Mercure de France*, à l'occasion de l'expérience d'Ammonay; il résulte de cet article, qui semble rédigé par un témoin oculaire, que loin d'atterrir doucement, le globe des Montgolfier s'enflamma en tombant et fut consumé dans son entier.

Quel que soit le sort qui lui ait été réservé, on comprend combien cette première tentative, après tout couronnée de succès,

malgré la simplicité et l'imperfection des moyens mis en usage, dut passionner ceux qui avaient pu en être les témoins et plus encore, peut-être, ceux qui ne la connaissaient que par les rapports qui en avaient été faits.

Quand les détails de cette découverte inespérée vinrent à Paris, les savants émus et surpris se préoccupèrent de répéter l'expérience des frères Montgolfier dans des conditions meilleures et plus favorables.

Sous la direction des frères Robert et du physicien Charles, on s'occupa tout d'abord de l'étoffe dont on devait faire choix et on se livra à des études comparatives; ces études achevées on s'arrêta au taffetas enduit de gomme élastique fabriqué par Bernard. Cette question capitale résolue, on décida que le globe aérostatique qu'on allait construire n'aurait pas plus de 42 pieds de diamètre.

Toutes ces dispositions arrêtées, on eut recours, pour couvrir les frais d'exécution qui devaient être assez considérables, à une souscription publique à laquelle les personnages les plus illustres tinrent à honneur de prendre part.

Le 23 août 1783, l'aérostat était prêt; il avait exactement 42 pieds 2 pouces (environ 4 mètres de diamètre) et cubait 33 mètres. Le lieu choisi pour son gonflement qui devait s'effectuer à l'hydrogène, fut la demeure de Charles, alors proche voisine de la place des Victoires.

Cette opération ne se fit point sans grandes difficultés. On essaya d'abord un générateur à tiroirs contenant le fer, l'acide sulfurique et l'eau nécessaires, mais on réussit mal et on prit alors un simple tonneau armé, d'une part, d'un tuyau de dégagement conduisant l'hydrogène dans le ballon et, d'autre part, d'un autre tuyau bouché ou débouché suivant les besoins, à l'aide d'un tampon et servant à introduire l'acide sulfurique et l'eau au moyen d'un entonnoir.

Commencé le 23 août à 8 heures du matin, le gonflement était loin d'être terminé à 9 heures du soir. Le gaz, qui n'était ni lavé, ni purifié, emportait avec lui, dans l'aérostat, où il pénétrait à une trop haute température, des quantités considérables de vapeur d'eau.

On remit la suite de l'opération au lendemain, qui fut employé à produire du gaz, à rafraîchir l'enveloppe en y jetant de l'eau et surtout à prévoir et à éviter toutes les chances d'accidents.

Le 25, on produisait encore du gaz; le 26, on se remettait au travail et dès huit heures du matin, on pouvait enfin faire

sortir le ballon de la demeure de Charles et le conduire, captif, sur la place des Victoires où on le laissait s'élever à plus de 100 pieds. La place était alors couverte de spectateurs enthousiasmés, mais le vent menaçant de s'élever, on rentra le ballon au lieu de son gonflement où tout fut immédiatement préparé pour le conduire au Champ de Mars, où devait avoir lieu l'expérience publique.

Le lendemain, 27 août, à deux heures du matin, s'effectua le transport de l'aérostat qu'on plaça sur un chariot. Précédé de porteurs de torches allumées, escorté par un détachement d'hommes armés, le cortège se mit en marche au milieu de la nuit. Il suivit la rue des Petits-Champs, la rue de Richelieu, la rue Saint-Nicaise, traversa la Seine, prit la rue de Bourbon (rue de Lille), la place des Invalides et atteignit enfin l'École militaire, par laquelle il pénétra dans le Champ de Mars.

Dès que le jour parut, on se remit à l'œuvre et on remplit le ballon du gaz qu'il avait perdu pendant son voyage à travers Paris. A midi, le gonflement pouvait être considéré comme suffisant.

A ce moment, le Champ de Mars se garnit de troupes; de toutes parts, la population informée s'y rendit à son tour, les carrosses arrivaient en masse serrées; tout Paris était là.

A cinq heures, un coup de canon retentit et annonça le commencement de l'expérience. Dépouillé des cordages qui le retenaient au sol, le globe s'éleva majestueusement et atteignit en deux minutes 488 toises (950 mètres) de hauteur; là, il se perdit dans un nuage, reparut un instant et disparut de nouveau. La pluie tombait violemment, mais l'aérostat poursuivit cependant sa course pendant trois quarts d'heure et alla tomber à Ecouen, c'est-à-dire à 20 kilomètres du Champ de Mars.

Ramassé par des paysans de Gonesse, malheureusement ignorants et brutaux, il fut mis par eux dans un pitoyable état.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## A l'Exposition de Sauvetage

Une médaille à M. Nicole! Je ne connais pas de sauveteur ayant sauvé plus... d'Expositions! Celle des sauveteurs étant sauvé, son succès étant désormais assuré... vite une médaille à M. Nicole!

Cette petite mer en chambre — mer sans vents ni marées — aura fait se développer un sport nouveau pour les Parisiens, auquel le public prend le goût le plus vif. C'est celui de la natation.

Les premiers concours de nageurs et de pé-

rissoires ont eu lieu ces jours-ci. Voici les noms des lauréats :

**Nageurs :**

1<sup>er</sup> Pommier, 2<sup>e</sup> Decave, 3<sup>e</sup> Pellois, 4<sup>e</sup> Schmidt, 5<sup>e</sup> Ch. Gaillard.

**Périssoires :**

1<sup>er</sup> Quesnel, 2<sup>e</sup> Benoist, 3<sup>e</sup> Templier, 4<sup>e</sup> Baudrais, 5<sup>e</sup> Seyler.

**Périssoires-obstacles :**

1<sup>er</sup> Quesnel, 2<sup>e</sup> Benoist, 3<sup>e</sup> Eug. Seyler, 4<sup>e</sup> Ernest Seyler.

**Chevaux marins :**

1<sup>er</sup> Dumontier, 2<sup>e</sup> Letance, 3<sup>e</sup> Gardet, 4<sup>e</sup> Bolne, 5<sup>e</sup> Sauvé.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzky Poure et Co

Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen.

Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles

1 fr. pour Le Havre, Lille, Reims et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception, de la translation par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La Bourse n'a cessé de faire preuve d'une bonne tenue. C'est le comptant, cette fois, qui a donné le ton. Les loyers du terme de juillet, ainsi que les coupons récemment détachés, ne peuvent pas rester éternellement improductifs; leur emploi a produit son effet habituel; déjà, dans notre précédente revue, nous avions pu le constater.

Cet argent de la petite épargne va aux Rentes françaises, aux obligations de chemin de fer et aux obligations du Crédit foncier, parce que le revenu en est parfaitement garanti. Il faut à l'épargne un placement solide, et elle se porte sur les valeurs dont nous venons de parler sans s'arrêter aux prix du moment; peu lui importe qu'ils soient élevés; elle paie plus cher, mais elle a la certitude de ne pas faire un placement aléatoire.

Quant à la spéculation à terme, elle est, en ce moment, réduite à bien peu de chose. Nous voilà, maintenant, en pleine saison d'été; le ralentissement des opérations de spéculation va être, par conséquent, forcément arrêté.

Mais ce n'est pas une raison pour que les prix en souffrent le moins du monde. Les valeurs continueront à être soutenues par les demandes du comptant, qui n'ont pas encore pris fin, car les capitaux disponibles sont toujours abondants.

Les Consolidés anglais sont calmes à 94 1/16.  
Le 3 0/0 hongrois est bien tenu à 84 1/2.  
L'Extérieure espagnole se négocie à 73 65.  
L'Italien se traite à 86 05, toujours peu en faveur sur notre marché.  
Les Fonds russes sont fermés; ils réalisent presque tous un progrès sur la cote de la semaine dernière.  
L'Égypte unifiée est à 430.  
Le Turc se traite à 44 92.  
Le 4 0/0 autrichien fait 93 10.

×

Les valeurs de crédit ont également conservé une excellente tenue.

La Banque de France est à 3730.  
Le Crédit foncier est très ferme à 4365.  
La souscription aux Bons à lots algériens a donné des résultats extraordinairement brillants.

Le Crédit foncier demandait 45 millions; les souscripteurs lui ont offert un milliard. L'émission a été couverte soixante fois, par 125 000 souscripteurs.

Il sera attribué un Bon à chaque souscripteur. Les souscripteurs à 1000 n'en obtiendront vraisemblablement que trois.  
Le public ne pouvait témoigner avec plus d'éclat sa confiance dans notre grand établissement de crédit.

On sait que, sur les 15 millions de l'opération, le Crédit foncier remettra 5 millions aux victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie. Il placera le surplus net en prêts fonciers et communaux; en attendant l'emploi définitif de ces fonds dans les opérations de prêts, il pourra les consacrer, conformément à l'article 76 des statuts, à l'achat de bons, obligations du Trésor ou Rentes françaises.

Les diverses obligations foncières et communales sont à leur plus haut cours: la Communale 1880 est demandée à 475; la Foncière 1885, à 465; l'une et l'autre peuvent donner lieu à des arbitrages très avantageux; il y a tout profit à vendre les obligations de la Ville et les fonds étrangers pour acheter l'un et l'autre de ces titres. Les prêts nouveaux autorisés cette semaine par le conseil s'élèvent à la somme de 12.539,173 fr.  
Les Chemins de fer ont une bonne allure. Les recettes de nos six grandes Compagnies sont, d'ailleurs, en nouvelle augmentation sur celles de l'exercice précédent.

Nous relevons l'Est à 795, l'Ouest à 915, le Midi à 4133 75, le Lyon à 4275, le Nord à 457 55, et l'Orléans à 4345.

Les valeurs industrielles sont fermes.  
Le Panama est à 275.  
Le Suez se traite à 2210.

Les recettes du transit du canal de Suez sont toujours satisfaisantes.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

H. MICOLON à Firminy. Echalas en acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels, des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérane

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

ALA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses

aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines

FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

Nos Rentes se sont négociées comme suit, en dernier lieu :  
Le 3 0/0 à 83 85, l'Amortissable à 86 30 et le 4 1/2 0/0 à 105 77.

**CHAMPAGNE**  
**S<sup>T</sup>-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>T</sup>E COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

 **FLANELLE VÉGÉTALE**  
**de PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
   
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>ve</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et coudit.  
11, VILLE 16 av. Parmentier Paris

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)  
PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES  
B<sup>TES</sup>  
SGDG

**BLÉTRY FRÈRES**  
Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>IE</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS  
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
L'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AINÉ & C<sup>IE</sup>**  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS  
Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS  
Vente au Détail : 9, rue Auber  
**LIQUEURS SUPÉRIEURES**  
Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille  
Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur  
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs  
à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)  
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### NOTRE DESSIN :

Le Palais Tunisien.

#### PARTIE OFFICIELLE :

Adjudication des travaux de construction des façades des galeries de l'Agriculture.  
Arrêté.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
L'Exposition tunisienne.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
A l'Exposition de Sauvetage.  
L'Exposition vinicole et industrielle de Troyes.  
Echos.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Notre dessin représente le Palais tunisien, dont nous parlons plus loin, dans l'article intitulé : *l'Exposition tunisienne*.

### PARTIE OFFICIELLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX

### ADJUDICATION

EN UN LOT, A FORFAIT

De l'entreprise des travaux de construction, en location, des Façades des Galeries de l'Agriculture, sur le quai d'Orsay.

(Galeries élevées sur la chaussée entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides, sur la chaussée et sur la contre-allée entre le pont des Invalides et l'Esplanade).

1. Le samedi 8 septembre 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à

l'adjudication, en un lot, au rabais, sur le prix à forfait et par soumissions cachetées, des travaux de construction, en location, des façades des galeries de l'Agriculture sur le quai d'Orsay, lesquels travaux sont évalués à 112.000 francs, somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 3.500 francs.

2. Le cahier des charges et les plans sont déposés à la Direction générale des Travaux, dans les bâtiments du Champ de Mars, à l'extrémité de l'avenue Rapp, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de une heure à quatre heures.

3. Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il ne remplit les conditions imposées par le cahier des charges générales.

Chacun des concurrents devra adresser à l'Agence des Travaux du Champ de Mars, au Directeur général des Travaux de l'Exposition, qui est chargé d'arrêter la liste des concurrents, cinq jours au moins avant la date de l'adjudication :

Une demande d'admission à l'adjudication sur papier timbré, faisant connaître ses nom, prénoms, domicile, lieu et date de naissance ;

Un extrait de son casier judiciaire ayant moins d'une année de date.

Les pièces demandées par le cahier des charges générales, telles que certificats de capacité, etc.

Le délai fixé ci-dessus pour le dépôt de ces pièces sera rigoureusement appliqué.

Sur avis de l'Administration, ces pièces seront retirées par les entrepreneurs pour être jointes à leur soumission.

4. Chaque soumission, rédigée sur papier timbré, conformément au modèle ci-après, sera placée isolément sous un pli cacheté, et le paquet, portant le nom du soumissionnaire, sera renfermé avec les pièces dont il a été parlé ci-dessus, et avec le certificat de dépôt du cautionnement, sous une seconde enveloppe cachetée portant pour suscription : *Exposition universelle de 1889. — Travaux de construction, en location, à forfait, des façades des Galeries de l'Agriculture sur le quai d'Orsay.*

Les soumissions qui ne seraient pas exactement conformes au modèle ci-après, seront considérées comme nulles et non avenues.

Les rabais seront énoncés en francs et décimes par cent francs (*sans fraction de*

*décime*) et porteront sur le prix du détail estimatif. Les rabais portant fraction de décime seront comptés au décime plein inférieur à la fraction exprimée.

5. Le jour de l'adjudication, les paquets seront remis au bureau d'adjudication, dans la salle du Conseil de Préfecture, au Tribunal de Commerce, depuis midi jusqu'à une heure. Les paquets recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

6. A une heure, on remettra au bureau d'adjudication, et sous enveloppe cachetée, le *minimum* du rabais moyennant lequel l'adjudication pourra être prononcée; ensuite on procédera à l'ouverture des paquets.

Le bureau d'adjudication, après vérification des pièces, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, il sera procédé à l'ouverture des soumissions présentées par les concurrents admis.

7. Si aucun des rabais offerts dans les soumissions ouvertes n'atteint le *minimum* fixé, l'adjudication pourra être prononcée provisoirement ou ajournée, sur l'avis du bureau d'adjudication, qui en délibérera séance tenante.

En aucun cas le *minimum* fixé ne sera rendu public.

8. Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours sera ouvert, séance tenante, entre ces soumissionnaires seulement.

Les rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les rabais souscrits étaient encore égaux, l'adjudicataire serait désigné par la voie du sort.

9. L'adjudication n'est valable qu'après approbation par le ministre du Commerce et de l'Industrie.

10. Les frais de publicité, d'expédition et d'impression, ceux de timbre et d'enregistrement, seront supportés par l'adjudicataire, qui devra en faire le dépôt dans un délai maximum de trois jours, à partir de la date d'adjudication.

11. Toutes les conditions insérées dans la présente affiche sont obligatoires et déclarées annexées au cahier des charges.

Fait à Paris, le 10 août 1888.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général,  
PIERRE LEGRAND.

### MODÈLE DE SOUMISSION

(sur papier timbré.)

Je soussigné, \_\_\_\_\_, entrepreneur de \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de l'Exposition universelle de 1889, du cahier des charges spéciales concernant la construction, à forfait, par voie d'entreprise générale, des façades des galeries de l'agriculture, édifiées sur le quai d'Orsay, entre le pont de l'Alma et l'Esplanade des Invalides, savoir, sur la chaussée seulement entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides, à la fois sur la chaussée et sur la contre-allée entre le pont des Invalides et l'Esplanade.

M'engage à exécuter, à forfait invariable, les travaux dont il s'agit, évalués à la somme de cent mille francs, moyennant un rabais de..... (en toutes lettres) par cent francs.

Je me soumetts, en outre, à supporter tous les droits d'affichage, de timbre, d'enregistrement à droit fixe ou autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu, si elle est acceptée.

Paris, le \_\_\_\_\_ 1888. (Signature).

Par arrêté du gouverneur de la Martinique, en date du 26 juillet 1888, et conformément à l'arrêté du sous-secrétaire d'Etat des colonies, en date du 30 mai, M. Jules Fleury, ingénieur civil à Paris, a été nommé délégué de l'exposition collective de la Martinique à l'Exposition coloniale de 1889.

En cas d'absence ou d'empêchement, M. J. Fleury sera suppléé dans ses fonctions par M. René Picard, ancien secrétaire particulier du gouverneur de la Martinique.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

L'administration des ports vient d'être informée par le ministre que les dépenses de matières premières et de la main d'œuvre pour la confection des modèles et des objets qui doivent figurer à l'Exposition universelle seront, suivant les ordres donnés précédemment, imputés sur le chapitre 42 du budget de la marine.

Toutefois, les dépenses de la main-d'œuvre seules feront l'objet d'une application directe au chapitre 42 du budget extraordinaire.

En réponse à une demande qui lui avait été adressée par la Société, l'Ecole et le Laboratoire des hautes études d'anthropologie, M. Lockroy a décidé qu'un emplacement serait affecté, en 1889, dans l'exposition du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à ces trois établissements scientifiques, que Broca désignait sous le nom d'Institut anthropologique.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Belgique.

La Belgique se prépare très sérieusement à faire belle figure à l'Exposition de Paris, l'année prochaine. On se plaint, dès à présent, de l'exiguïté relative des emplacements que le commissariat français avait réservés aux exposants belges. Deux fois déjà on a demandé et obtenu une extension d'emplacement et on espère en obtenir encore.

Douze cents exposants sont déjà inscrits et ce chiffre grossira probablement encore. Les listes d'adhésions devaient être clôturées le 1<sup>er</sup> août; on a prorogé le délai jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

D'autre part, parmi la population ouvrière, des associations temporaires se sont créés pour mettre en commun leurs économies, en vue de faire le voyage de Paris pendant l'Exposition. On fait des cagnottes dans toutes les parties de jeux et on a imaginé une série d'amendes spéciales pour grossir les bourses de voyage. Du côté des spectateurs aussi bien que des exposants, la Belgique sera largement représentée.

### Australie

Le gouvernement de Victoria vient de décider que la colonie sera officiellement représentée à l'Exposition du Champ de Mars en 1889.

### Japon.

Le nombre des Japonais qui se sont fait inscrire pour envoyer des objets à l'Exposition universelle de 1889 est déjà de 543, et le nombre des objets qu'ils exposeront est de 55.952.

### Uruguay.

La commission de l'Uruguay pour l'Exposition de 1889 vient de juger le concours qu'elle avait ouvert pour la construction d'un pavillon destiné à la section uruguayenne.

Elle a accordé le premier prix et l'exécution des travaux à M. Barré, architecte à Paris; le deuxième prix à M. Debry, architecte à Amiens; le troisième à M. Brien et le quatrième à M. Lair.

On a écarté un plan des plus remarquables, parce que l'auteur avait dépassé de beaucoup le prix fixé pour la construction du pavillon.

## L'Exposition Tunisienne

Notre belle colonie de Tunisie aura son Palais à l'Exposition de 1889. Le *Bulletin officiel* en a donné une excellente description il y a quelque temps. Aujourd'hui il en publie une reproduction directe d'après une aquarelle de M. Saladin, architecte, qui a enlevé la construction du Palais tunisien au concours.

Et c'était justice. M. Saladin est un orientaliste distingué. Par trois fois, il a été en Tunisie, où il a rempli d'importantes missions pour notre ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Et ce n'est pas en amateur qu'il a rempli ces missions; dès 1883, presque au lendemain de l'occupation, il lui est arrivé de voyager à cheval, tout seul, sans voir de figure européenne pendant des mois entiers. Il est la preuve vivante de la sécurité dont on jouit en Tunisie, et dont aucun pays d'Europe ne peut donner d'exemple.

M. Saladin, fort judicieusement, a composé le PALAIS TUNISIEN de l'Esplanade des Invalides avec des divers types d'architecture et de construction arabes de Tunisie. La Tunisie a, dans l'Orient, un style à part, très distinct et très pittoresque. Elle en a même plusieurs: car les constructions du Nord, avec leurs corniches (dites corniches tunisiennes) n'ont rien de commun avec les maisons en briques formant des ornements en bossage, du Djerid, le pays des meilleures dattes du monde.

Le groupement est très heureux, comme vous allez en juger.

Si vous vous placez dans la grande allée centrale qui conduit vers les Invalides et si vous regardez le Palais Tunisien, vous avez à l'angle de droite de ce Palais la belle arcade du Souk-el-Bey. Si vous tournez l'angle de droite, ce sont des vérandahs et des fenêtres, si variées et si pittoresques, des maisons de Tunis. En faisant le tour du Palais dans ce sens, on rencontre la porte de la Médersa-Suleymanya; puis une Ecole arabe, au pied d'une reproduction exacte, et presque de grandeur, de l'élégant Minaret de Sidi-Ben-Arrous.

Si l'on quitte la façade du côté des Invalides pour tourner vers celle qui fait face aux arbres de ce côté de l'Esplanade, on se trouve devant une très intéressante façade de Kaïrouan, avec ses élégantes vérandahs et ses charmantes portes aux mille clous formant arabesques.

Puis c'est la koubba (dôme) de la Mosquée d'Akba à Kaïrouan et, en retour, du côté de la Seine, une autre maison de Kaïrouan, près de Bab (porte) Djeladine.

Puis, encore une façade de maison de Tunis, avec portes cloutées et fenêtres moucharabiées et à corbeilles en fer forgé.

A l'angle formé par la façade du côté de la Seine et celle qui fait face à l'Asie centrale, se trouve l'élégante Koubba de Sidi-Ben-Arrous.

Au milieu de la façade principale, il y aura des portiques arabes conduisant dans un patio (cour) comme il y en a dans tous les palais arabes, avec d'élégantes arcades tout autour, disposées en cloîtres.

Derrière le Palais, sous les arbres, il y aura une rangée de souks (boutiques) et de cafés arabes où l'on dégustera l'exquis kawoua (café) dont nous autres Européens sommes si friands, lorsque nous allons en Tunisie.

Les grands souks sont sur le côté du Palais Tunisien, voisins de l'Exposition Algérienne. Ils seront l'image des souks de la rue des Étoffes, les plus connus des étrangers, là où fleurissent les fameux marchands d'étoffes et de bibelots, les frères Berbouchi, chez qui l'on prend de si bon kawoua, qui ne coûte rien; et chez qui l'on achète tant d'objets qui coûtent cher... si l'on ne marchandé pas comme il convient.

Lorsque vous tenez bon et que le Berbouchi cède, il prend un air dolent et vous dit, les larmes dans la voix:

« Prends!... Berbouchi te fait un cadeau... Berbouchi morto! »

Mais votre conscience peut être à l'abri. Berbouchi n'est pas « morto » le moins du

monde, et le « cadeau » qu'il vous fait lui laisse encore un notable bénéfice.

La boutique des Berbouchi est une des rares de la galerie qui ait une arrière-boutique, qu'ils décorent du nom de *salon*. A peu près deux mètres carrés... et je fais bonne mesure. Mais il y a là un entassement de bibelots et d'étoffes vraiment joli à voir. Les Berbouchi vous arrachent plume sur plume; et l'on y revient toujours avec plaisir. Ils sont vraiment aimables... pour votre argent.

Nous les verrons à Paris, en 1889. Et on les entendra dire aux passants :

« Viens, Monsieur! viens, Madame! Serez-vous! (1) prends café... achetez rien, — serez-vous seulement. »

Et l'on s'assoit, et l'on prend le café... et l'on achète.

Dans les mêmes souks de la rue des Etoffes, qui seront représentés à l'exposition tunisienne, se trouve la boutique du chef de la corporation (*amin*) des tisseurs de soie. Il se nomme Ben-Zakour (un nom de basse d'opéra). C'est un riche artisan bourgeois, qui possède plus de 40 métiers à tisser et qui fait d'adorables étoffes. Il est conseiller municipal, s'il vous plaît. Je crois que lui aussi exposera à Paris.

\*\*\*

Les souks de la rue des Etoffes bordent la partie occidentale de l'immense carré occupé par la Mosquée de l'Olivier (Djama-es-Zitoun), la plus vaste de Tunis. Une voûte puissante, qu'on n'a dit être du xiii<sup>e</sup> siècle, recouvre la rue des Etoffes; et le jour n'y pénètre que par des trous ronds percés au sommet de la voûte. Des deux côtés cette voûte repose sur des colonnes trapues, gémées par deux ou par quatre, et peintes en mirliton avec des bandes rouges et vertes séparées l'une de l'autre par des filets blancs. Les chapiteaux sont également peints aux couleurs de Mahomet, rouge et vert.

Les souks des étoffes seront fidèlement reproduits par M. Saladin; et, j'en suis persuadé, lorsqu'ils auront été convenablement blanchis, enluminés, bourrés de marchandises et animés par des indigènes habillés en Turcs, comme les Berbouchi, ils deviendront la promenade favorite des visiteurs de l'Exposition.

Pourvu que nous ayons un peu de soleil en 1889! Car un été comme celui dont... nous n'avons pas joui cette année-ci serait navrant pour les exhibitions orientales.

Ce que ces Arabes tunisiens, si beaux, si brillants, si colorés, si élégants, sont laids quand il pleut, est inconcevable. Tous ces vêtements-là sont faits pour des pays où le soleil règne en sultan. Et toute harmonie cesse aux pays du soleil, lorsqu'il y a de la pluie et de la boue à la clé.

L. C.

## AU CHAMP DE MARS

Vers le 15 septembre prochain, l'ossature tout entière des divers palais qui s'éleveront au Champ de Mars sera terminée. Il n'aura donc fallu que vingt-deux à vingt-trois mois pour exécuter ce travail fabuleux. Et même pas, si l'on en déduisait les délais absorbés pour l'organisation des services, pour la construction du chemin de fer qui sert au transport des maté-

(1) Asseyez-vous.

riaux, pour l'exécution des terrassements préalables, pour l'établissement des canalisations, pour la fondation si importante de la galerie des Machines. On peut donc affirmer qu'il a fallu moins de dix-huit mois pour élever une ossature colossale d'un poids total de plus de 27.500 tonnes, non compris les dômes et les pavillons. Encore y avait-il douze types de formes différentes; et aucune prévision n'a été dépassée pour ces formes.

Il faut en louer le service de construction, les ingénieurs du contrôle et les architectes qui n'ont cessé d'être sur la brèche. On ne pourrait sans injustice passer sous silence les noms de MM. Contamin, Charton et Pierron, qui ont fait les études de ce travail immense, sous la haute direction de M. Alphand; à ceux des architectes, MM. Dutert, Bouvard et Formigé.

Un grand honneur revient aussi à la métallurgie française, qui a mis en œuvre une ossature pareille.

\*\*\*

Au moment où paraîtront ces lignes, 19 fermes du Palais des Machines (sur 20) seront montées. Il ne restera que les deux fermes-pignons à terminer. Encore les matériaux de ces fermes sont-ils à pied-d'œuvre. C'est l'affaire d'une quinzaine de jours, et la colossale ossature de ce palais sera debout, entièrement achevée.

On procède à la couverture en vitrage du côté Fives-Lille (La Bourdonnais) et l'on fait même des essais de peinture d'ornement sous la partie basse de la toiture... celle qui sera pleine et recouverte en zinc. On y peindra sans doute une série d'écussons richement ornés qui devront être de dimensions colossales pour paraître convenables à une telle hauteur.

Les bâtiments des Expositions diverses ayant leurs ossatures en place, leurs ouvertures étant achevées, on exécute, — et l'on est en train de terminer — leurs murs de clôture. Là, tout va être prêt promptement.

Le Palais des Arts Libéraux est aussi fort avancé. Le dôme central est en place et, de chaque côté de ce dôme, les fermes sont montées. On est en train de monter la ferme de tête du côté de la Seine.

Moins avancé, le Palais des Beaux-Arts. La couverture du dôme est en voie de montage et sera terminée avant peu de jours. Ce sont les fermes des galeries qui sont en retard; mais tous leurs piliers sont debout et ce ne sera pas long maintenant.

\*\*\*

Voilà la Tour Eiffel repartie... en route vers les nuages. De grandes modifications ayant lieu dans le travail à partir de la seconde plate-forme, il a fallu établir, à partir de ce point, une organisation et même des procédés nouveaux. Aussi est-il apparu au public un temps d'arrêt dans le mouvement ascensionnel de la Tour.

Depuis lundi, la voilà repartie pour la gloire! Ce jour-là on a vu se dresser triomphalement les douze troncs d'arbaliétriers qui amorcent la troisième partie du gigantesque édifice métallique.

La galerie ornée dont les colonnes d'at-

tente faisaient le tour de la première plate-forme va s'achever. L'on voit déjà en place plusieurs arceaux de cette galerie, qui formera comme une collerette à la Tour Eiffel... Déjà coquette!

\*\*\*

A propos de la Tour Eiffel, la Commission a renoncé au système d'ascenseur par mouvement hélicoïdal à cause du grincement et des vibrations. Comme nous savions les hésitations qui existaient sur ce point, nous avons attendu qu'une décision définitive fût prise avant d'en entretenir les lecteurs du *Bulletin officiel*.

C'est un système présenté par M. Léon Edoux qui l'a emporté en dernière analyse.

L'ascenseur adopté pour la traversée du deuxième au troisième étage est composé de deux cages se faisant contre-poids et actionnées par deux pistons hydrauliques. Les tiges de ces derniers, pour éviter toute flexion due à l'effort latéral du vent, s'élevaient dans des gaines en fonte. Les cages sont reliées l'une à l'autre par des câbles en fil d'acier passant sur des poulies établies à la plate-forme supérieure; pour égaliser les efforts de chaque câble, ils se réunissent aux cages par l'intermédiaire des balanciers.

Le système de frein, qui donne pleine sécurité, est à la fois simple et ingénieux.

Chaque cage est guidée vers son sommet par des têtes portant sur des glissières verticales et terminées à leur partie inférieure par des portées coniques. En même temps que la cage, se meuvent, dans les cylindres formant l'appui des glissières, des blocs glissant dans des rainures hélicoïdales et présentant à leur sommet un évidement conique, correspondant à la partie conique que nous avons signalée sur les têtes. Les blocs et les têtes étant traversés par les câbles, si ceux-ci viennent à se rompre, les blocs s'arrêtent dans leur rainure et supportent, par l'intermédiaire des têtes, le poids de la cage.

L'eau d'alimentation est envoyée à la plate-forme supérieure dans un réservoir, au moyen d'une pompe à laquelle aboutit l'eau, après avoir produit son effet, en sorte qu'on emploie toujours le même liquide.

Telle est la description sommaire du nouvel ascenseur adopté.

### Sur les quais

Bonne garde a été faite sur les quais; aussi, là, comme au Champ de Mars, les travaux ont suivi leur cours normal... malgré les grévistes.

Du pont d'Iéna au pont de l'Alma, les quais sont envahis par les chantiers.

Ce sont d'abord ceux du chemin de fer-tramway, qui desservira l'Exposition et dont le *Bulletin Officiel* a parlé à ses lecteurs dès le début. La tête du pont de l'Alma est littéralement bousculée. Pensez donc! Pour ne pas interrompre la communication des avenues Rapp et Bosquet avec le pont de l'Alma, il faut établir sous le point de rencontre de ces voies un tunnel dans lequel le chemin de fer devra

passer. On achève en ce moment la tranchée d'accès (ouest), qui doit livrer passage aux trains sous le carrefour en question, perpendiculairement à l'axe du pont de l'Alma.

\*\*\*

On sait que la concession de ce chemin de fer-tramway a été donnée, le 19 juillet dernier, à MM. Gaillot et Gallotti, entrepreneurs à Paris, 3, rue Nouvelle.

Dès l'Exposition de 1878, on avait constaté que l'absence d'un chemin de fer spécial, pour les visiteurs et les exposants, était une lacune regrettable. Cette lacune est comblée.

Cette petite voie demi-circulaire prendra son origine sur le quai d'Orsay, près le ministère des Affaires étrangères, à la porte de l'Exposition qui portera le nom de Porte des Invalides. Elle suivra le quai d'Orsay, longera les galeries d'Agriculture sur tout leur parcours, passera devant la Tour Eiffel et la gare de l'Ouest (au Champ de Mars), remontera l'avenue de Suffren jusqu'au Palais des Machines. Ce chemin de fer sera une voie d'expérimentation où les modes de traction, les machines, les voitures, le matériel fixe seront expérimentés gratuitement. Ce sera certainement une des grandes attractions de l'Exposition.

\*\*\*

Près du pont d'Iéna, c'est bien une autre histoire. Tout y est bousculé et remué. C'est un vrai chaos. On n'accède plus aux bateaux de la Seine que par un escalier en bois.

Sur la rive du fleuve, on construit le nouveau quai qui recevra l'usine élévatrice et l'Exposition fluviale et maritime. Ces travaux sont en excellent état d'avancement. Le batardeau est achevé, et le mur du quai est, sur plus de la moitié de sa longueur, arrivé à la hauteur voulue.

C. L.

## LA MANUFACTURE DES GOBELINS A L'EXPOSITION DE 1889

L'emplacement de l'Exposition des Gobelins n'a pu être encore fixé dans ses détails; on sait seulement que la Manufacture exhibera ses produits dans la grande rotonde qui marquera, au centre du Jardin de l'Exposition, l'entrée des galeries industrielles françaises, — face au pont d'Iéna et à égale distance des expositions d'art dont les pavillons occuperont les deux côtés du jardin.

La grande rotonde sera, d'ailleurs, spécialement affectée aux expositions de nos manufactures d'Etat : Sévres, les Gobelins, Beauvais et la mosaïque.

\*\*\*

La Manufacture des Gobelins sera représentée par trente-trois tapisseries de haute lisse et six panneaux en tapis veloutés, dits « tapis de Savonnerie ».

La plus grande attraction que la Manufacture ait jamais produite en aucune exposition, sera la série des dix-sept tentures composées par M. P.-V. Galland, et destinées à la déco-

ration du Salon d'Apollon, au Palais de l'Elysée : c'est une suite de figures allégoriques, « les Muses », « les Poèmes » et un admirable « Pégase » comme panneau central.

La seconde série sera celle des huit « verdures », destinées à la décoration de l'escalier d'honneur du Sénat, et dont la composition a été confiée à plusieurs maîtres, tels que MM. Desgoffes, Flandrin, Curzon, Bellefleur, Colin, Rapin et Maloïsel.

La Manufacture prépare enfin, pour la chambre de Mazarin, à la Bibliothèque nationale, cinq panneaux d'après F. Ehrmann; trois seulement pourront être envoyés à l'Exposition : ce sont des allégories consacrées à la symbolisation de l'« Imprimé et du « Manuscrit », des « Lettres, Sciences et Arts dans l'antiquité ».

Ces trois séries seront complétées par un certain nombre de pièces isolées de MM. Galland, Mazerolles, J. Lefebvre et M. Bourgeois, et par plusieurs panneaux d'après Charadin.

Les pièces dites « de Savonnerie » empruntent leur nom à celui de la Manufacture d'Etat où ce genre de produits a été pour la première fois fabriqué.

C'est au commencement du dix-septième siècle (les Gobelins existaient déjà depuis près de cent ans), qu'un Français, nommé Pierre Dupont, suggéra à Henri IV l'idée d'installer à Paris une fabrique de tapis de genre oriental. L'établissement fut créé et occupa, pendant un siècle, au quai de Billy, un immeuble qui avait jadis été affecté à une fabrique de savons. De là le nom de « Savonnerie » qui lui fut donné et s'appliqua, par extension, aux produits de la Manufacture.

Ce n'est qu'en 1728 que la maison du quai de Billy fut abandonnée : on bâtit sur son emplacement des magasins et des bureaux affectés au service des subsistances militaires, et on réunit la Savonnerie aux Gobelins.

Les ateliers de la Savonnerie enverront à l'Exposition cinq panneaux allégoriques, destinés à la décoration du Palais de l'Elysée, et symbolisant, d'après les dessins de M. Lameire, les Sciences, les Arts, l'Industrie, la Guerre et la Marine.

Un sixième panneau, « les Sciences », d'après MM. Merson et Lavastre, est destiné à la Bibliothèque nationale.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

IV

L'ascension de Blanchard  
au Champ de Mars, le 2 mars 1784.

Le 2 mars 1784, eut lieu, encore au Champ de Mars, une nouvelle ascension aérostatique fort intéressante. Il s'agissait cette fois d'une tentative de direction aérienne qui, du reste, échoua d'une manière absolue.

Deux ans avant la célèbre épreuve d'Annonay, J.-P. Blanchard, mécanicien habile, avait construit ce qu'il appelait un *raisseau volant*, mais aucune expérience concluante n'était venu appuyer les affirmations de l'inventeur.

Quand la découverte des Montgolfier fut mieux connue; quand l'homme, gouverné il est vrai par le vent, eut enfin conquis le droit de circuler librement dans les airs, Blanchard songea immédiatement aux moyens de diriger les aérostats et voulut appliquer à cette direction le propulseur à rames qu'il avait imaginé.

L'atelier de Blanchard était situé rue Pavée-Saint-André-des-Arts (aujourd'hui rue Séguier); c'est là qu'il s'était mis résolument à l'œuvre. Dès qu'il crut avoir réussi, il annonça une première expérience pour le mois de février 1784. Retardée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, cette expérience ne put avoir lieu que le 2 mars, en présence d'une foule considérable et qui, chaque jour, se passionnait davantage pour l'aéronautique.

L'ascension fut particulièrement mouvementée. Blanchard devait être accompagné de l'un de ses amis, Dom Pech; mais, le signal du départ ayant été donné, la déperdition du gaz ne permit pas aux deux voyageurs de s'élever comme ils en avaient conçu l'espérance; ils retombèrent presque aussitôt, sans dommage pour eux, mais, dans leur chute, le ballon subit des avaries qu'il était indispensable de réparer. Cela fait, Dom Pech dut néanmoins renoncer à prendre part au voyage.

Tout était prêt, quand un jeune homme se jeta dans la nacelle et refusa d'en descendre malgré les injonctions réitérées de Blanchard. Une lutte violente s'établit et ce fut à grand peine que l'aéronaute, aidé de quelques spectateurs, put venir à bout de l'obstiné voyageur.

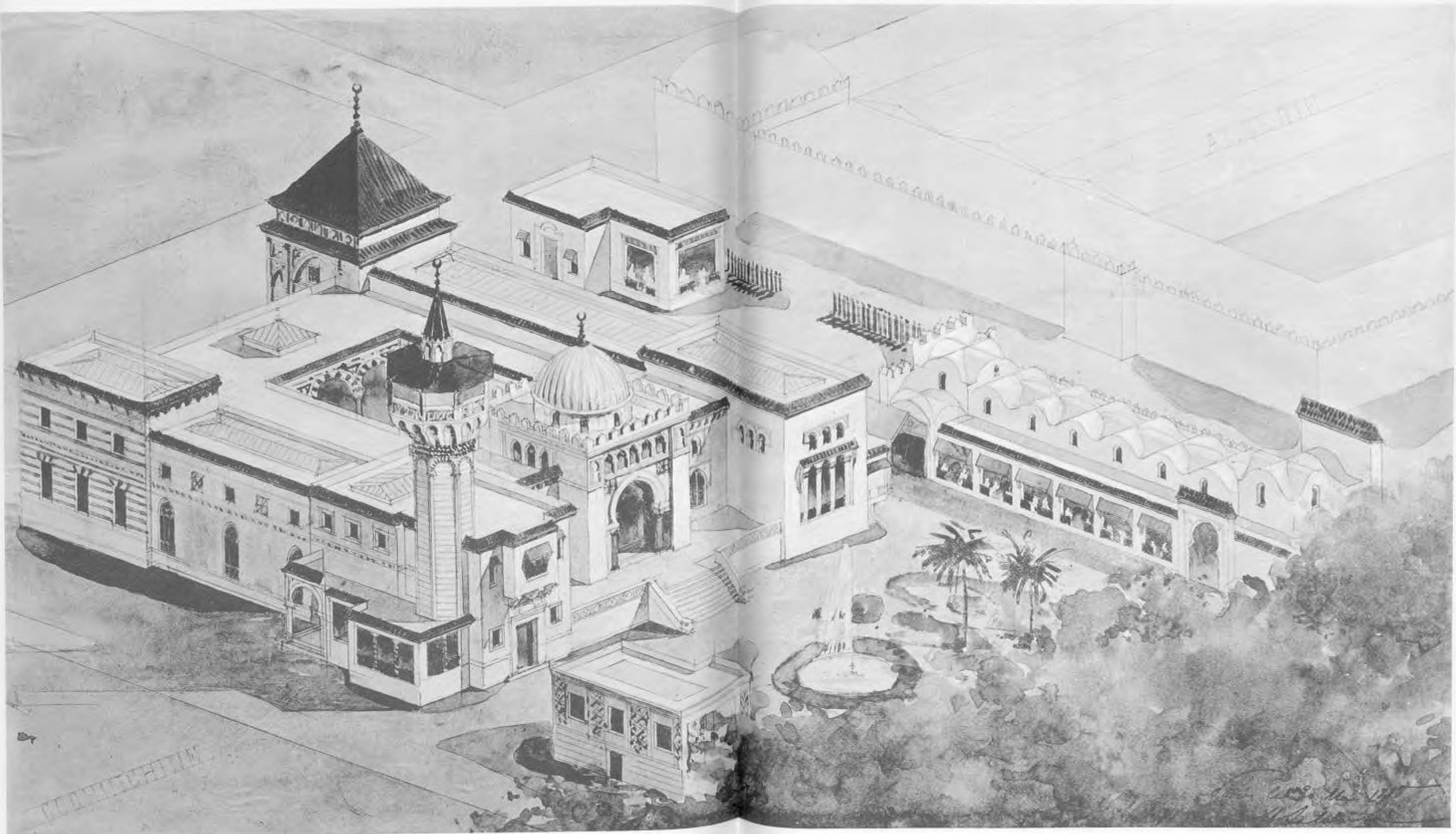
Plusieurs historiens du temps, mal renseignés, ont prétendu que l'auteur de ce pénible incident était Bonaparte, alors âgé de 15 ans, c'est là une erreur. Napoléon a pris plus tard le soin de démentir le fait, et on sait d'ailleurs aujourd'hui le nom du fanatique et malencontreux aéronaute, il s'appelait Dupont de Chambont et était élève de l'Ecole de Brieenne.

Libre enfin et non sans peine, il était midi et demie, Blanchard put effectuer son ascension.

L'inventeur, par trop confiant, avait affirmé qu'il descendrait à la Villette où il était attendu. Les courants aériens en disposèrent autrement et le portèrent à Billancourt, où il tomba doucement à 2 heures, après un trainage de quelques instants, sur le chemin de Versailles, près la verrerie de Sévres.

Cet insuccès, facile à constater pour tous ceux qui avaient suivi l'opération dans toutes ses phases, n'empêcha pas Blanchard de dire et d'écrire qu'à certains moments





Phototypie Quinsac et Basqué, 73, rue Claude-Bernard.

LE PALAIS DE L'EXPOSITION TUNISIENNE  
(Esplanade des Invalides)

D'après une aquarelle de M. Saladin, Architecte.



de son voyage, il avait réussi à se diriger.

### La journée du 13 juillet 1789

Pendant les dernières années du règne de Louis XV, pendant les premières années de celui de Louis XVI, le Champ de Mars avait peu fait parler de lui. De rares passants suivaient, sans doute, avec intérêt, les travaux des élèves de l'École militaire ou les évolutions des régiments qui, à partir de 1787, y étaient casernés, mais, sauf la revue militaire et les deux expériences aérostatiques dont nous avons parlé, aucun événement digne de remarque ne s'y était accompli ; le calme le plus absolu régnait dans ces contrées paisibles et si parfaitement en dehors du mouvement de la ville.

On en était là, quand une circonstance importante vint rappeler à la population parisienne l'existence du Champ de Mars et celle de l'École militaire supprimée comme école en 1787. La Révolution était à son début ; en proie à une fièvre qui ne devait plus l'abandonner de longtemps, Paris préparait ses armes, comptait ses soldats et prenait ses positions. Assemblés à l'Hôtel-de-Ville, les citoyens délibéraient et le Comité des électeurs des trois ordres décidait la création d'une garde bourgeoise.

On était au 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille.

Ce jour même, on trouvait, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de poudre, et on le mettait en lieu sûr ; on constatait, en outre, l'entrée, par l'une des barrières de Paris, d'un convoi de blé destiné au camp établi par le roi devant l'École militaire.

Ces deux découvertes produisirent un mouvement extraordinaire. Violamment excitée, la foule se porta en masse à ce camp occupé par des régiments de hussards, de dragons et de Suisses. Le danger pouvait être grand, mais les troupes, séparées des manifestants par les fossés du Champ de Mars, restèrent dans leurs cantonnements. Le peuple lui-même ne franchit pas les fossés.

Aucun conflit n'eut lieu ce jour-là. Le lendemain, la Bastille était prise.

Enivré par ce succès extraordinaire, on retourna au Champ de Mars, probablement avec des intentions moins pacifiques que celles qui avaient prévalu la veille, mais, dans la nuit, le camp avait été levé et les troupes s'étaient repliées sur les garnisons environnantes.

C'est là, croyons-nous, le premier événement qui apprit au peuple de Paris la distance séparant la Bastille de l'École militaire. Que de fois s'est-il rappelé ce chemin, et que de fois l'a-t-il suivi depuis !

Aujourd'hui, par une véritable ironie du sort, la Bastille est réédifiée à l'endroit même où ses vainqueurs sont venus prendre part aux fêtes de la Révolution. Cette Bastille nouvelle, œuvre d'artistes et non de géôliers, n'est pas faite pour résister, même au plus timide assaut ; elle est destinée à retracer à nos yeux le tableau de mœurs à jamais disparues et qu'aucun bouleversement ne saurait faire renaître.

(A suivre)

Ernest Maindron.

## A l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène

Le succès de l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène s'affirme de plus en plus. Chaque jour il y a foule autour de notre « mer intérieure » ; les vendredis sont des jours magnifiques, ou le *high-life* parisien et étranger s'y donne rendez-vous.

Il est de mode de s'asseoir autour de la pièce d'eau pour regarder les exercices variés des amateurs de navigation et de natation, et pour admirer les promenades en canot.

Ces promenades ont un succès qui a dépassé toutes les prévisions des organisateurs. Deux appointements sont à peine suffisants. Les jeudis et les dimanches, les enfants et les mamans font queue aux tourniquets.

Les moutards sont dans le ravissement et les mamans sont sans inquiétude. Pensez donc ? des promenades en bateau qui réalisent cet idéal : la tranquillité des parents.

Si l'une des embarcations pouvait chavirer, vingt sauveteurs se précipiteraient. Mais cette bonne fortune n'est pas réservée aux sauveteurs dans la nef du Palais de l'Industrie : car ces embarcations qui tracent un doux sillage sur cette bonne petite mer, ne chavirent jamais.

Donc c'est, toute l'après-midi durant, une continuelle procession navale, de canots, de barques, de bateaux pleins de promeneurs.

\*\*\*

Au milieu de ces barques j'en ai remarqué deux qui méritent qu'on en parle.

C'est d'abord un canot à vapeur, le *Lenoir*, dont la charmante petite machine est chauffée au pétrole et donne une force de trois chevaux. C'est pratique, élégant et moins encombrant que les machines actionnées au moyen du charbon.

Ce canot, de MM. Rouart frères, est construit selon le système de M. Lenoir.

\*\*\*

Un autre canot, prêté par la Marine, attire, lui aussi, l'attention des visiteurs. C'est le Canot Berton. Ce canot, en toile tendue sur une très légère ossature en fer et bois, se compose en réalité de deux moitiés de canot : une moitié formant l'avant, l'autre l'arrière.

Coupé en deux, il est on ne peut plus facile à remiser sur les navires ; et, en deux minutes, au moyen de cordes, les deux moitiés sont assujéties l'une à l'autre et forment un canot entier, fort maniable. C'est une embarcation de sauvetage de premier ordre.

\*\*\*

Sans rire, les préposés aux tourniquets disent aux « passagers », au moment où ils déposent le prix du « passage » (15 centimes) :

— « Je vous souhaite une bonne... traversée ! »

Je vous disais bien que c'était une « mer intérieure », puisque ceux qui s'y aventurent sont des *passagers*, et que le trajet que l'on y effectue s'appelle une *traversée*.

Et n'allez pas dire le contraire.

C. L.

## EXPOSITION VINICOLE ET INDUSTRIELLE de Troyes.

L'ouverture a eu lieu le 10 courant, et comme par enchantement, deux jours après, le tout était au complet.

Nous avons pu admirer une jolie collection de vins et liqueurs des maisons de premier ordre qui garnissent le grand passage conduisant à l'Orchestre ; nous donnons ici une idée de ce que les organisateurs ont su acquérir la confiance du haut commerce et des grands producteurs.

La distillerie Legrain et Tirveillot, de Levallois-Perret, sur une façade de quatre mètres, fait un effet gracieux et est installée avec goût ; nous pouvons affirmer dès à présent que cet ensemble mérite certes de la part du jury une haute distinction. Le représentant de cette honorable maison a bien voulu nous donner des renseignements qui nous étaient nécessaires sur cette distillerie modèle.

En face de cette belle installation, se trouve le grand artiste M. Grenot, qui offre à notre vue des porcelaines magnifiques, imitation de Sèvres ; en outre, deux vases superbes d'un bleu pur et décorés avec goût exquis ; deux autres vases bleu turquoise ornent l'entrée de l'Orchestre et sont d'une beauté remarquable ; il possède en outre une collection de premier choix de toutes espèces de porcelaines artistiques.

Prochainement, nous donnerons à nos lecteurs d'autres détails sur cette Exposition qui nous paraît très intéressante au point de vue des vins et des liqueurs.

Fontenelle.

## ÉCHOS

### La sphère terrestre monumentale

Voici de nouveaux détails au sujet de cette curieuse autant qu'instructive installation, qui

sera, sans doute, un des *clous* (en petit) de la future exposition :

La base de cette sphère sera une petite tour en fonte, qui s'élèvera à cinq mètres du sol. Non seulement ce globe marquera les heures, mais encore les minutes et les secondes. La division du temps sera indiquée sur la ligne équinoxiale, qui aura, on le sait déjà, 40 mètres (soit la longueur de la circonférence). Une sonnerie intérieure fera connaître les heures, les demies et les quarts.

Dans la tour de fonte, sera placé un escalier, qui donnera accès dans le globe terrestre. La charpente intérieure sera en fer et formera une salle de conférence, où près de 300 personnes pourront tenir et voir fonctionner les moteurs mécaniques. L'enveloppe du globe sera en carton-pierre.

Après l'Exposition, le tout sera de nouveau installé dans un jardin public.

### Une juste prétention

On a lu dans le *Bulletin Officiel* qu'un récent arrêté du ministre du commerce venait de constituer un jury chargé de rédiger le programme du concours ouvert pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1889 et de juger dans la suite les œuvres présentées à ce concours.

La nomination de ce jury fournit l'occasion de rappeler la requête formulée par les graveurs, requête très justifiée d'ailleurs. Aux expositions universelles précédentes, le dessin figuré sur le diplôme était reproduit par des moyens chimiques dérivés de la photographie.

Les aquafortistes et les burinistes ont pensé que le dessin primé devait être traduit par la pointe, afin que le diplôme devint à son tour une véritable estampe ayant un caractère et un intérêt d'art. Puisque M. Lockroy a spontanément déféré au désir des burinistes et des aquafortistes, il serait bon qu'une clause stipulant que *le dessin primé sera gravé* fût insérée dans le programme du concours.

### Le panorama de la Compagnie générale transatlantique

A l'Exposition universelle de 1889, pour donner au public une idée exacte de la grandeur imposante de ses nouveaux paquebots, la Société a décidé d'exposer au Champ de Mars un panorama représentant, en grandeur naturelle, le futur paquebot *La Touraine*, de 160 mètres de long, en rade du Havre et entouré de tous les paquebots de la Compagnie. Le visiteur pourra ainsi, grâce à l'illusion d'optique, se figurer qu'il est réellement sur le navire et en étudier tous les détails d'intérieur, au moyen des dioramas qui seront annexés au Panorama.

### L'Exposition de Melbourne

L'ouverture de l'exposition universelle de Melbourne a eu lieu avec grand succès au commencement du mois. La grande nef a une superficie de 6.000 mètres carrés, et les diverses annexes occupent une surface de 80.000 mètres.

La colonie de Victoria occupe dans la grande nef 1.500 mètres carrés; la Grande-Bretagne un peu moins. La France arrive en troisième ligne avec 900 mètres; l'Allemagne n'en occupe que 700.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen.  
Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception et de la transmission par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

## Champagne Ch. Farre, Reims

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

VALIDES DU VENDREDI AU LUNDI

De Paris aux gares suivantes :

Dieppe (Criel, Puys, Pourville, Berneval), 1<sup>re</sup> classe, 30 fr.; 2<sup>e</sup>, 22 fr.

Le Tréport, 1<sup>re</sup> classe, 33 fr. 20; 2<sup>e</sup>, 23 fr. 60.

Cany (Veulettes, les Petites-Dalles), Saint-Valery-en-Caux (Veules), Le Havre (Sainte-Adresse, Bruneval), Fécamp, Les Ifs (Yport, Etretat), Trouville-Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen, 1<sup>re</sup> classe, 33 fr.; 2<sup>e</sup>, 24 fr.

Cabourg (le Home-Varaville), Dives, Beuzeval (Houlgate), Luc, Lion-sur-Mer, Langrune (Prix pour le parcours total), 1<sup>re</sup> classe, 37 fr.; 2<sup>e</sup>, 27 fr.

Saint-Aubin, Bernières, Courseulles (Ver-sur-Mer). Prix pour le parcours total, 1<sup>re</sup> classe, 38 fr.; 2<sup>e</sup>, 28 fr.

Bayeux (Arromanches, Asnelles), etc..., 1<sup>re</sup> classe, 40 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 30 fr.

Coutances (Agor, Coutainville, Régnville), 1<sup>re</sup> classe, 57 fr.; 2<sup>e</sup>, 44 fr.

Isigny (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont), 1<sup>re</sup> classe, 44 fr.; 2<sup>e</sup>, 33 fr.

Valognes (Saint-Vaast-de-la-Hougue, Quinéville), 1<sup>re</sup> classe, 50 fr.; 2<sup>e</sup>, 38 fr.

Cherbourg, 1<sup>re</sup> classe, 55 fr.; 2<sup>e</sup>, 42 fr.

Granville (Saint-Pair, Donville), 1<sup>re</sup> classe, 50 fr.; 2<sup>e</sup>, 38 fr.

## Revue Financière

A ce que nous avons déjà dit dans nos précédentes revues, sur l'état du marché, nous n'avons aujourd'hui absolument rien à ajouter, sans courir le risque de nous répéter.

Les affaires sont, comme précédemment, dépourvues de toute activité; les rangs de la spéculation sont de plus en plus éclaircissés, et les intermédiaires, réduits depuis plusieurs jours à se croiser les bras, commencent, à leur tour, à prendre leurs vacances.

Nous devons toutefois reconnaître, comme pendant les semaines précédentes, d'ailleurs, que la même ferme n'a cessé un seul instant de régner sur les principales valeurs de la cote, et que les tendances restent, en dernier lieu, de tous points satisfaisantes.

L'absence des leaders de la finance n'empêchera pas les prix actuels de se bien maintenir; les transactions seront plus étroites, mais voilà tout. Pour modifier l'allure du marché, il faudrait des événements importants, soit dans le domaine de la politique extérieure, soit dans celui de la politique intérieure. Or, rien n'est à prévoir, au dehors comme au dedans, qui puisse exercer une telle influence.

Le mois d'août s'achèvera sans hausse, mais sans baisse également. Pour provoquer celle-ci, les vendeurs ne peuvent s'appuyer sur aucun prétexte valable; et, d'autre part, une reprise n'est guère admissible; dans tous les cas, les progrès ne sont jamais bien grands pendant la morte-saison.

Ajoutons que les places étrangères font montre de dispositions analogues à celles qui prévalent chez nous; partout, c'est la même monotonie qui régit.

×

Notre 3 0/0 se négocie à 83 57.

L'Amortissable passe à 86 27.

Le 4 1/2 0/0 vaut 103 40.

Ces prix s'entendent pour le marché à terme.

Ceux du comptant sont :

82 67 sur le 3 0/0 g 86 17 sur l'Amortissable et 103 35 sur le 4 1/2 0/0.

Les primes pour la fin du mois n'ont plus aucune activité; celles pour fin septembre se traitent; dont 25 moyennant 0,35 de différence sur le ferme et dont 50 moyennant 0,20.

Les Consolidés anglais nous sont adressés, en dernier lieu, à 99 3/8.

Le 4 0/0 hongrois est à 83 53.

L'Italien reste à 46 30.

L'Égypte unifiée est ferme à 127 50.

Le Turc fait 14 75.

L'Extérieure espagnole s'échange à 73 25.

×

Les valeurs de crédit ont conservé une bonne allure pendant cette dernière période hebdomadaire.

Nous avons relevé la Banque de France à 3770.

Quant au Crédit foncier, sa tenue est irréprochable.

Les différentes obligations du Crédit foncier, aussi bien celles qui participent à des tirages de lots que les obligations sans lots, ont un large marché et conservent une très ferme tenue.

L'obligation 3 0/0 1883, du même type que l'obligation des chemins de fer, a déjà regagné, à 390, son coupon de juillet.

Les obligations à lots 1879 se négocient sur les cours de 482 à 483 et monteront certainement à 500 fr.

On sait que les obligations du Crédit foncier, émises en représentation de prêts fonciers et communaux, ont toujours pour contre-partie le montant de ces prêts ou des placements effectués en valeurs du Trésor, conformément à l'article 76 des statuts, en attendant l'emploi total et définitif des fonds provenant des émissions.

Le porteur n'est jamais à découvert. En dehors de la garantie qu'il trouve toujours régulièrement dans l'emploi statutaire de ses fonds, il a, pour surcroît, celle qui résulte de l'ensemble du capital et des réserves de la Société; il se trouve dans une situation tellement forte, qu'il serait le dernier à périr, si, dans une époque de grandes crises, le crédit public venait à subir un profond ébranlement.

Les Bons à lots sont recherchés à 127; les Bons algériens se traitent sur les cours de 118 à 119. Le Bon de la Presse est à 19 25. C'est un bon prix d'achat; on reverra, à l'époque du tirage, les cours de 22 à 23 fr.

Le Comptoir d'escompte est bien tenu à 1040.

Nous relevons le Crédit lyonnais à 398 75.

La Banque de Paris a progressé à 800.

La Banque d'escompte est également ferme à 503 25.

La Banque Ottomane vaut 52 25.

Les valeurs de la Compagnie transatlantique ont un excellent courant d'affaires; les actions sont très recherchées à 527 50.

La Société générale s'est avancée à 473 75.

La Banque parisienne passe à 412 50.

Le Crédit industriel est à 395.

Les vendeurs à découvert ont de nouveau essayé de peser sur le cours de l'action Panama. Mais ils ne réussirent pas mieux cette fois que précédemment. Ces cours ne correspondent pas, d'ailleurs, à l'activité déployée à Panama.

Quant à l'obligation à lots, émise au mois de juin par la Compagnie de Panama, l'épargne la recherche très activement.

elle en apprécie et les garanties sérieuses qui l'entourent, et les nombreux gros lots qui y sont attachés.  
Le Suez est à 2205.  
Les Chemins de fer restent fermes.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

 **LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buoi, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIIONALES**  
**Léonce VÉZIAN**

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 29 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches soufrees, soufre composé au sulfate de cuivre contre le Mildew.

9 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obtenues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Glde, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181

PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries ..... 1883

Indes et Colonies ..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres ..... 1885

Paris ..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue Barquette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.



**FLANELLE VÉGÉTALE de PIN**

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>te</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

LAMPES ÉLECTRIQUES

à incandescence

**DE CHANGY**

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

CONSOMMATION

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labels en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE DELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS QUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cauton

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS**  
**D'ÉCLAIRAGE**  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

**PLOMBERIE ET CANALISATION**  
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
**DE SALLES DE BAINS**  
ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.



**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

MÉDAILLE D'OR  
AMSTERDAM  
1883  
Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR  
EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES  
Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, S.Br. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

**Cassis-Rouvière** **DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES À TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>ca</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun  
appareil intérieur. Isolement  
complet du linge, sans contact  
avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandes Prospectus et coudit.  
2, VILLETTÉ av. Parmentier Paris



**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERES COIGNET  
CARRÉLAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES

B<sup>tes</sup>  
SGDG

**A. PIAT**\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

**SPECIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

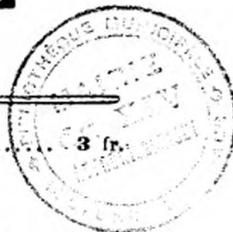
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
Les Expositions.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
A l'Exposition de Sauvetage.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

###### Exposition rétrospective de l'art français

Le gouvernement a l'intention de faire une Exposition rétrospective de l'art français du siècle. Il fera appel au concours de tous ceux qui s'intéressent aux arts, aux artistes, aux principaux experts, aux amateurs, pour arriver à former une Exposition complète de tous les chefs-d'œuvre de ces maîtres qui ont porté si haut le renom de l'école française.

La grande difficulté pour arriver à faire une Exposition complète sera de parvenir à faire revenir en France les tableaux qui se trouvent à l'étranger.

On demanderait au gouvernement américain de permettre la libre rentrée des tableaux qui auront été envoyés à l'Exposition universelle. L'Amérique possède, en effet, plusieurs des chefs-d'œuvre de J.-F. Millet, Corot, Diaz, Fromentin, Decamps, Troyon, Daubigny, etc.

###### Le Palais des Machines

Pour être sérieux, le palais des machines ne fournira pas moins sa part dans le contingent des distractions offertes durant la soirée à tous les visiteurs. Un pont roulant, établi au-dessus des supports des arbres de couche parcourra le palais dans sa longueur, transportant les visiteurs, qui passeront de la sorte en revue tous les appareils exposés et mis en activité, à une hauteur de huit mètres au-dessus du sol.

###### Les Panoramas

Deux vastes panoramas seront construits l'un sur l'Esplanade des Invalides, l'autre devant la façade de l'Exposition, sur la Seine même,

Le premier, dû au pinceau de M. Castellani, l'un des créateurs du genre, représentera *Tout Paris* et transportera le visiteur sur le grand refuge de la place de l'Opéra. Autour de lui, c'est-à-dire sur les trottoirs et la chaussée du boulevard des Capucines, de l'avenue de l'Opéra, de la rue du Quatre-Septembre et de la rue de la Paix, seront figurées toutes les personnalités parisiennes de la politique, des lettres, des arts et des affaires, habilement groupées et confondues.

Le second, d'un ordre plus spécial, mais non moins original et divertissant, est appelé à un égal succès. Il représentera un des grands paquebots de la Compagnie transatlantique, *la Champagne*, l'avant et l'arrière étant figurés en trompe-l'œil et la vue panoramique reproduisant la rade du Havre.

###### Concours d'Animaux en 1889

Un concours universel d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine, porcine, et d'animaux de basse-cour s'ouvrira au Palais de l'Industrie et annexes, à Paris, du 11 au 22 juillet 1889.

Les conditions du concours sont indiquées dans l'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 28 février 1888, dont le public pourra prendre connaissance près de MM. les présidents des sous-comités d'arrondissement.

###### Les ouvriers du Nord à l'Exposition de 1889.

M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, a présenté un rapport au Conseil général contenant une demande de crédit de 10,000 francs pour faciliter le voyage des ouvriers du département à l'Exposition universelle.

#### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

##### Angleterre.

Notre ambassadeur à Londres, M. Waddington a dit au banquet du conseil général que si le gouvernement anglais ne

s'associe pas officiellement à notre Exposition universelle, le peuple anglais, par contre, s'y associe avec entrain. Ce que M. Waddington a dit des Anglais est vrai des autres peuples. Et c'est un bonheur pour l'Europe, un gage pacifique; car plus les nations engageront d'intérêts dans notre Exposition, plus elles s'éloigneront des aventures de guerre qui peuvent compromettre ces intérêts.

M. Georges Berger l'a excellemment constaté dans la note qu'il a communiqué à la presse.

Assurément M. Berger, dans sa haute situation, ne peut faire montre de patriotisme bruyant. Mais, quoique sommaires, les déclarations de M. Berger ont une grande importance.

L'abstention des gouvernements monarchiques est donc réduite à une question de forme. Ils ne veulent pas s'associer au Centenaire de 1889, en tant que gouvernements; mais leurs peuples ne s'abstiendront pas; et l'aspect général de l'Exposition n'aura pas à en souffrir.

##### Portugal.

Le gouvernement portugais, bien que ne prenant pas part officiellement à l'Exposition universelle de 1889, vient de mettre une somme de 137,000 francs à la disposition des organisateurs d'une section portugaise.

On mande de Lisbonne que quelques groupes d'ouvriers et d'industriels portugais étudient en ce moment les moyens de prendre part à l'Exposition de 1889.

Ils attendent, pour se prononcer définitivement, le délégué du comité des concessionnaires du terrain de la section portugaise.

La chambre de commerce française de Lisbonne est disposée à aider les industriels portugais qui désirent participer à l'Exposition de Paris.

##### Indes françaises.

La commission de l'Inde française, qui avait primitivement eu l'idée d'envoyer à l'Exposition la reproduction de la Pagode

du Gange de Chandernagor, a décidé d'envoyer la Pagode de Villenour de Pondichéry. Cette construction donnera, mieux que l'autre, une idée de l'architecture sacrée Indoue.

On annonce également une intéressante exposition due à l'initiative d'un commerçant indigène de Pondichéry. Il s'agit de l'envoi, aux frais de l'exposant, d'un pavillon indien dans lequel seraient fabriqués et vendus par des ouvriers du pays, des objets purement indigènes, tels que tissus, bijoux, instruments divers, etc.

Ce ne sera pas la moindre attraction de l'exposition indienne, qui promet d'être fort belle, du reste, dans son ensemble.

#### Le Tonkin.

Par arrêté en date du 2 mai dernier, le secrétaire général, résident général par intérim de la République française en Annam et au Tonkin, a nommé M. Dumas, négociant, membre de la sous-commission de la province de Hanoï pour l'Exposition de 1889.

Par un autre arrêté en date du 15 mai, MM. Vincent, négociant, et Paulhan, avocat, ont été nommés membres de la sous-commission de la province de Haï-phong.

## AU CHAMP DE MARS

*L'habitation humaine. — La Tour monte. Les trois dômes. — Les Fantaisies-Parisiennes. — Le Palais des Enfants. — Les Comités d'installation.*

#### L'habitation humaine

M. Charles Garnier a eu l'heureuse idée de montrer aux visiteurs de l'Exposition universelle des spécimens de l'habitation humaine de tous les temps et de tous les pays.

De fait, ce sera une « leçon de choses », mais une leçon de choses colossale, comme on n'en trouve ni chez Hachette, ni chez Delagrave, ni dans aucune école.

Pensez donc! plus de trente habitations reconstituées, dont vingt-deux en maçonnerie. Ce sera une vraie petite ville improvisée, dont pas une maison de la même époque et du même pays que les autres. La Cité des habitations humaines s'étendra des deux côtés du pont d'Iéna, sur l'étroite bande de terrain située entre le quai et le chemin creux. Aucun livre ne saurait être aussi instructif que la leçon de choses en question. La réalisation d'un pareil projet eût été pour combler de joie le regretté Viollet-le-Duc, l'historien de l'habitation humaine.

En se plaçant sur le pont qui passe sur le chemin creux, face à la Tour Eiffel, l'exposition de l'habitation humaine s'étend à droite et à gauche, sur le quai d'Orsay et sur le quai de Grenelle.

\*\*\*

Prenons la partie de gauche, vers Paris. Sur le pont même, on verra l'habitation

des Huns. Simple et commode cette habitation-là. Une voiture spacieuse, avec des toiles d'abri qui s'étendent autour.... la première roulotte!

A côté, l'on verra l'habitation Gallo-Romaine; puis celle que l'on désigne sous le vocable de « Romain-Italien ». Viennent ensuite les huttes et les grottes qu'habitaient les Gaulois, nos ancêtres... Cela ne vaut pas le boulevard des Italiens!

Plus loin, l'habitation persane avec la Kouba traditionnelle, et le palais Indou, haut de dix-huit mètres, figurant deux tours élégantes formant ailes, presque sans construction centrale.

La maison étrusque, assise sur trois colonnes trapues, ressemble à une corbeille. Elle est d'un goût très distingué. A côté de la maison étrusque, l'habitation pélagée, plus simple.

L'habitation des Hébreux, avec sa porte en triangle tronqué, ressemble assez à une construction égyptienne. En quittant les bords du Nil, les fils d'Israël emportèrent sans doute les modes et les formules architecturales du pays des Pharaons.

Très élégante, la Tour phénicienne attenant à un corps de logis assez élevé. Cette habitation a également des allures égyptiennes.

L'habitation Syrienne fait penser aux minarets crénelés de Tunis. De grandes lignes verticales, heureusement alternées ornent sa façade. Ce sera un beau et curieux spécimen.

Tout le monde connaît l'habitation égyptienne. Le type choisi par M. Charles Garnier est très réussi. C'est archaïque, massif et distingué tout à la fois, comme tout ce que l'antique Egypte a produit.

Le public sera très attiré par une curieuse reconstitution de ces cités primitives que les hommes des temps reculés bâtissaient sur pilotis au-dessus des eaux des lacs, afin de s'abriter contre les bêtes féroces qui abondaient alors. Ces sortes d'agglomérations se nomment « Cités lacustres ». Comme ces primitifs devanciers des contemporains de la Tour Eiffel n'avaient pas de scies pour couper les troncs d'arbres dont ils faisaient leurs pilotis; ils mettaient ces troncs en travers sur un brasier quelconque, jusqu'à ce que section s'ensuivit. On a poussé l'exactitude de la reconstitution jusqu'à employer des troncs d'arbres coupés en deux par la carbonisation.

Nous voyons ensuite les habitations faites simplement au moyen d'énormes rochers, relevés verticalement et formant muraille.

L'âge du bronze, celui de la pierre polie, l'époque du renne, celle de la pierre éclatée, et enfin l'époque des abris sous roches, du plein air, des grottes des hommes troglodites complètent la série des habitations alignées en amont du Pont d'Iéna.

\*\*\*

En aval de ce pont, on verra d'abord une fort élégante construction composée de poutres superposées. C'est l'habitation scandinave. A côté d'elle, une maison romane avec son arceau en plein cintre au rez-de-chaussée et ses étroites fenêtres. A cette maison, est adossée une très élé-

gante maison du moyen-âge avec pignon en bois découpé, comme on en voyait encore au siècle dernier à Paris, sur la place de Grève par exemple.

Voici l'habitation de la Renaissance avec son élégante tourelle en coin de rue. On en voit encore beaucoup dans les vieux quartiers des villes.

Une fort curieuse maison byzantine vient ensuite. Elle est à terrasse. La façade, rez-de-chaussée et premier, est formée par deux ordres de lourdes colonnes, avec d'étroites baies dans les entre-colonnements.

Du byzantin au slave et au russe, il n'y a pas bien loin. Aussi M. Garnier les a-t-il placés les uns après les autres. La construction slave est en bois, de forme écrasée; la construction russe est élancée, gracieuse, avec une terminaison pittoresque de coupole en poire.

Rien à dire de la maison arabe. Une large tour carrée élégamment crénelée, avec des vérandahs et des moucharabiés. C'est classique.

Le Soudan se souvient de sa vieille voisine, l'Égypte. Toutes les arêtes sont inclinées.... l'horreur de la verticale.

Vient ensuite un groupement de huttes de peuples sauvages. Celles des Lapons sont basses; celles des Esquimaux sont juchées sur des sortes de pilotis, celle des sauvages d'Afrique sont de même forme que celle des Lapons, mais beaucoup plus élevées.

Il y a aussi des huttes de peaux-rouges entourées de perches qui portent les fétiches.

Les deux dernières habitations de cette série, peut-être les plus intéressantes, sont celles des Aztèques et des Incas. Ce qu'il y a de curieux dans cette reconstitution, c'est que ces constructions rappellent celles de l'ancienne Égypte. Celle des Incas surtout. Ce sont les mêmes profils, les mêmes lignes inclinées pour la formation des baies. D'où vient cette analogie? Est-ce une simple rencontre de combinaisons graphiques, due au hasard; ou bien, les Incas ont-ils, par quelque immigration, ou par quelque naufrage, eu connaissance de l'architecture égyptienne? Je ne me charge pas de décider la chose et laisse ce soin à de plus experts en la matière.

Les constructions en maçonnerie sont fort avancées. Presque toutes sont arrivées à la hauteur de la toiture. On est en train de fabriquer des tuiles particulières pour chacune de ces constructions, et l'on espère les couvrir toutes d'ici au mois de décembre...; quand je dis toutes, j'entends celles qui ont des tuiles à recevoir, car celles qui sont terminées en terrasses seront closes et couvertes sans retard.

\*\*\*

Comme je l'ai dit dans le dernier numéro du *Bulletin Officiel*, voici la Tour Eiffel en route pour ses 300 mètres! Les arbalétriers s'allongent à vue d'œil dans la direction des nuages, et les dentelles des entretoises commencent à les relier entre eux.

Le temps d'arrêt apparent du mouvement ascensionnel de la Tour a été, comme je vous l'ai déjà dit, motivé par le

changement de nature des travaux, à partir de la nouvelle plate-forme.

On a aussi perdu un peu de temps, pour l'établissement du plancher de cette seconde plate-forme, ce qui a demandé un travail assez considérable. Ensuite, on a préparé les travaux de soubassement destinés à donner une plus grande solidité aux quatre piliers qui supportent l'édifice. Enfin, il a fallu modifier le matériel qui servait au montage des pièces de fer.

Jusqu'à présent, on utilisait, pour hisser ces pièces, le plan incliné formé par les piliers principaux, dont la courbe est assez accentuée. Désormais, l'ascension se fera verticalement, puisque la seconde partie de la Tour va être absolument droite. On n'a donc pu se servir des mêmes machines, et il a été nécessaire de transformer complètement celles qui fonctionnaient jusqu'alors.



La Tour de trois cents mètres, le Palais des Machines et les trois dômes, voilà ce qui apparaît au premier coup d'œil, aux yeux du spectateur placé au Trocadéro. La colossale Tour au premier plan, dans l'axe du pont d'Iéna. A gauche, la coupole du Palais des Beaux-Arts, dont voici enfin l'ossature établie depuis la semaine passée. A droite, le dôme du Palais des Arts Libéraux, monté depuis quelque temps. L'avancement du travail de ce Palais ne laisse rien à désirer. Le vitrage en est posé, en grande partie.

Sous la fabuleuse arcade de la Tour Eiffel, aujourd'hui débarrassée de toutes ses charpentes, apparaît le troisième dôme, le dôme central qui abritera les manufactures de l'Etat : Sèvres, les Gobelins et Beauvais.

Dans la construction de toutes les charpentes en fer d'une certaine élévation, il arrive un moment où, partant d'une hauteur donnée, le régime des échafaudages, des appareils de levage doivent subir une transformation : d'où un temps d'arrêt. La Tour Eiffel l'a subi les semaines précédentes; le pavillon des manufactures nationales vient de le subir également. Mais le dôme de ce pavillon central va s'achever rapidement, grâce aux procédés ingénieux et nouveaux employés par le constructeur.

Le faitage du Palais des Machines trace derrière ce magnifique ensemble une longue et imposante ligne d'horizon.



La charpente des *Fantaisies-Parisiennes*, théâtre dont MM. Daubray et Scipion sont les concessionnaires, est élevée à l'heure qu'il est. Ce théâtre se trouve au bout et dans l'axe de la rue de l'Université, à deux pas du pavillon du *Bulletin Officiel*.

Il y aura un second théâtre au Champ de Mars, celui du *Palais des Enfants*. Je dois rappeler ici que le *Palais des Enfants* ne sera pas une des moindres attractions de l'Exposition.

Ce Palais « des petits », que l'on va commencer bientôt, ne couvrira pas moins de 2.000 mètres carrés. La façade constituera à elle seule un spectacle amusant et

instructif, grâce à ses reconstitutions de l'art du jouet et à ses modèles de poupées de bonshommes de toute époque et de toute origine. A l'intérieur, sur une vaste scène complètement machinée, seront données des représentations, où équilibristes, gymnastes, illusionnistes se succéderont, alternant avec des exhibitions d'ombres françaises, de pantomimes, de tableaux vivants dont les sujets seront empruntés à la littérature enfantine.

Dans la salle, le long d'un spacieux promenoir, seront accumulés les jeux les plus attrayants et les plus divers, des expositions d'objets d'instruction et de divertissements propres à l'enfance, des établissements d'alimentation, de rafraîchissement, des dioramas, etc., etc. Pour le soir, le programme sera modifié et comprendra des ballets, des excentricités exotiques, des étoiles du théâtre et du chant.



Les locaux des divers palais étant, pour la plupart, couverts et clos, M. Georges Berger a commencé à préparer ses installations intérieures dans les sections.

Les travaux de l'Exposition de 1889 viennent donc d'entrer dans la phase la plus importante de son organisation. Elle indique que l'on a une confiance absolue dans l'achèvement du gros-œuvre à l'heure dite : elle permet d'apprécier aussi dans quelle mesure les industriels et négociants qui ont envoyé leurs bulletins d'adhésion entendent continuer leur concours à l'œuvre entreprise.

Les comités d'admission ont terminé leur tâche : à leur place, fonctionnent les comités d'installation, chargés de donner à chaque section la disposition et le caractère ornemental qui lui conviennent.

Ces comités ont été composés, on le sait, pour moitié de membres élus par les comités d'admission, pour moitié de membres désignés par l'administration. Ils ont été avertis, au début de leurs opérations, que la direction de l'exploitation n'entendait pas imposer aux exposants l'uniformité de décoration. Libre carrière est laissée à la fantaisie et à l'imagination des représentants de toutes les sections : ceux-ci ont désigné l'architecte auquel ils entendent confier la direction des travaux d'installation et le choix du style où ils seront exécutés. Le plan et le devis qui les accompagnent ont alors été examinés par chaque comité, et les exposants ont reçu avis de la part contributive qui doit leur échoir.

A ce moment, les exposants auraient pu se désister, ou demander un emplacement moindre, les engageant moins. Mais rien de semblable ne s'est produit.

Tous les comités d'admission, qui avaient approuvé les projets de leur architecte, les ont vus ratifiés par les exposants auxquels notification a été faite des résolutions prises. L'élan patriotique qui s'est manifesté, dès le mois de janvier, en faveur de l'Exposition, ne s'est pas ralenti, et on ne cite guère que deux ou trois cas de mécontentement individuel, qui disparaissent au milieu de la bonne volonté universelle.

C. L.

## LES EXPOSITIONS

### Exposition du Centenaire de la découverte de l'Amérique, à Washington

Le ministre du commerce et de l'industrie vient de recevoir avis que le rapport concernant l'Exposition internationale projetée à Washington pour 1892, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde a été déposé à la Chambre des représentants par le président du Comité des affaires étrangères, M. Belmont.

Il est à prévoir que la délibération portera en même temps sur un autre projet, celui d'une exposition permanente, exposition industrielle et artistique, avec une partie rétrospective pour servir à l'étude du passé, et une réunion des progrès réalisés de jour en jour dans les États-Unis.

### Prorogation de l'Exposition de Barcelone

On sait que cette exposition qui, primitivement, devrait être close le 31 octobre, sera fermée seulement dans les derniers jours de décembre, après les fêtes de *Navidad* (Noël). Il est question maintenant de la proroger jusqu'au mois d'avril; mais cette proposition, faite sans doute par quelques commerçants intéressés, ne paraît pas devoir être bien accueillie dans les hautes sphères gouvernementales à cause de la proximité de l'Exposition de Paris.

### L'Exposition de Glasgow

On nous écrit de Glasgow :

La reine d'Angleterre a visité l'Exposition de Glasgow. Sa Majesté Britannique a fait cette promenade intérieure sur une chaise roulante. Mais, arrivée à la Section française, elle a mis pied à terre, et M. Louis Brault, consul de France, lui en a fait les honneurs. La Reine, qui parle admirablement le français, n'a cessé de s'exprimer dans notre langue. Elle a fait un grand nombre d'acquisitions et a prié M. Brault de faire compliment aux exposants français pour le bon goût qu'ils ont mis dans cette exhibition.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

V

La revue passée par Lafayette  
le 25 avril 1790

Pascal Paoli, l'illustre patriote corse, avait hérité de la haine de son frère contre les Génois. Proclamé chef de file en 1755, il avait su y jouer le rôle d'un savant et dévoué législateur. Habilement secondé, luttant avec énergie, il avait enlevé au Gouvernement de Gênes une grande partie de l'île et avait peu à peu réussi à ruiner le commerce de son puissant ennemi.

En 1768, Gênes cède la Corse à la France, Paoli protesta et reprit les armes, mais vaincu par le comte de Vaux, il se réfugia en Angleterre.

L'Assemblée constituante sentait bien le prix qu'il fallait attacher aux services d'un pareil adversaire; elle le rappela en 1790, le créa lieutenant-général et lui conféra le commandement de la Corse. Malheureusement, la révolution dont il n'embrassait pas toutes les idées, effrayait ce soldat; accusé de trahison par le gouvernement qu'il avait librement reconnu, il rompit définitivement avec lui en 1793.

A ce moment se réveillèrent les idées d'indépendance de la Corse; ses compatriotes décernèrent à Paoli le titre de généralissime et de président d'une *Consulta* formée à Corte. Le danger était grand, la Convention le comprit et répondit à cette prétention inadmissible par une mise hors la loi. Paoli accepta fièrement la lutte et ne craignit point d'offrir la possession de son pays aux Anglais. Fidèle à ses principes qui sont toujours restés les mêmes, l'Angleterre accepta, mais le roi confia la vice-royauté de l'île, non à Paoli lui-même, mais bien à un Anglais.

Cet événement que Paoli considéra, non sans raison, comme un acte de félonie, marqua la fin de la vie politique du grand agitateur.

En 1790, Paoli était venu en France; le 22 avril, il avait paru à la barre de l'Assemblée nationale et y avait prononcé les paroles suivantes :

J'ai quitté ma patrie asservie, je la retrouverai libre, je n'ai plus rien à désirer.

Je ne sais, depuis une absence de vingt ans, quel changement l'oppression aura faite sur mes compatriotes; il n'a pu être que funeste, car l'oppression ne fait qu'avilir. En retournant dans ma patrie, mes sentiments ne peuvent vous être douteux. Vous avez été généreux pour moi et je n'ai jamais été esclave. J'ose dire que ma vie entière a été un serment à la liberté, c'est déjà l'avoir fait à la Constitution que vous établissez. Il me reste à le faire à la nation qui m'adopte et au souverain que je reconnais.

Ce jour même, l'Assemblée admit le général à prêter le serment civique.

Trois jours plus tard, le dimanche 25 avril, Lafayette passait en revue au Champ de Mars, en compagnie de Paoli et pour lui rendre honneur, une grande partie de la garde nationale à cheval et à pied.

Cette revue fut admirable. Paoli y reçut, plus que Lafayette peut-être, les applaudissements de la foule assemblée.

#### La revue passée par Louis XVI le 29 mai 1790.

Avant 1789, c'était au mois de mai que le roi avait coutume de passer en revue, dans la plaine des Sablons, cette même plaine illustrée par Parmentier, les gardes françaises et les gardes suisses.

Ces cérémonies, sans doute fort belles, étaient extrêmement suivies; elles attiraient à Neuilly, non seulement la foule

des parisiens toujours avide de spectacles militaires, mais surtout les femmes de la cour qui y étalaient un luxe non dépassé de nos jours. Ces revues des Sablons étaient le plus souvent l'occasion de fêtes bruyantes et mondaines dont la population calme et sage était rigoureusement exclue par la noblesse et par tout ce qui vivait de sa vie et gravitait autour d'elle.

En 1790, les gardes françaises et les gardes suisses s'étaient confondus avec la masse de l'armée; la révolution naissante avait atténué l'influence de ces corps d'élite; la milice bourgeoise, créée une année plus tôt, succédant à ces régiments, le peuple prenait au sérieux, non encore au tragique, le rôle qui lui était échu. Une société nouvelle se levait, plus remuante, plus exclusive peut-être que celle qu'elle allait remplacer.

Le 29 mai 1790, Louis XVI passait en revue, non plus à la plaine des Sablons, mais bien au Champ de Mars, la garde nationale parisienne, composée de détachements envoyés par tous les districts. Il y eut là environ cinq mille hommes. Cette revue, la première à laquelle le roi prit une part personnelle, après les événements de 1789, laissa au souverain une impression qui dut être particulièrement douloureuse; elle combla de joie, au contraire, le peuple qui se sentait désormais maître de lui-même et qui ne devait point tarder à le montrer.

#### La fédération du 14 Juillet 1790

L'idée première d'une Confédération générale n'appartient pas à Paris. C'est, croyons-nous la municipalité de la ville de Rennes qui, le 29 avril 1790, en conçut la première pensée et en proposa la réalisation dans une adresse qui fut envoyée par ses soins, à toutes les gardes nationales du pays; le 4 mai suivant, le district de Saint-Eustache, à Paris, prit une délibération conforme à ce vœu et appela l'attention du Corps législatif sur ce projet dont l'adoption devait tenir une si grande place dans les actes de la Révolution triomphante.

Sans attendre Paris, qui s'attardait, le Poitou, la Bretagne, l'Alsace et la Lorraine, le Dauphiné, l'Anjou s'étaient isolément confédérés. A Angoulême, avait eu lieu une réunion de plus de cinquante mille hommes; de leur côté, le Berry, la Touraine, l'Orléanais, le pays Chartrain, s'étaient unis le 9 mai, dans une cérémonie patriotique au cri de : *vive la nation, vive la loi, vive le roi*, qui devait bientôt devenir une sorte de cri de ralliement dans toute l'étendue du royaume.

Ce qui détermina l'Assemblée nationale à prendre une résolution définitive et à se placer à la tête de ce mouvement auquel il semblait difficile de résister, fut surtout

la réception à sa barre d'une députation de la ville d'Arras. Composée de citoyens habiles et résolus, cette députation demanda que toutes les gardes nationales fussent appelées à envoyer à Paris, pour y prêter le serment civique, des délégués choisis par elles-mêmes.

Cette proposition, accueillie par les applaudissements des représentants fut, séance tenante, renvoyée pour l'exécution, au comité de Constitution, auquel on demanda de préparer les décrets nécessaires.

Comme on le pense bien, le ministre et le roi lui-même n'étaient pas favorables à la fédération des gardes nationales, ils craignaient que quelque journée tumultueuse résultât de la présence à Paris d'une foule aussi considérable et composée d'éléments aussi divers. Il leur fallut bien céder cependant sous la pression énergique des Comités parisiens et fixer la fête tant désirée, au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Après avoir proposé successivement, la plaine des Sablons, celle de Grenelle, celle de St-Denis, on choisit définitivement le Champ de Mars comme lieu de réunion. La plaine de St-Denis et la plaine de Grenelle étaient d'ailleurs couvertes de récoltes qu'il eût fallu sacrifier; celle des Sablons, cultivée en partie, moins vaste et de forme peu régulière avait été écartée dès l'abord.

Dans sa séance du 8 juin 1790 l'Assemblée nationale décrétait les articles suivants sur le Pacte fédératif :

Article I. Le directoire de chaque district du royaume, et dans le cas où le directoire ne serait pas encore en activité, le corps municipal de chaque chef-lieu de district, est commis par l'Assemblée nationale à l'effet de requérir les commandants de toutes les gardes nationales du district, d'assembler les dites gardes, chacune dans leur ressort; les dites gardes ainsi réunies choisiront six hommes sur cent, lesquels se transporteront dans le chef-lieu du district au jour déterminé par le district, ou par la municipalité requérante, et choisiront dans la totalité des gardes nationales du district, un homme sur deux cents, lequel sera chargé de se rendre à Paris pour la fédération générale qui aura lieu le 14 juillet prochain.

Les districts éloignés de la capitale de cent lieues auront la liberté de n'envoyer qu'un député par quatre cents hommes.

Article II. Les directoires ou les corps municipaux du chef-lieu du district fixeront, de la manière la plus économique la dépense à allouer aux députés pour leur voyage et leur retour, laquelle sera supportée par chaque district.

Article III. Chaque régiment d'infanterie députera un officier présent au corps, le plus ancien de service, les années de soldat comptées; un bas-officier présent au corps le plus ancien de service, les années de soldat comptées; et les quatre plus anciens des soldats, pris indistinctement parmi les caporaux, grenadiers, chasseurs et tambours.

Chaque régiment de cavalerie députera un officier, un bas-officier, et deux cavaliers, dans la forme adoptée pour les régiments d'infanterie.

Le lendemain 9 juin, l'Assemblée ayant renvoyé à l'examen du Comité militaire, la

fin du Règlement relatif à la Fédération, l'adoptait dans les termes suivants :

Les régiments du roi et celui des gardes-suisse, à raison de leur nombre double, auront une double représentation.

Les bataillons des chasseurs à pied députeront un officier, un bas-officier et quatre soldats.

Le corps des ouvriers d'artillerie et des mineurs, un officier, un bas-officier et deux simples soldats.

Les mêmes règles seront suivies pour les dragons, chasseurs et hussards.

Le régiment de carabiniers aura une représentation double des autres régiments, à cause de leur nombre.

Le génie sera représenté par le plus ancien de chaque grade.

La maréchaussée, par les quatre plus anciens officiers, les quatre plus anciens bas-officiers et les douze plus anciens cavaliers.

La Compagnie de la connétable par le plus ancien de chaque grade.

Par égard pour les vieux militaires qui ont bien servi leur patrie, les invalides seront représentés par les quatre plus anciens officiers, quatre plus anciens bas-officiers et douze soldats pris à l'Hôtel.

Les commissaires ordonnateurs des guerres en députeront deux des plus anciens.

Le corps des lieutenants des maréchaux de France le plus ancien d'entre eux.

Quant aux maisons militaires du roi, de Monsieur, du comte d'Artois, elles seront représentées chacune par le plus ancien de chaque grade.

L'assemblée nationale déclare qu'elle n'entend rien préjuger sur le rang et la préexistence des corps susnommés, ou de ceux qui ne le sont pas.

Quant au corps de la marine, il députera les deux plus anciens officiers de chaque grade dans chacun des départements de Brest, Toulon, et Rochefort.

Chacune des divisions des corps des canonniers-matelots députera un des plus anciens officiers et quatre des plus anciens canonniers-matelots.

Les volontaires de la marine députeront deux des plus anciens du corps.

La marine-marchande des principaux ports de mer, députera un capitaine par port.

L'assemblée a adopté également, comme article complémentaire la proposition qui lui a été faite par Lanjuinais, de députer le plus ancien des maréchaux de France, des lieutenants-généraux et des maréchaux de camp.

Le samedi 5 Juin, l'assemblée nationale avait reçu une députation de la Commune de Paris qui exprimait le désir d'être autorisée à convoquer elle-même toutes les gardes nationales et toutes les troupes de ligne du royaume. Investie de ce mandat, elle faisait publier l'instruction suivante qui doit nécessairement trouver sa place ici :

Dès que l'adresse de la Commune de Paris sera parvenue dans les districts et distribuée dans les municipalités, les districts et les municipalités sont invités à procéder le plus promptement possible, à l'élection de leurs députés, dans la forme exprimée au décret de l'assemblée nationale du 8 juin. Les régiments et autres corps militaires sont également invités à suivre promptement, pour leurs députations, le mode prescrit par le décret du 9 et à se conformer, à cet égard, aux ordres du roi.

Quoique le décret de l'assemblée nationale n'appelle au pacte fédératif que les gardes nationales du royaume, la Confédération ne sera pas moins celle de tous les français. Dans l'esprit de la Constitution, et dans l'état d'un peuple libre, tout citoyen doit être soldat. C'est sous ce dernier rapport que tous les Français vont se réunir pour le maintien de la constitution, et c'est les armes à la main qu'il leur convient de jurer de la soutenir.

Les députés de chaque district représenteront donc bien réellement tous les citoyens de leur district. En conséquence, ils seront munis des pouvoirs de tous leurs concitoyens, à l'effet d'adhérer pour eux au pacte fédératif national.

MM. les députés sont invités à se rendre à Paris, au plus tard pour le 12 juillet. Dès qu'ils seront arrivés, ils voudront bien se présenter à l'Hôtel de la mairie, au bureau de la Confédération pour y faire vérifier leurs pouvoirs; ils y recevront une carte portant ces mots : *Confédération nationale*.

Les districts qui voudraient faire parvenir quelques observations, les adresseront à l'Hôtel de la mairie, sous le couvert de M. le maire de Paris, en distinguant leurs lettres par ces mots, placés en tête : *Confédération nationale*.

La veille de la cérémonie, MM. les députés seront invités par une proclamation, à se rassembler dans le lieu qui sera désigné.

On y fera l'appel des districts qui se réuniront, pour représenter leurs départements respectifs, d'où il résultera quatre-vingt trois divisions. Chacune de ces divisions sera distinguée par une bannière portant le nom de son département. La Commune de Paris fera préparer à cet effet, quatre-vingt trois bannières uniformes. Elles seront portées à la cérémonie par MM. les députés, qui les déposeront, à leur retour, dans le chef-lieu de leurs départements, pour y servir de monument et de gage de la sainte alliance contractée par tous les français, pour y être portées dans les revues générales et à la cérémonie du pacte fédératif, qui se renouvellera tous les ans, à la même époque, dans chaque département.

Cette époque demeurera fixée au 14 juillet, jour mémorable auquel la France a reconquis sa liberté.

MM. les députés des troupes de ligne auront à leur tête une oriflamme qui restera déposée dans la salle de l'assemblée nationale.

Tous les citoyens du royaume voudront, sans doute, s'unir personnellement au pacte auguste et solennel que la nation va contracter. Ce sera le 14 juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris. La Commune de Paris invite toutes les municipalités du royaume à rassembler, le même jour et à la même heure, leurs communes respectives, conjointement avec les troupes de ligne qui se trouveront dans leurs arrondissements, afin que le serment fédératif soit prononcé de concert, et au même instant, par tous les habitants et dans toutes les parties de cet empire.

Qu'on excuse la longueur de ces documents, bien oubliés aujourd'hui et difficiles à retrouver; il est utile de les mettre en lumière.

Les historiens les plus illustres : Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc, pour ne citer que ceux-là, n'ont voulu voir, de la Révolution, que ses grandes lignes : le point de départ et les conséquences, les causes et les effets. Ce réveil de tout un peuple,

cette explosion merveilleuse de patriotisme, les ont frappés, passionnés, comme ils frappent et passionnent ceux qui étudient avec conscience et sans parti-pris cette époque admirable, la plus éclatante de notre histoire nationale. Nous nous tenons comme il convient, respectueusement à distance de ces grands historiens, et nous inclinant devant les monuments qu'ils ont pieusement élevés à la gloire du pays, nous nous contentons de classer modestement les pièces du procès, en bornant d'ailleurs cette classification aux événements que le Champ de Mars a vus.

Chose singulière la fête de la Fédération si ardemment désirée, si impatientement attendue par la nation tout entière, trouva cependant quelques détracteurs. Des bruits inquiétants furent répandus parmi la population parisienne par des agents inconnus; selon les auteurs de ces bruits, on devait mettre à profit le moment où les gardes nationales seraient réunies au Champ de Mars pour piller les habitations de la ville; une révolution nouvelle était imminente; le roi devait rentrer aux Tuileries comme souverain absolu; le Champ de Mars devait être miné, etc., etc.

Rien de tout cela n'était vrai, aucune de ces calomnies n'avait de base sérieuse; la Commune de Paris poursuivait son œuvre et préparait activement la réception des députés des gardes nationales et des troupes de ligne; dès le 3 juillet, ces députés se présentaient à Paris. Venus à pied, soit isolément soit en corps, des points les plus éloignés de la France, tous avaient conscience de la grandeur de la mission qui leur était confiée.

C'était la première fois que ces hommes, ne parlant pas tous la même langue, mais aspirant au même idéal : la liberté, allaient se trouver réunis. L'élite de la nation, les meilleurs parmi les meilleurs, étaient chargés par leurs concitoyens de venir à Paris et de les y représenter, ils devaient leur rapporter la bonne parole et sceller l'unité nationale.

Il en vint de partout, joyeusement, librement, fiers et heureux de se sentir enfin maîtres d'eux-mêmes. Paris les reçut à bras et cœurs ouverts; on s'y disputa l'honneur de les héberger, on leur fit au foyer domestique la place la plus belle. Le père de famille s'inclina devant ces nouveaux venus et salua en eux l'idée généreuse de l'union du pays tout entier, dont ils étaient la preuve vivante.

Le moment approchait où la fête de la Fédération allait s'accomplir; malheureusement le Champ de Mars n'était point préparé et les parisiens ne l'ignoraient pas. Il s'agissait de remuer et de déplacer des milliers de tombereaux de terre et de former une sorte d'amphithéâtre qui permit aux

spectateurs de prendre place à la manifestation du 14 juillet.

Ce n'était pas une transformation facile qu'il s'agissait d'opérer, tous les ouvriers inoccupés y fussent restés impuissants.

C'est alors que Paris assista à un spectacle qui a dû frapper nos pères d'admiration et de reconnaissance. Dès le 4 juillet, le bataillon des Petits Augustins avait compris qu'il fallait agir. Après avoir résolu de prendre lui-même part au travaux de terrassement, il avait exprimé le vœu que tous les bras disponibles fussent employés au Champ de Mars.

Cet appel fut entendu. D'un commun accord, sans bruit, mus par une pensée unique, tous les bataillons de la garde nationale parisienne se transportèrent sur les lieux-mêmes et la vaste plaine, presque déserte quelques jours avant, fut immédiatement occupée par une véritable armée de travailleurs, tous dévoués à la même œuvre et résolus à ne la quitter qu'après son complet achèvement.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## A l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène

Dimanche dernier il y avait foule au Palais de l'Industrie. C'est à peine si l'on pouvait circuler autour de bassin et sur les galeries du premier étage.

Si j'en crois certaines indiscretions, l'administration de l'Exposition de Sauvetage, encouragée par le succès du début, étudierait des attractions nouvelles, inattendues, irrésistibles.

Les courses de périssoires et de natation seront fixées au mercredi de chaque semaine. On constate un grand progrès dans ce genre de sport. De nombreuses sociétés nautiques se sont fait inscrire. En autres, celles de Paris, d'Amiens, de Creil, de Pontoise, de Compiègne, etc., etc.

\*\*\*

Dimanche dernier, l'École des mariniers-brancardiers a de nouveau exécuté avec une rare précision, sur le bassin du Palais de l'Industrie, la scène du sauvetage d'un noyé dans ses moindres détails.

Mercredi dernier, les courses organisées par la Société de la Basse-Seine ont été des plus brillantes.

Vendredi, jour du select, il y avait beaucoup et de très beau monde autour de la mer intérieure.

A partir de demain, 1<sup>er</sup> septembre, on organisera des promenades-conférences dans l'Exposition.

Les fameuses promenades en bateau sont de plus en plus en vogue. Ainsi, dimanche dernier, le grand bateau de sauvetage a dû être mis à la disposition du public. Il portait à la fois plus de soixante personnes et,

majestueusement, il faisait sa course paternelle, au milieu de la masse de petites embarcations qui sillonnaient le bassin.

La commission de l'Exposition de Sauvetage a décidé que, déronévant, les prix d'entrée des jeudis et des lundis seraient de 1 franc.

Dartimon.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzly Poure et Co

Voir à la dernière page

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen. Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception et de la transmission par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

Lessiveuse Viville  
(Voir aux annonces)

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

## Revue Financière

Le plus grand calme règne à la Bourse depuis le commencement du mois qui s'achève; le marché est resté impassible au milieu des divers incidents qui sont survenus. C'est que la spéculation est bien décidée, maintenant, à ne plus s'émouvoir qu'à bon escient. Cette quiétude restera la note dominante sur notre place pendant de nombreux jours encore; on n'entrevoit pas d'événement susceptible de la troubler. Aussi, la liquidation de fin août, qui s'annonce déjà dans de bonnes conditions, sera, cette fois encore, favorable aux acheteurs; tout autorise à prévoir qu'elle s'effectuera le plus facilement possible.

Les prix se maintiennent bien sur notre place, et l'on ne peut pas dire que les transactions leur soient de quelque secours; les affaires sont mortes.

Cette bonne fermeté de nos Rentes et des grandes valeurs a donc son explication dans le sentiment général que l'horizon n'offre pas de points inquiétants.

D'ailleurs, les grands marchés européens ont une tenue non moins satisfaisante, indice certain également que, si aucune des questions qui divisent les puissances n'a reçu de solution, aucune, du moins, ne paraît de nature à troubler prochainement la paix générale.

×

Les Rentes françaises se négocient comme suit :  
A terme, le 3 0/0 est à 83 87, l'Amortissable à 86 33, et le 4 1/2 0/0 à 105 50.

Au comptant, le 3 0/0 reste à 83 85, l'Amortissable à 86 40, et le 4 1/2 0/0 à 105 40.

Sur les Fonds étrangers, nous n'avons pas de bien sensibles modifications à signaler.

Les Consolidés anglais sont parvenus à 99 3/8.

Le 4 0/0 hongrois est à 84 43.

Le Turc fait 14 97 et 15 10.

L'Égypte unifiée s'est relevée à 431 23.

L'Extérieure espagnole se traite à 437 50.

Le 4 0/0 autrichien se traite à 93 10.

Les Fonds russes sont fermes.

Le marché des valeurs est toujours soutenu.

×

La Banque de France est à 3730.

Le Crédit foncier ne perd rien de sa fermeté à 4356 25.

Les obligations foncières et communales à lots des emprunts 1879 se sont négociées sur les cours de 483. Les obligations 1880 sont à 478. On demande à 465 les obligations 1885. Pour toutes ces valeurs, les tirages ont lieu de deux mois en deux mois, avec gros lots de 100,000 francs.

Les obligations à lots du Crédit foncier ne cessent pas, du fait des chances de lots, d'être d'excellentes valeurs de placement, au même titre que nos rentes, nos grandes obligations de chemins de fer et autres valeurs de premier ordre. Elles donnent, en effet, un revenu qui diffère peu de celui que procurent ces valeurs. On n'a pas à faire un bien gros sacrifice pour courir les chances des tirages.

La grande faveur dont jouissent les obligations du Crédit foncier vient précisément de ce que les lots ont été combinés avec le revenu dans une très judicieuse mesure. On aurait pu augmenter le nombre et l'importance des lots et diminuer le revenu; mais alors, la valeur aurait perdu quelque chose de son caractère de valeur de placement, qui est surtout celui qui lui vaut une si nombreuse clientèle.

Les Bons à lots sont demandés à 425 fr.

On traite les Bons algériens à 148 et 149.

Le Bon de la Presse cote 49 30.

Avec toutes ces valeurs, on se procure, moyennant un faible capital qui se trouvera considérablement accru au remboursement, un droit de participation à de nombreux tirages de lots.

Le Comptoir d'escompte est fermement tenu à 4040.

Nous relevons la Banque de Paris à 815.

La Banque d'escompte se maintient à 523.

Le Crédit lyonnais fait 600; la Société générale reste à 570.

La Compagnie transatlantique a un excellent courant d'affaires. Ses actions ont un très actif marché de demandes au cours de 460.

Le Panama reste demandé à 258 75, malgré les efforts d'une spéculation à la baisse, qui en sera réduite à payer encore une fois en liquidation de gros dépôts. L'épargne s'empresse de mettre en portefeuille l'obligation à lots dernièrement émise.

Le Suez est soutenu à 2195.

Les recettes du transit ont été très satisfaisantes pendant cette dernière semaine.

Les Chemins de fer font également bonne contenance.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

Albert CAHEN

Ingenieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL

DES BREVETS D'INVENTION

1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS



**FLANELLE VÉGÉTALE de PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**H. MICOLON** à Firminy. Echalas en acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

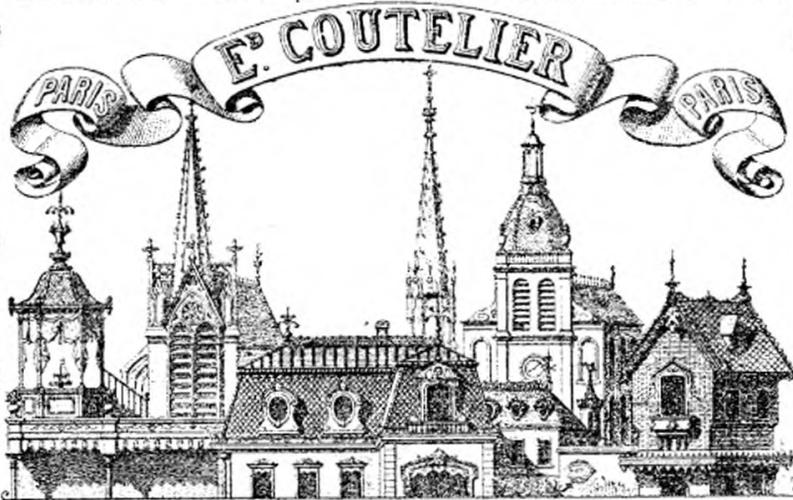


**ALA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaines. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

## ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

Lucarnes,  
Oils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages, Crêtes  
Membrons,  
Arêtiers, Epis  
Clochetons,  
Poinçons, Vasés  
Balustrades,  
Marquises,  
Vérandas



CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

Flèches  
pour Clochers  
Décorations  
pour Eglises  
Théâtres  
Cafés,  
Concerts,  
Kiosques,  
Jardins  
Grilles  
etc.

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)

52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

**GELLÉE FRÈRES,** Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

## GRANDE DISTILLERIE

# E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 198, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

1886

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

22 lignes

# BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits valables du Vendredi au Lundi

De PARIS aux Gares suivantes :		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	De PARIS aux Gares suivantes :		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
DIEPPE (Oriol, Puy, Pourville, Berneval)		50 <sup>fr</sup>	22 <sup>fr</sup>	VALOGNES (Saint-Vaast de la Hogue, Quinéville)		50 <sup>fr</sup>	38 <sup>fr</sup>
LE TREPOT		55	20 23 60	CHERBURG		55	42
CANY (Venettes, les Petites-Dalles)				GRANVILLE (St-Pair, Donville)		50	38
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX (Venles)				ST-MALO-ST-SERVAN (PARAME-Dinar, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac)		66	50
LE HAVRE (Sainte-Adresse, Bruneval)		55	24	LAMBALLE (Erquy-Val-André, la Garde-de-St-Cast, Pléneuf)		68	51
FECAMP, LES IFB (Yport, Etretat)				SAINTE-BRIEUC (Portrieux, St-Quay)		68	51
TROUVILLE-DEAUVILLE, VILLERS-SUR-MER, HONFLEUR, CAEN				LANNION (Perros-Guirec)		79	59
CABOURG, (le Home-Varaville)				MORLAIX (St-Jean-du-Doigt)		81	61
DIVES, BEUZEVAL (Honigats)		37	27	ROSCOFF (Ile-de-Bats)		85	64
LUC, Lion-s-Mer, LANGRUNE	Prix pour le parcours total.			ST-NAZAIRE		66	50
SAINT-AUBIN, BERNIERES	Prix pour le parcours total.	58	28	EAUX THERMALES			
COURSEULLES (Ver-s-Mer)				BAGNOLES de l'Orne, par Briouze		45	54
BAYEUX (Arromanches, Asnelles), etc.		40	30	FORGES-LES-EAUX (Selve-Inférieure)		21	45 10 05
COUTANCES (Agon, Coutainville, Régneville)		57	44				
ISIGNY (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont)		44	35				

Départ du Vendredi au Dimanche — Toutefois, ces Billets sont valables le Jeudi par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le Dimanche et Lundi seulement. — Les billets pour St-Malo, Lamballe, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff et St-Nazaire sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne ; en conséquence, la vente et l'achat des coupons de retour sont interdits.

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois Diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET DÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**



Breveté  
S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cautions

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>is</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE. 24, AV. OPÉRA  
demander Prospectus et échant.  
11, RUE DE LA HARPE, PARIS



## ARMENGAUD J<sup>NE</sup> BREVETS D'INVENTION

23, boulevard de Strasbourg, PARIS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.



## LAMPES A GAZ INTENSIVES

Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre  
généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à  
70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

## Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>o</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERES COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

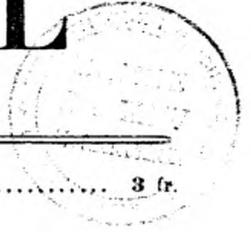
**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Le Comité départemental d'Alger.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
La Céramique à l'Exposition.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
A l'Exposition de Sauvelage.  
L'Exposition du Blanc et Noir.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Peu à peu l'Exposition fait tache d'huile autour d'elle, et les derniers terrains à occuper par elle viennent d'être pris. Les chantiers ont pris possession de la partie du quai d'Orsay comprise entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma. Les barrières de l'Exposition ont été posées à chaque extrémité de cette partie du quai.

Par un reste de condescendance, des ouvertures laissées dans ces barrières permettent encore aux piétons de circuler sur le trottoir qui borde le parapet du quai.

Cet envahissement d'une partie du quai d'Orsay a mis la Compagnie des Omnibus dans l'obligation de modifier le parcours de deux de leurs lignes.

L'« Alma-Gare de Lyon » quitte la voie du boulevard Saint-Germain à la rue de Solférino, passe par cette rue, traverse le pont de Solférino et suit les quais de la rive droite jusqu'au pont de l'Alma, son terminus habituel.

L'« Alma-Bastille » a dû abrégé son parcours. Il s'arrête maintenant à la Chambre des députés.

La voie du petit chemin de fer qui, partant de la porte des Invalides (près du palais d'Orsay), suivra le quai jusqu'à la gare du Champ de Mars et remontera l'avenue de Suffren, est aux mains des terrassiers. Du pont de l'Alma au pont d'Iéna, et au-delà, la

tranchée est presque arrivée à la profondeur voulue.

Au carrefour de rencontre des avenues Rapp et Bosquet, le travail a présenté de grandes difficultés. On a rencontré là des égouts et des conduites d'eau et de gaz à un niveau plus élevé que celui qu'en aura la petite voie. Celle-ci devra être pour le moins à trois mètres au-dessous du niveau de la chaussée, pour que les trains puissent passer dessous, en tunnel.

Un changement vient d'être opéré à l'Exposition.

Tout ce qui concerne les forêts avait été réparti dans les classes 46, 42, 43, 49 et 82. Il a semblé qu'on pouvait obtenir une organisation meilleure et plus rationnelle. Après entente entre la direction des forêts et le comité supérieur de l'Exposition, il a été décidé que tout ce qui dépend de ce service serait installé au Trocadéro, dans un chalet pour lequel le Ministre du Commerce a accordé un emplacement de 3,500 mètres.

Les bois destinés à la construction seront pris dans les forêts domaniales.

Le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser aux cinq classes de l'Institut une lettre pour leur demander si, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, il n'y aurait pas lieu de prendre des dispositions spéciales à l'effet de grouper, de la façon la plus convenable, l'ensemble des travaux dus à l'illustre compagnie, qui a si puissamment contribué au développement des lettres, des arts et des sciences.

A l'une des dernières séances de la Chambre, un certain nombre de députés de la Seine ont adhéré à une proposition de loi déposée par l'un d'eux, M. Mesureur, tendant à l'ouverture d'un crédit de 1,200,000 francs, pour l'organisation d'une Exposition ouvrière internationale en 1889.

Nul caractère d'exclusivisme ne devrait marquer cette Exposition.

Rappelons à cette occasion, que le Conseil municipal est saisi d'une demande de subvention de 500,000 francs, présentée par une Commission dite « de l'Exposition ouvrière », et composée de 102 Syndicats et Associations de travailleurs.

Bretagne *for ever!* Pour être prête, en avril 1889, une ville bretonne se construit, en plein Paris, élevant son enceinte moyen-âge

contre les fragiles palissades de l'Exposition universelle, au Trocadéro. Nous pourrions, là, admirer les plus beaux spécimens de la Renaissance ogivale bretonne, architecture spéciale qui mérite sa grande place dans l'histoire de l'art français. A côté des façades de Josselin et de Kergrist, se bâtit, en pierre et bois du pays, un village entier, fait des plus vieilles, des plus curieuses, des plus sculptées des maisons d'Armot, avec les halles de Lesneven, le moulin de Landerneau, une ferme de Cornouaille. Pour entrer, la porte de Guérande; pour sortir, celle de Dinan. Les musées et les amateurs de Bretagne prêteront encore le plus précieux de leurs collections de peintures d'art et d'archéologie. Un monde vrai, habillé du costume national, vivra là, offrant les produits du pays et donnant, par ses mœurs, toute l'illusion de la sincérité bretonne à cette exhibition lointaine, mise en œuvre par un éditeur parisien, breton d'origine, M. E. Monnier.

#### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

##### Russie

La Gazette russe signale l'activité dont fait preuve l'administration de l'Exposition française de 1889, pour organiser la section russe; elle invite les industriels et les commerçants russes à se préparer d'une manière digne d'un grand peuple à ce concours universel et engage les sociétés scientifiques particulières russes à participer à la section d'économie publique de l'Exposition.

Les adhésions des futurs exposants russes arrivent chaque jour plus nombreuses au comité qui est installé à Saint-Petersbourg.

Dans la Pologne seule, 150 industriels ont déjà signé leur participation à l'Exposition universelle de 1889.

On va constituer à Varsovie un sous-comité qui recueillera les inscriptions des industriels.

##### Italie

Le comité national créé à Rome pour la participation des Italiens à l'Exposition universelle de Paris organisera aussi la participation des Italiens établis en Angleterre.

## Espagne

La chambre de commerce de Madrid a envoyé une circulaire aux chambres de commerce des provinces, pour leur annoncer que le gouvernement avait mis cinq cent mille pesetas à la disposition des industriels espagnols qui prendront part à l'Exposition universelle.

Elle propose que cette somme lui soit confiée avec les pouvoirs nécessaires pour établir la section espagnole à l'Exposition de Paris.

Nous pourrions admirer l'année prochaine à l'Exposition un portrait du petit roi d'Espagne, que vient d'achever un jeune peintre hongrois, élève de Makart, M. Jossi Koppay.

Le jeune souverain, monté sur un cheval bascule, dont le modèle n'est autre qu'un poney empaillé, rappelle le portrait du petit *Balthasar Carlos*, de Velasquez. Il est habillé de blanc, ses bras et ses jambes sont nus et sur sa tête est placé un grand chapeau.

## Portugal

On télégraphie de Lisbonne qu'un impresario portugais vient de recevoir l'autorisation de la préfecture de la Seine de construire, à Paris, un cirque destiné à des courses de taureaux pendant l'Exposition de 1889. Le cirque contiendra vingt à trente mille spectateurs. Les courses seront faites à la mode portugaise, moins barbare que la mode espagnole, c'est-à-dire que les taureaux auront la pointe des cornes renfermée dans des boules de cuir. L'impresario achètera ses taureaux chez les plus importants éleveurs de bétail et engagera les principaux artistes du genre.

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ALGER

Le Comité départemental d'Alger vient d'adresser le chaleureux appel suivant à ses concitoyens :

L'année 1889 doit marquer dans les fastes de l'Algérie et témoigner de ses forces actives, tant vis-à-vis de la France que de l'Europe.

L'Exposition universelle qui s'ouvrira à Paris, au mois de mai prochain, quoique n'étant pas officiellement acceptée par les gouvernements étrangers, n'en aura pas moins un grand retentissement dans le monde entier. Elle sera une déclaration éclatante, solennelle, des intentions pacifiques de la France, en même temps que de son génie et de ses merveilleuses ressources.

L'Algérie doit montrer qu'elle est capable de réaliser toutes les espérances que l'on a fondées sur elle; elle doit témoigner de ses ressources, de ses aptitudes, de ses capacités; elle doit prouver qu'elle a désormais franchi la période des tâtonnements, des incertitudes, des appréhensions: que l'indigène réfractaire est pacifié, et qu'elle peut définitivement entrer dans le concert des nations civilisées.

Jamais la colonisation n'a eu plus belle oc-

casien de faire ses preuves, mettre un terme à toutes les préventions que des esprits chagrins, pusillanimes, incertains, ont osé soulever contre elle. Jamais il ne lui sera plus aisé de justifier ses droits, ses capacités à rénover ce pays et à lui donner une prospérité aussi profitable aux indigènes qu'à la France elle-même.

Le Gouvernement n'a pas voulu que l'Exposition fût purement officielle. Il a décidé que chaque département préparerait lui-même son exhibition, qu'il aurait toute liberté d'action, toute initiative, afin que la marche progressive de chacun d'eux soit bien caractérisée.

L'émulation trouvera ainsi prétexte à se manifester. Oran ne voudra pas être inférieur à Constantine et Alger à aucun des autres départements. Ce désir à se surpasser, cette lutte pacifique, cette noble ambition à bien faire doivent avoir pour heureuse conséquence de réaliser une exposition des plus brillantes.

En dehors des matières premières, communes aux trois provinces: blés, orges, avoines, bestiaux, laines, textiles, cires, gommes, résines, cuirs, etc., chaque département tiendra à accuser sa prédominance sur ses spécialités et nous verrons Oran se distinguer par ses alfas, textile précieux que la France a trop dédaigné jusqu'à ce jour, alors que l'Angleterre en tire un avantageux profit. Oran fera également montre de ses onyx, de ses richesses minières, de ses laines, de ses tapis, etc.

Constantine primera par son corail, ses minerais de fer, ses marbres, ses huiles, ses salaisons, ses lièges, tandis qu'Alger, trouvant dans les primeurs, légumes et fruits, dans les plantes d'ornement, le crin végétal, les tabacs, les bois ouvrés et diverses industries, des éléments sérieux de trafic, s'attachera à accuser sa supériorité sur ces diverses productions.

Noble, grande et sublime lutte que celle-là! Elle mérite de faire vibrer tous les cœurs, d'exciter tous les cerveaux, parce qu'elle aura pour résultat la grandeur, la richesse et la prospérité de ce pays.

Mais, nous avons oublié de parler des vins. Un hall spécial leur est affecté.

Il faut qu'ici le succès soit complet.

Il faut triompher de toutes les préventions, de tout le discrédit que certains concurrents déloyaux ont voulu jeter sur nos produits.

Il faut que l'Algérie se crée les débouchés qui lui manquent, qu'elle établisse qu'elle produit des vins de qualité, de bons vins de table, fins, résistants, des vins grand-bourgeois. Il faut aussi qu'elle fasse connaître ses eaux-de-vie.

Il y va pour les viticulteurs et le commerce d'un trafic annuel de plus de deux cents millions de francs.

Aujourd'hui c'est l'Espagne, c'est le Portugal, c'est l'Italie, qui bénéficient de ce trafic; il faut que désormais le courant change et que l'or français revienne à l'Algérie, c'est-à-dire à la France.

N'oublions pas que l'Algérie a déjà un passé, que l'Exposition de 1889 sera la quatrième solennité nationale de ce genre où elle figurera, et que nous ne devons pas, nous ne pouvons pas nous montrer inférieurs à nos devanciers.

Déjà quelques produits algériens avaient

été exhibés en 1849 à Paris et en 1851 au Palais de Cristal à Londres, et, par la supériorité de certains d'entre eux, avaient éveillé l'attention.

Mais l'Exposition internationale de 1855 fut en réalité la première occasion que l'Algérie eût de se manifester; six cents exposants européens ou indigènes envoyèrent au Palais de l'Industrie les produits de leurs travaux et de leurs recherches; 350 récompenses décernées témoignèrent du vif intérêt avec lequel le monde civilisé accueillait cette révélation des richesses d'un pays arraché de la veille à la barbarie et cette preuve des efforts déployés par quelques milliers d'immigrants nouvellement établis sur cette rive méditerranéenne.

En 1867, la colonie réunit, dans la partie du Champ de Mars qui lui était réservée, une collection de produits fournie par 1.050 exposants et obtint près de 300 récompenses.

En 1878, un pavillon spécial de style mauresque fut édifié entre la Seine et le Trocadéro; 2.000 exposants y apportèrent leurs produits; près de 3 millions de visiteurs vinrent les visiter; 28.000 brochures explicatives furent distribuées gratuitement; 482 récompenses furent obtenues.

Quels immenses progrès n'a-t-on pas réalisés depuis? Quelles transformations n'a-t-on pas opérées? La pioche et la charrue n'ont cessé de défricher, ameublir, assainir. Les routes et voies ferrées se sont multipliées. Le transit maritime, devenu quotidien et accéléré, nous met à proximité des grands marchés de France.

Aussi le mouvement commercial s'est-il considérablement accru; les importations ont presque doublé; les exportations, naturellement plus hésitantes, plus difficiles à établir, ont pourtant acquis une plus-value de 35 à 40 0/0.

En 1878, on ne recensait que 6,945 propriétaires possédant 17,737 hectares. Aujourd'hui le vignoble algérien s'étend sur près de cent mille hectares; et ce ne doit être là que la première phase de l'évolution de la viticulture algérienne.

A l'œuvre donc, chers concitoyens, préparez-vous à faire montre de vos richesses. N'oubliez pas que votre action doit s'étendre sur toutes les matières premières propres à l'industrie, sur tous les objets d'alimentation que la France reçoit de l'étranger.

C'est un vaste champ d'exploitation puisqu'il se chiffre annuellement par la somme de trois milliards.

Nous avons à débouter les Amériques, l'Inde, l'Australie, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne. Si nous voulons, nous le pourrons pour bon nombre de produits.

Courage, pas d'hésitation. La réussite est à ce prix. Nous en tirerons honneur et profit.

LE COMITÉ.

## AU CHAMP DE MARS

Le Palais des Machines, — les Pignons, — Lettre d'un abonné, — Réponse facile, — les Galeries latérales, — la Galerie de trente mètres, — la Première expérience de décoration, — la Coupole du Palais des Arts Libéraux.

Les travaux de l'ossature de cette gigantesque nef touchent à leur terme. Dans

une dizaine de jours les deux pignons du Palais seront debout.

Je viens de visiter le côté Fives-Lille. La ferme-pignon est presque placée. Les fermes des pignons ne ressemblent pas aux autres fermes de l'édifice. Elles ont une importance beaucoup plus grande.

D'abord les piédroits qui les supportent ont au moins trois fois de volume et la force des autres. Aussi la Compagnie de Fives-Lille a-t-elle dû, pour ces derniers piédroits, déroger au mode d'élevage adopté. Au lieu de les élever tout entiers, en les redressant sur les rotules qui leur servent de base, on les a montés pièce par pièce.

Les fermes d'extrémité ne ressemblent pas non plus aux autres. Elles sont pleines, bouchées par des feuilles de tôle adaptées à leur charpente intérieure. L'épaisseur des fermes terminales dépassera les pignons et formera comme un avancement de la toiture.

On sait que de chaque côté de la nef du Palais des Machines règnent de vastes galeries, larges de 15 mètres, ayant un rez-de-chaussée et un premier. Celle qui se trouve du côté de la Seine est fort avancée, aussi bien du côté Cail que du côté Fives-Lille. De chaque côté, six travées sont placées sur huit et, dès maintenant, on peut dire que ces façades latérales seront fort élégantes. Des travées terminées en arcades traduisent sur ces façades latérales les travées plus hautes du Palais même. Les fers des vitrages sont posés en même temps que les façades de chaque travée.

\*\*\*

J'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je lis la description des travaux de l'Exposition de 1889, depuis l'origine du *Bulletin Officiel*; et je me permets de vous signaler une lacune, sans doute une omission involontaire. Vous avez bien décrit le levage et le montage des piédroits et des fermes du Palais des Machines, du côté de l'avenue de la Bourdonnais, par la Société de Fives-Lille; mais vous n'avez pas décrit l'opération relative à l'autre moitié, du côté de l'avenue de Saffren, exécutée par l'ancienne maison Cail.

Agrérez.....

En deux lignes, j'aurais pu donner satisfaction à mon correspondant. Je n'ai pas écrit ces deux lignes. Il me prend donc en défaut. Et je le reconnais.

Je n'ai pas cru, et ne crois pas devoir décrire par le menu les procédés de levage et de montage adoptés par la maison Cail; parce que ces procédés n'offrent rien de nouveau. Ces entrepreneurs ont monté leurs fermes et levé leurs piédroits pièce par pièce; ils ont ajusté, boulonné ou rivé ces pièces les unes aux autres à la place même qu'elles doivent occuper définitivement. Cette opération fort connue, et excellente en elle, s'est faite au moyen d'un immense échafaudage roulant, *unique*, sur lequel les pièces étaient levées par de puissantes grues, puis mises en place et ajustées.

A l'encontre de ce procédé (sauf pour les pignons), la Société de Fives-Lille a levé les piédroits d'une seule pièce; et, d'une pièce également, elle a monté les fermes. Au lieu d'un échafaudage *unique* occupant toute une section transversale du Palais, elle a opéré avec trois échafaudages dis-

tinets. La nouveauté et l'audace de ce procédé m'ont déterminé à en faire la description.

Qui a eu raison... Fives-Lille ou Cail? Si l'on en parle au point de vue de l'amour de l'art, c'est Fives-Lille assurément. Mais si c'est au point de vue purement industriel et commercial, je crois que c'est Cail qui doit l'emporter: car à dire d'experts, Cail aura dépensé moins pour un résultat identique.

C'est, m'assure-t-on, le prix fabuleux de la location des trois échafaudages de Fives-Lille qui grève l'opération de ce côté. C'est du moins ce que l'on m'a affirmé.

\*\*\*

Je vous ai déjà dit, et vous avez pu le constater sur les divers plans publiés par le *Bulletin Officiel*, il règne une galerie de trente mètres, perpendiculaire au Palais des Machines et aboutissant au Pavillon central, dans lequel seront logées les manufactures de l'Etat. Cette galerie se composera, dans sa longueur, de six travées. Trois d'entr'elles sont debout. Le reste sera vite achevé et, alors, toutes les expositions diverses et étrangères, reliées entre elles, formeront un ensemble.

En somme, ainsi que je l'ai annoncé dernièrement, les ossatures de tous les Palais du Champ de Mars seront terminées du 15 au 20 septembre.

Déjà les plafonneurs sont aux prises avec les plafonds et les revêtements intérieurs des sections diverses et étrangères; et, avant peu, les menuisiers pourront y poser les parquets.

\*\*\*

L'ossature du Palais des Beaux-Arts touche à son achèvement.

Le Palais des Arts Libéraux sera vitré dans quelques jours.

M. Emile Muller va commencer, d'ici une quinzaine de jours, la pose des magnifiques mosaïques qui recouvriront le dôme des Arts Libéraux.

D'ici à quelques jours on fera, sur une travée de neuf mètres de l'un de ces palais, l'essai de la pose de la décoration d'une travée entière, de la base à l'acrotère. Je n'en parle pas ici, un autre article du *Bulletin Officiel* étant consacré à la céramique, qui fait partie intégrante de la construction des deux palais en question.

C. L.

## La Céramique à l'Exposition

### I

Les anciens connaissaient l'emploi de la terre cuite comme ornement des grands édifices. Les Orientaux en ont fait, et en font encore un grand usage dans leurs édifices et surtout dans leurs habitations. Mais toujours, sauf chez les Assyriens, la terre cuite n'était qu'un revêtement de la maçonnerie, et n'avait qu'un rôle exclusivement ornemental.

Dans les derniers siècles, les Arabes avaient disposé en dessins de feuilles de fougères les briques formant les voûtes d'un grand nombre de maisons et d'édifices à Tu-

nis, et ils superposent les briques des murs extérieurs des maisons du Djérid (sud tunisien) de façon à former des dessins en bossage. Mais le rôle chromatique donné à l'élément même du mur n'était pas connu d'eux. Avec la Brique-Müller, revêtue d'émail sur une de ses faces, la matière même de la construction a porté l'ornement. Depuis lors le rôle de la terre cuite s'est élargi encore: et la voici tout à la fois élément de construction et de décoration.

Une révolution radicale, c'est le cas de le dire, s'est produite dans la construction moderne par suite de l'emploi à peu près exclusif de la terre cuite associée au fer, au-dessus des fondations. Et l'on peut dire que la terre cuite est devenue le complément naturel, en quelque sorte absolu des constructions en fer.

A ce point de vue, les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux sont plus que de simples bâtiments destinés à abriter les objets exposés en 1889. Etant la dernière impression de l'art de construire, avec une rapidité jadis inconnue, des édifices solides, durables, légers, élégants, avec du fer et de la terre cuite, ces Palais auront eux-mêmes le caractère d'objets exposés, et des plus intéressants, à l'Exposition universelle.

\*\*\*

Il faut savoir gré à M. Formigé d'avoir conçu les deux Palais enlevés par lui au concours avec la mise en pratique des dernières innovations des constructions en fer et terre cuite.

Déjà, en 1878, la terre cuite avait joué un rôle appréciable, comme on a pu le voir dans la façade de cette Exposition; comme on peut la voir encore au Pavillon de la Ville de Paris, qui a été transporté depuis lors auprès du Palais de l'Industrie.

Mais cette tentative, si brillante qu'elle ait pu paraître en 1878, n'est que l'infiniment petit à côté de ce que l'on verra à l'Exposition de 1889. Pour les seuls Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, dont je m'occupe, les travaux en terre cuite dépassent le chiffre de 750.000 francs, et sont échus par adjudication à nos premiers céramistes: MM. Emile Müller, Parvillée frères, Loebnitz, Brault, Roy, Ruffier et Rougeault. Avec eux, la céramique est passée du chef de l'œuvre d'art ou d'ornementation dans celui de la pleine construction. Grâce à eux, les palais et les maisons pourront devenir de véritables objets d'art, sans qu'on ait à s'y ruiner, comme il arrive lorsqu'on est tenté de les orner en sculptant de la pierre. Et cela, pour le grand bien des sculpteurs eux-mêmes, auxquels on demandera, sous forme de modèles, dix fois plus de travail, dès que la terre cuite sera complètement entrée dans l'usage courant de la construction.

\*\*\*

Lorsque j'ai abordé ce sujet, il m'a quelque peu embarrassé; et je me suis demandé comment je m'en tirerais pour initier les lecteurs du *Bulletin officiel* aux détails de cette révolution dans la construction, qui va être si nettement, si énergiquement affirmée dans les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux.

J'ai pris le parti de diviser ce travail en plusieurs articles qui paraîtront successivement dans le *Bulletin*. Un de ces articles sera consacré à la description d'une des

usines où se fabrique la terre cuite à destination architecturale. Mes lecteurs, j'en suis convaincu, seront aussi étonnés et aussi émerveillés que je l'ai été moi-même, lorsqu'ils connaîtront cette industrie presque nouvelle et déjà si importante; à peu près ignorée, cependant, du commun des martyrs malgré ses éclatantes manufactures.

Comme je vais parler en premier lieu du Palais des Beaux-Arts et du Palais des Arts Libéraux, je dois rappeler que ces deux Palais formeront deux colossales ailes soudées aux galeries des Expositions diverses, et se dirigeant vers la Seine.

Les jardins seront comme encadrés par ces Palais et par la Tour Eiffel qui sera pour eux un portique colossal.

L'état-major du personnel considérable affecté à la construction de ces deux Palais se compose de MM. Formigé, le vainqueur du concours, Gaston Hénard et Morisset, architectes, inspecteurs, et de M. Devienne, architecte, prix de Rome, vérificateur-inspecteur chargé plus spécialement de la partie graphique.

\*\*\*

Ainsi qu'on peut déjà le voir au Champ de Mars les deux Palais seront ultérieurement semblables. Un grand dôme au milieu de la construction et deux dômes moins importants à chaque extrémité. Ces dômes seront recouverts en tuiles de faïence ou de porcelaine qui, à vrai dire, formeront de colossales mosaïques.

Le dôme central sera entouré à sa base par d'énormes vases en terre cuite.

Les murs latéraux, entièrement formés de briques fabriquées tout exprès, et d'un appareil spécial, seront également des œuvres de céramique.

Les porches, les archivoltés, les acrotères, les frises, les mascarons, les balustrades, les cartels, les tympans, les pilastres seront en terre cuite naturelle, émaillée ou dorée.

On peut donc dire que ces Palais en question seront exclusivement construits en fer et terre cuite.

Comme je l'ai dit plus haut, les murs seront faits avec des briques spéciales d'un appareil réglé par la direction des travaux elle-même, qui en a confié la fabrication à M. Rougeault (ancienne maison Parmentier). Elles ont 32 centimètres de longueur, 22 de hauteur et 5 centimètres et demi d'épaisseur. Les angles seront formés de briques cubiques ayant 16 centimètres sur 25. Enfin l'appareil présentera une alternance d'assises, l'une de briques ayant les dimensions que je viens de dire, l'autre n'ayant que 11 centimètres de hauteur.

\*\*\*

Dans le prochain article, je déterminerai la part de travail respective échue aux céramistes français devenus par suite de soumissions, les collaborateurs de M. Formigé dans l'œuvre considérable du Palais des Beaux-Arts et du Palais des Arts Libéraux.

(A suivre.)

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

V

Les élèves de l'Académie de peinture, les acteurs du théâtre de M<sup>lle</sup> Montansier, conduits par leur directrice, les élèves de différentes institutions, entre autres ceux de la pension Dubuffé de Vincennes, les invalides prirent leur place sur cet immense chantier; les femmes de Paris, quelle que fût leur condition, électrisées par l'exemple, remplies d'un enthousiasme qui ne se démentit point, y disputèrent à leurs frères, à leurs maris, les travaux les plus difficiles, ceux qui exigeaient le plus de vigueur et le plus d'adresse. On constata même la présence de prêtres et de religieux qui se comportèrent avec le patriotisme le plus ardent.

Pendant plusieurs jours, sans fatigue et sans trêve, malgré des pluies presque constantes, deux cent mille personnes, poursuivirent la tâche qu'elles s'étaient donnée.

Le 8 juillet, la municipalité, renonçant à l'aide précieuse qu'elle avait reçue, faisait connaître que le zèle des travailleurs était désormais sans objet.

Les travaux terminés, la transformation était complète. Une œuvre de géants s'était accomplie en quelques jours, en quelques heures plutôt. Un amphithéâtre immense, rompu par de nombreux passages à niveau, avait été créé et disposé de manière à recevoir un nombre de spectateurs parisiens, provinciaux ou étrangers qu'on a pu, quelques jours plus tard, évaluer sans exagération à plus de trois cent mille.

Soutenues par de vigoureux contreforts, les terres étaient assez résistantes pour supporter sans craintes d'accidents, trente rangs de gradins.

Le grand jour venu, le cortège massé sur le boulevard Saint-Antoine (aujourd'hui boulevard Beaumarchais) se mit en marche dès sept heures du matin. La place réservée à chacune des députations avait été arrêtée à l'avance: au plus âgé des députés de chaque département était échu l'honneur de porter la bannière blanche sur laquelle était peint, au milieu d'une couronne de chêne, le nom du département auquel elle appartenait.

Le signal du départ donné, l'immense colonne s'ébranla. On y vit successivement figurer un corps de cavalerie parisienne et de grenadiers, précédé de tambours et de musiciens, puis, les électeurs de la ville de Paris, accompagnés de soldats-citoyens; venaient après, entre deux rangs de gardes, le Comité militaire, les présidents des districts, le Comité de fédération et les administrateurs de la Ville. Au sein du cortège, les délégués de la maison du Roi, les maréchaux de France et

les officiers généraux avaient pris place.

A la suite de ces députations officielles, paraissaient les héros de la fête: les dix-huit mille députés fédératifs, avec leurs quatre-vingt-trois bannières.

La marche était fermée par des grenadiers et des gardes à cheval.

Du boulevard Saint-Antoine, le cortège suivit les boulevards jusqu'à la porte Saint-Denis; arrivé à ce point, il prit la rue Saint-Denis jusqu'à la rue de la Ferronnerie; cette courte voie traversée, il s'engagea dans la rue Saint-Honoré, prit la rue Royale et stationna quelques instants sur la place de la Concorde (alors place Louis XV) où l'attendait l'assemblée nationale, enveloppée, pour ainsi dire, par les drapeaux des 60 bataillons de la garde parisienne; l'assemblée était précédée d'un bataillon d'enfants et suivie d'un bataillon de vieillards.

Ainsi renforcé, le cortège longea la Seine par le cours la Reine et le quai de Chaillot jusqu'au moment où, arrivé en vue du Champ de Mars, il se trouva en présence d'un pont de bateaux, hardiment établi à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui le pont d'Iéna.

Les berges surélevées de la Seine n'existaient pas alors. Le sol avait été aplani et le pont de bateaux se trouvait à peu près au niveau du Champ de Mars, à l'entrée duquel on avait construit un arc de triomphe à trois arcades. Dans le plus grand ordre, aux acclamations de tout un peuple débordant de joie et de fierté, le cortège, salué par des salves d'artillerie, pénétra sous cet arc. Les députations officielles passèrent sous l'arceau du milieu, les députés fédératifs prirent les arceaux de droite et de gauche, suivant l'emplacement qui leur avait été attribué.

Quand ce mouvement fut opéré: il était trois heures et demie.

Si on y songe un instant et qu'on se reporte par la pensée à l'époque où elle avait lieu, cette fête, la première à laquelle Paris tout entier assistait, devait présenter un caractère de grandeur et de majesté, bien faits pour frapper l'imagination d'un peuple encore peu familiarisé avec les splendeurs des spectacles officiels et qui se sentait appelé à des destinées meilleures.

Du côté de l'Ecole Militaire, avait été élevée une galerie couverte et ornée de draperies bleues ornementées d'or. Au centre, se trouvait le pavillon royal, ou plutôt le trône sur lequel le roi prit place, avant à sa droite le président de l'Assemblée nationale. La galerie tout entière était occupée par la reine accompagnée du dauphin, et par les invités de la cour.

Au milieu du Champ de Mars, placé sur un terre-plein haut de 25 pieds, dominant la foule, s'élevait l'autel de la Patrie, dont l'escalier quadrangulaire était occupé par deux cents prêtres, ceints de l'écharpe tri-

colore. Aux angles de cet escalier, sur quatre plate-formes, avaient été construits des autels brûle-parfums. L'évêque d'Autun, Talleyrand, officiait; il bénit tout d'abord les 83 bannières fédératives, puis le drapeau qui flottait sur la tête du roi; ensuite, il célébra la messe qui fut écoutée dans le plus religieux silence.

Quand la messe fut célébrée, Lafayette, délégué général des gardes nationales de France, gravit lentement les degrés de l'autel et étendant la main :

Je jure, dit-il, d'être à jamais fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi; de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume et la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent; de demeurer uni à tous les français par tous les liens indissolubles de la fraternité.

Après lui, parut le président de l'Assemblée nationale, Bonnet :

Je jure, dit-il à son tour, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.

Enfin le roi se leva et, de la place qu'il occupait, prononça d'une voix forte et d'un accent résolu, les paroles suivantes :

Moi, roi des français, je jure à la Nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutive de l'Etat, à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Alors, du Champ de Mars, des tribunes et de l'amphithéâtre s'éleva une clameur immense : « Je le jure » répéta la foule.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

C'est comme chez Nicolet! Chaque dimanche surpasse le dimanche précédent. Dimanche dernier les entrées payantes ont dépassé quinze mille. Si M. Nicole trouve que c'est bien; je trouve, moi, que c'est presque un peu trop. J'aurais demandé le sauvetage de mes cors, sur lesquels les pieds des voisins (les sardines sont aussi voisines dans leurs boîtes!) se sont trop souvent appesantis.

A un moment donné, pendant la scène du sauvetage figurée par les mariniers-brancardiers, les quatre côtés des galeries du premier étage étaient garnis d'une triple rangée de têtes. Le coup d'œil avait son mérite.

Ces représentations de scènes de sauvetage ont un côté fort utile. Des milliers de personnes peuvent voir ainsi la façon de s'y prendre pour manipuler un noyé. Et il est fort possible, qu'un jour ou l'autre, quelq'un de ces spectateurs ait l'occasion d'en essayer la mise en pratique. C'est l'enseignement, par les yeux, de la manière de porter

secours à son prochain; c'est même là un enseignement à développer dans les masses.

\*\*\*

Mardi grand event au Palais de l'Industrie. Le vénérable centenaire dont c'était, il y a quelques jours l'anniversaire, M. Chevreul, a visité l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène, donnant ainsi un démenti aux journalistes qui prétendaient qu'il était absolument « fini ».

On avait bien annoncé que le vénérable savant ferait cette visite: mais on n'osait trop y croire. On pensait qu'il préjugait trop de ses forces.

Aussi la satisfaction a été grande parmi les visiteurs et les exposants, lorsqu'à deux heures et demie précises, à l'heure fixée, son coupé s'est arrêté devant la Porte du Palais de l'Industrie. On s'est précipité au devant de lui et d'unanimes applaudissements ont éclaté lorsque M. Chevreul est descendu de voiture, accompagné du docteur Huguet et de sa gouvernante.

M. Chevreul a été reçu par M. Nicole et par les membres du Conseil d'administration, et le secrétaire général de la Société des Sauveteurs de la Seine. M. Arnould Rogier a souhaité la bienvenue dans un petit compliment fort gracieux.

Soutenu par son médecin et un domestique, M. Chevreul est monté au premier étage dont il a visité les diverses salles très minutieusement. Arrivé dans le jardin d'Hiver, il s'est reposé quelques instants après, puis comme on craignait qu'il ne fût fatigué on l'a engagé à prendre place dans un fauteuil à roulettes pour achever sa promenade. Il a accepté, tout en affirmant qu'il n'éprouvait aucune lassitude.

La visite des salles du premier étage terminée, M. Chevreul est redescendu au rez-de-chaussée par le grand escalier de pierre et s'est longuement promené autour du bassin. Il a assisté à diverses expériences de sauvetage et a écouté l'orchestre de l'Exposition pendant une dizaine de minutes.

C'est seulement à quatre heures que l'illustre savant a quitté le Palais de l'Industrie. En prenant congé du directeur de l'Exposition, il lui a adressé quelques compliments et l'a remercié de la réception qui lui avait été faite.

Au moment où il est monté en voiture, la foule, qui était très nombreuse, a salué respectueusement et a applaudi avec vigueur.

\*\*\*

Comme je vous l'ai fait sentir dans le dernier numéro du *Bulletin Officiel*, l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène va entrer, dès la semaine prochaine, dans une phase nouvelle. En présence de la formidable affluence des visiteurs, l'administration de cette Exposition s'est dit, elle aussi, que « succès oblige ».

Une *Commission des attractions* a été nommée et, dès sa première séance, une longue séance d'étude, elle a décidé qu'un grand

nombre d'attractions nouvelles seraient offertes au public et que ces attractions varieraient d'un jour à l'autre. On fera mentir le proverbe: car les jours se suivront... mais ne se ressembleront pas.

Dans une très prochaine séance la Commission des attractions fixera, pour un mois au moins, la succession de programmes.

L'expérience lui ayant prouvé que la moindre attraction sérieuse attire la foule autour du bassin du Palais de l'Industrie, elle s'est ingénié pour en trouver de nouvelles.

Mercredi dernier il y a eu une chambrée magnifique pour voir les huit gracieuses nageuses, dont le succès a été considérable. J'ai la satisfaction de pouvoir dire que, il y a près d'un mois de cela, j'ai été le premier à conseiller les courses de nageuses.

\*\*\*

D'abord l'administration va augmenter considérablement les courses de périssoires et de nageurs des deux sexes, ce genre de sport étant tout à fait du goût du public. On fera même bien d'en donner deux séances par semaine.

Les joutes constituent également un spectacle plein d'attrait, surtout si les costumes des jouteurs sont bien dessinés. Il faudrait provoquer des amateurs et les annoncer, libre à eux de paraître masqués.

Une attraction sérieuse est réservée aux scènes de sauvetage d'enfants par des chiens de Terre-Neuve. On pourra admirer le courage et l'intelligence de ces grands et beaux animaux... nés sauveteurs.

Le clou des attractions projetées paraît devoir être l'exhibition, au Palais de l'Industrie, d'une troupe anglo-danoise composée de sept sujets. Cette troupe doit exécuter des pièces nautiques ou comiques en plusieurs parties, ou, si vous aimez mieux, en plusieurs actes.

\*\*\*

Une curiosité... je vous le donne en mille... une expérience étonnante... ce sera le sauvetage au gilet de flanelle! Je savais, et vous saviez comme moi que le gilet de flanelle peut sauver d'une bronchite ou d'une pleurésie: mais que le gilet de flanelle sauve de la mort par immersion; ça, comme disent les troupiers, c'est plus fort que de jouer au bouchon avec des pains à cacheter, un jour de grand vent.

Et cependant on m'assure que c'est très sérieux... il faudra voir.

\*\*\*

L'Ecole des Mariniers-Brancardiers a mis à l'étude la représentation de scènes de sauvetage nouvelles: elle songerait même à figurer un combat naval.

On cause aussi, mais seulement dans les coulisses, d'un engagement avec Arsène Blondin, qui passerait au-dessous de

notre petite mer intérieure... avec et sans balancier.

Restent en réserve, et pour remplir les programmes quotidiens, les scènes comiques, les boxes et luttes sur des radeaux (à qui jettera son adversaire à l'eau), les scènes de pêche et de chasse et les désopilantes courses en baquets ou en cuveaux.

Vous voyez que l'administration de l'Exposition de Sauvetage a un joli lot d'attractions sur la planche.

C. L.

## L'EXPOSITION DU BLANC & NOIR

Par suite des travaux de décoration et de peinture exécutés au Pavillon de la Ville de Paris, l'exposition de *Blanc et Noir* n'ouvrira ses portes que le 15 octobre, pour ne les refermer que le 15 novembre.

La date de réception des ouvrages est reculée également et fixée du 20 au 25 septembre inclusivement.

Aussitôt après, le jury commencera ses opérations.

Le *Blanc et Noir* n'est point une église fermée, ainsi que paraissent le croire les signataires d'un très grand nombre de lettres adressées à M. E. Bernard et lui demandant, comme une faveur, une invitation leur permettant de figurer à cette Exposition.

Non, le *Blanc et Noir* est une exposition ouverte à tous et le Jury seul a droit de refus sur les ouvrages envoyés au Pavillon de la Ville de Paris.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement ;

Une circulaire explicative ;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen.

Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception et de la transmission par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

Champagne Ch. Farre, Reims

## CHEMINS DE FER DE L'OUEST

### BAINS DE MER

Billets de famille, délivrés avec 40 0/0 de réduction,

VALIDABLES PENDANT 33 JOURS

Des Billets d'Aller et Retour de première et deuxième classe, comportant une réduction de 40 pour 100 et que l'on trouvera dans toutes les gares des Chemins de fer de l'Ouest, sont délivrés, de Mai à Octobre, aux familles comprenant quatre personnes au moins (*deux enfants comptant pour une unité*), pour les stations balnéaires distantes de plus de 250 kilomètres du point de départ (minima de perception : 64 fr. 60 c. par place de première classe et 46 fr. 20 c. par place de deuxième classe).

Ces Billets sont valables pour une durée de 33 jours, non compris le jour de la délivrance, et peuvent être prolongés encore moyennant un supplément; ils doivent être demandés aux gares de province 4 jours au moins avant le jour du départ.

## Revue Financière

La semaine qui vient de s'achever a encore une fois été très satisfaisante, au point de vue de la tenue des cours. Elle est pleine d'encouragements pour l'avenir. La fermeté qui a dominé sur toute la cote n'est pas le résultat de la nullité des affaires, comme pendant la semaine précédente; elle est la conséquence des demandes qui se sont produites au comptant. L'épargne a beaucoup acheté; ses disponibilités sont grandes; elle les a réemployées en actions de nos grands établissements de crédit, en actions et obligations de chemins de fer.

Tous ces titres ont, en effet, réalisé une avance appréciable pendant ces derniers huit jours.

L'absence d'incidents nouveaux ôte à la spéculation à la baisse le prétexte d'une nouvelle tentative et permet à la spéculation à la hausse de garder une attitude ferme, attitude dont elle ne se départira probablement pas de tout le présent mois. Il faudrait, pour que cette dernière modifiât sa manière d'envisager l'avenir, que des faits imprévus, dans le domaine de la politique survinssent, et cela n'est pas supposable.

×

La hausse s'est bien accentuée sur nos Rentes. Voici comment elle se sont échangées, en dernier lieu :

Le 3 0/0 à 84 25, l'Amortissable à 86 75 et le 4 1/2 0/0 à 15 75.

Au comptant, nous avons retrouvé le 5 0/0 à 84 35, l'Amortissable à 86 95 et le 4 1/2 0/0 à 105 60.

Les Consolidés anglais, ex-coupon, sont à 98 1/2.

Le Turc a progressé à 15 25.

L'Égypte unifiée s'est avancée à 425.

La Rente italienne s'inscrit à 97 50.

Le 4 0/0 hongrois se négocie à 84 50.

L'Autrichien reste à 98 50.

Le 4 0/0 russe 1884 se traite à 100 fr.

L'Extérieure espagnole a progressé sensiblement à 75 60.

×

Les valeurs de crédit ont bien soutenu leur précédent niveau.

La Banque de France est à 3795.

Le Crédit foncier est ferme à 1367 50.

Les obligations à lots des emprunts 1879 se négocient sur les cours de 486 à 487. On a enregistré les cours de 479 à 480 sur les obligations 1880 et ceux de 467 sur les obligations 1885. Les obligations sans lots de 1882 sont demandées à 390. C'est donc une très grande fermeté qui caractérise la cote de toutes ces valeurs, si légitimement tenues en très haute estime par le capital de placement.

On sait que le Crédit foncier n'est qu'un intermédiaire entre le prêteur et l'emprunteur; il cherche à emprunter aux meilleures conditions possibles pour être en mesure de prêter de même au taux le plus bas possible.

Entre le taux de ses prêts et celui de ses emprunts, il existe nécessairement un écart qui lui sert à couvrir ses frais généraux, ses frais de gestion, ses risques de remboursements anticipés, etc.

Autrefois, il faisait payer à l'emprunteur une commission fixe de 50 centimes pour 100 francs. Cette commission, due sur tout le capital initial, jusqu'à l'expiration du prêt, quels qu'aient été les amortissements opérés, a été supprimée. Le Crédit foncier s'est contenté d'un écart de taux qui n'atteint pas le chiffre de l'ancienne commission et qui a l'avantage de ne faire peser les charges de l'emprunteur que sur le solde qui a amorti des prêts. Le nouveau régime est donc, de beaucoup, préférable à l'ancien.

Les Bons à lots sont demandés à 124 fr. Les Bons Algériens se négocient sur les cours de 116. Le Bon de la Presse a été l'objet de nombreuses demandes qui l'ont porté à 121 fr. Le courant est excellent sur toutes ces valeurs.

Le Comptoir d'escompte est à 1050.

La Banque de Paris a prospéré à 848 75.

La Banque d'escompte à 522.

La Banque ottomane à 537 50.

Le Crédit lyonnais à 630.

Malgré les efforts des spéculateurs à la baisse, l'action Panama et l'obligation à lots dernièrement émises continuent à être recherchées par les capitalistes bien avisés.

Leur manœuvre n'aura donc pas plus d'écho que nous n'avons eu, en définitive, celles qu'avaient tentées au dernier moment du percement de l'Isthme de Suez les adversaires de cette entreprise.

En attendant, les vendeurs à découvert du Panama paient un déport de 4 fr.; c'est tout le résultat obtenu.

L'activité déployée dans les travaux à Panama justifierait des cours plus élevés qui ne tarderont pas à être atteints aussi bien sur l'action que sur l'obligation à lots.

×

C'est le 11 septembre qu'aura lieu la souscription publique aux 300,000 obligations du Gouvernement Portugais.

Le Gouvernement Portugais, copiant l'organisation française du monopole des tabacs, se dispose à établir la Régie à son profit. Pour arriver, il doit indemniser les détenteurs actuels du monopole. Il emprunte à cet effet, et du même coup, il allège sa dette en remboursant l'emprunt de 1881.

Il émet 370,000 obligations remboursables à 500 francs, en 75 années, à partir d'avril 1889, et rapportant un intérêt annuel de 22 fr. 50, exempt de tous impôts portugais, sauf pour les titres et coupons présentés au paiement en Portugal.

Les 257,627 obligations de 1881 sont appelées au remboursement à 505 francs à partir du 1<sup>er</sup> octobre, date de l'échéance du coupon de 12 fr. 62 1/2. L'obligation encaissera donc à cette date 505 francs de capital, plus 12 fr. 61 1/2 d'intérêt, soit, au total, 517 fr. 82 1/2.

Mais le Gouvernement portugais a réservé aux porteurs d'obligations de l'emprunt 1881 un droit de souscription privilégiée, ou plus exactement d'échange de leurs titres, obligation pour obligation, avec une soulte de 27 fr. 50 c.

En conséquence, le porteur d'une obligation 1881 commencera par détacher son coupon échéant le 1<sup>er</sup> octobre, pour l'encaisser à sa date, soit.....Fr. 12.62 1/2

En échange de son obligation 1881

5 0/0, il recevra une obligation 1888

4 1/2 0/0 remboursable à 500 francs et

émise au prix net de..... 477.50

Plus une soulte en espèces de..... 27.50

Au total..... 517.62 1/2

On notera que le rentier qui accepte l'échange reçoit, pour 477 fr. 50 c. un titre remboursable à

500 francs. Il y a là un bénéfice éventuel de 22 fr. 50 c. à réaliser, soit par la sortie au tirage, soit par la hausse certaine des cours.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE

Grand DÉPÔT des **GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIONALES

**Léonce VÉZIAN**

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches  
souffrées, soufre composé au sulfate de cuivre  
contre le Mildew.

9 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obte-  
nues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

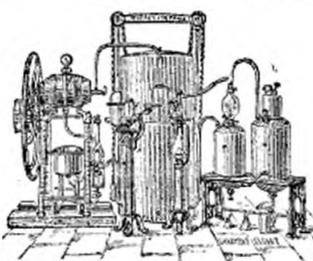
**DE SALLES DE BAINS**

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES

Paris 1887



GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, S.Br. G. D.G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181

PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

**ACCUMULATEURS**

E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries ..... 1883

Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres ..... 1885

Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**PHILIPPART FRÈRES**

181, rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

**LAMPES ÉLECTRIQUES**

à incandescence

**DE CHANGY**

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

**CONSOMMATION**

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

### ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.

## BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>

BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris

La plus importante fabrique du monde

PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES

PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES

CANIF MAGIQUE

Breveté S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

## ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

## LESSIVEUSE FRANÇAISE

Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
cun appareil intérieur, iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.

DIPLOMES D'HONNEUR

& Croix de Mérite

EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA

Demandez Prospectus et couv. à

11, RUE DE LA PAIX, Paris

## HUILES

ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>IE</sup>,  
plaine Saint-Denis.



LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
MOSAIQUES COIGNET  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Saint-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

## AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaubourg

PARIS

MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. } Installations COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Experts

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

## BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

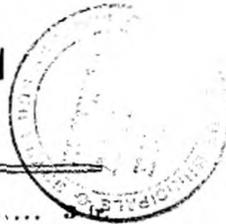
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS. — 2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 5 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.  
Les Panneaux du Pavillon de la Presse.  
PARTIE NON OFFICIELLE :  
La Commission de Contrôle et de Finances.  
Les Adjudications.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Sections étrangères.  
Quand même !  
À l'Esplanade.  
La Céramique d'art au Pavillon de la Presse.  
Les Cafés.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
L'Exposition de Sauvetage.  
L'Exposition de Troyes.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Le dessin que nous donnons dans notre numéro représente les deux panneaux en faïence émaillée au grand feu, qui ornent le porche du Pavillon de la Presse.

Nos lecteurs trouveront plus loin, à l'article *la Céramique d'Art au Pavillon de la Presse*, des détails sur cette œuvre si artistique.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

La Commission de Contrôle et de Finances, s'est réunie jeudi, à trois heures, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Elle a adopté successivement tous les projets à l'ordre du jour, relatifs à la construction des kiosques lumineux, à ceux destinés à la vente des tickets aux portes de l'Exposition, à la construction de chalets pour la vente des fleurs.

La Commission a autorisé l'ouverture

de crédits pour élever une statue devant le Palais de l'Hygiène et pour l'agrandissement du hall destiné à l'Exposition des chemins de fer. Cet agrandissement est nécessité par les demandes considérables faites par les exposants étrangers. Elle a repoussé un projet de musée géologique au-dessous du Trocadéro, qui avait été soumis à la direction générale.

La séance a été levée à 4 heures et demie.

### ADJUDICATIONS

#### Cafés, Restaurants et Brasseries

Les Cafés, Restaurants et Brasseries de l'Exposition universelle au Champ de Mars, au Trocadéro et sur l'Esplanade des Invalides viennent d'être adjugés aux maisons suivantes :

The India Ceylan Planten Association.  
Brasserie de Maxeville.  
Grüber.  
Heineken.  
Ducasse et Keller.  
Schwerer.  
Champion et Virey (*La Lorraine*).  
Maillé.  
Gaulon.  
Finatis.  
Van Houten.  
Spiers et Pond.  
Lepault.  
Dumesnil.  
De Swarte et Chevet.  
Sapin.  
Rivière.  
Boucaux.  
Duval (3 établissements).  
Kuhn.  
Brasserie de Tantonville.  
Ansart.

#### Galleries de l'Agriculture

Samedi, à une heure, a eu lieu au Tribunal de Commerce, par les soins du Conseil de Préfecture, l'adjudication en un lot, à forfait, de l'entreprise des travaux de construction en location des façades des galeries de l'Agriculture sur le quai d'Orsay.

Ces travaux sont évalués à 112,000 fr., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement était fixé à 3,500 fr.

Les travaux, dont il s'agit, ont été adjugés à MM. Clément Muriel et Clément fils, avec un rabais de 10,30 0/0.

#### Dallages en bitume des Palais et Jardins

Le samedi 13 octobre 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en trois lots, des travaux de dallages en bitume à exécuter pour les Palais et les Jardins de l'Exposition de 1889, lesquels travaux sont évalués à 85,561 fr. 21, somme à valoir pour imprévus et frais d'agence compris.

Le cautionnement est fixé à 1,000 francs pour chacun des lots.

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La commission chargée de rédiger le programme du concours pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition de 1889, s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général. Il a été décidé que tous les artistes français seraient admis sans condition au concours qui sera ouvert très prochainement.

Une sous-commission a été nommée pour rédiger le programme de ce concours.

M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, s'est rendu mardi dernier au Champ de Mars, en compagnie de son chef de cabinet, M. David Dautresme; après s'être arrêté à la Direction générale des Travaux, il est descendu sur les chantiers, où il a pu acquiescer la certitude que, malgré des nouvelles pessimistes répandues ces jours derniers, tout sera terminé pour le 5 mai prochain.

Le ministre, à qui les honneurs du Champ de Mars ont été faits par MM. G. Berger, directeur général de l'exploitation, et Alphan, directeur des travaux, accompagnés de MM. Thurneysen et de Mallevoue, secrétaires; Contamin, ingénieur; Bouvart, architecte, etc., a pris un vif plaisir à parcourir l'Exposition.

Il a exprimé à MM. Alphan et G. Berger, ainsi qu'à leurs collaborateurs, toute sa sa-

tisfaction; il a ajouté qu'il en ferait part à ses collègues du cabinet lors du prochain conseil des ministres.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Portugal

Le ministre du commerce et de l'industrie vient d'être avisé par le gouvernement portugais que l'Association industrielle portugaise se charge d'organiser la section de ce pays à l'Exposition universelle de 1889.

Son président, M. Mélicio, doit se mettre en rapport avec le ministre pour obtenir un emplacement au moins égal à celui que le Portugal occupait en 1878.

Le gouvernement de Lisbonne a mis à la disposition des organisateurs une somme de 137.000 francs.

### Suisse

Le département des affaires étrangères de Berne fait savoir que tous les bruits relatifs à des divergences qui se seraient produites au sujet de l'Exposition de 1889 à Paris sont dénuées de fondement.

## LES SECTIONS ÉTRANGÈRES

La section russe, dont la façade mesure soixante-quinze mètres, est située dans un vestibule qui conduit à l'exposition des pays d'Orient, et tout le long duquel fourreurs, orfèvres et brodeurs, qui se souviennent de leur succès d'il y a dix ans, ont retenu des emplacements. Dans les jardins, s'élèveront plusieurs constructions russes, notamment une véritable isba, habitée par des moujiks de Troitz, des environs de Moscou, qui s'occuperont principalement à montrer leurs bois sculptés et leurs images, et une maison d'un style original dans laquelle le prince Ourousof veut faire une exposition importante de ce qu'on appelle en Russie les produits des industries des campagnes. La Finlande, quoique représentée au milieu des pays soumis au tsar, tient à avoir sa petite exposition particulière, et construit un pavillon du style national, où se trouveront réunis tous ses produits.

\*\*\*

La Grande-Bretagne, qui occupe environ quinze mille mètres, sait déjà qu'elle sera fort à l'étroit et réclame des suppléments d'espace — comme la Russie, comme la Belgique, comme la Suisse. Les cinq mille mètres qui lui ont été attribués dans la galerie des produits industriels divers sont notablement insuffisants; son exposition sera très complète. Elle sera, aussi, variée et intéressante; le comité anglais a, en effet, pris ses dispositions pour élever, dans les parcs, un cottage destiné à son commissariat général, un moulin, une boulangerie, des laiteries, des beurreries modèles. Dans un palais indien, couvrant une surface de sept cents mètres carrés, tous les produits des Indes anglaises seront habilement disposés; ce palais contiendra également un café indien. La Grande-Bretagne

sera encore représentée par ses bars, ses restaurants, ses buffets, etc.

L'Italie, l'Espagne, le Portugal, auront leurs établissements spéciaux et leurs expositions particulières. L'Italie occupera, notamment dans les groupes du mobilier, des vêtements et des matières premières, une place importante.

L'Autriche-Hongrie, malgré les incidents du printemps dernier, sera très bien représentée. Le Comité central, qui fonctionne à Paris, est dès maintenant assuré de pouvoir former une section austro-hongroise brillante.

Le grand-duché de Luxembourg a tenu à faire aussi bien qu'en 1878, et, afin de donner plus d'importance à son exposition, tous ses produits seront réunis dans une seule section. Il prendra part au concours d'horticulture et nous enverra ses collections de rosiers si universellement admirées.

La Norvège, qui occupe à elle seule une surface équivalente à celle qu'elle occupait il y a dix ans avec la Suède, aura plusieurs expositions particulières, parmi lesquelles on peut citer celle de la Société des « Pêcheries » et les constructions en bois expédiées de Drontheim, dans lesquelles le commissariat général installera ses bureaux.

Les Pays-Bas donneront à leur section un aspect très spécial, grâce à leur exposition des produits coloniaux, qu'ils compléteront par la reproduction fidèle de deux villages des Indes néerlandaises, construits sur l'Esplanade des Invalides.

\*\*\*

Nos pays de protectorat seront, cela se comprend, largement et brillamment représentés.

À côté d'eux, sur l'Esplanade des Invalides, on verra figurer d'autres pays, comme la Roumanie, la Grèce, l'Égypte, le Maroc, le Japon, Siam, etc. La plupart de ces pays vont décorer leurs sections de façades extérieures d'un style purement national. Quelques-uns compléteront leur exposition en construisant des pavillons; pour certains, ces pavillons seront de véritables palais. Le Maroc et l'Égypte se feront surtout remarquer, le Maroc en construisant un bazar autour duquel se grouperont un certain nombre de pavillons et de cafés, et qui renfermera la tente du sultan et un kiosque où seront exposées les collections impériales; l'Égypte, en reconstituant une rue du Caire, véritable quartier arabe avec ses boutiques, son école, sa mosquée, ses artisans travaillant sous les yeux des visiteurs...

## QUAND MÊME!

Comme il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, les princes et les rois ont beau venir en France, soit pour prendre les eaux, soit pour s'y réjouir, nos bons confrères d'Allemagne n'en impriment pas moins que la France est une nation pestiférée (*sic*) d'où l'on s'enfuit à la hâte.

Bien renseignés, Messieurs les Allemands doivent cependant savoir que les bureaux de la Direction de l'Ex-

ploitation, avenue de La Bourdonnais, sont littéralement assaillis; et, chose qui doit les navrer, la réussite est telle que la presque totalité des réclamations sont relatives à des réductions d'emplacements.

L'Allemagne a bien réussi, dans une large mesure même, à endiguer la participation officielle de certains gouvernements, mais le mouvement des peuples les déborde; et, chose curieuse, un certain nombre de gouvernements, parmi ceux auxquels l'Allemagne avait mis des bâtons dans les roues officielles, n'ont qu'un souci, celui d'adhérer en cachette, par chemins dérobés.

\*\*\*

Du reste, pourquoi ne rappellerais-je pas ici que l'Allemagne, le Danemark, le Monténégro, la Suède et la Turquie sont, à l'heure présente, les seuls pays d'Europe non encore représentés. Il est bon de répéter cela, pour montrer ce que vaut la querelle d'Allemand que nous font les plumitifs d'outre-Rhin.

Tous les autres pays, ou participent officiellement, comme la Norvège, la Suisse et la Grèce, ou ont vu se former chez eux des Comités d'organisation qui ont pris contact avec l'administration de l'Exposition par des délégués. La Russie, l'Autriche, la Roumanie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, le Luxembourg, la Hollande, l'Angleterre ont adhéré de la sorte, par initiative privée.

Les pays d'Amérique ont largement doté leurs Comités, et participent officiellement; comme aussi le Japon, Siam, la République sud-africaine, la province de Victoria en Océanie.

Les pays étrangers occuperont plus de cent mille mètres carrés à l'Exposition de 1889. C'est-à-dire plus qu'en 1878.

Qu'en pensent ces chers confrères de Germanie? L'Exposition réussira. « Quand même! »

C. L.

## A L'ESPLANADE

On dit, des choses qui semblent sortir de terre comme par enchantement, qu'elles « poussent comme des champignons ». C'est à peine si cette image populaire est suffisamment expressive pour dépeindre l'improvisation de tours, de palais, de galeries, de théâtres, de pavillons, de reproductions d'habitations de tous les temps, qui surgissent partout, au Champ de Mars, à l'Esplanade des Invalides et sur les quais!

L'Esplanade des Invalides se pique à son tour, et la voilà en route pour 1889.

Le pavillon de l'Algérie est le premier à gauche. Et l'on peut dire de lui que ce sera le pavillon « qui est au coin du quai ».

Ce pavillon de l'Algérie est très avancé. Déjà le hall central, les galeries, les colonnades et les salles sont terminées. Les plâtriers et les plafonneurs vont y passer la main aux menuisiers, aux vitriers et aux peintres.

Le minaret à trois étages qui orne la façade du côté du quai d'Orsay est très gracieux. Il faut en faire compliment à l'architecte.

Les travaux de l'Exposition tunisienne ont été moins vite. Cependant, les fondations du Palais tunisien sont établies et la charpente des Souks est montée.

Les autres pays de protectorat sont à l'œuvre également.

A l'extrémité, du même côté, s'élève la très légère et très hardie rotonde en charpente de fer, qui sera panorama.

\*\*\*

Du côté du Gros-Caillon, s'élève une vaste construction : le Palais de l'Hygiène.

L'hygiène aura, à vrai dire, trois logis.

Un pavillon central destiné à l'hygiène de l'habitation, où l'on verra tous les procédés d'assainissement de l'habitation humaine. Ce sera une grande nef, avec vestibule et coupoles. La légèreté et la nouveauté des charpentes de ce Palais central font le plus grand honneur à M. Charles Girault, architecte, l'un des douze concurrents primés lors du concours pour l'Exposition.

Je reviendrai sur cette construction, qui étonne les plus compétents par sa grâce et aussi par l'économie qui a été le point intéressant de son édification.

Un second bâtiment, perpendiculaire à la voie centrale, sera le Temple des Eaux minérales; Vichy, les Eaux-Bonnes, Plombières, Vals, la Bourboule Royat et cent autres enverront là les eaux qu'ils tirent des entrailles de la terre pour le grand bien des entrailles de nos contemporains.

Au fond, derrière le Palais central, s'élèvera une galerie dans laquelle l'Assistance exposera tout ce qu'elle fait par et pour l'hygiène.

Ces trois bâtiments sont construits aux frais de l'administration.

\*\*\*

Le Ministère de la Guerre s'est mis en branle de son côté. De nombreux ouvriers sont occupés à creuser les douves de son Château-fort. Déjà ces douves ont leur revêtement en pierres; les remparts et les tourelles sont sortis de terre et le château se dessine au soleil.

C. L.

## LES CAFÉS

Les cafés et les restaurants ont été l'objet d'une préoccupation toute particulière de la part de l'administration de l'Exposition. La « Commission des Cafés » a pris une délibération catégorique quant à la situation et à la tenue correcte de ce genre d'établissements. A ce point, que « la mère, sans danger, y pourra conduire sa fille ».

Sans ordre géographique, les restaurants et les cafés seront rangés sous les galeries qui encadrent le jardin central. On y verra à côté des cafés et des restaurants de la France, le restaurant belge; le grill-room anglais, tenu par les *spiers and pond* de Londres; le restaurant russe, avec son orgue et ses tziganes traditionnels; le buffet hollandais, avec sa façade originale; une brasserie du même pays, où des Hollandaises au casque d'argent serviront des chopos; un buffet indien, où l'on pourra consommer les boissons des colonies anglaises et le thé des Indes; un restaurant hongrois; une brasserie autrichienne; un bar anglo-américain.... Ce sera, en un mot, le boulevard international de ce que Gaston Phœbus appelait les « harnois de gueule ».

Car toutes choses ont leur temps. Après la visite qui fatigue, la boisson ou la nourriture pour rafraîchir ou reconforter. Les yeux rassasiés, l'estomac reprend ses droits et manifeste ses impérieuses prétentions.

Et c'est un compagnon qu'il ne faut pas contrarier!

## AU CHAMP DE MARS

Je viens d'apprendre qu'après de nombreux essais, faits sur des épreuves au centième, c'est-à-dire de trois mètres de hauteur, on vient d'arrêter la couleur qui sera définitivement donnée à la Tour Eiffel. On a choisi un beau rouge de rouille, sorte de couleur sanguine très chaude, qui sera d'un effet merveilleux au soleil couchant. La Tour paraîtra dorée.

A propos de tour dorée, je dois aussi vous apprendre que le directeur des magasins du *Printemps* va faire une réclame à tous crins, en faisant exécuter une tour Eiffel en or massif, qui lui reviendra, m'assure-t-on, à plus d'un demi-million. Rien n'y manquera. Pas même la belle fontaine monumentale de M. de Saint-Vidal, qui sera placée sous la Tour.

La tour en or aura six mètres de hauteur et la fontaine, en or également, dix-huit à vingt centimètres. Elles seront exécutées par M. Froment-Meurice, l'habile orfèvre.

Les voussures, sous les galeries du premier étage de la Tour seront, paraît-il, décorées avec des panneaux et des pendentifs en... devinez?... en verre!

Oui, en verre émaillé et doré. Il paraît que cette sorte de verre offre une résistance considérable.

\*\*\*

Rien ne se perd à la Tour Eiffel. On ramasse par milliers de kilogrammes les boulons, les rivets, les écrous, les débris de tôle, les fragments de cornières ou d'entretoises, qui forment le déchet métallique de cette formidable construction.

Tous ces débris sont portés à une usine spécialement créée pour les transformer en chandeliers, en flambeaux, en torchères, en bougeoirs, en encriers, en presse-papiers, en porte-plumes, en médailles.

On parle de trente et quelques modèles différents de ces « Souvenirs de l'Exposition », fabriqués avec du métal tombé de la Tour pendant la construction.

La même usine exécutera de grandes médailles, sur lesquelles figureront la Tour et les Palais du Champ de Mars. L'acheteur de ce « souvenir » pourra, me dit-on, faire graver sur la médaille son nom et la date de sa visite à l'Exposition.

\*\*\*

Que de choses n'imaginera-t-on pas en vue de 1889! Il y aurait là une curieuse collection à faire, de tout ce qui s'imprimera, se fabriquera et se débitera à l'occasion du centenaire et de l'Exposition universelle. Il y a de quoi tenter un collectionneur. Je dis plus, le gouvernement ou l'administration de l'Exposition devraient recueillir cela, et, en 1890, en faire une petite exhibition, comme un reflet de la grande année.

\*\*\*

Cette semaine, la Tour Eiffel a pris onze mètres de plus, et lavoici à plus de la moitié de sa hauteur.

C. L.

## LA CÉRAMIQUE D'ART

au Pavillon de la Presse

Le Pavillon de la Presse est terminé. C'est même la première construction achevée au Champ de Mars. La distribution est parfaite et sa décoration est charmante. Il faut en louer M. Vaudoyer, l'architecte. M. Vaudoyer a vraiment eu la main heureuse pour la partie de la décoration en céramique.

C'est la manufacture de M. Mortreux, au Parc de Montsouris, qui a fait cette décoration artistique. On comptait sur de belles pièces de céramique: il les a faites superbes. La presse lui saura gré de s'être surpassé.

Les deux panneaux du porche, qui n'ont pas moins de 2<sup>m</sup>40 sur 1<sup>m</sup>40, sont très réussis. Les cartons ont été exécutés par M. Lionel Royer, un des plus brillants parmi nos jeunes artistes, auquel sa belle toile *la Famille* valait une médaille, au Salon de 1885.

L'un des panneaux, celui de droite, re-

présente *la Critique*. Une jeune femme couronnée de houx — qui s'y frotte s'y pique! — tient dans une main une plume acérée, tandis que de l'autre, elle déroule une bande de parchemin sur laquelle on lit : *Unguem time!* — Gare à la griffe! — Le mouvement est charmant et l'expression de la physionomie est des plus heureuses.

L'autre panneau, c'est *la Pensée*, sous la forme d'une belle femme brune dont le visage aux lignes pures se dresse vers le ciel; sa main gauche soutient un livre. C'est bien la pensée, calme, austère, puissante.

Elle a déjà valu à l'artiste bien des éloges, sans compter ceux des représentants de la Presse.

En lui montrant *la Critique*, un de nos confrères disait à M. Francisque Sarcey : — Vous voilà, Maître!

— Je n'oserais sortir dans un pareil costume, répondit modestement le spirituel écrivain.

Les panneaux sont traités en émaux transparents grand feu, ainsi que la bordure, qui a été conçue en tons sobres afin de laisser toute la valeur au personnage. Celui-ci se détache sur un fond en or mat.

C'est M. Lebargne, chef de l'atelier de peinture de la fabrique de M. Mortreux, qui a exécuté sur faïence ces deux belles œuvres; il a tiré un merveilleux parti de la riche palette d'émaux dont il dispose. L'exécution est vraiment magistrale.

Au bas des panneaux, deux immenses jardinières, rappelant le motif de la bordure, complètent avec leurs plantes vertes la décoration du porche.

La maison Mortreux avait également été chargée de la céramique intérieure du Pavillon.

Les rétrécissements et foyers de cheminées sont traités en émaux opaques, dont le plan et le style avaient été indiqués par M. Vaudoyer.

La gigantesque cheminée de la salle de Correspondance est exécutée en émaux relief cloisonnés. Les tons en sont harmonieux et chauds.

Celle de la salle du Comité est tout à fait originale. Les ornements et bouquets en camaïeu ont été peints à l'aide d'oxydes puissants sur un fond émail stannifère teinté, bleuâtre, dans le genre Bérain. L'ensemble est d'un aspect harmonieux jetant une note douce au milieu des splendides peintures, au coloris éclatant, dont M. Godon a décoré les murailles.

Les faïences des autres cheminées sont traités en ors fondus sur émaux bruns et bleus intenses. Ce genre, tout nouveau et d'un effet très décoratif, n'avait jamais été employé pour la faïence de revêtement.

M. Alphonse, dans une visite au Pavillon de la Presse, a chaleureusement félicité de cette innovation M. Boisacq, de la manufacture de Montsouris. « Il faudrait,

lui a-t-il dit, faire ainsi des frises pour extérieurs de bâtiments; l'effet en serait des plus flatteurs pour l'œil! »

Deux des cheminées placées dans la salle de Réception et dans celle des Téléphones, sont conçues en style Renaissance. Au milieu de chacune d'elles se détache un écusson aux initiales de la Presse.

Deux autres, représentant des groupes de fleurs et de fruits, sont placées dans la salle du premier étage. Toutes deux sont traitées supérieurement, en divers tons d'or.

Il serait injuste de ne pas citer ici les noms des habiles peintres de M. Mortreux, qui ont collaboré à l'exécution de toutes ces cheminées artistiques. Nommons donc MM. Lang, Palon, Zyliniski, Cauvrès et Ch. Roger.

Ce ne sont pas les seuls produits de la fabrique du Parc de Montsouris qu'on pourra admirer à l'Exposition de 1889. En dehors de son installation particulière dans la classe réservée à la Céramique où seront réunies les plus jolies créations de la manufacture, M. le ministre du Commerce a commandé à M. Mortreux un panneau de 60 mètres superficiels dont M. Dutert, l'éminent architecte du Palais des Machines, a composé le projet. Ce panneau monumental est destiné à l'entrée principale du vaste Palais des Machines faisant face à l'avenue de la Bourdonnais.

Le deuxième article : *La Céramique à l'Exposition*, paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin officiel*.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

### VI

La Reine, à ce moment, prit le dauphin dans ses bras, l'éleva vers l'autel et le présenta au peuple. Cet acte fut accueilli par des acclamations unanimes.

Lorsque Lafayette, qui était à cette époque encore l'idole des parisiens, redescendit de l'autel, l'enthousiasme avait besoin de se traduire par quelque fait tangible, l'émotion était indescriptible, les fédérés se précipitaient vers le général, et dit Prudhomme : « les uns lui baisaient le visage, les autres les mains, d'autres l'habit : ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à remonter à cheval. Alors tout fut baisé, ses cuisses, ses bottes, les harnais du cheval et le cheval lui-même ».

À six heures du soir, de nouvelles salves d'artillerie annonçaient la fin de la cérémonie.

### La revue passée par Lafayette le 18 juillet 1790

Depuis le 14 juillet, Paris était en fête. La présence des fédérés au milieu de la ville, semblait l'occasion toute naturelle de multiplier les manifestations patriotiques et les parisiens n'y manquaient pas.

Le dimanche 18 juillet, eut lieu, au Champ de Mars qui prit, à partir de ce jour, le nom de *Champ de la Fédération*, une revue de la garde nationale à laquelle les députés de la fédération avaient été priés d'assister à la fois comme acteurs et comme spectateurs. À la première heure, les gradins des côtés du Champ, furent, comme le mercredi précédent, littéralement pris d'assaut par une foule joyeuse et bienveillante; la galerie couverte adossée à l'École militaire, avait été réservée aux invités revêtus d'uniformes.

Délégué par le roi, Lafayette, le chapeau à la main, hardiment campé sur son cheval blanc — car l'histoire a quelquefois conservé le souvenir de la couleur des chevaux de nos généraux, — passa, encore grisé de son extraordinaire succès du 14 juillet, entre l'armée parisienne et une haie de fédérés.

À cette revue, la popularité de Lafayette, s'affirma et devint du délire. Acclamé par la population, les troupes elles-mêmes lui prodiguaient les marques d'une admiration aussi bruyante qu'elle était irréflective.

Cette revue faillit se mal terminer, après qu'elle fut passée, on procéda, au milieu du Champ de Mars, au gonflement d'une montgolfière, mais, l'aéronaute chargé de l'opération, en ayant mal calculé les phases, ne put la mener à bien et dut fuir devant les menaces de la foule.

Comme toujours, en pareille circonstance, il se trouva là, un spectateur plus inhabile encore, mais ne doutant de rien, qui s'offrit et n'arriva, malgré ses bonnes intentions, qu'à produire une formidable explosion, blessant plusieurs personnes et mettant en émoi la foule tout entière.

### Pompe funèbre en l'honneur des Citoyens morts à Nancy le 20 Septembre 1790.

Ce n'était pas sans difficultés et sans luttes que les principes révolutionnaires avaient pénétré dans l'armée. Les soldats et les bas-officiers, comme on disait alors, avaient vite adopté les idées qui s'étaient fait jour avec 89, mais les officiers, presque tous de familles nobles, résistaient sourdement, apportant ainsi dans l'exercice de leur mandat, des ferments de discorde qui ne devaient pas tarder à produire les plus déplorable effets.

L'armée était donc ouvertement divisée. Les soldats, forts des droits qui leur étaient acquis, cherchaient en toutes circonstances



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PAVILLON DE LA PRESSE



La Pensée



La Critique

PANNEAUX DÉCORATIFS DU PORCHE

Exécutés en faïence (émaillée et feu sur fond or mat)

PAR LA MAISON MORTREUX (PARIS)



à les faire prévaloir, même contre le sentiment de leurs chefs. Non contents de discuter les actes de ceux-ci, ils avaient peu à peu organisé, au sein des régiments, des Comités fortement constitués et résolus à l'action; des troubles sérieux avaient éclaté à ce sujet dans divers régiments et sur plusieurs points du territoire.

Le 6 août 1790, le ministre de la guerre, La Tour du Pin, ému de ces faits, s'était présenté à l'Assemblée nationale :

« Le roi m'envoie, avait-il dit, vous prévenir de la licence effrénée qui s'est introduite dans l'armée... Tous les jours mon cabinet est rempli de soldats qui viennent fièrement m'intimer la volonté de leurs commandants... La France ne pouvant exister sans soldats, ne pourra bientôt plus exister avec eux. Le soldat n'a ni juges ni lois; rendez-lui ses juges et que le soldat séditieux tremble devant ces conseils de guerre, qui pendant si longtemps l'ont retenu dans la subordination, la discipline et l'amour du devoir. »

L'Assemblée nationale, le jour même où le danger lui était signalé, avait rendu un décret dont il importe de connaître les deux premiers articles, ainsi conçus :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les lois militaires actuellement existantes continueront d'être observées, jusqu'à la promulgation des lois nouvelles;

ART. 2. — Excepté le Conseil d'administration, toutes autres associations établies dans les régiments, cesseront à partir de la publication du présent décret.

Mais le mal était déjà profond et ce décret ne fut point immédiatement obéi.

Parmi les régiments où l'indiscipline avait pris le caractère le plus grave, figuraient ceux de Nancy : le régiment *Mestre-de-camp*, celui de *Château-Vieux* et le *Régiment du roi*. Les griefs que ces régiments prétendaient avoir contre leurs chefs étaient de diverses natures : le paiement de la solde s'effectuant, selon eux, de manière irrégulière; le renvoi de l'armée, des soldats dont les idées semblaient trop avancées et dont la présence au corps gênait l'action rétrograde des officiers, formaient le fond de leurs réclamations, mais ce qui présentait surtout une gravité exceptionnelle résidait dans l'état d'esprit des officiers vis-à-vis de leurs subordonnés.

Les régiments de Nancy étaient accusés à tort, paraît-il, d'avoir mal administré ou même dissipé les deniers qui leur étaient confiés; désireux de porter leurs doléances au ministre de la guerre, ils désignèrent alors, contrairement aux dispositions du décret du 6 août, des députés ayant mission d'expliquer les faits, mais, dès leur arrivée à Paris, la Tour du Pin les fit incarcérer à la prison de la Force.

Quelques jours plus tard, ces mêmes députés, transférés aux Invalides, obtenaient d'être entendus par le Comité militaire de l'Assemblée nationale; ils repoussaient avec énergie l'accusation de dilapidation

pesant surtout sur le *Régiment du roi* et insistaient sur l'esprit de division introduit dans les régiments de Nancy, sur les collisions pouvant en résulter; ils demandaient enfin qu'une enquête eut lieu sur les faits qui leur étaient reprochés. Un mémoire justificatif était joint à leur demande.

Si les régiments de Nancy s'en étaient tenus à cette démarche, quelque irrégulière qu'elle fût, tout aurait pu s'arranger, mais de graves actes d'indiscipline et de rébellion furent de nouveau commis à Nancy et le pouvoir législatif eut alors le devoir d'intervenir.

Force devant rester à la loi, l'Assemblée nationale décrétait, le 16 août, que la violation à main armée par les troupes, des décrets de l'Assemblée, sanctionnés par le roi, étant un crime de lèse-nation, ceux qui ont excité la rébellion de la garnison de Nancy, doivent être poursuivis et punis.

Le même décret ordonnait à la municipalité, aux gardes nationales de Nancy et au commandant militaire de la place, de s'assurer des coupables et de requérir l'intervention d'une force militaire tirée des garnisons, des gardes nationales de la Meurthe ou des départements voisins, si besoin était.

Ce nouveau décret mit le feu aux poudres; le 31 août, les troupes assemblées, le général de Bouillé, entièrement acquis à la réaction, fut chargé d'en donner lecture. Il refusa tout d'abord de recevoir les délégués des régiments mutinés, et leur intima l'ordre de se rendre, « reposés sur les armes », en dehors de la ville.

La présence des régiments suisses rendit tout mouvement inutile. Comme il arrive souvent en pareille circonstance, quelques coups de fusil ayant été tirés, l'engagement devint bientôt général et se répandit dans les rues et dans les maisons de Nancy. Ce fut une véritable boucherie.

M. de Bouillé eut gain de cause cependant. Le *Régiment du roi* capitula et fut immédiatement envoyé à Verdun; le régiment *Mestre-de-Camp*, dispersé ou fait prisonnier, fut dirigé sur Toul; enfin le régiment de *Château-Vieux*, le plus éprouvé, reçut l'ordre de partir à Vic et à Marsal.

Cette sanglante répression, peut-être nécessaire, et qui coûta la vie à plusieurs centaines d'hommes, eut, à Paris, un extraordinaire retentissement. On put y craindre un instant un soulèvement général qui eût été fatal au pays. Les pouvoirs exécutif et législatif montrèrent heureusement une décision qui domina le mouvement et le fit avorter.

Un procès fut intenté aux soldats de *Château-Vieux*. Ils comparurent devant un conseil de guerre. Vingt-et-un d'entre eux furent condamnés à être pendus; un autre fut rompu vif; soixante-quatre furent envoyés aux galères.

Ce jugement sévère ayant été exécuté, les bataillons de la garde nationale de Paris,

vivement poussés par Lafayette, dont Bouillé était parent rapproché, se réunirent par députations à l'Hôtel-de-Ville et votèrent une adresse de félicitations à la garde nationale de Metz, mais, afin d'atténuer en partie l'effet de cette adresse, qu'elle savait frappée d'impopularité, l'assemblée arrêta que, « déplorant sincèrement l'erreur funeste où paraissent avoir été induites tant les gardes nationales que les troupes de ligne qui ont accompagné M. de Bouillé dans son expédition de Nancy, erreur qui a fait couler le sang des Français par la main des Français, il seroit fait des compliments de condoléance à ces troupes, sur la perte qu'elles avoient essuyée. »

On ne s'en tint pas là et on fit bien.

Absolument défavorable à M. de Bouillé, Paris en était arrivé à la plus bruyante et la plus dangereuse exaspération. Lafayette avait compris et on avait aussi compris en haut lieu, qu'il était nécessaire de donner un semblant de satisfaction à la population surexcitée.

Le 29 septembre 1790, avait lieu, au Champ de la Fédération, une pompe funèbre en l'honneur des citoyens morts à Nancy. A cette cérémonie assistaient soixante aumôniers entourant l'autel de la Patrie, sur lequel avait été construit un vaste sarcophage.

Toutes les gardes nationales de Paris et des environs avaient voulu se faire représenter par d'importantes députations.

De temps à autre, les musiques militaires exécutaient des airs funèbres, interrompus par des salves d'artillerie.

Une députation du *Régiment du roi* avait tenu à honneur de venir de Verdun se joindre aux gardes nationales, mais Lafayette, décidément mal inspiré, exigea son départ immédiat.

La foule qui couvrait les tribunes ignora fort heureusement cette circonstance bien faite pour attiser les haines et se retira vivement impressionnée.

#### Commémoration de la Fédération le 14 juillet 1791

Le 14 juillet 1791, eut lieu la commémoration de la fédération.

Cette fête à laquelle on voulait donner un grand éclat, attira au champ de Mars une foule considérable, mais, le chemin parcouru depuis l'année précédente, ne l'ayant pas été sans tristesse, sans déceptions et sans heurts, l'espoir patriotique des parisiens s'en était ressenti.

Comme l'armée s'était divisée, la population civile se divisa. Tour à tour attaquée avec violence ou défendue avec énergie, la personne du roi devint l'objet de récriminations qui faisaient prévoir à court délai, la possibilité de quelque catastrophe. La fuite à Varenne et le retour à Paris étaient le sujet de discussions sans cesse renouvelées. La noblesse s'appuyant sur la cour

tentait de ressaisir les bribes d'un pouvoir qui lui échappait ; de leur côté, les patriotes, maîtres de la situation, exigeaient la disparition de leurs ennemis et faisaient ouvertement le procès de la royauté et de tout ce qui l'approchait.

En parfaite communion d'idées avec le peuple tout entier dès 1789, la garde nationale, il faut bien le dire, avait perdu une large part de son influence ; loin d'être accueillie, le 14 juillet 1791 par les acclamations de la population, comme elle l'avait toujours été précédemment, elle eut, ce jour là, à lutter contre un fort parti de factieux. Il s'en fallut de peu qu'une échauffourée grave résultât de ces dispositions mauvaises ; des coups furent échangés, des pierres furent lancées de part et d'autre mais grâce à l'intervention des citoyens paisibles, le calme se fit et l'évêque de Paris put procéder au service divin en présence des délégations civiles et militaires.

Lafayette vint au Champ de Mars au moment même où le peuple se précipitait en foule vers l'autel de la patrie pour y renouveler le serment qu'il avait déjà prêté en 1790 ; il y fut accueilli avec le plus extrême froideur.

Le lendemain 15 juillet, plus de 10,000 citoyens se portaient de nouveau au Champ de Mars et signaient sur l'autel une pétition à l'Assemblée nationale ; c'était à ce moment même que l'assemblée discutait l'inviolabilité de la personne du roi.

Les têtes étaient échauffées ; cependant, sauf quelques rixes isolées, les choses se passèrent assez correctement et les signataires, fiers de leur exploit, purent regagner Paris sans encombre.

La pétition destinée à l'Assemblée était conçue dans les termes qui suivent :

C'est pour lui donner une Constitution et non pour établir sur le trône un chef traître à ses serments, que la Nation vous a envoyés. Justement alarmés des dispositions du projet qui vous est présenté par vos comités, nous venons vous inviter à dissiper nos inquiétudes. Lorsque les Romains voyaient la patrie en danger, ils se rassemblaient comme peuple, et les Sénateurs venaient parmi eux pour recueillir leur vœu. C'est avec ce caractère que nous tenons des Romains, que nous venons vous prier de ne rien statuer jusqu'à ce que le vœu de toutes les communes du royaume se soit manifesté. Craignez de couronner les atroces perfidies de nos ennemis et n'oubliez pas que tout décret qui ne se renfermerait pas dans les bornes du pouvoir qui vous est confié, est par là même frappé de nullité.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## A l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène

La commission du jury a commencé ses travaux préliminaires. Vingt-deux délégués ont été chargés de s'entendre avec la direction pour la composition définitive d'un jury

qui sera formé de grandes personnalités du commerce et de l'industrie. (Ne pourrait-on pas y donner une place à quelque membre de la presse compétent ?)

Ce jury se réunira vers le 15 octobre, époque du retour de la plupart de ses membres présumés de l'Exposition de Barcelone.

\*\*\*

Les courses en bateaux et de nageuses, les joutes, les promenades sur le bassin à flot, les scènes de sauvetage et de magnifiques concerts remplissent le programme de chaque jour et attirent les visiteurs par milliers au Palais de l'Industrie.

Le nombre des brillants équipages qui stationnent chaque vendredi devant le Palais, montre combien les *vendredis* du Sauvetage sont devenus select.

La semaine prochaine, du 16 au 22 septembre, le célèbre professeur Reddish produira, comme je l'ai annoncé, sa troupe anglo-danoise et... se produira lui-même. En effet, ce Davenport sous-marin se fera attacher dans un sac, jeter au fond de l'eau, lesté de trente kilos ; et il trouvera moyen de revenir à la surface.

J'ai la prétention d'être un plongeur d'une certaine persistance : et quand je reste de 45 à 50 secondes sous l'eau, je crois avoir fait merveille. Il s'en suit que le professeur Reddish devra opérer son émergence en moins d'une minute. Ce qui sera prodigieux.

Etant curieux par nature, une réflexion me vient... par quels procédés pédagogiques ce « professeur » fait-il des élèves ?

On dit que la « Chasse au Morse », pantomime qui sera exécutée par la troupe anglo-danoise sera époustouflante.

\*\*\*

M. Paul Nicole, l'organisateur de l'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène, est passé maître pour varier les attractions. Elles fourmillent au premier étage.

C'est d'abord, dans le cadre absolu d'une Exposition d'Hygiène, la reconstitution exacte d'une pharmacie du XVII<sup>e</sup> siècle, celle des « Vipères d'Or », dont l'apothicaire Moïse Charas était le patron. C'est bien là l'officine-boutique qu'était la pharmacie au temps où l'apothicaire était tout à la fois alchimiste, empiriste, un peu sorcier et administrateur de ce remède, à la fois externe et interne, qui ne lui permettait pas de regarder son client en face pendant l'opération, et dont le *modus faciendi* a disparu devant l'entrée en scène de l'irrigateur.

Dans l'habile et intéressante reconstitution composée par M. L. Bourne, rien ne manque, ni les squelettes, ni les animaux bizarres taxidermisés, ni les serpents, ni les vieux mortiers, ni les pots à inscriptions fantastiques et fantaisistes, comme celles de *Carme-Cervi*, des *Concreta cancerorum*, ou des *excrementa canis*, lesquels ont disparu depuis que la pharmacie est devenue œuvre de science véritable.

Comme contraste, on a placé, à côté de la vieille officine des « Vipères d'or », une pharmacie moderne, avec tout son luxe et toutes ses ressources scientifiques.

A côté de la pharmacie moderne, — et plus moderne encore, — un laboratoire de microbes.

DARTIMON.

## L'EXPOSITION VINICOLE DE TROYES

Nous félicitons la Direction, d'avoir eu l'idée d'organiser des soirées musicales à la lumière électrique dans l'Exposition de Troyes : une foule considérable s'y donne rendez-vous chaque soir au milieu d'une exhibition de nombreux produits qui ont été placés avec goût et qui s'harmonisent admirablement.

Les exposants auront à se féliciter de l'heureuse idée de l'Administration d'avoir songé à donner une série de concerts qui doivent se prolonger jusqu'à la fin de l'Exposition, et qui font le plus grand honneur aux organisateurs de ces belles soirées.

B. L.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

## BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

VALIDES DU VENDREDI AU LUNDI

De Paris aux gares suivantes :

Dieppe (Criel, Puys, Pourville, Berneval), 1<sup>re</sup> classe, 30 fr. ; 2<sup>e</sup>, 22 fr.

Le Tréport, 1<sup>re</sup> classe, 33 fr. 20 ; 2<sup>e</sup>, 23 fr. 60.

Cany (Veulettes, les Petites-Dalles), Saint-Valery-en-Caux (Veules), Le Havre (Sainte-Adresse, Bruneval), Fécamp, Les Ifs (Yport, Etretat), Trouville-Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen, 1<sup>re</sup> classe, 33 fr. ; 2<sup>e</sup>, 24 fr.

Cabourg (le Home-Varaville), Dives, Beuzeval (Houlgate), Luc, Liou-sur-Mer, Langrune. (Prix pour le parcours total), 1<sup>re</sup> classe, 37 fr. ; 2<sup>e</sup>, 27 fr.

Saint-Aubin, Bernières, Courseulles (Ver-sur-Mer). Prix pour le parcours total, 1<sup>re</sup> classe, 38 fr. ; 2<sup>e</sup>, 28 fr.

Bayeux (Arromanches, Asnelles), etc..., 1<sup>re</sup> classe, 40 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 30 fr.

Coutances (Agor, Coutainville, Régnéville), 1<sup>re</sup> classe, 57 fr. ; 2<sup>e</sup>, 44 fr.

Isigny (Grandcamp, Ste-Marie-du-Mont), 1<sup>re</sup> classe, 44 fr. ; 2<sup>e</sup>, 33 fr.

Valognes (Saint-Vaast-de-la-Hougue, Qui néville), 1<sup>re</sup> classe, 50 fr. ; 2<sup>e</sup>, 38 fr.

Cherbourg, 1<sup>re</sup> classe, 55 fr. ; 2<sup>e</sup>, 42 fr.

Granville (Saint-Pair, Donville), 1<sup>re</sup> classe, 50 fr. ; 2<sup>e</sup>, 38 fr.

St-Malo-St-Servan (Paramé-Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac), Lamballe (Erquy-Val-André, La Garde-de-St-Cast, Piéneuf), 1<sup>re</sup> classe, 66 fr. ; 2<sup>e</sup>, 50 fr.

Saint-Brieuc (Portrieux, St-Quay), 1<sup>re</sup> classe, 68 fr. ; 2<sup>e</sup>, 51 fr.

Lannion (Perros-Guirec), 1<sup>re</sup> classe, 79 fr. ; 2<sup>e</sup>, 59 fr.

Départ du vendredi au dimanche. — Toutefois, ces billets sont valables le jeudi par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le dimanche et lundi seulement. — Les billets pour St-Malo, Lamballe, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff et St-Nazaire sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne ; en conséquence, la vente et l'achat des coupons de retour sont interdits.

Champagne Ch. Farre, Reims

## ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

La Société Générale des Téléphones tient à la disposition des personnes qui désirent des renseignements sur les conditions d'abonnement au réseau téléphonique de Paris :

Un modèle de contrat d'abonnement;

Une circulaire explicative;

La liste des abonnés au réseau téléphonique de Paris.

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen.

Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception et de la transmission par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

Plumes métalliques Blanzky Pour et Co

Voir à la dernière page

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

Quoique cette dernière huitaine ait été moins active que la précédente, au point de vue des affaires, il s'en faut de beaucoup que l'attitude du marché ait été défavorable.

Il faut tenir compte de ce fait, que l'on s'occupait presque exclusivement de préparer la liquidation de quinzaine, et que, dans ce but, on s'est efforcé, autant que possible, de déblayer le terrain autant que possible, de façon à faciliter cette opération.

Hâtons-nous de dire que les vendeurs étaient cette fois d'heureux spéculateurs qui avaient de copieuses bénéfices à encaisser, et qu'ils restent tout disposés à recommencer aux mêmes conditions, dès que le marché offrira de nouveau un certain marge en hausse, ce qui ne saurait tarder, de l'avis de tous ceux qui sont familiarisés avec les choses de la finance.

×

En fait, nos Rentes clôturent en hausse sur la précédente semaine, quoique les plus hauts cours n'aient pas été absolument maintenus.

Nous laissons le 3 0/0 à 84 35; le 3 0/0 amortissable à 86 85 et le 4 1/2 0/0 à 105 95.

Au comptant, le 3 0/0 clôture à 84 40, l'Amortissable à 86 80 et le 4 1/2 0/0 à 105 75.

Les Consolidés anglais n'ont reperdu que peu de terrain à 98 3/8, au lieu de 98 1/2, cours coté précédemment.

Le Turc s'est avancé à 15 85.

L'Unifiée d'Egypte a payé de 425 à 431 25.

L'Italien a coté 97 70 et 97 85.

Le Hongrois a fait 84 75.

L'Autrichien a coté 99 50 et 99 75.

Le 4 0/0 russe 1884 a progressé à 100 50.

L'Extérieure espagnole est revenue à 75 25 après 75 75.

×

L'attitude des valeurs de crédit a été de tous points satisfaisante.

La Banque de France a varié de 3795 à 3810 francs.

Le Crédit foncier a gagné 10 fr. à 1375 fr.

Les obligations foncières 1879 se négocient sur les cours de 485 à 486. Elles se rapprochent lentement, mais sûrement, des cours de 500 fr., que nous avons toujours prévus. On demande à 480 fr.

l'obligation 1880, et à 469 l'obligation 1885. Toutes ces valeurs, qui participent à six tirages de lots

par an, seront encore, au pair de 500 francs, les plus avantageuses de nos valeurs à lots. Leurs garanties sont à toute épreuve.

Sans doute, elles ne sauraient convenir à la spéculation, qui recherche de grands mouvements et tente de baser des profits immédiats sur des écarts de cours considérables. C'est par un mouvement lent et insensible qu'elles arriveront au pair; mais les profits certains que le comptant peut en attendre seront toujours préférables aux profits incertains que poursuit la spéculation, au risque d'essuyer de grosses pertes, du fait d'un mouvement de recul inattendu.

Les chances de lots que procurent ces valeurs deviendront de plus en plus importantes au fur et à mesure que l'amortissement fera des progrès; les numéros concurrents auront toujours, en effet, les mêmes lots à se partager à chaque tirage et ils deviendront de moins en moins nombreux dans la roue.

Les Bons à lots de 100 francs se négocient sur les cours de 122 à 123 francs. Le Bon de la Presse est demandé à 20.75.

Le Comptoir d'Escompte reste à 1048.75.

La Banque de Paris a passé à 855 fr.

La Banque d'Escompte à 525 fr.

La Banque Ottomane s'est élevée à 550 fr.

Le Crédit Lyonnais a obtenu une notable avance à 635 fr.

L'action Panama a eu un marché des plus actifs. Elle a été portée à 265 fr.

Quant à l'obligation à lot, elle a été activement recherchée à 350 et 360 fr.

Une décision très importante pour les porteurs d'obligations à lots de Panama a été prise hier par le Conseil d'administration de la Compagnie.

Renonçant à l'exercice de son droit de participer, pour les obligations non placées, au bénéfice des tirages, le Conseil a décidé qu'à partir du tirage du 15 octobre, tous les lots seront affectés à des obligations placées.

En conséquence, le tirage du 15 octobre, auquel seront ajoutés les lots échus le 16 août à des obligations restées aux mains de la Compagnie comprendra les lots suivants réservés uniquement aux obligations placées : 1 lot de 500.000 francs; 1 lot de 250.000 francs; 3 lots de 100.000 francs; 2 lots de 10.000 francs; 4 lots de 5.000 francs; 7 lots de 2.000 francs et 80 lots de 1.000 francs.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels, des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL

DES BREVETS D'INVENTION

1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

H. MICOLON à Firminy. Echalas en

acier fondu, brev. s. g. d. g.

Sur demande, envoi franco, tarif illustré

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR

Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog. Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 65 le kilog. contre remboursement.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris



FLANELLE VÉGÉTALE  
"PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais

PARIS

Représentation, Installations

ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Caution

GELLÉE FRÈRES, Gainiers, rue Barquette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines

FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.



# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui sont partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Adjudication.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Le Président de la République et l'Exposition.  
La Tour Eiffel et ses Ouvriers, J. J. G.  
Concours d'Animaux vivants.  
L'Exposition ouvrière.  
Au Champ de Mars : Causerie, C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
L'Exposition de Sauvetage, J. J. G.  
Les Expositions étrangères.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

#### PARTIE NON OFFICIELLE

### ADJUDICATION

Le samedi 13 octobre 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la série, et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des parquets et lambourdes du rez-de-chaussée du Palais des Machines au Champ de Mars, lesquels travaux sont évalués à 68,896 fr. 35 c., somme à valoir pour imprévus comprise.

Le cautionnement est fixé à 3,000 fr.

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Parmi les curiosités de l'Exposition de 1889, annonçons le lâcher monstre que feront au Champ de Mars les sociétés colombophiles françaises.  
Cinquante mille pigeons voyageurs lâchés à la fois, voilà un spectacle auquel personne n'a encore assisté! Pour le préparer, une pre-

mière réunion des colombophiles vient d'avoir lieu au siège de la fédération de la Seine, rue Aumaire.

M. David Dautresme, chef du cabinet de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, vient de quitter Paris, pour se rendre à Barcelone, où ont lieu en ce moment les opérations du jury de l'exposition espagnole.

M. Charles Prévot, député, président de la section française à l'exposition de Barcelone, est parti pour l'Espagne avec M. D. Dautresme.

L'Exposition des cidres et poirés, avec section annexe d'alimentation générale, sous la direction de M. Chessé, ancien gouverneur de Tahiti et de la Guyane, a commencé ses travaux.

Les ministres de l'agriculture et du commerce ont bien voulu mettre le grand pavillon central du quai d'Orsay (pont de l'Alma) à la disposition de cette intéressante et originale entreprise, qui aura ainsi l'éternelle du Palais de l'Exposition de 1889.

C'est au 1<sup>er</sup> novembre prochain qu'est fixée l'ouverture de l'Exposition des cidres et poirés.

Il vient de se former à Londres un comité spécial dont l'objet est d'assurer une participation aussi large que possible de l'Angleterre à l'Exposition rétrospective des moyens de transport qui sera une des attractions du Champ de Mars en 1889.

Un journal spécial, l'*Engineering*, donne au sujet de cette Exposition d'intéressants détails. Elle devra réunir des spécimens de ce qui, dans tous les temps, a servi à la locomotion, sur l'eau et dans l'air, sur les routes et sur les voies ferrées.

On comprend que, dans ces conditions, un appel aux musées et aux collectionneurs anglais soit absolument commandé.

Un comité du même genre va se former en Amérique.

### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Etats-Unis.

M. Arthur E. Valois, avocat à la Cour suprême des Etats-Unis, vient d'être nommé commissaire pour l'Etat du Texas, à l'Exposition universelle de Paris, par le gou-

verneur de cet Etat, le plus grand des Etats-Unis d'Amérique.

### Japon

M. Pierre Legrand, Ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, a reçu de M. le Ministre des affaires étrangères la note suivante :

M. le Chargé d'affaires de la République française à Tokio, l'informe que le *Journal officiel de l'Empire du Japon* a récemment publié la nomenclature des objets que la commission d'organisation a admis jusqu'à ce jour à figurer à l'Exposition.

De nouvelles demandes d'admission parviennent journellement au ministère de l'agriculture et du commerce. M. Yanagiya, délégué de la Commission japonaise, s'occupe très activement et ne néglige absolument rien pour que la section japonaise retrouve sous sa direction le succès qu'elle a obtenu en 1878.

Un industriel de Tokio a sollicité l'autorisation d'installer à l'Exposition une Tcha-ya (maison de thé) japonaise avec toutes ses dépendances : jardins, arbres nains, pièces d'eau, lanternes en pierre ou en bronze, etc.

M. le Ministre du Japon, à Paris, a donné également avis que son gouvernement a nommé M. le comte Inouyé, Ministre de l'agriculture et du commerce, président de la Commission impériale à l'Exposition de 1889, en remplacement de M. le comte Kuroda.

M. Hanabuska, vice-ministre du même département, et M. le vicomte Tanaka ont été désignés en qualité de vice-présidents.

### M. le Président de la République ET L'EXPOSITION

Notre dernier numéro était sous presse quand M. le Président de la République terminait son voyage de Normandie par sa visite à Elbeuf. Aussi, nous n'avons pas pu parler du dernier discours qu'il a prononcé au banquet qui lui a été offert par la municipalité de cette ville.

Ce discours présentait un vif intérêt, en raison des déclarations très importantes qu'il contenait relativement à notre Exposition universelle.

Le maire, M. Nivert, avait bu au succès de l'Exposition de 1889. M. le Président de la République lui a répondu, et nous croyons devoir reproduire ce passage :

Vous savez que le gouvernement de la République porte un intérêt passionné au travail et aux travailleurs.

Vous parliez de l'Exposition à laquelle notre cher collègue, votre cher député, M. Dautresme, a apporté la plus heureuse impulsion; cette grande œuvre se poursuit avec autorité, avec passion.

Au 14 juillet dernier, plusieurs d'entre vous, sans doute, ont pu se convaincre que l'œuvre avançait; ce que je disais à cette époque, il y a deux mois, je le répète aujourd'hui: tout sera prêt à l'heure dite. Alors, messieurs, la France saura faire à ses hôtes un accueil digne d'eux et digne d'elle.

La ville d'Elbeuf, comme vous le disiez tout à l'heure y apportera sa part. C'est à cette population laborieuse, c'est à elle que je veux élever mon verre, au travail et aux travailleurs.

Ce qui nous paraît mériter tout particulièrement l'attention, c'est l'affirmation solennelle que l'Exposition sera prête à l'heure dite.

Il y a déjà un an, en dépit des bruits qui circulaient sur l'ajournement possible de la date de l'ouverture, nous n'avons cessé de dire que l'Exposition aurait lieu en 1889, conformément à la loi votée par les Chambres. Il y a quelques jours, certains journaux affirmaient encore que l'Exposition pourrait être reculée jusqu'en 1890, la déclaration du chef de l'Etat est formelle et ne peut prêter à aucune ambiguïté: « Tout sera prêt à l'heure dite. »

Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, en dehors de cette promesse catégorique, de constater l'état d'avancement des travaux; depuis deux mois, on peut dire que le temps perdu a été regagné; non seulement les palais officiels et les galeries dessinent leurs ossatures métalliques au Champ de Mars et sur les quais, mais les constructions particulières, les petits palais et les pavillons étrangers s'élèvent dans le parc et à l'esplanade des Invalides. La direction supérieure de l'Exposition a même mis en demeure tous les concessionnaires de palais ou de pavillons de commencer immédiatement leurs constructions, et à très bref délai le parc qui est situé au pied de la tour Eiffel sera couvert de charpentes. On procède déjà à l'installation souterraine dans galerie des machines.

Quant aux comités et aux commissions, ils ont repris ou vont reprendre leurs réunions, momentanément interrompues par les vacances.

Les comités d'admission ont achevé leur œuvre, et les comités d'installation vont fonctionner.

Les grandes commissions de l'Economie

sociale, des Congrès et Conférences, de l'Histoire rétrospective du Travail, vont poursuivre leurs travaux.

M. Georges Berger s'est occupé, d'ailleurs, pendant ces dernières vacances, de grouper tous les documents nécessaires, afin de faciliter la tâche de ces commissions.

Enfin, la Tour Eiffel sera terminée au commencement de l'année prochaine.

On voit, par cet aperçu rapide, que l'Exposition sera ouverte à l'heure fixée, conformément à la loi votée par les Chambres, conformément à la déclaration faite par le chef de l'Etat au banquet du 14 juillet, et renouvelée par lui au banquet d'Elbeuf.

Sept mois nous séparent de la date de l'ouverture; il est nécessaire de montrer beaucoup de zèle et d'activité.

L'administration remplit son devoir avec le plus grand désintéressement; les directeurs généraux n'ont pas voulu prendre de congés, et on a pu voir M. Alphand tous les jours, dans son cabinet et sur les chantiers, et M. Georges Berger, s'occupant avec une ardeur peu commune de l'organisation intérieure. Mais il faut aussi que les exposants soient bien convaincus qu'ils n'ont pas trop de temps pour se préparer, qu'ils doivent être les auxiliaires dévoués de l'administration supérieure, et, qu'au moment où on leur demandera un effort, ils ne doivent pas se laisser surprendre par les délais.

L'administration supérieure leur donne l'exemple: nous sommes convaincus que, le jour où ils pourront disposer de leurs emplacements, ils tiendront à honneur de procéder rapidement à leurs installations.

## LA TOUR EIFFEL et ses Ouvriers

C'est à dessein que nous n'intitulons pas ces renseignements: Grève à la Tour Eiffel, comme l'a fait la presse presque tout entière, comme l'ont crié les vendeurs par nos rues, servant ainsi les intérêts mesquins de quelques-uns et les secrets désirs de plusieurs. Il n'y a vraiment pas eu grève, à proprement parler, il s'est produit un échange d'explications, à propos d'une question de salaire, dont la solution, dès la première heure, devait être conforme aux intérêts de chacun.

Le mouvement avait commencé dès lundi, et, dans la matinée, M. Eiffel recevait une délégation de quatre ouvriers qui venaient exposer les demandes de leurs camarades. Déjà, dès cette première entrevue, bien des résistances étaient vaincues, et l'on pouvait prévoir une entente.

Désirant connaître les motifs des exigences des ouvriers, nous avons voulu nous rendre au milieu d'eux avant d'aller

demander à M. Eiffel ce qu'il comptait faire.

« Nos salaires, nous disent les ouvriers ne sont pas en rapport avec les dangers de l'œuvre. On hésite à augmenter notre paie, quand notre travail doit faire le succès de toute cette Exposition. Or, ce qui excitera l'admiration, ce sera aussi bien la hardiesse de la conception que les dangers courus par les ouvriers qui l'auront exécutée.

Oui, notre travail est des plus périlleux; à chaque pas, qui n'est pas parfaitement assuré, c'est un risque de mort, et ce n'est pas pour nous seulement la perte de la vie, c'est la misère pour les nôtres, car nous sommes presque tous mariés et pères d'une famille souvent nombreuse.

Nous sommes à peine 150, l'œuvre touche à sa fin, sa réussite est certaine; la dépense qu'entraînerait notre demande serait donc bien minime dans les frais généraux. Nous estimons donc que cette augmentation est aussi justifiée que juste. »

Voilà les paroles exactes des travailleurs; point d'aigreur, point de plainte même contre leur directeur. Il nous a semblé que c'étaient des gens qui, escomptant le succès assuré de la Tour, voulaient, par anticipation, avoir une part pécuniaire dans ce succès.

Nous nous rendons de là chez M. Eiffel, qui, avec affabilité, nous donne tous les renseignements que nous venions chercher. Chez lui également point d'amertume, il se sent sûr de voir, sous peu, réunis autour de lui ces mêmes travailleurs, qui sont pour la plupart ses ouvriers de la première heure; ils ont entrepris en commun une œuvre, il espère bien qu'ils la termineront ensemble; mais il est, nous dit-il, de son devoir de maintenir fermes les droits de la direction.

« La prétention de mes ouvriers est inadmissible, j'ai dû la repousser. Les prix, en général, sont pour les monteurs et riveurs de 50 à 60 centimes l'heure. Sur mes chantiers, les riveurs sont payés 70 centimes et les monteurs 80 centimes. De plus quand a été terminée la première plate-forme de la Tour, j'ai supprimé la retenue de 2 0/0 qu'on faisait aux ouvriers pour subvenir aux frais d'assurances, de médecin, etc.; toutes ces dépenses ont été prises à ma charge.

Je voulais encore faire mieux, bien qu'en faisant ainsi largement mon devoir: Dimanche prochain, je comptais profiter de l'inauguration de la cantine qu'on va installer sur la seconde plate-forme pour réunir mes ouvriers et, tout en leur offrant un goûter, leur annoncer que je voulais les augmenter pour compenser la diminution de travail qu'allait leur imposer la mauvaise saison et équilibrer leur budget en évitant, tout d'un coup, la diminution trop sensible de leur salaire, car d'ici peu la journée de douze heures sera réduite à dix.

Toutefois, ce que je comptais leur accorder, tout en ne donnant pas satisfaction complète à leurs réclamations, ne laissait pas un écart sérieux entre le salaire de leur journée de dix heures et le salaire de leur journée de douze heures. Si je voulais, j'aurais dès demain mes chantiers au complet, les demandes que je reçois sont nombreuses, je n'ai besoin que de cent ouvriers, car les pièces arrivent toutes prêtes de mon usine de Levallois, et la fin des travaux du Palais des Machines va nous amener des hommes en beaucoup plus grand nombre que je ne pourrai en embaucher.

Si je ne prends pas ce moyen pour faire continuer le travail, c'est que je tiens à conserver jusqu'au bout ces collaborateurs de la première heure, qui ne tarderont pas à reconnaître combien sont justes mes offres, si justes que les délégués que j'ai reçus ce matin n'ont eu aucune bonne raison à me faire valoir.

Que l'on ne vienne pas me parler des dangers que courent mes hommes, ils étaient exposés à 30 mètres, quand les piliers étaient à porte à faux et que par suite de l'inclinaison, ils travaillaient sur le vide, mais aujourd'hui une plate-forme les entoure qui leur permet de travailler en toute sécurité, et c'est un fait acquis pour tous que le vertige éprouvé à 20 ou 25 mètres n'existe pas plus aux hauteurs de ma Tour que ne l'éprouve l'aéronaute dans la nacelle de son ballon. Du reste, je me mets à la disposition de mes hommes pour tous les moyens, qu'ils me soumettront, destinés à les rassurer ou à diminuer les chances d'accident.

Mais ce que je ne veux pas, c'est que l'on m'impose une augmentation générale, je ne désire que récompenser les meilleurs ouvriers, ceux qui sont les plus exposés, mais je n'admettrai jamais d'être contraint à faire partager à tous les mêmes avantages.

Je n'insisterai pas sur un devoir également rigoureux, qui est de ne pas faire sortir aussi brusquement les salaires du tarif ordinaire; si on augmente aussi sensiblement la main-d'œuvre, la construction sera partout entravée; et il est un fait que l'expérience a rendu partout certain, à savoir que la somme de travail diminue chez tout ouvrier dont le salaire est porté à un taux excessif.

J'ai, du reste, la conviction absolue que mes hommes, qui sont des travailleurs hors ligne, se rendront à mes raisons et qu'ils ne me feront pas perdre la profonde estime que j'ai pour eux; malgré les mauvais conseils et les entraînements intéressés, leur bon sens triomphera.

Nous nous sommes retirés, convaincus que cette tentative de grève n'aurait aucune suite fâcheuse, pas plus pour M. Eiffel et son œuvre que pour les ouvriers.

Les délégués se rendirent avenue de Suffren, à la réunion des ouvriers; ils firent valoir le bien fondé des observations de M. Eiffel, et son assurance que les compensations qu'il se proposait de leur accorder, pour racheter les heures de travail perdues, équivalaient à l'augmentation qu'ils réclamaient.

Malgré ces propositions si conciliantes, la majorité des ouvriers décida de maintenir ses prétentions.

Là-dessus, M. Eiffel fit placarder à la porte du chantier, sur le quai d'Orsay, l'avis suivant :

Chantier de la Tour. G. Eiffel, constructeur.

#### AVIS

Les ouvriers de la Tour qui ne veulent pas reprendre leur travail sont priés de se faire régler. La caisse est ouverte toute la journée.

Champ de Mars, 19 septembre 1888.

Le chef de service,  
COMPAGNON.

Un seul ouvrier s'est présenté à la caisse, en disant à M. Compagnon :

Comme les autres ne veulent pas accepter les offres de M. Eiffel, qui me semblent justes, je vais chercher du travail ailleurs, ne pouvant faire grève, car j'ai femme et enfants; mais gardez-moi ma place, je reviendrai dès que le travail sera repris.

Les ouvriers sont du reste à classer en deux catégories bien distinctes: les anciens, qui appartiennent à la maison Eiffel depuis dix ans, et les nouveaux embauchés spécialement pour la construction de la tour.

Les anciens, au nombre de 54, ont refusé de signer la demande d'augmentation des salaires; ils ont d'accord avec le chef de service, suspendu le travail pour éviter des différends et ne pas amener la crise à un état aigu, mais ils reprendront leurs outils au premier signal, confiants dans ce que M. Eiffel leur accordera.

La journée de mercredi a été consacrée à quelques pourparlers.

Enfin, jeudi matin, M. Eiffel a fait connaître ses conditions, que nous reproduisons exactement; il faisait savoir, en même temps, qu'il était fermement résolu à ne pas aller au delà, et que si les ouvriers n'adhéraient pas à ces propositions, il embaucherait de nouveaux travailleurs.

20 septembre.

M. Eiffel promet aux ouvriers qui rentreront demain matin une augmentation générale de 5 centimes l'heure, qui comptera à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Pour le mois prochain, il y aura une nouvelle augmentation de 5 centimes, qui sera également générale pour tout le personnel présent sur les chantiers supérieurs. Quand la journée deviendra de 9 heures, il y aura une nouvelle augmentation de 5 centimes.

Enfin tous les ouvriers qui seront sur les chantiers supérieurs de la tour, au moment où on arrivera au niveau supérieur de la dernière plate-forme, recevront une gratification de 100 francs.

Signé: EIFFEL.

A la suite d'une réunion où avait été donné connaissance de ces propositions, les délégués des ouvriers, qui forment les trois quarts du personnel, se sont rendus aux bureaux de M. Eiffel, déclarer qu'ils acceptaient ces conditions. Le travail a été repris hier matin vendredi.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'heureuse solution d'un différend dont les conséquences n'ont jamais été graves. Il existait entre M. Eiffel et ses ouvriers une solidarité trop complète et une émulation trop ardente pour le succès de l'œuvre commune, pour que l'entente ne s'établît pas entre tous ceux qui avaient été les auteurs et les metteurs en scène d'une des plus grandes merveilles de la métallurgie moderne.

J. J. G.

## CONCOURS D'ANIMAUX VIVANTS

Le ministre de l'agriculture vient de prendre l'arrêté suivant, réglant les conditions du concours d'animaux vivants, qui sera organisé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889 :

Le concours universel d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine, porcine et d'animaux de basse-cour, s'ouvrira à Paris, au Palais de l'Industrie et annexes, du 11 au 22 juillet 1889.

Des prix et des médailles s'élevant à plus de 200,000 francs seront attribués aux différentes classes, catégories et sections entre lesquelles se partage le concours.

Trois jurys spéciaux: le premier pour l'espèce bovine, le deuxième pour l'espèce ovine et le troisième pour les espèces porcine et autres, seront chargés de l'attribution des récompenses.

Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants, d'après le tarif réduit consenti par les Compagnies de chemin de fer, sur la présentation du certificat d'admission au concours, qui leur sera délivré par le ministre.

Les exposants seront responsables de la garde et de la nourriture de leurs animaux, mais il sera pourvu, aux frais de l'Etat, à leur réception et à leur placement.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'agriculture, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1889, une déclaration écrite, conformément aux modèles déposés dans chaque Préfecture.

Les exposants seront responsables de leurs déclarations, et si, par leur fait, les animaux sont mal classés et reconnus tels par le jury, ils pourront être mis hors concours.

Les exposants devront produire un certificat délivré par un vétérinaire et dûment légalisé, constatant que les animaux déclarés sont parfaitement sains et que, dans les trois derniers mois, aucune maladie contagieuse n'a sévi dans un rayon de dix kilomètres de la localité d'où viennent ces animaux.

A l'arrivée, ils devront produire un nouveau certificat indiquant qu'au moment de leur départ, il ne s'était déclaré aucune maladie contagieuse dans la localité depuis l'envoi de la déclaration.

Les intéressés trouveront des renseignements complémentaires à Paris au Ministère de l'Agriculture et dans chaque département à la Préfecture.

## L'Exposition internationale ouvrière

En 1889

M. Mesureur et plusieurs autres membres de la députation de la Seine ont déposé une proposition de loi tendant à ouvrir au ministre du commerce et de l'industrie un crédit d'un million deux cent mille francs pour l'organisation d'une Exposition ouvrière internationale en 1889.

M. Mesureur fait ressortir que les expositions des peintres, des sculpteurs, des grands industriels, des usiniers, des agriculteurs, ainsi que celles des institutions nationales et des grandes administrations permettront de juger de la puissance productive de notre pays, mais ne donneront aucune notion exacte sur la capacité actuelle des classes ouvrières au point de vue industriel.

La proposition de loi a pour but de parer à cette lacune en fournissant aux ouvriers « les moyens d'exposer, pour employer une formule déjà citée, sans capital et sans patron. » Il ne s'agit donc pas d'une œuvre politique, mais d'une œuvre utile et nécessaire.

Or, de deux choses l'une: ou cette Exposition réussira, et alors ce sera pour les ouvriers la confiance du public conquise, le crédit assuré et, par suite, le moyen de créer l'association professionnelle — non plus, dit M. Mesureur, l'association formée par quelques ouvriers qui deviennent

le patron collectif — mais l'association largement ouverte à tous, où le plus humble sera un collaborateur et non plus un salarié; ou, au contraire, le résultat sera médiocre, et alors la classe ouvrière se rendra compte des progrès qui lui restent à accomplir. Elle comprendra que ceux qui organisent, inventent, projettent, dirigent, sont des facteurs nécessaires pour le résultat final et qu'il faut leur faire une place plus large.

Cette Exposition n'aura aucun caractère d'exclusivisme : tous les groupes corporatifs, toutes les chambres syndicales ouvrières pourront y participer; les efforts individuels pourront aussi s'y produire.

Quant aux détails d'organisation, la proposition de loi ne croit pas devoir en parler. Le crédit ouvert, ce sera M. le ministre du commerce et de l'industrie qui aura à en régler l'emploi au mieux des intérêts ouvriers.

Tels sont les principaux motifs qui ont déterminé M. Mesureur et ses collègues à déposer leur proposition, sur laquelle le Parlement va avoir à se prononcer à sa rentrée.

## AU CHAMP DE MARS

A la Tour Eiffel, la semaine a été occupée au rivetage et à l'entretoisement des arbalétriers projetés dans l'espace la semaine précédente. Ainsi un général organise et consolide le terrain conquis.

Le travail d'assemblage, de consolidation, d'achèvement de la seconde plate-forme a été considérable et a pris beaucoup de temps. On le termine en ce moment en posant le briquetage (de M. Perrière aîné). C'est alors seulement que les ascensionnistes pourront se payer l'altitude de cette plate-forme.

De la seconde plate-forme à la naissance de son paratonnerre, c'est-à-dire à son sommet, la tour Eiffel mesurera encore 180 mètres, qui s'effectueront sans autre travail de renforcement que la réunion des arbalétriers.

\*\*\*

Voici que l'on achève le montage du dôme central des Palais des Expositions diverses. La partie verticale de sa puissante ossature est terminée depuis quinze jours, et l'on vient de mettre en place les vigoureux chevrons courbes qui forment l'immense coupole. Ce pavillon sera superbe et fera le plus grand honneur à M. Bouvard, son architecte. Son ossature en fer a été exécutée par MM. Moisant, Laurent, Savey et C<sup>ie</sup>, ingénieurs-constructeurs, qui se sont excellemment acquittés de leur tâche.

Les maçons et les décorateurs peuvent maintenant prendre possession du pavillon central. Le *Bulletin Officiel* s'occupera spécialement de la décoration de ce pavillon

dans les articles qu'il consacrera à la céramique.

\*\*\*

Entre le Palais des Arts libéraux et la Seine, il y aura deux palais d'un caractère tout particulier, le Palais des Enfants et le Palais du Chili. Les travaux sont commencés sur leurs emplacements. Entre le Palais des Beaux-Arts et la Seine, il y a le Pavillon de la Presse, l'Exposition des aquarellistes, la Direction de l'exploitation, le *Bulletin Officiel*, l'imprimerie du *Bulletin Officiel*, le théâtre des Folies-Parisiennes, l'Exposition de l'industrie du gaz et, n'en déplaise au Chancelier de fer, celle de la brasserie Dreher.

En citant les principales constructions qui seront semées « tout autour » de la tour Eiffel, au milieu de jardins magnifiques, j'ai voulu donner l'idée de cette ville pittoresque, dont les vertes allées s'ouvriront, hospitalières, au visiteur quelque peu exténué par de longues promenades dans les galeries. C'est là que l'on viendra respirer et fumer son cigare, ainsi qu'on le fait pendant les entr'actes du théâtre. Les soirs d'été, alors que l'on étouffera dans Paris, la promenade dans les jardins, au milieu des feux des cafés, sous l'éclairage solaire de la grande Tour, avec mille attractions sous la main que l'on dosera selon sa volonté, sera délicateuse.

\*\*\*

L'ossature gigantesque du Palais des Machines est terminée. Le côté Cail a rattrapé le côté Fives-Lille ou à peu près. On y achève la pose, par pièces, des fermes-pignon.

Il y a quelques jours, on a enlevé, mis en place et boulonné les deux fermes immenses qui formeront le pignon du côté La Bourdonnais. Cet enlèvement, à 45 mètres du sol, de deux fermes ne pesant pas moins de 100 tonnes à elles deux, a été une opération admirable. Elle s'est faite par les mêmes procédés que ceux qui ont été employés pour les autres fermes, quoique celles-ci pesassent, par paire, environ 14 tonnes de moins que les fermes terminées.

Lorsque les échafaudages d'enlèvement et de montage seront enlevés, la colossale nef apparaîtra dans toute sa splendeur.

Comme la couverture du Palais des Machines va être terminée, on s'occupe activement de sa décoration intérieure. A cet effet, la partie parquetée des Expositions diverses, celle dans laquelle a eu lieu le banquet des maires, a été convertie en atelier de peinture décorative. Les décorateurs sont là par escouades, avec leurs palettes à pots, armés de règles énormes et de brosses à longs manches, peignant sur des toiles étendues sur le parquet, des armoiries de villes, des cartouches, des frises, des rinceaux, des plates-bandes,

des panneaux, enfin tout ce qui constituera la décoration intérieure du Palais des Machines. La peinture faite, les toiles seront appliquées sur les parties pleines du Palais, qu'elles orneront magnifiquement.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1731-1889

VII

Proclamation de la loi martiale  
le 17 juillet 1791

Le 23 juin 1791, Louis XVI fut ramené de Varennes à Paris, dans des circonstances que tout le monde connaît et qu'il n'est pas nécessaire de retracer ici.

A la suite de cet événement gros de menaces, il se constitua instantanément au sein de la ville enfiévrée, deux partis rivaux et également puissants. L'un : le parti républicain, réclamait avec énergie, la mise en accusation du roi; l'autre : le parti de l'assemblée nationale, exigeait, au contraire, le maintien, dans son ensemble, de la constitution monarchique qui était son ouvrage.

Supputant leurs chances, les deux partis hésitaient. L'élément bruyant s'était naturellement porté vers les voies les plus révolutionnaires, et, du coup, la place publique, envahie par la populace était devenue, en un instant, le théâtre de mouvements qui inspiraient de vives inquiétudes aux amis du roi; il est vrai que l'assemblée disposant des forces militaires, semblait maîtresse de la situation quel qu'embarrasante et grave qu'elle fût.

Atteints par des attaques incessantes, voyant venir le danger et espérant conjurer l'orage, les députés, dans leur séance du vendredi 15 juillet, décrétaient la mise en accusation de Bouillé, convaincu d'avoir préparé la fuite du roi.

Attendu qu'il résulte des pièces dont le rapport lui a été fait, que le sieur Bouillé, général de l'armée française sur la Meuse, la Sarre et la Moselle, a conçu le projet de renverser la constitution; qu'à cet effet il a cherché à se faire un parti dans l'empire, sollicité et exécuté des ordres non contresignés, attiré le roi et sa famille dans une ville de son commandement; disposé des détachements, fait marcher des troupes vers Montmédy et préparé un camp près de cette ville; cherché à corrompre les soldats, les a engagés à la désertion pour se réunir à lui, et sollicité les puissances étrangères à faire une invasion sur le territoire français,

Décète :

Qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Bouillé, ses complices et ses adhérents, et que leur procès leur sera fait et parfait par devant la haute cour nationale provisoire, séante à Orléans, etc., etc.

Le 16 juillet, poursuivant son œuvre, l'Assemblée adoptait le décret suivant :

ART. I<sup>er</sup>. Si le roi, après avoir prêté ser-

ment à la Constitution, se rétracte, il sera censé avoir abdiqué.

ART. II. Si le roi se met à la tête d'une armée pour en diriger les forces contre la nation, ou s'il ordonne à ses généraux d'exécuter un tel projet, ou enfin s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à toute action de cette espèce qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué.

ART. III. Un roi qui aura abdiqué ou qui sera censé l'avoir fait redeviendra simple citoyen, et il sera accusable suivant les formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son abdication.

Contrairement aux espérances du pouvoir, les Parisiens ne se contentèrent point de cette satisfaction donnée à leurs plaintes. Par les deux décrets que nous avons ci-dessus reproduits, l'Assemblée reconnaissait bien qu'il y avait lieu de poursuivre avec vigueur ceux qui avaient prêté les mains à l'évasion du roi, mais la personne de Louis XVI restait en dehors de toute accusation, le second décret ne visant que l'avenir.

Le principe de la royauté sortait donc sain et sauf du débat; ce n'était pas ce que voulaient les républicains.

De là à reprendre le pétitionnement demandant la déchéance, il n'y avait qu'un pas. Le peuple le franchit vite. Après quelques conciliabules, le Champ de Mars fut de nouveau choisi pour lieu d'assemblée; rendez-vous y fut pris par les sociétés patriotiques pour le dimanche 17 juillet.

Dès 8 heures du matin, la réunion ayant été fixée seulement à midi, l'autel de la patrie était envahi par des hommes sans mandat, par des étrangers ou par des personnalités douteuses. On y pérorait dans le vide, attendant les patriotes qui devaient quitter la place de la Bastille à 11 heures; rien encore ne faisait présager les événements qui allaient s'accomplir.

Bien avant l'arrivée des sociétés patriotiques, deux hommes dont les intentions sont restées inconnues, s'étaient introduits sous l'autel. Par suite d'une circonstance fortuite, ils y avaient été découverts, pratiquant à l'aide de vrilles, des trous dont l'emploi ne pouvait être déterminé et fut d'ailleurs fort mal expliqué par eux. Conduits devant le commissaire du Gros-Cailou, ils avaient été, après interrogatoire, remis en liberté.

Soupçonnant deux traîtres, la foule, follement exaspérée, s'empara de ces deux malheureux; l'un d'eux fut poignardé, l'autre fut pendu à un réverbère.

Le supplice de ce dernier fut effroyable. La corde qui soutenait ce patient s'étant rompue, la populace, ivre de fureur, se précipita sur lui, lui trancha la tête et promena ce sanglant trophée, à l'extrémité d'une pique, dans les rues du quartier.

La nouvelle de ces meurtres aussi sotte-ment barbares qu'inutiles, parvint rapidement à Paris, où siégeait l'Assemblée, qui décréta immédiatement des mesures rigou-

reuses et chargea Bailly de les appliquer si le besoin en était reconnu.

Pendant que ces faits s'accomplissaient, les sociétés patriotiques se rendaient au Champ de Mars pour y signer la pétition qui restait l'objet principal de leur démarche et dont elles avaient résolu de modifier les termes. Il était près de midi.

Séance tenante, une rédaction nouvelle fut adoptée dans les termes qui suivent :

Représentants de la nation, vous touchiez au terme de vos travaux; bientôt, des successeurs, tous nommés par le peuple, alloient marcher sur vos traces, sans rencontrer les obstacles que vous ont présentés les députés des deux ordres privilégiés, ennemis nécessaires de tous les principes de la sainte égalité.

Un grand crime se commet; Louis XVI fuit; il abandonne indignement son poste; l'empire est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'arrêtent et il est ramené à Paris. Le peuple de cette capitale vous demande instamment de ne rien prononcer sur le sort du coupable sans avoir entendu l'expression du vœu des 82 autres départements.

Vous différez; une foule d'adresses arrivent à l'Assemblée: toutes les sections de l'empire demandent simultanément que Louis soit jugé. Vous, Messieurs, vous avez préjugé qu'il étoit innocent et inviolable, en déclarant, par votre décret du 16 que la Charte constitutionnelle lui sera présentée alors que la Constitution sera achevée.

Législateurs! ce n'étoit pas là le vœu du peuple, et nous avons pensé que votre plus grande gloire, que votre devoir même, consistoit à être les organes de l'opinion publique. Sans doute, Messieurs, que vous avez été entraînés à cette décision par la foule de ces députés réfractaires qui ont fait d'avance leur protestation contre toute la Constitution. Mais, Messieurs, mais, représentants d'un peuple généreux et confiant, rappelez-vous que ces 290 protestans, n'avoient point de voix à l'Assemblée nationale; que le décret est donc nul dans la forme et dans le fond: nul dans le fond parce qu'il est contraire au vœu du souverain; nul en la forme parce qu'il est porté par 290 individus sans qualités.

Ces considérations, toutes ces vues du bien général, ce désir impérieux d'éviter l'anarchie, à laquelle nous exposerions le défaut d'harmonie entre les représentants et les représentés, tout nous a fait la loi de vous demander, au nom de la France entière, de revenir sur ce décret, de prendre en considération que le délit de Louis XVI est prouvé, que ce roi a abdiqué; de recevoir son abdication, et de convoquer un nouveau Corps constituant, pour procéder d'une manière vraiment nationale, au jugement du coupable, et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif.

Reproduite à plusieurs exemplaires, cette pétition nouvelle se signait donc au milieu d'un calme relatif, sur l'autel de la Patrie, lorsque, vers deux heures, trois officiers municipaux, les citoyens Hardy, Leroux et Renaud, délégués pour rétablir l'ordre ou proclamer au besoin la loi martiale, se présentaient au Champ de Mars; ils y recevaient bon accueil.

Malheureusement, il n'en fut pas de même pour les gardes nationaux en armes qui les accompagnaient; gravement insultés, hués par la populace, ils durent procéder à quelques arrestations.

On parla néanmoins, et on finit

par s'entendre. Les délégués acceptèrent qu'une députation de douze citoyens les accompagnât à la maison commune.

A ce moment, le Champ de Mars était occupé par plus de 40,000 personnes. Celles qui avaient signé la pétition ou qui voulaient que leur tour vint de le faire, organisèrent, en attendant le retour de la députation, des chants et des danses. Tout cela était sans doute bien bruyant, mais, en exceptant les crimes du matin et la réception des gardes nationaux, ce n'était pas, à proprement parler, le désordre; dans tous les cas, quelque irritation que cela pût faire naître en haut lieu, cela ne semblait pas avoir un caractère de gravité qui ne dût point se tolérer.

Cependant, au cours des divertissements, un instant interrompus par une forte pluie d'orage, le bruit ne tarda pas à se répandre que la loi martiale, évitée quelques heures plus tôt, venait d'être décrétée et que le drapeau rouge flottait sur l'Hôtel de Ville. Le saisissement fut profond, mais, pensant, non sans quelque raison, que son attitude n'avait rien qui pût alarmer le Corps municipal, la foule demeura et assista, plus surprise qu'anxieuse, à l'arrivée, par des voies différentes, de 10,000 gardes nationaux, appuyés de trois bouches à feu et d'un fort détachement de cavalerie.

Que se passa-t-il alors? Quels cris furent proférés, quelles luttes s'engagèrent? On le sait mal, et, comme toujours, en semblables circonstances, les avis sont restés partagés. Bailly, dans son rapport, lu à l'Assemblée le lendemain, a déclaré que des coups de feu avaient été dirigés sur la garde nationale et sur Lafayette, son commandant. Ce fait paraît certain, quoiqu'il ne soit point prouvé, mais ce qui ne peut être nié, c'est que, vers six heures, sans sommation préalable, « les violences exercées sur la troupe les ayant rendues impossibles », dit encore Bailly, la garde nationale fit une première décharge en l'air, puis une seconde sur la foule terrifiée, et enfin une troisième, qui fut plus meurtrière que la précédente.

Les soldats, il est juste de le dire, avaient longtemps résisté aux provocations des factieux, mais, le premier sacrifice accompli, ils se comportèrent avec une coupable cruauté. Un assez grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, qui s'étaient réfugiés sur l'autel de la Patrie, furent massacrés, d'autres furent poursuivis par les cavaliers jusque dans les plaines qui avoisinaient le Champ de Mars.

Le lendemain, l'Assemblée prenait, en présence de Bailly, la délibération suivante :

L'Assemblée nationale a appris avec douleur que les ennemis du bonheur et de la liberté de la France, avaient forcé les dépositaires de la force publique à substituer aux mesures de douceur, la sévérité. L'Assemblée nationale approuve votre conduite; elle voit

avec grande satisfaction que les gardes nationales, soldats de la liberté, soutiens de la Loi, ont continué à justifier la haute estime que leur avait déjà mérité leur zèle infatigable.

L'Assemblée nationale ne vous invite point à assister à la séance, elle sait combien il est nécessaire que vous retourniez à vos fonctions.

(A suivre)

Ernest Maindron.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Voici Octobre qui approche, l'heure de la rentrée a sonné. Adieu grèves, lacs et montagnes! Parisiens et Parisiennes regagnent leur chère patrie! Nul endroit où l'on puisse s'en rendre mieux compte qu'à l'Exposition de Sauvetage, où, chaque après-midi, défile autour du vaste bassin, nombre de visages connus, le « Tout Paris » de retour de ses villégiatures d'été, venant respirer l'air du Boulevard, des Champs-Élysées, ou du Bois, en attendant ses déplacements d'automne.

Il est de mode aujourd'hui de venir faire son tour du lac au Palais de l'Industrie, avant d'aller faire son « persil » aux Acacias.

Où passer en effet une heure plus agréable, dans la journée, que dans la vaste nef du Palais, au milieu du va et vient des élégances parisiennes coudoyant les provinciaux et les étrangers excentriques, au son d'une excellente musique, de soli et de chœurs remarquables, autour du bassin avec ses mille distractions, auprès des cafés et bars où se débitent les consommations de tous genres et de tous pays.

Après les expériences de sauvetage, les joutes, les courses de nageuses ou de périssoires, on donne, chaque après-midi, une pantomime aquatique qui a, dès la première représentation, obtenu un succès colossal. Ce sont d'abord différentes scènes et exercices intéressants, puis l'expérience si émouvante, intitulée « le Sac de Monte-Christo », dans laquelle le professeur Reddish est attaché dans un sac et jeté au fond de l'eau avec un poids de 30 kilogrammes.

Enfin, toute la célèbre troupe Anglo-Danoise joue une pantomime intitulée *la Chasse au Morse*, avec les Anglais et gendarmes traditionnels, les culbutes et poursuites réglementaires, mais elle enlève cette bouffonnerie avec une verve si endiablée, des baignades si étonnantes que le public ne peut retenir de longs éclats de rires en applaudissant à tout rompre.

Pendant le mois d'octobre, seront données de grandes fêtes au profit de l'Œuvre si intéressante du sauvetage des naufragés, — la Direction compte réaliser des merveilles, — elle ne fera certes pas plus de plaisir aux assistants qu'avec le spectacle actuel.

J. J. G.

## LES EXPOSITIONS ÉTRANGÈRES

### Grèce

Le 20 octobre, il s'ouvre, à Athènes, une exposition locale, où ne seront admis que les produits manufacturés indigènes.

Il est fait exception pour les machines-outils, les outils agricoles destinés aux industries du pays : viticulture, agriculture, mines, soie, laine, etc.

Les fabricants qui, faute de temps ou de renseignements, ne pourraient expédier les spécimens de leur industrie ou spécialité, trouveront avantage à envoyer leurs albums, tarifs, catalogues, prix-courants, etc.

La Commission de l'Exposition d'Athènes, à qui il faudra adresser ces communications, en fera un classement et une exposition à part, laquelle servira utilement les intérêts des fabricants français.

### États-Unis

Une exposition universelle, coïncidant avec le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, aura lieu à New-York, en 1892.

Le projet de loi relatif à cette exposition universelle a trait également à la création d'une exposition permanente, qui en serait la suite et qui réunirait principalement les objets de nature à faire de mieux en mieux connaître « l'histoire, les ressources, les arts et les industries des trois Amériques ».

Déjà, la plupart des chambres de commerce des gouvernements des États ou territoires de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud ont pris des résolutions dans un sens favorable à la réalisation de l'exposition universelle et de l'exposition permanente.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### ABONNEMENTS AU TÉLÉPHONE

Les personnes qui désireraient avoir, sur place, des renseignements particuliers, recevront, sur leur demande, la visite d'un employé spécialement chargé de leur fournir toutes les explications complémentaires.

Les abonnés du Réseau de Paris peuvent, moyennant un supplément d'abonnement de 50 fr. par an, être admis à communiquer avec les Réseaux de Bruxelles, Le Havre, Lille et Rouen.

Taxe : 3 fr. par 5 minutes de conversation pour Bruxelles.

1 fr. pour Le Havre, Lille et Rouen. Cet abonnement donne également droit au service de la réception et de la transmission par Téléphone des Télégrammes en langue française.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur de la Société Générale des Téléphones, 41, rue Caumartin, Paris.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Si, pendant la précédente semaine, le calme a régné sur notre place, en revanche l'animation la plus suivie n'a cessé de se manifester pendant les derniers huit jours que nous venons de traverser.

Actuellement le marché reprend son mouvement ascensionnel, à peine interrompu par l'élévation de l'escompte. Le bas prix des reports en

liquidation a rendu confiance aux acheteurs. Le calme de la politique et la modicité des conditions du crédit expliquent ces dispositions de la spéculation. Il importe, d'ailleurs, de soutenir la fermeté, afin de favoriser les émissions qui se préparent. Aussi les tendances optimistes que manifeste la Bourse de Paris, n'ont fait que s'accroître ces jours-ci. Tous les fonds d'État, valeurs de crédit et valeurs industrielles ont progressé dans de bonnes proportions, et tout semble annoncer que la hausse a encore une forte étape à parcourir.

×

Nos rentes surtout ont, en quelque sorte, la part la plus large à ce mouvement de hausse.

Sur le marché du terme, le 3% perpétuel, sur lequel un coupon trimestriel de 75 centimes vient d'être détaché sur le cours de 84 15, est en train de le regagner. Nous le laissons à 83 75, ce qui fait du 84 50. Au comptant, il est demandé au même cours.

L'Amortissable est à 86 fr. Le 4 1/2 % à 105 95.

En fonds étrangers, les Consolidés seuls sont lourds à 97 13/16.

L'Italien remonte à 98 fr.

Le Turc s'élève, coupon de 50 centimes détaché, à 15 30.

L'Unifiée est à 434 50.

L'Extérieure à 76 15.

Le Hongrois à 84 30.

L'Autrichien est à 93 60.

Le 4 % Russe 1884 est à 100 55.

×

Les valeurs de crédit ont été particulièrement favorisées. La Banque de France s'est avancée de 3,810 à 3,920.

L'action du Crédit foncier est très demandée au-dessus de 1,375 fr.

Les obligations foncières et communales se maintiennent fermement à leurs plus hauts cours. Les capitaux de placement se montrent disposés à faire une large part à ces valeurs. Les obligations à lots 1879 valent de 486 à 487. La marge qui les sépare du pair tend à se réduire tous les jours. Il ne faut pas attendre qu'elle soit complètement épuisée avant de mettre ces valeurs en portefeuille.

Elles se rapprochent lentement, mais sûrement, des cours de 500 fr. que nous avons toujours prévus. On demande à 480 fr. l'obligation 1880 et à 469 fr. l'obligation 1885. Toutes ces valeurs, qui participent à six tirages de lots par an, seront encore, au pair de 500 fr., les plus avantageuses de nos valeurs à lots. Leurs garanties sont à toute épreuve.

Sans doute, elles ne sauraient convenir à la spéculation, qui recherche de grands mouvements et tente de baser des profits immédiats sur des écarts de cours considérables. C'est par un mouvement lent et insensible qu'elles arriveront au pair : mais les profits certains que le comptant peut en attendre seront toujours préférables aux profits incertains que poursuit la spéculation, au risque d'essayer de grosses pertes, du fait d'un mouvement de recul inattendu.

Les chances de lots que procurent ces valeurs deviendront de plus en plus importantes, au fur et à mesure que l'amortissement fera des progrès ; les numéros concurrents auront toujours, en effet, les mêmes lots à se partager à chaque tirage, et ils deviendront de moins en moins nombreux dans la roue.

Les Bons à lots de 100 se négocient de 118 à 120 francs. Le Bon de Presse est demandé à 20 francs.

Les actions de crédit qui ne se traitent qu'au comptant sont d'une fermeté inébranlable, entr'autres le Comptoir d'escompte, à 1050 francs.

Celles dont s'occupe principalement la spéculation sont en progrès nouveaux. On inscrit 880 sur la Banque de Paris, 628 75 sur la Banque d'escompte : 552 10 sur la Banque ottomane et 635 sur le Crédit lyonnais.

×

Sur le marché des valeurs industrielles, signalons la moyenne reprise des titres du Suez : l'action remonte à 2,252 50.

Sur les valeurs de Panama, de bonnes demandes du comptant ont porté l'action à 275, avec tendance accusée de plus hauts cours.

Parmi les diverses obligations de cette Société, l'obligation à lots est fort recherchée ; la décision que vient de prendre le conseil d'administration de renoncer à son droit aux lots a produit le meilleur effet. On constate, chaque jour, de très nom-

breuses demandées en obligations entièrement libérées. Aussi a-t-on la conviction que le cours de 300 sera dépassé aux approches du prochain tirage.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## ECLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog. contre remboursement.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris



## FLANELLE VÉGÉTALE "PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. S<sup>TE</sup> COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Rigor Portrait-Caution



**LA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie

A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> de Catalogue.

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIONALES

## Léonce VÉZIAN

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches soufrées, soufre composé au sulfate de cuivre contre le Mildew.

9 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obtenues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1883; Toulouse 1887.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis et Spécimens

Prompte exécution des mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS OUVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

## PHILIPPART FRÈRES

181, rue de la Pompe, 181

PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

## FAURE-SELLON-VOLCKMAR

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883

Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885

Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

## PHILIPPART FRÈRES

181, rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

LAMPES ÉLECTRIQUES

à incandescence

## DE CHANGY

LAMPES

DE TOUT VOLTAGE

ET DE TOUTE INTENSITÉ

CONSOMMATION

réduite à 2 1/2 watts

PAR BOUGIE

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**GELLÉE FRÈRES**, Gainiers, rue Barquette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buoi, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
18, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

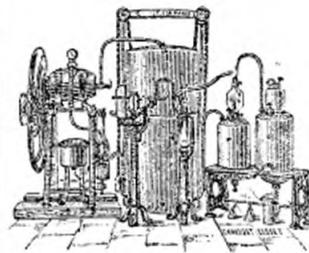


Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-souvenirs, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BUISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE



DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION

des

BIÈRES FRANÇAISES  
Paris 1887



GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, S.Br.G. D.G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

Délicieux apéritif Algérien

# AMER

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>n</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

Supérieur à tous les Bitters connus

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

Tonique Hygiénique

# PICON

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, aucun appareil intérieur. Isolément complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE: 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et conditions.  
S. VILLEBÉ 16, r. Parmentier Paris



**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
MOSAIQUES COIGNET  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES

B<sup>tes</sup>  
SGDG

# A. PIAT \*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain'-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERIS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction  
Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beanbourg PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Consells

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE :  
Arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE :

Adjudication.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les armes de guerre à l'Exposition.  
La Fontaine de la Tour, C. L.  
La Céramique à l'Exposition, C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), E. Maindron.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Les Théâtres, Emile Abraham.  
Bibliographie.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Nos lecteurs trouveront dans l'article intitulé : *La Fontaine de la Tour*, des détails sur notre dessin, qui représente la superbe fontaine monumentale qui sera construite entre les quatre piliers de la Tour de 300 mètres. Cette grande œuvre de sculpture est due au ciseau de M. de Saint-Vidal.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 22 septembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, a réglé comme suit les conditions du concours pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle :

Un concours à deux degrés, accessible à tous les artistes français est ouvert pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition de 1889.

Le concours sera jugé par la Commission instituée par l'arrêté ministériel du

11 août 1888, faisant fonction de jury.

Les artistes pourront recourir à la forme allégorique dans la composition du dessin, qui comportera l'emploi de la figure et de l'ornement.

Le dessin exécuté du diplôme aura, comme dimensions, 0<sup>m</sup>55 sur 0<sup>m</sup>44 : il devra encadrer une réserve, qui pourra ne pas affecter une forme régulière, mais qui présentera une surface libre susceptible d'être inscrite dans un rectangle de 0<sup>m</sup>15 sur 0<sup>m</sup>30.

Le premier degré du concours consistera dans une esquisse de grandeur d'exécution, qui devra être déposée à l'Hôtel-de-Ville de Paris avant le 15 novembre 1888, à midi.

Chaque envoi devra être accompagné d'une enveloppe cachetée, contenant le nom de l'auteur et portant à l'extérieur un signe ou une devise, qui seront reproduits sur l'esquisse.

Une exposition publique des esquisses envoyées aura lieu, pendant trois jours, à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

Le jugement sera rendu immédiatement après : le jury désignera cinq esquisses dont les auteurs seront admis au concours du deuxième degré.

Le concours du deuxième degré consistera dans l'exécution définitive des esquisses adoptées par le jury en vue de la reproduction par la gravure en taille-douce. Les dessins devront être déposés dans les bureaux de la Direction générale de l'Exploitation, 16, avenue de La Bourdonnais, avant le 1<sup>er</sup> février 1889, à midi.

Les dessins envoyés seront exposés pendant cinq jours, et le jugement sera rendu immédiatement après.

Un prix unique de 10.000 francs est accordé à l'artiste classé premier à la suite de ce dernier concours, et son œuvre sera exécutée.

Une indemnité de 1.000 francs sera accordée à chacun des autres concurrents du concours du deuxième degré.

L'artiste dont le dessin sera adopté devra s'entendre avec le graveur qui aura été désigné pour l'exécution.

Le Directeur général de l'exploitation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### ADJUDICATION

Le samedi 13 octobre 1888, à une heure de l'après-midi, il sera procédé publiquement, dans une des salles du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de Commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil de Préfecture et du Directeur général des Travaux ou de son délégué, à l'adjudication, au rabais, sur le prix de la série et par soumissions cachetées, de l'entreprise, en un lot, des travaux de construction, en location, de la porte d'entrée monumentale à exécuter à l'Esplanade des Invalides, près du Ministère des Affaires étrangères, lesquels travaux sont évalués à 15,102 fr. 19, somme à valoir pour imprévus et frais d'agence compris. Le cautionnement est fixé à 1.000 fr.

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Dans la dernière séance du conseil des ministres, M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, a donné des renseignements détaillés sur l'état des travaux de l'Exposition universelle qui marchent avec rapidité.

Les demandes d'admission ont dépassé toutes les prévisions.

La commission des expositions des Beaux-Arts, instituée par décret du 13 juillet dernier, en vue de l'Exposition de 1889, a terminé son travail de préparation. Dans un rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Antonin Proust propose de diviser les beaux-arts en six sections : 1<sup>o</sup> Exposition rétrospective de l'art français de 1789 à 1878 (palais des Beaux-Arts); 2<sup>o</sup> Exposition décennale de 1878 à 1889 — France et étranger — (palais des Beaux-Arts); 3<sup>o</sup> Exposition des monuments historiques; moulages, dessins, photographies, émailleries, orfèvrerie, sculpture sur bois (palais du Trocadéro); 4<sup>o</sup> Exposition de l'enseignement du dessin (palais des Arts Libéraux); 5<sup>o</sup> Exposition des manufactures nationales, avec série rétrospective de 1789 à 1889 (coupole centrale des galeries de l'industrie); 6<sup>o</sup> Exposition théâtrale, maquettes, costumes,

machines, éclairage, modifications apportées dans la construction des théâtres (palais des Arts Libéraux).

M. Janet, ingénieur de la marine, vient d'être chargé, par le gouverneur général de l'Indo-Chine, de préparer, pour l'Exposition de 1889, un plan en relief d'une partie du Tonkin.

Le travail terminé et livré, il sera payé à M. Janet la somme de 600 piastres, comme compensation de ses frais; et l'œuvre deviendra la propriété du Protectorat.

Les travaux de l'Exposition militaire à l'Esplanade des Invalides sont poussés avec activité; les remblais et fossés, les fondations des deux grosses tours qui flanquent la porte d'entrée sont terminés et présentent déjà l'aspect le plus pittoresque.

Le général Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire, à la suite d'un récent voyage en Belgique et de visites dans les principaux musées de France, a reçu un grand nombre d'adhésions nouvelles et peut compter sur de précieux envois pour les expositions rétrospective et moderne d'armes, d'armures, d'insignes militaires, etc.

M. Vermeesch, président de l'exposition rétrospective militaire de Bruxelles, a promis tout son concours pour celle de Paris.

La commission est déjà assurée du concours de nombreux collectionneurs français, qui ont promis les pièces les plus intéressantes de leurs collections. M. Ritz s'est chargé de remplir une salle à lui seul.

Un bâtiment occupant environ 3,000 mètres carrés, et ayant un étage, ce qui double la place, sera affecté à ces expositions rétrospective et moderne.

Sur la demande du général Gervais, le ministre de la guerre vient de décider que nos manufactures nationales d'armes de Saint-Etienne, de Tulle et de Châtellerauld enverraient leurs fusils de guerre à l'Exposition de 1889.

Un atelier public sera installé, où figurent toutes les pièces et où l'on verra l'opération de montage de l'arme.

Cette mesure ne présente aucun inconvénient, puisque, contrairement à un préjugé encore trop répandu, il n'existe aucun fusil à mécanisme secret; nous possédons les modèles de tous les fusils étrangers, comme les étrangers possèdent les modèles Gras, Kropatchek, Lebel, etc.

Les Gobelins, le Mobilier National garniront également les salles avec les magnifiques pièces que renferment leurs collections.

La commission du budget, à propos de l'examen du budget de l'instruction publique, a été saisie par la Société nationale de gymnastique d'une demande de crédit de 50,000 francs pour les frais du grand concours de toutes les sociétés françaises, qui doit être organisé à Paris l'année prochaine, à l'occasion de l'Exposition.

La commission, tout en se montrant favorable à cette demande, n'a pas cru devoir l'accueillir dans les conditions où elle se présentait. Elle a émis le vœu que le gouvernement en prit l'initiative et la saisît d'un projet de loi.

Les commissions des congrès et conférences de l'Exposition de 1889 reprendront leurs travaux au mois d'octobre. Comme il faut longtemps à l'avance prendre les dispositions matérielles assurant ce service complexe, les demandes de congrès et de conférences devront être adressées le plus tôt possible et, au plus tard le 31 octobre pour les congrès, et le 30 novembre pour les conférences. Passé ces dates, il ne sera pas possible d'assurer aux demandeurs les avantages résultant de l'acceptation des demandes faites en temps utile.

Les demandes de congrès et conférences doivent être adressées à M. le Ministre du commerce et de l'industrie, Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889 (Direction générale de l'Exploitation, *Congrès et Conférences*).

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### République Argentine

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que le gouvernement de la République Argentine a présenté au congrès un projet de loi déjà voté par le Sénat, et qui va l'être par la Chambre des députés: projet tendant à obtenir un crédit de deux millions cinq cent mille francs, pour les frais de la section argentine à l'Exposition de 1889.

L'année dernière, déjà, une somme de huit cent mille francs avait été consacrée à la même destination, ce qui porte à trois millions trois cent mille francs le crédit total.

La Commission chargée d'organiser la participation de ce pays déploie une grande activité, afin de présenter les progrès réalisés sous tous les rapports dans ces dernières années par la République Argentine.

## Les Armes de guerre à l'Exposition

M. de Freycinet, pressenti par les députés des départements qui possèdent des manufactures d'armes, le Ministre de la guerre a fait la réponse suivante:

« La Classe 67 de l'Exposition universelle comprendra, sous le titre *Artillerie de la section du Ministère de la guerre*, la fabrication des armes portatives, c'est-à-dire des tableaux présentant les pièces d'armes principales dans les différentes phases de leur fabrication et un atelier de montage de fusils d'un des modèles actuellement en usage. L'atelier fonctionnera sous les yeux du public.

« Cette Exposition sera organisée par les manufactures nationales d'armes qui prendraient ainsi une large et digne part à l'Exposition de 1889.

« Les appareils de visite et d'exploita-

tion des armes portatives seront aussi présentés par le Ministre de la guerre dans la Classe 66. »

L'Exposition des armes de guerre de fabrication française pourra faire que les puissances secondaires de l'Europe, comme aussi les petits Etats de l'Amérique, s'adresseront à notre industrie, au lieu de s'adresser à l'Allemagne, à l'Angleterre, à l'Autriche et à la Belgique.

La réponse du Ministre de la guerre est d'autant plus sage qu'il a prévu, en la faisant, le moment où, notre nouvel armement étant achevé, il faudra que les manufactures de l'Etat congédient des milliers d'ouvriers.

Tout ce que l'on fera pour montrer à la France et à l'étranger, à l'occasion de l'Exposition de 1889, combien notre armée est puissante et bien pourvue d'armes et de matériel, et quelles ressources notre industrie française peut mettre au service de nos forces de terre et de mer, sera un atout pour la conservation de la paix. Il faut qu'en sortant de l'Exposition du centenaire de 1789, les patriotes se trouvent reconfortés et que les étrangers en emportent le désir de vivre en état de paix et d'amitié avec une nation prévoyante, pacifique et forte comme la France.

## La Fontaine de la Tour Eiffel

Je ne crois pas tomber dans l'exagération en disant que M. de Saint-Vidal est un type unique: une sorte de résurrection des grandes figures d'artistes du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, avec mille aptitudes et mille préoccupations en dehors des limites de l'art.

M. de Saint-Vidal fait tout lui-même et l'on sait combien les travaux préparatoires ou auxiliaires de la sculpture, sont importants et nombreux. Il faut bâtir un échafaudage inférieur qui, recouvert, formera le socle de l'œuvre sculpturale; puis il faut établir les armatures en fer autour desquelles s'attachera la terre glaise à laquelle le sculpteur donnera la vie; puis c'est l'échafaudage extérieur permettant au sculpteur de s'approcher de tous les points de son œuvre; puis c'est le moulage des figures; puis leur transport chez le fondeur ou à leur place définitive, si l'on ne fond pas... et j'en passe.

D'ordinaire les sculpteurs ont recours, pour ces travaux, à des forgerons, à des serruriers, à des charpentiers, à des modelleurs, etc., etc. Eh bien! M. de Saint-Vidal est tout cela; il fait tout, dirige tout, combine tout, avec le concours de simples ouvriers gagés par lui.

Cet homme sec, au profil ascétique auquel une longue barbe grisonnante donne un réel caractère, est prodigieux. Il travaille dix-huit et vingt heures par jour. Et pour se délasser, à côté de l'œuvre artis-

tique, colossale et absorbante, il écrit des livres sur les fortifications modernes, qui ont la fortune d'être cotés par l'état major allemand.

L'échafaudage qui entoure sa Fontaine est une innovation. Les échafaudages en bois masquent la vue et empêchent l'appréciation de certaines parties. M. de Saint-Vidal a fait son échafaudage en fer, léger, ne gênant nullement la vue de l'ensemble et des détails de l'œuvre. Il a fait comme une petite Tour Eiffel autour de sa Fontaine. Et ce travail a été exécuté par lui, dans son atelier, où il y a une forge.

\*\*\*

J'ai décrit par le menu, dans le *Bulletin officiel*, la Fontaine qui s'élèvera sous la Tour de 300 mètres. Elle est fort avancée aujourd'hui. Les cinq parties qui représentent les cinq parties du monde assises autour de la vasque sont modelées et vont passer au moulage.

Le socle formant la vasque est terminé, et pourrait être mis en place.

L'artiste est actuellement aux prises avec les belles figures qui couronnent la Fontaine et qui gravitent, posées sur des nues, autour d'un globe terrestre. A la fin de décembre, l'œuvre sera terminée et toute au modelage.

Ce modelage se fera en plâtre qui, grâce à une addition de dextrine, pourra braver les intempéries. Il y a au Trocadéro des statues en plâtre qui bravent tous les temps depuis 1878.

La fontaine a une hauteur de 9 mètres. A la base du motif, le diamètre est de 9 mètres et de 12 mètres pour le socle.

\*\*\*

Quoiqu'ayant décrit ici la Fontaine de M. de Saint-Vidal, il y a sept ou huit mois, permettez-moi d'en rappeler la composition, à propos de la gravure que publie aujourd'hui le *Bulletin officiel*.

Au tour de la Fontaine sont assises cinq grandes et belles figures représentant les parties du monde. Ces figures sont tout à la fois puissamment modelées et d'une grande élégance. M. de Saint-Vidal est un moderne : mais un moderne qui a toujours Michel-Ange sous les yeux et dans les yeux.

Le motif qui s'élève au milieu de la Fontaine symbolise l'état d'obscurité relative dans lequel notre monde est encore plongé. La nuit nous entoure encore et ce qu'elle enveloppe dépasse ce que nous voyons, jugeons et apprécions. C'est un état que représenterait assez bien ce mot spirituel d'un savant qui s'écriait : « Quel beau livre on ferait avec ce que je ne sais pas ! »

Ce qui est encore dans l'obscurité étant plus important que ce que nous voyons en pleine lumière ;

Pour rester dans son esthétique, M. de Saint-Vidal a donné des proportions plus grandes à la Nuit, représentée par une femme couchée, indolente, cherchant à

arrêter l'essor du Génie de la Lumière. Celui-ci est représenté par un adolescent. Plus bas est la vérité, que le Génie de la Lumière a beaucoup de peine à éclairer avec son flambeau : car il y a entre eux nos passions, nos entraînements, le tempérament de la bête et tout ce qui détourne du droit chemin.

En donnant à la Nuit des proportions au-dessus de celles du jour, M. de Saint-Vidal a traduit l'esthétique de son sujet par des oppositions de proportions.

Oui, certes, il a raison, M. de Saint-Vidal : Mais voyez combien les plus grands artistes sont joués par leur propre talent et combien la pensée est parfois trahie par la séduction de la forme.

Cette méchante Nuit, qui enveloppe et nous dérobe encore tant de choses, qui est en lutte avec la lumière, à laquelle il a donné des proportions voulues pour montrer combien elle nous gêne encore ici-bas, M. de Saint-Vidal l'a fait adorable, séduisante et belle... comme le jour. Cette condamnée de l'esthétique est la figure atterrante du motif de la Fontaine. A force de lui en vouloir, à cette Nuit maudite, M. de Saint-Vidal, semble en avoir fait l'objet de sa préoccupation principale et lui avoir donné le maximum de son expression artistique.

Tant pis pour l'esthétique de M. de Saint-Vidal... tant mieux pour ses contemporains qui, passant sous la tour de 300 mètres, verront une figure renversée sur la nue, indolente et ravissante.

Symbolé, je le veux bien, cette Nuit envahissante : mais un symbole bien en chair et palpitant de vie : Combien de vieux beaux s'arrêteront devant cette symbolique Fontaine, contemplant la Nuit — en plein soleil — et se disant tout bas qu'ils passeraient volontiers plusieurs jours avec une Nuit pareille.

\*\*\*

Francis de Saint-Vidal, né à Milan de père français, est entré tout jeune dans les bureaux de la *Compagnie d'Assurances générales*, à Bordeaux. Son père, directeur de l'agence, étant appelé à Paris, M. de Saint-Vidal, alors âgé de vingt-et-un ans, et son frère cadet, devinrent les directeurs à Bordeaux. Mais la folle du logis hantait sa cervelle. Il était né avec deux passions : celle de la sculpture et celle de l'étude des sciences militaires. Deux hommes éminents l'encouragèrent, Alexandre Dumas fils et le sculpteur Carpeaux.

La chaude et active amitié de ces deux personnages détermina M. de Saint-Vidal à abandonner une situation calme et fructueuse, pour se vouer définitivement et résolument à son art favori. Tout préoccupé d'apprendre et de justifier la prédiction de Carpeaux, son maître, M. de Saint-Vidal s'enfonça dans l'étude à ce point, qu'il oublia d'exposer au Salon avant 1875.

L'année terrible réveilla en lui la passion

qui avait pris place dans son âme, à côté de celle de l'art. Je veux parler de l'amour de l'étude des sciences militaires. Sa notoriété était déjà telle en ces sortes de matières, que ses amis de Bordeaux l'engagèrent à aller à Tours. M. de Freycinet, délégué au département de la guerre, lui fit le plus bienveillant accueil et écrivit, le 24 novembre 1870, au directeur des chemins de fer du Midi, pour l'engager vivement à s'adjoindre M. de Saint-Vidal... « qui peut rendre les plus grands services dans l'organisation de la défense en Gironde. »

Après la guerre, en 1872, il publia un mémoire sur les *Positions centrales* et sur l'*Investissement des places fortes* (1), qu'il avait présenté au Congrès de Bordeaux de l'Association pour l'avancement des sciences. Cette publication eut un grand retentissement dans le monde militaire, en France, en Allemagne et en Angleterre. A ce point, qu'une Revue publiée par le Comité technique et administratif militaire d'Allemagne, entrecent autres appréciations, a dit :

« M. de Saint-Vidal a publié ce mémoire « sur la demande qui lui en avait été faite « par l'Association française pour l'avancement des sciences ; l'auteur démontre « que l'on avait beaucoup exagéré les forces « nécessaires pour opérer l'investissement « d'une place forte dans le genre de la « capitale de la France... Ce traité méthodique, libre de phrases et de passion, « dont le sujet est parfaitement raisonné, « doit être recommandé comme une « étude intéressante au plus haut « degré ».

En consacrant ses loisirs à des études qui touchent à notre avenir national, M. de Saint-Vidal a démontré combien sont absurdes ceux qui spécialisent les facultés humaines, en les parquant comme des bêtes, et qui semblent établir entre elles d'infranchissables frontières. Pourquoi isoler, alors que tout se touche et que les choses les plus dissemblables en apparence ont, lorsqu'on y regarde de près, des points de contact essentiels. La vie de M. de Saint-Vidal, comme celle des grands maîtres de la Renaissance, est là pour montrer que tout se tient ici bas.

C. L.

## La Céramique à l'Exposition

### II

Le dôme du Palais des Arts Libéraux n'attend plus que les chatoyantes écailles qui vont jeter de l'éclat et de la gaieté au milieu du Champ de Mars. D'ici à une quinzaine de jours, M. Emile Müller sera en plein dans la pose des tuiles polychromes qui couvriront ce dôme.

Je ne me doutais pas de la complication

(1) Dumaine, éditeur, *Librairie Militaire*.

d'une œuvre pareille. J'ai, pour m'en rendre compte, voulu voir l'usine d'Ivry où M. Emile Müller occupe plus de 400 ouvriers et où, dans un hall immense, s'élève une vraie forêt de fours magnifiques, de construction récente et d'une rare perfection.

Les grands dômes du Palais des Arts Libéraux et des Beaux-Arts, dont le diamètre est de trente-deux mètres, auront à leur partie supérieure, à peu près invisible d'en bas, une calotte vitrée. Toute la partie visible sera recouverte de tuiles émaillées.

La couverture de ces deux dômes comportera 100.000 tuiles. Ce ne serait pas une grosse affaire, en somme, que ces cent mille tuiles, si elles étaient toutes pareilles. Mais elles varient par la dimension et par la couleur. Si bien qu'il n'y a pas moins de 630 sortes de tuiles.

Ces tuiles ne se superposent pas. Elles portent à leur partie supérieure et sur le côté des rainures et des reliefs qui s'emboîtent. Mais rainures et reliefs sont indépendants des surfaces émaillées. Ces surfaces sont juxtaposées et la petite armature qui sert à la jonction et au glissement disparaît totalement. A vrai dire, c'est plutôt une mosaïque qu'une couverture en tuiles proprement dites.

La superficie couverte en tuiles émaillées sera de 1248 mètres carrés pour chaque dôme. Les cinquante mille briques ou pièces de mosaïque de chaque dôme sont disposées en 90 rangs. Tous les trois rangs, les dimensions des tuiles sont changées; vous voyez d'ici la complication. Mais ce n'est rien, si l'on compare cela à la variété des couleurs.

La mosaïque figurera 12 tranches ou fuseaux, séparés les uns des autres par des arêtières doubles entre lesquels règne un fuseau étroit en tuiles de la couleur du dôme. Le fond des grands fuseaux sera en émail blanc. Au milieu, se trouvera un cartouche portant deux grandes lettres d'or R. F. Un dessin en méandre, couleur de turquoise, formera un gracieux encadrement autour du cartouche. Au bas et au haut de chaque fuseau régnera une grecque en bel émail bleu.

Comme on le voit, il y a deux bleus, un rouge, un jaune et le fond blanc dans cette mosaïque. Ce sera d'un effet réjouissant.

La partie recouverte en briques, de l'attique à la calotte en verre, sera d'une hauteur de 15 mètres.

\*\*\*

Tout au tour de la base de chaque dôme, s'élèveront 24 vases énormes. Ces vases, œuvre céramique d'une grande hardiesse, auront trois mètres de hauteur. Ils seront placés sur des consoles se détachant de l'attique verticale que l'on voit actuellement, percée d'œils-de-bœuf, dont l'un déjà a reçu sa décoration en bleu clair et terre cuite naturelle.

\*\*\*

Outre les grands dômes et les vases dont je viens de parler, M. Emile Müller a encore d'autres travaux importants à exécuter pour les palais en question. Il y a d'abord la décoration des façades des porches centraux donnant sur le jardin (sauf cependant les arabesques des piliers qui ne sont pas encore adjugées).

Pour ces porches, il fera des tores à feuilles de lauriers formant les archivoltes et encadrant les panneaux d'arabesques, avec une énorme tête de lion en clé d'arc.

Entre les arcades des porches, il y aura d'énormes mascarons, d'une hauteur de deux mètres, représentant des enfants-terre cuite sur fond d'or. M. Emile Müller va essayer leur cuisson en une seule pièce. Si l'on songe à tous les écueils qu'offre le retrait de la terre, pendant la dessiccation de pièces de cette dimension, on reconnaîtra que M. Emile Müller va tenter un vrai tour de force; et qu'il faut un outillage aussi admirable que celui de l'usine d'Ivry, pour hasarder une telle entreprise. S'il y réussit, il n'y aura probablement pas de pièce pareille à l'Exposition.

Le plus gros travail échu à M. Müller est l'acrotère ou balustrade qui couronnera le corps de l'édifice. Cette balustrade est formée de pilastres, entre lesquels se trouvent des boucliers à tête de lion. Elle ne mesurera pas moins de 2,000 mètres carrés. Elle sera composée de 7 à 8,000 morceaux de terre cuite, pesant ensemble plus de 450,000 kilogrammes.

Cette acrotère est déjà posée sur la longueur de cinq ou six travées du Palais des Arts libéraux. Elle les couronne admirablement.

Vous voyez par là que ce travail, pas plus que la couverture des dômes, n'est point un jeu d'enfant, et qu'il faut avoir la tête près du bonnet pour ne pas s'embrouiller dans de tels détails.

\*\*\*

Les céramistes occupés à la décoration des Palais de l'Exposition font vraiment des travaux de géants. Et tous, pour finir en temps voulu, sont forcés de doubler leurs équipes et de travailler nuit et jour. Ils feront en une année (et je ne serai pas contredit dans cette assertion), ils feront en une année l'ouvrage qu'en temps normal, ils n'exécuteraient qu'en plusieurs années. Mais il s'agit de prouver que les céramistes français tiennent le premier rang. M. Müller et ses collègues le prouveront.

\*\*\*

Outre les grands dômes des deux Palais des Arts, chacun de ces palais sera surmonté par deux dômes plus petits au-dessus des pavillons d'angle vers la Seine. Ces dômes auront un diamètre de 17 mètres. La décoration a été confiée à MM. Parvillée frères, dont la réputation artistique n'est plus à faire.

Ces dômes seront à pans coupés, ou croupes. Ils se composeront de 4 fuseaux de 9 mètres de hauteur et mesurant chacun 106 mètres carrés. La décoration de ces petits dômes ne sera pas en faïence, mais en tuiles de porcelaine émaillée, qui jetteront le plus vif éclat. Le fond des fuseaux sera de couleur écarlate, crème si vous aimez mieux. Les motifs seront en bleu turquoise, en bleu foncé et en jaune, avec quelques points rouges. Au bas des fuseaux régnera une bande à rosaces; en haut, une bordure avec dessins à losanges.

MM. Parvillée frères n'auront à faire au Palais des Arts que le travail décoratif dont je viens de parler; mais les petits dômes qui sortiront de leurs mains seront des bijoux d'art, soyez-en certain.

\*\*\*

Tous les piliers en fer des travées de neuf mètres des Palais des Arts seront revêtus de panneaux en terre cuite cannelés avec des entrelacs de feuilles de lauriers et de chêne: travail échu à M. Noël Ruffier.

Ces piliers seront couronnés à leur partie supérieure par de grands cartouches de 3 mè-

tres 50 de haut. Ces cartouches seront à fond blanc, avec motifs au centre et des encadrements à effets métalliques, dont l'irisation sera d'un effet ravissant sous les rayons du soleil.

\*\*\*

La porte Rapp, la porte Desaix et les portes correspondantes sur le jardin seront en terre cuite. Comme je l'ai dit précédemment, le fond de leur construction sera en briques, dont l'appareil spécial a été créé par l'administration des travaux elle-même, et qui sont fabriquées à Sannois, par M. Rougeault.

A la partie supérieure de ces portes régnera une immense frise à sujets emblématiques, terre cuite naturelle et fond d'or. Les archivoltes à ovales seront en terre cuite naturelle. Sous ces archivoltes se trouvera une grande voussure à caissons en terre cuite naturelle à fonds d'or, portant des rosaces émaillées à plusieurs tons.

Cette importante décoration est exécutée par M. Roy, un fort habile céramiste.

\*\*\*

M. Loebnitz est chargé des cartels placés dans les tympans des façades des pavillons d'angle. Ce maître céramiste est également chargé d'exécuter la décoration des travées de neuf mètres donnant sur le jardin. Cette décoration consistera en grands cartouches soutenus par deux enfants. Ces cartouches seront placés au haut des travées sous les acrotères monumentaux exécutés par M. Emile Müller.

M. Loebnitz a aussi à exécuter les grandes frises-balustrades, qui marqueront à l'extérieur le niveau du premier étage. Ces frises sont composées de pilastres et de cornes d'abondance.

\*\*\*

Comme on le voit, la céramique dominera dans la décoration des Palais des Beaux-Arts et des Arts décoratifs. Mais là ne se bornera pas son rôle. On la verra briller un peu partout, au Champ de Mars comme à l'Esplanade des Invalides. Et plus particulièrement au dôme central, que décorera M. Emile Müller et à la Galerie des Machines, où M. Mortreux ajoutera de nouveaux lauriers à ceux qu'il a cueillis déjà pour ses beaux panneaux du Pavillon de la Presse.

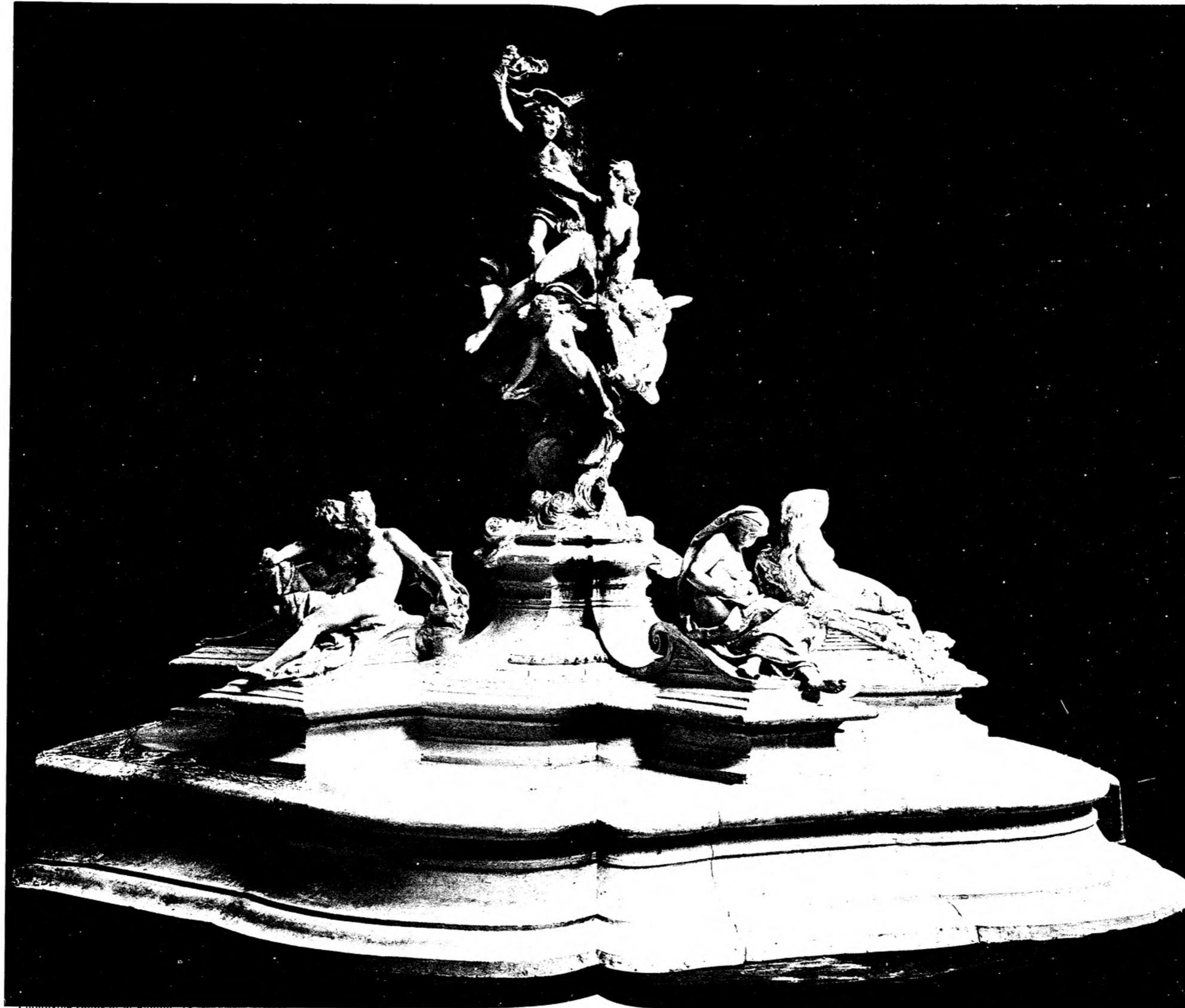
Je passerai en revue tous ces travaux, sans en omettre aucun; car, c'est mon sentiment absolu, la fin de ce siècle appartiendra au fer et à la céramique dans l'art de construire, et je crois que l'Exposition de 1889 sera le plein épanouissement de cette révolution architectonique, dont M. Formigé peut à juste titre être regardé comme l'initiateur.

\*\*\*

En général, le public ne se rend pas compte de l'importance des usines dans lesquelles se fabriquent les pièces de céramique destinées à l'architecture.

Peu de personnes, assurément, connaissent les difficultés de l'art de la terre cuite et les emplacements fabuleux que nécessite cette industrie. Je dois à l'obligeance de M. Emile Müller d'avoir pu visiter en détail l'immense usine d'Ivry, qui couvre une superficie de plus de six hectares, qui occupe plus de 400 personnes, qu'alimentent plusieurs carrières de terres à cuire des environs de Paris.





Phototypie Quinsac et Baque, 73, rue Claude-Bernard

SUPPLÉMENT AU Bulletin Officiel de l'Exposition du 29 Septembre 1888

**FONTAINE MONUMENTALE**  
Entre les quatre piliers de la Tour de 300 mètres  
Exécutée par M. DE SAINT-VIDAL.



# LE CHAMP DE MARS

1751-1889

VIII

Fête pour l'achèvement de la Constitution,  
le 18 septembre 1791

Le jeudi 15 septembre 1791, l'Assemblée nationale décrétait une cérémonie publique à l'occasion de « l'heureux achèvement de la Constitution » acceptée par le roi.

La marche de cette cérémonie était fixée par Bailly dans les termes qui suivent :

Le Corps municipal, en exécution du décret du 15 de ce mois, a arrêté qu'il fera en corps la publication de la Constitution, le dimanche 18 de ce mois.

Il partira, à huit heures du matin, de l'Hôtel de Ville, où il sera fait une première publication qui sera annoncée par une salve de canons.

Il suivra les quais jusqu'à la rue du Roule, la rue St-Honoré, la rue St-Nicaise, et s'arrêtera au Carrousel, lieu d'une seconde publication.

Le Corps municipal passera par la rue de l'Echelle, la rue St-Honoré, jusqu'à la place Vendôme, où, en face des Feuillants, se fera une troisième publication.

Il suivra la rue St-Honoré, la rue Royale, la place Louis XV, le pont Louis XVI, la rue de Bourgogne, la rue St-Dominique et entrera au Champ de la Fédération par la grille principale, du côté de l'Ecole militaire.

Il montera sur l'autel de la Patrie, après en avoir fait le tour, y déposera le livre de la Constitution et fera une dernière publication qui sera annoncée par une salve générale de canons.

Une ode française sera chantée à grand chœur. Les corps invités à assister à la publication re rendront au Champ de la Fédération, ainsi que l'armée parisienne qui sera commandée à cet effet.

Ce programme fut ponctuellement suivi. A huit heures du matin, le Corps municipal ayant à sa tête le maire de Paris, sortit de la maison commune. Bailly prit la parole en ces termes :

Citoyens, l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791, ayant commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la Constitution, l'a heureusement terminé le 3 septembre 1791. L'acte constitutionnel a été solennellement accepté et signé par le roi, le 14 du même mois. L'Assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du corps législatif, du roi et des juges ; à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les français.

Ce discours prononcé, le cortège se mit en marche. Il était composé, outre les officiers municipaux, de gardes nationaux à pied et à cheval, de gardes de la ville, d'un corps de musique suivi de hérauts d'armes revêtus de leur éclatant costume. Les proclamations ayant été faites au Carrousel et à la place Vendôme, le cortège, suivant l'itinéraire qui lui était fixé, se rendit au Champ de Mars où se trouvaient réunies six divisions de la garde nationale parisienne, accompagnant les électeurs de 1789, 1790 et 1791, les juges des tribunaux de la ville, la cour de cassation, les membres du dé-

partement, les comités des quarante-huit sections et enfin les juges de paix.

A midi, au milieu de l'enthousiasme général, le peuple se trouvant malheureusement éloigné par suite de la présence des troupes et de celle des députations officielles, Bailly gravit les degrés de l'autel de la Patrie ; il en fit le tour suivi du corps municipal tout entier, puis lut la dernière proclamation. Ceci fait, il montra à la foule assemblée le livre de la Constitution.

A ce moment eût lieu une salve de 130 pièces d'artillerie.

Ce fut un spectacle beau dans sa forme et grand dans sa simplicité. Il se termina au Champ de Mars par le chant d'une ode, à l'exécution de laquelle prirent part les musiciens de la chapelle du roi.

A cinq heures, s'éleva des Champs-Élysées, un aérostat portant des attributs allégoriques. Le soir, la ville était illuminée ; le patriote Palloy avait orné les terrains de la Bastille. Sur l'emplacement qu'occupait la forteresse, avaient lieu de bruyantes réjouissances populaires.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Quelques mots seulement pour constater l'immense succès du festival d'hier vendredi, au Palais de l'Industrie.

Blondin, le fameux Blondin traversait le bassin à flot sur sa corde tendue à une hauteur de 20 mètres ; il s'est livré à des exercices aériens qui donnent absolument le frisson, et dont un accident récent prouve la témérité ; mais aussi quel enthousiasme n'a-t-il pas soulevé !

Un superbe concert précédait cette grande attraction ; les chœurs ont fait merveille, surtout dans l'Hymne Russe et le *Stabat Mater* de Rossini, magistralement enlevés.

Parmi les soli, MM. Gécécaud et Salesses sont deux artistes trop connus, pour qu'on ait besoin d'en faire l'éloge. Ils se sont surpassés dans le *Crucifix*, de Faure, dans le duo de *Guillaume Tell* et dans l'*Hymne au Travail*, une belle page de Michaëli écrite sur une poésie de grande allure, de M. Nicole, le directeur de l'Exposition de Sauvetage.

On circulait à peine, vers trois heures, dans le Palais, malgré ses immenses proportions ; que sera-ce dimanche pour le second festival-Blondin !

## Les Théâtres

Signalons, à l'Opéra, dans le page Urbain, des *Huguenots*, l'agréable débat de Mlle Agussol, douée d'une jolie voix, et qui s'était fait applaudir déjà dans les concerts.

\*\*\*

A la Comédie Française, Albert Lambert

Les difficultés capitales de cette industrie résident dans le traitement des terres employées ; dans la mixture des terres diverses, afin d'arriver à la composition voulue pour un travail donné ; dans la composition chimique des émaux ; dans la complication résultant du nombre de moules ou chapes en plâtre des innombrables pièces, nombre si grand que leur logement est une grosse affaire et leur classement un vrai casse-tête.

Ajoutez à cela des tours de main d'habileté et des précautions à prendre à l'infini, pour conjurer les mécomptes du retrait.

Savez-vous que certaines grandes pièces perdent jusqu'à 20 et 30 centimètres de leur plus grande largeur ; en se desséchant d'abord, à la cuisson ensuite. Pour éviter les fentes, les déchirures, les déformations, il faut d'abord triturer, tamiser, malaxer, en un mot traiter les terres avec le plus grand soin et, comme je l'ai dit plus haut, les combiner les unes avec les autres suivant les besoins de la fabrication.

La pièce fraîchement moulée est d'abord placée de façon à se dessécher lentement et, peu à peu, graduellement, on la rapproche des parties chaudes de l'usine de plus en plus voisine des fours. Lorsqu'elle est près de ces derniers et sur le point d'être enfournée, elle est tout à fait sèche et relativement durcie.

L'enfournement doit être entouré de mille précautions. Si minimes que soient les pièces, elles sont isolées les unes des autres pendant la cuisson, au moyen de tablettes réfractaires. La chauffe, elle aussi, se fait avec les plus grands ménagements. Et il n'est pas jusqu'au refroidissement après cuisson qui ne soit encore une délicate affaire.

Je tenais à vous faire toucher le doigt, rapidement comme il convient dans ces colonnes, l'importance et les difficultés de l'industrie de la céramique d'architecture, industrie dont l'essor remonte à peine à quinze ou vingt ans et que voici à l'apogée.

(A suivre.)

C. L.

P.-S. — Cette semaine on a commencé les premières mises en place des pièces de céramique au Palais des Arts libéraux. L'une des travées de 9 mètres de ce Palais (la troisième à droite du porche central, vers le jardin, est à peu près complètement décorée).

La superbe acrotère de M. Emile Müller la couronne. Le cartouche monumental, soutenu par des enfants se détachant sur fond d'or, est en place. Il fait le plus grand honneur à M. Lœbnitz.

Les piliers de cette travée ont reçu les élégants panneaux carrelés et laurés, de M. Noël Ruffier. Ces piliers présenteront une singularité. L'armature en fer restera apparente et semblera, comme une résille, enserrer le pilier en terre cuite, coupant les motifs de couronnes des panneaux latéraux.

La grande frise-balustrade qui marque à l'extérieur le premier étage est aussi en place. Elle est fort belle.

Je redoute cependant une trop grande différence de couleur entre la terre des piliers et celle de la balustrade. La première est très pâle, la seconde est presque rouge. Cela ne se relie pas bien. Il faudra aviser.

C. L.

films a pris, dans Xipharès, de *Mithridate*, sa revanche de Maurice de Saxe, d'*Adrienne Lecouvreur*. Le personnage lui va et il va au personnage. Pourtant le drame romantique nous semble devoir mieux convenir que le classique à ce jeune artiste plein de fougue. Monime est un des meilleurs rôles de Mlle Dudley, Maubant, un Mithridate d'un style correct; Dupont-Vernon et Martel complètent un ensemble assez satisfaisant pour la tragédie de Racine, malmenée par un correspondant anglais.

Sans nous montrer irrévérencieux envers la mémoire de Georges Sand, constatons que *François le Champi*, le grand succès de jadis à l'Odéon, ne soulève pas l'enthousiasme. Cette paysannerie berriçonne a paru quelque peu alambiquée et somnolente. Cocheris remarqué au Théâtre d'Application et premier prix aux derniers concours, débute dans le rôle de François; allures peu rustiques, mais bonne diction et sérieuses qualités dramatiques.

Sans le juger complètement sur cette première épreuve, on peut augurer qu'il tiendra une place distinguée sur notre première scène.

De Féraudy rend parfaitement Jean Bonnin, le type du paysan madré mais brave homme au fond. Mme Baretta est une Mariette jolie et attendrissante; Mlle Pierson, une Madeleine émue et touchante; Mme Céline Montaland, une Sévère un peu trop dame de la ville.

\*\*\*

Saléza que les deux scènes lyriques subventionnées se disputaient et que le ministre des beaux-arts a adjugé à l'Opéra-Comique, succède à Talzac dans le *Roi d'Ys*. Il réalise pleinement les espérances que faisaient concevoir ses études au Conservatoire et son brillant concours. Sa voix, d'une puissance suffisante pour l'Opéra-Comique, mais qui se fut peut-être bientôt altérée dans un trop vaste cadre, est pleine de charme et de douceur; elle fait merveille dans les airs bretons de M. Lalo, dont le drame lyrique a été aux nues, comme à son apparition. Mmes Deschamps et Simonnet; Cobalet, Bouvet et Fournets, ont été, comme le débutant, rappelés plusieurs fois par un public ravi. Le vaillant orchestre de M. Danbé obtient aussi sa part du succès.

\*\*\*

La tentative était délicate et périlleuse de transporter à la scène le roman à la fois réaliste et psychologique de Dostoïewski; roman qui produisit une impression profonde et durable. « Quand parut *Crime et Châtiment*, dit M. de Vogüé, toute la Russie en fut malade et un étudiant de Moscou assassina une préteuse sur gages dans les conditions de tous points semblables à celles imaginées par le romancier ».

Paul Mounet rend avec une puissance dramatique supérieure, le personnage de Rodion, l'étudiant criminel obsédé par la crainte de voir un innocent condamné à sa place, poursuivi par le remords et finis-

sant par s'infliger comme châtement de se dénoncer lui-même.

L'interprétation est, d'ailleurs, très bonne dans son ensemble; la pièce est montée avec une exactitude locale et avec un soin dont la direction de l'Odéon est coutumière.

En somme, c'est un spectacle curieux et émouvant que l'adaptation de *Crime et Châtiment* à la scène française, par MM. Hugues le Roux et Paul Giniesty.

\*\*\*

Au Gymnase, on ne tressaille pas; on ne pleure pas, à moins que ce ne soit à force de rire.

Les *Femmes Nerveuses* ne visent pas à l'étude sérieuse et approfondie; elles veulent amuser et elles atteignent leur but. Non que l'observation manque dans les trois actes de MM. Ernest Blum et Raoul Toché; elle perce à travers une action fort plaisante et des scènes remplies d'humour, de haute fantaisie et de la gaieté la plus franche.

Quel paquet de nerfs que la jolie comtesse de Pontgibaut! Et madame sa mère! Et la femme de chambre! — Nous ne raconterons pas comment Antonine de Pontgibaut exaspérée, horripilée par un mari flegmatique, veut absolument divorcer; elle se jette à la tête d'un confiseur épris, lui, d'une modiste à la mode, une névrosée aussi; nous ne nous risquons pas dans le dédale des complications épiques.

Noblet; Mlle Magnier, la modiste, dont les chapeaux sont des trouvailles; Mme Desclauzas; Romain; Lagrange; Mlle Depoix enlèvent avec un entrain étonnant cette odyssée partie pour le succès avec le même élan que le *Bonheur Conjugal*.

\*\*\*

Les revues arrivent souvent en retard; celle du Palais-Royal vient quatre mois à l'avance. Ce n'est pas une revue de fin d'année, mais une revue d'automne. Elle s'appelle les *Joyeusetés de l'Année*. Or, elle ne contient pas de politique; la politique en général, et la politique actuelle en particulier, n'ont rien de réjouissant. M. de Saint-Albin s'est rejété sur les menus faits, sur les modes, sur les théâtres et il a trouvé à exercer sa verve.

Le prologue se déroule devant la Bastille du Champ de Mars. Latude sort de son cachot, le visage orné d'une longue barbe blanche qui traîne à terre. L'éternelle scène dans la salle (spirituelle cette fois, et dite avec finesse par Daubray); la complainte de la sous-préfète, chantée par la très amusante Mme Lavigne; Paulus; la tour Eiffel; les faux billets de banque; une fort originale plaisanterie sur l'inauguration tant de fois ajournée du nouvel hôtel des postes; les parodies (entr'autres celle de la *Grande Marnière*, où Milher imite Paulin Ménier) fournissent d'amusants détails.

Le spectacle commence par le *Bain de la Mariée*, un acte de MM. Gabriel Astruc et Pierre Soullaine. Mondos, qui causa presque une émeute au dernier con-

cours du Conservatoire, débute dans cette petite pièce, laquelle repose sur une idée passablement scabreuse, mais habilement menée; il n'a pas révolutionné les rares spectateurs arrivés d'assez bonne heure pour entendre ce lever de rideau, mais il se fera certainement une situation au Palais-Royal.

\*\*\*

Consacré à la comédie, et non sans éclat, sous la direction de M. Fernand Samuel, la Renaissance revient au genre lyrique.

La nouvelle direction commence avec un opéra-comique de M. Ordonneau, musique de M. Edmond Audran.

La donnée un peu simple de *Miette* ne défie pas le narrateur. Il s'agit d'une jeunesse qui, de peur d'être recherchée pour ses écus, se dit mariée à son parrain, l'horticulteur Briquet. Celui que cette situation ne découragera pas l'aimera certainement pour elle-même. Mais, parmi les amoureux, il en est un, et le plus sincèrement épris, qui n'ose se déclarer, ne voulant pas manquer de respect à celle qu'il aime. Bien entendu, Mariette le choisit pour époux.

Cette pièce, malgré son point de départ assez égrillard, pourrait être signée par Berquin, et sans danger la mère y conduira sa fille.

La partition de M. Audran, tout à fait dans le ton du livret, a été fort applaudie; mais, des amis trop zélés ont failli compromettre son succès en redemandant presque tous les morceaux.

M<sup>lle</sup> Aussourd, qui joue avec intelligence et chante avec charme, a fait, dans le rôle de Miette, un début qui annonce peut-être une étoile.

Morlet, un bon chanteur; Maugé et l'amusante Mathilde; le ténorino Lamy et Sanson, un sosie d'Albert Brasseur, ont également bien mérité de la direction et des auteurs.

\*\*\*

Terminons cette rapide revue par le théâtre Déjazet.

Un ancien raffineur a donné le jour à une fille très, trop musicienne qui ne se contente pas d'exécuter, qui compose! Et savez-vous où son inspiration l'a entraînée? A refaire *Faust*? Mais, pour interpréter cette œuvre sublime, qui doit enterrer le méchant opéra de Gounod, il faut un ténor auprès duquel Nourrit, Duprez et Tamberlick ne seraient que des doublures. On croit le tenir cet oiseau rare en la personne d'un quidam expédié de Bordeaux par un ami du marchand de sucre anti-diabétique; mais, c'est tout simplement un aspirant à la main du compositeur en jupons.

Compliments à Monteavrel, drôle et vrai dans le rôle de père; à Regnard, comique dans celui du jeune Bordelais, et à M<sup>lle</sup> Du Minil.

Le titre de cette comédie-bouffe? *Chat en poche*.

L'auteur? M. Georges Feydeau, qui lit

le Tailleur pour dames; un des jeunes qui promettent et qui tiendront...

Emile Abraham.

## BIBLIOGRAPHIE

### ACTEURS ET ACTRICES DE PARIS

Sous le pseudonyme « Adrien Laroque », notre collaborateur Emile Abraham publie un petit volume intitulé : ACTEURS ET ACTRICES DE PARIS, qui intéressera non seulement tous les artistes, mais tous ceux qui, de loin ou de près, s'occupent de théâtre et sont friands d'anecdotes et de détails inédits.

On trouve ACTEURS ET ACTRICES DE PARIS à la Librairie Nouvelle, chez tous les éditeurs de brochures dramatiques, et, le soir, dans tous les théâtres, où ils sont vendus par les crieurs de l'Entracte.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

### EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arcsage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue financière

Il y a peu de changements à signaler dans la tenue de notre marché d'une semaine à l'autre: les dispositions ne se sont pas modifiées, elles restent fermes. Mais on doit cependant reconnaître que le mouvement ascensionnel qui paraissait vouloir se dessiner très nettement à la fin de la période hebdomadaire précédemment écoulée, s'est quelque peu modéré au début de cette semaine. Ce temps d'arrêt n'a été dû qu'à la double élévation du taux de l'escompte à Paris et à Londres.

L'effet produit ne peut être durable: la liquidation mensuelle, à la première partie de laquelle on procédera quand paraîtront ces lignes, est appelée à s'effectuer dans d'excellentes conditions. On ne s'attend pas à un renchérissement notable des reports, de sorte que presque tous les acheteurs pourront conserver leurs positions: le nombre de ceux qui voudront les alléger ne sera pas grand. Dans quelle crainte d'ailleurs allégerait-on les engagements pris? Ne jouissons-nous pas d'une grande accalmie aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et les capitaux disponibles ont-ils cessé d'être importants? Or, ce sont là les deux éléments essentiels de la hausse: il y a donc tout lieu de

croire que celle-ci s'accroîtra et que les porteurs de titres ne voudront pas réaliser.

X

Voici comment se sont comportés les fonds d'Etat.

Pour ce qui concerne les fonds français, les variations sont peu importantes: le 3 0 0 se retrouve à 83.12 à terme et à 83.15 au comptant.

Sur l'Amortissable, on relève le cours de 86.65 sur l'un comme sur l'autre marché et, enfin, le 4 1 2 0 0 se négocie à 105.60 en spéculation et à 105.70 au comptant.

Quant aux Consolidés anglais, ils ont fléchi et se retrouvent à 97 9 16. La place de Londres s'attend à de grandes exportations de numéraire.

Parmi les fonds étrangers qui ont continué à faire bonne contenance, nous devons signaler l'Égypte Unifiée qui se négocie avec fermeté à 430. Le Turc est également bien tenu à 15.55.

Nous relevons ensuite l'Extérieure espagnole à 75.65, l'Italien à 97.50, le 4 0 0 Hongrois à 85 11 16, le 4 0 0 Autrichien à 93.50.

Les fonds Russes sont toujours demandés. L'emprunt 1875 est à 96.10, l'emprunt 1877 à 102.75 et l'emprunt 1880 à 86.30.

X

Les mouvements sur le marché des valeurs de crédit, sans être fort étendus, sont cependant satisfaisants. C'est ainsi que la Banque de France passe à 3940 et que le Crédit Foncier s'avance à 1330: c'est une avance sensible sur le cours de 1306 tout dernièrement coté. Des positions à la hausse assez nombreuses ont été prises, ferme et à prime, pour la fin du mois courant. Nous continuons à signaler l'animation du marché des Foncières et des Communales; cette semaine, c'est la Foncière 1883 que le public a demandée de préférence, elle s'est avancée à 390. La Foncière 1885 est recherchée à 469.

Le Comptoir d'escompte est ferme à 1050. La Banque de Paris se négocie à 875. Nous retrouvons le Crédit Lyonnais à 627.50. La Société générale s'est avancée à 495. La Banque ottomane est à 550. Bonne tenue du Suez à 2260. Excellente fermeté de l'action Panama à 295 et de l'obligation à lots à 350.

Ces prix sont pleinement justifiés par l'activité avec laquelle sont poussés les travaux dans l'isthme de Panama. En effet le cube extrait pendant le mois d'août atteint un million cinquante-cinq mille mètres cubes, et l'on compte sur un résultat plus brillant encore pour les mois suivants. Il y a toujours des demandes considérables sur les obligations à lots émises au mois de juin dernier: et ses demandes affluent de plus en plus, soit à la Bourse, soit à la Compagnie, en prévision du tirage du 15 octobre qui aura une importance exceptionnelle.

On sait en effet que la Compagnie, pour favoriser les porteurs de titres, a renoncé à bénéficier des lots échéant aux obligations non placées.

Donc au tirage du 15 octobre, on tirera au sort les obligations qui gagneront les 640,000 francs de lots échus le 16 août à des titres encore à la souche, sans préjudice du tirage statutaire, et il est bien entendu que les numéros correspondants à des obligations non placées, seront considérés comme non sortis de la roue et y seront réintégrés en présence des obligataires.

Le tirage du 15 octobre comprendra donc: un lot de 500,000 francs, un lot de 250,000 francs, deux lots de 100,000 francs, deux lots de 10,000 francs, quatre lots de 5,000 francs, sept lots de 2,000 francs et 80 lots de 1,000 francs, soit un total de 1,084,000 francs de lots.

Jamais les amateurs d'obligations à lots n'ont eu des chances aussi nombreuses et aussi brillantes.

Il est donc tout naturel que l'Épargne grande ou petite s'empresse de participer à cette belle opération qui est en même temps une œuvre grandiose et patriotique.

Les chemins de fer conservent une bonne tenue; leurs obligations sont très recherchées.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Concessionnaires de la Fonderie Warnery frères.

## ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.



ALA MAISON DE CONFIANCE, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

## FABRIQUES FRANÇAISES

### PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

### CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

## A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL: 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX: Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET: 108, faubourg Saint-Denis

### AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

### Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

### Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

### Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille: Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

### Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livres, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes: 6, rue Auber, PARIS.

## CINQ FRANCS PAR AN

## LE BULLETIN MUNICIPAL

ORGANE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Journal hebdomadaire paraissant le dimanche

On s'abonne: 44, rue d'Amsterdam, 44, à Paris

DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cautée

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. STE COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS



## FLANELLE VÉGÉTALE "PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE, CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

GELLÉE FRÈRES, Gainiers, rue  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINÉS EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**

Breveté  
S. G. D. G.

Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois Diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES

PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS

INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>n</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

# Cassis-Rouvière

DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1863  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
cun appareil intérieur, iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et condit.  
VILLE 24 av. Parmentier Paris

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
MOSAIQUES COIGNET  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES

B<sup>tes</sup>  
SGDG

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
{ Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition,  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Au Champ de Mars : C. L.  
Sur les Quais.  
A l'Esplanade.  
Le Champ de Mars (1751-1889), C. Viré.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Un décret du président de la République accorde la franchise postale au gouverneur général de l'Algérie pour la correspondance relative à l'Exposition de 1889.

Nous détachons le passage suivant du rapport qui vient d'être déposé par M. Contamin, ingénieur en chef des constructions métalliques de l'Exposition universelle de 1889, sur les travaux de la Tour de 300 mètres :

L'article 6 de la convention stipulant que « M. Eiffel restera, pour l'exécution des travaux, sous la direction des ingénieurs de l'Exposition et le contrôle de la commission spéciale instituée le 12 mai 1886 », nous avons continué, comme par le passé, à suivre le travail à l'atelier et celui exécuté sur place, et vérifié par des essais nombreux, la qualité des matériaux employés à cette construction.

Les essais faits sur les fers ont démontré que la qualité des matières continuait à être satisfaisante en rapport avec les efforts moléculaires qui se développent dans les différentes parties de la construction.

La surveillance exercée sur le travail n'a fait que confirmer la bonne impression que nous avons eue en heureux de transmettre à la commission dans notre dernier rapport.

Les assemblages sont parfaits, la rivure est excellente, le travail, en un mot, est conduit dans les conditions qui font le plus grand honneur à

M. Eiffel et nous inspirent la plus grande confiance dans le succès final de l'œuvre.

Nous croyons, en conséquence, devoir proposer à la commission de bien vouloir donner une suite favorable à la demande qui nous est adressée par M. Eiffel. (Versement du 2<sup>e</sup> acompte de 500,000 fr.)

La Chambre a voté diverses dispositions entraînant dérogation à la loi de 1844 sur les brevets d'invention — aussi bien qu'à celle de 1857 sur les marques de fabrique. Les dispositions s'appliquant aux produits admis à l'Exposition universelle sont les suivantes :

Toute personne brevetée en France pourra, sans encourir de déchéance, y introduire les objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux garantis par son brevet, qu'elle aura été admise à faire figurer à l'Exposition.

Toute personne brevetée en France qui aura fait figurer à l'Exposition un objet semblable à celui qui est garanti par son brevet, sera considérée comme ayant exploité sa découverte ou son invention en France pendant la durée officielle de l'Exposition.

Les chemins de fer de l'Etat viennent d'exécuter les essais d'une locomotive géante, la *Parisienne*.

Cette énorme machine, aux roues de deux mètres cinquante centimètres de diamètre, avec son tender et son wagon, dont les roues sont de mêmes dimensions, a répondu aux espérances de son inventeur, M. Estrade, ancien élève de l'École polytechnique.

Très stable dans sa construction, prenant admirablement les courbes, le nouveau matériel atteint les vitesses étonnantes et vertigineuses prévues par son inventeur.

Il peut évidemment rendre des services spéciaux très intéressants.

Après les épreuves officielles et définitives qui vont avoir lieu, la locomotive géante et son matériel seront transportés à l'Exposition universelle de 1889.

La concession d'un pavillon, où seront installés des cafés, brasseries, bars et autres établissements de consommation, sur l'Esplanade des Invalides, vient d'être adjugée à M. L. Sainte-Colombe. La construction de ce pavillon est confiée à M. Edmond Baume, architecte. Il s'élèvera de deux étages au-devant du ministère de la guerre, entre les Palais de l'Algérie et de la Tunisie, à l'entrée des Galeries de l'Agriculture et en façade sur le quai d'Orsay. Ce pavillon portera le nom de « Pavillon Gastronomique ».

### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

#### Russie

L'ingénieur Dill vient d'être nommé président de la section de la Pologne russe à l'Exposition de Paris.

M. Dill est le secrétaire général de la succursale, à Varsovie, de la société russe d'encouragement de l'industrie et du commerce national.

\*\*\*

Le *Novosti* publie un nouvel appel aux artistes et aux industriels russes pour les exhorter à participer à l'Exposition de Paris de 1889. Il invoque le vif intérêt que les journaux et le public français témoignent pour la section russe et déclare que cette participation aura pour effet d'élargir pour la Russie les débouchés à l'étranger.

La direction de l'exposition des semences, qui a lieu en ce moment à Varsovie, a résolu d'envoyer ses principaux produits à l'exposition universelle de Paris.

\*\*\*

M. F. Lutun, de Moscou, vient d'être chargé au nom des exposants russes de construire, dans le parc du Champ de Mars tout auprès de la Tour Eiffel, une *izba*.

L'*izba* est la maison rustique des moujiks; ce sera la reproduction exacte et très intéressante d'un intérieur de paysans russes.

Cette *izba* sera habitée par une famille des environs de Moscou, qui, en costume national, sculptera, sous les yeux du public, des bois du pays.

Ce travail du bois sculpté, qui forme une des industries les plus actives et les plus pittoresques de la province, ne manquera pas d'intéresser vivement les visiteurs.

#### Angleterre

Une lettre des plus intéressantes, relative à l'Exposition universelle de 1889 et à la Section Britannique, vient de paraître dans les journaux d'Angleterre; elle est adressée par sir Frederick Leighton, le président

de l'Académie royale, au lord-maire de Londres.

Sir Frederick Leighton constate que les artistes anglais n'ayant à attendre aucune subvention du gouvernement anglais, ni du gouvernement français, vont se trouver dans l'impossibilité de prendre part à l'Exposition de Paris, si l'industrie privée ne leur vient en aide. Cela paraît d'autant plus regrettable à sir Leighton que précisément, à l'heure actuelle, les qualités, si remarquables de l'école anglaise moderne, sont maintenant appréciées à leur juste valeur par les artistes et les amateurs étrangers. Dans ces conditions, l'absence des chefs-d'œuvre des grands artistes anglais serait humiliante pour eux, et le président de l'Académie conclut en demandant au lord-maire de vouloir bien venir en aide aux artistes en prenant les mesures nécessaires pour recueillir des fonds suffisants pour assurer la représentation convenable de l'art anglais à l'Exposition de Paris. Joignant l'exemple au précepte, sir Frederick Leighton a glissé dans sa lettre un chèque de 100 livres sterling.

Le lord-maire, M. de Keyser, a aussitôt envoyé aux journaux une copie de la lettre de sir Frederick Leighton, et a, en même temps, fait un pressant appel au public. Il a reçu la promesse d'une somme de 500 liv. st.; il en faut, en tout, 3.000; c'est donc 2.400 liv. st. qu'il faut encore trouver. Il faut espérer que les amateurs et le public anglais répondront à l'appel du lord-maire et, étant donné la générosité britannique, le résultat ne paraît pas douteux.

#### Italie

Le Comité de Bologne pour l'Exposition internationale de Paris s'est réuni sous la présidence de M. Luigi Luzzati. Plusieurs députés, entre autres les honorables Ravesti et Cavalieri, assistaient à la réunion.

Le secrétaire du Comité italien à Paris, M. Gentili, était aussi présent.

On a distribué le travail entre les diverses institutions de prévoyance d'Italie et convoqué une réunion générale pour le 25 janvier, afin de prendre les délibérations définitives.

## AU CHAMP DE MARS

Vu d'une des portes du Trocadéro, ou mieux encore du haut de la Tour du Trocadéro dans laquelle fonctionne l'ascenseur Edoux, le Champ de Mars offre déjà un coup d'œil magnifique. Les édifices qui y sont accumulés sont si grands et si nombreux qu'il paraît tout petit. Pensez donc! Vu de là, il semble s'arrêter au Palais des Machines, qui en absorbe six hectares à lui seul.

Tous les Palais, avec leurs dômes et leurs immenses toitures, sont assez avancés aujourd'hui pour que l'on puisse juger de l'effet de ce gigantesque ensemble de travaux.

Le Palais des Machines qui fait le fond du tableau est actuellement debout, tout entier. On en termine la couverture et ses galeries latérales (de 15 mètres) sont fort avancées. On y a posé le plancher de l'étagage partout où cela était possible et l'on a fait des essais de plafond en staf. On termine dans la grande nef le voligeage de la partie pleine de la toiture et l'on appliquera sous ce voligeage les toiles portant, en peinture décorative, d'énormes motifs aux armes des chefs-lieux des départements. Autour des écussons des villes, se trouvent figurés les produits des départements. Ici des gerbes et une tête de mouton pour montrer que c'est un pays agricole; là une tête de bœuf ou de cheval pour indiquer qu'on y fait de l'élevage; ou encore des rouages et des cheminées pour les contrées industrielles. J'ai vu ces panneaux sur le parquet des Expositions diverses, transformées en atelier de peinture. Ils sont d'une exécution superbe, qui m'a fait admirer la sûreté et la hardiesse de brosse des décorateurs.

Encore un chiffre renversant! Les peintres-décorateurs ont eu à couvrir dix-huit mille mètres carrés de toile, rien que pour le dessous plein de la toiture de la Galerie des Machines.

Le vaisseau étant debout, et en grande partie couvert, on a pu mettre en chantier les massifs destinés à supporter les colonnes qui devront soutenir la transmission et les poutres sur lesquelles s'appuieront les ponts roulants.

Il ne reste, pour parachever les galeries des Industries diverses, qu'à poser les planchers. Après quoi elles pourront être livrées à ceux des exposants qui ont hâte de commencer leurs installations.

Aux Palais des Arts-Libéraux et des Beaux-Arts, dont l'ossature va être achevée, on élève les murs des porches et des pavillons d'angle. Je rappellerai que ces murs sont composés d'un appareil de briques spécialement fabriquées à Sannois, sur les données de l'administration.

\*\*\*

Un vaste bassin, long de 130 mètres, sera creusé au milieu du jardin, entre les deux palais. Les fouilles viennent d'en être commencées. Une belle cascade tombant de la hauteur de la différence de niveau existant à l'extrémité de l'ancien jardin du Champ de Mars, alimentera ce bassin. Vers le milieu s'élèvera un groupe allégorique de grande allure dû à MM. Coutan et Formigé.

Si le Palais des Machines tient tout le fond du tableau féérique offert par le Champ de Mars, surtout au soleil couchant, les constructions de l'Histoire de l'Habitation de M. Charles Garnier lui font un premier plan des plus pittoresques.

Et, au-dessus de tout, la Tour de trois cents mètres! Quel tambour-major!

La Tour Eiffel est en train de prendre une nouvelle assise d'environ 11 mètres.

Encore une, et elle aura dépassé tous les monuments les plus élevés du monde.

C. L.

## SUR LES QUAIS

La plus grande activité règne sur tous les points de l'Exposition, sur les quais aussi bien que sur le Champ de Mars et sur l'Esplanade des Invalides.

La gare du Champ de Mars sera l'un des grands objectifs de communication pendant la durée de l'Exposition. On sait que cette gare a été construite en 1877, en vue de l'Exposition qui devait avoir lieu l'année suivante; et que la voie qui y aboutit est un prolongement du Chemin de fer de Ceinture vers le Champ de Mars.

On ne modifie pas la gare du Champ de Mars, on se borne à des travaux de réfection et à l'établissement des barrières fixes destinées à régler la circulation.

C'est à cette destination que sont les matériaux et les échafaudages que l'on voit actuellement dans cette gare.

En prévision du nombre phénoménal de voyageurs que la ligne de Ceinture et celle des Moulineaux amèneront à l'Exposition, on crée six quais d'embarquement, avec trois plaques tournantes qui assureront la libre circulation des trains. Grâce à ces dispositions, la gare du Champ de Mars pourra recevoir jusqu'à cent vingt trains par jour. Et ces précautions sont justifiées par l'expérience de 1878, car l'on compta alors dans un seul jour, le lundi de Pentecôte, un mouvement de cent quarante mille voyageurs à la gare du Champ de Mars.

\*\*\*

Sur les quais tout est bouleversé par les travaux du chemin de fer de l'Exposition. Devant la Tour Eiffel, dans l'axe du pont d'Iéna, on a jeté un pont provisoire au-dessus de la tranchée profonde dont le creusement est terminé.

Dans l'axe du pont de l'Alma, c'est bien une autre affaire. Là aussi, la voie passera en contrebas, sous le carrefour des avenues Rapp et Bosquet; mais on a rencontré, en creusant, un énorme système de conduites d'eau, de gaz et de téléphone, passant à plus d'un mètre au-dessus du niveau obligé de la voie. Il a fallu couper toutes ces conduites et les raccorder de façon à les faire passer au-dessous du niveau de la voie.

Le public se demande ce que veut dire l'accumulation de terres que les terrassiers ont faite à droite du pont de l'Alma, rive gauche. Ce monticule atteint le niveau de la partie la plus élevée du pont. Dans quelque temps, on établira à ce niveau la voie qui devra desservir les avenues Rapp et Bosquet, par un pont jeté au-dessus de la tranchée du chemin de fer, pont assez élevé alors pour laisser au-dessous le libre passage des trains.

On ne défoncera le passage actuel des voitures et des tramways que lorsque le passage supérieur pourra être livré à la circulation.

En attendant c'est, sur le quai, un mouvement extraordinaire de charroi de terres et de matériaux.

\* \* \*

Les Palais des Produits alimentaires (sur les allées du quai d'Orsay) sont très avancés. Ils reçoivent leurs moulures intérieures et extérieures, et l'on fait déjà des essais de décoration aux portes monumentales qui donnent accès aux galeries.

Le panorama de la Compagnie Générale Transatlantique, situé sur la berge, dans l'axe de l'avenue de La Bourdonnais, montre son ossature, fort avancée déjà.

On est en train de monter les fermes de l'Exposition d'Agriculture, également sur le quai d'Orsay.

On a aussi commencé le large escalier-passerelle jeté au-dessus de l'avenue de La Tour-Maubourg, pour que les visiteurs puissent passer d'une partie à l'autre sans sortir de l'enceinte de l'Exposition.

C. L.

## A L'ESPLANADE

### L'Algérie

Les travaux vont grand train sur l'Esplanade des Invalides. Les diverses sections qui y seront groupées constitueront un ensemble des plus pittoresques et des plus curieux. Elles seront, à n'en pas douter, l'un des grands attraits de l'Exposition universelle de 1889.

Le Palais de l'Algérie s'ouvrira le premier aux regards du visiteur entrant dans l'enceinte de l'Exposition par la grande porte du quai d'Orsay, près du Ministère des Affaires étrangères. On ne pouvait lui donner une préface plus gracieuse et plus réussie.

Un grand porche à quatre colonnes, rappelant les auvents des plus belles maisons mauresques d'Alger sera l'entrée principale sur la façade, du côté de la Seine. Ce porche sera adossé au minaret, dont le hourdis est presque terminé, qui rappelle celui de la mosquée de Sidi-Abd-er-Rahhan d'Alger (élevée en l'honneur du saint qui, touchant la mer de sa baguette, souleva les flots qui mirent à mal la fameuse expédition maritime de Charles-Quint). La hauteur du minaret est de 22 mètres. Il renfermera un escalier conduisant à deux loggias supportées en encorbellements arabes, où les visiteurs pourront prendre l'air, soit sur le jardin intérieur, soit vers la Seine.

Derrière le porche, s'élèvera une grande *koubba* (coupole arabe), sous laquelle se trouvera un superbe vestibule. Au milieu de ce vestibule sera placée la statue de M. Gauthier, représentant l'Algérie (Salon de 1887).

De ce grand vestibule carré, on pénétrera dans un second vestibule, sorte de vaste allée couverte coupant en deux parties à peu près égales le Palais de l'Algérie. A gauche de cette allée se trouve le Grand Hall de l'Exposition Algérienne,

haut de 8 mètres, divisé en trois travées; une pour chacun des départements de notre colonie africaine. Trois belles portes donneront accès aux trois parties distinctes de cette exposition.

Derrière le Hall régnera, divisé de même pour les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, la galerie destinée aux vins d'Algérie, que l'on pourra déguster. Une cave sera ménagée dans une partie du Palais pour la bonne conservation de ces précieux produits de notre grande colonie.

A gauche du minaret, le long de la façade, du côté de la Seine, une grande galerie sera destinée aux Beaux-Arts et aux Arts libéraux d'Algérie.

A droite de l'allée centrale seront les industries algériennes. On y trouvera des brodeurs, des émailleurs, toutes sortes de marchands et des ouvriers indigènes, que le public verra travailler.

Au centre de cette partie du Palais se trouve une cour mauresque à portiques, donnant sur un ravissant jardin, que M. Rivière, directeur du Jardin d'Essai d'Alger, peuplera des plus jolis exemplaires de la flore africaine.

Au fond de cette partie du Palais, limitrophe de la section tunisienne, seront les bureaux des commissaires des départements d'Algérie et ceux de l'architecte du Palais.

Sous les arbres de la section des quinconces de l'Esplanade correspondant au Palais, il y aura des kiosques concédés à divers industriels algériens.

Tout près de là, faisant suite à la Galerie des vins, il est question de construire une des pittoresques rues d'Alger, celle de la Kasbah, par exemple, dans laquelle l'entrepreneur ferait voir des Aïssaouas et des danses et ferait entendre de la musique arabe. Mais ce n'est encore qu'un projet, dont il faut souhaiter la réalisation: car une pareille addition au Palais de l'Algérie serait pour y ajouter une grande animation.

Lorsque le visiteur entré par le porche aura visité dans son entier l'Exposition algérienne, il sortira du côté de la section tunisienne, sa voisine, par une porte qui sera la reproduction de la belle porte du Musée d'Alger (de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle).

\* \* \*

Les travaux du Palais de l'Algérie ont été rapidement menés sous l'habile direction de son éminent architecte, M. Ballu. Commencés il y a à peine deux mois, les voilà arrivés à ce point que, si tout suit sa marche normale, tous les travaux extérieurs seront terminés vers la Toussaint. Cette rapidité paraîtra vertigineuse, si l'on songe qu'il a fallu élever des constructions fort compliquées: porche, minaret, hall, loggias, galeries, portiques, koubbas, etc., sur une superficie de 2000 mètres carrés.

M. Ballu a mis à tout ce travail un goût parfait et une grande science de l'architecture arabe.

La céramique du Palais de l'Exposition algérienne a été confiée à MM. Parvillée frères, pour les koubbas; à M. Lœbnitz, pour le minaret et les loggias; à M. De-

lange, faïencier français établi à Naples, pour la frise qui règne autour de tout le palais, sous la corniche; à M. Soupireau d'Alger et à plusieurs céramistes indigènes.

## LE CHAMP DE MARS

1781-1889

### IX

Première fête de la Liberté  
en l'honneur des Suisses de Château-Vieux,  
le 15 avril 1792

En 1792, l'Assemblée législative, espérant apporter un peu de calme dans les esprits, amnistiait les soldats condamnés à la suite des événements de Nancy.

Cet acte, fort honorable pour l'Assemblée, mais imprudent peut-être, devint, au sein de la population parisienne, une cause de division qui faillit avoir des conséquences graves.

Relevés des condamnations prononcées contre eux, les Suisses du régiment de Château-Vieux exprimèrent le désir de venir à Paris, où l'on proposa immédiatement de leur faire une réception solennelle. En même temps qu'eux, on voulait honorer la mémoire des patriotes tués au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, lors de la proclamation de la loi martiale.

La garde nationale, se considérant comme directement atteinte, s'indigna et voulut s'opposer à la réalisation d'un projet qui tendait à désavouer formellement son intervention.

Les journaux s'emparèrent de la question et ouvrirent une polémique des plus vives, à la suite d'une pétition que Marie-Joseph Chénier, Théroigne, David, Hion et quelques autres adressèrent, le 24 mars, à la Commune de Paris:

Dans quelques jours, disaient-ils, nous posséderons au milieu de nous nos frères, les soldats de Château-Vieux. Leurs fers sont tombés à la voix de l'Assemblée nationale. Leurs persécuteurs sont échappés au glaive de la loi, mais non pas à l'ignominie. Bientôt ces soldats généreux verront le Champ de Mars, où leur résistance au despotisme (1) a préparé le règne de la loi, bientôt ils embrasseront leurs frères d'armes, ces braves gardes françaises, dont ils ont préparé la désobéissance héroïque.... De nombreux citoyens vous invitent par notre voix à être témoins de cette fête que le civisme et les beaux-arts vont rendre imposante et mémorable. Que les magistrats du peuple consacrent par leur présence le triomphe des martyrs de la cause du peuple. La patrie a gravé sur leurs chaînes le serment de vivre libre ou de mourir, comme elle l'a gravé sur les épées nationales, comme elle l'a gravé dans vos cœurs et dans ceux de tous les vrais Français.

(1) Les soldats de Château-Vieux étaient, le 13 juillet 1789, campés à l'École-Militaire, pendant que le peuple attaquait la Bastille. Soit manquant d'ordre, soit refus d'obéissance, ils n'allèrent pas au secours de la forteresse.

Le Conseil général de la Commune arrêta aussitôt :

Qu'il se rendrait à l'invitation qui lui était faite par plusieurs citoyens d'assister à la fête que le patriotisme et la reconnaissance prépareraient aux soldats de Château-Vieux.

Le premier projet de la fête portait que, outre les Suisses et les corps invités, un cortège particulier, conduit par Palloy, sortirait de la Bastille.

Il portera quatre pierres tirées des débris de la Bastille, sur lesquelles seront gravées des inscriptions relatives aux quatre événements principaux de Nancy, de Vincennes, la Chapelle et le Champ de Mars où le sang des patriotes a coulé.

L'autel de la patrie sera entouré de citoyens et de citoyennes déplorant le dernier événement qui a souillé ce champ de la Liberté. Le drapeau national, entièrement couvert d'un crêpe noir flottera au-dessus. Au moment où le cortège arrivera, les citoyens entoureront l'autel de la patrie et se retireront à l'écart. La ville de Paris et les officiers municipaux monteront seuls à l'autel. Palloy les accompagnera, il leur présentera les quatre pierres provenant des cachots de la Bastille. Ces pierres étant déposées autour de l'autel, des parfums seront brûlés en abondance dans des vases déposés autour de l'autel et répandront une fumée épaisse destinée à purifier le champ de la Fédération.

Ce projet irrita la population. Un chef de bataillon se fit l'écho d'une partie de la garde nationale dans une protestation virulente, où il comparait Lafayette à Brutus. Il ajoutait, non sans habileté :

Et Palloy, que je croyais juste autant que patriote, Palloy que je voulais estimer, je le vois d'une main présenter à Lafayette une épée forgée des verrous de la Bastille et enrichie des inscriptions les plus honorables, et de l'autre graver sa honte sur la pierre et transmettre à tous les siècles l'histoire défigurée de celui qu'il appelait son héros... Que les héros de cette fête, que les Suisses eux-mêmes soient consultés, ils ne se prêteront jamais à cette représentation barbare...

Cette protestation fut communiquée au Directoire du département qui répondit par une lettre amphigourique.

Le but fut néanmoins atteint. Les organisateurs renoncèrent à voiler les drapeaux et à faire une cérémonie expiatoire. Ils promirent de se contenter de fêter les soldats suisses, et de remplacer les crêpes funèbres par des fleurs.

C'est alors que la lettre suivante, signée de Tallien, Tombe, Leroy fils, J.-B. et J.-F. Dospainville, fut adressée à tous les membres de l'Assemblée Nationale, aux comités des quarante-huit sections, aux soixante bataillons de la garde nationale, aux membres du conseil général de la commune, aux administrateurs du département de Paris, à ceux des districts de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine, aux communes circonvoisines, aux juges des tribunaux civil et criminel, à la gendarmerie nationale, aux trois régiments de ligne, aux deux bataillons de la ci-devant garde nationale soldée, au régiment des gardes-

suisses, aux soldats invalides, aux maisons d'éducation et d'enseignement public :

Frères et amis,

Les citoyens et soussignés, réunis afin de concerter un plan de cérémonie civique pour la réception des soldats de Château-Vieux, si longtemps persécutés par le despotisme, ont vu sans étonnement toutes les calomnies répandues dans le public contre cette fête, qui doit être non seulement le triomphe de l'innocence opprimée, mais encore l'époque de la réunion des amis de la liberté et l'anéantissement de tous les ennemis de la chose publique, de quelque masque qu'ils se couvrent. Cette fête est principalement destinée à célébrer le patriotisme des soldats-citoyens de l'armée de ligne, qui, par leur noble dévouement, ont assuré le succès de la Révolution.

On a dit que nous voulions nous isoler en cette circonstance et semer entre les citoyens des germes de division : une telle assertion décele quels en sont les auteurs. Non, nous ne voulons pas nous isoler ; nous voulons, au contraire, fraterniser avec tous nos concitoyens, avec tous nos frères d'armes ; nous voulons que la fête de la liberté soit célébrée par tous ses amis et par tous ses défenseurs... Les frais de cette fête civique doivent être supportés par tous les patriotes. Il faut prouver aux despotes et aux aristocrates que le peuple aussi sait reconnaître les services qu'on lui rend, et récompenser les actions utiles à la patrie...

L'ordre et la marche concertés avec les magistrats, qui, tous, y apportent le zèle le plus louable, seront annoncés par des affiches et insérés dans les papiers publics.

Marie-Joseph Chénier était à la tête des organisateurs de la fête ; son frère André la combattait violemment. Les attaques d'André Chénier et des « aristocrates », les réponses des « patriotes » s'entrecroisaient. Toute la presse s'occupait de cet événement. La raison de l'acharnement montré de part et d'autre est facile à deviner. Les Suisses de Château-Vieux n'étaient qu'un prétexte. En réalité, on se combattait de royalistes à républicains. Ceux qui étaient Château-Vieux rêvaient de battre en brèche la royauté, que leurs adversaires voulaient conserver. Roucher, qui voyait clair et qui avait au moins le mérite de la franchise, l'avoue ingénument. Il qualifie les organisateurs de la fête « d'hommes qui furent les premiers moteurs d'une insurrection contre la monarchie constitutionnelle, en faveur de la République ».

Les têtes se montaient. Pour les calmer. Pétion adressa le 6 avril une lettre aux Parisiens :

... De quoi s'agit-il ? Des soldats qui, les premiers avec les garde-françaises, ont brisé nos fers... arrivent dans nos murs ; des citoyens projettent d'aller à leur rencontre... ils invitent leurs concitoyens, ils invitent les magistrats du peuple à s'y trouver. Les magistrats ne voient rien là que de simple... Chacun est libre de participer ou de ne pas participer à cette fête. Ce n'est pas l'autorité qui la provoque, c'est le vœu des citoyens qui la donne...

... On a trompé, on a aigri de bons citoyens par des faits faux. On leur a dit : 1° qu'il y aurait des inscriptions injurieuses pour nos frères d'armes ; 2° que les couleurs nationales seraient couvertes d'un voile funèbre ; 3° qu'on ferait la purification du Champ de Mars. Eh bien ! d'après le plan communiqué

à la municipalité, il n'y pas un mot de vrai dans tout cela.

C'est cependant sur ces allégations mensongères et perfides que... de bons patriotes, faute de s'entendre, sont divisés.

Le département de Paris a dit dans une lettre où il annonce le désir qu'il a de maintenir la tranquillité publique, que si les bruits que l'on répand sont vrais, que si l'on attaque l'honneur de la garde nationale, la répression de cette entreprise est tout à la fois pour lui un besoin et un devoir.

Des hommes qui ne respirent que le trouble ont cru apercevoir de l'opposition entre le département et la municipalité. L'instant leur a paru favorable ; ils se sont empressés de faire présenter au département des pétitions contre la fête,.... imaginant mettre deux autorités aux prises.

... mais, nous l'espérons, les faits bien éclaircis, toutes ces trop importantes tracasseries disparaîtront.

Le 9, la municipalité fait placarder cet avis :

Nous sommes prévenus que des personnes arrivées depuis peu à Paris et des ci-devant officiers se disposent à prendre l'uniforme de la garde nationale, et, réunis à nos frères d'armes le jour où, les citoyens qui doivent donner une fête en l'honneur de la Liberté, se rassembleront, pour se porter à des excès qui feraient retomber sur les bons citoyens armés pour la défense de la Constitution le déshonneur dont ces malveillants seuls mériteraient la tâche ; nous avons cru devoir donner cet avis à nos concitoyens.

Ce même jour, un violent débat s'engagea devant l'Assemblée nationale ; la séance fut orageuse et des injures y furent changées.

Une lettre du maire de Versailles avait annoncé que les soldats suisses amnésés approchaient de Paris et qu'ils désiraient présenter « leurs hommages » à l'Assemblée. Tout le monde était d'accord pour recevoir « ces hommages », mais les uns voulaient s'en tenir là, les autres demandaient au contraire que les Suisses fussent admis aux honneurs de la séance.

Jaucourt ouvrit le feu : « Les honneurs que vous rendrez aux soldats de Château-Vieux feront croire que vous les regardez non comme des hommes qui ont été punis, mais comme des victimes innocentes. Croyez que l'armée verra dans votre conduite l'encouragement à l'insubordination, et craignez que toutes les fois qu'on lui commandera d'exécuter quelques ordres rigoureux, elle ne croie avoir acquis le droit de s'y refuser, sous prétexte que tout ordre sévère est injuste. Je demande que les soldats de Château-Vieux soient admis à la barre, que l'Assemblée leur permette de lui présenter les témoignages de leur reconnaissance, mais que les honneurs de la séance ne leur soient pas accordés. »

La question est nettement posée : le député Gouvion, qui a eu un frère tué à Nancy, renchérit encore et s'empporte jusqu'à traiter les Suisses d'assassins. Des cris « à bas à bas » partent des tribunes, le désordre est à son comble.

Les malheureux soldats de Château-Vieux s'écrie Couthon, ont été victimes de leur

patriotisme, immolés par les fureurs d'un homme dont l'éloge a retenti dans cette enceinte. L'Assemblée a rompu leurs fers, elle les a rétablis dans tous leurs droits de citoyens, et, conséquemment, puisqu'il est vrai que l'usage s'est introduit d'admettre tous les pétitionnaires aux honneurs de la séance, ils ne doivent pas être distingués à cet égard des autres citoyens.

On divise la proposition. Il y a unanimité pour l'admission à la barre, et, après pointage, 288 voix contre 263 décident l'admission aux honneurs de la séance.

La réception a lieu immédiatement. La garde nationale de Versailles qui a accompagné les Suisses, défile avec eux au bruit des tambours et des cris de « Vive la Nation. » Dans les rangs apparaissent quelques gardes nationaux de Paris, sans armes, et des gardes suisses accompagnés d'un cortège de citoyens et de citoyennes avec des drapeaux tricolores, des piques et « autres emblèmes de la Liberté. » Des citoyens, des sociétés populaires portent les drapeaux donnés aux Suisses de Château-Vieux par les différents départements qu'ils ont traversés.

Gouvion, à la suite de cette séance, envoya sa démission.

Le lendemain 10, le député Loireau revint encore sur la question. Il prétendit que la fête triomphale projetée ne pouvait avoir lieu sans un décret du Corps législatif et que la municipalité ne pouvait y coopérer sans avoir reçu l'autorisation de l'Assemblée nationale. C'était la thèse que soutenait André Chénier dans le *Journal de Paris*. L'Assemblée passa à l'ordre du jour. Cependant, dans un esprit de conciliation, la municipalité déclara qu'elle assisterait à la fête « sans écharpe », c'est-à-dire non officiellement.

Le 11, le Conseil général de la commune fit une nouvelle proclamation :

Le Corps municipal, instruit qu'un grand nombre de citoyens doit se réunir dimanche prochain pour se livrer aux sentiments purs de la joie et de l'allégresse....

Ne pouvant se rappeler sans attendrissement que dans ces beaux jours de la liberté, il (le peuple) se rendait en foule et pourtant avec ordre au Champ de Mars pour élever un temple majestueux à la Constitution.... que nulle baïonnette ne prescrivait la marche....

Persuadé qu'il est aussi sage que moral de renouveler ce bel exemple, d'abandonner le peuple au sentiment de sa dignité, que ce sentiment lui tracera des règles d'ordre et d'harmonie tout aussi bonnes que la police....

Considérant en outre que les amusements civiques qui se préparent ne sont commandés par aucune autorité constituée, et que les citoyens qui se rassemblent ne peuvent, suivant les lois, le faire que paisiblement et sans armes;

Arrête :

1<sup>o</sup> Aucun citoyen, s'il n'est de service, ne pourra, sans réquisition légale, paraître en armes dimanche prochain 15.

2<sup>o</sup> Les voitures, à l'exception de celles destinées à l'approvisionnement et au nettoyage de Paris, ne pourront rouler le même jour depuis 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Le Directoire du département et la municipalité étaient en désaccord; une entente finit par avoir lieu, et le 12, le Directoire publiait la note suivante, signée de Larochefoucault, président, et de Blondel, secrétaire :

Des explications fraternelles qui ont eu lieu entre la municipalité et le Directoire, sont résultés, sous la foi des assurances les plus positives, des renseignements propres à satisfaire les bons citoyens.

La municipalité a formellement annoncé au Directoire que la fête projetée pour le 15 de ce mois ne porte aucun caractère de fête publique; qu'elle n'est ordonnée par aucune autorité constituée; qu'aucune municipalité, aucun corps administratif, aucun corps de troupes, aucune partie de la force armée n'y assistera collectivement, ni avec le cérémonial et les marques distinctives qui conviennent aux solennités publiques; que les particuliers qui donnent cette fête la consacrent directement à la liberté; qu'elle est annoncée maintenant sous ce titre; que la municipalité, sans en ordonner les détails, s'est assurée, autant qu'il est possible, que rien n'y blesserait ni la décence publique, ni la dignité des citoyens d'une nation libre, ni le respect dû aux lois; enfin que le rassemblement indiqué aura lieu paisiblement et sans armes, et que cette disposition conforme à la loi est spécialement ordonnée par l'arrêté de la municipalité du 11 de ce mois.

En transmettant au Directoire l'arrêté de la municipalité, en date du 11, Pétion écrivait :

Je pense, Messieurs, que l'intérêt public et le bien de la paix exigent que le département se réunisse à la municipalité dans cette circonstance. Les opposants ne trouvant plus de point d'appui, alors toutes les petites passions particulières se tairont, et l'espoir de ceux qui ne respirent que le trouble sera encore une fois trompé.

Cependant, l'approche de la fête n'apportait pas le calme dans les esprits. Le matin même du 15 avril, jour fixé pour sa célébration, André Chénier publiait encore dans le *Journal de Paris* l'hymne suivant :

Salut, divin Triomphe! entre dans nos murailles!  
Rends-nous ces guerriers illustres  
Par le sang de Desille, et par les funérailles  
De tant de Français massacrés.  
Jamais rien de si grand n'embellit ton entrée,  
Ni quand l'ombre de Mirabeau  
S'achemina jadis vers la voûte sacrée,  
Où la Gloire donne un tombeau;  
Ni quand Voltaire mort et sa cendre bannie  
Rentrèrent aux murs de Paris,  
Vainqueurs du fanatisme et de la calomnie,  
Prosternés devant ses écrits.  
Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,  
Et ce beau jour luira bientôt!  
C'est quand tu conduiras Jourdan à notre armée  
Et Lafayette à l'échafaud.  
Quelle rage à Coblenz! quel deuil pour tous ces princes,  
Qui, partout diffamant nos lois,  
Excitent contre nous et contre nos provinces  
Et les esclaves et les rois!  
Ils voulaient nous voir tous à la folie en proie :  
Que leur front doit être abattu!  
Tandis que, parmi nous, quel orgueil, quelle joie  
Pour les amis de la Vertu!  
Pour vous tous, ô mortels, qui rougissez encore,  
Et qui savez baisser les yeux!  
De voir des échevins que La Rápée honore,  
Asseoir, sur un char radieux,  
Ces héros, que jadis sur un banc de galères,  
Assit un arrêt outrageant.  
Et qui n'ont égoïté que très peu de nos frères  
Et volé que très peu d'argent.  
Eh bien! que tardez-vous, harmonieux Orphées?  
Si, sur la tombe des Persans,

Jadis Pindare, Eschyle ont dressé des trophées,  
Il faut de plus nobles accents.  
Quarante meurtriers, chéris de Robespierre,  
Vont s'élever sur nos autels!  
Beaux-Arts, qui faites vivre et la toile et la pierre,  
Hâtez-vous, rendez immortels  
Le grand Collet d'Herbois, ses clients helvétiques,  
Ce front que donne à des héros  
La vertu, la taverne et le secours des piques;  
Peuplez le ciel d'astres nouveaux!  
O vous, enfants d'Eudoxe et d'Hipparque et d'Euclide,  
C'est pour vous que les blonds cheveux  
Qui tombèrent du front d'une reine timide  
Sont tressés en célestes feux.  
Par vous, l'heureux vaisseau des premiers Argonautes  
Flotte encore dans l'azur des airs.  
Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,  
Comme eux dominateurs des mers.  
Que la nuit, de leurs noms, embellissent les voiles,  
Et que le rocher aux abois  
Invoque en leur galère, ornement des étoiles.  
Les Suisses de Collet d'Herbois.

Malgré tous ces dissentiments, malgré toutes ces hésitations, la fête fut fort belle.

La fête de la Liberté a été célébrée avec une affluence, une allégresse, un ordre, une paix, une effusion franche de bienveillance et de joie populaire qui doit laisser un souvenir doux dans l'âme de tous les patriotes, un sentiment de confusion dans celle des ennemis impuissants du bien public, et un regret cuisant dans le cœur de quelques écrivains qui, opposant à cette fête une contradiction aussi absurde qu'opiniâtre, ont risqué de la rendre sanglante.

Le char de la Liberté, conduit par la Renommée et attelé de vingt superbes chevaux, avait été fort remarqué. Une musique le précédait et tout autour des hommes et des femmes dansaient.

Le peuple est digne d'être libre, s'écrie le *Moniteur*. Livré à lui-même dans l'effort d'un triomphe qu'on lui a disputé, il a su à la fois s'y livrer et se contenir. Il était là dans toute sa force et il n'en a point abusé. Pas une arme pour réprimer les excès, mais pas un excès à réprimer.

Nous dirons aux administrateurs : donnez souvent de ces fêtes au peuple; répétez celle-ci chaque année le 15 avril; que la fête de la Liberté soit notre fête printannière; que d'autres solennités civiques signalent le retour des autres saisons de l'année.... Les fêtes populaires sont la meilleure éducation du peuple.

(À suivre)

Camille Viré.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Vingt mille visiteurs dimanche à l'Exposition de Sauvetage!

L'éloquence de ce chiffre nous dispense d'insister sur le succès toujours croissant des fêtes qui attirent chaque jour la foule au Palais de l'Industrie.

Blondin fait fureur! Vendredi, le « tout Paris » à la mode l'applaudissait, et dimanche, c'est la foule qui l'a couvert d'acclamations répétées.

Cette semaine, chaque après midi, le spectacle sur le bassin a été varié. Vendredi et samedi prochains, grandes fêtes de bienfaisance avec Blondin et une pantomime dont le genre tout nouveau permet d'escompter le succès!

**CHAMPAGNE**  
**RUINART PÈRE & FILS, Reims**

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

### EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

Lessiveuse Viville

(Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

Les derniers jours qui viennent de s'écouler n'ont pas été favorables à la spéculation à la hausse. Celle-ci n'a pu défendre les plus hauts cours cotés pendant la période hebdomadaire qui avait précédé. C'est aux réglemens de comptes mensuels que l'on doit en grande partie les fluctuations par lesquelles a dû passer l'ensemble de la cote. Les positions prises dans le courant de septembre étaient plus importantes et plus nombreuses que celles qui avaient été prises en août; les réalisations ont donc eu une plus grande importance. Aussi, jusqu'à ce jour, les acheteurs avaient été favorisés par des liquidations faciles, par la modicité des reports à payer.

La cherté de l'argent à Londres a fait appréhender pour notre place des conditions plus dures pour se faire reporter, de telle sorte qu'avant la fin du mois, beaucoup d'acheteurs ont voulu liquider leurs positions, c'est-à-dire que les offres ont dominé et ont entraîné les cours en arrière.

Avec le retour des spéculations coïncidera la reprise des affaires et la bonne tenue des cours. Déjà, quelques émissions voient le jour; d'autres, d'une certaine importance, sont, nous assure-t-on, sur le chantier. Le mois d'octobre pourrait donc être un mois de hausse.

En attendant, la spéculation prend en quelque sorte haleine.

X

Nos rentes ont donc eu à subir des alternatives de hausse et de baisse. Au moment où nous écrivons, voici comment nous les retrouvons:

Le 3 0/0 est à 82 67.

L'Amortissable fait 85 05 ex-coupon.

Le 4 1/2 0/0 vaut 105 45.

Les mêmes cours, ou à peu près, figurent à la cote du comptant.

De la comparaison des cours de compensation établis le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, il résulte que, reports non compris et déduction faite des coupons détachés sur nos deux 3 0/0, les acheteurs ont perdu 30 centimes sur le 3 0/0 ancien et qu'ils ont gagné 15 centimes sur le 3 0/0 amortissable et 20 centimes sur le 4 1/2 0/0.

Les Consolidés anglais ont témoigné de tendances très faibles pendant ces huit derniers jours; nous les retrouvons à 97 5/16.

Le 4 0/0 hongrois est à 84 90.

Le Turc fait 15 40.

L'Égypte vaut 430.

L'Extérieure espagnole se négocie à 75 75.

On traite la Rente italienne à 97 12.

X

Les valeurs de crédit ont un marché moins animé que celui des fonds d'Etat.

La Banque de France se tient à 3790.

Bonne tenue du Crédit foncier de France, qui s'échange à 1372 50, en attendant mieux.

Il ne s'est produit que de faibles variations sur les obligations du Crédit foncier.

Les différentes obligations à lots conservent d'excellents cours, sans cesser de présenter encore des chances de plus-values dont la mesure nous est donnée par l'écart qui les sépare du pair.

On nous demande souvent si les obligations foncières et les obligations communales sont garanties au même degré.

Nous ne saurions trop répéter que, quoique différente, la garantie est absolue, indiscutable, surabondante pour les unes comme pour les autres.

L'obligation communale n'est qu'une sorte de variété de notre rente elle-même, puisqu'elle est adossée à des engagements qui ont la même valeur que ceux de l'Etat.

L'obligation foncière repose sur des contrats hypothécaires établis dans des conditions telles que tout mécompte est impossible, et dont la multiplicité constituerait elle-même, si besoin était, une assurance contre le risque hypothécaire, réduit ici à des proportions les plus infimes, puisque la société ne prête que sur la première hypothèque et jusqu'à concurrence de 50 0/0 seulement de la valeur des immeubles.

À côté de ces garanties amplement suffisantes par elles-mêmes, l'obligataire trouve un surcroît de sécurité dans le capital et les nombreuses réserves de l'institution.

Le Bon à lots se négocie sur le cours de 120 fr. Le Bon algérien, garanti au même titre par le Crédit foncier, et jouissant des mêmes avantages que le Bon à lots, doit aussi atteindre ce cours, il n'y a pas de motifs pour qu'il reste en arrière.

X

La Banque parisienne met en souscription publique 30,000 obligations de 500 fr., rapportant 30 francs par an et payables 50 fr. en souscrivant, 100 à la répartition, 150 fr. du 5 au 10 novembre 1888, et 173 fr. 75 du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 1888. Ce prix de 472 50 fait ressortir le placement à 6 53 0/0.

La province de Catamarca, d'une superficie de 240,769 kilomètres carrés, est une des provinces les plus prospères de la République argentine: son climat présente des conditions de salubrité exceptionnelles, qui favorisent l'immigration.

L'élevage du bétail s'y pratique avantageusement; la vigne y est cultivée sur une grande échelle, et les vins produits dans la province sont l'objet d'un commerce d'exportation très important.

La province de Catamarca possède, en dehors des riches mines d'argent de la Sierra d'Aconquija, en pleine exploitation, de nombreux gisements de cuivre, de fer, d'argent et d'or, qui occupent tous les bras disponibles.

Le succès de cette affaire est assuré.

X

On annonce également, pour le 9 octobre, une émission de 64,000 obligations de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest de l'Espagne.

Les 64,000 obligations sont remboursables à 500 francs, en 40 ans, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1889. Elles rapportent 20 francs d'intérêt annuel, exempts de tous impôts en France et en Espagne, et payables par semestre, en janvier et juillet.

Une première hypothèque est attachée à ces titres, et la Compagnie de l'Ouest de l'Espagne s'est engagée à ne pas créer d'autres titres ayant première hypothèque sur la ligne Astorga-Plasencia, en dehors des 30,000 obligations souscrites par les communes.

Le prix d'émission est fixé à 412 francs: il s'abaisse à 400 francs pour les obligations libérées. Le placement ressort ainsi à 5 0/0 net, avec une prime de remboursement de 25 0/0 du capital déboursé.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

GELLÉE FRÈRES, Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur

GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Riziger Portrait-Cautions

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Économie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog., contre remboursement.

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIONALES  
Léonce VÉZIAN

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle: 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches soufrées, soufre composé au sulfate de cuivre contre le Mildew.

6 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obtenues: Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

Raffinerie et Trituration de Soufre  
MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

Nouveau Procédé de GRAVURE

Prix Anciens Réduits de 30 0/0  
Rue de Rennes, 146  
PARIS  
GRAVURE SUR BOIS Envoi franco du Catalogue

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

### AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

### Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

### Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**LA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi <sup>fr</sup> du Catalogue.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.



## LAMPES A GAZ INTENSIVES

Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre  
généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à  
70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	415	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	470	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22. Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labours en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
—  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

### BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## PHILIPPART FRÈRES

181, rue de la Pompe, 181

PARIS - PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

FAURE-SELLON-VOLCKMAR

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883

Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885

Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

## PHILIPPART FRÈRES

181, rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

ACCUMULATEURS

E. P. S.

FAURE-SELLON-VOLCKMAR

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883

Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885

Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**"PIN"**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE, CHEMISIER**  
7, rue de Navre, PARIS

**Albert CAHEN**  
Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille  
**OFFICE GÉNÉRAL**  
**DES BREVETS D'INVENTION**  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
**INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES**  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
**DIPLOMES D'HONNEUR**  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandes Prospectus et c<sup>o</sup>dit.  
11, RUE DE LA PAIX, PARIS

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES  
B<sup>TES</sup>  
SGD.G.

**ARMENGAUD J<sup>NE</sup>** BREVETS D'INVENTION  
23, boulevard de Strasbourg, PARIS

**GRANDE DISTILLERIE**  
**E. CUSENIER FILS AINÉ & C<sup>IE</sup>**

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : **BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS**

Vente au Détail : 9, rue Auber

**LIQUEURS SUPÉRIEURES**

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

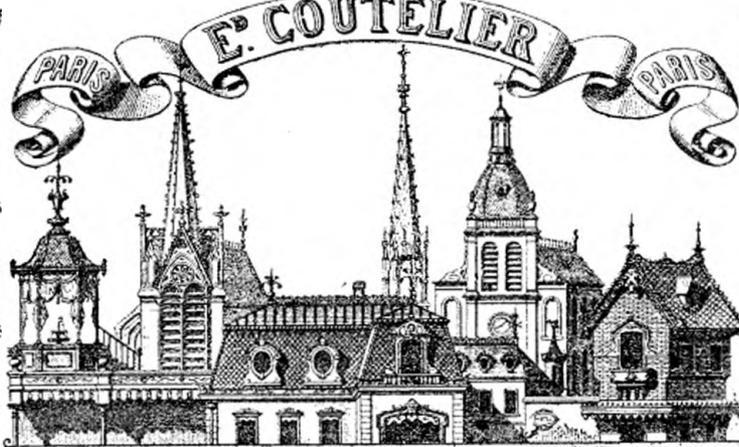
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

**A ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)**

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

Lucarnes.  
Eils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages, Crêtes  
Membrons.  
Arêtiers, Epis  
Clochetons.  
Poinçons, Vases  
Balustrades.  
Marquises.  
Verandas



CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

Flèches  
pour Clochers.  
Decorations  
pour Eglises  
Theâtres  
Cafes  
Concerts.  
Kiosques  
Jardins  
Grilles  
etc.

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)

52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>n</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaubourg PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc.) COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE :  
Arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE :  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Le Président de la République et l'Exposition.  
A l'Exposition Militaire.  
A l'Esplanade.  
Les Ascenseurs supérieurs de la Tour Eiffel.  
L'Exposition et les Voies de communication.  
L'Éclairage au gaz.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron*.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Bibliographie.  
Les Théâtres, *Emile Abraham*.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Notre dessin représente la boutique de Moïse Charas, apothicaire, reconstituée au Palais de l'Industrie, à l'Exposition de Sauvetage, telle qu'elle existait à Paris de 1646 à 1698.

La gravure de M. Froment a été faite d'après un dessin de M. Clair-Guyot.

Nos lecteurs trouveront sous la rubrique : *l'Exposition de Sauvetage et la Boutique de Moïse Charas*, des détails sur cette très intéressante reconstitution.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française.

Vu l'ordonnance du 17 novembre 1844 sur les franchises postales :

Sur le rapport du Ministre des finances,  
Décrète :

ART. 1<sup>er</sup>. — Est admise à circuler en franchise par la poste, sous bandes ou sous plis fermés, la correspondance relative à l'Exposition universelle de 1889 à Paris, expédiée par le gouverneur général de l'Algérie au commissaire de l'Exposition de cette colonie à Paris.

ART. 2. — Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des Lois*.

Fait à Fontainebleau, le 27 septembre 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des finances,*

P. PEYTRAL.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La chambre de commerce de Bordeaux vient de voter un crédit de 8.000 fr. pour sa participation à l'Exposition collective des vins de la Gironde à l'Exposition universelle de 1889.

L'exposition décennale et celle des œuvres du siècle à l'Exposition universelle n'empêcheront pas le Salon annuel d'avoir lieu en 1889, ainsi que cela s'est déjà produit en 1855, 1867 et 1878.

Comme d'ordinaire, le Salon de 1889 se tiendra au Palais de l'Industrie.

Le Jury supérieur de l'Exposition de Bruxelles, présidé par M. Bertrand, de Paris, vient de décerner un diplôme d'honneur aux Colonies françaises; une médaille en argent à M. Sauvestre, architecte de la Tour Eiffel et une médaille en argent à M. Saladin, architecte de la section tunisienne, qui avait exposé les dessins du Palais tunisien de l'Esplanade.

#### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

Espagne

La chambre de commerce de Madrid a décidé aujourd'hui de charger la chambre de commerce de Paris de tout ce qui est relatif à l'installation de l'Espagne à l'Exposition de 1889 et de demander aux compagnies des chemins de fer espagnols une réduction de tarifs pour les produits envoyés à l'Exposition.

M. Miguel Moya, délégué de la Chambre de commerce de Madrid, est arrivé à Paris et a pris possession avec M. Ibanez Vega, président de la Chambre de commerce

espagnole de Madrid, des terrains réservés à l'Espagne pour l'Exposition de 1889. La participation de ce pays sera très brillante.

Le Comité a été composé comme suit :  
Président : M. Prudencio Ibanez Vega. —  
Vice-président : le comte de Artola. —  
Commissaires : MM. Daniel de Ezpeleta, Mariano Urrabieta, Enrique Mélida, Alfredo Biarez, Melquiades Calzado, Thomas Fombuena, Francisco Sanchez, José Pellegrero.  
Secrétaire général : M. Rodriguez Morales.

Roumanie

Les membres du Comité national se sont réunis chez le prince Georges Bibesco, dans la soirée du 17 septembre, au nombre de 30.

Le président a fait l'historique de l'œuvre depuis le jour où il s'est rendu à Paris pour faire réserver, à l'Exposition universelle, un emplacement pour la Roumanie.

Après cet exposé, le Comité passe à la discussion des moyens à employer pour se procurer des fonds. On s'est arrêté aux moyens suivants :

Ouvrir une souscription publique.

Organiser une loterie avec le consentement du gouvernement. Donner des fêtes et des représentations théâtrales.

S'adresser aux communes pour les prier de contribuer à l'œuvre entreprise.

Plusieurs membres présents ayant demandé que la souscription commençât par les membres du Comité, une liste de souscription a été immédiatement ouverte et a produit la somme de 10,500 francs.

Chaque membre s'est chargé de faire remplir une liste de souscription.

Perse

M. Doisy vient d'être chargé d'organiser, sous la direction du général Nazare-Aga, ministre de Perse à Paris, la section persane à l'Exposition universelle de 1889.

M. Doisy est de nationalité française, il habite Téhéran et son concours assure l'exposition de la Perse du plus grand succès.

## Nouvelle-Zélande

Le gouvernement colonial de la Nouvelle-Zélande, qui avait d'abord hésité à prendre part à l'Exposition universelle de Paris, vient de décider qu'il y participera.

Il a désigné, pour le représenter officiellement, trois commissaires : sir Francis Dillon Bell, agent général de la colonie à Londres ; M. Morgan Stanislas Grace, docteur en médecine, membre du conseil législatif ; M. William Montgomery, ancien membre de la Chambre des représentants.

L'initiative privée se montre disposée à se joindre au gouvernement, et déjà la chambre de commerce de Wellington s'est prononcée favorablement.

## Le Président de la République ET L'EXPOSITION

Nos lecteurs ont certainement gardé le souvenir des paroles toutes vibrantes de patriotisme prononcées par M. le Président Carnot, au banquet que lui offrait la ville d'Elbeuf.

Le Président de la République donnait l'affirmation solennelle que tout serait prêt au Champ de Mars à l'heure dite, qu'en dépit des bruits qui circulaient sur son ajournement possible, l'ouverture de l'Exposition aurait lieu le 5 mai 1889, conformément à la loi votée par les chambres.

Au cours de son voyage dans le Rhône et en Dauphiné, M. le Président Carnot a de nouveau parlé de l'Exposition dans les termes les plus chaleureux, et nous sommes heureux de voir répété par la bouche la plus autorisée ce que nous n'avons cessé d'affirmer depuis de longs mois.

Voici les paroles prononcées par le Président de la République au banquet qui lui a été offert par la Chambre du Commerce de Lyon :

Dans quelques mois, Messieurs, vous aurez à soutenir une de ces luttes pacifiques que vous appelez de vos vœux ; la France, le monde entier admireront les merveilles de votre belle industrie. L'Exposition universelle se prépare avec une activité qui fait honneur à tous les artisans de cette œuvre nationale. Presque toutes les galeries sont couvertes, elles seront entièrement prêtes dans moins d'un mois et les exposants auront six mois pleins pour leurs installations. Aussi peut-on prévoir un admirable assemblage de toutes les merveilles de l'art, de la science, de l'industrie moderne et rétrospective.

La France offrira une large hospitalité aux nombreux exposants étrangers qui n'ont pas attendu les encouragements officiels pour prendre part à la jointe courtoise qui leur était ouverte. L'industrie lyonnaise saura y tenir bien haut le drapeau national et prouver au

monde qu'elle est digne de son glorieux passé.

## Exposition Militaire de 1889

Les préparatifs de l'Exposition Militaire de 1889 sont toujours menés avec la plus grande activité.

Comités, commission et architecte rivalisent d'ardeur.

Pendant que le bâtiment s'élève, prend tournure, que les fermes s'assemblent, que maçons et charpentiers terminent l'aile gauche de la grande construction édiflée sur l'Esplanade des Invalides, dans l'axe de la rue de l'Université, que le porche d'entrée, dont nous avons donné un croquis dans un de nos précédents numéros, sort de terre, les organisateurs de l'Exposition militaire se réunissent et traitent successivement toutes les questions relatives à l'organisation et l'installation de l'Exposition du « Matériel et des Procédés de l'Art militaire ». (Exposition militaire moderne.)

Lundi dernier, le Comité d'admission de la Classe 66 tenait séance ; après avoir admis ou... rejeté un certain nombre de demandes formées par des exposants retardataires, le Comité a décidé qu'aucun exposant ne pourra plus, dorénavant, être accueilli dans la Classe 66, à moins, toutefois, que les objets ou appareils présentés soient d'un intérêt tout exceptionnel.

Voilà une sage mesure : il faut vraiment en finir avec les industriels hésitants, qui n'ont pas cru devoir encore faire connaître leurs intentions, au sujet de l'Exposition universelle.

La décision est d'autant plus justifiée, en ce qui concerne la classe 66, que les exposants admis dans cette classe sont très nombreux et que le Comité d'installation ne peut déjà que très difficilement réserver à chacun une place utile, dans les bâtiments de l'Exposition militaire.

Le Comité d'installation de la Classe 66 (Exposition moderne), s'est réuni jeudi.

L'ordre du jour était très chargé.

La répartition et la localisation des emplacements attribués aux exposants ont été une des préoccupations du comité, qui, ensuite, a fixé les bases de la répartition, des dépenses collectives de la classe entre tous les exposants.

Cette dernière opération est faite en tenant compte de la *qualité* et de la *nature* des emplacements attribués.

Le Comité d'installation a passé en revue bon nombre d'affaires relatives à l'installation des exposants, et a traité particulièrement la question du transport, à  *pied-d'œuvre* , des objets de gros poids et de grandes dimensions, présentés par les Compagnies métallurgiques à l'Exposition militaire.

Ce problème n'est pas simple à résoudre : il s'agit, en effet, de pièces indivisibles dont le poids atteint jusqu'à soixante-dix tonnes !

Et nous n'aurions pas fini avec les comptes rendus des séances tenues, cette

semaine, par les comités et commission de l'Exposition militaire. Mais la place nous manque. Un mot encore, cependant :

Jeudi matin, le Comité d'organisation de l'Exposition rétrospective s'est occupé de la participation des musées et des collectionneurs à l'Exposition militaire.

Bientôt, nous parlerons des travaux de la Commission de l'Exposition militaire, spécialement chargée d'organiser l'exposition du ministère de la guerre et l'ensemble de l'exposition rétrospective militaire.

Nous reviendrons souvent sur l'Exposition militaire ; nous tiendrons nos lecteurs au courant des progrès de son organisation et de son installation.

## A L'ESPLANADE

### Le Palais Tunisien

Pour être resté stationnaires pendant quelque temps, les travaux du Palais Tunisien n'en marchent que plus rapidement aujourd'hui ; et, bientôt, ce palais aura rattrapé son voisin d'Algérie.

J'ai déjà décrit, dans ces colonnes, d'après les plans et dessins, la jolie section tunisienne. En cela, je parlais avec une certaine compétence, ayant habité la Tunisie pendant une année, tout entier aux préoccupations artistiques et archéologiques. J'avoue que, de prime abord, j'ai été séduit par le projet de M. Saladin, qui, fuyant l'Orient de convention, l'Arabe du café-concert, s'est appliqué à reproduire et à grouper des motifs existant à Tunis, dans le Djerid, à Kairouan ou dans d'autres parties de la Régence.

M. Saladin — quel nom prédestiné pour un orientaliste ! — a parcouru la Tunisie entière à plusieurs reprises. Ses souvenirs, ses dessins, ses photographies ont rempli déjà plus de douze livraisons de la superbe collection du *Tour du Monde* de Hachette. Et il n'est pas au bout du rouleau : car M. Cagnat, son compagnon de voyage, et lui en ont encore à donner. Finalement, ce sera un beau et grand travail sur la Tunisie, que les archéologues et les artistes consulteront avec fruit.

M. Saladin, un passionné pour la Tunisie, est de ceux auxquels on peut appliquer ce dicton « celui qui a bu de l'eau de Zaghouan n'a qu'une pensée... d'en reboire encore ! » Et je comprends cela, mon cœur étant une koubba qui recouvre ce désir !

A mesure que s'édifient les diverses parties du projet de M. Saladin, cela me rappelle la Tunisie absente, et me fait plaisir.



Voici déjà toute terminée la jolie maison du Djerid, qui renferme les ateliers de l'architecte et le bureau de M. Charles Sanson, le deux fois aimable et très compétent Commissaire général de l'Exposition Tunisienne. M. Sanson aura son cabinet dans le Palais même, dès qu'il sera habitable.

Le Djerid ! Savez-vous ce que c'est que le Djerid ? A ceux qui peuvent l'ignorer, je dirai que c'est le « pays des palmiers ». C'est là que sont les plus belles oasis et que viennent les meilleures dattes du monde. Des dattes si

estimées que, sur place, elles atteignent le prix de 300 francs les 100 kilos, alors qu'on en trouve ailleurs à 100 francs. Ce pays était occupé et fort apprécié par les Anciens, et les maisons des villes du Djerid de Gafsa, de Tozeur donnent, par la gracieuse disposition des briques en bossage de leurs façades et par leur forme cubique, le sentiment d'une tradition gréco-romaine.

M. Saladin a construit une maison pareille, que l'on peut voir actuellement. Les briques, au bossage du plus gracieux dessin, sont d'un gris de terre très chaud et non de la couleur rouge des briques. Cela vient de ce que les briques des maisons du Djerid ne sont cuites... qu'au soleil. Ce qui est déjà beaucoup sous ce soleil-là, mais insuffisant cependant pour les colorer en rouge.

Quand les baies actuelles, ménagées pour les besoins de l'atelier des architectes et du cabinet du Commissaire général seront débouchées et remplacées par de petites ouvertures, la maison du Djerid sera d'une exactitude absolue. Pendant l'Exposition, elle recevra des produits du pays des Oasis tunisiennes.

\*\*\*

Les *Souks* (galerie de boutiques) forment une construction isolée, voisine de la section algérienne, dont elle n'est séparée par aucune barrière. Les deux sections africaines communiquent entre elles par deux portes charmantes et sont le prolongement l'une de l'autre; tout comme, géographiquement, l'Algérie et la Tunisie.

Le bâtiment des Souks offre, du côté de la grande allée des Invalides, une façade que M. Saladin a dessinée à Ksour. Elle est pleine de caractère, toute blanche, se détachant sur le vert sombre des ormeaux de l'Esplanade. C'est la porte d'entrée principale de la galerie des marchands.

Extérieurement, les voûtes sont apparentes et leur silhouette accusée ainsi produit le meilleur effet.

Les portes et les arcs en ovale ont été exécutés d'après les tracés traditionnels chez les Arabes. Ils ont été communiqués à M. Saladin par les Amins (chefs des corporations) des maçons de Tunis. Il est curieux de remarquer combien les Arabes ont le sentiment de la solidarité professionnelle. Ainsi, alors même que le maître maçon tunisien aurait, en bon musulman, de la répulsion pour le *roumi*, ses mains s'ouvrent pour tout communiquer au *Mohendès* (architecte ou ingénieur), si *roumi* qu'il soit.... Il est du bâtiment.

Les colonnes qui soutiennent les arcs intérieurs, les planchers des boutiques, les treillages des baies et les auvents des devantures sont en place. Tout cela n'attend plus que cette peinture aux vives couleurs, qui est le caractère des Souks de Tunis.

\*\*\*

Le Palais Tunisien sera la principale construction de la section tunisienne. Autour de lui, on verra se grouper le pavillon des Forêts de Tunisie (plein d'envois de Khroumirie), la galerie des Souks, la maison du Djerid et, sous les arbres, des boutiques, des *kaouadjis* (cafés maures) et le café-concert tunisien.

La charpente de ce beau Palais s'élève rapidement et reçoit à mesure le hourdis qui forme les murailles, percées de gracieuses arcades à jour. Le pavillon à comble aigu de ce palais,

pavillon reproduisant la koubba de Sidi-ben-Arrouz, montre déjà son énergique silhouette. La charpente en est terminée.

La base du dôme principal est posée et bientôt la masse générale se silhouettera, élégante et imposante, dominée par le gracieux minaret de Sidi-ben-Arrouz, haut de 26 mètres.

On voit que la Section Tunisienne suit, au rapide pas de course, l'état d'achèvement de sa voisine d'Algérie.

C. L.

## LES ASCENSEURS SUPÉRIEURS de la Tour Eiffel

Les lecteurs du *Bulletin officiel* savent que M. Eiffel a définitivement traité avec l'habile ingénieur-constructeur, M. Léon Edoux, pour l'établissement d'ascenseurs dans la partie supérieure de la Tour de 300 mètres, entre la seconde plate-forme et la plate-forme extrême. Cette convention a été un véritable événement dans le monde technique et il faut bien l'ajouter, un triomphe de M. Léon Edoux.

Je crois utile de parler de ces curieux ascenseurs, non pas au point de vue aride de l'explication technique, mais en causerie.

La distance à parcourir entre la seconde plate-forme et celle du sommet est de 160 mètres. Ces 160 mètres seront coupés en deux parties absolument égales, de 80 mètres chacune.

Au point de séparation se trouvera un balcon fixe, et c'est tout: car, d'en bas, le spectateur ne verra absolument rien: les deux pistons, un peu plus gros que le bras, se perdant dans l'inextricable résille des entretoises et des arbalétriers. On ne verra que deux cabines montant ou descendant, qui sembleront s'élever et descendre dans l'intérieur de la Tour sans attache visible, comme des ballons. Ce sera prestigieux.

Ces deux cabines seront plus spacieuses que celle qui fonctionne si bien dans l'une des tours du Trocadéro depuis tantôt dix ans; puisque chacune d'elles pourra contenir soixante voyageurs. Chaque cabine ne parcourra que 80 mètres. Appelons-les A et B. La cabine A fera les 80 mètres de la seconde plate-forme au point d'arrêt où se trouve le balcon fixe. La cabine B marchera entre le balcon et le sommet, trajet égal de 80 mètres.

Chacune des cabines en mouvement entraînera l'autre cabine dans un mouvement inverse. En montant, la cabine A fera descendre la cabine B et réciproquement. Si bien que, les cabines ayant achevé leur course simultanée, l'une montant l'autre descendant, elles se rencontreront au balcon fixe et s'y arrêteront.

Chaque cabine aura deux portes, l'entrée et la sortie, donnant sur ledit balcon intermédiaire. Arrivées à l'arrêt commun, elles échangeront leurs voyageurs. Les voyageurs montés à 80 mètres par la cabine A, prendront la porte de *sortie* de cette cabine,

passeront sur le balcon, et entreront dans la cabine B, qui les élèvera de 80 autres mètres jusqu'au sommet. Le balcon sera comme une petite gare placée au beau milieu du trajet de 160 mètres. La manœuvre sera des plus divertissantes. Aucune confusion possible. Le mouvement du public sera aussi bien guidé que dans une queue de théâtre.

Naturellement, ceux qui descendront jusqu'au balcon fixe par la cabine B, passeront dans la cabine A pour descendre jusqu'à la seconde plate-forme.

\*\*\*

Le mécanisme si ingénieux, si simple et si sûr, proposé par M. Léon Edoux à M. Eiffel, n'offrirait en principe qu'un problème à résoudre, celui de la trop grande inégalité des deux changements. Il y a été pourvu et il me suffit de vous dire que cette inégalité poussée à l'extrême — une personne dans l'une des cabines et 60 dans l'autre — n'aura d'autre effet que celui de ralentir la vitesse d'ascension et de descente des deux cabines s'entraînant l'une l'autre. Cette vitesse normale, d'environ 2 minutes pour 80 mètres, avec des changements sensiblement égaux, pourra tomber à 3 ou 4 minutes avec le maximum d'inégalité, — ce qui sera très rare pendant l'Exposition.

En somme, entre la seconde plate-forme et le sommet, y compris les entrées en cabine en haut et en bas, les changements de cabine au balcon fixe la montée et la descente totales, le voyage complet s'accomplira à peu près en dix minutes, pendant lesquelles les voyageurs auront sous les yeux le magnifique panorama de Paris et de ses environs, dont l'étendue s'agrandira et se modifiera, toujours plus saisissant, à mesure qu'ils s'élèveront.

J'estime que l'on pourra effectuer un voyage complet de montée et de descente, entre la deuxième plate-forme et le sommet, en dix minutes environ. A soixante personnes par voyage, on pourra élever au sommet 360 personnes par heure, soit environ 3,000 par jour, soit 150,000 par mois; soit tout au plus un million pendant la durée de l'Exposition (sans compter les ascensions de la soirée). Donc, si l'on estime à 14 millions le chiffre probable des visiteurs de 1889, c'est à peine si un visiteur sur quatorze aura la possibilité de faire l'ascension totale de la Tour pendant la durée de l'Exposition.

Mettons deux sur quatorze, en comptant les gains de vitesse et l'addition des ascensions nocturnes: et ce sera tout.

Je conseille donc à ceux qui tiennent à jouir de ce spectacle unique au monde de s'y prendre à temps. J'avertis surtout les Parisiens, d'ordinaire peu pressés. S'ils attendent la marée montante de juillet, d'août et de septembre, ils se pourraient fort bien qu'ils eussent à remettre l'ascension à d'autre temps qu'à celui de l'Exposition.

\*\*\*

Après tout, me dira-t-on, tout le monde ne voudra pas y monter. Il y a les peureux, les vertiginants, les indifférents.

Voulez-vous mon avis sur ce point ?

Tout le monde voudra y passer, ou à peu près. L'éternelle histoire des moutons de Panurge ! Au début, il y en a qui resteront en bas, ou à la seconde plate-forme.

Mais il ne faudrait pas connaître un fifrelin de ce viscère curieux qu'on appelle le cœur humain, pour ne pas prévoir que tous ceux qui auront effectué l'ascension feront les crânes, auprès de ceux qui, comme l'on dit familièrement, auront *cané*.

Ils feront, avec amour et entrain, le récit des merveilles vues, de l'agrément de l'ascension, de sa sécurité parfaite. Et, finalement, les timides, comme les autres, voudront monter.

Mais rappelez-vous bien que deux sur quatorze, tout au plus, trouveront le moyen de monter pendant les six mois de l'Exposition.

Et, tenez, je me rappelle l'histoire de l'ascension du Trocadéro. Soixante-trois mètres ! cela a rebuté beaucoup de gens au début. Mais combien sont restés en bas dix fois, qui, la onzième fois ont pris leur courage à deux mains, et sont montés..... et sont redescendus d'autant plus ravés et plus crânes qu'ils avaient plus longtemps hésité à prendre leur détermination.

Quelqu'un me disait que l'ascension de la Tour du Trocadéro serait délaissée, tuée par celle de la Tour Eiffel. Je n'en crois rien. Sur la Tour de 300 mètres, il n'y a qu'une chose que l'on ne verra pas ; la Tour elle-même.

Aussi, croyez-moi, on montera à la Tour du Trocadéro rien que pour voir la Tour Eiffel et pour pouvoir dire, en la montrant : « Je suis monté jusque-là haut. »

C. L.

## L'Exposition et les Voies de communication

La Direction des Travaux de l'Exposition a laissé aussi longtemps que possible la plus grande somme de voies de communication à la disposition du public, aux alentours des chantiers. Mais voici le moment venu où il faut qu'elle s'empare définitivement de la totalité des superficies affectées à l'Exposition.

En conséquence, d'ici à une dizaine de jours, en tout cas, avant la fin de ce mois, la Direction des Travaux de l'Exposition va absorber le Pont d'Iéna, la rue qui longe les constructions de l'Habitation humaine et l'extrémité de l'avenue de La Bourdonnais, voisine du quai, à peu près jusqu'à la hauteur de la rue de l'Université. De plus, la station des bateaux (rive gauche) située à la sortie de l'avenue de La Bourdonnais sera supprimée.

Sur le carrefour du pont de l'Alma (rive gauche) on termine la moitié du pont jeté au-dessus de la tranchée du chemin de fer. Les voitures pourront bientôt passer sur ce pont l'on pourra commencer les travaux de terrassement dans la partie sur laquelle on passe actuellement.

## L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Un marché a été passé entre M. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition de 1889, agissant au nom de l'Etat, et M. Camus, directeur de la Compagnie parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le gaz, agissant au nom de cette Compagnie, par lequel la Compagnie parisienne s'engage à faire pour le compte de l'Administration de l'Exposition, à ses frais, risques et périls, les travaux de canalisation et de branchements dans l'enceinte de l'Exposition, comprenant le Champ de Mars, le Trocadéro, les quais d'Orsay et de Billy et le pont d'Iéna, ainsi que la tranchée du quai d'Orsay et l'esplanade des Invalides, tels qu'ils sont sommairement indiqués sur le plan annexé au présent traité :

Les travaux d'installation des appareils d'éclairage ;

Tous les travaux de branchements qui seront demandés soit par l'Administration, soit par les particuliers ;

La fourniture du gaz, le service et l'entretien des appareils d'éclairage pendant le temps nécessaire aux besoins de l'Exposition ;

La dépose et l'enlèvement des conduites qui sont destinées à disparaître à la fin de l'Exposition ainsi que tous les déplacements de conduites et d'appareils nécessités par les remaniements du sol pendant la durée de l'entreprise ;

Tous les travaux nécessités par les appareils appartenant à la Ville de Paris, qui existaient dans l'enceinte de l'Exposition avant les travaux de celle-ci et dont le nombre sera relevé contradictoirement, que ces appareils soient maintenus en place ou qu'ils soient transportés dans un autre endroit de l'enceinte réservée, seront exécutés aux conditions adoptées par la Ville de Paris.

Ces appareils continueront à faire partie de l'éclairage municipal, et le gaz sera payé à raison de 15 centimes pour eux.

La pose des conduites devra être achevée, au plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 1889, et la pose des appareils, au plus tard, le 15 mars.

En cas de retard, la Compagnie consent à subir une retenue de cent francs par jour de retard.

Le cautionnement est fixé à la somme de six mille francs.

## LE CHAMP DE MARS

1731-1889

X

Le deuxième anniversaire  
de la Fédération, le 14 Juillet 1792

Dès les premiers jours de juillet 1792, Paris préparait le deuxième anniversaire de la Fédération. La France, à ce moment, était en guerre avec l'empereur François II, allié de la Prusse ; les circonstances étaient graves.

Il fallait se réjouir cependant et fêter

dignement la Fédération française. Le roi y songea le premier. Le 5 juillet 1792, croyant répondre au sentiment de l'Assemblée nationale, il lui adressait le message suivant :

« Nous touchons, Messieurs, à cette époque fameuse où les Français vont, dans toutes les parties de l'empire, célébrer la mémoire du pacte d'alliance, contracté sur l'autel de la Patrie, le 14 juillet 1790. La loi prohibe toute fédération particulière ; elle ne permet qu'un renouvellement annuel du serment fédératif dans le chef-lieu de chaque district ; mais nous avons une mesure, qui, sans porter la moindre atteinte au texte de la loi, me paraît être au niveau des grands événements qui se pressent de toutes parts. C'est surtout lorsqu'une grande nation est forcée à faire la guerre pour défendre sa liberté qu'elle sent impérieusement le besoin de maintenir la paix au dedans ; c'est lorsque des dissensions intestines coïncident avec la guerre étrangère, lorsque des méchants veulent exciter le trouble, que les citoyens paisibles ont besoin d'être rassurés. Il faut prouver aux armées qu'elles combattent pour la paix et la liberté. J'ai cru qu'il n'y avait pas de garantie plus sûre à lui donner que la réunion des deux pouvoirs renouvelant le même vœu : celui de vivre libre ou de mourir.

Un grand nombre de Français accourent de tous les départements ; ils pensent doubler leurs forces, si, près de partir pour nos frontières, ils sont admis à la Fédération avec leurs frères de la ville de Paris. Je vous exprime le désir d'aller au milieu de vous, recevoir leur serment et de prouver, aux malveillants qui cherchent à perdre la Patrie en nous divisant, que nous n'avons qu'un même esprit, celui de la Constitution et que c'est principalement par la paix intérieure que nous voulons préparer et assurer nos victoires.

Louis XVI s'était trompé une fois de plus. Après avoir pris connaissance de ce message, dont la forme paraissait pourtant bien faite pour donner satisfaction aux patriotes les plus ombrageux, l'Assemblée discutait longuement sur les mots « je vous exprime le désir d'aller au milieu de vous recevoir leur serment ».

Il était bien clair qu'un désir exprimé par le roi, ne pouvait être accueilli par l'Assemblée. Louis XVI le comprit. Le lendemain, il chargeait Dejoly, ministre de la justice, de déclarer « que ses intentions « n'étaient pas telles qu'on l'avait pensé ; « que ce n'était pas lui seul qui pouvait « ni devait recevoir le serment, mais qu'il « croyait pouvoir le recevoir avec l'Assemblée ».

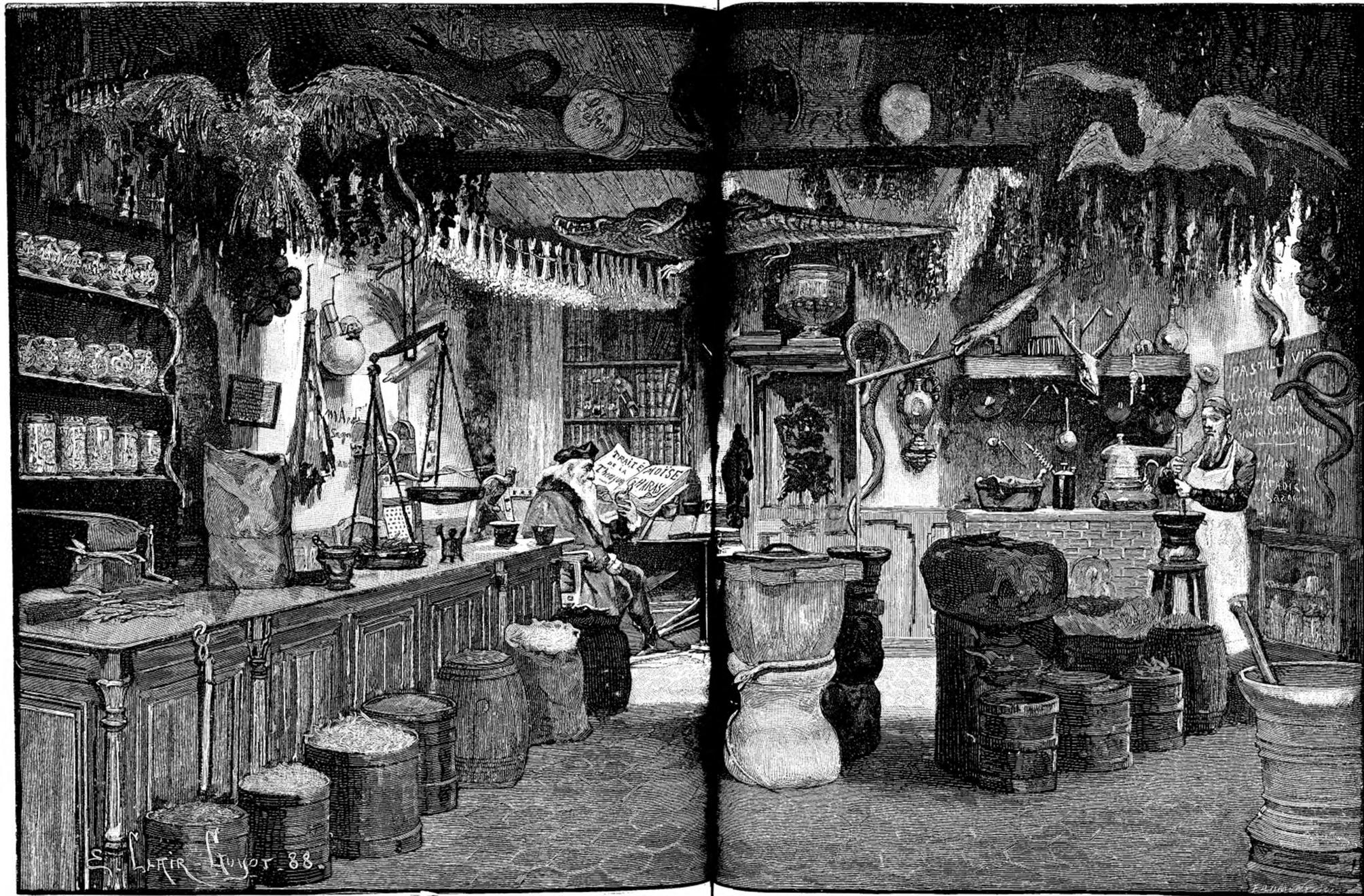
L'Assemblée ne voulait rien entendre ; sur la proposition de Couthon, elle passa à l'ordre du jour.

Le 14 juillet, la fête eut lieu. Louis XVI y parut humilié, vaincu. Madame de Staël, navrée, rappelle ce souvenir dans ses *Considérations sur la Révolution française* :

« Je suivais de loin, dit-elle, la tête du Roi, poudrée, au milieu de ces têtes à cheveux noirs. Son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement au sacrifice. Il descendit, et, traversant de nouveau les rangs



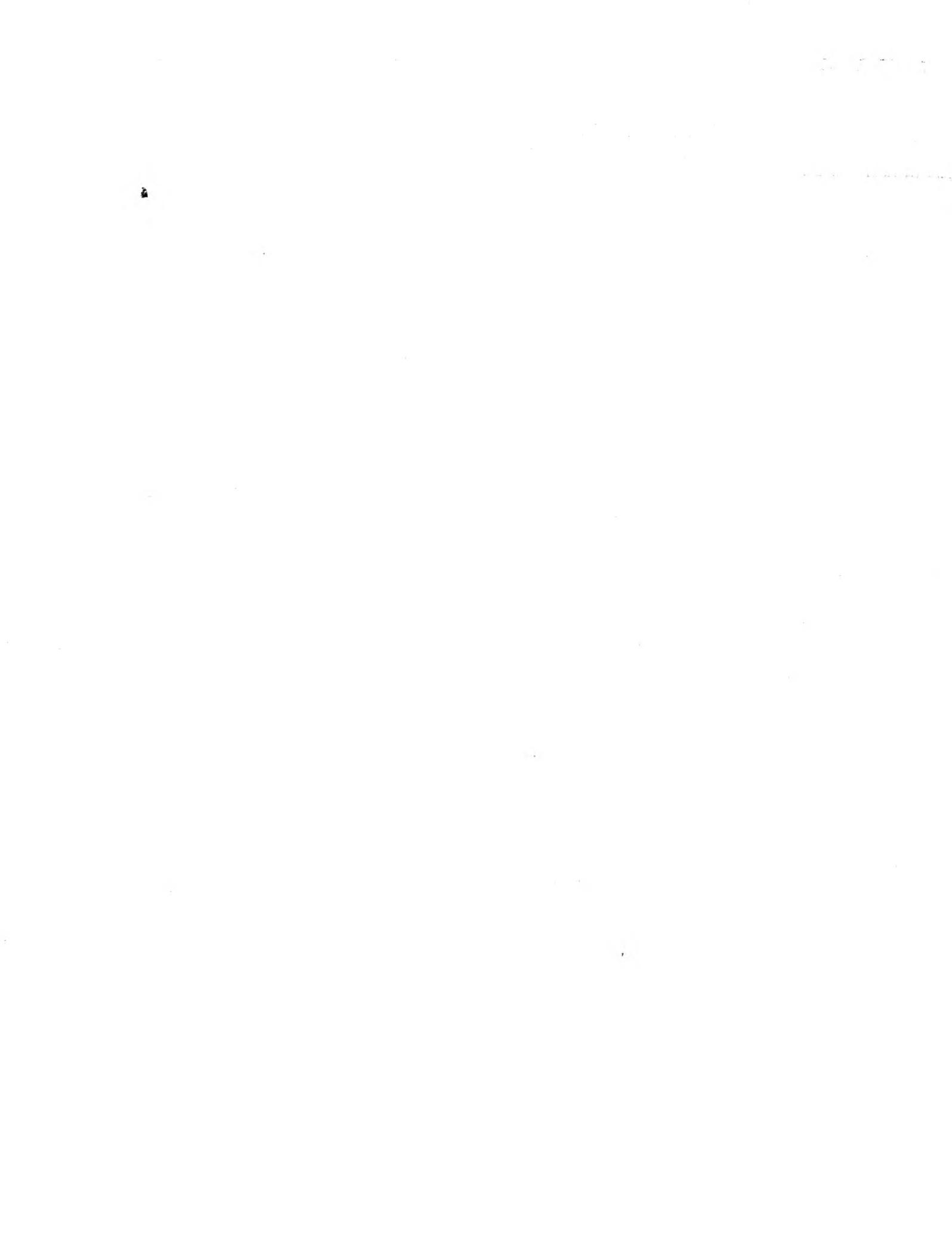
PALAIS DE INDUSTRIE  
EXPOSITION DE SAUVAGE ET D'HYGIENE



Dessin de E. Clair-Guyot.

Gravure de Froment.

BOUTIQUE DE POISE CHARAS  
Apothicaire à Paris 1646 à 1698.



en désordre, il revint s'asseoir auprès de la Reine et de ses enfants. Depuis ce jour, le peuple ne le revit plus que sur l'échafaud ».

« Le héros du jour, dit M. Drumont, était l'hypocrite et oblique Pétion, qui fut certainement avec Egalité, le seul type vraiment bas d'une époque où les monstres eux-mêmes avaient je ne sais quelle terrible grandeur ».

Cet homme, qui en 1790, avait réclamé une loi contre les suspects, ce député sans talent qui prétendait lutter contre Mirabeau, avait vu subitement s'augmenter sa malsaine influence, lors du lamentable voyage de Varennes.

Maire de Paris en 1791, il avait montré la plus profonde incapacité. Au 20 juin 1792, jour anniversaire du serment du Jeu de Paume, il avait laissé, sans tenter la moindre résistance, s'assembler les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine qui avaient résolu de se rendre, suivis de leurs canons, à l'Assemblée nationale et aux Tuileries.

A l'Assemblée, Santerre, à la tête du mouvement, offrit un drapeau, au nom de la députation qu'il représentait, et donna lecture d'une pétition rappelant les députés à l'exécution de la Constitution. Aux Tuileries, la foule armée, dit Prudhomme, « de piques, de faux, de fourches, de croissans, de bâtons garnis de couteaux, de scies, etc. » entra, rejetant tous les obstacles, jusqu'au vestibule du Château. Là, une porte fut ouverte à coups de hache et tout ce monde surexcité, hurlant, fou de colère, se trouva en présence du roi. C'est ce jour là que Louis XVI, abandonné à ses forces personnelles, se vit contraint de se coiffer du bonnet rouge.

Le louche Pétion, probablement l'un des organisateurs de cette triste journée, se présenta aux Tuileries, alors que sa présence n'y était plus nécessaire, il offrit ses regrets au roi et disparut. Sa conduite fut sévèrement jugée. Le 6 juillet, le département de Paris, le rendant responsable de cette déplorable manifestation, le suspendit de ses fonctions et, le 12, le roi confirma cet arrêté ; mais l'Assemblée, le lendemain, cassait l'arrêté du roi.

Pétion devenait ainsi, le 14 juillet, comme le dit M. Drumont, « le héros du jour, » c'est à lui que la foule, toujours frondeuse, adressa ses acclamations les plus enthousiastes.

Au Champ de Mars, entre l'autel de la Patrie et l'Ecole-Militaire, avait été élevé, en l'honneur des citoyens morts pour la patrie aux frontières, une pyramide funéraire sur la face de laquelle on lisait l'inscription suivante :

*Tremblez, tyrans ; nous nous levons pour les venger.*

Intérieurement, le champ était limité par quatre-vingt-trois arbres, devant lesquels se trouvaient autant de tentes portant les noms des quatre-vingt-trois départements. Ces tentes étaient destinées à rece-

voir les députés fédératifs ; mais, au dernier moment, on décida de confondre ces députés avec les bataillons de la garde nationale ; les tentes furent ainsi rendues inutiles.

Du côté de la Seine, on avait dressé un grand peuplier chargé d'écussons et d'armoiries. Aux branches de cet arbre étaient attachés « des couronnes de comtes, de barons, des cordons bleus, des chaînes d'or, des manteaux d'hermine, des titres en parchemin, » en un mot « tous les hochets de feu la noblesse » comme le dit encore Prudhomme.

Au sommet de l'arbre, bien en vue, on avait placé les armes de Lafayette et celles de La Rochefoucault, président du département.

Le programme de la fête voulait que Louis XVI et le président de l'Assemblée nationale missent les premiers le feu à ce « monument de la sottise et de la vanité, » mais on put épargner cette triste besogne au roi, en feignant de ne pouvoir pénétrer avec lui au pied de ce bûcher d'un nouveau genre.

Les historiens du temps sont d'accord pour déclarer que cette cérémonie, à peine digne de collégiens en vacances, amusa beaucoup le peuple et l'occupa toute la soirée.

Louis XVI, ayant prêté le serment civique sur l'autel de la Patrie, le Conservatoire de musique exécuta l'hymne suivant, dont les paroles étaient dues à Marie-Joseph Chénier :

Dieu du Peuple et des Rois, des cités, des campagnes,  
De Luther, de Calvin, des enfants d'Israël,  
Dieu que le Guébre adore au pied de ses montagnes,  
En invoquant l'astre du ciel,

Tu vois se rassembler, dans cette auguste enceinte,  
De l'empire français, les fils et les soutiens,  
Chantant les Droits du Peuple et la Liberté sainte,  
Egaux à leurs yeux comme aux tiens.

Nous avons vu longtemps l'horrible tyrannie,  
Le diadème en tête et le glaive à la main,  
Outrageant, poursuivant la Liberté bannie,  
Fouler aux pieds le genre humain.  
Des brigands féodaux, les rejetons gothiques,  
Alors, à nos vertus, opposaient leurs aïeux ;  
Dans les champs du Midi, des prêtres fanatiques  
Versaient le sang au nom des cieux.

Princes, nobles, prélats nageaient dans l'opulence,  
Le Peuple gémissait de leurs prospérités ;  
Du sang des opprimés, des pleurs de l'indigence,  
Leurs palais étaient cimentés.  
L'injustice des rois, toujours si bien servie,  
Peuplait d'infortunés un repaire odieux ;  
Au fond de ce tombeau, condamnés à la vie,  
Ils expiraient sans voir les cieux.

En des cachots sacrés, l'oisiveté stupide,  
Afin de plaire à Dieu, détestait les mortels ;  
Des martyrs, périssant par un long suicide,  
Blasphémaient au pied des autels.  
Ils n'existeront plus, ces abus innombrables ;  
La sainte Liberté les a tous effacés.  
Ils n'existeront plus, ces monuments coupables ;  
Son bras les a tous renversés.

Soleil qui, parcourant la route accoutumée,  
Donnes, ravis le jour, et règles les saisons,  
Qui, versant des torrents de lumière enflammée,  
Mûris nos fertiles moissons.

Feu pur, oeil éternel, âme et ressort du monde,  
Puisses-tu des Français admirer la splendeur,  
Puisses-tu ne rien voir, dans ta course féconde,  
Qui soit égal à leur grandeur.

Malheur au despotisme, et que l'Europe entière,  
Du sang des oppresseurs engraisant ses sillons,

Soit pour notre Deesse un vaste sanctuaire  
Qui dure autant que tes rayons.  
Que des siècles trompes le long crime s'expie !  
Le ciel, pour être libre, a fait l'humanité :  
Ainsi que le tyran, l'esclave est un impie,  
Rebelle à la divinité !

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE et la Boutique de Moïse Charas

En dehors du bassin à flot et de ses cent attractions chaque jour renouvelées, il est d'autres parties de l'Exposition qui suffiraient à attirer et à retenir les visiteurs ; nous avons déjà parlé de cette scène si dramatique que l'éminent peintre et sculpteur Ludovic Durand présente sous le nom d'un « Drame en mer » — Aujourd'hui nous voulons parler d'une reconstitution qui, par le pittoresque et l'exactitude, l'emporte sur tout ce qu'on avait tenté jusqu'à ce jour.

M. Louis Bourne, l'habile organisateur des sections de l'hygiène et de l'alimentation, a reconstitué telle qu'elle existait en 1690, l'officine de Moïse Charas, pharmacien du roi. Notre gravure, d'après un dessin de M. Clair-Guyot, rend exactement cette scène des plus intéressantes ; pour la décrire, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire les notes suivantes écrites par M. Bourne pour le journal *Le Travail*, qu'il dirige avec tant de compétence :

On voyait encore, quelques années avant 1830, dans la rue des Boucheries-Saint-Germain, tout près de la rue du Cœur-Volant, une ancienne pharmacie ayant pour enseigne : *Aux Vipères d'or*.

Elle avait été fondée par Moïse Charas au xvii<sup>e</sup> siècle. C'est elle que nous avons reconstituée au Palais de l'Industrie, non pas telle que nos pères l'ont pu voir au commencement de notre siècle, mais bien telle qu'elle était vers 1690, au moment où son fondateur, ayant abjuré le protestantisme, de retour d'exil, jouissait des faveurs royales et d'un renom populaire.

Des guirlandes de racines et de plantes médicinales entouraient sur la devanture un énorme groupe de vipères en bois doré, et lorsque l'on pénétrait dans la boutique on retrouvait l'ameublement complet de ce temps, décrit avec tant d'exactitude par Jean de Renou.

Après avoir franchi l'épais berceau de verdure desséchée qui obstruait l'entrée, on trouvait à gauche un vaste comptoir, au-dessus duquel étaient suspendues de grandes balances attachées au plafond. Une série de mortiers de métal, de pierre, de marbre, de porphyre et d'agate occupait le pourtour du comptoir, au pied duquel se trouvaient letgalions et les tonneaux remplis de fleurs et de plantes aromatiques.

Au fond, s'élevait un fourneau en maçonnerie, dont la hotte était chargée d'ustensiles divers ; on voyait briller des alambics, des bassines, tout un arsenal d'appareils, dont alors on faisait montre. Un peu partout, sur des planches, dans des niches au-dessus des portes, l'œil rencontrait des vases de faïence à dessins bleus sur fond blanc.

L'un de ces vases contenait l'*Électuaire de Mithridate*, un autre l'*Aurea Alexandrina*, un troisième la *Theriaca magna Andromachi*. Au centre de la boutique, on voyait le grand mortier de porphyre dans lequel se préparaient les poudres composées, les élec-

tuaires solides, les masses pilulaires des pharmacopées arabes.

C'est le véritable mortier de Charas que nous exhibons à côté du vase authentique dans lequel, sous la triple garantie de trois cadenas, on renfermait la fameuse panacée universelle, la *thériaque*.

Puis, tout autour de l'officine, sur des tablettes disposées avec ordre et symétrie, se trouvaient de grosses cruches de grès pour les eaux distillées, l'hydromel et l'hyppocras. Dans des chevrettes de terre vernissée, se conservaient les sirops et les oxymels; dans des boîtes d'étain, les électuaires, les confectons, les opiats; dans des burettes en terre cuite, les huiles médicales; dans des pots de faïence, les onguents et les cérats; dans des coffrets de bois, les résines, les larmes, les gommes et les minéraux; dans des sacs de cuir, les épices si chères alors; dans des paniers de jonc et d'osier, toutes sortes de fruits secs; dans des boîtes tournées, de forme plus ou moins élégante, les écorces, les fleurs, les tablettes; enfin, des guirlandes de plantes médicinales, suspendues aux solives du plafond, décoraient de façon très pittoresque les parties supérieures de l'officine.

Moïse Charas était assurément l'un des hommes les plus actifs et les plus intelligents de son temps; mais le fondateur des *Vipères d'Or* était, néanmoins, l'un des derniers sectateurs de la polypharmacie arabe, l'un des derniers adeptes de l'alchimie expirante, et la physionomie de son officine était la représentation exacte de l'état de son esprit et du trouble de sa science. La boutique de Charas avait l'air grave, mystique; ce n'étaient que griffons, chimères, centaures, emblèmes d'alchimie, images grotesques, animaux fantastiques, vipères en nombre infini, glissant sur les chambranles, courant le long des corniches, enlaçant les colonnes, remplissant la sombre officine de leur souffle venimeux.

Au temps de Charas, la vipère était encore un animal mystique dont l'histoire naturelle était inconnue, mais dont la réputation de guérisseur subsistait depuis Andromaque, médecin sous Néron, et véritable inventeur de la thériaque. Le serpent qui se mord à la queue est le symbole de l'éternité; la chair de la vipère pouvait bien être la panacée par excellence contre tous les maux, le remède suprême qui prolonge indéfiniment la vie de l'homme!

A côté de la boutique de Moïse Charas, se trouve comme terme de comparaison une brillante pharmacie modèle flanquée de son laboratoire complet; le visiteur peut ainsi en passant des *Vipères d'Or* à la Maison moderne se rendre compte des progrès réalisés dans l'art de préparer les médicaments — et combien il a fallu d'efforts et d'énergie pour combler le passé qui sépare l'alchimie de la science conquérante de nos jours. M. Bourne, par son étude approfondie des siècles passés, et sa connaissance remarquable de la science pharmaceutique moderne, tout en intéressant vivement les visiteurs profanes, a su conquérir les suffrages du monde savant; ce n'est pas un mince éloge et nous le félicitons vivement de son succès très mérité.

## BIBLIOGRAPHIE

### ACTEURS ET ACTRICES DE PARIS

Sous le pseudonyme « *Adrien Laroque* », notre collaborateur Emile Abraham publie un petit volume intitulé : *ACTEURS ET ACTRICES DE PARIS*, qui intéressera non seulement tous les artistes, mais tous ceux qui, de loin ou de près, s'occupent de théâtre et sont friands d'anecdotes et de détails inédits.

On trouve ACTEURS ET ACTRICES DE PARIS à la *Librairie Nouvelle*, chez tous les éditeurs de brochures dramatiques, et le soir, dans tous les théâtres, où ils sont vendus par les crieurs de l'*Entracte*.

## Les Théâtres

Le reprise de *Barbe-Bleue* nous rajeunit de vingt-deux ans... hélas! par le souvenir seulement. — Sur la pièce, le temps n'a exercé que de faibles ravages et la musique conserve toute sa fraîcheur.

Que de belle humeur, de fine raillerie et d'esprit dans le livret; quelle verve intarissable, quels rythmes pimpants, alertes, entraînants dans la partition!

*Pourquoi que j'aurais pas comm' les autres?... et je suis Barbe-Bleue ô gué!...* et *c'est un Rubens...* ces airs, et tant d'autres, on les a entendus avec joie; on ne les avait pas oubliés, car ce sont des amis.

De la distribution primitive, il reste Dupuis, qui, sans être l'étrénelant Dupuis d'autrefois, personnifie encore avec beaucoup d'habileté et d'autorité le fameux escamoteur de femmes — mort Kopp, mort Couder, mort Grenier. Et mortes pour la scène M<sup>lles</sup> Schneider et Aline Duval.

Baron représente avec une bien plaisante fantaisie le roi Bobèche. M<sup>lle</sup> Jeanne Granier joue et chante Boulotte avec un brio éclatant; elle a remporté un grand succès. Ce n'est pas la Boulotte créée par Schneider d'une façon inoubliable; c'est une Boulotte plus gamine, mais délicieuse aussi.

La direction des Variétés a remonté complètement l'opérette de MM. Meilhac et Ludovic Halévy et d'Offenbach; ce ne sont que décors et costumes neufs!

Victoire complète à l'Ambigu, avec *Roger la Honte*.

Fait assez rare, l'action du drame n'est pas moins claire pour ceux qui ne le connaissent pas que pour les lecteurs du roman qui l'inspire.

C'est en collaboration avec M. Grisier que M. Jules Mary, tira de son roman ce drame très bien charpenté et où les tableaux pathétiques et les tableaux pittoresques se succèdent habilement.

La *Cour d'assises*, d'une réalité saisissante, suffirait à la vogue certaine de la pièce. Et rien d'émouvant comme de voir et d'entendre une enfant en deuil de sa mère déposer comme témoin dans une affaire criminelle dont son père est l'accusé... Accusé innocent et qui ne veut pas se disculper.

La villa Farnoy et la messe de minuit, la nuit de Noël, au milieu d'un paysage enseveli sous la neige, produisent également un grand effet.

Montal, qui semblait à jamais voué aux traîtres, joue cette fois la victime; il attendrit dans le personnage de Roger Laroque. Gravier, parfait dans l'avocat Lucien de Noirville; Péricaud et Eugère, tous les deux la joie du public! M<sup>me</sup> Harris, jeune premier rôle qui revient à l'Ambigu, précédée d'une réputation acquise en province, et justifiée, et M<sup>me</sup> Lévy-Leclerc, ingénue, contribuent à une fort bonne interprétation. Mais, à la petite Pauline Breton, qui remplit avec beaucoup de naturel et de sensibilité le rôle de la petite Suzanne, à la petite Pauline Breton, déjà une comédienne, le plus grand succès de cette interprétation.

Réapparition, au Châtelet, de *Cendrillon*. la féerie bien des fois centenaire, et rajeunie par M. Ernest Blum.

Elle peut espérer encore de nombreuses et belles représentations cette pièce à grand

spectacle, d'une mise en scène éblouissante, avec ses ballets à la tête desquels brille M<sup>lle</sup> Stichel et avec Thérèse pour étoile.

La diva populaire redit, intercalés dans le rôle de M<sup>me</sup> de la Pinchonnière, quelques-uns de ses refrains connus et s'y fait toujours applaudir. Cendrillon, c'est M<sup>lle</sup> Demarsy, jolie à ravir, et le prince Charmant, c'est M<sup>lle</sup> Lantelme, bien jolie également! Jolies aussi les fées qui traversent ces trente tableaux tirés du conte de Perrault, armées de leur bague magique. Chamerov, un amusant sire de la Pinchonnière; Albert Lévy, non moins amusant dans Riquiqui, et Lerand, dans Hurluberlu XIX, débitent avec un imperturbable sang-froid les lazzi plus ou moins gros de ces trois illustres personnages.

\*\*\*

Brillante inauguration de saison au Cirque d'Hiver, où les représentations ne commencent désormais qu'à huit heures et demie.

Félicitons M. Franconi de cette mesure, car on dîne tard aujourd'hui.

Ah! les théâtres qui ouvriraient leurs portes à neuf heures et les fermeraient à onze! Spectacles courts et bons; qualité plutôt que quantité... mais c'est un rêve!

Les *toutes gymnastiques* des frères Bugny; le chanteur à voix multiple; miss Lottie, la femme aéroliithe; les chevaux en liberté, dressés et présentés par Loyal, et l'ascension du chat Blondin sont à citer parmi les meilleurs numéros du programme; et que de rires pour l'entrée des deux clowns anglais qui échangent force gifles et coups de trique avec leur flegme bien britannique.

Emile Abraham.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

### EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

Plumes métalliques Blanzly Poure et Co  
Voir à la dernière page

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La semaine qui prend fin a eu plus d'un point de ressemblance avec sa devancière.

Les cours ont été aussi peu soutenus et les transactions sont restées tout aussi étroites. Le mois d'octobre ramène habituellement à Paris les spé-

culateurs sérieux, mais cette année on ne s'est pas encore aperçu de leur présence à la Bourse, les transactions paraissent devoir rester aussi modérées en octobre qu'elles l'étaient au plus fort de la mort-saison. Toutefois quelques grandes affaires sont, paraît-il, sur chantier: elles contribueront largement au retour de l'animation qui fait encore défaut.

Quant à la tenue des cours, elle se modifiera favorablement avec la reprise des affaires, les vendeurs qui ne sauraient conduire plus loin leur mouvement, céderont alors bon gré mal gré la place au parti de la hausse.

X

L'hésitation dont a fait preuve la spéculation pendant cette dernière période hebdomadaire a été plus sensible sur tous les fonds d'Etat.

Nos Rentes elles-mêmes s'en sont ressenties. Nous relevons aujourd'hui le 3 0 0 à 82.40, l'Amortissable à 84.87 et le 4 1 2 0 0 à 105.45 sur le marché à terme. On cote, au comptant, le 3 0 0 à 82.35, l'Amortissable à 84.87 et le 4 1 2 0 0 à 105.30.

Les Consolidés anglais, très faibles au début de la semaine, ont ensuite manifesté des tendances moins lourdes. Ils sont à 97 1/2.

L'Italien se traite à 96.27. Nous retrouvons l'Extérieure espagnole à 73.75. Le Turc finit à 15.10.

L'Egypte unifiée vaut 426.25. Le 4 0 0 Hongrois reste à 83.75. Le 4 0 0 Autrichien fait 91.40.

Les Fonds Russes jouissent d'une certaine fermeté. Nous relevons l'Emprunt 1880 à 86.80 et l'Emprunt 1884 à 101.75.

X

La tenue des valeurs de Crédit a été également peu satisfaisante: mais les tendances ont été moins lourdes que sur les fonds d'Etat.

La Banque de France, en élevant le taux de son escompte, a vu se relever le cours de son action avec la perspective de plus gros bénéfices.

Le Comptoir d'Escompte reste à 1050. Quant au Crédit Foncier, il est ferme à 1.373.75. Il ne s'est produit sur les obligations du Crédit

Foncier que des mouvements d'une faible étendue. La cote de ces valeurs ne s'est pas ressentie de la crise qui affecte aujourd'hui les cours d'un grand nombre de valeurs de spéculation. Les détenteurs d'obligations foncières et communales sont et entendent demeurer étrangers aux petits calculs de ces nombreux groupes d'agités qui spéculent sur les mouvements des cours. Ce sont de paisibles rentiers qui n'ont eu qu'un placement en vue.

Avec les obligations foncières et communales à lots, on ne touche pas, sans doute, de bien gros revenus, on obtient un peu moins qu'avec les Rentes et les obligations des chemins de fer. Mais la différence est à peine sensible et on y trouve une compensation dans les nombreuses chances de tirages auxquelles on est associé.

Les Bons à lots se négocient sur les cours de 119 francs. Les bons algériens ne sont encore qu'aux environs de 112 francs. Il y a en leur faveur un écart de 7 francs qui doit disparaître, car les avantages et les garanties du porteur d'un Bon algérien ne le cèdent en rien aux avantages et aux garanties du porteur d'un Bons à lot. Les deux valeurs présentent le même attrait. Elles procurent, moyennant un faible débours dont le remboursement aura lieu majoré dans de fortes proportions, des chances de lots très importantes.

X

Les obligations à lots de la Compagnie du Canal de Panama ont donné lieu cette semaine à des demandes très nombreuses, aussi bien à la Bourse qu'aux guichets de la Compagnie qui continue à les délivrer aux capitalistes.

L'épargne se porte avec d'autant plus d'empressement sur ces titres de tout repos que nous sommes à la veille du tirage exceptionnel du 15 octobre. On sait qu'à ce tirage il sera extrait de la roue des numéros supplémentaires répartissant entre les souscripteurs les 614,000 francs de lots échus au premier tirage du 15 août dernier, à des titres non encore placés dans le public.

Il est convenu aussi que tout numéro affecté à une obligation encore à la souche sera remis dans la roue en présence du public et que les numéros gagnants ne seront attribués qu'à des obligations placées. En prenant cette décision, qui n'avait jamais été appliquée dans des cas semblables, la Compagnie du Canal de Panama a voulu donner une nouvelle preuve de sa sollicitude envers la légitime de 600,000 capitalistes, grands ou petits, qui

ont suivi la fortune de M. Ferdinand de Lesseps, et qui triompheront avec lui à Panama comme ils ont triomphé à Suez.

A la Bourse, les négociations des valeurs à lots avec participation certaine aux chances de lots sont suspendues cinq jours avant le tirage: la Compagnie a pris des dispositions pour délivrer jusqu'au samedi 13 octobre au soir, des obligations donnant droit aux lots qui seront tirés le 15 octobre.

En présence de cette mesure si favorable aux capitalistes, on comprend facilement l'empressement des souscripteurs qui veulent participer au grand tirage exceptionnel du 15 octobre.

On sait qu'il sera extrait de la roue un lot de 500,000 francs, un lot de 250,000 francs, deux lots de 100,000 francs, sans compter 134,000 francs d'autres lots moins importants. On sait qu'il y a des tirages tous les deux mois et que le chiffre des lots est de 366 par an, soit un capital annuel de 3,300,000 francs.

Ajoutons qu'aucun titre similaire n'est aussi largement doté au point de vue des lots que les obligations à lots de Panama rapportant 15 francs par an, soit 4 1 2 0 0, et que le paiement des lots et le remboursement du capital sont garantis par une société civile qui, à l'heure actuelle, a déjà déjà déposé dans les caisses du Crédit foncier de France une somme de 83 millions de francs en rentes françaises.

Rappelons, pour finir, que les obligations de Suez à lots, émises à 300 francs, font actuellement 600 francs, et que les souscripteurs ont doublé leur capital.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la NormandieDéparts du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 23 et de Marseille le 4 de chaque moisPour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduitsEnvoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**GELLÉE FRÈRES,** Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAÏQUES

En Grès Cérane

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

**L. CHAMBON Fils**

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 &amp; 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 30 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon, Neufchâtel, Révilly,  
Châlon. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi <sup>fr</sup> du Catalogue.

**A. GOELZER**Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

**DE SALLES DE BAINS**

ET D'HYDROTHERAPIE

**LAVABOS**

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. STE COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cauton



**FLANELLE VEGETALE**  
**"PIN"**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Navre, PARIS

**GRANDE BRASSERIE**  
**DREHER**

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis  
**KUHN directeur**

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
10, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
cun appareil intérieur. Iso-  
lement complet du linge,  
sans contact avec les sur-  
faces chauffées.  
**DIPLOMES D'HONNEUR**  
& Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandez Prospectus et coût.  
51, rue de Valenciennes, Paris

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIERES (SEINE)

**PIERRES EN BETONS AGGLOMERES COIGNET**  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAÏQUES  
**MOSAÏQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES  
B<sup>tes</sup> SGDC

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage. VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

<p>MÉDAILLE D'OR — AMSTERDAM 1883</p>		<p>DIPLOME D'HONNEUR — EXPOSITION des BIÈRES FRANÇAISES — Paris 1887</p>
---	---	--

GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, S.Br.G. D.G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Etranger à l'Exposition.  
La Décoration du Palais des Machines.  
Au Champ de Mars : C. L.  
Le Champ de Mars (1751-1889), C. Viré.  
L'Exposition de blanc et noir.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Les Théâtres, *Emile Abraham*.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Le ministre de l'agriculture,  
Le Conseil supérieur des haras consulté,  
Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Une exposition universelle chevaline et asine d'animaux reproducteurs aura lieu à Paris, en 1889, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre.

Art. 2. — Les catégories d'animaux et les primes à décerner sont fixées conformément au tableau ci-après :

- 1<sup>re</sup> catégorie. — Races de pur sang.
- 2<sup>e</sup> catégorie. — Race arabe.
- 3<sup>e</sup> catégorie. — Races trotteuses.
- 4<sup>e</sup> catégorie. — Races dites de demi sang.
- 5<sup>e</sup> catégorie. — Races de trait.
- 6<sup>e</sup> catégorie. — Espèce asine.

Les primes non décernées dans une catégorie pourront être reportées sur d'autres.

Un objet d'art sera attribué, dans chaque catégorie, à l'éleveur français ou étranger qui aura présenté le plus beau lot d'ensemble comprenant au moins cinq animaux.

Art. 3. — Les propriétaires des animaux peuvent seuls exposer.

Art. 4. — Ceux des chevaux exposés par la France ou les nations étrangères, qui sont la propriété des gouvernements, ne concourront pas pour les primes. Il pourra leur être accordé des médailles ou diplômes en dehors des médailles annoncées au présent programme.

Art. 5. — L'âge des animaux se compte à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur naissance.

Art. 6. — La taille des animaux est mesurée à la potence.

Art. 7. — L'origine des produits ou la saillie, en 1889, des femelles pour lesquelles cette condition est exigée, seront constatées au moyen de pièces officielles fournies par le propriétaire, lors de la réception des animaux à l'Exposition.

Art. 8. — Les frais de conduite et de transport seront supportés par les exposants, d'après le tarif réduit consenti par les compagnies de chemins de fer, sur la présentation du certificat d'admission au concours qui leur sera délivré par le ministre, sans préjudice des avantages analogues que les gouvernements étrangers assureraient à leurs nationaux sur leur propre territoire.

Art. 9. — Les exposants choisiront eux-mêmes, en se conformant toutefois aux conditions du programme, les catégories et section dans lesquelles devront figurer les animaux ; ils ne pourront les faire concourir que dans une seule section.

Art. 10. — Les animaux seront logés gratuitement dans le local de l'Exposition.

Les exposants devront pourvoir à la nourriture de leurs animaux. Un fournisseur auquel ils pourront s'adresser facultativement sera installé près de l'Exposition ; il vendra des denrées de première qualité à un prix arrêté préalablement en vertu d'une adjudication.

Les exposants devront se munir de palefrenier pour donner aux animaux tous les soins nécessaires.

Aucun animal, une fois admis à l'Exposition, ne pourra en être retiré, à moins de maladie constatée. Les propriétaires pourront, toutefois, s'ils le désirent, être autorisés à faire passer la nuit à leurs animaux hors de l'enceinte de l'Exposition, en se conformant aux heures indiquées pour leur sortie et leur rentrée. Dans ce cas, ils auront à consigner une somme de cent francs, qui restera acquise à l'Exposition, si les animaux ne sont pas ramenés.

Art. 11. — Une infirmerie sera établie pour les chevaux malades.

Art. 12. — Un service médical sera organisé pour les hommes de service.

Art. 13. — Il sera formé dans chaque département et dans chaque pays exposant un comité d'admission chargé de recevoir les demandes, d'examiner si les animaux sont sains et dignes de figurer à l'Exposition et de les refuser au besoin.

Les demandes d'admission devront être faites en double exemplaire et conformément au modèle annexé au présent règlement, sur des feuilles détachées qui seront distribuées gratuitement au ministère de l'agriculture, direction des haras, et dans toutes les préfectures et sous-préfectures. Il en sera mis à la disposition des commissaires des gouvernements étrangers. Ces feuilles, signées par les

exposants, devront être adressées, pour la France et l'Algérie, au préfet de chaque département ; pour l'étranger, aux commissaires représentant la nationalité à laquelle l'exposant appartient. Elles seront contrôlées respectivement par les présidents de comité ou les commissaires étrangers dans toutes les indications qu'elles contiennent. Elles devront être parvenues au ministère de l'agriculture, direction des haras, avant le 1<sup>er</sup> juin 1889.

Les exposants qui, après cette déclaration, ne pourraient amener les animaux engagés seront tenus d'en faire la déclaration au Ministère de l'Agriculture, direction des haras, avant le 1<sup>er</sup> août.

Art. 14. — Un comité central fonctionnera les 29, 30 et 31 août pour recevoir les animaux à leur arrivée à l'Exposition et leur assigner la place qu'ils doivent occuper.

Les animaux à exposer devront être arrivés le samedi 31 août au plus tard. Ceux qui seraient présentés après cette date seront rigoureusement refusés.

Art. 15. — Le jury chargé de décerner les récompenses sera nommé moitié par le Ministère de l'Agriculture, moitié par les exposants.

En outre, chaque pays étranger exposant au moins 10 chevaux aura droit de choisir un juré.

Art. 16. — Le directeur des haras est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 octobre 1888.

Le Ministre de l'Agriculture,  
VIETTE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXPOSITION  
Universelle Internationale  
de 1889, à Paris.

Espèces chevalines  
et asines.

Modèle de demande d'admission.

Je soussigné (1) demeurant  
à (2) déclare  
présenter à l'Exposition internationale  
de 1889, à Paris, un (3)  
nommé (4)  
et dont le signalement est le suivant :  
taille (5) issu de  
l'étalon (6) et de la

- (1) Nom du propriétaire.
- (2) Domicile, en indiquant le département.
- (3) Indiquer si c'est un étalon ou une jument, un baudet ou une ânesse.
- (4) Si l'animal a un nom, l'indiquer.
- (5) Taille, robe, marques particulières.
- (6) Nom et race du père de l'animal exposé.

jument (7) né à (8)  
 en 18 (9)  
 Je déclare, en outre, désigner l'animal ci-dessus signalé pour concourir dans (10) catégorie division section.  
 (Signature)  
 Vu et contrôlé,  
 A le 1888 .  
 Le Président du Comité d'admission du département d' (11)  
 (Signature)

- (7) Nom et race (s'il est possible), espèce de la mère.  
 (8) Localité où l'animal à exposer est né.  
 (9) Année de la naissance.  
 (10) Indiquer le numéro de la catégorie, de la division et de la section.  
 (11) Pour l'étranger, la personne chargée des mêmes fonctions que le président du comité d'admission en France.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le président de la commission d'économie sociale à l'exposition universelle de 1889 vient de décider que le dernier délai pour les demandes d'admission à cette exposition est irrévocablement fixé au 31 octobre. La désignation des emplacements a commencé dans les premiers jours de ce mois.

Les ponts roulants de la grande galerie des machines se déplaceront sur les ailes de deux poutres établies pour soutenir la transmission générale de mouvements. Ils seront mus par l'électricité et seront employés, pendant la construction et la démolition, à la manœuvre des pièces de machines et pendant l'Exposition au transport des visiteurs dans l'axe de la grande galerie des machines.

C'est, croyons-nous, la première fois que des appareils de ce genre seront vus en mouvement dans une exposition; particularité intéressante à la fois pour le public et pour les constructeurs, qui ne les présentaient jusqu'ici qu'à l'état d'immobilité. D'autre part, si l'on considère la hauteur considérable de la galerie des Machines, tout appareil en mouvement au-dessus des poutres aura l'avantage de diminuer le vide restant au-dessus des machines établies sur le sol. Enfin, pour l'examen même des appareils en mouvement, il y aura un grand avantage à pouvoir les considérer en se tenant sur un point élevé.

Pour accéder aux ponts roulants, les poutres seront réunies à leurs extrémités par des plates-formes auxquelles on arrivera par des escaliers élégamment décorés et par un ascenseur à chaque bout. Le trajet total durera de 15 à 20 minutes.

Les maisons Mégy, Echeverria et Bazan, et Bon et Lustrement ont été déclarées adjudicataires de cette entreprise.

Voici quel est le tracé de la nouvelle ligne du chemin de fer du Champ de Mars à Puteaux. Elle part de l'Exposition, en se raccordant à la gare de Grenelle sous le grand viaduc d'Auteuil. De la gare de Grenelle, elle se dirige sur les Moulinaux. Elle dessert Issy, le Bas-Meudon et les nombreuses usines du Bas-Issy.

Des Moulinaux, la ligne se dirigera sur Sèvres, où la station sera établie près du pont; puis elle revient sur Saint-Cloud entre les coteaux et la Seine. Entre Sèvres et Saint-Cloud, sera placée une gare de marchandises desservant les deux localités. La ligne suit le parc de Saint-Cloud et arrive à la place d'Armes, qu'elle traverse par un tunnel de 141 mètres. A l'extrémité du souterrain, sera la gare de Saint-Cloud, construite à côté du restaurant de la Tête-Noire.

En partant de Saint-Cloud, la nouvelle voie se relève dans le coteau; elle se développe alors entre la Seine et la ligne de Versailles, qu'elle suit presque parallèlement, et arrive, à mi-côte, à Suresnes. Là se trouvera un tunnel de 285 mètres de longueur, qui, passant sous la rue du Mont-Valérien, aboutira à la station. De là, le chemin de fer, par une longue tranchée ouverte dans le coteau, remontera jusqu'à la ligne de Versailles, à laquelle il se raccordera à la station de Puteaux.

Cette nouvelle ligne aura une longueur totale de 18 kilomètres; le prix de revient en sera d'environ 20 millions. Les travaux ont été divisés par lots entre plusieurs adjudicataires et attaqués à peu près en même temps sur tous les tronçons de la voie. Ils ont été commencés en mai 1887 et poussés avec activité; ils seront entièrement terminés dans le courant de 1889 et, probablement, avant l'ouverture de l'Exposition.

Une Exposition commerciale, industrielle et de viticulture s'ouvrira à Alger en décembre prochain, pour se terminer en mars 1889. Elle sera établie dans des constructions métalliques, sur le vaste champ de manœuvres de Mustapha.

M. Edmond Baume, architecte, est nommé commissaire délégué pour la France.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Grande-Bretagne.

Les travaux d'installation de la section britannique sont commencés et vont être poursuivis avec activité. Les décorateurs désignés par la commission de Londres ont installé leur ateliers.

### Russie.

Le *Norosti* continue à encourager les industriels russes à participer à l'Exposition universelle de 1889. Il signale une lettre écrite en allemand par une main inconnue, dans le but de dénoncer une prétendue coalition des membres de l'industrie française, qui essaieraient d'empêcher le succès des produits étrangers à l'Exposition.

Inutile de démentir cette nouvelle, dont l'organe russe fait du reste justice.

### Portugal.

M. Chrysostome Melicio, pair du royaume de Portugal et directeur d'un des journaux les plus importants du pays est arrivé à Paris.

M. le sénateur Melicio est chargé officiellement par son gouvernement d'orga-

niser l'exposition portugaise au Champ de Mars.

### Danemark.

La participation des industriels danois est désormais assurée. Le Comité qui s'est constitué à Copenhague, sous la présidence de M. Carl Jacobsen, vient de prendre possession des espaces réservés au Danemark. La plupart des exposants, qui figurent actuellement à l'Exposition de Copenhague, ont fait connaître leur intention d'envoyer leurs produits à Paris.

### Roumanie

Le prince Georges Bibesco, dans une lettre adressée à tous les journaux roumains, décline toute candidature aux prochaines élections. Il déclare vouloir consacrer tout son temps à la réussite de l'œuvre nationale de la participation de la Roumanie à l'Exposition de 1889.

Le prince invite le gouvernement à suivre l'exemple des nations étrangères qui, sans prendre part officiellement à l'Exposition, ont voté des fonds destinés à encourager les efforts privés de leurs nationaux.

### Japon.

La commission impériale a fait savoir qu'elle se proposait d'organiser une exposition très complète des produits agricoles et horticoles du Japon. L'Administration a pu réserver à cet effet un vaste emplacement situé dans les jardins du Trocadéro. Cette exposition, d'après les renseignements déjà parvenus, aura un caractère très pittoresque et sera certainement un des attraits du Trocadéro.

La circulation, comme nous le faisons pressentir dans notre dernier numéro, a été interdite sur le pont d'Iéna et dans le bas de l'avenue de La Bourdonnais. Les *Bateaux Parisiens* ont, par suite, supprimé leur station du pont d'Iéna; aussi le quartier adresse-t-il de tous côtés des réclamations très fondées, car il est déshérité. On lui supprime le tramway Pont de l'Alma-Bastille, ainsi que l'escale du bateau; la plus proche station des voitures se trouve avenue Rapp, mais elle est trop souvent déserte. Aussi les nombreuses personnes qui se rendent chaque jour aux différentes directions de l'Exposition, notamment à l'Exploitation, sont-elles fort embarrassées pour rentrer dans Paris. Les conseillers municipaux du quartier se sont intéressés à la question. Il est à désirer qu'ils réussissent à lui faire avoir une solution favorable.

## LA DÉCORATION INTÉRIEURE du Palais des Machines

Je vous ai déjà dit quelle surface fabuleuse les peintres décorateurs ont à couvrir pour orner l'énorme nef du Palais des Machines. Dix-huit mille mètres carrés, presque deux hectares!

Cette surface se compose de dix grands panneaux de seize mètres de côté, représentant les armes et les attributs des grandes capitales du monde et de cent vingt-quatre panneaux représentant les écussons des chefs-lieux de nos départements et ceux des grandes villes de l'étranger. Ces panneaux ont 16 mètres de hauteur sur cinq mètres vingt de large. Leur disposition est très heureuse. Au bas de tous ces panneaux, règne une crête de ferraille qui enlève la ligne droite et semble couronner les parois verticales. Au-dessus de cette crête, est une sorte de trophée de produits et d'attributs, de plantes, de machines ou d'animaux, indiquant les richesses agricoles ou industrielles de la contrée : plus haut, au centre du panneau, les armes du chef-lieu de département ou de la ville principale étrangère; au sommet, un cartouche portant le nom du département ou du pays.

Comme les deux travées extrêmes seront pleines, sans vitrage, elles seront également couvertes de peintures décoratives.

\*\*\*

En un peu plus d'un mois, les décorateurs ont peint plus de la moitié de la surface, c'est-à-dire 9,500 mètres carrés.

Ce gigantesque travail décoratif est dévolu à MM. Alfred Rubé, Philippe Chaperon et Marcel Jambon, les habiles décorateurs des grands théâtres de Paris.

M. Chaperon est l'architecte, le compositeur des motifs. MM. Rubé et Jambon sont les artistes qui les exécutent.

Pour le Palais des Machines, l'atelier se compose d'environ cinquante peintres décorateurs, installés dans les galeries des Expositions diverses.

Le travail du décor se subdivise, et des équipes spéciales se succèdent dans ses diverses phases.

On commence par étendre la toile sur le sol et on lui donne une première couche de couleur, base de toutes les autres. Ce fond de couleur, généralement gris, s'appelle l'impression.

Le dessin, de grandeur d'exécution, est fait sur de grandes feuilles de papier et tous les traits sont piqués par des pointes; si bien que le dessin est marqué à jour par une infinité de petits trous.

Le papier ainsi préparé est posé sur la toile qui a reçu sa première couleur, son fond, son impression. On frotte le papier troué avec de la poussière de charbon qui, passant par les petits trous, transporte le dessin sur la toile. C'est le poncif, ou,

pour me servir de l'expression des décorateurs, la *trace*.

Un décorateur spécial passe à l'encre ce dessin formé de poussière noire. Il le fixe au moyen d'une couleur noire très liquide.

Lorsque la *trace* est fixée par le *passage à l'encre*, on recouvre chaque partie d'une couche générale, de la couleur du fond de cette partie. Cette couleur laisse entrevoir le dessin passé à l'encre. Puis d'autres font l'ébauche et le modelé.

Le modelé fait, le décorateur qui a fixé le dessin en le passant à l'encre, reprend son travail et sertit tous les contours. La ligne de sertissage disparaît lors de la mise en place du décor : elle n'en donne pas moins aux contours l'énergie voulue.

Le décor est donc passé par plusieurs mains; mais l'œuvre, jusqu'à ce moment, n'a été qu'une œuvre de copie et de répétition. C'est alors qu'intervient le véritable artiste décorateur, celui qui crée, qui fait la partie nouvelle pour chaque panneau. C'est, pour les panneaux du Palais des Machines, le motif formé par les produits et les allégories des départements ou des pays.

Cette partie du travail est réservée à MM. Rubé et Jambon, tous deux d'une étonnante habileté et d'une sûreté de brosse extraordinaire.

M. Rubé est le maître. C'est un homme solide, décoré, à l'aspect d'un officier supérieur en retraite. Malgré ses 72 ans, il travaille avec une vitesse et une précision incroyables, lorsqu'il met la main à la pâte.

M. Jambon, aujourd'hui l'associé de la maison Rubé, Chaperon et Jambon, est l'élève de M. Rubé. M. Marcel Jambon est un homme dans la force de l'âge, voisin de la quarantaine. Le ruban de la médaille militaire qui fleurit à sa boutonnière, apprend qu'il a fait son devoir pendant la guerre. Je l'ai vu au travail, il est d'une adresse merveilleuse; les palmes, les fruits, les attributs naissent sur la toile, sous sa brosse, comme par enchantement.

Le Palais des Machines, décoré par de tels artistes, sera la fête des yeux.

C. L.

## AU CHAMP DE MARS

### La Sculpture

J'ai, en d'autres articles, parlé de la décoration des Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux. Je serais incomplet, si je ne parlais dans le *Bulletin Officiel* des sculpteurs ornementalistes, dont le travail ornera l'intérieur et l'extérieur des Palais en question. Ces sculpteurs se divisent en deux catégories distinctes, les ornementalistes proprement dits, et les « figuristes ». Cette désignation n'a pas besoin de commentaires.

Leur travail varie à l'infini. Tantôt ils font des modèles pour les terres cuites,

qui doivent décorer l'extérieur des Palais; tantôt ils font des moules pour les sculptures en plâtre et les reliefs en staf destinés aux décors intérieurs.

Depuis une vingtaine d'années, le staf est entré de plus en plus dans la décoration intérieure. On appelle staf des pièces en plâtre exécutées de la manière suivante : sur une très légère armature en bois, on coule dans le moule une fine couche de plâtre, qui prend avec la plus grande pureté les reliefs voulus. Lorsque cette couche est durcie, on applique par dessus (c'est-à-dire derrière) des mèches de filasse de chanvre trempées dans du plâtre liquide. Ces mèches adhèrent à la couche de plâtre et saisissent l'armature en bois. Le tout fait ensuite une pièce résistante, sonore même lorsqu'elle est frappée. Les pièces en staf s'assemblent pour former des portiques, des socles, des plafonds, des plates-bandes, des frises, des hauts et bas-reliefs, et même des groupes de statuaire.

La terre cuite à l'extérieur et le staf pour les intérieurs, telle est la formule des constructions économiques de l'avenir. Les travaux de l'Exposition de 1889 auront donné une impulsion prodigieuse à ces deux éléments du bâtiment moderne. Légèreté, solidité suffisante et incontestable économie; tels sont les avantages de la terre cuite et du staf.

Un joli spécimen de construction extérieure en staf sera donné par les trois coupoles du Palais de l'Hygiène, à l'Esplanade. M. Girault, le jeune maître, qui construit ce Palais, a osé établir, sur une armature en fer d'une extrême ténuité, une coquille en staf qui n'a pas 3 centimètres d'épaisseur, et qui, convenablement recouverte de peinture, pourrait résister pendant des années aux intempéries.

\*\*\*

M. Formigé a établi les sculpteurs de ses Palais et de la Fontaine monumentale du jardin dans une construction en planches et à vitrage, placée au milieu du Champ de Mars, entre les deux Palais, à la place où sera la grande fontaine monumentale. Cette construction renferme aussi l'atelier de M. Coutan; mais celui-ci étant trop à l'étroit va s'emparer du local tout entier, et les sculpteurs d'ornements iront s'établir sous la nef du Palais des Beaux-Arts.

L'atelier des sculptures d'ornement, dont je parle, est dirigé par MM. Emile Dubois et Eugène Dubois, qui ont pour mission de réaliser les dessins et les compositions de M. Formigé. Ces deux excellents artistes, depuis longtemps associés, ne sont pas parents. Le hasard seul a fait cette association d'homonymes.

C'est M. Emile Dubois qui a modelé, d'après M. Formigé, les grands vases qui entoureront les coupoles et qui sortiront des ateliers céramiques de M. Muller.

Les ateliers de MM. Dubois ne sont pas les seuls chargés des ornements des Palais du Champ de Mars. Il y a aussi ceux de M. Corbel, où se sont faits les modèles des grands cartouches et ceux de M. Legrain, où se sont faits les colossales frises en haut-relief, qui décorent les galeries

des restaurants et dont je parlerai lorsque, quittant l'œuvre de M. Formigé, je passerai à celle de M. Bouvard.

Un quatrième sculpteur, M. Darvant, travaille chez lui et n'a pas d'atelier au Champ de Mars.

\*\*\*

Je voulais vous parler, à propos des sculpteurs du Champ de Mars, de l'atelier de M. Coutan; où se prépare la fontaine monumentale dont on est en train de creuser les fondations. Mais j'ai dû remettre cela à un autre jour, ayant trouvé cet atelier tout en désarroi par suite de la mort de son chef de travail, le jeune et vaillant sculpteur Longepied, artiste du plus grand talent et du plus grand avenir. La douleur exprimée par ses camarades et par ses subordonnés de l'atelier Coutan est le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'homme et de l'artiste.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1791-1889

XI

La Patrie en danger.  
Enrôlements au Champ de Mars,  
le 2 septembre 1792.

Depuis la journée du 10 août, qui avait décidé la chute de la royauté, le conflit était à l'état aigu entre la Commune de Paris et l'Assemblée Nationale, dont le mandat allait bientôt expirer. La Commune, violente, énergique et farouche, décidée à sortir de la légalité pour assurer le triomphe de ses idées, puisait sa force dans les sociétés populaires; l'Assemblée, calme, sage, composée d'hommes instruits et modérés, mais incapables d'efforts personnels, subissait la pression de ce grand Paris, secoué par la fièvre révolutionnaire et par l'attente des événements de la frontière.

Le 2 septembre, la nouvelle de l'arrivée des Prussiens devant Verdun se répandit à Paris. Le Conseil de la Commune se réunit aussitôt, et sur la proposition du procureur Manuel, arrêta que le tocsin serait sonné dans la ville, que le canon d'alarme serait tiré et que tous les patriotes français seraient invités à se réunir au Champ de Mars pour marcher à l'ennemi:

La Commune rédigea en outre un appel aux armes:

Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris; marchez sous vos drapeaux; allons nous réunir au Champ de Mars; qu'une armée de 60.000 hommes se forme à l'instant. Allons expirer sous les coups de l'ennemi ou l'exterminer sous les nôtres.

Cette proclamation publiée, le Conseil général de la commune se rendit à l'Assemblée, lui fit connaître son appel aux armes et lui fit part de son arrêté invitant les citoyens à se réunir au Champ de Mars.

Vergniaud voulut régulariser ce mouvement patriotique. Il prit la parole et prononça un fort beau discours dans lequel il demandait l'établissement d'un camp au Champ de Mars, où se trouvaient déjà, depuis quelques jours, des bataillons de volontaires; il insistait sur la nécessité de construire des retranchements pour protéger ce camp:

Parisiens, dit-il, c'est aujourd'hui qu'il faut déployer une grande énergie! Pourquoi les retranchements du camp ne sont-ils pas plus avancés? Où sont les bèches, les pioches qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le Champ de Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes, sans doute vous n'en montrerez pas moins pour les combats; vous avez chanté, célébré la liberté: il faut la défendre! Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois vivants et armés de leur puissance. Je demande donc que l'Assemblée nationale donne le premier exemple et envoie douze commissaires, non pour faire de vains discours aux citoyens, mais pour piocher eux-mêmes et travailler aux retranchements.

Danton, ministre de la Justice lui succéda:

Une partie du peuple, dit-il, va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements et la troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes. Mais ce n'est pas assez: il faut envoyer partout des commissaires et des courriers pour engager la France entière à imiter Paris. Il faut rendre un décret par lequel tout citoyen soit obligé, sous peine de mort, de servir de sa personne ou de remettre ses armes.... Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée.

La proclamation de la commune avait été affichée dans la matinée. A 2 heures, le canon d'alarme tonnait, la générale était battue dans toutes les sections, le tocsin sonnait aux églises. Des gardes municipaux parcouraient les quartiers et proclamaient à son de trompe que la patrie était en danger. Sur les tours de l'église Notre-Dame flottait le drapeau noir.

Danton se rendit au Champ de Mars où une foule nombreuse était déjà réunie, et là, monté sur les gradins de l'autel de la Patrie, il harangua les volontaires qui se tenaient prêts à partir.

Sa parole dominait tout: le bruit de la générale et le bruit sourd du canon.

Sa colossale stature, son visage inspiré, d'où la laideur avait disparu pour faire place à une étrange et rayonnante beauté, ses paroles de patriotisme colère, les sentiments généreux qu'il exprimait, enflammèrent cette foule qui jura, en sa présence, de se rendre aux frontières, de sauver la France ou de mourir.

Elle tint parole.

Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République et inauguration de la Constitution le 10 août 1793.

Le 10 août 1793, anniversaire de la prise des Tuileries, on inaugura solennelle-

ment la première Constitution républicaine de la France.

Les circonstances étaient critiques. La République reculait partout. Elle reculait à l'ouest, devant les Vendéens, au nord-est sur le Rhin, au nord dans les Flandres. Mayence avait été repris par les Prussiens; Valenciennes et Condé étaient bloqués par les Autrichiens; Lyon, Marseille, Toulon étaient en pleine insurrection. A l'intérieur, la disette sévissait. Les populations, surexcitées par le danger, étaient cependant remplies d'énergie.

Une solennité d'une majesté sévère et d'un caractère grandiose comme celle qui était projetée, pouvait encore ajouter à l'enthousiasme et à l'héroïsme de la nation. Les 44.000 municipalités de France avaient accepté la Constitution et chaque jour des adresses de félicitations et d'encouragement arrivaient à la Convention. Une seule commune, qui comptait 120 habitants: Saint-Tonnant, dans les Côtes-du-Nord, avait demandé ouvertement le rétablissement des Bourbons.

Pour rehausser l'éclat de la fête et augmenter la portée politique de l'acceptation de la Constitution, les Assemblées primaires envoyèrent à Paris quatre cents commissaires qui furent reçus en grande pompe et conduits dans les sociétés populaires, notamment aux Jacobins qui leur offrirent leur salle pour s'y réunir et délibérer avec eux. Là on s'expliqua; les commissaires reconnurent que si le fédéralisme triomphait, s'il n'y avait plus unité de direction ni d'exécution, ce serait la ruine de la République et de la France. On cria donc: «Vive la République une et indivisible» et les commissaires électrisés se rendirent à la Convention.

«Bientôt, nous l'espérons, dit l'un d'eux, la tête des calomnieux de cette cité républicaine (Paris) tombera sous le glaive de la loi. Nous sommes tous des Montagnards. Vive la Montagne».

(A suivre.)

Camille Viré.

## L'EXPOSITION DU BLANC ET NOIR

L'Exposition internationale du *Blanc et Noir* en est à sa troisième année. Et cette fois-ci c'est un grand et légitime succès. Il faut louer les organisateurs, et surtout M. Bernard, le fondateur, l'initiateur de ces Expositions. L'Exposition actuelle a lieu dans le Pavillon de la Ville de Paris. L'aménagement est irréprochable. A droite et à gauche, on a disposé des travées ou, pour mieux dire des loges, qui permettent les Expositions spéciales. On a ménagé au fond une grande et belle salle de concert dont les murs sont couverts d'œuvres d'art et de mirifiques tapisseries anciennes. Une élégante estrade est disposée pour les musiciens: car le plaisir de l'audition s'ajoute ici au plaisir des yeux. La musique et la peinture... un assaut de muses!

Les deux premières Expositions de *Blanc et Noir* se ressentaient des tâtonnements d'un début. Et puis, il ne fallait pas trop faire le difficile en commençant. On a un peu reçu bourre et balle. Les pensionnaires... à cet âge on ne doute de rien — faisaient leurs envois, à la grande joie de mesdames leurs mamans. Cette année, on a mis bon ordre à ce genre d'envahissement, sous lequel l'entreprise eut pu succomber. S'il reste encore quelques rares œuvres d'écolières à l'Exposition actuelle, c'est tout juste pour entre-bailler la porte. Un « amateur » qui a du talent. — C'est parfait : mais il faut fermer la porte avec férocité aux « talents d'amateur. »

Et puis on a mis de l'ordre dans les affaires. On a fort judicieusement divisé les envois en sept sections.

- 1<sup>re</sup> SECTION. Les Dessins et Cartons.
- 2<sup>o</sup> — Les Gravures.
- 3<sup>o</sup> — Les Aquarelles et les Pastels.
- 4<sup>o</sup> — Les Dessins d'art décoratif.
- 5<sup>o</sup> — Les Dessins d'enseignement et les Dessins industriels.
- 6<sup>o</sup> — La Presse Illustrée.
- 7<sup>o</sup> — L'Art Japonais.

Voici, d'autre part, la liste des journaux illustrés qui ont organisé leurs Expositions particulières au Pavillon de la Ville de Paris :

*L'Illustration*, le *Monde Illustré*, le *Paris Illustré*, l'*Univers Illustré*, la *Revue Illustrée*, la *Vie Parisienne*, le *Courrier Français*, le *Chat Noir*, le *Pierrot*, le *Japon artistique*, la *Gazette des Beaux-Arts*, l'*Art*, la *Publication de l'œuvre nationale de Victor Hugo*, l'*Estampe Originale*, la *Vie Moderne*; ainsi que plusieurs publications étrangères.

L'aménagement, j'y reviens avec plaisir, ne saurait être trop loué. Tout y est bien en lumière et l'on y marche sur de moelleux tapis en sparterie.

Il convient de complimenter également M. Georges Amigues, l'aimable secrétaire général de *Blanc et Noir*, auteur d'un catalogue fort bien compris, très clair et très pratique, grâce à une table de matière et à une liste de noms d'exposants avec le numéro de leurs pages respectives en regard.

J'aurai bien voulu aborder dans le présent numéro du *Bulletin officiel* le compte-rendu de l'Exposition elle-même, en commençant par les peintures, aquarelles et pastels : mais l'énervante « abondance des matières » m'arrête court... et je vous quitte, chers lecteurs du *Bulletin officiel*, pour aller me coucher, affligé d'un compte-rendu *rentré*.

C. L.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Les fêtes données au profit des Sociétés de Sauvetage ont brillamment réussi.

Vendredi, dans la journée : Blondin, les exercices si applaudis de l'Ecole militaire de Gymnastique de Joinville, le concert vocal et

instrumental, avaient attiré une foule élégante, qui s'est retrouvée le soir pour faire fête à un charmant ballet : *la Vie du Marin*.

Aussi la Direction a-t-elle décidé de donner chaque soir cet intéressant spectacle.

Dimanche, le prix d'entrée a été baissé à 50 centimes, pour répondre à de nombreuses demandes. Hier vendredi, l'Ecole de Joinville, gracieusement autorisée par le Ministre de la Guerre, a renouvelé son succès du premier jour.

Ou nous promet de nouvelles attractions pour la semaine prochaine ; il n'y a pas à attirer la foule, il faut simplement la retenir, car chaque jour elle remplit la vaste nef du Palais de l'Industrie.

## Les Théâtres

L'Odéon donne de superbes représentations d'*Athalie*, le chef-d'œuvre de Racine, avec la musique de Mendelssohn.

Tout concourt à faire de cette reprise le spectacle le plus intéressant, aussi bien la tragédie, d'un si grand caractère biblique, que l'orchestre Lamoureux sous la conduite de son éminent chef, et la mise en scène de M. Porel, d'un archaïsme éclairé, sans omettre une bonne interprétation, ayant à sa tête M<sup>lle</sup> Tessandier, toujours très pathétique.

\*\*\*

Bruxelles eut, l'an dernier, la première de *Jocelyn*, qui vient d'inaugurer le nouveau Théâtre-Lyrique, à la salle du Château-d'Eau.

Inspirées par le poème de Lamartine, d'un sujet à la fois si scabreux et si chaste, ces scènes touchantes ne constituent guère un opéra et la musique se ressent de leur monotonie.

La partition de M. Benjamin Godard, musicien de grande valeur, symphoniste très estimé, n'en renferme pas moins des beautés d'un ordre élevé, qu'on découvre et qu'on apprécie dès la première audition. Le style de M. Godard brille par la distinction et la clarté.

Capoul, le collaborateur de M. Armand Silvestre pour le livret, s'est attaché et dévoué à cette œuvre avec la conviction et la passion d'un sincère artiste, et il a fait du personnage de *Jocelyn* une fort belle création. Sans doute, sa voix n'a plus la fraîcheur d'autrefois, mais il la dirige avec beaucoup d'art et d'habileté ; de plus, il remplit avec un sentiment vrai, une émotion communicative, ce rôle si délicat ; il y souffre, il y pleure, il y met toute son âme.

A côté de Capoul, on a surtout applaudi Couturier, plein d'onction dans le rôle de l'évêque, et M<sup>lle</sup> Marguerite Gay, suffisamment comédienne et douée d'une jolie voix de soprano.

Le dernier tableau, réussi à tous égards, très impressionnant, a décidé du succès.

Bonne chance à la louable entreprise de M. Santerre.

\*\*\*

*Le Pied de Mouton*, créé à la Gaîté, daté de 1817. Les aventures du seigneur Nigaudinos et de son fidèle Lazarille, les

amours du jeune Gusman, qui ne connaît pas d'obstacles, et de la séduisante Léonora, ont, depuis, toujours intéressé les générations successives.

Les frères Cogniard portèrent une plume sacrilège sur la célèbre féerie de Martainville, qui passa à la Porte-Saint-Martin, où, il y a quelque douze ans, elle reparut, retouchée par M. Hector Crémieux, qui vient encore de la rajeunir pour l'Eden-Théâtre.

*Le Pied de Mouton* a perdu de sa nouveauté à toutes ces transformations, mais il offre maintenant un merveilleux spectacle. Ce ne sont que splendides décorations, que ballets ingénieux, que divertissements éblouissants, que trucs et surprises. Parmi ces surprises, le défilé des célébrités parisiennes et les clowns et mimes Renad's frères (Pif, Paf et Pouf) méritent une citation particulière.

La Tour d'Airain, la Grotte des Jeux, le Pays du Jaune et celui des Primevères et des Soucis, et, surtout, la Bataille des fleurs, voilà des tableaux d'un éclat indécrittable.

Raimond, un fin comique ; Chalmin, une caricature très réussie, Raiter, M<sup>lle</sup> Jeanne Thibault, qui chante bien et M<sup>lle</sup> Gilberte, invraisemblablement jolie, conduisent la pièce avec entrain. Une ballerine italienne, M<sup>lle</sup> Limido, possède un vrai talent chorégraphique.

\*\*\*

Tout pimpants, les Bouffes-Parisiens rouvrent avec une opérette qui rappelle passablement *le Postillon de Lonjumeau*, et dont le premier acte, amusant et d'assez bonne comédie, nuit au deuxième, lequel fait tort au troisième.

Oscarine est le doux nom d'une musicienne exaltée qui a commis un grand opéra ; elle parvient à le faire représenter au Théâtre-National de Chatou ; un peintre en bâtiments, qu'elle poursuit de ses assiduités, débute dans cette belle œuvre, mais il a une fiancée, la blanchisseuse Régine, qui découvre son inconstant, devenu baryton pour la circonstance ; aussi, pour se venger, se fait-elle tragédienne lyrique !

Parmi les morceaux applaudis : le duo *Dis-moi tu*, par M<sup>me</sup> Thuillier-Leloir et par Piccaluga, qui chante avec goût et auquel on a redemandé une jolie romance.

Auteurs d'*Oscarine* : MM. Nutter et Guinon. Compositeur, M. V. Roger.

\*\*\*

Le Théâtre-Cluny, décidément plus heureux avec ses reprises qu'avec ses nouveautés, donne un spectacle attrayant : *la Clé*, trois actes de MM. Labiche et Duru, qui n'obtient pas grande vogue au Palais-Royal, et dont le dialogue pétillant de verve, d'esprit, de trouvailles ; trois actes pleins de facéties et de fantaisies originales. Allart et Numas amusent dans les deux principaux rôles.

La soirée se termine par *le Mariage aux Lanternes*, bijou musical d'Offenbach, où nous revoyons Mario Widmer, dont on a conservé le souvenir aux scènes d'opérette, et qui créa Ange Pitou, de *la Fille de Madame Angot*, à Bruxelles.

Programme corsé au Nouveau Cirque.  
Lulu, pantomime de M. Félicien Champsaur, et le *Combat naval* en constituent les principaux éléments.

Le *Combat naval* éclate naturellement dans le bassin.

Voici l'explication de cette scène très ingénieusement machinée :

« Le petit port de X... est surpris nuitamment par l'arrivée d'une escadre ennemie qui prend position pour bombarder et incendier la ville.

» La défense s'organise rapidement, les troupes garnissent les forts.

» L'escadre ennemie qui, tout d'abord, à la faveur de la surprise, avait détruit une partie de la ville, ne peut plus résister au feu de l'artillerie de la place. Après la perte de plusieurs de ses navires coulés ou incendiés, elle bat définitivement en retraite sous le feu d'un garde-côte qui achève sa défaite ».

Dans la pantomime, un savant (Schopenhauer !) trouve par terre le cœur d'une jeune fille, et tâche de l'analyser. Mais le cœur d'une jeune fille est insondable.

Lulu survient, à la recherche de son précieux viscère. A force de séductions, elle parvient à le saisir des mains du philosophe, puis elle s'empresse de le donner à Arlequin, avec lequel elle s'esquive.

Pas bien gaie, mais profonde l'idée de cette pantomime, qui a été fort goûtée, et à laquelle, grand amateur de ce genre, nous avons pris plaisir. Mlle Massoni, une fort piquante Lulu, mime avec intelligence.

Emile Abraham.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

Champagne Ch. Farre, Reims

## Revue Financière

La Bourse a eu une meilleure tenue pendant ces huit derniers jours que pendant la semaine précédente. Cette nouvelle allure est due en grande partie aux dispositions plus fermes qui ont prévalu sur la plupart des places étrangères, Londres excepté, dès le début de la période hebdomadaire qui prend fin : elle a également son point de départ dans les facilités de la liquidation de quinzaine à laquelle on vient de procéder. Le taux des reports ayant été un peu plus modéré qu'au commencement du mois, a permis, en effet, à cette opération de s'effectuer dans des conditions assez favorables.

Il est seulement fâcheux que les affaires restent encore aussi étroites; la spéculation ne sort pas de son indifférence. Quant à l'épargne, ce n'est que dans quelques jours qu'elle procédera au emploi des loyers du 15 octobre et des coupons touchés dans la première quinzaine du présent mois. Jusque là les demandes seront peu importantes sur le comptant dont les cours auront par conséquent toujours une tendance à se tenir au dessous des cours du terme.

Mais ces transactions ne vont pas tarder à reprendre leur courant habituel d'activité. Les gros spéculateurs reviennent, les vacances ont pris fin, et la haute Banque va prendre position. La situation politique extérieure ne laisse apparaître aucun nuage à l'horizon et, à l'intérieur, le plus grand calme continue à régner; c'est dire qu'avec la reprise des affaires, c'est la hausse qui l'emportera.

X

Les mouvements qui se sont produits cette semaine ont ramené nos rentes aux cours suivants : 3 0/0, 82 45; amortissable 85 15, et 4 1/2 0/0 105 61 2. Au comptant, le 3 0/0 reste à 82 30, l'amortissable à 85 05 et le 4 1/2 0/0 à 105 50.

Les fonds étrangers ont eu des sorts différents. Le 4 0/0 Hongrois est à 84 75, le Turc reste à 15 30, l'Égypte unifiée se tient à 422 50, l'Extérieure espagnole passe à 73 20 et l'Italien revient à 96 60.

Les Consolidés anglais se négocient actuellement à 97 1/8.

Les Fonds Russes sont fermes.

L'Emprunt 1880 se tient à 86 75.

X

Bonne fermeté sur les valeurs de Crédit.

La Banque de France fait 3960.

Le Crédit Foncier jouit toujours d'une excellente tenue à 1367 50. Le mouvement de baisse qui s'est produit dans ces derniers temps, sur le marché, n'a pas atteint le cours des obligations foncières et communales. Nous rappelons à ce sujet que le dernier versement de 70 fr. qui restait à faire sur les obligations 1885 s'effectue en ce moment.

Ce versement viendra augmenter les disponibilités du Crédit Foncier provenant des obligations. Ces disponibilités rentrent dans le fonctionnement régulier de la Société, depuis le jour où le prêt en numéraire a été substitué au prêt en obligations, au grand avantage des emprunteurs; elles assurent la réalisation journalière des prêts au fur et à mesure que les demandes se présentent à l'administration. Les porteurs d'obligations du Crédit Foncier connaissent toutes les garanties dont leurs titres sont entourés par les prescriptions statutaires qui sont rigoureusement observées.

Lorsqu'il y a excédent d'obligations en circulation sur les prêts, et c'est la situation normale, excepté à la veille d'un nouvel emprunt, cet excédent d'obligations est aussi solidement garanti que le reste, en vertu de l'art. 76 des statuts qui dit dans son deuxième paragraphe :

« Les fonds provenant de l'émission des obligations foncières et communales, seront placés « jusqu'à leur emploi définitif en Rentes françaises « ou autres valeurs du Trésor, en obligations de « la Ville de Paris, en actions de la Banque de « France, en obligations foncières et communales, « en obligations de chemins de fer garanties par « l'Etat. »

Ce portefeuille, qui est quelquefois très important, constitue au Crédit Foncier un portefeuille de garantie, qui inspire toute confiance aux obligataires.

La tenue du Comptoir d'escompte est toujours satisfaisante à 1045.

La Société générale est ferme à 478 75.

Le Crédit lyonnais est à 622 50.

La Banque parisienne reste à 427 50.

La Banque d'escompte vaut 512 50.

La Banque ottomane finit à 536 25.

Il y a toujours de nombreuses demandes sur les obligations à lots de la Compagnie de Panama, dont le second tirage vient d'avoir lieu. En ce moment, les porteurs de ces obligations ont une chance de fortune double de la moyenne normale, puisque toutes les obligations n'ont pas été encore placées. Mais cet avantage ne pourra pas être maintenu longtemps, car les conférences faites en province par M. Ferdinand de Lesseps et par M. Charles de Lesseps, son fils et dévoué collaborateur, ont provoqué partout un grand enthousiasme en faveur de la nouvelle œuvre nationale du « Grand Français ».

Cet enthousiasme se traduit par des preuves non équivoques de confiance, puisque de tous côtés arrivent chaque jour des demandes considérables d'obligations à lots.

Le solde de l'emprunt à lots se placera facilement, et le Canal de Panama sera ouvert à la grande navigation à l'époque annoncée, malgré la spéculation et malgré les détracteurs de cette œuvre grandiose.

Chemins de fer de l'Ouest, de l'Etat et d'Orléans

Une bonne nouvelle pour les Touristes.

— Les réseaux de l'Ouest, de l'Etat et d'Orléans viennent d'inaugurer un tarif d'excursion dont le succès n'est pas douteux.

Le Voyageur lui-même trace son itinéraire à son gré et sans tenir aucun compte des frontières des trois réseaux, et, suivant le nombre de kilomètres parcourus, il a droit à des réductions croissantes allant de 20 jusqu'à 60 pour 100 sur les prix ordinaires.

En outre, et par une très heureuse innovation, si plusieurs Voyageurs se réunissent on leur accorde, dans les mêmes conditions, des réductions, d'autant plus fortes que leur groupe est plus nombreux.

Voilà qui facilitera, pour les vacances, l'organisation de joyeuses caravanes avides de bon air et de géographie pratique.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

Nouveau Procédé de GRAVURE

**MÉLEZ** Prix Anciens Réduits de 50%  
Rue de Rennes, 146  
PARIS  
GRAVURE SUR BOIS Envoi franco du Catalogue

GELLEE FRÈRES, Gainiers, rue  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**« PIN »**

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**Albert CAHEN**

Ingenieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 103, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

## ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

BRONZES & APPAREILS  
D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS



LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogers  
A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaines. Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Économie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES

CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buoi, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE

Exiger Portrait-Cauton

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIIONALES

Léonce VÉZIAN

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches  
soufrées, soufre composé au sulfate de cuivre  
contre le Mildew.

6 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obte-  
nues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1883; Toulouse 1887.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
—  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

GRANDE DISTILLERIE

E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

Cassis-Rouvière

DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**

DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**GRANDE BRASSERIE**  
**DREHER**

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis  
**KUHN directeur**

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
Nouveau système B<sup>is</sup>, aucun appareil intérieur. Isolement complet du linge, sans contact avec les surfaces chauffées.  
DIPLOMES D'HONNEUR & Croix de Mérite  
EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
Demandes Prospectus et coudit.  
VIVILLI 116 av. Parmentier Paris

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES.

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaubourg **PARIS** **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLETS

**A. PIAT** \*  
**FONDEUR-MÉCANICIEN**  
85, 87 & 94, Rue Sain<sup>t</sup>-Maur, Paris

**SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**  
TRANSMISSIONS PAR CABLE  
PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.  
POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES  
Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction  
Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLÉTRY FRÈRES**  
Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)  
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

**HUILES** ET GRAISSES, pour éclairage et graissage. **VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>**, plaine Saint-Denis.  
**H. MICOLON** à Firminy. Echelas en acier fondu, brev. s. g. d. g. Sur demande, envoi franco, tarif illustré

**PHILIPPART FRÈRES**  
181, Rue de la Pompe, 181  
**PARIS-PASSY**

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE  
DES  
**ACCUMULATEURS**  
E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**  
Fournisseurs des Ministères de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce, du Théâtre National de l'Opéra et des Théâtres de Paris, de Lyon et de Montpellier, des Usines, Grandes Administrations, etc.

**DIPLOMES D'HONNEUR**  
Fisheries..... 1883 — Indes et Colonies..... 1886

**MÉDAILLES D'OR**  
EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS  
Londres..... 1885 — Paris..... 1887

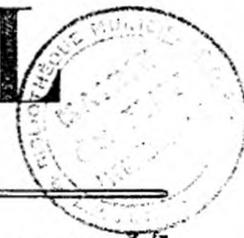
Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

Délicieux apéritif Algérien  
**AMER**  
Supérieur à tous les Bitters connus  
PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
L'Exposition universelle de Paris 1878.

Tonique Hygiénique  
**PICON**  
Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE :

Commission de Contrôle et de Finances.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Exposition rétrospective militaire de 1889.  
La Suisse à l'Exposition.  
Causerie sur les travaux de l'Exposition.  
Le Dôme central des Expositions diverses.  
Le Champ de Mars (1751-1889), C. Viré.  
Les Théâtres, Emile Abraham.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

La gravure que contient notre numéro représente l'ossature en fer du Dôme central des galeries diverses, qui sera la porte monumentale du Palais de l'Exposition.

La maison Moisant, Laurent, Savey et C<sup>ie</sup> est chargée de cette vaste entreprise.

Nos lecteurs trouveront, sous la rubrique : *Le Dôme central des Expositions diverses*, des détails sur cet intéressant travail.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 18 octobre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'admission et d'installation de la classe 80 (plantes potagères) :

MM. Duvillard, horticulteur-maratcher, professeur de culture maraichère du département de la Seine, à Arcueil-Cachan.  
Laurent (Narcisse), horticulteur-prieuriste, à Paris.

Par arrêté en date du 18 octobre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre adjoint du comité de la section II (arts libéraux) de l'histoire rétrospective du travail et des sciences anthropologiques, M. Gustave Marmuse, membre des comités d'admission et d'installation de la classe 23.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

La commission de Contrôle et de Finances s'est réunie ce matin, à dix heures, au ministère du commerce et de l'industrie, sous la présidence de M. Pierre Legrand, commissaire général.

La commission a été saisie de divers projets concernant l'organisation des services de la manutention et, en particulier, de l'établissement d'une voie ferrée allant directement de la gare du Champ de Mars à la Galerie des Machines ; ce projet a été adopté.

La commission a adopté également un projet de construction d'un pavillon destiné à l'Exposition des Chambres de commerce des ports maritimes. Ce pavillon, dont M. Girault est l'architecte et qui coûte 51,000 francs, sera établi devant le quai, sur pilotis.

La Commission a voté également un crédit de 250,000 francs pour l'établissement de fontaines lumineuses dans le parc du Champ de Mars. Ces fontaines, à l'imitation de ce qui a été fait à l'exposition coloniale de Londres de 1886, et depuis aux expositions de Manchester, Glasgow et Barcelone, seront comme on l'a dit un véritable feu d'artifice permanent, sans fumée, sans feu et sans danger ; l'administration de l'Exposition a été autorisée à traiter pour l'installation de ces fontaines avec l'inventeur, la maison Galloway.

Le ministre a soumis ensuite à la Commission deux projets concernant la répartition du crédit de 220,000 francs pour les Congrès et conférences, et l'ouverture d'un crédit de 40,000 francs pour l'amélioration du pavillon nord-est au Trocadéro. Ces projets ont été adoptés, ainsi que l'établissement de divers ascenseurs dans la Galerie des Machines, les uns du système hydraulique permettant de monter à la galerie du premier étage, élevé de 8 mètres au-dessus du sol, et au fait de la Galerie des Machines ; les autres, mus par l'électricité, permettant au public de monter sur le toit de la Galerie des Machines. La redevance payée à l'Exposition a été fixée à dix pour cent de la recette.

La Commission des 43 a également approuvé, moyennant le paiement de recettes variables, l'établissement au Champ de Mars

de Cafés Turcs, Marocains, Indiens et Romains, et sur l'Esplanade des Invalides : d'une laiterie anglaise, d'une buanderie suédoise, d'une boulangerie hollandaise, d'un café japonais avec orchestre, d'un restaurant franco-annamite, d'un théâtre annamite et enfin d'un jeu d'échec humain, figuré par des hommes, cavaliers, etc., sous les arbres de l'Esplanade des Invalides.

La Commission a enfin autorisé le Ministre à payer à la Ville de Paris, pour la location d'un terrain d'entraînement à Bagatelle, une somme de 80,000 francs par semestre.

La séance a été levée à 11 h. 1/2.

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

M. le Président de la République a reçu, vendredi matin, M. Georges Berger, directeur général de l'Exposition, avec qui il a eu une longue conversation relative à l'état actuel des travaux du Champ de Mars.

Le Président a été assez heureux de recevoir l'assurance que ces travaux étaient dans l'état le plus satisfaisant.

Le prince de Galles, accompagné du général Ellis et de M. le marquis du Lau, s'est présenté samedi vers trois heures, sans se faire annoncer, à la Direction générale de l'Exploitation, au Champ de Mars.

Il a prié M. Georges Berger de lui laisser visiter les travaux de l'Exposition.

M. le Directeur, aidé de son secrétaire, M. Thurneyssen, a fait les honneurs du Champ de Mars à son Altesse, qui a pris un vif intérêt à cette visite.

Le Sénat a voté le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant dérogation à la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique pour les produits admis à l'Exposition universelle de 1889.

### L'Exposition Rétrospective Militaire de 1889

La commission de l'Exposition militaire de 1889 s'est réunie cette semaine et a traité plusieurs questions relatives à l'Exposition rétrospective militaire.

Ont été examinées d'abord, bon nombre de propositions faites par les corps de troupe, établissements militaires, les principaux musées de France et quelques collectionneurs des plus connus.

La plupart des objets et des œuvres d'art présentés sont très intéressants et figureront dignement à l'Exposition rétrospective militaire : ce sont des armes et des armures du plus beau travail, des bouches à feu qui datent du moyen-âge, des autographes, livres, gravures, tableaux, bustes.....

Tous ces objets et tous ces documents permettront de reconstituer des séries très curieuses et des plus rares.

La commission de l'Exposition militaire s'est divisée en sous-commissions chargées chacune d'organiser une salle de l'Exposition rétrospective.

C'est l'application du principe de la division du travail, qui s'imposait surtout pour l'organisation d'une œuvre aussi considérable que l'Exposition rétrospective militaire.

Ajoutons que cette Exposition sera internationale et divisée en sections, qui correspondront aux différentes armes : infanterie, cavalerie, artillerie et génie.

## La Suisse à l'Exposition Universelle

### Commission centrale :

*Président* : M. le conseiller fédéral, docteur Numa Droz, chef du Département des Affaires étrangères, à Berne.

*Vice-Président* : M. le conseiller national Cramer-Frey, à Zurich.

### Comité exécutif :

MM.

F. Rieter-Bodmer, à Zurich ;  
H. Wunderly-von Muratt, à Zurich ;  
Jules Maggi, à Kempthal.

### Membres représentants :

Beaux-arts. — MM. Le professeur Jules Stadler, à Zurich.

Albert de Meuron, à Concise.

Gustave Castan, à Genève.

Soieries. — E. Seeburger-Fower, à Zurich.  
Broderies. — Le directeur Adolphe Buerke, à Saint-Gall.

Machines. — Le colonel P.-E. Huber-Werdmüller, à Riesbach.

Horlogerie. — Le conseiller national E. Francillon, à Saint-Jucier.

Le conseiller national Robert-Comtesse, à Neuchâtel.

Le conseiller national J.-E. Dufour, à Genève.

Métiers. — Le conseiller national, docteur J.-J. Stoessel, à Zurich.

Le conseiller municipal A. Koller, à Zurich.

H. Vogel-Saluzzi, à Zurich.

Agriculture. — Le conseiller national Hani, à Berne.

C. Borel, à Collex.

J.-M. de Chastonay, à Sierre, représentant à la fédération des Sociétés d'Agriculture de la Suisse romande.

*Secrétaire* : M. Alfred Frey, secrétaire de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, à Zurich.

### Commissariat général :

*Commissaire général* : MM. le colonel A. Voegeli-Bodmer, à Zurich.

*Commissaire adjoint* : le docteur Duplan, deuxième secrétaire de la Légation suisse, à Paris.

*Secrétaire* : Eugène Schneider, à Zurich.

*Architecte* : Henri Fivaz, architecte à Paris.

*Ingénieur* : Rodolphe Falkner de Bâle, à Zurich.

## CAUSERIE

### SUR LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

Par le beau temps des deux semaines passées la fièvre était sur tous les chantiers, au Champ de Mars, à l'Esplanade, sur les quais, au Trocadéro. On sentait que tout ce que l'on pouvait gagner en ces derniers beaux jours était, comme l'on dit, autant de pris sur l'ennemi : c'est-à-dire le mauvais temps.

Le chantier aérien de la Tour Eiffel est comme la mer, qui... montait toujours ! Il s'est élevé le plus de trente mètres dans ces deux dernières semaines. Voici le régime de construction, si profondément modifié à partir de la seconde plate-forme, bien en train : et l'on arrivera sans aucun doute à la plate-forme supérieure en janvier prochain, si non plus tôt.

Pendant que la Tour s'élève, on travaille activement à l'établissement de belles galeries qui lui feront un gracieux collier à la première plate-forme.

À la base des piliers, les locaux souterrains nécessaires pour loger les machines et les points de départ des ascenseurs du premier étage sont à peu près terminés.

Il va de soi que les piliers ne pourront pas apparaître brutalement tels qu'ils sont, avec les seize sabots de leurs arbalétriers. On va les chausser plus convenablement. Autour de chaque pilier, il y aura une construction de base, dont l'aspect et le volume seront justifiés par l'édifice censé porté par elle. L'ossature des constructions qui formeront les bases des quatre pieds de la Tour est en partie posée, et l'on peut se rendre compte de son importance. Pour moi, je l'aurais voulu plus importante encore : mais attendons l'exécution totale qui, seule, permettra de juger de l'effet définitif.

Les essais nombreux que l'on a fait dans ces derniers temps sur la façade donnant sur la Seine, montrent que l'on s'occupe activement de la décoration de la Tour de trois cents mètres.

\*\*\*

Les constructions de l'Histoire de l'Habitation humaine s'achèvent comme par enchantement. Les voici toutes arrivées au faite, n'attendant que les tuiles spéciales qui devront recouvrir chacune d'elles.

Il y en a qui seront de vrais bijoux. Je citerai entre autre la délicieuse restitution de la maison gallo-romaine placée entre le pont d'Iéna et le pont du chemin de fer de l'Exposition.

Les constructions conçues par des cervelles qui avaient conservé une sorte de tradition des formes architecturales romaines, mais qui n'avaient pour ainsi dire plus de notions de l'art de construire, étaient composées des débris des monuments de la belle époque romaine, monuments renversés ou brûlés pendant les invasions des Vandales, des Goths et des autres barbares du Nord. Rien n'est curieux, à la maison du Champ de Mars dont je parle, comme la base d'escalier formée par un énorme tronçon de colonne. et comme ces fragments de frises et de chapiteaux insérés dans la muraille au hasard de la fourchette, c'est le cas de le dire. Ne sachant plus sculpter, mais sensibles encore aux jolis fragments trouvés dans les ruines, les gens de ces temps troublés et obscurs en ont enjolivé leurs façades, sans avoir conscience du rôle et de la place de l'ornement ainsi enchâssé. C'est ainsi qu'à Tunis, à Constantine et ailleurs, les Arabes ont réemployé les colonnes romaines sans s'inquiéter si le fût appartenait au chapiteau ; ou si le chapiteau était dans sa position naturelle ou les jambes en l'air. Pour eux, une colonne était une colonne, et rien de plus.

\*\*\*

Les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux sont couverts. Leurs façades reçoivent les magnifiques terres cuites — acrotères, frises, pilastres, tympans, etc... — qui en feront des merveilles de la construction typique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Permettez-moi à ce sujet une réflexion. On n'a cessé de critiquer le siècle où nous vivons, lui reprochant d'avoir borné son génie architectural à l'exhumation plus ou moins heureuse des styles anciens. On a dit avec raison que les architectes de notre temps n'avaient eu d'autres objectifs que de faire revivre, et au besoin d'amalgamer les styles antiques, les formules arabes, persanes, chinoises ou indoues, et celles des époques gothique, de la Renaissance, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI.

On ne fera pas ce reproche aux architectes des Beaux-Arts et des Arts Libéraux et des Expositions diverses. Voilà bien du nouveau. Et il m'est permis de prévoir que les façades et les dômes de ces Palais seront les types originaux des constructions de cette fin du siècle, et de croire qu'un style caractérisant notre temps est en train de se former et d'apparaître à la lumière du monde des arts.

Jamais on n'aura vu de façades pareilles à celles que nous admirerons à ces Palais ; jamais, non plus, des dômes aussi étincelants que ceux qui ont été conçus par MM. Formigé et Bouvard et qui vont être réalisés par MM. Emile Müller et Parvillée frères.

Je vais dire une chose qui fera peut-être tressauter quelques-uns de mes lecteurs. Au point de vue de la formation d'un style nouveau, il est heureux que les étonnantes façades émaillées rapportées d'Asie par M. et M<sup>me</sup> Dieulafoy, n'aient été visibles qu'après la conception de nos Palais des Arts. La nouveauté inattendue.

la beauté, l'allure magistrale. L'éclat de ces merveilleuses trouvailles eût peut-être influencé nos jeunes maîtres, au détriment de l'originalité qui est le caractère de leur conception. Leurs façades et leurs dômes se seraient peut-être assyrianisés tandis que, tels qu'ils vont être, ils seront bien français, et français de la fin du XIX<sup>e</sup>.

Rien à dire de l'immense et toujours admirable Palais des Machines. Le voici couvert. Les galeries annexes vont être terminées prochainement. Les peintures décoratives s'achèvent à l'atelier que MM. Rubé, Chaperon et Jambon ont improvisé sous les travées des Expositions diverses.

On travaille activement sous la colossale nef aux fondations des constructions intérieures.

Enfin, l'ossature des murs de pignon est en voie de pose.

\*\*\*

Les bâtiments des Palais de l'Agriculture s'élèvent et se couvrent; ceux des produits alimentaires sont couverts et achevés.

Le Palais de la Gastronomie s'élève rapidement sur la berge de la Seine. Tout à côté l'on voit, debout, l'ossature du grand et magnifique Panorama dans lequel la Compagnie Générale Transatlantique nous montrera tous les ports étrangers auxquels nous rattachent les excellents bateaux de sa flotte magnifique.

Vous voyez que la fièvre de travail est aussi au coin du quai.

En somme, on n'a partout qu'une préoccupation : se couvrir avant la mauvaise saison. Et c'est vers ce but que tendent tous les efforts : à l'Esplanade comme sur les Quais ; sur les Quais comme au Champ de Mars.

\*\*\*

A l'Esplanade, l'Algérie montre son beau minaret blanc, presque achevé, orné de faïences et de gracieuses colonnettes, surmonté de la hampe en potence traditionnelle à laquelle battent les couleurs du Prophète, à moins qu'on n'y hisse celles de la France. Les façades ornées de bandeaux de faïence, égayées par des logias ravissantes, sont déjà appréciables en leur état actuel.

La Tunisie a mis ses bottes de sept lieues; et la voici en ligne avec sa voisine. Ses souks sont terminés. Son palais se montre vaste et gracieux, sincère dans la reproduction des divers types de l'architecture tunisienne, savamment mariés par M. Saladin. Son élégant minaret s'élance dans les airs.

Un homme satisfait est l'excellent commissaire général de la Tunisie, M. Charles Sanson, qui voit s'élever le Palais où s'exerceront ses facultés administratives.

« A voir l'importance des travaux de la Tunisie, la vigueur et l'ardeur qu'y met l'architecte, on peut dire que M. Saladin travaille comme un Sanson.

« A juger la valeur administrative de M. Sanson, on peut le prendre pour un Saladin. »

C. L.

## LE DOME CENTRAL DES EXPOSITIONS DIVERSES

M. Bouvard est l'architecte du Dôme central des Expositions diverses. Ce dôme sera recouvert d'une coupole magnifique, surmontée d'une statue gigantesque.

J'ai déjà parlé aux lecteurs du *Bulletin Officiel* de cette puissante construction, et je leur ai signalé alors un petit temps d'arrêt dans la construction de son ossature en fer, due à la transformation du mode de montage, à un point donné.

J'y reviens, aujourd'hui que cette ossature, qui a absorbé plus d'un million de kilogrammes de fer, est terminée et qu'un réel succès a couronné les innovations de ses constructeurs, MM. Moisant, Laurent, Savey et C<sup>ie</sup>. Le dôme s'élève à une hauteur de 65 mètres.

Le *Bulletin Officiel* reproduit aujourd'hui, en phototypie, ce magnifique travail, tel qu'il se présentait à la fin du mois de septembre. Ce moment a été choisi, parce que les engins de levage n'étaient pas encore enlevés et que c'est de de ceux-ci surtout que je tiens à vous parler aujourd'hui.

Le dôme de l'édifice central de l'Exposition du Champ de Mars atteint, je viens de le dire, une hauteur de soixante-cinq mètres. Son diamètre est de trente mètres. Il est entouré de deux pavillons latéraux, limités chacun par quatre pylônes. On y accède par un porche monumental, flanqué de deux tours carrées et ornées d'un balcon en encorbellement.

\*\*\*

MM. Moisant, Laurent, Savey et C<sup>ie</sup> ont, de l'avis de tous les ingénieurs, accompli un grand progrès dans le mode de montage des pièces des grandes charpentes métalliques.

Ils sont sortis de l'ornière; et les engins et moyens imaginés par eux sont considérés comme une nouveauté dans l'art de construction en fer.

Toute la partie verticale de l'ossature du dôme proprement dit, ainsi que les raccords avec les pavillons latéraux, ont été édifiés au moyen d'un appareil inventé par ces habiles ingénieurs-constructeurs.

Pour bien me faire comprendre, je dois vous dire que l'on a, avant tout, établi un échafaudage annulaire, solide et très léger, jusqu'à une hauteur de quarante-quatre mètres; et on l'a couronné par une voie circulaire, sur laquelle pouvait se mouvoir l'appareil de levage, la grue si vous aimez mieux. Cette grue pouvait s'avancer hors du périmètre de la charpente et se retirer à l'intérieur. Voici donc deux mouvements bien distincts : circulaire pour se présenter dans la direction des fardeaux à lever; d'extension ou de retrait pour pouvoir mettre en place le fardeau levé à hauteur vou-

lue. Avec le levage lui-même cela constituait trois mouvements, qui, tous trois, étaient commandés depuis le sol même; et simultanément ou non, au gré du monteur.

Ainsi, pas un ouvrier en l'air pour l'opération du levage. Seul, l'ouvrier ajusteur était à la place où devait se poser la pièce levée. MM. Moisant et C<sup>ie</sup> doivent à cette disposition parfaite de n'avoir pas eu un seul ouvrier blessé : que dis-je? seulement égratigné, dans le travail colossal du levage de plus d'un million de kilogrammes de fer. On ne saurait trop louer un pareil résultat.

Il était curieux de voir ajuster ainsi successivement les tronçons des arbalétriers. Ceux-ci sont creux et un homme peut s'y tenir. De distance en distance, de petites plate-formes se trouvent dans ces tubes énormes, un peu au-dessous du point d'ajustage d'une pièce sur l'autre. L'ouvrier, debout sur la plate-forme comme un prédicateur dans une chaire, attendait la pièce en levage. Celle-ci, ramenée par l'appareil au-dessus de sa tête, s'abaissait et le « coiffait » littéralement. L'assemblage fait, il sortait de l'arbalétrier creux par une ouverture ménagée à côté de la plate-forme; et ainsi de suite jusqu'à la naissance de la coupole.

\*\*\*

Lorsque le montage des parois verticales a atteint la naissance de la coupole, le levage proprement dit a subi un temps d'arrêt d'une dizaine de jours. Ce temps a été employé à compléter l'échafaudage en forme de tourelle sous la coupole et à transformer, ou pour mieux dire à déplacer l'appareil de levage.

Cette tourelle de l'échafaudage ne portait aucune pièce de l'ossature. Sa fonction exclusive était de supporter le pivot de l'appareil nouveau dont je vais parler.

L'engin nouveau était fixé à 58 mètres du sol. Il avait l'aspect d'un immense tréteau supporté d'une part par la tourelle intérieure ajoutée à l'échafaudage, et d'autre part par un chemin de roulement circulaire placé en dehors du dôme. Ce chemin est visible dans notre gravure.

Par suite de sa rotation autour d'un pivot placé au sommet, on pouvait mettre en place toutes les pièces, à quelque endroit de la coupole qu'elles fussent destinées. Ces pièces, à l'encontre de ce qui se passait pour les parois verticales, étaient amenées dans l'intérieur même de l'échafaudage.

MM. Moisant, Laurent et Savey et C<sup>ie</sup> ont eu l'ingénieuse idée d'utiliser cette sorte de tréteau roulant pour le montage des pavillons et de la façade monumentale du porche. A cet effet, ils lui ont fait supporter une longue bigue articulée à son pied, inclinée en dehors de l'édifice et ayant un rayon d'action variable à ce point qu'elle pouvait chercher et placer les pièces à plus de 30 mètres du centre du monument. L'emploi de cette bigue

a rendu le montage de cette partie de la construction excessivement rapide et a permis de faire l'économie des énormes échafaudages, considérés jusqu'à présent comme indispensables quand il s'agissait d'importantes constructions à faire avec les procédés connus.

Considérable économie d'échafaudages, précision absolue dans l'assemblage, suppression de tous efforts considérables pour les ouvriers, rapidité d'exécution et absence totale d'accidents : tels sont les résultats des précieuses innovations dans le levage, réalisés par MM. Moisant, Laurent, Savey et Cie, en vue de la construction du Dôme central des Expositions diverses.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

### XII

On était au 7 août, et d'instant en instant les plus sinistres nouvelles arrivaient de la Vendée, du Midi et des frontières. Un combat malheureux avait eu lieu dans le Nord, où les soldats de la République étaient un contre deux ; les Anglo-Hollando-Autrichiens étaient à 35 lieues de Paris sans qu'il restât une armée pour couvrir la Capitale. Par l'exposé de cette situation, qui semblait désespérée, on peut se faire une idée de l'état de surexcitation, de colère, de fureur dans lequel s'agitait Paris tout entier ; il fallait même quelque grandeur d'âme pour fêter l'établissement de la Constitution dans des conditions aussi périlleuses. A vrai dire, la fête fut moins une fête qu'un serment solennel de sauver la patrie.

Le plan général de la cérémonie avait été tracé par le peintre David, député à la Convention.

« Les Français, avait dit David, réunis pour célébrer la fête de l'unité et de l'indivisibilité se lèveront avant l'aurore ; la scène touchante de leur union sera éclairée par les premiers rayons du soleil : cet astre bienfaisant dont la lumière s'étend sur tout l'Univers sera pour eux le symbole de la vérité à laquelle ils adressent des louanges et des hymnes. »

Le Conseil de la Commune avait décrété qu'un char porterait les drapeaux « encore souillés des signes de féodalité et d'emblèmes royaux » et que ces drapeaux seraient livrés aux flammes. De plus, deux urnes cinéraires devaient recevoir ces inscriptions : *Aux mânes des citoyens morts au Champ de Mars. — Aux mânes des citoyens morts dans la journée du 10 août.*

Au Champ de Mars une presse, une charrette, une pique devaient rappeler l'union qui existe entre l'artiste, le laboureur et le défenseur de la patrie. La déclaration des Droits de l'homme serait imprimée sur cette presse. Des Belges traîneraient dans la boue une aigle impériale, donnée à la Commune par le citoyen Nortès.

Le rassemblement général devait avoir lieu sur l'emplacement de la Bastille. Les décombres de la prison couvraient encore le sol. Au milieu de ces décombres, David avait élevé « la fontaine de la Régénération, représentée par la Nature ». C'était un sphinx gigantesque, qui, de ses deux mains pressait ses mamelles, d'où jaillissait avec abondance « l'eau pure et salubre. » Le président de la Convention remplit une coupe de cette eau, et, après avoir « arrosé le sol de la Liberté » à la manière antique, en but une gorgée. Ensuite, les 86 commissaires choisis parmi les envoyés des Assemblées primaires burent tour à tour dans la même coupe. Chaque fois, une salve d'artillerie annonçait « la consommation de l'acte de fraternité ».

Des strophes appropriées furent ensuite chantées sur l'air de la *Marseillaise*, et le cortège partit par les boulevards. En tête, venaient les sociétés populaires, réunies en masse ; elles portaient une bannière, sur laquelle était peint l'œil de la Surveillance, pénétrant un nuage épais.

Le deuxième groupe comprenait la Convention nationale en corps, chaque conventionnel tenant à la main un bouquet d'épis de blé. Huit d'entre eux portaient, sur un brancard une arche renfermant des tables sur lesquelles était gravé le texte des *Droits de l'Homme* et l'*Acte constitutionnel*.

Venaient ensuite les envoyés des Assemblées primaires des 86 départements. Ils formaient une chaîne autour de la Convention. Un cordon tricolore les unissait, représentant « le lien léger, mais indissoluble, de l'Indivisibilité ». Chacun d'eux tenait une branche d'olivier, « signe de la réconciliation entre Paris et les départements » et une pique qui devait servir à former, au Champ de Mars, le faisceau national.

« La masse respectable du Souverain » le peuple, s'avancé derrière, sans aucun ordre. On avait mêlé tous les rangs, toutes les fonctions, en signe d'égalité : *Tout s'est confondu en présence du Peuple, source unique de tous les pouvoirs, qui, en émanant de lui, lui restent toujours soumis.*

Debout sur un plateau roulant, les élèves de l'institution des Aveugles chantaient des hymnes et les Enfants trouvés étaient portés dans leurs berceaux.

Un char triomphal, formé par une charrette sur laquelle étaient assis un vieillard et son épouse, entraînés par leurs enfants, symbole de la piété filiale et de la vénération pour la vieillesse, précédait une troupe de soldats entourant un autre char attelé de huit chevaux blancs. Celui-là contenait l'urne cinéraire des héros morts pour la Patrie.

Au centre d'un autre détachement d'infanterie, mêlé de cavalerie et fermant la marche, des tombereaux revêtus de tapis semés de fleurs de lys « étaient chargés des dépouilles des attributs de la royauté et de la noblesse ». Des bannières avec cette

inscription : *Peuple, voilà ce qui a fait toujours le malheur de la société humaine !* flottaient au-dessus.

La deuxième station eut lieu boulevard Poissonnière. Là, sous un arc de triomphe, au fronton duquel se lisait :

*Ainsi qu'une vile proie elles ont chassé le tyran devant elles.*

attendaient les héroïnes des 5 et 6 octobre 1789, assises sur leurs canons. Le Président de la Convention distribua à chacune d'elles une branche de laurier.

Sur la place de la Révolution, une statue de la Liberté avait été dressée. Elle devait rester et fut inaugurée avec pompe. Dans le plus profond silence, on lui offrit en sacrifice les attributs de la royauté. Les 86 commissaires, chacun une torche à la main, mirent le feu à ces attributs. La mémoire du « tyran » ayant été vouée à l'exécration publique, le voile qui couvrait la statue de la Liberté fut enlevé et des milliers d'oiseaux délivrés, portèrent au « ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre ».

De là on se rendit à la place des Invalides, où, sur la cime d'une montagne se dressait une figure colossale, œuvre de David, comme la fontaine de la Bastille et la Liberté de la place de la Révolution. Elle représentait le peuple français rassemblant de ses bras vigoureux le faisceau départemental. Le fédéralisme, sortant d'un marais fangeux, écartait d'une main les roseaux et de l'autre s'efforçait de détacher quelque partie du faisceau. Le peuple français, d'un coup de massue, le replongeait dans les eaux.

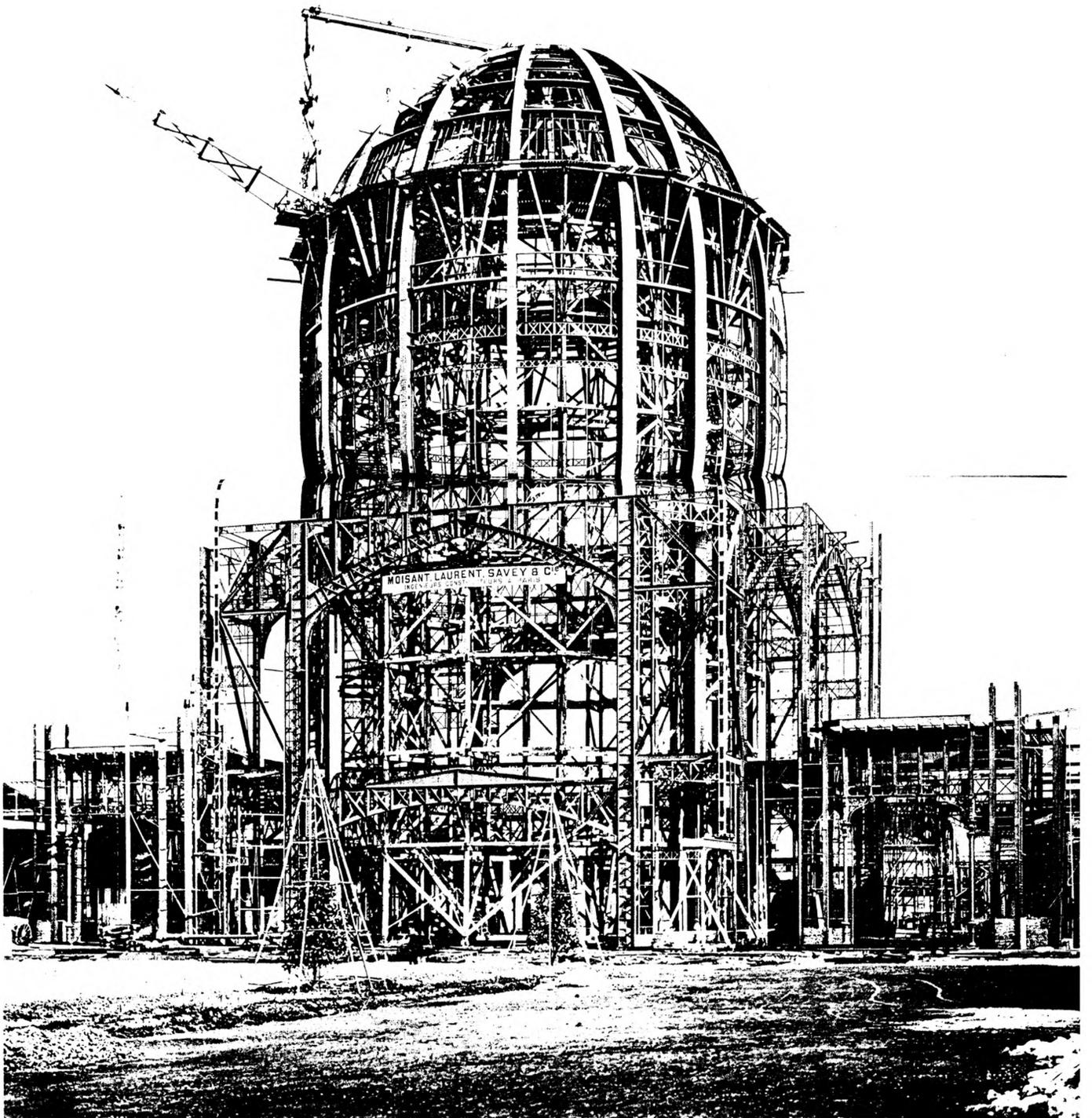
Tout le cortège défila devant cette allégorie et entra enfin dans le Champ de Mars. Le Président de la Convention et les 86 Commissaires occupèrent le sommet de l'autel de la patrie ; la Convention, les envoyés des Assemblées primaires se placèrent sur les degrés. Chaque groupe de peuple vint alternativement à titre d'offrande remettre autour de l'autel, les fruits de son travail et les instruments de son métier.

Le Président Hérault de Séchelles, ayant déposé sur l'autel tous les actes de recensement des votes des Assemblées primaires, prit immédiatement la parole :

Français, dit-il, vos mandataires ont interrogé dans 86 départements votre raison et votre conscience sur l'acte constitutionnel qu'ils vous ont présenté : 86 départements ont adopté l'acte constitutionnel. Jamais un vœu plus unanime n'a organisé une République plus grande et plus populaire. Il y a un an, notre territoire était occupé par l'ennemi ; nous avons proclamé la République, nous fûmes vainqueurs. Maintenant, tandis que nous constituons la France, l'Europe l'attaque de toutes parts. Jurons de défendre la Constitution jusqu'à la mort, la République est éternelle.

Par une unanime acclamation, le peuple jura de défendre la Constitution. Les 86 commissaires s'avancèrent alors vers le président, lui remirent la pique qu'ils avaient portée depuis la Bastille ; Hérault de Séchelles assembla toutes les piques, en





Phototypie Quinsac et Baqué, 73, rue Claude-Bernard.

SUPPLÉMENT AU Bulletin Officiel de l'Exposition du 27 Octobre 1888

DOMES CENTRAL DU PALAIS DES EXPOSITIONS DIVERSES

(MOISANT, LAURENT, SAVEY et C<sup>o</sup>, Constructeurs).



forma un faisceau qu'il noua avec un ruban tricolore et le remit au peuple. « Peuple, dit-il, tu seras invincible, si tu ne te divises pas. » Il lui remit aussi l'arche de la Constitution : « Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus. » Le peuple la prit et la porta solennellement en triomphe.

Hérault et une partie du cortège se rendirent ensuite vers le temple élevé pour recevoir l'urne cinéraire des français morts pour la patrie. Il prononça là un discours admirable :

Au moment où nous venons de proclamer solennellement, en présence du peuple français, l'acceptation de l'acte constitutionnel, pourrions-nous ne pas couronner cette auguste journée par le touchant adieu que nous devons à ceux de nos frères qui ont succombé dans les combats ! Ils ont été privés de concourir à cette Constitution de leur pays ; ils n'ont pas dicté les articles de la liberté française, mais ils les avaient préparés, inspirés, par leur dévouement héroïque. Hommes intrépides ! je vous salue avec respect... je dépose sur vos restes protecteurs la couronne de laurier que la Convention et la Patrie vous présentent. Ce ne sont pas des pleurs, que nous donnerons à votre mémoire... — Pourquoi ces larmes ? serait-ce pour vos parents et vos amis ? Votre renommée les console. Ils n'ont jamais pu souhaiter que vous fussiez exempts du trépas, mais dignes d'avoir vécu. Serait-ce pour vous ? Vous êtes morts pour la Patrie !... nous ne vous outragerons point par des pleurs.

O nos frères ! C'est en vous admirant, c'est en vous imitant que nous voulons vous honorer, et si, comme il est doux de le supposer quand on aime, les morts conservent quelques sentiments pour ceux qui vivent, je viens vous dire que nous sommes prêts à nous dévouer à votre exemple. Je viens vous dire que nous tâcherons même de vous surpasser... La Mort moissonne également le lâche et le brave...

Chers concitoyens ! Guerriers magnanimes ! nous serons dignes de vous... nous vous aurons vengés, nous vous raconterons que nos mains ont achevé votre ouvrage, que vos armes, dont nous avons hérité, étaient invincibles, que la République triompha, cette République que l'humanité a chargée de sa cause, et qui doit sauver l'univers !

Cette cérémonie, dont on eût pu à d'autres époques voir les côtés prétentieux, empruntait aux circonstances un véritable caractère de sublimité. Il est certain que le peuple qui, en recevant des mains de Hérault l'acte constitutionnel et en jurant pieusement de le défendre, criait d'une seule voix : Liberté, Egalité, Fraternité, ou la mort, était capable des plus grandes et des plus nobles actions.

L'heure était venue en effet des résolutions désespérées. Mais pour ces hommes surexcités et grandis par des passions extraordinaires, le danger ne comptait plus : plus il semblait grand, plus il était bravé. Tous les ressorts de la volonté et de l'énergie humaines étaient tendus à se rompre. Fatalement, la Révolution, attaquée de toutes parts, devait périr si ceux qui avaient mission de la défendre, ne deve-

naient pas audacieux jusqu'à l'héroïsme, énergiques jusqu'à la mort.

(A suivre)

Camille Viré.

## Les Théâtres

Roïde le Parfum !

D'une donnée dont les ressorts rebondissent à tout instant d'une façon originale et inattendue, conduit avec un art consommé, plein de hardiesses et aussi de réticences non moins piquantes et de sous-entendus pimentés, le nouvel imbroglio du Palais-Royal a obtenu un véritable succès, en dépit de scènes un peu trépanantes, surtout au début.

Une soubrette étourdie laisse tomber un flacon du parfum découvert par Montesson contre la rage dentaire ou la rage capillaire, nous ne savons plus au juste. Une odeur asphyxiante se répand dans tout l'appartement et force M<sup>me</sup> Montesson à se retirer dans une chambre voisine de celle de sa maladroite camériste. Son mari, lui, assiste à Versailles, à un congrès scientifique ; congrès nocturne, a-t-il dit.

Le lendemain matin, Sylvanie raconte que Montesson lui a fait la surprise de revenir au milieu de la nuit... arrive une dépêche établissant un alibi. — Tableau !

Qui donc, alors, s'est introduit auprès de Sylvanie ? Théodule peut-être ; Théodule, qui en tient pour la bonne et se sera trompé de porte ! Ou bien Paul, l'élève du savant ? Ou bien encore Poupardier, qui, pour être vieux chimiste n'en est pas moins homme.

L'agitation fiévreuse de la pauvre et honnête femme fend le cœur.

Rassurez-vous, esprits moraux : Le... pickpocket n'est autre que Montesson, qui, en velléité de coup de canif, avait prétexté un congrès aussi nocturne que scientifique, à Versailles, et était bien rentré chez lui.

M<sup>me</sup> Céline Chaumont joue Sylvanie, rôle bien scabreux, avec autant de tact et de mesure que de verve et de finesse. Daubray, fort plaisant dans le personnage de Théodule : Milher et Calvin, (les deux savants) et M<sup>lle</sup> Bonnet sont très bien aussi dans la nouvelle comédie de MM. Ernest Blum et Raoul Toché.

\*\*\*

A la Gaité, heureuse reprise du *Grand Mogol*, avec Simon Max et M<sup>me</sup> Simon-Girard succédant à Cooper et à M<sup>me</sup> Thuillier-Leloir, et se faisant applaudir à leur tour.

Mignapour est toujours interprété par M<sup>lle</sup> Gélabert, charmante et comme comédienne, et comme chanteuse, et comme femme, et comme prince.

\*\*\*

Sur le point de se marier, Philippe fait moins de difficultés pour prêter la clé de sa petite tour de Nesle. Et savez-vous qui la lui demande en premier ? Son futur beau-père.

Deux de ses amis, grands coureurs de ruelles, ont obtenu également cette fa-

meuse petite clé : en avant les chassés-croisés et les quiproquos !

Et l'on rit et l'on s'amuse à *La Garconnière* du théâtre Déjazet, trois actes pas bien nouveaux, mais gais et mouvementés, signés Medina, et enlevés avec entrain par Monteavrel, Loberty et Matrat.

\*\*\*

Le Théâtre-Libre, fondé à Montmartre et transporté l'hiver passé à Montparnasse, donne maintenant des matinées aux Menus-Plaisirs. Une fois par mois, il conviera la presse et les abonnés ; les pièces représentées à ces soirées-là n'étant pas soumises à la censure, on nous réserve encore des tentatives curieuses et osées.

La première soirée se composait de trois ouvrages, chacun en un acte.

Loin de produire l'effet de terreur qu'on devait en attendre, *les Bouchers*, de M. Fernand Ieres, ont provoqué l'hilarité. Des amis trop zélés du malheureux auteur, décédé récemment, excitaient les rieurs par leurs applaudissements peu justifiés. C'est un drame bien sombre que cet acte en vers, une véritable *boucherie*.

Venait ensuite *Chevalerie rustique*, scènes de la vie populaire italienne, de M. Berga, par M. Paul Solanges. On n'a pas compris et par conséquent pas goûté ce tableau populaire et pittoresque, très vrai, paraît-il, et fort exact de mise en scène. On s'est gaudi plus encore qu'aux *Bouchers*, bien que le sujet y prêtât peu. Néanmoins, on a apprécié et applaudi Antoine, dans un mari outragé et qui se venge.

*L'Amante du Christ*, de M. Adolphe Darzens, reproduit l'épisode de Ste-Marie Magdeleine lavant les pieds de Jésus. Le titre a été pris, comme il devait l'être, dans le sens mystique, et aucune marque d'irrévérence ne s'est produite, au contraire.

Ce mystère, écrit en vers peu esclaves de l'hémistiche, contient de belles pensées noblement exprimées, mais on se demande souvent si l'on entend de la prose ou de la poésie.

Quoiqu'en dise M. Henry Becque, le Théâtre Libre ne sauvera pas l'art, qui se porte assez bien d'ailleurs, et dont il est un des soutiens. Mais M. Antoine n'en mérite pas moins de la littérature dramatique.

Emile Abraham.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Samedi dernier, le succès de l'Ecole militaire de gymnastique de Joinville a été des plus considérables et des plus mérités.

Le carrousel nautique a également réussi très brillamment ; c'était un spectacle nouveau et qui a conquis le public.

On nous promet pour la semaine prochaine un nouveau spectacle, des pantomimes nautiques et des attractions absolument inédites.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

### Commissariat Général

#### Commissaire Général :

M. I. CHESSE, O\*, ancien gouverneur de Tahiti et de la Guyane; vice-président de la Commission d'agriculture coloniale au Ministère de l'Agriculture.

#### Section agricole :

M. H. MESNIER, O\*, M. A., Commissaire des Concours régionaux agricoles.

#### Section des machines :

M. L. PAUPIER, \*, Ingénieur constructeur.

#### Section d'alimentation :

M. A. CHAPU, \*, ancien industriel.

#### Secrétaire Général :

M. C. ROBAIN, Avocat.

#### Secrétaires :

MM. A. LEDRU, ancien négociant.  
G. ULRICH, publiciste.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Les travaux de l'Exposition nationale des Cidres et Poirés sont poussés très activement et l'inauguration officielle aura lieu irrévocablement le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Cette Exposition, qui est placée sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Agriculture et de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, se tiendra dans les galeries annexes de l'Exposition de 1889, quai d'Orsay (Pont de l'Alma).

Les organisateurs n'ont rien négligé pour la rendre des plus intéressantes. On parle notamment de la transplantation de quelques coins de la vie normande et bretonne qui ne manquent pas de pittoresque.

De plus, la partie artistique et littéraire ne sera pas négligée. De grands concerts seront donnés tous les jours à 2 h. 1/2 et dès aujourd'hui il est ouvert un concours de poésie sur le sujet suivant : *L'Éloge du Cidre, du Poiré et de l'Hydromel*. (Les bardes bretons sont invités à concourir dans leur dialecte natal).

Les poésies devront être adressées avant le 20 novembre prochain à M. Quellière, secrétaire du Comité littéraire, au siège de la Commission de l'Exposition, 38, rue de la Chaussée-d'Antin.

\*\*\*

Quant à l'aspect même de l'Exposition, une innovation est à signaler. Les galeries seront divisées en salons de façon à

supprimer la monotonie habituelle à toutes les Expositions.

En entrant, on trouvera une véritable cour normande où rien ne manquera. Puis ensuite, on visitera la section des fruits à laquelle fera suite la galerie des machines où on admirera tous les appareils propres à la fabrication, distillation et logement du cidre.

La seconde galerie sera réservée aux produits d'alimentation générale, aux bars de dégustation, au buffet-restaurant et enfin au Salon des Enfants où seront réunis tous les jouets imaginables.

La section d'alimentation générale comprendra :

I. *Eaux minérales françaises*. — Eaux naturelles et minérales. — Eaux artificielles. — Sels. — Pastilles. — Matériel. — Logement. — Emballage. — Publications, etc., etc.

II. *Boissons et liquides servant à l'alimentation*. — Boissons fermentées, à l'exception des vins et bières. — Liqueurs alcooliques ou sucrées. — Sirops divers. — Lait. — Huiles comestibles, etc., etc.

III. *Conservation des substances alimentaires*. — PRODUITS DU SOL: Légumes et fruits conservés par tous systèmes, etc. — PRODUITS DE LA FERME: Beurre. — Œufs, etc. — PRODUITS DE L'ÉLEVAGE: Conserves et extraits de viande, etc., etc. — PRODUITS INDUSTRIELS: Pâtisserie. — Confiserie. — Chocolats, etc., etc.

IV. — *Matériel et Produits accessoires*. — Logement. — Emballage. — Conservation par tous systèmes. — Matériel des marchands et débitants, etc., etc.

V. *Enseignement*. — Instruments et méthodes de laboratoires. — Publications périodiques et autres, etc., etc.

Sur la proposition du commissaire spécial pour la partie agricole, M. Mesnier, commissaire des concours régionaux agricoles, *les Cidres et Poirés seront divisés en :*

Cidres et Poirés de Normandie,  
Cidres et Poirés de Bretagne et du Maine,  
Cidres et Poirés de diverses provenances,  
Cidres d'Exportation dégustés après retour en France.

\*\*\*

L'Exposition, qui doit s'ouvrir le 1<sup>er</sup> novembre, durera jusqu'au 10 décembre.

Toutefois, nous croyons, étant donnée l'importance de cette exposition au point de vue agricole et commercial et au point de vue du consommateur, qu'il sera nécessaire de prolonger la concession accordée, étant données les époques de la fabrication du cidre, qui varient suivant les climats et les différents sols, et ne permettent pas aux pays producteurs de cidre d'envoyer leurs produits nouveaux au même moment.

Des récompenses consistant en *Diplômes d'honneur, Diplômes de Médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et mentions honorables* seront décernées à la fin de novembre, par un jury dans lequel les exposants seront représentés.

Le prix d'entrée est fixé de la façon suivante : 0.50 c. pour les jours ordinaires ; 1 franc pour les mercredis, jours des fêtes musicales, et 0.25 c. pour les dimanches.

Toutes les dispositions sont prises pour assurer le succès de cette Exposition: du reste, les maladies de la vigne, qui font entrer de plus en plus les cidres et poirés dans l'alimentation publique, lui donnent un intérêt qui sera compris de tous, et nous sommes certains que de magnifiques résultats récompenseront le zèle des organisateurs.

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

### EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

Plumes métalliques Blanzky Pouré et Co  
Voir à la dernière page

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

Plus mouvementée que sa devancière, cette nouvelle période hebdomadaire a eu des alternatives de hausse et de baisse dont il ne faut rechercher la cause que dans l'approche des règlements de comptes de fin de mois.

Les acheteurs, qui avaient procédé à des demandes assez importantes à la fin de la semaine dernière, sur l'amélioration sensible du marché monétaire et sur le maintien au même taux de l'escompte à Londres, ont vu les cours revenir quelque peu en arrière, par suite même des réalisations provoquées par une reprise peut-être trop rapide.

La liquidation mensuelle, dont peu de jours nous séparent maintenant, s'effectuera certainement aussi facilement que la dernière liquidation de quinzaine.

Elle s'effectuera, tout porté à le croire, au niveau actuel. Les vendeurs à découvert n'ont aucun prétexte pour peser sur la tenue des cours. Le tassement par lequel ceux-ci viennent de passer a été salutaire à notre place.

X

Sur le marché à terme de nos Rentes, nous réle-

vons : le 3 0 0 à 82 50, l'Amortissable à 85 40 et le 4 1 2 0 0 à 105 70.

Le comptant est bien tenu; nous y retrouvons : le 3 0 0 à 82 40, l'Amortissable à 85 20 et le 4 1 2 0 0 à 105 60.

Les primes pour fin novembre se traitent : dont 25 avec 60 c. et dont 50 avec 40 c.

Les Consolidés anglais se sont échangés à 97 7 16.

L'Italien, peu soutenu, revient cependant à 93 00.

Le Hongrois est à 85 25.

L'Extérieure espagnole passe à 73 70.

Le Turc fait 15 55.

L'Égypte unifiée vaut 423 75 et 425.

Les Fonds russes sont fermes.

X

La Banque de France est à 3090.

Le Crédit foncier est fermement tenu à 1370.

Les différentes obligations du Crédit foncier, aussi bien celles qui participent à des tirages de lots que les obligations sans lots ont un large marché et conservent une très ferme tenue.

L'obligation 3 0 0 1883, du même type que l'obligation des chemins de fer, cote 388

Les obligations foncières à lots 1879 se négocient sur les cours de 486 et monteront certainement à 500 fr.

On sait que les obligations du Crédit foncier, émises en représentation de prêts fonciers et communaux ont toujours pour contre-partie le montant de ces prêts ou des placements effectués en valeurs du Trésor, conformément à l'article 76 des statuts, en attendant l'emploi total et définitif des fonds provenant des émissions.

Le porteur n'est jamais à découvert. En dehors de la garantie qu'il trouve toujours régulièrement dans l'emploi statutaire de ses fonds, il a, pour surcroît, celle qui résulte de l'ensemble du capital et des réserves de la Société : il se trouve dans une situation tellement forte qu'il serait le dernier à périr, si, dans une époque de grandes crises, le crédit public venait à subir un profond ébranlement.

Les bons à lots sont recherchés à 118; les Bons Algériens se traitent sur les cours de 112. Le bon de la Presse est à 2025. C'est un bon prix d'achat; on reverra à l'époque du tirage les cours de 22 à 23 francs.

Quant au bon Algérien, il doit niveler ses cours avec ceux du bon à lots. Les deux valeurs sont identiques.

Bonne fermeté sur le Comptoir d'escompte à 1048 75.

La Banque d'Escompte se traite à 510.

La Banque ottomane est à 537 50.

Bonne tenue du Crédit lyonnais à 625.

La Société générale est à 477 50.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie Générale transatlantique ont un grand courant d'affaires, en hausse de 2 fr. 50 à 515.

X

Il y a eu cette semaine une vive reprise sur tous les titres du Canal de Panama.

Les actions ont progressé à 290, et les obligations ont toutes gagné du terrain. Il est naturel que les obligations à lots aient été très recherchées par suite des avantages exceptionnels des tirages dont les numéros gagnants sont répartis entre un nombre de titres moitié moins considérable que le chiffre statutaire.

D'autre part, le succès qu'obtiennent M. Ferdinand de Lesseps et M. Ch. de Lesseps dans leurs conférences en province se traduit non seulement par des acclamations enthousiastes, mais aussi par des résultats pratiques qui accroissent chaque jour le nombre des obligations à lots souscrites. Les demandes des comités des départements sont très nombreuses, et il est probable qu'elles arriveront à couvrir le solde de l'emprunt du mois de juin dernier.

La confiance de l'épargne dans l'avenir du Canal de Panama est basée sur les précédents du Canal de Suez.

M. Ferdinand de Lesseps couronnera sa carrière en faisant la fortune des actionnaires du Panama, comme il a fait celle des actionnaires du Suez.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARRONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

GELLE FRÈRES, Gainiers, rue Barquette, 11 bis, Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.



FLANELLE VÉGÉTALE DE PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE, CHEMISIER, 7, rue du Havre, PARIS

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure) 3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>, plaine Saint-Denis.

H. NICOLON à Firminy. Echales en acier fondu, brev. s.g.d.g. Sur demande, envoi franco, tarif illustré

LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie A. BARTHET, à Besançon. Montres, Réveils, Chaînes. Garantie. Pendule Comtoise, Louis XV. Réparations. Envoi 1<sup>er</sup> du Catalogue.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>ve</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 23, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog. Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog, contre remboursement.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

# Cassis-Rouvière

DIJON Succursale à PARIS 7, rue Châteaudun MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883 20 Diplômes aux Expositions Universelles.

CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
 DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
 Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**GRANDE BRASSERIE**  
**DREHER**  
 2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis  
**KUHN directeur**

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
 51, rue de la Chaussée d'Antin  
 Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
 Représentation, Installations  
 ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
 Exiger Portrait-Cautions

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
 16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
 INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
 Écuries tout en fer évitant les maladies  
 contagieuses par la facilité du nettoyage  
 impossible à obtenir avec le bois à cause  
 des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
 illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
 45 centimes l'un en timbres poste.

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
 FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
 PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

**Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante**

CARACTÈRES DE TITRES  
 INITIALES  
 PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
 FANTAISIES DIVERSES  
 NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
 et Spécimens  
 Prompte  
 exécution des  
 mémoires.

BLANCS DIVERS  
 INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
 FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
 MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
 MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER  
 Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
 les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

**APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES**  
 APPAREIL GUËRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

MÉDAILLE D'OR  
 AMSTERDAM  
 1883

Envoi franco  
 du  
 CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR  
 EXPOSITION  
 des  
 BIÈRES FRANÇAISES  
 Paris 1887

**GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, S.Br.G. D.G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS**



Délicieux apéritif Algérien

**AMER**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

Supérieur à tous les Bitters connus

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
 Croix de la Légion d'Honneur  
 l'Exposition universelle de Paris 1878.

Tonique Hygiénique

**PICON**

**LESSIVEUSE FRANÇAISE**  
 Nouveau système B<sup>te</sup>, au-  
 cun appareil intérieur. Iso-  
 lement complet du linge,  
 sans contact avec les sur-  
 faces chauffées.  
 DIPLOMES D'HONNEUR  
 & Croix de Mérite  
 EXPOS. ET VENTE 24, AV. OPÉRA  
 Demandez Prospectus et essai.  
 VILLEJÉ av. Parmentier Paris



**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
 21 RUE DE ROME PARIS  
 USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
 CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAÏQUES  
**MOSAÏQUES COIGNET**  
 Incrustations de granits et de marbres  
 MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

B<sup>TES</sup>  
 S<sup>GDG</sup>

**A. PIAT**\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain<sup>t</sup>-Maur, Paris

**SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**

TRANSMISSIONS PAR CABLE  
 PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.  
 POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES  
 Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction  
 Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
 (OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
 Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 { Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
 PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### AVIS AUX ABONNÉS

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement équivaldra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.  
PARTIE OFFICIELLE :  
Décret, Arrêté et Décisions.  
PARTIE NON OFFICIELLE :  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Causerie sur les travaux.  
L'Alimentation à l'Exposition.  
Le Champ de Mars (1751-1889), C. Viré.  
L'Exposition de Sauvelage.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Nos lecteurs trouveront encartée dans notre numéro d'aujourd'hui, une très intéressante phototypie représentant la *Tour Eiffel* à 160 mètres.

En rapprochant ce dessin de celui publié dans notre numéro du 2 juin, on se rend compte non-seulement des progrès de la Tour, mais aussi du changement dans les Palais de l'Exposition et de l'immense travail accompli en cinq mois.

Le Palais des Arts Libéraux avec sa coupole se trouve à droite, celui des Beaux-Arts est à gauche de la Tour. Le dôme, très élevé que l'on aperçoit sous l'arc gigantesque, est la porte d'entrée monumentale de l'Exposition. Dans le fond, légèrement indiqué se détache la vaste galerie des Machines. Les diverses constructions, avec leurs échafaudages, au pied de la Tour, le long du quai, forment la suite de l'histoire de l'habitation.

### PARTIE OFFICIELLE

Le Président de la République française,

Vu le décret du 8 novembre 1884 ;

Vu la convention intervenue, à la date du 29 mars 1886, entre le ministre du commerce et de l'industrie, représentant l'Etat,

le préfet de la Seine, représentant la ville de Paris, et le gouverneur du Crédit foncier de France, agissant pour le compte de l'association de garantie constituée en vue de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu spécialement l'article 7 de cette convention, portant : « Il sera institué, auprès du ministre du commerce et de l'industrie, une commission de contrôle et de finances, composée de membres représentant l'Etat, la ville de Paris et l'association de garantie dans la proportion des contributions respectives des trois parties contractantes. Les membres de cette commission seront nommés par décrets du Président de la République, insérés au *Journal Officiel*. Elle sera présidée par le ministre.

Vu la loi du 6 juillet 1886, et spécialement l'article 1<sup>er</sup>, approuvant la convention susvisée ;

Vu le décret du 28 juillet 1886 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 1886, portant règlement général de l'Exposition universelle de 1889 ;

Vu les décrets des 14 octobre 1886 et 28 juin 1887 ;

Sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie ;

De l'avis du conseil des ministres,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est nommé membre de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter la ville de Paris, M. Darlot, président du Conseil municipal de Paris, en remplacement de M. Cernesson, élu député.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 octobre 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce  
et de l'industrie,

PIERRE LEGRAND.

Par arrêté en date du 30 octobre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres des comités d'admission et d'installation de la classe 77 (poissons, crustacés et mollusques) :

MM. Bouchon-Brandely, secrétaire du Collège de France, membre des Comités d'admission à l'Exposition universelle de 1878.

Gerville-Réache, député.

Roussin, commissaire de la marine, secrétaire du Conseil l'Amirauté.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat aux colonies, en date du 19 octobre courant, M. Vassel, sous-chef de bureau à l'administration des colonies, a été nommé membre de la commission consultative de l'Exposition coloniale de 1889.

Par décision du sous-secrétaire d'Etat aux colonies, en date du 22 octobre courant, M. le docteur Hardy, chef des travaux chimiques, à l'Académie de médecine, a été nommé membre de la commission consultative de l'Exposition coloniale de 1889.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La commission de l'exposition rétrospective des beaux-arts est définitivement constituée de la manière suivante :

Peinture :

MM. Kämpfen, directeur des musées nationaux ; Etienne Arago, Gosselin, Georges Lafenestre, Saglio, Courajod, Guillaume, Paul Mantz, Jean Gigoux, Marquiset.

Dessin :

MM. Kämpfen, Etienne Arago, Gosselin, de Chennevières, Georges Lafenestre, Bonnat, Paul Mantz et Eugène Muntz.

Cette commission va faire appel aux principaux amateurs français et étrangers, parmi lesquels on choisira les soixante plus importants pour former le comité d'organisation auquel seront adjoints les principaux experts en tableaux.

On peut compter sur un succès considérable, malgré des difficultés nombreuses ; on aura à vaincre la répugnance de beaucoup d'amateurs à prêter leurs tableaux ; ensuite certaines toiles, qui reviendront de l'étranger et qui sont estimées à des prix extraordinairement élevés, coûteront fort cher d'assurance ; pour ne citer qu'un exemple, si l'on parvient à faire revenir le tableau *Friedland, 1807*, de Meissonier, qui a été payé 335,000 francs à la

vente Stewart, le 25 mars 1887, les frais d'assurance, pour cette seule toile, reviendront à plus de 4,000 francs.

Il est inexact, comme l'ont annoncé quelques journaux, que le comité des travaux de l'Exposition ait décidé la démolition des deux pavillons destinés à la ville de Paris.

Si ces deux constructions ne paraissent pas actuellement jouer un rôle suffisant dans la vue d'ensemble, cela vient de ce qu'elles sont encore dépourvues de l'importante partie décorative qui doit les compléter.

Le ministre du commerce a soumis au conseil les demandes de certains groupes ouvriers tendant à être autorisés à organiser, dans l'enceinte de l'Exposition de 1889, des expositions particulières et réclamant la subvention de l'Etat.

Le ministre a rappelé que la commission des 43 s'était formellement prononcée contre tout privilège dans la classification des exposants. Elle a posé en principe que tout exposant ou groupe d'exposants devrait figurer dans la catégorie à laquelle il appartient respectivement.

C'est sous réserve de cette décision que le conseil a décidé d'examiner la demande des groupes ouvriers.

Enfin M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a donné quelques renseignements sur les travaux de l'Exposition de 1889.

Il a rectifié certaines indications inexactes qui avaient été répandues au sujet du chiffre des frais d'installation réclamés aux exposants. Il résulte de ces explications que les exposants de 1889 auront à payer une somme sensiblement moins élevée que celle payée en 1878.

Le ministre a annoncé que le 1<sup>er</sup> novembre, la hauteur de la Tour Eiffel atteignait 178 mètres.

Les 122 mètres restant à construire seront terminés fin janvier prochain, à raison de 41 mètres par semaine environ.

La circulaire suivante vient d'être adressée par le Directeur général de l'Exploitation à tous les grands producteurs et négociants en vins et eaux-de-vie :

Paris, le 26 octobre 1888.

Monsieur,

Les résultats, très généralement satisfaisants, de la vendange de 1888, semblent de nature à encourager les producteurs de vins et d'eaux-de-vie à participer d'une façon plus importante et brillante que jamais à l'Exposition de 1889.

L'Exposition de la classe 75 (*viticulture*), dans laquelle les échantillons des vins de l'année seront reçus accessoirement, attestera les soins pris et les succès remportés dans la reconstitution, l'entretien et l'amélioration des vignobles français.

Il est essentiel, d'autre part, que l'Exposition de la classe 78 (*boissons fermentées*) démontre, d'une façon claire et magistrale que nos produits de la vigne, tout en continuant à être abondants, comme la vendange dernière vient de le prouver, n'ont pas cessé de posséder le privilège des qualités qui les ont toujours distingués. Il sera patriotique qu'une démonstration imposante de la supériorité de nos vins et de nos eaux-de-vie

de toutes les provenances et de toutes les marques vienne couper court au bruit répandu que notre production diminue, et que nous devenons de plus en plus tributaires des étrangers pour suppléer aux besoins de notre consommation et de notre commerce.

Le palais du quai d'Orsay, dont la plus grande partie sera réservée à l'Exposition des boissons, sera achevé avant la fin de l'année. Chacun s'accorde à reconnaître que par sa situation, son architecture et ses dispositions intérieures, cet édifice se prête merveilleusement à l'étalage pittoresque des produits alimentaires et à l'organisation des bars organisés pour leur dégustation.

Les prix demandés sont inférieurs à ceux de 1878, et des groupements collectifs, organisés dans chaque région vinicole, peuvent permettre de n'imposer à chaque exposant que des charges proportionnées à ses ressources personnelles.

La Direction générale de l'Exploitation et les membres du comité du Groupe VII font un nouvel et pressant appel aux producteurs et aux négociants en vins et eaux-de-vie, afin que leurs efforts réunis aboutissent à une Exposition d'ensemble digne de la France.

Agréé, etc.

*Le directeur général de l'Exploitation,*  
G. BERGER.  
*Le président du groupe VII,*  
CH. PÆVET, député.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Etats-Unis.

Le général W. B. Franklin, commissaire général des Etats-Unis à l'Exposition universelle, et M. Sommerville Tuck, sous-commissaire, sont actuellement à Washington pour conférer avec les autorités fédérales.

Le général Franklin a déclaré que les soucis de la campagne électorale ne devaient pas détourner l'attention publique de la nécessité de figurer avec éclat à l'Exposition de Paris. Déjà plusieurs groupes d'exposants sont complètement organisés. D'autres groupes sont en formation, et négociants et industriels américains déploient une grande activité. L'Exposition spéciale du gouvernement américain, si le congrès l'autorise, sera une heureuse innovation en ce qui regarde les Expositions étrangères, car elle a déjà constitué le principal attrait dans plusieurs Expositions nationales. Les matériaux sont déjà prêts en grande partie, puisqu'ils sont exposés à Cincinnati, et il n'y aura que quelques modifications à y apporter pour les expédier à Paris.

Quant à l'Exposition de 1889 en elle-même, le général Franklin dit qu'elle sera de beaucoup la plus importante, la plus complète, la plus belle que le monde ait encore été invité à contempler, malgré la froideur de quelques gouvernements monarchiques, toutes les républiques de la terre ont répondu cordialement à la France, et le gouvernement et le peuple Français n'épargnent aucun effort pour se surpasser dans leur entreprise. D'ailleurs, les marchandises et les produits des pays monarchiques y seront représentés grâce à l'initiative individuelle ou coopérative des négociants de ces pays.

Le peuple anglais, entre autres, déploie une grande activité dans ce but, et la puissante commission à la tête de laquelle a été placé le lord-maire de Londres, s'est assuré jusqu'au dernier pouce d'emplacement disponible.

« Les Etats-Unis, a dit en outre le général Franklin, ne sauraient donc rester en arrière, et il est indispensable que des mesures soient prises pour que l'embarquement des produits commence dès le mois de janvier prochain. »

En réponse à une note de l'agence Havas qui avait causé dans le monde des artistes une émotion légitime, la légation des Etats-Unis communique la note suivante :

C'est par erreur qu'il a été annoncé que le gouvernement américain n'avait accordé la franchise de rentrée aux tableaux envoyés des Etats-Unis à l'Exposition de 1889 que pour les tableaux peints depuis 1878. Aucune restriction de ce genre n'a été faite. C'est le règlement de l'Exposition qui n'admet aucun tableau exécuté avant le 1<sup>er</sup> mai 1878.

Bien qu'elle reconnaisse le principe de l'exemption des droits de rentrée, cette note, au moins dans la dernière phrase, pourrait faire croire que l'exemption des droits n'a été demandée au gouvernement américain et accordée par lui que pour les tableaux devant figurer à l'Exposition décennale de 1878 à 1889. Il n'en est rien.

Dans une lettre officielle écrite il y a trois mois, M. Antonin Proust demandait cette exemption pour les toiles de maîtres français actuellement en Amérique, et que leurs propriétaires consentiraient à nous prêter « en vue de l'Exposition rétrospective des beaux-arts de 1789 à 1878. »

Une réponse favorable a été récemment transmise à M. A. Proust. En dehors des toiles peintes dans ces dernières années, et qui figureront à l'Exposition décennale, qui n'est qu'une section de l'Exposition des beaux-arts de 1889, nous reverrons donc l'année prochaine, à Paris, plusieurs des toiles les plus célèbres de Rousseau, Millet, Corot, etc.

### Portugal.

Le Conseil municipal de Porto, réuni au complet, a résolu de nommer une commission de neuf édiles, chargée d'exciter l'émulation parmi les industriels portugais en vue de les engager à prendre part à l'Exposition de 1889, à Paris.

### Espagne.

Le bureau de la Chambre de commerce de Madrid vient de nommer le comité de propagande pour l'Exposition de Paris. Ce comité est composé de notables industriels, de commerçants, de publicistes de tous les partis. La réunion a décidé que les présidents des chambres de commerce feront partie du comité directeur.

## CAUSERIE

SUR LES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

C'était, ces temps derniers, un vrai plaisir de voir l'ardeur des ouvriers des chantiers du Champ de Mars, des quais et de l'Esplanade des Invalides. Le regain de beau temps que nous avons eu pendant les trois dernières semaines d'octobre leur avait, comme on dit, donné le cœur au ventre. Aussi, toutes les constructions sont dans un état d'avancement que l'on ne prévoyait pas.

Que nous réserve Novembre? La Saint-Martin favorisera-t-elle les chantiers de l'Exposition, en faisant luire le soleil de son tardif été? Dans tous les cas, ce qui est fait est fait; ce qui vient d'être gagné est gagné.

\*\*\*

Au Palais des Machines, les galeries annexes de 15 mètres vont être terminées. Alors cette masse prodigieuse sera complète. On vient d'achever la couverture de son immense nef et l'on est en train de fermer ses pignons. Avant six semaines, le Palais des Machines sera totalement clos, livré à ses décorateurs et même aux exposants.

Aux Expositions diverses, le magnifique dôme de M. Bouvard a reçu son couronnement, sauf la statue. Le profil de ce couronnement est des plus gracieux, ainsi que l'armature en bois, qui le dessine, permet d'en juger.

La pose des acrotères, des frises, des pilastres, des cartouches et de tous les ornements en terre cuite exécutés par MM. Müller, Parvillée, Loebnitz, Roy et Noël Ruffier, s'exécute rapidement, au moyen d'échafaudages roulants, légers comme des dentelles.

M. Emile Müller a posé trois des fuseaux en tuiles émaillées qui orneront les coupes des Palais des Arts. C'est la coupole des Arts Libéraux qui a eu cette brillante étrenne. L'effet sera féérique sous un ciel ensoleillé. M. Bouvard doit être heureux de voir se réaliser si bien sa conception. Les panneaux, les cartouches et les initiales R. F. sont distincts et lisibles à grande distance. Ces coupes seront une nouveauté; et l'Orient lui-même, cette terre classique des terres émaillées, pourra nous les envier.

\*\*\*

A la tour Eiffel, on entretoise les arbalétriers qui ont piqué dans les nues la semaine dernière et dépassé la moitié de la hauteur. Ceci fait, on établira un nouveau plancher sur lequel on hissera les grues, qui monteront de nouveaux arbalétriers, lesquels seront à leur tour entretoisés; afin de pouvoir supporter un plancher supérieur et ainsi de suite jusqu'au sommet, qui sera atteint d'ici à deux mois par une marche désormais régulière. Et même plus rapide encore, lorsque les arbalétriers du mi-

lieu vont se rejoindre pour n'en former qu'un seul, ce qui en fera supprimer six sur seize. C'est alors que l'on montera grand train.

Je n'ai pas besoin de dire que le public émerveillé admire de plus en plus, mais de loin, la charmante série des Habitations humaines qui s'égrène le long du quai, des deux côtés du pont d'Iéna, aux pieds du colosse de fer. Ce sera un régal pour les archéologues: ils s'en purlècheront.

J'ai dit que le public ne peut les voir que de loin. C'est qu'en effet le pont d'Iéna et la voie du quai, des deux côtés, du pont viennent d'être consignés. Les curieux doivent donc se contenter d'admirer, de la rive droite de la Seine, les progrès de la Tour... et de tout ce qui l'entoure.

Le chemin de fer de l'Exposition chemine en ses tranchées. Le bouleversement qu'il a causé au carrefour du pont de l'Alma touche à sa fin, et bientôt la circulation va y rentrer dans l'ordre. Le pont jeté au-dessus de la tranchée est terminé, pavé en bois et muni des rails des tramways. Il y a même cette particularité qu'un aiguillage est placé sur le tablier même du pont, d'où les voies bifurquent: l'une, pour le petit tramway vert de l'Etoile à Montparnasse; l'autre sera le prolongement du grand tramway jaune, de la gare de Lyon à l'Alma. On sait que ce dernier a été, il y a un mois environ, dérivé de son ancien parcours des quais de la rive gauche, pour traverser la Seine sur le pont Solférino et suivre les quais de la rive droite jusqu'à l'Alma. Et bien, il va repasser la Seine sur le pont de l'Alma et, bifurquant au susdit carrefour, il ira, par l'avenue Rapp, à la porte Rapp, où sera alors sa nouvelle tête de ligne.

\*\*\*

Le Pavillon du Panorama de la Compagnie Générale Transatlantique, dont l'ossature a été terminée la semaine dernière, a été aussitôt couvert.

Les travaux du quai d'Orsay marchent à plaisir.

Quand ces lignes paraîtront... C'est le Cidre de Normandie.... qui moussera, égayant par avance les Galeries du quai d'Orsay. L'entrée de ce Palais de la Pomme est précisément située au carrefour du pont de l'Alma, rive gauche.

Si nous devons à la Pomme ce fameux péché originel sans lequel, entre nous, il y aurait fort peu d'agrément ici-bas; la pomme donne aussi le cidre, dont le piquant et le pétillant montent à la tête de l'homme et lui font oublier cette phrase philosophique que le moins philosophe de nos rois a écrit sur un carreau de Chambord:

« Souvent femme varie — bien fol qui s'y fie! »

\*\*\*

A l'Esplanade des Invalides, c'est bien une autre affaire. De vrais monuments s'y

improvisent. C'est d'abord, pour commencer par le haut, le Panorama de Tout-Paris, de Castellani. Il est couvert et clos, c'est-à-dire extérieurement terminé, et couronné par une lanterne qui se verra de loin dans la rue de Grenelle. Elle est dans l'axe de cette rue.

Puis c'est un palais singulier, formé de lignes d'architectures diverses, où le Norvégien se marie à la Renaissance, et la Renaissance à l'exotique, non sans un certain bonheur: inattendu, je l'avoue. Ce Palais est celui des Protectorats. Devant lui s'étendront des jardins et des pièces d'eau, presque des rivières. Ces jardins seront bourrés de plantes rares d'une certaine rusticité. Les plantes plus délicates habiteront, que dis-je? habitent déjà une serre magnifique, élevée derrière le Palais en question, où elles défieront nos frimas.

Presqu'en face des Protectorats se trouve le Palais de l'Hygiène, dont je vous ai entretenu dernièrement. Ses trois coupes, dont le profil si pur révèle un architecte savant orientaliste, sont terminées. Terminés aussi les frontons, dont les puissants reliefs et la remarquable combinaison valent à M. Girault l'approbation générale.

La façade du Palais de l'Industrie a hanté le ministère de la Guerre. Si bien qu'il va en donner une réduction Collas sur l'Esplanade des Invalides. L'aile gauche est en place. L'autre aile est en train de la rejoindre. Quant au château-fort, dont les douves sont visibles, et dont les tours et dont les murs sont sortis de terre depuis longtemps, la suite en est, paraît-il, remise à... un prochain numéro. Cette partie subit un temps d'arrêt. Comme cela ne m'intéresse que médiocrement, je n'en ai pas recherché la cause.

\*\*\*

La Tunisie sera superbe. Ce sera le clou de l'Esplanade. Que M. Saladin a eu raison de mettre sa grande façade sur la voie centrale, sans intermédiaire. M. Ballut, qui a fait un édifice ravissant, doit regretter de l'avoir masqué par une petite galerie d'importance secondaire. Charmante en elle-même, sans doute, mais faisant obstacle devant des motifs de plus haute importance.

Je sais bien que M. Ballut me répondra que sa principale façade sera vers la Seine, ce en quoi il n'a pas tort. Mais il n'en a pas moins manqué un effet double, en mettant cette insignifiante petite galerie en façade sur la rue centrale. Le succès de sa façade principale, de son porche, de ses loggias, de ses galeries, de la cour intérieure et de son minaret compensera certainement, pour l'excellent architecte de l'Algérie, la mauvaise position de la petite galerie mauresque, pour laquelle le voisinage du Palais Tunisien sera écrasant.

C. L.

## L'ALIMENTATION A L'EXPOSITION

Je ne vous étonnerai pas si je vous dis que l'on compte que treize ou quatorze millions de personnes visiteront l'Exposition universelle de l'année prochaine. Cette prévision est basée sur l'expérience même, qui nous a montré que chaque Exposition recevait plus de visiteurs que l'Exposition précédente. La progression est constante et indéniable.

Pendant les six mois que durera l'Exposition, il entrera dans son enceinte une moyenne de 70 à 72,000 personnes par jour. La population d'une grande ville! Si chacun d'elles consommait en moyenne un litre dans sa journée, la consommation en liquide serait de 720 hectolitres, soit environ 275 barriques par jour. Voilà pour le liquide; et le solide à l'avenant.

Vous voyez de quels approvisionnements phénoménaux il faudra pourvoir l'Exposition.

Aussi a-t-on ouvert les portes à deux battants aux concessionnaires de restaurants, de buffets, de brasseries, de cafés et autres lieux de reconfort: de toute nature et de toute origine.

Les peuples accourus y retrouveront presque tous l'alimentation de leur pays d'origine. Il y aura des aliments de toute sorte: de solides, de légers, de doux, d'agréables, d'excitants, de calmants, de recherchés, de frugaux, de délicats, de champêtres, de raffinés, de rustiques, de simples, d'exquis, de populaires, d'abondants, de copieux, de toniques, de fortifiants, de puissants, d'actifs, de généreux, de reconstituants, etc., etc., et vous croyez que je fais ici un abus d'épithètes? Il vous sera facile de constater que je serai, malgré ce luxe de qualificatifs, resté bien en deçà de la réalité. Vous n'aurez, pour cela, qu'à faire la collection des prospectus et des cartes de tous les établissements de l'Exposition, dans lesquels on débitera des boissons ou des aliments: et je parie que vous y trouverez des adjectifs que je n'ai pas rencontrés sous la plume tout à l'heure.

\*\*\*

Voici les concessionnaires des Cafés, Brasseries, Restaurants, Buffets, etc.

Palais des Beaux-Arts. — Restaurant-brasserie: M. Boucaux.

Jardin de 30 mètres. — Restaurant-brasserie: M. Aussart.

Parc du Champ de Mars. — Restaurant-brasserie de luxe: M. Tourtel, à Tantonville (Meurthe-et-Moselle).

Expositions diverses. — Brasserie-restaurant: MM. D... et Keller.

Palais des Beaux-Arts. — Brasserie-restaurant: M. Dumesnil.

Palais des Beaux-Arts. — Brasserie-restaurant: M. Lepault.

Palais des Arts-Libéraux. — Restaurant-brasserie de luxe: M. Gruber.

Expositions diverses. — Brasserie-restaurant: MM. Champion et Virey.

Expositions diverses. — Brasserie-restaurant: M. Maillet.

Expositions diverses. — Brasserie-restaurant: M. Heineken, représenté par M. Tarut.

Palais des Beaux-Arts. — Brasserie-restaurant: MM. Deswarte et Chenet.

Expositions diverses. — Buffet-glacier-pâtisseries: M. Fimatis.

Palais des Arts-Libéraux. — Brasserie-restaurant: M. Bertrand Oser, administrateur-délégué, de la Grande Brasserie de l'Est, à Maxeville près Nancy.

Palais des Beaux-Arts. — Restaurant: M. Rivière.

Palais des Expositions diverses. — Restaurant-brasserie: M. Schaefer.

Palais des Beaux-Arts. — Buffet-glacier-pâtisseries: M. Sapin.

Palais des Beaux-Arts. — Restaurant de luxe: M. Sapin.

Palais des Expositions diverses. — Bar, brasserie anglaise: MM. Spiers et Pond.

Palais des Expositions diverses. — Grill-Room anglais: MM. Spiers et Pond.

Palais des Expositions diverses. — Brasserie-Restaurant: M. Gaulon.

Angle La Bourdonnais. — Restaurant populaire: M. Duval.

Angle Suffren. — Restaurant pour les ouvriers. — M. Duval.

Quai d'Orsay. — Restaurant-populaire: M. Duval.

Parc du Champ de Mars. — Restaurant-brasserie: M. Kuhn.

Palais des Beaux-Arts. — Bureau de tabac. — Mme V<sup>e</sup> Crémieux.

Palais du Trocadéro. — Restaurant: M. Jaunaux.

Palais du Trocadéro. — Brasserie-restaurant: M. Jaunaux.

Esplanade des Invalides. — Restaurant: M. Sainte-Colombe.

Palais des Expositions diverses. — Buffet hollandais: M. Scheffer, à Wesp.

Palais des Arts Libéraux. — Buffet anglo-indien: M. Shand.

Et, dans cette énumération, que de concessions nouvelles peuvent encore l'allonger; ne sont pas compris le Palais des Enfants, le Théâtre Daubray-Scipion, et dix autres locaux où l'on pourra se reconforter. Ni non plus l'Isbah russe, où le kummel sera parfait, où le samovar sera en permanence; ni les Expositions de l'Algérie et de la Tunisie, où l'on pourra goûter le couscoussou, les olives, les dattes, le raki, le vin de palme, les oranges, les confitures, le rathlocoum et vingt autres aliments et boissons qui seront des nouveautés pour nos palais européens.

Et puis le Palais de la Gourmandise à l'Esplanade, et les succulentes exhibitions du Palais des produits alimentaires, où l'on pourra, sinon consommer, du moins déguster les produits les plus remarquables et les plus extravagants!

J'en oublie! Ce sera une immense invite des Palais de l'Exposition aux palais des visiteurs.

Il faudrait un Zola pour décrire le « ventre de l'Exposition ».

Je finis en vous citant encore les liqueurs, les apéritifs, les digestifs, les amers, les élixirs, les cafés, les chocolats, les bouillons instantanés, le lait en poudre, les extraits de toute nature, les sirops, les limonades, les vins, les poirés, les bières, les hydromels et tout ce que peut désirer le franc-buveur, qui s'écrie:

Tout boit dans la nature.

.....

La nature boit la pluie;

Et l'arbre en buvant l'air

Boit, aspire la vie;

Le soleil boit la mer.

Tout a soif, et j'aime à le croire,

A boire si tout est soumis,

Pourquoi donc, mes bons amis,

Me quereller quand je veux boire.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

XIII

Exécution de Bailly, le 12 novembre 1793

Le Champ de Mars, qui avait déjà vu depuis le commencement de la Révolution tant de scènes grandioses ou tristes, vit le 12 novembre 1793 tomber la tête de Bailly.

Jean-Sylvain Bailly, s'il ne fut pas une des plus grandes figures de la Révolution, en fut certainement l'une des plus austères.

Citoyen de bonne foi et de bonne volonté, mais esprit méditatif plus qu'homme d'action, il ne sut ni diriger ni maîtriser les événements.

Avant la Révolution, qui le jeta dans la politique et le brisa, Bailly était un savant plus qu'estimé. Il était né à Paris en 1736. De mœurs et de goûts simples, il vivait modestement; avant 1789, on le surnommait le bonhomme Bailly. Envoyé aux États généraux, il présida non sans énergie la première séance du Tiers, puis l'Assemblée nationale, et prêta le premier, le serment du jeu de paume qui décida la Révolution. Le 16 juillet 1789, il était nommé maire de Paris et, le lendemain, recevait Louis XVI à l'Hôtel-de-Ville.

Bailly était alors, comme Lafayette, en possession d'une extraordinaire popularité. Mais, en 1791, respectueux de son devoir, il avait ordonné l'exécution de la loi martiale. Sa popularité l'abandonna. Irremédiablement compromis, bien que l'Assemblée nationale eût approuvé sa conduite, Bailly envoya, le 19 septembre, au corps municipal, sa démission de maire et resta en fonctions jusqu'au mois de novembre.

Après avoir présidé à l'installation de son successeur Pétion, il se retira dans les environs de Melun et ne quitta sa retraite qu'en 1793, pour venir déposer comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette. L'acte d'accusation prétendait que la reine, depuis son internement au Temple, correspondait avec lui; Bailly nia énergiquement. Mais, déjà suspect, ses réponses n'étaient faites ni pour sauver la reine ni pour le sauver lui-même quoiqu'il ne fût pas encore accusé.

Bientôt dénoncé, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et arrêté. Conduit de Melun à Paris, il fut d'abord enfermé aux Madelonnettes, puis à la Conciergerie et le 11 novembre 1793 (20 brumaire an II) il comparait devant le tribunal. Son acte d'accusation et son jugement, sont ainsi conçus:

« Au nom de la République française, le tribunal criminel révolutionnaire a rendu le jugement suivant :

« Vu par le tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793. L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public près icelui, contre Jean-Sylvain Bailly,



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, Phot. du Bulletin officiel.

LA TOUR EIFFEL A 150 MÈTRES



homme de lettres, ci-devant maire de Paris, dont la teneur suit :

« Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public près le tribunal criminel révolutionnaire, etc.

« Expose qu'en vertu du mandat d'arrêt par lui décerné le 4<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire de l'an II de la République française une et indivisible, il aurait fait extraire de la maison d'arrêt de la Force et traduit en celle de la Conciergerie, le nommé Jean-Sylvain Bailly, ex-maire de la municipalité de Paris, arrêté par mesure de sûreté générale dans l'étendue du district de Melun, et contre lequel diverses pièces avaient été remises à l'accusateur public, dès le 26 de vendémiaire dernier.

« Que dès le même jour, 14 du présent mois, ledit Bailly a été interrogé par l'un des juges du tribunal.

« Que de l'examen des pièces il résulte, qu'abusant de la confiance du peuple, Bailly, de concert avec Lafayette, a employé tous les moyens en sa puissance pour favoriser l'évasion de Capet, de sa femme et de la famille du tyran ; qu'il paraît même qu'il se proposait de le suivre ou de se soustraire par la fuite si le projet manquait, d'après les préparatifs qui se sont faits dans l'intérieur de sa maison à cette époque ;

« Que Capet, arrêté à Varennes, ayant été ramené à Paris, l'Assemblée constituante, de laquelle Bailly était membre, ayant laissé prévoir la mollesse et la partialité qu'elle se proposait de mettre dans son jugement, et le peuple manifestant son opinion à cet égard, Bailly, servilement vendu au tyran, n'a pas rougi d'employer les moyens les plus odieux pour étouffer la voix des patriotes qu'il traitait hautement, et à l'Assemblée et à la municipalité, d'anarchistes et de rebelles aux lois, secondant de tous ses efforts le traître Lafayette, il servait, ainsi que lui, le complot perfide ourdi aux Tuileries contre la liberté et la souveraineté du peuple ;

« Que plusieurs citoyens ayant, conformément à la loi, dont Bailly avait toujours le nom à la bouche, déclaré à la municipalité qu'ils entendaient s'assembler au Champ de Mars pour y rédiger une pétition à présenter à l'Assemblée nationale, celui-ci feignait d'ignorer cette déclaration légale, et, au mépris d'icelle, osa mettre en vigueur l'odieuse loi martiale contre ce même peuple, qui l'avait investi de sa confiance et porté à la première législature ;

« Que, pour parvenir à son but, qui était d'armer les citoyens les uns contre les autres et de profiter de son ascendant ainsi que de celui de son complice Lafayette, sur une portion des habitants de Paris, pour faire massacrer les patriotes qui oseraient dire la vérité sur le compte du tyran, il se permit les plus odieuses manœuvres ; qu'il supposa entre autres choses, qu'il venait d'éclater une émeute violente au Champ de Mars, et ce contre l'attestation de 30 officiers municipaux envoyés sur les lieux en qualité de commissaires, et dont le procès-verbal établit sans réplique la fausseté des assertions alléguées par Bailly ; qu'il fut décidé alors, et contre la réclamation des commissaires, la proclamation de la loi martiale, et qu'il se mit à la tête de la municipalité et d'une force armée considérable pour aller jouir du plaisir barbare de faire égorger ses frères ;

« Que ce qui prouve la scélératesse de sa conduite et statue qu'elle était la suite d'un complot, c'est que loin de se conformer à la loi qui exige trois proclamations avant d'en venir à l'extrême rigueur, il n'en a été fait aucune, à moins que Bailly ne veuille compter celle qu'il a fait faire sur la place de la Maison commune et que tout porte à croire n'avoir

été que le signal aux malveillants et aux affidés pour se rendre au Champ de Mars, y provoquer la force armée par des injures, des menaces et quelques pierres, dans le dessein sans doute de couvrir l'action infâme d'avoir fait feu avant les trois proclamations prescrites par la loi ;

« Que ce qui convertit ce soupçon en certitude, c'est qu'il paraît constant qu'au lieu de diriger le feu sur les assaillants placés sur les banquettes ou gradins environnant le Champ de Mars, l'on a tiré sur les citoyens paisibles et sans armes étant sur les gradins ou bien à l'entour de l'autel de la Patrie, qui avaient à peine vu arriver la municipalité et la force armée, qui n'ont été avertis qu'en recevant la mort, et que l'on a inhumainement massacrés, soit avant qu'ils pussent se croire punissables, soit qu'ils cherchassent à échapper par la fuite à la fureur de leur premier magistrat, du commandant Lafayette, des deux hommes enfin qui ont quitté l'honorable fonction de défenseurs des citoyens pour en devenir les bourreaux ;

« Qu'une nouvelle preuve matérielle de la perfidie, de la profonde scélératesse de Bailly résulte du soin qu'il avait mis à rendre le signal de la mort le moins apparent possible ; que l'on ne peut, sans frémir d'horreur et d'indignation, voir l'espèce de luxe apporté dans la fabrication du funeste drapeau, dont nul homme ne pouvait se charger sans trembler ; considéré surtout le petit volume auquel on l'avait réduit, lorsque l'humanité commandait qu'il fût assez grand pour être aperçu au-delà de l'espace que peut parcourir le plomb meurtrier.

« Qu'il résulte encore de l'examen des pièces d'autres preuves de l'impopularité de Bailly et de sa soif du sang du peuple, dont on ne peut douter en examinant sa conduite envers les membres du comité de la section de la Fontaine de Grenelle ; que, lors de l'affaire des Théatins, on entendit, lui, maire, lors de l'observation des commissaires de cette section, sur ce que l'exécution de sa volonté à force ouverte aurait peut-être fait périr cinq cents hommes, répondre : « C'est un malheur, mais il faut obéir. »

« D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation contre J.-S. Bailly, pour avoir méchamment et à dessein, de complicité avec Louis Capet, Marie-Antoinette et Mothé-Lafayette, tramé la fuite de Capet et de sa famille, ce qui tendait à allumer la guerre civile en France ; avoir, de complicité avec les mêmes, tramé des complots contre la sûreté intérieure de la France et cherché à armer les citoyens les uns contre les autres, notamment lors de l'affaire des Théatins, et particulièrement lors de l'affaire du Champ de Mars.....

« La déclaration du jury de jugement portant :

1<sup>o</sup> Qu'il est constant qu'il a existé entre Louis Capet, sa femme et autres conspirateurs un complot tramé contre la sûreté intérieure de la France et tendant à allumer la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, en portant atteinte à la liberté du peuple, et dont la suite a été le massacre d'un nombre incalculable de citoyens.

2<sup>o</sup> Que Jean-Sylvain Bailly, ci-devant maire de Paris, est convaincu d'être l'auteur ou complice de ce complot et de son exécution. Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public et l'accusé, condamne ledit J.-S. Bailly à la peine de mort..

Ordonne que ... les biens dudit condamné seront acquis et confisqués au profit de la République, et que le présent jugement sera exécuté sur l'Esplanade du Champ de Mars, qui se trouve entre l'autel de la patrie et les rues de la Seine ; ordonne en outre que le

drapeau rouge qui a été trouvé à la municipalité sera attaché à la voiture de l'exécuteur pour être lacéré et brûlé au pied de l'échafaud, avant l'exécution dudit Bailly.

Ordonne en outre que le présent jugement sera imprimé, affiché dans toute l'étendue de la République une et indivisible.

Fait à Paris, le decadi 20 brumaire, l'an 2<sup>e</sup> de la République française une et indivisible.

Jean-Sylvain Bailly fut exécuté le lendemain, 21 brumaire. Une pluie froide et pénétrante tombait par intervalles. Il fit à pied le long trajet qui sépare la Conciergerie du Champ de Mars, au milieu des insultes misérables et basses de cette population qui l'acclamait deux ans auparavant.

« Arrivé au pied de l'échafaud, dit M. Thiers, il semblait toucher au terme de son supplice ; mais un des forcenés attachés à le poursuivre, s'écrie qu'il ne faut pas que le champ de la Fédération soit souillé de son sang. Alors, on se précipite sur la guillotine, on la transporte avec le même empressement qu'on mit autrefois à creuser ce même champ de la Fédération ; on court l'élever sur le bord de la Seine, sur un tas d'ordures, et vis-à-vis du quartier de Chaillot où Bailly avait passé sa vie et composé ses ouvrages. »

« Cette opération dure plusieurs heures. Pendant ce temps, on lui fait parcourir plusieurs fois le Champ de Mars. La tête nue, les mains derrière le dos, il se traîne avec peine. Les uns lui jettent de la boue, d'autres lui donnent des coups de pied ou de bâton.

« Accablé, il tombe ; on le relève de nouveau. La pluie, le froid ont communiqué à ses membres un tremblement involontaire : « Tu trembles », lui dit un soldat. — « Mon ami, répond le vieillard, c'est de froid. » Après plusieurs heures de cette torture, on lui brûle sous le nez le drapeau rouge ; le bourreau s'empare de lui enfin, et on nous enlève encore un savant illustre et l'un des hommes les plus vertueux qui aient honoré notre patrie. »

Le 19 floréal an II (8 mai 1794) la Révolution sacrifiait Lavoisier ! D'autres les avaient précédés, d'autres encore les suivirent. Que de pertes inoubliables ! Que de crimes inutiles !

(A suivre)

Camille Viré.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Toujours du monde, que le temps soit beau ou que la pluie fasse rage, comme en ces derniers jours. On vient, on revient au Palais de l'Industrie, car les attractions y varient chaque après-midi. Après l'excellent orchestre de M. Wittmann, voici M. de Sivry qui, avec ses non moins excellents artistes, inonde de flots de mélodie les vagues de la mer des Champs-Élysées, du haut de la Belle Amélie, toute pavoisée.

Le carrousel nautique, avec ses évolutions, continue à manœuvrer sous le vent du succès.

Dans quelque jours, la *Chasse au morse*, avec les exercices de la fameuse troupe Reddish, va faire, comme en septembre, retentir la vaste nef du Palais de longs éclats de rire.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

Le Congrès de l'Exposition comprendra trois sections :

I. — Culture de la pomme. — Recherches des meilleures variétés. — Etude du sol.

II. — Technologie du cidre. — Recherches des meilleures méthodes de fabrication. — Question de la diffusion. — Conservation. — Eau-de-vie de cidre.

III. — Le cidre et l'hygiène.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Mardi dernier, a eu lieu chez Lemardelay, rue Richelieu, le banquet d'inauguration de l'Exposition des Cidres. De longtemps, nous n'avions assisté à une réunion plus cordiale, disons mieux, plus fraternelle.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. Chessé, ancien gouverneur de la Guyane et de Tahiti, commissaire général de l'Exposition ; Poubelle, préfet de la Seine ; Guérin, secrétaire particulier du préfet de la Seine ; Robain, avocat, secrétaire général de l'Exposition ; E. Leroux, le sculpteur bien connu ; Pasquier, chef de bureau au ministère du commerce ; le docteur Félix Brémont ; Roy, chimiste ; Paupier, ingénieur-constructeur ; Mesnier, commissaire des concours agricoles ; Lechat, banquier ; Dr Barré ; les délégués de la société la Pomme, du Diner Celtique et du Diner du Maine, etc...

Pendant le repas, dont le menu se ressent du milieu normando-bretonnant, on s'entretient des surprises nombreuses que nous réserve l'Exposition des Cidres : habitations normandes et bretonnes, dégustation de cidres et poirés, avec l'aide d'accortes servantes du même cru.

Le menu, superbement illustré de deux vignettes expliquant la chute d'une Eve au clair de la lune, porte au revers la charmante poésie, les *Pommiers*, de notre confrère, Ch. Frémine.

Au dessert, M. Chessé, l'actif et sympathique commissaire général, porte la santé des invités. Il exprime dans une chaleureuse allocution le vœu que le cidre, non pas la boisson sophistiquée que l'on débite d'ordinaire sous ce nom, mais le vrai cidre, ait désormais droit de cité à Paris, et il remercie la presse de son bienveillant concours.

Dans une allocution très spirituelle, M. Poubelle, qui parle en la triple qualité de Normand, d'administrateur et de *pommier*, répond à M. Chessé que, grâce à ses efforts, le cidre a obtenu déjà du Conseil municipal la faculté d'entrepôt dans les entrepôts de Paris.

D'ailleurs les Parisiens, allant en grand

nombre passer leurs vacances sur les côtes normandes, sont on ne peut plus sympathiques à cette liqueur vraiment française, qui est, avec le vin, le plus beau fleuron de notre couronne commerciale. M. Poubelle termine en portant un toast à la prospérité de l'Exposition des Cidres et Poirés.

M. le docteur Brémont remercie, au nom de la Presse et de l'hygiène, le Comité de l'Exposition de son aimable invitation.

M. Quellien a retracé, en quelques mots remplis de bonne humeur, la légende du barde Tellio. Ensuite, un concert d'amateurs, où M. Durand, avec le *Cidre normand* et le *Cidre breton*, le *Biniou*, M. Barot dans *Faust* et M. Quellien avec la *Ballade du collégien*, ont fait une ample moisson d'applaudissements, a terminé cette soirée pleine d'entrain et qui fait bien augurer de l'Exposition, dont l'ouverture a eu lieu jeudi dernier 1<sup>er</sup> novembre.

Quoique les installations des exposants ne soient pas entièrement terminées, on peut déjà juger de tout l'intérêt qu'auront à la visiter les Parisiens. L'excellent orchestre des Tziganes s'est fait entendre dans cette journée.

Et maintenant, nous souhaitons une bonne chance à l'Exposition des Cidres et nous espérons que la foule assiègera les galeries du quai d'Orsay.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

(Voir aux annonces)

Poêle Viville

### Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

### EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

## Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

## Revue Financière

Vers le milieu de la semaine qui finit, les dispositions du marché sont redevenues un peu moins fermes. Ces tendances moins soutenues n'ont inquiété personne : à la veille de la liquidation de fin de mois, qu'une fête chômée coupait en deux, il n'y avait rien d'anormal à voir la spéculation procéder à quelques allègements. Ces règlements de comptes s'effectuent d'ailleurs jusqu'à présent dans des conditions satisfaisantes. Tout fait présumer qu'une fois cette opération liquidée, le marché reprendra cette allure vive qui prévaut généralement, chaque année, au mois de novembre ; car, au moment de faire les bilans de fin d'année, les sociétés de crédit cherchent à ramener les titres qu'elles ont en portefeuille à un niveau meilleur.

Les cours actuels paraissent, d'ailleurs, assez favorables comme cours d'achat. Ils sont inférieurs à ceux que l'on peut légitimement espérer pour les fonds d'un pays d'une solvabilité incontestable et d'une probité financière incontestée.

La France a une grosse dette, dit-on. C'est une erreur. La France ne doit rien, puisqu'elle n'est endettée que vis-à-vis de ses nationaux, c'est-à-dire vis-à-vis d'elle-même. Ses créanciers, comme rentiers, sont aussi ses débiteurs comme contribuables. Les dettes nationales ne sont lourdes et inquiétantes que si elles ont été contractées à l'étranger. Détenteurs de toutes nos Rentes, nous nous les garantissons à nous-mêmes de la manière la plus sûre.

\*\*\*

Voici comment se négocient nos Rentes, au moment où nous écrivons :

Le 3 0/0 est à 82 42 ; l'Amortissable à 85 40 et le 4 1/2 0/0 à 105 40.

Au comptant, nous relevons le 3 0/0 à 82 40, l'Amortissable à 85 40 et le 4 1/2 0/0 à 105 30.

Les primes pour fin novembre se traitent avec 55 centimes d'écart dont 25 et avec 35 centimes dont 50.

Les Consolidés anglais sont fermes à 97 9/16, sans modifications appréciables sur les derniers cours que nous en avons donné.

Le 4 0/0 Hongrois est à 85 85.

L'Extérieure espagnole s'échange à 73 55 après 73 90.

Le 4 0/0 hongrois se tient à 85 85.

L'Egypte Unifiée est ferme à 426 25.

Le Turc reste à 15 82.

L'Italien est plus faible à 96 90 après 86 82 et 87 12.

Les fonds Russes sont bien tenus. L'emprunt 1880 fait 87 80.

×

La Banque de France jouit d'une bonne tenue à 3985.

Le Crédit Foncier maintient sa fermeté à 1370. Il ne se produit que des mouvements d'une faible étendue sur les différentes obligations du Crédit Foncier, qui conservent une bonne fermeté.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'obligations non libérées en circulation. Les sommes que les souscripteurs, porteurs d'obligations non libérées, avaient l'habitude de mettre de côté pour effectuer leurs versements périodiques, se retrouveront disponibles pour de nouveaux achats. Le courant des demandes journalières en recevra donc une nouvelle force.

Les garanties qui entourent les obligations foncières et communales ne pourront jamais être mises en discussion. Tout le monde sait qu'elles sont de premier ordre et que la situation des porteurs est la plus solide qui se puisse voir.

L'intérêt que touchent les porteurs d'obligations à lots n'est pas très élevé: il est un peu plus faible, mais d'une manière insensible, que celui que l'on perçoit avec les Rentes et avec les obligations des chemins de fer. Mais il y a, à cette légère infériorité, une compensation dans les nombreuses chances de lots auxquelles on participe. Les tirages des lots ont lieu six fois par an pour les obligations 1879, 1880 et 1885.

Le gros lot est de 100.000 fr. à chaque tirage. Aux cours actuels, il existe encore une prime de remboursement pour les obligations remboursées sans lots.

Le Bon à lots se négocie sur les cours de 117 à 118. Le Bon Algérien, qui est du même type et présente les mêmes avantages, n'est encore qu'à 111 et 112.

Nous laissons le Bon de la Presse à 20 25.

Le Comptoir d'Escompte est ferme à 1048 75.

Le Crédit Lyonnais est soutenu de 618 75 à 621 25.

La Société Générale reste à 470.

Les obligations de la Compagnie Générale Transatlantique ont un excellent courant d'affaires à 512 50.



Nous avons bien des fois mis en garde les associés de M. Ferdinand de Lesseps contre les manœuvres déloyales, les combinaisons de Bourse et autres, imaginées pour dépouiller de leur bien les actionnaires du Canal au moment où ils vont recueillir les bénéfices de leur persévérance. Mais de temps en temps ces menées réussissent à faire de nouvelles victimes, et le dernier tirage des obligations à lots nous en fournit un exemple: Un obligataire habitant les Pyrénées-Orientales qui avait pris plusieurs obligations, intimidé vers la fin de septembre par certaines publications contre l'entreprise du Canal, vendit une partie de ses titres parmi lesquels se trouvait l'obligation qui a gagné le lot de 250.000 fr., obligation achetée par un habitant de Saint-Etienne. La leçon profitera. Les titres de Panama surtout et les obligations à lots, dont le capital et le paiement des lots sont garantis par le dépôt de Rentes françaises effectué au Crédit Foncier de France, doivent être mis en portefeuille et n'en plus sortir, car le Canal pourrait disparaître dans un cataclysme que le service des obligations à lots subsisterait jusqu'à la fin. C'est ce qui explique le succès de la souscription conditionnelle organisée par l'Union des actionnaires et obligataires de Panama.

Nous rappelons que le prochain tirage, qui comprendra un lot de 500.000 fr. et un lot de 100.000 fr., aura lieu le 15 décembre prochain.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

**LA MAISON DE CONFIANCE.** Horlogerie  
A. BARRETT, à Besançon. Montres, Réveils,  
Chaînes, Garantie. Pendule Comtoise,  
Louis XV. Réparations. Envoi de Catalogue.

**ECLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>ve</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret Seine  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0 sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mise en gare de Paris, 1 fr. 65 le kilog. contre remboursement.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 45, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL: 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX: Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET: 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours  
Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie*  
Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles  
*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois*  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée  
*Paris à 48 heures d'Alger*  
Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.  
Départs de Marseille: Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.  
A adresser les demandes: 6, rue Auber, PARIS.

**GELLEE FRÈRES, Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris.** — Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

**FLANELLE VÉGÉTALE "PIN"**  
Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**HUILES ET GRAISSES**, pour éclairage et graissage **VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>**, Maîtres Fabricants.

Raffinerie et Trituration de Soufre  
MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES  
**L. CHAMBON Fils**  
Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE  
MAISON MÉDAILLÉE

**GRANDE BRASSERIE DREHER**  
2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis  
**KUHN directeur**

**Albert CAHIN**  
Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels, des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

FABRIQUES FRANÇAISES  
PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES  
de Pont-Sainte-Maxence  
CARRELAGES MOSAIQUES  
En Grès Cérane

**A. CORBASSIÈRE & Fils**  
Rue de la Chapelle, 35, Paris

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYP-GRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labels en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis et Spécimens  
Prompte exécution des mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique: Warnery Frères, Paris.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1863  
20 Diplômes aux Expositions Universelles.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIIONALES

**Léonce VÉZIAN**

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches  
soufrées, soufre composé au sulfate de cuivre  
contre le Mildew.

6 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obte-  
nues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**  
CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Bucy, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cauton

Nouveau Procédé de GRAVURE

**MÉLEZ** Prix Anciens Réduits de 50%  
Rue de Rennes, 146  
PARIS  
GRAVURE SUR BOIS Envoi franco du Catalogue

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTEGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
CANIF MAGIQUE  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 68, Rue de Brabant.

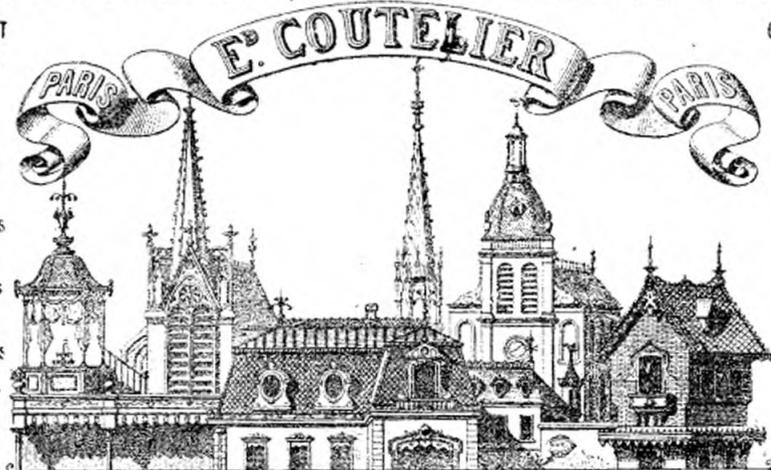
**POELE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
HYGIÈNE — SÉCURITÉ  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
45 centimes l'an, en timbres poste.

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

Lucarnes.  
Eils de Bœufs  
Cheneaux  
Faitages Crêtes  
Membrons.  
Arêtiers, Epis  
Clochetons  
Poinçons, Vases  
Balustrades.  
Marquises.  
Verandas



CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

Flèches  
pour Clochers.  
Decorations  
pour Eglises  
Théâtres  
Cafés  
Concerts.  
Kiosques.  
Jardins  
Grilles  
etc.

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)

52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>n</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
MOSAIQUES COIGNET  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaubourg PARIS **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. Installations COMPLÈTES

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
(OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Etrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.

### ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### AVIS AUX ABONNÉS

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement équivaldra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE :

Loi.

PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.

L'Étranger à l'Exposition.

Circulaire : Exposition rétrospective du Travail (Section III).

Exposition rétrospective de l'art français.

Causerie sur les travaux.

Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron et C. Viré*.

L'Exposition de Sauvetage.

Les Théâtres, *Emile Abraham*.

Exposition nationale des Cidres et Poirés.

Le Plan de Paris.

Revue financière.

Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des travaux, activement poussés, de l'histoire de l'habitation. Nous leur offrons aujourd'hui une gravure qui représente la suite de ces diverses habitations, lesquelles forment façade le long du quai d'Orsay.

L'art avec lequel sont groupées ces différentes constructions et l'exactitude de leur reconstitution sont dignes de l'éminent architecte qui en a conçu le plan et en surveille attentivement l'exécution, M. Charles Garnier.

### PARTIE OFFICIELLE

LOI portant dérogation à la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention et à la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique pour les produits admis à l'Exposition universelle de 1889.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Toute personne brevetée en France, ou ses ayants droit, pourra, sans encourir de déchéance, y introduire les objets fabriqués à l'étranger et semblables à ceux garantis par son brevet qu'elle aura été admise à faire figurer à l'Exposition universelle de 1889.

Art. 2. — La déchéance sera encourue si ces objets ne sont pas réexportés dans le délai de trois mois, à partir du jour de la clôture officielle de l'Exposition.

Art. 3. — Toute personne brevetée en France qui aura fait figurer à l'Exposition universelle de 1889 un objet semblable à celui qui est garanti par son brevet sera considérée comme ayant exploité sa découverte ou son invention en France, depuis la date de l'ouverture officielle de cette exposition.

La déchéance prévue à l'article 32, paragraphe 2 de la loi du 5 juillet 1884, sera interrompue ; le délai de déchéance courra à nouveau à partir de la clôture officielle de l'Exposition.

Art. 4. — Les objets figurant à l'Exposition universelle de 1889 et pour lesquels il aura été pris, en France, un brevet d'invention ou effectué un dépôt de dessin ou de modèle de fabrique conformément à la loi du 18 mars 1806, ou sur lesquels sera apposée une marque de fabrique ou de commerce déposée en France, en vertu de la loi du 23 juin 1857, et qui seront argués de contrefaçon, ne pourront être saisis que par description dans l'intérieur de l'Exposition.

Les objets exposés par des étrangers ne pourront être saisis ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'Exposition si le saisissant n'est pas protégé dans le pays auquel appartient le saisi.

Toutefois, ces objets ne pourront être vendus en France, et ils devront être réexportés dans le délai fixé par l'article 2.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 octobre 1888.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le ministre du commerce  
et de l'industrie,

PIERRE LEGRAND.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

L'anthropologie n'avait pas jusqu'ici de place à part dans les expositions ; sur la demande qui lui a été adressée par la société, l'école et le laboratoire des hautes études anthropologiques, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a décidé qu'un emplacement spécial serait affecté en 1889 à ces trois établissements scientifiques que Broca désignait sous le nom d'Institut anthropologique.

Le transport *l'Annamite*, qui vient d'arriver à Toulon, apporte les premiers colis destinés au pavillon indo-chinois de l'Exposition de 1889. Ces colis, au nombre d'une centaine, contiennent des charpentes et boiseries sculptées et de beaux vases de porcelaine. Ils seront incessamment dirigés sur Paris.

La résidence générale de Madagascar s'occupe activement de l'envoi de produits du pays pour l'Exposition. Une des curiosités de l'exposition malgache sera un plan de la ville de Tananarive que M. Le Myre de Villers fait dresser par les officiers de l'escorte et le lieutenant Martinie, attaché militaire. C'est un travail considérable et qui a présenté les plus grandes difficultés, mais dont le succès récompensera largement nos officiers.

A l'île des Cygnes, viennent de commencer les travaux destinés à l'installation du socle qui doit recevoir une réduction de la gigantesque statue de la « Liberté éclairant le monde », inaugurée il y a deux ans à New-York. Cette statue sera placée juste au milieu de la Seine, en aval de la troisième pile du pont de Grenelle. Elle sera reliée à l'île des Cygnes par une jetée donnant accès aux visiteurs, et dominera le fleuve de toute sa hauteur, qui doit être de 35 mètres. Ce ne sera pas le moindre attrait de l'Exposition de 1889.

#### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

##### Grande-Bretagne.

A la dernière réunion de la cour du *Common Council*, le lord-maire a donné lecture d'une lettre du Comité d'économie

sociale, par laquelle la section britannique de l'Exposition de 1889 sollicite la coopération de la cour.

La requête a été renvoyée à la Commission générale comme très importante.

#### Espagne.

La chambre de commerce de Madrid vient de nommer un comité exécutif pour l'Exposition de Paris. L'architecte, M. Melina, qui était allé à Paris dresser le plan de l'emplacement réservé à l'Espagne, a présenté son travail et a déclaré que cet emplacement était bien restreint pour contenir les produits qui y étaient destinés.

Le comité exécutif de l'Exposition de Paris va adresser une circulaire importante aux chambres de commerce espagnoles pour les engager vivement à prendre part à l'Exposition.

#### Danemark.

M. le ministre a été informé qu'un Comité s'est constitué à Copenhague pour représenter l'industrie danoise à Paris. Parmi les membres de ce comité, on peut citer M. Jacobsen, M. Klein, membre de l'Académie des Beaux-Arts, M. Bing, fabricant de porcelaine. Ce comité s'adjoindra par la suite des représentants de l'agriculture et des industries diverses.

Le ministère de l'intérieur de Danemark a fait savoir au Comité de participation des Danois à l'Exposition universelle de Paris que le gouvernement ne serait pas représenté officiellement et que l'Institut danois n'y participerait pas non plus. Le gouvernement est d'ailleurs prêt à seconder au point de vue pécuniaire les entreprises privées à l'Exposition, et l'on espère qu'il se chargera de fournir la moitié des 180,000 couronnes (248,400 fr.), qui sont nécessaires.

La question de la participation des artistes danois a été traitée le 25 dans une réunion qui a abouti à la nomination d'un Comité formé de 6 peintres, de 3 sculpteurs et de 3 architectes. On fera appel à tous les artistes. Chacun d'entre eux ne pourra exposer que quatre œuvres.

#### Etats-Unis.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que M. le lieutenant de vaisseau Buckingham, attaché naval à la légation des Etats-Unis, vient d'être adjoint à la Commission américaine pour l'Exposition de 1889.

### CIRCULAIRE

De M. le Président du Comité de la Section III de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques

Monsieur,

L'objet de l'Exposition rétrospective du

Travail et des Sciences anthropologiques a été indiqué avec trop de précision et d'autorité dans la lettre de M. le président de la Commission supérieure, pour qu'il soit utile que j'insiste, à mon tour, sur le point de vue général de cette grande entreprise.

Il m'a paru néanmoins nécessaire, en vous adressant le programme de la Section III, qui concerne l'histoire des arts et métiers, d'appeler votre attention sur l'intérêt particulier qui s'attache à notre œuvre, en vous priant de nous y aider par tous les moyens qui sont en votre pouvoir.

Cette Exposition, remarquez-le bien, est absolument nouvelle et, pour la mener à bien, notre Comité doit pouvoir compter sur le concours d'auxiliaires dévoués et compétents, en France comme à l'étranger.

Les Expositions rétrospectives faites jusqu'à jour ont, en effet, plutôt mis en évidence les produits intéressants ou remarquables de l'industrie des différentes époques de l'histoire de la civilisation, aussi les autres sections de l'histoire rétrospective du travail et des sciences anthropologiques trouveront-elles, pour la plupart, un grand nombre d'éléments déjà préparés par ces Expositions, qui faciliteront singulièrement leur tâche.

Nous avons, nous, Comité de la Section III, à rechercher surtout les matériaux, les outils, les procédés de fabrication mis en œuvre pour obtenir tous les produits dont il vient d'être question et d'autres encore.

Nous savons sans doute qu'il existe un certain nombre de musées industriels dans lesquels sont conservés religieusement des outils et des métiers qui ont été employés avant ceux que nous voyons dans les ateliers modernes. C'est sur ces musées que nous comptons le plus, mais nous ne nous dissimulons pas que, même avec leur concours, il restera encore bien des lacunes à combler, et nous supposons que nombre de sociétés industrielles ou techniques, d'architectes, d'ingénieurs, d'agriculteurs, de constructeurs, de fabricants, d'érudits et en général de collectionneurs, attirés par leurs études ou leurs tendances personnelles vers telle ou telle branche de l'industrie humaine, ont en leur possession d'intéressants objets et des documents dont le rapprochement serait tout à la fois attrayant et instructif.

Dans bien des cas, d'ailleurs, et notre règlement général l'a admis explicitement, les produits des arts industriels trouveraient également leur place dans notre exposition à côté des métiers qui ont servi à les obtenir. Enfin, il existe certainement des recueils, des collections de gravures ou de dessins qui répondraient à certaines parties de notre programme et qui, souvent même, suffiraient, à défaut de modèles, pour combler des lacunes que nous devons prévoir, comme je viens de le dire un peu plus haut.

Mon devoir, en m'adressant à vous, Monsieur, au nom du Comité de la Section III, était de vous fournir ces explications que je compléterai en vous informant que le transport des objets qui nous seraient confiés pourra, dans certains cas et dans la mesure du possible, rester à la charge de l'Exposition universelle de 1889, et que vous n'aurez pas à supporter les dépenses occasionnées par leur gardiennage. J'ajoute enfin que le local destiné à les recevoir, et dont le projet nous a été remis par les soins de M. le Directeur de l'Exploitation

et de M. l'architecte Sédille, chargé des installations, ne laissera rien à désirer sous le double rapport de la commodité et de la décoration.

J'espère que vous voudrez bien porter les divers renseignements que nous vous adressons à la connaissance de toutes les personnes que vous savez en état de concourir à l'œuvre éminemment utile que nous poursuivons.

Je vous serais particulièrement reconnaissant, en m'accusant réception de cet envoi, de vouloir bien me désigner nominativement ces personnes et, autant que possible, de m'indiquer la nature des objets qui sont en leur possession et qu'elles seraient disposées à confier au Comité de la Section III.

*Le Président du Comité de la Section III de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques,*

A. LAUSSEDAT,

Directeur du Conservatoire national des Arts-et-Métiers.

Le Comité de la Presse s'est réuni mercredi au Pavillon de la Presse, sous la présidence de M. Hébrard; il a voté une résolution par laquelle le bureau devra préparer une réglementation pour les entrées du pavillon, et a décidé que le restaurateur-concessionnaire devrait fournir un déjeuner à prix fixe. M. le président a annoncé que la maison Damon et Krieger avait bien voulu se charger gracieusement de l'ameublement du pavillon, et que M. Raingo ornerait le pavillon avec les magnifiques bronzes de sa maison.

### Exposition rétrospective de l'Art français

Les travaux de préparation de l'exposition rétrospective de l'art français en 1889 sont très avancés, et tout fait prévoir que cette exposition sera complète. Voici quelle est la méthode adoptée par le commissariat des beaux-arts pour le recrutement des œuvres qui doivent figurer à l'exposition rétrospective de l'art français en 1889. Dès le mois de juillet dernier, M. Antonin Proust a demandé au ministre de constituer une commission composée de douze membres, pour rechercher dans les musées nationaux les œuvres qu'il est indispensable de leur emprunter et qui doivent aider à démontrer ce qu'a été l'école française au cours du siècle qui vient de s'écouler. En même temps que cette commission fonctionnait, on faisait, au palais de l'Industrie, un relevé de tout ce qui mérite d'être signalé dans les musées des départements, dans les monuments publics et dans les collections privées de France et de l'étranger.

Le commissariat des beaux-arts demande en ce moment au ministre d'adjoindre à la première commission nommée au mois de juillet une seconde commission composée des inspecteurs et des conservateurs des musées de départements, et une troisième commission composée des possesseurs de collections. Ces diverses commissions, formant la grande commission de l'exposition rétrospective, pourront faire leur travail rapidement au moyen des fiches rédigées par les soins de

commissariat. Ce qu'il est permis de dire dès aujourd'hui, c'est que presque tous les collectionneurs pressentis ont répondu favorablement à l'appel qui leur a été adressé. M. Antonin Proust a proposé, d'autre part, au ministre de convoquer une commission dite du catalogue et qui, dès maintenant, rédigerait les études et les notices qui prendront place dans le catalogue de l'exposition rétrospective de l'art français. Dans toutes ses communications, le commissariat insiste sur la nécessité non pas de faire une exhibition nombreuse d'œuvres d'art, mais de montrer par un choix rigoureux la puissance et l'éclat de l'école française au cours de notre siècle.

## CAUSERIE

### Les Travaux.

Vous savez quelle lutte maladroite certains ont cru devoir engager contre la Tour de trois cents mètres, à l'époque où les premières images furent livrées à la curiosité du public. Des artistes ont cru devoir effectuer une charge à fond, quoi qu'ils fussent dans l'ignorance des plans définitifs, des lignes précises et du décor de l'édifice nouveau. Le gros public, lui, n'a pas ces parti-pris et ces emballements d'écoles ou de coteries. Il a, avec un bon sens aussi gros qu'il est gros lui-même, flairé quelque chose de grandiose, de nouveau, d'inconnu, comme qui dirait la huitième merveille du monde. Aussi n'est-ce, depuis des mois, qu'un constant pèlerinage de curieux vers le pont d'Iéna. Tout provincial qui vient à Paris — j'entends le provincial qui se respecte — veut pouvoir dire en rentrant chez lui, à sa famille ou à son cercle, le point où on est la Tour Eiffel. Le bourgeois de Paris en suit les progrès ascensionnels; et il ne donnerait pas pour un coup de canon la promenade hebdomadaire ou quotidienne aux abords de la Tour et les réflexions qu'il en rapporte.

A propos des appréciations par trop légères qui ont accueilli le monument nouveau avant même qu'il fût sorti de terre, je ne résiste pas au désir que j'ai de citer ici mon confrère Faber, dont je lis les lettres si judicieuses et si intéressantes qu'il adresse à *la Gironde*, avec un plaisir que je tiens à partager avec les lecteurs du *Bulletin officiel*.

Aux temps préhistoriques où l'on attaquait la grande conception de M. Eiffel et où sa Tour ne s'était pas encore élevée au-dessus... de tous les préjugés, comme au-dessus de tous les monuments connus de notre planète, notre confrère Faber a eu la bonne fortune de recevoir les épanchements de M. Eiffel; et rien n'est curieux et juste comme cette défense rationnelle de la Tour par son ingénieur.

« Arrivée à son premier étage, dit Faber, la Tour Eiffel n'avait pas encore atteint les tours de Notre-Dame; mais les amis de l'esthétique avaient déjà élevé leurs protesta-

tions vigoureuses : c'est le Paris de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, le Paris du Louvre, le Paris de... le Paris du... qui sera doté de la Tour Eiffel! Toutes nos merveilles d'architectures vont être écrasées par le géant! et le colosse lui-même ne sera pas un objet d'art. On renouvelait, au fur et à mesure que la Tour s'élevait, les critiques de la protestation des artistes.

« J'eus l'occasion de voir M. Eiffel et de causer avec lui à cette époque. Lui qui était toujours très calme, il s'échauffait volontiers lorsqu'on disait que son œuvre ne serait pas séduisante d'aspect :

« Qu'en sait-on? disait-il avec vivacité; quelle comparaison peut-on établir avec toute autre construction pour porter un jugement? La forme est appropriée au but; les courbes qui relient le sommet à sa large base sont indiquées par le calcul et correspondent aux nécessités de la stabilité sous les efforts du vent; la tour ne ressemblera à rien de connu: c'est peut-être pour cela qu'elle a été repoussée par certains architectes; elle n'est d'aucun style, ni grec, ni gothique, ni renaissance; mais on ne saurait oublier qu'elle est construite en fer, et, sans prétendre créer un style d'architecture du fer, on ne doit pas méconnaître que sa forme est adaptée à la nature des matériaux. Dussé-je vous paraître un peu trop confiant, je crois que ce sera un ouvrage d'un grand aspect; on se sentira en présence d'un effort considérable de l'industrie humaine, en présence d'une nouveauté qui sera comme la caractéristique et le résultat des progrès de la métallurgie. On craint que les dimensions de la tour n'écrasent les monuments: quelle sottise et quelle erreur! Pour voir la tour à sa vraie hauteur, il faudra un recul considérable. Quand on sera assez près de la tour pour l'apercevoir en même temps que les bâtiments voisins, elle sera vue tellement en raccourci que la disproportion énorme entre les uns et les autres n'apparaîtra pas. Une maison ordinaire, au pied de cathédrales comme celles de Vienne et de Cologne, produit toujours la même impression, comme si elle était éloignée du monument. L'Arc-de-Triomphe, l'Opéra n'écrasent pas les maisons voisines; la colonne Vendôme serait double de sa hauteur qu'elle ne ferait pas paraître les maisons de la place plus petites. Et puis qui s'avisera de comparer la grande arche vide de la tour, surmontée d'une flèche pointue et ajourée, avec un bâtiment ordinaire? Il n'y a pas entre eux de commune mesure. »

Cette argumentation est sans réplique; et ceux qui ont si inconsidérément jugé une œuvre qu'ils ne connaissaient pas et ne pouvaient connaître alors, en sont presque tous à regretter aujourd'hui, cette frasque de Don Quichottes artistiques s'escrimant contre les moulins... avant.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1793-1889

### XIV

Fête pour la reprise de Toulon,  
le 30 décembre 1793

En 1793, le Midi s'agitait. Toulon était en pleine insurrection et luttait ouvertement contre la Convention. Les représentants en mission : Bayle et Beauvais y avaient été arrêtés et conduits au fort Lamalgue; Barras, Fréron et le général Lapoype, craignant qu'un pareil sort leur fut réservé, avaient précipitamment quitté la ville et s'étaient réfugiés à Nice, au quartier général de l'armée d'Italie.

Redoutant cependant l'état d'anarchie contre-révolutionnaire qu'ils avaient créé, ne voulant point se soumettre et ne pouvant résister longtemps; sentant bien que l'arrestation de Bayle et de Beauvais allait obliger le Comité de Salut public à agir contre eux avec la dernière énergie, le commandant de la flotte et les autorités Toulonnaises, eurent alors recours, pour sortir de cette situation, au plus épouvantable des crimes; ils livrèrent Toulon, son port, son arsenal ses forts et son escadre aux amiraux anglais et espagnols, puis, fiers de leur indignité, proclamèrent Louis XVII roi de France, et confièrent à l'amiral anglais Hood la défense de la place.

Quand ces faits furent connus à Paris, la Convention organisa immédiatement le siège de la ville rebelle. De Nice, Barras et Fréron, avaient déjà ordonné à Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, ce même Brunet, exécuté le 6 novembre suivant comme coupable d'intelligences avec Toulon, d'envoyer six mille hommes; Lapoype en avait reçu le commandement. Curtaux observait les gorges d'Ollioules avec huit mille combattants; Toulon était ainsi menacé par des forces égales à celles qui l'occupaient. Curtaux s'empara du point qu'il visait. Lapoype parvint à réarmer les batteries de la rade d'Hyères.

C'est à ce moment que Bonaparte, alors chef de bataillon, fut envoyé par le Comité de Salut public pour prendre la direction de l'artillerie du siège.

Les opérations commencèrent aussitôt sous le commandement de Curtaux, puis sous celui de Doppet, puis encore sous celui de Lapoype, mais mal conçues et mal dirigées, elles ne donnèrent pas de résultat définitif.

Dugommier reçut alors le commandement général.

Sous la conduite de Dugommier et de Bonaparte, l'un déjà célèbre, l'autre encore inconnu, l'armée d'investissement accomplit des prodiges de valeur qui obligèrent bientôt les Anglais et les Espagnols à reprendre la mer. En se retirant, les anglais répandirent partout l'incendie sur leur passage.

A la suite de la reprise de Toulon, Du-

gommier demandait au Comité de Salut public, le grade de général de brigade pour Bonaparte « Récompensez et avancez ce jeune homme, disait-il, car si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul. »

C'était un beau début, en effet. Les Anglais n'ont jamais voulu pardonner à Bonaparte de ne point les avoir laissé jouir en paix d'une victoire comme ils les aiment et de leur avoir si rapidement enlevé la possession d'une ville française, dont la trahison seule les avait rendus maîtres.

Le 4 nivôse an II (24 décembre 1793), la Convention nationale tenait, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, une séance mémorable.

Barère, au nom du Comité de Salut public, y annonçait que l'armée française venait de s'emparer de Toulon.

Citoyens, disait-il, les armes de la république ont encore triomphé. Pendant que nous décernions des récompenses nationales pour le succès de l'armée contre Toulon, nous ne pensions pas qu'elles étaient déjà méritées. C'est ainsi que les âmes libres s'entendent d'une extrémité de la république à l'autre. Les intrigants coalisés du dehors sont chassés; les intrigants coalisés de l'intérieur sont vaincus, la coalition des brigands couronnés avait médité de paralyser la puissance nationale sur les mers. La vente honteuse de Toulon, la corruption semée dans Brest, et l'emparement de Dunkerque étaient leur point d'appui. Mais les représentants du peuple ont conservé la commune de Brest à elle-même, à la république. Les Anglais ont lâchement fui devant Dunkerque. La nation française, indignée de tant de trahisons, a tenté un dernier effort contre les infâmes Toulonnais. Ainsi donc l'anglais a échoué à Dunkerque, à Saint-Malo, à Granville à Cherbourg, à Brest, à Bordeaux, à Marseille et à Toulon. Ainsi donc, la Méditerranée est reconquise. Le canal de navigation du commerce français est enfin libre.....

La nouvelle de ce succès était parvenue au Comité de Salut public, en même temps que deux rapports de Fréron, Robespierre jeune, Ricord et Salicetti, représentants du peuple.

Jamais armée, ajoutait Barère, ne s'est conduite avec tant d'héroïsme: les représentants du peuple marchaient à la tête des colonnes républicaines. Salicetti et Robespierre jeune, le sabre nu à la main, ont indiqué aux premières troupes le chemin de la victoire et ont monté à l'assaut. Ils ont donné l'exemple du courage; Ricord était aussi à la tête d'une colonne. La pluie, le temps le plus affreux, n'ont pu ralentir un instant l'ardeur des représentants du peuple et des armées républicaines. Vous décréterez donc unanimement que l'armée dirigée contre Toulon a bien mérité de la Patrie.

Toute l'assemblée s'était levée, emportée par un généreux élan. Couthon présidait et, aux applaudissements des spectateurs, faisait immédiatement décréter la patriotique motion de Barère.

Quelques instants après, continuant son discours, Barère donnait lecture, au nom du Comité de Salut public, d'un projet de décret qui était adopté dans les termes suivants:

Article 1er. L'armée de la république dirigée contre Toulon a bien mérité de la patrie.

Art. II. Il sera célébré dans toute l'étendue de la république, une fête nationale, le premier décade qui suivra, dans chaque commune la publication du présent décret. La Convention nationale assistera tout entière à cette cérémonie civique.

Art. III. Les représentants du peuple près l'armée victorieuse de Toulon, sont chargés de recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la reprise de cette ville rebelle.

Art. IV. Ils décerneront, au nom de la république, des récompenses aux braves citoyens de l'armée qui se sont fait remarquer par de grandes actions.

Art. V. Le nom de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

Art. VI. Les maisons de l'intérieur de cette ville rebelle seront rasées. Il n'y sera conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et approvisionnements.

Art. VII. La nouvelle de la prise de Toulon sera portée aux armées et aux départements par des courriers extraordinaires.

En possession de ce décret, à la rédaction duquel il aurait pris une large part, David, le puissant organisateur des fêtes de la république, se mit à l'œuvre et se préoccupa de régler dignement, celle qui allait avoir lieu à Paris, le 10 nivôse an II (30 décembre 1793) pour célébrer le succès de l'armée de Toulon.

Le 7 nivôse, David avait fait adopter, par la Convention un programme plein de grandeur et d'originalité. — Ce programme fut suivi de point en point.

Ce sont, disait David, de telles actions que j'aime à retracer. Je remercie la nature de m'avoir donné quelques talents pour célébrer la gloire des héros de la république; c'est en les consacrant à cet usage que j'en sens tout le prix.

Un fort détachement de cavalerie, trompettes et sapeurs en tête ouvrait la marche, suivi de plusieurs batteries d'artillerie et de tambours.

Puis, venait un groupe de sociétés populaires et de comités révolutionnaires, les membres des tribunaux, ceux de la commune et du département de Paris, des communes environnantes et du Conseil exécutif provisoire.

Les vainqueurs de la Bastille, précédés de tambours, fermaient cette première partie du cortège.

Apparaissaient alors quatorze chars, magnifiquement décorés et dédiés aux quatorze armées de la république. Leur ordre, dans le cortège, avait été déterminé comme il suit:

Char de l'armée du Haut-Rhin.	
— — du Bas-Rhin.	
— — de la Moselle.	
— — des Ardennes.	
— — du Nord.	
— — des côtes de Cherbourg.	
— — des côtes de Brest.	
— — de l'Ouest.	
— — des Pyrénées occidentales.	
— — des Pyrénées orientales.	
— — de Toulon.	
— — du Var.	
— — des Alpes.	
— — révolutionnaire.	

Chacun de ces chars, entouré de jeunes filles vêtues de blanc et portant des branches de laurier, était accompagné de détachements militaires appartenant aux quarante-huit sections de Paris. Ces détachements chantaient sur le parcours, des hymnes à la Victoire.

Immédiatement après, venaient les membres de la Convention nationale, enveloppés par un large ruban tricolore que portaient les enfants de la patrie et les vétérans. La musique de la garde nationale et un groupe de tambours leur faisaient escorte.

Enfin, paraissait le char de la Victoire, rempli de drapeaux pris à l'ennemi; plus majestueux encore que les chars précédents, celui-ci portait le faisceau national, duquel sortaient des bras armés pour la défense du pays; à ce faisceau, surmonté de la statue de la Victoire, avaient été suspendues quatorze couronnes, reliées par une guirlande de lauriers, entrelacée de rubans tricolores. Cette guirlande était soutenue par quatorze guerriers.

Un détachement de cavaliers et de trompettes fermait la marche.

Le cortège, parti à midi du Jardin national (Jardin des Tuileries), s'était rendu aux Invalides et de là au Champ de Mars. Quand la Convention, accompagnée des autorités, eut pris place sur l'autel de la patrie; les chœurs du Conservatoire exécutèrent un hymne écrit par Chénier et dont Gossec avait fait la musique:

Toulon redevenu Français,  
N'otend plus ses regards sur une onde captive;  
Son roc, purifié par nos justes succès,  
Menace Albion fugitive.

Les feux qu'ont allumés des ennemis pervers,  
Dirigés contre eux-mêmes, ont fondroyé leurs têtes,  
Et leurs vaisseaux, tyrans des mers,  
Sont poursuivis par les tempêtes.

Autour du temple ou plutôt de l'autel, s'étaient rangés les quatorze chars des armées; en passant devant eux, les jeunes filles y déposèrent les branches de laurier qu'elles portaient.

Le soir même, le Conseil général de la commune de Paris réunissait dans un banquet les guerriers blessés qui s'étaient fait connaître et auxquels il convenait bien de rendre hommage.

Ernest Maindron.

#### La fête de l'Être-Suprême, le 8 juin 1794.

La conception première de fêtes politico-religieuses appartient à Robespierre. Avec elles, il espérait relever sa puissance et son prestige personnels. Froid et ambitieux, Robespierre exerçait en fait une véritable dictature. Il s'était assuré une influence considérable dans le Comité de Salut public; c'était lui qui d'ordinaire appuyait, à la Convention, les propositions de ce comité et c'était à lui que par suite, le peuple faisait remonter tout le mérite des résolutions adoptées. Pour jouer le rôle d'un Bonaparte, il ne lui manquait que la gloire militaire et l'appui de l'ar-

mée. Dictateur civil, n'ayant rien de ce qui séduisait les masses, pour se maintenir, il lui aurait fallu se contenter d'exercer le pouvoir, sans en rechercher la pompe extérieure. La fête de l'Être-Suprême, dans laquelle il prétendait jouer un rôle prépondérant, devait, dans sa pensée, servir à le mettre encore plus en vue et à affirmer sa supériorité sur les autres conventionnels. Elle ne fut que le commencement, la cause première de sa chute.

Le 18 floréal an II (8 mai 1794), il prononçait à la Convention un discours qui peut être considéré comme un de ses plus beaux. Dans ce discours, Robespierre attaque violemment les encyclopédistes et les philosophes du dix-huitième siècle; il proclame l'existence d'une divinité et déclare que les fêtes données au peuple sont un moyen efficace de gouvernement. Le document se termine par un projet de décret instituant une série de fêtes nationales, destinées à « rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être ».

C'est dans la prospérité, dit-il, que le peuple, ainsi que les particuliers, doivent, pour ainsi dire, se recueillir, pour se mettre en garde contre l'ivresse et pour écouter dans le silence des passions la voix de la sagesse et de la modestie qu'elle inspire. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'univers est donc celui où les législateurs de la République française doivent veiller avec une nouvelle sollicitude sur eux-mêmes et sur la Patrie et affirmer les principes sur lesquels doivent reposer la stabilité et la fidélité de la République. Nous venons donc aujourd'hui soumettre à votre méditation des vérités profondes, qui importent au bonheur des hommes et vous proposer des mesures qui en découlent naturellement.

Le monde moral, beaucoup plus encore que le monde physique, semble plein de contrastes et d'énigmes. La nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, et l'expérience des siècles nous montre l'homme esclave; ses droits sont écrits dans son cœur et son humiliation dans l'histoire. Les siècles et la terre sont le partage du crime et de la tyrannie; la liberté et la vertu se sont à peine reposés un instant dans quelques points du globe.

Ne dis pas cependant, ô Brutus! que la liberté est un fantôme! Et vous, fondateurs de la République française, gardez-vous de désespérer de l'humanité ou de douter un moment du succès de votre grande entreprise!

Le monde a changé, il doit changer encore. Qu'y a-t-il de commun entre ce qui est et ce qui fut? Les nations civilisées ont succédé aux sauvages errants dans les déserts; les moissons fertiles ont pris la place des forêts antiques qui couvraient le globe; un monde a paru au-delà des bornes du monde; les habitants de la terre ont ajouté les mers à leur domaine immense; l'homme a conquis la foudre et conjuré celle du ciel. Comparez le langage imparfait des hiéroglyphes avec les miracles de l'imprimerie; rapprochez le voyage des Argonautes de celui de La Pérouse; mesurez la distance entre les observations astronomiques des Mages de l'Asie et les découvertes de Newton, ou bien entre l'ébauche tracée par la main de Dibutade et les tableaux de David.

Tout a changé dans l'ordre physique, tout doit changer dans l'ordre moral et politique; la moitié de la révolution du monde est déjà faite, l'autre moitié doit s'accomplir.

La raison de l'homme ressemble encore

au globe qu'il habite; la moitié en est plongée dans les ténèbres quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnants dans ce qu'on appelle les arts et dans les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique. Ils connaissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité? De ce que pour chercher à se rendre habile dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui il faut les vaincre. Il en est une autre raison: c'est que les rois, qui font le destin de la terre ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité.

..... L'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs.

Il y a deux sortes d'égoïsmes: l'un vil, cruel, qui isole l'homme de ses semblables, qui cherche un bien-être exclusif acheté par la misère d'autrui; l'autre, généreux, bienfaisant, qui confond notre bonheur dans le bonheur de tous, qui attache notre gloire à celle de la patrie. Le premier fait les oppresseurs et les tyrans; le second, les défenseurs de l'humanité.

Le vice et la vertu font les destins de la terre: ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. La source de l'un et de l'autre est dans les passions des hommes; selon la direction qui est donnée à ses passions, l'homme s'élève jusqu'aux cieux ou s'enfonce dans des abîmes fangeux. Or, le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé.

Le fondement unique de la société civile, c'est la morale... A quoi donc se réduit cette science mystérieuse de la politique et de la législation? A mettre dans les lois, dans l'administration, les vérités morales réléguées dans les livres des philosophes, et à appliquer à la conduite des peuples les notions triviales de probité que chacun est forcé d'adopter pour sa conduite privée, c'est-à-dire à employer autant d'habileté à faire régner la justice que les gouvernements en ont mis jusqu'ici à être injustes impunément ou avec bienséance.

Aussi voyez combien d'art les rois et leurs complices ont épuisé pour échapper à l'application de ces principes et pour obscurcir toutes les notions du juste et de l'injuste..... »

Suit une violente attaque contre les d'Orléans, Lafayette, Dumouriez, Brissot, les Girondins, Hébert, Danton; puis l'orateur continue :

Que voulaient-ils ceux qui, au sein des conspirations dont nous étions environnés, au milieu des embarras d'une telle guerre, au moment où les torches de la discorde civile fumaient encore, attaquèrent tout à coup les cultes par la violence pour s'ériger eux-mêmes en apôtres fougoureux du néant et en missionnaires fanatiques de l'athéisme? Quelle était le but de cette grande opération trahie dans les ténèbres de la nuit, à l'insu de la Convention nationale par des prêtres, par des étrangers et par des conspirateurs? Était-ce l'amour de la patrie? La patrie leur a déjà infligé le supplice des traitres... Était-ce le désir de hâter le triomphe de la raison? Mais on ne cessait de l'outrager par des violences absurdes et par des extravagances concertées pour la rendre odieuse; on ne semblait la reléguer dans les temples que pour la bannir de la République...

..... Heureusement le génie du peuple

français, sa passion inaltérable pour la liberté, la sagesse avec laquelle vous avez averti les patriotes de bonne foi qui pouvaient être entraînés par l'exemple dangereux des inventeurs de cette machination, enfin le soin qu'ont pris les prêtres eux-mêmes de désabuser le peuple sur leur propre compte, toutes ces causes ont prévenu la plus grande partie des inconvénients que nos amis en attendaient. C'est à vous de faire cesser les autres...

..... Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre...

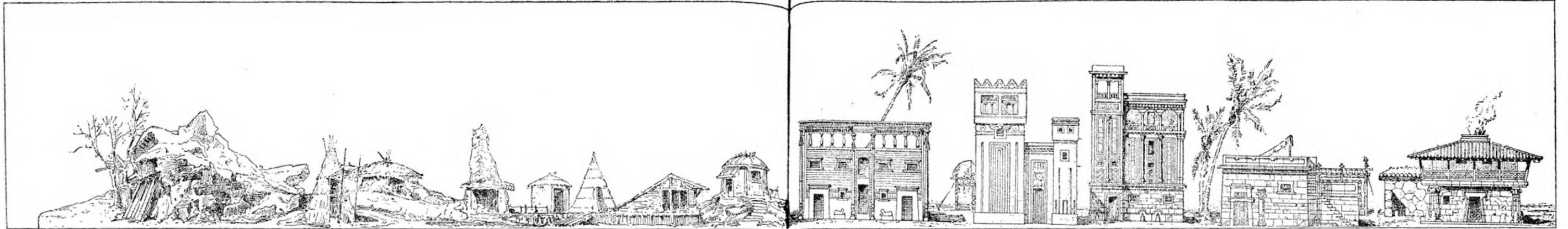
Qui donc t'a donné mission d'annoncer au peuple que la divinité n'existe pas, à toi qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne te passionnes jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu; que son âme n'est qu'un soufflé léger qui s'éteint aux portes du tombeau?

L'idée de son néant lui inspire-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe; aurait-elle cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppressé et l'opprimé? Malheureux sophiste! De quel droit viens-tu arracher à l'innocence le sceptre de la raison pour le remettre dans les mains du crime, jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le crime, attrister la vertu, dégrader l'humanité? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur; et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers. Eh! comment ces idées ne seront-elles point des vérités? Je ne conçois pas du moins, comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités; et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain.

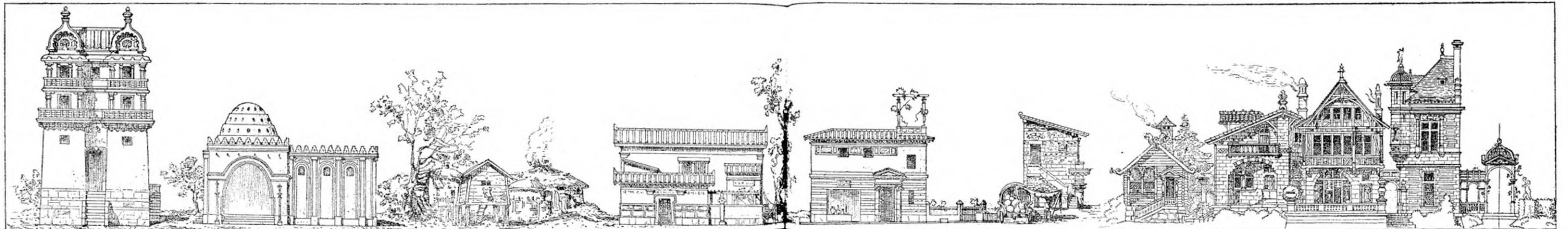
Je n'ai plus besoin d'observer qu'il ne s'agit pas ici de faire le procès à aucune opinion philosophique en particulier, ni de contester que tel philosophe ne peut être vertueux, quelles que soient ses opinions, et même en dépit d'elles, par la force d'un naturel heureux, ou d'une raison supérieure. Il s'agit de considérer l'athéisme comme national et lié à un système de conspiration contre la République.

Mais que vous importent, à vous législateurs, les hypothèses diverses, par lesquelles certains philosophes expliquèrent les phénomènes de la nature?... Aux yeux du législateur, tout ce qui est utile au monde et bon dans la pratique, est la vérité. L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continu de la justice; elle est donc sociale et républicaine. La nature a mis dans l'homme le sentiment du plaisir et de la douleur qui le force à fuir les objets physiques qui lui sont nuisibles et à chercher ceux qui lui conviennent. Le chef-d'œuvre de la société serait de créer en lui, pour les choses morales, un instant rapide, qui le portât à faire le bien

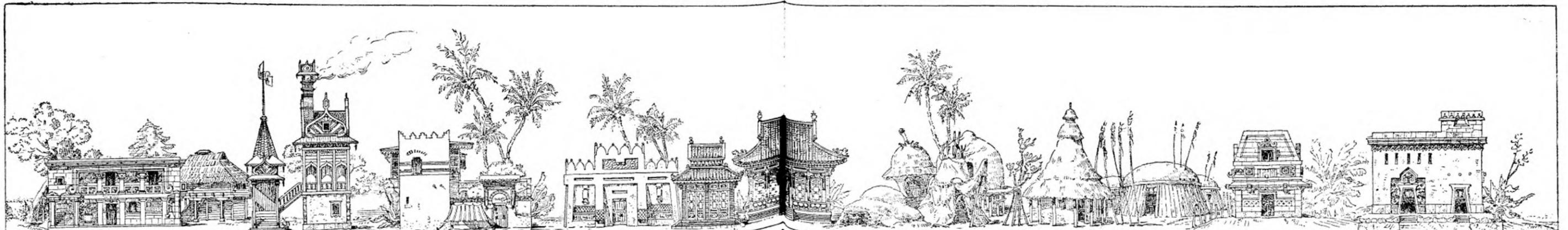
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Plein air. Troglodytes. Époque du Renne. Pierre polie. Lacustres. Époque du Fer. Égypte. Tente. Assyrie. Phénicie. Hébreux. Étrusque.  
 Abris sous Roches. Pierre éclatée. Age du Bronze. Pelasges.



Indou. Perse. Germain. Gaulois. Grec. Romain-Italien. Huns. Scandinave. Roman. Moyen-Age. Renaissance.  
 Gallo-Romain.



Byzantin. Slave. Russe. Arabe. Soudan. Japon. Lapons. Esquimaux. Peaux-Rouges. Aztèques. Incas.  
 Sauvages d'Afrique.

HISTOIRE DE L'HABITATION

et à éviter le mal... Or, ce qui produit ou remplace cet instinct précieux, ce qui supplée à l'insuffisance de l'autorité humaine, c'est le sentiment religieux qu'imprime dans les âmes l'idée d'une sanction donnée aux préceptes de la morale par une puissance supérieure à l'homme... Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui unit les hommes à l'auteur de leur être. Il suffit même que cette opinion salutaire ait régné chez un peuple pour qu'il soit dangereux de les détruire; car les motifs des devoirs et les bases de la moralité s'étant nécessairement liés à cette idée, l'effacer, c'est démoraliser le peuple. Il résulte du même principe qu'on ne doit attaquer un culte établi, qu'avec prudence, et avec une certaine délicatesse, de peur qu'un changement subit et violent ne paraisse une atteinte portée à la morale et une dispense de la probité même...

Qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence...

Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec tout ce que le monde révère... Un grand homme, un véritable héros s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement. Un scélérat, méprisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant. (On applaudit). Caton ne balançait point entre Epicure et Zenon, Brutus et les illustres conjurés qui partagèrent ses périls et sa gloire appartenaient aussi à cette secte sublime des stoïciens qui ont des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui poussa si loin l'enthousiasme de la vertu et qui montra tant d'héroïsme... La secte épicurienne revendiquait sans doute tous les scélérats qui opprimèrent leur patrie, et tous les lâches qui la laissèrent opprimer;... et comme dans tous les temps, le cœur humain est au fond le même, il sera facile d'appliquer les observations que je viens de faire au moment actuel, et même au temps qui a précédé immédiatement notre révolution. Il est bon de jeter un coup d'œil sur ce temps, ne fût-ce que pour pouvoir expliquer une partie des phénomènes qui ont éclaté.

Depuis longtemps, les observateurs éclairés pouvaient apercevoir quelques symptômes de la révolution actuelle. Tous les événements importants y tendaient, les causes mêmes des particuliers susceptibles de quelque écart s'attachaient à une intrigue politique. Les hommes de lettres renommés commençaient à obtenir quelque influence dans les affaires. Les plus ambitieux avaient formé dès lors une espèce de coalition qui augmentait leur importance: ils semblaient s'être partagés en deux sectes, dont l'une défendait bêtement le clergé et le despotisme. La plus puissante et la plus illustre était celle qui fut connue sous le nom d'encyclopédiste; elle renfermait quelques hommes estimables, et un plus grand nombre de charlatans et d'ambitieux: quiconque ignorait son influence et sa politique, n'aurait qu'une idée incomplète de la préface de notre révolution. Cette secte, en matière de politique, resta toujours au-dessous des droits du peuple: en matière de morale, elle alla beaucoup au-delà de la destruction des préjugés religieux... J'ai dit que ses coryphées étaient ambitieux: les agitations, qui annonçaient un grand changement dans l'ordre politique des choses, avaient pu étendre leurs vues. On a remarqué que plusieurs d'entre eux avaient des liaisons intimes avec la maison d'Orléans, et la constitution anglaise était, suivant eux, le chef-d'œuvre de la politique et le maximum du bonheur social.

Parmi ceux qui, au temps dont je parle, se signalèrent dans la carrière des lettres et de la

philosophie, un homme, par l'élevation de son âme, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain. Il attaqua la tyrannie avec franchise, il parla avec enthousiasme de la Divinité: la pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, lui attira la haine de ses rivaux et de ses faux amis. Ah! s'il avait été témoin de cette révolution, dont il fut le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité.

Hommes petits et vains, rougissez, s'il est possible: les prodiges qui ont immortalisé cette époque de l'histoire humaine, ont été opérés malgré vous et sans vous... Ennemis du peuple, qui que vous soyez, jamais la Convention nationale ne favorisera votre perversité... Fanatiques, n'espérez rien de nous. Rappeler les hommes au culte pieux de l'être suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Sans contrainte, sans persécutions, toutes les sectes doivent se confondre elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (On applaudit.)

(A suivre)

Camille Viré.

## Les Théâtres

La loi sur le divorce, déjà souvent mise à contribution, soit sérieusement, soit plaisamment, a inspiré aussi MM. Meilhac et Ganderax, pour leur pièce de la Comédie-Française, dont il a été tant et trop parlé avant son apparition.

Pepa est-elle une comédie sérieuse ou bien plaisante? Ni l'une ni l'autre et l'une et l'autre. Et l'incertitude des auteurs a dérouter le public de la première représentation, habitué à des œuvres plus substantielles sur la scène du Théâtre-Français.

Pepa, nièce de Ramiro Vasquez, président et libérateur d'une petite république imaginaire, aime Jacques de Guerche, qui lui a été présenté par Yvonne de Chambreuil, au couvent où celle-ci avait cherché un refuge, tandis que se débattait son procès en divorce. Elle a cru remarquer dans l'attitude de M. de Guerche des symptômes indéniables de sympathie. Aussi, quand son oncle lui parle de Raymond de Chambreuil, l'époux divorcé, refuse-t-elle sans détours: elle espère Jacques. Mais, de Guerche et Yvonne lui annoncent avec une affectueuse brutalité leur prochaine union.

Pourtant, pour qu'elle puisse s'accomplir, devant l'église, cette union, il faut l'annulation à Rome: on croit pouvoir l'obtenir avec une lettre de l'ancien mari. De Chambreuil se rebelle d'abord. Puis, comme il se croit amoureux de Pepa, il demande sa main et l'obtient. Les deux délaissés réuniront contre le mariage de Jacques et d'Yvonne leurs légitimes ressentiments.

Tout s'arrange. Yvonne reconnaît comme péchés véniels les trahisons de Raymond, pardonne à ce dernier et retourne à lui. De son côté, Jacques convient qu'il n'a jamais aimé que Pepa et, au nom du soleil d'Amérique, le président Vasquez bénit les deux couples si heureusement assortis.

Le peu de consistance de ces trois actes n'empêche pas d'apprécier le charme du dialogue, l'esprit des mots et l'esprit d'observateur qui parent ce marivaudage. Au deuxième acte, notamment, un rapprochement momentanément des époux divorcés, au contact de quelques potins, nous a tous ravis. Et puis les réparties, fines et profondes à la fois, empêchent qu'on ne songe à se demander si la vérité des caractères est irréprochable et la solidité de l'intrigue inébranlable.

Felvre joue Raymond de Chambreuil avec une parfaite désinvolture mondaine. Le Bargy

se tire à honneur du rôle incolore de Jacques de Guerche. De Féraudy prête l'accen et l'exhubérance voulus au rastaquouère Ramiro Vasquez. On n'est pas dame du monde d'une façon plus exquise que M<sup>lle</sup> Bartet, et M<sup>lle</sup> Reichenberg rend avec son talent habituel l'héroïne dont le nom baptise la jolie fantaisie de MM. Meilhac et Ganderax. N'oublions pas M<sup>lle</sup> Ludwig, une piquante quarteronne, et nous aurons rendu justice à tous et à toutes.

\*\*\*

Le Théâtre-Libre continue ses curieuses manifestations littéraires avec cinq actes de M. Louis de Gramont, un lettré à qui l'on doit une bonne traduction d'*Othello*, donnée à l'Odéon.

*Rolande* semble un écho de cour d'assises et même de huis-clos.

La hardiesse du sujet, de certaines situations et la crudité de quelques répliques ne constituent pas les seuls attraits de ce drame; drame écrit, conduit avec l'art des gradations et qui dénote chez l'auteur un tempérament théâtral et du talent.

Au premier acte, le comte de Montmorin lutine une jeune bonne, auprès du lit même de la comtesse, agonisante et à laquelle ce spectacle révoltant vaut, en sortant d'un assoupissement, une syncope qui l'emporte. Au deuxième acte, une entremetteuse propose à Montmorin une jeune fille de quinze ans. Au troisième, elle amène ce fruit sans tâche... hâtons-nous de constater que Montmorin n'y mord pas devant la rampe.

A la fin, tombé de dégradations en dégradations, le triste sire s'empare du revolver que lui tend sa fille, le seul être sympathique, nous allions dire « propre », et il se tue. Il n'était pas d'autre issue pour lui.

Malgré ses audaces, ce drame n'a provoqué ni protestations, ni répugnance. On a souvent et chaleureusement applaudi.

Une bonne exécution: M. Antoine joue de Montmorin avec beaucoup de simplicité et d'autorité. M<sup>lle</sup> de Fehle est sobre et pathétique dans *Rolande*, et M<sup>lle</sup> France remplit en comédienne le rôle de la proxénète.

\*\*\*

Nouvelles attractions au Cirque d'Hiver; citons l'exhibition de loups russes, dressés et présentés par le... professeur Rudesindo; le succès a été complet.

Ces loups hurlent, mais ils obéissent docilement à leur dompteur. On en compte quatorze; mais, comme le présume un spirituel soiriste, le quatorzième n'a été inventé que pour empêcher les autres de mourir dans l'année.

Emile Abraham.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Le professeur Reddish et sa troupe de nageurs anglo-danois viennent de faire leur rentrée au Palais de l'Industrie; ils ont retrouvé leur succès du mois de septembre.

Une nouvelle série d'expériences nautiques, de courses, de jeux dans l'eau déjà froide du bassin. — ils ont exigé qu'elle ne soit pas chauffée — ainsi qu'une nouvelle chasse au morse, vont attirer la foule.

Ces exercices ont lieu chaque jour de trois à cinq heures, la seconde partie est éclairée à la lumière électrique. — Le vendredi, les grands festivals, sous la direction de Ch. de Sivry, sont toujours très suivis.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

### Jury des Fruits

MM. CORNU, professeur au Museum, président.

NANOT, maître de conférences à l'Institut national agronomique, secrétaire-rapporteur.

ERNEST BALTET, pépiniériste à Troyes, membre.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Les exposants ont fait un effort et, dès maintenant, les installations étant presque toutes terminées, l'exposition offre un grand intérêt.

La cuve normande charme tout particulièrement les nombreux visiteurs qui se pressent chaque jour dans les galeries du quai d'Orsay. Il faut reconnaître, du reste, que MM. Cottant et Bouchereaux, qui ont été chargés de l'installation de cette cuve, ont fait de leur mieux.

M. Mesnier, le sympathique commissaire des concours régionaux, commissaire spécial de la section agricole, est parvenu à réunir de superbes collections de fruits à cidres. Rien de plus agréable à l'œil que ces variétés de pommes et poires dans lesquelles on voudrait mordre. Malheureusement si ces fruits font d'excellent cidre, ils feraient un affreux dessert. On peut dire d'eux : bon à boire, mauvais à manger.

Le jury, pour l'examen de ces fruits, a fonctionné lundi matin, à 9 heures ; il était composé de : MM. Cornu, professeur au Museum, président ; Nanot, maître de conférences à l'Institut national agronomique, secrétaire-rapporteur ; Baltet (Ernest), pépiniériste à Troyes, membre.

Nous ferons connaître dans un prochain numéro les résultats de ce concours et le rapport du jury.

La section des machines, elle aussi, est fort avancée, et elle n'est pas un des moindres attraits de l'Exposition. Tous nos compliments à son dévoué et habile commissaire, M. Paupier, l'ingénieur-constructeur bien connu.

Nous reviendrons sur cette section, que nous nous proposons de faire visiter en détail à nos lecteurs.

La seconde galerie est la galerie chère aux... gourmands. En effet c'est là où se trouve la section de la dégustation. Le cidre pétille, les bouchons sautent et des dames charmantes, installées dans des bars décorés avec goût, versent avec une grâce parfaite d'excellents cidres, du poiré exquis et des eaux-de-vie merveilleuses.

Cette galerie est fort appréciée du public et nous le comprenons parfaitement, car, indépendamment des bars où tous les gourmets ont satisfaction, on y trouve encore l'orchestre qui donne chaque jour de 2

heures à 4 heures, de magnifiques concerts, dirigés par M. Louis Pister. Deux fois par semaine, on y entend également l'excellente troupe de musiciens tziganes, dirigée par le célèbre Balogh-Boldi.

Comme on peut en juger par cet aperçu rapide l'Exposition nationale des cidres et d'alimentation générale possède tous les éléments pouvant lui assurer le succès. Nous sommes heureux de constater que le public, vivement intéressé, a déjà répondu en grand nombre à l'appel des organisateurs et nous constatons avec grand plaisir que dimanche dernier, malgré l'insuffisance des installations, plus de 5.000 personnes sont entrées à l'Exposition ; ce chiffre permet de présager un brillant résultat.

En terminant nous tenons à complimenter M. I. Chessé, le sympathique commissaire général ; M. G. Robain, le dévoué secrétaire général et M. Ledru, secrétaire, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'organisation de l'Exposition.

## LE PLAN DE PARIS

Le service de la conservation du plan de Paris a entrepris un travail des plus intéressants et dont l'exécution présente des difficultés qui en accroîtront la valeur.

Il s'agit de rétablir le plan de Paris tel qu'il était pendant la période révolutionnaire, en y mentionnant les divisions anciennes, les changements de noms et d'affectation des édifices survenus pendant ces temps troublés de façon à présenter sous une forme saisissante les modifications qu'a subies la physiologie de la capitale de 1789 à 1794.

Pour arriver à dresser ce plan il a fallu consulter un nombre considérable de documents, et en coordonner les indications avec celles fournies par le plan Verniquet, le plus parfait et le plus complet des travaux de ce genre.

Ce n'est pas tout. Deux plans comparatifs chacun en une seule feuille montreront Paris en 1789 et en 1889. Leur examen permettra de se rendre compte de la somme immense de travail accompli pendant ce siècle.

Ces divers travaux figureront naturellement à l'Exposition universelle. Là, également, le public pourra voir une œuvre qui sera un véritable panorama ; c'est la représentation à vol d'oiseau de deux quartiers de Paris en 1789 et 1889, exécutée sur quatre grandes toiles mesurant chacune 5 mètres de long sur 3 mètres de haut. Les deux quartiers choisis sont la partie de Grenelle où se trouve l'Exposition et Batignolles-Montmartre.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzly Pouré et Co  
Voir à la dernière page

**CHAMPAGNE**  
**RUIBART PÈRE & FILS, Reims**

## Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

**ANCIENNES USINES RATTIER**

## EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques ; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

## Revue Financière

Rien n'est venu rompre la monotonie du marché depuis huit jours ; les oscillations dans les cours sont insignifiantes et leur peu d'ampleur traduit exactement l'étroitesse des affaires traitées. Cette mollesse qui règne à la Bourse n'est pas exclusive à notre place ; elle se manifeste aussi bien sur la plupart des autres places du continent que chez nous, et comme notre marché base volontiers maintenant sa tenue sur celles des grands marchés européens, on est en droit de dire que l'hésitation, qui est la note caractéristique de cette semaine, a sa véritable origine dans les cotes indécises que nous n'avons cessé de recevoir de l'étranger. Tantôt les avis financiers de Vienne ou de Berlin sont peu satisfaisants, tantôt c'est à Londres que la nuance est faible. Francfort est ferme un jour et calme le lendemain. Ce manque d'orientation explique bien l'atonie que l'on a pu remarquer, surtout au début de la semaine qui s'achève, car, en dernier lieu, les dispositions se sont améliorées.

Nous atteignons même actuellement un niveau satisfaisant sur nos rentes, mais il faudrait quelques affaires pour le conserver.

Toutefois, il est permis de croire que ces prix pourront être maintenus et même franchis, parce que nous arrivons à une époque de l'année où l'animation renaît sur notre marché. Les règlements de compte de fin octobre sont à peine terminés ; il n'est que juste de laisser la spéculation prendre haleine ; mais dans la période hebdomadaire qui va s'ouvrir, les transactions vont très probablement prendre une extension plus grande.

×

C'est à 82 67 que nous retrouvons aujourd'hui le 3 0 0 à terme. C'est à 85 75 que nous y relevons le 3 0 0 amortissable. Quant au 4 1 2 0 0, qui se négocie maintenant allégé de son coupon, il se traite à 104 62 sur le même marché.

Les derniers prix établis au comptant sont les suivants : 3 0 0, 82 50 ; amortissable, 85 50 ; 4 1 2 0 0, 101 25.

La spéculation au jour le jour fait quelques affaires en primes pour le lendemain. Les primes pour fin courant ont un marché assez actif ; les écarts sont d'ailleurs peu tendus.

Les fonds internationaux qui ont passé par des alternatives de hausse et de baisse se négocient actuellement : le 4 0 0 Hongrois à 85 30, le 5 0 0 Italien à 96 92, le Turc à 15 75 ; l'Égypte unifiée à 408 75 ex-coupon de 10 fr., la Rente espagnole 4 0 0 à 73 35.

Les fonds Russes sont fermes.

Les consolidés Anglais nous sont parvenus, en dernière cote, à 97 7/16.

X

Les valeurs de crédit ont peu varié.  
La Banque de France est à 3980.  
Le Crédit Foncier jouit toujours d'une excellente tenue à 1365 25.

Les obligations foncières et communales de cet établissement jouissent toujours avec raison de la confiance de l'épargne. Ces valeurs sont activement recherchées, principalement celles qui se négocient encore au-dessous du pair.

La Banque de Paris est à 875.  
La Banque ottomane passe à 538 75.  
Le Crédit Lyonnais est soutenu à 605.  
Nous relevons la Banque d'Escompte à 507 50.  
Les Chemins de fer sont fermes.  
Le Suez est à 2230.

Les recettes du Canal de Suez sont satisfaisantes.

On a demandé l'action Panama à 260 et l'obligation à lots à 340. Ces cours sont susceptibles d'amélioration.

Les garanties qui sont attachées à l'obligation à lots et la chance de lots qu'elle comporte la font vivement apprécier de l'épargne qui la met en portefeuille sans hésitation dans ces bas-cours.

X

Sous le patronage de la Banque Parisienne, 33,000 obligations de première hypothèque des chemins de fer brésiliens Bahia e Minas seront mises en souscription publiques le 15 novembre. Les avantages de cette opération ressortent facilement.

A la date du 15 janvier 1887, la Compagnie générale des chemins de fer brésiliens, possédant les 111 kilomètres qui relient Curitiba, capitale de la province de Parana, au port de Parangua, émettait 94,000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. remboursables en 99 ans, ces obligations n'ayant leur service d'intérêt et d'amortissement garanti par le gouvernement brésilien que jusqu'en 1911.

Ces obligations se négocient de 455 à 460.  
Les obligations brésiliennes Bahia-Minas sont du type 5 0/0 de 500 fr. Elles sont remboursables par tirages semestriels en 24 ans et leur service d'intérêt et d'amortissement est absolument garanti pendant ces 24 ans (jusqu'en 1912) par la province de Minas Geraes, la plus riche, la plus peuplée du Brésil (elle a une population de trois millions d'habitants sur les quatorze millions de tout l'empire) et son crédit est considéré par tous les banquiers comme valant au moins celui du Brésil lui-même.

Si on calcule la parité de ces obligations brésiliennes Bahia-Minas avec les obligations Curitiba-Parangua, en tenant compte des différences de jouissance, on obtient pour les obligations Bahia-Minas le cours de 494.

Or, on les émet, ces obligations Bahia-Minas, à 467 50 les non libérées, à 460 les libérées.

Chacun voit immédiatement la plus-value réservée aux obligations Bahia-Minas.

Mais il y a plus. En 1912, toutes les obligations Bahia-Minas auront été amorties à 500 fr., et cela avec la garantie absolue de la province de Minas-Geraes qui fonctionnera jusqu'à complet amortissement.

Tandis que, pour les obligations de la Compagnie générale des chemins de fer brésiliens, en 1911, cessera de fonctionner la garantie du gouvernement du Brésil; et c'est seulement 75 ans plus tard, en 1886, que sera terminé le remboursement intégral de ces 94 000 obligations.

Il est clair, en conséquence, que les obligations de la Compagnie des chemins de fer brésiliens Bahia-Minas, en cours d'émission, sont singulièrement plus avantageuses et mieux garanties que les obligations de la Compagnie générale des chemins de fer brésiliens Curitiba-Parangua.

Donc, ces dernières se cotant de 455 à 460 francs, les obligations Bahia-Minas devront rapidement atteindre et dépasser leur cours de parité, 494 fr.

Déjà, les demandes par correspondance permettent d'assurer le succès de cette affaire.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

## SEYMOUR WADE

AGENT OFFICIEL

Pour le Catalogue général Officiel

ET

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Blomfield-House London-Wall  
LONDON E. C.

Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest

## PARIS A LONDRES

par Dieppe et Newhaven

### BILLETS A PRIX RÉDUITS

Départs tous les jours (dimanches compris) :

De Paris, gare St-Lazare, à 8 h. 30 du soir.

De Londres, Victoria, à 7 h. 50 du soir;

De Londres, London-Bridge, à 8 h. du soir.

#### Prix des Billets :

Billets simples, valables pendant sept jours : 42 fr. 50 en 1<sup>re</sup> cl. — 31 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 22 fr. 50 en 3<sup>e</sup> cl.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 71 fr. 25 en 1<sup>re</sup> cl. — 51 fr. 25 en 2<sup>e</sup> cl. — 40 fr. en 3<sup>e</sup> cl.



A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie

15 12 A. BARTHET, à Besançon

Rem. Argent,ouv.arg. 8 rubis pour Hommes

et ou Dames. Garantis. Montres dep. 5 fr.

Remontoirs Or simili, indéfectibles

gar. p' Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue f. n.

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 168, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

GELLE FRÈRES, Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labels en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

H. MICOLON à Firminy. Echalas en  
acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

### ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

### G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 30 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur



FLANELLE VÉGÉTALE  
de PIN

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE CHEMISIER  
7, rue de Navarre, PARIS

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 68, Rue de Brabant.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Régler Pertrait-Cauties

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage VERDIER, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
place Saint-Denis.

# Cassis-Rouvière

DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

### PHILIPPART FRÈRES

181, Rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

### ACCUMULATEURS

E. P. S.

# FAURE-SELLON-VOLCKMAR

Fournisseurs des Ministères de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce,  
du Théâtre National de l'Opéra et des Théâtres de Paris,  
de Lyon et de Montpellier, des Usines, Grandes Administrations, etc.

### DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883 — Indes et Colonies..... 1886

### MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885 — Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

## GRANDE DISTILLERIE

# E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
 BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
 La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
 PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
 Breveté S. G. D. G.  
 Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
 10, r. de la Contée-d'Or, PARIS  
 Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
 Médailles d'Or à toutes les Expositions  
 INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTALES  
 Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 45 centimes l'un en timbres poste.

**POÈLE HYDRAULIQUE VVILLE**  
 MOBILE, à FEU CONTINU  
 Seul exempt d'Asphyxie par sa fermeture hydraulique  
**HYGIÈNE — SÉCURITÉ**  
 Premières récompenses aux Expositions  
 PRIX : 85 FRANCS  
 ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
 BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
 Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889**  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
 51, rue de la Chaussée d'Antin  
 Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
 Représentation, Installations  
 ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS



**LAMPES A GAZ INTENSIVES**  
 Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les bees papillon ou les bees à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de bees qu'elle remplace.

Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	115	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	170	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	16 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

**APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES**  
 APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique  
 MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM 1883  
 DIPLOME D'HONNEUR EXPOSITION des BIÈRES FRANÇAISES Paris 1887  
  
 GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Fr. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

Délicieux apéritif Algérien **AMER** Supérieur à tous les *Amers* connus PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS Croix de la Légion d'Honneur l'Exposition universelle de Paris 1878. Tonique Hygiénique **PICON**  
 Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
 21 RUE DE ROME PARIS  
 USINE A ASNIÈRES (SEINE)  
 PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
 CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
 Incrustations de granits et de marbres  
 MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES  
 B<sup>TÉS</sup> SGDC

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

**CACAO VAN HOUTEN**  
 PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epicerie et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**C. J. VAN HOUTEN & ZOON, à Weesp (Hollande).**

**BLÉTRY FRÈRES**  
 Ingénieurs-Conseils  
 en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
 (OFFICE FONDÉ EN 1866)  
 REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations.  
 Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
 PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
 Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
 PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### AVIS AUX ABONNÉS

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement équivaldra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
L'Exposition de la Cochinchine  
L'Annam à l'Exposition.  
Le Banquet des Comités d'installation.  
Causerie sur les travaux.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *C. Viré*.  
Revue financière.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international des architectes : M. de Dramard, président de la société des Amis des arts, en remplacement de M. David Dautresme, démissionnaire.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international de zoologie : M. Gaudry, membre de l'Institut, en remplacement de M. de Quatrefages, démissionnaire.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du

comité d'organisation du congrès international de photographie : M. Londe, directeur du service photographique à la Salpêtrière.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de l'unification de l'heure :

MM.

Aucoc, membre de l'Institut.  
Baron, directeur de l'exploitation à la direction générale des postes et télégraphes.  
Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, ingénieur hydrographe en chef de la marine.  
Cavaignac, député, ingénieur des ponts et chaussées.  
Cloué (l'amiral), conseiller d'Etat, membre du Bureau des longitudes.  
Cuvinot, sénateur, inspecteur général des ponts et chaussées.  
Daubrée, membre de l'Institut.  
Faye, membre de l'Institut.  
Janssen, membre de l'Institut, directeur de l'observatoire d'astronomie physique de Meudon.  
Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers.  
Marin, directeur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.  
Mouchez (l'amiral), directeur de l'Observatoire.  
Sartiaux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord.  
Wolf, membre de l'Institut.  
le directeur du commerce extérieur au ministère du commerce et de l'industrie.  
le directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur.  
le directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de médecine vétérinaire :

MM.

Benjamin, président de la société centrale de médecine vétérinaire.  
Butel, président de la société de médecine vétérinaire pratique.  
Capon, vétérinaire principal de l'armée.  
Chauveau, membre de l'Institut et de l'académie de médecine.

Delamotte, vétérinaire en 1<sup>er</sup>.  
Houssin, vétérinaire à Paris.  
Leblanc, membre de l'académie de médecine, secrétaire général de la société centrale de médecine vétérinaire.  
Nocard, membre de l'académie de médecine, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.  
Renault, vétérinaire à Rueil.  
Rossignol, secrétaire général de la société de médecine vétérinaire pratique.  
Trasbot, membre de l'académie de médecine, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.  
Weber, vétérinaire à Paris.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de bibliographie des sciences mathématiques :

MM.

Appel, professeur à la Sorbonne.  
Brisse, répétiteur à l'école polytechnique.  
Darboux, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.  
Fouret, examinateur d'admission à l'école polytechnique.  
Gauthier-Villars, éditeur.  
Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines.  
Henry (Ch.), bibliothécaire à la Sorbonne.  
Humbert, ingénieur des mines, secrétaire de la société mathématique.  
de Jonquières (amiral), membre de l'Institut.  
Lalanne (Ludovic), sous-bibliothécaire de l'Institut.  
Lucas (Edouard), professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis.  
Poincaré, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.  
Raffy, maître de conférences à la Sorbonne.  
Rouché, professeur au Conservatoire des arts et métiers, examinateur des élèves à l'école polytechnique.  
Tannery, sous-directeur à l'école normale.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de dermatologie et de syphiligraphie :

MM.

Balzer, médecin de l'hôpital de Lourcine.  
Ducastel, médecin de l'hôpital du Midi.  
Gailleton, professeur à la faculté de médecine de Lyon.

Hardy, membre de l'académie de médecine, professeur honoraire de la faculté de médecine.  
 Humbert, chirurgien de l'hôpital du Midi.  
 Laillier, médecin honoraire de l'hôpital Saint-Louis.  
 Leloir, professeur à la faculté de médecine de Lille.  
 Mauriac, médecin de l'hôpital du Midi.  
 Pozzi, chirurgien de l'hôpital de Lourcine.  
 Ricord, membre de l'académie de médecine, chirurgien honoraire de l'hôpital du Midi.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres-adjoints du comité départemental de Constantine :

**Sous-comité de l'arrondissement de Batna.**

M. Mustapha Ben Berouich, caïd de Batna.

**Sous-comité de l'arrondissement de Bougie.**

M. Si Belkassam Ben Himan.

**Sous-comité de l'arrondissement de Guelma.**

M. Salah Ben Rabès, cheik du douar Taya.

**Sous-comité de l'arrondissement de Philippeville.**

M. Ali Bel Kassef Ben Aoudel, conseiller municipal de Philippeville.

**Sous-comité de l'arrondissement de Sétif.**

M. Saad Ben Debeche.

Par arrêté en date du 9 novembre 1888, le ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du Comité d'organisation du Congrès international d'otologie et de laryngologie :

MM.

Boucheron, membre de la Société d'otologie et de laryngologie.  
 Calmeite, membre de la Société d'otologie et de laryngologie.  
 Duplay, membre de l'Académie de médecine, chirurgien des hôpitaux.  
 Garel, à Lyon.  
 Gellé, membre de la Société d'otologie et de laryngologie.  
 Gougenheim, médecin des hôpitaux.  
 Joal, secrétaire de la Société d'otologie et de laryngologie.  
 Lannois, agrégé de la Faculté de médecine de Lyon.  
 Ladreit de la Charrière, médecin en chef de l'Institution des sourds-muets.  
 Lowenberg, à Paris.  
 Ménière, trésorier de la Société d'otologie et de laryngologie.  
 Miot, à Paris.  
 Moure, à Bordeaux.  
 Noquet, à Lille.  
 Ruault, médecin adjoint de l'Institution des sourds-muets.  
 Terrier, agrégé de la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux.  
 Tillaux, membre de l'Académie de médecine, chirurgien des hôpitaux.

Par arrêté en date du 12 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du comité d'organisation du congrès international de l'assistance publique :

MM.

D'Arenberg (le prince).  
 Bourneville, député.

Chautemps, membre du conseil municipal, secrétaire de la 3<sup>e</sup> section du conseil supérieur de l'assistance publique.  
 Crisenoy (de), ancien directeur de l'administration départementale et communale.  
 Dreyfus-Brisac, secrétaire de la 2<sup>e</sup> section du conseil supérieur.  
 Drouineau, inspecteur général de l'assistance publique.  
 Gaufres, membre du conseil municipal.  
 Gerville-Réache, député, secrétaire de la 1<sup>re</sup> section du conseil supérieur.  
 Jeanson, inspecteur général de l'assistance publique.  
 Le Fort, président du conseil des inspecteurs généraux de l'assistance publique.  
 Le Roy (P.-A.), membre de la société de statistique.  
 Martin (A.-J.), secrétaire général du conseil supérieur de l'assistance publique.  
 Mazié, sénateur, président de la 4<sup>e</sup> section du conseil supérieur.  
 Monod, directeur de l'assistance publique de France.  
 Muteau, attaché au secrétariat du conseil supérieur.  
 Napias, inspecteur général de l'assistance publique.  
 Peyron, directeur de l'assistance publique de Paris.  
 Pichon, député.  
 Regnard, inspecteur général de l'assistance publique.  
 Richard, inspecteur général honoraire des services de santé de la marine, président de la 2<sup>e</sup> section du conseil supérieur.  
 Rollet, avocat à la cour de Paris.  
 Roussel (Th.), sénateur, vice-président du conseil supérieur de l'assistance publique.  
 Rousselle, membre du conseil municipal.  
 Siegfried, député.  
 Simon (Jules), sénateur, président de la 1<sup>re</sup> section du conseil supérieur.  
 Strauss (Paul), membre du conseil municipal, secrétaire de la 4<sup>e</sup> section du conseil supérieur.  
 Teissier du Cros, secrétaire adjoint du conseil supérieur.  
 Thulié, ancien président du conseil municipal de Paris.  
 Tolain, sénateur, président de la 3<sup>e</sup> section du conseil supérieur.  
 Trélat (U.), vice-président de la 3<sup>e</sup> section du conseil supérieur.

Par arrêté en date du 12 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de pathologie interne :

MM.

Ballet, agrégé de la faculté de médecine.  
 Bergeron, secrétaire perpétuel de l'académie de médecine.  
 Bouchard, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine.  
 Buequoy, membre de l'académie de médecine.  
 Cadet de Gassicourt, médecin des hôpitaux.  
 Chantemesse, médecin des hôpitaux.  
 Charcot, membre de l'Institut, professeur à la faculté de médecine.  
 Chaulfard, agrégé de la faculté de médecine.  
 Comby, médecin des hôpitaux.  
 Damaschino, professeur à la faculté de médecine.  
 Debove, agrégé de la faculté de médecine.  
 Desnos, médecin des hôpitaux.  
 Du Cazal, professeur à l'école d'application de médecine militaire.  
 Férrol, membre de l'académie de médecine.  
 Guyot, médecin des hôpitaux.  
 Hépard, président de l'académie de médecine.  
 Jaccoud, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté.

Joffroy, agrégé de la faculté de médecine.  
 Kelsch, professeur à l'école d'application de médecine militaire.  
 Landouzy, agrégé de la faculté de médecine.  
 Lereboullet, directeur de la *Gazette hebdomadaire*.  
 Letulle, médecin des hôpitaux.  
 Millard, médecin des hôpitaux.  
 Moutard-Martin, membre de l'académie de médecine.  
 Moutard-Martin (R.), médecin des hôpitaux.  
 Peter, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.  
 Potaïn, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.  
 Rendu, agrégé de la faculté de médecine.  
 Siredey, membre de l'académie de médecine.  
 Villenin, membre de l'académie de médecine.

Par arrêté en date du 12 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international d'anthropologie et d'archéologie pré-historique :

MM.

Acy (d'), archéologue, membre de la société d'anthropologie.  
 Arbois de Jubainville (d'), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Baye (baron J. de), archéologue, membre de la société d'anthropologie.  
 Berthelot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Bertrand (Alex.), membre de l'Institut, conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye.  
 Boullé, docteur ès-sciences, préparateur au Museum.  
 Cartailhac, directeur des matériaux pour l'histoire de l'homme.  
 Chantre, sous-directeur du Museum de Lyon.  
 Cotteau, correspondant de l'académie des sciences.  
 Duval (Mathias), professeur à la faculté de médecine, membre de l'académie de médecine.  
 Faïdherbe (général), de l'Institut, grand chancelier de la Légion d'honneur.  
 Gaudry, membre de l'Institut, professeur au Museum.  
 Girard de Rialle, directeur des archives au ministère des affaires étrangères.  
 Hamy, conservateur du musée d'ethnographie.  
 Hébert, membre de l'Institut, doyen de la faculté des sciences.  
 Lagneau, membre de l'académie de médecine.  
 Letourneau, secrétaire général de la société d'anthropologie.  
 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au collège de France.  
 Maunoir, secrétaire général de la société de géographie.  
 Maury, membre de l'Institut.  
 Mortillet (G. de), député.  
 Nadaillac (de), correspondant de l'académie des inscriptions.  
 Oppert, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Pozzi (D<sup>r</sup>), professeur agrégé de la faculté de médecine.  
 Quatrefages (A. de), membre de l'Institut, professeur au Museum.  
 Reinach (L.), attaché au musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.  
 Rhoné, archéologue, membre de la société des antiquaires de France.  
 Topinard, professeur à l'école d'anthropologie.

Par arrêté en date du 12 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie,

commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international pour la propagation des exercices physiques dans l'éducation :

MM.

Berthelot, membre de l'Institut, sénateur.  
Blatin, député.  
Brouardel, doyen de la faculté de médecine.  
Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique.  
Caillat, président de la société d'encouragement au sport nautique.  
Carnot (Adolphe), inspecteur des études à l'école des mines.  
Chaumeton, président de l'association des étudiants.  
Claude-Lafontaine, banquier.  
Coubertin (baron de).  
Féry d'Esclands, inspecteur général de la gymnastique, président de la société d'escrime.  
Godard, directeur de l'école Monge.  
Gréard, membre de l'Institut, recteur de l'académie de Paris.  
Javal, membre de l'académie de médecine.  
Kortez, proviseur au lycée Janson de Sully.  
Lagrange (Dr), à Limoges.  
Lavis, professeur à la faculté des lettres.  
Legouvé, membre de l'Institut.  
Marey, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
Morel, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique.  
Moutard, inspecteur général des mines.  
Picot, membre de l'Institut.  
Rabier, inspecteur d'académie.  
Rochard, membre de l'académie de médecine.  
Simon (Jules), membre de l'Institut, sénateur.  
Troisier, médecin des hôpitaux, agrégé de la faculté de médecine.  
Villeneuve (de), maître des requêtes au conseil d'Etat.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

130 esquisses pour le Concours du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1889, ont été reçues jeudi à midi, dernier délai. L'Exposition publique, ouverte depuis hier, 16 novembre, à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, sera refermée dimanche à quatre heures. Le jugement sera rendu le lundi 19 par une commission présidée par M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, Commissaire général de l'Exposition de 1889.

Mercredi a eu lieu, à la Trinité, le mariage de M. Jacques de Moulignon, attaché au cabinet du Directeur Général de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889, avec M<sup>lle</sup> Pharaon de Balbaac.

M. Georges Berger et M. Roger Jourdain servaient de témoins à M. de Moulignon.

Très nombreuse assistance dans l'église : MM. Carolus Duran, Barrias, amiral Martin, Yon, Duez, Detaille, Gérôme, Béraud, Clovis Hugues, Armand Gouzien et tout le haut personnel de l'Exposition, qui avait tenu à venir féliciter le nouveau marié.

M. de Moulignon, dans ses délicates fonctions d'attaché au cabinet, a su s'attirer les sympathies de tous par son aménité et la courtoisie de son accueil.

Les Présidents des Comités étrangers pour la participation à l'Exposition universelle viennent de recevoir de la Direction Générale de l'Exploitation la circulaire suivante :

Monsieur,

J'aurai l'honneur de vous faire parvenir prochainement les instructions destinées à assurer le fonctionnement prompt, régulier et uniforme du service des douanes, en ce qui concerne la réception des produits, lorsque la période régulière des arrivages sera à la veille de commencer.

En attendant, il s'agit de prendre des mesures provisoires, parce qu'il est arrivé déjà, à plusieurs reprises, que des colis ou marchandises destinés aux sections étrangères ont été reçus dans l'enceinte de l'Exposition en dehors de l'intervention du service des Douanes.

Afin de prévenir le retour d'incidents de ce genre, qui sont de nature à engager fâcheusement la responsabilité des destinataires et à créer des difficultés lors de la réexportation des produits exposés, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-après les principales formalités auxquelles donnera lieu, quant à présent, la réception des marchandises :

Aussitôt que des colis seront introduits dans l'enceinte de l'Exposition, le service des Douanes, qui se tient en permanence au Champ de Mars, devra être mis à même de procéder, en présence du destinataire ou de son représentant, à la reconnaissance de l'état du plombage des colis. J'insiste tout particulièrement sur ce point que les plombs, constituant la garantie du transport sous le régime du transit international, doivent être représentés intacts aux agents des Douanes, et que l'oubli de cette recommandation pourrait exposer les destinataires aux pénalités prévues par la loi. Immédiatement après cette première constatation, les marchandises seront vérifiées et prises en charge, dans les conditions réglementaires, au vu de la déclaration de détail à laquelle se rapporte ma circulaire du 25 octobre dernier.

Le service des Douanes est provisoirement installé sous les ordres de M. Hobacq, au rez-de-chaussée des bâtiments de ma Direction générale, 16, avenue de La Bourdonnais.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Général,  
G. Berger.

M. le Directeur général de l'Exploitation vient d'envoyer à tous les Comités étrangers la circulaire suivante, à laquelle était joint un exemplaire du cahier des charges du *Catalogue général officiel de l'Exposition*, que nous avons déjà publié dans le numéro 67 du *Bulletin officiel* du 25 février 1888.

Monsieur,

Le moment me semble venu d'appeler de nouveau toute votre attention sur la circulaire que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 28 mai dernier, relativement au CATALOGUE GÉNÉRAL OFFICIEL.

L'importance de cette circulaire ne vous aura sans doute pas échappé, mais il me semble nécessaire de vous en rappeler les termes et d'insister près de vous d'une ma-

nière pressante pour vous prier de lui donner, à bref délai, la suite qu'elle comporte.

En même temps que cette circulaire, je vous faisais adresser un certain nombre de *fiches* sur papier blanc, que je vous priais de faire remplir, en langue française, par les exposants définitivement admis, en les accompagnant d'une liste, en langue française, de ces exposants, par groupes et par classes.

J'ajoutais : « Si quelque retard devait se produire dans l'envoi des *fiches* que doit remplir chaque exposant et des listes que vous avez à me remettre, l'inscription au Catalogue des noms et notices qui me parviendraient après le 31 décembre 1888, pourrait ne pas avoir lieu. »

Je saisis avec empressement, Monsieur, l'occasion qui m'est offerte de vous faire parvenir, sous ce pli, un exemplaire du Cahier des charges imposées au concessionnaire du *Catalogue général officiel*. La lecture de ce document vous fera connaître de manière plus explicite encore que ne l'avait pu faire ma circulaire du 28 mai, non-seulement les conditions dans lesquelles doit s'effectuer l'impression du *Catalogue général officiel*, mais encore les droits réservés aux sections étrangères pour la rédaction et l'impression du *Catalogue particulier* que chaque section peut publier dans sa langue nationale.

Dans peu de temps, pour ce qui concerne le *Catalogue particulier* de votre section, je serai en mesure de vous informer de son mode de vente dans les enceintes de l'Exposition et des moyens de fixation de la redevance à laquelle il pourra donner lieu, conformément à l'art. 2 du Cahier des charges.

Le taux de cette redevance ne pourra d'ailleurs être fixé qu'au moment où vous aurez bien voulu m'instruire du prix auquel votre Commissariat entend le livrer au public.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur Général,  
G. Berger.

La circulaire suivante vient d'être adressée par le Directeur de l'Exploitation aux Présidents des Comités d'Installation.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par mon collègue, M. le Directeur général des Travaux, la pose des planchers pourra être terminée le 31 décembre 1888, au rez de chaussée et au premier étage, dans les Galeries des Industries diverses (Groupes III, IV et V), dans le Palais des Arts Libéraux et dans le Palais des Machines.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner les instructions nécessaires, afin que la pose et le montage des vitrines et, en général, de

tout le matériel d'installation soit entrepris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889.

Ce travail pourra être commencé avant cette date, dans les parties des Palais qui auront reçu leur plancher.

Il est essentiel que toutes les vitrines, tous meubles d'exposition et le matériel d'installation soient complètement en place avant le 15 février, date à laquelle les objets d'exposition pourront être apportés.

Le montage des machines commencera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889 au plus tard.

Agrérez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Directeur général,*  
**G. Berger.**

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Angleterre

Le comité de la section indienne à l'Exposition de Paris s'est réuni à Londres, à la Société des Arts, sous la présidence de sir G. Birdwood.

Il a été constaté que les demandes des exposants dépassaient déjà le nombre des places dont le comité dispose à l'Exposition.

\*\*\*

*L'Engineering*, revue spéciale de l'art de l'ingénieur, s'occupe de l'exposition rétrospective des moyens de transport, qui sera une des attractions du Champ de Mars en 1889. *L'Engineering* fait remarquer que l'Angleterre est incomparablement plus riche que la France en souvenirs de cette nature, mais qu'il est dès maintenant certain qu'un grand nombre de ses collections particulières vont être envoyées à Paris. La Société de Lloyd, les grandes compagnies de chemins de fer, la corporation des carrossiers, se sont engagés à contribuer au succès de l'œuvre française.

### Suisse

Il y aura à l'Exposition universelle de 1889 une exposition des armes, trophées, équipements des régiments suisses au service de la France de 1560 à 1830.

Une circulaire vient d'être adressée de Berne aux gouvernements cantonaux pour les prier de contribuer à cette exposition en prêtant les objets s'y rapportant, qui ont été recueillis dans les arsenaux et en invitant les familles qui ont conservé des reliques de ces régiments, à bien vouloir les confier également au comité de l'exposition.

## L'EXPOSITION DE LA COCHINCHINE

L'Annamite vient d'apporter de Saïgon une notable portion du Palais de la Cochinchine qui figurera à l'Exposition. Dans cinq ou six semaines, le second et dernier envoi sera arrivé à Paris; et l'on pourra édifier ce Palais. Vers la même époque arrivera à Paris M. Vildieu, l'architecte-adjoint de Saïgon,

avec l'équipe de dessinateurs et d'ouvriers annamites qui fera le montage du Palais. M. Foulhoux, directeur des bâtiments civils de Cochinchine, est déjà en France.

Le Palais de la Cochinchine, composé d'un pavillon central avec bâtiments latéraux, sera très original. A l'intérieur, une grande salle principale et deux galeries annexes; au milieu, une cour avec vasque et jet d'eau, ornés de porcelaines chinoises, aux couleurs vives et variées. Cette cour sera précédée d'une remarquable galerie en gradins qui produira, à cause de son ornementation, un effet aussi gracieux que saisissant.

A l'extérieur et en avant seront disposés des mâts de pagodes, des oriflammes, des spécimens de tombeaux annamites dont la vue, on le sait, n'a rien de sinistre; des miradors, des vases sur leur support, des dragons et des animaux fantastiques, etc.

Le couronnement de l'édifice mérite une mention spéciale et une description particulière. Nous sommes en pleine couleur locale. Il se compose d'une crête de vingt mètres de long sur trois de hauteur, en terre cuite émaillée. Elle se moule, s'émaille et se cuit en ce moment dans la fabrique de Cai-Maï, près de Cholon (banlieue de Saïgon).

Dans toute sa longueur se déroule la plus étonnante procession de personnages, bons-hommes, bonnes femmes et enfants, que l'on puisse rêver: on y voit des gens saluant du premier étage de la main et de la tête leurs amis qui déambulent dans la rue, d'autres qui se pavanent, des dames jouant de l'éventail, des marchands, des cavaliers, des badauds, en un mot, ce sont de véritables scènes du trottoir et de la chaussée.

Enfin, le pavillon de la Cochinchine sera peint en rouge, bleu, vert et or, mais avec les teintes spéciales que nous admirons sur les pagodes chinoises, ce qui contribuera à lui donner un aspect d'une originalité remarquable. M. Foulhoux est l'auteur de ce monument.

Passons maintenant au pavillon de l'Annam et du Tonkin, qui ne le cédera en rien à celui de la Cochinchine, tant sous le rapport de l'originalité et de l'exactitude que sous celui de la richesse des sculptures et des ornements. C'est M. Vildieu qui l'a conçu et construit, après avoir parcouru l'Annam et s'être muni de tous les éléments les plus authentiques, afin de traduire dans son édifice tous les caractères artistiques de ce peuple si intéressant qui habite le Tonkin et l'Annam. Du reste, la commission envoyée par l'Indo-Chine pour édifier ces deux pavillons apportera une collection considérable et fort curieuse de vues et de photographies des choses les plus remarquables de notre grande colonie.

Ce pavillon se compose de deux salles de vingt-cinq mètres de longueur chacune, sur huit environ de largeur. Elles sont reliées entre elles par deux galeries. Au centre, dans une cour carrée, se trouve un autre pavillon isolé, devant servir de temple à un gigantesque Bouddah, dont l'exécution est confiée à M. Raffegaud, sculpteur.

La porte principale de la façade est la reproduction exacte de celle de la pagode de Quan-Yen, près d'Haiphong.

L'édifice est flanqué, à droite et à gauche, de terrasses sur lesquelles sont installés, de

distance en distance, des spécimens de plantes décoratives que tout riche Annamite croit de son devoir de posséder à profusion dans sa demeure. Leurs tiges sont surmontées de figures d'animaux en faïence, tels que: dragons, tigres, cerfs, chevreuils, chiens du Japon, et même des têtes humaines ou soi-disant telles.

Ces terrasses seront terminées, du côté des quinconces de l'Esplanade des Invalides, (côté gauche), par des paravents ajourés, reproduction fidèle de ceux trouvés en Annam par MM. Vildieu et Raffegaud.

On accédera à ce pavillon par un pont jeté sur un bassin. Les colonnes en bronze qui le décorent sont copiées sur celles que l'on admire à l'entrée de la pagode de Chien-Tri. En avant, se trouvent des miradors du Tonkin, des tombeaux, des oriflammes, et tous les bibelots en faïence en usage dans nos contrées.

Enfin, à l'intérieur, les plafonds seront à compartiments. Le plafond, en rotin très fin, tressé à la mode annamite, sera recouvert de peintures représentant des dragons, des oiseaux, des poissons fantastiques, d'une composition et d'un fini tout à fait exceptionnel.

L'aspect général de ce pavillon est extrêmement curieux. Ses toits superposés, aux extrémités relevées en pointes de sabots, ses couleurs multiples, ses ornements de faïence, sa couverture en tuiles rouge vif, aux bordures d'antéfixe de faïence verte, en feront certainement un des bijoux les plus coquets de l'Exposition de 1889. Il fait le plus grand honneur à M. Vildieu.

Un minuscule village, devant servir de logement à quelques miliciens et tirailleurs ainsi qu'à un certain nombre d'ouvriers, a été prévu au projet. Il se compose de la maison communale, d'un marché, d'un théâtre, et d'un restaurant où se débiteront le *nuoc-mam* aux suaves parfums et un *choum-choum* de choix, véritable caresse pour les palais européens.

## L'Annam à l'Exposition

Des architectes et des artistes de Saïgon viennent d'être envoyés à Hué pour relever et mouler quelques bas-reliefs ou sculptures destinés à figurer à l'Exposition universelle de Paris. Ces messieurs n'avaient guère que l'embarras du choix. Ils se sont installés dans la pagode de Thien-Tri, une des plus belles, d'ailleurs, et en ont reproduit la plupart des motifs sculpturaux. Ils ont pris aussi le dessin du grand portique de bronze qui se dresse devant l'allée conduisant à la salle des audiences solennelles (thaï-hoa). En même temps, le génie fait exécuter des réductions en bois de plusieurs monuments ou pagodes remarquables. Tout cela figurera au Champ de Mars.

Un des membres de la mission a été admis à photographier le roi. Sa Majesté était au tombeau de Tu-Duc et a bien voulu se prêter au désir de ces messieurs. Il est à souhaiter que l'épreuve ait réussi et donne au roi Dong-Khan une idée plus exacte que les lamentables portraits à l'huile que des artistes français, plus officiels qu'habiles, ont fait jusqu'ici de lui. Un sculpteur prend son place, en ce moment, quelques types annamites et fait, d'après nature, le buste de plusieurs

hauts fonctionnaires indigènes, notamment du vieux ministre de la justice, dont la physionomie bien asiatique, la longue barbe blanche étaient faites pour tenter un artiste en quête d'études originales.

## BANQUET

### DES COMITÉS D'INSTALLATION

Mercredi, dans les salons de l'Hôtel Continental, a eu lieu un banquet, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, offert au haut personnel de l'Exposition de 1889, par les comités d'installation.

On remarquait à la table d'honneur, à la droite du ministre : MM. Méline, président de la Chambre des députés, Alphand, directeur général des travaux, Grison, directeur général des finances, Poirrier, président de la chambre de commerce, Ambroise Thomas, Dutert et Bouvard, architectes de l'Exposition, David Dautresme, chef du cabinet du ministre du commerce, et à la gauche du ministre : MM. Teisserenc de Bort, sénateur, Georges Berger, directeur général de l'exploitation, Michau, président du tribunal de commerce, Charles Prevet, député, Darlot, président du conseil municipal, Formigé, architecte de l'Exposition, Eiffel, Félix Faure, député, etc.

Au dessert, M. Mézières, député, membre de l'Institut, a porté la santé du président de la République, du ministre du commerce et du personnel de l'Exposition.

M. Pierre Legrand lui a répondu. Il a remercié du toast porté à M. le Président de la République et s'est associé aux éloges décernés aux directeurs généraux :

Vous me permettez, a-t-il ajouté, d'associer dans ce toast cette pléiade d'ingénieurs, d'architectes, d'artistes occupant tous un rang dans les sciences et dans les arts, et qui, modestement et patriotiquement, nous donnent un concours si précieux.

En nous réunissant tous aujourd'hui, vous avez voulu marquer une nouvelle étape dans la marche en avant.

C'est un spectacle réconfortant, Messieurs, que de voir réunis autour de nous des représentants de tous les partis, des hommes oubliant les querelles de la politique et travaillant ensemble à une œuvre qui doit assurer la grandeur de la patrie.

Vous nous avez déjà beaucoup aidés, Messieurs, et au nom du gouvernement de la République, je vous en remercie; mais, permettez-moi de vous le dire, vous pouvez faire plus encore.

Allez porter dans vos départements les sentiments de paix et de concorde qui vous animent, et continuez à faire une vigoureuse et saine propagande en faveur de l'œuvre à laquelle vous coopérez avec nous.

Et qui sait, après les succès obtenus, après la victoire remportée dans cette bataille pacifique, après avoir appris sur le terrain du travail à mieux nous connaître et à nous estimer davantage, qui sait si nous ne serons

pas parvenus à apaiser bien des haines, à faire cesser bien des malentendus!

Dans tous les cas, Messieurs, nous aurons bien travaillé pour la France et nous pourrions nous féliciter d'avoir agi en bons et dévoués citoyens.

Après le toast de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, qui a été couvert d'applaudissements, M. Alphand a pris la parole.

M. le Directeur général des Travaux s'est d'abord excusé de ce qu'il appelle la faiblesse de ses moyens oratoires, étant beaucoup plus habitué, a-t-il dit finement, à faire des calculs et des plans qu'à prononcer de beaux discours.

Il a remercié le ministre et M. Mézières des éloges qu'ils avaient bien voulu lui adresser, et a tenu à y associer ses collaborateurs, MM. Contamin, Dutert, Bouvard et Formigé.

Il a parlé ensuite en termes chaleureux des progrès des travaux et montré l'œuvre de l'Exposition s'accomplissant avec rapidité et régularité.

Nous serons prêts en temps utile, a-t-il affirmé; et, entrant dans le détail de l'exécution, il a démontré que la plus grande partie du travail était achevée et qu'il restait actuellement très peu de mètres à couvrir.

Parlant de la Tour Eiffel et de M. Eiffel, dont il fait un chaleureux éloge, M. le Directeur des travaux a expliqué qu'il avait été obligé de donner à l'Exposition un caractère monumental et d'élever des dômes considérables, de façon à mettre les Palais du Champ de Mars en harmonie avec les dimensions de la Tour de 300 mètres. Il a dit un mot, en passant, de la vaste Galerie des Machines, dont il a félicité MM. Contamin et Dutert.

L'Exposition, a dit en terminant M. Alphand, pourrait se comparer à un magnifique tableau, dont les constructions représenteraient le cadre. Nous nous sommes efforcés que ce cadre soit digne des splendeurs de l'œuvre qu'il doit renfermer.

Nous espérons y avoir réussi.

De vifs applaudissements ont salué cette spirituelle péroraison de l'éminent Directeur des Travaux.

Enfin, M. Georges Berger a pris la parole; nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier ce discours éloquent qui a valu à l'orateur deux salves d'applaudissements.

Après avoir remercié le Ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général, des marques chaleureuses de sa confiance qu'il vient de donner aux Directeurs généraux, M. Georges Berger continue en ces termes :

..... L'éminent et trop indulgent M. Mézières m'a accablé de compliments personnels qui m'ont rendu confus; je déclare ne pas les mériter absolument, car je suis un chef, si chef il y a, qui n'a eu qu'à suivre ses compagnons d'armes; j'ai surveillé, il est vrai, la marche de ceux-ci, mais seulement pour éviter qu'elle s'éloignât de la voie réglementaire. Les membres des Comités d'admis-

sion et d'installation ont bien su trouver tous seuls le chemin de la victoire, ils s'y sont engagés et l'ont poursuivi vaillamment. Et, cette victoire que nous prédisions, il y a un an, au nom de l'espérance que nous en avions; nous la garantissons aujourd'hui au nom des faits accomplis.

Il n'appartient, monsieur le ministre, de rendre ici publiquement l'hommage dû aux Comités français de l'Exposition; leur abnégation et leur dévouement que n'a jamais pu ébranler la considération des intérêts personnels sacrifiés, des longs déplacements imposés et de mille difficultés pénibles à vaincre, trouveront leur récompense dans le succès d'une entreprise qui fera honneur à la patrie. Ce succès, messieurs, vous sera dû tout entier.

Au nom de tous mes chers collaborateurs présents à ce banquet ou absents, je déclare que la section française de l'Exposition de 1889 est prête. Elle s'ouvrira, le 5 mai 1889, dans toute sa plénitude et dans tout son éclat. Elle sera ce qu'elle doit être, ce que lui a commandé d'être la probité démocratique de notre époque: c'est-à-dire qu'elle aura ouvert les portes de ses salles à tous les produits susceptibles de faire apprécier le travail national sous les différents aspects de son mérite, depuis les œuvres qui font la gloire de la grande industrie jusqu'à celles qui distinguent les artisans les plus modestes.

Mais l'Exposition de 1889 ne sera pas seulement grande et belle par le concours des exposants français.

Dans je ne sais plus quel merveilleux chapitre de ses œuvres, Victor Hugo montre un navire aux prises avec la tempête; un canon a rompu ses amarres, il roule d'un bord à l'autre de l'entrepont, meurtrissant l'équipage, brisant tout sur son passage. Mais la carène a résisté tant elle est solide. Les éléments s'apaisent, le navire rentre paisiblement au port avec son canon remis en place, prêt à foudroyer l'ennemi ou à saluer de ses éclats les fêtes de la paix et du progrès. Telle sera la France en 1889! calme à l'intérieur, pacifique à l'extérieur, recueillie dans sa grandeur ineffaçable, elle n'aura pas assez de pavots à hisser et de salves à tirer pour répondre aux saluts des peuples qui, librement, spontanément, de leur initiative privée, viendront chez elle honorer ses arts et faire honorer les leurs. — Oui, Messieurs, nos sections étrangères seront aussi belles et magistrales que jamais. Si j'ai rendu, il n'y a qu'un instant, l'hommage que je devais aux exposants de la France, j'ai le devoir de signaler l'élan, l'entraînement, l'activité des comités étrangers.

Ici l'orateur fait l'énumération des peuples qui prendront part à l'Exposition et décrit leurs préparatifs.

Qui donc, messieurs, aurait douté qu'il en pût être ainsi? La France aurait-elle donc cessé d'être la terre attractive et hospitalière par excellence?

Les peuples sont venus à nous guidés, j'en conviens, par des intérêts commerciaux qui sont également les nôtres, mais entraînés aussi par une sympathie dont chaque journée de travail avec les commissions étrangères m'apporte les preuves les plus consolantes et les plus encourageantes...

Je bois à la continuation de cette affectueuse et patriotique union des comités français avec la Direction générale de l'Exploitation, de cette union qui a fait notre force, et a assuré la réussite de nos travaux en commun...

## CAUSERIE

### Les Travaux

L'année dernière, à pareille époque, il gelait à pierre fendre : les fontaines de la place de la Concorde étaient couvertes de glace et les chantiers de construction étaient abandonnés : le plâtre et le mortier eussent gelé dans la main des ouvriers. Si un temps pareil s'était reproduit en automne 1888, c'est-à-dire au moment psychologique où tous les travaux de l'Exposition sont à la veille de l'achèvement de leur gros œuvre, les ennemis de cette grande manifestation internationale — la politique, l'affreuse politique a fabriqué de ces ennemis-là — les ennemis de l'Exposition se fussent écriés que le ciel lui-même condamnait l'entreprise.

Aujourd'hui les architectes, les entrepreneurs, les ouvriers sont dans la joie. Le ciel est avec eux, et même avec des intentions marquées; puisqu'il couvre de ses plus noirs nuages et arrose de ses ondées les dimanches et jours de fête à lui réservés. Voilà pour le troisième larron, le parti du repos dominical obligatoire.

Le ciel en somme est invoqué par tout le monde : l'histoire du Dieu des batailles, que certains appellent le Hasard. Comme il est bon prince pour les travaux de l'Exposition, nous acceptons avec gratitude les beaux jours qu'il a bien voulu répandre sur nos chantiers...; ce dont ont aussi profité les malheureux pour lesquels les rigueurs de l'hiver ont été reculées d'autant.

\*\*\*

La tour Eiffel a de beaucoup dépassé, maintenant, l'obélisque de Washington, le plus haut monument du monde (169 mètres). Dans trois mois, elle sera couronnée par sa troisième plate-forme, à environ 270 mètres du sol. M. Eiffel s'est engagé à atteindre ce but à la fin de janvier 1889, et il est homme de parole et de précision.

Cent quarante ouvriers sont actuellement employés à faire progresser la tour. Et l'on peut formuler ses progrès en disant que chaque jour elle s'élève en moyenne d'un mètre.

Mais l'accroissement quotidien augmentera encore, lorsque les arbalétriers intérieurs se seront rejoints pour n'en former qu'un et que, par conséquent, la surface sera rétrécie. Je n'ai pas besoin de vous faire de savantes opérations arithmétiques, pour vous prouver que, de ce train-là, M. Eiffel sera Parme au bras et prêt au commandement — « présentez-Tour ! » — à la fin de janvier.

En dehors des forgerons, il y a environ cent cinquante ouvriers auxiliaires, employés à la peinture des fers, aux hourdis des planchers et aux manœuvres diverses.

\*\*\*

Je dois appeler votre attention sur la construction de la tour Eiffel à partir de la seconde plate-forme. Il est visible pour tout le monde que son armature extérieure se compose de poutres obliques qui sont reliées par des entretoises en croix de Saint-André. Ces croix forment des

panneaux ayant chacun onze mètres de hauteur. Mais ce que les curieux qui regardent chaque jour le colossal pylone ne savent pas, c'est que ces poutres obliques ou arbalétriers sont de véritables caissons ayant soixante centimètres de côté. Si bien qu'un homme peut circuler aisément dans l'intérieur, lorsque les besoins du boulonnage l'exigent.

\*\*\*

J'ai déjà signalé quelle étape considérable la tour de 300 mètres a fait parcourir aux grandes constructions en fer. Autrefois, les pièces n'étaient que préparées à l'usine, et c'est au moment de la pose, sur le chantier, qu'on les finissait et que l'on perceait les trous, à la demande. Il n'en est plus ainsi. Grâce à la perfection des épures et au fini du travail à l'usine, les assemblages se font merveilleusement sur le chantier, malgré la diversité des formes et des dimensions des pièces. Une exactitude mathématique règle la fabrication à l'atelier. Aussi, malgré le nombre fabuleux des trous nécessités pour le boulonnage et la rivure, les ouvertures pratiquées dans les plaques à l'atelier coïncident à ce point, qu'au moment de l'assemblage, il n'est pas nécessaire de les aléser.

\*\*\*

A l'Esplanade, tout le monde fait merveille. Le Pavillon des Postes et Télégraphes, situé vis-à-vis de l'Algérie, sort de terre. A côté de lui, l'immense palais du Ministère de la Guerre relie ses ailes et a déjà l'aspect imposant et grandiose qui convient à une Exposition militaire internationale. Bientôt aussi, le château-fort qui lui servira de porte d'entrée, avec ses doutes, ses remparts, son pont-levis, ses créneaux, ses machicoulis, ses herbes et ses tourelles, apparaîtra comme un réveil des fortifications du temps passé.

Le Pavillon de l'Hygiène est appréciable maintenant. Avec sa façade élégante et ses trois coupes au profil si correct, il rappelle tout à la fois l'art grec et l'art arabe dans leurs belles expressions.

L'Algérie enlève ses échafaudages et nous montre son joli minaret tout de faïence orné, ses coupes, son porche, ses loggias, ses arcades mauresques, formant un ensemble charmant, plein de vérité et d'élégance.

La Tunisie sera superbe. Son minaret, reproduction fidèle du minaret de Ben-Arrous, est un triomphe pour M. Saladin. Ce sera un bijou, malgré ses 26 mètres de hauteur. J'attends l'impression du public, lorsqu'il verra la cour intérieure dont deux côtés seront occupés par les souks, les boutiques et les cafés.

A propos de cafés, M. Charles Sanson, commissaire général de la Tunisie, vient de m'apprendre que le Café-Concert et Restaurant tunisien de l'Exposition a été mis en adjudication à Tunis même; et qu'il a été adjugé, pour la somme considérable de 27.100 fr., à MM. Maubek et Cie, de Tunis. C'est vous dire que ce café-concert sera de premier ordre, et que si l'on y voit des Fatma, ce ne seront pas des Fatma des Batignolles, comme on en

exhibe à tous les coins de rue. Si, comme je le suppose, les adjudicataires engagent certaine bande de danseuses en renom à Tunis, comme celle des Schemama, par exemple, qui apparaîtraient couvertes de bijoux et de diamants, ce serait un des *clous* de l'Exposition.

Le Palais des pays de protectorat, dont je vous parlerai dans quelque temps, est aussi fort avancé. Il complètera, avec l'Algérie et la Tunisie, l'ensemble colonial qui occupe tout le côté gauche de la grande voie qui traverse l'Esplanade par le milieu.

Le Panorama de M. Castellani — Tout-Paris. — est debout sur sa base. Son porche d'entrée sera fort élégant. On va mettre la main aux aménagements intérieurs.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

XV

Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs qui est la seule garantie du bonheur social. Il ne s'agit plus de former des messieurs, mais des citoyens; la patrie seule a le droit d'élever ses enfants. Mais ce grand objet est étranger à la discussion actuelle.

Il est cependant une sorte d'institution qui doit être considérée comme partie essentielle de l'éducation publique: je veux parler des fêtes publiques.

Rassemblez les hommes, vous les rendrez meilleurs, car ils chercheront à se plaire et ne pourront se plaire que par les choses qui les rendront estimables; donnez à leur réunion un grand motif moral et politique et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans tous les cœurs... Un système des fêtes nationales bien entendu serait à la fois le plus doux lien de paternité et le plus puissant moyen de régénération... Qu'elles puissent leur intérêt et leur nom même dans les événements de notre Révolution... que toutes soient célébrées sous les auspices de l'être suprême, qu'elles lui soient consacrées; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à la liberté.

Toutes les vertus se disputent le droit de présider à nos fêtes. Instituons la fête de la Gloire... Instituons une fête plus touchante: la fête du Malheur... Tu obtiendras aussi des hommages, ô toi qui jadis unissait les héros et les sages, divine Amitié; tu retrouveras dans les Français républicains ta puissance et tes autels...

Malheur à celui qui cherche à éteindre le sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de faire triompher ces vérités: le vaisseau qui porte la fortune de la République n'est pas destiné à faire naufrage, il vogue sous vos auspices et les tempêtes seront forcées de le respecter. (On applaudit.)

Asseyez-vous donc sur les bases immuables de la justice et ravivez la morale publique. C'est peu d'anéantir tous les rois de l'Europe, il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. Défions-nous de l'ivresse même du succès: soyons terribles

dans les revers, modestes dans nos triomphes, et fixons, au milieu de la paix, la sagesse par le bonheur et la morale.

Voilà le véritable but de nos travaux ; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons concourir à ce but en vous proposant le décret suivant :

Art. I. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme.

II. — Il reconnaît que le culte de l'Être-Suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

IV. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être.

VI. — La République française célébrera tous les ans les fêtes des 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mars 1793.

VII. — Elle célébrera aux jours de décadi des fêtes : à l'Être-Suprême et à la Nature ; — au Genre humain ; — au Peuple français ; — aux Bienfaiteurs de l'Humanité ; — aux Martyrs de la Liberté ; — à la Liberté et à l'Égalité ; — à la République ; — à la Liberté du Monde ; — à l'Amour de la Patrie ; — à la Haine des Tyrans et des Traîtres ; — à la Vérité ; — à la Justice ; — à la Pudeur ; — à la Gloire et à l'Immortalité ; — à l'Amour ; — à la Frugalité ; — au Courage ; — à la Bonne Foi ; — à l'Héroïsme ; — au Désintéressement ; — au Stoïcisme ; — à l'Amour ; — à la Foi conjugale ; — à l'Amour paternel ; — à la Tendresse maternelle ; — à la Piété filiale ; — à l'Enfance ; — à la Jeunesse ; — à l'Âge viril ; — à la Vieillesse ; — au Malheur ; — à l'Agriculture ; — à l'Industrie ; — à nos Aïeux ; — à la Postérité ; — au Bonheur.

XI. — La liberté des cultes est maintenue conformément au décret du 16 frimaire.

XIII. — En cas de troubles, dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou par des insinuations injustes et gratuites, seront également punis par la rigueur des lois.

XV. — Il sera célébré le 20 prairial prochain une fête nationale en l'honneur de l'Être-Suprême. David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale.

Ce décret fut adopté et, à l'instigation des Jacobins, les plus fermes soutiens de Robespierre, un grand nombre de sociétés et de municipalités félicitèrent la Convention.

La fête s'annonçait comme devant être un grand succès pour le gouvernement. L'attentat auquel échappa Collot d'Herbois et l'exécution de Cécile Renault, accusée d'avoir médité l'assassinat de Robespierre, excitaient l'enthousiasme révolutionnaire.

Le 20 prairial, le temps fut superbe. Sur l'invitation de la Convention, Paris avait été pavoisé de drapeaux tricolores, de branches d'arbres et de guirlandes de feuillages. Les femmes portaient des cocardes à leur coiffure.

Dès le matin, des hommes, des femmes et des jeunes gens de 14 à 18 ans, désignés d'avance, se rendirent dans les sections ; les hommes sans armes, les adolescents armés de sabres, de fusils ou de piques.

À huit heures, une salve d'artillerie annonça le départ du cortège qui s'avan-

ça dans l'ordre suivant : les hommes en colonne, à droite, les femmes à gauche ; au centre, les adolescents formés en bataillon carré, sur douze de front. Les mères de famille tenaient à la main des bouquets de roses « symbole des grâces », les jeunes filles, des corbeilles de fleurs « symbole de la jeunesse », les hommes : des branches de chêne « symbole de la force et de la liberté ».

Une première halte eut lieu au Jardin National. La Convention s'y était rendue directement. Robespierre, en sa qualité de président, y prononça un discours invitant le peuple à honorer l'Être suprême, puis il mit le feu à une figure de toile représentant l'*Hydre de l'Athéisme* ; lorsque ce mannequin fut consumé, la statue de la Sagesse apparut à sa place, et Robespierre prononça un second discours sur la nécessité de combattre les « vices ligués contre la République ».

Un roulement de 200 tambours annonça alors la reprise de la marche. Le cortège, considérablement grossi, se dirigea vers le *Champ de la Réunion*. Un détachement de cavalerie précédé de trompettes, ouvrait la marche ; puis venaient les sapeurs pompiers, les canonniers des 48 sections, 100 tambours, 24 sections sur 2 colonnes.

Un corps de musique précédait un char surmonté de trophées et d'instruments d'arts et métiers ; ce char portait en outre des échantillons des produits du sol français ; suivaient 100 tambours, et 24 autres sections au milieu desquelles se trouvait un char d'enfants aveugles chantant des hymnes à la Divinité. Des cavaliers fermaient la marche.

Au Champ de Mars, une *Montagne*, — qui fut fort admirée, — avait été élevée sur l'emplacement de l'autel de la Patrie. Des rochers, des broussailles, un arbre, donnaient l'illusion d'une montagne naturelle. En arrivant au Champ de Mars la colonne des femmes se développa à droite, celle des hommes à gauche ; autour de la montagne se forma, en cercle, le bataillon des adolescents. Sur la montagne elle-même se placèrent à droite des groupes de vieillards et de jeunes gens, à gauche des groupes de jeunes filles et des mères de famille, au sommet se trouvaient les membres de la Convention, vêtus de l'habit bleu barbeau, l'écharpe tricolore à la ceinture, et portant à la main un bouquet de fleurs et d'épis de blé. Autour d'eux se tenaient des musiciens qui exécutèrent un *Hymne à l'Être Suprême*, dont les paroles étaient de Th. Desorgues et la musique de Gossec :

Père de l'univers, suprême intelligence,  
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,  
Tu révelas ton nom à la reconnaissance  
Qui seule éleva tes autels.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes,  
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir,  
Et sans les occuper, tu remplis tous les moudes,  
Qui ne peuvent te contenir.

Tout émane est toi, grande et première cause,  
Tout s'épure aux rayons de ta divinité :  
Sur ton culte immortel la morale repose,  
Et sur les mœurs la Liberté.

Pour venger leur outrage et ta gloire offensée,  
L'auguste Liberté, ce fleau des pervers,

Sortit au même instant de ta vaste pensée  
Avec le plan de l'univers.

Dieu puissant ! elle seule a vengé ton injure :  
De ton culte elle-même, instruisant les mortels,  
Leva le voile épais qui couvrait la nature  
Et vint absoudre tes autels.

O toi, qui du néant, ainsi qu'une étincelle,  
Fit jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour  
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle.  
Embrase-nous de ton amour :

De la haine des rois anime la Patrie,  
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,  
Le luxe corrupteur, la basse flatterie  
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes,  
Règne, règne au-delà du tout illimité,  
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,  
Laisse à l'homme la Liberté.

Dès que l'hymne à l'Être-Suprême eut été exécuté, les vieillards, les adolescents, les hommes et les femmes, placés sur la montagne, entonnèrent alternativement, puis tous ensemble, sur l'air de la *Marseillaise*, les strophes d'un chant de Marie-Joseph Chénier :

#### LES HOMMES :

Dieu puissant, d'un peuple intrépide,  
C'est toi qui défends les remparts :  
La victoire a, d'un vol rapide,  
Accompagné nos étendards (bis).  
Les Alpes et les Pyrénées  
Des rois ont vu tomber l'orgueil ;  
Au nord, nos champs sont le cerneil  
De leurs phalanges consternées.

Avant de déposer nos glaives triomphants,  
Jurons (bis) d'anéantir le crime et les tyrans.

#### LES FEMMES :

Entends les vierges et les mères,  
Auteur de la fécondité ;  
Nos époux, nos enfants, nos frères  
Combattent pour la Liberté (bis),  
Et si quelque main criminelle  
Terminait des destins si beaux,  
Leurs fils viendraient sur leurs tombeaux  
Venger la cendre paternelle.

#### LE CHŒUR :

Avant de déposer nos glaives triomphants,  
Jurez (bis) d'anéantir le crime et les tyrans.

#### LES HOMMES ET LES FEMMES :

Guerriers, offrez votre courage,  
Jeunes filles, offrez des fleurs,  
Mères, offrez pour votre hommage  
Vos fils vertueux et vainqueurs (bis),  
Vieillards, dont la mâle sagesse,  
N'instruit que par des actions,  
Versez vos } bénédictions.  
Versons nos }  
Sur les âmes de la jeunesse.

#### LE CHŒUR :

Avant de déposer vos } glaives triomphants,  
nos }  
Jurons bis } d'anéantir le crime et les tyrans.  
Jurez bis }

À la dernière strophe, les jeunes filles jetèrent des fleurs vers le ciel, les adolescents tirèrent leurs sabres et jurèrent de rendre leurs armes victorieuses. Les vieillards, étendant leurs mains, leur donnèrent la bénédiction paternelle.

Une décharge générale d'artillerie salua la fin de la cérémonie officielle, et tous les assistants enthousiasmés se retirèrent aux cris de « Vive la République. » Le soir, des réjouissances eurent lieu par toute la ville.

L'ordonnance de cette cérémonie, sa mise en scène théâtrale devaient fortement frapper l'imagination de la foule.

Comme l'espérait son organisateur, la fête de l'Être suprême fut une des plus originales et des plus grandioses de la période révolutionnaire ; elle est encore plus digne d'attention, si l'on songe aux conséquences qu'elle devait avoir et à l'influence qu'elle

exercera indirectement sur la marche de la Révolution.

Robespierre y avait paru comme le pontife d'une religion nouvelle. Il avait affecté, en sa qualité de président de la Convention, de marcher constamment à l'écart, en avant de ses collègues, le chapeau couronné d'un panache flottant. Sa vanité fut satisfaite, sans doute, mais son attitude dominante donna une grande apparence de vérité aux accusations qui le désignaient comme le chef occulte du gouvernement, comme un dictateur irresponsable et partant plus dangereux. Certains même commençaient à dire que le sang versé ne l'avait été que pour asseoir plus sûrement sa puissance. Ceux qui se sentaient directement menacés par lui : les Hébertistes, les Dantonistes, les amis de Camille Desmoulins s'unirent alors, et s'apprêtèrent à engager contre lui un duel à mort.

Déjà, pendant la cérémonie, des mots menaçants avaient été prononcés; on avait fait allusion au poignard de Brutus. « La Roche Tarpéienne est près du Capitole, » avait dit Bourdon (de l'Oise).

#### Fêtes des Victoires, le 21 octobre 1794.

Comme toutes les réactions, la réaction thermidorienne dépassait son but : les hommes les plus intègres, les plus énergiques de la Révolution étaient morts ou détenus. De nouvelles idées, un autre idéal animaient le gouvernement.

La Convention avait décidé de célébrer, le 30 vendémiaire, sous le nom de *Fête des Victoires* la libération du territoire; mais David, l'organisateur des pompes gigantesques de la période révolutionnaire, n'était plus là pour tracer le plan de cette fête. Il attendait en prison qu'on statuât sur son sort.

Appelé à le remplacer, Marie-Joseph Chénier prenait le 27 vendémiaire la parole au nom du Comité d'instruction publique. Pauvre David vaincu ! Il allait être dans ce discours l'objet de plus d'une attaque imméritée.

Citoyens représentants, dit Chénier, les arts et les sciences se réveillent à votre voix. Les talents ne craignent plus la hache, et la réputation n'est plus un crime. Votre Comité d'instruction publique redouble chaque jour d'efforts pour opérer promptement la restauration des lettres en France. Une commission sage, éclairée, laborieuse, amie de la philosophie, et par conséquent des hommes, a remplacé cette commission imbécile et conspiratrice, qui, sous le joug sanglant de Robespierre, organisait avec tant de soins l'ignorance et la barbarie. Il faudra bien encore épurer la commission temporaire des arts et y porter comme en triomphe ces artistes célèbres et opprimés, qui n'avaient commis d'autres délits que d'avoir offensé, par des succès mérités, l'orgueil d'un rival bassement jaloux...

.. Tandis que le comité d'instruction, marchant avec vous et fort de votre volonté, rappelle, autour de la représentation nationale, tous les arts, toutes les sciences, toutes

les facultés intellectuelles... déjà les fêtes publiques, plus sagement dirigées, moins chargées d'oripeaux civiques et de guenilles à prétention, échappent au despotisme des imaginations bizarrement stériles et du caprice en délire, et commencent à porter un caractère conforme au génie du peuple, un caractère à la fois simple et grand.

... La fête que vous avez décrétée, pour l'évacuation du territoire de la République, doit être animée du même esprit général (que la fête de J.-J. Rousseau, dont Chénier avait parlé plus haut) mais offrir dans ses détails un caractère plus mâle et plus sévère. Les sages réflexions présentées dans cette tribune ont fait sentir qu'il fallait renoncer à ces processions éternelles, qui consomment une journée entière, qui fatiguent le peuple sans l'amuser, et qui ne peuvent avoir de motif raisonnable que lorsque l'objet de la fête est de porter au Panthéon la cendre triomphale d'un grand homme. On a senti également qu'il fallait, au moins pour l'instant, renoncer à ces représentations scéniques, qui, ne pouvant occuper qu'une très petite portion du peuple, mais répétées abusivement sur tous les théâtres de France, n'ont fait que donner aux entrepreneurs de ces théâtres l'occasion de réclamer des indemnités dont la somme devient chaque jour plus effrayante.

On a cru devoir présenter aux yeux des Français quelques essais de cette gymnastique, que perfectionneront le temps et le génie national. Des jeux militaires exécutés dans le Champ de la Fédération par cette colonie de Spartiates, par ces jeunes élèves de l'École de Mars, au milieu des trophées de nos quatorze armées triomphantes, au milieu de nos braves soldats, si glorieusement mutilés pour la cause de la Liberté; une musique fière et belliqueuse animant des danses civiques; des hymnes préparant de nouvelles victoires en chantant les victoires passées; le temple de l'Immortalité s'ouvrant devant le peuple, devant ses représentants, devant ses défenseurs, devant les guerriers naissants qui, dans leurs jeux, s'accoutument à vaincre; le président de la Convention nationale, gravant, pour l'Histoire et pour les siècles, sur la pyramide du temple de l'Immortalité, le nom des armées de la République et l'énumération de leurs victoires : voilà les principales images qui ont paru dignes d'être présentées au peuple français triomphant des tyrans de l'Europe, et préparant par des conquêtes la paix qu'il doit un jour accorder au monde.

Le reste doit être abandonné au génie de ce peuple même, dont les pensées sont grandes, parce qu'elles sont libres, et dont la présence agrandit tous les arts, parce qu'il est près de la nature, que tous les arts doivent imiter.

(A suivre)

Camille Viré.

## Revue Financière

On est revenu cette semaine à des dispositions plus fermes que celles qui avaient prévalu pendant les semaines précédentes. Les cours de nos rentes se sont légèrement relevés et leur niveau paraît devoir facilement se maintenir. L'activité va d'ailleurs renaître sur notre marché à mesure que nous allons approcher de la fin de l'année. Nous avons déjà expliqué que les grands établissements de crédit ont tout intérêt à faire relever les prix des valeurs qui figurent dans leur portefeuille dans le but de présenter des bilans de fin d'année plus satisfaisants.

Ce n'est ni la politique intérieure, ni la politique extérieure qui pourraient être un obstacle à la bonne fermeté du marché.

Donc, il faut s'attendre tout au moins au maintien des prix actuels, et on ne pourrait taxer de téméraires ceux qui escomptent déjà un vif mouvement de reprise d'ici la fin de la présente année, aussi

voit-on déjà les spéculateurs avisés prendre position sur quelques-uns de ces titres.

×

Sur le marché de nos Bourses, bien que les échanges n'aient pas pris une grande importance, on a pu cependant remarquer plus d'animation que précédemment.

Voici comment ont fini nos fonds publics :

A terme, 30 0 83 10; amortissable 45 10: 3 1 20 0 104 65.

Au comptant, 3 0 0 83 10: 3 0 0 amortissable 85 25: 3 1 20 0 104 50.

Les places étrangères ont fait preuve de bonnes tendances.

Les Consolidés anglais ont été négociés en dernier lieu à 27 3 8c.

La Rente italienne a été inscrite à 94 87.

Le 4 0 0 hongrois a fait 85.

Le Turc reste à 15 60, ex-coupon de 10 fr.

L'Égypte Unifiée est soutenue à 411 25.

Les fonds Russes restent fermes: le 4 0 0 1880 vaut 86 00.

Quant à l'Extérieure espagnole, nous la laissons à 70 65 en légère réaction.

×

Les valeurs de crédit ont conservé une bonne tenue.

La Banque de France est à 6970.

La Banque Parisienne fait 430.

On ne connaît pas à l'heure où nous écrivons le résultat officiel de l'émission des Chemins de fer brésiliens Bahia e Minas, mais nous ne doutons pas du succès. Déjà les obligations se négocient en Bourse avec 4 fr. de prime.

En regard du Crédit Foncier, nous avons relevé le cours de 1870. Les prix auxquels on négocie les obligations foncières et communales sont fermes, surtout ceux des obligations à lots. Ceux de ces titres qui sont encore en dessous du pair ne tarderont pas à l'atteindre.

La pression des cours de l'action du Crédit Foncier pendant ces dix ou douze dernières années est vraiment remarquable. C'est une avance de près de onze cents francs en prenant le cours de 500 fr. comme point de départ et en tenant compte des 250 fr. pris sur les réserves pour libérer ces actions. Il y a une douzaine d'années sous la précédente administration du Crédit Foncier, le dividende atteignait à peine 17 fr.; on répartit aujourd'hui 55 fr. Les actionnaires ne peuvent donc que s'applaudir de voir leurs intérêts dans les mains d'une direction aussi intelligente que celle qui est à la tête de ce grand établissement.

×

La convention relative à la neutralité du Canal a été signée le 29 octobre par les représentants de toutes les puissances intéressées. Les ratifications doivent être échangées dans le délai d'un mois. Cet événement, longtemps retardé sous différents prétextes, avait d'ailleurs été escompté par la Bourse.

L'action Panama ne cesse de résister avec la plus grande énergie à toutes les attaques plus ou moins déloyales de ses adversaires. Elle s'inscrit à 267 50 en hausse d'une dizaine de points.

Pendant les premiers jours du mois, elle a fléchi un moment, mais pour regagner sans peine le terrain perdu. Les vendeurs commencent à comprendre que les frais de leur campagne ne sont pas toujours supportés par les acheteurs, tant s'en faut: s'ils veulent être sincères, ils reconnaîtront que, grâce aux déports parfois considérables qu'ils ont été obligés de payer depuis quelques années aux acheteurs, ceux-ci ont actuellement des actions du Panama qui leur coûtent bien moins de 250 fr.

On voit que les porteurs de Panama ont mille fois raison de ne pas se démettre de leurs titres. Nous avons donc la conviction que tôt ou tard de plus hauts cours seront certainement atteints.

Les obligations de toutes les catégories font bonne contenance.

Celles à lots sont l'objet d'un courant d'affaires très actif. Il est vrai que tout facilite cette amélioration des cours. Les garanties que présentent ces titres, les avantages importants qu'ils offrent sont autant d'attraits que l'épargne apprécie à leur juste valeur.

On a les meilleures nouvelles de la souscription conditionnelle. D'après les renseignements que nous avons lieu de croire exacts, les souscriptions recueillies depuis que MM. de Lesseps ont commencé leurs conférences, à ce jour, dépasseraient les prévisions.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE NON OFFICIELLE

On se souvient du grand succès qu'obtint l'année dernière l'Exposition des Bières. Des hommes d'esprit élevé pensèrent que, comme son aînée une Exposition des Cidres rendrait à l'économie domestique des services signalés.

Elle consacrerait, pour ainsi dire, l'existence officielle d'une boisson naturelle, d'un goût agréable, suffisamment généreux, et d'un prix modique.

Ce serait le moyen de rechercher les améliorations qui pourraient être introduites dans une industrie restée jusqu'à présent dans un état rudimentaire.

A côté de l'amélioration dans les procédés de fabrication, se placerait l'examen des sophistications et l'état non moins nécessaire des produits de conservation. Car, si l'industrie des Cidres prend l'extension qu'elle mérite, il y aurait de grands marchands de Cidres, comme il y a de grands marchands de vins.

La production du Cidre, qui n'était récemment encore que de 8 à 10 millions d'hectolitres, s'est élevée pour ces dernières années à une moyenne de quatorze millions !

Dans ces conditions, une Exposition des Cidres devait avoir toutes les sympathies des producteurs et des consommateurs; elle ne devait manquer ni d'exposants, ni de visiteurs.

Enfin, cette Exposition ne pouvait être qu'une œuvre éminemment utile, d'une importance capitale pour l'hygiène publique comme pour les intérêts agricoles du pays.

L'idée émise, il fallait la mettre à l'exécution et pour cela des fonds étaient nécessaires. Un capital de garantie fut constitué et M. P. Blanchard, le propriétaire de la Distillerie des *Deux-Charentes*, à Rochefort, fut nommé président du Comité de garantie.

En janvier dernier, une lettre fut adressée à M. le ministre de l'Agriculture. Dans cette lettre où étaient exposées l'utilité incontestable d'une Exposition des Cidres à Paris, les organisateurs sollicitaient pour cette Exposition le puissant patronage du ministre. Ils remettaient en même temps une note explicative; un projet de règlement des statuts de l'association de garantie et l'engagement pris par ses membres de verser immédiatement dans une caisse publique qu'il plairait au ministre d'indiquer la somme constituant le capital de garantie.

Par décision en date du 22 avril 1888, le ministre de l'Agriculture voulait bien prendre sur son haut patronage, l'Exposition nationale des Cidres et Poirés et aux termes de la même décision il agréait en qualité de commissaire général M. I. Chessé, officier de la Légion d'Honneur, ancien gouverneur de colonies françaises, vice-président de la commission d'agriculture coloniale au ministère de l'Agriculture.

Pour compléter l'Exposition des Cidres et en augmenter l'attrait, le Comité d'organisation y annexa une classe consacrée aux eaux minérales et à divers produits d'alimentation de provenance et de fabrication exclusivement françaises.

En présence de cette adjonction, M. C. Robain, secrétaire général de l'Exposition et délégué de la Société de garantie, adressait le 22 mai dernier une lettre à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie pour lui demander son haut patronage qui fut accordé gracieusement.

Les galeries annexes de l'Exposition de 1889, quai d'Orsay, furent accordées pour l'installation de l'Exposition des Cidres.

Les bases de l'Exposition étant posées, il fallait entrer dans la période active et amener les exposants.

Le commissariat général fut constitué et l'on se mit à l'œuvre. M. Chessé demanda l'appui moral du *Syndicat de Défense des producteurs de Cidre*. Présenté au comité par M. Gévelot, il a annoncé à la réunion que l'idée de l'Exposition des Cidres, émise aussitôt après l'Exposition des Bières de 1887, avait immédiatement pris corps.

Dans cette réunion du 24 mars 1888, MM. Gévelot, Papon, de Lagorsse, Pilet des Jardins et Riotteau, ont insisté successivement sur l'utilité: 1<sup>o</sup> d'avoir à cette exposition des cidres de l'année et des cidres nouveaux; 2<sup>o</sup> d'y réunir la collection aussi complète que possible des instruments et appareils qui servent à la fabrication et à l'industrie du cidre; 3<sup>o</sup> d'y instituer des conférences techniques.

L'appui moral de cette importante société obtenu, trois circulaires furent envoyées: la première contient le règlement général; la seconde concerne particulièrement les cidres et poirés; la troisième a surtout trait à l'alimentation générale et aux eaux minérales françaises.

Indépendamment de ces circulaires envoyées directement aux cultivateurs et brasseurs de cidre, le comité adressa deux autres circulaires aux maires; la première se terminait ainsi:

« En dehors, en effet, des propriétaires, industriels et négociants intéressés, dont les répertoires d'adresses nous donnent les noms, et auxquels nous adressons l'appel dont j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous pli séparé, quelques exemplaires (ainsi qu'une affiche que vous nous obligeriez beaucoup de vouloir bien faire placarder), il existe un grand nombre de propriétaires auprès desquels, nous ne pouvons guère accéder que par votre bienveillant intermédiaire: si vous vouliez bien leur faire part de cette exposition, je vous en serais particulièrement reconnaissant.

L'intérêt que vous voudrez bien, Monsieur le Maire, témoigner à notre œuvre, sera, d'ailleurs, pour elle, une nouvelle et précieuse garantie de succès.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération. »

Dans la seconde, le comité demandait l'aide des maires pour l'organisation d'EXPOSITIONS COLLECTIVES, par COMMUNE

ou par CANTON, *présentant, sous le nom de la commune ou du canton*, l'état de l'industrie des cidres et des poirés dans la région.

Enfin, une lettre fut adressée à chaque préfet des départements à cidre, pour leur demander leur concours.

Préfets et maires ne marchandèrent point leur aide et firent le nécessaire auprès de leurs administrés. Les affiches furent placardées, et l'annonce de l'Exposition parut dans le *Bulletin des Communes*.

Il faut leur savoir gré de leur concours, dévoué et les en remercier.

La Presse fit aussi tout ce qu'elle put pour aider à la réussite de l'Exposition. Tandis que les journaux de Paris annonçaient, ceux des départements lui consacraient de longs articles pour encourager leurs lecteurs à venir exposer leurs produits à Paris.

On voit l'intérêt que tous portaient à l'Exposition des Cidres. Nos lecteurs nous permettront de citer un passage du discours que M. Viette, ministre de l'Agriculture, prononça à la distribution des récompenses du concours régional d'Angoulême. Nous copions textuellement le *Journal Officiel* du 27 juin 1888 :

Permettez-moi de réparer une omission: à la distribution des récompenses, en parlant de vos richesses, j'ai commis un impardonnable oubli. Je n'ai pas salué la vigne normande; c'est de ma part une noire ingratitude.

La Normandie possède un véritable vignoble qui échappe au phylloxera. Le pommier, cet arbre de la science, qui exerce depuis l'origine des siècles une si charmante influence sur les destinées humaines, le pommier est le symbole de votre paradis terrestre, comme la vigne est l'emblème de la Gironde et de la Bourgogne. La race normande a pris goût à la pomme; elle est restée fidèle au fruit défendu, mais, au lieu d'y mordre à belles dents, elle le transforme en cidre, et quel cidre!

La production, en France, s'élève à quatorze millions d'hectolitres. On organise, en ce moment, à Paris, une exposition, j'allais dire l'apothéose du cidre. Cette exhibition n'a nullement pour objet de satisfaire la curiosité du public. Elle a des données plus utiles. On y étudiera les meilleures variétés de fruits, les divers procédés de fabrication et de conservation, en un mot tous les moyens de perfectionner le fruit défendu.

Je porte un toast à la Pomme!

Grâce au zèle et à l'activité des organisateurs, au dévouement de tous, les demandes d'admission arrivaient de tous côtés, et, quoique incomplète encore, l'Exposition des Cidres et de l'Alimentation générale ouvrait ses portes le 1<sup>er</sup> novembre.

Comme nous le disions plus haut, les exposants n'étaient pas complètement installés, mais aujourd'hui il n'en est plus de même, et bientôt aura lieu l'inauguration officielle.

**CHAMPAGNE**  
**RUINART PÈRE & FILS, Reims**

# PRINCIPAUX FABRICANTS ET EXPOSANTS RECOMMANDÉS

**ARMES** à air comprimé. Nouveautés en métal. Société des Inventions Brevetées, 34, rue du Château-d'Eau, Paris. *Catalogue illustré franco sur demande.*

**SAVARD** Fabrique de Bijouterie or à tous titres. — Or doublé, argent. 22, rue Saint-Gilles, Paris. — TÉLÉPHONE, Bureau D.

**A. VAGUER** Fabrique de Chaines, Bracelets et Colliers or. 114, rue du Temple, Paris.

**C. DUMONT** Bonneterie en gros, Ganterie. Jerseys, Espadrilles et Chaussures. 94, rue de Rivoli, Paris.

**THIERY-FIGARET** MANUFACTURE DE BRONZES POUR ÉGLISES. 2, rue Saint-Sabin, Paris.

**J. LEDIEN** Chemises en gros. 15, rue Turbigo, Paris.

**P. & V. LACROIX-LAMY** Manufacture de Couverts et d'Orfèvrerie argentés au 1<sup>er</sup> titre, Services à thé et Bronzes de table. 60, faubourg Poissonnière, Paris.

**E. PHILBOIS** A L'AIGLE-D'OR, marque déposée. Manufacture de Corssets de femmes, fillettes et enfants, Jupons et Tournures. Toutes les commissions sont expédiées par retour du courrier. 2, rue de Mulhouse, Paris.

**NACIVET** Cartes en feuilles Bristols. 49, rue St-André-des-Arts, Paris.

**RODE** Spécialité de Grillages en tous genres. 7, rue Neuve-Popincourt, Paris.

**F. BOUCHACOURT** Grillage ondulé en fil dur sans torsion, pour tous usages, Fil de fer, Pointes, Vis, etc. 21, rue Albouy, Paris.

**V<sup>ve</sup> CH. BERR & FILS** Spécialité de Gants castor, chamois, derby et chien, Gants pour conduire, fourrés et non fourrés. — Fournitures de l'armée. — Médailles d'or 1878. 37, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

**F. GABRIEL** Ingénieur-électricien. Machines dynamo-électriques Compound. — Eclairage électrique à arc voltaïque et à incandescence, Installations de théâtres, Galvanoplastie. 25, rue Saint-Sébastien, Paris.

**HOURY, ABOILLARD & C<sup>ie</sup>** Successeurs de BONIS. Téléphonie, Télégraphie, Sonnerie, Lumière électrique. *Fabrique spéciale de Fils et Câbles* pour appareils et machines électriques. 18, rue Montmartre, Paris.

**L. TURGIS & FILS** Imagerie religieuse et sujets d'encadrements religieux et de toutes fabrications. Peinture. La maison exécute les commandes particulières. 60, rue des Ecoles, Paris.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES OUVRIERS**, fondée en 1865 à Paris. L. FRANÇOIS, MAÎTRE et C<sup>ie</sup>, successeur de A. FEUILLET et FILS. Spécialité de Saxophones en tous tons. 81, rue Saint-Maur, Paris.

**VAILLANT, H. & E. FONTAINE & QUINTART** Spécialité pour Bâtiment, Articles de luxe, etc. 181, rue Saint-Honoré, Paris.

**GOURDIAT** Spécialité de Trouseaux, hautes nouveautés, Peignoirs, Jupons, Casques, etc. 28, r. du Sentier, Paris.

**DUPONT F<sup>RES</sup>** QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE. Fournitures et Outillages pour courroies, chaudronnerie, plomberie, mécanique et constructions en fer. Articles pour charrues et brabants. 31, rue des Vinaigriers, Paris.

**G<sup>ve</sup> DUPUCH** Robinet-Vanne fonte et bronze passage direct, Niveau-Dupuch à clapets de sûreté, Indicateur-glace à flotteur, Pompes, Clapets de retenue, etc. — Médailles aux Expositions universelles. — Spécialité de Métal anglais, Boîtes à loupes. 10, rue Claude-Vellefaux, Paris.

**MARTEL & BOUSSELET** Spécialité de Robinetterie pour vapeur, Robinets brevetés s. g. d. g., dits à clé folle et à passage direct, Robinet valve fonte et bronze sans presse-étoupe. 21, rue du Grand-Prieuré, Paris.

**PERIN, PANHARD & C<sup>ie</sup>** PANHARD et LEVASSOR Succ<sup>rs</sup>. Machines pour le travail du bois. *Grand Prix 1878.* 19, av. d'Ivry, Paris.

**M<sup>ON</sup> BAUDOT** BOG LONLAIGNE Succ<sup>rs</sup>. Sacs, Trousses et Nécessaires de voyage pour toilette. ARTICLES COURANTS ET RICHES. *Médailles aux Expositions.* 6, rue Montmorency, Paris.

**MURAT \*** Bijouterie or doublé et or sur argent, or doublé qualité supérieure. *Grand choix dans tous les genres, fantaisies nouvelles, etc.* 6, rue des Archives, Paris.

**G. POITOU** Soies éremes et teintes. Soies à broder, etc. *Médaille d'argent 1878.* Marque de fabrique: A L'ANGÈLE. Soies sur tourniquets pour machines, breveté s. g. d. g. 15, rue Turbigo, Paris.

**N. DE CALUVE** Vannerie, Sacs à bonbons, Sachets parfumés, portefeuilles, Porte-monnaie. — Spécialité d'Articles réclames. 8, rue Pastourelle, Paris.

**L. JOUVENEL** [sc] Fabrique de Parapluies et Ombrelles en tous genres. Spécialité d'Articles riches et soignés. 76, rue Réaumur, Paris.

**V<sup>ve</sup> C. WEBER, & FILS** *Médaille d'or, Paris 1878.* Passementerie. Spécialité pour Aneusement. Articles de style et de fantaisie. 15, rue Poissonnière, Paris.

**J. B. FRANTZ** Fabricant de Pianos, breveté s. g. d. g. Location de Pianos. Pianos d'occasion et payables en trois ans. 64, rue Lafayette (en face l'hôtel du Petit Journal), Paris.

**E. BARBIER** Fabrique de Registres, Maroquinerie, Cartes d'Echantillons. Spécialité pour Notaires, Huissiers, etc. 5, rue Mandar, Paris.

**M<sup>ON</sup> DUGOUJON AINÉ** PAUL HUG et C<sup>e</sup> Successeurs. FABRIQUE SPÉCIALE DE SCIÉS. 37, rue de Lyon, Paris.

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

Champagne **Ch. Farre, Reims**

Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

CHAMPAGNE  
**ST-MARCEAUX, REIMS**

DEPOTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

Nouveau Procédé de GRAVURE

**MÉLÉZ** Prix Anciens Réduits de 50%  
Rue de Rennes, 146  
PARIS  
GRAVURE SUR BOIS Envoi franco du Catalogue

GRAND DÉPOT des GLACES FRANÇAISES  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Bucy, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caudon

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 23 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

GELLE FRÈRES, Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

ALA MAISON CONFIANCE, Horlogerie  
15 12  
M. A. BARTHET, à Besançon  
Rem. Argent, cur. arg. 8 rubis pour Hommes  
(ou Dames. Garantis. Montres dep. 5 fr.  
Remontoirs Orsimili, indéfectibles  
gar. p' Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue f. r.

HUILES ET GRAISSES, pour éclairage et  
graissage VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>,  
plaine Saint-Denis.

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIIONALES

Léonce VÉZIAN

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches  
soufrées, soufre composé au sulfate de cuivre  
contre le Mildew.

6 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obte-  
nues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>ve</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL

DES BREVETS D'INVENTION

1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

**FLANELLE VÉGÉTALE**  
**PIN**  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
P. LOTTE CHEMISIER  
7, rue de Navre, PARIS

69, 71, 73, r. Beaunbourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Installations  
Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLETES

AU VIEUX CHENE

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

# CACAO VAN HOUTEN

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epiceries et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**G. J. VAN HOUTEN & ZOON, à Weesp (Hollande).**

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS  
Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogues illustrés avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

**POELE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie par sa fermeture hydraulique  
**HYGIÈNE — SÉCURITÉ**  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Hurzoldt, 8 — PARIS  
Spécialité de Caractères pour Journaux et Labels en Matière résistante  
CARACTÈRES DE TITRES INITIALES  
PONTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTASIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR  
Envoi de Devis et Spécimens  
Prompte exécution des mémoires.  
BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION  
CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien **AMER** Supérieur à tous les Bitters connus Tonique Hygiénique  
PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878. **PICON**  
Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>on</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**Cassis-Rouvière** **DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes aux Expositions Universelles.  
**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)  
PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES  
B<sup>TÉS</sup> SGDC

**BLÉTRY FRÈRES**  
Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
OFFICE FONDÉ EN 1866  
REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité  
PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

### AVIS AUX ABONNÉS

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs, dont l'abonnement est sur le point d'expirer, que nous leur ferons présenter, par la poste, leur quittance de renouvellement. Le refus de paiement équivaldra pour nous à une demande de cessation de l'abonnement.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Rapport aux ministres des finances et du commerce et de l'industrie.  
Arrêtés.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Causerie sur les travaux.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron et C. Viré*  
Les Théâtres, *Emile Abraham*.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
L'Exposition de Sauvetage.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

#### RAPPORT

AUX

MINISTRES DES FINANCES ET DU COMMERCE  
ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le 5 novembre 1888.

Messieurs les ministres,

Par une décision en date du 11 juillet 1888, sanctionnant les résolutions adoptées par la commission de contrôle et de finances, vous avez fixé les bases de la perception des droits d'entrée à l'Exposition de 1889.

Préparé d'après ces bases, le règlement sur le service des entrées que nous avons l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation a pour objet, par les prescriptions et les dispositions qu'il renferme, d'assurer l'exactitude de la perception et de faciliter aux visiteurs l'accès de l'Exposition.

Il se compose de six titres :

Le titre 1<sup>er</sup>, affecté aux dispositions géné-

rales (articles 1 à 3), rappelle, au début, l'interdiction de toute entrée de faveur édictée par la loi du 6 juillet 1886, 1<sup>re</sup> annexe; il désigne, conformément à cette même loi, un comptable du Trésor (le caissier-payeur central du Trésor public), qui sera chargé de la perception des droits d'entrée, et fixe le tarif des entrées et des abonnements.

Le titre II dispose que la perception du droit d'entrée aura lieu au moyen de tickets qui seront fabriqués par les soins de l'administration des finances; il règle les conditions de la vente de ces tickets aux intermédiaires auxquels une remise de 1 p. 100 est accordée.

Le titre III qui est consacré aux abonnements (article 7 à 11) détermine les conditions de la délivrance des cartes d'abonnement, ainsi que les droits et obligations des titulaires; le portrait photographique est exigé; le service des abonnements est centralisé à Paris, à la caisse centrale; mais les habitants des départements auront la faculté d'adresser leurs demandes par l'intermédiaire des percepteurs et les étrangers pourront les adresser par la poste.

Les titres IV et V (article 12 à 17) traacent les règles à suivre pour la délivrance des cartes permanentes aux exposants et au personnel de l'Exposition; elles sont apposées, comme les cartes d'abonnement, sur le portrait photographique de l'ayant droit.

Le jetons de service qui sont distribués à un personnel sans fixité seront soumis à un contrôle très sévère.

Enfin, le titre VI établit aux portes de l'Exposition un service de contrôle qui reçoit les tickets, les oblitère, contrôle les entrées par cartes d'abonnement et de service et établit le compte journalier des entrées diverses.

Les dispositions que nous venons d'analyser brièvement seront complétées, au fur et à mesure des besoins, par des instructions concertées entre la direction générale de la comptabilité publique et la direction générale des finances de l'Exposition.

Veillez agréer, messieurs les ministres, l'hommage de notre respectueux dévouement.

Le directeur général  
de la comptabilité  
publique.

LANJALLAY.

Le directeur général  
des finances de  
l'Exposition.

GRISON.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

### RÈGLEMENT DES ENTRÉES

TITRE 1<sup>er</sup>

#### Dispositions générales

Art. 1<sup>er</sup>. — Aucune entrée gratuite ne sera délivrée en dehors des cartes exclusivement personnelles, distribuées aux exposants et au personnel.

La perception des droits d'entrée à l'Exposition universelle internationale de 1889 sera effectuée par le caissier-payeur central du Trésor public. Ce comptable versera au receveur central du département de la Seine la portion du produit des entrées qui devra entrer en ligne de compte dans le règlement à intervenir ultérieurement entre l'Etat, la Ville de Paris et la société de garantie.

Le contrôle des entrées payantes et gratuites sera confié à des contrôleurs et sous-contrôleurs nommés par le ministre des finances.

Art. 2. — Un avis hebdomadaire, inséré au *Journal officiel* par les soins de l'administration de l'Exposition et affiché partout où besoin sera, fera connaître au public les heures d'ouverture et de fermeture des locaux affectés à l'Exposition.

Le même avis indiquera les heures d'entrée qui seront spécialement affectées le matin aux études, en dehors des heures d'entrée générale.

Art. 3. — Les droits d'entrée à l'Exposition sont fixés de la manière suivante :

#### Entrées du jour :

Un franc par personne, aux heures d'entrée générale;

Deux francs par personne, aux heures affectées aux études.

#### Entrées du soir :

Deux francs par personne, pendant la semaine;

Un franc par personne, le dimanche.

Le droit à percevoir pour les fêtes du soir sera réglé par des décisions spéciales.

#### Cartes d'abonnement :

Cent francs par personne, pour toute la durée de l'Exposition;

Vingt-six francs par personne, pour les cartes d'abonnement délivrées aux membres des Commissions et Comités de l'Exposition.

Le produit des entrées du soir, ainsi qu'une somme de six francs par chaque carte d'abonnement sera porté au compte spécial des entrées du soir, conformément à l'article 4 du traité passé le 15 février 1888 avec le syndicat des électriciens.

## TITRE II

## Entrées avec tickets

Art. 4. — Le prix des entrées journalières sera perçu au moyen de tickets imprimés par les soins et sous la surveillance du ministre des finances.

La vente des tickets sera obligatoire à Paris :

Dans les bureaux de tabac;  
Dans les bureaux de poste;  
Dans les bureaux télégraphiques.

Pourront également vendre les tickets; les personnes qui, sur leur demande, seront agréées par l'administration des finances, et notamment :

Les Compagnies de chemins de fer;  
Les entreprises de voitures publiques (omnibus, tramways, bateaux à vapeur et voitures de place);

Les maîtres d'hôtel, cafetiers, etc., etc.

Les intermédiaires officieux ci-dessus devront adresser au ministre des finances une demande sur papier timbré; ils devront préalablement la soumettre au visa du commissaire de police de leur quartier.

En outre, des kiosques spéciaux à la vente des tickets seront placés en nombre suffisant aux abords du Champ de Mars, du Trocadéro et de l'Esplanade des Invalides.

Art. 5. — Les intermédiaires autorisés à vendre les tickets au public ne pourront se les procurer qu'auprès du caissier-payeur central du Trésor public. Il leur est interdit de les vendre au-dessus ou au-dessous du prix de 1 franc fixé par l'article 3, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.

Ils seront d'ailleurs tenus d'afficher d'une manière apparente, dans le local affecté à la vente des tickets, l'autorisation qui leur aura été donnée par l'administration des finances.

La vente de tickets aura lieu au comptant, et la livraison se fera par feuilles entières de 25 tickets.

Une remise de 1 p. 100 sera allouée aux intermédiaires.

Les tickets non vendus seront remboursés aux intermédiaires qui les auront achetés, au prix net d'achat, c'est-à-dire déduction faite de la remise de 1 p. 100 ci-dessus. Toutefois, ces remboursements ne pourront être faits que pendant le mois qui suivra la clôture de l'Exposition.

Art. 6. — Les visiteurs qui sortiront de l'une des enceintes de l'Exposition ne pourront y rentrer qu'en fournissant un nouveau ticket.

## TITRE III

## Entrées avec cartes d'abonnement

Art. 7. — Toute personne qui demandera une carte d'abonnement devra présenter son portrait-carte photographié, en double exemplaire, à la caisse centrale du Trésor, qui conservera l'un des exemplaires et délivrera à l'abonné un reçu détaché d'un livre à souche et portant un numéro d'ordre, suivant le modèle approuvé par le ministre des finances. Ce reçu, qui sera collé sur le verso du portrait photographique et sur la moitié du recto, constituera la carte d'abonnement.

Les cartes d'abonnement sont nominatives et personnelles; elles seront signées par le titulaire, qui sera tenu de reproduire sa signature sur un registre spécial, à toute réquisition des agents du contrôle.

Toute carte prêtée sera retirée.

La personne qui prêtera sa carte et celle qui fera usage d'une carte ne lui appartenant pas seront poursuivies conformément à la loi.

L'abonné qui ne présentera pas sa carte payera le prix de son entrée au moyen d'un

ticket, et ce prix sera irrévocablement acquis au Trésor.

Art. 8. — Les cartes d'abonnement donnent le droit d'entrer tous les jours et par toutes les portes dans le Palais et les parcs du Champ de Mars, du Trocadéro, du quai d'Orsay et de l'Esplanade des Invalides, ainsi qu'à l'exposition spéciale des animaux (au Palais de l'Industrie), aux heures d'admission générale du public, aux heures réservées pour les études; elles donnent également le droit d'entrer le soir.

Art. 9. — Les principales obligations réciproques de l'abonné et du Trésor sont énoncées dans le reçu appliqué sur la carte. L'abonné contracte l'engagement de se soumettre aux dispositions qui y sont mentionnées, et, en général, à toutes celles du présent règlement et des règlements spéciaux de police qui peuvent le concerner.

Art. 10. — Le bureau des abonnements sera ouvert au ministère des finances (place du Palais-Royal), dès le 1<sup>er</sup> mars 1889.

Les habitants des départements autres que celui de la Seine pourront verser le prix de leur abonnement entre les mains du percepteur de leur résidence, qui leur en délivrera une quittance à souche. Ils devront lui déposer en même temps les deux exemplaires du portrait photographique dont il est question à l'article 7 ci-dessus. Dans un délai aussi rapproché que possible, et en échange de la quittance à souche, le percepteur leur remettra la carte d'abonnement.

Les personnes qui habitent à l'étranger pourront adresser par lettre recommandée leur demande au ministre des finances (caisse centrale du Trésor) en y joignant, en un mandat sur la poste, la somme nécessaire (100 fr. ou 26 fr., suivant les cas), augmentée d'une somme de 0 fr. 50 pour timbre et affranchissement.

Il leur sera renvoyé, par lettre affranchie, un accusé de réception, en échange duquel elles pourront retirer leur carte d'abonnement dès leur arrivée à Paris.

Les membres des commissions et comités de l'Exposition qui demanderont la délivrance de cartes d'abonnement au tarif de 26 fr. produiront, à l'appui de leur demande, un certificat du ministre, commissaire général de l'Exposition, énonçant leurs titres à l'obtention desdites cartes.

Art. 11. — Le caissier-payeur central pourra faire droit, dans les conditions déterminées par l'article 7 ci-dessus, aux demandes collectives d'abonnement qui lui seront adressées soit directement, soit par l'entremise des percepteurs, soit par la correspondance étrangère.

## TITRE IV

## Entrées avec cartes d'exposants.

Art. 12. — Une seule carte d'entrée gratuite sera délivrée à chaque exposant ou, à son défaut, à son représentant dûment agréé par l'administration de l'Exposition.

Les cartes d'exposants sont détachées d'un livre à souche spécial et signées par le directeur général des finances; elles sont nominatives et personnelles et soumises aux diverses règles indiquées à l'article 7, notamment à l'obligation de fournir deux exemplaires du portrait photographique de l'exposant ou de son représentant.

Art. 13. — Les cartes des exposants dont les expositions sont temporaires ne sont délivrées que pour la durée de ces expositions.

La carte d'exposant ne sera délivrée qu'au titulaire lui-même. Celle de représentant ne sera accordée que sur la demande écrite de l'exposant, responsable des contraventions.

Art. 14. — Si par suite de l'étendue ou de la

difficulté de surveillance de son exposition, un même exposant a besoin d'un ou plusieurs gardiens, il devra en référer au directeur général de l'exploitation, et, s'il y a lieu, la direction générale des finances lui délivrera des jetons de service, dans les conditions indiquées à l'article 16 ci-après.

## TITRE V

## Entrées avec cartes et jetons de service.

Art. 15. — Des cartes de circulation générale ou de circulation restreinte, valables pour toute la durée de l'Exposition, ou pour un temps limité, seront délivrées, suivant la nature des fonctions et les besoins du service, aux fonctionnaires et agents de l'administration de l'Exposition et aux membres des commissions étrangères que leur service appellera dans les enceintes de l'Exposition.

Les cartes de service sont délivrées par le directeur général des finances; elles sont détachées d'un livre à souche et appliquées sur le portrait photographique de l'ayant droit, conformément aux règles tracées par les articles 7 et 12.

Art. 16. — Il sera créé un jeton spécial pour assurer la circulation des ouvriers, gens de service et gardiens employés dans l'intérieur de l'Exposition. Ce jeton sera délivré directement par le directeur général des finances à l'entrepreneur, patron ou exposant.

Art. 17. — En dehors des catégories mentionnées aux deux articles précédents, il ne sera délivré de cartes de service que sur une autorisation spéciale de l'administration de l'Exposition.

## TITRE VI

## Service du contrôle.

Art. 18. — Il sera placé à chacune des portes de l'Exposition, et en nombre suffisant pour les besoins du service, des préposés au contrôle, qui seront chargés :

1<sup>o</sup> De recevoir les tickets d'entrée et de les oblitérer pour empêcher qu'ils ne puissent servir deux fois;

2<sup>o</sup> De vérifier les droits des porteurs de cartes d'abonnement, de cartes d'exposant et de cartes et jetons de service.

Les tickets devront être oblitérés immédiatement, sous les yeux du public, et être déposés au même moment dans une boîte dont la clé restera entre les mains du chef contrôleur.

Art. 19. — Le chef contrôleur sera assisté de sous-chefs contrôleurs.

La mission de ces employés consistera à diriger et à surveiller les préposés placés aux portes d'entrée, à s'assurer que les tickets sont exactement oblitérés et déposés dans la boîte, et qu'il ne se commet aucune fraude ou irrégularité au préjudice du Trésor dans le service des entrées payantes ou gratuites.

Le chef contrôleur et les sous-chefs contrôleurs seront choisis parmi les employés de l'Etat.

Ils recevront une indemnité en sus du traitement dont ils jouissent.

Les préposés au contrôle seront nommés par le chef contrôleur, sous réserve de l'approbation du directeur général de la comptabilité publique.

Le montant de l'indemnité des contrôleurs et du salaire des préposés au contrôle sera fixé par le ministre des finances et compris parmi les dépenses de l'Exposition. Le traitement des chefs et sous-chefs contrôleurs pendant la durée de leurs fonctions sera remboursé par le ministre du commerce et de l'industrie au ministère des finances, sur les crédits de l'Exposition.

Art. 20. — Le directeur général de la comptabilité publique et le directeur général des finances de l'Exposition sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Fait à Paris, le 15 novembre 1888.

*Le ministre des finances,*  
P. PEYTRAL.

*Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général,*  
PIERRE LEGRAND.

Par arrêté en date du 16 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du Comité d'organisation du Congrès international de météorologie :

MM.

D'Abbadie, membre de l'Institut et du bureau des Longitudes.  
Angot, météorologiste titulaire au bureau central météorologique.  
Bequerel, membre de l'Institut.  
Bouquet de la Grye, membre de l'Institut.  
Chatin, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine.  
Cloué (amiral), membre du bureau des Longitudes, vice-président du conseil du bureau central météorologique.  
Cornu, membre de l'Institut.  
Crova, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.  
Daubrée, membre de l'Institut, président du conseil du bureau central météorologique.  
Descroix, chef du service météorologique à l'Observatoire de Montsouris.  
Fines, directeur de l'Observatoire météorologique de Perpignan.  
Fron, météorologiste titulaire au bureau central météorologique.  
Hauvel (du), ingénieur, secrétaire de la Société de navigation aérienne.  
Jaussen, membre de l'Institut et du bureau des Longitudes, directeur de l'Observatoire d'astronomie physique de Meudon.  
Lasné, vice-secrétaire de la Société météorologique, ingénieur civil.  
Lemoine (G.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de la Société météorologique.  
Marès (P.), à Mustapha supérieur, près Alger, membre du conseil de la Société météorologique.  
Mascart, membre de l'Institut, directeur du bureau central météorologique.  
Maze (l'abbé), à Harfleur, membre du conseil de la Société météorologique.  
Moureaux, secrétaire de la Société météorologique, chef du service magnétique à l'Observatoire du parc Saint-Maur.  
Mouchez (amiral), membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.  
Piche, président de la commission météorologique des Basses-Pyrénées, membre du conseil de la Société météorologique.  
Poincaré, inspecteur général des ponts et chaussées, vice-président de la Société météorologique.  
Renou, directeur de l'Observatoire du parc Saint-Maur, vice-président de la Société météorologique.  
Ritter, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du conseil de la Société météorologique.  
Sartiaux, directeur de l'exploitation au chemin de fer du Nord, membre du conseil de la Société météorologique.  
Teisserenc de Bort (Léon), secrétaire général de la Société météorologique, chef du service du bureau central météorologique.  
Thévenet, directeur du service météorologique, à Alger.

Vausse, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi.

Par arrêté en date du 16 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du Comité d'organisation du Congrès international de statistique :

MM.

Bertillon (J.), chef de la statistique municipale.  
Cheyssou, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
De Foville, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, chef du bureau de la statistique au ministère des finances.  
Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et Métiers.  
Vannaeque, chef de bureau au ministère du commerce et de l'industrie.  
Yvernès, chef de division, chargé du service de la statistique au ministère des finances.

Par arrêté en date du 17 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de chimie :

MM.

Baubigny, membre de la société chimique.  
Friebel, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.  
Girard (Ch.), directeur du laboratoire municipal.  
Grimaux, professeur à l'école polytechnique.  
Hauriat, agrégé de la faculté de médecine.  
Joulié, pharmacien de la maison municipale de santé.  
Jungfleisch, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école de pharmacie.  
Liadet, préparateur au Conservatoire des arts et métiers.  
Mapenne, préparateur au Museum d'histoire naturelle.  
Millot, professeur à l'école de physique et de chimie industrielles.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La réunion de la Commission de contrôle et de finances, qui devait avoir lieu hier, au ministère du commerce et de l'industrie, est remise à vendredi prochain 30 novembre.

M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, s'est rendu vendredi dans la matinée au Champ de Mars, où il a visité les travaux de l'Exposition, accompagné des Directeurs généraux.

Les projets pour le diplôme à décerner aux exposants récompensés à l'Exposition de 1889, ont été exposés la semaine dernière à la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville.

Plus de deux cents modèles avaient été envoyés.

Lundi, le jury, chargé de juger le concours, s'est réuni et a proclamé par ordre alphabétique les noms des concurrents qu'il a admis au concours du second degré.

MM. Louis Bonnier, architecte, œuvre inscrite sous le n° 128; Henri Danger, pensionnaire de l'école de Rome, n° 44; Daniel

Dupuis, graveur, et Georges Duval, architecte, n° 85; Pierre-Victor Galland, peintre, n° 69; Michel Langon, sculpteur, n° 99.

Les concurrents sont priés de retirer leurs envois le plus tôt possible.

Les exposants, récompensés à la fin de l'Exposition universelle de 1878, reçurent un diplôme fort simple, imprimé sur du carton blanc, sans aucun enjolivement gravé.

En 1878, le diplôme était encadré dans une composition allégorique de Baudry.

Le concours de cette année nous promet un diplôme digne de celui de 1878, car les cinq projets classés en tête du concours sont des œuvres d'art du plus haut intérêt.

Les présidents, vice-présidents ou délégués des chambres de commerce de Marseille, Rouen, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Cherbourg, Dunkerque, La Rochelle, Dieppe, Calais, et Boulogne-sur-Mer, se sont réunis à Paris, dans le cabinet de M. G. Berger.

L'accord a été vite établi sur la répartition des espaces dans l'élégant pavillon qui sera affecté, sur la berge de la Seine, à l'exposition collective des chambres de commerce des grands ports maritimes de France.

Cette exposition, où figureront les plans en relief des travaux exécutés pendant ces dernières années dans nos ports de commerce, sera d'un intérêt tout particulier.

Le pavillon qui s'élève aux Invalides et destiné à l'exposition des Postes et Télégraphes, sera une des attractions de l'Exposition. Il se composera de trois salles. Dans ce bâtiment seront installés tous les appareils télégraphiques en usage actuellement, qui y fonctionneront sous les yeux du public. On y verra aussi un wagon-poste, dans lequel se trouvera le matériel postal en usage et les appareils mécaniques destinés à accélérer les manipulations. Rappelons qu'outre cette intéressante exposition, la galerie rétrospective du travail contiendra la série complète des systèmes et procédés employés jusqu'à nos jours pour l'échange des communications.

M. Fabre, architecte à Pnumh-Penh (Cambodge), qui est chargé par le gouvernement général de l'Indo-Chine de la construction de la Pagode d'Ang-Kor, à l'Exposition coloniale sur l'Esplanade des Invalides, doit arriver sous peu de jours à Paris.

L'Exposition du Cambodge sera très considérable et très curieuse.

Le commissariat de l'Exposition coloniale va recevoir quatre cents colis contenant, soit des produits du pays, soit de remarquables objets d'art, offerts en grande partie par les indigènes.

Plusieurs de ces colis sont à bord du *Colombo*, prochainement attendu à Toulon.

La section de composition musicale de l'Exposition universelle a commencé l'examen des marches solennelles pour musique militaire, envoyées au Conservatoire à l'occasion du concours institué par arrêté du ministère du commerce, il y a quelques mois.

Soixante-huit partitions ont été déposées.

Le premier examen éliminatoire a déjà pris deux longues séances; il sera sans doute terminé dans la prochaine réunion.

Les partitions réservées seront alors étudiées avec le plus grand soin, de façon à ce que le jugement soit rendu dans le courant du mois.

Mardi, vers cinq heures du matin, le pilier de droite de la porte d'entrée monumentale du palais des Arts libéraux s'est effondré, entraînant la maçonnerie supérieure. Le fracas produit par la chute de cette masse, que

On peut estimer approximativement d'un poids de 160,000 kilos, fut tellement considérable que les habitants du voisinage ne peuvent le comparer qu'à un violent coup de tonnerre.

Les responsabilités ne sont pas encore nettement établies; on peut attribuer l'accident à l'emploi de matériaux nouveaux, non éprouvés pour des façades aussi monumentales, ou encore au ciment récemment employé et qui n'avait encore eu le temps de se solidifier.

Une autre hypothèse est admissible: l'effondrement proviendrait d'un décentrement, les entrepreneurs s'étant trop pressés de démonter les échafaudages.

La marche des travaux n'est en rien troublée par cet accident, qui n'a entraîné la chute d'aucune ferme, comme le bruit en avait couru à tort; dans quelques jours le dommage sera réparé, il suffira pour cela de doubler quelques équipes d'ouvriers.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Angleterre.

La commission britannique chargée d'organiser, en ce qui concerne l'Angleterre, l'exposition rétrospective des moyens de transport, qui sera une des attractions du Champ de Mars, vient de constituer deux sous-commissions: l'une pour les transports par mer, l'autre pour les transports par voie de terre.

On peut maintenant assurer qu'une très belle collection d'objets historiques sera mise à la disposition de la commission française.

### Russie

La Société d'encouragement de l'industrie et du commerce, dont le président est le général Ignatief, vient de tenir à St-Petersbourg une séance dans laquelle on a discuté les questions relatives à la participation de la Russie à l'Exposition de Paris.

Les industriels du rayon de Moscou et les représentants principaux de l'industrie russe ont le projet d'occuper deux tiers de la section russe. Ils ont décidé d'entrer en relations directes avec le commissaire de l'Exposition, M. Berger.

Le Comité des exposants russes qui s'est formé à St-Petersbourg pour organiser la Section russe à l'Exposition de 1889, vient de constituer à Paris un comité qui sera son intermédiaire auprès de la Direction générale de l'Exploitation. Le comité de Paris, dont le siège est 118, boulevard Haussmann, est ainsi composé:

*Président honoraire:* M. Andreef (E.), président du Comité central de St-Petersbourg.

*Président:* M. Popoff (Michel).

*Vice-présidents:* MM. Choubersky (Ch. de); Schloss (Adolphe), commissaire délégué du Comité central et du Comité de Paris.

*Membres:* MM. Chopin (Félix), Florand (Jules), Grunwaldt (P.-N.), Jablochkoff, Markowsky, Rohmann (Robert), Varango (L.).

*Attachés au Comité:* MM. Bastien (E.), secrétaire; Mokelisky, délégué à la section d'agriculture.

Le *Novoïé Vremia* du 18 novembre assure que beaucoup de fabricants d'objets métallurgiques de Toula se préparent à envoyer leurs produits à l'Exposition universelle de Paris en 1889. Le même journal ajoute qu'un des plus grands fabricants de *prianiks* (pain d'épice russe) de Toula viendra installer à Paris, pendant l'Exposition, un établissement où se confectionnera cette marchandise.

### Italie

Les demandes d'admission arrivées au comité national, jusqu'au 15 courant, qui était le terme pour la présentation des demandes, ont dépassé le chiffre de mille.

Ces demandes se répartissent sur toutes les classes des objets notés sur le catalogue. Dans plusieurs groupes, l'espace demandé est bien supérieur à celui dont le Comité peut disposer.

Par exemple, dans « les industries » où il n'y a que 2,000 m. c. disponibles, on en demande déjà 6,000, dont 2,800 pour les meubles de luxe, 1,000 pour les verreries artistiques, 2,200 pour la céramique, 700 pour la bijouterie et la joaillerie, etc.

Pour les machines, l'espace disponible est tellement insuffisant, que le comité songe sérieusement à pourvoir d'autre manière aux dernières demandes parvenues.

Dans la galerie des Beaux-Arts, on a inscrit 127 tableaux peints à l'huile qui exigent 600 m. c. sur les murs, 160 pièces de sculpture qui nécessitent un espace de près de 300 m. c., et 70 aquarelles et miniatures, etc., etc.

Les arts libéraux, surtout l'imprimerie, seront aussi dignement représentés.

### Pérou.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition, vient d'être informé que le gouvernement péruvien a désigné en qualité de délégué à l'Exposition universelle de 1889, M. Alejandro de Idiaquez, consul général du Pérou en France.

## CAUSERIE

### Les Travaux

Saint-Martin a voulu être dans le train. A partir du 11 novembre, jour de la fête de ce Bienheureux, qui était un dimanche, le temps s'est radouci et, durant la semaine dernière, il y a eu des journées magnifiques, de vrais journées de printemps. Bref, nous avons bénéficié de ce regain de beau temps, dont madame de Sévigné disait: « nous avons un petit été de Saint-Martin, froid et gaillard, que j'aime mieux que la pluie ». Ce en quoi les forgerons qui

travaillent à la tour Eiffel, les zingueurs qui couvrent le Palais des Machines, les céramistes qui ornent les coupes et posent les frises, les acrotères et les pilastres, et les plâtriers qui adaptent le staff, sont absolument de l'opinion de madame de Sévigné.

Je vous ai déjà parlé du staff, c'est-à-dire des pièces moulées en plâtre. Corniches, voussures, archivolttes, hauts et bas-reliefs, chapiteaux, colonnes, pilastres, piédouches, gaines, frises, panneaux, cartouches, plafonds, tout se fait en staff à l'intérieur des Expositions diverses et même aussi à l'extérieur. Témoins les frises colossales ornant les travées des galeries extérieures qui entoureront le jardin supérieur et qui seront occupées par les cafés et les restaurants. Le staff est le Gusman des matériaux: il ne connaît plus d'obstacles.

Combien savent le nom de son inventeur, ou encore à quelle époque le staff s'est révélé?

N'est-ce pas accomplir un devoir, faire œuvre de justice et d'équité, que de proclamer le nom de cet inconnu devant le triomphe de son application.

Une application analogue du plâtre a été tentée en Orient. J'ai vu en Egypte et en Syrie des coupes et des panneaux de roseaux pris dans le plâtre et formant masee compacte. Mais ce n'était là qu'une utilisation du plâtre sur place. Le staff est un progrès considérable sur l'ancien état des choses, parce qu'il permet de préparer les pièces à l'atelier et de borner le travail sur place à une assemblage de ces pièces.

\*\*\*

A l'exposition de Londres de 1851, un fonctionnaire du Louvre avait exposé une Vénus de Milo, fort bien copiée, qui avait tout l'aspect d'une statue en marbre blanc. Cette statue, haute de deux à trois mètres, donnait le sentiment d'un poids énorme, lorsque, soudain, un garçonnet, au grand ébahissement des visiteurs, prenait cette statue entre ses bras et la déplaçait comme un simple chapeau. Elle ne pesait pas quinze kilogrammes. C'était la première pièce en staff exposée. L'auteur était M. de Sachy.

M. de Sachy est mort l'année dernière seulement. Je ne l'ai pas connu. Ceux qui m'en ont parlé me l'ont dépeint comme un vrai type. Au physique, paraît-il, il rappelait le héros de Cervantès: au moral, homme excellent, grand chasseur d'idées et d'inventions devant l'éternel. Je suis heureux de pouvoir apprendre aux nombreux ouvriers « staffistes » le nom du brave homme auxquels ils doivent leur gagne-pain.

\*\*\*

A peine développé, le staff vient de trouver une adaptation nouvelle. Des panneaux de staff, peints et vernis avec du vernis à voiture, ont l'aspect de faïences du plus bel émail. Et c'est peu coûteux. Voici l'horizon du staff élargi.

\*\*\*

Tout en haut, du côté de l'avenue de Suffren, près de l'extrémité occidentale du

Palais des Machines, accolée aux Expositions diverses, s'élève déjà la *Rue du Caire* : toute une rue arabe, avec ses maisons irrégulières, aux fantastiques encorbellements. Nous y verrons de véritables *moucharabiés*. Il en est venu des caisses pleines, et l'on est en train de les remonter. Ils proviennent de vieilles maisons du Caire, qui ont été démolies pour faire place à de nouveaux quartiers.

Les moucharabiés sont d'énormes saillies en treillage : de vraies dentelles de bois. C'est dans cet avant-corps que se tiennent les femmes. Elles n'y sont pas visibles, tant le treillage est serré : mais, de ce gracieux observatoire, où elles sont nonchalamment couchées sur des coussins et des tapis, elles voient tout ce qui se passe au dehors. Quelles scènes d'amour, quels drames peut-être, se sont passés derrière les moucharabiés séculaires que l'on déballe au Champ de Mars, pour les appliquer aux maisons de la rue du Caire ! Allah seul le sait, Allah, dont un de mes amis a assez joliment démarqué l'invocation : « Allah est grand, et Mahomet... en profite ! »

\*\*

On est en train de chasser la Tour Eiffel, en lui donnant un puissant soubassement. Au-dessus d'une plinthe verticale d'un mètre et demi environ de hauteur, commence le soubassement proprement dit, formé par un énorme appareil en ciment, incliné suivant la direction des pieds de la Tour, et terminé par un épais boudin, également en ciment, formant une sorte de corniche. Les blocs de ciment forment autant de panneaux rectangulaires, semés de fleurettes en creux, qui animeront les surfaces planes par les noirs d'ombre dans chacune d'elles.

Ce soubassement en ciment repose sur une puissante armature en fer, indépendante des pieds eux-mêmes. Il donne très bien l'idée d'un soutien puissant. La Tour, légère dentelle de fer, aura l'air de s'appuyer sur un massif de granit bien capable d'en supporter le poids. C'est là l'effet que devait produire le soubassement : et je crois que l'on y aura réussi. Ce soubassement sort des usines à ciment de MM. Dubos et Co.

Peu à peu, la Tour Eiffel se complète. Chaque jour, quelque détail nouveau vient former. En dernier, ce furent les consoles des encorbellements du premier étage. Placées sous les colonnettes de l'élégante galerie qui entoure cet étage, elles ont l'air d'en supporter les gracieux arceaux.

Les peintres se meuvent dans les entretoises comme des araignées dans leurs toiles. Ils sont occupés à donner cette couche d'ocre rouge couleur de rouille, qui, comme je l'ai dit il y a deux mois, sera la couleur définitive de la Tour.

Actuellement, la Tour Eiffel a atteint la hauteur de deux cents mètres... les deux tiers de son élévation. Les arbalétriers du milieu se sont rejoints, et désormais, de seize il n'en reste que huit, ce qui va activer considérablement le progrès du colossal pylône.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

XVI

Et Chénier proposait à la Convention le plan suivant, qui fut adopté :

Le matin de ce jour, 30 vendémiaire an 3, à 9 heures précises, la force armée des sections de Paris se rassemblera au champ de la Fédération, avec drapeaux et flammes.

Les blessés des diverses armées et les militaires invalides se rassembleront autour du rocher élevé au milieu du champ.

La Convention nationale se réunira dans la maison de l'École Militaire.

Aussitôt que la force armée de Paris, les blessés et les militaires invalides seront rassemblés, la Convention nationale se rendra sur le rocher élevé au milieu du champ et qui offrira l'aspect d'une redoute.

L'Institut national de musique précédera la Convention, et se placera sur le rocher, à l'endroit qui lui sera indiqué.

Le président, placé avec la Convention nationale sur le sommet du rocher, prononcera un discours, après lequel on exécutera le *Chant du Départ*, paroles du représentant Chénier, musique du citoyen Méhul.

Les élèves du camp de Mars feront ensuite l'attaque simulée d'une forteresse qu'ils emporteront d'assaut.

Cette forteresse soumise, la Convention nationale descendra du rocher pour se rendre au temple de l'Immortalité, au milieu du champ, entre le rocher et l'École Militaire.

Les élèves du camp de Mars, entourant les blessés des armées, et suivies du char de la Victoire, formeront une marche triomphale qui se rendra au temple de l'Immortalité, après avoir fait le tour du champ de la Fédération.

Les trophées seront déposés au sein de la représentation nationale, et le président, au nom du peuple français, gravera sur la pyramide élevée au milieu du temple de l'Immortalité, les noms des armées de la République et l'énumération de leurs victoires.

L'Institut national de musique exécutera un hymne, paroles du citoyen La Harpe, musique du citoyen Lesueur.

Le soir du même jour, on illuminera le petit monument élevé sur le bassin du jardin national, en face du pavillon de l'Unité, et au milieu duquel sera élevé une urne funéraire consacrée aux mânes des guerriers morts pour la patrie.

Une députation de la Convention nationale viendra, au nom de la nation entière,

déposer sur cette urne une couronne de chêne.

Des orchestres seront élevés sur les places du Panthéon, de la Bastille et dans le Jardin National et la fête se terminera par des danses, témoignage de l'allégresse publique.

Le 30 vendémiaire, dès le point du jour, le rappel invitait les citoyens à s'armer pour la fête. Le carillon de la Samaritaine donnait le signal de l'allégresse publique et des réjouissances populaires. De toutes parts, le peuple s'avancait vers le Champ de Mars. La force armée, tambour battant et enseignes déployées, se mettait en marche à son tour. Sur les deux heures toutes les sections étaient à leur place. À ce moment, la Convention sortit de l'École Militaire où elle était assemblée. Entourée d'un corps de musique jouant une marche triomphante, elle s'avança vers le rocher « qui avait changé de forme et qui paraissait une citadelle inexpugnable. » Le président prononça alors le discours suivant :

Citoyens, il est encore présent à votre mémoire ce jour où un conspirateur hypocrite vint étaler ici l'appareil fastueux de la tyrannie, et brûler, en l'honneur de la Divinité, un encens qu'en secret il réservait pour lui.

A peine quelques mois se sont écoulés, et voici que le peuple et ses représentants, rassemblés dans cette même enceinte, viennent y proclamer la liberté et la défaite des despotes coalisés contre elle.

Venez, citoyens de tous les âges, de tous les sexes, venez surtout, vous dont la Patrie contemple avec reconnaissance les cicatrices glorieuses; et vous, jeunes guerriers, en qui croit chaque jour l'amour sacré de la liberté; et vous qui, blanchis dans les camps, regrettez que votre sang répandu pour la France, n'ait pas coulé pour la France républicaine; venez tous, entourez ces trophées; pressez-vous autour de cette pompe triomphale; écoutez et répétez à l'envi le cri de la victoire : *Le territoire de la République est évacué !*

Déjà une première fois, elles avaient fui de notre sol ces phalanges barbares, conduites par la trahison et repoussées par le patriotisme, mais l'ennemi fuyitif osa encore nous menacer de ses superbes regards. La France était victorieuse; mais l'ennemi couvrait encore nos frontières de ses bataillons.

Que nos triomphes d'aujourd'hui l'emportent sur cette première époque ! Nous disions alors : nous avons vaincu tel jour, en tel lieu, à telle heure; nous disons maintenant : nous avons vaincu tous les jours, à toute heure, en tout lieu. Nous disions : une telle armée a été défaite, aujourd'hui nous disons : toutes les armées ont disparu. Autrefois, après la victoire, il nous restait des craintes et des périls; aujourd'hui plus d'alarmes, la victoire est complète; la fatale coalition de tant de puissance les a vues toutes abaissées, et le cri de désespoir qu'elle a jeté dans sa fuite a été entendu dans toute l'Europe; qu'ils se glorifient maintenant, Les ennemis de la République de leur honteux succès !... qu'ils repaissent leur orgueil du rôle glorieux qu'ils vont jouer dans l'histoire.

En racontant leurs triomphes éphémères, l'histoire ne tracera que le souvenir de leurs crimes. Elle dira que Condé, Valenciennes,

Toulon. Bellegarde leur furent livrés par leurs complices ; mais elle dira aussi que ces places ne purent résister à l'énergie républicaine, dirigée par des généraux purs et par des représentants fidèles.

Français, tandis que nos guerriers achèvent au dehors la déroute des satellites du despotisme, qu'un même esprit, dirigeant nos mouvements, ne fasse qu'un tout des diverses sections du peuple, qu'un tout du peuple avec ses représentants, et bientôt, ses ennemis jadis si fiers, si menaçants, tomberont aux pieds de la République victorieuse.

Alors Français ! alors sur les ailes de la victoire viendront l'abondance et le bonheur ! Comme il nous sera doux de raconter nos maux passés et de les comparer avec notre félicité présente ! Nous dirons à nos enfants : « O vous dont les regards n'ont jamais été souillés par l'aspect d'un trône, apprenez qu'il fut des temps où vos pères courbèrent la tête sous la verge d'un tyran ; apprenez les combats par lesquels ils surent conquérir la république ; allez au temple de l'Immortalité lire le récit de leurs exploits ! »

Heureux enfants, jouissez du labeur de vos pères ; conservez avec souci le précieux héritage de la liberté ; songez que toujours on cherchera à vous ravir ce dépôt sacré : défendez-le par votre courage, par votre union, par votre sagesse, par votre dévouement aux vérités éternelles sur lesquelles reposent l'ordre social et la stabilité du gouvernement républicain.

Ce discours achevé, on entonna l'hymne de la Victoire et « l'Institut National fit retentir les airs de ces accords harmonieux que dirige Gossec. »

Les glacis étaient couverts de monde. A l'extrémité du Champ de la Fédération s'élevait un fort que les élèves de l'École de Mars devaient attaquer et enlever d'assaut. Tous les regards se portaient de ce côté. Une partie de la cavalerie de l'École de Mars avait pris les couleurs de l'ennemi et chargea l'autre partie. Elle fut repoussée. Ces manœuvres s'exécutèrent avec un entrain et une précision admirables, à tel point qu'un témoin oculaire s'écriait enthousiasmé :

Lorsque la Grèce, assemblée dans les champs de l'Elide, applaudissait au triomphe des athlètes vainqueurs, c'était à des hommes longtemps exercés qu'elle offrait le laurier de la victoire ; mais, ici, les représentants de la République française et la multitude de citoyens qui assistaient à ce spectacle intéressant avaient sous les yeux des jeunes gens qui n'ont pas encore atteint leur quatrième lustre, et qui, il y a à peine six mois, n'avaient encore manié que le soc ou la houlette. Les progrès de cette jeunesse guerrière paraîtront un jour des fables à la postérité, puisqu'ils étonnent même les contemporains.

Lorsque le fort eût été enlevé et lorsque le drapeau tricolore eût remplacé sur ses tours les enseignes blanches qui y avaient flotté pendant l'attaque, l'armée victorieuse rentra dans le Champ de Mars. Elle conduisait le char de la Victoire, devant lequel on portait les trophées formés des drapeaux pris à l'ennemi. Avec cette jeunesse ardente marchaient de vrais soldats, choisis parmi ceux qui avaient fait les rudes campagnes de 1792, de 1793 et de 1794 et qui y avaient été blessés. Au milieu des cris et des accla-

mations, ce cortège se dirigea vers la Convention Nationale. Celle-ci se mit à la tête du cortège et se rendit au temple de l'Immortalité où le président grava sur une colonne les noms de nos quatorze armées.

Le soir, le jardin du Palais National fut illuminé. Sur le bassin circulaire situé en face du « pavillon de l'Unité », dans la même île où, dix jours auparavant, avaient été déposées les cendres de J.-J. Rousseau, se trouvait une urne qu'une députation de la Convention vint orner d'une branche de laurier, comme hommage à la mémoire des français morts pour la patrie.

Des danses générales terminèrent cette fête des Victoires.

Camille Viré.

#### La fête de l'abolition de la royauté le 21 janvier 1796.

La loi du 21 nivôse an III (10 janvier 1795) avait créé une fête destinée à célébrer, le 1<sup>er</sup> pluviôse (21 janvier) de chaque année, dans toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer, l'anniversaire de la punition du dernier roi des français.

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 nivôse an IV (12 janvier 1796) régla cette fête comme il suit :

..... Art. 1<sup>er</sup>. — En exécution de la loi du 21 nivôse de l'an III de la République, portant que la juste punition du dernier roi des Français, sera célébrée par toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer, tous les fonctionnaires publics de chaque canton, président, officiers municipaux, agents de commune, adjoints, juges des tribunaux civils ou criminels et de police criminelle, juges de paix, assesseurs, notaires, etc., et tous les employés du gouvernement, en un mot tous ceux qui sont salariés par la République, se réuniront le 1<sup>er</sup> pluviôse, jour correspondant au 21 janvier, dans le chef-lieu du canton ou dans chaque commune formant à elle seule un canton ; et là, en présence du peuple, ils déclareront qu'ils sont sincèrement attachés à la République, qu'ils vouent une haine éternelle à la Royauté. — Il sera dressé un procès-verbal de cette réunion et de la déclaration qui aura été faite par chacun des fonctionnaires publics présents.

..... C'est ainsi qu'eut lieu à Paris, le 1<sup>er</sup> pluviôse de l'an IV (21 janvier 1796) cette cérémonie qu'on appella la *fête de l'abolition de la royauté en France*.

Ce jour-là, les membres du Directoire se réunirent à dix heures du matin au lieu ordinaire de leurs séances où les ministres s'étaient déjà assemblés.

Précédé de ses huissiers et de la garde qui lui était attachée, le Directoire quitta le Palais National à onze heures et se rendit directement à l'école militaire où son arrivée fut signalée par une salve d'artillerie ; c'est-là que se trouvaient réunies toutes les autorités constituées de la Commune de Paris.

A midi et demie, le cortège s'étant formé

quitta l'École et entra dans le Champ de Mars où était élevé l'autel, sur l'estrade duquel le Directoire prit place. Le spectacle était superbe, la vaste enceinte occupée par l'armée et par le peuple présentait un coup d'œil magique.

La cérémonie s'ouvrit, dit le procès-verbal, par « l'air chéri de la *Marseillaise* ». Un hymne patriotique exprimant le vœu des amis de la patrie pour l'affermissement de la République et l'honneur de la maintenir, fu également chanté par le Conservatoire demusique.

Le canon résonna de nouveau et annonça que Rewbell, président du Directoire exécutif allait prendre la parole :

Citoyens, dit-il, c'est aujourd'hui, c'est à la même heure que dans toute l'étendue de la République, que dans toutes les parties de la terre où nos armées ont pénétré et où il se trouve des français digne de ce nom, les républicains jurent une haine éternelle à la royauté. Quel peut donc être encore l'espoir de ces ennemis de leur patrie, qui appellent un roi ? A les entendre, il ramènerait parmi eux la paix et l'abondance ; les insensés ! Ils ne voient donc pas que ce roi, l'âme remplie de fureurs, rentrerait entouré de satellites et de ces émigrés affamés, l'horreur et le mépris de l'univers, qui ne respiraient que vengeance, et dont la soif dévorante des richesses, allumée par tant d'années de privations, ne s'éteindrait jamais.

O vous qui, enrichis des productions de la terre ou des fruits de votre industrie, avez tant de peines à vous dessaisir d'une partie de votre superflu, pour venir au secours de la patrie, vous seriez dépouillés du nécessaire ; et vous qui vous refusez à défendre la belle cause de la liberté, voyez les habitants de la Pologne : Ceux d'entre-eux qui, croyant assurer leur repos, n'ont pas réuni leurs armes à celles de leurs généreux compatriotes, pour assurer l'indépendance de leur pays et y fonder un gouvernement libre, ont été les premières victimes de leur lâcheté. Ils se sont couverts d'opprobre, et on s'est hâté de les charger de chaînes.

Avec quelle satisfaction le tyran et tous ses suppôts ne vous exposeraient-ils pas aussi aux plus grands dangers ; ne vous condamneraient-ils pas aux plus rudes travaux ; ne vous retiendraient-ils pas dans le plus profond abaissement ; enfin ne vous replongeraient-ils pas dans le plus cruel esclavage pour nourrir leur fol orgueil ! Qu'il serait honteux alors d'être français !

..... Que les bons citoyens se rassurent, qu'ils contemplent l'accord touchant qui règne entre le Corps législatif et le Pouvoir exécutif et ils ne pourront plus douter du salut de la patrie.

..... Le Directoire compte vous donner toujours l'exemple de l'union, de la véritable fraternité et de tous les sacrifices. Chacun de nous alors, n'aurait plus qu'un vœu à former après l'exercice de sa pénible magistrature, celui de vivre retiré dans ses humbles foyers, avec l'estime de ses concitoyens, et de se trouver encore, plusieurs années parmi eux, à ce jour mémorable consacré au serment d'attachement sincère à la République et de haine pour la royauté, que nous allons prononcer.

*Je jure d'être sincèrement attaché à la République et je voue une haine éternelle à la royauté.*

Dès que Rewbell eut prononcé ce serment, l'enthousiasme ne connut plus de bornes et cent mille bouches le répétèrent.

Des salves d'artillerie appuyèrent les acclamations de la foule et la *Marseillaise* se fit entendre de nouveau.

Le silence s'était rétabli subitement; il se maintint jusqu'au moment où, attaquant la dernière strophe du chant de Rouget de l'Isle, les élèves du Conservatoire se trouvèrent accompagnés par l'Assemblée tout entière.

On chanta ensuite l'air : *Veillons au salut de l'empire*, puis le *Chant du Départ*.

L'armée s'ébranla et défila dans le plus grand ordre.

Ce défilé achevé, le cortège se reforma : les officiers généraux et l'état major prirent place avant les membres du Directoire, puis on rentra à l'Ecole Militaire.

Le Champ de Mars resta alors abandonné au peuple, qui ne tarda point à y organiser des chants et des danses.

### La fête de la Reconnaissance et des Victoires le 20 mai 1796.

Le titre X de la Constitution de l'an III, relatif à l'instruction publique, renferme l'article suivant :

Art. 301. — Il sera établi des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois.

Le principe des fêtes officielles étant admis, c'est par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) que leur nature fut déterminée.

Le titre VI de cette loi, sur l'organisation de l'instruction publique, est ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. — Dans chaque canton de la République, il sera célébré, chaque année, sept fêtes nationales, savoir :

- Celle de la fondation de la République, le 1<sup>er</sup> vendémiaire;
- Celle de la jeunesse, le 10 germinal;
- Celle des époux, le 10 floréal;
- Celle de la reconnaissance, le 10 prairial;
- Celle de l'agriculture, le 10 messidor;
- Celle de la liberté, les 9 et 10 thermidor;
- Celle des vieillards, le 10 fructidor.

Art. 2. — La célébration des fêtes nationales de canton, consiste :

- En chants patriotiques;
- En discours sur la morale du citoyen;
- En banquets fraternels;
- En divers jeux propres à chaque localité;
- Et dans la distribution des récompenses.

Art. 3. — L'ordonnance des fêtes nationales en chaque canton, est arrêtée et annoncée à l'avance par les administrations municipales.

Art. 4. — Le Corps législatif décrète chaque année, deux mois à l'avance, l'ordre et le mode suivant lesquels la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire doit être célébrée dans la commune où il réside.

On ne l'oublie pas, nous n'avons souci, dans ce très simple et très rapide exposé, que des événements accomplis dans l'enceinte du Champ de Mars.

A ce titre, la fête de la jeunesse, celle

des époux et celle des vieillards, par suite du caractère qui leur avait été nécessairement imprimé, pourraient ne point trouver leur place ici; nous voulons cependant en dire quelques mots, ne serait-ce que pour mémoire.

Célébrées conformément aux dispositions de la loi, dans les douze municipalités parisiennes, ces trois fêtes ont conservé, d'une manière absolue, la physionomie intime et familiale qui leur convenait.

La fête de la jeunesse, réglée par un arrêté du Directoire exécutif en date du 19 ventôse an IV (9 mars 1796) a eu lieu le 10 germinal (30 mars 1796). Elle avait pour but : 1<sup>o</sup> d'armer les jeunes gens de seize ans qui, aux termes de la loi du 28 prairial an III (16 juin 1795) devaient figurer sur les rôles des citoyens faisant partie de la garde nationale; 2<sup>o</sup> d'inscrire sur les registres des citoyens français ceux qui, ayant atteint l'âge de 21 ans, pouvaient exercer leurs droits civils et politiques; 3<sup>o</sup> de décerner des récompenses aux élèves distingués dans les écoles nationales.

C'est par un arrêté du 27 germinal an IV (16 avril 1796) que le Directoire régla la fête des époux, fixée au 10 floréal (29 avril) et qui eut lieu, en effet, ce jour-là.

Il s'agissait de décerner des couronnes civiques aux personnes mariées qui, par quelque action louable, auraient mérité de servir d'exemple à leurs concitoyens; il s'agissait aussi de rechercher les époux qui, déjà chargés de famille, auraient adopté un ou plusieurs orphelins.

Dans cette fête, dont l'aspect resta partout extrêmement touchant, les vieillards, accompagnés de leurs enfants et de leurs petits enfants, devaient avoir les places d'honneur. Celui de tous les vieillards assemblés qui avait auprès de lui la famille la plus nombreuse, eut pour mission de distribuer les couronnes.

La fête des vieillards eut lieu le 10 fructidor an IV (27 août 1796).

Instruites par l'arrêté directorial du 27 thermidor an IV (14 août 1796) les municipalités devaient désigner, au scrutin, les deux pères de famille, les deux mères, de l'âge le plus avancé et que les infirmités n'avaient pas encore atteints. L'arrêté voulait aussi, et fort justement, que les choix se portassent exclusivement sur ceux qui jouissaient d'une parfaite réputation de probité, de patriotisme et de vertu.

Par un sentiment d'une délicatesse exquise, le Directoire chargeait les jeunes gens les plus dignes, d'orner de feuillages, dès le matin de la fête, la demeure des vieillards choisis par les officiers municipaux.

Les lauréats, couronnés de chêne, de-

vaient recevoir pendant la cérémonie, des mains des jeunes épouses, des corbeilles de fruits et de fleurs.

A Paris, la fête, pleine de fraîcheur et de simplicité, fut délicieuse et telle qu'on n'en vit point de comparable. Elle se termina par une représentation donnée au *Théâtre des Arts*, dont les loges étaient ornées de draperies et de guirlandes de feuillages. On y entendit *OEdipe à Colone* et le *Devin du Village*.

Suivant les termes de la loi de brumaire, la fête de la reconnaissance et des victoires a eu lieu le 10 prairial an IV (29 mai 1796).

Un arrêté du Directoire exécutif, en date du 20 floréal an IV (9 mai 1796), conçu ainsi qui suit, en avait précisé le but :

Le Directoire exécutif, considérant que la fête de la reconnaissance, fixée au 10 prairial prochain par les lois organiques de la Constitution, présente une occasion naturelle d'en témoigner, au nom de la nation française, un gage à ceux qui l'ont le mieux mérité;

Considérant que c'est ce motif qui a déterminé le Corps législatif à fixer, au même jour, par la loi du 18 floréal, la fête des victoires;

Considérant que les quatorze armées de la République n'ont cessé successivement, et chacune à leur tour, de bien mériter de la patrie, et que tout récemment l'armée d'Italie vient de fixer, en quelque sorte, la victoire sous les drapeaux de la République;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le 10 prairial prochain, il sera célébré dans toutes les municipalités de la République, une fête de la reconnaissance et des victoires.

Art. 2. — Les administrations municipales mettront à la célébration de cette solennité, toute la pompe et toute la dignité qu'un objet aussi touchant et aussi remarquable doit suggérer au vrai patriotisme.

Art. 3. — Elles prépareront à l'avance un registre particulier sur lequel seront inscrits les noms de tous les citoyens de leur arrondissement, qui consacrent leur temps et leur vie à la défense de la patrie; elles indiqueront l'armée dans laquelle ils servent; elles rappelleront les victoires que chacune de ces armées a remportées; elles proclameront à haute voix les noms des citoyens qui ont dû participer à la gloire de chacune d'elles.

Art. 4. — Elles pourront faire mention particulière des faits qu'elles auraient à citer en faveur des militaires, généraux, officiers ou soldats, qu'une occasion plus favorable de se signaler aurait fait nommer spécialement. Elles y feront commémoration de ceux que le sort des combats aurait fait glorieusement périr pour la cause de la liberté.

Art. 5. — Elles appelleront à haute voix, les père et mère des défenseurs de la patrie qui se seront signalés et leur donneront un témoignage public de la reconnaissance nationale.

Art. 6. — Elles offriront, autant que faire se pourra, des places distinguées aux pères et mères qui auraient l'avantage de fournir le plus de défenseurs à la patrie.

Art. 7. — Elles donneront une palme à tous les militaires de leur arrondissement qui auront eu l'honneur d'être blessés en combattant; elles leur donneront ou leur feront donner, après avoir proclamé leurs noms, un témoignage de gratitude et de sensibilité.

Cette cérémonie se fera, autant qu'il sera possible, auprès d'une statue de la Liberté, décorée d'une manière analogue, ou d'un autel de la patrie, sur lequel seront posés des trophées ou des branches de laurier, ornées de rubans tricolores.

Des décharges d'artillerie, des chants civiques, des discours oratoires, et des jeux tels que les localités peuvent les comporter, doivent embellir cette solennité.

A Paris, la fête de la reconnaissance et des victoires fut célébrée au Champ de Mars, au centre duquel avait été construite pour la circonstance, une plate-forme de 60 mètres de diamètre et de 4 mètres d'élévation. On y accédait par quatre rampes ayant chacune 20 mètres de largeur et à la base desquelles étaient figurés des lions, symboles de la force, de la générosité et du courage.

Le lieu de la cérémonie était limité par des canons sur leurs affûts.

Le pourtour de la plate-forme était décoré de quatorze arbres auxquels avaient été fixés les trophées et les drapeaux des quatorze armées de la République. Ces arbres étaient eux-mêmes reliés par des guirlandes de feuillages et de fleurs portant des enseignes militaires.

Au centre de la plate-forme, on avait érigé une statue de la liberté appuyée d'une main sur la charte constitutionnelle et élevant de l'autre main « le bonnet de Guillaume Tell » ; derrière cette statue se dressait un arbre plus élevé que les autres, et portant les drapeaux conquis sur l'ennemi par les armées françaises. Au pied de la statue de la liberté, encadrée de trépieds antiques servant à brûler des parfums, devaient prendre place les membres du Directoire entourés des ministres.

A dix heures du matin, des salves d'artillerie annonçaient l'ouverture de la fête.

La garde nationale et l'armée de l'intérieur, avec son artillerie, se rendaient en armes, avec leurs drapeaux, au Champ de Mars, où les autorités constituées avaient été convoquées pour onze heures. A l'Ecole militaire, où s'était rendu le Directoire précédé de sa garde, les ministres et le corps diplomatique, le cortège se forma pour entrer au Champ de Mars.

Quant ce fut fait et que le Directoire eut pris place sur la plate-forme, l'armée divisée en quatorze camps représentant les quatorze armées, commença les évolutions prescrites. On avait pris soin, car c'était surtout à ceux-là qu'il s'agissait de rendre hommage, d'adjoindre à chacun des quatorze camps, un certain nombre de vétérans et de soldats blessés qui, sous la conduite de leurs chefs, avaient mission de présenter au Directoire les drapeaux des quatorze armées, afin qu'il les couronnât.

(A suivre)

Ernest Maindron.

## Les Théâtres

« *Caligula* est la seule œuvre poétique et consciencieuse qui ait paru en 1838. Ecrire six grands actes en vers nous semble une action héroïque par le temps qui court ; de beaux vers bien rythmés, bien rimés, d'une facture cornélienne et d'une saveur tout antique. Nous ne voulons pas dire que ce soit une œuvre sans défaut, mais, à coup sûr, elle méritait, de la part de la critique, un accueil plus bienveillant : des vaudevilles, dont le meilleur ne vaut pas deux vers du prologue, sont accablés d'éloges et portés aux nues ; la critique ne trouve que des objections et des réserves contre un ouvrage d'une valeur et d'une portée littéraire incontestables. »

Ces lignes, extraites du feuilleton de Théophile Gautier, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1838, disent assez que la tragédie d'Alexandre Dumas ne réussit point à son apparition.

Après plus d'un demi-siècle, cette œuvre classique du romantisme, alors en pleine effervescence, en appelle, ayant pour défenseur M. Porel, qui l'a montée avec un goût artistique très sûr, qui en a fait une restitution aussi fidèle que possible de la Rome des premiers Césars. Le prologue, spirituel tableau de la démoralisation romaine, a été, de la part du directeur de l'Odéon, l'objet de soins minutieux.

Une citation de ce prologue : c'est le jeune Lépidas (très bien rendu par Dumény) qui parle. Il sait qu'un délateur a rapporté à Caligula ses paroles imprudentes, et il attend avec calme la vengeance de César, la mort.

Et pourquoi vivrais-je davantage ?

L'homme ne compte pas par les temps accomplis,  
Frères, mais par les jours lumineux et remplis :  
J'ai vu dans les plaisirs ma jeunesse ravie,  
Si bien que j'ai vécu toute une longue vie.  
Laissez-moi donc mourir, mes frères, il est temps :  
C'est un bienfait des dieux de mourir à vingt ans,  
Et de ne pas sentir de nos jeunes années,  
Se sécher à nos fronts les couronnes fanées.  
Aujourd'hui pour jamais si je ferme les yeux,  
Je meurs candide et pur, croyant encore aux Dieux.  
Au bonheur du foyer, à la douce patrie,  
A l'amour consolant, à l'amitié chérie ;  
Tandis qu'en attendant, dépoillé de tout bien,  
Peut-être je mourrais ne croyant plus à rien.

Les actes suivants contiennent aussi des scènes d'un ordre supérieur ; celle dans laquelle Aquila et Stella, convertis au christianisme, veulent mourir ensemble, est d'un puissant effet et se termine par ce coup de théâtre :

AQUILA  
Malheur à toi, César !  
JENIA  
César, malheur à toi !  
AQUILA  
Où nous cacherons-nous pour le tuer ?  
MESSALINE, *apparaissant*  
Chez moi !

Dans Aquila, Paul Mounet, à la diction mordante, superbe de prestance et d'ardeur, soulève de chaleureux applaudissements. Philippe Garnier a bien le masque des Césars, et il rend d'une façon pathétique les terreurs du tyran, aux grondements de tonnerre. Colombey, M<sup>lle</sup> Tessandier, une Messaline tour à tour caressante et cruelle, et M<sup>me</sup> Segond-Weber, se distinguent également à la tête de l'interprétation.

Le premier jugement est infirmé. Cette remarquable manifestation littéraire et artistique obtient un succès mérité.

\*\*\*

Le Palais-Royal avait ouvert la marche des revues avec les *Joyusetés de l'année* qui précédèrent le *Parfum*. Le théâtre Cluny arrive

deuxième avec les *Tripatoouillages de l'année*. « Tripatoouillage » est un néologisme trouvé par le caustique Emile Bergerat, et que l'Académie pourra bien admettre quelque jour dans son dictionnaire.

Les *Tripatoouillages* de Cluny sont dus à la collaboration de M. Milher, du Palais-Royal, et de M. Numès, du Gymnase. Ces deux artistes dramatiques, après avoir, comme auteurs, débuté par des saynètes de cafés-concerts, grandissent et s'affirment. Ils ne furent pas, paraît-il, étrangers aux *Joyusetés de l'année*, bien qu'ils n'aient pas été nommés.

Leur nouvelle revue, pleine de verve et de mots, et de bonne grosse bêtise réjouissante, contient des scènes réussies, parmi lesquelles Paris en grève, l'arrêté du préfet de police sur les chiens et Allard se révélant comme mime. Réussie également les parodies de la *Marchande de Sourires* et de *Roger-la-Honte*, ainsi que la scène du *Parfum*, où M<sup>lle</sup> Ellen-Andrée imite M<sup>me</sup> Céline Chaumont presque à s'y méprendre.

\*\*\*

Du récit fantaisiste de M. Alphonse Daudet, MM. Ch. de Courcy et Henri Bocage ont tiré... une pièce à grand spectacle, pour la Gaité. En qualifiant ainsi leur adaptation, ils indiquent modestement qu'ils ne prétendent pas avoir fait une comédie, voire même un vaudeville de *Tartarin sur les Alpes*. Ils présentent en chair et en os le héros du livre, accomplissant ses exploits au milieu de décors qu'ils supposent peut-être aussi attrayants que les descriptions colorées du narrateur.

Tartarin, ce type du hâbleur méridional, allant conquérir le Mont Blanc, devait avoir pour interprète le regretté Berthelier. Dailly, à qui est échue cette création, ne personnifie pas le Tartarin espéré, mais il joue avec sa grosse bonhomie et sa rouleur bruyante, qui *portent*. Alexandre, Riga, Petit, M<sup>me</sup> Lavigne et Leriche rivalisent de zèle. Une mention spéciale pour Scipion, qui a fait de Costecalde une création des plus amusantes.

On avait d'abord demandé à M. Emile Pesnard deux ou trois airs inédits. Le compositeur de *Tabarin* et du *Capitaine Fracasse* a fini par écrire presque une partition, d'une réelle valeur.

Il va sans dire que la mise en scène constitue un des attraits de cette pièce à grand spectacle.

\*\*\*

La Fronde, que bien des dramaturges ont exploitée, et qui inspira à Jules Lacroix et à Auguste Maquet un opéra pour Niédermeyer, a fourni une opérette pour les Folies-Dramatiques, à MM. Chivot et Duru, lesquels en prennent encore plus à leur aise avec l'histoire que tous leurs prédécesseurs.

Les chroniques du temps ne parlent pas, que nous sachions, d'une petite mercière du quai des Orfèvres, qui aurait été l'âme des troubles qui agitérent la France sous la minorité de Louis XIV. L'intrigue de MM. Chivot et Duru manque d'authenticité, mais elle amuse parfois. M<sup>me</sup> Simon-Girard se fait applaudir comme comédienne et comme chanteuse dans le rôle de M<sup>me</sup> Jabotin, la mercière politique. Gobin est tout simplement étonnant dans M. Jabotin.

Deux débuts heureux dans la *Petite Fronde* : celui du baryton Huguet, doué d'une bonne voix, et celui du ténorino Larbaudière, qui soupire agréablement la romance.

M. Audran a fait souvent preuve de plus d'originalité ; sa musique, néanmoins, contient plusieurs numéros d'une assez heureuse inspiration.

Émile Abraham.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE NON OFFICIELLE

Plus de cinq mille entrées, tel est le bilan de la journée de dimanche dernier. Le succès de cette Exposition s'accroît de jour en jour grâce aux efforts du Comité qui s'ingénie à créer attraction sur attraction pour attirer le public dans les galeries du quai d'Orsay.

La matinée de dimanche a été particulièrement brillante. Le célèbre laryngologue M. Maureth nous a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. On sait que M. Maureth imite avec la plus grande perfection la voix, les intonations et jusqu'aux gestes des enfants dont il a fait une étude approfondie.

M. Maureth était accompagné de la petite Mignot, de l'Ambigu, qui est surprenante dans ses imitations de nos principales artistes de Paris. Le piano était tenu par M. Goublier.

Jeudi, seconde représentation et même succès de M. Maureth.

Mercredi a eu lieu, le premier festival sous la direction de l'habile chef d'orchestre M. Pister. M. Auguez, le chanteur bien connu du public des grandes solennités musicales, s'est fait applaudir dans *Jean de Nazareth*, de Gounod; la *Sérénade du Timbre d'argent*, de Saint-Saëns et dans les *Enfants*, de Massenet.

M. Boullard, de l'Opéra Comique, a exécuté avec un grand talent le solo de hautbois de Haëndel.

La polka de Desormes, *Mertes et Pions*, a été un vif succès pour les deux pistons MM. Lacoste et Bellot.

Nos compliments à l'orchestre

La vacherie du domaine de Longpré a fêté son installation par un lunch offert à la Presse. Quantité d'enfants assiègent chaque jour cette vacherie. Signalons le succès du salon des enfants, la joie de tout un petit monde.

Des expériences de fabrication de cidre ont lieu tous les jours de deux à quatre heures. M. Simon et ses fils, constructeurs à Cherbourg, feront fonctionner leurs nouveaux appareils à broyer les pommes, marchant soit à bras, avec chevaux ou à la vapeur.

Les pommes sont fournies gratuitement par M. Perrot, secrétaire de la Chambre syndicale des marchands de cidre de Paris

Tous les éléments réunis continueront d'assurer le succès de l'Exposition des cidres et d'alimentation générale dont le succès sera bien mérité.

Cette semaine, nous aurons l'inauguration officielle; nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

## L'EXPOSITION DE SAUVETAGE

Le Palais de l'Industrie, qui, depuis quatre mois tient larges ouvertes ses portes, va bientôt les fermer.

L'Exposition de Sauvetage et d'Hygiène annoncée, en effet, sa clôture pour le dimanche 2 décembre.

Cette clôture, qui devait avoir lieu dimanche prochain, est reculée de huit jours, car la foule des visiteurs est chaque jour si nombreuse, que la direction des Bâtiments civils a complaisamment accordé ce supplément d'une semaine, certaine qu'elle était de satisfaire et d'intéresser le public.

Le rôle de l'Exposition de Sauvetage a été largement rempli, car, à côté des mille distractions profanes, si j'ose dire, telles que les ascensions de Blondin, les exercices du professeur Reddish, les joutes, le carrousel nautique, la pantomime aquatique, les visiteurs trouvaient toute la série des engins de sauvetage sur terre et sur eau, — ils se familiarisaient avec les moyens de secours, — comprenant ce que les principes d'hygiène, savamment étudiés et habilement pratiqués, peuvent amener d'heureux résultats sur la santé de l'homme et même sur la prolongation de sa vie.

Aussi le visiteur qui, le plus souvent, ne se rendait au Palais de l'Industrie que pour passer quelques heures agréables, à écouter de l'excellente musique et à assister à une fête des yeux, recevait sans qu'il s'en doutât quelque leçon d'hygiène qui peut servir le lendemain à sauver la vie d'un être cher ou du moins à alléger ses souffrances. Aussi doit-on proclamer bien haut, devant les résultats atteints, que cette exposition a été non-seulement une œuvre intéressante mais encore une œuvre humanitaire pleine de grandeur.

Durant cette dernière semaine, le flot des entrées va doubler, nous en sommes convaincus, chacun voudra visiter ou revoir ce magnifique bassin, qui a permis de réaliser en pleins Champs-Élysées ce rêve de la grande navigation, les salles si pittoresques de la dégustation, la galerie des machines, le jardin suspendu, le diorama de M. Ludovic Durand, le peintre éminent, qui n'a jamais mieux rendu l'illusion de la réalité que dans son « Drame en mer », les salles d'hygiène avec la reproduction du laboratoire du dix-septième siècle, à côté de la pharmacie modèle de nos jours, etc., etc.

Hier vendredi, comme vendredi prochain, grand festival-concert-pittoresque avec soli et chœurs, sous l'habile direction de M. Ch. de Sivry.

Ce soir, samedi, dans la salle des Fêtes du Grand-Hôtel, a lieu le banquet offert par les membres du jury et les exposants à M. Paul Nicole qui a conçu, organisé et dirigé cette exposition avec une activité et une intelligence dignes des encouragements les plus élevés.

Plumes métalliques Blanzly Poure et Co  
Voir à la dernière page

## Champagne Ch. Farre, Reims

Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

### Revue Financière

La tenue du marché a été satisfaisante pendant toute la semaine et se maintiendra bonne encore pendant les bourses qui vont suivre. Sur notre place, on n'a plus à lutter, comme précédemment, contre l'influence défavorable des cotes décourageantes que n'ont cessé de nous envoyer les marchés allemands pendant quelque temps. On est revenu, en effet, à Berlin, à beaucoup plus de calme et à une appréciation plus sincère de la situation générale. Les tendances se sont également modifiées dans un sens favorable à Vienne, à Francfort et à Londres.

Dès lors, la spéculation a pu poursuivre à sa guise le mouvement ascensionnel qu'elle préparait de longue main. L'état de lourdeur dont se trouvaient empreintes les principales places de l'Europe ayant disparu, il n'y avait, en effet, plus d'obstacle au développement des bonnes dispositions qui n'attendaient que le moment favorable pour se faire jour.

Les transactions, ainsi que nous l'avions prévu, ont pris plus de consistance: elles iront en augmentant au fur et à mesure que nous approcherons des derniers jours de l'année.

L'amélioration sensible qui s'est produite pendant les derniers huit jours dans l'état de notre marché est donc de bon augure pour son avenir.

×

Voici comment se sont négociés les Rentes françaises, en dernier lieu, sur nos deux marchés:

A terme, le 3 0 0 est à 83 30, l'amortissable se négocie à 86 10 et le 4 1 2 0 0 est à 104 40.

Au comptant, on négocie le 3 0 0 à 83 15, l'amortissable à 85 90 et le 4 1 2 0 0 à 104 25.

Les primes pour la fin du mois ont un courant d'activité satisfaisant. On négocie dont 25 avec 17 centimes et dont 50 avec 10 centimes d'écart.

Les Consolidés anglais sont faibles à 96 1/2.  
Le 4 0/0 hongrois s'échange à 85 25.  
Le 3 0/0 italien se négocie à 96 85.  
Le Turc fut 15 40: l'Égypte s'échange à 410.  
L'Extérieure espagnole se traite à 73 20; le 4 0/0 autrichien fait 91 60.  
Les fonds russes sont fermes: on échange à 86 55 le 4 0/0 1889 et à 99 l'emprunt 1884.

X

Les valeurs de crédit ont eu une attitude aussi ferme que celle de nos Rentes.

La Banque de France se négocie à 3980.  
Le Crédit Foncier jouit toujours d'une bonne fermeté: l'action de cet établissement s'inscrit à 1870

Les obligations foncières et communales sont fermes: les obligations à lots 1879 se négocient sur les cours de 476; les obligations 1880 se tiennent sur les cours de 470 et les obligations 1885 sur les cours de 495. La cote de ces valeurs n'éprouve que des variations peu sensibles. Pour toutes ces valeurs, les tirages de lots ont lieu six fois par an. Ils conserveront la même importance jusqu'à la fin de la période d'amortissement. C'est dire que les chances augmenteront en importance, puis qu'elles s'exerceront toujours de la même façon sur un nombre décroissant d'obligations. A la suite des nombreux remboursements qui ont lieu chaque année, le nombre des numéros concurrents diminue, tandis que le nombre des numéros gagnants reste toujours le même.

Les emprunts à lots 3 0/0 de la ville de Paris sont au pair ou au-dessus du pair, bien qu'ils ne participent qu'à quatre tirages par an.

On est fondé à prévoir que le pair de 500 fr. sera également atteint par les obligations 3 0/0 à lots du Crédit Foncier, lorsque les tirages auront fonctionné pendant un certain temps.

Ces valeurs sont, dès maintenant, très bien classées. Au point de vue des garanties, elles rivalisent avec les rentes et les obligations des chemins de fer. Elles ont leur place indiquée dans tous les portefeuilles judicieusement aménagés.

Le Bon à lots se négocie sur les cours de 115 fr. Le Bon Algérien est demandé à 107 fr. et doit niveler ses cours avec le précédent, les garanties et les avantages étant les mêmes pour l'un que pour l'autre.

Le Bon de la Presse est à 20 fr. 25.  
La Banque de Paris est à 900; la Banque Ottomane cote 528,75; la Banque d'escompte s'échange à 537,50; on relève le Crédit lyonnais à 615 et la Société générale à 472,50.

X

Les actions du canal de Panama ont bénéficié pendant cette semaine d'une très notable reprise, réalisant ainsi les prévisions que nous formulions dans notre précédente revue sur une prochaine amélioration des cours.

Les résultats ont même dépassé notre attente, puisque de 250 fr. ces titres se sont élevés à 265 fr. sous l'influence des départs toujours élevés que les vendeurs ont eu à payer pour conserver leur position à la baisse.

A cette liquidation de quinzaine, le départ a été encore de 4 fr. 50.

Les vendeurs sont incorrigibles: les leçons répétées qu'ils reçoivent à chaque liquidation ne les amendent pas. La louable confiance des porteurs de titres de Panama pourrait bien cependant leur porter ce qu'on nomme vulgairement le coup du lapin. D'autant plus qu'actuellement, les acheteurs, par les départs successifs qu'ils ont touchés peuvent délier n'importe quelle baisse, convaincus d'autre part qu'ils la regagneront bien et avec usure.

Quant aux obligations à lots de Panama, elles sont très bien tenues.

Ces titres qui échappent à la spéculation à terme ne se ressentent que par contre-coup des manœuvres des adversaires de cette belle entreprise.

Le troisième versement s'est effectué avec régularité et les libérations totales par anticipation sont, paraît-il, fort nombreuses. Les obligataires touchent ainsi l'intérêt de leur argent tous les six mois, tout en participant, sans s'occuper des versements aux merveilleux tirages, dont le plus prochain aura lieu le 15 décembre. En somme les obligations à lots s'écoulent et se classent.

Le voyage de MM. Ferdinand et Charles de Lesseps aura été très profitable non seulement à l'entreprise mais aux intéressés mêmes, qu'il s'agissait de mettre en garde contre toutes les attaques des adversaires du canal.

Nous sommes persuadés qu'il aura les plus heureuses conséquences.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION  
G. ROBERT  
16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL: 6, rue Auber, Paris  
BUREAUX SPÉCIAUX: Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET: 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille: Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.

Adresser les demandes: 6, rue Auber, PARIS.

## SÉCURITÉ, ÉLÉGANCE, ÉCONOMIE LE FLAMBOYANT



Breveté en France et à l'Étranger  
Dipl. d'honneur 1888

SEUL POÈLE

POSSÉDANT

UNE CLÉ DE SÉCURITÉ

ET BRULANT

Charbon — Anthracite  
et Coke n° 1

Téléphone n° 6121

ROSSIGNOL

70, Rue de Bondy (Porte St-Martin) PARIS

Le prix de ce Poêle nickelé est de 100 francs

MAISON DE VENTE:

17, Boulevard Montmartre



Veilleuses Françaises

FABRIQUE à la GARE  
JEUNET Fils, Sucr

Toutes nos boîtes partent en titrer se  
JEUNET, inventeur

Demander nos veilleuses chez tous les commissionnaires, épiciers, quincailliers.

H. MICOLON à Firminy. Echelas en  
acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

HUILES ET GRAISSES pour éclairage et  
graissage VERDIÈRE, CAEN ET C<sup>ie</sup>.  
plaine Saint-Denis.

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

SEYMOUR WADE

AGENT OFFICIEL

Pour le Catalogue général Officiel

ET

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Blomfield-House London-Wall

LONDON E. C.

CHAMPAGNE  
S<sup>t</sup>-MARCEAUX, REIMS

DEPOTS: Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Cauter

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris



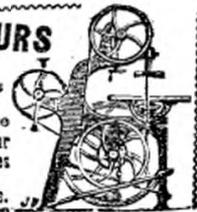
ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

GRANDE BRASSERIE  
DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur

OUTILLAGE D'AMATEURS  
ET D'INDUSTRIES  
SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
TOURS de TOUS SYSTEMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 300 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 85 CENTIMES  
TIERSOT, 18, r. des Gravilliers, Paris.



# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**GELLE FRÈRES**, Gainiers, rue  
Barbette, 11 bis,  
Paris. — Spécialité d'Étalages pour expositions,  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin,  
drap, feutre, etc., etc. — Téléphone.

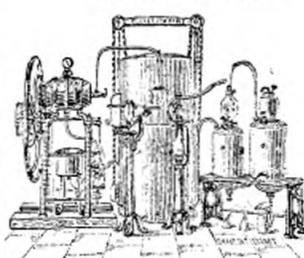
**ALA MAISON DE CONFIANCE**, Horlogerie  
A. BARTHET, à Besançon  
Rem. Argent, chev. arg. 8 rubis pour Hommes  
12 Remontoirs Or simili, indéfranchissables  
gar. p' Hommes et Dames. Env. c. mand.-poste Catalogue f<sup>o</sup>.

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
**Huile à brûler**  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or  
**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

Raffinerie et Trituration de Soufre  
MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFFRÉES  
**L. CHAMBON Fils**  
Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE  
MAISON MÉDAILLÉE

### APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES  
Paris 1887



GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

## GRANDE DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

### LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

## PHILIPPART FRÈRES

181, Rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

**ACCUMULATEURS**

E. P. S.

## FAURE-SELLON-VOLCKMAR

Fournisseurs des Ministères de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce,  
du Théâtre National de l'Opéra et des Théâtres de Paris,  
de Lyon et de Montpellier, des Usines, Grandes Administrations, etc.

DIPLOMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883 — Indes et Colonies..... 1886

MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885 — Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain'-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

**CACAO VAN HOUTEN**

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epicerie et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**C. J. VAN HOUTEN & ZON, à Weesp (Hollande).**



**POELE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
**HYGIÈNE — SÉCURITÉ**  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.



**BLANZY, POURE & C<sup>ie</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
10, r. de la Coutte-d'Or. PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. STE COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Huroldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR	Envoi de Devis et Spécimens Prompte exécution des mémoires.	BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION
---	---	---

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : **Warnery Frères, Paris.**

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>o</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRÉLAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

B<sup>T</sup>ÉS  
SGDG

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION,** Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.

### ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Causerie sur les travaux.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron*.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

L'Administration de l'Exposition universelle de 1889 appelle de la manière la plus pressante l'attention des exposants sur la nécessité absolue de lui retourner, sans aucun retard, la formule imprimée que chacun d'eux reçoit en même temps que son certificat d'admission, pour l'insertion de son nom au Catalogue général officiel.

L'Administration fait remarquer aux exposants admis dans plusieurs classes, qu'il est nécessaire de ne pas attendre la réception de tous les certificats d'admission à ces classes, pour retourner les formules qui doivent constituer le catalogue. Il faut, au contraire, que ces formules parviennent à la Direction isolément et par envois successifs.

La Commission de l'Exposition chargée de préparer le concours des marches militaires a choisi hier le morceau *imposé*.

Il n'y a pas eu de premier prix.

Le second prix, à l'unanimité, a été accordé à M. Pierné, prix de Rome.

La commission du congrès international agricole s'est réunie à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Gomot, ancien ministre de l'agriculture, pour arrêter le programme des congrès et conférences de l'Exposition de 1889.

Elle a décidé que les sujets à traiter seraient : 1<sup>o</sup> des institutions de prévoyance et d'assistance dans les campagnes; 2<sup>o</sup> du cadastre et de la réunion des parcelles; 3<sup>o</sup> des baux à ferme et des plus-values.

Un questionnaire formulé dans ce sens sera envoyé à toutes les sociétés agricoles.

Le ministre du commerce a fait approuver, en principe, par le conseil, que la vente des tabacs étrangers serait autorisée dans l'enceinte de l'Exposition de 1889, mais sous la réserve que le ministre des finances prendrait toutes les mesures nécessaires pour empêcher la fraude.

M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation, s'est rendu, dimanche dernier à Caudry (Nord), il était accompagné de M. Binot, secrétaire de la classe 34.

Le directeur général désirait terminer sur place, l'organisation de l'importante exposition collective des fabricants de tulles, de dentelles et de guipures de ce centre industriel.

Dès aujourd'hui la direction générale de l'exploitation est en mesure de déclarer que toutes les classes de la section française ont leur nombre d'exposants totalement rempli et que l'organisation est entièrement prête.

A la suite des accidents dont nous avons parlé et qui se sont produits sur les façades du palais des arts libéraux, des experts viennent d'être nommés, qui devront établir la part de responsabilité des entrepreneurs et de l'administration.

Les travaux d'installation marchent avec une grande rapidité. N'étaient certaines difficultés de formes soulevées par l'administration de l'octroi de la ville de Paris, les ponts roulants de la galerie des machines auraient leurs poutres posées depuis déjà plusieurs semaines. L'administration espère que le directeur de l'octroi se décidera prochainement à appliquer avec moins de rigueur les règlements et que les décrets et arrêtés concernant l'Exposition seront élargis dans la mesure du possible.

M. de Dramard, président de la Société des Arts de Paris, vient d'être nommé membre du comité d'organisation du Congrès international des Architectes à l'Exposition universelle de 1889.

*Concours et Festivals des Orphéons.* — Les sociétés chorales, appartenant aux divisions d'excellences, divisions supérieures, ainsi qu'à la première division, sont admises à ce concours, de mêmes que celles qui ont obtenu au moins un second prix dans la deuxième division et celles qui ont obtenu un

premier prix dans la première section de la troisième division.

Les adhésions devront être envoyées à la Direction générale de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889, avenue de La Bourdonnais, 16, avant le 10 janvier 1889, terme de rigueur.

*Concours et Festivals des Harmonies et des Fanfares.* — Les Harmonies et Fanfares, appartenant aux divisions d'excellences, divisions supérieures et à la première division qui ont le diapason normal, sont admises à ce concours.

Les adhésions devront être envoyées à la Direction générale de l'Exploitation de l'Exposition universelle de 1889, avenue de La Bourdonnais, 16, avant le 20 janvier 1889, terme de rigueur.

La tour Eiffel a, depuis jeudi, atteint la hauteur de deux cents mètres.

Elle dépasse donc de trente et un mètres le monument le plus élevé du globe, qui est l'obélisque de Washington et qui mesure cent soixante-neuf mètres.

Actuellement, les côtés latéraux de la plate-forme ont dix-sept mètres. Ils seront de dix mètres quand la Tour sera terminée, non compris le balcon en saillie qui aura quatre mètres de largeur.

Malgré la hauteur exceptionnelle à laquelle ils travaillent, les ouvriers ne se trouvent pas incommodés et aucun accident ne s'est produit depuis qu'on a dépassé la seconde plate-forme.

### Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a l'honneur de rappeler aux artistes étrangers, qui désirent prendre part à l'Exposition universelle, qu'ils doivent s'adresser pour l'admission de leurs œuvres aux commissariats généraux ou aux comités nationaux institués dans leurs pays.

Les artistes dont le pays n'est pas représenté par un commissariat général ou par un comité national peuvent toujours adresser leurs demandes au commissariat spécial des Beaux-Arts (Palais des Champs-Élysées, porte I).

Ils sont informés, en outre, qu'afin de leur faciliter la présentation des œuvres à l'examen du jury spécial, primitivement fixée du 5 au 20 décembre, est reportée du 5 au 20 janvier.

Les ouvrages devront être remis franc de port, au Palais des Champs-Élysées, à l'époque indiquée.

Chaque artiste devra déposer en même temps une notice contenant ses nom et prénoms, sa nationalité, le lieu de sa naissance, la mention de ses titres et celle des récompenses obtenues par lui aux expositions universelles, enfin le sujet et les dimensions de ses ouvrages (cadre compris).

Des formules de ces notices seront adressées, par le commissariat spécial des Beaux-Arts, aux artistes qui en feront la demande.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Autriche-Hongrie.

Le comité austro-hongrois s'est rendu lundi auprès de M. Georges Berger, directeur général de l'exploitation pour lui annoncer que l'emplacement mis à sa disposition par l'administration était actuellement réparti entièrement entre les différents exposants de l'Autriche-Hongrie.

Il est à regretter, ont déclaré les membres du comité, que l'espace réservé ne soit pas plus important car les demandes arrivent chaque jour très nombreuses et ne peuvent être que refusées désormais.

Quelques journaux ont annoncé qu'un grand nombre d'exposants appartenant à la nationalité allemande avaient réussi à se faire inscrire, sous des noms d'emprunt, dans la section d'Autriche-Hongrie, à notre exposition prochaine. Ces allégations sont inexactes. M. Georges Berger vient de recevoir du président du comité austro-hongrois une lettre qui les dément absolument.

### Équateur.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, vient d'être informé que l'Équateur prendra part à l'exposition de 1889. M. Ballen, consul général à Paris, a été désigné par son gouvernement en qualité de commissaire.

Une souscription publique ouverte à Guayaquil, pour réunir les fonds nécessaires à cette exposition a produit une somme de 50,000 francs.

### Le Cap.

M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé par une dépêche du consul de France au Cap que les directeurs des mines de diamants Kimberly viennent de se constituer en comité indépendant pour leur participation à l'Exposition de 1889.

C'est un de nos compatriotes, M. de

Montmort, établi depuis longtemps dans le pays, qui va venir à Paris représenter ces exposants.

La valeur des diamants destinés à l'Exposition est de 50,000 livres sterling, somme équivalente à 1,250,000 francs, non compris un diamant de 432 carats, estimé à plus de 500,000 francs.

### Japon

M. J. Reynaud vient d'être nommé, par le gouvernement japonais, commissaire honoraire à l'Exposition universelle de 1889.

## CAUSERIE

### Les Travaux

J'ai déjà parlé des céramistes, des sculpteurs, des modelers, des staffistes, qui exécutent les superbes plans de M. Formigé pour les deux palais des Arts. Je vous ai dit quels arts industriels, nouveaux pour ainsi dire, se sont développés pour la mise en lumière de ces plans. Aujourd'hui, c'est le tour d'une matière qui, elle aussi, depuis dix ou quinze années, prend une grosse place dans la construction moderne.

Les bétons agglomérés, système Coignet, rendent les plus grands services dans les pays où le sable est abondant. La masse de ce béton se distingue par ce fait que, de part en part, elle est d'une égale consistance, que son grain est aussi fin au centre qu'à la surface et qu'elle n'offre pas, comme les ciments ordinaires, des surfaces lisses recouvrant un pudding de cailloux.

Les cailloux sont bannis de cette composition et, seul, le sable y est mélangé, selon les destinations, et dans des proportions diverses, à de la chaux additionnée de ciment de Portland, ou de chaux éminemment hydraulique, comme celle du Teil.

Je n'ai pas à rentrer ici dans les détails du dosage et de la fabrication du béton aggloméré de Coignet. Qu'il me suffise de dire qu'on y met fort peu d'eau pour ne pas noyer la chaux ou le ciment : qu'un mélange énergique assure l'égale répartition de la matière agglomérante et son contact, intime pour ainsi dire, avec chaque grain de sable ; et que toutes les molécules sont rapprochées par des chocs répétés et par une puissante compression.

Les bétons agglomérés offrent des avantages considérables, comparés aux maçonneries ordinaires : tant au point de vue de la résistance à l'écrasement qu'à celui de la résistance à l'usure.

Étant de nature homogène de part en part, il ne peut pas se produire, sous l'influence des intempéries, des gelées surtout, de séparations entre des parties de consistance différente, comme il arrive dans le ciment où, parfois, la partie lisse se sépare du pudding de cailloux qu'elle recouvre.

Avec le béton Coignet, on fabrique des

pierres artificielles qui font merveille au point de vue de la durée et de l'économie.

\*\*\*

M. Formigé a appliqué le béton aggloméré aux constructions extérieures, telles que les balustrades qui couronnent les talus en gazon entourant le grand jardin et les perrons qui feront communiquer le sol des galeries avec les jardins situés en contre-bas.

Il y aura huit perrons de 31 mètres de longueur : les autres sont de 14 mètres. Chaque escalier sera formé de 10 marches de 16 centimètres. Ces escaliers seront encadrés par des limons en béton aggloméré. Deux d'entre eux seulement, ceux qui seront situés des deux côtés de la fontaine monumentale, recevront des rampes en balustrade et seront divisés au milieu de leur hauteur par un terre-plein.

Tout cela sera en béton aggloméré. La plupart de ces escaliers étant aujourd'hui en place, on peut en apprécier la netteté de leurs arêtes et la beauté des grains de ces pierres artificielles.

Ces masses pesantes reposent sur des bases solides formées de pilotis reliés par des fers à T. Ces vigoureuses armatures sont recouvertes de béton aggloméré fait sur place et formant déjà gradins, pour recevoir les marches en pierres artificielles apportées toutes faites.

Les balustrades sont également en béton Coignet, avec cette différence cependant que les escaliers sont en béton gris et que le béton des balustrades est coloré en jaune.

Ces magnifiques balustrades, si bien conçues et dessinées par M. Formigé, si bien exécutées sous la direction de M. Ducolombié, sous-inspecteur, sont une œuvre colossale. Il y en a sur une longueur d'environ 650 mètres.

Les fondations des balustrades sont pareilles à celles des escaliers.

La masse de béton des balustrades étant d'environ 2,200 kilogrammes par mètre cube, et quatre mètres courants de balustrade formant environ un mètre cube, on peut dire que les balustrades ont absorbé près de 150 mètres cubes de béton pesant près de 350,000 kilogrammes. Et les escaliers en ont absorbé autant bien certainement. On voit par ces chiffres quel immense travail a été accompli pour encadrer convenablement les jardins placés entre les deux Palais des Arts.

S'il avait fallu exécuter ces balustrades en bonne pierre, non gélive, elle eût coûté, fondations et terrassements non compris, de 125 à 130 fr. le mètre courant, tandis qu'elle revient à 45 francs en béton aggloméré. Vous voyez d'ici l'économie réalisée.

\*\*\*

M. Edmond Coignet, ingénieur civil, fabricant de bétons agglomérés, a l'entreprise de la construction de la fontaine monumentale

tale qui ornera le Jardin de l'Exposition. Les fondations et la construction brute de ce monument colossal étant à peu près en place, je crois devoir vous décrire les dessous gigantesques qui, plus tard, disparaîtront, le public ne devant voir que la belle fontaine qu'ils sont appelés à supporter.

Ces constructions ont pour fondation des puits remplis de béton ordinaire, de cailloux et de chaux. Les rigoles sont remplies de meulière et de mortier de chaux. Les murs latéraux sont également formés de ces matériaux ordinaires.

Sur ces bases, s'élèveront de vastes chambres, qui seront utilisées pour l'éclairage électrique des pièces d'eau. Ces chambres seront recouvertes par des voûtes d'arête en béton aggloméré. Le fond, ou cuvette des bassins, sera exécuté en béton malaxé sur place. Les ouvriers sont en train de poser ces fonds. Les puits et les margelles des fontaines seront en pierres artificielles apportées.

Pour vous donner une idée du travail sur lequel reposera l'œuvre d'art conçue et exécutée par MM. Formigé et Coutan, je vous dirai que l'on a enlevé 4,500 mètres cubes de terre pour en loger les fondations; que ces fondations ont absorbé 300 mètres cubes de maçonnerie de béton de cailloux; 600 mètres cubes de meulière et de mortier de chaux; 4,500 mètres cubes de béton aggloméré fabriqué sur place, et 260 mètres cubes de pierres artificielles en béton aggloméré apporté des ateliers de M. Coignet.

\*\*\*

Tout près de la grande fontaine, s'élèvera un élégant pavillon dessiné par M. Formigé, et, comme les autres travaux en béton, exécuté sous la surveillance de M. Duclombié. Le rez-de-chaussée de ce pavillon sera occupé par l'exposition des produits de M. Coignet. On y verra des mosaïques défiant l'antique, des colonnes, des pilastres, des statues, des consoles, des carrelages de tous dessins et de toutes couleurs, des balustrades, des vases, des tuyaux et conduites, etc., etc.

M. Coignet est également chargé du peron d'accès monumental du Palais de l'Hygiène, à l'Esplanade, et des dallages en mosaïque de marbre de ce palais.

Il est en train de confectionner deux cents tables en mosaïque pour M. Gruber.

Il ne faut pas omettre que c'est lui qui a fourni 5,000 mètres de tuyaux, variant du diamètre de 30 centimètres à celui de 60 centimètres, formant la canalisation souterraine qui règne sous le sol du Champ de Mars.

Au Trocadéro, M. Coignet fournit les pierres de couronnement des murs de 45 serres.

C'est une œuvre que tout cela: et je crois que c'est un devoir d'en montrer l'importance et la grandeur aux lecteurs du *Bulletin officiel*.

\*\*\*

Le moment n'est pas arrivé pour vous parler de la fontaine monumentale. J'attends, pour le faire, que cette grande œuvre artistique soit plus avancée encore. Mais je puis vous dire quelque chose de l'atelier ou elle s'exécute :

L'atelier de M. Coutan, une grande maison en planches, longue d'environ vingt-cinq mètres et d'une dizaine de mètres de hauteur, a été installé à pied d'œuvre, à côté des fondations qui doivent supporter la Fontaine monumentale.

C'est un atelier spacieux où règne en ce moment une activité fébrile et tout peuplé de statues géantes.

On y voit quinze grandes figures en voie de modelage ou prêtes pour le moulage en plâtre: la fontaine en comptera vingt-quatre, dans son ensemble de motifs.

A côté de ces figures les modèles qui posent donnent la sensation d'être lilliputiens. Pensez donc! A côté de figures de 3<sup>m</sup>60 à 4 mètres de hauteur, et pesant chacune plus de 3,000 kilos. Qu'est, auprès de cela, le fameux géant exhibé aux Montagnes Russes du boulevard des Capucines? Il fait pitié avec son poids de 150 kilos!

Chaque statue absorbe plus de 150 pains de terre de 18 kilos chaque. Mais je m'arrête ici; afin de ne pas empiéter sur la description que j'aurai à faire dans quelque temps, lorsque le moment sera venu.

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1791-1889

XVII

Carnot, président du Directoire, se leva alors et prononça l'un de ses plus beaux discours.

..... Vous, à qui la France a dû sa régénération politique, philosophes courageux dont les écrits ont préparé la révolution, limé les fers de l'esclavage et atténué de longue main les fureurs du fanatisme;

Vous, citoyens, dont le bras intrépide a effectué cette heureuse révolution, fondé la République et lutté depuis sept ans contre le crime et l'ambition, le royalisme et l'anarchie;

Vous tous enfin qui travaillez à rendre la France heureuse et florissante, qui l'illustrez par vos talents, qui l'enrichissez de vos découvertes, recevez le témoignage solennel de la reconnaissance nationale.

Recevez-le surtout, armées républicaines, vous dont tout rappelle la gloire et les succès. C'est vous qui nous avez défendus contre dix rois coalisés, qui les avez chassés de notre territoire, qui avez reporté chez eux les fléaux de la guerre; vous n'avez pas seulement vaincu des hommes, vous avez surmonté tous les obstacles de la nature, vous avez triomphé des fatigues, de la faim, des hivers.

Quel spectacle pour les peuples, et quelle terrible leçon pour les ennemis de la liberté! Une république naissante armée des enfants pour défendre son indépendance; rien ne peut

retenir leur impétuosité; ils traversent les fleuves, forcent les retranchements, gravissent les rochers. Ici, après une foule de victoires, ils reculent nos limites jusqu'aux barrières que la nature nous a données, et poursuivant sur les glaces les débris de trois armées, vont d'une nation opprimée et ennemie faire un peuple libre et allié; là ils vont exterminer des hordes de traîtres et les brigands vomis par l'Angleterre, punissent les chefs coupables et rendent à la République des frères trop longtemps égarés; ici, franchissant les Pyrénées, ils se précipitent de leur sommet, renversent tout ce qui s'oppose à leur élan et ne sont arrêtés que par une paix honorable; là, escaladant les Alpes et l'Apennin, ils s'élancent à travers le Pô et l'Adda; l'ardeur du soldat est secondée par le génie et l'audace des chefs; ils conçoivent avec profondeur, ils exécutent avec énergie, tantôt disposant de leurs forces avec calme, tantôt se précipitant au milieu des dangers à la tête de leurs frères d'armes....

Mais ne voyons-nous pas dans cette enceinte même une portion de ces braves défenseurs? Vainqueurs des ennemis extérieurs de l'Etat, ils sont venus réprimer des ennemis intérieurs et maintiennent au-dedans la République qu'ils ont fait respecter au dehors. N'y voyons-nous pas encore ces vénérables guerriers blanchis sous les armes, ceux que d'honorables blessures forcent à un repos prématuré et dont nous apercevons d'ici l'asile? Avec quel plaisir nos yeux se reposent sur cette intéressante réunion! Avec quelle douce émotion nous contemplons ces fronts victorieux.

Pourquoi ne nous reste-t-il plus que votre souvenir, héros morts pour la Liberté! Vous vivez du moins à jamais dans nos cœurs; vos enfants nous seront chers. La République acquittera sur eux ses dettes envers vous; et nous venons payer ici la première en proclamant votre gloire et sa reconnaissance.

Armées républicaines, figurées dans cette enceinte par une portion de vous-mêmes, phalanges invincibles dont j'aperçois de tous côtés les trophées, dont j'entrevois dans l'avenir les nouveaux succès, avancez et recevez les couronnes triomphales que le Peuple français nous ordonne d'attacher à vos drapeaux.

A ce moment, au milieu de l'émotion la plus généreuse, au milieu des acclamations du peuple et de l'armée elle-même, successivement et dans un ordre parfait, s'avancèrent les camps représentant les quatorze armées.

Le Directoire, saluant en eux à la fois le passé et l'avenir, couronna les drapeaux.

Quand cette cérémonie, admirable par son but autant qu'utile par ses effets fut terminée, le Directoire se retira et abandonna le Champ de Mars à la foule. Alors, furent organisés des jeux et des danses qui ne prirent fin que le lendemain de ce grand jour.

Fête de l'Agriculture, le 28 juin 1796.

La fête de l'Agriculture a été célébrée le 10 messidor an IV (28 juin 1796).

Le 24 prairial précédent (12 juin 1796), un arrêté du Directoire en avait fixé le programme, qui s'appliquait non-seulement à Paris, mais encore à toutes les grandes villes dans lesquelles la fête pouvait être dignement célébrée, sous la direction des administrations centrales :

Le Directoire exécutif, considérant que si

L'Agriculture est le premier des arts. c'est surtout dans une République, assise sur un vaste territoire, qu'elle seule peut assurer la liberté d'un peuple et le soustraire à la dépendance des peuples voisins; qu'elle est la source première et inépuisable de la prospérité publique et de la richesse nationale; qu'en substituant les jouissances vraies de la nature aux besoins factices du luxe et de l'oisiveté, elle maintient la simplicité et la pureté des mœurs; considérant enfin que l'oubli des honneurs publics que mérite l'Agriculture, est une marque certaine de l'esclavage et de la corruption du peuple, arrête :

Art. Ier. — La fête de l'Agriculture, fixée au 10 messidor par la loi du 3 brumaire, sera célébrée dans tous les cantons de la République, avec tout l'éclat que les localités pourront permettre.

Art. II. — Les administrations municipales sont chargées des dispositions à faire à cet égard.

Art. III. — Les administrateurs, le commissaire du Directoire exécutif, les autorités constituées, la garde nationale sédentaire et en activité, enfin tous les citoyens et citoyennes, convoqués au son du tambour et des fanfares, se rangeront en ordre sur la place publique.

Art. IV. — A quelques pas devant l'autel de la patrie, on placera une charrue ornée de feuillages et de fleurs, et attelée de bœufs ou de chevaux. Dans les communes où l'on pourra se procurer un char, il suivra la charrue et sera surmonté d'une statue de la liberté, tenant d'une main une corne d'abondance, et montrant, de l'autre, les ustensiles de labourage entassés sur le devant du char.

Art. V. — La charrue sera précédée d'un groupe de vingt-quatre laboureurs, choisis parmi les plus anciens du canton et recommandables par la constance et le succès de leurs travaux; ils seront précédés de leurs femmes et de leurs enfants. Tous tiendront, d'une main, un des ustensiles de labourage et, de l'autre, un bouquet d'épis et de fleurs; les chapeaux seront ornés de feuillages et de rubans tricolores.

Art. VI. — L'administration municipale désignera celui des laboureurs dont l'intelligence, la bonne conduite et l'activité auront mérité d'être proposés pour exemple; son nom sera proclamé à haute voix et pendant toute la cérémonie, il sera placé à côté du président.

Art. VII. — Le Président prononcera un discours analogue à l'objet de la fête.

Art. VIII. — Au son d'une musique instrumentale, entremêlée d'hymnes, le cortège s'avancera dans la campagne et se rangera en ordre dans un champ, dont la municipalité pourra disposer.

Art. IX. — Les laboureurs se mêleront parmi les citoyens armés et, à un signal donné, ils feront l'échange momentané des ustensiles de labourage contre les fusils.

Art. X. — Au son des fanfares et des hymnes, le président enfoncera dans la terre le soc de la charrue et commencera un sillon.

Art. XI. — Les laboureurs rendront les fusils, ornés d'épis et de fleurs, et reprendront leurs ustensiles au haut desquels flotteront des rubans tricolores.

Art. XII. — Le cortège reviendra sur la place publique: le président et le laboureur, honoré du prix, déposeront sur l'autel de la Patrie tous les ustensiles et les couvriront d'épis, de fleurs et de diverses productions de la terre. Cette cérémonie se fera également au son des fanfares et des chants.

Art. XIII. — La fête sera terminée par des danses.

A Paris, la fête de l'Agriculture eut un

éclat extraordinaire; elle eut lieu au Champ de la Réunion ou Champ de Mars. A l'occasion de cette fête, la statue de la Liberté, élevée lors de la cérémonie du 10 prairial, était couronnée de fleurs. Le tertre où l'autel de la Patrie sur lequel elle reposait avec deux renommées, était décoré d'instruments aratoires reliés entre eux par des guirlandes de feuillages. Des amphithéâtres, de forme circulaire, s'attachant au tertre et s'appuyant sur les talus qui bordaient le Champ de Mars, avaient été construits pour recevoir les corps constitués ou les hauts fonctionnaires publics.

Le cortège se forma à l'Ecole militaire, à onze heures; il apparut, précédé d'un fort détachement de cavalerie, de tambours, de fifres et de tambourins et d'un corps de musique.

Venaient ensuite des enfants des deux sexes, vêtus de blanc, couronnés de violettes, ceints de rubans tricolores et portant des corbeilles de fleurs, puis des jeunes filles couronnées de bleuets, avec ceintures tricolores et guirlandes de fleurs en écharpe.

Ces dernières portaient sur leur tête des corbeilles de fruits et avaient à la main de légers instruments de jardinage.

Un groupe de femmes, couronnées de lierre et de raisins, suivait les jeunes filles.

Des laboureurs venaient ensuite, la tête couronnée de chêne et portant à la main des gerbes et des ceps de vigne; ces laboureurs précédaient les cultivateurs qui devaient être récompensés.

Après un deuxième corps de musique et de trompettes, apparaissait le char de la Liberté et de l'Agriculture, attelé de huit bœufs blancs. Assise sur une sorte de piédestal, la Liberté tenait d'une main une faucille et de l'autre présentait une poignée d'épis et de fleurs. Elle était entourée d'instruments d'agriculture et de cornes d'abondance, desquelles s'échappaient des fruits et des fleurs. A ses pieds, deux jeunes filles, « deux vierges », brûlaient des parfums.

Quand chacun eut pris la place qu'il devait occuper, le Conservatoire de musique exécuta une symphonie à grand orchestre, après laquelle le président prononça un discours. Ce discours fut immédiatement suivi d'une marche religieuse chantée par les chœurs du Conservatoire.

Alors, l'ordonnateur des cérémonies publiques se leva, donna lecture de l'arrêté du Directoire, et proclama les noms des citoyens qui avaient mérité des couronnes; les lauréats montèrent sur l'autel, et chacun d'eux reçut des mains du président celle qui lui était destinée.

Cette partie de la cérémonie achevée, les trompettes sonnèrent des fanfares, et le Conservatoire chanta un hymne à l'agriculture.

Le président se leva à son tour. Suivi des autorités et d'une députation des laboureurs, il se rendit à un emplacement réservé où avait été préparée une charrue

d'or, attelée de deux bœufs aux cornes dorées et couvertes de fleurs. Là, on s'arrêta, les laboureurs s'approchèrent des soldats armés et échangèrent les ustensiles dont ils étaient porteurs contre les fusils que ceux-ci leur abandonnèrent pour les reprendre quelques instants après, parés de fleurs et de feuillages.

Aidé des laboureurs, le Président s'empara de la charrue, dont l'attelage était conduit par deux officiers municipaux, et traça un sillon autour du char de la Liberté. Le sillon tracé, il l'ensemença, puis retourna au tertre, suivi des députations qui l'avaient accompagné.

Pendant cette opération, les jeunes filles exécutaient, autour du char, des danses et des chants, notamment ceux dont Jean-Jacques Rousseau avait composé la musique.

Quand le président eut repris sa place, les jeunes garçons portant des fleurs, les jeunes filles des fruits, les cultivateurs des gerbes, montèrent sur l'autel et vinrent déposer ces offrandes au pied de la Liberté. A ce moment, le Conservatoire chanta un hymne dont les paroles étaient dues à Lebrun.

La fête officielle ayant pris fin, le cortège se dirigea vers l'Ecole militaire, où il se dispersa, abandonnant ainsi le Champ de Mars à la foule, qui organisa des danses et des chants.

Cette fête de l'agriculture, admirablement ordonnée, et qui eut à Paris un succès sans précédent, avait été réglée par le fils de l'architecte Peyre.

#### La fête de la Liberté les 27 et 28 juillet 1796.

La fête de la Liberté fut assurément l'une des plus intéressantes, des plus animées de cette période si mouvementée et si féconde en cérémonies publiques; pour se conformer à l'arrêté du Directoire, elle dura deux jours, les 9 et 10 thermidor an IV (27 et 28 juillet 1796). C'est d'elle que nous semble dater la première course de chevaux qui ait eu lieu au Champ de Mars.

L'arrêté du Directoire exécutif créant la fête de la Liberté est du 17 messidor an IV (5 juillet 1796); il est ainsi conçu :

Le Directoire exécutif, considérant combien un peuple qui a conquis sa liberté et qui veut la conserver, attache d'importance et d'intérêt aux solennités qui lui rappellent, chaque année, ses combats et ses triomphes;

Considérant que l'intention du législateur, en plaçant les fêtes de la Liberté aux 9 et 10 thermidor, a été de célébrer, par une même institution, la destruction de toutes les espèces de tyrannies qui ont pesé sur la France; qu'ainsi ces deux fêtes, en rappelant la chute de la tyrannie triumvirale, doivent aussi consacrer les deux époques les plus mémorables de la révolution, celle du 14 juillet 1789, où la nation fit les plus grands efforts pour recouvrer ses droits, et celle du 10 août 1792, où le trône fut renversé.

(A suivre)

Ernest Maindron.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

### RÉCOMPENSES DES FRUITS

#### Médaille d'or :

M. Renard, instituteur à St-Martin d'Aspre (Orne).

#### Médailles d'argent, grand module :

MM. Latour, à Surville (Calvados).  
Carlo, pépiniériste, à Lamballe (Côtes-du-Nord).  
Le Comice agricole de Quintin (Côtes-du-Nord).

#### Médailles d'argent :

MM. De Lalande de Calan, à Saint-Glim (Côtes-du-Nord).  
Carré, à St-Aubin du Salon (Eure).

#### Médailles de bronze :

MM. Le Breton, à la Ménardais-Taden (Côtes-du-Nord);  
Pillu, à Boucé (Orne);  
Ragot, à Loudéac (Côtes-du-Nord);  
Rocher, à la Ferté-Macé (Orne);  
Vincent, à Vitry (Seine), pour sa palmette beurrée Diel;  
Bacqua, à la Hay-Fouassière (Loire-Inférieure), fruits à couteau;  
Cavalié, à Castres, fruits à couteau.

## PARTIE NON OFFICIELLE

M. le Président de la République a reçu, le vendredi 23 novembre, les membres du commissariat général de l'Exposition des Cidres.

M. Chessé, commissaire général, a présenté à M. Carnot : MM. Paupier, commissaire de la section des machines; Mesnier, commissaire de la section agricole; Mathias, délégué du comité de garantie; Robain, secrétaire général; Ledru et Ulrich, secrétaires.

Il a excusé M. Blanchard, président du comité de garantie, retenu chez lui par une indisposition grave.

Ensuite, il a prié M. le Président de la République de vouloir bien honorer de sa présence l'Exposition des Cidres, organisée dans le but de vulgariser cette boisson si éminemment française.

M. Carnot a répondu à M. Chessé qu'il s'intéressait à tout ce qui touche la production nationale, et qu'il se ferait un plaisir de visiter l'Exposition des Cidres.

Conformément à sa décision, M. le Président de la République est arrivé lundi dernier à trois heures à l'Exposition.

MM. Chessé et Blanchard, entourés du comité de garantie, des membres du commissariat et de la Presse, ont reçu M. Carnot, qui était accompagné de M. le général Brugère et de M. le colonel Lichtenstein.

M. Chessé a souhaité la bienvenue au Président dans les termes suivants :

Monsieur le Président,

L'Exposition des Cidres est heureuse et fière de bien des titres de la visite dont vous voulez bien l'honorer en ce moment.

Le Comité y trouve une précieuse récompense de ses travaux :

L'Exposition y gagne une notoriété qui ne peut manquer de l'aider à poursuivre fructueusement l'œuvre qu'elle s'est donnée pour but :

Enfin, le cidre, le vin de pommes, que nous voulons vulgariser, dont nous avons voulu populariser les qualités hygiéniques au cœur même de la grande Cité, le cidre reçoit de votre auguste présence, et de l'intérêt dont elle témoigne, la meilleure des consécérations.

Mes dévoués collaborateurs et moi, M. le Président; nos habiles commissaires, MM. Mesnier, Paupier et Chapu; notre excellent secrétaire général, M. Robain et ses auxiliaires, MM. Ledru et Ulrich, nous allons vous présenter les collections de fruits, les cidres et eaux-de-vie de cidres, les machines agricoles, que nous avons réunis, pour permettre l'étude du cidre par les yeux et par le goût.

Nous avons fait de notre mieux, mais nous devons, Monsieur le Président, solliciter votre indulgence: le temps nous a manqué pour préparer, comme nous l'aurions voulu, une exposition digne de vous et de l'industrie que nous voulons glorifier.

En tout cas, cependant, un résultat a été atteint et si l'Exposition des Cidres est assez heureuse pour avoir pu faire faire un pas à l'industrie cidrière, on le doit surtout aux membres de l'association de garantie et particulièrement à leur président, M. Blanchard, l'éminent propriétaire-directeur de la grande distillerie des Deux-Charentes, dont l'initiative hardie et patriotique, la haute compétence industrielle et le concours financier, ont permis d'organiser cette exposition et de la mener à bien.

Les membres de l'association de garantie que j'ai l'honneur de vous présenter, MM. Calmel, Rotrou, Lechat et Robain, ont, avec leur président, M. Blanchard, recherché surtout et avant tout, le côté patriotique de l'œuvre :

A l'intérieur, le droit de bourgeoisie pour le cidre;

A l'extérieur, la création d'un nouvel élément d'exportation française, un nouveau moyen de proclamer à l'étranger la vitalité de la France, dont l'honneur du pavillon vous a été si heureusement confié.

Après quelques paroles de remerciements du Président de la République, M. Blanchard prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

Nous vous sommes profondément reconnaissants de vouloir bien honorer de votre présence notre modeste Exposition et nous vous prions d'agréer tous nos souhaits de bienvenue.

J'ai personnellement regretté, M. le Président, qu'une indisposition grave ne m'ait pas permis de me joindre aux membres du Comité, qui ont eu l'honneur de solliciter votre visite, et je suis heureux qu'une amélioration relative m'ait permis de venir aujourd'hui me joindre à mes collaborateurs et partager la légitime satisfaction qu'ils éprouvent de recevoir le chef de l'Etat.

La musique du 101<sup>e</sup> de ligne joue la *Marseillaise*, puis la visite de l'Exposition continue.

M. Carnot est reçu à l'entrée de la cour nor-

mande par la petite fille de M. Chessé, qui lui offre un bouquet aux couleurs nationales en lui disant: « M. le Président, on m'a dit « que vous aimiez ces couleurs et je suis sûre « que vous saurez bien les garder ».

M. Mesnier, commissaire de la section agricole fait l'honneur de cette section à M. Carnot.

Ensuite, à l'entrée de la section des machines, M. Paupier guide le Président, qui s'intéresse tout particulièrement au pressurage des pommes.

L'administration avait fait préparer, dans la salle des conférences, un superbe lunch, sur la table duquel les exposants avaient apporté les meilleurs de leurs produits. M. Carnot a goûté à plusieurs de ces produits.

M. Blanchard a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

Si, dans notre cher pays de France, il est des contrées nombreuses, ou les vins estimés, dans leur variété, font la richesse des viticulteurs, en même temps qu'ils contribuent à entretenir l'énergie et peut-être aussi cette vieille gaieté gauloise qui fait le fond de notre caractère, d'autres régions, moins favorisées, ont dû demander à des auxiliaires différents, ces précieux dons que, dans un sol moins chaud, la vigne ne pouvait plus leur procurer.

D'ailleurs, parmi ces auxiliaires s'en trouve un tout naturellement indiqué pour remplacer le vin, je veux parler de la pomme, ce fruit vieux comme le monde, et tout particulièrement gaulois.

Le premier vin de nos ancêtres a été le vin de pommes.

Malgré cette ancienneté cependant, l'industrie des Cidres est restée toujours à l'état absolument embryonnaire, il a fallu les désastres qui ont frappé l'industrie vinicole, pour faire ressortir les différences et la valeur de ce qu'on peut appeler les crus de Normandie, de Bretagne, de Picardie, etc.

Cette industrie semble aujourd'hui vouloir sortir de ses limbes et c'est pour aider à son développement que nous avons organisé notre Exposition, qui fournit un double but: faire connaître les résultats acquis et apporter des perfectionnements nouveaux à la fabrication de cette boisson, afin d'en répandre l'usage, non seulement en France, mais encore dans les pays étrangers, car nous ne doutons pas qu'un Cidre bien fabriqué puisse s'exporter tout aussi bien que nos vins de Champagne.

Mais, moins que tout autre, nous ne pouvons oublier que si le Cidre peut se substituer au vin, comme boisson hygiénique, il produit aussi une excellente eau-de-vie, qui peut être avantageusement utilisée dans le commerce, pour servir à la consommation, ou dans l'industrie, pour la fabrication des liqueurs.

C'est ainsi que nous avons été amenés à demander au Cidre et au Cidre seul, la base d'une liqueur que nous avons composée et à laquelle nous avons donné le nom d'« Eva » en souvenir de la préférence irrésistible, qu'avait eue pour la pomme notre première mère Eve.

Nous avons été vraiment heureux de pouvoir aussi nous joindre à nos compatriotes Normands, Bretons et Picards et ajouter à leurs variétés rivales de Cidres, une liqueur qui en est en quelque sorte la synthèse.

Les efforts des Cidriers, qui viennent aujourd'hui se mesurer ici, quels que puissent être à leur égard les verdicts des jurys, sont déjà grandement récompensés par le haut intérêt et la bienveillante protection de MM. les Ministres de l'Agriculture et du Commerce qui, dès les débuts, ont si puissamment encouragé nos efforts et par

l'honneur insigne que vous nous faites. Monsieur le Président, en venant relever par votre visite l'éclat de notre modeste Exposition, à laquelle vous donnez la consécration officielle la plus flatteuse.

M. le Président de la République, permettez-moi d'être l'interprète de tous en proposant un toast à la France, à la République française et à son digne Président.

M. Carnot répond en quelques mots, et la visite continue. M. Chapu fait les honneurs de la section d'alimentation générale.

Ensuite, le Président de la République s'est arrêté au concert, où il a applaudi le laryngologue Maureth et l'excellent orchestre de l'Exposition, dirigé par son habile chef, M. Pister.

Près du commissariat général, la musique du 101<sup>e</sup> de ligne attendait le Président, qui a écouté un morceau joué par cette excellente musique; il a félicité son chef.

A quatre heures et demie, M. Carnot, enchanté de sa visite, est remonté en voiture.

Les organisateurs de l'Exposition peuvent se féliciter de cette journée. M. le Président de la République n'a pas craint de montrer, à diverses reprises, sa satisfaction, et il y a tout lieu d'espérer qu'il conservera un bon souvenir de sa visite à l'Exposition nationale des Cidres et Poirés.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

Poêle Viville

(Voir aux annonces)

## Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

## EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arrosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

## Champagne Ch. Farre, Reims

## Revue Financière

Le marché a été légèrement mouvementé pendant ces huit derniers jours; la hausse et la baisse se sont succédées. Les vendeurs ont mis en avant plusieurs prétextes: les mouvements un peu précipités sur quelques valeurs industrielles, les retraits d'or à la Banque d'Angleterre et à la Banque d'Allemagne, la faiblesse des cotes parvenues des principales places étrangères.

Mais l'attitude observée cette semaine n'est que la conséquence de l'approche de la liquidation mensuelle. Il est facile d'ailleurs de comprendre que l'on peut compter sur un mouvement de reprise, dès que les règlements mensuels seront complètement terminés. En décembre, la spéculation ne manque pas d'escompter l'attrait des nombreux coupons à détacher en janvier: de plus, les retraits d'or vont en diminuant à la Banque de Londres comme à la Banque de Berlin, et on peut s'attendre à une amélioration de la situation du marché monétaire.

×

Les Rentes françaises ont été traitées, en dernier lieu: le 3 0/0 à 82 87, le 3 0/0 amortissable à 85 20 et le 4 1/2 0/0 à 104 02.

Au comptant, le 3 0/0 reste à 83 75, le 3 0/0 amortissable à 85 50 et le 4 1/2 0/0 à 104 05.

Les Consolidés anglais sont revenus aujourd'hui à 96 3/4.

Le 4 0/0 hongrois est à 84 3/4; le 5 0/0 italien fait 96 82; l'Unifiée d'Egypte cote 407.

L'Extérieure espagnole se traite à 72 25.

Les fonds russes sont bien tenus.

×

Les valeurs de crédit sont calmes.

La Banque de France est à 3960.

Quant à la tenue du Crédit Foncier, elle est toujours ferme à 1350.

Les bénéfices pour les dix premiers mois de 1888 sont de 17 millions 235.000 francs au lieu de 16.968.000 francs pour la période correspondante de 1887.

Les obligations foncières et communales de cette Société conservent leur fermeté habituelle; elles sont surtout recherchées par les capitaux de placement qui recherchent des valeurs sûres et à l'abri des variations brusques du marché.

Parmi ces obligations, celles de l'Emprunt foncier 1885 sont spécialement à recommander aux capitalistes à cause de leur bas prix par rapport aux obligations similaires. Elles sont cotées 464 fr., tandis que celles des emprunts 1879 et 1880 se négocient à 475.

Il y a là un écart de 10 fr. qui peut donner lieu à un arbitrage avantageux. Les foncières 1885 tendent du reste à se rapprocher des cours de celles de 1879 et les atteindront un jour, elles produisent le même intérêt et participent aux mêmes tirages.

La Banque de Paris est à 890.

La Banque ottomane fait 521 25.

La Banque d'Escompte cote 532 50.

Nous sommes en mesure d'annoncer que les représentants des Etablissements de Crédit se sont réunis mercredi matin au siège de la Compagnie de Panama, sous la présidence de M. de Lesseps.

A l'unanimité, il a été décidé que la Compagnie procédera prochainement à l'émission publique de solde des obligations à lots émises en juin dernier.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL: 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX: Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET: 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre-Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille: Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes: 6, rue Auber, PARIS.

Nouveau Procédé de GRAVURE

**MELEZ** Prix Anciens Réduits de 50%  
Rue de Rennes, 146  
PARIS  
GRAVURE SUR BOIS Envoi franco du Catalogue



FLANELLE VÉGÉTALE  
"PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE, CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

SÉCURITÉ, ÉLÉGANCE, ÉCONOMIE  
LE FLAMBOYANT



Breveté en France et à l'Étranger  
Dipl. d'honneur 1889

SEUL POÊLE

POSSÉDANT

UNE CLÉ DE SÉCURITÉ

ET BRULANT

Charbon — Anthracite  
et Coke n° 1

Téléphone n° 6121

ROSSIGNOL

70, Rue de Bondy (Porte St-Martin) PARIS

Le prix de ce Poêle nickelé est de 100 francs

MAISON DE VENTE :

17, Boulevard Montmartre

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

**SEYMOUR WADE**

AGENT GÉNÉRAL

Pour le Catalogue général Officiel

ET

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Blomfield-House London-Wall  
LONDON E. C.

**CHAMPAGNE**

**ST-MARCEAUX, REIMS**

DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.

**Albert CAHEN**

Ingénieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'Ecole des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis - PARIS

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. - 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**FABRIQUES FRANÇAISES**

**PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES**

de Pont-Sainte-Maxence

**CARRELAGES MOSAIQUES**

En Grès Cérame

**A. CORBASSIÈRE & Fils**

Rue de la Chapelle, 35, Paris



**Veilleuses Françaises**

FABRIQUE à la GARE

**JEUNET Fils, Suc<sup>r</sup>**

Toutes nos boîtes portent en timbre sec  
**JEUNET, inventeur**

Demandez nos veilleuses chez tous les commissionnaires, épiceries, quincailliers.

**H. NICOLON** à Firminy. Echalas en acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

**GELLEE FRÈRES**, Gainiers, rue Barbette, 11 bis, Paris. - Spécialité d'Étalages pour expositions, Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc. - Téléphone.



**A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie**

fr. A. BARTHET, à Besançon  
Rem<sup>r</sup> Argent, cur. arg. 8 rubis pour Hommes  
ou Dames. Garantis. Montres dep. 5 fr.  
Remontoirs Or simili, indéfectibles  
gar. p<sup>r</sup> Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue f<sup>r</sup>.

**GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES**

CH. BUQUET - P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Valenciennes, PARIS  
SPÉCIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. - VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR**  
**Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. - Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 kilog.  
Livraison pour province, mis en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog. contre remboursement.

**Raffinerie et Trituration de Soufre**

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

**L. CHAMBON Fils**

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

**RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIONALES**

**Léonce VÉZIAN**

7, rue Nicolas - Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches  
soufrées, soufre composé au sulfate de cuivre  
contre le Mildew.

6 Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obte-  
nues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.



**LAMPES A GAZ INTENSIVES**

Système **WENHAM**, breveté s. g. d. g.

Si l'on compare la lampe **WENHAM** avec les becs papillon ou les becs à verre généralement en usage, l'économie en gaz qu'elle donne sur ces brûleurs varie de 33 à 70 0/0, suivant le numéro de la lampe employée et le nombre de becs qu'elle remplace.

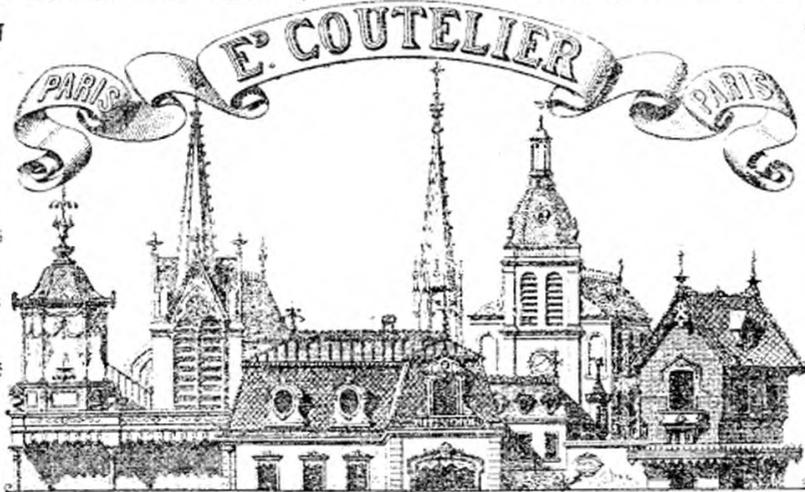
Numéros des lampes.	Gaz brûlé par heure.	Pouvoir éclairant sans réflecteur.	Pouvoir éclairant avec réflecteur.	Surfaces éclairées en mètre superficiel.
0	415	2 Carcels 18	3 Carcels 4	12 mètres.
1	470	5 — 08	5 — 8	20 —
2	280	11 — 09	15 — 4	36 —
3	420	14 — 60	19 — 3	56 —
4	570	21 — 09	28 — 2	81 —

PARIS, 22, Chaussée d'Antin, 22, PARIS.

**ORNEMENTS EN ZINC, CUIVRE, TÔLE PLOMB**

TRAVAUX D'ART  
sur dessins

- Lucarnes.
- Eils de Bœufs
- Cheneaux.
- Faitages Crêtes
- Membrons
- Arêtiers. Epis
- Clochetons.
- Poinçons. Vases
- Balustrades.
- Marqueses.
- Vérandas



CROQUIS ET DEVIS  
sur demande

- Fleches
- pour Clochers.
- Decorations
- pour Eglises
- Theâtres
- Cafés
- Concerts.
- Kiosques.
- Jardins
- Grilles
- etc.

PLAQUES MÉTALLIQUES ESTAMPÉES POUR UN NOUVEAU SYSTEME DE COUVERTURE (Breveté S.G.D.G.)

52, BOULEVARD RICHARD-LENOIR, 52, (PARIS)

**AU VIEUX CHENE** 69, 71, 73, r. Beaunbourg **MEUBLES** d'Appartements, de Bureaux, de Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLETES

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

**CACAO VAN HOUTEN**

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epicerie et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**C. J. VAN HOUTEN & ZOON, à Weesp (Hollande).**


**POELE HYDRAULIQUE VILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
**HYGIÈNE — SÉCURITÉ**  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.



**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS



Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie  
45 centimes l'un, en timbres poste.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES**  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYP-GRAPHIQUES ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Hurzoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens — Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures  
les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>o</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**Cassis-Rouvière**  
DIJON  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

B<sup>TÉS</sup>  
SGDG

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
OFFICE FONDÉ EN 1866)REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, ElectricitéPUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PARIS ET DÉPARTEMENTS

Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.

ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)

Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.

Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.

Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

NOTRE DESSIN.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.

L'Étranger à l'Exposition.

Causerie sur les travaux.

Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron*.Les Théâtres, *Emile Abraham*.

Exposition nationale des Cidres et Poirés.

Bibliographie.

Revue financière.

Annonces et Réclames.

### Notre Dessin

La phototypie que nous publions aujourd'hui représente la Tour Eiffel à 190 mètres. La photographie a été prise sur la rive droite de la Seine, à l'extrémité du Pont d'Iéna.

Les constructions de divers styles qui se dressent le long du quai forment une partie de l'Histoire de l'Habitation. Le dôme central de l'Exposition, qui sert d'entrée monumentale aux Palais, se distingue au milieu de l'arc gigantesque de la Tour.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 27 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances de l'Exposition universelle de 1889, pour représenter le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts: M. Larroumet (Gustave), directeur des beaux-arts, en remplacement de M. Castagnary, décédé.

Par arrêté en date du 28 novembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre adjoint de la commission consultative de contrôle et de finances, pour représenter le ministère de l'intérieur: M. René Allain-Targé, directeur du personnel et du secrétariat au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Bourgeois, élu député.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le Conseil municipal de Paris est saisi de nombreuses demandes d'ouvriers isolés et de groupes ouvriers et des chambres syndicales ouvrières, demandant l'allocation d'une subvention pour organiser en 1889 une exposition ouvrière. Les groupes de la Bourse du Travail demandent 500,000 francs.

La direction de l'Exposition a mis à la disposition des promoteurs une superficie de 2,500 mètres.

Le conseil municipal vient d'ouvrir un concours entre tous les littérateurs français pour la composition d'un poème destiné au concours musical de la Ville de Paris.

Le programme de ce concours sera remis ou envoyé à toute personne qui en fera la demande à l'Hôtel de Ville, bureau des Beaux-Arts. C'est à ce même bureau que les manuscrits devront être déposés le 15 février 1889, au plus tard.

Le sujet, pris dans l'histoire, les légendes ou les grandes œuvres littéraires de la France, devra être de nature à comporter les développements les plus complets d'une œuvre musicale en plusieurs parties, avec soli, chœurs et orchestre, et exprimer les sentiments de l'ordre le plus élevé; sont exclues les œuvres écrites au point de vue spécial du théâtre ou de l'église, ainsi que celles qui auraient déjà été exécutées ou publiées.

#### L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

##### Angleterre

Le comité exécutif de l'Exposition de 1889 s'est réuni samedi à Mansion-House,

sous la présidence de l'ex-lord-mayor, sir P. de Keyser.

M. Trueman Wood, secrétaire, a lu son rapport d'où il appert que l'espace accordé au Royaume-Uni est archi-rempli. Différentes colonies anglaises, malgré des appels pressants et réitérés au gouvernement français, n'ont pu obtenir le moindre emplacement. Néanmoins la section britannique s'est arrangée de façon à céder aux colonies de Victoria, de la Nouvelle-Zélande et du Cap de Bonne-Espérance quelques galeries du quai d'Orsay. Sir Frederick Leighton, président de l'Académie de peinture, espère que les beaux-arts seront représentés aussi dignement qu'ils l'ont été en 1878. Il faudrait pour cela 75,000 francs.

Le comité vote 50,000 francs pour la section des beaux-arts.

L'ex-lord-Mayor est nommé président définitif et M. Wood, commissaire délégué. Les directeurs des compagnies de Chatham and Dover, du South-Eastern, du South-Western et du London-Brighton sont élus membres du Comité exécutif.

M. de Keyser a l'intention de passer quelques mois à Paris pour s'occuper exclusivement des envois des exposants anglais. Sa connaissance de la langue française sera d'un grand service dans cette occasion.

En attendant, toutes les demandes concernant l'exposition anglaise devront être adressées à M. J. Aylmer, secrétaire du comité de la section anglaise, au Champ de Mars, à Paris.

##### Autriche

Le comité des beaux-arts de la section austro-hongroise pour l'Exposition de 1889 avait adressé à la Société des artistes autrichiens, par l'organe de son président, le peintre Munkacsy, une invitation à exposer. Dans sa séance de lundi, la Société a passé à l'ordre du jour à l'unanimité, sans répondre autrement à l'invitation qu'en rappelant l'abstention des peintres français à l'Exposition jubilaire organisée à Vienne au printemps dernier.

## CAUSERIE

### Les Travaux

Le temps exceptionnel qu'il fait a joliment avancé les affaires de l'Exposition, Saint-Martin ayant mis une rallonge à son été. Ce qui nous était bien dû pour compenser la mauvaise grâce de ce vilain Saint Médard. Tous les travaux marchent de front. L'ardeur et le courage sont sur tous les chantiers, cela fait plaisir à voir.

A l'Esplanade des Invalides, les palais de l'Algérie et de la Tunisie sont dégagés. Plus d'échafaudages. On peut juger les lignes. C'est un coup d'œil charmant. On dirait toute une ville arabe avec ses minarets, ses koubas, ses larges toits, ses terrasses et ses dômes. Tout cela a un cachet oriental irréprochable.

La différence entre les constructions algériennes et les constructions tunisiennes frappe à première vue. Ce ne sont ni les mêmes profils, ni les mêmes arcades, ni les mêmes encorbellements. Et cette différence sera plus grande encore, lorsque les constructions auront reçu leurs peintures définitives.

Pour les minarets, elle est encore plus sensible. Le minaret algérien est carré, coupé dans sa hauteur par plusieurs ordres de colonnes et par des frises en faïence. Le clocheton qui le domine semble simplement placé au milieu de la plate-forme du sommet. Tel quel, ce minaret est charmant, et fait le plus grand honneur à M. Ballu, l'architecte de l'Algérie.

Le minaret tunisien ne lui ressemble en rien. Son fût est hexagonal et s'élance d'un seul jet, sans que ses longues arêtes soient interrompues par des frises ou par des ordres de colonnes. Les arêtes sont en relief et elles encadrent des panneaux qui commencent au sol pour aller presque en haut. Le fût est couronné, ainsi que celui d'une colonne par son chapiteau, par le riche encorbellement qui soutient le balcon circulaire d'où le muezzin jette aux quatre coins de l'horizon l'appel à la prière. Ce balcon est lui-même recouvert par une élégante véranda en bois, peinte en vert : la couleur du prophète ! Le clocheton du minaret perce cette véranda, pour finir en pointe. Au-dessus de cette pointe, trois boules enfilées, dominées par le traditionnel croissant.

Le minaret et les constructions de l'Algérie procèdent de l'architecture de l'Ouest, des Mgrébins. Il faut rechercher l'origine de ces formes vers le Maroc et aussi en Asie.

Le minaret et les constructions de la Tunisie appartiennent à une sorte de style propre à ce pays. Il y a pour ainsi dire entre les deux styles, la différence qui existe entre les habitants des deux pays. Le style tunisien est plus affiné, plus pur que celui des édifices algériens. Tlemcen excepté. Ce sera facile à constater à l'Esplanade.

Chacun des deux architectes, M. Ballu comme M. Saladin, a traduit avec une exactitude irréprochable le style qu'il avait à reproduire.

Si je parle avec un réel enthousiasme du palais tunisien c'est que, si bien reproduit par M. Saladin, il renouvelle, à mesure qu'il s'achève, des satisfactions que j'ai éprouvées en Tunisie même, où je viens de passer une année.

J'ai été le visiter ce matin. Avec quelle joie j'ai vu, dans la cour, la façade de la maison de Kaïrouan, avec une porte sculptée sur place qui est une merveille de pureté et d'exécution.

A côté d'elle, on accède au palais par un large perron. Pour arriver à la cour intérieure ou patio, on traverse une sorte de vestibule terminé dans sa hauteur par les dessous même du dôme, celui-ci étant la reproduction du dôme de la fameuse mosquée d'Okba à Kaïrouan. Ce vestibule est une superbe envolée d'architecture arabe, pleine de grandeur et d'élégance; ce sera là un morceau qui arrêtera les amateurs : soyez en certain.

Cette entrée est flanquée de l'autre côté d'une seconde maison de Kaïrouan, qui a son modèle dans la ville sainte, près de Bab-Djelladine.

Vous serez charmé par l'impression produite par la cour intérieure, entourée en forme de cloître par des arcades ravissantes. Sous le cloître, les murs seront ornés de ces merveilleux plâtres sculptés qui n'ont leurs pareils qu'à Tunis, et de faïences aux fantastiques arabesques. Ces plâtres sculptés et ces faïences sont authentiques; M. Charles Sanson, le commissaire général, vient de les recevoir du gouvernement tunisien.

Que voulez-vous ! J'ai été trois fois en Tunisie.... Je le confesse. Et savez-vous ce que j'en ai rapporté ?

Vous ne devinez pas ?

J'en ai rapporté... l'envie de la revoir !

Un vieux proverbe arabe le dit bien : « quand on a bu de l'eau de Zagghouan, on en veut reboire encore. »

\*\*\*

Voilà le ministère de la guerre en branle-bas général. Son palais de l'Esplanade est presque terminé. Ce sera grandiose. Le château-fort qui lui servira de portique est dessiné par sa charpente. Il sera très curieux et très fidèle au point de vue de la reproduction.

Très avancés aussi le Palais de l'Hygiène, qui n'a rien perdu de la grâce première en s'achevant, et le Palais des pays de protectorat, dont j'ai peu parlé dans le début, parce que je ne comprenais pas bien les premières lignes de ses charpentes. Mais j'avoue qu'il me convient chaque jour davantage, à mesure qu'il s'achève.

Cela prouve une fois de plus qu'il est difficile, souvent impossible, d'apprécier des constructions en cours d'exécution. Il suffit parfois d'un rien, du coup de la fin,

pour achever de leur donner l'aspect voulu et définitif. N'est-ce pas l'histoire de la toilette d'une femme qui n'est complète qu'à la dernière épingle... et encore !

J'aurais voulu vous parler des jolis pavillons des aquarellistes, des pastellistes, de Monaco, du peintre Toché, du théâtre des Folies-Parisiennes et de vingt autres qui sont voisins du pavillon du *Bulletin Officiel* ; mais c'est toujours le même embarras. Comment juger sainement, lorsqu'on n'a encore devant les yeux que des cubes informes. Sur des plans et dessins, me direz-vous ? Mais qui me garantirait contre les inévitables modifications qui, partout et toujours, se produisent au cours de l'exécution. Et alors ce seraient des descriptions en l'air, inexacts, presque fantaisistes.

Que de fois, d'autre part, un dessin... ravissant sur le papier, ne produit à l'exécution qu'une construction mesquine et... ratée ; alors que d'une esquisse maladroite, informe même, peut sortir une merveille.

Allez donc après cela faire des compte-rendus sur des dessins et des plans. Mais les architectes eux-mêmes savent bien rarement l'effet définitif que produira la conception jetée par eux sur le papier : comment voulez-vous qu'un chroniqueur s'en tire ?

J'ai dit ces choses pour répondre à plusieurs lettres adressées au *Bulletin* et dont les auteurs voudraient bien voir le pauvre rédacteur danser, comme l'on dit, plus vite que les violons.

Qu'ils patientent ! A l'heure voulue ils liront dans le *Bulletin officiel* la description de tous les palais et de tous les pavillons qui se trouvent au Champ de Mars, aussi bien vers l'École Militaire que vers la Seine, tout autour de la Tour... chacun à son tour. Je n'en omettrai aucune non plus sur les quais, au Trocadéro et à l'Esplanade.

\*\*\*

Entre le Palais des Machines et la voie publique qui longe l'École Militaire seront les moteurs des innombrables machines qui fonctionneront dans l'intérieur du Palais. Deux cheminées monumentales, sur lesquelles flotte le drapeau final, indiquent la place des colossales chaudières.

Le long de l'avenue de Suffren, la Rue du Caire est appréciable ; le Palais des Enfants, une merveille, vous verrez cela, a jeté ses fondations ; les Républiques de l'Amérique du Sud élèvent autour du Palais des Enfants toute une ville de palais, qui sera comme la réalisation d'un conte de fées.

Du côté de l'avenue de La Bourdonnais, il y aura, de l'École Militaire à la Porte Rapp, une voie magnifique où les plus grandes industries du monde auront pignon sur rue. Entre la Porte Rapp et le Pavillon de la Presse, ce sera encore une rue semblable. Enfin, entre le Pavillon de la Presse et le bâtiment de la Direction de l'Exploitation s'élèveront le Pavillon des Aquarellistes et celui des Pastellistes. Ajoutez à cela le

théâtre des Folies Parisiennes, le Pavillon de la Compagnie du Gaz, plus un ou deux restaurants; puis, en retour, le long de la Seine, l'admirable rue de l'Histoire de l'Habitation, et vous aurez le périmètre pittoresque du Champ de Mars, avec ses palais superbes et ses merveilleux jardins au milieu.

\*\*\*

Et la Tour Eiffel? La voici à près de 220 mètres. Encore cinq panneaux de dix à onze mètres et la Tour aura atteint sa troisième et dernière plate-forme, entre 260 et 265 mètres. Plus haut sera le clocheton qui atteindra les 300 mètres, et même un peu plus, m'assure-t-on.

La Tour se voit déjà de presque tous les quartiers de la capitale, d'où son ascension régulière est suivie avec le plus vif intérêt par les bons bourgeois de Paris.

Une nouvelle à sensation pour terminer. La justice recherche M. Eiffel.

— Il commet donc un crime?

— Parbleu.

— Et lequel?

— Il poignarde le ciel!

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

XVIII

Le Directoire . . . . .

Considérant enfin que tout homme qui porte dans son cœur la haine de l'esclavage et qui mérite le nom de français, s'empressera de concourir à la pompe de leur célébration, arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les deux fêtes de la Liberté, fixées par la loi du 3 brumaire au 9 et 10 thermidor, seront célébrées avec l'éclat convenable, dans tous les cantons de la République ;

Art. II. — Les administrations municipales sont chargés des dispositions à faire à cet égard ;

Art. III. — Dans les cantons qui renferment plusieurs municipalités, elles se réuniront, et les deux fêtes seront dirigées dans tous leurs détails et présidées par les administrateurs du canton ;

Art. IV. — Les administrations municipales à qui les localités et l'insuffisance des moyens ne permettraient pas d'exécuter toutes les cérémonies indiquées dans le présent programme, s'y conformeront, du moins, autant qu'il leur sera possible.

Cet arrêté était suivi de deux programmes détaillés destinés : l'un aux grandes villes de provinces, l'autre à Paris. Ce dernier était conçu dans les termes qui suivent :

PREMIÈRE JOURNÉE.

Le 9 thermidor, à cinq heures du matin, la solennité sera annoncée par une salve d'artillerie.

À dix heures du matin, les douze municipalités se rendront sur l'emplacement de la Bastille, accompagnées des autorités civiles de leur ressort.

L'administration centrale du département de la Seine, les tribunaux et le bureau central du canton de Paris, précédés d'un corps de musique, et accompagnés d'une garde d'honneur, se rendront aussi sur l'emplacement de la Bastille, à la même heure.

Le président de l'administration centrale du département, après avoir prononcé un discours analogue à la cérémonie, plantera sur les débris de ce monument du despotisme royal, un drapeau tricolore portant cette inscription :  
« Elle ne se relèvera jamais. »

Pendant ce cérémonial, le corps de musique exécutera les airs patriotiques de 1789.

Le cortège se mettra ensuite en marche, escorté de forts détachements de la garde nationale et de l'armée de l'intérieur.

Le cortège se rendra sur la place du Carrousel, devant le Palais national des Tuileries, en suivant le boulevard jusqu'à la porte Denis, les rues de Cléry, Neuve-Eustache, la place des Victoires, les rues Neuve-des-Petits-Champs, de la Loi et Nicaise.

Sur la place du Carrousel, il sera élevé un bûcher, sur lequel seront placés les attributs de la royauté et de la féodalité.

Lorsque l'administration centrale du département de la Seine sera arrivée devant le bûcher, le cortège s'arrêtera et le président allumera ce bûcher.

Il plantera ensuite un drapeau tricolore portant cette inscription :

« 10 août 1792, la royauté en France est abolie; elle ne se relèvera jamais. »

Pendant ce cérémonial, le corps de musique exécutera la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*.

Le cortège se remettra en marche pour le Champ de la Réunion.

Le cortège fera le tour du Champ en suivant les talus, par la droite, jusqu'au tertre; et, reprenant le long des talus, à gauche, il reviendra au tertre en ligne droite.

Le Conservatoire de musique exécutera une symphonie, après laquelle l'administration centrale du département descendra au bas du tertre, où seront placés, sur un bûcher les emblèmes et attributs de l'Anarchie.

Le président allumera le bûcher et, pendant ce cérémonial, le Conservatoire exécutera des chants et des symphonies analogues.

Ensuite, l'administration centrale du département et une partie du cortège se rendront à l'École militaire pour aller au-devant du Directoire exécutif.

À une heure, le Directoire exécutif descendra dans le Champ de la Réunion, se rendra directement au tertre et y prendra sa place.

Le président prononcera un discours, à la suite duquel il allumera, sur l'autel de la Patrie, le feu sacré de la Liberté. Alors, le Conservatoire de musique chantera l'hymne à la Liberté paroles de Rouget de l'Isle, musique de Pleyel.

Le Directoire exécutif prêtera ensuite le serment de défendre la Constitution de l'an III.

Ce serment sera répété par les autorités constituées et par tout le cortège.

Une salve d'artillerie et une décharge de boîtes et de bombes, se mêlant au bruit des tambours et des trompettes, annoncera la prestation du serment et la fin de la cérémonie.

Le cortège rentrera dans l'École militaire.

Dans l'après-midi de ce jour, des orchestres, placés dans le Champ de la Réunion, feront danser jusqu'à la nuit.

DEUXIÈME JOURNÉE

Cette journée consistera en courses à pied et à cheval, qui auront lieu, à cinq heures du soir, au Champ de la Réunion. Des prix seront décernés aux vainqueurs;

En un concert exécuté dans les Champs-Élysées, à sept heures;

En un feu d'artifice;

Et en danses et illuminations dans la grande place carrée des Champs-Élysées.

Le présent programme sera imprimé et envoyé à toutes les autorités constituées, pour servir de lettres de convocation.

Nous avons voulu donner dans son entier le programme officiel des *Fêtes de la Liberté*, mais il nous faut faire remarquer que les entrepreneurs et leurs ouvriers n'avaient pas terminé tous les préparatifs nécessaires; d'autre part, la température était mauvaise et la pluie tombait fréquemment. Un lourd char qui entravait la marche du cortège dut être abandonné à mi-route. Cependant, tout se passa, à la place de la Bastille et au Carrousel, dans l'ordre le plus parfait.

Au Champ de Mars, quand les flammes eurent détruit les attributs de la royauté, le cortège se rendit à l'École militaire et revint bientôt au tertre, précédé du Directoire exécutif.

Carnot prit alors la parole et prononça le discours suivant :

Français!

Quels événements mémorables cette solennité nous retrace! Quelles époques glorieuses elle rassemble! Nous célébrons, à la fois, dans cette fête, et le jour natal de la Liberté, et les journées de mort de toutes les tyrannies. Avec quel intérêt nos yeux se reposent successivement sur ces phases de la Révolution: chacune d'elles remplit notre âme d'images tour à tour terribles et sublimes. O! souvenir du 14 juillet, tu ne peux frapper notre mémoire sans nous rappeler les tems, les causes qui t'ont amené, la longue oppression du peuple, les honteux débordemens d'une cour dissolue, et tous les crimes amoncelés pendant quatorze siècles, du trône et du sacerdoce.

Le peuple enfin se lève contre ses oppresseurs, il sape les fondemens de leur puissance, il renverse leur Bastille; il brise à la fois, dans leurs mains, et la verge du despotisme, et le sceptre féodal et théocratique. Oh! qui peindra cet élan sublime; qui rendra cette ivresse, cette exaltation des citoyens, se félicitant, se pressant, dans leur joie réciproque, leurs mains dégagées de chaînes?

Mais, ô funeste inexpérience d'un peuple sortant de la servitude! trop fatale confiance d'une nation sensible et généreuse! Comme elle se laisse entraîner par de perfides démonstrations d'amour! Comme elle croit facilement au repentir hypocrite de ses tyrans! Forfaits qui précédèrent le jour vengeur du 10 août, vous êtes encore devant mes yeux. C'en est trop, tant de parjures ont enfin lassé la patience du peuple; le trône, en vain s'en-toure de poignards; en vain, il s'arme de tous les instruments de la mort, de toute la fureur de ses complices; le Français s'élance, il le pulvérise, il plante, sur ses débris, l'étendard de la République.

Arrêtons-nous, s'il se peut, à cette époque d'une gloire immortelle; applaudissons longtemps à cette aurore du bonheur. . . que dis-je? déjà de nouveaux événements sont sur la scène; déjà des jours désastreux, des jours de deuil et de servitude commencent à reparaitre: au despotisme couronné a succédé le règne des factions; elles se disputent l'empire, elles s'arrachent le sceptre, elles se dévorent et s'engloutissent tour-à-tour; le peuple se trouve enchaîné de nouveau, il est dans les fers du monstre qu'il croit son libérateur; il

est livré aux fureurs de ses bourreaux, alors même qu'il les invoque comme des dieux tutélaires.

L'excès de l'oppression en amène enfin le terme; les yeux du peuple sont dessillés; il s'étonne, il s'indigne d'être égaré par un lâche et stupide vociférateur; le tyran tombe, ce sera le dernier. O journée du 9 thermidor, c'est à toi qu'était réservée cette glorieuse époque! C'est à toi qu'elle demeure attachée pour l'immensité des siècles! O journée du 14 juillet, journée du 10 août, journée du 9 thermidor, vous vivrez à jamais dans le cœur des hommes libres! Peuple Français, cette fête est ton jour triomphal. C'est par ton courage invincible, c'est par ta constance au milieu de tous les maux accumulés par l'erreur, l'ambition et les vengeances, que la liberté s'est enfin assise sur la base indestructible d'une constitution républicaine. Tu n'auras plus à vaincre; tu n'as plus qu'à profiter de tes victoires. En vain, les factions ont-elles tenté d'autres efforts, ils ont été brisés par la puissance nationale. Que de vils esclaves; que d'aveugles fanatiques calomnient la liberté, et s'efforcent de relever le trône au nom du ciel qui les désavoue; que quelques ambitieux se couvrent du manteau de la popularité pour égarer une foule crédule; leur espoir sera déçu.

Chaque jour voit les Français adjurer leurs erreurs; ils sentent enfin le besoin de s'aimer le besoin de se pardonner, le besoin de se serrer autour de l'acte constitutionnel, leur salut unique. Non la liberté que veulent les Français n'est point ce spectre sanglant dont on effraie l'imagination des uns, et que d'autres offrent à l'adoration de leurs seules; la liberté qui reçoit nos hommages a droit aux hommages de tous les amis de l'humanité; elle est fille de la nature, douce comme elle, et mère des tendres affections, comme des sublimes vertus. Son culte est pur autant que simple; ses maximes salutaires sont innées dans les cœurs; elles en sont ineffaçables. O liberté, nous croyons les entendre ici de ta bouche même, nous aimons à les répéter avec toi.

Français, méritons de conserver ce don du ciel, cette liberté que notre constitution nous assure, que nous garantissent les innombrables triomphes de nos armées, et qu'ont fixée pour jamais les grandes époques que nous célébrons aujourd'hui. Solennisons avec éclat ces mémorables journées; livrons-nous aux douces effusions d'une joie fraternelle; la liberté sourit aux jeux de ses enfants. Que la simplicité de ses fêtes rappelle les images qui lui plaisent; que des hymnes républicaines chantent ses préceptes et ses bienfaits; entourons son autel, jurons de pratiquer les vertus qu'elle commande, et que leur exercice constant soit désormais notre première offrande à la patrie.

Le serment prêté et les salves d'artillerie ayant fait connaître la fin de la cérémonie, le cortège quitta le Champ de Mars et se retira à l'École Militaire.

Le lendemain, à cinq heures, avaient lieu les courses à pied et à cheval. A cette occasion, une grande tente avait été dressée pour recevoir les membres du Bureau central, les juges des prix, la musique militaire, les trompettes et un certain nombre d'invités.

Les prix de la course à pied étaient un sabre et une paire de pistolets de la fabrique nationale de Versailles.

Les prix de la course à cheval étaient un cheval harnaché et une paire de pistolets d'arçon.

Afin d'être facilement reconnus et suivis pendant la durée de la course qu'ils devaient fournir, les concurrents, qu'ils fussent à pied ou à cheval, portaient, outre une ceinture tricolore, des toques ornées de plumes de couleurs différentes.

Couronnés au bruit des fanfares, les vainqueurs entendirent proclamer publiquement leurs noms.

Après les courses, la fête se continua jusqu'au soir, dans les Champs Elysées.

Ernest Maindron.

## Les Théâtres

Récapitulons :

L'Opéra a pris possession de *Roméo et Juliette*. Le vaste cadre du palais Garnier ne nuit pas, comme on aurait pu le craindre, à cette œuvre magistrale, d'ailleurs solide sur ses assises et qui arrive deuxième dans le répertoire de Gounod; les dilettante les plus autorisés assignent le premier rang à *Faust*, créé également au Théâtre-Lyrique. On ne reprochera pas le nouveau ballet à M. Gounod: la charmante Rosita Mauri en est l'étoile. Le retour de la Patti à Paris, chantant Juliette pour la première fois en français, donnait un très grand attrait à cette translation de *Roméo et Juliette* à l'Opéra. La diva possède encore, malgré quelque effort parfois apparent, sa voix d'une fraîcheur toute juvénile, vraie carresse pour l'oreille. Sans doute, elle représente une Juliette moins poétique et d'une tendresse moins concentrée que celle de Mme Carvalho; sa passion est plus en dehors; c'est autre chose, mais c'est bien aussi. On lui a fait un accueil des plus chaleureux. Quant à Jean de Reszké, l'idéal de Roméo et chanteur exquis, il obtient un succès triomphal!

La mise en scène est somptueuse.

\*\*\*

On pioche à la Comédie-Française, sous le consulat Jules Claretie.

Nous avons vu avec curiosité, et même avec plaisir le *Mercurie galant*. Coquelin cadet accomplit avec une étonnante souplesse de jeu les cinq transformations du rôle de Boniface. Dans la fameuse scène des deux bavardes, M<sup>me</sup> Samary et M<sup>lle</sup> Kolb se disputent avec une volubilité qui met toute la salle en joie, et peu s'en est fallu qu'on ne criât « bis ». M<sup>lle</sup> Hadamard joue avec beaucoup d'esprit M<sup>me</sup> Guillemot. Leloir, Berr, Garraud, Boucher, M<sup>les</sup> Rachel Boyer, Nancy-Martel, Lainé, Persoons et la petite Bouffé, la petite fille du comédien mort récemment, complètent l'ensemble.

*Le Passant*, ce bijou poétique qui lança M. François Coppée et servit aussi la renommée naissante de Sarah-Bernhardt, passe les ponts. M<sup>lle</sup> Brandès remplit le rôle de la courtisane mélancolique, créé à l'Odéon par M<sup>lle</sup> Agar et M<sup>lle</sup> Ludwig succède à la grande tragédienne, dans Zanetto. Confiée à ces deux jeunes artistes, la délicieuse fantaisie, qui n'a rien perdu de sa grâce et de sa délicatesse, s'écoute encore sous le charme. M<sup>les</sup> Brandès et Ludwig ont été applaudies et rappelées.

M<sup>lle</sup> Bertiny, qui remporta avec tant d'éclat le premier prix au dernier concours du Conservatoire, débute dans le rôle de Cécile de *Il ne faut jurer de rien*; les brillantes espérances qu'elle avait fait concevoir se réalisent pleinement. Cette jeune fille de seize ans est douée des dons les plus précieux. Elle dit avec une simplicité et un naturel rares; elle sait écouter; elle a ravi son auditoire.

Barré, qui n'avait pas paru depuis longtemps

et qui menace de prendre sa retraite, a été l'objet d'une ovation qui a semblé l'émouvoir; il joue Van Buck avec rondeur et bonhomie; de Féraudy, impayable dans l'abbé; Truffier, un plaisant maître à danser; Le Bargy..., tous enfin interprètent à souhait la bien jolie comédie d'Alfred de Musset.

\*\*\*

Un mari, d'une cruauté raffinée, excite contre un tiers celui qu'il sait aimé de sa femme, en éveillant sa jalousie.

Grâce à son machiavélisme, une rencontre à mort devient inévitable; mais c'est lui qui, caché pour jouir de ce spectacle, reçoit la balle meurtrière.

Telle est l'idée de *Jalousie*, drame intime en quatre actes, représenté au Gymnase.

On doit la vérité à un écrivain de la valeur et du caractère de M. Auguste Vacquerie: l'action, ingénieuse au fond, mais pas assez claire au début et un peu obscure à la fin, n'a pas fourni une pièce suffisamment intéressante, malgré de très jolies scènes et la vigueur de l'exécution. Cependant la pensée qui a présidé à la conception de cette œuvre, sorte de peine du talion infligée par le mari à l'amant, mérite l'attention de ceux qui prennent intérêt aux problèmes du cœur humain.

Le nom de l'auteur a été accueilli par des marques unanimes de sympathie et de considération.

Quant aux artistes, Marais, Paul Devaux, Romain et M<sup>lle</sup> Jeanne Malvau, ils soutiennent le maître avec autant de conscience que de talent.

\*\*\*

Nous ne nous attarderons pas à parler de la *Japonaise*, des Variétés. L'empire de M<sup>me</sup> Judic sur le public et son art de dire avec finesse et décence les grivoiseries les plus gauloises n'ont pu en conjurer l'échec. MM. de Najac et Albert Millaud sont de taille à prendre une prompt revanche.

Glissons rapidement aussi sur l'opéra-comique des Menus-Plaisirs, la *Veillée des Noces*, de M. A. Bisson (un des auteurs des *Surprises du divorce*, le croirait-on?) et de M. Bureau-Jattiot; musique facile, bien faite, de M. Touhnoche, mais dépourvue de relief: épiques: Germain et Francès; toute gracieuse, M<sup>lle</sup> Pierny.

\*\*\*

Comme il avait fait pour la *Fille de Madame Angot*, l'Eden-Théâtre s'est emparé du *Petit Duc* et l'a magnifiquement encadré.

La musique de M. Charles Lecocq n'a rien perdu de grâce et de son entrain; les deux premiers actes du livret de MM. Meilhac et Halévy restent fort amusants; une mise en scène féerique sauve le troisième.

Jeanne Granier est étourdissante dans sa création du duc de Parthenay, comme actrice et comme chanteuse. Quelle malice et quel brio! Grand, très grand est son succès. La supérieure du couvent retrouve également son interprète primitive, la joyeuse, l'exhubérante Desclauzas. Dupuis, des Variétés, succède au pauvre Berthelier dans le professeur Frimousse, dont il fait, à son tour, une caricature très réussie.

L'Eden-Théâtre, quoique vaste, sera trop petit pendant longtemps!

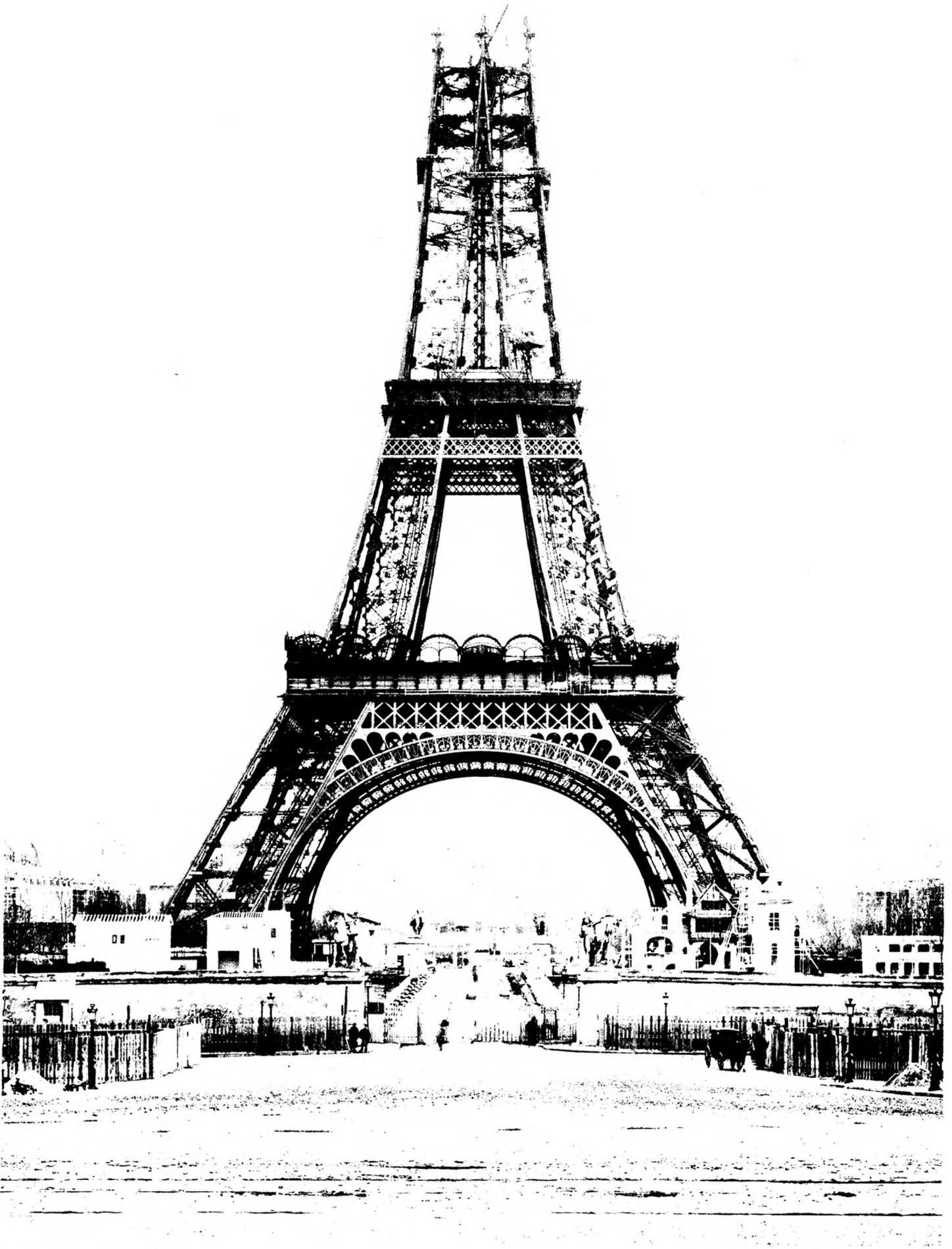
Emile Abraham.

P.-S. — Signalons un spectacle fort artistique, qui a obtenu auprès des lettrés un succès réel et mérité, la *Tempête*, de Shakespeare, traduite et mise en scène par M. Boucher.

Les artistes ont montré du talent, quoique... en bois, car c'est au théâtre de la Galerie Vivienne que se donne ce spectacle, très intéressant pour ceux que le nom de marionnettes n'effraie point.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Pierre Petit, *Phot. du Bulletin Officiel*

Phototypie Quinsac et Baquié, 73, rue Claude-Bernard.

LA TOUR EIFFEL A 190 MÈTRES



# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

### Rapport des travaux du Jury chargé d'examiner les fruits de pressoir.

Le jury, composé de MM. Cornu, E. Baltet et Nanot, s'est réuni, le 5 novembre, à 9 heures du matin, dans le pavillon de l'exposition. Après avoir nommé M. Cornu, président, et M. Nanot, rapporteur, il a commencé immédiatement ses travaux.

M. Mesnier, commissaire de l'Exposition, s'est joint à ces messieurs, pour fournir de précieux renseignements sur la composition des lots et l'origine des fruits.

Le jury avait à examiner les lots de seize exposants de fruits :

1<sup>re</sup> SECTION. — Fruits exposés par des instituteurs.

2<sup>e</sup> SECTION. — Fruits de Normandie exposés par des agriculteurs.

3<sup>e</sup> SECTION. — Fruits de Bretagne exposés par des agriculteurs.

4<sup>e</sup> SECTION. — Fruits exposés par des pépiniéristes :

Voici les décisions du jury.

1<sup>re</sup> SECTION. — *Médaille d'or* à M. Renard, instituteur, qui présentait 60 variétés de poires, dont un grand nombre à poiré; 50 variétés de pommes à cidre et 50 variétés de pommes types, dessinées en outre sur un album.

Tous ces fruits étaient accompagnés d'étiquettes instructives sur lesquelles se trouvaient de précieux renseignements concernant la valeur des variétés; époque de floraison et de maturité, port de l'arbre, vigueur, rusticité, densité du jus, richesse saccharine, dosage du tannin, degré d'acidité; sol et exposition qui conviennent à chaque variété.

Le jury estime qu'il serait à désirer que beaucoup d'instituteurs suivent l'exemple de leur collègue.

2<sup>e</sup> SECTION. — *Médaille d'argent grand module* à M. Latour, qui exposait : 6 variétés de pommes à cidre de première saison, 12 variétés de deuxième saison, 6 variétés de troisième saison et 6 variétés de poires à poiré de première, deuxième et troisième saison.

Tous les fruits rangés avec goût dans des boîtes divisées en autant de compartiments qu'il y avait de variétés, étaient bien choisis, normaux et sains. L'étiquetage a paru correct.

*Médaille d'argent petit module* à M. Cassé. Le lot de cet exposant se composait de 25 variétés de pommes de semis, 134 variétés de pommes à cidre et 25 variétés de poires à poiré. Sur les étiquettes on lisait : l'époque de floraison, la fertilité, la rusticité, la vigueur et le port des arbres.

Quelques variétés étaient mal dénommées.

*Médaille de bronze* à M. Piller, dont le lot se composait de 15 variétés de pommes à cidre.

*Médaille de bronze* à M. Rocher, pour son exposition composée de 10 variétés de pommes à cidres et de deux variétés de poires à poiré.

MM. Eudeline, Anthore, Hébert, de Cautiers et Sanson avaient apporté des lots de

trop peu d'importance pour que le jury puisse leur accorder des récompenses.

3<sup>e</sup> SECTION. — *Médaille d'argent grand module* au Comice agricole de Quintin qui exposait 6 variétés de poires à poiré et 150 variétés de pommes à cidre. Presque toutes les variétés de pommes sont bretonnes et portent des noms locaux.

*Médaille d'argent petit module* à M. Callan, qui avait exposé 102 variétés de pommes, malheureusement mélangées de fruits à couteau. Les poires sont représentées par 3 variétés seulement. Il est à souhaiter qu'à l'avenir on accepte que des fruits bien classés.

*Médaille de bronze* à M. Lebreton qui a apporté 44 variétés de pommes à cidre et 8 variétés de poires à poiré.

Quelques variétés sont méritantes et bien connues, mais beaucoup ont des noms locaux.

*Médaille de bronze* à M. Ragot dont le lot se compose de 3 variétés de poires et 36 variétés de pommes à cidre.

MM. Toqui, Rézé, Métairie, Ruellan, Créhu et Harnon Leclinche ont des lots qui ne sont pas assez importants pour mériter des récompenses.

4<sup>e</sup> SECTION. — *Médaille d'argent grand module* à M. Carlot dont le lot se compose de 140 variétés de pommes. Ces fruits sont accompagnés d'un cahier renfermant leur description, ainsi que celle de l'arbre, mais il est regrettable qu'ils soient en mélange, les uns sont à cidre, les autres à couteau.

*Exposition d'arbres à fruits de pressoir.* Les sujets apportés sont en très petit nombre et ils laissent beaucoup à désirer sous le rapport de leur forme. Ils ne sont pas étiquetés. Ces arbres ne sont pas comparables aux spécimens que nous sommes habitués à voir chez nos bons pépiniéristes. Ils donnent une triste idée de la culture en pépinière des pommiers. Aussi le jury est-il unanime à déclarer qu'il n'y a pas lieu d'accorder de récompenses.

OBSERVATIONS. — Le Jury regrette que presque tous les échantillons soient mal choisis; beaucoup de fruits sont déformés, rabougris et véreux. Il est à souhaiter que MM. les exposants apportent un grand soin à choisir un type normal et bien sain, afin qu'il soit possible de déterminer à quelle variété il appartient.

Espérons qu'à l'Exposition générale de 1889, les fruits seront mieux groupés et que ceux à cidre ne seront pas mélangés avec ceux de pressoir.

L'abondance des fruits sans valeur est également un fait regrettable, surtout aujourd'hui que beaucoup de variétés méritantes et éprouvées sont connues.

### SECTION D'ALIMENTATION GÉNÉRALE

POIRES ET POMMES A COUTEAU. — *Médailles de bronze*: à M. Bacqua, qui exposait environ 15 variétés de pommes à couteau mal étiquetées :

À M. Cavalé, dont le lot se compose de 40 variétés de pommes à couteau, non étiquetées.

ARBRES. — *Médaille de bronze* à M. Vincent, pour un beau poirier, variété Beurrediel, qui représentait une magnifique palmette à grand développement.

Paris, le 16 novembre 1888.

Le Président, Le Rapporteur,  
MAXIME CORNU. J. NANOT.  
E. BALTET.

## BIBLIOGRAPHIE

M. Max de Nansouty, qui dirige avec tant d'autorité et de succès *le Génie Civil*, vient de faire paraître un ouvrage très artistiquement illustré sur la *Tour Eiffel*.

M. de Nansouty, qui joint à un brillant talent de littérateur les qualités solides de l'ingénieur, a su rendre attrayantes les parties techniques de cette œuvre si passionnante.

L'ouvrage débute par une biographie des plus intéressantes sur M. Eiffel, puis viennent des détails fort curieux sur la genèse de la Tour et sa comparaison avec les grands monuments du monde, sur son emplacement au Champ de Mars.

L'auteur nous détaille ensuite avec la plus grande clarté les fondations si compliquées, les caissons métalliques, les massifs et les murs de pourtour, puis il arrive à la superstructure de la Tour, aux divers procédés de montage.

M. de Nansouty, après avoir décrit ce que seront les ascenseurs, arrive au rôle et à l'utilité de la Tour, aux expériences et recherches scientifiques qu'elle facilitera; et termine par un chapitre magistral sur la beauté esthétique de la Tour de 300 mètres.

On sent à la lecture de ce charmant ouvrage que l'auteur a suivi toutes les phases depuis le début et qu'il est passionné pour cette œuvre si grandiose et si inattendue, qui a rendu déjà universellement populaire le nom si français de M. Eiffel.

*La Tour Eiffel* : Historique, Construction. — Ouvrage in-8 carré, illustré de nombreuses gravures; 2 planches hors texte et un portrait de M. Eiffel, par Max de Nansouty, ingénieur. — Bernard Tignol, éditeur, 45, quai des Grands-Augustins, Paris. — Prix : 2 fr. 50.

## Champagne Ch. Farre, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

### Société Générale des Téléphones

41, Rue Caumartin, 41

PROPRIÉTAIRE DES

ANCIENNES USINES RATTIER

### EMPLOI GÉNÉRAL DU CAOUTCHOUC

Et de la GUTTA-PERCHA

Construction de câbles télégraphiques et téléphoniques; câbles pour lumière. — Fils électriques isolés. — Fils élastiques. — Clapets de pompe et de condenseur. — Joints pour eaux chaudes ou froides, gaz, acides. — Pièces moulées, telles que pistons de pompes, anneaux, soupapes. — Tuyaux avec toile interposée. — Arrosage, incendie. — Courroies en caoutchouc.

Usines à BEZONS (Seine-et-Oise), anciennes Usines RATTIER

MAISON DE VENTE :

PARIS, 4, Rue d'Aboukir, 4, PARIS

Envoi franco de Catalogues

Plumes métalliques Blanzly Poure et Co  
Voir à la dernière page

CHAMPAGNE  
RUINART PÈRE & FILS, Reims

## Revue Financière

Les dispositions de notre marché sont satisfaisantes. Les cours se maintiennent à un niveau ferme et les transactions sont un peu moins calmes. C'est surtout sur nos rentes que la tenue est bonne. On a inscrit, en dernier lieu, le 3 0 0 à 83 22, l'amortissable à 86 27 et le 4 1 2 0 0 à 104 05.

Les Consolidés anglais sont venus à 96 1 2.  
Le 4 0 0 hongrois est à 85; le 5 0 0 italien se négocie à 97 05.

Les fonds russes sont fermes.  
Le public verra s'ouvrir, le lundi 10 décembre, à la souscription de l'Emprunt Russe, les guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Comptoir d'Escompte de Paris, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, de la Banque d'Escompte de Paris, de la Société de Dépôts et de Comptes Courants, et de MM. E. Hoskier et C<sup>ie</sup>.

Cet emprunt a une importance de 500 millions de francs (125,000,000 roubles métalliques): il est émis en 4 0 0 or et son produit est destiné: 1<sup>o</sup> au remboursement de l'emprunt 5 0 0 de 1877; 2<sup>o</sup> au dernier paiement dû sur l'avance faite, en 1881, au Trésor impérial par la Banque de l'Etat, conformément à l'ukase du 13 janvier 1881.

Il est offert aux porteurs de l'emprunt 1877, un droit de souscription, par préférence et avec irréductibilité, au nouvel emprunt 4 0 0 1888. L'obligation 5 0 0 1877, munie de son coupon à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1889, étant acceptée pour..... Fr. 518 95  
le porteur recevra en échange une obligation 4 0 0 1888, jouissance 1<sup>er</sup> mars 1889, comptée pour..... 429 »

et une soulte en espèces de..... Fr. 89 95 payable lors de la répartition.

La diminution du revenu est insignifiante, puisque pour cinq obligations 1877 rapportant 125 francs, on recevra 5 obligations 1888 rapportant 100 francs, plus une soulte de 449.75 plus que suffisante pour l'achat d'une sixième obligation. La différence de 5 francs sur le revenu sera amplement compensée par l'augmentation du capital nominal; en effet, les six obligations émises à 429 francs, soit pour 2,574 francs, représentent un capital de remboursement de 3,000 francs. L'intérêt des rentiers 1877 à demander la conversion est donc bien évident, puisqu'il leur sera délivré des titres offrant une marge de hausse de 71 francs.

Mais, en dehors des porteurs de 1877 auxquels le Gouvernement a réservé le privilège d'irréductibilité, l'emprunt s'adresse encore à tous les capitalistes: car la Russie a su conquérir leur estime par sa loyale et scrupuleuse politique financière.

Le nouvel emprunt, aux termes formels de l'ukase impérial du 9 21 novembre 1888, est affranchi, à tout jamais, de tout impôt russe. Le public français a pleine confiance dans cette promesse: il sait qu'il touchera toujours exactement le revenu net de 20 francs par titre, payable en or.

En Bourse, cet emprunt fait déjà une prime de 3/8.

×

Les valeurs de crédit sont fermes.  
La Banque de France fait 39 60.  
Le Crédit Foncier est soutenu à 1371 25.

Nous retrouvons les cours de 475 en regard des obligations à lots 3 0 0 1879 du Crédit Foncier. Les obligations similaires de l'emprunt 1880 se tiennent sur les cours de 470, celles de l'emprunt 1885 sur les cours de 465. La lourdeur générale du marché n'a été, comme on le voit, que très faiblement ressentie par ce groupe de valeurs, aujourd'hui très bien classées.

Le Bon à lots se négocie sur le cours de 110 fr. Le Bon Algérien, qui est de même essence et offre les mêmes avantages nous semble appelé à dépasser largement les cours de 104 auxquels il peut s'obtenir aujourd'hui, on tient le Bon de la Presse à 20 25.

×

Toute l'attention se porte sur la souscription publique au complément des obligations à lots de la Compagnie de Panama qui a lieu le 12 décembre.

Les conditions de cette opération sont fort attrayantes. Les onze cent mille obligations à lots qui restent à émettre sur l'emprunt de 720 millions sont offertes au prix de 325 fr. et remboursables, soit par des lots, soit à 400 fr. dans un délai maximum de 99 ans à partir du 16 août 1888, elles

rapporteront 15 fr. par an et, ce qui est une perspective bien séduisante, concourront au tirage des lots qui aura lieu trois jours après l'émission, c'est-à-dire le 15 décembre.

Ce tirage du 15 décembre comporte un gros lot de 500,000 fr., un lot de 100,000 fr., deux lots de 10,000 fr., deux lots de 5,000 fr., cinq lots de 2,000 fr. et enfin 50 lots de 1,000 fr., soit, au total, 690,000 fr.

Il y a 6 tirages par an, du 15 août 1888 au 15 juin 1913 et chaque année comporte 3 lots de 500,000 francs, 3 lots de 250,000 francs, 6 lots de 100,000 fr., etc., soit 366 lots, ou plus d'un lot par jour, s'élevant à la somme de 3,390,000 fr.

Du 16 août 1913 jusqu'au complet amortissement, il y aura 4 tirages par an comprenant: 2 lots de 500,000 fr., 2 lots de 250,000 fr., 4 lots de 100,000 fr., etc., soit 236 lots s'élevant à la somme de 2,200,000 fr.

Il convient de faire remarquer que les obligations placées concourront, seules, à ces nombreux tirages et de rappeler que le remboursement à 400 fr. de ces obligations et le paiement des lots sont garantis par un dépôt dans les caisses du Crédit Foncier de France, de Rentes Françaises ou de titres garantis par le gouvernement français, conformément aux termes de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 8 juin 1888. En outre, ce dépôt est administré par une Société civile spéciale indépendante de la Compagnie du Panama.

Quant au prix d'émission, il est payable: 30 fr. en souscrivant et 60 fr. à la répartition qui se fera du 15 au 18 décembre; puis 30 fr. successivement du 5 au 10 de chaque mois jusqu'en juillet 1889, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0 0 l'an, et enfin 25 fr. du 10 août 1889, sous déduction des mêmes intérêts jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1889. Donc, en versant 30 fr. le 12 décembre, on peut gagner 500,000 fr. le 15 décembre.

Déjà cette émission est accueillie très favorablement par les capitalistes et les porteurs de titres anciens. M. Ferdinand de Lesseps fait appel à tous les Français et tous les Français sauront répondre. Ils ne voudront pas que cette grande œuvre française, entreprise par des capitaux français, passe, au dernier moment, en des mains étrangères.

Il ne reste plus qu'un dernier effort à faire et il n'y aura pas un moment d'hésitation dans les rangs de cette armée d'un demi-million de souscripteurs qui suivent avec confiance le grand Français.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL: 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX: Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET: 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille: Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes: 6, rue Auber, PARIS.

FABRIQUES FRANÇAISES

PAVAGES ET CARRELAGES CÉRAMIQUES

de Pont-Sainte-Maxence

CARRELAGES MOSAIQUES

En Grès Cérame

A. CORBASSIÈRE & Fils

Rue de la Chapelle, 35, Paris

# Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR À AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PONCTUATIONS SUR TOUTS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique: Warnery Frères, Paris.

# GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis  
**KUHN directeur**

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

**L. CHAMBON Fils**

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

## ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

## G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Économie 15 0/0 sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mise en gare de Paris, 1 fr. 05 le kilog., contre remboursement.

**LA MAISON CONFIANCE, Horlogerie**  
fr. **A. BARTHELET, à Besançon**  
Rem. Argent, ouv. arg. 8 rubis pour hommes  
et ou Dames. Garantie. Montres dep. 5 fr.  
Remontoirs Or simili, indéfect. hissables  
gar. p' Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue fr.

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS



## Veillenses Françaises

FABRIQUE à la GARE  
**JEUNET Fils, Suc<sup>r</sup>**

Toutes nos boîtes portent en timbre sec  
**JEUNET, inventeur**

Demander nos veillenses chez tous les commissionnaires, épiciers, quincailliers.

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

## SEYMOUR WADE

AGENT GÉNÉRAL

Pour le Catalogue général Officiel

ET

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Blomfield-House London-Wall  
**LONDON E. C.**

## PHILIPPART FRÈRES

181, Rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

## ACCUMULATEURS

E. P. S.

## FAURE-SELLON-VOLCKMAR

Fournisseurs des Ministères de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce,  
du Théâtre National de l'Opéra et des Théâtres de Paris,  
de Lyon et de Montpellier, des Usines, Grandes Administrations, etc.

### DIPLÔMES D'HONNEUR

Fisheries..... 1883 — Indes et Colonies..... 1886

### MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885 — Paris..... 1887

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

## GRANDE DISTILLERIE

## E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER (Doubs)

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain'-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALIERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

**CACAO VAN HOUTEN**

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epiceries et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**C. J. VAN HOUTEN & ZOON, à Weesp (Hollande).**

**CHAMPAGNE**  
**ST-MARCEAUX, REIMS**

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**POELE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
**HYGIÈNE — SÉCURITÉ**  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.



**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
18, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies  
contagieuses par la facilité du nettoyage  
impossible à obtenir avec le bois à cause  
des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue  
Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie,  
45 centimes l'un en timbres poste.



**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers



**OUTILLAGE D'AMATEURS**  
ET D'INDUSTRIES  
SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
**TOUS de TOUS SYSTEMES**  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
**TIERSOT, 18, r. des Gravilliers, Paris.**



**FLANELLE VÉGÉTALE**  
de PIN  
Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.  
**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS



**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Rigler Portrait-Cautien

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
**PARIS**  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

Délicieux apéritif Algérien

**AMER**

Supérieur à tous les Bitters connus

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878.

Tonique Hygiénique

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>o</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES  
APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique

MÉDAILLE D'OR  
AMSTERDAM  
1883

Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR  
EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES  
Paris 1887

GUÉRET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS



**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
**MOSAIQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

B<sup>TES</sup>  
SGDG

**GELLÉE FRÈRES**  
**GAINIERS**

11 bis, rue Barbette, 11 bis

Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, pe-  
luche, satin, drap, feutre, etc., etc.  
Téléphone.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

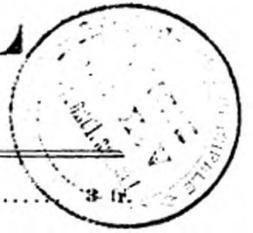
**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an..... 12 fr. — Six mois..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an..... 20 fr. — Six mois..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 4 fr. — Réclames, la ligne..... 3 fr.  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, et à Bruxelles, chez M. GROSJEAN ET C<sup>ie</sup>, 104, boulevard Anspach, — à Londres, chez M. SEYMOUR WADE, Blomfield House, London Wall.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Exposition forestière.  
L'Exposition d'Ostréiculture.  
Les Expositions ouvrières.  
Causerie sur les travaux.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron*.  
Le banquet de la « Scientia ».  
Les Théâtres, *Emile Abraham*.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 4 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres adjoints du comité d'organisation de l'exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques :

#### SECTION II. — Arts libéraux

MM.

Mannheim, expert.  
Chabat, architecte, préparateur du cours des constructions civiles au Conservatoire national des arts et métiers,

#### SECTION IV. — Moyens de transport

MM.

Choisy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, répétiteur à l'école polytechnique.  
Averous, directeur du *Journal des Transports*.

#### SECTION V. — Arts militaires

MM.

Millot, collectionneur.  
Perrot, ancien contrôleur de la manufacture des Gobelins.  
Titeux, chef de bataillon du génie, professeur à l'école supérieure de guerre.  
Givre, capitaine au 31<sup>e</sup> régiment d'artillerie.  
Alombert-Goget, capitaine au 121<sup>e</sup> d'infanterie.  
Chabbert, rédacteur au cabinet du ministre de la guerre.

Par arrêté en date du 4 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du Comité d'organisation du Congrès international dentaire :

MM.

Blocman, professeur suppléant à l'école dentaire de Paris.  
Brasseur, président de la société odontologique, directeur de l'école dentaire de France.  
Chauvin, professeur suppléant à l'école de Paris.  
Crignier, ancien sous-directeur de l'école dentaire de France.  
Damain, sous-directeur de l'école dentaire de France.  
David (docteur), directeur de l'école dentaire de Paris.  
Dubois, professeur suppléant à l'école dentaire de Paris.  
Dubrac, ancien secrétaire général de la société odontologique.  
Ducourneau, membre de la société odontologique.  
Gaillard (docteur), vice-président de l'institut odontotechnique.  
Godon, secrétaire général de l'association générale des dentistes de France, sous-directeur de l'école dentaire de Paris.  
Kuhn, membre du conseil de l'école dentaire de Paris.  
Marchandé (docteur), secrétaire général de la société odontologique.  
Papot, chef de clinique à l'école dentaire de Paris.  
Poinot, professeur à l'école dentaire de Paris.  
Pouchet, secrétaire de la société odontologique.  
Ronnet, professeur suppléant à l'école dentaire de Paris.  
Saussine, vice-président de la société odontotechnique.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de la propriété industrielle :

MM.

Bourgeois, député.  
Bozérian, sénateur, président du congrès de la propriété industrielle de 1878.  
Chastenot, chef du contentieux à l'Exposition universelle de 1889.  
Christoffe, industriel.  
Clunet, avocat.  
Develle, sénateur, ancien ministre.  
Dietz-Monnin, sénateur.

Dumoustier de Frédy, chef de bureau au ministère du commerce et de l'industrie.  
Dupont (E.), industriel, président de l'union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle.  
Hiélard, membre de la chambre de commerce.  
Huard, avocat.  
Imbs (Jules), président du syndicat des inventeurs.  
Lecœuvre, ingénieur, président de l'association des inventeurs.  
Levasseur, membre de l'Institut.  
Lyon-Caen (Ch.), professeur à la faculté de droit, vice-président de la société de législation comparée.  
Nicolas, conseiller d'Etat, directeur du commerce intérieur au ministère du commerce et de l'industrie.  
Piault, membre de la chambre de commerce.  
Prevet, député, commissaire du gouvernement à l'exposition de Barcelone.  
Philipon, député.  
Poirrier, président de la chambre de commerce de Paris.  
Pouillet, avocat.  
Renault (L.), professeur à la faculté de droit de Paris.  
Rendu (A.), avocat.  
Ribot, député, président de la société de législation comparée.  
Seligman (L.), avocat.  
Teisserenc de Bort, sénateur, ancien ministre.  
Thirion, ingénieur, secrétaire du congrès de la propriété industrielle de 1878.  
Tranchant, vice-président du congrès de la propriété industrielle de 1878, vice-président de la société de législation comparée.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de la transmission de la propriété foncière :

MM.

Bétoland, avocat.  
Bompard, conseiller municipal.  
Boulangier (E.), sénateur.  
Boutin, directeur général des contributions directes.  
Bufnoir, professeur à la faculté de droit.  
Christophle, gouverneur du Crédit foncier.  
Dain, professeur à l'école de droit, à Alger.  
Deloncle, publiciste.  
Denormandie, sénateur.  
Donnat, conseiller municipal.  
Dreyfus (Ferdinand), ancien député.  
Duplan, président de la chambre des notaires.  
Duverger, professeur à la faculté de droit.  
Foville (de), chef de la statistique au ministère des finances.  
Gérardin, professeur à la faculté de droit.

Gide, professeur à la faculté de droit de Montpellier.  
 Guyot (Yves), député.  
 Léveillé, professeur à la faculté de droit.  
 Martin-Feuillée, député.  
 Méliodon, secrétaire général du Crédit foncier.  
 Michel (Léon), agrégé à la faculté de droit.  
 Millerand, député.  
 Ribot, député.  
 Sabatier, député.  
 Thipaigne, directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès internationale d'anthropologie criminelle :

## MM.

Ball, membre de l'académie de médecine, professeur à la faculté de médecine.  
 Bertillon (A.), chef du service d'identification à la préfecture de police.  
 Blanche, membre de l'académie de médecine.  
 Bordier, professeur à l'école d'anthropologie.  
 Bournet, secrétaire de la rédaction des archives d'anthropologie criminelle de Lyon.  
 Bronardel, membre de l'académie de médecine, doyen de la faculté de médecine.  
 Collineau, vice-président de la société pour l'instruction élémentaire.  
 Duval (Mathias), professeur à la faculté de médecine, vice-président de la société d'anthropologie.  
 Fauvelle, secrétaire de la société d'anthropologie.  
 Falret, médecin de la Salpêtrière.  
 Féré, médecin de l'hospice de Bicêtre.  
 Garand, professeur à la faculté de droit de Lyon.  
 Hervé, secrétaire général-adjoint de la société d'anthropologie.  
 Laborde, membre de l'académie de médecine.  
 Lacassagne, professeur à la faculté de médecine de Lyon.  
 Letourneau, secrétaire général de la société d'anthropologie.  
 Magitot, membre de l'académie de médecine.  
 Magnan, médecin de l'asile Sainte-Anne.  
 Manouvrier, professeur à l'école d'anthropologie.  
 Mesuet, membre de l'académie de médecine.  
 Motet, médecin-expert près les tribunaux de Paris.  
 Ploix, ingénieur-hydrographe en chef de la marine en retraite.  
 Pozzi, agrégé de la faculté de médecine, président de la société d'anthropologie.  
 Roussel, sénateur, membre de l'académie de médecine.  
 Séligman (L.), avocat à la cour d'appel.  
 Tarde, juge d'instruction à Sarlat.  
 Topinard, professeur à l'école d'anthropologie.  
 Voisin (A.), médecin de la Salpêtrière.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international monétaire :

## MM.

André (Alfred), banquier, régent de la Banque de France.  
 Brely (Ernest), ancien conseiller municipal.  
 Cernuschi, publiciste.  
 Christophle, député, gouverneur du Crédit foncier.  
 Clamageran, sénateur.  
 Clavery, directeur des affaires commerciales et

consulaires au ministère des affaires étrangères.  
 Cochut, ancien directeur du Mont-de-Piété.  
 Coste (Ad.), publiciste.  
 Cousté, vice-président de la chambre de commerce de Paris.  
 Delambre, publiciste.  
 Faure (Fernand), député.  
 Foville (de), chef de la statistique au ministère des finances.  
 Fournier de Flaix, publiciste.  
 Gay, ancien directeur du mouvement des fonds, directeur du Crédit industriel et commercial.  
 Germain (Henri), ancien député, membre de l'Institut, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais.  
 Girod, ancien directeur du Comptoir d'escompte.  
 Leroy-Beaulieu (H.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Liron d'Airoles (de), directeur du mouvement général des fonds.  
 Magnin, sénateur, gouverneur de la Banque de France.  
 Noël, trésorier de la chambre de commerce de Paris.  
 Ribot, député.  
 Rothschild (Alphonse de), régent de la Banque, membre de l'Institut.  
 Rouvier, député.  
 Roy (Gustave), ancien président de la chambre de commerce de Paris.  
 Ruau, directeur général de la Monnaie.  
 Say (Léon), sénateur, membre de l'Institut.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international aéronautique :

## MM.

Bertrand, capitaine du génie, attaché à la section technique du génie, à Paris.  
 Cassé, vice-président de l'académie d'aérostation météorologique.  
 Duté-Poitevin, aéronaute.  
 Fonvielle (W. de), président de l'académie d'aérostation météorologique.  
 Godard (Eug.), aéronaute.  
 Hauvel, ingénieur des arts et manufactures, secrétaire général de la société française de navigation aérienne.  
 Hervé, directeur de la *Revue de l'aéronautique*.  
 Hureau de Villeneuve (De), vice-président de la société française de navigation aérienne.  
 Janssen, membre de l'Institut, directeur de l'observatoire d'astronomie physique de Meudon.  
 Julhes, aéronaute.  
 Lachambre, aéronaute-constructeur.  
 Laussedat (le colonel), directeur du Conservatoire des arts et métiers.  
 Lhoste (Frédéric), aéronaute.  
 Mangot (Louis), aéronaute.  
 Marey, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.  
 Nadar (Paul), photographe.  
 Napoli, chef du laboratoire des essais, au chemin de fer de l'Est.  
 Renard, chef de bataillon du génie, directeur de l'établissement central d'aérostation militaire.  
 Rigaut, député, président de la société française de navigation aérienne.  
 Roosebecke (Van), président de la société des colombophiles.  
 Teisserenc de Bort, secrétaire général de la société météorologique.  
 Tissandier (Albert), architecte.  
 Tissandier (G.), directeur de la *Nature*.

Triboulet, vice-président de l'académie d'aérostation météorologique.  
 Yon (Gabriel), aéronaute.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de la propriété artistique :

## MM.

Bailly, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français.  
 Barbedienne, fabricant de bronzes et d'objets d'art.  
 Bardoux, sénateur.  
 Bonnat, membre de l'Institut.  
 Bongnereau, membre de l'Institut.  
 Cain, statuaire.  
 Constant (Ch.), avocat à la Cour d'appel.  
 Guillaume, membre de l'Institut.  
 Hermant, architecte.  
 Hottot, président de la Ligue pour la protection de la propriété artistique et littéraire aux Etats-Unis.  
 Huard (Ad.), avocat à la Cour d'appel.  
 Larroumet, directeur des beaux-arts.  
 Leduc, éditeur.  
 Lefebvre (Jules), artiste peintre.  
 Lyon-Caen (Ch.), professeur à la Faculté de droit.  
 Meissonier, membre de l'Institut.  
 Plon, éditeur.  
 Pouillet, avocat à la Cour d'appel.  
 Puvis de Chavannes, artiste peintre.  
 Robert-Fleury (Fony), artiste peintre.  
 Thomas (Ambroise), membre de l'Institut.  
 Thomas (Jules), membre de l'Institut.  
 Ulbach (Louis), conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'arsenal.  
 Valadon, éditeur.  
 Vibert, artiste peintre.  
 Waltner, graveur.

Par arrêté en date du 5 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des sociétés par actions :

## MM.

Bernard (Martial), membre de la Chambre de commerce.  
 Bozérian, sénateur.  
 Delhaynin, membre de la Chambre de commerce.  
 Drumel, professeur à la Faculté de droit à Lille.  
 Du Buit, avocat.  
 Durand, député.  
 Durier, bâtonnier de l'ordre des avocats.  
 Gonse, conseiller à la Cour de cassation.  
 Griquet, administrateur du chemin de fer du Nord.  
 Larombière, président à la Cour de cassation.  
 Ledru, avocat à la Cour de Paris.  
 Levêque, député, sous-gouverneur du Crédit foncier.  
 Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit.  
 Michau, président du Tribunal de commerce.  
 Michel (Georges), publiciste.  
 Piault, membre de la Chambre de commerce.  
 Poirrier, président de la Chambre de commerce.  
 Renault (Louis), professeur à la Faculté de droit.  
 Roche (Jules), député.  
 Rousseau (Rodolphe), avocat.  
 Rouvier, député.  
 Sée (Camille), conseiller d'Etat.  
 Vavasseur, avocat.  
 Worms, avocat.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Lundi, dans la matinée, M. Pierre Legrand, ministre du commerce, accompagné de son chef de cabinet, M. Dautresme, a visité sur l'Esplanade des Invalides les chantiers de l'Exposition tunisienne.

Il a été reçu par M. Charles Sanson, commissaire général du gouvernement tunisien, et M. Saladin, architecte du palais tunisien.

Le ministre a examiné avec le plus grand intérêt le palais central, les annexes, les souks (bazars) et a vivement félicité les organisateurs de cette section.

M. Georges Berger, directeur général de l'Exploitation, part mercredi pour Bruxelles, afin d'assister à une réunion des exposants belges.

L'Exposition des monuments historiques sera organisée au palais du Trocadéro et sera à coup sûr une des plus importantes. M. Antonin Proust se propose d'y réunir, d'accord avec l'administration des monuments diocésains, les reconstitutions d'une foule de monuments intéressants. Elle sera aménagée dans l'aile du palais qui se trouve du côté de Passy. Les moulages qui y sont actuellement seront déplacés, et, au centre des longues galeries, on mettra des vitrines qui renfermeront les chefs-d'œuvre de l'art décoratif en émaillerie, orfèvrerie, céramique, sculpture en bois, etc., depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours.

M. Antonin Proust aura à sa disposition 1.160.000 francs, destinés à couvrir entièrement les frais de l'exposition.

### Instructions spéciales relatives à l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques.

#### ADMISSIONS, TRANSPORT, RÉCEPTION, INSTALLATION.

##### I. — Admissions

Article 1<sup>er</sup>. — Les Comités de sections de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques statuent en dernier ressort sur l'admission et le classement des objets proposés, sous le contrôle de la Commission supérieure.

Art. 2. — Des certificats d'admission d'un modèle spécial sont envoyés aux personnes admises à exposer.

Ces certificats, préparés par les secrétaires des Comités de sections, portent mention descriptive de l'objet admis; ils sont signés par les présidents de Comités de sections et par le Directeur général de l'Exploitation.

Art. 3. — En même temps que son certificat d'admission, l'exposant recevra :

1<sup>o</sup> Un exemplaire du règlement spécial relatif à l'expédition, au transport et à la réexpédition des objets admis à être exposés;

2<sup>o</sup> Les étiquettes et signes de reconnaissance à coller en double sur chaque colis expédié;

3<sup>o</sup> Une fiche à remplir pour l'inscription

au Catalogue spécial qui pourra être imprimé;

4<sup>o</sup> Un tarif approuvé de l'entrepreneur général agréé de la manutention.

Art. 4. — Une carte d'entrée gratuite sera délivrée à chaque exposant ou, à son défaut, à son représentant dûment agréé par l'Administration de l'Exposition.

Tout exposant ou représentant d'exposant agréé devra fournir à l'Administration de l'Exposition deux exemplaires de son portrait photographique format carte de visite.

La carte d'exposant ne sera délivrée qu'au titulaire lui-même. Celle de son représentant ne sera accordée que sur la demande écrite de l'exposant, responsable des contraventions.

Art. 5. — Par le fait de leur participation, les exposants s'engagent à observer les prescriptions des règlements qui régissent l'Exposition.

##### II. — Transport

Art. 6. — Les conditions de transport des objets admis à être exposés sont réglées conformément aux prescriptions du règlement spécial à l'expédition, au transport, et à la réexpédition des produits admis à être exposés.

Art. 7. — L'Administration pourra, suivant les ressources budgétaires des Comités de sections, prendre à sa charge la dépense du transport, aller et retour, de certains objets admis étrangers ou français. Mais l'exonération de ces frais de transport devra faire l'objet d'une demande de la part de l'exposant, qui sera soumise à l'agrément des Comités de sections et de la Commission supérieure.

Art. 8. — Les exposants, qui auront obtenu le transport gratuit, seront remboursés de leurs avances par l'Administration.

Art. 9. — Les colis français et étrangers à destination de l'Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques, pourront être expédiés à partir du 1<sup>er</sup> mars 1889, le travail de classement devant être arrêté à la date du 20 avril irrévocablement.

Art. 10. — Chaque envoi devra être précédé d'une note indiquant l'origine, la provenance et la valeur des objets qui le composent.

Les exposants qui désireraient, comme il est dit à l'art. 15 du présent règlement, qu'une description sommaire soit placée en face de l'objet exposé, devront joindre à leur envoi une courte notice explicative de l'objet.

##### III. — Réception des objets

Art. 11. — Les caisses contenant les objets destinés à l'Exposition de l'Histoire rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques, seront dirigées directement, quelque soit le moyen de transport employé, vers le Palais des Arts libéraux (Champ de Mars), où sont situées les galeries affectées à cette exposition.

Ils seront reçus et déballés dans les galeries, soit par les exposants, soit par leurs représentants dûment autorisés, ou à leur défaut, par les membres des comités de

sections assistés des agents de l'Administration de l'Exposition.

Les caisses vides seront enlevées immédiatement après le déballage, par les exposants ou leurs représentants. En l'absence des uns ou des autres, elles seront remises d'office à la garde de l'entrepreneur général agréé de la manutention.

Art. 12. — Tous les objets, au fur et à mesure du déballage, seront inscrits sur un registre tenu par un agent de l'Administration, avec un numéro d'ordre d'arrivée, le numéro des certificats d'admission et le nom de leur propriétaire.

Art. 13. — Une étiquette ou une indication contenant le numéro d'ordre d'arrivée, le numéro du certificat officiel d'admission et l'indication de la section, sera immédiatement fixée sur l'objet avec le nom de son propriétaire.

Art. 14. — Le registre d'inscription contiendra le constat de l'état dans lequel les objets auront été trouvés après leur déballage.

Après leur inscription au registre, tous les objets seront soumis à l'examen des membres des comités de sections chargés de vérifier l'identité des objets acceptés par eux dans le cours de leurs travaux préalables.

##### IV. — Installation des objets.

Art. 15. — Une inscription indiquant le nom du prêteur sera placée, avec le numéro du catalogue, sur chacun des objets exposés.

Une fiche manuscrite contenant une description sommaire de l'objet exposé pourra être placée devant cet objet.

Cette courte notice explicative sera rédigée par les soins des Comités de sections, d'après les renseignements fournis par l'exposant.

Art. 16. — Aucun objet ne pourra être enlevé avant la clôture de l'Exposition sans une autorisation spéciale du Directeur général de l'Exploitation et sans une décharge régulière signée par le propriétaire de l'objet retiré.

Art. 17. — Aucun objet exposé ne pourra être copié, dessiné ou reproduit, sous une forme quelconque, sans l'autorisation du propriétaire, visée par le Directeur général de l'Exploitation.

Le Directeur de l'Exploitation peut, toutefois, autoriser la reproduction des vues d'ensemble des galeries.

##### V. — Gardiennage.

Art. 18. — Des gardiens seront affectés par l'Administration, à la surveillance de chacune des sections. Les gardiens-chefs seront chargés, sous le contrôle des Comités de sections et des agents de l'Administration, de la garde des clés des vitrines.

Des cautionnements pourront être demandés aux gardiens.

Art. 19. — Les exposants pourront, exceptionnellement, être autorisés, par le Directeur général de l'Exploitation, à avoir des gardiens particuliers, qu'ils paieront.

Art. 20. — L'Administration prendra toutes les précautions utiles pour préserver les objets exposés contre le vol et les accidents de toute nature.

### VI. — Magasinage. — Réexpédition.

Art. 21. — L'Exposition est constituée en entrepôt réel; en conséquence, les objets exposés sont affranchis des droits et des visites de l'octroi de Paris, ainsi que de la douane française.

Art. 22. — La réexpédition des objets exposés aura lieu aux conditions édictées dans le règlement spécial relatif au transport des produits exposés, et devra être effectuée dans un délai de six mois, à partir du jour de la fermeture de l'Exposition.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Espagne

Le Comité espagnol de l'Exposition universelle de Paris s'est réuni lundi dernier à Madrid. Il a décidé de faciliter le transport des produits destinés à figurer au Champ de Mars.

Le Congrès vinicole a inauguré ses travaux par l'adoption d'une résolution en faveur d'une large participation à l'Exposition.

### Roumanie

Le conseil des ministres a décidé de proposer l'ouverture d'un crédit de deux cent cinquante mille francs pour venir en aide au comité organisateur, chargé de la représentation de la Roumanie à l'Exposition de 1889, à Paris.

Le Parlement roumain sera saisi de ce projet la semaine prochaine.

Dans quelques jours, aura lieu, au Théâtre-National, un grand bal, organisé par un comité de dames de la haute société de Bucharest.

La recette de ce bal sera versée au comité de l'Exposition présidé par le prince Georges Bibesco.

### Japon.

M. Pierre Legrand, ministre du Commerce et de l'Industrie, commissaire général de l'Exposition de 1889, vient d'être informé que le Gouvernement du Japon a nommé commissaire honoraire de la section japonaise à l'Exposition de 1889, M. Johannis Raynaud, l'un des principaux négociants français de Tokio.

### Mexique.

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a été informé que, grâce aux efforts de la Commission chargée d'organiser la participation du Mexique à l'Exposition de 1889, cette participation sera des plus brillantes. Les comités locaux, toutes les sociétés scientifiques, artistiques, industrielles, commerciales et agricoles ont répondu à l'appel du comité.

Après concours, MM. les ingénieurs Anto-

nio M. Anza et le D<sup>r</sup> Antonio Penafiel ont été chargés de la construction du pavillon spécial qui figurera au Champ de Mars. Les boiseries et les meubles de ce pavillon seront exécutés avec les bois du pays; de nombreuses pièces très remarquables d'acajou et de cèdre sont embarquées à Vera-Cruz, destinées à ce pavillon; des collections de plantes vivantes des diverses zones mexicaines ont été expédiées d'avance de façon à les acclimater et les présenter dans toute leur vigueur au mois de mai prochain. On s'occupe de concentrer dans chaque capitale des états mexicains les objets et produits qui doivent être exhibés; il se fait dans chacune de ces villes des expositions préparatoires des plus intéressantes. L'Etat de Jalisco a pris l'initiative de cette mesure et a déjà terminé son exposition. Actuellement Monclos et Neuvo Léon ont ouvert les leurs.

Parmi les produits qui doivent être présentés à Paris l'an prochain, au premier rang figureront des collections de minerais, de bois précieux, de textiles, de plantes ornementales et médicinales.

## Exposition Forestière

L'exposition forestière française sera installée au Trocadéro dans un magnifique chalet, dont les frais de construction, faits par l'Etat, sont évalués à 110.000 francs.

Ce chalet se construit, en ce moment, dans la forêt de Fontainebleau, au carrefour de la Croix-de-Toulouse, sous la direction de M. de Gaffier, conservateur des forêts à Melun.

Le chalet sera entièrement composé de bois coupés dans la forêt, et non rabotés ni vernissés; la façade sera faite de panneaux en bois non écorcés, différents de forme et de couleur; la toiture elle-même sera en bois.

L'immense variété des essences qui croissent dans la forêt de Fontainebleau, permettra de donner à cet assemblage l'aspect le plus artistique. Il ne faudra pas débiter moins de 1800 mètres cubes pour ce pavillon qui couvrira une superficie de 43 mètres sur 37 et sera haut de 20 mètres. Aux quatre angles, quatre portiques formés de chênes séculaires, non écorcés, couverts de mousse et de cryptogames, avec fonds et voussures en bois naturel.

L'ensemble du chalet, de l'effet le plus nouveau et le plus pittoresque, promet à l'exposition forestière du Trocadéro un succès mérité auprès de tous les visiteurs.

## L'Ostréiculture à l'Exposition

M. le sénateur Georges, président de la Classe 77, vient de faire paraître une circulaire dans laquelle il expose que la Direction de l'Exposition lui ayant déclaré qu'il ne pourrait compter sur une fourniture d'eau de mer, il avait confié à des membres de la Commission, professeurs au Museum le soin de faire des études

sérieuses sur la composition et l'emploi de l'eau de mer artificielle.

Les résultats obtenus ont été excellents, toutefois les dépenses sont assez élevées; on a eu la bonne fortune d'obtenir des subventions des Ministères de la Marine et de l'Agriculture, ce qui permet de réduire à 40 francs par mètre la cotisation à la charge des exposants.

Malgré ces efforts pour obtenir une exposition vraiment nationale, il faudrait que chaque région ostréicole formât un syndicat coordonnant les expositions particulières.

Aussi, pour ces associations seulement, pourrait-on, malgré l'expiration du délai imparti aux demandes des exposants, accueillir et provoquer même des expositions collectives.

M. le Président de la Classe 77 termine par un chaleureux appel aux ostréiculteurs de la région d'Arcachon et du groupe breton.

## LES EXPOSITIONS OUVRIÈRES

Nous avons fait connaître que le Conseil municipal avait été saisi de deux demandes de subvention formées pour participer à l'Exposition universelle, l'une par un groupe de chambres syndicales ouvrières, l'autre par un groupe d'ouvriers exposants individuels.

Au nom de la 6<sup>e</sup> commission, M. Hervieux, rapporteur, a fait remarquer que la ville de Paris contribuait déjà pour 8 millions à l'Exposition universelle, qu'accueillir favorablement les demandes ci-dessus indiquées, ce serait une dépense nouvelle d'un million (500.000 francs pour chaque groupe), qu'enfin il existait à la disposition de l'administration de l'Exposition un crédit pour exonérer les ouvriers ou artisans ayant à présenter des produits dignes d'intérêt et qui ne pourraient payer les frais d'installation; dans ces conditions M. Hervieux proposait de passer à l'ordre du jour sur les deux pétitions sus-relatées.

A la suite d'une longue discussion, qui n'a pas occupé moins de deux séances, le conseil a adopté une proposition formulée par M. Saint-Martin et ainsi conçue :

Un crédit de 500.000 francs est ouvert pour encouragements aux exposants ouvriers syndiqués ou non syndiqués.

La répartition de cette somme sera faite par une Commission spéciale du Conseil composée de douze membres élus au scrutin de liste. Ladite Commission suivra l'emploi de la subvention.

Les demandes envoyées à la Commission devront être accompagnées de places, états-devis et autres pièces justificatives.

Une part des sommes accordées à chaque groupe ou individu sera attribuable aux frais généraux; une part, s'il y a lieu, comme avances aux frais des objets fabriqués.

Dans le cas, les avances faites seront remboursables à la Ville après vente des objets.

Cette somme de 500,000 francs sera distribuée comme il est dit ci-dessus par l'Administration, sur avis conforme de la Commission spéciale.

Un rapport d'ensemble sera présenté au Conseil par la Commission sur l'emploi des crédits distribués.

La Commission dont il s'agit sera nommée à l'une des prochaines séances du Conseil; nous en ferons connaître la composition.

## CAUSERIE

### Les Travaux

Encore un dimanche humecté par le ciel, entre deux semaines sans pluie. C'est une série. Mais le soleil, avec cette timidité connue seulement à Londres, n'a jeté que quelques rayons incertains à travers un brouillard intense. Si bien que la Tour Eiffel s'est étirée dans le secret des nues. Mystère et élévation! Lorsque la brume a entr'ouvert son épais rideau, les arbalétriers avaient gagné dix mètres en hauteur.

Grâce au beau temps qu'il fait, tout marche donc à souhait sur les chantiers du Champ de Mars et de l'Esplanade.

\*\*\*

Je viens de faire ma promenade accoutumée à travers le Champ de Mars. J'ai constaté avec plaisir que les travaux d'aménagement intérieur des Galeries des Expositions diverses sont poussés avec une extrême activité. Les cloisons qui séparent les galeries les unes des autres sont posées, et les cloisons de sectionnement de ces galeries sont également en place.

Les sections communiquent entre elles, dans le sens des axes, par de ravissants portiques en bois sculpté dont le dessin rappelle, par leur grâce et leur originalité, les plus beaux portails japonais. Les parquets sont posés dans plusieurs galeries. Ce travail complémentaire donne un air charmant aux sections. On s'y sent chez soi.

Les menuisiers sont également aux prises avec les galeries des sections étrangères.

J'ai dit, lors du fameux Banquet des Maires, que le parquet des sections étrangères — côté La Bourdonnais — avait été posé pour cette solennité politico-gastronomique; et que, depuis lors, MM. Rubé, Chaperon et Jambon avaient installé là leur atelier de peinture décorative. Cet atelier fonctionne toujours. Après avoir terminé les panneaux de la toiture du Palais des Machines, les décorateurs brosent de jolis cartouches rectangulaires sur lesquels se lisent des noms de professions tels que : bijouterie, vannerie, broserie, serrurerie, etc., etc., que l'on placera pour marquer des sections.

À l'entrée même des sections étrangères par la porte Rapp, les trois travées sont fermées par une série de gracieuses arcades. Ces arcades sont au nombre de trente. Dix par chaque travée avec portique au milieu. Ces trois portiques sont surmontés par les armes d'Angleterre. Cette

admirable série d'arcades représente le plus beau type de la Renaissance anglaise, de l'époque de la reine Elisabeth. Ce monument, car ce sera un vrai monument, est en staff. Toutes les pièces ont été envoyées d'Angleterre dans d'énormes caisses, et les ouvriers, tous anglais, n'ont qu'à les poser sur de légères charpentes. On leur donnera, après achèvement, une teinte imitant la pierre claire.

Seules, les armes d'Angleterre recevront leurs couleurs héraldiques.

\*\*\*

Le dôme central avance. Ses murs en briques rouges, agrémentés par des dessins de mosaïque en briques polychromes, sont presque terminés, grâce au zèle et à l'intelligence de M. Manoury, l'entrepreneur de la maçonnerie. Puisque le nom de M. Manoury tombe sous ma plume, et qu'il n'est jamais trop tard pour louer les braves gens, je rappellerai la conduite énergique de ce vaillant entrepreneur, lors de la trop fameuse grève des ferrassiers. La conduite de M. Manoury a été un facteur, sans doute, parmi les causes qui ont empêché l'envahissement des chantiers du Champ de Mars par la grève en question.

M. Manoury n'a pas employé moins de quatre millions de briques dans l'édification du bâtiment que couronne le dôme central. J'ai vu à pied-d'œuvre une jolie collection de faïences-Müller, ce qui m'a montré que l'on va passer à la décoration extérieure de ce bel édifice.

\*\*\*

L'activité est non moins fiévreuse au Palais des Machines. Les quarante et quelques arcades des galeries latérales de 15 mètres sont toutes en place et presque toutes recouvertes. Un grand nombre d'entre elles ont reçu leurs vitrages : énormes cintres en verre blanc, avec encadrements de vitres d'un beau vert d'émeraude.

À l'extérieur, ces galeries sont ravissantes. Sous les cintres vitrés dont je viens de parler, règne une succession de panneaux en briques apparentes, marquant la séparation des étages. Ces panneaux sont à fond de briques blanches, avec une bordure en grecque de briques rouges et quelques dessins délicats au milieu, rouges aussi. On m'a appris que ces briques blanches ne sont pas les premières briques blanches venues. D'ordinaire, les briques de cette couleur verdissent avec le temps. Celles dont je parle défient les produits d'un chocolatier célèbre, lesquels étaient les seuls qui « blanchissaient en vieillissant! » Elles sont de composition particulière.

Au-dessous de cette rangée de panneaux, sont les vitrages qui éclairent le rez-de-chaussée des galeries latérales; et, sous ces vitrages, un soubassement, également en briques apparentes, non moins gracieux que les panneaux du premier étage. On dirait un morceau de Pompéi. C'est une des choses les plus réussies. C'est de l'art pur exécuté avec de simples briques rouges et blanches. Ici, le fond est rouge avec une jolie bordure blanche en haut du soubassement,

et quelques dessins légers semés dans le champ. C'est l'inverse et comme le négatif des panneaux, où les dessins sont rouges sur blanc.

Il faut faire un nouveau compliment à M. Manoury. Les dessins en briques qu'il a fait exécuter là, sont finement appareillés, irréprochables.

Et, ce ne fut pas une petite besogne que cela : car il y a, pour ce soubassement, haut de 2 mètres 50 environ, une longueur d'environ 1,000 mètres, — et autant de longueur de panneaux du premier. On y a employé plus de 800,000 briques.

Les Sociétés Cail et Fives-Lille, sont de nouveau en émulation, chacune à son bout du palais immense, où elles établissent les ossatures des pignons. — pignons comme on en aura jamais vu : larges de 115 mètres, hauts de 46! au milieu desquels se verront des vitraux géants. À côté d'eux, les grands vitraux du Palais de l'Industrie paraîtront des joujoux. Tout sera cyclopéen dans ce palais colossal!

Le sol du Palais des Machines est couvert d'ouvriers, de treuils, de chèvres, de grues, de locomotives, de chariots. On y termine la pose de cinq grandes lignes de montants en fonte qui serviront à supporter les transmissions des innombrables machines qui fonctionneront sous cette nef. On y achève aussi deux souterrains parallèles ayant chacun plus de 400 mètres de long. Ce sont des voûtes larges de près de 2 mètres et hautes d'environ 2 mètres 50. Elles sont destinées aux services inférieurs des machines.

À la toiture en verre, comme des mouches contre des vitres, de nombreux peintres-vitriers donnent en dessous une couche qui empêchera les rayons du soleil de traverser, et laissera cependant passer une lumière tamisée, très douce à l'œil, qui sera la joie de Messieurs les Photographes.

Pour terminer ma petite inspection au Palais des Machines, je dois ajouter qu'un certain nombre des panneaux peints par MM. Rubé, Chaperon et Jambon, ont été mis en place. Ce sont ceux de la pentuse de la toiture, du côté La Bourdonnais.

En vous parlant de la couverture du Palais, je vous ai dit que toutes les travées étaient vitrées, sauf celles des deux extrémités, qui sont pleines, des piédroits au faite.

Le dessous de ces travées pleines est entièrement recouvert de toiles peintes marouflées. Le fond simule une sorte de parquet à dessin de feuille de fougère, entouré d'une large et belle bordure à fond bleu turquoise. Au bas de ces immenses panneaux sont des armes de villes, peintes sur toile et entourées d'énormes encadrements en haut relief. Au-dessous, une tête rayonnée; au-dessus, une couronne murale; des deux côtés, en supports, des cornes d'abondance. Les armes que l'on voit en place, du côté de La Bourdonnais, sont celles de Lille et de Saïgon.

À la suite des armes de Lille, à deux par travée, viennent celles des villes de Quimper, d'Alençon, de Bourg, de Saint-Brieuc, de Vannes, de Chambéry, de Moulins, d'Agen, de Blois, de Niort, de

Tarbes, de La Rochelle, de Périgueux, de Pau, de Perpignan, de Poitiers, de Bourges et de Clermont. On peut donc juger de l'effet, qui sera excellent.

Vous voyez que ma promenade hebdomadaire au Champ de Mars a été fructueuse.

\*\*\*

J'allais oublier la grande frise en haut relief qui fera le tour de la galerie extérieure, dite des restaurants, aux Expositions diverses. Après la pose des plâtres moulés, toute blanche encore au sortir des mains des stafistes, elle paraissait lourde et confuse. Combien ne l'ai-je pas entendu critiquer. « Pourquoi, me disaient-ils, ne blaguez-vous pas cette orgie macaronique ? »

Et je répondais invariablement : « Attendons la fin. »

Et bien m'en a pris : car, sous la brosse des chromistes, la transformation est magique. Les motifs ont reçu cette couleur chaude et riche d'ivoire vieux, que, dans l'argot des ateliers, on appelle le « jus de pipe ». Les enfants tenant les écussons se détachent sur un fond d'or discret. Les armoiries s'enlèvent par leurs couleurs vives ; et, au-dessous et au-dessus, des hauts reliefs, des plates-bandes à dessins polichromes très chauds quoique à tons rompus.

Plus rien de confus. Tout est à sa place, dans sa valeur, dans son ton, et distinct.

Et c'est moi qui avais raison en disant : « attendons la fin ».

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

XIX

Fête du 10 Août,  
célébrée en mémoire de la chute du trône,  
le 10 août 1796.

Curieux de fêtes, faciles à enthousiasmer, les Parisiens avaient vu défiler devant eux, depuis l'avènement de la République, bien des cortèges imposants ; mais on se lasse de tout à Paris, même des meilleures choses, et la fête du 10 août, qui, peut-être, en présence de ses aînées, ne répondait pas à un besoin pressant, se ressentit de cette disposition d'esprit. Elle n'eut pas tout l'éclat que le Directoire voulait lui donner.

Célébrée en mémoire de la chute du trône, elle avait été réglée par un arrêté en date du 13 thermidor an IV (31 juillet 1796), et fixée au 23 thermidor.

L'arrêté directorial était ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. — La fête du 10 août sera célébrée le 23 de ce mois dans toutes les communes de la République. Les administrations centrales et municipales feront les proclamations nécessaires pour inviter les citoyens à célébrer cette époque mémorable.

Art. II. — Dès le matin, tous les fonctionnaires publics, dans chaque commune, se réuniront ; ils se rendront sur la place publi-

que, précédés d'un détachement de la garde nationale.

Art. III. — Le Président rappellera au peuple assemblé, l'histoire abrégée du 10 août ; il suspendra ensuite à l'arbre de la liberté, l'inscription suivante :

Au 10 août.

*Honneur aux braves qui renversèrent le trône ! Les français ne reconnaissent plus d'autres maîtres que les lois.*

Cette cérémonie se fera au bruit d'une musique guerrière.

Art. IV. — Les instituteurs de la jeunesse qui habiteront dans la commune, se rendront avec leurs élèves sur la place publique ; ils s'engageront, à haute voix, en présence des corps constitués, à n'inspirer à leurs élèves que des sentiments républicains, du respect pour les vertus, les talents, le courage, et de la reconnaissance pour les fondateurs de la République. Des chants civiques suivront cet engagement solennel.

Art. V. — On se rendra ensuite, de chacune des communes, dans le chef-lieu du canton, autant que les localités et les distances le permettront ; on y exécutera des jeux, des courses à pied et à cheval, ou d'autres exercices en usage dans le pays.

Art. VI. — Les places seront fixées dans le lieu des courses et jeux, pour les corps constitués de chaque commune.

Art. VII. — Les pères et mères des défenseurs de la patrie auront, dans ces jeux, une place distinguée ; une inscription entourée de lauriers, désignera leur place.

Art. VIII. — Les juges des jeux seront choisis parmi les instituteurs de la jeunesse ; ces juges seront placés sur une estrade et tiendront à la main des palmes et des couronnes de lauriers, qu'ils donneront aux vainqueurs.

Si quelques citoyens du canton veulent proposer d'autres prix, ils se concerteront, à cet effet, avec l'administration du chef-lieu, qui proclamera à l'avance quels sont les prix destinés aux vainqueurs des jeux.

Art. IX. — Des danses dans le même lieu termineront la fête.

A Paris, la fête avait lieu au Champ de Mars et aux Champs-Élysées

Au Champ de Mars, elle se composait de courses à pied, à cheval et de courses de bagues. Des exercices aérostatiques la terminaient.

Autour du champ, la foule avait pris place. Le Directoire exécutif, le corps diplomatique et les autorités constituées occupaient le tertre.

A deux heures, La Revellière-Lépeaux, président du Directoire, prononça le discours suivant :

Français,

Déjà depuis longtemps la raison commençait à éclairer nos esprits, et le feu sacré de la liberté se glissait dans nos veines ! L'étude des langues énergiques, dont le goût venait de se répandre, les systèmes hardis, les pensées fortes, les sentiments profonds et les images vigoureuses des philosophes et des poètes qui ont illustré l'Europe avaient agrandi nos idées et échauffé nos imaginations ! L'exemple de l'Amérique septentrionale, convertie en République, ne pouvait plus être stérile.

≡ C'est alors que la liberté se fait entendre avec éclat sur le territoire français ! A sa voix puissante, le Dauphinois descend de ses

montagnes, et le Breton se lève au milieu de ses landes et de ses forêts : ils veulent leur indépendance !... Bientôt ce mouvement généreux se communique à toutes les parties de la France : *Les représentants de la nation sont assemblés !*

La courageuse résolution des députés du peuple, dans la journée du 23 juin, commença à saper les fondements d'un trône qui nous opprimait depuis tant de siècles, la chute de la Bastille, dans la journée du 14 juillet, continua de l'ébranler. Cependant il existait encore, il menaçait de se consolider de nouveau et peser sur nous avec plus de force que jamais.

Grâces te soient rendues, immortelle journée du 10 août ! C'est toi qui le renversas !...

Les amis de la liberté, fatigués des manœuvres d'une cour aussi lâchement perfide que profondément corrompue, accourant de toutes parts. Leurs redoutables phalanges attaquent ce colosse de royauté, qui ne méditait que ruines et que forfaits !... Il est réduit en poudre, et la République est proclamée à la face de ses ennemis les plus redoutables.

Ah ! c'est en vain que de lâches partisans de l'esclavage et des hommes qui, incapables d'oublier une injure, sacrifieraient la plus juste et la plus belle des causes au désir de se venger ; c'est en vain, dis-je, qu'ils chercheraient à jeter des nuages sur cette journée ! L'impassible histoire lui assurera sa place au rang des journées les plus glorieuses ; elle dira à la postérité, que si quelques brigands se glissèrent dans les rangs sacrés, et réussirent d'abord à établir leur affreuse domination, et à combler la mesure du crime, en profitant de l'étonnement et du chaos que dut nécessairement produire la chute épouvantable de cette antique monarchie, il n'en est pas moins vrai que le 10 août fut l'ouvrage des patriotes les plus purs, et que tous ceux d'entre eux que la nature avait doués d'un grand courage et d'un esprit élevé y contribuèrent par leurs discours ou par leurs écrits, ou bien en payant de leur personne.

Elle lui dira que, sans la journée du 10 août, la France était partagée en lambeaux par une coalition redoutable, ou le trône raffermi par le renversement de nos institutions naissantes et qu'alors un tyran furieux se livrait à des vengeances encore plus exécrables et plus prolongées que celles qui signalèrent le règne passager du triumvirat.

Elle lui dira que, sans la journée du 10 août, le Français n'aurait jamais joui de toute l'étendue des droits que peut comporter l'état social ; que l'égalité n'existerait pas, non cette égalité chimérique dont les fongueux partisans de la Constitution de 93 ont si longtemps abusé et voudraient abuser encore pour enfanter toutes sortes de crimes et de malheurs, mais cette égalité réelle de droits, qui ouvre la carrière des fonctions publiques à tous les citoyens ; cette égalité que nous assure la Constitution de 95, cette Constitution qui, tout en donnant aux lois une grande force d'exécution, et aux personnes, aux propriétés et aux fruits de l'industrie, une entière assurance, ne souffre pas qu'aucune famille, aucun individu puissent prétendre à des prérogatives et à des distinctions particulières, et s'arrogent des prétentions, mêmes éventuelles, sur les emplois publics ; cette Constitution qui, en même temps, oblige les législateurs et les premiers magistrats de la République à rentrer dans la classe des simples citoyens, après un petit nombre d'années d'exercices.

Enfin l'histoire dira à la postérité que c'est à l'immortelle journée du 10 août que nous devons la République !... La République !... Eh ! quel est celui qui possède un cœur assez froid et un esprit assez rampant pour ne pas sentir son être s'agrandir et son âme s'élever, à la seule idée d'y vivre et d'en être membre !...

Mais, citoyens, il ne suffit pas de l'avoir conquise et de l'avoir constituée par des lois sages, il faut la conserver. Quel serait votre sort, si elle périssait ? la honte et le malheur... Le moyen de la perpétuer est dans nos mains. Voulons-nous être assurés que le trône des rois ne se relèvera jamais, abattons celui du vice, érigeons celui de la vertu ?...

Que toutes les affections de la nature que la corruption des cours avait détruites et que le jeu terrible des factions avait fait presque oublier, reprennent leur empire ! Que les doux nœuds de la famille se resserrent ! que les noms délicieux d'amant fidèle, de tendre époux, de bon père, d'enfant chéri, d'ami sûr, de voisin secourable, d'homme de bien, prononcés par une bouche reconnaissante, flattent cent fois plus agréablement notre oreille, que tous les titres auxquels l'ambition attache tant de prix ! Que l'austère franchise et une vie simple soient préférées à tout l'éclat d'un talent mensonger et à celui d'une brillante fortune ! C'est par la modération dans les désirs, c'est par l'habitude de s'oublier tout entier, pour ne songer qu'au bonheur des siens, que l'égoïsme se détruit et que l'on forme ces grands cœurs auxquels rien ne coûte pour venir au secours de leur pays ou pour en augmenter la gloire et la prospérité. C'est alors qu'embrasés de l'amour de la patrie, nous sacrifions nos intérêts aux siens ; c'est alors que la générosité et une mâle énergie prennent la place de la haine et de l'amour de la vengeance, et qu'enfin l'exercice habituel de toutes les vertus publiques et privées amène l'oubli des maux inséparables des grandes secousses politiques, pour ne plus en faire sentir que les heureux résultats !

Réjouissez-vous, républicains, dignes d'un nom si glorieux ! Bientôt nos sages institutions auront produit ces précieux effets, et tous les français réunis par un même sentiment, goûtant avec ivresse les fruits qu'ils en auront recueillis, béniront à jamais l'immortelle journée du 10 août.

Que les jeux civiques s'apprentent pour la célébrer ; que tous les citoyens ouvrent leur cœur à l'aimable fraternité et à la joie la plus pure. Douce concorde ! viens présider à nos fêtes, et qu'en même temps l'enthousiasme de la liberté leur prête tout l'éclat de ses charmes !

Après ce discours, seule manifestation officielle, la fête commença. Précédés de plusieurs corps de musique, les concurrents aux prix sortirent de l'Ecole Militaire, firent le tour du Champ de Mars et vinrent se placer aux bornes qui avaient été fixées comme point de départ.

Vêtus légèrement, d'un pantalon et d'un gilet, ceints d'une écharpe tricolore, ne portant d'autre marque distinctive qu'une coiffure surmontée d'une plume différente de couleur pour chacun d'eux, les coureurs à pied débutèrent.

On a conservé leurs noms et on sait que le citoyen Villemeureux a remporté le premier prix, consistant en un sabre ; le citoyen Cosme a gagné le second prix, représenté par une paire de pistolets de poche.

Aussitôt après, on commença la course des chevaux, à laquelle avaient été seuls admis des chevaux nés en France.

Le vainqueur du premier prix reçut une carabine. Il s'appelait Thurieux et montait un cheval normand : *le Coursier*. Celui qui obtint le second prix reçut une paire de pistolets d'arçon. Il s'appelait Franconi ;

son cheval, également normand, portait le nom de *Général*.

Vint enfin la course de bagues, qui avait lieu dans une enceinte circulaire, réservée dans la première partie du Champ de Mars.

Cette course fut vivement disputée. Le premier prix, une carabine, fut remporté par le citoyen Roger ; le second prix, une paire de pistolets de poche, fut gagné par le citoyen Jeannin.

Quand les courses furent terminées, le Directoire proclama solennellement, aux acclamations de la foule tout entière, les noms des lauréats ; puis, un char antique, attelé de quatre chevaux de front, précédé de musiques militaires et suivi d'un nombreux et bruyant cortège, vint chercher les heureux vainqueurs et leur fit faire le tour du Champ de Mars.

#### Fête de la fondation de la République, le 22 septembre 1796

Pour se conformer à la loi, Paris fêtait, pour la première fois, le 1<sup>er</sup> vendémiaire an V (22 septembre 1796), la fondation de la République.

Ce jour là, à midi, le Directoire exécutif, accompagné des ministres, quittait le Palais du Luxembourg, pour se rendre à l'Eglise des Invalides, où se trouvaient réunis tous les soldats blessés.

Dans l'église même, trois de ces soldats, choisis par leurs camarades, étaient présentés aux Directeurs comme méritant de recevoir les témoignages publics de la reconnaissance nationale.

Le président du Directoire prononça là un discours, proclama les noms des braves récompensés, leur donna l'accolade et leur offrit, au nom du peuple français, une couronne de laurier et une médaille d'argent, portant cette simple et touchante inscription :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
A SES DÉFENSEURS

Cette cérémonie accomplie, le Directoire, suivi des militaires couronnés et d'un détachement d'invalides, se rendit au Champ de Mars, où une salve d'artillerie annonça son entrée.

Parvenus au pied de la statue de la Liberté, les Directeurs prirent place, et les autorités constituées, l'Institut national, les professeurs des Ecoles centrales, se massèrent à leurs côtés.

A ce moment, les soldats couronnés, suivis d'un groupe de pères et de mères de défenseurs de la patrie morts en combattant, défilèrent et vinrent à leur tour se joindre aux autorités.

De chaque côté de l'autel de la Patrie, on avait élevé des trophées militaires portant des inscriptions différentes :

*Aux législateurs de la République  
A nos intrépides armées*

*Aux braves qui sont morts pour la République  
Aux magistrats de la République  
Aux vrais amis de la Constitution de l'an III  
Aux écrivains patriotes*

Quand chacun eut pris la place qui lui était réservée, l'orchestre du Conservatoire de musique fit entendre une symphonie, puis La Révellière-Lépeaux, président du Directoire, se levant, prononça le discours suivant :

Grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâces te soient rendues, la France est République !

Depuis un grand nombre de siècles, le despotisme avait éteint le génie de la liberté, qui couvrit jadis les bords de la Méditerranée de républiques florissantes. Si quelques peuples, en petit nombre et à de long intervalles, secoururent, depuis, le joug d'un seul, ce fut pour se courber, presque à l'instant, sous la main d'un nouveau maître, ou sous la verge non moins avilissante de l'aristocratie et du fanatisme. L'esclavage, la superstition et l'ignorance avaient assujéti les nations ; presque nulle part, sur notre continent, il n'existait de liberté réelle et d'égalité politique.

Depuis que des communications très fréquentes avaient rapproché les peuples, et que le flambeau de la philosophie commençait à les éclairer, leurs dominateurs, effrayés des progrès de la raison, avaient formé une ligue impie pour éteindre les lumières, ou pour en empoisonner les effets. Réunissant ensuite les anneaux de la servitude que chacun d'eux tenait séparément dans sa main, ils en forgeaient, dans l'ombre de leurs antres politiques, une chaîne oppressive qui devait bientôt environner le globe sans interruption. Leurs sanglantes querelles, sur la portion du lien dont chacun d'eux devait obtenir la garde, n'avaient fait que rendre plus unanime leur accord pour en aggraver le poids et en hâter l'exécution ; ils croyaient leur ouvrage à son terme. . . . . il allait être brisé.

Tout à coup, touché de nos misères, tu fais naître dans nos cœurs une ardeur devenue presque inconnue ; nos âmes s'agrandissent ; ta voix puissante fait entendre le cri de la liberté. Répété par le peuple français dans un concert unanime, ce cri ravissant remonte jusqu'à toi.

Les enfants de l'antique Gaule ne sont plus des esclaves ; ils sont redevenus des hommes, ils sapent avec un travail opiniâtre ce trône et ces dominations qui, par leur liaison et leur masse épouvantable, les écrasèrent pendant tant de siècles. A peine trois années se sont écoulées, la monarchie la plus ancienne, la plus puissante et la plus durable en apparence, s'est écroulée avec fracas.

Et grâces te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâces te soient rendues, la France est République !

Cependant, d'indignes Français, mélange bizarre de bassesse et d'orgueil, quittent leurs foyers et vont prendre les armes contre la patrie ; ils pressent les puissances d'embrasser leurs querelles ; celles-ci, désespérées de voir interrompue et brisée une chaîne qui leur coûta tant de soins, s'avancent avec des forces immenses pour rétablir la monarchie, ou plutôt pour s'en partager les débris. . . . C'en est fait, la France tombe dans l'abîme ! . . . Mais elle est soutenue par ta main ! Le cri de guerre retentit de toutes parts ; de toutes parts on forge des armes, et notre vaillante jeunesse, animée par ton souffle divin, forme, par enchantement, des armées formidables ; tu places dans le cœur de nos soldats ce bouillant courage qui sait tout braver et tout vain-

ere, tu accordes à leurs chefs cette valeur tranquille et ce coup-d'œil sûr, qui font tout prévoir et tout réussir. Le signal est donné, et bientôt les innombrables cohortes de nos ennemis sont dissipées par la baïonnette des républicains, comme les colonnes d'une épaisse fumée par le vent de la tempête.

L'ambition et le brigandage, profitant du trouble inséparable de mouvements aussi profonds et aussi multipliés, avaient élevé momentanément le trône affreux de la terreur sur les débris de celui des rois. Les vrais amis de la liberté, dirigés par toi, le firent disparaître en un jour. L'olivier de la paix vint successivement embellir nos trophées : une constitution fut créée, et, malgré les efforts du royalisme et de l'aristocratie, rendus vains dans la glorieuse journée du 13 vendémiaire, cette constitution, exécutée dans toutes ses parties, fixa le sort de la France, et c'est alors, surtout alors, que les patriotes éclairés durent s'écrier dans la joie de leur cœur : Grâce te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers, grâce te soient rendues, la France est République !

Mais quoi ! malgré de nouveaux triomphes sur le reste de nos ennemis, quoique les plus acharnés aient enfin été réduits à entendre des paroles de paix, quoiqu'une étonnante amélioration intérieure ait constaté la bonté de la Constitution républicaine, on tente encore de la détruire et de relever la monarchie ! Ce n'est plus la force, c'est la ruse et la corruption que nos ennemis emploient par une suite de leurs perfides combinaisons. Des traitres, placés dans toutes les autorités et jusques au sein des pouvoirs suprêmes, après avoir miné les bases de notre édifice social, ne cachaient plus leurs projets de subversion. Un instant de plus !... la Constitution était renversée, la République anéantie, les républicains égorgés, et la France, couverte de ruines et de cadavres, devenait la proie des guerres civiles ! Mais ton œil paternel était toujours ouvert sur nous. C'est au moment où l'Etat penchait vers sa ruine, que tu l'as replacé sur sa base : tu fis éclater la juste indignation des défenseurs de la patrie ; tu frappas les conspirateurs d'aveuglement et de terreur ; tandis que tu éclairais la marche des amis de la liberté, et que tu leur inspirais une noble audace.

Dans l'immortelle journée du 18 fructidor, tu confondis les traitres, tu les enveloppas dans les propres filets qu'ils avaient ourdis pour perdre les amis de la liberté ; la Constitution républicaine fut affermie par les efforts mêmes qu'ils avaient tentés pour en opérer la ruine : et grâce te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâce te soient rendues, la France est encore République !

Maintenant, achève ton ouvrage : consolide pour jamais cette République. Les ennemis de la Constitution de l'an 3 sont cachés, mais ils veillent : ses amis ne doivent donc pas s'endormir dans une fausse sécurité. Que notre patrie soit sans cesse protégée par toi, et que ta pensée nous dirige ; que la grandeur des mesures prises par le Corps législatif égale la sagesse de ses lois ; que le Directoire exécutif mette une activité et une vigueur soutenues dans leur exécution et dans l'action du gouvernement ; que toutes les autorités civiles et militaires y concourent avec fermeté ; que nos cœurs soient toujours ouverts à la compassion et à l'humanité, mais qu'une sévère justice, qu'une justice bien entendue ne nous permette jamais d'atténuer l'effet des moyens commandés par la loi et ordonnés par le gouvernement : n'oublions pas que si l'atrocité révolte tous les cœurs, la faiblesse attire leur mépris, et que pour empêcher quelques infortunes, malheureusement inévitables, elle plongerait de nouveau la France dans l'abîme de maux dont nous voulons effacer

jusques au souvenir. Mais surtout, qu'éclairés par la justice, des hommes égarés par leurs passions, cessent enfin de prendre l'esprit de parti pour du patriotisme. Loin de nous ceux qui ne regarderaient les services rendus à la patrie que comme un titre pour s'en faire une propriété : loin de nous ceux qui ne voient la République que dans ce qui les entoure ; qui ne jugent de la prospérité de l'Etat que par le degré du pouvoir et de l'influence qu'ils y obtiennent, et de l'intérêt du trésor public, que par leur propre intérêt.

Inspire, au contraire, à tous les Français des sentiments grands, élevés, généreux, désintéressés. Fais régner parmi eux un esprit de paix, une mutuelle bienveillance, un grand attrait pour la vérité et la franchise, une grande aversion pour le mensonge et l'hypocrisie, un profond respect pour la vertu, une haine égale pour le vice, un amour ardent pour la liberté, et un dévouement sans bornes à la cause de leur pays.

La France alors sera pour jamais libre, heureuse, triomphante et paisible. Puissent ces vœux ardents s'accomplir ! puissent nos derniers neveux, également fiers et reconnaissants de l'indépendance qui leur aura été fidèlement transmise par leurs pères, célébrer encore, à l'ombre d'une Constitution sage et solidement établie, les fêtes de la liberté, et du sein des jeux et des concerts qui doivent les embellir, élever mille et mille fois, dans l'effusion d'un cœur reconnaissant, ces acclamations de gratitude :

Grâce te soient rendues, souverain arbitre des destinées de l'univers ; grâce te soient rendues, la France est République !

Le discours terminé, les élèves du Conservatoire chantèrent un hymne et l'armée dans un ordre parfait et qui fut remarqué, exécuta une série d'évolutions et de manœuvres qui lui valut les acclamations de la foule.

Vinrent ensuite des courses à pied, une course à cheval et des courses en chars. Ces dernières étaient particulièrement intéressantes ; c'était la première fois que le public parisien était appelé à jouir d'un pareil spectacle, au milieu d'un amphithéâtre aussi vaste et aussi admirablement disposé que l'était le Champ de Mars.

Les concurrents ne pouvant être qu'en nombre pair, deux chars partaient à la fois, l'un à droite l'autre à gauche du champ ; ils étaient tenus de passer entre des bornes mobiles élevées sur leur parcours.

Le char qui arrivait premier, sans avoir renversé de bornes était proclamé vainqueur. Celui qui arrivait dernier sans avoir renversé de bornes était préféré à celui qui, le devançant de trois longueurs de chars, n'avait pas rempli cette condition.

Des écharpes étaient offertes aux vainqueurs ; elles leur donnaient le droit de prendre part à une course d'ensemble pour laquelle des prix spéciaux étaient décernés.

François de Neufchâteau, qui avait préparé le programme de cette fête, l'avait fait suivre d'un *Nota* que nous trouvons pour la première fois dans les programmes des fêtes officielles de la Révolution.

*Nota.* « Comme la fête durera la journée presque entière, on aura soin de dresser de grandes tentes où pourront se placer des restaurateurs et où il y aura des tables et des chaises. »

Célébrée avec éclat, la fête du 1<sup>er</sup> Vendémiaire au VI fut cependant attristée par la nouvelle de la mort de Hoche, qui parvint à Paris pendant sa durée et se répandit avec rapidité, non seulement au Champ de Mars, mais dans Paris tout entier.

#### Pompe funèbre en l'honneur de Hoche, le 1<sup>er</sup> octobre 1797.

Lazare Hoche est l'une des physionomies les plus belles de la Révolution française : sa vie trop courte est un exemple de patriotisme, de grandeur et de générosité.

Né à Montreuil, l'un des faubourgs de Versailles, le 25 juin 1768, à quatorze ans Hoche était aide-surnuméraire dans les écuries de Louis XV, où son père occupait un emploi de palefrenier. Le métier des armes le sollicitant, il s'engagea à dix-sept ans dans les gardes-françaises.

Sergent en 1789, il n'avait pas atteint sa vingt-cinquième année lorsqu'il commandait en chef l'armée de la Moselle.

Son plus beau titre de gloire, celui auquel il attachait justement le plus de prix, est celui de pacificateur de la Vendée ; général en chef de l'armée de l'Ouest, il montra, dans ces hautes et difficiles fonctions, des facultés administratives et des vertus militaires qui n'ont pas été surpassées.

Appelé plus tard au commandement des armées réunies de Sambre-et-Meuse et du Rhin, Hoche, pris subitement d'un mal inconnu, ou tout au moins incomplètement défini, fut emporté le 15 septembre 1797, alors que tout faisait prévoir sa prompte guérison.

La mort de ce brillant soldat fut un deuil public. La nation n'ignorait pas, en effet, l'immensité de la perte inattendue qui lui était infligée ; en décernant au général les honneurs funèbres, le Directoire était l'interprète respectueux et fidèle des aspirations et des vœux du pays tout entier.

Le 10 vendémiaire an VI (1<sup>er</sup> octobre 1797), avait lieu cette cérémonie, qui conserva, pendant sa durée, le caractère d'une noble et imposante manifestation.

Ce jour-là, dès six heures du matin, de quart d'heure en quart d'heure, le canon se fit entendre. Mais c'est seulement à midi que commença, au Champ de Mars, la cérémonie, à laquelle assistait l'armée de Paris, grave, recueillie, et pénétrée de l'importance de sa douloureuse mission.

Précédé du corps diplomatique, des ministres et de tous les corps constitués, le Directoire, immédiatement suivi du père de Hoche et de toute sa famille, quittait

l'École militaire. Près de lui, porté par quatre vétérans, figurait le buste du général, couvert de lauriers et accompagné par Augereau, Tilly, Bernadotte et Hédouville.

Ainsi constitué, le cortège se dirigea vers l'autel de la patrie. Là, avait été construite une pyramide sur les quatre faces de laquelle on lisait :

*Pacification de la Vendée  
Affaire de Quiberon  
Lignes de Weissembourg  
Bataille de Neuwied  
Passage du Rhin  
Déblocement de Landau*

L'autel était fermé par six colonnes funéraires, ornées de drapeaux tricolores cravatés de crêpe ; sur les colonnes, avaient été tracées les inscriptions suivantes :

*Les distances, les fleuves, l'Océan,  
rien n'arrêtait son audace.  
Weissembourg, Landau, Quiberon  
porteront de sa gloire, et la Vendée  
de ses vertus. Il fut humain dans la guerre  
et clément dans la victoire. Il allait être  
le Buonaparte du Rhin. Son nom seul  
épouvanta le despote d'Irlande et  
les conspirateurs français. Il eût  
assez pour la gloire  
et trop peu pour la Patrie.*

Le Directoire prit place sur l'autel de la patrie, au pied de la statue de la Liberté, où se trouvaient également les membres de la famille de Hoche.

En face de l'autel, sur une estrade supportant des trépièdes antiques, le buste du soldat illustre avait été déposé et confié, non seulement à la garde des généraux qui l'entouraient pendant la marche du cortège, mais encore à de forts détachements de troupes qui, en signe de deuil, portaient les armes basses.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

## Le Banquet de "la Scientia"

Judi a eu lieu le banquet de la conférence *Scientia*. Le président était M. Ulysse Trélat; le président d'honneur était M. Jules Simon. Nos amis MM. Max de Nansouty, Charles Richet, Talancier avaient été les organisateurs actifs et intelligents de cette brillante réunion.

Parmi les convives, nous avons remarqué MM. Janssen, Daubrée, Guillaume, Levasseur, Charles Garnier, membre de l'Institut; Lauth, Gariel, Lalance, député de Mulhouse; Eiffel, Salles, Gaston Tissandier, etc.

M. Ulysse Trélat a prononcé un discours très brillant dans lequel il a retracé la carrière de M. Jules Simon. Il a recueilli de vifs et chaleureux applaudissements.

Nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire l'improvisation si élégante, si fine, si spirituelle de M. Jules Simon, qui a été coupée à plusieurs reprises par les applaudissements enthousiastes de l'auditoire. M. Jules Simon, après quelques mots de remerciements à la conférence et

à M. Trélat, a dit que l'honneur qui lui était fait s'adressait sans doute à la philosophie; et il est parti de là pour faire l'éloge de la métaphysique, de la psychologie et de la morale.

Il nous a paru être un métaphysicien sans préjugés, grand ami en tout de la liberté. Il garde, vis-à-vis des systèmes et des écoles, l'indépendance de sa pensée, mais il insiste, en termes élégants, sur la nécessité des études morales dans une société troublée comme la nôtre.

Il a montré les bienfaits que nous devons à cette vieille morale de nos pères: les progrès de siècle en siècle de l'idée de patrie. Un exilé n'écrirait plus sur le livre d'or d'une ville étrangère: *ubi libertas, ibi patria*. C'est à la morale que nous devons cet autre résultat que la guerre n'est désormais que l'accomplissement héroïque du devoir, qu'elle n'est plus l'acharnement de bêtes féroces se ruant les unes contre les autres, que la justice pénale a renoncé aux peines atroces, que l'abolition de l'esclavage a été prononcée en France en 1848, au Brésil en 1888, que la croix rouge de Genève est l'emblème de la civilisation.

Il a terminé en félicitant la conférence d'être invariablement attachée à la science et de dédaigner nos luttes politiques. « On est heureux au milieu de vous parce qu'on y vit et parce qu'on y oublie. »

Tous les convives ont emporté de cette belle fête oratoire un souvenir qui, nous en sommes assurés, sera durable.

On nous annonce la publication d'un nouveau journal hebdomadaire, le *Champ de Mars*, dirigé par MM. Henry Gautier et Charles Lenoir.

Ce journal, destiné à s'occuper de toutes les questions qui touchent à l'Exposition et intéressent les exposants, est appelé à un légitime succès par la sûreté de ses informations et l'activité de ses directeurs.

## Les Théâtres

Ah! d'une ardeur sincère  
Le temps ne peut distraire.  
Et nos plus doux plaisirs  
Sont dans nos souvenirs.  
On pense, on pense encore  
A celle qu'on adore,  
Et l'on revient toujours  
A ses premiers amours!

Qui n'a fredonné ces vers d'Etienne, langoureusement et mélodieusement mis en musique par Nicolo? On l'entend toujours sous le charme ce délicieux *Joconde* et l'on retrouve avec joie de vieux motifs toujours jeunes. Dans le personnage de Joconde, qui demande de l'expérience, débute M. Badiali, à peine sorti du Conservatoire: il possède une voix fraîche et assez étendue. M<sup>lle</sup> Balanqué joue et chante bien le gracieux rôle de Jeannette.

En même temps qu'à cette reprise, le Théâtre-Lyrique nous conviait à l'audition de *Siv'e Olaf*, légende symphonique, dont Lille eut la primeur.

Les vers de M. André Alexandre sont d'une poésie plus élevée que celle du commun des livrets, et la partition de M. Lucien Lambert ne manque pas de valeur.

\*\*\*

La troisième soirée du Théâtre-Libre se composait d'une comédie, de tableaux historiques et d'une féerie... féerie sans transformations, sans changements à vue, sans trucs et sans coq-à-l'âne. M. Ephraïm Mikhaël qualifie sa bluette de féerie, à cause du décor. Le *Cor fleuri*, avec ses vers agréables, fait songer au *Baiser*, de M. Théodore de Banville.

La *Chance de Françoise* est d'un poète à qui l'on doit et de jolies saynètes et des œuvres vigoureuses. Cette fois, M. Georges de Porto-Riche parle en prose. Il s'agit d'un peintre prompt à la séduction, mais qu'un hasard providentiel vient contrecarrer toujours à temps; hasard surtout providentiel pour sa douce et affectueuse épouse, qui le ressaisit enfin. Cet acte, délicat de forme et de dialogue, était acquis à l'Odéon; l'auteur impatient l'a repris; il pourrait bien repasser les ponts, à moins qu'un théâtre de genre...

La *Mort du duc d'Enghien* constituait le plus gros attrait du programme. Ces trois tableaux, dont les deux premiers, très rapides, préparent le dernier, à grande sensation, sont mis en scène avec beaucoup de vérité par M. Antoine, artiste à plus d'un titre. Ce troisième tableau se déroule à Vincennes. Le conseil de guerre interroge, à la lueur de deux lanternes, le prince, condamné d'avance par ordre du premier consul, et qui répond avec calme et dignité. La salle des Menus-Plaisirs est dans l'obscurité. C'est d'un effet saisissant. Quand, à la fin, retentit à la cantonade: « Vive le Roi », précédant d'une seconde le feu de peloton, un frisson parcourt l'auditoire, déjà très empoigné. Le nom de M. Léon Hennique a été accueilli par de très chaleureux applaudissements.

L'intelligent et infatigable impresario se multiplie. Dans la comédie de M. de Porto-Riche, il remplit un personnage muet; dans le drame de M. Hennique, il joue le duc d'Enghien en comédien ému et convaincu; dans l'acte en vers, on le retrouve en berger amoureux, plein de tendresse.

Bravo, M. Antoine.

Emile Abraham.

La jolie salle de la Galerie Vivienne est remplie chaque dimanche et chaque jeudi, durant la matinée, par un public élégant qui vient applaudir le spectacle le plus charmant destiné à la jeunesse.

Les *Petits violons de Lulli* à-propos-ballet, les expériences de prestidigitation par les jeunes Duperrey, enfin la pantomime avec Paul Legrand et le petit Ravaut excitent tour à tour l'enthousiasme des jeunes et même de l'âge mûr.

Pour les fêtes de Noël, on annonce la grande première du *Chat botté*, féerie en cinq tableaux, dont les merveilles promettent de belles matinées aux fidèles habitués du théâtre de la Galerie Vivienne.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

### Machines

Membres du jury:

MM.

Vassilière, président.  
Ringelmann, secrétaire.  
Tiébault, Gautreau, Paupier, Tresca, membres.

### Diplômes d'honneur:

MM.

Paupier, hors concours, membre du jury.  
Savalle et C<sup>ie</sup>, à Paris, appareils à distiller.  
Deroy et C<sup>ie</sup>, appareils à distiller.  
Bajac, à Liancourt, pour l'ensemble de son exposition.  
Decauville, à Petit-Bourg, pour l'ensemble de son exposition.

### Médailles d'or:

MM.

Simon, à Cherbourg, pour son broyeur de pommes.  
Savary, à Quimperlé, pour son pressoir.  
Piquet, pour son pressoir.

### Médailles de vermeil:

MM.

Piquet, à Sartrouville, pour son broie-pommes.  
Garnier, à Redon, pour ses corsets d'arbres en acier embouti.

### Médailles d'argent:

MM.

Benech, à St-Lô, pour son casse-pommes.  
Garnier, pour son casse-pommes.  
Savary, pour son casse-pommes.  
Broquet, à Paris, pour sa pompe à cidre à piston.  
Anceaux et Huntzel, à Paris, pour leur pompe à cidre à piston.  
Gaudon et Loovenbruck, au Havre, pour l'ensemble de leur exposition.  
Simon, pour son manège.

### Médailles de bronze:

MM.

Vasselin, à Longroy, pour son broyeur de pommes.  
Délépine, à Rouen, pour son appareil à distiller.  
Benech, pour son manège.  
Charlochot, à Vincennes, pour sa nouvelle méthode de fabrication des paillasons.

## PARTIE NON OFFICIELLE

C'est avec plaisir que nos lecteurs apprendront que l'Exposition des Cidres et Poirés est prolongée jusqu'à fin décembre.

D'ailleurs il eut été dommage que l'Exposition fût obligée de fermer ses portes au moment où elle est devenue des plus intéressantes.

Les opérations du jury se succèdent régulièrement et rien n'est plus curieux que de suivre ses opérations. Déjà le jury des fruits, des machines et des cidres a rendu son jugement, et c'est avec fierté que les exposants récompensés affichent leurs récompenses.

L'administration, soucieuse de satisfaire le nombreux public qui visite chaque jour les galeries du quai d'Orsay, a organisé des attractions de toutes sortes.

En outre, des concerts et des grands festivals dirigés par l'habile chef d'orchestre M. Pister, des concerts vocaux ont lieu chaque jour dans la salle des conférences. Nous avons entendu le célèbre laryngologue Maureth, M. et A.<sup>me</sup> Sans-Chagrin dans leur répertoire de vieilles chansons. M<sup>me</sup> Achard, M<sup>lle</sup> de Bret, de jeunes virtuoses et différents autres artistes dont nous reparlerons.

Un guignol a été installé pour la grande joie des enfants et celle des parents, dont beaucoup nous ont semblé s'amuser énormément aux aventures de maître Guignol.

Les conférences ont été commencées par le docteur Brémond, qui a traité la question du Cidre et de l'Hygiène. Dans notre prochain numéro, nous résumerons cette conférence.

En somme, le succès se continue et c'est justice.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### AVIS AUX EXPOSANTS

#### La Société Générale des Téléphones

a été autorisée par la  
Direction générale des Postes et Télégraphes  
à consentir des

#### ABONNEMENTS AU PRIX SPÉCIAL de 300 francs

Pour l'installation dans l'enceinte du Champ de Mars  
POUR LA DURÉE DE L'EXPOSITION  
DE POSTES TÉLÉPHONIQUES  
reliés au réseau de Paris

Le Service téléphonique de l'Exposition fonctionnera  
à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1889

Les demandes d'abonnement au Réseau téléphonique de l'Exposition, relié au Réseau de Paris, doivent, dès à présent, être adressées au **Directeur**

de la Société Générale des Téléphones  
41, rue Caumartin, PARIS

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

L'approche de la liquidation de quinzaine a ramené sur notre marché un regain d'activité pendant ces derniers huit jours.

La crise monétaire se calme: la Banque de l'empire d'Allemagne a élevé le taux de son escompte de 1,2 0 0, en le portant à 4 1/2 0 0. Peut-être l'argent sera-t-il encore un peu cher d'ici les derniers jours de l'année, mais on ne se trouvera certainement pas en présence des taux exorbitants que les spéculateurs à la baisse s'étaient plu à annoncer. D'ailleurs nous ferons remarquer que

l'ensemble de la situation se présente sous un jour favorable tant au point de vue politique qu'au point de vue financier.

Le budget de 1889 est voté: les baissiers ne peuvent plus escompter des incidents à ce sujet. Il n'y a pas davantage de complications à appréhender de l'extérieur. La politique conciliante que nous pratiquons dans toutes les questions extérieures fait que l'on est plus disposé que jamais autour de nous à rendre hommage à nos intentions pacifiques.

Un indice favorable, c'est la bonne tenue des cours sur le marché du comptant: les achats de l'épargne sont de bon augure pour les séances à venir. Lorsque le comptant est bon, la spéculation n'a rien à craindre.

X

Les Rentes Françaises se négocient comme suit:

Le 3 0 0 est à 83 15, le 3 0 0 Amortissable fait 86 22 et le 4 1 2 0 0 se traite à 103 90.

Ces prix s'entendent sur le marché à terme.

Au comptant, on cote le 3 0 0 à 83 10, l'Amortissable à 86 05 et le 4 1 2 0 0 à 103 60.

Les primes pour la fin du mois n'ont qu'une faible activité, malgré le peu d'écart avec lesquels on les négocie.

Les Consolidés anglais sont à 96 1/2.

Le 4 0 0 Hongrois est à 85 50.

Le 5 0 0 Italien se traite à 96 80.

L'Extérieure Espagnole se négocie à 92 80.

Le Turc fait 15 07.

L'Egypte Unifiée s'établit à 412 50.

Le 4 0 0 Autrichien est coté 91 10.

Les Fonds Russes sont toujours soutenus. Le nouvel emprunt 4 0 0 a été l'objet d'un grand succès. Il a été souscrit, paraît-il, de 4 à 5 fois et près de trois fois en France.

X

Les valeurs de crédit sont soutenues.

La Banque de France est ferme à 3951.

Bonne tenue du Crédit Foncier à 1367 50 à terme et à 1370 au comptant.

Les obligations foncières 1879 se négocient sur les cours de 475. On demande à 469 francs, l'obligation 1880, et à 463 l'obligation 1885. Toutes ces valeurs, qui participent à six tirages de lots par an, seront encore, au pair de 500 francs, les plus avantageuses de nos valeurs à lots. Leurs garanties sont à toute épreuve.

Sans doute, elles ne sauraient convenir à la spéculation qui recherche de grands mouvements et tente de baser des profits immédiats sur des écarts de cours considérables. C'est par un mouvement lent et insensible qu'elles arriveront au pair; mais les profits certains que le comptant peut en attendre seront toujours préférables aux profits incertains que poursuit la spéculation au risque d'essayer de grosses pertes, du fait d'un mouvement de recul inattendu.

Les chances de lots que procurent ces valeurs deviendront de plus en plus importantes au fur et à mesure que l'amortissement fera des progrès: les numéros concurrents auront toujours, en effet, les mêmes lots à se partager à chaque tirage et ils deviendront de moins en moins nombreux dans la roue.

Le Comptoir d'escompte jouit de la même bonne fermeté à 1,055.

La Banque d'escompte se négocie à 530; la Banque de Paris à 880; la Banque ottomane à 520,75; le Crédit lyonnais est ferme à 607,50; la Société générale se tient à 465.

Les Chemins de fer sont fermement tenus. Nous avons relevé:

Le Nord à 1628,75; le Midi à 1175; le Lyon à 1280 et l'Orléans à 1330.

Les chemins étrangers sont calmes.

Les valeurs industrielles sont toujours l'objet de mouvements assez larges.

Le Gérant: GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris  
BOURSE SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

AGENCES PRINCIPALES  
au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours

Par les paquebots neufs  
*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie*  
Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

Lignes des Antilles  
De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois  
Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

Lignes de la Méditerranée  
Paris à 48 heures d'Alger  
Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.  
Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.  
Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.  
Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

GRAND DÉPÔT des GLACES FRANÇAISES  
CH. BUQUET-P. KAEPPELIN, Successeur  
15, Rue de Buci, PARIS  
SPECIALITÉ D'INSTALLATIONS DE MAGASINS. — VITRINES  
TABLETTES AVEC SUPPORTS BRONZÉS OU NICKELÉS.

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)  
3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

## SÉCURITÉ, ÉLÉGANCE, ÉCONOMIE LE FLAMBOYANT



Breveté en France et à l'Étranger  
Dipl. d'honneur 1888

SEUL POÈLE  
POSSÉDANT  
UNE CLÉ DE SÉCURITÉ  
ET BRULANT  
Charbon — Anthracite  
et Coke n° 1

Téléphone n° 6121

ROSSIGNOL

70, Rue de Bondy (Porte St-Martin) PARIS  
Le prix de ce Poêle nickelé est de 100 francs

MAISON DE VENTE :  
17, Boulevard Montmartre

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

## SEYMOUR WADE

AGENT GÉNÉRAL  
Pour le Catalogue général Officiel

ET  
LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Blomfield-House London-Wall  
LONDON E. C.



Veilleuses Françaises  
FABRIQUE à la GARE  
JEUNET Fils, Suc<sup>r</sup>

Toutes nos boîtes portent en timbre sec  
JEUNET, inventeur

Demander nos veilleuses chez tous les  
commissionnaires, épiciers,  
quincailliers.



## FLANELLE VÉGÉTALE "PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE, CHEMISIER  
7, rue de Havre, PARIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Exiger Portrait-Caution

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
L. S<sup>TE</sup> COLOMBE  
51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
PARIS  
Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis  
KUHNS directeur

ECLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler  
Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885. Médaille d'Or  
G<sup>VE</sup> DELETTREZ  
7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret Seine  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris  
Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.  
Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mise en gare de Paris, 1 fr. 65 le  
kilog, contre remboursement.

A LA MAISON DE CONFIANCE. Horlogerie  
fr. A. BARTIET, à Besançon  
Rem<sup>t</sup> Argent, cur. arg. 8 rubis pour Hommes  
ou Dames. Garantis. Montres dep 5 fr.  
15 12 Remontoirs Or simil. ind. et à hissables  
gar. p<sup>r</sup> Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue fr.

## CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS

## A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

## Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFFRÉES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

RAFFINERIES DE SOUFRE MÉRIDIONALES  
Léonce VÉZIAN

7, rue Nicolas — Marseille

3 USINES A VAPEUR

Production annuelle : 20 millions de kilogrammes

Soufres sublimé, raffiné, trituré, canons, mèches  
souffrées, soufre composé au sulfate de cuivre  
contre le Mildew.

Médailles et Diplômes d'honneur. Dernières récompenses obte-  
nues : Dipl. d'honneur, Montpellier 1885; Toulouse 1887.

## Albert CAHEN

Ingénieur Conseil  
Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889  
Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION  
1, Boulevard Saint-Denis — PARIS

H. NICOLON à Firminy. Echelas en  
acier fondu, brev. s. g. d. g.  
Sur demande, envoi franco, tarif illustré

Nouveau Procédé de GRAVURE

MELEZ Prix Ancien Réduit de 50%  
Rue de Rennes, 146  
PARIS  
GRAVURE SUR BOIS Envoi franco du Catalogue

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

# CACAO VAN HOUTEN

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epiceries et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**C. J. VAN HOUTEN & ZOON, à Weesp (Hollande).**

## CHAMPAGNE ST-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

## MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS

Brevetés en France et à l'Étranger  
Trois diplômes d'honneur  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES



Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

**POBLE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
HYGIÈNE — SÉCURITÉ  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUTS GENRES  
CANIF MAGIQUE  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES  
**WARNERY FRÈRES**  
FONDEURS DE CARACTÈRES TYPographiques ET DE BLANCS  
PARIS — 8, Rue Humoldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

<p>CARACTÈRES DE TITRES INITIALES PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS FANTAISIES DIVERSES NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR</p>	<p>Envoi de Devis et Spécimens Prompte exécution des mémoires.</p>	<p>BLANCS DIVERS INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS FILETS CUIVRE ET MATIÈRE MATÉRIEL D'IMPRIMERIE MACHINES NEUVES ET D'OCCASION</p>
--	--	--

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS À EXPÉDIER  
Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.  
Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## Cassis-Rouvière

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR à AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

# AMER

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS  
Croix de la Légion d'Honneur  
l'Exposition universelle de Paris 1878.

# PICON

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>os</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**FRANCOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES  
MOSAIQUES COIGNET  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

## GELLÉE FRÈRES GAINIERS

11 bis, rue Barbette, 11 bis

Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc.  
Téléphone.

## AU VIEUX CHENE 69, 71, 73, r. Beaubourg PARIS MEUBLES d'Appartements, de Bureaux, de Installations Magasins, de Cuisines, de Jardins, etc. COMPLETES

## BLÉTRY FRÈRES

Ingénieurs-Conseils  
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger

OFFICE FONDÉ EN 1866

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2.Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, et à Bruxelles, chez MM. GROSEAN, 104, boulevard Anspach, — à Londres, chez M. SEYMOUR WADE, Blomfield House, London Wall.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

### PARTIE NON OFFICIELLE :

Commission de contrôle et de finances.  
Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
La Belgique à l'Exposition de Paris.  
Les Expositions ouvrières.  
Causerie sur les travaux.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron*.  
Les Théâtres, *Emile Abraham*.  
Revue financière.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Annonces et Réclames.

## Notre Dessin

Notre gravure représente les deux magnifiques palais des sections tunisienne et algérienne, qui sont des chefs-d'œuvre de reproduction de l'architecture de nos belles colonies africaines.

L'ensemble de ces palais donne bien l'aspect d'une ville arabe et ils sont d'une fidélité absolue. Il n'y a, sous ce rapport, qu'à couvrir d'éloges MM. Saladin et Ballu, les habiles architectes de ces belles constructions.

## PARTIE OFFICIELLE

Par divers arrêtés, en date des 30 novembre et 4 décembre 1888, le ministre de l'agriculture a apporté les modifications suivantes à l'arrêté du 30 juin 1888, portant règlement général du concours d'animaux vivants : espèces bovine, ovine, porcine et animaux de basse-cour, de l'Exposition universelle de 1889 :

1<sup>o</sup> La date du 1<sup>er</sup> janvier 1889, précédemment fixée comme limite pour l'envoi des déclarations des animaux à exposer, est reportée au 1<sup>er</sup> avril 1889 ;

2<sup>o</sup> Toute race non dénommée, qui sera représentée par plus de quinze animaux, aura droit à la création d'une catégorie spéciale. Le nombre et la valeur des prix seront déterminés par arrêté ;

3<sup>o</sup> Les races bernoise, fribourgeoise et simmenthal, qui formaient une seule classe, auront droit chacune aux prix suivants :

1<sup>re</sup> division, animaux mâles de un à quatre ans :

1<sup>er</sup> prix, 600 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 500 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 400 fr.

Animaux femelles de deux ans et au-dessus :

1<sup>er</sup> prix, 400 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 300 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 200 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 100 fr.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE FINANCES

La Commission de Contrôle et de Finances s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général.

Un crédit de 2,000 fr. par mois a été alloué au service de la Presse à l'Exposition, pour les frais du personnel et les dépenses d'entretien du pavillon construit au Champ de Mars.

La Commission a ensuite voté un crédit de 25,000 fr. comme indemnité aux employés des douanes chargés du service de l'entrepôt, et approuvé un crédit de 20,000 fr. pour l'installation de l'éclairage électrique dans le Palais des Produits alimentaires.

Elle a autorisé le ministre à percevoir une redevance de 10 0/0 sur les recettes des concerts donnés au Trocadéro par les orchestres étrangers.

## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le général de brigade Gervais, président de la commission de l'Exposition militaire de 1889, vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur.

M. Lépine, secrétaire général de la préfecture de police, a convoqué une commission composée de dix commissaires de police, qui sera chargée d'organiser le service de la police, à l'Exposition universelle.

Le brouillard de ces jours derniers a rendu le travail difficile au Champ de Mars. Mardi et mercredi, la plupart des travaux ont dû être suspendus, dès trois heures et demie, pour ne reprendre le matin que vers neuf heures.

Une tentative de grève s'est produite jeudi parmi les ouvriers qui travaillent au sommet de la tour Eiffel. Ces ouvriers demandaient une augmentation de cinquante centimes l'heure, soit cinq francs par jour. M. Eiffel n'a pu admettre de tels prix demandés dans de pareilles conditions. Il a fait savoir que l'amélioration des salaires accordée en septembre lui paraissait suffisante, et que les ouvriers manquant vendredi seraient considérés comme ne faisant plus partie du chantier.

Dès le matin, 50 ouvriers ont regagné le sommet de la tour, aussi le nombre des déserteurs sera-t-il peu important. Ils seront remplacés dès lundi matin et, à la date fixée, la tour se dressera, fière de ses 300 mètres atteints, dès la fin de janvier.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Italie

Le comité national italien pour la participation à l'Exposition de 1889, s'est réuni mardi dernier à Rome.

Quarante membres avaient répondu à l'appel du président, M. Villa.

Ce dernier a lu un rapport, d'où il résulte que 1,600 demandes ont été faites par 1,200 exposants. Le terrain qu'ils réclament est six fois plus grand que celui réservé à la section italienne.

Le comité dispose de 200,000 francs. 100,000 francs lui sont encore nécessaires.

Le comité a ensuite chargé les membres de la présidence de se concerter avec une commission de dix membres, qui doit étudier les mesures financières à prendre.

Cette commission s'est réunie le lendemain soir.

### Angleterre

Un dîner a réuni, mardi, les sous-commissaires de la section anglaise à l'exposition rétrospective, qui fera partie de l'Exposition universelle de 1889.

M. Waddington s'était fait excuser ; il était représenté par M. Blanchard de Forges, consul général de France à Londres.

Des toasts ont été portés à la reine, au prince et à la princesse de Galles, à la famille royale et au président de la République française.

M. T. Sutherland, président, a rappelé, en termes très heureux, que M. Carnot était un ingénieur dont le corps des ingénieurs avait le droit de se montrer fier.

L'orateur a associé au nom du président de la République française le nom du consul général de France à Londres, qui a fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider au succès de la section anglaise.

Plusieurs autres discours très applaudis ont été prononcés.

Cette section de l'Exposition anglaise promet des merveilles, et l'exposition rétrospective des moyens de transport est destinée à remporter un immense succès.

## La Belgique à l'Exposition de Paris

Le comité exécutif de la section belge à l'Exposition de 1889 avait convoqué, mercredi, au palais des Académies, une réunion plénière des membres des commissions de tous les groupes d'exposants.

M. Victor Lynen présidait, M. Jules Barbier, commissaire général, étant empêché par suite d'indisposition. A la droite du président, M. Bourée, ministre de France; à sa gauche, M. Berger, directeur général de l'Exposition, et M. de Lacretelle, secrétaire des sections étrangères, arrivés de Paris dans la nuit, pour assister à cette importante assemblée. Prennent également place au bureau MM. Slingenever, de Nayer, comte de Ribeaucourt, Linden, Guinotte, de Savoye, Eloy, présidents ou vice-présidents de différents groupes; M. Gody, secrétaire général; M. Hamaidé, directeur des transports; M. Janlet, architecte; et MM. Missoten, Janssens, Béclard et de Puydt, secrétaires du commissariat général de la section belge.

M. le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. le ministre de France et à MM. Berger et de Lacretelle. Il les remercie d'avoir bien voulu honorer la réunion de leur présence, et les assure des efforts que tente la Belgique pour être dignement représentée à la grande Exposition de Paris. Puis M. Lynen accorde la parole à M. Missotten, qui lit le rapport élaboré par M. Jules Carlier.

Dans ce rapport, le commissaire général déclare que 1757 demandes d'admission sont déjà parvenues; le nombre des inscrits au catalogue ne sera guère inférieur à 2,000. Il était en 1878 de 1,670.

Il explique l'avantage considérable résultant de l'adoption de types uniformes de vitrine, au point de vue de l'utilisation meilleure des compartiments et de l'effet général de l'Exposition belge.

Quant aux taxes d'emplacement, elles seront les plus minimales de toutes celles que l'on compte dans les sections étrangères.

Le produit des redevances d'emplacement ne dépassera pas 60,000 francs, soit 10 0/0 à peine des subsides du gouvernement.

L'attribution des emplacements est terminée pour les groupes II à VIII. Il le sera sous peu pour les autres groupes.

La dégustation des produits alimentaires liquides et celle des tabacs seront permises à des conditions très favorables.

La manutention des colis et le remisage des

caisses seront faits dans les conditions les meilleures.

Les beaux-arts, après quelques nuages au début, promettent de représenter de la manière la plus brillante l'art contemporain belge.

Le rapport se termine par un chaleureux appel à tous les futurs exposants de la Belgique, qui récolteront sans aucun doute à Paris une ample moisson de lauriers.

Après les applaudissements qui couvrent les dernières paroles de l'honorable secrétaire, M. Bourée, ministre de France, se fait l'interprète de l'assemblée en félicitant vivement M. Carlier de son dévouement et de son zèle.

La participation de la Belgique, dit encore M. Bourée, aurait pu être combinée autrement. Les circonstances ne l'ont pas permis. Mais, en tout cas, elle ne pouvait être plus cordiale et il m'a paru de mon devoir, comme représentant de la République française, de venir vous remercier tous, messieurs, en cette occasion, et vous dire combien à Paris on se réjouit de voir le zèle que vous apportez à l'organisation de votre section. Aussi votre Exposition sera-t-elle digne de votre pays et de l'amitié qui l'unit à la France.

M. Georges Berger prend ensuite la parole. L'éminent directeur général se déclare heureux d'avoir pu accorder à la section belge l'extension de 3,900 mètres carrés qu'elle demandait au delà de l'ensemble de la superficie déjà accordée.

On a également concédé à la Belgique un surcroît de force motrice pour l'établissement de son compartiment mécanique. Sur 40,000 kilogr. de vapeur disponible, la Belgique en réclamait 15,000. Pour satisfaire à cette demande, on a dû porter la force motrice de 40,000 à 50 et même à 60,000 kilogr. C'est une augmentation de plus de cent mille francs de frais, mais on n'a pas hésité.

M. G. Berger fait aussi connaître les dispositions spéciales qui sont projetées pour la classe des produits alimentaires et la dégustation de ceux-ci. Chaque section aura un bar de dégustation.

L'honorable directeur général engage les exposants belges à se grouper et à exposer en collectifs, ce qui suppléera au manque d'espace dont on se plaint encore, en dépit des extensions et permettra d'admettre de nouveaux exposants, s'il s'en présente.

Quand toutes les listes d'exposants seront connues, on s'occupera de la constitution du jury. Il y aura, pour la France, un juré par 30 exposants; et on ne prendra comme jurés que des exposants antérieurement récompensés à une exposition.

Les installations peuvent être commencées déjà. Les planchers sont prêts.

M. G. Berger engage instamment les organisateurs de la section belge à presser les exposants. Les listes des adhérents doivent être remises avant le 1<sup>er</sup> janvier 1889, pour que l'on puisse composer tout de suite les catalogues.

En terminant, M. G. Berger proteste de son désir personnel de faire tout ce qui pourra être utile ou agréable aux exposants belges.

Avant la levée de la séance, M. le président remercie MM. Bourée, G. Berger et de Lacretelle dont la présence est la marque la plus évidente de la sympathie et de l'intérêt que la France porte à la Belgique.

M. le Directeur général de l'Exploitation à l'Exposition universelle de 1889, durant son séjour à Bruxelles, a eu un entretien avec M. de Caraman-Chimay, ministre des affaires étrangères, et avec M. de Brueyn, ministre de l'industrie et

des travaux publics; ces messieurs lui ont confirmé les bonnes dispositions du gouvernement belge pour faciliter le mouvement d'initiative privée en faveur de l'Exposition de 1889.

## Les Expositions Ouvrières

Le Conseil municipal a procédé, cette semaine, à la nomination de la commission chargée de répartir le crédit de 500,000 francs alloué aux exposants, ainsi que nous l'avons mentionné dans le *Bulletin Officiel* de samedi dernier.

Ont été élus membres de cette commission: MM. Sauton, Maury, Saint-Martin, Delhomme, Dumay, Bassinet, Duplan, Daumas, Lerolle, Chabert, Alphonse Humbert et Chauvière.

Comme déjà des réclamations se sont produites au sujet de la future répartition de ce crédit, M. Saint-Martin a fait au Conseil la déclaration suivante:

« Le Conseil vient de former une commission; cette commission va se réunir. « J'ai la conviction que tous ceux qui ont « accepté d'en faire partie sont résolus à « servir loyalement les intérêts des travail- « leurs parisiens, sans se soucier des que- « relles et des récriminations de groupes. »

Nous ferons connaître les résolutions prises par cette commission.

## CAUSERIE

### Les Travaux

Je vous ai plusieurs fois entretenu du bouleversement qui a totalement modifié l'aspect du carrefour des avenues Rapp et Bosquet. Jadis, après la traversée du pont de l'Alma, de la rive droite à la gauche, on se trouvait à peu près au niveau de ces avenues, le pont ayant son point culminant au milieu. Il n'en est plus ainsi.

Arrivé au sommet du pont, on ne redescend plus: on reste sur un plan à peu près horizontal jusqu'au point où le chemin de fer de l'Exposition traverse le carrefour. A ce point seulement, commence la descente vers les avenues. Si bien que, venant de la porte Rapp ou de l'Ecole Militaire, on a devant soi un véritable monticule qu'il faut gravir pour atteindre le niveau du pont de l'Alma. Le tramway de « Montparnasse-l'Etoile » ne peut le franchir qu'avec des chevaux de renfort.

Puisque je vous parle de tramways, je dois vous dire que l'embranchement de l'avenue Rapp est posé et que, bientôt, le tramway « Gare de Lyon-l'Alma » pourra prolonger sa course jusqu'à la porte Rapp. Ce qui est d'une utilité incontestable pour les centaines de fonctionnaires, d'employés et d'ouvriers occupés sur la partie inférieure du Champ de Mars et que la suppression du parcours du tramway entre la Chambre et le Pont de l'Alma a vraiment désobligés.

\*\*

La voie du petit chemin de fer qui reliera l'entrée de l'Esplanade des Invalides à l'extrémité occidentale du Palais des Machines, en suivant tout le quai d'Orsay entre les arbres et l'avenue de Suffren, est nivelée et les rails de Decauville — voie étroite de 0<sup>m</sup>.60 — sont en partie posés. Un essai très satisfaisant a eu lieu hier vendredi, des Invalides au pont d'Iéna.

C'est pour le passage de cette voie sous le carrefour de l'Alma qu'on a dû surélever l'accès du pont. Il en résulte un joli petit tunnel d'une vingtaine de mètres. Mais ce tunnel ne sera pas le seul. On ne pouvait pas laisser subsister un large fossé devant la Tour de 300 mètres. Aussi a-t-on couvert la voie du petit chemin de fer sur une longueur de 106 mètres : ce qui constitue un joli tunnel artificiel, et donnera au petit voyage de l'Exposition, tous les aspects d'un vrai voyage, avec pentes, rampes, déblais, remblais, travaux d'art et tunnels admirablement exécutés par MM. Gaillot et Gallotti. En un mot une miniature de chemin de fer. Mieux que cela : ce petit chemin de fer sera parcouru par des voitures de toutes sortes. Ce sera comme une carte d'échantillons de matériel. On y verra des locomotives à vapeur, à air chaud, à air comprimé et électriques, au service de plus de cent voitures des modèles les plus variés.

Avec ce matériel, on pourra fournir près de deux cents trains par jour, dans les deux sens, sur ce chemin de fer de six kilomètres de long. Les stations seront : celle du point de départ à l'entrée de l'Esplanade, à côté de la section algérienne ; celle du palais de l'Alimentation, sur le quai, et celle de la tour Eiffel. Il serait désirable qu'il y en eût une aussi pour accéder, du côté de l'avenue de Suffren, au Palais des Arts Libéraux, à la hauteur des Palais des Républiques de l'Amérique du Sud. Le chemin de fer s'arrêtera au Palais des Machines, que l'on pourra traverser sur des ponts roulants larges de dix-huit mètres et qui pourront recevoir les voyageurs des trains du chemin de fer.

La sollicitude de l'administration de l'Exposition pour les visiteurs ne s'arrête pas à la construction de son chemin de fer. Elle se préoccupe d'organiser un abondant service de fauteuils roulants et, pour comble de prévoyance aimable, elle fait venir, m'assure-t-on, une centaine d'ânes d'Égypte avec leurs conducteurs Fellahs. Ces ânes sont magnifiques, grands, vigoureux, à robe ensoleillée, au poil parfois nuancé de rose. Leur harnachement, en velours vert, grenat ou violet, donnera dans les jardins de l'Exposition des notes ravissantes. Je puis en parler en connaissance de cause, ayant fait plusieurs voyages aux Pyramides sur ces charmants coursiers, le Fellah conducteur courant à pied à côté de son âne, quel que soit le train.

\*\*

Vraiment, l'Exposition de 1889 ne ressemblera en rien à ses devancières ; tout y sera neuf, imprévu, attrayant ! Au Champ de Mars, le chapelet des habitations humaines, où le visiteur égrènera la vie des

peuples de tous les âges, de l'époque des cavernes à nos jours. On me dit que les maisons de la Renaissance que l'on voit à droite du pont d'Iéna, seront réservées au Président de la République. C'est là une idée excellente.

Puis, toujours au Champ de Mars, la tour Eiffel, avec ses ascenseurs merveilleux, sa ville de restaurants au premier étage et ses bars aux étages supérieurs, dans le pays des ballons. Puis les admirables Palais des Arts Libéraux, des Beaux-Arts et des Expositions diverses, avec les millions de merveilles qu'ils renfermeront. Puis mille palais et pavillons superbes, comme ceux du Brésil, du Mexique, des Républiques Argentine, Dominicaine, de l'Uruguay, du Nicaragua ; comme le Palais des Enfants, le Pavillon de la Mer, le théâtre des Fantaisies-Parisiennes, etc., etc. Des fontaines colossales, merveilleuses, dont les eaux, feux d'artifices sans feu, seront éclairées de mille couleurs, plus étincelantes que les plus brillantes fusées, par la lumière électrique colorée. Puis enfin, brochant sur le tout, couronnant majestueusement, colossalement, phénoménalement, splendidement, toutes les merveilles du Champ de Mars, cette merveille des merveilles de la science du XIX<sup>e</sup> siècle, le Palais des Machines ! Au Champ de Mars, il n'y aura pas un clou... ce sera tout un paquet de clous.

\*\*

Les succès du Champ de Mars ne troubleront pas l'Esplanade des Invalides. Cette fois la concurrence sera rude, terrible. Une guerre au couteau : car l'Esplanade, si délaissée en 1878, va nous apparaître extraordinairement attrayante. D'abord, l'immense, la colossale exposition du ministère de la Guerre ; puis l'exposition des Postes et Télégraphes, celle de l'Hygiène et celle de l'Économie sociale, pour le côté ouest de l'Esplanade.

En face, les colonies. Vous savez avec quelle fureur les parisiens et les étrangers se pressent au Jardin d'Acclimatation, dès qu'on y exhibe des Hottentots, des Fœugiens, des Esquimaux ou des peaux de couleur quelconque. Il nous est si doux de comparer les mœurs de ces primitifs, de ces cousins déshérités de notre espèce ; de constater la différence entre les savanes ou les glaces polaires et le bitume du boulevard des Italiens. Eh bien supposez une attraction du Jardin d'Acclimatation multipliée par dix, par vingt, et vous aurez une idée de ce que sera ce côté de l'Esplanade, avec ses Algériens, ses Tunisiens, ses couples, ses minarets, ses pagodes, ses cafés maures et ses almées, son théâtre annamite, ses villages annamites, cambodgiens, sénégalais, néo-calédoniens ; ses restaurants invraisemblables, où l'on verra ces exotiques vivre de la vie de leur pays, dans des milieux rappelant leurs contrées lointaines. Jules Verne a rêvé le Tour du Monde en 80 jours. On pourra le réaliser, en 1889, à l'Esplanade et au Champ de Mars, en six heures ! Que verrait-on de plus par exemple, si l'on allait à la Nouvelle-Calédonie — autrement que Messieurs de la Récidive, bien entendu ? — Un village canaque ressemble

à un village canaque, et celui que l'on verra auprès du Palais des Colonies, ressemblera à tous les villages canaques, ces sauvages ne construisant pas d'édifices pouvant distinguer leurs agglomérations les unes des autres. Mais je ne veux pas me laisser entraîner en ce moment ; devant, en temps opportun, vous parler de tout cela en détail.

\*\*

Cette semaine s'est encore écoulée sans pluie : mais avec pas mal de zéros au-dessous de la clé du thermomètre. Il a gelé : cependant pas assez pour arrêter certains travaux de maçonnerie ou de ciment, comme par exemple ceux des soubassements de la Tour Eiffel. Tous les autres travaux ont été continués sans encombre.

Les abords de la Tour Eiffel étaient curieux. On entendait dans l'air les marteaux des forgerons ; et l'on ne voyait rien, la Tour étant totalement enveloppée par un brouillard intense. A peine apercevait-on la silhouette bleuâtre des arcades du premier étage, étant au pied du monument. Les arcs immenses formés par les quatre pieds de la Tour, produisent un effet saisissant, estompés par une brume qui fait disparaître les détails et ne donne aux yeux que le sentiment exclusif des grandes lignes !

C'est égal, ce doit être dur pour un mathématicien, pour l'homme qui est la précision même, pour l'ingénieur impeccable, pour M. Eiffel... de travailler dans les nuages. Ça doit le sortir de ses habitudes

C. L.

## LE CHAMP DE MARS

1751-1889

XX

Les chœurs du Conservatoire, renforcés par ceux du Théâtre des Arts, exécutèrent une symphonie funèbre, puis le président du Directoire, s'étant levé et découvert, prononça le discours qui suit :

Dès l'aube du jour, le bruyant airain avait signalé la fête de la République ; l'aurore ayant embelli l'orient de ses plus riches couleurs, le soleil s'était élancé dans la carrière. Il semblait se complaire à verser son éclat radieux sur la scène aussi touchante qu'animée qui se préparait. Le peuple, ses magistrats et ses défenseurs s'étaient réunis pour célébrer cette belle journée par des actions de grâces, par des jeux et par des concerts. L'amour de la liberté transportait tous les cœurs ; la plus douce satisfaction régnait sur tous les visages. La paix, la concorde, un délicieux abandon réunissaient cette foule innombrable dans une seule et même famille. Partout était l'image du bonheur, et l'âme ravie se croyait déjà transportée dans l'Élysée...

Hélas ! il est donc vrai, ce n'est qu'au sein de l'Éternel, dans le séjour de l'immortalité, que l'homme peut compter sur des plaisirs sans fin et sans mélange !

Quelle vapeur obscurcit déjà l'horizon ? D'où partent ces tristes murmures, qui se mêlent sourdement aux acclamations multipliées de la joie et de la gratitude ? A ce jour de fête va succéder un jour de deuil, et les chants de l'allégresse seront étouffés par les

accents de la douleur. L'un des plus fermes appuis de la République, le vainqueur de Weissembourg, de Quiberon et du Rhin, l'immortel pacificateur de la Vendée, Hoche n'est plus !... Il n'est plus !...

Les citoyens consternés se demandent : comment est-il tombé au milieu de son armée triomphante dans la fleur de son âge, celui que tant de hauts faits et une profonde sagesse avaient rendu si fameux à l'époque où le commun des hommes n'est pas encore parvenu à la maturité ? Comment est-il tombé ?

Des travaux sans nombre, une activité sans bornes, une sollicitude toujours inquiète pour la gloire et la prospérité de la République, ont dévoré ses forces ; les maux dont la patrie était menacée par la trahison déjouée le 18 fructidor, portent le dernier coup à son âme ardente et sensible !... il succombe !... il n'est plus !

Il n'est plus !... ce cri lugubre a volé d'une extrémité de la France à l'autre... et à chaque instant il retentit sur mon cœur ! Qui plus que moi, en effet, doit déplorer sa perte ! il fut le sauveur des miens.

O toi ! qui fermas l'horrible plaie dont fut affligé si longtemps le pays qui m'a vu naître et celui qui m'honora de son suffrage, génie tutélaire, envoyé par le ciel dans nos contrées pour y éteindre le feu de la discorde et y tarir la source de nos larmes, reçois par mon organe l'hommage de mes compatriotes désolés !... Ils connaissent leur infortune, et de toutes parts, dans les chants mélancoliques de la Vendée, et sur les riantes collines de Maine-et-Loire, ton nom se prononce au milieu des sanglots, et l'écho le répète en gémissant.

Mais, c'est à la France entière que Hoche appartient ; tous ensemble faisons éclater nos regrets ; bardes républicains, entonnez les chants de la mort du héros ; racontez ses exploits et ses bienfaits. Et vous tous, enfants de la liberté, amants de la gloire, amis de l'humanité, soyez attentifs et frémissez.

L'un des plus fermes appuis de la République, le vainqueur de Weissembourg, de Quiberon et du Rhin, l'immortel pacificateur de la Vendée, Hoche n'est plus !...

Il n'est plus !... mais sa dépouille mortelle seule a péri. L'histoire et la tradition transmettront sa mémoire aux siècles futurs, et le récit de ses actions, souvent répété, charmera d'âge en âge les loisirs des philosophes et des guerriers amis de la liberté !

Et toi souverain des êtres, auguste protecteur de notre indépendance, tu feras descendre quelquefois parmi nous cette grande âme que tu composas des qualités les plus brillantes du héros et des vertus les plus précieuses du bienfaiteur de l'humanité. Si des dissensions civiles devaient malheureusement nous diviser encore, ou d'injustes voisins nous forcer à la guerre, à ta voix secourable, Hoche s'éloignera de ta présence, quittera les doux entretiens des législateurs qui fondèrent les Républiques, des hommes vertueux qui les rendirent heureuses et des héros qui les illustrèrent. Il planera au-dessus d'une patrie qui lui sera toujours chère, même au delà du terme de la vie ; son souffle pacificateur éteindra toutes nos haines, et la plus parfaite harmonie régnera où la discorde devait exercer ses fureurs. Son feu guerrier se glisera dans les veines de nos soldats ; son génie militaire inspirera les chefs, et nous devons encore des victoires au héros descendu dans la tombe !

Ce n'est donc pas à de stériles regrets que nous devons lâchement nous livrer. Lorsque le premier tribut a été payé à la nature, et que les derniers devoirs ont été rendus à la

cencre des grands hommes, c'est en les imitant qu'on les honore.

Accomplissons les rites funéraires commandés par le devoir et par une trop juste douleur, mais avant notre séparation, bardes républicains, entonnez l'Hymne à la liberté et le chant du départ. Que les cris mille fois répétés de vive la République ! les accompagnent et retentissent avec eux depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, et depuis le Rhin jusqu'aux rives de l'Adriatique !

Au bruit de ces acclamations, soldats, saisissez vos armes : effacez vos étonnants exploits par des exploits plus étonnants encore, et forcez à la paix un orgueilleux ennemi. Législateurs, gouvernants, magistrats, redoublez d'activité, de sagesse, d'énergie et de désintéressement, pour accomplir dignement vos devoirs ; citoyens de toutes les conditions, que la République soit votre idole ; que la constitution de l'an III soit pour vous l'arche sainte et le point de ralliement ; soyez grands, justes et bons ; appelez tous les peuples à la liberté par l'éclat de vos vertus et l'image de votre bonheur, et c'est alors, seulement alors, qu'elle sera dignement honorée, la mémoire du héros que nous pleurons aujourd'hui et que nous chérirons à jamais.

La foule écoute le discours de La Révellière-Lépaux dans le plus religieux silence, ce discours achevé, elle salua le héros du cri de : Vive la République.

Alors s'avancèrent quarante jeunes filles vêtues de blanc et ceintes d'écharpes de crêpe. Parvenues près du mausolée, elles chantèrent la première strophe de l'hymne de Chénier, dont Chérubini avait voulu écrire la musique :

Du haut de la voûte éternelle,  
Jeune héros ! reçois nos pleurs.  
Que notre douleur solennelle  
T'offre des hymnes et des fleurs !  
Ah ! sur ton urne sépulcrale  
Gravons ta gloire et nos regrets ;  
Et que la palme triomphale  
S'éleve au sein de tes cyprès !

Cette strophe achevée, les jeunes filles déposèrent au pied du buste de Hoche des branches de laurier.

A ce moment Daunou gravit les degrés du mausolée et prononça, au nom de l'Institut National, l'éloge funèbre du glorieux mort. Ce morceau est certainement l'un des meilleurs que Daunou ait écrit ; nous n'en voulons citer que les quelques lignes qui le terminent :

... Entre les plus courageuses et les plus illustres victimes et de l'anarchie et de la réaction, il en est que la mort a récemment frappées au moment même des plus audacieux efforts du royalisme, au milieu de ses progrès et presque de ses triomphes. Hoche, tu fus moins infortuné, tu n'expiras du moins qu'après avoir rendu grâce au génie de la liberté et célébré sa victoire. Un vif espoir, un sûr présage du salut de la République vint consoler, embellir tes derniers instants. Oui, nous la conserverons la République, pour qu'elle soit le temple de ta mémoire, l'asile de ton vertueux père et la gloire de tous les guerriers qui l'ont défendue avec toi. Nous repousserons la terreur qui t'opprima comme le royalisme qui te proscrivit, et nous maintiendrons cette Constitution de l'an III, qui fut le constant objet de ton dévouement, de tes vœux, de tes espérances. Nous saurons, à ton exemple, résister aux factions, braver les périls et ne connaître sur la terre d'autres puissances irrésistibles que celles devant qui seulement s'est abaissée ton

âme républicaine : la loi, la vertu, la nécessité et la mort.

L'émotion fut profonde et générale, les acclamations furent vives, quand s'approcha un chœur de vieillards qui chanta la seconde strophe de l'hymne de Chénier :

Aspirez à ses destinées,  
Guerriers, défenseurs de nos lois.  
Tous ses jours furent des années ;  
Tous ses faits furent des exploits.  
La mort qui frappa sa jeunesse,  
Respecta son souvenir ;  
S'il n'atteignit pas la vieillesse,  
Il sera vieux dans l'avenir.

Un chœur de guerriers vint à son tour et dit les deux dernières strophes :

Sur les rochers de l'Armorique,  
Il terrassa la trahison ;  
Il vainquit l'hydre fanatique,  
Semant la flamme et le poison.  
La guerre civile étouffée  
Cède à son bras libérateur ;  
Et c'est là le plus beau trophée  
D'un héros pacificateur.

Oui, tu seras notre modèle ;  
Tu n'as point terni tes lauriers.  
Ta voix libre, ta voix fidèle,  
Est toujours présente aux guerriers.  
Au champ d'honneur, on vit ta gloire ;  
Ton ombre, au milieu de nos rangs,  
Saura captiver la victoire,  
Et punir encore les tyrans.

Puis on chanta la *Marseillaise*, dont les derniers accents furent couverts par une puissante décharge d'artillerie et par de retentissants feux de peloton. Les musiques militaires jouant le *Chant du Départ*, les troupes défilèrent devant l'image du soldat, au pied de laquelle le Directoire et tous les fonctionnaires de la République vinrent pieusement déposer à leur tour des branches de chêne et de laurier.

#### La fête anniversaire du 14 juillet 1798

La fête fut annoncée la veille, 25 messidor an VI, à six heures du soir, par une salve d'artillerie.

Le lendemain 26 messidor, cette salve fut répétée à six heures du matin et à midi.

Le lieu choisi pour la cérémonie était le Champ de Mars. A cette occasion, l'autel de la Patrie avait été orné de statues, de trophées et de drapeaux.

Le Directoire exécutif, les ministres, les ambassadeurs, les envoyés des puissances étrangères, les autorités constituées, l'armée et les militaires blessés réunis dans la maison du Champ de Mars (ci-devant *Ecole militaire*), se rendirent, à cinq heures, à l'autel de la Patrie, en cotoyant le talus oriental qui bordait le Champ.

(A suivre.)

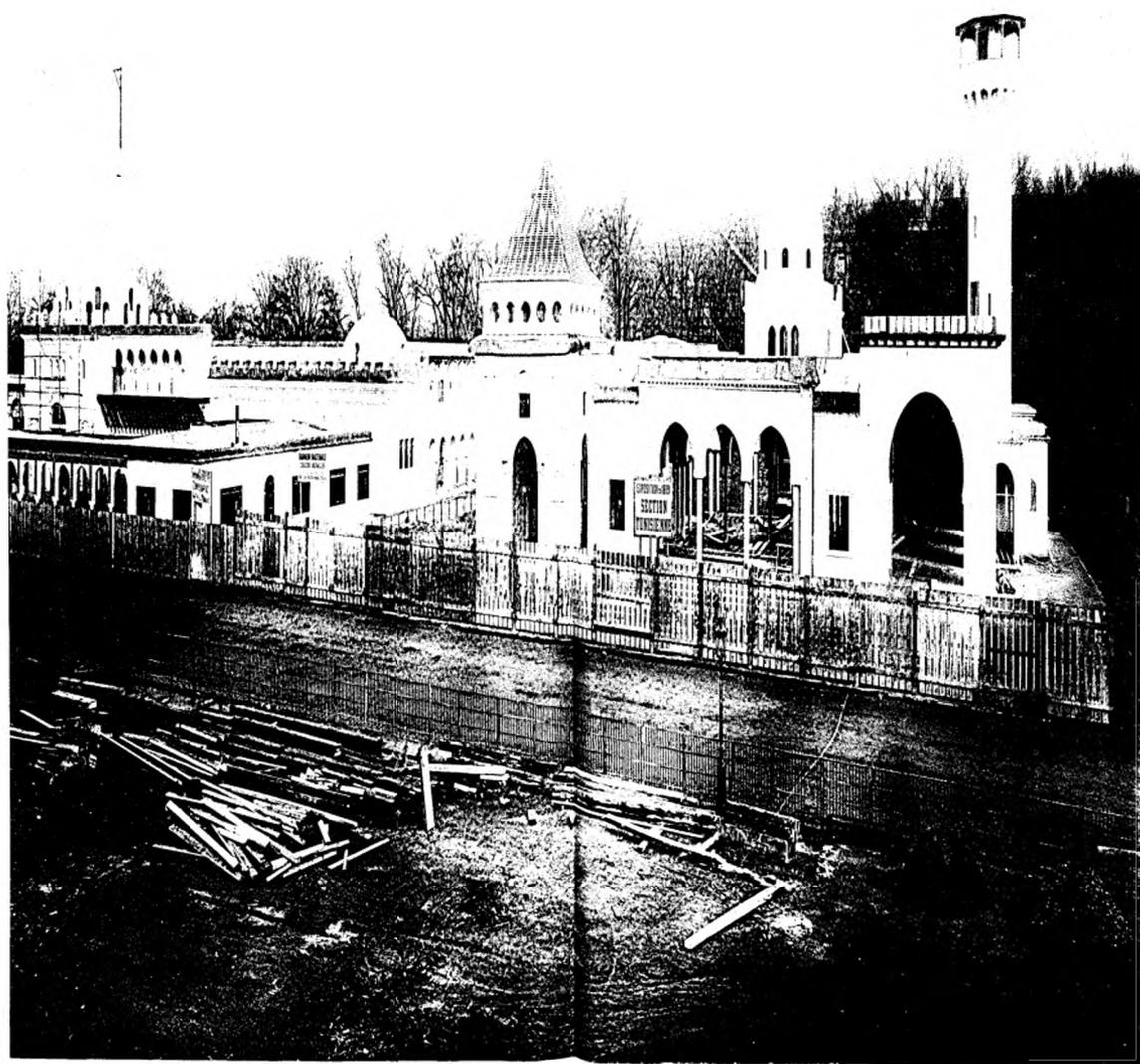
Ernest Maindron.

## Les Théâtres

M<sup>lle</sup> Darclee, qui devait débiter à l'Opéra dans *Roméo et Juliette*, si la Patti ne fut venue à Paris, et qui succèdera sans doute



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



Phototypie Quinsac et Baquié, 71, rue Cassin-Seraud.

SEPTEMBRE 88. Bulletin officiel de l'Exposition du 29 DÉCEMBRE 1888.

La Tunisie et l'Algérie à l'Esplanade des Invalides



à la diva célèbre, a fait son apparition dans Marguerite de *Faust*.

M<sup>lle</sup> Darclée possède une jolie voix, chaude, bien timbrée, assez étendue et une méthode parfaite. Un peu gênée d'abord à l'acte du jardin, elle n'a pas tardé à conquérir son public, qui a aussi voulu, par ses applaudissements à la jeune cantatrice, la consoler d'avoir été dépossédée de la création de Juliette à l'Opéra.

\*\*\*

L'action des nouveaux trois actes de l'Opéra-Comique (nouveaux? On en parlait il y a quelque vingt-cinq ans!) se passe à la cour de Catherine de Médicis. Les plans de deux conspirateurs venus à Saint-Germain pour enlever le jeune roi sont déjoués par les demoiselles d'honneur: l'escadron volant de la reine.

Le livret de MM. d'Ennery et Jules Brésil, on ne peut moins lyrique, n'a pas servi le compositeur. La partition de Litolf manque d'originalité. Il faut pourtant citer au premier acte un trio bouffe, d'une allure bien franche et qu'on a bien applaudi, puis un joli chœur de filles d'honneur; un autre chœur, d'un caractère simple et charmant, au deuxième acte, a été également très bien accueilli.

La pièce, bien montée, est défendue, surtout par Fugère, excellent dans un mauvais rôle; par Soulacroix, Dupuy, M<sup>mes</sup> Vaillant-Couturier, Chevalier, Pierron et Degrandi; par M. Danbé et son bon orchestre.

\*\*\*

Il n'était pas facile d'amuser après les *Surprises du Divorce*. M. Albin Valabrègue vient d'accomplir ce tour de force et l'heureux Vaudeville compte un nouveau succès avec la *Sécurité des Familles*. Telle est l'enseigne d'une agence de renseignements pour les maris inquiets ou coureurs, pour les femmes adultères, pour les époux des deux sexes qui désirent divorcer. En apparence: discrétion et tranquillité; en réalité: esbrouffe et chantage.

Nous ne saurions indiquer le point de départ sans nous aventurer dans l'intrigue. Et, comment pourrions-nous sortir de ce dédale, avec le peu de place mis à notre disposition? Il y a bien de l'esprit dans ces trois actes, et celui qui représente l'agence abonde en détails cocasses. L'imbroglio, sans doute, au fond, n'est pas neuf; mais, avec quelle verve M. Valabrègue l'expose, l'enchevêtre et le dénoue! Que de traits de caractère; que d'observation, même dans les situations exagérées!

Jolly est impayable dans le rôle d'un Sganarelle inconscient, prodiguant ses conseils à un Sganarelle imaginaire. Boisselot a du naturel dans la fantaisie.

\*\*\*

L'*Ile des Singes*, la pantomime aquatique du Nouveau-Cirque, nous transporte dans l'Amérique du Sud, où, sous l'œil féroce du négrier, des noirs se livrent au forage d'un puits artésien. L'eau jaillit enfin. Pour célébrer ce résultat, le planteur organise une fête. On chante, on danse. Mais, attirés par les ébats bruyants des

esclaves et par la fraîcheur, des singes font invasion, détruisent les travaux des nègres et s'emparent des négresses. L'eau envahit, inonde la piste, nous voulons dire la campagne. Et ce ne sont que baignades, noyades, gambades, passades... que de rimes en *ades!* Si l'on rit? Je vous en réponds!

Emile Abraham.

## Revue Financière

L'état de la Bourse a été satisfaisant pendant toute la durée de la période hebdomadaire qui prend fin, et tout porte à croire que cet état ne se modifiera avec les derniers jours de l'année. Nous avons déjà exposé dans une de nos précédentes revues les raisons qui militent en faveur de la tenue des cours à chaque fin d'exercice, et, comme rien à l'horizon ne paraît devoir venir troubler les dispositions actuelles, nous verrons ces cours fermes se maintenir facilement jusqu'au dernier jour.

La spéculation à la hausse n'aura d'ailleurs pas de bien grands efforts à faire pour rester maîtresse de la situation; les vendeurs à découvert n'offrent pas une résistance considérable; à la dernière liquidation bi-mensuelle, ils ont battu en retraite avant même d'être poursuivis. Les cours se sont relevés sur nos Rentes, sur les principaux fonds étrangers et les valeurs de crédit les plus en vue, au moment même où a commencé cette opération de quinzaine. Les primes ont pu être répondues à des cours satisfaisants pour les acheteurs qui ont ensuite pu se faire reporter à des conditions assez douces.

Au comptant, les achats se sont principalement portés sur les fonds d'Etat. Notre rente type, le 3 0/0 perpétuel, allégé de son coupon trimestriel de 75, dès le début de la semaine, n'a pas tardé à en regagner une faible partie. Les fonds russes ont été l'objet d'une bonne activité, ainsi que l'Unifiée d'Egypte et les fonds Hongrois.

Sur toutes les grandes places du continent, les tendances s'améliorent assez sensiblement depuis quelques jours.

X

Les Rentes françaises ont clôturé comme suit sur l'un et l'autre marché:

Nous avons vu inscrire, à terme, les cours de 82 45 sur le 3 0/0 perpétuel, ex-coupon de 75 centimes; de 86 35 sur le 3 0/0 amortissable, et de 103 90 sur le 4 1/2 0/0.

On a traité, au comptant: le 3 0/0 à 82 30, le 3 0/0 amortissable à 86 30 et le 4 1/2 0/0 à 103 70.

Les échanges en primes pour la fin du mois n'ont pas fait preuve d'une bien grande activité, et les écarts avec lesquels on les a négociées sont restés peu tendus.

Ainsi on a pu négocier des primes, dont 25 moyennant 27 centimes de différence sur le prix du ferme. On a payé 20 centimes environ les primes dont 50.

On n'a pas encore fait d'échanges importants pour fin janvier.

Les consolidés anglais, faibles au début, ont ensuite repris un meilleur aspect. Nous les retrouvons à 96 8 8<sup>e</sup>.

La Rente italienne a également eu des alternatives de hausse et de baisse. Elle se négocie en ce moment à 96 55.

Sur l'Extérieure espagnole, nous relevons des prix plus soutenus que précédemment. Elle se tient à 73 75.

Il y a une bonne fermeté sur les fonds austro-hongrois: le 4 0/0 autrichien se traite à 92 05, le 4 0/0 hongrois se négocie à 86 50.

On a vu des demandes assez suivies sur l'Egypte Unifiée qui passe à 413 75.

Le Turc finit à 15.

Quant aux fonds russes, ils jouissent de la même fermeté: la répartition de l'emprunt nouveau confirme pleinement le succès que nous avons déjà annoncé de cette opération.

X

Le marché des valeurs de crédit a eu également un bon aspect pendant ces huit derniers jours.

Nous avons relevé la Banque de France à 3905. La tenue du Crédit Foncier de France est toujours bonne. L'action se retrouve à 1365.

De même, les obligations foncières et commu-

nales conservent leur bonne tenue. L'épargne se porte volontiers sur celles de ces valeurs qui n'ont pas encore atteint le pair, parce que la marge à la hausse est séduisante et parce qu'elle ne tardera pas à être franchie: mais elle recherche indistinctement ces obligations, qu'elles comportent des lots ou non. Ainsi, les foncières 1883, qui se rapprochent beaucoup des obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer, entrent dans tous les portefeuilles.

Il se produit un courant régulier de demandes sur les emprunts 1879, 1880 et 1885 du Crédit Foncier, par cela même que sur ces valeurs, en outre des garanties indiscutables qui les entourent, il existe encore une prime de remboursement dont ne sont plus favorisées, par exemple, les obligations de la ville de Paris.

Le public ne s'écartera jamais des valeurs du Crédit Foncier. Le mécanisme des opérations de cet établissement fonctionne au grand jour, et tout le monde est à même de se rendre compte de la solidité des garanties qui entourent les foncières et les communales.

La tenue du Comptoir d'Escompte est bonne à 1055.

La Banque de Paris se traite à 875.

La Banque Ottomane fait 525.

La Banque d'Escompte se négocie à 523 75.

La Banque Parisienne s'échange à 415.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 608 75.

La Société Générale reste à 465.

Les chemins de fer conservent une bonne tenue. Les cours ne varient guère.

Sur le Panama, on a vu le cours fléchir à nouveau au début de la semaine, par suite des événements que tout le monde connaît, mais un mouvement de reprise n'a pas tardé à se dessiner. D'ailleurs, les actionnaires, comme les obligataires, sont bien décidés à suivre M. Ferdinand de Lesseps et à lui accorder quand même leur concours, pour permettre de mener à bonne fin une œuvre aussi grandiose et pour laquelle tant de capitaux se trouvent engagés.

Le Suez se maintient bien à 2195.

Les recettes de transit du canal de Suez sont très satisfaisantes.

## Champagne Ch. Farre, Reims

Plumes métalliques Blanzzy Poure et Co

Voir à la dernière page

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### AVIS AUX EXPOSANTS

La Société Générale des Téléphones

a été autorisée par la Direction générale des Postes et Télégraphes à consentir des

ABONNEMENTS AU PRIX SPÉCIAL de 300 francs

Pour l'installation dans l'enceinte du Champ de Mars POUR LA DURÉE DE L'EXPOSITION DE POSTES TÉLÉPHONIQUES reliés au réseau de Paris

Le Service téléphonique de l'Exposition fonctionnera à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1889

Les demandes d'abonnement au Réseau téléphonique de l'Exposition, relié au Réseau de Paris, doivent, dès à présent, être adressées au Directeur

de la Société Générale des Téléphones 41, rue Caumartin, PARIS

CHAMPAGNE  
RUINART PÈRE & FILS, Reims

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE OFFICIELLE

### Récompenses des Cidres et Poirés, Eaux-de-vie de Cidres et Poirés

#### JURY

M. Caubert, membre de la Société d'encouragement à l'agriculture, membre du Conseil supérieur de l'agriculture au ministère, président.

M. Pol, fondateur, propriétaire industriel, rapporteur général.

Quatre sections ont été formées :

1<sup>o</sup> *Eaux-de-vie de Cidres et de Poirés.* — MM. Mathias, président; Fouquier, secrétaire; Drouet et P. Blanchard, membres.

2<sup>o</sup> *Cidres de Normandie.* — MM. Caubert, président; Néron, secrétaire; Lhomme, membre.

3<sup>o</sup> *Cidres bretons et divers.* — MM. Chouillon, président; Pol, fondateur, rapporteur; Dehaill, membre.

4<sup>o</sup> *Cidres en fûts et Brasseurs.* — MM. Moulin, président; Lissajour, rapporteur; Tragnin et Briet-Lefèvre, membres.

## RÉCOMPENSES

### EAUX-DE-VIE DE CIDRES

#### DISTILLATEURS

*Eaux-de-vie nouvelles.* — Médaille d'or : MM. Bodet et Rigault, à Colombes (Seine-et-Oise).

*Eaux-de-vie rassises.* — Médaille d'or : M. Delanoi, à Nantes (Loire-inférieure). Médaille d'argent : M. Quesnel, à Bonneville (Calvados).

*Eaux-de-vie anciennes.* — Médaille de vermeil : M. Duchemin, à Avranches (Manche). Médaille d'argent : M. Quesnel.

### BOUILLEURS DE CRUS

#### ET PROPRIÉTAIRES

*Eaux-de-vie nouvelles et rassises.* — Médaille d'or : M. Foulon, à la Ferté-Macé (Orne). Médaille de vermeil : MM. Carré, à St-Aubin-des-Sallons (Eure); Métairie, à St-Germain-le-Guillaume (Mayenne). Médailles d'argent : MM. Olivier, à Vimoutiers (Orne); Hausey, à Noyaux (Calvados); Bondeville, à Neuilly-le-Vilain (Mayenne). Médailles de bronze : MM. Chatel, à Saint-Georges-des-Groseillers (Orne); Onfray, à Saint-Pierre-d'Entremont (Orne); Pillu, à Boncé (Orne).

*Eaux-de-vie anciennes.* — Médailles d'or : MM. Rosée, à St-Pierre-sur-Dives (Calvados); Leblanc et Morin, à Flers (Orne). Médailles de vermeil : MM. Rotrou frères; Hausey. Médailles d'argent : MM. Daunet, à Saint-Etienne-l'Allier (Eure); Cassé. Médailles de bronze : MM. Pillu; Hébert, à Hacquiville (Eure). Mentions honorables : MM. Eudeline, à Epaignes (Eure); Chatel; Seigle, à Mosles (Calvados).

### EAUX-DE-VIE DE POIRÉS

#### DISTILLATEURS ET PROPRIÉTAIRES

Médaille d'or : M. Chatel. Médaille de vermeil : M. Foulon. Médailles d'argent : MM. Quenel; Onfray. Médaille de bronze : M. Pillu. Mentions honorables : MM. Leblanc et Morin. Eudeline et Cassé.

## CIDRES DE NORMANDIE

#### PROPRIÉTAIRES

Médailles d'or : MM. Pillu; Lhomme. Médailles d'argent, grand module : MM. Guérin, à Quibon (Manche); Delanos, à St-Romain (Seine-inférieure); Duchemin, à Avranches (Manche). Médaille d'argent : M. Hausey. Médaille de bronze : M. Quesnel.

## CIDRES DE BRETAGNE ET DU MAINE

Médailles d'or : MM. Beauché, à Montfort-sur-Mer (Ille-et-Vilaine); Boisseau, à Tillé (Sarthe). Médaille de vermeil : M. Le Breton, à Taden (Côtes-du-Nord). Médailles d'argent, grand module : MM. Le Gal, au Fœil, près Quintin (Cotes-du-Nord); Quériel, au Facouët (Cotes-du-Nord). Médailles d'argent : MM. Hamon-Leclinche, à Bénézet (Finistère); Toqué, à Grez-en-Boucre (Mayenne); Le Breton. Médailles de bronze : MM. Bondeville et Bourceau.

## CIDRES DIVERS

Diplôme d'honneur et médaille d'or offerts par M. Caubert : M. Daniel, à Brevit-le-Vent (Orne). Diplôme d'honneur : M. de Segonzac, à Toul, par Ressons (Oise). Médailles d'or : MM. Montani (Basses-Pyrénées); Duflet, à Fontaine-les-Vervins (Aisne). Médaille de vermeil : M. Delidicque, à La Bouteille (Aisne). Médailles d'argent grand module : MM. Picquet, à Sartrouville (Seine-et-Oise); Deauriac, à St-Astier (Dordogne). Médaille d'argent : M. Deauriac. Mention honorable : M. Cavalié, à Castres (Tarn).

## CIDRES EN FûTS

#### BRASSEURS ET PROPRIÉTAIRES

Diplômes d'honneur : MM. Bodet et Rigault. Médaille d'or : M. Rocher, à La Ferté-Macé (Orne). Médailles d'argent : MM. Boisseau, à Teilli (Sarthe); Duchemin, à Avranches (Manche). Médailles de bronze : MM. de Fontenay, à St-Hilaire-sur-Relle (Orne); Pougny, à Aumale (Seine-Inférieure). Mentions honorables : MM. Piquet, à Sartreuil (Seine-et-Oise); Decré (Ille-et-Vilaine).

## POIRÉS EN FûTS

#### BRASSEURS ET PROPRIÉTAIRES

Médailles d'or : MM. Bodet et Rigault. Médaille de bronze : M. Dufrenne, à Noyon (Oise). Mentions honorables : MM. Boisseau, Rocher.

## CIDRES EN BOUTEILLES

#### BRASSEURS

Médaille de vermeil : MM. Rotrou frères. Médaille d'argent : M. Sanson, à Dieppe (Seine-Inférieure). Médaille de bronze, M. Dannel. Mentions honorables : MM. Anthore, à Bolbec (Seine-Inférieure); Vigneron, à Fougarmont (Seine-Inférieure); Rotrou frères.

## POIRÉS EN BOUTEILLES

#### PROPRIÉTAIRES ET BRASSEURS

Médailles de bronze : MM. Rotrou frères; Pillu, Dannel.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

## IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16. Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

#### AGENCES PRINCIPALES

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux, à Marseille, à New-York, etc., etc.

#### Ligne rapide de Paris-Havre à New-York en 8 jours

Par les paquebots neufs

La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Gascogne, la Normandie

Départs du Havre et de New-York tous les samedis

#### Lignes des Antilles

De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela, la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico, Haïti, Cuba et le Mexique.

#### Lignes de la Méditerranée

Paris à 48 heures d'Alger

Service quotidien entre la France et Alger, en correspondance avec les trains rapides et express des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

#### Voyages circulaires dans la Méditerranée à prix réduits

Envoi franco des livrets, cartes et indications détaillées.

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**ALA MAISON CONFIANCE.** Horloger  
fr. A. BARTHET, à Besançon.  
Rem. Argent, cur. arg. 8 rubis pour Hommes  
et ou Dames. Garantis. Montres dep. 5 fr.  
Remontoirs Or simili, indéfranchissables  
gar. p' Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue fr.

SÉCURITÉ, ÉLÉGANCE, ÉCONOMIE

## LE FLAMBOYANT

Breveté en France et à l'Étranger  
Dipl. d'honneur 1888

### SEUL POÈLE

POSSÉDANT  
UNE CLÉ DE SÉCURITÉ  
ET BRULANT  
Charbon — Anthracite  
et Coke n° 1

Téléphone n° 6121

## ROSSIGNOL

70, Rue de Bondy (Porte St-Martin) PARIS  
Le prix de ce Poêle nickelé est de 100 francs

MAISON DE VENTE :  
17, Boulevard Montmartre

# A. GOELZER

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182  
PARIS

## BRONZES & APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE  
GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS



Veilleuses Françaises

FABRIQUE à la GARE  
JEUNET Fils, Suc<sup>r</sup>

Toutes nos boîtes portent en timbre sec  
JEUNET, inventeur

Demander nos veilleuses chez tous les commissionnaires, épiciers, quincailliers.

### OUTILLAGE D'AMATEURS ET D'INDUSTRIES

SCIES-MÉCANIQUES, plus de 50 modèles  
TOURS de TOUS SYSTEMES  
DESSINS et Fournitures pour Découpage  
OUTILS de TOUTES SORTES. 3 Dipl. d'Honneur  
Le TARIF-ALBUM 200 pages et plus de 600 gravures  
FRANCO CONTRE 65 CENTIMES  
TIERSOT, 18, r. des Gravilliers, Paris.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

## L. STE COLOMBE

51, rue de la Chaussée d'Antin  
Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais  
PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

PLUME HUMBOLDT de J. ALEXANDRE  
Rigide Portrait-Caution



FLANELLE VÉGÉTALE  
"PIN"

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

P. LOTTE CHEMISIER  
7, rue du Navre, PARIS

ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler

Brevetée s. g. d. g.  
Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

G<sup>VE</sup> DELETTREZ

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)  
Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 50 le kilog.  
Livraison pour province, mise en gare de Paris, 1 fr. 65 le  
kilog, contre remboursement.

ANTI-CORSET TALISMAN (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris  
Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

## SEYMOUR WADE

AGENT GÉNÉRAL

Pour le Catalogue général Officiel

ET

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION

Blomfield-House London-Wall

LONDON E. C.

Raffinerie et Trituration de Soufre

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFREES

L. CHAMBON Fils

Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE

MAISON MÉDAILLÉE

## GRANDE BRASSERIE DREHER

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

KUHN directeur

## INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

### WARNERY FRÈRES

FONDEURS DE CARACTÈRES TYPOGRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Humboldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES  
INITIALES  
PUNCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS  
FANTAISIES DIVERSES  
NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens  
Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS  
INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS  
FILETS CUIVRE ET MATIÈRE  
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE  
MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

## GRANDE DISTILLERIE

# E. CUSENIER FILS AÎNÉ & C<sup>ie</sup>

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : SIX MILLIONS

Siège social : BOULEVARD VOLTAIRE, 226, PARIS

Vente au Détail : 9, rue Auber

## LIQUEURS SUPÉRIEURES

Usines : Paris, Charenton, Bruxelles, Mulhouse, Marseille

Médailles : Paris, Philadelphie, Amsterdam. — Grands Diplômes d'honneur. — Hors Concours. — Croix de la Légion d'Honneur

Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirschs

à ORNANS, près PONTARLIER Doubs

# A. PIAT\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain'-Maur, Paris

## SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

**CACAO VAN HOUTEN**

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epicerie et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

C. J. VAN HOUTEN &amp; ZOON, à Weesp (Hollande).

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
10, r. de la Goutte-d'Or. PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger  
**Trois Diplômes d'honneur**  
Médailles d'Or à toutes les Expositions  
INSTALLATIONS D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES  
Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 65 centimes l'un en timbres poste.

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie, 65 centimes l'un en timbres poste.

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES  
PROTEGE-POINTS ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**  
Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**POELE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
HYGIÈNE — SÉCURITÉ  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.

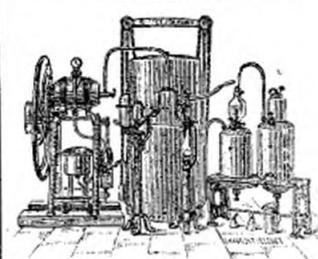
**CHAMPAGNE**  
**S<sup>T</sup>-MARCEAUX, REIMS**  
DÉPÔTS : Paris — 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles — 66, Rue de Brabant.

**Cassis-Rouvière**

**DIJON**  
Succursale à PARIS  
7, rue Châteaudun  
MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883  
20 Diplômes  
aux Expositions Universelles.

APPAREILS ET SIPHONS PERFECTIONNÉS POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES

APPAREIL GUÉRET — Nouvelle pompe à bière produisant automatiquement l'acide carbonique



MÉDAILLE D'OR

AMSTERDAM  
1883Envoi franco  
du  
CATALOGUE

DIPLOME D'HONNEUR

EXPOSITION  
des  
BIÈRES FRANÇAISES

Paris 1887



GUERET Frères, Constructeurs Mécaniciens, Br. S. G. D. G., 72, Boulevard de la Gare, PARIS

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>o</sup> : PARIS. MARSEILLE. ROUEN et BORDEAUX.**ARMENGAUD J<sup>NE</sup>** BREVETS D'INVENTION  
23, boulevard de Strasbourg, PARIS**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>ie</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIÈRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET  
CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAÏQUES  
**MOSAÏQUES COIGNET**  
Incrustations de granits et de marbres  
MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES

B<sup>T</sup>ES  
S<sup>G</sup>D<sup>C</sup>

**GELLÉE FRÈRES**  
GAINIERS  
11 bis, rue Barbette, 11 bis

Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc.  
Téléphone.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

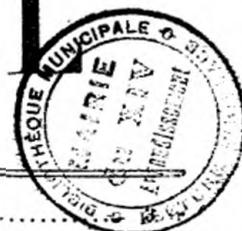
en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

BREVETS D'INVENTION, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
OFFICE FONDÉ EN 1866)REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations,  
Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

PUBLICATIONS : { Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.  
Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

# BULLETIN OFFICIEL

## DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889



PARIS ET DÉPARTEMENTS  
Un an ..... 12 fr. — Six mois ..... 7 fr.  
ÉTRANGER (PAYS DE L'UNION POSTALE)  
Un an ..... 20 fr. — Six mois ..... 11 fr.  
Le « Bulletin Officiel » paraît le Samedi de chaque semaine

Annonces, la ligne..... 1 fr. — Réclames, la ligne.....  
Faits divers, la ligne..... 5 fr.

Les Annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, et à Bruxelles, chez MM. GROSJEAN ET Cie, 104, boulevard Anspach, — à Londres, chez M. SEYMOUR WADE, Blomfield House, London Wall.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : **Champ de Mars (16, Avenue de La Bourdonnais)**

Les abonnements sont reçus gratuitement dans tous les bureaux de poste de France et des pays étrangers qui font partie de l'Union Postale.

### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE :

Arrêtés.

#### PARTIE NON OFFICIELLE :

Nouvelles de l'Exposition.  
L'Étranger à l'Exposition.  
Les Exposants ouvriers.  
Causerie.  
Le Champ de Mars (1751-1889), *Maindron*.  
Exposition nationale des Cidres et Poirés.  
Les Théâtres, *Emile Abraham*.  
Revue financière.  
Annonces et Réclames.

### PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté en date du 12 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membre du Comité d'organisation du Congrès international des sociétés par actions, M. Courcelle-Seneuil, membre de l'Institut, en remplacement de M. Camille Sée, démissionnaire.

Par arrêté en date du 24 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres de la commission d'organisation du congrès international de mécanique appliquée :

MM.

Badoit, ingénieur civil.  
Barbat, ingénieur de la société Schneider et Co, au Creusot.  
Baudry, ingénieur en chef à la compagnie de Lyon.  
Boudenost, ingénieur civil.  
Clérault, ingénieur en chef de la compagnie de l'Ouest.  
Collignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, inspecteur de l'École nationale des ponts et chaussées, professeur à l'École polytechnique.  
Comberousse (de), ingénieur civil.  
Cornut, ingénieur civil.  
Debize, ingénieur en chef du service central des manufactures de l'Etat.  
Delaunay-Belleville, ingénieur civil.  
Farcot, constructeur.

Gotschalk, ingénieur civil.  
Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'École nationale supérieure des mines.  
Hirsch, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées.  
Levy (Michel), ingénieur en chef des mines.  
Mallet, ingénieur civil.  
Mignon, ingénieur civil.  
Nansouty (Max de), ingénieur civil.  
Perrissé, ingénieur civil.  
Phillips, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, en retraite.  
Polonceau, ingénieur en chef de la compagnie d'Orléans.  
Richard, ingénieur civil.  
Richemont, ingénieur civil.  
Ricourt, inspecteur général des ponts et chaussées.  
Simon (Ed.), ingénieur civil.  
Tresca, ingénieur civil.  
Vigreux (Léon), ingénieur civil.

Par arrêté en date du 24 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international des mines et de la métallurgie :

MM.

Bange (le colonel de), directeur général de la Société des anciens établissements Cail.  
Boucheron (Henri), ingénieur civil.  
Brüll, ingénieur civil.  
Buquet (Paul), ingénieur civil.  
Carnot, ingénieur en chef des mines, inspecteur de l'École nationale des mines.  
Castel, inspecteur général des mines.  
Clemendol (Louis), ingénieur civil.  
Dreux, directeur des aciéries de Longwy.  
Duval, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, directeur général de la Compagnie Fives-Lille.  
Evrard (Alfred), ingénieur civil.  
Fuchs, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.  
Galtier, ingénieur civil.  
Hallopeau (Alfred), ingénieur civil.  
Haton de la Goupillière, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, directeur de l'École nationale supérieure des mines.  
Jordan, ingénieur civil, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.  
Ledoux, ingénieur en chef des mines.  
Linder, inspecteur général des mines, vice-président du Conseil général des mines.  
Lodin, ingénieur des mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.  
Martelet, ingénieur en chef des mines.

Nivoit, ingénieur en chef des mines, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées.  
Orsel, inspecteur général des mines.  
Parron, ingénieur en chef des mines.  
Remaury, ingénieur civil.  
Rogé, maître de forges de Pont-à-Mousson, président de la Chambre de commerce de Nancy.  
Schneider, gérant de la Société des houillères, forges, aciéries et ateliers de construction du Creusot.  
Selles (Albert), ingénieur civil.  
Wurgler, ingénieur civil.

Par arrêté en date du 24 décembre 1888, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité d'organisation du congrès international de la « Navigation fluviale » :

MM.

Arnoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Beaurin-Gressier, chef de division au ministère des travaux publics.  
Bechmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Boulé, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Caméré, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Carlier, inspecteur général des ponts et chaussées.  
Cottard, ingénieur civil, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.  
Dérôme, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Flamant, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Fournié, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.  
Gauckler, inspecteur général des ponts et chaussées.  
Guillemain, inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées.  
Holtz, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Humblot, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Jacquet, inspecteur général des ponts et chaussées.  
Lagréné (de), inspecteur général des ponts et chaussées.  
Lévy (Maurice), membre de l'Institut, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
Philippe, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture.  
Regnard (Paul), ingénieur civil.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### NOUVELLES DE L'EXPOSITION

#### La visite du Président de la République à l'Exposition

La direction générale de l'Exposition vient de convoquer tous les architectes et ingénieurs chargés de la direction, de l'installation des différentes classes et groupes.

Il s'agissait de déterminer l'époque à laquelle l'achèvement des travaux permettrait d'inviter le Président de la République à visiter le Champ de Mars.

D'un accord unanime, la date de cette invitation a été fixée au 1<sup>er</sup> février, mais, afin de se mettre en garde contre toute éventualité, il a été convenu que cette date serait prorogée de quinze jours.

C'est donc le 15 février que M. Carnot fera sa première visite officielle à l'Exposition.

#### Les Agriculteurs du Nord et l'Exposition

Une exposition de tous les produits du sol du département du Nord, faite en vue de la préparation à l'Exposition universelle de 1889, a eu lieu à Lille, au palais Rameau, du 21 au 23 décembre. M. Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie, et M. Viette, ministre de l'agriculture, assisté de M. Tisserand, directeur de l'agriculture, et du préfet du Nord, assistaient à la distribution des récompenses.

#### L'Exposition des Beaux-Arts

Le ministre de l'instruction publique a donné quelques détails sur l'organisation de l'exposition des beaux-arts à l'Exposition de 1889.

Cette exposition doit comprendre : 1<sup>o</sup> une exposition décennale rétrospective ; 2<sup>o</sup> une exposition de l'enseignement du dessin. Le ministre estime que l'espace réservé à cette dernière est trop restreint, et il va demander qu'on l'étende, afin de pouvoir mettre en lumière les résultats si satisfaisants des nouvelles méthodes inaugurées pour l'enseignement du dessin.

#### Les arts du dessin à l'Exposition Les travaux des élèves

Les inspecteurs de l'enseignement du dessin se rendent en ce moment dans leurs circonscriptions respectives, dans le but d'y procéder au choix et au classement de ceux des travaux des élèves qui devront figurer à l'Exposition universelle de 1889 et former la section dite des *Arts du Dessin*.

Ces dessins comprendront le dessin géométrique et à main levée à tous ses degrés : le modelage, la peinture, l'architecture et les compositions d'art décoratif dans leurs applications aux divers arts industriels.

Tous les établissements scolaires, tels que lycées, collèges, cours secondaires, ainsi que les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, sont appelés à concourir à cette exposition, qui comprendra également les travaux des élèves des écoles municipales, régionales et nationales de dessin et des beaux-arts de Paris et des départements.

Cette exposition spéciale ne pourra manquer d'offrir le plus grand intérêt, puisqu'elle

permettra de juger quels progrès considérables ont été réalisés depuis quelques années dans l'enseignement du dessin, grâce aux méthodes récemment introduites par MM. les inspecteurs, sous la haute direction de M. E. Guillaume.

## L'ÉTRANGER A L'EXPOSITION

### Italie

Le nombre des exposants italiens augmente tous les jours. Actuellement il s'élève à 1,200. Cette augmentation serait motivée par l'assurance, dit-on, que le gouvernement italien donnerait à la participation de ses nationaux à l'Exposition universelle de 1889 un caractère officiel.

De nombreux trains spéciaux s'organisent afin de transporter à Paris les objets des exposants.

On va faire une demande d'agrandissement de la section italienne à l'Exposition, car l'emplacement qui lui est destiné ne sera pas suffisant.

### Autriche

Le comité autrichien de l'Exposition de 1889, à Paris, a pris, dans une de ses dernières réunions, la résolution suivante :

Sur la proposition de MM. L. Burger, président, et L. Orasdi, président-adjoint, le Comité exécutif a désigné, à l'unanimité, M. Léopold Wedeles, comme commissaire délégué.

### Portugal

Le gouvernement royal vient de donner une subvention de 500.000 francs pour la construction de l'édifice qui sera élevé sur la berge de la Seine (entre le pont de l'Alma et le pont des Invalides), en vue d'assurer la participation du Portugal à l'Exposition universelle de 1889 à Paris.

L'organisation de la section portugaise est confiée à M. le vicomte de Melicio, président de l'Association industrielle.

### Suède et Norwège

Le comité des artistes suédois pour l'Exposition de 1889, présidé par M. Hugo Salmson, et dont font partie MM. Hagborg, Forsberg, Hasselberg, Borjeson, etc., a obtenu de l'administration française un emplacement de quatre-vingts mètres de cimaise au Palais des Beaux-Arts du Champ de Mars. Deux riches particuliers de Gosenberg, MM. Furstemberg et Røhss, ont mis des fonds à la disposition du comité.

On espère, en outre, que M. Furstemberg, propriétaire d'une belle galerie, prètera quelques-unes de ses meilleures toiles et contribuera ainsi à rendre aussi complète que possible l'exposition des artistes suédois. Le gouvernement suédois a promis une subvention au comité.

## Les Exposants Ouvriers

La Commission nommée par le Conseil municipal de Paris pour répartir le crédit de 500,000 francs entre les ouvriers exposants à l'Exposition universelle de 1889 s'est constituée en nommant :

MM. Saint-Martin, président ; Chabert, vice-président ; Bassinet et Maury secrétaires.

La Commission a décidé de faire des démarches auprès de M. le ministre du commerce, commissaire général, au sujet des emplacements qui pourraient être mis à la disposition des ouvriers exposants.

Elle a déjà reçu un certain nombre de demandes d'ouvriers ou de groupes sollicitant une subvention.

Toutes les communications et demandes de renseignements doivent être adressées à M. Saint-Martin, président de la Commission, à l'Hôtel-de-Ville.

## CAUSERIE

La direction du Musée ethnographique du Trocadéro a formé un projet fort intéressant. La Révolution de 1789 a trouvé nos provinces françaises avec leurs costumes distinctifs. On a pensé qu'il serait opportun de faire revivre, à propos du Centenaire, les costumes nationaux de la vieille France, à peine disparus dans quelques contrées.

La scène d'intérieur breton, reconstituée dans ses moindres détails au Musée du Trocadéro, est le type que l'on suivrait. Des mannequins costumés seraient groupés en scènes qui donneraient une idée des mœurs, des coutumes et des costumes des paysans français du siècle dernier. On grouperait dans les vitrines les meubles, ustensiles, bijoux et outils qui ne trouveraient pas leur place dans les groupes en question.

Pour bien comprendre l'importance de l'exhibition projetée par l'administration du Trocadéro, il suffit d'établir la différence qui existe entre ces deux sciences, l'anthropologie et l'ethnologie ou ethnographie.

Pour l'anthropologie, où l'homme est étudié dans ses relations avec les autres membres du règne animal, il suffit d'être naturaliste et d'étudier un seul couple d'hommes. Pour l'ethnologie, il faut, en sus des connaissances du naturaliste, être familier avec la philologie, l'archéologie et la géographie physique, et pouvoir retracer les effets des agents physiques sur l'homme. L'anthropologie et l'ethnologie réunies forment l'histoire naturelle de l'homme.

Je ne puis en dire davantage aujourd'hui sur cet excellent projet, des questions préalables étant à résoudre, comme celles du local et des ressources, par exemple. Mais il est à souhaiter qu'il aboutisse.



Vous vous êtes sans doute demandé, chaque fois que je vous ai parlé dans mes causeries de l'élégant Palais de l'Hygiène,

ce que l'on pourra y exposer? Le bâtiment central sera livré aux industriels, aux inventeurs, aux ingénieurs, dont les travaux sont relatifs aux améliorations, quelles qu'elles soient, des conditions de la vie humaine.

La plus grande partie du vaste bâtiment qui forme l'aile droite sera affectée au ministère de l'intérieur pour l'exposition des services de l'Assistance publique de France. Là, seront réunies les expositions des services des sourds-muets, des aveugles, des hôpitaux, du vaccin et de l'assistance infantile, avec leurs derniers perfectionnements. Une commission qui siège au ministère de l'Intérieur est chargée de réunir les éléments de ces diverses expositions et de les coordonner.

Grâce à l'ingénieuse initiative de madame Landrin, inspectrice générale des Services de l'enfance, l'Assistance infantile sera présentée par son côté pittoresque et historique. On s'est adressé pour cela aux inspecteurs des enfants assistés de toute la France; et déjà l'on commence à recevoir, au Trocadéro, des layettes, des vêtements, des berceaux, des maillots, des carnets individuels en usage dans chaque département.

On y verra aussi les objets de toute nature employés pour l'élevage des enfants depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours: c'est-à-dire les meubles, ustensiles et accessoires ayant servi à l'assistance des enfants et tombés en désuétude, tels que: tours, marques, colliers et boucles d'oreilles et tous objets servant à reconnaître l'enfant abandonné.

On pourra comparer les biberons gallo-romains (et il y en aura), les biberons du moyen-âge et ceux en usage dans les contrées reculées, aux biberons les plus perfectionnés de l'an 1889.

Pour les berceaux, il a été impossible d'en dénicher de plus anciens que ceux du 16<sup>e</sup> siècle: et c'est déjà très beau.

Pour les types d'embaumements on remonte plus haut, des statuettes grecques et romaines nous apprenant la façon dont on revêtait les poupons aux temps des Césars.

Cette exposition-là fera la joie des mamans.

L'exposition de l'assistance infantile montrera une fois de plus la supériorité du temps où nous sommes, si méconnu, si vilipendé par des esprits chagrins et malveillants, sur les temps passés.

Quelle époque peut donc entrer en ligne avec celle où nous vivons, pour la sollicitude dont sont entourés les pauvres petits déshérités, sourds-muets ou aveugles, et les petits abandonnés?

\*\*\*

Il se fait en ce moment un grand mouvement dans la presse moscovite, pour engager le gouvernement russe à participer officiellement à l'Exposition de 1889. Elle en fait une question de patriotisme autant que d'intérêt national; car, si le gouvernement russe se désintéresse et laisse les particuliers à leurs efforts privés, la Russie court le risque d'être reléguée à l'arrière-

plan de l'Exposition: ce qui serait une honte pour un si grand Etat. Les journaux russes en concluent que c'est un devoir pour le gouvernement de Saint-Petersbourg d'adhérer officiellement à l'Exposition.

D'autre part, un écrivain russe de grand talent, M. Tatistcheff, vient d'examiner dans une remarquable brochure la question de la participation de la Russie à l'Exposition universelle de 1889. L'auteur déclare formellement que l'agriculture et l'industrie russes ont tout intérêt à être représentées à l'Exposition de 1889.

Du reste, ajoute-t-il, ce n'est pas 93, mais 89, c'est-à-dire un mouvement inauguré avec le concours de la Monarchie elle-même, qu'il s'agit de célébrer.

« C'est aux Français, dit M. Tatistcheff, qu'Italiens et Allemands sont redevables de la chute de l'antique édifice féodal avec toutes ses difformités et tous ses abus, servant de prison à leurs aspirations nationales. En refusant de prendre une part officielle à la commémoration de la Révolution française, les uns et les autres font acte d'une ingratitude que l'on ne peut s'empêcher de qualifier de monstrueuse.

« La Russie, dont la vie politique et sociale s'est développée d'une manière absolument indépendante des grands événements qui ont bouleversé l'Occident, peut apprécier avec d'autant plus de justice et d'impartialité les résultats d'un mouvement dans lequel on est forcé de reconnaître un progrès immense dans la voie du développement intellectuel de l'humanité ».

Se basant sur l'histoire même de la Russie, M. Tatistcheff affirme qu'en prenant une part officielle à l'Exposition universelle organisée en l'honneur du Centenaire de 1789, la Russie n'entrerait nullement en contradiction avec elle-même, avec son histoire, avec les bases fondamentales de son existence politique, et ne porterait certainement pas atteinte à sa dignité.

« L'autocratie, dit encore M. Tatistcheff, qu'il est bon de distinguer de l'ancienne monarchie française, est inébranlable chez nous, précisément parce qu'elle est légale et nationale tout comme l'est en France la République: de par les décrets de l'histoire ».

Puisse ce sincère ami de la France, cet écrivain clairvoyant, avoir gain de cause auprès de son gouvernement.

\*\*\*

Le gouvernement italien est sollicité de son côté, non moins chaleureusement, par ses exposants nationaux, qui sont trois fois plus nombreux qu'il ne l'avait présumé, par suite de son abstention officielle.

En somme, le courant est prononcé. Les gouvernements qui ont cédé à la préoccupation — petite — de la concordance du Centenaire de 1889, se sentent ébranlés par leurs propres sujets. Ils subissent comme une force de traction et d'attraction vers notre Exposition.

Un certain nombre de princes, venus à Paris depuis trois ou quatre mois, ont visité les travaux et ont pu se rendre compte des merveilles que la France prépare en l'honneur de ses hôtes de

1889, et ils ont dû dire à leurs gouvernements les splendeurs du Champ de Mars et de l'Esplanade des Invalides.

Avant deux mois, j'oserais le parier, plusieurs gouvernements, sortant d'une première réserve, donneront des adhésions officielles ou quasi-officielles. Cela ne sera pas fait pour la joie de l'ermite de Friederichsruhe, mais il importe peu.

\*\*\*

Le premier envoi de Cochinchine vient d'arriver au Palais des Protectorats, à l'Esplanade des Invalides. Il se compose des pièces de charpente du palais de la Cochinchine. Ce sont d'énormes poutres de bois de Jaô, bois très dur et très dense, ayant l'aspect de l'acajou brut. Ces poutres énormes, d'un poids variant de 500 à 800 kilogrammes, sont merveilleusement travaillées; leurs arêtes sont d'une finesse très grande et évidées à la façon des poutres de nos charpentiers du moyen-âge. Un contre-maitre charpentier chinois les a accompagnées. C'est celui-là même qui, en Cochinchine, a présidé au montage et au démontage de cette charpente et qui doit la remonter à l'Esplanade.

Un dessinateur annamite est déjà à Paris, à l'ouvrage. Il attend quinze de ses compatriotes, peintres-décorateurs de leur profession, vers le milieu de janvier.

\*\*\*

Je ne parlerais pas de la grève manquée des ouvriers de la Tour Eiffel, si elle n'avait présenté une particularité du plus vif intérêt.

D'ordinaire, les meneurs de grève en sont quittes, la grève résolue, pour quelques reproches ou quelques invectives.

Cette fois, les deux instigateurs ont été punis par les ouvriers eux-mêmes, qui, se voyant joués par eux et conduits dans le mal, ont posé comme condition de leur rentrée au chantier le renvoi de ces gail-lards-là.

M. Eiffel a renvoyé ces mauvais camarades, et tout est rentré dans l'ordre, à 240 mètres au-dessus du niveau du Champ de Mars.

Après tout, M. Eiffel ne pouvait admettre un rapport de *crescendo* perpétuel entre le taux des salaires et l'élévation de la Tour.

\*\*\*

Dans les feuilletons, la suite est... au prochain numéro. Pour cette causerie-ci, la suite est... à l'année prochaine. L'aurore de 1889 va se lever: puisse-t-elle doré toutes les espérances des chers lecteurs du *Bulletin Officiel*. S'il en est parmi eux que mes modestes « Causeries » n'ont pas trop ennuyés, je leur élève au fond de mon cœur un monument de gratitude auprès duquel la Tour de trois cents mètres n'est qu'un simple bibelot d'étagère.

A 1889!

C. L.

# LE CHAMP DE MARS

1751-1889

## XXI

Ce cortège, au milieu duquel se voyaient les uniformes les plus variés et les plus brillants, était précédé d'un détachement de troupes; venaient ensuite:

Deux membres de chacun des comités de bienfaisance et la commission des hospices civils;

Les professeurs des écoles centrales et spéciales, accompagnés des administrations des musées et des bibliothèques;

Les juges de paix et leurs assesseurs, suivis du tribunal de commerce, du tribunal correctionnel et des tribunaux civils et criminels;

La régie des domaines nationaux, la direction générale de la liquidation de la dette publique, l'administration de la monnaie;

Les administrations municipales des douze arrondissements de Paris;

L'administration du département de la Seine;

Le tribunal de cassation et les commissaires de la comptabilité et de la trésorerie nationale;

L'Institut national des sciences et des arts, suivi d'un char orné de draperies, de drapeaux et de trophées, sur lequel était dressé le *Faisceau*, emblème de l'Union départementale.

Après ce char venaient:

L'état-major de la 17<sup>e</sup> division et celui de la place;

Les ambassadeurs et les envoyés étrangers; Les ministres de la République française et le Directoire exécutif.

La marche était fermée par la garde du Directoire.

Au moment de l'arrivée du cortège à l'autel de la patrie, le Conservatoire de musique exécuta une symphonie, puis un détachement de troupes entoura le char portant le *Faisceau* départemental.

Quand tout ce monde eut pris place, un silence religieux s'établit. Le Conservatoire chanta la *Marseillaise* et Merlin, président du Directoire, s'avançant vers la première marche de l'autel, prononça d'une voix forte et pénétrante, le discours suivant, annoncé par un coup de canon:

Citoyens,

Nous célébrons l'anniversaire d'un triomphe cher à la liberté. De grandes époques ont marqué le cours de notre Révolution, et nous ont laissé d'immortels souvenirs; la journée du 14 juillet nous offre un sujet de félicitation, peut-être plus encore; ce fut notre première victoire, ce fut la source de toutes celles qui depuis ont illustré les armes de la liberté, et cimenté les éternels fondements de la République.

Chaque année ramènera pour nous cette

époque mémorable; nous l'honorons dignement, si nous signalons son retour par de nouveaux progrès dans la science de la justice et de la vertu, si chaque année nos travaux ont accru l'héritage de gloire et de prospérité que nous devons transmettre à nos neveux. Nous en déposerons l'hommage sur l'autel de la patrie, et nous présenterons au ciel et à la terre le plus sublime des spectacles: un grand peuple dans toute la dignité de sa nature, s'avançant vers le terme de ses destinées, aussi heureuses que brillantes.

Ces destinées, c'est au 14 juillet que nous en devons la bifaisante révélation. Quels mouvements sublimes s'élevaient alors dans tous les cœurs! avec quel charme les accents de la liberté se faisaient entendre! La France entière semblait ne respirer qu'un même sentiment, n'être animée que d'une seule volonté, ne former qu'une seule famille. En vain le despotisme déployait tous les instruments de sa puissance; en vain, déçu par un espoir insensé, il souriait à l'idée des crimes qu'il avait commis, et préparait des chaînes... des chaînes pour des mains généreuses! Malheureux oppresseurs! malheur aux complices des tyrans! A la voix de la liberté, le peuple est debout; il saisit le glaive de la justice, et ses ennemis ont disparu. Alors, sur les ruines de la tyrannie furent proclamées les maximes de la raison qui devaient consommer l'ouvrage de la bravoure; alors furent mis en action ces deux éléments du caractère national, si longtemps méconnus, le courage et la sagesse; et les bons esprits s'ouvrirent à l'espérance, quelques fois éloignée, jamais trompée, d'en retrouver les heureux produits dans un gouvernement républicain. Non, quoique le prestige des formes monarchiques ait encore survécu quelque temps au 14 juillet, le peuple français, depuis cette glorieuse journée, n'a jamais failli dans ses vœux; il voulait la liberté, il voulait l'égalité, il voulait donc la République. J'en atteste les soldats-citoyens et les citoyens-soldats qui scellèrent de leur sang cette grande victoire; j'en atteste les magistrats qui se dévouèrent pour elle; et vous tous qui, ne pouvant combattre et triompher avec eux, les entouriez de vos sollicitudes et jouissiez de leurs succès, n'est-ce pas pour la République que vous sentiez palpiter vos cœurs? et la raison ne démontrait-elle pas à vos esprits que tant d'efforts ne pouvaient être dignement consacrés qu'à l'établissement d'un ordre de choses où l'autorité nationale cessât d'être le patrimoine d'une famille, et où les emplois publics ne fussent plus que la récompense temporaire des vertus et des talents?

Français, rappeler votre attention sur ces grands événements, c'est déployer à vos yeux vos plus beaux titres de gloire.

Vous n'entendez qu'avec admiration le récit de ce qu'ont fait, pour la liberté, des peuples autrefois dignes d'elle; l'aspect des monuments de l'antiquité vous frappe, vous émeut; ceux mêmes que votre valeur a transportés dans nos villes, vous ne les envisagez qu'avec un respect religieux.

Mais ces bronzes, ces marbres sont muets, ces toiles sont inanimées... Jetez les regards autour de vous: tout est plein de vous-mêmes; vous entendez encore la chute de la Bastille et du trône écroulé sous vos mains victorieuses; les siècles vieillissent et consacrent déjà les monuments de votre liberté. Le souvenir de vos actions respire sous vos yeux, l'avenir se réalise et vit déjà dans vos espérances. Livre-vous aux délicieuses émotions qui naissent de ces rapprochements; que rien n'arrête le libre essor de vos sentiments généreux, et que cette fête, embellie par les transports d'une joie noble et pure, s'agrandisse par les puissants effets des leçons de votre propre histoire.

Grâces soit rendues à tous les hommes dont les travaux ont concouru aux succès d'une cause aussi sacrée;

Grâces soient rendues aux législateurs qui l'ont défendue dans le Sénat, et dont les délibérations ont si souvent jeté le trouble et la confusion dans les conseils des rois coalisés;

Grâces soient rendues aux magistrats qui l'ont servie dans les postes que le peuple leur avait confiés, aux guerriers qui pour elle ont bravé mille fois la mort, aux sages qui l'ont défendue par leurs écrits! La reconnaissance nationale les proclame les fondateurs de la République; la postérité les proclamera les bienfaiteurs du monde.

Vive la République!

Le canon retentit de nouveau et le conservatoire chanta l'*Hymne du 14 juillet*.

L'armée eut son tour, dans cette cérémonie, dont on peut comprendre la majesté. Elle exécuta, aux applaudissements de la foule, des manœuvres et des évolutions qui « transportèrent le public d'admiration et de joie. »

Quant les troupes se furent retirées et eurent livré le Champ de Mars au peuple, on procéda au gonflement d'un aérostat couvert d'inscriptions et orné de drapeaux. L'aérostat s'éleva dans les airs au son des musiques militaires et le cortège, témoin de cette dernière manifestation, rentra à la maison du Champ de Mars en suivant le côté des talus opposé à celui par lequel il était venu.

Des salves d'artillerie annoncèrent son arrivée à l'École Militaire.

Le soir, on remarquait l'illumination « riche et pleine de goût » qui dessinait l'architecture du Palais du Conseil des Anciens, du Conseil des Cinq Cents et celui du Directoire.

Fêtes de la Liberté  
des 9 et 10 thermidor an VI  
et entrée triomphale des monuments  
recueillis en Italie.

Les 9 et 10 thermidor an VI (28 et 29 juillet 1798), Paris célébrait les fêtes de la Liberté. Elles furent exceptionnellement remarquables et se signalèrent par l'entrée triomphale des objets de sciences et d'arts recueillis en Italie, à Parme, Bologne, Modène, Monza, Pavie, Venise, Rome, Vérone, Massa, Foligno, Livourne, Lorette, Ferrare, Mantoue, Pérouse, Cento, Pesaro, Milan, Crémone, Fano et Trévise.

Le premier jour, ces objets furent reçus par le ministre de l'Intérieur accompagné de l'Institut national des Sciences et des Arts. Le second jour, ils furent officiellement présentés au Directoire exécutif.

Le 9 thermidor, à neuf heures du matin, tous les fonctionnaires, tous les invités qui devaient accompagner « les monuments antiques et autres fruits de nos conquêtes », se réunirent sur la rive gauche de la Seine, près du Museum d'histoire naturelle.

(A suivre.)

Ernest Maindron.

# EXPOSITION NATIONALE DES CIDRES ET POIRÉS

## PARTIE NON OFFICIELLE

### CONFÉRENCE DE M. CATHELIN

#### De la fabrication industrielle du Cidre

On m'a demandé de venir faire une conférence sur l'organisation des cidres au point de vue de la fabrication industrielle de cette boisson. Je me suis rendu avec plaisir à l'invitation du comité, mais le mot conférence me semble bien prétentieux appliqué aux choses que j'ai à vous dire et qui sont simplement le résultat d'observations personnelles que je viens plutôt soumettre à l'examen de ceux qui savent et qui peuvent renseigner ceux qui ignorent comment on fabrique le cidre dans la pratique industrielle.

La fabrication du cidre consiste à écraser des pommes et à en extraire le jus. Cette opération, si simple en apparence, n'en demande pas moins beaucoup de soins, qu'on n'a pas l'habitude de prendre.

Chacun a ses habitudes consacrées par le temps et par la routine et s'y abandonne en apportant à la fabrication plus ou moins d'économie ou plus ou moins d'habileté. Tel procédé réputé excellent en Bretagne est trouvé défectueux en Normandie. Ce manque d'uniformité dans la méthode explique les différences très grandes entre produits provenant de même fruits; car, dans le cidre fabriqué en grande quantité, il est bien difficile de trouver des goûts du terroir et d'établir des crûs; le commerce considérable et la spéculation énorme qui se fait sur les pommes ayant bientôt mêlé la récolte; et l'usine s'approvisionnant où il y a surabondance.

Je ne veux pas dire par là qu'il ne faille pas s'enquérir avec soin de la qualité des pommes qu'on achète. Il faut au contraire user de tous les moyens que la pratique et la science ont mis à notre disposition, et n'écraser que des fruits contenant suffisamment de principe sucré pour faire du moût dosant assez d'alcool pour une bonne conservation. Il faut mélanger convenablement les pommes rances ou amères ou les jus en provenant pour avoir des cidres de bon goût; ces deux espèces prises séparément ayant des caractères absolument différents.

Une fabrication raisonnée faite avec tous les soins possibles devient donc absolument nécessaire. Il faut chercher à éviter les causes de maladie que le cidre est tout disposé à prendre; il faut enfin chercher l'économie de main-d'œuvre qui est la base de toute affaire industrielle.

Deux opérations principales constituent la fabrication; examinons donc d'abord les instruments propres à ces opérations: nous les grouperons ensuite.

Je veux d'abord faire rapidement l'histoire des transformations diverses subies par ces instruments.

Pour écraser les pommes on se servait d'abord de sortes d'auges en bois, creusées d'un seul morceau dans de grosses poutres dans lesquelles on écrasait les fruits au moyen de pilons également en bois, d'où le nom de pilage donné à l'opération et le nom de pile donné à la machine rudimentaire dont on se servait.

Une croyance généralement répandue est que ce procédé était la cause de la meilleure qualité des cidres que buvaient nos pères. Il est permis d'en douter, car il n'est pas si facile que les cidres étaient meilleurs à cette époque.

Plus tard, cette auge en bois fut remplacée par une auge circulaire dans laquelle un cheval faisait tourner une meule en bois ou en pierre — en bois, pour ceux qui voulaient conserver le pépin, en pierre pour ceux qui désiraient le broyer. — On est loin d'être d'accord sur cette grave question de l'écrasage du pépin. Je doute en tous cas que les quelques grammes d'huile et de principe amers qui se trouvent dans les pépins écrasés d'un mail de pommes, puissent en modifier profondément la composition et le goût.

La pile circulaire subsiste encore dans beaucoup de fermes de Bretagne et de Normandie; mais dans les brasseries de cidre proprement dites on l'a abandonnée; et si quelques-uns s'en servent encore, c'est uniquement au reflage des mares.

Enfin, vinrent les moulins à noix qui, successivement perfectionnés, sont arrivés aujourd'hui à produire un travail remplissant toutes les conditions désirables de rapidité et de bonne exécution.

Un bon moulin à noix doit être solidement établi sur un bâti bien rigide, avoir des meules bien cylindriques et dont les dentures développent bien, c'est-à-dire restent en contact pendant le plus grand espace de temps possible, de façon que la pomme saisie entre les surfaces de deux dents, soit littéralement aplatie, que la chair se sépare de la pelure. Qu'enfin, dans la pulpe, on ne retrouve pas de grosses parties dures et les pelures aux larges feuilles.

La deuxième opération est le pressurage. Au temps de la pile, on se servait pour cela d'un cadre en bois sur la traverse inférieure duquel reposait une table fixe appelée faiselle au maie. Sur cette table on faisait ce qu'on appelle une motte; on empilait le marc, en couches de 12 à 15 centimètres d'épaisseur séparés par des lots de paille; on le recouvrait ensuite d'une table mobile appelée huis; et au moyen de coins chassés violemment entre cette table et la traverse supérieure du cadre, on rapprochait les deux tables et, par suite, on exprimait le jus de la motte.

Plus tard, on eut l'idée de remplacer les coins par un levier du second genre, le maie constituait la résistance; la puissance était donnée par une poulie moulée ou un treuil qu'on appelait mariée.

La mariée fut remplacée plus tard par un vis en bois serré au moyen d'une grande roue horizontale commandée, soit directement, soit par un treuil; puis on mit cette vis en bois à descendre directement sur le maie et on eut le pressoir à étiquet.

Ces pressoirs, confectionnés tout en bois, coûtaient fort cher, avaient des dimensions énormes et ils étaient d'une manœuvre longue et difficile, et même dangereuse.

En même temps que les moulins à noix, paraissent les pressoirs à vis centrale en fer, ceux-ci basés tous sur le même principe d'une vis traversant une table et d'un écrou rapprochant une table mobile de celle-ci: différant essentiellement par les moyens de serrage de l'écrou, qui varient à l'infini.

Ce qu'il faut demander à un bon pressoir, c'est un serrage énergique, joint à une grande rapidité d'action, surtout au début du pressurage, où la résistance est nulle. C'est-à-dire qu'il faut des pressoirs dont on puisse modifier la vitesse de descente à mesure de l'augmentation de résistance.

L'habitude des grands pressoirs à jumelles, à levier ou à étiquet a fait conserver, surtout dans les fermes, l'habitude des maies carrés ou mottes proprement dites.

Voici en quoi consiste ce travail: sur la

table du pressoir, on empile le marc par couches de douze à quinze centimètres, séparées par des couches de paille; ce moyen de faire est long et difficile, il faut un soin méticuleux pour établir une motte bien faite et des ouvriers spéciaux sont absolument nécessaires.

En Bretagne, ces édifices présentent la forme d'une pyramide tronquée et sont de peu de hauteur; en Normandie, ils affectent une forme absolument cubique et sont très hauts. Chaque fabricant croit son moyen meilleur; nous ne discuterons pas leur valeur respective.

Nous conseillons l'emploi de la claie circulaire ou cage, dans laquelle le marc sera séparé par des panneaux en bois lisse ou des claies en osier; mais nous préférons les panneaux lisses, plus faciles à nettoyer; l'un et l'autre de ces deux moyens remplacent avantageusement la paille.

C'est une erreur que de croire que la paille sert de conduite et constitue un drainage par suite de sa forme tubulaire; car les nœuds empêchent le jus de passer; et ensuite, lorsque la paille a servi deux fois, elle est absolument écrasée et ne présente plus qu'une mince surface unie.

Maintenant que nous connaissons les instruments dont nous devons nous servir, il nous faut les grouper de manière à en obtenir le maximum de rendement qu'ils peuvent donner.

La fabrication réelle du cidre représente 100 jours de travail, de fin septembre à fin janvier, il faut profiter de ces 100 jours, et faire rendre au matériel dont on dispose, le plus possible, tout en tirant parti des fruits par un épauement complet du jus qu'ils renferment. On doit, quand on monte une cidrerie, se fixer un total de fabrication et s'outiller de façon à faire régulièrement chaque jour, le centième de ce total; cela établi, on doit s'enquérir d'un approvisionnement journalier basé sur ce chiffre. Tout d'abord ce mot approvisionnement journalier semble un desideratum difficile à atteindre. Cependant, sans le prendre à la lettre, on peut y arriver en exigeant de ses vendeurs des livraisons régulières de fruits ayant atteint leur maturité et en combinant les arrivages de différentes provenances de manière à obtenir des mélanges convenables sinon dans les fruits, du moins dans les jus. Je connais une usine qui fabrique de 120 à 130 hectolitres de cidre par jour et qui n'a pas eu cette année plus de 40,000 kilog. de pommes en magasin.

On comprend de suite l'énorme économie de main-d'œuvre résultant de cette combinaison, qui permet de broyer les pommes au fur et à mesure de leur arrivée.

Nous supposons ce résultat atteint et puisque nous parlons de fabrication industrielle, nous nous donnerons comme problème le traitement journalier de 5,000 kilog. de fruits et nous chercherons à tirer le meilleur parti de ces 5,000 kilog. en diminuant autant que possible les frais nécessités par leurs transformations en cidre.

(A suivre).

## Les Théâtres

*Germinie Lacerteux*, qui se donne à l'Odéon, a, une fois de plus, donné au public ordinaire l'occasion d'infirmer le jugement du public des premiers.

La première de cette pièce singulière

a été fort orageuse. La salle semblait divisée en deux camps : d'une part, les adeptes d'une école qui se croit appelée à rénover l'art théâtral ; d'autre part, ceux qui n'apprécient pas les nouvelles manières et que n'intéressent guère des tableaux collés l'un à l'autre sans préparation, sans corrélation. Les sifflets et les quolibets s'opposaient à un enthousiasme opiniâtre, d'où tapage amusant pour ceux qui aiment l'action... dans la salle.

Nous ne saurions mieux faire qu'en reproduisant l'opinion de M. Aurélien Scholl, qui traduit fidèlement notre façon de voir :

Le roman d'étude, d'observations prises sur le vif et se succédant à la mauvaise franquette, peut-il, sans y perdre en intérêt, dit le spirituel chroniqueur du *Matin*, être transporté à la scène ? voilà la question. Le théâtre vit d'action et de surprises. Le drame ne tient le public haletant qu'à la condition d'être savamment édifié, de présenter des situations d'apparence inextricable et de s'en tirer d'une façon logique.

Le théâtre-récit est au théâtre-action ce que la photographie est à la peinture. Une photographie du port de Venise sera certainement d'une absolue vérité, mais le port de Venise peint par Ziem offrira un intérêt évidemment supérieur. Un campement d'Arabes pris sur nature par Carjat serait d'une incontestable exactitude, mais peint par Fromentin, il aura une toute autre valeur.

Eh bien ! les scènes qui se succèdent dans la pièce de l'Odéon peuvent être conformes à la réalité, mais il leur manque le lien, le mouvement, l'intrigue. C'est simple comme une salade.

Dans *Henriette Maréchal*, il y avait, avec beaucoup d'esprit, un fond de pièce, un sujet qui amène deux ou trois situations. Rien de tout cela dans *Germinie Lacerteux* : ce sont les péripéties d'un paravent qui se déroule.

Il n'en faut pas moins savoir gré à Edmond de Goncourt d'une tentative qui aura peut-être d'heureux résultats. L'auteur a enfoncé la barrière, à d'autres de profiter de la voie qui leur est ouverte.

On a fait du tapage, mais la pièce est allée jusqu'au bout ; cela seul est un triomphe.

N'allez pas croire cependant que c'est la valeur intrinsèque de *Germinie Lacerteux* qui a maintenu la pièce de M. de Goncourt sur l'affiche de l'Odéon. Il faut attribuer cette vitalité d'une pièce sans vie propre, à l'immense succès de M<sup>lle</sup> Réjane. Cette artiste qui s'est montrée, hors de son cadre réjouissant, comédienne tragique de premier ordre, arrive à fondre ensemble les deux camps qui divisent la salle en une seule bordée d'applaudissements et d'acclamations.

Grâce à son tact et sa mesure, M. Dumény arrive au bout d'un rôle odieux, impossible.

M<sup>mes</sup> Crosnier et Raucourt sont excellentes dans M<sup>lle</sup> de Varandeuil et dans la mère Jupillon. Enfin, M. Porel s'est montré, comme toujours, metteur en scène de premier ordre.

Emile Abraham.

Les jeunes ont eu leur première à sensation.... au théâtre de la Galerie Vivienne....

Le *Chat botté*, avec ses superbes décors, ses scènes de magie, ses ballets, a remporté un succès incontesté. Voilà de belles matinées en perspective pour la toute Jeune-France.

## CHAMPAGNE RUINART PÈRE & FILS, Reims

MILINAIRE FRÈRES, Constructeurs  
(Voir aux annonces)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

### AVIS AUX EXPOSANTS

#### La Société Générale des Téléphones

a été autorisée par la  
Direction générale des Postes et Télégraphes  
à consentir des

#### ABONNEMENTS AU PRIX SPÉCIAL de 300 francs

Pour l'installation dans l'enceinte du Champ de Mars  
POUR LA DURÉE DE L'EXPOSITION  
DE POSTES TÉLÉPHONIQUES  
reliés au réseau de Paris

Le Service téléphonique de l'Exposition fonctionnera  
à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1889

Les demandes d'abonnement au Réseau téléphonique de l'Exposition, relié au Réseau de Paris, doivent, dès à présent, être adressées au **Directeur**

de la Société Générale des Téléphones  
41, rue Caumartin, PARIS

## Champagne Ch. Farre, Reims

### Revue Financière

La fin de l'année 1888 aura été, à tous les points de vue, plus satisfaisante que la fin de l'année 1887. Les transactions qui, à pareille époque, sont toujours plus actives, sans être d'une bien grande importance, font preuve, en effet, cette année, d'une animation qu'il ne nous avait pas été donné de constater il y a un an. Quant à la tenue des cours elle est loin de laisser à désirer. Si on veut bien comparer entre eux les prix de nos grandes valeurs, à la fin de cet exercice et à la fin de l'exercice précédent, on voit que les premiers sont bien supérieurs aux seconds.

C'est surtout au comptant que l'activité se produit, ainsi qu'il résulte de ce que nous venons de dire. Aussi, les cours sur le marché se sont-ils maintenus pendant presque toute la semaine au-dessus du niveau du marché à terme.

Nous avons relevé en dernier lieu :

A terme, le 3 0/0 à 82,75 ;

Le 3 0/0 amortissable à 86,90 ;

Le 4 1/2 0/0 à 104,07.

Au comptant, le 3 0/0 à 82,50 ; le 3 0/0 amortissable à 86,90 et le 4 1/2 0/0 à 103,92 1/2.

Les marchés étrangers ont fait preuve, pendant ces derniers jours, d'excellentes dispositions qui n'ont pas été sans exercer une bonne influence sur notre place. Le Stock-Exchange, a surtout fait montre de fort bonnes tendances et nous pouvons relever aujourd'hui les Consolidés anglais en bonne reprise à 97 5/16.

Ensuite, c'est l'Égypte unifiée qui a témoigné de la plus grande fermeté. Cette valeur s'est avancée à 419,50.

Le 4 0/0 hongrois se négocie, en bonne tenue, à 86,85.

Le 4 0/0 autrichien est ferme à 92,30.

L'Italien se traite à 96,85.

Le Turc fait 15.

L'Extérieure espagnole s'échange à 73,25, en progrès également.

Bonne tenue des fonds Russes :

L'emprunt 1877 fait 104,85 ; l'emprunt de 1880 est à 87,85 et l'emprunt 1884 cote 100,55.

X

L'allure des principales valeurs de crédit a été

tout aussi satisfaisante que celle des Rentes Françaises et Étrangères.

La Banque de France est ferme à 3940.

Le Conseil de régence vient de fixer à 75,25 le dividende de l'action, soit 73 fr. net.

Le Crédit Foncier est aujourd'hui bien tenu à 1370.

De toutes les valeurs à lots qui se négocient sur notre marché, les obligations des emprunts fonciers et communaux émises en 1879, 1880 et 1885 sont assurément les plus avantageuses en raison de leurs nombreux tirages, de l'importance des lots et de la prime de remboursement qui s'y trouve encore attachée.

Lorsque nous voyons les obligations 3 0/0 à lots des anciens emprunts de la Ville de Paris dépasser le pair de 5 fr., 10 fr. et plus, nous ne pouvons que prévoir des cours plus élevés que ceux d'aujourd'hui pour les obligations 1879, 1880 et 1885 du Crédit Foncier, les garanties attachées à ces valeurs étant hors de toute discussion.

Le Bon à lots cote 104 ; le Bon Algérien, qui jouit des mêmes avantages et des mêmes garanties, doit marcher de pair avec son aîné. Le Bon de la Presse cote 20 25.

Le Comptoir d'Escompte maintient bien sa bonne tenue à 1,053 75. Ce n'est que le 15 janvier que l'on sera fixé sur le dividende à distribuer.

Le Crédit Lyonnais est fermement tenu. Il s'est avancé à 615.

La Société Générale est à 465. Pour les onze premiers mois de cet exercice, les bénéfices de cette Société sont en augmentation sur ceux des onze premiers mois de l'année 1887.

La Banque Parisienne est demandée à 412 50.

La Banque de Paris est ferme à 887 50, la Banque Ottomane à 525, la Banque d'Escompte à 525.

Le Panama se relève bien à 140. D'ailleurs, il y a lieu d'espérer que, l'opinion se calmant par suite des mesures qui vont être adoptées pour régulariser la situation de cette grande affaire, ses valeurs retrouveront leur stabilité et des cours meilleurs.

Le Gérant : GUSTAVE SIMON.

IMPRIMERIE DE L'EXPOSITION

G. ROBERT

16, Avenue de la Bourdonnais, Champ de Mars.

Imprimé sur les Machines MARINONI

Caractères de la Fonderie Warnery frères.



Veilleuses Françaises

FABRIQUE à la GARE

JEUNET Fils, Suc<sup>r</sup>

Toutes nos boîtes portent en timbre sec

JEUNET, inventeur

Demander nos veilleuses chez tous les commissionnaires, épiciers, quincailliers.

## CHAMPAGNE S<sup>T</sup>-MARCEAUX, REIMS

DÉPÔTS : Paris - 16, Rue de la Paix.  
Bruxelles - 66, Rue de Brabant.



A LA MAISON DE CONFIANCE, Horlogers

15 fr. A. BARTHET, à Besançon

Rem<sup>t</sup> Argent, cur. arg. 5 rubis pour Hommes

f ou Dames. Garantis. Montres dep. 5 fr.

Remontoirs Or simili, indéfranchissables

gar. p<sup>r</sup> Hommes et Dames. Env. c. mand. - poste Catalogue p<sup>r</sup>.

## Albert CAHEN

Ingenieur Conseil

Membre des Comités d'admission de l'Exposition de 1889

Ex-professeur à l'École des Arts industriels,  
des Mines de Lille

OFFICE GÉNÉRAL  
DES BREVETS D'INVENTION

1, Boulevard Saint-Denis - PARIS

**COMPAGNIE GÉNÉRALE  
TRANSATLANTIQUE**

SIÈGE SOCIAL : 6, rue Auber, Paris

BUREAUX SPÉCIAUX : Passagers de Cabine, 12, boulevard des Capucines  
FRET : 108, faubourg Saint-Denis

**AGENCES PRINCIPALES**

au Havre, à Saint-Nazaire, à Bordeaux,  
à Marseille, à New-York, etc., etc.

**Ligne rapide de Paris-Havre à New-York  
en 8 jours**

Par les paquebots neufs

*La Champagne, la Bretagne, la Bourgogne,  
la Gascogne, la Normandie*

Départs du Havre et de New-York  
tous les samedis

**Lignes des Antilles**

*De Saint-Nazaire les 10 et 21, du Havre les 7 et 22, de  
Bordeaux les 11 et 26 et de Marseille le 4 de chaque mois*

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-  
Lucie, Trinidad, les Guyanes, le Venezuela,  
la Colombie, le Centre Amérique, le Sud et le  
Nord Pacifique, Saint-Thomas, Porto-Rico,  
Haïti, Cuba et le Mexique.

**Lignes de la Méditerranée**

*Paris à 48 heures d'Alger*

Service quotidien entre la France et Alger, en  
correspondance avec les trains rapides et express  
des Compagnies Paris-Lyon-Méditerranée et  
Paris-Orléans.

Départs de Marseille : Tous les jours pour  
l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la  
Corse, l'Italie, Malte et Tripoli.

**Voyages circulaires dans la Méditerranée  
à prix réduits**

*Envoi franco des livrets, cartes et indications  
détaillées.*

Adresser les demandes : 6, rue Auber, PARIS.

**Raffinerie et Trituration de Soufre**

MANUFACTURE DE MÈCHES SOUFRÉES

**L. CHAMBON Fils**

*Rue de la Loubière, 74, MARSEILLE*

MAISON MÉDAILLÉE

**SUSPENSIOIR MILLERET** élastique  
sans sous-cuisse, 2<sup>fr</sup> 50. - Exiger le cachet de l'inventeur  
**BANDAGES** invisibles. **BAS** pour varices 8 f.  
MILLERET, LE GONIDEC, 8<sup>r</sup>, 49, Rue J.-J. Rousseau, PARIS

Agent en Angleterre pour les Publications officielles

**SEYMOUR WADE**

AGENT GÉNÉRAL

Pour le Catalogue général Officiel

ET

**LE BULLETIN OFFICIEL DE L'EXPOSITION**

Blomfield-House London-Wall

**LONDON E. C.**

**PLUME HUMBOLDT** de J. ALEXANDRE  
Rizgor Portrait-Cauton

**ÉCLAIRAGE SUPÉRIEUR  
Huile à brûler**

Brevetée s. g. d. g.

Exposition universelle d'Anvers 1885, Médaille d'Or

**G<sup>VE</sup> DELETTREZ**

7 & 9, rue Gide, Levallois-Perret (Seine)

Dépôt, 28, rue de Provence, à Paris

Huiles à brûler pures. — Economie 15 0/0  
sur la consommation.

Livraison pour Paris, franco à domicile, 1 fr. 30 le kilog.  
Livraison pour province, mise en gare de Paris, 1 fr. 05 le  
kilog, contre remboursement.

**ANTI-CORSET TALISMAN** (Sur Mesure)

3 MÉDAILLES. — 48, Boulevard Haussmann, Paris

Seule Maison où l'on puisse essayer sans commander.

**GRANDE BRASSERIE  
DREHER**

2, Boulevard Bonne-Nouvelle — 1, Rue Saint-Denis

**KUHN directeur**



**PLANELLE VEGETAL  
"PIN"**

Très recommandée pour les Chasseurs et  
les Personnes rhumatisantes.

**P. LOTTE** CHEMISIER  
7, rue du Havre, PARIS

**A. GOELZER**

Membre du Jury des Récompenses  
aux Expositions internationales

182, Rue Lafayette, 182

PARIS

**BRONZES & APPAREILS**

D'ÉCLAIRAGE

GAZ - BOUGIES - ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

**PHILIPPART FRÈRES**

181, Rue de la Pompe, 181

PARIS-PASSY

PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

DES

**ACCUMULATEURS**

E. P. S.

**FAURE-SELLON-VOLCKMAR**

Fournisseurs des Ministères de la Guerre, de l'Agriculture et du Commerce,  
du Théâtre National de l'Opéra et des Théâtres de Paris,  
de Lyon et de Montpellier, des Usines, Grandes Administrations, etc.

**DIPLOMES D'HONNEUR**

Fisheries..... 1883 — Indes et Colonies..... 1886

**MÉDAILLES D'OR**

EXPOSITION INTERNATIONALE DES INVENTIONS

Londres..... 1885 — Paris..... 1887

*Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.*

**A. PIAT**\*

FONDEUR-MÉCANICIEN

85, 87 & 94, Rue Sain'-Maur, Paris

**SPÉCIALITÉS D'ORGANES DE TRANSMISSION**

TRANSMISSIONS PAR CABLE

PALERS GRAISSEURS à Mèche métallique, brevetés s. g. d. g.

POULIES FORTES & LÉGÈRES EN UNE OU DEUX PIÈCES

Pompes — Riveuses hydrauliques — Embrayage à friction

Brevetés s. g. d. g.

CATALOGUE général, édition 1887, Prix : 3 fr.

PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

**CACAO VAN HOUTEN**

PUR ET SOLUBLE EN POUDRE.

Diplômes à toutes les Expositions. — Attestations des Autorités Médicales de tous les pays.

Le **CACAO VAN HOUTEN** universellement réputé, est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant, réconfortant, et en même temps sain, digestif et délicat.

Un demi-kilogramme suffit pour 100 TASSES de Chocolat.

Le **CACAO VAN HOUTEN** se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, et se trouve dans toutes les Pharmacies, Drogueries et les bonnes Epiceries et Confiseries.

Breveté en 1828 comme inventeur du „Cacao en poudre” par octroi royal du Gouvernement Hollandais.

**C. J. VAN HOUTEN & ZON, à Weesp (Hollande).**

**BLANZY, POURE & C<sup>IE</sup>**  
BOULOGNE-SUR-MER — Dépôt à Paris  
La plus importante fabrique du monde  
**PLUMES MÉTALLIQUES, — PORTE-PLUMES**  
PROTÈGE-POINTE ET PORTE-MINES EN TOUS GENRES  
**CANIF MAGIQUE**



Breveté S. G. D. G.  
Chez tous les principaux papetiers

**MILINAIRE FRÈRES, CONSTRUCTEURS**  
16, r. de la Goutte-d'Or, PARIS

Brevetés en France et à l'Étranger

Trois diplômes d'honneur

Médailles d'Or à toutes les Expositions

INSTALLATION D'ÉCURIES ET D'ÉTABLES

Écuries tout en fer évitant les maladies contagieuses par la facilité du nettoyage impossible à obtenir avec le bois à cause des joints qu'on ne peut éviter. Catalogue

Illustré avec prix-courants, d'Écuries ou de Serrurerie 45 centimes l'un, en timbres poste.

**POÈLE HYDRAULIQUE VIVILLE**  
MOBILE, à FEU CONTINU  
Seul exempt d'Asphyxie  
par sa fermeture hydraulique  
**HYGIÈNE — SÉCURITÉ**  
Premières récompenses aux Expositions  
PRIX : 85 FRANCS  
ENVOI FRANCO DE L'ALBUM  
BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE :  
Paris, 24, Avenue de l'Opéra, Paris.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

**L. S<sup>TE</sup> COLOMBE**

51, rue de la Chaussée d'Antin

Bureau technique, 13, Avenue de la Bourdonnais

PARIS

Représentation, Installations  
ARCHITECTURE, PLANS ET DEVIS

**CHAMPAGNE EUGÈNE CLICQUOT, REIMS**

INSTALLATION COMPLÈTE D'IMPRIMERIES

**WARNERY FRÈRES**

FONDEURS DE CARACTÈRES TYP. GRAPHIQUES ET DE BLANCS

PARIS — 8, Rue Huroldt, 8 — PARIS

Spécialité de Caractères pour Journaux et Labeurs en Matière résistante

CARACTÈRES DE TITRES

INITIALES

PONCTUATIONS SUR TOUS LES CORPS

FANTAISIES DIVERSES

NOUVELLE SÉRIE D'ELZÉVIR

Envoi de Devis  
et Spécimens

Prompte  
exécution des  
mémoires.

BLANCS DIVERS

INTERLIGNES, GARNITURES, LINGOTS

FILETS CUIVRE ET MATIÈRE

MATÉRIEL D'IMPRIMERIE

MACHINES NEUVES ET D'OCCASION

CARACTÈRES TYPE ANGLAIS FONDUS HAUTEUR AMÉRICAINE PRÊTS A EXPÉDIER

Nos Magasins, abondamment pourvus de Caractères et de Blancs, nous permettent d'expédier dans les 24 heures les Commandes les plus importantes.

Adresse télégraphique : Warnery Frères, Paris.

Délicieux apéritif Algérien

Supérieur à tous les Bitters connus

Tonique Hygiénique

**AMER**

PREMIÈRES MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS

Croix de la Légion d'Honneur

l'Exposition universelle de Paris 1878.

**PICON**

Entrepôts pour la France et l'Exp<sup>ra</sup> : PARIS, MARSEILLE, ROUEN et BORDEAUX.

**Cassis-Rouvière**

**DIJON**

Succursale à PARIS

7, rue Châteaudun

MÉDAILLES D'OR A AMSTERDAM 1883

20 Diplômes

aux Expositions Universelles.

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**  
21 RUE DE ROME PARIS  
USINE A ASNIÈRES (SEINE)

PIERRES EN BETONS AGGLOMERÉS COIGNET

CARRELAGES STRIÉS ET DITS MOSAIQUES

**MOSAIQUES COIGNET**

Incrustations de granits et de marbres

MOSAIQUES VENITIENNES ET ROMAINES.

B<sup>TES</sup>

SGDG

**GELLÉE FRÈRES**

**GAINIERS**

11 bis, rue Barbette, 11 bis

Spécialité d'Étalages pour expositions.  
Garnitures de vitrines en velours, peluche, satin, drap, feutre, etc., etc.  
Téléphone.

**BLÉTRY FRÈRES**

Ingénieurs-Conseils

en propriété Artistique, Industrielle et Commerciale

**BREVETS D'INVENTION**, Dessins, Modèles et Marques de Fabrique en France et à l'Étranger  
OFFICE FONDÉ EN 1866)

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION — Dessins industriels, Etudes techniques, Constructions, Installations, Agriculture, Mécanique, Hydraulique, Chimie, Electricité

Manuel de l'Inventeur, Lois Françaises et Étrangères, 4<sup>e</sup> édition : 1 franc.

PUBLICATIONS : Manuel formulaire des Ingénieurs (Souscription du Ministère des Travaux publics), 2<sup>e</sup> édition.  
PARIS.—2, Boulevard de Strasbourg, 2. — PARIS

